



3 1761 04276 9927













1

HISTOIRE  
GÉNÉRALE  
DE LANGUEDOC

# ÉDITION

ACCOMPAGNÉE

## DE DISSERTATIONS & NOTES NOUVELLES

CONTENANT

LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA PROVINCE

ANTIQUES ET DU MOYEN AGE

DES PLANCHES, DES CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DES VUES DE MONUMENTS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉDOUARD DULAURIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

ANNOTÉE PAR

M. ÉMILE MABILLE

ATTACHÉ AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

M. EDWARD BARRY

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES  
DE TOULOUSE

CONTINUÉE JUSQUES EN 1790

PAR

M. ERNEST ROSCHACH

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

*Tous droits réservés pour ce qui concerne la nouvelle rédaction,  
même partiellement.*

HISTOIRE  
GÉNÉRALE  
DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

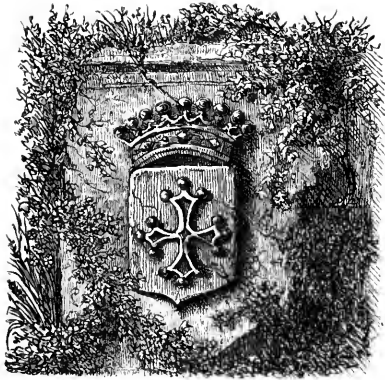
PAR

DOM CL. DEVIC & DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

---

TOME QUATRIÈME



TOULOUSE  
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

---

MDCCCLXXII

DC  
611  
L29815  
1872  
E.4  
pt. 1

596644  
12. 11. 54

Le premier fascicule du tome IV comprend :

- 1° Les cinquante-six notes insérées par les Bénédictins, au tome II de l'édition primitive ;
- 2° Les notes de LVII à LXXIX ajoutées par les nouveaux éditeurs.

Les sommaires des Notes & les Tables seront joints au second fascicule, qui complétera le tome IV.

14

Le dernier fascicule du tome IV comprend :

- 1° Les cinquante-six notes insérées par les Bénédictins, au tome II de l'édition primitive;
- 2° Les notes de LVII à LXXIX ajoutées par les nouveaux éditeurs.

Sommaires des Notes & les Tables seront joints au second fascicule, qui complétera le tome IV.



# HISTOIRE

## GÉNÉRALE

# DE LANGUEDOC



## NOTES

### NOTE I

NOTE

I

Éd. orig.  
t. II,  
p. 521.

*Sur l'usurpation du royaume de Provence par Boson, & la souveraineté de nos rois sur le Rhône.*

I. LE royaume de Provence, dont Boson s'empara l'an 879, s'étendoit des deux côtés du Rhône, & comprenoit en deçà de ce fleuve les diocèses de Viviers & d'Uzès, avec la partie de ceux d'Arles, d'Avignon, de Valence & de Vienne qui dépend du Languedoc : il est important de faire voir ici la manière dont se fit cette usurpation, pour l'intelligence de ce que nous aurons à dire dans la suite touchant la souveraineté de nos rois sur le Rhône, lequel appartient au Languedoc, d'un bord à l'autre, depuis les frontières du Lyonnais jusques à l'embouchure de ce fleuve dans la mer.

II. Après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire, ses trois fils Lothaire, Louis & Charles, convinrent<sup>1</sup>, à Verdun, au mois d'août de l'an 843, de partager entre eux toute la monarchie françoise que ce prince avoit possédée en entier. La Germanie &

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 200. — *Annal. Fuld.* p. 548.

IV.

quelques villes situées en deçà du Rhin échurent à Louis; Lothaire, qui étoit l'aîné, eut le royaume d'Italie & toute la partie orientale du royaume de France. Cette partie étoit bornée au levant par le Rhin & les Alpes, & au couchant par l'Escaut, la Meuse & la Saône jusques à Lyon, & renfermoit, depuis cette ville, les pays situés des deux côtés du Rhône jusques à son embouchure dans la Méditerranée; en sorte que le Vivarais, l'Uzège & la partie des diocèses d'Avignon & d'Arles, qui est en deçà de ce fleuve, y étoient compris. Charles le Chauve, le troisième des frères, eut pour sa part tout le reste du royaume ou la France occidentale.

III. La portion du royaume de France qui échut à Lothaire par ce célèbre partage, comprenoit un grand pays borné aux deux extrémités par les deux mers, au nord & au midi; elle dépendoit auparavant partie du royaume d'Austrasie & partie de celui de Bourgogne qu'elle renfermoit presque entièrement, excepté les pays situés à la droite de la Saône, qu'on appelloit Bourgogne inférieure, & qui échurent à Charles le Chauve. Elle comprenoit aussi toute la Provence avec le diocèse d'Uzès, ancien membre de la Septimanie. C'est ce qui est clairement exprimé dans l'auteur contem-

NOTE  
I

Éd. orig.  
t. II,  
p. 522.

porain des Annales de Saint-Bertin<sup>1</sup>, qui nous a laissé un détail circonstancié de tous les pays qui composoient la succession du roi Lothaire, fils & successeur de l'empereur de ce nom. On appela d'abord toute cette portion de la France *le royaume de Lothaire*<sup>2</sup>, parce qu'on ne trouva point de nom plus propre pour désigner les États de ce prince, composés de parties de différents royaumes; mais après la mort de cet empereur, on restreignit la signification de ce nom aux seuls pays situés entre l'Escaut & la Meuse d'un côté, & le Rhin de l'autre, qui échurent à son fils de même nom.

IV. L'empereur Lothaire étant mort en 855, ses trois fils lui succédèrent, chacun dans une partie de ses États. Louis, qui étoit l'aîné, eut pour sa part le royaume d'Italie avec le titre d'empereur. Les deux autres partagèrent ce que leur père avoit possédé en France. Lothaire régna sur la partie supérieure ou septentrionale, qu'on nommoit France & qu'on appela depuis, de son nom, le royaume de Lothaire ou la Lorraine. Ce royaume comprenoit entre autres les deux duchés de la Bourgogne<sup>3</sup> supérieure, savoir : la Bourgogne Cisjurane & la Bourgogne Transjurane. Charles<sup>4</sup>, le puîné, étendit sa domination sur la partie méridionale, c'est-à-dire sur la Provence, située entre les Alpes, la Durance, le Rhône & la Méditerranée, & sur le duché de Lyon qui dépendoit auparavant du royaume de Bourgogne, & qui comprenoit les pays situés des deux côtés du Rhône depuis cette ville jusques à l'embouchure de ce fleuve dans la mer; en sorte que toute la partie orientale du Languedoc qui avoit appartenu à l'empereur Lothaire fut depuis soumise au roi Charles, son fils, qui prit le titre de roi de Provence, & établit sa résidence ordinaire à Lyon dont il fit la capitale de ses États.

V. Ce prince étant mort<sup>5</sup> sans postérité en 863, ses deux frères disputèrent d'abord entre eux sa succession. Lothaire prétendoit qu'elle lui appartenoit entièrement, en

vertu d'une donation que Charles lui avoit faite<sup>1</sup> de tous ses États; l'empereur Louis vint en Provence pour se faire raison par lui-même; enfin le roi Charles le Chauve, leur oncle<sup>2</sup>, prétendit à ce même royaume dont les peuples l'avoient appelé à leur secours, & l'avoient élu pour leur roi à la place de Charles, sous prétexte de la négligence & du mauvais gouvernement de ce prince. Il ne paroît pas cependant que Charles le Chauve ait eu recours à la voie des armes pour faire valoir ses droits, & il est certain que les deux frères étant convenus d'un accord partagèrent<sup>3</sup> entre eux, sans aucune opposition de sa part, le royaume de Provence. Lothaire eut pour lui la plus grande partie du duché de Lyon, entre autres cette ville & celles de Vienne, de Viviers & d'Uzès, & par conséquent presque toute la partie orientale du Languedoc. L'empereur Louis régna<sup>4</sup> certainement sur la Provence propre en vertu de ce partage, & il paroît qu'il eut aussi, dans son lot, la partie du duché de Lyon la plus voisine des Alpes, savoir : le Dauphiné & la Savoie, comme nous le verrons plus bas.

VI. Le roi Lothaire mourut, sans enfans légitimes, l'an 869. Sa succession appartenoit à l'empereur Louis son frère, qui jouissoit déjà d'une grande partie du royaume de Provence; mais le roi Charles le Chauve & Louis, roi de Germanie, son frère, disputèrent la succession à ce prince, qu'ils comptoient<sup>5</sup> devoir mourir bientôt, & qui d'ailleurs n'avoit point d'enfans mâles. Comme Charles le Chauve étoit le plus fort, il se saisit du royaume de Lothaire<sup>6</sup> ou de la Lorraine, & s'en fit couronner roi à Metz. Il vouloit même s'emparer de la Provence & de la partie de la haute Bourgogne<sup>7</sup> qui appartenoit déjà à l'empereur Louis, mais il trouva de la résistance; & le

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 235.

<sup>2</sup> *Annal. Mettens.* p. 304.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 305. — *Annal. Bertin.* p. 211.

<sup>4</sup> *Annal. Bertin.* p. 208 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 215. — *Annal. Mettens.* p. 305.

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 210.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 213.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 215. — *Annal. Mettens.* p. 305.

<sup>4</sup> *Annal. Bertin.* p. 233.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 239.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 235. — *Annal. Mettens.* p. 311. — *Annal. Fuld.* p. 562.

<sup>7</sup> *Annal. Bertin.* p. 238.

roi de Germanie, son frère, qui prétendoit à cette succession, lui ayant déclaré la guerre, il fut obligé d'en venir avec ce dernier à un accord, suivant lequel ils partagèrent, au préjudice de l'empereur Louis, tous les pays qui avoient appartenu au feu roi Lothaire.

Charles le Chauve & Louis de Germanie firent ce partage au mois d'août de l'an 870. Le premier eut pour lui toute la partie occidentale du royaume de Lothaire, située aux environs de la Meuse & de la Saône, avec la portion du duché de Lyon dont celui-ci avoit hérité du roi Charles, son frère, & qui comprenoit, comme on l'a déjà dit, les villes de Lyon, de Vienne, de Viviers & d'Uzès. La partie du royaume de Lothaire, voisine du Rhin, échut au roi de Germanie. Il paroît que ces deux princes laissèrent l'empereur Louis, leur neveu, dans la paisible possession des pays qu'il possédoit en deçà des Alpes, & que cet empereur jouit tranquillement de la Provence, de la Bourgogne Transjurane, du Dauphiné & de la Savoie. Il n'est pas fait mention, en effet, de tous ces pays dans le partage dont nous venons de parler, & dans lequel<sup>1</sup> les comtés & les villes qui échurent à Charles le Chauve & à Louis de Germanie sont marquées dans un très-grand détail.

VII. La partie du duché de Lyon qui échut à Charles le Chauve par ce partage, & qui comprenoit la partie orientale du Languedoc, reconnut cependant l'empereur Louis pour son souverain; en sorte que Charles fut obligé de soumettre par les armes cette nouvelle portion de ses États. Il assiégea en effet & prit Lyon, & forma le siège de Vienne qui se rendit à ce prince l'an 871<sup>2</sup>. Charles donna ensuite le gouvernement de ce pays au duc Boson, son beau-frère; mais nous ne savons pas s'il poussa ses conquêtes plus loin, & il est incertain s'il soumit le Vivarais, le diocèse d'Uzès, & le reste du duché de Lyon qui lui étoit échu par le partage dont nous venons de parler, ou s'il n'y étoit pas déjà reconnu.

VIII. Quoi qu'il en soit, l'empereur Louis

étant mort l'an 875 sans enfans mâles, Charles le Chauve & Louis, roi de Germanie, ses deux oncles & ses plus proches héritiers, acquirent par là un droit légitime à sa succession; & le traité qui avoit été conclu entre eux en 870, suivant lequel le premier devoit régner sur les deux côtés du Rhône depuis Lyon, reçut une nouvelle force.

IX. Après la mort de Louis, roi de Germanie, & de Charles le Chauve, son frère, dont l'une arriva en 876 & l'autre l'année suivante, Carloman, Louis & Charles, fils & héritiers du premier, firent<sup>1</sup>, le premier de novembre de l'an 878, avec Louis le Bègue, fils & successeur de Charles le Chauve, un traité suivant lequel ils convinrent que le partage arrêté au mois d'août de l'an 870 entre leurs pères subsisteroit, & qu'en conséquence chacun jouiroit paisiblement de la partie du royaume de Lothaire qui lui étoit échue. La souveraineté que Charles le Chauve avoit déjà acquise sur les pays situés des deux côtés du Rhône depuis Lyon, fut confirmée par là.

X. La mort de Louis le Bègue, arrivée au mois d'avril de l'an 879, causa quelques troubles dans le royaume de Lothaire, mais ce fut seulement dans les provinces supérieures. Louis de Germanie, appelé<sup>2</sup> par quelques factieux de France, sans aucun égard pour le traité qu'il venoit de conclure avec Louis le Bègue, son cousin, s'empara de toute la partie de ce royaume située entre la Meuse & le Rhin. Il menaçoit d'envahir le reste de la monarchie, lorsque Boson, duc de Provence, & les autres tuteurs des deux jeunes princes Louis & Carloman, fils de Louis le Bègue, pour arrêter les progrès de ses armes & l'engager à retirer ses troupes, se virent obligés de lui céder la partie de la Lorraine ou du royaume de Lothaire le Jeune, que le roi Charles le Chauve avoit eue par le partage de l'an 870. Les paroles de l'Annaliste de Saint-Bertin sont remarquables : *Ut ei offerrent*, dit cet auteur, *partem de regno LOTHARII JUNIORIS, quam Carolus contra fratrem suum Ludovicum ip-*

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 240.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 241.

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 256 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 571.

<sup>2</sup> *Annal. Bertin.* p. 253 & seq.

<sup>1</sup> *sius Ludovici patrem, acceperat.* Ainsi, dans cette cession, qui étoit même forcée & contraire aux précédens traités, il ne s'agissoit nullement des provinces inférieures qui avoient appartenu à l'empereur Lothaire, ou des États que Charles, roi de Provence, troisième fils de cet empereur, avoit possédés, & par conséquent du cours du Rhône depuis Lyon jusques à la mer, dont les deux princes françois demeurèrent les maîtres. Moyennant cette cession, qui fut exécutée sur-le-champ, mais sans la participation de ces princes, le roi de Germanie, leur cousin, promit de les laisser paisibles possesseurs de tout le reste : *Ut accepta illa portione regni, in regnum suum rediret, & quod reliquum de regno patris sui Caroli Ludovicus habuit, filiis suis consentiret. Ludovicus vero & sui acceptam habentes talem oblationem, &c.... Et accepta regni parte sibi oblata, Ludovicus ad palatium suum Francofurti rediit.* En effet, les deux<sup>1</sup> princes françois ayant partagé entre eux, l'année suivante, les États de Louis le Bègue leur père, l'un eut pour sa part une partie de l'Austrasie qu'on appelloit alors le royaume de France, *Quod Francia residuum erat ex paterno regno*, & tout le royaume de Neustrie avec ses Marches; & l'autre les royaumes de Bourgogne & d'Aquitaine. Or, la suite nous fera voir que le royaume de Bourgogne qui échut à Carloman, s'étendoit à la droite & à la gauche de la Saône, & comprenoit par conséquent la partie de ce royaume qui étoit échue à l'empereur Lothaire. Les pays cédés par les tuteurs des deux princes françois à Louis de Germanie, ne comprennoient donc que la partie de l'ancien royaume d'Austrasie située entre la Meuse & l'Escaut d'un côté & le Rhin de l'autre. Par cette cession, toute la partie supérieure du royaume de l'empereur Lothaire en France fut soumise au prince germain, & toute la partie inférieure ou méridionale demeura aux deux princes françois.

XI. Les choses étoient dans cette situation, lorsque le duc Boson, l'un des tuteurs de ces deux princes, abusant de leur jeunesse & de son autorité, résolut, à l'insti-

gation<sup>1</sup> d'Ermengarde, sa seconde femme, fille du feu empereur Louis II, de s'emparer de cette partie méridionale. Il fit tant par ses menées, qu'enfin il obligea les évêques du pays, soit par menaces, soit par caresses, à s'assembler à Mantaille en Dauphiné, au mois d'octobre de l'an 879.

L'on voit par les souscriptions des évêques qui assistèrent à cette assemblée, que Boson usurpa l'autorité royale, non-seulement sur toute la Provence proprement dite, renfermée entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée & le Rhône, & sur tout le duché de Lyon, pays qui avoient composé le royaume de Charles, fils de l'empereur Lothaire, mais encore sur la haute Bourgogne & sur une partie de la basse, à la droite de la Saône, laquelle avoit toujours appartenu à Charles le Chauve. Parmi ces souscriptions, on voit celles des archevêques d'Aix & d'Arles & des évêques de Marseille, Toulon, Riez & Apt. Il est certain, en effet, qu'il faut lire<sup>2</sup> *Richardus episcopus Aptensis*, & non pas *Agathensis*, erreur qui a fait croire à quelques modernes<sup>3</sup> que Boson avoit régné sur le diocèse d'Agde dans la Septimanie, ce qui est faux : en effet, Alaric étoit alors évêque d'Agde. Quoique les noms des autres évêques de la Provence propre ne se trouvent pas parmi ces souscriptions, il paroît cependant qu'ils consentirent tous alors à l'élection de Boson, ou du moins qu'ils se soumirent dans la suite à sa domination. Aussi voyons-nous qu'Arnaud, archevêque d'Embrun, dont le nom ne paroît pas dans les actes du concile de Mantaille, fut du nombre de ceux qui<sup>4</sup> élurent, l'an 890, Louis, fils de Boson; ses suffragans, de même que ceux d'Aix & d'Arles, se soumirent sans doute d'abord à ce dernier prince.

Quant au duché de Lyon, situé des deux côtés du Rhône, on voit qu'il fut soumis entièrement à Boson dans le temps de son élection, par les souscriptions des

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 259. — Reginon, ad ann. 879.

<sup>2</sup> Voyez *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 353.

<sup>3</sup> *Ibid.* 1<sup>re</sup> édit. t. 2, p. 59. — Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 826. — Le P. Ange, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. 1, p. 59.

<sup>4</sup> *Conciles*, t. 9, p. 425.

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 259.

archevêques de Lyon & de Vienne & des évêques de Valence, Grenoble, Vaison, Die, Gap, Orange, Avignon, Viviers & Uzès. Enfin celles des archevêques de Besançon & de Tarentaise & des évêques de Belley, de Lausanne & de Maurienne, prouvent que ce duc étendit alors son autorité sur la Bourgogne Cisjurane & sur la Transjurane; il soumit aussi une partie de la basse Bourgogne à la droite de la Saône, car les évêques de Châlons & de Mâcon assistèrent à cette assemblée. On peut comprendre par là quelle fut l'étendue de son royaume.

Louis & Carloman, son frère, étoient alors légitimes souverains de toute cette étendue de pays. En voici de nouvelles preuves : 1<sup>o</sup> il est marqué dans les actes de l'assemblée de Mantaille, que les évêques ne se déterminèrent à élire Boson que parce que tout ce pays étoit comme abandonné depuis la mort de Louis le Bègue, LEUR COMMUN SEIGNEUR. *Praesertim cum rege communi morte recepto, nullus in eos sua viscera per caritatis largitatem extenderit.* On voit encore ici que les pays usurpés par Boson n'avoient pas été cédés au roi de Germanie, puisque ce dernier avoit pris possession de tout ce qui lui avoit été cédé; 2<sup>o</sup> Reginon<sup>2</sup>, auteur contemporain, dit en termes formels que Boson usurpa son royaume sur les enfans de Louis le Bègue : *Boso..... in regem super praefatum Burgundiae regnum inungitur, pro nihilo ducens adolescentes filios Ludovici & velut degeneres despiciens*; 3<sup>o</sup> cela paroît encore par la guerre que les rois Louis & Carloman entreprirent<sup>3</sup> bientôt après en leur nom, contre Boson, pour reprendre sur lui le royaume de Provence, guerre dans laquelle ils furent secourus par le roi de Germanie même & par Charles le Gros, roi d'Italie, son frère.

XII. Il est donc certain que Boson usurpa son royaume sur Louis & Carloman, rois de France, & que par conséquent la souveraineté sur le Rhône d'un bord à l'autre, depuis Lyon jusques à la Méditerranée,

appartenoit alors à ces deux princes; aussi firent-ils tous leurs efforts pour chasser ce rebelle de ce pays. Les princes germains, leurs cousins, se liguèrent avec eux pour cette entreprise, au mois de juin de l'an 880, & convinrent ensemble d'un nouveau traité de paix. Nous en ignorons les articles, mais il y a tout lieu de croire que les deux princes germains confirmèrent les deux princes françois dans la possession de toute la partie méridionale du royaume de l'empereur Lothaire, dont Louis le Bègue & Charles le Chauve avoient été les maîtres & que Boson venoit d'usurper. Cela est d'autant plus probable, que Louis & Carloman laissèrent Charles le Gros paisible possesseur de toute l'Italie, sur laquelle ils avoient des droits; il y eut sans doute une espèce d'échange entre eux. Il paroît encore qu'il fut stipulé dans ce traité que Louis de Germanie ne posséderoit qu'en engagement, & seulement pendant sa vie, la portion de la Lorraine supérieure qui avoit été au pouvoir de Charles le Chauve & de Louis le Bègue & que les tuteurs des deux princes françois lui avoient cédée l'année précédente, & qu'il fut dit qu'après sa mort toute cette partie reviendroit à ces deux princes. En effet, Louis de Germanie étant mort l'an 882, & le roi Charles le Gros, son frère, lui ayant succédé, Carloman, roi de France, envoya des ambassadeurs à ce dernier pour le sommer de lui restituer cette portion de la Lorraine supérieure, CONFORMÉMENT A SA PROMESSE.... *Ad quod placitum Hugo abbas Carolum adiit pro petitione partis regni quam frater suus Ludovicus in locarium acceperat, ut sicut ipse Carolus olim promiserat, Carolomanno restitueret.* Cette restitution devoit être faite à Carloman, en conséquence du partage dont il étoit convenu avec le roi Louis, son frère. Ce prince continua en effet, lui seul, le siège de Vienne, ville qui lui étoit aussi échue en partage avec le royaume de Bourgogne, *Remanente Carlomanno contra Bosonis seditionem*, & c'est à lui qu'elle se rendit l'an 882. On voit, d'un autre côté,

Éd. orig.  
t. II,  
p. 524.

<sup>1</sup> *Conciles*, t. 9, p. 331 & seq.

<sup>2</sup> Reginon, ad ann. 879.

<sup>3</sup> *Ibid.* & *Annal. Bertin.* p. 259 & seq.

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 259 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 273.

<sup>2</sup> *Annal. Bertin.* p. 261.

que les seigneurs de la partie de la Lorraine supérieure qui avoit appartenu à Charles le Chauve & à Louis le Bègue<sup>1</sup>, voulurent se soumettre à Louis, roi de France, d'abord après la mort de Louis de Germanie, parce que cette portion devoit être restituée aux princes françois; mais Louis aima mieux attendre que Charles le Gros lui fit lui-même cette restitution : *Venientes autem primores partis illius regni, quae ipsi Ludovico in locarium data fuerat, quatenus quae pater & avus illorum habuerunt eis consentiret, voluerunt se illi commendare; sed consilio primorum, propter sacramenta quae inter eum & Carolum facta fuerant, non eos in commendationem suscepit, &c.*

XIII. Les ravages que les Normands causoient dans le royaume, & le peu de durée du règne de Louis & de Carloman, ne permirent pas à ces princes de déposséder Boson de tous les pays qu'il avoit usurpés; mais il est certain qu'ils lui firent<sup>2</sup> la guerre pendant toute leur vie, ainsi que l'atteste une ancienne chronique : *Ludovicus scilicet & Carlomannus... regnant annis V Bosonem semper persecuti.*

Si l'on en croit Chorier<sup>3</sup>, Charles le Gros, successeur de ces princes au royaume de France, jouit véritablement de la souveraineté sur tous les pays usurpés par Boson; mais il s'accommoda avec lui, le reçut pour son vassal, & le laissa paisible possesseur du royaume de Provence. « Boson, dit cet historien, rentra sans résistance dans la possession de tous ses États après la mort de Carloman, & les recouvra pendant les désordres qui suivirent la mort de ce prince. L'empereur Charles le Gros, que les François avoient appelé, s'accommoda avec lui & lui envoya même un sauf-conduit pour le venir trouver à Metz comme il le souhaitoit; il conclut ensuite avec lui un traité de paix, suivant lequel Boson ayant fait hommage à Charles, le premier de novembre, sa femme & sa fille, que Carloman avoit fait prisonnières à la prise

« de Vienne, lui furent rendues. Ainsi « Boson ne s'opposa pas à l'acte de souveraineté que fit l'empereur Charles le Gros sur le royaume de Provence, lorsque, la « première année de son règne, & à la « prière du marquis Bernard, il confirma « à l'Église de Lyon tout ce qu'elle possédoit dans l'étendue du même royaume; « ce qui témoigne, continue Chorier, que « Boson relevoit de ce prince & qu'il se « reconnoissoit son vassal. » Mais s'il est certain que Charles le Gros exerça la souveraineté comme roi de France sur le royaume de Provence, on ne sauroit prouver que ce prince ait jamais reconnu Boson pour son vassal, qu'il ait fait un traité de paix avec lui & reçu son hommage : Chorier n'en donne aucune preuve; & quelques auteurs postérieurs<sup>1</sup> qui ont avancé que Charles le Gros reçut en grâce le roi Boson, qu'il lui donna sous l'hommage une partie du royaume & le rétablit dans ses États, l'ont fait trop légèrement, & sans doute sur la foi de cet historien.

Nous voyons en effet, au contraire, par l'autorité de Reginon<sup>2</sup>, auteur grave & contemporain, que non-seulement les rois Louis & Carloman firent toujours la guerre à Boson, mais encore les rois successeurs de ces princes, & qu'ils ne conclurent jamais aucune paix avec lui : *Non solum illi, verum etiam alii reges Francorum per succedentia tempora adeo graviter nomen ejus (Bosonis) tulerunt, atque exosum habuerunt, ut irrecuperabili ejus dejectione & mortis exitio, non modo principes ac duces, sed etiam eorum satellites sacramentis & execrationibus obligarentur.* Cet auteur dit ensuite que ces mêmes princes poursuivirent toujours Boson & proscrivirent même ceux qui favorisoient son parti.

XIV. Charles le Gros traita donc toujours Boson d'usurpateur, & si le premier exerça divers actes de souveraineté sur le royaume de Provence, ce ne fut pas en vertu de quelque traité qu'il eût fait avec l'autre, mais comme roi de France & successeur

<sup>1</sup> *Annal. Bertin.* p. 260.

<sup>2</sup> *Chronicon Turon.* dans Martène, *Ampl. Coll.* t. 5, p. 973.

<sup>3</sup> Chorier, *Histoire du Dauphiné*, t. 1, p. 700.

<sup>1</sup> *Description de la France*, part. 1, p. 315 & 342. — Le P. Ange, *Histoire général. de la maison de France*, t. 1, p. 60.

<sup>2</sup> Reginon, ad ann. 879, n. 58.

<sup>1</sup> de Louis & Carloman, à qui les États de Boson appartenoient de droit. On a des preuves de cette souveraineté : 1<sup>o</sup> dans une charte du 1<sup>er</sup> de mai de l'an 885 que Chorier a citée, & qui a été donnée depuis par Baluze<sup>1</sup>; 2<sup>o</sup> dans les actes du concile tenu à Châlons-sur-Saône au mois de mai de l'an 887<sup>2</sup> & par conséquent postérieurement à la mort de Boson, comme nous verrons bientôt, ce qui fait voir que Charles le Gros se regarda comme souverain du royaume de Provence pendant la vie de ce dernier, & après sa mort : en effet, les archevêques de Lyon & de Vienne, avec les évêques de Valence, de Bellay, de Mâcon & de Châlons-sur-Saône, qui assistèrent à ce concile, & dont les diocèses étoient dans l'étendue du royaume de Provence, y reconnurent la souveraineté de Charles le Gros en France & dans les Gaules.

XV. Il est vrai que ce concile est daté de l'an 886 dans les différentes éditions qu'on en a données : mais il doit être rapporté à l'an 887, comme il paroît par d'autres monuments, & en particulier par les privilèges<sup>3</sup> qu'il accorda à l'église de Langres & à l'abbaye de Charlieu, au diocèse de Mâcon, & qui sont datés de l'an 887. D'ailleurs l'indiction v est marquée dans tous les actes<sup>4</sup> donnés par le même concile, & cette indiction ne convient nullement au mois de mai de l'an 886, mais bien à l'année suivante : ce qui prouve manifestement que les évêques du royaume de Provence reconnoissoient la souveraineté du roi de France après la mort de Boson.

XVI. S'il faut s'en rapporter à quelques modernes<sup>5</sup>, entre autres au dernier éditeur de *l'Histoire généalogique de la maison de France*, Boson décéda le 11 de janvier de l'an 888 ; mais il est certain que ce prince étoit déjà mort au mois de juin de l'année précédente. L'auteur des *Annales de Fulde*

& Herman Contract rapportent<sup>1</sup>, en effet, que Charles le Gros se rendit alors à Willingen, en Allemagne, & que ce prince alla ensuite à Kircheim sur le Rhin, où Louis, fils de Boson, le joignit après la mort de son père : *Mortuo itaque Buosone parvulus erat ei filius... quem imperator ad Rhenum veniens obviam, &c.* Il est certain<sup>2</sup> d'ailleurs que l'empereur Charles le Gros étoit à Kircheim au mois de juin de l'an 887 : ainsi la mort de Boson devoit avoir précédé. Ce roi étoit déjà décédé sans doute depuis le 11 de janvier précédent, comme l'a marqué Chorier, qui le fait mourir dans la huitième année de son règne, ce qui s'accorde parfaitement ; car nous savons par une de ses chartes<sup>3</sup> qu'il parvint à cette huitième année : il vivoit par conséquent encore au mois d'octobre de l'an 886.

XVII. Comme il paroît par cette charte que Boson étoit alors maître de Vienne & qu'Ermengarde sa femme étoit avec lui, cela aura donné lieu de croire sans doute que cette princesse lui avoit été rendue, & qu'il étoit rentré dans la possession de cette ville en vertu d'un traité de paix fait avec Charles le Gros ; mais nous ne connoissons aucun monument où il soit parlé de ce traité. Il est certain, d'ailleurs, comme on l'a déjà vu, que Charles étoit reconnu pour souverain de Vienne au mois de mai de l'an 887, & nous savons que la ville de Lyon, capitale du royaume de Provence, étoit au pouvoir du roi Eudes<sup>4</sup> l'an 893.

XVIII. Pour finir ce qui regarde la personne de Boson, nous remarquerons<sup>5</sup> qu'un de nos généalogistes se trompe en niant que ce roi eût été déjà marié lorsqu'il épousa la princesse Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, sous prétexte que le comte Boson, mari d'Ingeltrude, est différent de notre Boson : mais il est certain que ce dernier épousa Ermengarde en secondes noces, après avoir empoisonné sa première

<sup>1</sup> Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 150.

<sup>2</sup> *Conciles*, t. 9, p. 399, & seq. — Martène, *Thes. Anecd.* t. 4, p. 67 & seq.

<sup>3</sup> Martène, *Thes. Anecd. Ibid.* — Severt, *de Episc. Matiscon.* p. 50.

<sup>4</sup> *Conciles*, t. 9, p. 399 & seq. — Martène, *ibid.* — Severt, *ibid.*

<sup>5</sup> *Histoire général. de la maison de France*, t. 1, p. 60.

<sup>1</sup> *Annal. Fuld.* p. 577. — Herman Contr. dans Canisius, ed. in-fol. t. 3, p. 254.

<sup>2</sup> Voyez la Note suivante.

<sup>3</sup> Martène, *Amplis. Collect.* t. 1, p. 220.

<sup>4</sup> Reginon, ad ann. 893, p. 68.

<sup>5</sup> *Histoire généalogique de la maison de France*, t. 1, p. 58.

femme; c'est de quoi les Annales de Fulde ne nous permettent pas de douter: *Tandem<sup>1</sup> assumpto Bosone comite, qui propria uxore veneno extincta, filiam Ludovici imperatoris de Italia per vim rapuerat, &c.* Soit donc que cette première femme du roi Boson s'appelât Ingeltrude ou non, peu importe, dès qu'il est constant que ce prince empoisonna sa première épouse pour se marier avec une autre. Il est certain d'ailleurs que Boson<sup>2</sup> n'enleva la princesse Ermengarde pour l'épouser que l'an 876. Or, nous apprenons d'un auteur<sup>3</sup> contemporain, que l'an 878, le prince Carloman, fils du roi Louis le Bègue, épousa une fille du même Boson; elle devoit être née par conséquent d'un premier mariage du même Boson, puisqu'à peine il y avoit alors deux ans depuis celui qu'il avoit contracté avec Ermengarde. On ne doit donc faire aucune difficulté d'admettre une fille de Boson au nombre des reines de France, & de donner une épouse au roi Carloman; ce que le même<sup>4</sup> généalogiste a omis, sur la fausse prétention que Boson ne fut marié qu'avec Ermengarde.

XIX. On assure que l'empereur Charles le Gros reconnut Louis, fils de Boson, pour roi, ce qui n'est pas marqué dans les Annales de Fulde que nous avons déjà citées. Elles rapportent seulement que Charles le Gros reçut Louis pour son vassal après la mort de Boson son père, mais elles ne donnent le titre de roi ni à ce dernier ni à son fils. Que si Charles le Gros accueillit favorablement Louis, ce fut en considération de la parenté qu'il y avoit entre eux, à cause d'Ermengarde, mère de ce prince, qui étoit nièce de Charles à la mode de Bretagne. Celui-ci aura donc donné alors à Louis, par amitié, quelques fiefs dans l'étendue du royaume de Provence, & il aura reçu son hommage pour ces fiefs, mais il ne lui aura pas donné ce royaume.

XX. En effet Louis, fils de Boson, ne fut élu roi de Provence qu'au<sup>5</sup> concile de Va-

lence de l'an 890, longtemps après la mort de Charles le Gros. Il est vrai que les pères de ce concile insinuent que Charles avoit reconnu Louis pour roi; mais c'est un prétexte dont ces prélats se servent pour couvrir leur entreprise: car si Louis eût été déjà reconnu pour roi dès le règne de Charles le Gros, quelle nécessité y avoit-il de l'élire? Il paroît d'ailleurs, par un monument de la fin de l'an 889<sup>1</sup>, que Louis n'étoit pas alors reconnu pour roi. Enfin les pères du concile de Valence le font voir eux-mêmes, en disant dans le préambule de l'acte d'élection *que depuis la mort de Charles le Gros ils étoient demeurés sans roi & sans prince*: ce qui prouve en même temps qu'ils avoient reconnu cet empereur pour leur souverain & leur seigneur immédiat.

Ces prélats ajoutent qu'Arnoul, qui avoit régné alors dans la Germanie & qui avoit succédé à Charles le Gros dans ce royaume, favorisoit beaucoup Louis, fils de Boson: mais quand Arnoul auroit reconnu Louis pour roi de Provence & lui auroit donné même ce royaume, il n'avoit aucun droit de le faire au préjudice de Charles le Simple, fils de Louis le Bègue, & du roi Eudes qui régnoit alors en France; il n'avoit rien à prétendre sur le royaume de Provence, qui, comme on l'a déjà vu, avoit appartenu légitimement à Louis le Bègue & à ses successeurs; il ne pouvoit donc en disposer.

XXI. On pourroit objecter que, suivant un historien<sup>2</sup> moderne, Eudes, après avoir été élu, *fit assurer le roi de Germanie qu'il renonçoit à toute prétention sur toutes les parties de ses États, & en particulier sur ce qu'il possédoit du royaume de Lorraine, & conclurè de là qu'Eudes renonça à ses droits, en faveur d'Arnoul, sur le royaume de Provence qui faisoit partie du royaume de l'empereur Lothaire.* Mais ce fait est avancé sans preuves & les Annales de Fulde, que l'historien cite en marge, n'en disent rien. Il est vrai que, suivant les mêmes annales, Eudes fit prier Arnoul de consentir à son élection, consentement dont il avoit besoin pour se soutenir contre Charles le Simple, successeur légitime de la couronne,

Éd. orig.  
t. II,  
p. 526.

<sup>1</sup> *Annal. Fuld.* p. 571.

<sup>2</sup> *Annal. Berin.* p. 248.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 256.

<sup>4</sup> *Histoire généalogique de la maison de France,* t. 1, p. 35 & 59.

<sup>5</sup> *Conciles,* t. 9, p. 424.

<sup>1</sup> *Conciles,* t. 9, p. 423.

<sup>2</sup> Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 861.



1 & qu'Arnoul lui accorda sa demande : mais il n'est parlé d'aucune cession *du royaume de Lorraine*. Au contraire, suivant un ancien historien allemand<sup>1</sup>, Eudes offrit véritablement au roi Arnoul son sceptre & sa couronne ; mais il régna du consentement de ce prince sur toute l'étendue du royaume de France. *Huic (Arnulfo) Odo diadema & sceptrum & caetera regalia ornamenta obtulit, imperiumque domini sui gratia imperatoris obtinuit, unde usque hodie certamen est de regno Carolorum stirpi & posteris Odonis, concertatio quoque regibus Carolorum & Orientalium Francorum SUPER REGNO LOTHARII.*

XXII. Mais quand même le roi Arnoul auroit été en droit de disposer du royaume de Provence en faveur de Louis & de l'en investir, il se seroit toujours conservé la suzeraineté sur ce royaume : ainsi Charles le Simple ayant succédé à tous ses droits & recueilli, même du consentement<sup>2</sup> des rois ou empereurs d'Allemagne, toute sa succession, comme plus proche héritier de Louis, fils de ce prince, il s'ensuit que les rois de France, successeurs de Charles, doivent être regardés comme légitimes souverains de la Provence, & que les empereurs d'Allemagne, successeurs de Louis, fils de Boson, n'ont pu tout au plus posséder ce royaume, de même que toute la Lorraine, que comme leurs vassaux. D'ailleurs nous avons déjà vu que, même du vivant d'Arnoul & postérieurement à la prétendue cession qu'on soutient que le roi Eudes lui fit d'une partie du royaume de Lorraine, ce dernier étoit maître de la ville de Lyon, capitale du royaume<sup>3</sup> de Provence. Les rois de France ne consentirent donc jamais à l'usurpation de Boson & de ses successeurs, & conservèrent toujours leurs prétentions légitimes sur cette portion de la monarchie qu'il avoit envahie. Aussi voyons-nous : 1<sup>o</sup> que Charles le Simple fut reconnu<sup>4</sup> en 921 pour roi de Lorraine par Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, en vertu du traité qu'ils contractèrent alors ensem-

ble sur les bords du Rhin, qui servoit de limite à leurs États<sup>5</sup> ; 2<sup>o</sup> que le roi Raoul se fit<sup>6</sup> reconnoître à Vienne, l'an 931, par Louis Constantin, petit-fils de Boson, lequel reçut aussi ensuite dans cette ville & reconnut pour souverain le roi Louis d'Outremer<sup>7</sup> ; 3<sup>o</sup> que le roi Lothaire donna en dot la ville de Lyon à sa sœur en la mariant avec Conrad le Salique, roi de la Bourgogne Transjurane ; 4<sup>o</sup> enfin que le même Lothaire reprit la ville d'Aix sur l'empereur Othon, & qu'il donna la Lorraine *en bénéfice* à ce prince. Que si les désordres arrivés dans l'État à la fin de la seconde race & au commencement de la troisième, ne permirent pas à nos rois de rentrer entièrement dans tous les droits qui leur étoient acquis sur tout l'ancien royaume de Lothaire, & s'ils furent obligés de souffrir les entreprises des empereurs d'Allemagne qui se prétendoient souverains du Dauphiné & de la Provence, ils n'abandonnèrent jamais leurs droits. Saint Louis, Philippe le Hardi & Philippe le Bel les renouvelèrent sur ces provinces, & en particulier sur le Rhône, depuis qu'ils eurent acquis des comtes de Toulouse le domaine utile d'une partie des pays qui sont situés à la droite de ce fleuve. A cela on doit ajouter que le Vivarais & l'Uzège ne firent<sup>8</sup> plus partie du royaume de Provence après la mort de Louis l'Aveugle, fils de Boson, & que les rois de France réunirent alors à la couronne ces deux pays<sup>9</sup>, où ils furent reconnus, soit par les comtes de Toulouse qui en demeurèrent les maîtres, soit par les prélats & les seigneurs. Or, comme ces deux pays s'éten- doient jusques au Rhône, c'est une preuve que nos rois ont exercé leur souveraineté sur ce fleuve, malgré l'usurpation d'Hugues, qui, après la mort de Louis l'Aveugle, s'empara de la Provence & la céda ensuite aux rois de Bourgogne, d'où elle passa aux empereurs d'Allemagne.

<sup>1</sup> Duchesne, t. 2, p. 600 & suiv.

<sup>2</sup> Frodoard, ad ann. 931 & 941.

<sup>3</sup> Voyez la Note additionnelle à la Note LXXXVII du tome II.

<sup>4</sup> Voyez Note XV.

<sup>5</sup> Frodoard, ad ann. 941 & 960. — Voyez aussi la Note XV.

<sup>1</sup> Witichind dans Meibom. *Annal.* t. 1, p. 637.

<sup>2</sup> Duchesne, t. 2, p. 587, 590 & suiv.

<sup>3</sup> Reginon, ad ann. 893.

<sup>4</sup> Duchesne, t. 2, p. 587 & suiv.

## NOTE II

*Sur les conciles de Port & d'Urgel, assemblés sous S. Théodard, archevêque de Narbonne.*

I. NOUS n'avons rien à ajouter au jugement que les Bollandistes<sup>1</sup>, & M. Baluze<sup>2</sup> après eux, ont porté de la Vie de S. Théodard, archevêque de Narbonne. Nous convenons avec ces critiques que cette Vie a été écrite dans un temps fort postérieur à celui où ce prélat a vécu, & qu'elle est remplie de fables & d'anachronismes; nous croyons cependant, avec le dernier, que le fond en a été tiré d'une Vie de S. Théodard composée par un auteur contemporain, ce qui a fait que nous avons adopté tout ce que nous avons cru pouvoir s'accorder avec les monumens du temps.

Sur ce principe, nous avons entièrement rejeté l'histoire de la dispute de S. Théodard avec les Juifs de Toulouse, quoiqu'il puisse peut-être y avoir quelque chose de vrai; mais nous avons adopté, après M. Baluze, l'histoire de l'intrusion de Selva, évêque d'Urgel, & d'Hermenmire, évêque de Girone, parce que l'auteur rapporte des circonstances si particulières de cette affaire, & qu'elles sont si liées avec les faits historiques du temps & avec des monumens<sup>3</sup> non suspects, qu'il est difficile que le fond n'en ait été pris dans quelque bonne source. Nous avons donc cru, nonobstant ce qu'en disent les Bollandistes, qu'il se tint en effet un concile à Port sur cette affaire, & que S. Théodard y assista avec les autres évêques qui sont nommés dans la vie de ce prélat, & dont un faussaire n'aurait su deviner les noms; nous suivons en cela l'exemple du P. Sirmond, des éditeurs des conciles & de M. Baluze. Nous nous écartons cependant en quelque

chose des circonstances que ce dernier nous a données de cette affaire & de la chronologie qu'il a suivie; sur quoi nous allons donner nos raisons.

1° Il paroît qu'il n'y a aucun lieu de douter que Selva, faux évêque d'Urgel, n'ait voulu usurper sur l'archevêque de Narbonne l'autorité métropolitaine dans la Marche d'Espagne, ce que M. Baluze a omis. En effet Selva ordonna, de son autorité, un évêque à Girone, & il fut assisté, dans cette consécration, des évêques légitimes de Barcelone & d'Ausone: ceux-ci reconnoissoient par conséquent l'autorité de cet intrus au préjudice de celle de l'archevêque de Narbonne, à qui il appartenait de droit de sacrer les évêques de la Marche d'Espagne. On voit d'ailleurs dans divers actes qui nous restent sur cette affaire, entre autres dans la lettre du pape Étienne, qu'il s'agissoit entre S. Théodard & Selva, outre l'usurpation que ce dernier avoit faite de l'évêché d'Urgel, de l'autorité métropolitaine de la Marche d'Espagne; car quoique ces monumens soient supposés, il paroît cependant, comme on l'a déjà dit, qu'ils ont été fabriqués sur de véritables, qu'on a interpolés, en y insérant tout ce qu'un faux zèle pour les droits de l'église métropolitaine de Narbonne a pu inspirer à leurs auteurs.

2° Nous avons fixé l'époque du concile de Port à l'an 887, quoique M. Baluze la mette un peu plus tard. Cet auteur se fonde sur la date d'une charte<sup>1</sup> que l'empereur Charles le Gros donna en faveur de Théotarius, évêque de Girone, à Paris, le premier novembre, la seconde année de son règne dans la Gaule, indiction vi. M. Baluze rapporte la charte au mois de novembre de l'an 887, supposant que cette indiction avoit commencé depuis le 1<sup>er</sup> de septembre précédent. Or, comme Selva n'ordonna Hermenmire, faux évêque de Girone, qu'après la mort de Théotarius, il s'ensuit que le concile de Port où ces deux intrus furent condamnés, est postérieur au mois de novembre de l'an 887; c'est là le raisonnement que fait M. Baluze. Mais l'indiction

Éd. orig.  
t. II,  
p. 527.

<sup>1</sup> Bollandistes, 1<sup>er</sup> mai, p. 141 & seq.

<sup>2</sup> Baluze, *Marca Hispanica*, p. 368 & seq.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 370 & 334.

<sup>1</sup> *Capitulaires*, t. 2, Append. n. 119, p. 1513 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 371.

de la charte de Charles le Gros est fautive, & on doit lire IV ou V au lieu de VI. Ce prince n'étoit pas en effet à Paris au mois de novembre de l'an 887, mais au delà du Rhin : la charte appartient donc à l'an 886 & il étoit véritablement à Paris au mois de novembre de cette année. D'ailleurs la charte est datée de la seconde année du règne de Charles dans les Gaules, c'est-à-dire depuis la mort de Carloman, ce qui ne peut convenir qu'à l'année 886 & non à la suivante.

II. On peut ajouter que Charles le Gros n'alla à Paris en 886 ou en 887 que pour faire lever le siège de cette ville que les Normands avoient entrepris. Or ce siège fut levé au mois de novembre de l'an 886, ce qu'il est aisé de prouver en fixant la véritable époque de ce siège, sur laquelle la plupart de nos modernes ont fort varié. Les uns<sup>2</sup> prétendent qu'il dura deux ans de suite & que Charles le Gros marcha deux diverses fois pour le faire lever, savoir en 886 & au mois de novembre de l'an 887. Les autres<sup>3</sup>, quoique persuadés, sur l'autorité d'Abbon, que ce siège ne dura qu'un an, c'est-à-dire d'un mois de novembre à l'autre, sont incertains de son époque : ils en mettent le commencement en 885 ou en 886 & ne parlent cependant que d'un seul voyage de Charles le Gros dans cette ville à cette occasion. Il est certain en effet que ce prince ne marcha qu'une fois au secours de Paris, sur la fin du siège, qu'il fit lever.

Nous apprenons d'abord de diverses chartes que Charles le Gros fut aux environs de Paris depuis le 25 d'octobre<sup>4</sup> jusques au 18 de décembre de l'an 886, au lieu que nous n'avons aucun monument qui prouve qu'il y ait été en 887. Il est vrai que le P. Mabillon<sup>5</sup> fait mention d'une charte de

ce prince, datée de Paris le 18 de décembre l'an 887 & donnée en faveur de l'église de Nevers, mais cette charte est certainement de l'an 886; car outre que le 18 décembre de l'an 887 Charles ne régnoit plus & qu'il étoit alors au delà du Rhin, l'indiction, les années de l'empire de ce prince & de son règne en Italie, en France & dans les Gaules, marquées dans la date, conviennent avec l'an 886; il y a faute par conséquent dans l'année de l'Incarnation.

En second lieu, il est marqué dans une ancienne chronique<sup>1</sup> que les Normands abandonnèrent le siège de Paris le 30 novembre de l'an 886 & qu'ils se retirèrent alors à Sens : or, ce siège n'ayant duré qu'un an, suivant Abbon, il doit avoir commencé par conséquent au mois de novembre de l'an 885, & Charles le Gros ne peut avoir marché à son secours en 887.

Enfin ce prince fut déposé à la Saint-Martin de cette même année, & il la passa presque tout entière aux environs du Rhin. Il est prouvé<sup>2</sup>, en effet, par les chartes & par les historiens, qu'il étoit à Willingen, en Allemagne, au mois de mai de l'an 887; qu'au mois de juin suivant, il résidoit au palais de Kircheim en Alsace; qu'il passa ensuite le Rhin & qu'il demeura tout le reste de l'année, jusques à sa déposition, au delà de ce fleuve. Il ne vint donc pas à Paris en 887.

III. Après avoir fixé la durée du fameux siège de Paris par les Normands, lequel commença au mois de novembre de l'an 885 & dura jusques au même mois de l'année suivante, il est aisé de relever quelques méprises de nos historiens. 1<sup>o</sup> La mort de Goslin, évêque de Paris, qui décéda au mois de mai pendant ce siège, arriva en 886 & non en 887, comme l'a avancé le P. du Bois<sup>3</sup>; 2<sup>o</sup> l'abbé Hugues, qui finit aussi ses jours pendant ce siège, mourut

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 886, n. 2.

<sup>2</sup> Du Bois, *Historia ecclesiae Paris.* t. 1, p. 505 & seq. — Mabillon, ad ann. 886, n. 6, & 887, n. 12 & seq.

<sup>3</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 843 & 855.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 886, n. 2. — Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 220.

<sup>5</sup> Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 887, n. 13, & p. 688.

<sup>1</sup> Duchesne, t. 2, p. 637, & *Spicilegium*, t. 2, p. 733. — Voyez Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 886, n. 1, & ann. 887, n. 20.

<sup>2</sup> *Vetera Annal. apud Lambec.* t. 2, p. 357. — Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 223. — *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 50 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 577.

<sup>3</sup> *Historia ecclesiae Paris.* t. 1, p. 506.

en 886 & non en 887 ; 3<sup>o</sup> Charles le Gros, qui alla au secours de Paris durant ce siège, arriva au plus tard aux environs de cette ville au mois d'octobre de l'an 886 & non pas seulement au mois de novembre, comme l'avance le P. Daniel <sup>1</sup>, puisqu'il y donna une charte le 18 du même mois d'octobre.

IV. Charles le Gros n'étant donc pas à Paris, ou aux environs, au mois de novembre de l'an 887, il n'y peut avoir donné une charte en faveur de Théotarius, évêque de Girone, & ce diplôme appartient à l'an 886. Le siège épiscopal de cette ville pouvoit être vacant par conséquent en 887 & même à la fin de l'année précédente; en sorte que Selva peut avoir ordonné un évêque à Girone peu de temps après, & avoir été déposé avec lui au concile de Port, le 17 de novembre de l'an 887. Ce même diplôme fait voir qu'on ne peut anticiper la tenue de ce concile & le rapporter à l'an 886, comme l'ont cru les PP. Sirmond <sup>2</sup> & Labbe. On ne peut non plus la différer jusques au règne du roi Eudes, comme l'a prétendu <sup>3</sup> M. Baluze, trompé par les faux actes du même concile, qui font mention de ce prince, mais qui ne sont d'aucune autorité. En effet, M. Baluze <sup>4</sup> convient que Servus-Dei, évêque légitime de Girone, étoit paisible possesseur de cet évêché dès la fin de l'an 888, ce qui est prouvé par des chartes. Il faut donc que le concile d'Urgel, qui condamna Hermenmire compétiteur de Servus-Dei, soit antérieur. Or, ce concile d'Urgel est postérieur à celui de Port.

V. Ceci prouve que l'épithaphe du même Servus-Dei, rapportée <sup>5</sup> par M. Baluze, est fautive : il y est marqué que ce prélat mourut le 18 du mois d'août de l'an 906, étant alors dans la quinzième année de son épiscopat. Or, nous venons de voir qu'il étoit déjà évêque de Girone dès la fin de l'an 888, & il est certain qu'il avoit été élu canoniquement <sup>6</sup>, immédiatement après la mort de Théotarius.

<sup>1</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 855.

<sup>2</sup> *Conciles*, t. 9, p. 395.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 366.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 378, 819 & seq. & p. 827.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 372.

<sup>6</sup> Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 52.

VI. M. Baluze <sup>1</sup> admet un concile tenu à Fontaine, dans le Roussillon, avant ceux de Port & d'Urgel, touchant l'affaire de Selva & d'Hermentmire : mais comme il avoue <sup>2</sup> en même temps que les actes de ce concile sont entièrement supposés, nous n'avons pas cru devoir en faire aucune mention; d'autant plus qu'il paroît que les deux autres conciles suffirent pour terminer entièrement cette grande affaire.

Ed. orig.  
t. 11,  
p. 528.

## NOTE III

NOTE

3

*Sur la translation des reliques de S. Antonin de Pamiers.*

NICOLAS Bertrandi, après avoir donné dans son livre des *Gestes des Toulousains* les actes apocryphes de S. Antonin, martyr de Pamiers, rapporte <sup>3</sup> une assez longue histoire de la translation des reliques de ce saint, de l'ancienne église de Frédelas dans la nouvelle. C'est sans doute cette même histoire que Catel <sup>4</sup> dit avoir vue dans la bibliothèque des Dominicains de Toulouse, & dans le *Sanctoral* de Bernard Guidonis, dont il rapporte l'abrégé. Bertrandi & Catel conviennent, en effet, pour la date de cette translation, qui fut faite, disent-ils, en 887, « par le commandement de Roger, comte de Carcassonne, « le 13 avant les kalendes de juin, selon « Catel, ou de juillet selon Bertrandi, sous « le règne du jeune roi Charles (*Karolo* « *Minore Francorum rege regnante*), & en « présence de Théodard, archevêque de « Narbonne, & des évêques Arnoul de « Carcassonne, Raimond de Toulouse, « Roger de Conserans, Fulcrand de Rodez « selon Catel, ou Frotard suivant Bertrandi, Fulcrand de Lodève & Géraud « de Cahors. » Catel ajoute Flotard d'Albi. Une date si circonscanciée a fait croire

<sup>1</sup> Baluze, *Marca Hispanica*, p. 366.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 369.

<sup>3</sup> Bertrandi, fol. 22 & seq.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 622 & 853.

NOTE  
3

sans doute aux anciens & aux nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* qu'elle étoit authentique, & qu'on pouvoit s'en servir pour fixer les années de l'épiscopat de tous ces évêques. C'est aussi sans doute par la même raison que les Bollandistes, qui avouent que les actes de cette translation sont fautifs, en reconnoissent cependant le fond pour véritable; mais il est évident que cette date a été fabriquée de même que l'histoire de la translation.

1<sup>o</sup> Charles, dont le règne y est marqué, ne peut être que l'empereur Charles le Gros ou le roi Charles le Simple. Or, cette date ne convient ni à l'un ni à l'autre de ces deux princes : elle ne convient point au premier, comme l'avoue Catel<sup>1</sup>, puisqu'il est sans exemple qu'on lui ait donné le nom de *Carolus Minor*. D'ailleurs on auroit exprimé sa qualité d'empereur qu'il avoit alors. Pour ce qui est de Charles le Simple, il est certain qu'il ne régna en France que depuis l'an 893, & dans les provinces situées à la gauche de la Loire qu'après la mort d'Eudes & depuis l'an 898.

2<sup>o</sup> Nous ne connoissons aucun Roger comte de Carcassonne avant le dixième siècle.

3<sup>o</sup> Si on excepte Théodard, archevêque de Narbonne, qui vivoit véritablement l'an 887, nous n'avons aucune preuve que les autres prélats qu'on prétend avoir assisté à cette translation, occupassent alors les sièges qu'on leur donne; nous avons même des preuves du contraire à l'égard de quelques-uns. Nous savons, en effet, que Willerland étoit alors<sup>2</sup> évêque de Carcassonne, & qu'il assista en 887 au concile de Port avec son métropolitain, & non pas le prétendu Arnoul. Bernard ou Bernon étoit alors<sup>3</sup> évêque de Toulouse, de même qu'en 890, & non pas Raimond. Fulcrand, évêque de Lodève, ne fut élu qu'au milieu du dixième siècle. Enfin suivant les actes du concile de Port, c'étoit Eloï qui étoit évêque d'Albi en novembre 887, & non pas

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 853.

<sup>2</sup> Voyez Note XIII, n. 2.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, t. 1, p. 676.

Flotard, & Adolène lui avoit succédé en 891. Toutes ces raisons ne nous permettent pas de douter de l'entière supposition des actes de cette translation.

NOTE  
3

## NOTE IV

NOTE  
4*Époque de la paix entre les rois Eudes & Charles le Simple.*

LE pape Étienne VI, dans une réponse qu'il<sup>1</sup> fit à une lettre que Foulques, archevêque de Reims, lui avoit écrite, invite ce prélat à se trouver au concile romain qui devoit se tenir au mois de septembre de l'indiction xv. Nous fixons par là l'époque de la paix qui fut faite entre les rois Eudes & Charles le Simple. Foulques avoit écrit en effet, peu de temps auparavant à Étienne, que ces deux princes venoient de conclure la paix par le partage de tout le royaume. Or, la lettre de Foulques à Étienne ne sauroit être antérieure à Pâques de l'an 896, puisque Formose, prédécesseur immédiat de ce pape, mourut<sup>2</sup> alors seulement, & qu'Étienne ne fut élu que quelque temps après.

D'un autre côté, la réponse de ce dernier doit être environ du mois de juillet de l'an 896, afin que Foulques eût le temps de faire le voyage de Rome pour se trouver au concile qui devoit s'y tenir au mois de septembre. La paix entre les deux rois se fit donc vers le mois de mai ou de juin de l'an 896.

Il est certain, en effet, que l'indiction xv commencée le premier jour de septembre de l'an 896, est la seule de ce nombre qui ait couru pendant le pontificat d'Étienne VI, lequel ne régna pas une année entière & qui décéda le premier jour d'avril, comme le P. Mabillon<sup>3</sup> l'a prouvé. Le P. Pagi<sup>4</sup> a démontré d'un autre côté qu'il n'étoit plus en vie au mois d'octobre de l'an 897, en fai-

<sup>1</sup> Frodoard, *Hist. Rem.* l. 4, c. 4, p. 596 & seq.

<sup>2</sup> Voyez Pagi, *Critic.*

<sup>3</sup> Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 900, n. 33.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 897, n. 6.

4

sant voir que les deux épîtres du pape Romain son successeur, pour les églises d'Elne & de Girone, que M. Baluze<sup>1</sup> & le P. Mabillon après lui ont rapportées à l'an 900, appartiennent certainement à cette époque.

bert, par Adalbert, marquis d'Ivrée; & la seconde, par le marquis de Toscane, de même nom. Il ne rapporte point qu'il ait été couronné empereur, il se contente de dire qu'ayant été pris à Vérone par Béranger, celui-ci lui fit crever les yeux.

Enfin, un troisième auteur contemporain<sup>2</sup> semble fixer l'époque des années de l'empire de Louis dans ces vers du commencement de son quatrième livre :

## NOTE V

NOTE

5

*Sur Louis l'Aveugle, roi de Provence  
& empereur.*

Quarta igitur Latio vix dum deferbuit aestas,  
Hac ratione iterum solito sublata veneno  
Bellua, Tirrhenis fundens fera sibila ab oris,  
Sollicitat Rhodani gentem, &c.

**L**E concile de Valence qui fut tenu en 890 & dans lequel Louis, fils de Boson, fut élu roi de Provence, nous donne l'époque certaine du commencement du règne de ce prince, dont les États comprenoient une partie du Languedoc. Nous savons d'ailleurs qu'il fut couronné au commencement de l'an 890<sup>3</sup>, ce qui fixe à peu près le temps précis où ce concile fut assemblé.

Mais comme cette époque n'est pas exprimée bien clairement dans ces vers, les critiques modernes l'expliquent chacun selon ses idées, ce que nous examinerons dans la suite.

Louis fut ensuite appelé en Italie, où il se fit reconnoître roi de Lombardie & fut couronné empereur, ce qui lui donna occasion de changer la date des années de son règne; mais les historiens ne sont pas d'accord sur ces deux dernières époques, & moins encore sur la durée de son empire & sur le nombre des années de sa vie.

Il n'y a donc que l'autorité de Reginon qui puisse fixer les époques dont nous parlons; sa qualité d'auteur contemporain a engagé quelques modernes<sup>2</sup> à le suivre entièrement; mais comme il se trouve contredit par divers monuments du temps, & que d'ailleurs sa chronologie est fort confuse<sup>3</sup>, il a été abandonné d'un autre côté par les plus habiles critiques, qui se sont partagés cependant sur l'époque de la première & de la seconde entrée de Louis en Italie, sur celle où il reçut la couronne impériale à Rome, & enfin sur celle où Béranger lui fit crever les yeux, qui est la fin de son règne en Italie.

Reginon<sup>3</sup>, auteur contemporain, le fait entrer en Italie en 896, appelé par les Lombards contre Béranger, après la mort de l'empereur Lambert. Il rapporte, sous l'an 898, son couronnement à Rome comme empereur, & il dit, sous l'an 904, qu'il fut pris par Béranger, son compétiteur, qui lui fit arracher les yeux.

Sigonius<sup>4</sup> prétend : 1° que l'empereur Lambert étant encore en vie au commencement du mois d'octobre de l'an 898, la première entrée de Louis en Italie ne peut être fixée qu'à l'année suivante. Louis ne fut en effet appelé au delà des Alpes, suivant Reginon & la suite de l'histoire, qu'après la mort de cet empereur; 2° que Béranger obligea Louis, avant la fin de l'an 899, à quitter l'Italie après lui avoir fait promet-

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 376, 833 & seq. — Mabillon, ad ann. 900, n. 33.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 890, n. 47.

<sup>3</sup> Reginon, edit. Pistor. p. 70 & seq.

<sup>4</sup> Luitprand, l. 2, c. 10 & seq.

<sup>1</sup> *Paneg. de laud. Bereng. Aug.*

<sup>2</sup> Le Père Ange, *Hist. généalogique*, t. 1, p. 60 & suiv.

<sup>3</sup> Voyez Pagi, ad ann. 902, n. 15.

<sup>4</sup> Sigonius, *de reb. Ital.* l. 6, p. 146 & seq.

tre, comme le rapporte Luitprand, de n'y plus rentrer; 3° qu'après la mort de l'empereur Arnoul, arrivée à la fin de novembre de l'an 899, Louis fut rappelé en Italie l'année suivante par Adalbert, marquis de Lucques & de Toscane, qui s'étoit brouillé avec Béranger; 4° que Louis s'empara du royaume de Lombardie durant la même année 900 & avant le mois d'octobre, & qu'il fut couronné empereur à Rome l'année suivante 901; 5° qu'il fut pris & aveuglé par Béranger en 902, & que cette dernière année est l'époque de la fin de son règne en Italie. Telle est la chronologie que Sigonius a suivie, laquelle paroît juste & exacte, quoiqu'il ait été abandonné par tous les historiens & les critiques postérieurs.

Adrien de Valois a suivi un autre système dans ses notes<sup>1</sup> sur le panégyrique de l'empereur Béranger qu'il a donné le premier. Il ne fait entrer Louis en Italie pour la première fois que l'an 901 ou l'année suivante, quatre ans après la mort de Lambert qu'il fait décéder en 897. Il donne ensuite à Louis trois années consécutives de règne en Italie, d'où il ne le fait sortir, après qu'on lui eut crevé les yeux, que l'an 904 ou l'année suivante. Le système de ce critique a été suivi par le P. Papebrock<sup>2</sup>.

Le P. Petau<sup>3</sup> ne parle point de l'époque de l'entrée de Louis en Italie & ne distingue point la première de la seconde; il le fait seulement couronner empereur en Italie l'an 901, & sortir d'Italie l'an 904, après avoir été dépouillé de l'empire.

Le P. Pagi<sup>4</sup> ayant rapporté la mort de l'empereur Lambert à l'an 898 & après le mois d'août de cette année, fait entrer Louis en Italie pour la première fois l'année suivante, & pour la seconde l'an 900. Il prétend qu'il fut couronné empereur, à Rome, après le premier de juillet de cette dernière année. Il dit ensuite qu'il s'empara de Vérone, qu'il fut aveuglé l'an 902

& qu'il cessa dès lors de régner en Italie; mais qu'on continuoit cependant de compter à Rome, pendant les deux années suivantes, par les années de son empire.

Le P. Mabillon<sup>1</sup> suit la chronologie de Reginon & fait entrer Louis en Italie pour la première fois en 896, après la mort de l'empereur Lambert, & en 900 pour la seconde. Il le fait couronner empereur l'an 901 & rapporte la date d'un diplôme de ce prince donné à Vienne au mois de novembre de l'an 902, ce qui fait voir qu'il avoit alors repassé les Alpes; mais il le fait encore retourner en Italie pour la troisième fois. Il ajoute que ce fut durant ce dernier voyage & peu de temps après qu'il l'eut entrepris, qu'on lui arracha les yeux à Vérone.

M. de Leibnitz, dans ses notes<sup>2</sup> sur l'édition qu'il a donnée du panégyrique de l'empereur Béranger, fait voir que Lambert ne mourut qu'en 898, mais avant le mois de novembre de cette année. Il ajoute que Louis fit sa première expédition en Italie en 899, qu'il fut couronné empereur en 901 & qu'on lui fit crever les yeux l'an 902, avant le 7 du mois d'août.

Le P. Daniel, dans son histoire<sup>3</sup>, ne fixe aucune époque en particulier; il parle en général d'une seule expédition de Louis en Italie, il ajoute cependant *qu'il n'eut les yeux crevés que quatre ans après qu'il eut été couronné empereur à Rome*; ainsi, suivant son système, cet événement ne sera arrivé au plus tôt que l'an 905. Cet historien dit ensuite *que Louis mourut apparemment dans le supplice, & qu'au moins il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, où l'on voit quelque temps après Charles Constantin, son fils, seulement avec la qualité de seigneur de Vienne, & Hugues, fils de Thibaud, comte d'Arles, avec le titre de roi*. Il ajoute quelques lignes après, par une erreur qui lui est particulière, *que Béranger s'étant ensuite rendu maître de l'empire, & ayant obligé le pape Jean IX à le couronner empereur, eut un concurrent, qui fut Lambert, fils de Gui,*

<sup>1</sup> *Scriptores rer. Ital.* t. 2.

<sup>2</sup> *Conat.* p. 152.

<sup>3</sup> Petau, *Ration. temp.* l. 8, c. 13.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 898, n. 9 & seq. 899, n. 4 & seq. 900, n. 13 & seq. & 24; 902, n. 13 & seq.

<sup>1</sup> Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 896, n. 11; 900, n. 32; 902, n. 13

<sup>2</sup> Leibnitz, *Scriptores rer. Brunsvic.* t. 1.

<sup>3</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 891 & suiv.

autrefois duc de Spolète, &c. Mais il est certain<sup>1</sup> que Lambert étoit déjà mort l'an 898 & que Béranger ne fut couronné empereur que le jour de Pâques de l'an 916 : ainsi ils ne peuvent s'être disputé l'empire.

Enfin, l'auteur de la description<sup>2</sup> de la France paroît admettre un système différent de tous ceux dont nous venons de parler. Il ne fait entreprendre le premier voyage d'Italie à Louis que pour y aller recevoir la couronne impériale ; il ajoute que Béranger l'ayant obligé d'en sortir ensuite & de lui promettre de n'y plus revenir, il y rentra deux ans après & qu'il fut pris à Vérone & aveuglé.

Dans la variété de la contradiction qui se trouve parmi tous ces fameux critiques au sujet des époques dont nous venons de parler, il nous paroît, après les avoir examinées sur l'autorité des anciens historiens & des monumens du temps, que la chronologie de Sigonius est appuyée sur des preuves incontestables. C'est ce que nous allons développer d'une manière que nous croyons sans réplique.

II. Il est constant que Louis, fils de Boson, fut appelé deux fois en Italie & qu'il passa deux fois au delà des Alpes. L'autorité de Luitprand, auteur contemporain, est là-dessus si précise qu'on ne sauroit s'empêcher d'y déférer. Il est certain encore que ce prince ne passa les Alpes pour la première fois qu'après la mort de Lambert, ainsi que le dit Reginon, autre historien du temps. On ne l'appela, en effet, que pour l'opposer à Béranger, qui vouloit s'emparer du trône de Lombardie, après la mort du même Lambert. Or, ce dernier vivoit encore le 21 de mai & le 30 de septembre de l'an 898, ce qu'on voit par deux diplômes<sup>3</sup> de ce prince, l'un daté de Ravenne, & l'autre d'un lieu appelé Marinco. On voit d'un autre côté que Béranger étoit maître de Pavie, capitale du royaume de Lombardie, au mois de novembre de la même année, ce qui fait conjecturer à M. de Leib-

nitz<sup>4</sup> que Lambert mourut peu de temps auparavant ; ainsi ce dernier sera décédé vers le mois d'octobre de l'an 898. En effet, après ce temps-là il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, & on n'a plus aucun de ses diplômes. Louis n'entra donc en Italie pour la première fois qu'après cette époque, & comme il lui fallut sans doute quelque temps pour se préparer à cette expédition & conduire dans une saison convenable son armée au delà des Alpes, il n'y sera arrivé que vers le printemps de l'an 899. Par là on rectifie la chronologie de Reginon qui fait mourir l'empereur Lambert l'an 896. Il est certain, en effet, par un autre diplôme<sup>5</sup>, que ce dernier étoit encore en vie au mois de mars de l'an 897.

Luitprand<sup>3</sup> assure que Béranger vint au devant de Louis, aussitôt que celui-ci eut passé les Alpes, & qu'il l'obligea à repasser ces montagnes après lui avoir fait promettre par serment de ne plus mettre le pied en Italie. Cette expédition de Louis fut donc très-courte, & il revint sans doute dans les Gaules pendant l'été de l'an 899 ; aussi n'avons-nous aucun de ses diplômes donné en Italie pendant toute cette année.

III. Louis fut rappelé l'année suivante au delà des monts par Adalbert, marquis de Toscane, qui s'étoit brouillé avec Béranger. Cette brouillerie arriva peu de temps après que Louis eut quitté la Lombardie, comme le dit Luitprand : *Modica temporis transcurra intercapedine*. Louis rentra donc en Italie, au plus tard, au printemps de l'an 900. Nous avons du moins deux<sup>4</sup> de ses diplômes datés d'Olone & de Plaisance, au mois d'octobre de la même année. Il est remarquable que Louis date ses diplômes de la première année de son règne en Italie, ce qui prouve : 1<sup>o</sup> qu'il fut reconnu pour roi de Lombardie, mais que ce ne fut qu'après le mois d'octobre de l'an 899 ; 2<sup>o</sup> qu'il ne compta les années de son règne au delà des Alpes que depuis sa seconde entrée en Italie ; 3<sup>o</sup> que dans ce

<sup>1</sup> Voyez Pagi, ad ann. 915, n. 3. — Adrien de Valois, *Scriptor. rer. Italic.* t. 2, & Leibnitz, *Scriptores rer. Brunsvic.* t. 1.

<sup>2</sup> *Description de la France*, part. 1, p. 315.

<sup>3</sup> *Italia sacra*, nov. ed. t. 2, p. 100 ; t. 3, p. 28.

<sup>4</sup> Leibnitz, *Scriptores rer. Brunsvic.* t. 1.

<sup>5</sup> *Italia sacra*, t. 1, p. 347.

<sup>3</sup> Luitprand, l. 2, c. 10.

<sup>4</sup> Sigonius, *de reb. Ital.* l. 6, p. 248. — *Italia sacra*, t. 2, p. 255 & seq.



temps-là il n'étoit pas encore empereur. Tout ceci est confirmé par Luitprand, qui dit que d'abord après cette seconde entrée de Louis en Italie, Béranger, son compétiteur, se renferma dans Vérone; nous savons, d'ailleurs, que ce dernier étoit dans cette ville au mois d'octobre de la même année 900.

Louis se rendit alors maître de Pavie, ce qui est appuyé sur l'autorité de Constantin Porphyrogénète, qui assure que ce prince s'empara de cette place avant son couronnement : *Ludovicum non coronatum tenuisse Ticinum*. M. de Valois nie absolument ce fait, sur la fausse supposition que Louis se fit couronner empereur d'abord après sa seconde entrée en Italie; mais nous allons voir qu'il ne fut couronné empereur que longtemps après.

IV. Luitprand ne dit rien de ce couronnement; mais nous en apprenons d'ailleurs l'époque, qui doit être fixée au mois de février de l'an 901. En effet, Louis n'étoit pas encore empereur le 18 de janvier de la même année, & il ne portoit alors que le simple titre de roi, comme l'on voit par une date d'un de ses diplômes donné à Plaisance : *Data XV kal. Februarii, anno DCCCCI, indictione IV, anno autem Ludovici largissimi regis in Italia primo*. Ce qui fait voir encore que Louis n'entra en Italie pour la seconde fois, que l'an 900. Nous trouvons, d'un autre côté, que le pape Benoît IV avoit déjà couronné Louis empereur, au mois de février de la même année 901, dans un jugement<sup>3</sup> des commissaires ou envoyés de ce prince, daté du mois de février de l'an 901, la première année de son empire.

V. Louis régna en Italie pendant toute l'année 901, comme l'on voit par plusieurs<sup>4</sup> de ses diplômes où il prend le titre d'empereur; l'un est daté de Verceil, le 22 de mai, & trois autres de Pavie, capitale du royaume de Lombardie, le 18 de juin, le

1<sup>er</sup> de juillet & le 7 de décembre de l'an 901, *indiction IV*. Toutes ces chartes sont de la première année de son empire; ce qui prouve : 1<sup>o</sup> qu'il ne fut couronné empereur qu'en 901; 2<sup>o</sup> qu'après ce couronnement il discontinua de dater ses chartes de son règne en Italie, ou depuis l'an 900, comme il faisoit auparavant; 3<sup>o</sup> que les empereurs & autres princes employoient alors quelquefois l'indiction romaine, de quoi on a plusieurs autres exemples.

VI. Béranger, compétiteur de Louis, étoit encore à Vérone le 23 du mois d'août de l'an 901, comme il paroît par un de ses diplômes. Louis ne le chassa donc de cette ville & de la Lombardie qu'après cette date. Quant à Louis, il étoit encore à Pavie le 4 du mois de mai de l'année suivante; il sortit peu de temps après de cette ville pour aller à Lucques<sup>5</sup> où, s'étant brouillé avec Adalbert, marquis de Toscane, qui l'avoit appelé en Italie, il marcha vers Vérone. Béranger, qui s'étoit d'abord réfugié en Bavière & qui ensuite étoit rentré secrètement en Italie, le surprit dans cette dernière ville & lui fit arracher les yeux, ce qui se passa avant le 17 de juillet de la même année 902, car il étoit alors maître du palais royal de Pavie; ce qu'on voit<sup>4</sup> par un de ses diplômes, & par un autre daté du même lieu, le 7 du mois d'août suivant.

VII. Nous savons, d'ailleurs, que Louis avoit déjà repassé les Alpes dès la fin de l'an 902, car nous avons une de ses chartes datée de Vienne sur le Rhône, le onzième du mois de novembre de l'année<sup>5</sup> 902, la seconde de son empire, ce qui s'accorde parfaitement.

VIII. Nous n'avons aucune preuve que Louis soit retourné depuis en Italie, & nous en avons au contraire plusieurs qui font voir qu'il demeura toujours, dans la suite, en deçà des Alpes. Cela paroît, entre autres, par deux diplômes de ce prince, l'un daté de<sup>6</sup> Lyon le 17 de septembre de

<sup>1</sup> Sigonius, *de Reb. Ital.* l. 6, p. 248.

<sup>2</sup> *Italia sacra*, nov. ed. t. 5, p. 273.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. 1, p. 799. — Fiorentin. *Comment. de reb. ad Mathild. comitiss. spectantibus*.

<sup>4</sup> *Italia sacra*, t. 4, p. 422, 341, & t. 5, p. 271. — Sigonius, *de Reb. Ital.* l. 6, p. 248. — Goldast. *Constit. imper.* t. 1.

<sup>5</sup> *Italia sacra*, t. 5, p. 1032.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. 4, p. 586.

<sup>3</sup> Luitprand, l. 2, c. 10.

<sup>4</sup> *Italia sacra*, t. 2, p. 102 & 258.

<sup>5</sup> Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 902, n. 13.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXIX.

l'an 903, indiction VI & la troisième année de son empire, & l'autre<sup>1</sup> donné à Vienne l'an 904, indiction VI, *la troisième année de son empire*. Le mois n'est pas marqué dans cette dernière charte; mais si elle est de l'an 904, ce doit être celui de janvier, puisque Louis commença la quatrième année de son empire au mois de février suivant; ou plutôt cette charte appartient à l'an 903; car l'indiction VI qui y est marquée ne peut convenir avec l'an 904 & elle s'accorde avec l'an 903. Quoi qu'il en soit, nous apprenons encore que Louis étoit en deçà des Alpes, le 21 d'avril de l'an 904, par un de ses diplômes<sup>2</sup> donné ce jour-là, indiction VII, & la quatrième année de son empire; ce qui convient parfaitement avec ce que nous avons déjà dit touchant le commencement de l'empire de ce prince, & le confirme. Nous savons<sup>3</sup> enfin que Louis ne régnoit plus sur la Toscane, qui faisoit partie du royaume d'Italie, en 903 & 904, ce qui fait voir qu'il avoit alors abandonné ce royaume. Il faut donc que Reginon se soit trompé en mettant la sortie de Louis d'Italie à l'an 904, à moins qu'il n'y ait quelque transposition dans son texte ou dans les chiffres des années sous lesquelles il rapporte les faits dans sa Chronique.

IX. On pourroit objecter que le poëte anonyme qui a composé le panégyrique de l'empereur Béranger, dans les vers que nous avons déjà cités, fait entrer Louis en Italie pour la seconde fois, suivant M. de Valois, pendant le quatrième été qui suivit la mort de l'empereur Lambert; or, ce dernier étant mort en 897, suivant le calcul du même critique, Louis aura passé les Alpes pendant l'été de l'an 901. Mais nous avons déjà prouvé que ce prince reçut à Rome la couronne impériale au mois de février de la même année 901. Son second voyage en Italie aura donc précédé; d'ailleurs, comme il est certain que Lambert ne mourut que pendant l'automne de l'an 898, cela prouveroit que Louis n'entra pour la seconde fois en Italie que l'an 902, & nous avons déjà fait voir le contraire.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 93.

<sup>2</sup> Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 262.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 902, n. 14.

Le P. Pagi<sup>1</sup> donne une autre interprétation aux vers du poëte anonyme: il prétend que, suivant cet auteur, Lambert mourut le troisième été, ou l'an 898, & que ce fut pendant l'été de l'année suivante, qui étoit le quatrième ou l'an 899, que Louis entra pour la première fois en Italie; mais le poëte avoit déjà parlé de cette première entrée de Louis en Italie dans ces vers qui précèdent:

Hic dudum Ausonium cupidus regnasse per arvom  
Sed vetuit fortuna.

Il est évident que cet auteur parle dans ces vers du premier voyage que Louis fit en Italie, d'où Béranger l'obligea de sortir presque aussitôt, comme nous l'avons dit; ce vers

Quarta igitur Latio vix dum deferbuit aestas

doit donc se rapporter à une autre époque.

Cette époque, que M. de Valois & le P. Pagi n'ont pas bien connue, regarde la prise de Louis, à Vérone, par Béranger qui lui fit arracher les yeux l'an 902, & c'est en effet le quatrième été après la mort de Lambert, décédé, comme on l'a déjà dit, en 898. Ainsi le poëte anonyme aura rapporté, sous cette époque principale celle de la seconde entrée de Louis en Italie, qui arriva en 900 comme nous l'avons prouvé.

X. Ce que nous venons de dire convient parfaitement avec ce qui est rapporté dans la Chronique<sup>2</sup> du Mont-Cassin, savoir que lorsque Béranger eut fait crever les yeux à Louis, ce dernier sortit d'Italie après trois années de règne. Louis avoit été alors, en effet, roi de Lombardie pendant un an & empereur deux ans commencés; en sorte que son règne au delà des monts s'étendit depuis le printemps de l'an 900 jusques au mois de juillet ou d'août de l'an 902.

Le P. Pagi<sup>3</sup> ne compte ces trois années du règne de Louis, que depuis qu'il fut

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 899, n. 4 & seq.

<sup>2</sup> *Chronicon Cassin.* t. 3, l. 1, c. 64.— Duchesne, p. 649.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 902, n. 14.

couronné empereur ; mais comme cette cérémonie ne se fit qu'en 901, on ne sauroit trouver ces trois années si l'on n'y comprend le temps où ce prince ne fut que roi de Lombardie. Il est vrai que, suivant la Chronique de Casare, il fut couronné empereur en 900 ; mais ou cette chronique se trompe, ou plutôt elle compte les années depuis l'Incarnation, comme plusieurs autres.

XI. Louis, quoique chassé d'Italie depuis le mois d'août de l'an 902, fut cependant reconnu pour empereur à Rome & dans l'exarchat de Ravenne pendant les années suivantes, 903, 904, 905, & jusques à l'an 908 ; c'est de quoi il y a des preuves certaines. Il y a même lieu de croire qu'il continua d'être reconnu à Rome jusqu'à l'an 916, que Béranger y fut couronné empereur. Il est du moins certain que depuis sa sortie d'Italie il data ses chartes de son empire. Nous en avons déjà rapporté quelques-unes ; il y en a encore d'autres.

Louis en date une de Vienne, de la manière suivante : *Datum* <sup>x</sup> *XIV kal. novembris anno VII regni Hludovici piissimi Augusti indictione XI*. Ce diplôme est par conséquent de l'an 907, qui étoit en effet le septième de l'empire de ce prince, & l'indiction y est comptée depuis le 1<sup>er</sup> de septembre précédent, ce qui prouve encore que Louis ne comptoit les années de son empire que depuis l'an 901. Le P. de Sainte-Marthe, qui a donné ce diplôme, le rapporte <sup>3</sup> à l'an 905, sur la fausse supposition que Louis fut couronné empereur en 898, & il corrige l'indiction à la marge en mettant la treizième au lieu de la onzième ; mais il n'est pas nécessaire de faire cette correction, puisque la dernière indiction convient au mois d'octobre de l'an 907, & que Louis n'étoit alors que dans la septième année de son empire.

Ceci peut servir à corriger la date d'un autre diplôme de ce prince qui a été donné par Bouche <sup>4</sup>, & ensuite par le P. de Sainte-

Marthe, & qu'ils rapportent à l'an 910 ou à l'an 911, sous prétexte que l'indiction XIV, qui y est marquée, convient à cette dernière année ; mais ce diplôme étant daté *du 4 du mois d'avril, la douzième année de l'empire de Louis*, ne sauroit convenir avec aucune de ces deux années, puisque Louis fut couronné empereur au mois de février de l'an 901 ; ainsi il faut qu'il y ait quelque faute dans cette date, à moins que Louis n'ait varié en comptant les années de son empire, de quoi on pourroit rapporter, ce semble <sup>1</sup>, quelques autres exemples. Nous aimons mieux cependant croire avec le P. Pagi que ces chartes sont fautive dans leur date, comme il l'a fait voir <sup>2</sup> à l'occasion d'un autre diplôme du même prince daté *du 16 mai, indiction XIV, la neuvième de son empire*, où en lisant *la onzième*, au lieu de *la neuvième*, tout s'accorde parfaitement ; or, suivant cette correction, la première de ces deux chartes ne sauroit être de la douzième année de l'empire de Louis, puisqu'elle fut accordée à la demande de Rémi, évêque d'Avignon, & que la seconde fut expédiée en faveur de Fulchérius, évêque de la même ville, qui succéda <sup>3</sup> immédiatement à ce prélat.

Il y a encore une difficulté touchant le diplôme donné en faveur de Rémi, évêque d'Avignon : c'est qu'il y est fait mention de Manassés, archevêque d'Arles, qui, selon le P. de Sainte-Marthe <sup>4</sup>, ne parvint à cet archevêché qu'après l'an 914. Ce diplôme est donc postérieur à la douzième année de l'empire de Louis. Mais Manassés pouvoit être archevêque d'Arles dès l'an 911 & avoir même succédé plus tôt à Rostaing, son prédécesseur, dont on ne trouve rien après l'an 904. Ce qui a trompé cet auteur, c'est qu'il s'est fié trop aisément à la fausse date <sup>5</sup> de l'acte de l'élection de Pons, évêque d'Orange. Il est marqué *qu'il n'y avoit pas alors d'archevêque d'Arles (deficiente metropolitano Arelatensi)*, dans cet acte qui est daté *de l'an DCCCCXIV, indiction IV*. Mais outre que l'année & l'indiction ne sau-

Éd. orig.  
t. II,  
p. 532.

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 903, n. 2 & seq. — *Conciles*, t. 9, p. 517.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 137 & seq.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. 1, p. 805, & *instrum.* p. 138.

<sup>4</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 933. — *Gallia Christiana*, nov. ed. p. 805, & *instr.* p. 138.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 805.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 911, n. 6.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 804 & seq.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 548.

<sup>5</sup> *Ibid.* *instrum.* p. 131.

roient convenir, il est dit expressément d'ailleurs, dans le corps de l'acte, que l'élection fut faite *du consentement du roi Conrad*<sup>1</sup>; or ce prince ne commença de régner en Provence qu'en 937. L'élection de Pons, évêque d'Orange, est donc postérieure à l'an 937, & les électeurs pouvoient fort bien dire *qu'il n'y avoit pas alors d'archevêque à Arles*, ce qui ne prouve pas que ce siège fût vacant, comme on le prétend, mais seulement que Manassés, qui garda cet archevêché jusques après l'an 948<sup>2</sup>, étoit absent. Il est certain, en effet, que ce prélat passa en 936 en Italie, où il s'empara successivement des évêchés de Vérone, de Trente & de Mantoue, & de l'archevêché de Milan. Il s'ensuit de là qu'il faut placer l'élection de Pons, évêque d'Orange, après l'an 937, & comme l'acte est souscrit par Fulchérius, évêque d'Avignon, qui<sup>3</sup> ne siégeoit plus en 944, il doit être antérieur à cette dernière année.

Il est aisé de conclure de ce que nous venons de dire : 1<sup>o</sup> que c'est mal à propos qu'on met deux Pons<sup>4</sup>, au neuvième siècle, au nombre des évêques d'Orange, supposant que le premier avoit été élu en 914, car il est évident que ce n'est qu'un même évêque qui fut élu vers l'an 940 & qui vivoit encore en 982, en quoi il n'y a rien d'extraordinaire; 2<sup>o</sup> qu'on doit rayer du catalogue des évêques d'Avignon Florentius, que Dom Polycarpe<sup>5</sup> de la Rivière prétend avoir été élu en 919 ou 921, puisqu'il est constant que Fulchérius occupa ce siège depuis l'an 916 jusques en 937. Revenons aux années de l'empire de Louis l'Aveugle.

XII. Le P. Pagi<sup>6</sup> fait mention d'une charte datée de l'an 912, *indiction xv, la onzième de l'empire de Louis*; ce qui prouve encore que ce prince ne fut couronné empereur qu'en 901, car cette date ne sauroit convenir avec le système de ce critique, qui fait commencer l'empire de Louis l'an 900. Il est vrai qu'il prétend qu'il y a faute dans le

chiffre du règne, & qu'il faut lire la douzième au lieu de la onzième année de l'empire; mais ces notes chronologiques n'ont pas besoin de cette correction, & elles se soutiennent très-bien sans cela : cette charte appartient donc véritablement au mois de janvier de l'an 912, que Louis étoit encore dans la onzième année de son empire, laquelle ne finit qu'au mois de février de la même année. Le P. Pagi ajoute qu'il fera voir sous l'an 902, par des chartes de Louis, que ce prince fut couronné empereur l'an 900. Nous avons cherché ces chartes dans l'endroit indiqué, mais nous n'en avons trouvé aucune qui le prouve absolument, & qui ne puisse s'adapter avec le commencement de l'empire de ce prince calculé depuis le mois de février 901.

XIII. Tous ces monumens sont autant de preuves que Louis vécut encore plusieurs années après avoir abandonné l'Italie & le royaume de Lombardie, & avoir eu les yeux crevés, contre le sentiment du P. Daniel & de quelques autres qui le font mourir aussitôt que Béranger l'eut fait aveugler. Ces chartes prouvent aussi que Louis continua, après cet accident, de prendre le titre d'empereur, & qu'il ne céda à son compétiteur que le royaume d'Italie & non pas l'empire. Nous avons encore d'autres preuves<sup>7</sup> qu'il vécut longtemps après cette catastrophe, & en particulier le testament<sup>8</sup> de Fulchérius, évêque d'Avignon, daté *du 2 mai, jour de l'Ascension de l'an 916, indiction iv, la treizième année de l'empire de Louis*. On doit remarquer cependant qu'au mois de mai de l'an 916, ce prince étoit dans la seizième année de son empire, & non dans la treizième. Ainsi, si cette date n'est pas fautive, elle prouve que Louis varia dans le calcul des années de son empire.

On pourroit appuyer cette variation sur un autre diplôme<sup>9</sup> de ce prince daté de Vienne le 18 août de l'an 920, *indiction viii, & la dix-septième année de son empire*. Le P. de Sainte-Marthe, qui ne donne que

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 711.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 805.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 769 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 806.

<sup>6</sup> Pagi, ad ann. 900, n. 16.

<sup>7</sup> Pagi, ad ann. 902, n. 14 & seq.

<sup>8</sup> Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 918, n. 23.

<sup>9</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 806, & *instrumentum*. p. 138 & seq.

<sup>4</sup> *Ibid. ibid.*

douze années d'empire à Louis & qui le fait cesser de régner l'an 912, embarrassé de cette date, tâche de la rectifier suivant son système; mais il se trompe en supposant que ce prince cessa de régner en 912, puisque nous avons des preuves certaines qu'il vécut encore longtemps après, & qu'il continua depuis cette année de prendre le titre d'empereur. Peut-être que depuis que Bé-ranger fut couronné empereur à Rome, le jour de Pâques de l'an 916, Louis suivit un autre calcul pour les années de son règne, & qu'il ne compta que depuis sa dernière sortie d'Italie, arrivée vers le mois d'août de l'an 902.

XIV. Quoi qu'il en soit, on peut encore prouver que ce prince changea, sur la fin de sa vie, la manière de dater ses chartes, en ce qu'il paroît certain, d'un côté, qu'il ne vécut pas au delà de l'an 924, & que de l'autre, il date<sup>2</sup> plusieurs chartes de la trente-deuxième & de la trente-troisième année de son règne. Il aura donc repris, sur la fin de ses jours, le calcul depuis qu'il fut élu & couronné roi de Provence à Valence, l'an 890.

Un moderne<sup>3</sup> croit qu'il mourut vers l'an 920; mais comme on a des chartes de lui de la trente-troisième & même de la trente-quatrième<sup>4</sup> année de son règne, il doit avoir vécu du moins jusques à l'an 923. Le P. Ange<sup>5</sup> le fait vivre, d'un autre côté, jusqu'en 931 ou 932, sur la supposition qu'il y a des chartes datées de la trente-deuxième & la trente-troisième année de son empire; mais dans ce cas-là, ayant été couronné empereur en 901, comme nous l'avons fait voir, il auroit vécu encore en 934. Ces dernières chartes doivent donc être datées du règne de Louis commencé en 890, & non depuis qu'il fut couronné empereur. En effet, le P. Pagi<sup>6</sup> fait mention d'une sem-

blable charte, datée du mois de juin, la trente-troisième année du règne de Louis, REGNANTE *Ludovico rege & imperatore filio Bosonis regis*. Il doit en être de même des autres. Enfin, on peut ajouter aux raisons que Bouche<sup>1</sup> a déjà données pour prouver que Louis l'Aveugle étoit mort avant l'an 930, que cette dernière année Hugues<sup>2</sup>, roi d'Italie, céda le royaume de Provence à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane. Or, il ne paroît pas par aucun monument que Louis ait été dépouillé de ce royaume avant sa mort.

XV. Nous nous sommes étendus sur l'époque du règne & de l'empire de Louis l'Aveugle, fils de Boson, parce qu'elle a été jusqu'ici assez obscure, & que d'ailleurs elle nous intéresse, puisque ce prince régna sur une partie du Languedoc, savoir sur tout le Vivarais & le diocèse d'Uzès, & sur la partie des diocèses d'Arles & d'Avignon qui est en deçà du Rhône. Diverses chartes prouvent qu'il exerça son autorité sur ces pays, entre autres celles<sup>1</sup> qu'il accorda en 896 & 903, en faveur d'Amélius, évêque d'Uzès. On doit encore rapporter au règne de ce prince & à l'an 911 une donation faite à l'église d'Uzès & à Amélius, son évêque, *au mois d'avril de la dixième année, régnant Louis empereur*. Nous avons donné<sup>4</sup> cette charte dans le deuxième volume, parce que nous avons cru d'abord qu'elle appartenait au règne de l'empereur Louis le Débonnaire.

On voit encore que Louis l'Aveugle dominoit, vers l'an 920, sur le Vivarais & sur l'Uzège, par un diplôme<sup>5</sup> daté de Vienne le premier de février, la vingtième année de son empire, suivant lequel il confirme Manassés, archevêque d'Arles, dans la possession de l'abbaye d'Aniane, au diocèse de Maguelonne, de celle de Cruas, au diocèse de Viviers, & de la Celle ou prieuré de Goudargues, au diocèse d'Uzès, dont Ros-

<sup>1</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 783 & 934.

<sup>2</sup> Chorier, *Histoire de Dauphiné*, t. 1, p. 726. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 934. — Pagi, ad ann. 911, n. 6. — Guesnay, *Annal. Massil.* p. 270.

<sup>3</sup> *Description de la France*, part. 1, p. 316.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 642.

<sup>5</sup> *Histoire général. de la maison de France*, t. 1, p. 61.

<sup>6</sup> Pagi, ad ann. 911, n. 6.

<sup>1</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 783 & 934.

<sup>2</sup> Frodoard, *Chronicon*.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVI, XXVII, XXIX.

<sup>4</sup> Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LX.

<sup>5</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 783.

taing<sup>1</sup>, prédécesseur de ce prélat, avoit été pourvu. Il est vrai qu'il sembleroit par là que Louis étendit aussi sa domination sur le diocèse de Maguelonne : mais comme il est certain que les successeurs de Manassés ne jouirent<sup>2</sup> pas de l'abbaye d'Aniane comme des deux autres monastères, c'est une preuve que cette abbaye ne se trouvoit pas dans les États de ce prince.

## NOTE VI

*Epoque du règne de Charles le Simple dans la Septimanie.*

M. BALUZE trouve de grandes difficultés<sup>3</sup> touchant l'époque de l'épiscopat de Riculfe & d'Almerade, évêques d'Elne, dont le premier fit son testament<sup>4</sup> le neuvième du mois de décembre de l'année 915, la dix-huitième du règne de Charles le Simple. Cet auteur avoit cru d'abord qu'il y avoit faute dans cette date, & qu'il falloit lire la vingt-troisième & non la dix-huitième année du règne de ce prince; mais ayant<sup>5</sup> réfléchi ensuite que Charles ne fut reconnu dans la Gothie que depuis la mort du roi Eudes, il s'est rétracté. Ainsi, il est certain que Riculfe étoit encore évêque d'Elne au mois de décembre de l'an 915, & la dix-huitième année de Charles le Simple.

D'un autre côté, on trouve plusieurs<sup>6</sup> titres de l'église d'Elne qui sont datés avant le mois de décembre de la dix-huitième année du même prince, & dans lesquels il est fait mention de l'évêque Almerade, qui succéda immédiatement à Riculfe, ce qui paroît se contredire. Pour concilier ces contradictions, il suppose que les dates de ces titres sont fautives, & en particulier celle de l'acte de la dédicace de l'église d'Elne, qui est du premier de septembre de la dix-

huitième année du roi Charles, parce qu'Almerade dit dans cet acte que ce jour-là étoit l'anniversaire de son sacre, & qu'il y fait mention d'une donation faite à son église par le feu comte Bencion, son frère, donation<sup>1</sup> qui est datée du mois de mars, la dix-neuvième année du même prince. M. Baluze corrige ces différentes dates à sa fantaisie; mais il est aisé de les concilier, sans y faire aucun changement.

Il est certain, en effet, 1<sup>o</sup> que Charles le Simple ne fut pas d'abord généralement reconnu dans la Gothie en 898<sup>2</sup>, après la mort du roi Eudes; 2<sup>o</sup> que toute cette province lui étoit soumise en 900. Par ces deux différentes époques que les notaires auront suivies diversement, on explique la contradiction de ces dates. La plupart des chartes du pays sont datées véritablement suivant la première de ces deux époques; mais nous avons plusieurs autres monumens<sup>3</sup> qui calculent nécessairement suivant la seconde, entre autres une<sup>4</sup> charte de l'église d'Urgel, ainsi datée : *Anno Incarnationis Dominicae DCCCCVII, indictione X, anno VIII, regnante Karolo rege, sub die XIII kalendarum Februarium.*

Cette charte est du comte Miron, fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone, ce qui nous donne lieu de croire que ce prince ne reconnut pas Charles le Simple d'abord après la mort d'Eudes. Nous voyons, en effet, que la plupart des autres chartes de la maison de Barcelone suivent le même calcul. Telle est l'exécution du testament<sup>5</sup> de Wifred II, comte de cette ville, neveu de Miron; car cet acte est du premier de décembre, la quatorzième année du règne de Charles le Simple. Or, ce comte ne mourut au plus tôt que l'an 913. Il n'y a pas lieu de douter, en effet, que ce ne soit de lui qu'il est parlé dans un ancien manuscrit<sup>6</sup> de l'abbaye de Cuxa, où il est dit que *Wifred le Velu, premier comte de Bar-*

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 842.<sup>2</sup> Voyez tome III, livre XI, n. LXII. — Pagi, ad ann. 912, n. 9.<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 910, n. 60.<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 833.<sup>5</sup> *Ibid.* p. 833 & seq.<sup>6</sup> *Ibid.* p. 382.<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXVII.<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 959, n. 27.<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 382 & seq.<sup>4</sup> Baluze, append. — Reginon, p. 626.<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 374.<sup>6</sup> *Ibid.* p. 383.

*celone, mourut l'an 913*, car paroissant certain que <sup>1</sup> Wifred le Velu étoit déjà mort l'an 907, on l'aura confondu ici avec son fils. On voit d'ailleurs une épitaphe à Barcelone<sup>2</sup>, dans laquelle il est marqué que le comte Wifred, fils du feu comte Wifred, mourut l'an 914. Les années du règne de Charles le Simple doivent être calculées par conséquent dans l'exécution du testament de Wifred II, depuis l'an 900. Il est vrai que l'épitaphe dont nous venons de parler suppose que ce prince fut enterré à Barcelone, au lieu que l'auteur des Gestes des comtes de cette ville dit qu'il fut inhumé à Ripoll; mais ce dernier auteur n'a écrit qu'à la fin du treizième siècle & peut s'être trompé.

Suivant les principes que nous venons d'établir, il est aisé de fixer l'époque de l'épiscopat d'Almerade, évêque d'Elne, en supposant que Riculfe, son prédécesseur, aura compté les années du règne de Charles le Simple depuis la mort d'Eudes, comme il est marqué dans le testament de ce prélat; mais qu'Almerade, son successeur, lequel étoit frère des deux comtes de Roussillon & parent des comtes de Barcelone, aura suivi le calcul le plus usité dans sa maison, où on ne comptoit les années du règne de Charles le Simple que depuis l'an 900, qu'il fut sans doute reconnu par ces princes. Ainsi, en supputant l'acte de consécration de l'église d'Elne, depuis cette dernière époque, cet acte, qui est du 1<sup>er</sup> de septembre & de la dix-huitième année de Charles, appartiendra à l'an 917. Almerade dit dans cet acte, que ce même jour étoit l'anniversaire de sa consécration : ce prélat aura donc été sacré le 1<sup>er</sup> de septembre de l'an 916, quelques mois après la mort de Riculfe. Cette solution sert à fixer l'époque de deux autres chartes citées par M. Baluze<sup>3</sup>, où il est parlé du même Almerade, évêque d'Elne & qui sont datées des mois de juillet & d'août, la dix-huitième année de Charles le Simple. Elles appartiennent à

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 49. Voyez aussi, dans le même volume, l'addition faite à la même Note, § 18.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 332.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 383.

l'an 918, & confirment ce que nous venons d'avancer touchant la double manière de calculer les années du règne de ce prince dans la Septimanie & la Marche d'Espagne.

Pour ce qui est de la donation<sup>1</sup> du comte Bencion faite à l'église d'Elne, le 4 de mars de la dix-neuvième année de Charles le Simple, le commencement du règne de ce prince doit être compté ici depuis la mort du roi Eudes. Cette charte sera donc de l'an 916, & aura précédé la dédicace de l'église d'Elne qui fut faite le 1<sup>er</sup> de septembre suivant, & dans laquelle il est fait mention du même comte Bencion, comme étant déjà mort. Ce comte sera décedé, par conséquent, entre le mois de mars & celui de septembre de l'an 916.

On peut faire usage de ce que nous venons de dire pour fixer l'époque d'une charte<sup>2</sup> du monastère d'Alaon, au diocèse d'Urgel, où il est fait mention de la mort d'Arnuste, archevêque de Narbonne, & de l'élection d'Agio, son successeur. Cette charte est datée du mois de juin, la treizième année de Charles le Simple, car il faut lire *tertio decimo* au lieu de *tricesimo*. Or, cette treizième année de ce prince ne peut être supputée, dans la charte, depuis la mort d'Eudes, puisqu'elle appartiendrait, suivant ce calcul, à l'an 910, & qu'il est certain qu'Arnuste vivoit encore l'an 911; mais en calculant depuis l'an 900, sa date convient à l'an 912, & Agio pouvoit avoir succédé alors à Arnuste. Nous savons, en effet, que le premier étoit archevêque de Narbonne, avant la mort du pape Anastase III, arrivée au plus tard au commencement de l'an 913. Quant à l'indiction qui est encore marquée dans cette charte, il paroît qu'elle est fautive & elle ne peut servir à en fixer l'époque.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 841 & seq.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXIX.

— Voyez, pour toutes ces chartes, le catalogue des actes de l'église d'Elne, tome V de cette édition. — La charte du monastère d'Alaon dont les Bénédictins cherchent à fixer ici la date est fautive, comme toutes celles qui ont été puisées à la même source & insérées dans l'*Histoire de Languedoc*; il ne faut donc pas s'étonner si les synchronismes de la date ne s'accordent pas entre eux. [E. M.]

## NOTE VII

*Époque & circonstances de l'union du marquisat de Gothie au domaine des comtes de Toulouse.*

I. NOUS avons déjà fait voir ailleurs que Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne, posséda jusqu'à sa mort le marquisat de Gothie qu'il tenoit de Bernard, son père. Il est certain, d'un autre côté, que Guillaume II, son neveu, qui lui succéda dans le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, ne lui succéda pas dans ce marquisat, & que cette dignité entra, après la mort de Guillaume le Pieux, dans la maison des comtes de Toulouse : c'est ce que nous allons prouver par divers monumens du temps.

II. 1<sup>o</sup> Il est fait mention dans la Chronique de Frodoard<sup>1</sup>, sous l'an 932, de Raimond & Ermengaud, princes de Gothie, qui reconnurent alors Raoul pour roi : or, il est certain qu'ils étoient l'un & l'autre de la maison de Toulouse.

III. 2<sup>o</sup> Il est parlé de ces deux princes dans une lettre<sup>2</sup> d'Agio, archevêque de Narbonne, qui les reconnoît pour *ses comtes* ou seigneurs. Cette lettre est sans date, mais on peut la fixer à peu près sur ce que les évêques de la province écrivirent<sup>3</sup> au pape Jean X, pour lui demander le *pallium* en faveur d'Aymeri, successeur d'Agio. Cette lettre est donc antérieure à l'année 928, qui est celle de la déposition de ce pape. M. de Marca<sup>4</sup> prétend qu'elle est de l'an 915, ce qui prouveroit que le marquisat de Gothie étoit dans la maison des comtes de Toulouse avant la mort de Guillaume le Pieux; mais comme il n'apporte aucune preuve de cette date, on ne doit faire aucun fond sur ce qu'il dit là-dessus.

Nous verrons d'ailleurs plus bas, que Guillaume le Pieux étoit encore marquis de Gothie vers l'an 915.

IV. On pourroit fixer la date de cette lettre d'une manière plus précise, si on pouvoit s'arrêter à la conjecture de Catel<sup>1</sup>, qui prétend que le diplôme que Charles le Simple donna<sup>2</sup> en faveur de l'église de Narbonne le 7 du mois de juin, la trentième année de son règne, & la vingt-cinquième année depuis la mort d'Eudes, c'est-à-dire l'an 922, fut expédié en conséquence de cette lettre; mais Charles donna ce diplôme à la *sollicitation de Gui, évêque de Girone*, au lieu que l'archevêque Agio chargea les évêques Agambert & Alphonse de solliciter celui dont il parle dans sa lettre. Quoi qu'il en soit, si la lettre d'Agio est de l'an 922, elle prouve du moins que le marquisat de Gothie étoit déjà alors dans la maison des comtes de Toulouse.

V. 3<sup>o</sup> On peut tirer une autre preuve que ce marquisat étoit dans la même maison avant l'an 921, d'une lettre sans date que le pape Jean X adressa à Agio, archevêque de Narbonne, à Austénius, archevêque de Lyon & à leurs suffragans qui sont en la Septimanie, en Espagne & Bourgogne, & dans laquelle il leur marque qu'il a écrit à Raimond pour l'obliger à restituer les biens qu'il avoit usurpés sur leurs églises. Catel<sup>3</sup>, qui cite cette lettre, ne doute point qu'il ne s'agisse là de Raimond II, comte de Toulouse, fils d'Eudes. Ce prince avoit donc usurpé les biens ecclésiastiques de la Septimanie & dominoit par conséquent sur cette province. Cette lettre est antérieure au mois d'avril de l'an 921, puisque Austénius n'étoit plus<sup>4</sup> alors archevêque de Lyon. Enfin, il est certain, d'un autre côté, qu'elle est postérieure à l'an 915, car le pape Jean X y défend à Agio, archevêque de Narbonne, à Austénius, archevêque de Lyon & à leurs suffragans, de converser<sup>5</sup> avec Gérard qui se disoit archevêque de Narbonne, & qu'il avoit excommunié. Or, suivant la suite des faits

<sup>1</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 600.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVI.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de la province de Languedoc*, p. 560 & suiv. p. 778 & suiv. *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 88.

<sup>4</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 687.

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 88.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLV.

<sup>3</sup> *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 83 & suiv.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 4, p. 70 & 372.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 83 & suiv.



qui se passèrent<sup>1</sup> dans l'affaire de cet intrus. Jean X, qui ne fut élu<sup>2</sup> que vers la fin du mois d'avril de l'an 914, ne peut l'avoir excommunié au plus tôt que vers la fin de l'an 915.

VI. 4° Nous avons une donation<sup>3</sup> faite en faveur de l'abbaye de Montolieu par Odon, vicomte de Narbonne & Richilde, son épouse, le 20 du mois de décembre de la vingt-septième année de Charles le Simple (ou l'an 924), d'un alleu situé dans le comté de Narbonne, avec le consentement d'Agio, archevêque, & du comte Pons, pour le salut du même comte Pons, SON SEIGNEUR, lequel souscrit<sup>4</sup> à la charte de la manière qui suit : *S. Pontii comitis & marchionis qui consensit & firmavit*. Cet acte prouve manifestement que ce comte Pons, qui est le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, possédoit déjà le marquisat de Gothie en 924 & que son père Raimond II étoit alors déjà décédé. En effet, ce fut lui qui chassa vers ce temps-là, de cette province, les Hongrois qui y avoient fait une irruption, comme il paroît par la lettre que les évêques du pays écrivirent au pape Jean X, & dans laquelle Pons est qualifié *prince & marquis*. Il est vrai que le P. Pagi<sup>5</sup> rapporte cette lettre au pontificat de Jean XI, sur la supposition que Pons ne succéda à Raimond & à Ermengaud dans le marquisat de Gothie, qu'après l'an 932. Mais si cet auteur avoit fait attention que Pons s'appeloit aussi Raimond, & s'il eût su que ce prince étoit déjà marquis de Gothie en 924, comme la charte du vicomte Odon le prouve sans réplique, & que c'est par conséquent le même Raimond qui se soumit au roi Raoul en 932, avec Ermengaud, il n'auroit pas différé si tard la date de cette lettre. Il est certain d'ailleurs qu'on ne trouve aucun monument qui prouve qu'Agio, prédécesseur d'Aymeri, ait été archevêque de Narbonne après l'an 926. Ce dernier peut donc avoir été élu vers l'an 927, & la lettre qu'il écrivit, avec quelques évêques de sa

province, au pape Jean, pour lui demander le *pallium*, doit avoir été adressée à Jean dixième du nom, qui ne fut déposé que vers le 20 de juin de l'an 928.

5° Enfin le même Raimond Pons fonda, en 936, l'abbaye de Saint-Pons de Tomières dans le diocèse de Narbonne, & lui donna diverses terres situées tant dans le comté de cette ville que dans le reste de la Septimanie ou Gothie<sup>3</sup>. Ce prince, ainsi que M. de Marca l'observe, possédoit donc alors le duché ou marquisat de Gothie.

Il résulte de ce que nous venons d'établir, que ce marquisat étoit dans la maison des comtes de Toulouse, du moins dès l'an 921. Or, comme Guillaume II qui hérita du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne de Guillaume le Pieux, son oncle, vivoit alors, il faut qu'il ne lui ait pas succédé dans le marquisat de Gothie & que cette dignité ait passé immédiatement après la mort du même Guillaume le Pieux dans la maison des comtes de Toulouse. Ainsi, en fixant l'époque de cette mort, nous apprenons celle de l'union du marquisat de Gothie au domaine des comtes de Toulouse.

VII. Le P. Mabillon<sup>4</sup> cite divers nécrologes suivant lesquels Guillaume le Pieux mourut le 6 de juillet; il prouve d'ailleurs par la souscription de ce prince à la charte de la fondation de l'abbaye du Bourg-Dieu en Berri, datée du 2 du mois de septembre, la vingtième année du règne de Charles le Simple en Aquitaine ou de l'an 917, qu'il vivoit encore alors. Guillaume ne mourut par conséquent au plus tôt que le 6 de juillet de l'année suivante, & non comme le P. Ange l'a avancé<sup>5</sup>, au mois de juillet de l'an 917. Il est vrai que M. Baluze<sup>6</sup> a fixé la mort de ce prince au 4 du mois de juillet de l'an 917 ou de l'an 919, & que quelques anciennes chroniques<sup>7</sup> la mettent sous cette dernière année : mais il est beaucoup plus

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 928, n. 2.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIII.

<sup>3</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 887 & suiv.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 918, n. 23.

<sup>5</sup> *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 511.

<sup>6</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, p. 12.

<sup>7</sup> Labbe, *Bibliotheca nova*, t. 1, p. 315; t. 2,

<sup>1</sup> Voyez tome III, l. XI, n. LXXXIII.

<sup>2</sup> Pagi, *Critic*.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Pagi, ad ann. 932, n. 4.

certain que Guillaume le Pieux mourut le 6 de juillet de l'an 918.

VIII. On peut savoir par là quel fut le comte de Toulouse qui lui succéda dans le marquisat de Gothie. Eudes, comte de cette ville, vivoit encore le 20<sup>e</sup> du mois de juin de la même année; cependant, comme il étoit extrêmement âgé, qu'il s'étoit démis du comté de Toulouse en faveur de Raimond, son fils, & qu'il n'est pas certain qu'il ait survécu à Guillaume le Pieux, il est plus vraisemblable que le même Raimond succéda immédiatement à ce dernier dans le marquisat de Gothie, conjointement avec Ermengaud, son frère puîné.

Il est assez difficile de décider si Eudes ou ses fils succédèrent à Guillaume le Pieux dans le marquisat de Gothie en qualité de ses proches parens & par droit de sang, ou s'ils obtinrent cette dignité du roi Charles le Simple, auquel ils furent toujours très-attachés. Le P. Mabillon prétend prouver la parenté qu'il y avoit entre eux par le testament du comte Raimond de l'an 960 qu'il a donné dans sa Diplomatique, & dans lequel ce prince fait mention *du comte Guillaume, son cousin*, ce que cet auteur entend de Guillaume II, duc d'Aquitaine, & neveu de Guillaume le Pieux; mais nous ferons voir dans la Note suivante qu'il s'agit ici d'un autre Guillaume. Il est toutefois très-vraisemblable que les comtes de Toulouse ne succédèrent à Guillaume le Pieux dans le marquisat de Gothie que par droit de sang, ce qu'on peut appuyer: 1<sup>o</sup> sur ce que, suivant l'usage observé depuis le règne de Charles le Chauve, les dignités étoient alors héréditaires & passaient ordinairement aux plus proches; 2<sup>o</sup> sur la liaison qui étoit en 923<sup>3</sup> entre Raimond II, comte de Toulouse & Guillaume II, duc d'Aquitaine, qui s'unirent contre les Normands; mais on ne sauroit fixer leur degré de parenté faute de monumens.

p. 733.— Hugo Flaviniac. *Chronicon*, t. 1, p. 124.— Labbe, *Bibliotheca nova*, t. 1, p. 325; t. 2, p. 272.— *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, t. 1, p. 91.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 592.

X. Nous avons une charte<sup>1</sup> donnée par le roi Charles le Simple, au mois de juin de la trente-deuxième année de son règne, ou l'an 924, à la prière de Guillaume, son grand marquis, en faveur d'Erifons, évêque, résidant alors à Narbonne. On pourroit inférer de là que c'est de Guillaume II, duc d'Aquitaine, qu'il s'agit dans cette charte, que ce duc succéda par conséquent dans le marquisat de Gothie à Guillaume le Pieux, son oncle, & qu'ainsi ce marquisat ne passa pas immédiatement de ce dernier dans la maison des comtes de Toulouse. Mais il est constant que la date de cette charte n'est pas juste: 1<sup>o</sup> Charles le Simple ne peut l'avoir donnée au mois de juin de l'an 924, puisque Raoul, son compétiteur, le tenoit alors en prison; 2<sup>o</sup> nous avons déjà montré qu'en 924 c'étoit Raimond Pons qui étoit marquis de Gothie & non pas Guillaume; 3<sup>o</sup> cette charte est datée de l'indiction VIII, qui ne peut convenir à l'an 924; 4<sup>o</sup> elle est signée par Hervé, archevêque de Reims, en qualité d'archi-chancelier. Or, ce prélat<sup>2</sup> n'occupoit plus cette dignité au mois d'avril de l'an 920. Ce diplôme est donc antérieur à cette dernière année, & sa date aura été altérée par les copistes qui auront mis *anno XXXII* pour *XXII*. Il paroît en effet que cette charte est d'environ l'an 914, qui étoit la vingt-deuxième du règne de Charles le Simple, car nous savons d'ailleurs que l'évêque Erifons, en faveur duquel elle fut expédiée, demuroit<sup>3</sup> alors dans la Gothie. Il est vrai que l'indiction VIII ne sauroit convenir non plus à l'an 914; mais elle peut aussi avoir été altérée par les copistes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce diplôme est postérieur à l'an 905, puisqu'il y est fait mention de Roger, archevêque de Trèves, qui ne parvint<sup>4</sup> à cette dignité qu'après cette année.

XI. Un moderne<sup>5</sup> croit que les comtes de Toulouse s'emparèrent du marquisat de Gothie sur un certain Guadaillo, prince

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires pour l'Histoire de Languedoc*, p. 777.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 921, n. 43.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 840.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 721.

<sup>5</sup> Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 209 & suiv.

NOTE

7

des Goths, qui fut obligé, dit-il, de se réfugier dans la Marche d'Espagne, & qu'il fait de la race des comtes de Barcelone & des anciens marquis de Gothie. Cet auteur insinue que le prétendu Guadaillo donna sa fille en mariage à Borrel, comte de Barcelone, & que les droits que les comtes de cette ville prétendirent dans la suite sur le Languedoc venoient de ce mariage. Mais sans nous arrêter à réfuter toutes ces fables & les vaines conjectures sur lesquelles il les appuie, il suffit de remarquer que ce Guadaillo est un prince des Goths imaginaire, & que Diego<sup>1</sup>, qui lui a donné cette qualité, n'est fondé que sur la souscription d'une charte où on lit ces mots : *S. Guallus princeps cocorum*, c'est-à-dire prince des cuisiniers, *grand-queux* ou maître d'hôtel de Borrel, comte de Barcelone, & non pas *princeps Gothorum*, comme il le suppose.

louse, descendoit du même Raimond Pons en ligne directe, ce qui est appuyé sur des preuves incontestables; mais ils sont fort partagés sur les degrés de génération qui se trouvent entre eux.

II. Nous ne parlerons pas ici de ceux qui avant Catel ont écrit sur cette matière, parce qu'ils ne nous ont donné que des fables. Catel est le premier qui a commencé à débrouiller cette généalogie & à la tirer du profond chaos où elle étoit demeurée ensevelie jusques à lui. Il admet<sup>2</sup>, entre Raimond Pons & Guillaume Taillefer, deux comtes de Toulouse qu'il appelle Raimond III & Pons II. Il hésite sur la filiation du premier, qu'il fait comte de Toulouse depuis l'an 947 jusqu'en 972, mais il donne l'autre, qu'il fait vivre en 987, pour père de Guillaume Taillefer, en sorte qu'il paroît mettre deux générations entre Raimond Pons & ce dernier, en quoi il a été suivi par Bouche<sup>3</sup> & par Marcel, qui admettent ces deux générations sans aucune difficulté. La Faille<sup>3</sup> prétend au contraire que celui que Catel appelle Raimond III étoit certainement fils de Raimond Pons, fondateur de S. Pons de Tomières<sup>4</sup>, mais il n'accorde pas que Pons II fût fils de Raimond III, & ne prenant là-dessus aucune détermination bien certaine, il suppose seulement que le même Pons II fut père de Guillaume Taillefer. M. de Marca<sup>5</sup>, qui a écrit après Catel sur la suite des comtes de Toulouse, admet comme lui deux comtes de cette ville entre Raimond Pons & Guillaume Taillefer, savoir: Raimond III, qu'il fait vivre depuis l'an 944 jusques en 972, & Pons II. Enfin Besse<sup>6</sup> ne s'explique pas sur le nom du père de Guillaume Taillefer; mais comme il donne à Raimond Pons, fondateur de Saint-Pons de Tomières, un fils qu'il appelle Raimond, qu'il fait celui-ci comte de Toulouse & marquis de Gothie

## NOTE VIII

NOTE

8

Éd. orig. t. II, p. 536. *Suite des comtes de Toulouse pendant les neuvième & dixième siècles.*

I. TOUTS les auteurs qui ont écrit sur la généalogie & la succession des comtes héréditaires de Toulouse, sont d'accord sur les différens degrés de génération qui se trouvent depuis Frédélon, investi de ce comté en 849 par le roi Charles le Chauve, jusques à Raimond Pons qui vivoit vers le milieu du dixième siècle. On voit, en effet, par les divers monumens qui nous restent, que Raimond I succéda à son frère Frédélon; que Bernard I, fils de celui-là, étant mort sans enfans, Eudes, son frère, lui succéda, & qu'enfin Raimond II, fils d'Eudes, fut père de Raimond Pons, qui fonda l'abbaye de Saint-Pons de Tomières en 936.

Les mêmes auteurs conviennent également que Guillaume Taillefer, aïeul de Raimond de Saint-Gilles, comte de Tou-

<sup>1</sup> Diego, *Cond. de Barcel.* l. 2, c. 51.

<sup>2</sup> Marca *Hispanica*, p. 903.

<sup>3</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 96 & suiv.

<sup>4</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 357.

<sup>5</sup> La Faille, *Abrégé de l'Histoire de Toulouse*, t. 1 des *Annales*, p. 69 & suiv.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 73 & suiv.

<sup>7</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 688 & suiv.

<sup>8</sup> Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 203 & suiv.

depuis l'an 944 jusques en 963 & qu'il lui donne Pons II, comte de Toulouse, pour fils, il s'ensuit, selon cet auteur, que Pons II étoit père de Guillaume Taillefer.

III. Il paroît donc que tous les auteurs que nous avons cités mettent deux degrés de génération entre Raimond Pons & Guillaume Taillefer. Le P. Labbe<sup>1</sup> suit une autre route : il prétend que Raimond Pons, fondateur de Saint-Pons de Tomières, fut comte de Toulouse depuis l'an 922 jusques en 962; qu'il eut deux fils de Berthe, sa seconde femme, veuve de Boson, comte de Provence, savoir : Guillaume, qu'il fait comte d'Arles & de Toulouse, & Pons, à qui il prétend que ce dernier céda le comté de Toulouse & qui fut père de Guillaume Taillefer. Ainsi il n'admet qu'une génération entre celui-ci & Raimond Pons. Il a été suivi par Guichenon<sup>2</sup>, & en dernier lieu par le P. Ange<sup>3</sup> qui s'écarte cependant de son sentiment, en ce qu'au lieu de Guillaume, comte d'Arles, que le P. Labbe admet pour fils aîné de Raimond Pons, il met un Raimond auquel il donne le nom de Raimond IV, qu'il fait comte de Toulouse depuis l'an 961 jusque vers l'an 985, & qu'il soutient être mort sans enfans. Enfin le P. Mabillon, sans entrer dans ces discussions, a avancé<sup>4</sup> que Raimond Pons, comte de Toulouse, fondateur de Saint-Pons de Tomières, ne mourut qu'après l'an 960, qu'il eut un fils appelé Raimond, &c.

IV. Une si grande diversité de sentimens sur la généalogie des comtes de Toulouse vient en premier lieu de la disette de monumens qui s'expliquent clairement là-dessus, & en second lieu de la ressemblance des noms; en sorte que le P. Labbe<sup>5</sup>, après tous les soins qu'il s'est donnés pour fixer cette généalogie, est obligé d'avouer qu'il reste encore beaucoup de vérités à éclaircir & même à découvrir, & qu'il ne compte ce qu'il a donné que comme un léger crayon & un ouvrage qui n'a encore que les premiers traits du pinceau, en attendant que quelque personne

plus intelligente y mette la dernière main. Nous allons tâcher de développer, s'il est possible, une matière si obscure, sur l'autorité des chartes & des anciens monumens qui nous restent.

V. Raimond II, comte de Toulouse, mourut vers la fin de l'an 923 ou au plus tard au commencement de l'année suivante, puisque Raimond Pons, son fils<sup>1</sup>, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, lui avoit succédé en 924, ainsi qu'on l'a vu dans la note précédente.

VI. Quant à la postérité de ce dernier & au nom de son successeur immédiat dans le comté de Toulouse, nous avons là-dessus le témoignage de Guillaume IV, comte de Toulouse & de Raimond de Saint-Gilles, son frère, qui connoissoient sans doute le degré de leur descendance. Or, ces deux princes appellent nettement Raimond Pons leur bisaïeul.

Le premier<sup>2</sup> s'exprime en ces termes dans une charte de l'an 1080 que nous avons copiée sur l'original qui est au trésor des chartes du roi : *Ego Willelmus Tolosano- rum &c. comes & dux, ex rebus a Deo omnipotenti mihi traditis... monasterium Tomeriense a progenitoribus meis, A PROAVO videlicet meo Poncio Aquitanorum duce vel principe magno, noscitur a primis aedificiis fundatum, &c.*; & ensuite : *ob amorem jam dicti PROAVI MEI Poncii ducis, &c.* Raimond de Saint-Gilles, comte de Rouergue, dans une autre charte<sup>3</sup> de l'an 1085, s'énonce de la manière suivante : *Ego Raimundus Ruthenensis comes, de rebus a Deo mihi traditis... monasterium Tomeriense quod a progenitoribus meis, a PROAVO videlicet meo Poncio Aquitanorum magno duce vel principe est a primis aedificiis fundatum, &c.*, *ob amorem PROAVI mei jam dicti Poncii ducis*; & plus bas : *& liberalitatem quae A PROAVO meo jam nominato, &c.*

Il résulte de ces autorités que Guillaume IV, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, étoient arrière-petits-fils de Raimond Pons, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières; or, comme il est certain que ces deux frères étoient fils de

<sup>1</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 442 & suiv.

<sup>2</sup> Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. 2, tabl. 14.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Hist. gén.* t. 2, p. 682 & suiv.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 960, n. 31.

<sup>5</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 420 & 492.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCLXVIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCXCVIII.

NOTE  
8Éd. orig.  
t. II,  
p. 537.

Pons, comte de Toulouse & d'Almodis de la Marche, & que ce dernier étoit fils de Guillaume Taillefer & d'Emma de Provence, il s'ensuit : 1<sup>o</sup> que Raimond Pons fut père du même Taillefer; 2<sup>o</sup> que les prétendus Raimond III & Pons II, que nos généalogistes supposent avoir possédé le comté de Toulouse entre ces deux princes, & qu'ils mettent au nombre des descendans de l'un & des ascendans de l'autre, ne sont appuyés que sur de vaines conjectures & qu'il faut les retrancher du nombre des comtes de Toulouse. Il est surprenant que Catel<sup>1</sup>, qui a eu connoissance de la charte de Raimond de Saint-Gilles dont nous venons de rapporter les termes, n'ait pas fait attention au mot *proavus* qui y est employé, & que le P. Labbe<sup>2</sup>, qui cite celle du comte Guillaume IV, son frère, conservée dans le trésor des chartes, n'ait pas vu qu'elle tranche toutes les difficultés. Il est vrai que le P. Ange<sup>3</sup> semble croire que ce Pons, bisaïeul de Raimond de Saint-Gilles, dont il est fait mention dans ces chartes, est différent du fondateur de Saint-Pons de Tomières; mais le contraire y est marqué expressément. Au reste, on ne sauroit supposer que le mot *proavus* signifie ici un prédécesseur pris en général; car, outre que ce terme est répété plusieurs fois dans les deux chartes, ce qui en détermine le sens à la signification rigoureuse du mot *bisaïeul*, cette supposition ne peut avoir lieu, à moins qu'il n'y ait des monumens certains qui détruisent la filiation que nous venons d'établir. Or, bien loin qu'il y en ait de semblaibles, nous ne trouvons rien non-seulement qui la contredise, mais même qui ne la confirme; c'est ce qu'il faut tâcher de faire voir, en parcourant tous les titres qui nous restent des comtes de Toulouse, depuis Raimond Pons jusques à Guillaume Taillefer.

VII. Il est fait mention de Raimond Pons comme vivant, dans une charte<sup>4</sup> de l'an 942. Depuis cette année nous ne trouvons aucun acte qui parle certainement de lui, comme

s'il eût été encore en vie; sur quoi il faut remarquer que comme il avoit deux noms & que les auteurs & les chartes du temps lui donnent tantôt celui de Raimond & tantôt celui de Pons qu'il avoit ajouté<sup>1</sup> à l'autre, il a été aisé de le confondre avec un autre Raimond, comte de Rouergue & marquis de Gothie, son cousin, dont nous parlerons bientôt & qui vivoit dans le même siècle. Mais il faut observer que, dans toutes les<sup>2</sup> chartes que nous avons de lui, il prend à la vérité quelquefois le seul nom de Pons, mais qu'il ne se donne jamais celui de Raimond sans y ajouter l'autre : *Ego Raimundus qui & Pontius*. Et ailleurs<sup>3</sup> : *Signum Raimundi ducis Aquitanorum, cui aliud est, nutu Dei, nomen Pontii*. Cette remarque, dont nous ferons usage dans peu, fait voir que, quoique nous ayons diverses chartes depuis l'an 942 jusques à la fin du dixième siècle, où il est fait mention d'un comte Raimond, qui paroît avoir dominé sur la Gothie ou sur les autres pays du domaine de la maison de Toulouse, on ne sauroit en conclure pourtant que ce soit plutôt de notre Raimond Pons qu'il y soit parlé, que d'un autre comte Raimond, son cousin, qui vivoit certainement alors.

VIII. Il est certain que le même Raimond Pons étoit déjà mort en 969, comme il paroît par l'acte<sup>4</sup> de cession que fit la même année à l'église de Narbonne Gausfred, abbé de Saint-Pons de Tomières, *du conseil de la comtesse Garsinde*, d'une vigne & de quelques salines que Pons, autrefois comte, avoit données à cette abbaye : *Quae quondam Poncius comes praedestinavit ad ipsum locum*. Il est parlé aussi du même comte Pons, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, comme étant déjà décédé, dans l'acte<sup>5</sup> d'exécution du testament d'Aymeri, archevêque de Narbonne, daté de l'an 977 & non de l'an 937, comme Besse<sup>6</sup> l'a avancé; ce qui lui a fait dire que Raimond Pons étoit déjà mort cette dernière

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 23 & 86.

<sup>2</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 458.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Hist. gén.* t. 2, p. 684.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXI.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. LXIX & seq.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. LXIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CIII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CXII.

<sup>6</sup> Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 196, 203.

<p>Fulguald ou Fulcoald, comte de Rouergue &amp; commissaire dans la Septimanie en 836, épousa Sénégonde.</p>	<p>I. FRÉDELON, d'abord comte de Rouergue, &amp; ensuite comte de Toulouse depuis l'an 849, épousa Ode : il prit le titre de duc, &amp; mourut vers l'an 851.</p>	<p>Udalgarde, femme de Bernard, seigneur en Rouergue, vivoit en 878.</p>	<p>V. RAYMOND II, comte d'Albi &amp; de Nîmes du vivant de son père. &amp; ensuite comte de Toulouse. Il posséda le marquisat de Gothie, les comtés de Querci &amp; d'Albigeois par indivis avec son frère depuis l'an 919, épousa Gudimilde, &amp; mourut vers le commencement de l'an 924.</p>	<p>VI. RAYMOND III, surnommé PONS, comte de Toulouse, grand duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte de Querci, d'Albigeois &amp; de Nîmes, &amp;c., depuis l'an 924, épousa Garsinde, qui lui survécut; il mourut vers l'an 950.</p>	<p>VII. GUILLAUME III, surnommé Tail-lefer, né vers l'an 945, comte de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, &amp; en partie de Nîmes, épousa : 1<sup>o</sup> Arsinde d'Anjou, 2<sup>o</sup> Emme de Provence, comtesse d'une partie de cette province; il mourut vers l'an 1037.</p>	<p>Premier lit. Raimond &amp; Henri, morts jeunes &amp; sans enfans. Constance, seconde femme de Robert, roi de France. Ermengarde, femme de Robert, comte d'Auvergne. Deuxième lit. VIII. PONS, comte de Toulouse, de Querci &amp; d'Albigeois, &amp; en partie de Nîmes ou de Saint-Gilles, épousa : 1<sup>o</sup> Majore de Foix, 2<sup>o</sup> Almodis de la Marche, &amp; mourut en 1060.</p>
<p>II. RAYMOND I, comte de Querci, avoit déjà succédé, en 852, à son frère dans les comtés de Toulouse &amp; de Rouergue; il épousa Berthe, se qualifia duc, &amp; mourut en 865.</p>	<p>III. BERNARD III, comte de Toulouse, de Querci &amp; de Rouergue depuis l'an 865, mort sans enfans en 875; se qualifia duc, marquis &amp; comte.</p>	<p>IV. EUFES, comte de Toulouse, de Rouergue &amp; de Querci depuis l'an 875, marquis de Gothie depuis l'an 918, épousa Garsinde, vraisemblablement fille &amp; héritière d'Ermengaud, comte d'Albi; il mourut fort âgé vers l'an 919, &amp; prit le titre de duc, marquis &amp; comte.</p>	<p>Ermengaud, comte de Rouergue, &amp; vraisemblablement de Gévaudan; marquis de Gothie, comte de Querci, d'Albigeois, &amp;c., par indivis avec son frère depuis l'an 919, épousa Adélaïde; mort après l'an 940.</p>	<p>Raimond I, comte de Rouergue. Il fut aussi par indivis duc ou prince d'Aquitaine, marquis de Gothie &amp; comte de Querci &amp; d'Albigeois depuis environ l'an 940, épousa, en 947, Berthe, nièce d'Hugues, roi d'Italie; il testa &amp; mourut vers le commencement de l'an 961.</p>	<p>PONS, comte d'Albi en 984 &amp; 987, épousa N... &amp; mourut sans enfans.</p>	<p>Bertrand, comte ou marquis de Provence, épousa B N... Emme épousa Othon Raimond, seigneur de l'Isle-Jourdain.</p>
<p>N..., promise en mariage, en 860, à Etienne, comte d'Auvergne.</p>	<p>Fulguald. Arbert, surnommé Benoît, moine &amp; ensuite abbé de Vabres.</p>	<p>Autres mâles.</p>	<p>Autres mâles.</p>	<p>Raimond I, comte de Rouergue, &amp;c., depuis l'an 961 jusque vers l'an 1008, épousa Richarde, qui vivoit encore en 1062.</p>	<p>Raimond II, comte de Rouergue, marquis de Gothie, &amp;c., depuis l'an 961 jusque vers l'an 1008, épousa Richarde, qui vivoit encore en 1062.</p>	<p>Hugues, comte de Rouergue, marquis de Gothie, &amp;c., depuis environ l'an 1008, épousa Foy; mort vers l'an 1054.</p>
<p>Étienne I, comte de Gévaudan, épousa Adélaïde d'Anjou.</p>	<p>Étienne II, comte de Gévaudan en 1035.</p>	<p>PONS, comte de Gévaudan en 975 &amp; 1010, épousa Tetberge, comtesse de Forez.</p>	<p>PONS, comte de Gévaudan en 975 &amp; 1010, épousa Tetberge, comtesse de Forez.</p>	<p>Hugues, comte en partie de Querci depuis environ l'an 940 jusque vers l'an 950, épousa Gudimilde.</p>	<p>Hugues, comte en partie de Querci depuis environ l'an 940 jusque vers l'an 950, épousa Gudimilde.</p>	<p>Hugues, comte de Rouergue, marquis de Gothie, &amp;c., depuis l'an 961 jusque vers l'an 1008, épousa Richarde, qui vivoit encore en 1062.</p>

<sup>1</sup> Voyez ci-après la Note additionnelle à la Note XXIX.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

Guillaume, Philippe, femme de Guillaume V, comte d'Auvergne.

MAISON DE TOULOUSE.

Éd. orig  
t. II,  
p. 530.

IX.

GUILLAUME IV, duc & comte de Toulouse, d'Albigeois, de Querci, de Lodève, de Périgord, d'Agenois, de Carcassonne & d'As-tarac, qualités qu'il prenoit en 1080, épousa : 1° Mathilde, 2° Agnès de Mortaing; il mourut vers l'an 1093.

*Premier lit.*  
Pons & un autre mâle, morts jeunes.

*Deuxième lit.*  
Philippe épousa : 1° Sanche Ramire, roi d'Aragon; 2° en 1094, Guillaume IX, duc d'Aquitaine.

X.

RAYMOND IV, surnommé de Saint-Gilles, fut d'abord comte ou marquis de Provence, comte de Rouergue, Gévaudan, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne, &c., succéda à son frère, & fut le premier qui se qualifia duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, épousa : 1° N... de Provence, 2° Mahaut de Sicile, 3° Elvire de Castille; mort en 1105.

*Premier lit.*

XI.  
BERTRAND, comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence, & ensuite comte de Tripoli, épousa : 1° une nièce de Mathilde; marquise de Toscane; 2°, en 1095, Electe de Bourgogne; mort en 1112.

*Troisième lit.*

N..., mort en Terre-Sainte.

XII.

ALPHONSE-JOURDAIN, duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, né en 1103, épousa Faydide d'Uzès; mort en 1148

XIII.

RAYMOND V, duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, épousa, en 1154, Constance, fille de Louis VI, roi de France; mourut en 1194.

Alphonse.

Faydide épousa Humbert III, comte de Maurienne & de Savoie.  
N..., mort jeune.

*Enfans naturels :*  
Pons, mort en 1203.

Bertrand.  
N...épousa No-radin, prince d'Alep.

Agnès.  
N..., épouse du comte de Comminges.

Raymond I, comte de Tripoli, épousa Hodieme, troisième fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, & mourut en 1152.  
Philippe.

XIV.

RAYMOND VI, dit le Vieux, duc de Narbonne, marquis de Provence, comte de Toulouse, épousa : 1° Ermessinde de Pelet, 2° Béatrix de Béziers, 3° Bourguigne de Chypre, 4° Jeanne d'Angleterre, 5° Elconor d'Aragon; mort en 1222.

Albéric Taillefer épousa Béatrix, héritière de Dauphiné, mort sans enfans en 1183.

Raymond, fils d'Alphonse & petit-fils d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.

Baudouin, mort en 1212.

Alix, femme de Roger, vicomte de Béziers, morte en 1193.

*Enfans naturels de Raymond V, comte de Toulouse :*

Indie épousa : 1° Guillabert de Lautrec; 2° Bernard-Jourdain, seigneur de l'Isle-Jourdain.

Pierre - Raymond.

Raymond II, comte de Tripoli, régent du royaume de Jérusalem, épousa Eschive, dame de Libériade; mort sans enfans en 1187.

Mélissende, accordée à Mannel Cominène, empereur de Constantinople.

*Deuxième lit.*

Constance épousa : 1° Sanche VIII, roi de Navarre; 2° Pierre-Bernard de Saufe, seigneur d'Anduze.

*Quatrième lit.*

XV.  
RAYMOND VII, dit le Jeune, duc de Narbonne, marquis de Provence & comte de Toulouse, eéda, en 1228, au roi S. Louis le ducé de Narbonne & une partie de ses autres Etats, & ne prit plus depuis que le titre de comte de Toulouse & de marquis de Provence; épousa : 1° Sanche d'Aragon, 2° Marguerite de Lusignan; mort en 1249.

Guillemette épousa Baral de Baux, prince d'Orange.

*Enfans naturels.*

Bertrand, vicomte de Bruniquel, de Monclar & de Salvagnac en Querci, épousa Comtesse de Rabastens; mourut vers l'an 1247.

Reginald, son arrière-petit-fils, épousa Braïde de Gouth.

Bertrande, sœur de Reginald, lequel mourut sans enfans, & femme de Pierre Troselle, eut une fille nommée Isabelle, qui épousa, en 1390, Raymond-Roger de Comminges, vicomte de Conserans, & apporta la vicomté de Bruniquel dans sa maison.

Guillemette, femme d'Hugues d'Alfier, sénéchal de Toulouse.

*Premier lit.*

XVI.  
JEANNE, comtesse de Toulouse & marquise de Provence, née en 1220, épousa Alphonse, frère de S. Louis, & mourut sans enfans en 1271.

A

B

C

N..., héritière du marquisat de Provence, épousa Raymond de Saint-Gilles, son cousin germain.

Berthe, comtesse de Rouergue, marquise de Gothie, &c., femme, en 1051, de Robert II, comte d'Autvergne, morte sans enfans vers l'an 1065.

année; il est parlé en effet de ce comte en ces termes : *Et propter remedium animae Poncioni comitis defuncti.*

IX. Raimond Pons avoit déjà épousé Garsinde en 936, comme il paroît par l'acte de dotation de l'abbaye de Saint-Pons; la même comtesse souscrivit en 940 à un autre acte<sup>1</sup> avec le comte Pons, son mari. On vient de voir qu'elle lui survécut, & c'est ce qui paroît encore par deux actes. Dans le premier, qui est une donation qu'elle fit à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, elle s'exprime en ces termes : *Ego<sup>3</sup> domina Garsendis comitissa quae sui uxor domini Pontii comitis Tolosani.* Cet acte est daté du règne de Lothaire & peut servir à fixer la date du testament de la même comtesse, dans lequel<sup>4</sup> elle fait divers legs pieux pour l'âme de Pons, son mari, inhumé à Saint-Pons de Tomières : *Placuit mihi Garsindae comitissae,* dit-elle, *pro remedium viri mei Pontii, &c.* Et plus bas : *Et meam Ecclesiam S. Salvatoris de Salas... dono Deo & S. Pontio Tomeriensi ubi vir meus requiescit, &c.* Il est vrai qu'on lit dans l'édition<sup>5</sup> que le P. Martène a donnée de cet acte : *S. Pontio Castrensi*; mais il est évident que c'est une faute & qu'il faut lire *Tomeriensi*, puisque l'abbaye de Castres est nommée deux lignes auparavant sous le nom de Saint-Benoît & de Saint-Vincent & qu'il n'y a point d'autre abbaye du nom de Saint-Pons, dans la Guienne & le Languedoc, que celle de Tomières.

Il est certain que ces deux actes sont de la même personne & à peu près du même temps, c'est-à-dire environ de l'an 974, comme nous le verrons plus bas, puisque dans le premier elle donne le château de Cessenon à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, à condition qu'*Adélaïde & ses fils Ermengaud & Raimond en jouiront pendant leur vie,* & que dans l'autre elle lègue le même château à *Adélaïde, vicomtesse, & à ses fils Ermengaud & Raimond,* &, après leur mort, à l'abbaye de Saint-Pons de

Tomières. Il est fait encore mention, en 972, de la même comtesse Garsinde dans l'acte de dotation de l'abbaye de Gaillac & dans quelques autres titres dont nous parlerons ailleurs.

X. Il s'ensuit de ce que nous venons d'établir : 1<sup>o</sup> qu'on n'a aucune preuve que Raimond Pons, comte de Toulouse, ait vécu après l'an 950; 2<sup>o</sup> que Garsinde, sa femme, lui survécut certainement. Nous apprenons d'ailleurs que Guillaume Taillefer, son fils, lui avoit déjà succédé dès l'an 961. Nous trouvons la preuve de ce dernier fait dans le testament du comte Raimond, que le P. Mabillon a fait<sup>7</sup> imprimer dans sa Diplomatique, qu'il date environ de l'an 960 & qu'il attribue au même Raimond Pons, fondateur de Saint-Pons de Tomières, mais qui appartient à un autre Raimond; c'est ce que nous croyons pouvoir démontrer.

XI. Avant que de nous engager dans cette discussion, il est important de fixer, autant qu'il nous sera possible, l'époque de ce testament qui est sans date.

Il est certain d'abord que cet acte est antérieur à l'an 969, puisqu'il y est fait mention de *Rainald, vicomte de Béziers*<sup>3</sup>, comme vivant, & que ce vicomte étoit déjà mort au mois d'octobre<sup>4</sup> de la même année. En second lieu, il n'y a pas sujet de douter que Berthe, dont il y est parlé si souvent, ne fût l'épouse du testateur, ainsi que le P. Mabillon & nos meilleurs critiques en conviennent, quoique cela ne soit pas marqué en termes exprès. En effet, le comte Raimond y parle souvent de son fils *Raimond* & il lègue divers domaines très-considérables à la même *Berthe*<sup>5</sup> & à son fils *Raimond*. On peut appuyer cette preuve sur une<sup>6</sup> donation que la comtesse Berthe fit le 26 de février de l'an 960 à l'abbaye de Montmajour, où

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVIII.

<sup>2</sup> Mabillon, de *Re diplomatica*, p. 572 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII & suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CIV.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. XCVIII.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. XCII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. LXIX.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CX.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CXI.

<sup>5</sup> Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 126.



elle s'exprime de la manière suivante : *Ego Bertha comitissa cogito de anima mea & senioris mei Raimundi, &c.*, car le terme *senior* signifie en cet endroit la même chose que *mari*, ce qu'on pourroit confirmer par un grand nombre d'exemples.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 540.

Cette dernière charte prouve que le comte Raimond, mari de Berthe, vivoit encore au mois d'avril de l'an 960; mais il paroît qu'il étoit mort au mois de septembre de l'année suivante, par une donation<sup>1</sup> que firent alors à la cathédrale de Nîmes cette comtesse & son fils Raimond, de deux alleux, situés dans le comté de cette ville; ainsi le comte Raimond, mari de Berthe, aura fait son testament dans cet intervalle.

XII. Il est fait mention dans le même testament de trois évêques, Deusdedit, Frotaire & Bernard; mais leur siège n'est pas marqué, ce qui auroit pu servir à confirmer l'époque de cet acte. Le P. Mabillon<sup>2</sup> conjecture que le premier étoit évêque de Rodez, le second d'Albi & le troisième de Cahors, & son sentiment a été suivi par le P. de Sainte-Marthe<sup>3</sup>. Il n'y a aucune difficulté pour le premier; car, outre que les alleux que le comte Raimond lui donna<sup>4</sup> étoient situés dans le Rouergue & qu'il les substitua à la cathédrale de Rodez & aux autres églises du pays, nous trouvons d'ailleurs<sup>5</sup> que Deusdedit étoit évêque de cette ville après le milieu du dixième siècle, & rien n'empêche qu'il n'occupât ce siège en 961. Pour ce qui est des deux autres, nous croyons que Frotaire étoit évêque de Cahors & Bernard d'Albi. Voici nos raisons :

Il paroît d'abord, par le testament, que l'un de ces deux prélats étoit évêque de Cahors & l'autre d'Albi; mais il n'y a rien dans cet acte qui prouve que Bernard occupoit le premier de ces deux sièges plutôt que le second; ainsi il faut recourir à d'autres preuves. Nous en avons qui ne permettent pas de douter qu'en 961 Frotaire

ne fût évêque de Cahors & Bernard, évêque d'Albi. Il est fait mention, dans un acte des archives de la cathédrale de cette dernière ville<sup>1</sup>, d'un Bernard, évêque & abbé de Saint-Eugène de Vioux, dans le diocèse, qui vivoit *au mois de janvier ou de la quinzième année du roi Louis d'Outremer* ou de l'an 951. Ce Bernard étoit évêque d'Albi, puisque, au dixième siècle & longtemps après, les évêques de cette ville avoient l'administration<sup>2</sup> de l'église de Vioux & que nous trouvons un *Bernard, évêque d'Albi*, en 963, 964 & 967. Ce prélat aura donc siégé depuis l'an 951 jusques en 967 & dans le temps du testament du comte Raimond; car, quoiqu'on sache qu'il y avoit un évêque d'Albi appelé Frotaire au dixième siècle, on n'a aucune preuve que ce dernier ait siégé avant l'an 972.

Quant à l'évêque de Cahors, on convient qu'un Frotaire occupoit le siège épiscopal de cette ville en 968 & on en a apporté des preuves; mais il n'y en a aucune que ce prélat ait eu pour prédécesseurs immédiats Étienne, en 964, & Bernard, en 960, comme on le prétend; car : 1° on ne donne d'autre preuve de celui-ci que le testament du comte Raimond que nous examinons, & c'est ce qui est en question; 2° quant à Étienne, il est vrai qu'il est dit dans une ancienne chronique de Figeac que Calston<sup>4</sup>, abbé de ce monastère, fonda celui de Fons en Querci, du temps du pape Benoît & d'Étienne, évêque de Cahors, & qu'il fut béni par ce pape; mais il ne s'ensuit pas de là, comme on le suppose, qu'il s'agisse ici du pape Benoît V, mort en 965. Il est évident, au contraire, que l'auteur de la chronique a voulu parler de Benoît VI, élu en 972; car, outre que Calston ne mourut qu'en<sup>5</sup> 974, on n'a d'ailleurs aucune preuve qu'il ait été abbé avant l'an 972. Il est dit<sup>6</sup> seulement, dans ce qu'on rapporte de lui, qu'il engagea Raimond, abbé d'Aurillac en Auvergne, à écrire un

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIII.

<sup>2</sup> Mabillon, de Re diplomatica, p. 572 & seq.

<sup>3</sup> Gallia Christiana, nov. ed. t. 1, p. 9, 125, 203.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, p. 107 & suiv.

<sup>5</sup> Gallia Christiana, nov. ed. t. 1, p. 203.

<sup>1</sup> Gallia Christiana, nov. ed. t. 1, p. 48.

<sup>2</sup> Ibid. p. 8.

<sup>3</sup> Ibid. p. 125.

<sup>4</sup> Baluze, Miscellanea, t. 2, p. 300.

<sup>5</sup> Gallia Christiana, nov. ed. t. 1, p. 173.

<sup>6</sup> Ibid. t. 2.

livre de chant conformément au rit romain. Or Gérard', prédécesseur immédiat de Raimond, étoit encore abbé d'Aurillac en 972. Étienne, évêque de Cahors, n'a donc occupé cet évêché qu'après l'an 968, & il aura succédé immédiatement à Frotaire qui aura siégé en 961, dans le temps du testament du comte Raimond.

XIII. On pourroit objecter le témoignage de Dominicy<sup>2</sup>, qui prétend qu'un seigneur nommé Rainulfe & Calston, abbé de Figeac, fondèrent en 959 le monastère de Fons ou de *Artellis* en Querci, du conseil d'Étienne, évêque de Cahors. Cet auteur se fonde : 1° sur une bulle par laquelle le pape Benoît confirme une fondation qui est ainsi datée : *Datum apud monasterium SS. Cosmae & Damiani, die natali eorumdem, anno ab incarnatione Dominica DCCCCLVIII, indictione II*; 2° sur une charte du même Rainulfe, datée du règne du roi Lothaire. Mais Dominicy n'a pas pris garde qu'en 959 c'étoit le pape Jean XII qui siégeoit à Rome, & non pas Benoît; ainsi, supposé que ce soit un pape de ce dernier nom qui ait confirmé cette fondation, ce sera Benoît VI qui siégeoit en 974; en effet, l'indiction II convient à cette année. Quant à la charte de Rainulfe, elle ne prouve rien, puisque Lothaire régnoit également en 974 comme en 959. La fondation du prieuré de Fons, en Querci, est donc de l'an 972. Nous n'y avons pas fait assez d'attention lorsque nous l'avons placée vers l'an 960 dans nos preuves<sup>3</sup>, & que dans le corps de l'ouvrage nous avons supposé que le comte Raimond, dont il y est fait mention, est Raimond premier du nom, comte de Rouergue, au lieu que ce doit être Raimond II, son successeur.

XIV. Après avoir fixé la date du testament du comte Raimond, il nous reste à examiner si ce comte est le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, comme le P. Mabillon & tous les modernes qui ont écrit après lui, entraînés par son autorité, l'ont cru jusqu'ici :

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 441.

<sup>2</sup> Dominicy, de *Praerog. allod.* — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIV.

<sup>3</sup> Voyez tome III, livre XII, n. LXIV, p. 92.

1° Le testateur ne prend dans cet acte que la simple qualité de comte : *Breve codicillo quod fecit Raimundus comes pro remedium animae suae*. Il est vrai qu'il est aisé de comprendre, par les différentes dispositions qu'il fait de ses terres, qu'il dominoit sur la Septimanie, sur le Rouergue, le Querci, l'Albigeois & les autres pays possédés par la maison de Toulouse; mais cela prouve seulement qu'il étoit de cette maison & non pas précisément comte de cette ville & le même que Raimond Pons;

2° Nous avons déjà vu que Garsinde, femme de ce dernier, lui survécut & qu'elle eut l'administration de ses domaines, tandis que d'un autre côté la femme du comte Raimond, qui fit le testament dont nous parlons, s'appeloit Berthe, qu'elle lui survécut aussi & qu'après la mort de ce prince elle gouverna ses États en qualité de tutrice de son fils. Raimond Pons, mari de Garsinde, & Raimond, mari de Berthe, sont donc différens;

3° Nous avons observé que parmi plusieurs chartes & souscriptions qui nous restent de Raimond Pons, on n'en trouve aucune où il ait pris le seul nom de Raimond. Seroit-il vraisemblable que dans l'acte le plus important de sa vie, il eût dérogé à cet usage?

4° On a fait voir que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, étoit fils de Raimond Pons. Si le testateur eût été le même que ce dernier, auroit-il oublié uniquement de dire un mot de son aîné, tandis qu'il parle plusieurs fois de ses fils Raimond & Hugues, de ses bâtards & d'un grand nombre de ses vassaux qui devoient lui être sans doute beaucoup plus indifférens?

5° Le testateur comble de biens les églises de Rouergue, de Querci & d'Albigeois; il les nomme en plusieurs endroits & ne parle qu'une fois de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, à laquelle il ne donne que la moitié d'un alleu. Si c'eût été Raimond Pons, fondateur de ce monastère, n'en auroit-il dit qu'un seul mot en passant & ne lui auroit-il pas donné de plus grandes marques de sa libéralité, puisque, comme nous l'avons vu, il y fut inhumé? De plus,

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

Raimond ne parle que sur la fin de son testament des églises du Toulousain, auxquelles il fait beaucoup moins de bien qu'à celles du Rouergue & du Querci, dont il parle dans le commencement de l'acte. Si ce prince eût été le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, n'auroit-il pas agi tout autrement ? Toutes ces réflexions, & quelques autres que nous ajouterons dans la suite, ne nous permettent pas de douter que le comte Raimond, qui fit ce testament, ne soit différent de Raimond Pons, comte de Toulouse, & qu'il ne soit le même que Raimond premier du nom, comte de Rouergue, cousin germain de ce prince par Eudes, comte de Toulouse, leur aïeul paternel; ce que nous allons tâcher de développer.

XV. Nous remarquerons d'abord que le testament de Raimond a été tiré des archives comtales de Rodez<sup>1</sup>. Ce prince étoit donc comte de Rouergue. Aussi Bonal<sup>2</sup>, juge des montagnes de Rouergue, montre-t-il, par différens titres du pays, qu'il y avoit une comtesse de Rouergue appelée Berthe vers la fin du dixième siècle & qu'elle eut un fils appelé Raimond. L'un de ces titres, qui contient un dénombrement des censives & autres redevances qu'on devoit payer annuellement aux comtes de Rouergue dans divers villages, commence par ces mots : *Breve de illa terra, honore de Raimundo comite Ruthenensi, & de Berteldis mater sua, & de Ugone comite filio suo, & de Ricardis mater sua*. Un autre est ainsi intitulé : *Breve de illa terra que deus deguerpir a Raimundo comite, & a Ricardis comessa*. Enfin on lit ceci dans une troisième : *Breve de pignoras de Bernardo archidiacono in villa de Bencas solum de Raimundescas in illa medietate de illo rivo de Ricardis comitissa mater sua..... de Ugone comite, & de Ricardis comitissa mater sua*. Ces actes sont, à la vérité, sans date; mais on verra, par ce que nous dirons bientôt, qu'ils sont du commencement du onzième siècle & qu'ils cadrent parfaitement avec la

suite des comtes de Rouergue. Enfin il est certain, sur l'autorité de Bernard, écolâtre d'Angers<sup>3</sup>, qui a recueilli vers l'an 1010 les miracles de sainte Foy, qu'il y avoit eu auparavant une comtesse de Rouergue appelée Berthe; que son mari s'appeloit Raimond; qu'elle en eut un fils de même nom; que ce dernier étoit décédé avant la même année 1010 & qu'il avoit épousé Richarde. Venons maintenant à la preuve de la parenté qui étoit entre Raimond Pons, comte de Toulouse, & Raimond I, comte de Rouergue.

XVI. On a déjà fait mention<sup>4</sup> de Raimond & d'Ermengaud, qui étoient conjointement marquis ou princes de Gothie vers l'an 924 & en 932, & on a prouvé que le premier est le même que notre Raimond Pons, comte de Toulouse. Ce marquisat, commun & indivis entre ces deux princes, est d'abord une marque certaine de leur parenté. C'est aussi ce que Catel<sup>5</sup> & nos meilleurs critiques après lui ont reconnu & dont nous avons diverses preuves que nous déduirons dans la suite. M. de Marca<sup>6</sup> prétend que Raimond & Ermengaud étoient l'un le père & l'autre le fils; il ajoute que Raimond Pons leur succéda par droit de sang; mais si cet illustre auteur avoit eu connoissance de l'acte de l'an 924<sup>7</sup>, par lequel il est prouvé manifestement que Raimond Pons étoit déjà alors marquis de Gothie, il seroit convenu sans doute que ce dernier est le même que Raimond, marquis de Gothie, dont il est parlé en 924 dans la lettre d'Agio, archevêque de Narbonne, & en 932, dans Frodoard. Or il convient & il est certain que Raimond Pons étoit fils de Raimond II, comte de Toulouse, & non pas d'Ermengaud. Le P. Ange<sup>8</sup> insinue d'un autre côté que celui-ci étoit frère de

<sup>1</sup> Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 537. — Voyez tome V, Chroniques, n. III.

<sup>2</sup> Voyez tome IV, Note VII.

<sup>3</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 84 & suiv. — Marca, *Histoire de Béarn*, l. 8, c. 1, n. 10 & suiv. & p. 693. — Le P. Ange, *Histoire gén.* t. 2, p. 694.

<sup>4</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, l. 8, c. 1, n. 10 & suiv. p. 693.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX.

<sup>6</sup> Le P. Ange, *Histoire général.* t. 2, p. 694.

<sup>1</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 59, & *Preuves*, tome V, n. XCVII.

<sup>2</sup> Bonal, *Histoire mss. des comtes de Rodez*, t. 1, c. 5 & suiv.

Raimond Pons; mais il se contredit, car il fait Raimond I, comte de Rouergue, tantôt fils du même Ermengaud & tantôt fils de Pons II, comte de Toulouse & petit-fils de Raimond Pons. Pour nous, il nous paroît constant qu'Ermengaud, marquis de Gothie, étoit oncle paternel de Raimond Pons. Voici ce qui nous le persuade :

Il est certain que ce dernier étoit *en-core*<sup>2</sup> jeune vers la fin de l'an 927, comme il est marqué expressément dans la lettre que les évêques de la Septimanie écrivirent alors au pape Jean X pour lui demander le *pallium* en faveur d'Aymeri, élu depuis peu archevêque de Narbonne. D'ailleurs, nous ne trouvons pas qu'il ait été marié avant l'an 936. Or, nous voyons d'un autre côté qu'Ermengaud<sup>3</sup> avoit en 934 un fils appelé Raimond, déjà en âge de contracter, & nous verrons plus bas que celui-ci se maria en 946. Il ne nous reste enfin aucun monument d'Ermengaud après l'an 936. Ce dernier aura donc été fils puîné d'Eudes, comte de Toulouse, qui mourut vers l'an 919 dans un âge très-avancé & dont la femme, nommée Garsinde, étoit vraisemblablement fille & héritière d'Ermengaud, comte d'Albi, qui vivoit en 861. Il paroît, en effet, que ce comté étoit déjà entré dans la maison de Toulouse au moins dès le commencement<sup>4</sup> du dixième siècle. C'est sans doute à cause de cette alliance que le nom d'Ermengaud aura passé dans la maison de Toulouse; en sorte que le fils puîné du comte Eudes aura pris le nom d'Ermengaud, comte d'Albi, son aïeul maternel, & Raimond II, son frère & son aîné, celui de Raimond I, comte de Toulouse, leur aïeul paternel, suivant l'usage du siècle.

XVII. Le même Ermengaud<sup>5</sup>, marquis de Gothie, étoit comte de Rouergue, ce qui est une nouvelle preuve qu'il appartenoit à la maison de Toulouse, laquelle possédoit

ce comté du moins depuis le milieu du neuvième siècle. Le P. Ange<sup>6</sup> prétend, à la vérité, qu'il y avoit un comte de Rouergue appelé Bernard du temps d'Hincmar, archevêque de Reims; mais ce Bernard étoit comte de Rouen &<sup>3</sup> non pas de Rouergue, ainsi que nous l'avons vu ailleurs, & il y a *Rodomensi*<sup>4</sup> dans la lettre d'Hincmar & non pas *Rodonensi*, comme le veut le même auteur. Or, comme les dignités étoient certainement héréditaires au dixième siècle & qu'il y avoit alors des mâles dans la maison de Toulouse, il faut qu'Ermengaud ait été de cette maison. Nous concluons de ce que nous venons de rapporter qu'après la mort d'Eudes, comte de Toulouse, Raimond & Ermengaud, ses fils, partagerent sa succession; que le premier, qui fut comte de Toulouse, étoit par conséquent l'aîné & que l'autre eut le comté de Rouergue en partage. Quant aux autres domaines de leur maison, divers monumens ne nous permettent pas de douter que ces princes & leurs descendans n'aient possédé par indivis le marquisat de Gothie avec les comtés d'Albigeois & de Querci jusque vers la fin du dixième siècle, qu'il y eut, à ce qu'il paroît, un partage réglé entre les deux branches. Enfin on peut inférer que Raimond Pons, comte de Toulouse & marquis de Gothie, étoit de la branche aînée, du titre de *Primarchio* qu'il se donne<sup>5</sup> dans quelques-unes de ses chartes.

XVIII. Belleforêt & Besse<sup>6</sup> prétendent qu'Ermengaud fut comte de Carcassonne & la tige des comtes héréditaires de cette ville. Catel<sup>7</sup>, après avoir réfuté cette opinion qui n'est appuyée sur aucun fondement, conjecture que ce prince descendoit d'Ermengaud, comte d'Albi, qui vivoit vers l'an 862 & qu'il lui succéda dans ce dernier

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note XCIX, n. 15 & suiv.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général.* t. 8, p. 694.

<sup>3</sup> Voyez tome I, l. X, n. cv.

<sup>4</sup> Frodoard, *Chronicon*, édit Duch. t. 2. p. 609,

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII & LXIV.

<sup>6</sup> Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 176 & suiv.

<sup>7</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85; *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 622.

<sup>1</sup> Le P. Ange, *Histoire général.* t. 2, p. 683.

<sup>2</sup> Catel, *Mémoires pour l'Histoire de Languedoc*, p. 560. — Voyez tome IV, Note VII, n. 6 & suiv.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII.

<sup>4</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85 & suiv.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII.

comté; mais il ne dit pas si cette descendance étoit par mâles ou par femmes. Il fait assez entendre cependant qu'elle étoit par femmes, puisqu'il avoue<sup>1</sup> que le second Ermengaud étoit prince de la maison de Toulouse & qu'il ne comprend pas le premier dans la généalogie de cette maison. Il cite deux actes pour prouver que le second Ermengaud posséda le comté d'Albi. Le premier est un jugement rendu dans cette ville en présence du comte Raimond, la première année du règne du roi Louis, après la mort de Charles, empereur. Il suppose que cette date doit se rapporter à l'an 929, qui, ajoute-t-il, est la première année du règne de Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, suivant la supputation de du Tillet. Il parle ensuite d'un acte de l'abbaye de Vabres, daté de la cinquième année du roi Raoul, dans lequel il est parlé du comte Ermengaud & de Raimond, son fils. Il conclut de là que c'est de ce dernier qu'il s'agit dans le jugement rendu à Albi; qu'il étoit par conséquent comte de cette ville, qu'il avoit succédé dans cette dignité à Ermengaud, son père, & que le temps se rapporte entièrement. Mais : 1° cet auteur se contredit, puisqu'il avoue ailleurs<sup>2</sup> que le même Ermengaud vivoit encore en 932 : ainsi son fils Raimond ne pouvoit lui avoir déjà succédé en 929; 2° il se trompe en voulant fixer la date de ce jugement car elle appartient certainement à la première année de Louis le Bègue ou à l'an 878, comme M. de Marca<sup>3</sup> l'a remarqué & comme il est aisé de s'en convaincre par l'acte même<sup>4</sup>, ce qui prouve à la vérité que cette dernière année il y avoit à Albi un comte appelé Raimond, mais non pas que ce Raimond fût fils d'Ermengaud.

Le second titre cité<sup>5</sup> par Catel c'est, dit-il, un ancien jugement tiré des archives de Vabres, donné entre Ermengaud & Raimond

son fils d'une part, & l'abbé de Vabres d'autre ; sur la fin duquel jugement est dit qu'il fut donné dans la ville d'Albi, en présence de Raimond, comte, l'an premier du règne de Louis, après le décès de Charles, empereur ; c'est l'an premier de Louis d'Outremer, qui est l'an 924 ; d'où nous pouvons conjecturer, ajoute-t-il, puisque ce procès se jugeoit dans Albi en présence de Raimond le comte, son fils, qu'Ermengaud devoit être comte d'Albi. Mais tout ce raisonnement porte à faux : 1° la date de cet acte n'est pas différente de celle du précédent ; ainsi, c'est le même Raimond, comte d'Albi, dont il est fait mention dans ces deux jugemens, qui sont de l'an 878 ; 2° Catel confond ici le comte Raimond, juge du différend qui s'étoit élevé entre un certain Ermengaud & son fils Raimond d'un côté, & l'abbé de Vabres de l'autre, avec ce Raimond, fils d'Ermengaud, c'est-à-dire le juge avec la partie ; ce qui suffit pour les faire distinguer, quand ils ne le seroient pas d'ailleurs par leurs qualités : en effet, le premier Raimond est qualifié comte dans l'acte, & non pas le second, non plus que son père Ermengaud. Ceux-ci étoient sans doute deux seigneurs particuliers du Rouergue qui, étant en procès avec l'abbé de Vabres au sujet de quelques biens situés en Albigeois, plaidèrent devant le comte du pays.

XIX. Tout ce qu'on peut donc inférer de ces deux actes, c'est qu'en 878 il y avoit un comte d'Albi appelé Raimond ; or, ce comte ne nous paroît pas différent de Raimond II, fils d'Eudes, comte de Toulouse. Voici sur quoi nous fondons nos conjectures là-dessus. Il est fait mention dans la Vie de S. Géraud, abbé d'Aurillac<sup>1</sup>, du comte Raimond, fils d'Odon, ou Eudes, comte de Toulouse, qui mit en prison vers l'an 900 Benoît, vicomte de cette ville, & qui étendoit sa domination jusques à la rivière d'Aveyron, laquelle sépare le Rouergue de l'Albigeois. Il est aisé de conclure de là : 1° que Raimond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, possédoit le comté d'Albi vers l'an 900 ; 2° que c'est le même que Raimond, comte d'Albi, qui vivoit en 878 &

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85.

<sup>2</sup> *Ibid.* Mémoires de l'Histoire de Languedoc, p. 622.

<sup>3</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 687.

<sup>4</sup> Voyez tome II, aux Preuves, Chartes & Diplômes, n. CIX.

<sup>5</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 622.

<sup>1</sup> *Bibl. Cluniac. vita S. Geraldii*, l. 2, c. 28. — Voyez tome III, l. XI, n. LXXIX.

dont on a déjà parlé. Les temps s'y rapportent très-bien, car Eudes pouvoit être né vers l'an 830 & Raimond, son fils, vers l'an 850, & on a remarqué que le comté d'Albigeois étoit déjà dans la maison de Toulouse à la fin du neuvième siècle, ou du moins au commencement du suivant.

XX. La maison de Toulouse se partagea donc en deux branches après la mort du comte Eudes, savoir en celles de Toulouse & de Rouergue; ce qui nous engage à entrer ici dans la discussion de la dernière, dont Ermengaud, prince de Gothie & comte de Rouergue, fut la tige.

Ce prince fit une donation<sup>1</sup> au monastère de Vabres, avec sa femme Adélaïde, *au mois de juillet de la septième année du règne de Raoul*. Il est certain<sup>2</sup> qu'on ne doit compter les années du règne de ce prince, dans les domaines de la maison de Toulouse, que depuis la mort de Charles le Simple ou le 7 octobre de l'an 929; ainsi cette donation est du mois de juillet de l'an 936, ce qui prouve que quoique Raoul fût mort depuis le 15 janvier précédent, on continua cependant, dans les chartes du pays, de compter par les années de son règne, & que Louis d'Outremer, qui monta sur le trône au mois de juin de la même année, ne fut pas sitôt reconnu dans la Province. Comme nous savons<sup>3</sup> cependant que Raimond Pons, comte de Toulouse, reconnoissoit ce dernier pour roi aux mois d'août & de novembre de l'an 936, nous avons cru<sup>4</sup> d'abord qu'il y avoit faute dans cette date & qu'il y falloit lire *anno VI* pour *anno VII*; mais ayant fait réflexion depuis qu'il paroît par d'autres monumens que le Languedoc ne se soumit pas d'abord à Louis d'Outremer, on doit ajouter cette preuve à quelques autres que nous avons déjà données<sup>5</sup> de ce fait, & inférer de là que les princes de la maison de Toulouse ne reconnurent ce roi qu'au mois d'août de l'an 936.

Catel fait encore mention d'une fonda-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LX.

<sup>2</sup> Voyez tome III, l. XII, n. VII & suiv.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. LXXIII.

<sup>5</sup> Voyez tome III, l. XII, n. xxvi.

tion faite la septième année du règne de Raoul par Deda, religieuse, *tant pour elle que pour le comte Ermengaud & Adelay, sa femme & ses enfans, que pour le comte Pons*<sup>1</sup>. Nouvelle preuve de la parenté qui étoit entre Ermengaud, comte de Rouergue, & Raimond Pons, comte de Toulouse.

XXI. On voit par cette dernière charte qu'Ermengaud avoit alors *plusieurs enfans*. En effet, outre Raimond dont nous avons déjà parlé, il fait mention lui-même en 934<sup>2</sup> d'Hugues, son fils. Celui-ci est sans doute le même que le *comte Hugues* qui se trouve souscrit dans deux chartes avec Raimond Pons, comte de Toulouse, de l'an 940<sup>3</sup>; d'où nous concluons que le comte Ermengaud, son père, étoit alors déjà décédé. Nous n'avons plus en effet aucun monument de ce dernier après l'an 936, & il est certain que Raimond I, son fils, lui avoit succédé dès l'an 943<sup>4</sup>.

XXII. Frodoard<sup>5</sup> fait mention, sous l'an 944, d'une conférence qu'eut cette année, en Aquitaine, le roi Louis d'Outremer avec *Raimond, prince des Goths & les autres seigneurs d'Aquitaine*. On peut entendre ce que dit cet auteur, ou de Raimond Pons, comte de Toulouse, ou de notre Raimond I, comte de Rouergue, car ils se qualifioient l'un & l'autre princes d'Aquitaine & ils possédoient par indivis le marquisat de Gothie. Il est du moins certain que Luitprand<sup>6</sup> a voulu parler du dernier & non de Raimond Pons, comme la plupart de nos modernes l'ont cru, lorsqu'il rapporte le mariage qui fut contracté vers l'an 946 entre *Raimond, prince des Aquitains & Berthe*, nièce d'Hugues, roi d'Italie & veuve de Boson, comte de Provence. C'est en effet le même Raimond, *mari de Berthe*, qui, en 961, fit le testament dont nous avons déjà parlé; aussi Luitprand ne lui donne jamais la qualité de comte de Toulouse, mais toujours celle de *prince d'Aqui-*

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 85.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. LXIX, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. LXXII & suiv.

<sup>5</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 608.

<sup>6</sup> Luitprand, l. 5, c. 14.

*taine*, qualité qu'il pouvoit porter à juste titre, puisque outre le Rouergue il possédoit de très-grands domaines dans cette province, comme on voit par ce même testament.

XXIII. C'est le même Raimond I, comte de Rouergue, qui tint un plaïd<sup>1</sup> dans le Querci, le vendredi 13 de juillet de la huitième année du roi Lothaire. Il semble d'abord que ce monument soit du mois de juillet de l'an 962, en comptant les années du règne de Lothaire depuis la mort du roi Louis d'Outremer, son père; mais la lettre dominicale ne sauroit convenir, & c'est celle de l'an 960. Or, comme nous avons d'ailleurs des preuves<sup>2</sup> qu'on ne comptoit pas uniformément en France les années du règne de Lothaire & qu'on le commençoit quelquefois depuis les premiers mois de l'an 953, on peut fort bien fixer la date de ce plaïd à l'année 960, qui étoit en effet la huitième de Lothaire en suivant ce dernier calcul. Par là, on n'est pas obligé de dire avec le P. Mabillon<sup>3</sup> qu'il y a faute dans cette date, & qu'on doit lire *quinto idus julii*, au lieu de *tertio idus julii*.

Raimond I, comte de Rouergue, peut donc avoir tenu ces assises & non pas Raimond Pons, comte de Toulouse, ainsi que la plupart de nos modernes l'ont cru. Ce dernier étoit déjà décédé en 960, l'autre étoit certainement alors en vie. Il est vrai qu'il y auroit de la difficulté si ce plaïd eût été tenu dans l'église de Saint-Saturnin de Toulouse, comme Catel<sup>4</sup> le prétend; mais M. Baluze<sup>5</sup> a fait voir que ce fut dans une église de Saint-Saturnin, en Querci, située au voisinage de l'abbaye de Beaulieu.

XXIV. Raimond I, comte de Rouergue, fait mention dans son testament<sup>6</sup> de Raimond & d'Hugues, *ses fils*, & de Raimond & Hugues, *ses neveux*, *nepotibus*. On pourroit croire que les deux derniers étoient ses petits-fils, suivant la signification équi-

voque du terme *nepos*, si nous ne savions que ce prince<sup>1</sup> n'épousa Berthe que l'an 946 & qu'ainsi il n'est nullement vraisemblable que Raimond II, son fils aîné, eût des enfans en 961. Nous verrons d'ailleurs plus bas que ce dernier ne se maria que longtemps après. Raimond & Hugues, *neveux* de Raimond I, étoient par conséquent fils de son frère Hugues dont on a déjà parlé: aussi fait-il mention *de ses frères* à la fin de son testament<sup>2</sup>. Il paroît qu'il avoit aussi un troisième fils appelé Ermen-gaud<sup>3</sup>.

XXV. Hugues, frère de Raimond I, comte de Rouergue, n'est pas sans doute différent du comte de ce nom dont il est parlé dans une charte d'un seigneur de Querci, nommé Rainulfe, de l'an 974, en ces termes: *Illo fevo<sup>4</sup> de LIMANICO quae fuit Ranulpho avo meo, quae tenuit de comite Hugoni, dimitto & Geraldo & Ranulpho filiis suis*. En effet, 1<sup>o</sup> Raimond I, comte de Rouergue, parle du même alleu dans son testament: *Illo alodio<sup>5</sup> de LIMANICO*, dit-il, *quod Grimaldus habet a feo & Frodinus habet a feo de Raimondo... Ugoni filio Geraldi remaneat dummodo vivit; post suum discessum S. Petri Bellilocensis remaneat, &c.*; 2<sup>o</sup> le comte Hugues, de qui l'aïeul de Rainulfe tenoit le fief de *Limanico*, vivoit à peu près vers l'an 940. Or, nous avons remarqué que le comte Hugues, frère de Raimond I, comte de Rouergue, vivoit dans le même temps; 3<sup>o</sup> on voit dans ces deux actes les mêmes personnes tenir les mêmes fiefs des mêmes seigneurs. Dans le testament, c'est Hugues, fils de Géraud, & dans l'acte de Rainulfe, c'est Géraud, son oncle paternel, père d'Hugues; *Hugoni consanguineo meo dimitto*; 4<sup>o</sup> Rainulfe fait mention *du comte Raimond* à la fin du dernier acte, & les termes dont il se sert font comprendre que ce comte dominoit alors sur une partie du Querci. Ce Raimond est le même que Raimond deuxième du nom, comte de Rouergue, fils de Raimond I; & comme il paroît

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIII.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 979, n. 89. — Voyez tome IV, Note XVIII, n. 7.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 968, n. 64.

<sup>4</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 96.

<sup>5</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 10.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

<sup>1</sup> Voyez tome III, livre XII, n. XLVI.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCXII.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.* n. XCV.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

d'un autre côté que les comtes de Toulouse dominoient dans le même temps sur le Querci, c'est une preuve que tous ces princes le possédoient encore alors par indivis & que le comte Hugues jouit des alleux qu'il avoit dans ce pays, conjointement avec son frère Raimond I, comte de Rouergue.

XXVI. Il paroît par divers monumens que Raimond II, comte de Rouergue, fils & successeur de ce dernier, & Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou la comtesse Garsinde, sa mère, étendirent également leur domination jusque vers l'an 975 sur la Gothie & sur les comtés d'Albigeois & de Querci, & que depuis la fin du dixième siècle, Raimond II & les comtes de Rouergue, ses successeurs, furent seuls marquis de Gothie, & Guillaume Taillefer & ceux de sa branche, seuls comtes d'Albigeois & de Querci. Nous inférons de là que ces deux princes partagèrent, vers l'an 975, les domaines que leurs branches avoient possédés jusques alors par indivis, & que par ce partage le marquisat de Gothie demeura en entier aux comtes de Rouergue, & les comtés d'Albigeois & de Querci aux comtes de Toulouse. Nous exceptons cependant le comté particulier de Nîmes, dont il paroît que les deux branches se réservèrent la moitié chacune, comme nous l'expliquerons ailleurs. On voit en effet, entre autres, par un acte du commencement du onzième siècle, que Guillaume Taillefer ne prenoit alors que le titre de *comte de Toulouse, d'Albigeois & de Querci*, tandis que vers le même temps le *comte de Rouergue* étendoit seul son autorité dans la Gothie, comme il paroît par l'acte de l'élection de Guifred, archevêque de Narbonne.

XXVII. Raimond II, comte de Rouergue, avoit déjà pris sans doute l'administration de ses domaines, lorsqu'il confirma<sup>1</sup> en 966 une donation que la comtesse Berthe, sa mère, fit alors à la cathédrale de Nîmes. On voit du moins qu'il gouvernoit déjà en 971, car il n'est pas différent de *Raimond, comte & marquis*, qui, ayant alors un procès<sup>4</sup>

avec l'évêque Amelius, au sujet de différens domaines situés dans le comté d'Agde, se soumit à la décision d'une assemblée qui se tint dans l'église de Saint-Bausile de Nîmes. Du reste, ces monumens prouvent que Raimond II, comte de Rouergue, étendoit sa domination sur le marquisat de Gothie.

XXVIII. Il l'étendoit aussi sur l'Albigeois en 972, car c'est le même que le *comte Raimond* qui confirma cette année la dotation de l'abbaye de Gaillac en Albigeois, faite par Frottaire, évêque d'Albi. Il est évident en effet que ce ne sauroit être Raimond Pons, comme quelques-uns de nos historiens l'ont avancé, puisqu'il est certain que ce dernier étoit déjà mort avant l'an 969 & qu'on n'a aucune preuve qu'il ait eu un fils du nom de Raimond. Or, comme cette dotation est confirmée & souscrite en même temps par la comtesse Garsinde, que l'évêque Frottaire appelle *sa dame* & par le comte Raimond *son seigneur*, sans qu'il soit marqué dans l'acte que l'un fût l'époux de l'autre, ce que le P. Mabillon<sup>2</sup> a supposé sans fondement, c'est une preuve que Raimond II, comte de Rouergue, dominoit alors sur l'Albigeois, conjointement avec Garsinde, veuve de Raimond Pons, laquelle avoit l'administration des domaines de Guillaume Taillefer, son fils, qui alors n'avoit pas encore atteint sans doute l'âge de vingt-cinq ans. Nous avons déjà remarqué que le même Raimond II, comte de Rouergue, dominoit sur le Querci en 974, & nous ferons voir plus bas que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, domina conjointement avec lui sur ce pays. Ils possédèrent donc l'Albigeois & le Querci par indivis jusque vers l'an 975.

XXIX. Nous avons une donation faite par le *comte Raimond*<sup>3</sup>, *fils de Bertelde* ou Berthe, sous le règne du roi Robert, à l'abbaye de Conques en Rouergue, de l'alleu de Palais dans le diocèse d'Agde. Nouvelle preuve que Raimond II, comte de Rouergue, dominoit sur la Gothie; ce qui paroît encore en ce que le même *Raimond, comte de*

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXI.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCXI.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. C.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CVII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVII.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 972, n. 77.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX.



*Rouergue*, est nommé le premier entre divers seigneurs qui se trouvèrent au concile provincial<sup>1</sup> qu'Ermenegaud, archevêque de Narbonne, convoqua vers le commencement du onzième siècle ou à la fin du précédent. Le P. Ange<sup>2</sup> qui cite ces monumens s'est trompé : 1° en ce qu'il fait Berthe femme du comte Raimond qui fit la donation à l'abbaye de Conques, au lieu qu'elle étoit sa mère; ce qui lui a donné occasion de faire deux degrés généalogiques où il n'y en a qu'un; 2° par rapport à la date de cet acte qu'il fixe à l'an 990; 3° en ce qu'il distingue le comte Raimond, qui fit cette donation, d'avec celui qui assista au concile de Narbonne, sous l'archevêque Ermenegaud.

Raimond II, comte de Rouergue, décéda avant l'an 1010, puisque Bernard, écolâtre de l'église d'Angers, dans l'ouvrage qu'il écrivit alors sur les miracles de sainte Foy, parle d'un voyage que Richarde, veuve<sup>3</sup> de ce comte, avoit fait à Conques quelque temps auparavant. On peut fixer par là à peu près l'époque de leur mariage & de la naissance d'Hugues, leur fils. Il est certain, en effet, que Richarde vivoit encore<sup>4</sup> en 1062; en supposant donc qu'elle avoit alors quatre-vingt-dix ans, qui est l'âge le plus avancé qu'on puisse lui donner raisonnablement, elle sera née vers l'an 972. Or, comme suivant le même auteur<sup>5</sup> elle étoit extrêmement jeune (*adolescentula*) lorsqu'elle se maria, elle aura épousé Raimond II, comte de Rouergue, vers l'an 987, & par conséquent Hugues, leur fils, sera né vers l'an 990.

Il est vrai qu'on pourroit croire que Bernard écrivit un peu plus tard son *Traité des miracles* de sainte Foy, puisque tout ce que nous savons de certain touchant l'époque de cet ouvrage, c'est qu'il le composa sous l'épiscopat<sup>6</sup> de Fulbert, évêque

de Chartres, lequel s'étend depuis l'an 1007 jusques en 1029 & qu'il paroît d'ailleurs que l'auteur parle dans un endroit<sup>1</sup> du combat livré aux Sarrasins de Cordoue, en 1010, par Sanche, comte de Castille. Mais d'un autre côté on ne sauroit aussi guère différer le mariage de Raimond avec Richarde après l'an 987, puisque ce comte, né vers l'an 950, n'auroit pas attendu si longtemps à se marier, à moins qu'il n'ait épousé Richarde en secondes noces. Quoi qu'il en soit, Bernard écrivit du moins son ouvrage quelques années avant l'an 1026, puisqu'il y parle de Richard II, duc de Normandie, comme vivant<sup>2</sup>: or, ce prince mourut cette même année.

XXX. Hugues, fils de Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, lui succéda dans ces dignités; ce qui paroît par ce que nous avons déjà<sup>3</sup> rapporté ailleurs & par une charte de l'an 1051<sup>4</sup> dans laquelle *Hugues, comte de Rouergue, & la comtesse Richarde, sa mère*, font une donation à l'abbaye de Conques pour leurs âmes & pour celle du comte Raimond. La charte est souscrite par *Robert, comte d'Auvergne, la comtesse Foy & la comtesse Berthe*; d'où M. Baluze<sup>5</sup>, qui a donné le premier cette charte, conclut avec raison que la première étoit femme du comte Hugues. Il apporte diverses preuves<sup>6</sup> que l'autre étoit sa fille, qu'elle avoit épousé dès lors Robert, comte d'Auvergne, & que Richarde vivoit encore en 1062. Le P. Ange<sup>7</sup>, on ne sait sur quel fondement, fait celle-ci de la maison de Narbonne.

XXXI. Nous avons divers monumens qui prouvent<sup>8</sup> qu'Hugues, comte de Rouergue, domina sur la Gothie depuis le commencement du onzième siècle jusques en 1053 qu'il

<sup>1</sup> Labbe, *Bibliotheca nova*, p. 541 & seq.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 543 & seq.

<sup>3</sup> Voyez ci-dessus, n. 14.

<sup>4</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 51. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCXVII.

<sup>5</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 48.

<sup>6</sup> *Ibid.* t. 2, p. 52 & suiv.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 656.

<sup>8</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLXVIII, CLXXIX, CXXI.

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, p. 779.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général.* p. 656.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. III.

<sup>4</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 42.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. III.

<sup>6</sup> *Ibid.* — Mabillon, ad ann. 1010, n. 42.

vivoit<sup>1</sup> encore. Berthe, sa fille unique, femme de Robert, comte d'Auvergne, lui succéda dans le comté de Rouergue & dans le marquisat de Gothie ; mais étant<sup>2</sup> morte sans enfans vers l'an 1065, ces dignités rentrèrent après son décès dans la branche aînée des comtes de Toulouse, en la personne de Guillaume IV, comte de Toulouse, & de son frère Raimond de Saint-Gilles, petit-fils de Guillaume Taillefer. Revenons maintenant à la branche de ce dernier.

XXXII. Il est fait mention de lui dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue, son cousin, de l'an 961, en ces termes<sup>3</sup> : *Illos alodos quos acquisivi de Guillelmo comite consanguineo meo, &c.* Le P. Mabillon<sup>4</sup>, dans la supposition que le comte Raimond qui fit ce testament est le même que Raimond Pons, comte de Toulouse, prétend que ce Guillaume est le même que Guillaume, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne, deuxième du nom, mort en 926 ; mais comme nous avons démontré que cet acte est de Raimond I, comte de Rouergue, fils d'Ermengaud, marquis de Gothie, il s'ensuit que le comte Guillaume, cousin du testateur, est le même que Guillaume Taillefer, fils de Raimond Pons, & qu'il étoit déjà comte de Toulouse en 961.

XXXIII. Ce prince étoit alors fort jeune, car, outre qu'il ne mourut que vers l'an 1037, on a déjà vu que la comtesse Garsinde, sa mère, avoit encore en 972 l'administration de ses domaines. On voit de plus que cette princesse eut toute l'autorité après la mort du comte Raimond Pons, son mari, & durant la jeunesse de son fils Guillaume, par la cession que Gausfred<sup>5</sup>, abbé de Saint-Pons de Tomières, fit en 969 en faveur de l'église de Narbonne ; car cet abbé déclare qu'il fait cette cession du consentement de la comtesse Garsinde, d'Adélaïde, vicomtesse, & de tous les seigneurs de la ville de Narbonne : *cum consilio Garsindae comitissae, & Adalais vicecomitissae & cunctis sa-*

*tellitibus civitatis Narbonae.* Il faut remarquer qu'Adélaïde dont nous venons de parler étoit alors veuve de Matfred, vicomte de Narbonne, & qu'elle avoit l'administration des biens d'Ermengaud & de Raimond, ses fils.

XXXIV. On a déjà parlé du testament que fit la comtesse Garsinde & dont nous fixons l'époque vers l'an 974 ; il est en effet antérieur à l'an 977, puisqu'elle y fait une donation<sup>1</sup> à la même Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, & à ses fils Ermengaud & Raimond. Or, comme celui-là succéda, en 977, à Aymeri, archevêque de Narbonne, Garsinde n'auroit pas manqué de lui donner le titre d'archevêque, si son testament eût été postérieur ; d'un autre côté, il est souscrit par *Frotaire, évêque*, auquel elle donne un alleu qui devoit passer après sa mort à l'abbaye de Castres, en Albigeois ; ainsi ce Frotaire est le même que l'évêque d'Albi de ce nom, dont on ne trouve rien avant l'an 972.

XXXV. La comtesse Garsinde fait mention dans son testament de trois de ses *neveux*, savoir : du comte Hugues, d'Amélius, & de Raimond. Elle dit ce dernier *fils de Gundinilde*. L'équivoque du mot *nepos* fait que nous ne saurions assurer si ces trois seigneurs étoient petits-fils ou seulement neveux de la comtesse, c'est-à-dire fils de sa sœur, de son frère, ou enfin d'un frère ou d'une sœur de son mari. Nous conjecturons volontiers que cet Amélius est le même que l'évêque d'Albi<sup>2</sup> de ce nom, qui siégeoit en 987, ou un autre Amélius, évêque de la même ville en 1030. Quant au comte Hugues, neveu de Garsinde, on peut croire qu'il est le même que le comte de ce nom, fils de Raimond I, comte de Rouergue. Cette princesse pouvoit l'appeler son *neveu*, parce qu'il l'étoit en effet à la mode de Bretagne, de Raimond Pons son mari, ainsi qu'on peut le voir dans la généalogie des comtes de Toulouse, que nous joignons à cette note.

XXXVI. Garsinde ne dit rien dans ce testament de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son fils, ce qui suppose, ce semble,

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCIII.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 52. & suiv.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

<sup>4</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 572.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 10.

qu'elle en avoit fait un autre. Il paroît, en effet, que cet acte n'est proprement qu'un codicille, ce qu'on peut inférer : 1<sup>o</sup> des termes suivans : *Placuit mihi Garsindae comitissae facere CODICILLUM breve, prompto anima bona voluntate, pro remedium animae viri mei Pontii, &c* ; 2<sup>o</sup> de ce que tous les legs qu'elle fait sont des legs pieux, & que tous les biens dont elle dispose sont substitués en faveur de diverses églises. Est-il croyable que cette comtesse, qui avoit un si grand nombre de parens, ne leur ait rien donné en propre & qu'elle ait disposé de tous ses domaines en faveur des églises ?

XXXVII. On a déjà vu que Guillaume Taillefer étoit comte de Toulouse dès l'an 961. Nous savons d'ailleurs qu'il l'étoit avant l'an 972, puisqu'il est marqué dans les chartes<sup>1</sup> que Bernard, qui étoit évêque d'Albi en 967 & qui ne l'étoit plus en 972, posséda cet évêché sous *Guillaume, comte de Toulouse*.

XXXVIII. Ce prince avoit déjà épousé, dès l'an 992, Emme, fille de Rotbold, comte de Provence, laquelle vivoit encore en 1024. Un auteur<sup>2</sup>, qui a écrit vers l'an 1010, parle d'un pèlerinage qu'avoit entrepris vers la fin du dixième siècle *Arsinde, femme de Guillaume, comte de Toulouse*. Guillaume Taillefer épousa donc cette dame en premières noces. Le même auteur nous apprend qu'il en eut des enfans. Nous faisons voir ailleurs<sup>4</sup> que la même Arsinde étoit sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou, & que Guillaume l'épousa vers l'an 975. Un auteur postérieur rapporte l'histoire de ce pèlerinage en vers gascons, qu'on peut voir dans Catel<sup>5</sup>. Le texte est corrompu en quelques endroits par la faute des copistes, entre autres dans ce vers : *à Artous delfonse comtesse*, où il faut lire *à Arsens, de Toulouse comtesse*. La Faille<sup>6</sup> soupçonne que ces vers

sont supposés ; il auroit changé de sentiment s'il avoit su qu'ils sont appuyés sur l'autorité d'un historien du temps.

XXXIX. Cet historien<sup>1</sup> atteste que le même Guillaume, comte de Toulouse, étoit frère de ce Pons que son beau-fils Artaud avoit tué par surprise : *Arsendis uxor Willelmi Tolosani comitis, fratris illius Pontii, qui ab Artaldo post hac privigno suo dolo interfectus est*. C'est ce Pons que Catel & tous nos généalogistes après lui ont fait comte de Toulouse sous le nom de Pons II, & dont on trouve ici la filiation. Catel ne rapporte de lui qu'un seul acte<sup>2</sup>, dans lequel il prend le simple titre de *comte*, sans marquer de quel endroit. Ce sont des lettres de franchise ou de sauvegarde qu'il accorda au mois de septembre de l'an 987, à Amélius, évêque d'Albi & à son église, pour le lieu de Vieux, en Albigeois, qu'il tenoit de lui. On voit par cet acte que Pons possédoit le comté d'Albi & non pas celui de Toulouse. Le P. de Sainte-Marthe fait encore mention d'une charte<sup>3</sup> par laquelle *Pons, comte d'Albi*, après avoir rétabli l'église de Vieux, la soumet pour toujours à la cathédrale de cette ville. Cette charte est datée *de la seconde année de Louis, fils de Lothaire* ; ainsi elle est postérieure au 2 de mars & antérieure au 21 de mai de l'an 987. Nous la donnons dans nos preuves<sup>4</sup> sur une copie qui se trouve dans les portefeuilles de M. Baluze, à la Bibliothèque du roi, & dans laquelle on a omis la date ; mais c'est le même acte que celui dont le P. de Sainte-Marthe fait mention & qui est antérieur aux lettres de sauvegarde dont nous avons déjà parlé, car il contient l'union ou donation de l'église de Vieux à la cathédrale d'Albi, & les lettres supposent cette donation. Tout ce qui pourroit faire quelque difficulté, c'est que, dans le temps de l'acte Benoît étoit abbé de Vieux, & que c'est Adalard qui est nommé dans les lettres. Or, nous trouvons un Adalard, abbé de Vieux, sous le règne de Louis

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 8.

<sup>3</sup> Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 535 & seq. — Mabilillon, ad ann. 1010, n. 42. — Voyez tome V, Chroniques, n. III.

<sup>4</sup> Voyez tome IV, Note XXIX.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 104 & suiv.

<sup>6</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 75.

<sup>1</sup> Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 535 & seq.

<sup>2</sup> *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 100. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIII.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 9.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIII.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 516.

d'Outremer. On pourroit supposer par là que c'est le même Adalard qui posséda cette abbaye jusques après la mort de Louis V, fils de Lothaire, & que par conséquent l'acte où il est fait mention de Benoît, abbé de Vieux, est postérieur aux lettres de sauvegarde; mais on ne peut admettre deux Adalard, abbés de Vieux, l'un sous le règne de Louis d'Outremer, & l'autre qui aura succédé à Benoît avant le mois de septembre de l'an 987.

On peut appuyer la preuve que nous venons de donner que Pons ne fut que comte d'Albi, sur une donation<sup>1</sup> faite sous le règne de Lothaire à l'abbaye de Vabres, en Rouergue, & dans laquelle celui qui la fait sert de ces termes : *Ut nullus abba.... non possit commutare, &c., quod si fecerit veniat comes de comitatu Albiense & accipiat ipsum monasterium & donet illud S. Pontio.* L'Albigeois étoit donc gouverné alors par un comte particulier, qui ne doit pas être différent de notre Pons, lequel aura été par conséquent comte d'Albi sous le règne de Lothaire, c'est-à-dire au plus tard en 984 & 985.

Il est vrai que Catel<sup>2</sup> rapporte une charte suivant laquelle Raimond V, comte de Toulouse, confirma la donation du lieu de Vieux faite à l'église d'Albi par le comte Pons, son aïeul, & qu'il conclut de là que ce dernier doit appartenir à la ligne directe des comtes de Toulouse & avoir été par conséquent comte de cette ville. Mais cet auteur est obligé de convenir que le terme d'aïeul ne sauroit être pris ici à la rigueur, puisque Raimond V étoit petit-fils de Raimond de Saint-Gilles & non de Pons, & qu'ainsi ce terme doit signifier dans cet endroit *prédécesseur & devancier*. Or, dans ce sens, Raimond V pouvoit l'appliquer à Pons, comte d'Albi, quoiqu'il ne fût que son arrière-petit-neveu, parce qu'il lui avoit succédé dans le comté d'Albi. Guillaume Taillefer réunit en effet le comté d'Albigeois à celui de Toulouse, après la mort de son frère Pons, & le transmit à ses descendants, ce qui nous donne lieu de croire que ce dernier mourut sans postérité.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIX.<sup>2</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 101.

XL. Suivant un titre<sup>1</sup> du commencement du onzième siècle, Guillaume se qualifioit alors *comte de Toulouse, d'Albi & de Querci*. Il possédoit ce dernier comté dès l'an 990, comme il paroît par Aimoin<sup>2</sup>, qui marque dans la Vie qu'il composa, en 1005, de saint Abbon, abbé de Fleuri, que ce saint écrivit à Bernard, abbé de Beaulieu en Limouësin, pour le détourner d'accepter l'évêché de Cahors, que Guillaume, comte de Toulouse & l'archevêque de Bourges lui offroient pour une grosse somme. Aimoin ajoute que Bernard refusa cet évêché à la persuasion d'Abbon, qu'il entreprit ensuite divers pèlerinages & qu'il étoit évêque de Cahors dans le temps qu'il écrivoit. Nous concluons de là que Guillaume, comte de Toulouse, offrit l'évêché de Cahors à Bernard en 990, & que ce prince dominoit par conséquent alors sur le Querci. Il paroît certain, en effet, que Bernard n'accepta cet évêché que longtemps après le refus qu'il en avoit fait, puisqu'il entreprit auparavant de longs pèlerinages; on élut par conséquent un autre évêque à sa place. Or, il succéda immédiatement à Gausbert, qui fut promu à cet évêché en 990<sup>3</sup>. Ce fut donc cette dernière année que Guillaume, comte de Toulouse, le lui offrit. Il est vrai que suivant le P. Mabillon<sup>4</sup> ce fut en 998, & suivant M. Baluze<sup>5</sup> en 1004; mais ces deux auteurs se trompent: 1<sup>o</sup> la lettre d'Abbon à Bernard, pour le détourner d'accepter l'évêché de Cahors, est antérieure à l'an 996, puisqu'il l'écrivit<sup>6</sup> avant son premier voyage de Rome qu'il fit<sup>7</sup> cette année; 2<sup>o</sup> ces auteurs supposent que Bernard accepta alors l'évêché de Cahors, mais il paroît au contraire, par la narration d'Aimoin, qu'il le refusa, puisque Abbon ne lui donne que le simple titre d'abbé dans une seconde

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLI.<sup>2</sup> Aimoin, *Vita S. Abbonis*, c. 80.— *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec 4, part. 1, p. 44 & seq.<sup>3</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 154.<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 998, n. 87.<sup>5</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 90.<sup>6</sup> *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 32 & seq.<sup>7</sup> Mabillon, ad ann. 987, n. 100, & ad ann. 996.

lettre<sup>1</sup> qu'il lui écrivit fort longtemps après.

XLII. Il est marqué, dans l'acte de l'élection de Gausbert, *qu'elle fut faite<sup>2</sup> du consentement & de la volonté de Guillaume, comte de Cahors & de sa mère Acilicine*. On pourroit inférer de là que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse & de Querci, n'étoit pas fils de Garsinde, femme de Raimond Pons, comte de Toulouse; mais nous sommes persuadés qu'il s'est glissé quelque faute dans cet acte, dont nous n'avons qu'une copie<sup>3</sup> tirée d'un cartulaire, & qu'il faut lire dans l'endroit cité *Garsindae*, au lieu d'*Acilicinae*, ou bien, ce qui nous paroît plus vraisemblable, les copistes auront mis *comitis* pour *vicecomitis*; ainsi il faudra lire, sans autre changement, *per consensum & voluntatem Guillelmi vicecomitis Caturcensis*, ce qui ôte toute la difficulté. Deux raisons nous portent à croire qu'il faut lire de cette dernière manière: la première, c'est que s'il s'agissoit dans cet endroit de Guillaume Taillefer, on auroit mis *Guillelmi comitis Tolosani*, comme l'a fait Aimoin, auteur contemporain, & non pas *Guillelmi comitis Caturcensis*; la seconde, c'est qu'il y avoit alors certainement des vicomtes de Cahors; or, lorsque dans les villes il y avoit des comtes & des vicomtes, les uns & les autres concouroient alors également à l'élection des évêques: c'est de quoi nous avons diverses preuves pour ce siècle & le suivant. Guillaume, fils d'Acilicine, aura donc été vicomte de Cahors en 990.

Au reste, on doit admettre deux évêques de cette ville du nom de Frotaire au dixième siècle. Nous avons déjà vu qu'il y en avoit un de ce nom en 961 & 968, & qu'Étienne lui avoit déjà succédé en 974. Or, comme Gausbert élu en 990 succéda immédiatement à un Frotaire, suivant l'acte de son élection<sup>4</sup>, il faut que ce dernier soit différent de celui qui vivoit en 961, à quoi les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* n'ont pas fait attention.

<sup>1</sup> *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 45.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 154.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 28.

<sup>4</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 154. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 28 & seq.

XLII. Il est rapporté dans le concile de Limoges tenu en 1031<sup>1</sup> « que les moines de « Saint-Pierre de Beaulieu, dans le bas Li- « mousin, sur les frontières du Querci, s'y « plainquirent de ce que leur monastère « étoit livré à un abbé séculier qui le dé- « soloit; que longtemps après la mort de « Raoul, archevêque de Bourges, qui l'avoit « fondé, le comte de Toulouse, ayant trouvé « une occasion favorable, l'avoit soumis à « son autorité & l'avoit donné en fief au « comte de Périgord, qui l'avoit ensuite « donné lui-même au vicomte de Comborn, « & qu'enfin ce dernier y avoit mis un « laïque pour abbé, parce que Bernard, « moine de Solignac & ensuite évêque de « Cahors, en avoit été abbé. » D'un autre côté, Aimoin rapporte les paroles suivantes dans la Vie de S. Abbon: « Hugues, dit cet « auteur<sup>2</sup>, l'un des principaux seigneurs « d'Aquitaine, envoya Bernard, son fils, « déjà moine, dans l'abbaye de Fleuri, pour « y apprendre les belles-lettres qu'Abbon « lui enseigna du temps de l'abbé Richard. « Bernard ayant été rappelé quelques an- « nées après par son père, il fut abbé de « Solignac & peu de temps après il obtint « l'abbaye de Beaulieu, que son père avoit « acquise par le droit de la guerre. Guil- « laume, comte de Toulouse, voulut en- « suite donner l'évêché de Cahors à Ber- « nard, &c. » Nous savons enfin que le même Bernard fut promu à l'abbaye de Solignac du temps de Richard, abbé de Fleuri, mort en 979<sup>3</sup>, & on convient<sup>4</sup> qu'il possédoit dès l'an 983 celle de Beaulieu: or, comme il paroît d'ailleurs qu'Hugues, son père, étoit vicomte de Comborn<sup>5</sup>, nous concluons de tous ces divers témoignages que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, s'empara de l'abbaye de Beaulieu avant l'an 983 & qu'il dominoit par consé-

<sup>1</sup> Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 788. — *Conciles*, t. 9, p. 398.

<sup>2</sup> Aimoin, *Vita S. Abbonis*. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 45.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 979, n. 82.

<sup>4</sup> *Ibid.* ad ann. 983, n. 35. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 604.

<sup>5</sup> Mabillon, ad ann. 1031, n. 99. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 604.

quent alors sur le Querci & le bas Limousin.

M. Baluze<sup>1</sup> convient que le comte de Toulouse s'empara de l'abbaye de Beaulieu sous le règne le Lothaire; mais il prétend que ce fut Raimond Pons, fondé sur ce que le comte Raimond tint un plaïd dans le Querci la huitième année du règne de ce roi; mais outre que cet acte ne prouve pas que le comte qui tint ce plaïd fût alors maître de l'abbaye de Beaulieu, nous avons fait voir<sup>2</sup> ailleurs que ce comte est le même que Raimond premier du nom, comte de Rouergue.

XLIII. Le même auteur<sup>3</sup> croit que ceux-là se trompent, qui font Bernard, abbé de Beaulieu & évêque de Cahors, de la maison de Comborn. Il est persuadé que ce prélat étoit fils d'Hugues, neveu de Raimond Pons, comte de Toulouse. Il est vrai que Raimond I, comte de Rouergue, & non pas Raimond Pons, comte de Toulouse, comme l'a cru M. Baluze, fait mention dans son testament<sup>4</sup> de son neveu Hugues, & qu'il est fort vraisemblable que celui-ci eut quelque autorité dans le Querci; mais cela ne suffit pas pour établir que Bernard, abbé de Beaulieu & évêque de Cahors, étoit son fils; d'ailleurs, le P. Mabillon<sup>5</sup> assure positivement que Bernard étoit fils d'Hugues, vicomte de Comborn & oncle paternel d'Hugues de Comborn, son successeur dans l'abbaye de Beaulieu, ce qui est fondé tant sur l'autorité d'Aimoin que sur celle du concile de Limoges de l'an 1031, au lieu que M. Baluze<sup>6</sup> n'a pour fondement qu'une donation faite à l'église de Cahors, en 987, par un seigneur nommé Hugues & sa femme Hermentrude, ce qui ne prouve rien.

XLIV. On pourroit cependant concilier ces deux auteurs en supposant qu'Hugues, neveu de Raimond I, comte de Rouergue, fut vicomte de Comborn & père de Bernard, abbé de Beaulieu & d'Archambaud, sur-

nommé *Jambe pourrie*, vicomte de Comborn, lequel vivoit<sup>1</sup> en 984 & 987. Outre qu'on ne connoît pas l'origine de ce dernier, les temps se rapportent très-bien. Quoi qu'il en soit, il résulte de ce que nous venons de dire que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, gouvernoit déjà ses États par lui-même vers l'an 975. Il vivoit encore en 1029<sup>2</sup>.

XLV. Nous avons un contrat<sup>3</sup> de mariage par lequel Pons assigne pour douaire à Majore, sa future épouse, « l'évêché & la « ville d'Albi, la moitié de celui de Nimes, « son droit sur Millau, la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles, le château de Tarascon & la terre d'Argence dans le diocèse d'Arles. » Après le seing du même Pons, on voit celui de Guillaume, son père, conçu en ces termes : *Signum Wilhelmo patri suo*, celui de Bertrand, &c. Toutes ces circonstances ne nous permettent pas de douter qu'il ne s'agisse ici de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, de Pons, son fils, qui épousa Majore, & de Bertrand, son autre fils, quoiqu'ils ne prennent aucune qualité. Guillaume Taillefer vivoit donc encore dans le temps de ce contrat de mariage, qui est daté du mercredi 14 septembre, sous le règne de Henri. Cet acte est par conséquent postérieur à l'an 1030, & suivant la lettre dominicale il doit être de l'an 1037, car on ne trouve aucune autre année à laquelle elle convienne depuis l'an 1030 jusqu'en 1043, que Pons avoit certainement succédé à Guillaume Taillefer, son père, dans le comté de Toulouse : d'ailleurs, ce dernier devoit être extrêmement âgé en 1037, puisqu'il étoit né au plus tard vers l'an 945; il avoit donc environ quatre-vingt-douze ans dans le temps de sa mort.

XLVI. Ce même acte prouve, ce semble, que dans le partage des domaines de la maison de Toulouse, fait vers l'an 975 entre Guillaume Taillefer & Raimond, deuxième du nom, comte de Rouergue, son cousin, ils eurent chacun la moitié du comté de Nimes. Nous voyons, en effet, que Pons, fils de

<sup>1</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 87 & seq.

<sup>2</sup> Voyez ci-dessus, n. 23.

<sup>3</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 88 & seq.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

<sup>5</sup> Mabillon, ad ann. 998, n. 88, ad ann. 1031, n. 99. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 604.

<sup>6</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 88, 383 & seq.

<sup>1</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 381, 855, &c.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIV.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CLXXIX.

Guillaume, assigna pour le douaire de Majore, son épouse, *la moitié de cet évêché*. Du reste, il paroît que Majore étoit de la maison de Carcassonne ou de Foix; car son contrat de mariage avec Pons se trouve en original dans les archives de cette maison & dans le cartulaire du château de Foix.

XLVII. On voit par ce que nous venons de dire qu'il n'y a eu d'autre comte de Toulouse, depuis environ le milieu du dixième siècle jusques en 1037, que Guillaume Taillefer qui sera né quelques années avant la mort de Raimond Pons, fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, son père, & lui aura succédé immédiatement, sous la tutelle de Garsinde, sa mère. On doit rayer par conséquent du nombre des comtes de cette ville les prétendus Raimond III & Pons II, que nos généalogistes mettent entre eux deux, & qu'ils ont confondus avec d'autres princes de la maison de Toulouse, qui appartiennent à la ligne collatérale. On pourroit objecter cependant l'autorité du P. Ange qui<sup>1</sup>, pour prouver que *Guillaume Taillefer succéda bien jeune à (Pons II) son père vers 991, cite une charte de Saint-Pons de Tomières de la même année où il est nommé avec son frère*; mais nous n'avons aucune connoissance de cette charte. Cet auteur se contredit d'ailleurs, puisqu'il avoue que Guillaume Taillefer étoit déjà marié en 992 avec Emme de Provence.

## NOTE IX

*Époque de l'épiscopat de quelques évêques d'Albi.*

I. L est fait mention de Godolric, évêque d'Albi, dans une charte datée<sup>2</sup> du jeudi 12 d'octobre, la vingt-quatrième année du règne de Charles. Le P. de Sainte-Marthe<sup>3</sup>, qui en a donné un extrait, la rapporte au règne de Charles le Simple, & environ à

<sup>1</sup> Le P. Ange, *Hist. géneal.* t. 2, p. 683.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIV.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 8.

l'an 917, mais cette année ne sauroit convenir ni avec la lettre dominicale, ni avec la vingt-quatrième année du règne de ce prince en Aquitaine, qu'on ne doit compter que depuis la mort du roi Eudes. Ainsi, si la charte est en effet du règne de Charles le Simple, elle doit être de l'an 920, suivant la lettre dominicale, ou de l'année suivante, selon les années du règne de ce prince en Aquitaine; car ces notes chronologiques ne sauroient s'accorder ensemble.

On pourroit rapporter cette charte à l'an 864 ou à la vingt-quatrième année du règne de Charles le Chauve. Godolric pouvoit remplir alors le siège épiscopal d'Albi; car nous avons<sup>1</sup> une lacune dans le catalogue des évêques de cette église, depuis l'an 854 jusques à l'an 869; d'ailleurs ce siège se trouve rempli<sup>2</sup>, en 921, par Paterne. Cependant, comme Charles le Chauve étoit, au mois d'octobre de l'an 864, dans la vingt-cinquième & non dans la vingt-quatrième année de son règne, & que le style de la charte ressent moins le siècle de ce prince que celui de Charles le Simple, nous croyons plutôt qu'il faut la rapporter à l'an 920, & dire la vingt-troisième au lieu de la vingt-quatrième année du règne de Charles.

II. Addolenus, évêque d'Albi, souscrivit<sup>3</sup>, en 891, au privilège que Wautier, archevêque de Sens, accorda alors au monastère de Saint-Pierre le Vif. Nous trouvons, d'un autre côté, un Odolenus, évêque d'Albi, qui fut présent avec les évêques Egfrid de Poitiers & Guillaume de Cahors à la donation que Frotaire, archevêque de Bourges, fit du lieu d'Orbaciac au monastère de Beaulieu, dans le bas Limousin, & dont nous avons fixé<sup>4</sup> l'époque à l'an 876. Il paroît par là qu'Addolenus ou Odolenus fut évêque d'Albi depuis cette dernière année jusques en 891, en supposant, avec les nouveaux<sup>5</sup> éditeurs du *Gallia Christiana*, que c'est le même évêque; mais il paroît qu'il les faut distinguer, puisque nous

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 7.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, t. 7, p. 336.

<sup>3</sup> *Conciles*, t. 9, p. 433.

<sup>4</sup> Voyez tome II, Note C.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 7.

trouvons un Éloi, évêque d'Albi, qui souscrivit au concile de Port tenu au mois de novembre de l'an 886 ou au plus-tard de l'an 887.

III. On peut objecter l'autorité du Chronographe de Castres, qui n'admet d'autre évêque d'Albi que Loup, depuis l'an 869 jusques en 921. Voici ses paroles :

*Anno 869, Lupus episcopabat*

*Solomon abbatibabat.*

*Anno 870, Lupus episcopabat*

*Bernon abbatibabat.*

*Anno 879, Lupus episcopabat*

*Rigaudus abbatibabat.*

*Anno 921, Paternus episcopabat, &c.*

Mais il est certain que cet auteur, qui n'a écrit qu'à la fin du douzième siècle, a omis dans son ouvrage plusieurs évêques d'Albi, comme nous l'avons fait voir ailleurs. On peut donc supposer qu'il y a eu deux évêques d'Albi du nom de Loup, au neuvième siècle, l'un qui siégeoit en 869 & 870, & l'autre en 879, & qu'Odolenus occupa ce siège en 876 entre l'un & l'autre. Le chronographe ne rapporte rien de contraire à ce système.

IV. Le Père de Sainte-Marthe met deux Aldegarius sur le siège épiscopal d'Albi, au commencement du douzième siècle, l'un vers l'an 1103, & l'autre en 1109; mais il n'y a aucune preuve qui oblige à les distinguer. Tout ce qu'on sait du premier, c'est qu'il vivoit sous le règne de Philippe I. Or, on n'a rien d'Arnaud de Cecenon, évêque d'Albi, après le mois de juillet de l'an 1103, qu'il siégeoit certainement. Aldegarius peut donc lui avoir succédé la même année, ou du moins avant la mort du roi Philippe I & n'être pas différent de celui qui siégeoit en 1109.

Le même auteur prétend que Guillaume, évêque d'Albi, écrivit l'an 1127 ou 1128 à Foulques, abbé d'Ardorel, pour lui reprocher d'avoir mal parlé de l'ordre de Cîteaux & de refuser, contre sa promesse, d'unir à cet ordre son monastère & celui de Val-

magne qui étoit sous sa dépendance. Mais 1° cette dernière abbaye ne fut fondée qu'en 1138 & ne fut unie à l'ordre de Cîteaux que sous le pontificat du pape Eugène III, ou après l'an 1144 & non en 1138 comme il l'a avancé; 2° il est certain que l'évêché d'Albi étoit rempli en 1127 & 1128 par Humbert & non par Guillaume, ainsi que nous l'avons montré ailleurs. On aura donc confondu cette lettre avec celle que Rigaud, évêque d'Albi, écrivit vers l'an 1154 à Jean, abbé d'Ardorel & à ses religieux, dont quelques-uns vouloient quitter l'institut de Cîteaux qu'ils avoient embrassé. Il s'ensuit de là qu'on doit rayer du catalogue des évêques d'Albi le prétendu Guillaume IV qu'on fait siéger en 1127 & 1128 & qui n'est pas différent de Guillaume qui parvint à cet évêché en 1157. Celui-ci avoit succédé à Rigaud, & ce dernier à Hugues qui siégeoit en 1138. [Voyez ci-après Note LXXI, la suite chronologique des évêques d'Albi.]

## NOTE X

*Sur les premiers vicomtes de Polignac.*

I. GASPARD Chabron, qui a composé une Histoire généalogique manuscrite des vicomtes & de la maison de Polignac, ne la commence qu'au milieu du onzième siècle. Nous trouvons dans divers monumens de quoi remonter beaucoup plus haut.

Il est d'abord fait mention d'un vicomte de Polignac, qui vivoit vers l'an 885, dans un acte très-ancien rapporté en substance

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXVII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCCLXV.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 79.

<sup>4</sup> Voyez tome III, l. XVII, n. xxii.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. instrum. p. 202.

<sup>6</sup> *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 2, p. 56.

<sup>7</sup> Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 170 & suiv. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 759. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 693.

<sup>1</sup> Voyez tome IV, Note II.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, t. 7, p. 336.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 12 & seq.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. 1, p. 15.



dans le procès-verbal que Guillaume de Chalançon, évêque du Puy, fit en 1428 de l'ouverture de la châsse où étoient les reliques de S. Georges, premier évêque de Velai. Le nom de ce vicomte n'est pas à la vérité exprimé dans l'acte, où il est fait mention de Vital, son frère, qu'une partie du clergé de Velai avoit élu pour évêque : mais nous avons lieu de croire qu'il s'appeloit Armand; voici sur quoi nous nous fondons :

Falco<sup>1</sup>, religieux de Tournus, rapporte dans la chronique de ce monastère, écrite au milieu du onzième siècle, qu'Hervé, qui en étoit abbé, acquit d'Armand, fils d'Armand, vicomte, des biens très-considérables dans le Velai, entre autres l'église de Saint-Georges dans la cité vieille (*in civitate vetula*). Or, l'abbé Hervé fit cette acquisition vers l'an 900; le vicomte Armand, dont le fils lui donna ces domaines, n'est donc pas différent du vicomte de Polignac qui vivoit en 885; il paroît, du moins, qu'il descendoit de lui, puisque les dignités étoient alors héréditaires.

Il est aisé de prouver qu'Hervé, premier du nom, abbé de Tournus, qui vivoit vers l'an 900, fit cette acquisition, & non pas Hervé II, comme le P. Mabillon<sup>2</sup> & après lui les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* le supposent. Falco<sup>3</sup> assure, en effet, que ce fut l'abbé Hervé, prédécesseur de Guicheran, qui acquit ces biens. Or, il est certain que Guicheran avoit déjà<sup>4</sup> succédé en 915 à Hervé I, élu en 898. De plus, il est rapporté dans l'acte dont nous venons de parler, que le vicomte de Polignac acquit, vers l'an 885, la cité vieille, de Norbert, évêque de Velai, qui la lui céda<sup>5</sup>. Or, Armand, fils d'Armand, vicomte, donna vers l'an 900 l'église de Saint-Georges de cette même cité vieille à l'abbaye de Tournus; par conséquent, ce vicomte Armand n'est

pas différent du vicomte de Polignac qui acquit cette cité en 885. On peut ajouter enfin qu'on ne connoît pas d'autres anciens vicomtes dans le Velai que ceux de Polignac, & qu'on trouve ici le nom d'Armand qui fut fort usité dans la maison de ces vicomtes durant les siècles suivans.

II. Ce qui a trompé sans doute le P. Mabillon, c'est qu'il est rapporté dans la Chronique de Tournus<sup>1</sup> qu'Étienne, vicomte, & sa femme Blitsinde confirmèrent en faveur d'Hervé troisième du nom, abbé de ce monastère, la donation de divers biens situés dans le Velai, qui avoit été faite à l'abbé Hervé, son prédécesseur; ainsi il aura cru que ce prédécesseur d'Hervé III est le même qu'Hervé II; mais le terme de prédécesseur peut être appliqué également à Hervé I.

Cet endroit de la chronique nous donne un nouveau vicomte de Polignac, qui vivoit vers le milieu du dixième siècle, car Hervé troisième du nom, abbé de Tournus, posséda<sup>2</sup> cette abbaye depuis l'an 948 jusques en 955. Or, comme le vicomte Étienne confirma, en faveur de ce monastère, la donation qu'Armand lui avoit faite vers l'an 900, & que ce dernier étoit fils d'un autre vicomte de Polignac qui portoit aussi le nom d'Armand, il y a tout lieu de croire qu'Étienne étoit petit-fils de celui-ci & fils de l'autre. Nous trouvons d'ailleurs le nom d'Étienne, au milieu du onzième siècle, dans la maison des vicomtes de Polignac.

III. Dom Claude Estiennot<sup>3</sup> fait mention d'une donation faite la vingt-neuvième année du règne de Lothaire, ou l'an 885, par Héracle, vicomte, & plusieurs autres seigneurs du Velai, au monastère de Chamalières, situé dans le même pays. Il n'est point douteux que cet Héracle ne fût vicomte de Polignac; par conséquent, il étoit vraisemblablement fils d'Étienne & père du vicomte Agnus ou Annon qui, en 993, souscrivit<sup>4</sup> à la fondation du monastère de Saint-Pierre du Puy & fit une donation à celui de Saint-Chaffre,

<sup>1</sup> Falco, *Chron. Trenorchienne*, p. 20.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 924. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 966.

<sup>3</sup> Falco, *Chron. Trenorchienne*, p. 19 & seq. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 966.

<sup>4</sup> Chifflet, *Histoire de Tournus*, p. 123. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 966.

<sup>5</sup> Voyez tome II, Note LXXX.

<sup>1</sup> Falco, *Chron. Trenorchienne*, p. 25.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 967.

<sup>3</sup> *Antiquitates Bened. Dioc. Podiens. mss. latin de la Bibl. Imp. n. 12749*, p. 50.

<sup>4</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 836 & seq.

sous le règne du roi Robert<sup>1</sup>, vers l'an 1000. Cet Agnus<sup>2</sup>, vicomte de Polignac, fut probablement père d'Armand III.

IV. Ce dernier vivoit au milieu du onzième siècle, comme on le voit par plusieurs actes<sup>3</sup> de ce temps-là, dans lesquels il est fait mention d'Armand, vicomte de Polignac, de sa femme Adélaïde & de leurs fils Étienne, Guillaume & Pons. On peut fixer à peu près l'époque de la naissance d'Armand III, par un acte de l'an 1056, suivant lequel son fils Étienne, alors évêque de Clermont & auparavant prévôt de la cathédrale du Puy, confirma<sup>4</sup>, en faveur de l'abbaye de Tournus, une donation faite à ce monastère par Falcon de Jalaignac. Étienne étoit né par conséquent, au plus tard vers l'an 1025, & Armand, vicomte de Polignac, son père, vers l'an 1000. Cet acte est souscrit par Armand, moine, fils du vicomte de Polignac; ce qui nous donne lieu de croire qu'Armand III eut un quatrième fils.

Ce vicomte vivoit encore en 1062, comme il est aisé de le prouver par la donation que fit le même Étienne, évêque de Clermont, à l'abbaye de Pébrac en Auvergne, de l'église de Saint-Andéol de Polignac, du consentement d'Armand, vicomte de Polignac, son père. Cet acte est souscrit par Guillaume & Pons, fils de ce vicomte. Le P. de Sainte-Marthe<sup>5</sup>, qui en a donné un fragment, n'en rapporte pas la date; mais il est du 6 d'octobre, la troisième année du règne de Philippe I, ou de l'an 1062, suivant Chabron<sup>6</sup> qui en fait mention. Il ne sauroit être en effet antérieur, puisque l'abbaye de Pébrac ne fut pas fondée avant cette année.

Armand III étoit décédé dans le temps

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 138.

<sup>2</sup> Estiennot, *Antiquitates Bened. Dioc. Podiens.* p. 50: — Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 184.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 261, 458 & *instrum.* p. 161, 229.

<sup>4</sup> Chifflet, *Histoire de Tournus*, p. 311.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 261, 458.

<sup>6</sup> *Histoire manuscrite de la maison de Polignac*, l. 7, c. 1.

d'une autre donation qu'Étienne, son fils, alors évêque du Puy<sup>1</sup>, fit à l'église de Saint-Andéol de Polignac. Cet acte, qui est simplement daté du règne de Philippe I, est à peu près de l'an 1076<sup>2</sup>, puisque d'un côté Étienne ne passa de l'évêché de Clermont à celui du Puy qu'après l'an 1073, & que de l'autre, Durand, abbé de la Chaise-Dieu, qui y souscrivit, ne possédoit plus cette abbaye<sup>4</sup> en 1078.

V. Pons, neveu du même Étienne<sup>5</sup>, étoit alors vicomte de Polignac; mais nous ne savons pas s'il étoit fils de Guillaume ou de Pons, frères de ce prélat; tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit fils d'Auxilende, suivant une charte<sup>6</sup> qui est environ de l'an 1080 & dans laquelle il est fait mention de son frère Héraclé. Celui-ci se qualifia vicomte, ce qui prouve que ses deux frères possédèrent par indivis la vicomté de Polignac. Héraclé mourut à Antioche en 1098, durant la première croisade. Nous ignorons s'il laissa postérité. Pons, son frère, qui vivoit encore en 1105, eut de sa femme Élisabeth un fils nommé Armand, qui fut le quatrième de son nom & duquel descendent les autres vicomtes de Polignac dont nous parlerons dans la suite<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 229.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 1079.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 329.

<sup>4</sup> *Ibid. instrum.* p. 229.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXX.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCCXLIII.

<sup>7</sup> Il y a dans le *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude* deux chartes d'Armand I, vicomte de Polignac, & de sa femme Bertilde, l'une du mois d'août 895 ou 896 (n. 277), par laquelle il donne à l'abbaye de Saint-Julien quatre manses au lieu dit Rilago, dans le pays de Brioude, & l'autre du 31 octobre 909 (n. 174), contenant un échange de quelques biens entre lui & sa femme Bertilde. Il n'est fait mention de leurs enfants ni dans l'une ni dans l'autre de ces chartes, ce qui pourrait faire supposer qu'ils n'en avaient pas. Si la charte 171 du même Cartulaire, qui est de l'année 913, se rapporte aux mêmes personnages, ce qui n'est rien moins que certain, Armand I, vicomte de Polignac, aurait eu Clavion pour père & Ingelmode pour mère. Il aurait eu deux frères, Genesisius & Étienne, qui, l'un & l'autre, laissèrent des enfants. [E. M.]

## NOTE XI

*Sur les anciens vicomtes de Narbonne.*

I. NOUS avons parlé dans le premier<sup>1</sup> volume de cette histoire *d'Alaric & de Francon, vidames* dans le diocèse ou comté de Narbonne, qui vivoient en 851, & nous avons conjecturé qu'ils exerçoient la charge de vicomte dans ce pays, parce que le terme de *vidame* signifioit quelquefois la même chose que *vicomte*. Il est fait mention ensuite, vers l'an 878, de *Lindoin, vicomte de Narbonne*, dans une lettre du pape Jean VIII.

II. Arnuste, archevêque de Narbonne, dans une donation<sup>2</sup> qu'il fit en 911 à l'église de Saint-Paul, déclare qu'il avoit acquis les biens qu'il donnoit de *Walcharius & de son frère le vicomte Albéric, fils de Maïeul, vicomte, & de sa femme Raimonde*. Nous inférons de là : 1<sup>o</sup> que Maïeul, vicomte de Narbonne, étoit alors décédé ; 2<sup>o</sup> que ses deux fils lui avoient succédé par indivis ; 3<sup>o</sup> enfin que cette vicomté étoit alors héréditaire. C'est ce même Albéric qui, après avoir épousé Attalane, fille unique de Raculfe, comte de Mâcon, s'établit en Bourgogne & hérita de ce comté qu'il transmit à ses descendans : il paroît qu'il abandonna sa portion de la vicomté de Narbonne à son frère Walcharius.

III. Nous trouvons un Odon, vicomte, qui, dans un acte de l'an 924<sup>3</sup>, où il parle de ses frères, donne conjointement avec sa femme Richilde, à l'abbaye de Montolieu, un alleu situé dans le comté de Narbonne, dont il avoit hérité de son père *Francon & de sa mère Ersinde*. Il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit de ces derniers qu'il est parlé dans une donation<sup>4</sup> que Wadaldus, évêque d'Elne, fit en 931 à son église pour l'âme de *Francon, vicomte, de son épouse Ersinde, & d'Odon, vicomte*. Ainsi cet

acte prouve que Francon, père d'Odon, fut véritablement vicomte. Or, comme le même Odon posséda la vicomté de Narbonne & qu'elle étoit alors héréditaire, c'est une preuve que Francon, son père, la posséda aussi & qu'il descendoit de Francon, vidame de Narbonne en 851.

IV. Nous avons dit qu'Odon, vicomte de Narbonne, fait mention de *ses frères* dans l'acte de l'an 924, ce qui nous donne lieu de croire que le *vicomte Ulveradus*, qui en 925<sup>5</sup> donna un alleu, situé aux environs de Narbonne, à l'église de Saint-Paul de la même ville, & qui l'année suivante souscrivit<sup>3</sup> à un acte passé en faveur d'Agio, archevêque de Narbonne, étoit frère d'Odon & qu'il possédoit par indivis avec lui la vicomté de cette ville. La souscription de la vicomtesse Richilde, femme d'Odon, à ce dernier acte, après celle d'Ulveradus, confirme nos conjectures.

Deux vicomtes, nommés Odon & Teudo furent en 933<sup>4</sup> exécuteurs testamentaires de Réginald, évêque de Béziers. Nous savons d'ailleurs que le dernier de ces deux vicomtes l'étoit de Béziers ; mais il paroît que l'autre est le même qu'Odon, vicomte de Narbonne, dont nous venons de parler & qui, par conséquent, vivoit encore alors. Nous verrons plus bas que Richilde, sa femme, vendit en 936 un domaine qu'elle avoit dans le Roussillon, sans faire mention de lui ; d'où nous inférons qu'il étoit alors décédé.

V. Catel<sup>5</sup> prétend que le vicomte Ulveradus, dont on a déjà fait mention, est le même que Walcharius, fils de Maïeul & frère d'Albéric, vicomtes de Narbonne. Dans cette supposition, Ulveradus ne sauroit être frère d'Odon, puisque celui-ci étoit fils de Francon ; mais comme cet auteur n'apporte aucune preuve de ce fait, nous croyons plutôt qu'Ulveradus étoit frère d'Odon & qu'il n'est pas différent de

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX & CXII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. L.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. LII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. LVII.

<sup>5</sup> Catel, *Mémoires pour l'Histoire de Languedoc*, p. 573.

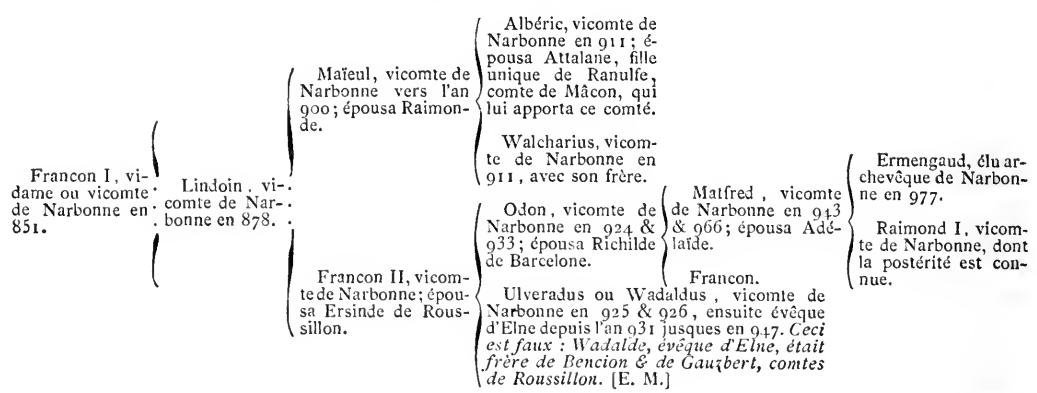
<sup>1</sup> Voyez tome I, l. X, n. LVII.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Dipl. n. XXXVIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. XLIX.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. LIV. — *Marca Hispanica*, p. 846.

GÉNÉALOGIE DES PREMIERS VICOMTES DE NARBONNE.



Wadaldus, qui fut évêque d'Elne<sup>1</sup> depuis l'an 921 jusques en 947, & qu'après son élection, il abandonna ses droits sur la vicomté de Narbonne à son frère Odon. On peut appuyer cette conjecture : 1° sur ce que ce dernier avoit certainement des frères, comme nous l'avons déjà remarqué ; 2° sur ce qu'il n'est plus fait mention du vicomte Ulveradus après l'an 926 ; 3° enfin sur l'acte de Wadalde, évêque d'Elne, de l'an 931, par lequel<sup>2</sup> il fait une donation à son église pour l'âme de Francon, vicomte, de sa femme Ersinde & d'Odon, vicomte.

Il est vrai que ce prélat fait aussi cette donation<sup>3</sup> conjointement avec Gausbert, comte de Roussillon, pour le comte Soniaris & sa femme Ermengarde, le comte Bencion & l'évêque Almerade, ce qui donne lieu à M. Baluze de croire que l'évêque Wadaldus étoit<sup>4</sup> de la maison de ces comtes ; mais comme Gausbert ne marque pas dans cet acte que Bencion & Almerade fussent ses frères, quoiqu'ils le fussent très-certainement<sup>5</sup>, & qu'il ne dit pas non plus qu'il fût lui-même fils du comte Sunarius & d'Ermengarde, comme M. Baluze le croit avec beaucoup de fondement, Wadalde pouvoit être également fils de Francon & frère d'Odon, vicomtes de Narbonne,

quoiqu'il ne l'ait pas exprimé. Il paroît, en effet, hors de doute que l'évêque & le comte ont voulu parler chacun de leurs parens dans cet acte & qu'ils n'étoient point frères, comme M. Baluze semble le conjecturer<sup>1</sup>. Ils pouvoient cependant être alliés & il est assez vraisemblable qu'Ar-sinde, femme de Francon, vicomte de Narbonne, étoit tante ou sœur de Gausbert, comte de Roussillon.

Walcharius, fils de Maieul, vicomte de Narbonne, mourut sans postérité, puisque nous voyons que cette vicomté appartenoit en 924 aux descendans de Francon. Comme cependant les dignités étoient alors héréditaires, il y a lieu de croire que celui-ci étoit frère du même Maieul & qu'ils possédèrent par indivis la vicomté de Narbonne.

VI. On voit ensuite un Matfred, vicomte de cette ville, en 952 & 966<sup>2</sup>. Nous n'avons aucun acte qui marque sa filiation ; mais nous ne doutons pas qu'il ne fût fils d'Odon, son prédécesseur, & de Richilde, car : 1° cette dernière avoit encore en 955 l'administration<sup>3</sup> de la vicomté de Narbonne, du vivant de Matfred ; 2° Adélaïde, veuve de ce dernier, en faisant mention de lui dans un acte<sup>4</sup> de l'an 977, le joint au vicomte Odon & à la vicomtesse Richilde.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 390.  
<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV.  
<sup>3</sup> *Ibid.*  
<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 390.  
<sup>5</sup> *Ibid.* p. 385 & 840.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 385 & 840.  
<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXI & CI.  
<sup>3</sup> *Ibid.* n. LXXXV.  
<sup>4</sup> *Ibid.* n. CXII.

Celle-ci, dans une charte de l'an 936, se dit *filie du comte Borrel*<sup>1</sup> & de la comtesse *Garsinde*. On voit par le même acte qu'elle avoit du bien dans le Roussillon ; ainsi elle étoit vraisemblablement fille de Borrel<sup>2</sup>, fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone ; car nous ne trouvons pas d'autre comte Borrel dans la Marche d'Espagne qui ait pu avoir été son père. Du reste, comme la mère de Richilde s'appeloit *Garsinde* & que nous voyons que *Garsinde*, veuve de Raimond Pons, comte de Toulouse, fit des legs<sup>3</sup> considérables à Adélaïde, veuve de Matfred, vicomte de Narbonne & à ses enfans, nous ne doutons pas que cette comtesse de Toulouse ne fût fille d'Odon, vicomte de Narbonne, & de Richilde, sa femme. La succession des vicomtes de cette ville, depuis Matfred, ne souffre aucune difficulté.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 551.

## NOTE XII

*Sur Hugues, roi d'Italie, & la cession qu'il fit de la Provence aux rois de Bourgogne.*

I. COMME le Vivarais & l'Uzège faisoient partie du royaume de Provence usurpé par Boson, & possédé ensuite par Louis l'Aveugle, son fils ; qu'Hugues, roi d'Italie, le céda à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, & que les empereurs d'Allemagne, successeurs de ce prince, se prétendirent souverains de ce royaume, il nous importe d'examiner ici les circonstances de cette cession.

On a déjà fait voir<sup>4</sup> que le royaume de Provence appartenoit de droit au roi Charles le Simple & à ses successeurs. On ne put élire par conséquent, en 890, Louis l'Aveugle pour roi de Provence sans attenter à l'autorité de nos rois & aux droits de la couronne de France ; mais quand même

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 847.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. 382.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCIV.

<sup>4</sup> Voyez Note I.

ce dernier prince auroit eu un droit apparent sur ce pays, il est certain que ce droit demeura éteint par sa mort, car Charles Constantin, son fils, ne lui succéda pas dans ses États. Le comte Hugues qui s'empara de la Provence vers l'an 924, après la mort de Louis l'Aveugle, fut donc un nouvel usurpateur qui, sans aucun titre légitime, disposa de ce pays en faveur de Rodolphe, & par conséquent les successeurs de celui-ci n'avoient aucun fondement solide pour s'en dire souverains. D'ailleurs Hugues ne prit jamais le titre de roi de Provence & il ne la posséda jusques à la cession qu'il en fit au roi Rodolphe, que sous le nom de duché, c'est-à-dire comme un fief mouvant de la couronne de France ; il ne put donc céder ce pays que comme il le possédoit, en sorte que si les rois de Bourgogne & les empereurs successeurs de Rodolphe II se sont dits rois de Provence & y ont fait des actes d'une souveraineté absolue, ç'a été une véritable usurpation de leur part ; entrons dans un plus grand détail.

II. Il est certain qu'Hugues, depuis l'an 924 qu'il étoit déjà maître de la Provence, jusques en 930 qu'il la céda à Rodolphe, roi de Bourgogne, ne prit jamais le titre de roi & qu'il se contenta de celui de duc, de marquis ou de comte, comme le P. Pagi<sup>1</sup> le démontre. Hugues reconnoissoit donc alors un souverain au-dessus de lui ; or, ce ne pouvoit être que le roi de France. En effet, outre qu'il étoit dans ce temps-là ennemi de Rodolphe, roi de Bourgogne, son compétiteur au royaume d'Italie, il paroît dans Frodoard qu'il reconnut Raoul roi de France. Cet auteur<sup>2</sup>, après avoir rapporté l'expédition de ce dernier aux environs de la Loire, pour obliger Guillaume II, duc d'Aquitaine, à le reconnoître pour roi, & avoir parlé de la soumission de ce duc après la conférence qu'ils eurent ensemble, ajoute que Seulfe, archevêque de Reims, obtint alors d'Hugues de Vienne, qui se trouvoit à la même conférence, la restitution des biens de son église situés dans la province de Lyon : *Seulfus quoque episcopus terram S. Remigii conjacentem in Lugdunensi provincia,*

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 926.

<sup>2</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 594.

de qua Heriveus episcopus nihil habuerat, ab Hugone de Vienna, qui eidem colloquio intererat, recuperavit. Il est aisé de conclure de là que Raoul ne s'étant approché de la Loire que pour faire reconnoître son autorité dans les provinces méridionales du royaume qui refusoient de s'y soumettre, Hugues de Vienne ou de Provence, qui se trouva à la conférence durant laquelle le duc d'Aquitaine se soumit, s'étoit déjà soumis lui-même & qu'il reconnoissoit Raoul pour son souverain.

On peut appuyer ce raisonnement : 1<sup>o</sup> sur ce que Frodoard ne donne ni en cet endroit, ni ailleurs, le titre de roi à Hugues, jusqu'à ce que ce prince fût parvenu à la couronne d'Italie, & qu'il se contente de le nommer simplement Hugues de Vienne, ce qui est conforme à toutes les chartes, où il ne prend jusques alors que la qualité de duc, de marquis, ou de comte ; 2<sup>o</sup> sur ce que nos rois se regardoient comme souverains de la Provence, au dixième siècle, avant & après la cession d'Hugues en faveur de Rodolphe. Nous voyons en effet, dans Frodoard<sup>1</sup>, que Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, qui possédoit en 931 le comté de Vienne, membre du royaume de Provence, reconnut alors Raoul pour son souverain & qu'il se soumit également à Louis d'Outremer en 951, d'où il s'ensuit qu'Hugues ne céda à Rodolphe & ne lui put céder que le domaine utile sur la Provence qu'il avoit usurpé, & non pas la souveraineté qu'il n'avoit pas & qui appartenoit à nos rois.

III. Hugues fit cette cession<sup>2</sup> en 930 & non en 926, comme le dit le P. Daniel<sup>3</sup>. Les historiens de Provence rapportent diverses circonstances de cet événement. Bouche<sup>4</sup>, entre autres, après<sup>5</sup> Delbène, prétend : 1<sup>o</sup> « qu'Hugues se réserva sa vie durant la « souveraineté du comté d'Arles & de toute « la Provence; qu'il donna ce comté en « propriété, après la mort de Rodolphe, à « un Boson, fils de Rotbold, à qui il fit

« épouser sa nièce Berthe ; 2<sup>o</sup> que Rodolphe donna en conséquence de ce traité « sa fille Adélaïde en mariage à Lothaire, « fils d'Hugues, &c. » Le P. Pagi<sup>1</sup> & Ruffi<sup>2</sup> le fils font mention du premier article. Fantoni<sup>3</sup> va encore plus loin, car il dit que par cet accord Hugues se réserva durant sa vie la souveraineté sur tout le royaume de Provence. Nous ne savons pas d'où ces auteurs ont pris ce fait qu'ils avancent sans preuve & qui paroît entièrement fabuleux. En effet : 1<sup>o</sup> Luitprand qui est le seul auteur contemporain<sup>4</sup> qui parle de cette cession, non-seulement n'en dit rien, mais il fait entendre tout le contraire : *Omnem terram*, dit cet historien, *quam (Hugo) in Gallia ante regni susceptionem tenuit, Rodulfo dedit*. On voit par ces paroles qu'Hugues ne se réserva rien en deçà des Alpes, & qu'il n'est pas dit un mot de sa prétendue souveraineté sur la Provence. Il doit donc en être de cette première condition comme de la seconde dont le P. Pagi<sup>5</sup> a fait voir la fausseté ; 2<sup>o</sup> il paroît par diverses chartes<sup>6</sup> que Rodolphe & Conrad, son successeur dans le royaume de Bourgogne, dominoient en 932 & 940, durant la vie d'Hugues, sur les diocèses de Die & d'Orange qui faisoient partie du duché ou comté particulier de Provence, que ce dernier s'étoit réservé, à ce qu'on prétend ; 3<sup>o</sup> on ne trouve aucun monument qui prouve qu'Hugues ait exercé la moindre autorité sur ce pays depuis l'an 930, qu'il le céda, jusques à sa mort ; 4<sup>o</sup> lorsque ce prince se réfugia en deçà des Alpes en 946, Berthe, sa nièce<sup>7</sup>, étoit veuve de Boson, comte d'Arles ; il ne s'étoit donc pas réservé ce comté. Il est vrai que si nous en croyons les historiens<sup>8</sup> provençaux, Hugues avoit donné ce comté

Ed.orig.  
t. II,  
p. 552.

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 926, n. 3.

<sup>2</sup> Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 3.

<sup>3</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, l. 1, p. 24.

<sup>4</sup> Luitprand, l. 3, c. 13. — Duchesne, *Histoire de la maison de Bourgogne*, l. 3, c. 23.

<sup>5</sup> Pagi, ad ann. 930, n. 6.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LV, & tome IV, Note V, n. 11.

<sup>7</sup> Luitprand, l. 3, c. 13.

<sup>8</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 796. — Ruffi, *Dissertation*, p. 2 & suiv.

<sup>1</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 599, 616, 617.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 930, n. 5 & seq.

<sup>3</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 924.

<sup>4</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 793

& suiv.

<sup>5</sup> Delbène, *de Regno Burg.* l. 1, p. 41.

en *bénéfice* à Boson, mais ils ne rapportent aucune preuve de ce don, & Boson, mari de Berthe, pouvoit avoir reçu le comté d'Arles ou de Provence à titre bénéficiaire, de Rodolphe ou de Conrad, rois de Bourgogne, ou même de Raoul, roi de France, surtout s'il est le même, comme il est vraisemblable, que Boson, frère de ce dernier prince.

IV. On pourroit concilier le témoignage de Luitprand avec l'opinion des historiens de Provence, en supposant avec un moderne<sup>1</sup> qu'Hugues céda en 926 la province de Vienne à Rodolphe, en échange du royaume d'Italie, que celui-ci lui abandonna alors, & qu'en 930, il lui céda le comté d'Arles, ou tout ce qui lui restoit entre les Alpes & le Rhône. Mais outre qu'il n'est rien dit dans aucun historien de la prétendue cession de l'an 926, elle est d'ailleurs contraire à l'autorité de Frodoard<sup>2</sup>, suivant lequel Hugues donna, en 928, la province de Vienne à Eudes, fils d'Herbert, comte de Vermandois, preuve que le premier en étoit encore alors le maître & qu'il ne l'avoit pas cédée à Rodolphe en 926. Enfin il est certain<sup>3</sup> que Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, posséda ce pays comme un fief dépendant de la couronne de France, depuis l'an 931 jusques en 951.

V. On cite une charte<sup>4</sup> datée de Pavie le 25 de Janvier de l'an DCCCXLV, indiction III, la huitième année du règne d'Hugues, & la quatorzième de celui de Lothaire, son fils, par laquelle ces deux princes donnent un alleu qu'ils possédoient dans le comté de Vienne, à l'église cathédrale de cette ville. Mais ces notes chronologiques ne sauroient s'accorder, & ce diplôme ne prouve nullement qu'Hugues & Lothaire, son fils, dominoient alors sur la Provence, puisqu'il s'ensuivroit qu'ils régnoient aussi sur la province de Vienne, ce qui est faux, de l'aveu de presque tous les historiens de Provence. Tout ce qu'on peut donc inférer de cet acte, c'est que le roi Hugues s'étoit réservé divers alleux dans cette province. Nous sa-

vons en effet<sup>1</sup> que Berthe, sa nièce, hérita de lui de plusieurs terres situées dans la Provence & la Septimanie.

Au reste ce prince, par le traité qu'il fit avec Rodolphe, ne lui céda que la partie de l'ancien royaume de Provence située entre le Rhône & les Alpes, car pour les pays situés en deçà de ce fleuve qui dépendoient du même royaume, ils furent soumis aux rois de France depuis la mort de Louis l'Aveugle, comme nous le dirons ailleurs.

## NOTE XIII

*Sur quelques évêques de Carcassonne.*

I. GÉRARD de Vic<sup>2</sup>, qui a écrit après Messieurs de Sainte-Marthe sur les évêques de Carcassonne, d'un seul évêque de cette église appelé Guimera ou Gimera, lequel vivoit au commencement du dixième siècle, en a fait quatre, savoir : Guimera I, qu'il qualifie saint & qu'il fait mourir en 300; Guimera II, qu'il fait vivre en 865; Guimera III, en 894 & 897, & enfin Guimera IV, qui siégeoit en 917.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs<sup>3</sup> sur S. Guimera, prétendu premier évêque de Carcassonne, qu'on a confondu avec l'évêque de même nom qui siégeoit au commencement du dixième siècle. Quant à Guimera II, il est vrai que Catel<sup>4</sup> suppose qu'il y a dans les archives de l'église de Carcassonne une donation faite à un évêque de ce nom & à l'église de cette ville, la vingt-sixième année du règne de Charles le Chauve, & c'est sans doute sur cette autorité que de Vic a admis un Guimera II. Mais : 1° cette charte est datée simplement de la vingt-sixième année du roi Charles & n'appartient pas par conséquent au règne de Charles le Chauve plutôt qu'à

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCXIII.

<sup>2</sup> De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 34, 51, 53, 54.

<sup>3</sup> Voyez tome II, Note XXVII.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 1005.

<sup>1</sup> *Description de la France*, in-folio, p. 316 & 342.

<sup>2</sup> Frodoard, p. 598.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 599, 616 & seq.

<sup>4</sup> Le Lièvre, *Antiq. de Vienne*, p. 224 & suiv.

celui de Charles le Simple ; 2° il est certain qu'il y avoit un évêque de Carcassonne appelé Guimera, la vingt-sixième année du règne de ce dernier prince, au lieu qu'on n'a aucune preuve qu'il y en ait eu un de ce nom sous celui de Charles le Chauve. La charte dont parle Catel appartient donc au règne de Charles le Simple. Aussi Messieurs de Sainte-Marthe ne reconnoissent-ils pour évêque de Carcassonne que le Guimera qui vivoit sous ce prince & dont Catel ne dit rien.

II. De Vic<sup>1</sup> a fait deux évêques de celui-ci, savoir Guimera III & Guimera IV. Il fait assister le premier, en 894, au concile de Jonquières tenu dans le diocèse de Maguelonne, mais il est certain<sup>2</sup> que ce concile fut tenu en 909 & non en 894 ; ainsi cela prouve seulement que Guimera étoit évêque de Carcassonne en 909. Cet auteur<sup>3</sup> prétend encore que Guimera III assista au concile de Port en 897, mais il se trompe ; c'étoit Willeran ou Guilleran, évêque de Carcassonne, qui se trouva à ce concile, & non pas Guimera, comme il est marqué dans les actes<sup>4</sup>. On sait d'ailleurs<sup>5</sup> que le même Willeran occupoit le siège de Carcassonne en 883, d'où il s'ensuit qu'on doit rayer du catalogue des évêques de cette église le prétendu Arnoul qu'on fait assister, en 887, à la translation des reliques de S. Antonin de Pamiers, ce qui confirme la fausseté<sup>6</sup> des actes de cette translation, & la conjecture de Catel qui croit<sup>7</sup> que cet Arnoul est un évêque supposé. Enfin de Vic<sup>8</sup> attribue à Guimera III l'acte d'échange qu'un évêque de Carcassonne de ce nom fit avec Erifons, abbé de Montolieu, la vingt-neuvième année de Charles le Simple, supposant que cette vingt-neuvième année doit être rapportée à l'an 897 ; mais cette erreur est trop grossière pour mériter d'être relevée.

<sup>1</sup> De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 53.

<sup>2</sup> Baluze, *Concil. Narbon.* p. 5, & not. p. 4 & seq.

<sup>3</sup> De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 53.

<sup>4</sup> Baluze, *Concil. Narbon.* p. 1 & 2.

<sup>5</sup> Voyez tome V, *Chartes & Diplômes*, n. V.

<sup>6</sup> Voyez tome IV, *Note III*.

<sup>7</sup> Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 1005.

<sup>8</sup> De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 54.

III. Il n'y a donc aucune preuve qu'il y ait eu d'autre évêque de Carcassonne appelé Guimera, que celui qui vivoit au commencement du dixième siècle. Il est marqué dans un acte rapporté par de Vic<sup>1</sup>, que ce prélat étoit le 6 du mois de février de l'an 917, dans la quinzième année de son épiscopat. Il aura été sacré par conséquent en 902.

IV. Suivant de Vic<sup>2</sup>, l'acte original de cette consécration fut trouvé en 1504, dans l'église de Saint-Etienne de Palaja, par Pierre d'Auxilion, évêque de Carcassonne, qui faisoit alors la visite de cette église & qui en fit dresser un procès-verbal. Cet auteur remarque que le notaire qui l'a rédigé y donne au même Guimera le nom de *premier évêque de Carcassonne* ; on trouve ici l'origine de la fausse tradition<sup>3</sup> de l'église de cette ville qui met un Guimera à la tête de tous ses évêques.

V. Quant à la fin de l'épiscopat de Guimera, on doit la rapporter au plus tôt à l'an 931, car ce prélat gouvernoit encore l'église de Carcassonne cette même année, comme il paroît par un acte<sup>4</sup> d'échange qu'il fit avec l'abbaye de Montolieu l'an 931 de l'Incarnation, l'ère 969, indiction IV, ce qui convient parfaitement. Catel<sup>5</sup> & après lui Messieurs de Sainte-Marthe<sup>6</sup> & de Vic, font mention d'une charte qui prouve qu'Abbon étoit évêque de Carcassonne, la *seconde année du roi Raoul*. Le premier conclut de là que ce prélat occupoit le siège de Carcassonne en 924 ou en 926, messieurs de Sainte-Marthe en 923 & de Vic en 925 ; mais ils n'ont pas fait attention que Raoul ne fut reconnu en Languedoc & en particulier dans le diocèse de Carcassonne<sup>7</sup>, qu'après la mort de Charles le Simple & seulement<sup>8</sup> depuis l'an 932 ; ainsi Guimera pouvoit être encore évêque de Carcassonne en 931.

VI. Abbon ne fut pas longtemps sur le

<sup>1</sup> De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 54.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Voyez tome II, *Note XXVIII*.

<sup>4</sup> Voyez tome V, *Chartes & Diplômes*, n. LIII.

<sup>5</sup> Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 1005.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, t. 2, p. 476.

<sup>7</sup> Voyez tome II, aux *Preuves*, *Chroniques*, n. II

<sup>8</sup> Voyez tome III, l. XII, n. XIX & suiv.



NOTE  
13

siège épiscopal de cette ville, car Gisande lui avoit déjà succédé<sup>1</sup> le 24 mai de la cinquième année du roi Raoul ou de l'an 934. Nous trouvons<sup>2</sup> d'ailleurs que Gisande étoit évêque de Carcassonne le 4 mars de la première année après la mort du roi Raoul ou de l'an 936. De Vic<sup>3</sup> a fait deux évêques de ce prélat, l'un sous le nom de Gisande & l'autre sous celui de Wisande, qui est le même nom. [Voir ci-après Note LXIV, la suite chronologique des évêques de Carcassonne.]

NOTE  
14

ont suivi cet auteur & ont assuré positivement ce qu'il n'avoit avancé qu'avec quelque doute; mais leur opinion ne sauroit se soutenir, car : 1° Raimond, mari de Berthe, dont nous venons de parler, étoit à la vérité de la maison des comtes de Toulouse, mais ni lui ni ses descendans ne possédèrent jamais le comté de cette ville, ainsi que nous l'avons déjà fait voir; 2° si le marquisat de Provence fût tombé par ce mariage dans la maison des comtes de Toulouse, il paroîtroit par quelque monument du dixième siècle qu'ils possédoient alors ce marquisat; mais on voit au contraire par un très-grand nombre de chartes, que la Provence appartient pendant tout ce siècle à une autre maison; 3° enfin il est constant qu'en 948 & après le mariage de Berthe, il y avoit un autre Boson, comte de Provence, qui transmit ce comté à ses descendans. Or, ce Boson ne peut avoir été fils de la même Berthe & de Raimond, puisque ceux-ci ne furent mariés au plus tôt que vers la fin de l'an 946 ou au commencement de l'année suivante.

## NOTE XIV

NOTE  
14

*Époque de l'union du marquisat de Provence au domaine des comtes de Toulouse. — Étendue de ce marquisat. — Suite des comtes héréditaires de Provence jusques au commencement du douzième siècle.*

I. IL est certain que le marquisat de Provence étoit dans la maison des comtes de Toulouse à la fin du onzième siècle & que Raimond de Saint-Gilles se qualifioit alors marquis de Provence; mais à quel titre possédoit-il ce marquisat? L'avoit-il usurpé ou le tenoit-il de ses ancêtres? Quand est-ce que ceux-ci ont commencé de le posséder? C'est ce qui souffre de grandes difficultés que nous allons tâcher d'éclaircir.

II. Duchesne<sup>4</sup> a d'abord insinué que le marquisat de Provence étoit entré dans la maison de Toulouse par le mariage de Berthe, veuve de Boson, comte de Provence, & nièce d'Hugues, roi d'Italie, avec Raimond, prince d'Aquitaine & comte de Toulouse. Besly<sup>5</sup>, le P. Labbe & Besse

III. Selon une seconde opinion embrassée par un grand nombre d'auteurs<sup>1</sup>, le comté ou marquisat de Provence entra dans la maison des comtes de Toulouse par le mariage d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, avec Faydide, qu'ils prétendent avoir été fille de Gilbert, comte de Provence, & son héritière pour une portion de ce comté; mais outre que tous les plus habiles critiques conviennent aujourd'hui & qu'il est certain<sup>2</sup> d'ailleurs que Faydide n'étoit pas fille de Gilbert, on voit que Raimond de Saint-Gilles, père d'Alphonse Jourdain, prenoit le titre de marquis de Provence<sup>3</sup> avant la naissance de ce dernier; ainsi nous ne nous arrêterons pas davantage sur ce sentiment que Bouche & plusieurs autres ont suffisamment réfuté.

IV. Cet historien, après avoir rapporté

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. LXI. — De Vic, *Chronol. episc. Carcass.* p. 54.

<sup>3</sup> De Vic, *ibid.* p. 55 & 56.

<sup>4</sup> Duchesne, *Histoire de la maison de Bourgogne*, l. 2, c. 17; l. 4, c. 58 & suiv.

<sup>5</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 53 &

suiv. — Labbe, *Tabl. gén.* p. 449 & suiv. — Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 205.

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 32, 187 & suiv. — Columbi, *de Episc. Sistar.* &c. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 4.

<sup>2</sup> Voyez Note L, n. 15.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

les différentes opinions de ceux qui l'avoient précédé, sur l'époque & les circonstances de l'union du marquisat de Provence à la maison de Toulouse & en avoir fait sentir le foible, établit son sentiment. Il prétend que Boson deuxième du nom, comte de Provence, qui vivoit au milieu du dixième siècle, partagea ses États entre Guillaume & Rotbold, ses deux fils; que ce dernier eut pour sa part les comtés de Forcalquier & de Venaissin ou la haute Provence, située entre l'Isère & la Durance, & que le reste de ce pays ou la basse Provence, située entre la Durance & la mer, & appelée aussi comté d'Arles, échut à Guillaume, lequel eut la suzeraineté sur les États de son frère, & qu'ainsi le comté de Venaissin, possédé ensuite par les comtes de Toulouse, étoit un fief mouvant du comté d'Arles; que Rotbold laissa un fils appelé Guillaume qui lui succéda & une fille nommée Emme qui épousa Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, à qui elle apporta les comtés de Forcalquier & de Venaissin par le décès de son frère sans enfans; que Guillaume Taillefer eut deux fils d'Emme de Provence; que Pons, qui étoit l'aîné & qui lui succéda dans le comté de Toulouse, hérita du comté de Venaissin & Bertrand, le puîné, du comté de Forcalquier, à la charge d'en faire hommage à son aîné & aux successeurs de ce prince; que Bertrand ayant laissé postérité, Alix, son arrière-petite-fille, épousa Ermengaud, comte d'Urgel, & qu'enfin par ce mariage, le comté de Forcalquier passa de la maison de Toulouse dans celle des comtes d'Urgel.

V. Tel est le système de Bouche, qui est appuyé sur diverses chartes & qui a été suivi à peu près par Gaufridi<sup>1</sup>. Ce dernier s'en est écarté cependant en ce qu'il prétend : 1<sup>o</sup> que Rotbold partagea ses domaines entre Guillaume, son fils, à qui il donna le comté de Forcalquier, & Emme, sa fille, en faveur de laquelle il disposa du comté de Venaissin en la mariant avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; 2<sup>o</sup> que

<sup>1</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 857 & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. 2, p. 48.

<sup>3</sup> Gaufridi, *Histoire de Provence*, p. 64.

Guillaume, fils de Rotbold, eut un fils appelé Bertrand, & qu'Alix, qui porta le comté de Forcalquier dans la maison d'Urgel, descendoit de lui.

VI. Enfin Ruffi le fils, qui nous a donné en 1712 une savante dissertation sur l'origine des comtes de Provence, de Venaissin & de Forcalquier, & qui a poussé plus loin qu'aucun autre les recherches sur cette matière, a embrassé à peu près le sentiment de Bouche & de Gaufridi, après l'avoir cependant rectifié. Il assure que Guillaume I, fils aîné de Boson, fut comte de Provence, & Rotbold, le puîné, comte de Venaissin; que Guillaume, fils de celui-ci, étant mort sans enfans, Emme, sa sœur, femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, recueillit sa succession, laquelle passa à Pons, leur fils & à la ligne directe des comtes de Toulouse, & qu'enfin les comtes de Forcalquier ne descendent point de Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer, comme Bouche l'a cru, ni de Guillaume, fils de Rotbold, mais de Guillaume II, comte d'Arles ou de Provence & fils de Guillaume I.

Ruffi s'explique sur le titre de comté de Venaissin qu'il donne à la portion de Rotbold, laquelle passa aux comtes de Toulouse. Il avoue que ce titre ne commença d'être en usage que vers l'an 1223 & déclare qu'il entend par là *la portion de l'ancien comté de Provence située entre la Durance au midi, le Rhône au couchant, l'Isère au septentrion & certaines limites au levant, qui aujourd'hui le distinguent de ce côté-là sous le nom de la comté de Venaissin*. Il convient en même temps que les États de Guillaume I & de Rotbold, son frère, n'étoient pas régulièrement séparés & que chacun avoit des terres enclavées dans l'héritage de l'autre. Quant aux titres<sup>2</sup> de comté & de comte de Forcalquier, il prouve qu'ils n'ont pas été en usage avant le commencement du douzième siècle, & que ceux qui auparavant possédoient ce comté prenoient indifféremment la qualité de comtes de Provence, conjointement avec les comtes

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 13, 44 & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 39 & seq.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 51 & seq.

d'Arles; ce qui, ajoute-t-il, a causé une grande confusion dans la généalogie de tous ces comtes; à quoi on peut ajouter que comme ces comtes portoient la plupart les mêmes noms, il est très-difficile de les distinguer.

VII. On ne sauroit disconvenir que Ruffi n'ait répandu beaucoup de lumière par ses recherches & par sa critique sur cette matière, fort embrouillée jusques à lui & que le public ne lui ait de grandes obligations pour ses nouvelles découvertes. On peut dire cependant qu'il reste encore plusieurs difficultés, c'est ce qui nous engage à ajouter ici quelques réflexions pour tâcher de les résoudre, en attendant que quelque Provençal zélé pour l'histoire de sa patrie veuille se donner la peine d'approfondir par de plus grandes recherches ce qu'il y a encore d'obscur dans la succession des anciens comtes de Provence. Cette entreprise nous écarte d'autant moins de notre sujet que les comtes de Toulouse ont eu des droits sur cette province & en ont possédé une partie depuis le commencement du onzième siècle jusque vers la fin du treizième.

Nous admettons d'abord comme un fait constant & appuyé sur les anciens monumens, que les comtes de Toulouse tiroient leur droit sur le marquisat de Provence ou sur une partie de l'ancien comté de ce nom, du mariage de Guillaume Taillefer avec Emme, fille du comte Rotbold; mais nous croyons que ce dernier, son frère Guillaume & les descendans de l'un & de l'autre, possédèrent toute cette province par indivis jusqu'au partage solennel qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse & Raimond Béranger III, comte de Barcelone, en firent en 1125, ce que Ruffi ne paroît pas avoir assez compris. Nous mettons donc, avec cet auteur, au rang des fables : 1<sup>o</sup> la prétendue division de la Provence faite, dit-on<sup>1</sup>, au dixième siècle par Guillaume I & son frère Rotbold, en haute & basse, ou en comté d'Arles & comté de Forcalquier; 2<sup>o</sup> la prétendue mouvance<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 41.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 52 & suiv.— Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 28 & suiv.

de ce dernier comté, de celui de Venaissin, & celle du comté Venaissin, de celui d'Arles ou de Provence. Mais pour prouver ce que nous venons d'avancer, il est nécessaire de parcourir la succession des divers comtes de Provence, depuis Boson jusques au commencement du douzième siècle. Nous n'établirons cette succession que sur les chartes & les anciens monumens qui sont reconnus généralement pour vrais & qui portent avec eux des caractères de vérité, sans aucun égard pour quelques pièces qui avoient embrouillé jusqu'ici cette matière & dont M. de Ruffi le fils a fait voir la supposition.

VIII. Nous trouvons d'abord deux Boson, comtes d'Arles ou de Provence, vers le milieu du dixième siècle. Luitprand<sup>1</sup> fait mention du premier qui étoit déjà mort en 946 & dont on ne connoît pas bien l'origine, mais que nous conjecturons<sup>2</sup> avoir été le même que Boson, frère de Raoul, roi de France. Boson I épousa Berthe, nièce d'Hugues, roi d'Italie, & il ne paroît pas qu'il ait laissé aucune postérité, ni même qu'il ait été parent de Boson II, son successeur; car c'est sans aucune preuve que Bouche<sup>3</sup> prétend que le premier étoit oncle paternel de l'autre.

IX. Il est fait mention du dernier Boson ou de Boson II dans un acte d'échange<sup>4</sup> fait à Arles au mois d'octobre de la douzième année du règne du roi Conrad le Pacifique, ce qui revient à l'an 948. Il en est parlé dans un autre titre<sup>5</sup> de l'église d'Arles du mois d'août de l'an 952. Enfin ce comte confirma, avec sa femme Constance, au mois de mai<sup>6</sup> de la vingt-quatrième année du même Conrad ou de l'an 961, une donation faite en faveur de l'abbaye de Montmajour. Cette confirmation est souscrite par Guillaume & Rothold, ses fils, qui prennent l'un & l'autre le titre de *comte*,

<sup>1</sup> Luitprand, l. 5, c. 14.

<sup>2</sup> Voyez tome III, l. xii, n. 15 & 18.

<sup>3</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 29.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 35.— *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 304 & *instrum.* p. 103.— Ruffi, *Dissertation*, p. 9.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 549.

<sup>6</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 9 & suiv.

ce qui fait voir qu'ils étoient alors déjà âgés. En effet, on ne trouve aucun acte certain qui prouve que Boson II, leur père, ait vécu au delà de cette année; car Ruffi<sup>1</sup> le fils a prouvé que Boson, mari de Fulcoare, dont il est parlé dans deux actes de l'an 967 & l'an 971, est différent de notre Boson, quoique quelques modernes les aient confondus & en dernier lieu l'auteur de la *Description<sup>2</sup> historique de la France*.

X. Nous avons une charte<sup>3</sup> qui prouveroit que Boson II vivoit encore après l'an 961, si on pouvoit s'appuyer sur sa date qui est conçue en ces termes : *Anno Incarnationis Dominicae 962, indictione VII, mense Martii, regnante Rodolpho rege Alamannorum seu Provinciarum*; mais les notes chronologiques de cette charte, par laquelle le comte Boson restitue en faveur de S. Honorat, évêque de Marseille, plusieurs biens qu'il avoit usurpés sur son église & sur l'abbaye de Saint-Victor, ne sauroient s'accorder. L'indiction VII ne convient pas à l'an 962, & il est certain d'ailleurs que Conrad le Pacifique régnoit cette année en Bourgogne & non pas Rodolphe. Ce défaut n'a pas empêché Bouche ni le P. de Sainte-Marthe, après lui, de regarder cette charte qui se trouve dans le grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor, comme véritable dans le fond. Elle paroît, en effet, conforme au style & aux usages du dixième siècle. Ainsi il semble qu'on ne doit pas la rejeter, comme Ruffi<sup>4</sup> le fils paroît le faire, sous prétexte que sa date est fautive. Il y a un très-grand nombre d'autres chartes qui sont très-vraies, mais dont la date a été altérée par la faute ou l'inattention des copistes en les transcrivant dans les cartulaires. Bouche en cite divers exemples. Cette charte est peut-être de l'an 949, car outre que l'indiction VII convient à cette année, S. Honorat, qui étoit évêque de Marseille<sup>5</sup> dès l'an 948,

rétablit en ce temps-là l'abbaye de Saint-Victor. Le P. de Sainte-Marthe a cru rectifier cette date<sup>1</sup>, en supposant qu'elle est de l'an 994 & qu'ainsi le règne de Rodolphe III, roi de Bourgogne, y est bien marqué; mais outre que Boson II, comte de Provence, ne vivoit plus alors, S. Honorat n'étoit plus évêque de Marseille dès l'an 977. Cet auteur convient lui-même que Pons lui avoit déjà succédé dès l'an 992, & le prouve par une charte<sup>2</sup> de la quarante-quatrième année de Conrad le Pacifique ou de l'an 991. Ruffi<sup>3</sup> le père fait mention de la même charte qu'il date de l'an 944; mais il est certain que l'an 962 est marqué dans le cartulaire de cette abbaye.

Dans cet acte, le comte Boson se dit *filis de Rotbold*. Bouche<sup>4</sup> prétend que celui-ci fut comte de Provence, mais il n'en donne aucune preuve. Il est marqué que Boson fit cette restitution, *consentiente ejus filio Rotboldo, & fratre ejus Willelmo comite*. Bouche<sup>5</sup> & quelques auteurs après lui concluent de là que le dernier étoit frère de Boson, & ils le font sans aucune preuve comte de Forcalquier; mais il paroît que ces mots, *fratre ejus*, doivent se rapporter à Rotbold. On voit, en effet, par d'autres monumens & en particulier par une charte de l'an 961, que Guillaume & Rotbold étoient fils de Boson.

XI. Nous avons une charte<sup>6</sup> de Manassés, archevêque d'Arles, en faveur de l'abbaye de Montmajour, où il est fait mention du *comte Boson*, qui la souscrivit & la confirma : elle est datée *du premier octobre de l'an 976, la trente-septième année du règne de Conrad*, ce qui prouveroit que Boson II vivoit encore alors. Mais outre que la trente-septième année du règne de Conrad ne sauroit convenir avec l'an 976, il est certain, d'ailleurs, que Manassés n'étoit<sup>7</sup> plus archevêque d'Arles en 966; la date de

Éd. orig.  
t. II,  
p. 555.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 556.

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 10 & suiv.

<sup>2</sup> *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 342.

<sup>3</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 31. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 108.

<sup>4</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 8.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 643.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. 1, p. 643, & instrum. p. 108.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 682. — Mabillon, ad ann. 962, n. 975.

<sup>3</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 48 & suiv.

<sup>4</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 30 & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. 1, p. 839 & suiv. — Columbi, *de Episc. Sistar.* p. 113.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, inst. p. 104.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 543 & seq.

GÉNÉALOGIE DES COMTES HÉRÉDITAIRES DE PROVENCE DE LA PREMIÈRE RACE.

Retbold.	Boson II, duc ou comte de Provence en 948 & 961, épousa Constance, & mourut avant l'an 968.	Guillaume I, duc, comte ou marquis de Provence avec son frère, épousa : 1 <sup>o</sup> Arsinde; 2 <sup>o</sup> Adélaïde ou Alix d'Anjou, surnommée Blanche, & mourut en 992.	Guillaume II, comte ou marquis de Provence, épousa Gerberge, & mourut en 1018.	Constance.	Geoffroi I, comte de Provence, épousa Etiennette, & mourut vers l'an 1063.	Foulques, Guil- laume, } morts jeunes.	Bertrand, comte d'Arles ou de Provence, épousa Mathilde, & mourut sans enfans après l'an 1090 & avant l'an 1094.	Fille naturelle. Cécile épousa, en 1083, Bernard-Atton, vicomte d'Albi, Nîmes, Béziers, Carcassonne, &c.
Guillaume III, comte ou marquis de Provence, épousa Lucie, & mourut sans enfans vers l'an 1037.	Emme épousa, avant l'an 992, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, héritière de la moitié de la Provence, mourut après l'an 1024.	Bertrand ou Guillaume-Bertrand I, comte de Provence, épousa Aldéarde ou Adélaïde, & mourut vers l'an 1054.	Geoffroi II, comte d'une partie de la haute Provence, épousa Douce; mort sans enfans après l'an 1093.	Adélaïde hérita, de son père & de Geoffroi II, son oncle, du comté de Forcalquier; épousa Ermongaud de Gerb, comte d'Urgel, mort en 1092. Elle en eut un fils appelé Guillaume, qui fut comte de Forcalquier, & qui mourut en 1128. Elle vivoit encore en 1129.				
					Rotbold, comte ou marquis de Provence avec son frère, épousa Ermengarde; mort après l'an 1008.	Guillaume IV, comte de Toulouse, mort vers l'an 1094.	Pons, comte de Toulouse, épousa Almadis de la Marche, & mourut en 1060.	Raimond de Saint-Gilles, marquis de Provence, épousa en premières noces N..., fille de Bertrand, son oncle, marquis de Provence; il mourut en 1105.
Bertrand, comte ou marquis de Provence, mort vers l'an 1050.	Raimond Bertrand, mort sans postérité.	Troisième lit. Alphonse Jourdain, comte de Toulouse & marquis de Provence, partagea cette province, en 1125, avec Raimond Béranger IV, comte de Barcelone; épousa Faydide d'Uzès; mourut en 1148, & transmit à ses descendans le marquisat de Provence.						
			N..., héritière du marquisat de Provence, épousa, vers l'an 1061, Raimond de Saint-Gilles, son cousin-germain.					

cette charte ne sauroit donc se soutenir. Aussi Ruffi<sup>1</sup> le fils prouve-t-il très-bien que Boson II ne vivoit plus en 968, comme il paroît par une charte de cette année, suivant laquelle Guillaume I, son fils & son successeur dans une partie du comté de Provence, tint alors un plaid à Arles. C'est le même Guillaume, que Glaber<sup>2</sup> qualifie *duc d'Arles*, & qui, suivant cet auteur, défit les Sarrasins à Fraissinet, vers

l'an 972, preuve que Boson, son père, étoit alors déjà décédé.

Nous ne nous arrêterons pas à quelques chartes<sup>3</sup> des années 944, 949 & 951, suivant lesquelles Boson II auroit pris le titre de roi & régné en Provence depuis l'an 925; car outre qu'elles viennent d'une source très-suspecte, il paroît par tous les monumens & les auteurs du temps, que Boson II ne prit jamais que le simple titre de comte & que Conrad le Pacifique fut

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 13.

<sup>2</sup> Raoul Glaber, l. 1, c. 4.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 807 & 886.

seul reconnu pour roi, en Provence, depuis l'an 937 jusques à sa mort, arrivée vers la fin du dixième siècle. On ajoute que ce prétendu Boson, roi de Provence, étoit fils de Louis l'Aveugle & petit-fils de Boson I. Cette prétention n'est pas moins contraire à l'histoire & aux monumens du temps.

XII. Rotbold, second fils de Boson II, succéda à une partie du comté de Provence, ou plutôt il le posséda par indivis avec Guillaume I, son frère. Nous avons déjà vu qu'ils prenoient tous les deux le titre de comtes dès l'an 961. Il est fait mention de l'un & de l'autre en divers actes postérieurs. *Guillaume*<sup>3</sup>, *comte de Provence & sa femme Arsinde* donnèrent en fief, la trente-deuxième année du règne de Conrad, &c., ou l'an 959, divers alleux situés dans les comtés de Fréjus, de Sisteron, &c. Le même *Guillaume*<sup>3</sup>, *marquis de la province d'Arles*, de concert avec la même Arsinde, sa femme, donna en fief quelques alleux situés dans le comté d'Avignon, la quarante-deuxième année du règne de ce prince ou l'an 979, & il tint<sup>4</sup> la même année un plaid à Manosque, dans la haute Provence. Enfin, suivant un acte<sup>5</sup> daté du mois de mai de l'an 979, *indiction VII*, Walcaud, évêque de Cavaillon, fit une donation à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille du consentement de *Guillaume, marquis*.

Tous ces actes sont autant de preuves que Guillaume I, fils de Boson II, étendoit également son autorité dans la haute & dans la basse Provence & qu'il possédoit par conséquent par indivis ce comté avec Rotbold, son frère : on a encore un acte suivant lequel *le comte Guillaume*<sup>6</sup>, *le comte Rotbold, son frère, & la comtesse Arsinde* autorisèrent par leur consentement une donation en faveur de l'abbaye de Montmajour & de Mauringe qui en étoit abbé. Cet acte, qui est sans date, mais qui est antérieur à l'an 977, puisque Mauringe<sup>7</sup> étoit

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 550.

<sup>2</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 18.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 15 & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 54.

<sup>6</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 40.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 604.

déjà mort cette année, prouve que ces deux frères avoient une égale autorité sur toute la Provence; on en trouve une nouvelle preuve dans un titre de l'an 1215, où celui-là est rappelé & où il est dit que cette donation fut faite *cum consilio comitis Willelmi & fratris sui Rotboldi, qui tunc temporis regere videbantur regnum Provincia-lum*.

XIII. Suivant une charte<sup>1</sup> datée de l'an 986, *indiction XIV*, *Guillaume, comte & marquis*, donne de concert avec sa femme Adélaïde, à Saint-André d'Avignon, différens biens situés dans le comté de cette ville. Ruffi le fils prétend<sup>2</sup> que cette Adélaïde est la même qu'Arsinde, femme du comte Guillaume dont nous avons déjà parlé, & cite trois chartes en preuve. Par les deux premières, *Guillaume, comte & sa femme Arsinde* donnent en fief, en 969 & en 979, à *Hugues Blavie*, une condamne située dans le comté d'Avignon. Suivant la troisième<sup>3</sup>, Gausfred ou Geoffroy, comte de Provence, dans la restitution qu'il fit en 1057, au monastère de Saint-Victor de Marseille, de cette même condamne, déclare que *Guillaume, son aïeul, marquis ou comte de Provence & Adélaïde, son aïeule, l'avoient donnée à un homme appelé Hugues Blavie*, ensuite en avoient disposé en faveur de ce monastère. Ruffi conclut de là qu'Arsinde & Adélaïde sont la même personne; mais il se trompe, puisqu'il est démontré, par une autre charte de l'an 979 & dont cet auteur<sup>5</sup> n'a rapporté qu'une partie, que ces deux comtesses sont différentes. Cette charte, qui se trouve dans les archives de l'abbaye de Montmajour & dont le P. Mabillon<sup>6</sup> fait mention, finit de la manière suivante : *Facta cartula ista<sup>7</sup> in mense junio, regnante Conrado rege anno XLII. S. Willelmus inclitus comes & uxor sua Arsin-dis. Poncius major firmavit.... S. Adalais comitissa & filius suus Willelmus firmavit, &c.*

<sup>1</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 41.

<sup>2</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 16.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 17 & suiv.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 18.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 14.

<sup>6</sup> Mabillon, ad ann. 978, n. 73.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV.

Il est évident par là qu'Arsinde, qui souscrivit à cette chartre avec le comte Guillaume I, son mari, est différente d'Adélaïde, mère d'un autre Guillaume qui y souscrivit aussi. Quelle étoit donc cette Adélaïde ? C'est la même qu'Alix ou Adélaïde d'Anjou, surnommée Blanche, que Guillaume I, comte de Provence, aura épousée en secondes noces, & qui après la mort de son mari aura souscrit à cet acte, pour le confirmer, avec le comte Guillaume II, son fils, dont elle avoit la tutelle. En effet, les noms de la comtesse Adélaïde & de son fils Guillaume ne paroissent dans la souscription qu'après ceux de plusieurs témoins, avant lesquels ils auroient sans doute souscrit, si elle & son fils avoient été présents à l'acte. Adélaïde & son fils Guillaume auront donc confirmé d'abord après la mort de Guillaume, le bail à fief d'une condamine fait en 979 par ce comte & sa première femme Arsinde, en faveur d'Hugues Blavie. Dans ce sens, Geoffroy, comte de Provence, lorsqu'il restitua en 1057 cette condamine à l'abbaye de Saint-Victor, aura pu dire qu'elle avoit été donnée en fief à Hugues Blavie, par Guillaume, son aïeul & Adélaïde, son aïeule. A cela on peut ajouter que la comtesse Adélaïde, aïeule du comte Geoffroy, ne mourut qu'en 1026 & que Guillaume I étoit déjà marié avec Arsinde dès l'an 968. Si c'étoit la même, elle auroit été comtesse de Provence pendant plus de cinquante-huit ans de suite, ce qui n'est pas assez ordinaire pour être admis sans de bonnes preuves. On doit remarquer encore que dans plusieurs actes que nous avons depuis l'an 968 jusques à l'an 979, la femme de Guillaume I, comte de Provence, ne prend que le nom d'Arsinde & jamais celui d'Adélaïde ; & qu'au contraire, depuis environ l'an 986 jusques en 1026, on ne trouve plus aucune Arsinde, comtesse de Provence, & que la mère du comte Guillaume II prend toujours le nom d'Adélaïde. Est-il vraisemblable, si cette comtesse avoit deux noms, qu'elle ne se soit pas servie indifféremment de l'un ou de l'autre & qu'elle ait constamment pris le premier dans un certain temps, pour n'user abso-

lument de l'autre que dans la suite ? Enfin, Ruffi<sup>1</sup> prouve très-bien qu'Adélaïde, comtesse de Provence & mère de Guillaume II, prenoit aussi le nom de Blanche : peut-on croire sans quelque autorité qu'elle ait eu trois noms différens ?

XIV. Suivant un acte rapporté<sup>2</sup> par Bouche, le comte Rotbold, avec sa femme Ermengarde, donnent, en 1002, le lieu de Pertuis à Hervé, abbé de Montmajour & aux religieux de ce monastère ; l'acte est souscrit en ces termes : *Signum Rotboldi comitis & uxoris suae Hermengardae, qui hanc cartam fieri jussere & testibus firmari rogaverunt. Willelmus nepos suus firmavit, Adelaïs comitissa firmavit, Rostagnus firmavit, &c.* Nous tirons de là une preuve que le comte Rotbold & Guillaume II, son neveu, possédèrent en commun le comté de Provence ; ce qu'on peut encore confirmer par une autre chartre de l'an 1004 dont le P. Mabillon<sup>3</sup> rapporte un extrait ; c'est une donation faite à l'abbaye de Psalmodi au diocèse de Nîmes. *Ad haec, dit cet auteur, eidem Warnario (abbati Psalmodiensi) Guillelmus comes & uxor ejus Adelaïs, & cognatus ejus Rotboldus comes & Guillelmus frater ejus, dimiserunt ecclesiam de Bergen cum appendicibus suis, sitam in comitatu Aquensi ;* sur quoi il faut remarquer que s'il n'y a point de faute dans cet extrait & qu'il ne faille pas lire, comme nous le croyons, & *mater ejus Adelaïs* au lieu de *uxor ejus*, c'est une preuve que Guillaume II, comte de Provence, n'épousa Gerberge qu'en secondes noces.

Nous avons une nouvelle preuve que Guillaume I & Rotbold, son frère, possédoient la Provence par indivis, dans l'acte de fondation du chapitre de Carpentras, faite par Ayrard, évêque de cette ville, le 20 de février de l'an 982, sous le règne de Conrad le Pacifique, & dans laquelle ce prélat s'exprime en ces termes : *Quapropter<sup>4</sup> ego in Christi nomine Ærardus jam dictus epis-*

Éd. orig.  
I, II,  
p. 557.

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 1026, n. 95.

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 16, 19. — Duchesne, t. 1, p. 171.

<sup>2</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 842 ; t. 2, p. 55 & suiv.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 1004, n. 59.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 148.

*copus, divina favente clementia, cum consilio & voluntate... hujus provinciae principis, necne fratris ejus Rotboldi comitis, &c.* Il est vrai que le nom de Guillaume I est en blanc dans l'édition que le P. de Sainte-Marthe nous a donnée de cet acte ; mais ce ne peut être autre que lui, puisqu'il y est fait mention de *Rotbold, son frère*. On voit par cet acte que ces deux comtes étendoient également leur autorité dans la haute Provence, où la ville de Carpentras est située ; par conséquent, on ne connoissoit pas alors la prétendue distinction des comtes d'Arles ou de Provence & de Venaissin ou de Forcalquier.

Guillaume I donna<sup>1</sup>, de concert avec Adélaïde, sa femme, à Riculfe, évêque de Fréjus & à son église, la moitié de cette ville & de ses dépendances. L'acte, qui est environ de l'an 990, est souscrit par le comte Rotbold qui confirma cette donation : *Rotboldus comes concessit & manu firmavit*. Autre preuve que ces deux frères possédoient cette ville par indivis ou en commun, avec le reste du comté de Provence. Enfin, dans l'acte de restitution que Guillaume I fit à l'abbaye de Saint-Césaire d'Arles en 992, de divers domaines qui avoient appartenu à cette abbaye, Rotbold, son frère, se sert de ces termes dans la souscription<sup>2</sup> : *Domnus Rotboldus comes voluit atque firmavit*, d'où on peut conclure qu'il avoit également droit aux biens restitués.

Guillaume I, comte ou marquis de Provence, surnommé *le Père de la patrie*, mourut<sup>3</sup> la même année 992 & fut inhumé à Sarrian, dans le comté Venaissin. Il avoit donné ce lieu à l'abbaye de Cluny & dominoit par conséquent sur la haute Provence, comme Rotbold, son frère, sur la basse.

XV. Nous avons déjà vu que ce dernier posséda par indivis cette province avec Guillaume II, son neveu, ce qui paroît

encore par différens actes qui prouvent qu'il exerçoit également son autorité dans la haute & la basse Provence. Il donna<sup>4</sup>, de concert avec *Eymilde*, son épouse, à S. Odilon, abbé de Cluny, le lieu de Piolène dans le comté d'Orange, par un acte qui fut confirmé par la comtesse Adélaïde & son fils Guillaume. Rotbold prend le titre de *marquis* dans cet acte, dans lequel le nom de son épouse Ermengarde est altéré, comme il l'est dans l'acte de confirmation qu'il donna<sup>5</sup> en 1004, conjointement avec sa femme *Ingarde*, de l'élection de Jean, abbé de Saint-Pons de Nice, dans la basse Provence. Ruffi<sup>6</sup> le fils hésite au sujet de ce nom d'Eymilde. *On ne sait pas*, dit-il, *si ce nom, avec celui d'Ermengarde, ont été portés par une même personne, selon l'usage de ce siècle, ou si Rotbold a été marié deux fois*. Mais il paroît que ce comte n'eut jamais d'autre femme qu'Ermengarde, car il est certain qu'il étoit déjà marié avec elle en 992<sup>7</sup> & qu'il en avoit même alors des enfans qui étoient déjà mariés. Or, nous trouvons qu'en 1005, peu de temps avant sa mort, Ermengarde étoit encore sa femme.

Cette comtesse souscrivit en effet alors à l'acte<sup>8</sup> par lequel Pons, évêque de Marseille, confirma, *du consentement (cum voluntate) du comte Rotbold, de la comtesse Adélaïde & de son fils Guillaume*, tous les dons qu'il avoit faits à l'abbaye de Saint-Victor. Enfin le comte Rotbold, qui dans quelques titres prend la qualité de *comte*<sup>9</sup> par la grâce de Dieu, autorisa en 1008, par sa souscription<sup>7</sup>, une donation faite à l'abbaye de Montmajour de divers alleux, situés dans les comtés d'Aix, d'Arles, de Fréjus & d'Avignon, c'est-à-dire, tant

<sup>1</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 128.

<sup>2</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, part. 2, p. 32.

<sup>3</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 38 & 44.

<sup>4</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CXXX. — Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 56, 127 & suiv.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 109 & seq.

<sup>6</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 842 & suiv.

<sup>7</sup> Archives de l'abbaye de Montmajour. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 110. — Ruffi, *Dissertation*, p. 44.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, instrum. p. 82 & seq.

<sup>2</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 55 & suiv. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 47. — Voyez Preuves, Chartes & Diplômes, n. CXXX.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 988 & 994, n. 90. — Mabillon, ad ann. 990, n. 38.



dans la haute que dans la basse Provence.

C'est là le dernier monument que nous trouvions de ce comte, qui mourut sans doute bientôt après; il laissa deux enfans d'Ermengarde, sa femme, savoir Guillaume que nous appellerons Guillaume III, qui lui succéda & qui posséda la Provence par indivis avec Guillaume II & ensuite avec les fils de celui-ci, ses cousins, & Emme que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épousa en secondes noces.

Il paroît que Rotbold, outre Guillaume I, son frère, en avoit un autre de même nom, ce qu'on peut fonder : 1° sur ce que dans la donation faite en 1004 à l'abbaye de Psalmodi<sup>1</sup>, dont on a déjà parlé, on lit cette souscription : *S. Rotboldus comes ac Guillelmus frater ejus*; 2° sur la souscription suivante à l'acte de l'an 1008<sup>2</sup> : *Sig. Rotboldi comitis. S. Domni Poncii episcopi Massiliensis. S. Willelmi comitis fratris ejus*. On pourroit expliquer cependant cette dernière souscription de Guillaume, vicomte<sup>3</sup> de Marseille & frère de Pons, évêque de cette ville, & supposer qu'on doit lire à cet endroit *vice-comitis* au lieu de *comitis*; mais il est plus difficile d'interpréter l'autre, à moins que le P. Mabillon n'ait mis par erreur *frater ejus*, au lieu de *filius ejus*, ou qu'enfin Guillaume II, comte de Provence, n'ait eu un frère de même nom que lui, ce qui ne paroît pas.

XVI. Quoi qu'il en soit, Guillaume III, comte de Provence, fils de Rotbold, étoit déjà marié & prenoit la qualité de comte l'an 992, comme on voit par le testament<sup>4</sup> de Guillaume I, où on lit la souscription suivante : *S. Willelmus comes filius Rotboldi & uxor sua Aduleia*. Bouche<sup>5</sup> lit *Dulcia* au lieu d'*Aduleia*, & il paroît en effet que ce dernier nom est corrompu dans l'édition que Ruffi le père nous a donnée de cet acte; mais il paroît aussi que Bouche a fait cette correction de lui-même, & qu'on

doit lire *Lucia*. On a vu que le comte Rotbold donna le lieu de Piolène à l'abbaye de Cluny. Or, nous trouvons un comte appelé Guillaume qui, de concert avec sa femme *Lucie*, rendit à cette abbaye en 1036 diverses terres, situées dans le diocèse de Riez, par un acte<sup>1</sup> daté de *Piolène*, ce qui nous donne lieu de croire que ce comte Guillaume est le même que le fils du comte Rotbold, & que le vrai nom de sa femme est *Lucia* & non *Dulcia*.

On peut confirmer ceci : 1° par une donation<sup>2</sup> faite en 1030 par le *marquis Guillaume & la comtesse Lucie sa femme*, d'une métairie (*mansum*), située auprès de la ville de Gap, à l'abbaye de Cluny; 2° par un acte<sup>3</sup> de la même année 1030, *indiction XIII*, suivant lequel *Guillaume, comte de Provence & sa femme Lucie*, donnent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille une maison située à Ausone, dans le comté de Sisteron. Comme ce dernier acte est souscrit par le comte Pons & Bertrand, son frère, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & neveu de Guillaume III, c'est une preuve que ce fut celui-ci qui fit cette donation & non pas un prétendu Guillaume-Bertrand, comte de Forcalquier, ainsi que le prétend<sup>4</sup> Ruffi le fils. Cet auteur se fonde sur ce que Bertrand, comte de Provence, donna, cette année 1030, *indiction XIII*, à la même abbaye une autre maison, située dans ce lieu, & par conséquent ce doit être le même. Nous tirons de là une conséquence toute contraire, car : 1° pourquoi dans deux actes faits en 1030, ce comte auroit-il pris dans l'un le nom de Guillaume & dans l'autre celui de Bertrand? 2° si c'est le même comte, qu'avoit-il à faire de deux actes séparés, pour donner vers le même temps à une même abbaye deux maisons, situées dans le même endroit? Tout ce qu'on peut donc inférer de ces deux actes, c'est que Guillaume & Bertrand, comtes de Provence, possédoient chacun une partie du

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, n. 14.

<sup>2</sup> Archives de l'abbaye de Montmajour. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 110.

<sup>3</sup> Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 82 & suiv.

<sup>4</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 56. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXX.

<sup>5</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 47.

<sup>1</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 60. — Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 62.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 1029, n. 65.

<sup>3</sup> Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 47 & 62.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 50 & suiv.

lieu d'Ausone, dans le comté de Sisteron, de même que nous avons déjà vu que les différens comtes de Provence possédoient en commun la ville de Pertuis & plusieurs autres alleux ou terres dans ce pays. Enfin cette possession commune est prouvée évidemment par la donation<sup>1</sup> que le comte Guillaume, fils de Rotbold, fit en 1024 de la quatrième partie de la vallée Cagnane à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, & qui fut autorisée par la comtesse Adélaïde, veuve de Guillaume I & tutrice de ses petits-fils.

XVII. Guillaume III, comme représentant la personne de Rotbold, son père, avoit droit sur la moitié de toute la Provence; l'autre moitié appartenoit à Geofroy I & à Guillaume-Bertrand I, ses cousins, fils de Guillaume II & petits-fils d'Adélaïde d'Anjou, comme on peut voir dans la généalogie des comtes héréditaires de Provence que nous joignons à cette Note. Ces deux derniers possédèrent leur moitié par indivis. Quant à Guillaume III, il mourut sans postérité vers la fin de l'an 1036. Par son décès, Emme, sa sœur, femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou leurs enfans, héritèrent de la moitié du comté de Provence. Telle est l'origine du droit des comtes de Toulouse sur le marquisat de Provence, comme Bouche<sup>2</sup> & Ruffi le fils, qui ont examiné cette matière avec beaucoup d'attention, en conviennent. Ils se trompent cependant l'un & l'autre : le premier, en supposant que la partie de la Provence qui échut par cette succession à Guillaume Taillefer ou à ses fils, comprenoit les comtés de Forcalquier & de Venaissin, & l'autre<sup>3</sup> qu'elle renfermoit seulement ce dernier comté, auquel il donne toute l'étendue qui est au couchant de la Provence, entre l'Isère & le Rhône. Il est vrai que, par le partage<sup>4</sup> de l'an 1125, ce pays échut à Alphonse Jourdain, comte

de Toulouse; mais ce n'est pas une conséquence qu'il eût appartenu auparavant à ses prédécesseurs, & en particulier à Rotbold & à Guillaume III, son fils, comme le prétend le même auteur; car nous avons déjà vu & on verra dans la suite, que tous ceux qui ont pris le titre de comtes ou de marquis de Provence, depuis Boson II jusques au commencement du douzième siècle, ont possédé le domaine de toute cette province par indivis, & qu'ils ont également étendu leur autorité tant sur la haute Provence, à la droite de la Durance, que sur la basse, à la gauche de cette rivière.

XVIII. Outre les droits qu'Emme, comtesse de Toulouse, pouvoit avoir sur une portion de la Provence en qualité d'héritière de son frère Guillaume III, il paroît que le comte Rotbold, son père, en la mariant lui donna une partie de ce comté. C'est le sentiment de Gaufridi, qui n'est pas hors de vraisemblance, quoique cet auteur se trompe, en ce qu'il prétend que Guillaume III eut des enfans. Nous voyons, en effet, qu'Emme possédoit différens domaines dans le pays du vivant de Guillaume III, son frère, comme il paroît entre autres : 1<sup>o</sup> par la donation<sup>1</sup> qu'elle fit en 1015 au prieuré de Notre-Dame de Correns, dépendant de l'abbaye de Montmajour, de l'église de Saint-Pons, située dans le comté de Fréjus, & d'une maison à Brignole. Les termes du commencement de cet acte sont remarquables : *Ego Emma comitissa, filia Rotboldi comitis & Ermengardae uxoris ejus, ex haereditate quae mihi legitime obvenit; hoc est in comitatu Foro-Julieni, &c.*; 2<sup>o</sup> par une autre donation qu'elle fit en 1024, conjointement avec ses fils Pons & Bertrand, d'une maison<sup>2</sup> dans Avignon, à l'abbaye de Saint-André sur le Rhône; 3<sup>o</sup> enfin par un acte<sup>3</sup> de la même année, suivant lequel elle donna, de concert avec Guil-

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 45.

<sup>2</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, p. 839 & suiv. — Ruffi, *Dissertation*, &c., p. 45 & suiv.

<sup>3</sup> Ruffi, *ibid.* p. 39 & suiv.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCC I & suiv

<sup>1</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 127. — Voyez Chartes & Diplômes, n. CXLVII.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, t. 7, p. 203. — Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 128. — Voyez au tome V, Chartes & Diplômes, n. CLV.

<sup>3</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 56. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 842. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLV.

laume, comte de Toulouse, son mari, une maison (*unum mansum*) dans Manosque à l'abbaye de Saint-Victor. Or, comme elle donna la plupart de ces biens sans être autorisée par son mari, c'est une preuve qu'ils étoient paraphernaux, c'est-à-dire qu'elle les avoit recueillis de la succession de son père, indépendamment de sa dot.

XIX. Emme porta donc dans la maison de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son mari, ses droits sur la moitié de l'ancien comté de Provence, situé entre l'Isère, les Alpes, la mer & le Rhône, dont le comte Rotbold, son père, avoit joui par indivis avec le comte Guillaume I, son frère. En effet, le comte Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer & d'Emme, possédoit certainement une partie de la Provence en 1037, lorsqu'il épousa Majore, sa première femme, puisqu'il lui assigna<sup>1</sup>, entre autres, pour sa dot le château de Tarascon au delà du Rhône, & la terre d'Argence, en deçà de ce fleuve, située dans le diocèse ou comté d'Arles. Aussi voit-on que les comtes de Toulouse & de Barcelone, dont le premier représentoit Emme sa bisaieule, partagèrent également, en 1125, *le comté de toute la Provence*<sup>2</sup>.

XX. Bouche<sup>3</sup> prétend que les comtés de Venaissin & de Forcalquier échurent à Emme par la mort de Guillaume III, son frère; que Pons & Bertrand, fils de cette comtesse, partagèrent entre eux cette portion de la Provence; que le premier eut le comté de Venaissin & l'autre celui de Forcalquier, à la charge de le tenir en fief de son aîné & des successeurs de celui-ci; que Bertrand laissa une nombreuse postérité & que de lui descendoit par mâles Adélaïde ou Alix, comtesse de Forcalquier, qui porta ce comté dans la maison d'Urgel, vers la fin du onzième siècle. Ruffi<sup>4</sup> le fils soutient, au contraire, 1° que la portion de la Provence qui échut à Emme, passa tout entière à

Pons, son fils, & à la ligne directe des comtes de Toulouse ses descendans; 2° que si Bertrand, puîné de Pons, posséda quelque chose dans ce pays, ce fut tout au plus le comté particulier<sup>1</sup> de Venasque ou de Carpentras; 3° qu'il n'y a aucune preuve que Bertrand ait laissé des enfans qui lui aient succédé, & qu'ainsi le comté de Venasque fut réuni après sa mort au reste du marquisat de Provence possédé par les comtes de Toulouse; 4° qu'Alix, héritière de Forcalquier, descendoit de Guillaume I, frère de Rotbold, & non pas de ce dernier; 5° enfin, que l'acte que Bouche rapporte & sur lequel il se fonde pour prouver que Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épousa Aleyris ou Alix, comtesse de Die, & qu'il laissa d'elle plusieurs enfans, est un acte supposé.

On ne sauroit disconvenir que Ruffi n'ait raison sur les deux derniers articles; mais il paroît qu'il y a quelque chose à dire sur les autres. 1° On a déjà remarqué que les titres de comtés de Forcalquier & de Venaissin n'ont été en usage, le premier qu'au commencement du douzième siècle, & l'autre au commencement du suivant. Que si on prétend seulement qu'Emme hérita des pays qu'ils renfermoient, on se trompe encore, puisqu'il est constant que ce ne fut qu'en 1125 qu'il y eut un partage déterminé de l'ancien comté de Provence, entre les descendans de Guillaume I & de Rotbold, son frère, & qu'ils avoient possédé jusques alors tout ce comté par indivis; 2° nous convenons, avec Bouche & Ruffi, que Bertrand, frère puîné de Pons, comte de Toulouse, domina sur une partie de la Provence au delà du Rhône: or, comme il paroît d'un autre côté<sup>2</sup> que Bertrand eut une fille que Raimond de Saint-Gilles, fils puîné de Pons, épousa en premières noces; qu'il n'y a aucune preuve que ce dernier ait jamais dominé au delà du Rhône, si l'on excepte la ville de Tarascon, & qu'il est constant que Raimond de Saint-Gilles posséda le marquisat de Provence & le transmit à Bertrand, son fils aîné, nous concluons de tout cela, 1° que Pons,

<sup>1</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes. n. CLXXIX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCCH.

<sup>3</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 839 & suiv.

<sup>4</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 39 & suiv. p. 51 & suiv.

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 47.

<sup>2</sup> Voyez la Note XLI.

14 iils aîné de Guillaume Taillefer, n'eut de l'hérédité d'Emme de Provence, sa mère, que la ville de Tarascon & la terre d'Argence; 2° que Bertrand, le puîné, eut pour son partage tout le reste des droits qui appartenoient à sa mère sur cette province; 3° enfin, que la fille de ce dernier recueillit toute sa succession & la porta dans la ligne directe des comtes de Toulouse, par son mariage avec Raimond de Saint-Gilles. Il paroît cependant que Bertrand de Toulouse, comte ou marquis en Provence, eut un fils nommé Raimond qui mourut avant l'an 1060, & que c'est le même que *Raimond Bertrand*<sup>1</sup> inhumé dans la chapelle extérieure de l'église de Saint-Sernin, de Toulouse, où l'on voit les tombeaux de Guillaume Taillefer & de Pons, son fils, comtes de cette ville.

On peut appuyer ce système sur le partage<sup>2</sup> de l'an 1125; car Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, se réserve nommément *Beaucaire & la terre d'Argence*, qu'il distingue de ses autres droits *sur le comté de toute la Provence*; d'où il est aisé d'inférer qu'il avoit droit à la terre d'Argence comme successeur de Pons, comte de Toulouse, son aïeul, & au comté de Provence en qualité d'héritier de Raimond de S. Gilles, son père, & de Bertrand, son frère, qui en avoient hérité de Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer.

Comme nous avons très-peu de monumens de Bertrand, comte ou marquis de Provence, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, c'est une preuve qu'il ne jouit pas longtemps de ce comté, auquel il avoit succédé vers l'an 1037. Il paroît que c'est le même que le *comte Bertrand*<sup>3</sup> qui, en 1040, donna divers domaines tant dans la haute que dans la basse Provence à l'abbaye de Montmajour, entre autres Tarascon; car cette ville étoit alors dans la maison de<sup>4</sup> Toulouse. Ruffi<sup>5</sup>

a avancé que la charte où il est fait mention de lui, sous le titre de *comte de Venasque*, est d'environ l'an 1050. Ainsi, selon toutes les apparences, il ne passa pas cette année.

Bouche<sup>1</sup> pour prouver que les comtes de Forcalquier, qui vivoient au douzième siècle, descendoient du même Bertrand, dit qu'ils avoient les mêmes armes que les comtes de Toulouse. Il est vrai qu'il paroît que les comtes de Forcalquier de la maison d'Urgel portoient<sup>2</sup>, à la fin du douzième siècle, dans leurs armes, la croix cléchée & pommetée de Toulouse; mais ils ne pouvoient les tenir de Bertrand, fils puîné de Guillaume Taillefer, puisque, de l'aveu de cet auteur, la postérité des comtes de Forcalquier, descendans du même Bertrand, étoit déjà finie dès la fin du onzième siècle, temps auquel, comme tous nos plus habiles critiques en conviennent, les armoiries n'étoient pas encore établies. C'étoit donc pour d'autres raisons que nous ignorons, que ces deux maisons avoient des armes semblables; & nous verrons ailleurs que les seigneurs de l'Isle-Jourdain & quelques autres de la province ou des environs portoient la croix de Toulouse dans leurs armes, quoiqu'ils ne descendissent pas des comtes de cette ville.

Venons présentement aux descendans de Guillaume II, comte de Provence, & faisons voir qu'ils possédèrent ce comté en commun & par indivis, soit entre eux, soit avec les comtes de Toulouse, descendans de Rotbold, jusques au partage de l'an 1125.

XXI. Guillaume II succéda, en 992, à Guillaume I, son père, ainsi que nous l'avons déjà vu. Il donna<sup>3</sup> en 1013, avec Gerberge, sa femme, & Guillaume, leur fils, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, l'église de Saint-Martin, auprès de Manosque, dans le comté de Sisteron. Il dominoit donc sur la haute Provence: ce qu'on peut prouver encore par la do-

<sup>1</sup> Voyez au tome III, l. XIII, n. ciii.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CLXXXIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CLXXXIX.

<sup>5</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaisin & de Forcalquier*, p. 47.

<sup>1</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 845 & suiv.

<sup>2</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaisin & de Forcalquier*, p. 81.

<sup>3</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 57. — Mabillon, *ad ann.* 1013, n. 94.

Éd. orig.  
t. II.  
p. 560.

nation<sup>1</sup> qu'il fit en 1018, à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, du lieu de Saint-Donat, situé dans le comté de Sisteron. Il mourut cette dernière année & fut<sup>2</sup> inhumé dans l'abbaye de Montmajour, au diocèse d'Arles. Il laissa quatre fils de Gerberge, sa femme : Guillaume, Foulques, Bertrand & Geoffroy, comme il paroît entre autres par une donation<sup>3</sup> que leur mère fit, en 1015, en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon.

Ruffi prétend<sup>4</sup> que l'un de ces quatre frères, qu'il appelle Guillaume-Bertrand, a donné l'origine aux comtes de Forcalquier, & que les deux autres, Geoffroy & Bertrand, possédèrent par indivis le comté d'Arles ou de la basse Provence; ce qui prouveroit que l'ancien comté de Provence étoit alors partagé entre ces princes & les comtes de Toulouse, descendants de Rothold : mais cette prétention n'est appuyée sur aucun fondement solide. Il paroît certain en effet qu'entre tous les fils de Guillaume II, en quelque nombre qu'on les suppose, il n'y en eut que deux qui lui succédèrent dans sa portion indivise de la Provence, savoir Geoffroy I & Bertrand appelé aussi Guillaume-Bertrand, lesquels possédèrent entre eux leurs États en commun, comme Ruffi<sup>5</sup> l'a prouvé par une foule de chartes.

Cet auteur<sup>6</sup> établit pour principe, après Bouche<sup>7</sup>, que l'un des fils de Guillaume II prit tantôt le seul nom de Bertrand, tantôt seulement celui de Guillaume & tantôt tous les deux ensemble, en sorte qu'il se nomma quelquefois Guillaume-Bertrand. Cette duplicité de nom<sup>8</sup>, ajoute-t-il, a produit tant de confusion que plusieurs ont cru que c'étoient deux comtes différens. Il est surpré-

nant, après une remarque si judicieuse, que Ruffi soit tombé dans l'inconvénient qu'il reproche aux autres, en admettant<sup>1</sup> un prétendu Guillaume-Bertrand, fils aîné de Guillaume II, différent de Bertrand, son frère, & en le faisant *la souche des comtes de la haute Provence qui, dans la suite, porta le titre de comté de Forcalquier*. Cet auteur rapporte d'abord un grand nombre de chartes<sup>2</sup>, depuis l'an 1030 jusques en 1050, qui prouvent que Geoffroy I & Bertrand, son frère, fils de Guillaume II, gouvernèrent par indivis une partie de la Provence; mais il n'est fait mention nulle part d'un Guillaume, comte de la haute Provence ou de Forcalquier, leur frère. Il est évident d'ailleurs par ces<sup>3</sup> chartes, que les deux frères Geoffroy I & Bertrand étendoient également leur autorité sur la haute & la basse Provence. Ruffi fait voir ensuite : 1<sup>o</sup> qu'un<sup>4</sup> Bertrand, *comte ou marquis* de Provence, dominoit sur le comté de Sisteron en 1030, 1044 & 1050, & un comte, nommé Guillaume-Bertrand en 1035; 2<sup>o</sup> qu'en 1030 & en 1036, un Guillaume, *comte de Provence, mari de Lucie*, exerçoit son autorité sur les comtés de Riez & de Sisteron. Il conclut de là : 1<sup>o</sup> que ce n'est qu'un même comte qui a possédé le comté de Sisteron depuis l'an 1030 jusqu'en 1050; 2<sup>o</sup> que ce comte est Guillaume-Bertrand, fils aîné de Guillaume II; 3<sup>o</sup> enfin que ce Guillaume-Bertrand a donné l'origine aux comtes de Forcalquier, qui étendoient leur domination sur tout le diocèse de Sisteron. Mais nous avons déjà prouvé que le comte Guillaume, mari de Lucie, étoit fils de Rothold; ainsi il ne sauroit être le même que Bertrand ou Guillaume-Bertrand. Quant à celui-ci, nous convenons qu'un comte de ce nom a dominé sur le comté de Sisteron depuis l'an 1030 & même de-

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 20.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 1016, n. 26.

<sup>3</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 21 & 53.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 20 & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 23 & suiv.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 39 & suiv.

<sup>7</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 12 & 61.

<sup>8</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 60.

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 60.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 23 & suiv. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 66.

<sup>3</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 23, 24 & suiv. — Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 40 & suiv.

<sup>4</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 60 & suiv.

puis la mort de Guillaume II, son père, en 1018, jusques en 1050; mais Ruffi ne prouve pas qu'il soit différent de Bertrand qui, dans le même temps, se qualifioit comte ou marquis de Provence & qui gouvernoit le pays conjointement avec Geoffroy I, son frère. Guillaume, fils aîné de Guillaume II, que Ruffi fait comte de Forcalquier, sera donc mort sans postérité peu de temps après son père, & cet auteur l'aura confondu avec Bertrand, son frère, parce que celui-ci prit le nom de Guillaume-Bertrand, ce qu'il fit, sans doute, pour se distinguer de Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui avoit droit sur une partie de la Provence.

XXII. On pourroit dire, pour distinguer deux Guillaume-Bertrand, qu'il ne paroît pas que Geoffroy I soit intervenu dans aucun des actes que Ruffi cite pour prouver qu'un Guillaume-Bertrand dominoit sur le comté de Sisteron depuis l'an 1030 jusques en 1050, tandis qu'il est certain que dans tous les autres actes qu'il cite pour la basse Provence, ce sont toujours deux comtes appelés Geoffroy & Bertrand qui agissent de concert; mais 1° il est constant que les deux frères Geoffroy & Bertrand ont agi quelquefois séparément dans la basse Provence. Ruffi<sup>1</sup> en fournit des preuves & il y en a plusieurs<sup>2</sup> autres; 2° cet auteur nous a donné l'extrait<sup>3</sup> d'un titre par lequel Geoffroy I rendit, à la prière de Bertrand, son frère, la moitié de Pertuis à l'abbaye de Montmajour. Or, Pertuis étoit situé dans ce qu'on appela dans la suite comté de Forcalquier; 3° il paroît<sup>4</sup>, d'un autre côté, que Bertrand de Toulouse, comte de Provence, possédoit en même temps une partie de Pertuis; 4° on voit encore que ces deux frères possédèrent conjointement la haute Provence, par la donation qu'ils firent en 1045 de la

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 18 & 26. — Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 61.

<sup>2</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 40.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 28 & suiv.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII.

moitié de Vaison aux évêques de cette ville<sup>1</sup>, & par la qualité qu'ils se donnèrent ordinairement<sup>2</sup> de comtes, de marquis ou de princes de Provence ou de toute la Provence. Ces deux frères dominèrent donc également, tant sur la haute que sur la basse Provence, avec Guillaume III, leur cousin, & ensuite avec Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; & le prétendu Guillaume-Bertrand, comte particulier de Forcalquier, n'est pas différent de Bertrand, frère & collègue de Geoffroy I.

XXIII. Bertrand ou Guillaume-Bertrand<sup>3</sup> avoit déjà épousé en 1040, & même en 1035, une dame appelée Eldejarde Ebèse. Il en eut deux fils, dont l'un fut appelé Guillaume-Bertrand, comme lui, & l'autre Geoffroy, comme son oncle. C'est ce qui paroît par la donation qu'il fit, en 1044, de l'église de Saint-Promase<sup>4</sup> à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Cette donation, dans laquelle il se qualifie *comte ou marquis de Provence*, est souscrite par *Guillaume & Geoffroy, comtes ou marquis de Provence, fils du même Bertrand*; mais cette souscription est fort postérieure à l'an 1044, ainsi qu'on peut le voir dans nos preuves<sup>5</sup> & comme Ruffi le fils<sup>6</sup> l'a remarqué; à quoi le P. Mabillon<sup>7</sup> n'a pas fait assez d'attention, en sorte qu'il confond Geoffroy II avec Geoffroy I, son oncle paternel.

XXIV. Ce dernier fit, en 1060, de concert avec sa femme Étienne, une donation<sup>8</sup> à l'abbaye de Montmajour, d'un lieu situé dans le territoire d'Orange, dans la haute Provence. Il étoit déjà décédé en 1063<sup>9</sup> & Bernard, son fils, qui lui succéda, se qua-

<sup>1</sup> Columbi, *de Episc. Vasion*. p. 383. — Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 38.

<sup>2</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 25 & suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 26. — Columbi, *de Episc. Sistar.* p. 120.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 64. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIX.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 63, 65 & suiv.

<sup>7</sup> Mabillon, ad ann. 1035.

<sup>8</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXV.

<sup>9</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 65.

lifie comte de toute la Provence, dans une donation<sup>1</sup> qu'il fit vers l'an 1065 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, le jour de la fête de ce saint.

XXV. Quant à Bertrand ou Guillaume-Bertrand I, il y a lieu de croire qu'il étoit déjà décédé en 1054, car Bouche fait mention<sup>2</sup> d'une donation faite cette année en faveur de l'église d'Embrun par le comte Geoffroy, tant en son nom qu'en celui d'Etienne, sa femme, & de Guillaume & Geoffroy, frère & fils du comte Bertrand. Cette chartre prouve que le comte Geoffroy I étendoit alors son autorité, conjointement avec ses neveux, fils de Guillaume-Bertrand I, son frère, sur les pays qu'on nomma dans la suite comté de Forcalquier, dont le diocèse d'Embrun faisoit partie, & que la distinction de ce comte d'avec un autre Guillaume-Bertrand, son frère, seul comte de Forcalquier, n'a aucun fondement; il paroît d'ailleurs que le même Geoffroy I autorisa<sup>3</sup>, vers l'an 1053, avec son frère Bertrand, l'élection de Winiman, archevêque d'Embrun.

XXVI. Après la mort de Guillaume-Bertrand I, Geoffroy I, son frère, partagea avec Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II, ses neveux, fils de ce prince, les droits qu'ils avoient tous ensemble sur une moitié indivise de toute la Provence; & c'est ce partage qui a donné l'origine aux comtes de Forcalquier. Geoffroy I céda alors à ses deux neveux les droits que ceux de sa branche avoient sur la haute Provence, entre autres sur les comtés de Sisteron & d'Avignon, sur lesquels il se réserva, à ce qu'il paroît, la principale autorité, avec la basse Provence ou comté d'Arles. Nous fondons l'époque & les circonstances de ce partage: 1<sup>o</sup> sur ce qu'on ne trouve plus, depuis l'an 1054, que les descendans de Guillaume-Bertrand I aient dominé sur la basse Provence; 2<sup>o</sup> sur quelques actes, dans lesquels Geoffroy I & ses successeurs se qualifient *comtes d'Arles*<sup>4</sup>

depuis l'an 1059; 3<sup>o</sup> sur un acte, qui est à peu près de cette dernière année, & dans lequel les deux frères Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II prennent le titre de *comtes d'Avignon*<sup>1</sup>, titre que les successeurs de Guillaume-Bertrand II se donnèrent avec celui de comtes de Forcalquier; 4<sup>o</sup> enfin, sur ce que les descendans de Geoffroy I se qualifièrent plus communément *comtes de Provence* & firent en leur nom, en 1125, le partage tant de la haute que de la basse Provence avec les comtes de Toulouse, qui avoient droit à la moitié de toute cette province.

XXVII. Au reste, Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II possédèrent par indivis leur domaine particulier: c'est ce qui paroît par différens monumens, entre autres<sup>2</sup> par un acte de l'an 1065, par lequel ils donnent à l'abbaye de Montmajour *la moitié de la dime d'une moitié de Manosque*.

XXVIII. Guillaume-Bertrand II étoit déjà mort<sup>3</sup> en 1090; il eut de sa femme Adélaïde une fille de ce même nom, qui recueillit sa succession & dans la suite celle de Geoffroy II, mort sans enfans vers la fin du onzième siècle. Cette fille & héritière de Guillaume-Bertrand II épousa Ermengaud de Gerb, comte d'Urgel, dans la maison duquel elle apporta ses droits sur une partie du comté de Provence. Ermengaud<sup>4</sup>, par son testament qu'il fit en 1090, disposa en faveur de Guillaume, son fils puîné, & d'Adélaïde, sa seconde femme, des « comtés, évêchés, villes & châteaux qu'il « avoit depuis le Rhône jusques à leurs « confins, pour les posséder de la meilleure « manière qu'aucun comte de Nice les avoit « possédés, » & lui donna pour tuteurs Bertrand, comte d'Arles, les évêques de Nice & de Vaison & quelques seigneurs de Provence. Adélaïde, veuve d'Ermengaud de Gerb, comte d'Urgel, prenoit le titre de comtesse de Provence<sup>5</sup> en 1102, mais

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissert.* p. 65 & 67.

<sup>2</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, Addit. t. 1, p. 28; t. 2, p. 64. — Ruffi, *Dissertation*, p. 64 & suiv.

<sup>3</sup> Ruffi, *ibid.* p. 69 & suiv.

<sup>4</sup> Diégo, *Comtes de Barcel.* l. 2, c. 73.

<sup>5</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaisin & de Forcalquier*, p. 69 & suiv.

<sup>1</sup> Martène, *Ampliss. Coll.* t. 1, p. 467.

<sup>2</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 65.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 3, p. 1070, *instrumentum*. p. 179.

<sup>4</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaisin & de Forcalquier*, p. 65.

en 1110, elle se qualifioit *comtesse de Forcalquier*, & en 1129, *comtesse d'Avignon & de Forcalquier*, tandis que d'un autre côté, Bertrand, fils de Geoffroy I, son cousin, prenoit la qualité de *comte de Provence* ou de toute la Provence, ce qui fait voir que ce prince avoit la principale autorité parmi les descendans de Guillaume I.

XXIX. Bertrand, fils de Geoffroy I, mourut sans enfans après l'an 1090 & avant l'an 1094. Étienne, sa mère, qui lui succéda & qui prenoit le surnom de Douce<sup>2</sup>, gouvernoit, en effet, ses États cette dernière année; elle accorda<sup>3</sup> alors, conjointement avec Raimond de Saint-Gilles, une exemption à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de payer certains droits sur la Durance & sur le Rhône: preuve qu'ils possédoient la Provence par indivis; ce qu'on voit aussi par le testament du même Raimond de l'an 1105, suivant<sup>4</sup> lequel il paroît qu'il étendoit sa domination sur la ville & le comté d'Arles. Étienne vivoit<sup>5</sup> encore à la fin de l'an 1095. Gerberge, sa fille, recueillit toute sa succession & fut comtesse d'Arles ou de Provence; elle laissa deux filles de Gilbert, son mari, second fils de Béranger, vicomte de Millau, de Gévaudan & de Carlat: Douce & Étienne. La première épousa, en 1112, Raimond-Béranger troisième du nom, comte de Barcelone, & lui porta<sup>6</sup> par ce mariage ses droits sur la Provence, que ce prince partagea enfin, en 1125, avec Alphonse, comte de Toulouse.

Le P. Pagi<sup>7</sup> prétend que Bertrand, dernier comte de Provence, de la race de Guillaume I, étoit déjà décédé en 1080; mais Ruffi<sup>8</sup> le fils a fait voir que ce critique s'est trompé & que Bertrand vivoit encore en 1090. Il est certain d'ailleurs que ce

comte vivoit en 1081, puisqu'il soumit<sup>1</sup> alors son comté à l'Église romaine & au pape Grégoire VII. Il est vrai que le P. Pagi prétend que celui qui a colligé les épîtres de ce pape a rapporté mal à propos cette soumission sous cette année, ce qu'on pourroit confirmer sur ce que Baronius<sup>2</sup> & Bouche ont donné cet acte sans en marquer la date. Mais nous en avons une copie<sup>3</sup> authentique tirée des archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, où il est daté de l'an 1081.

XXX. Le P. Pagi prend de là occasion de traiter de l'origine de diverses principautés de Provence. Il dit qu'Henri IV, empereur & roi de la Bourgogne Transjurane, ayant été excommunié par Grégoire VII, Bertrand, comte de Provence, crut être délivré du serment de fidélité qu'il avoit fait à ce prince; que les comtes de Forcalquier, de Venaissin, d'Orange, de Savoie, & plusieurs autres grands vassaux du royaume d'Arles ou de Bourgogne secouèrent alors le joug de son obéissance & s'érigèrent en souverains, & qu'enfin c'est là l'origine de ces principautés; mais tout cela est avancé sans preuves. La seule qu'en donne cet auteur, c'est que Bertrand, dans le serment qu'il fit à Grégoire VII, prend le titre de comte par la grâce de Dieu: *ce que*, ajoute-t-il, *ses prédécesseurs n'avoient pas encore fait*. Ce savant critique n'a pas sans doute fait attention que dans un titre qui a été donné par Bouche<sup>4</sup>, & qui ne pouvoit lui être inconnu, Geoffroy I & Guillaume-Bertrand I, son frère, comtes de Provence, se qualifient, en 1033, *comtes par la grâce de Dieu*, & que Bertrand lui-même prend<sup>5</sup> la même qualité, en 1069, longtemps avant l'élection de Grégoire VII. L'autorité suprême des comtes de Provence étoit donc déjà établie avant le pontificat de ce pape & l'excommunication de l'empereur Henri;

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 32 & 62.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 31 & suiv. — Martène, *Ampliss. Coll.* t. 1, p. 556.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCCXL, CCLII, CCCXI, CCCVIII.

<sup>5</sup> Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1, p. 556.

<sup>6</sup> Ruffi, *Dissertat.* p. 33 & suiv.

<sup>7</sup> Pagi, ad ann. 1081, n. 8 & seq.

<sup>8</sup> Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 32.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXVI.

<sup>2</sup> Baronius, ad ann. 1081, n. 33. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 83.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXVI.

<sup>4</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 63.

<sup>5</sup> Ruffi, *Dissertation, &c.*, p. 32.



## NOTE

14

Éd. orig.  
t. 11,  
p. 562.

& ce ne fut nullement cette excommunication qui y donna occasion. D'ailleurs, le titre de duc ou de comte par la grâce de Dieu n'est pas une preuve d'une souveraineté absolue & indépendante : autrement il faudroit dire que tous les grands vassaux de la Couronne qui se qualifioient de même étoient indépendans de nos rois, ce qui est faux.

Le P. Pagi<sup>1</sup> recherche en même temps l'origine de l'autorité qu'exerça Raimond de Saint-Gilles sur la Provence, & il prétend avoir fait là-dessus des découvertes qui ont échappé aux historiens de cette province & de celle de Languedoc. Il dit donc « que *Gilbert, comte de Millau & de Rouergue, en Languedoc*, ayant succédé, « en 1080, à Bertrand, comte de Provence, « mort sans enfans & dont il avoit épousé « la sœur, disputa le comté de Provence « à Raimond de Saint-Gilles qui en possé- « doit la meilleure partie & s'en étoit em- « paré ou par le droit de la guerre ou par « succession, après la mort du même Ber- « trand. » Pour prouver cette invasion de la part de Raimond, il rapporte un passage de Guillaume<sup>2</sup> de Malmesbury qui dit que *Raimond, après avoir eu le Querci en partage de l'hérédité de son père, augmenta considérablement son domaine en y ajoutant les provinces d'Arles, de Narbonne & de Provence.* « En effet, continue le P. Pagi, quoi- « que Raimond ne fût pas encore comte de « Toulouse en 1080, il possédoit cepen- « dant les comtés de Narbonne, Béziers, « Agde, Nîmes, Rouergue, Viviers, &c. » Il infère que ce prince dominoit aussi cette année sur l'une & l'autre Provence, l'orientale & l'occidentale, de ce que Geoffroy<sup>3</sup> Maletre, auteur contemporain, l'appelle *Raimond, très-fameux comte des Provinces*, titre que s'attribuoient, ajoute-t-il, les seuls maîtres des deux Provinces. Il soutient ensuite qu'en 1087 la Provence étoit agitée de divers troubles, à cause de la guerre que le même Raimond & le comte Gilbert avoient ensemble. Il s'appuie, pour prouver ce fait, sur un acte de l'église d'Arles, lequel fut donné par le conseil des comtes & des

*comtesses qui paroisoient alors gouverner le royaume de Provence, & où il est dit qu'il n'y avoit alors ni duc ni marquis qui exerçât une droite justice.* Enfin, cet auteur cite, pour prouver cette guerre, la charte<sup>1</sup> que Raimond de Saint-Gilles donna après le concile de Clermont en faveur de l'église du Puy, & qui est datée du *second jour après que ce comte se fut emparé de la forteresse de Saint-Maximin*; « par où l'on voit, conclut- « il, que la guerre entre Raimond & Gil- « bert duroit encore en 1096, puisque le « lieu de Saint-Maximin n'est qu'à six « lieues d'Aix; en sorte que Gilbert n'aura « été paisible possesseur d'une partie de la « Provence qu'après cette année & peu de « temps avant la première croisade. » Il dit enfin ailleurs<sup>2</sup> que Raimond de Saint-Gilles s'étant emparé, en 1096, de Saint-Maximin, en Provence, il fit alors la paix avec Gilbert après une guerre de seize ans.

Ce critique<sup>3</sup> fait mention d'une charte de l'abbaye de Lérins, de l'an 1089, dans laquelle il est marqué que l'abbé & les moines de cette abbaye ayant eu un différend & passé un accord avec Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, ce dernier eut recours à l'autorité du comte Raimond pour revenir contre ce traité; que les parties étoient convenues ensuite de s'en rapporter à deux arbitres laïques, du consentement du même Raimond, comte de Saint-Gilles, &c. Raimond, s'objecte ensuite le P. Pagi, n'est jamais qualifié comte de Provence dans cet acte, où il est cependant nommé quatre fois sous le nom de comte de Saint-Gilles : il ne possédoit donc pas la Provence en 1089.

Cet auteur satisfait à cette objection en supposant : 1<sup>o</sup> que le comté de Provence étoit alors en litige entre Raimond & Gilbert, & que celui-ci en possédoit une partie ; 2<sup>o</sup> que comme les moines de Lérins, qui étoient également ennemis & de l'abbé Richard & du comte Raimond, ne donnoient point au premier le titre de cardinal, dignité qu'il possédoit depuis long-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, sous le n. CCCCLXXXIX, divers actes touchant Raimond Trencavel.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 1096, n. 19.

<sup>3</sup> *Ibid.* ad ann. 1081.

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 1081, n. 8 & seq.

<sup>2</sup> Guillelmus Malmesbur. l. 4, c. 2.

<sup>3</sup> Gaufridus Malaterra, l. 3, c. 22.

temps, ils n'ont pas donné à l'autre, par la même raison, la qualité de comte de Provence, mais seulement celle de comte de Saint-Gilles, quoique, ajoute-t-il, Saint-Gilles n'ait jamais été comté, comme Catel l'a fait voir, & que Raimond ne se soit qualifié de *Saint-Gilles* ou *comte de Saint-Gilles* que par dévotion envers ce saint.

Tel est le système du P. Pagi touchant le droit de Raimond de Saint-Gilles & de ses successeurs au comté de Provence ; en sorte que, suivant ce critique, Raimond est le premier des comtes de Toulouse qui, en 1080 & après la mort du comte Bertrand, prétendit avoir droit sur cette province, dont il s'empara par la force. Quoique nous ayons démontré par avance la fausseté de ce système, l'autorité que le P. Pagi s'est acquise avec raison dans la république des lettres nous oblige à examiner ses raisons & à faire voir qu'il se trompe. Nous remarquerons auparavant que l'illustre M. du Cange<sup>1</sup>, dans ses *Notes sur l'Alexiade*, avoit déjà embrassé en partie, longtemps avant le P. Pagi, le même système qu'il avoit tâché de concilier avec celui de Ruffi le père. Il convient que Raimond de Saint-Gilles avoit droit sur une partie de la Provence comme descendant d'Emme, fille de Rotbold, comte de ce pays, & femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; mais il soutient que Raimond acquit le reste du pays par la force & par la guerre qu'il fit aux comtes de Forcalquier & de Provence : il s'appuie sur l'acte de l'an 1087 dont on a déjà parlé, sur le témoignage de Guillaume de Malmesbury & sur la date de la charte de Raimond en faveur de l'église du Puy. Examinons présentement les raisons du P. Pagi, qui emploie celles de M. du Cange.

1° Les comtes Gilbert & Raimond ne pouvoient se disputer la Provence en 1080, & la guerre qu'on prétend que ces deux comtes se faisoient alors à ce sujet est purement imaginaire, puisque le premier, qui, de son chef, n'étoit que vicomte de Millau, en Rouergue, & non pas comte de Millau & de Rouergue, en Languedoc, ne

prétendit aucun droit sur cette province qu'après la mort du comte Bertrand, son beau-frère, comme le P. Pagi en convient.

Or il est certain que Bertrand ne mourut qu'après l'an 1090, ainsi qu'on l'a déjà vu ;

2° Guillaume de Malmesbury<sup>1</sup>, auteur étranger, étoit très-mal informé de la succession & des droits des comtes de Toulouse. Il fait Raimond de Saint-Gilles fils de Guillaume, tandis qu'il est certain qu'il étoit fils de Pons; il lui donne le Querci en partage de la succession de son père, quoique ce fût certainement Guillaume, son frère, qui posséda ce pays jusqu'à sa mort. Enfin cet auteur ne dit pas que Raimond ait envahi la Provence, & les termes dont il se sert peuvent être entendus d'une succession légitime : *Raimundus... ut erat vir acrioris spiritus, immane quantum auxit, Arelatensi & Narbonensi & Provinciali adjectis* ;

3° Il est vrai que Geoffroi Maletterre donne, en 1080, à Raimond de Saint-Gilles le titre de *comte des Provinces* ; mais cela ne prouve nullement que ce prince ait commencé cette année à dominer sur ce pays. Toute l'induction qu'on en peut tirer, c'est qu'il étendoit alors son autorité sur l'une & l'autre Provence & qu'il possédoit toute cette province par indivis avec les descendants de Guillaume I ;

4° La charte de l'église d'Arles de l'an 1087, si on en pèse bien tous les termes, ne prouve pas qu'il y eût alors guerre entre les divers *comtes & comtesses* de Provence, mais seulement qu'ils n'étoient pas exacts à rendre la justice : *Cum consilio comitum sive comitissarum, qui tunc temporis regere videbantur regnum Provincialium hominum... quia tunc temporis non erat dux nec marchio qui rectam justitiam faceret* ;

5° La forteresse de Saint-Maximin, dont Raimond de Saint-Gilles s'empara en 1096, peu de temps après le concile de Clermont, ne peut être que le château de Saint-Maximin, dans le diocèse d'Uzès, & non pas la ville de Saint-Maximin, en Provence; car le comte date sa charte d'Uzès, le lendemain qu'il se fut emparé de ce château. Or, de

<sup>1</sup> Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 354 & seq.

<sup>1</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

Saint-Maximin en Provence à Uzès, il y a plus de vingt-cinq lieues : on n'a donc aucune preuve que Raimond de Saint-Gilles fit la guerre en Provence en 1096 ;

6° Quant au titre de Lérins, de l'an 1089, dans lequel Raimond n'est qualifié que comte de Saint-Gilles, le P. Pagi a raison d'en conclure qu'il ne prouve pas que ce prince ne fût pas alors comte de Provence : il prenoit, en effet, le titre de *marquis* de Provence en 1088 ;

7° La prétendue paix conclue entre Raimond de Saint-Gilles & Gilbert, que le P. Pagi fixe à l'an 1096, n'est fondée, suivant ce fameux critique, que sur ce que le dernier jouit paisiblement depuis d'une partie de la Provence ou du comté d'Arles & qu'il s'en qualifioit comte ; mais nous voyons qu'encore, en 1100, Gilbert ne prenoit que le simple titre de vicomte & on n'a aucune preuve qu'il ait été qualifié, de son vivant, comte de Provence.

Au reste, il n'est pas certain, comme l'avance le P. Pagi sur l'autorité de Catel, que Saint-Gilles ne fût pas un titre de comté ; & quoiqu'on ne puisse disconvenir que Raimond n'eût beaucoup de dévotion envers ce saint, il paroît par divers monumens que ce prince jouissoit du domaine de cette ville & du pays des environs, ce qui suffit pour qu'il ait pu s'en qualifier comte. Quant à ce que dit Catel qu'on ne voit pas dans les archives du roi que Saint-Gilles ait été un comté, & qu'on n'y a jamais trouvé aucun hommage rendu pour le comté de Saint-Gilles, cette raison ne prouve rien ; car combien y a-t-il d'autres anciens comtés du royaume dont on ne trouve pas les hommages : ainsi Saint-Gilles aura été comté de la même manière que Melgueil, Substancion, Foix, &c., qui, n'ayant pas eu le titre de cité dans leur origine, ont eu cependant dans la suite celui de comté, soit à cause de la résidence des comtes du diocèse dans ces lieux, soit à

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXXIX, *Extraits de diverses Chartes.*

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CXXXXI & n. CCCXIII, *Extraits de quelques Chartes.*

<sup>4</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 130 & suiv.

raison de quelque partage. Il paroît, en effet, que le comté de Saint-Gilles étoit un démembrement de celui de Nîmes.

## NOTE XV

*Sur le partage de la Provence fait en 1125 entre Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, & Raimond-Béranger III, comte de Barcelone.*

I. SUIVANT ce fameux traité de partage, les deux comtes voulant terminer les différends qu'ils avoient au sujet de tout le comté de toute la Provence, Raimond-Béranger cède à Alphonse, outre le château de Beaucaire, la terre d'Argence & le château de Valabragues, tout ce que lui ou ses vassaux possédoient entre la Durance & l'Isère, excepté la moitié d'Avignon, du Pont de Sorgues, de Caumont & du Tor, qu'il se réserve. Alphonse cède, de son côté (*deffinimus, evacuamus, laxamus*) à Raimond-Béranger, à son épouse Douce & à leurs successeurs, la moitié d'Avignon, du Pont de Sorgues, de Caumont & du Tor, & toute la terre de Provence, depuis la source de la Durance jusques au Rhône & à la mer, avec toutes les villes & châteaux qu'il y possédoit ou devoit posséder. On voit par là qu'avant ce traité, Raimond-Béranger ou les comtes de Provence, ses auteurs, & Alphonse-Jourdain & les comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, étendoient également leur domination sur la haute & la basse Provence, à la droite & à la gauche de la Durance, & que jusques alors il n'y eut aucun partage de ce pays entre les divers comtes qui l'avoient possédé.

II. Il n'est rien dit dans ce traité du Vivarais & de l'Uzège, qui anciennement avoient fait partie du royaume & du duché de Provence : preuve que ces deux pays ne dépendoient pas du comté de ce nom du

<sup>1</sup> Voyez tome IV, l. XII, n. XCII.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCII.

temps de Bason II & des comtes ses fils, & qu'ils avoient été réunis à la Couronne avant le milieu du dixième siècle, quoique le P. Daniel<sup>1</sup> ait avancé que l'Uzège fut cédé avec le royaume de Provence par Hugues, roi d'Italie, à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, & qu'il faisoit partie du même royaume sous Hugues Capet; mais c'est sans aucun fondement. Le contraire paroît en effet: 1<sup>o</sup> par une charte<sup>2</sup> du diocèse d'Uzès datée de la seizième année du règne de Louis d'Outremer; 2<sup>o</sup> par un diplôme<sup>3</sup> du roi Louis le Jeune, de l'an 1156, suivant lequel ce prince confirma les chartes que *les rois Raoul & Louis, ses prédécesseurs*, avoient accordées en faveur de l'église d'Uzès. Raoul & Louis d'Outremer furent donc reconnus pour souverains dans l'Uzège, & ce pays qui s'étend jusqu'au Rhône fut indépendant du royaume & du comté de Provence depuis la mort de Louis l'Aveugle, fils de Bason. Aussi ne trouve-t-on, depuis cette mort, aucun monument qui prouve que les rois de Bourgogne, successeurs de ces princes, aient régné sur le diocèse d'Uzès. Il est vrai que nous<sup>4</sup> avons une charte de Saint-Maïeul, abbé de Cluny, datée du lieu de *Saint-Saturnin*, qui est aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit sur le Rhône, dans ce diocèse, *la vingt-troisième année de Conrad le Pacifique*; mais il faut observer que ce saint abbé qui étoit provençal fait un accord par cette charte avec Arnould, évêque d'Apt, pour quelques biens situés en Provence. Ainsi, il n'est pas extraordinaire qu'il ait daté cette charte suivant l'usage alors établi au delà du Rhône, ce qui ne prouve rien pour la souveraineté de Conrad sur les pays situés en deçà de ce fleuve.

On n'a non plus aucune preuve que ce prince ou ses successeurs aient dominé sur le Vivarais; car quoique les évêques de Viviers, pour des motifs & des intérêts particuliers<sup>5</sup>, semblent avoir reconnu pour

leurs souverains les rois de Bourgogne & les empereurs d'Allemagne leurs successeurs depuis le douzième siècle, il paroît cependant, par divers titres<sup>1</sup> antérieurs, que les rois de France régnoient sur le Vivarais. Or, comme il est certain que ce pays & celui d'Uzès appartenoient à la maison de Toulouse dans le dixième & le onzième siècle, c'est une preuve que cette maison s'en assura après la mort de Louis l'Aveugle, ou du moins qu'il les soumit à sa suzeraineté.

Nous tirons la preuve que la maison de Toulouse dominoit sur le Vivarais & l'Uzège dans les dixième & onzième siècles: 1<sup>o</sup> du testament<sup>2</sup> de Raimond, comte de Rouergue & marquis de Gothie, de l'an 961, par lequel il fait des legs à toutes les églises de ses États & nommément à celles de Viviers & d'Uzès; 2<sup>o</sup> sur ce qu'en<sup>3</sup> 1065, Raimond de Saint-Gilles unit de son autorité le monastère de Goudargues, dans le diocèse d'Uzès, à l'abbaye de Cluny; 3<sup>o</sup> enfin du contrat<sup>4</sup> de mariage de Bertrand, fils du même Raimond, de l'an 1095, par lequel il assigne pour douaire à sa future épouse la ville de Viviers. On pourroit objecter que, par le traité de partage de la Provence de l'an 1125, le lieu de Valabragues, situé dans une île du Rhône & le diocèse d'Uzès, y est compris; mais c'est, au contraire, une preuve que le reste de ce diocèse ne dépendoit pas de la Provence.

III. Il est marqué dans ce traité qu'Alphonse, comte de Toulouse & ses successeurs étendroient à l'avenir leur autorité sur tous les pays situés entre l'Isère & la Durance. On voit<sup>5</sup>, en effet, que les comtes de Valence & de Die reconnoissoient ces princes pour leurs suzerains, en qualité de marquis de Provence.

Il y a plus de difficulté pour le comté de Forcalquier qui se trouve dans les mêmes limites. Si nous en croyons Bouche<sup>6</sup>, ce

<sup>1</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 954.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 390.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DIII.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 943, n. 5.

<sup>5</sup> Voyez tome IV, l. XVIII, n. 11.

<sup>1</sup> Voyez au tome V, Chartes & Diplômes, numéros XCVI, CLXXXIII, CCCXX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. XCVII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCXXVI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCCXI.

<sup>5</sup> Duchesne, *Histoire des comtes de Valentinois*, preuves, p. 3 & suiv.

<sup>6</sup> Bouche, *Hist. de Provence*, t. 1, p. 845 & 861.

comté étoit un fief mouvant de celui de Venaissin ou du marquisat de Provence. Ruffi<sup>1</sup> le fils prétend le contraire ; & il faut convenir qu'il paroît que les comtes de Forcalquier ont toujours été indépendans jusqu'à l'an 1192, que l'empereur<sup>2</sup> Frédéric I, irrité de ce que Guillaume, comte de Forcalquier, & Bertrand, son frère, avoient négligé de lui rendre hommage, soumit leur comté à la suzeraineté des comtes d'Arles ou de Provence. C'est à peu près par une raison semblable que l'empereur Frédéric II donna, en 1239, à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, le comté de Forcalquier, uni alors avec celui de Provence. Quant au traité conclu, en 1195, entre le comte de Toulouse & celui de Forcalquier, dans lequel Bouche<sup>3</sup> croit trouver un hommage & une preuve de dépendance de ce dernier comte à l'égard de l'autre, cela n'y est pas marqué bien clairement : on y voit seulement que leurs États étoient séparés par le mont Alberon, situé dans le voisinage de Cavaillon, & que *ces limites avoient été ainsi réglées anciennement entre leurs prédécesseurs* ; en sorte que tout ce qui est au couchant de cette montagne appartenoit aux comtes de Toulouse, & ce qui est au levant, vers les Alpes, aux comtes de Forcalquier. Il paroît donc que les domaines que ces derniers possédoient entre l'Isère & la Durance furent exceptés dans le traité de partage de l'an 1125, quoique cela n'y soit pas marqué expressément, & que les comtes de Forcalquier ne devoient pas être censés feudataires de ceux de Toulouse en vertu de ce traité.

IV: Il y a cependant une difficulté, c'est qu'avant le traité de l'an 1125, les comtes de Forcalquier<sup>4</sup> se disoient aussi comtes d'Avignon : or, les comtes de Barcelone & de Toulouse partagèrent également cette ville, sans faire aucune mention du droit des comtes de Forcalquier. Ils n'exceptèrent donc pas dans ce partage les domaines qui avoient été cédés à ces derniers.

Fantoni, historien d'Avignon, prétend

que Rotbold, fils puîné de Boson II, comte de Provence, eut toute la ville ou presque toute la ville d'Avignon dans son partage<sup>1</sup> ; que son fils Guillaume, qu'il fait la tige des comtes de Forcalquier, en posséda une partie qu'il transmit à ses descendans ; que l'autre échut à Emme, sœur de ce dernier, qui ayant épousé, dit-il, un seigneur qu'il ne nomme pas, mais qu'il assure avoir été différent de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, donna l'origine à des comtes particuliers d'Avignon, en la personne de Pons, son fils ; qu'ainsi la ville d'Avignon appartenoit à deux ou trois seigneurs différens, dans le temps de Raimond de Saint-Gilles, lequel conquit, ajoute-t-il, par les armes une partie de la Provence & usurpa entre autres la ville d'Avignon sur tous ces seigneurs ; que c'est de cette conquête & de cette usurpation qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, tiroit son droit sur Avignon & la Provence, lorsqu'il fit le partage de l'an 1125, & qu'enfin Guillaume III, comte de Forcalquier, voyant qu'il étoit dépouillé de la partie d'Avignon qui échut à Alphonse-Jourdain par ce traité & qu'il n'en pouvoit jouir, en fit donation en 1128 à l'évêque & à la communauté de cette ville. Ainsi, suivant cet auteur, les comtes de Toulouse & de Barcelone n'eurent aucun égard aux droits des comtes de Forcalquier sur Avignon, dans le partage qu'ils firent de la Provence ; mais ce système n'est appuyé sur aucun fondement solide :

1° Le partage de cette province entre Guillaume I & Rotbold, son frère, est une fable : il est certain que ces deux princes possédèrent la Provence par indivis, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, & par conséquent la ville & le comté d'Avignon. D'ailleurs Fantoni n'apporte aucune preuve que Rotbold ait dominé sur toute cette ville ou la plus grande partie ;

2° Il est faux que Guillaume III, fils de ce dernier, ait donné l'origine aux comtes de Forcalquier : il ne peut donc leur avoir transmis ses droits sur une partie d'Avignon. Fantoni<sup>2</sup>, pour prouver cette origine, ne

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 55 & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 73 & suiv.

<sup>3</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 861.

<sup>4</sup> Voyez tome IV, *Note XIV*, n. 26.

<sup>1</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, t. 2, p. 28, 32 & suiv. 43 & suiv.

<sup>2</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 34.

s'appuie que sur l'autorité d'une charte dont Ruffi<sup>1</sup> le fils a démontré la fausseté;

3° Le prétendu mariage d'Emme, sœur de Rothold, avec un inconnu, d'où Fantoni fait descendre une suite de comtes particuliers d'Avignon, dont Pons, fils d'Emme, fut le premier, est une pure fiction, & il est certain que cette princesse épousa Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Il est surprenant que cet auteur n'ait pas fait attention à deux chartes rapportées par Ruffi<sup>2</sup> le père, où le mariage d'Emme avec Guillaume Taillefer est prouvé évidemment. Si donc Pons, fils d'Emme, fut comte d'Avignon, il n'est pas différent de Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, & Fantoni fournit par là des armes contre lui-même. Cet auteur<sup>3</sup> ajoute qu'un certain Ricuin fut comte particulier d'Avignon vers l'an 1060, & une Ode comtesse la même année; il se fonde sur l'inscription d'une fontaine & sur un prétendu titre qu'il se contente de citer, en général : mais supposé la vérité de ces monumens, il aura pris des vicomtes de cette ville pour des comtes, comme il a fait certainement de Béranger, qui vivoit en 1063. Il s'appuie sur l'autorité d'Hauter serre dans son livre de *Ducibus & Comitibus*, pour prouver que le titre de *proconsul* répondoit anciennement à celui de *comte* ; mais d'Hauter serre dit tout le contraire<sup>4</sup> & met pour principe que le terme de *consul* répondoit à celui de comte & celui de *vice-consul* à celui de *vicomte* ;

4° Le droit de Raimond de Saint-Gilles sur la moitié de la Provence & par conséquent sur la moitié d'Avignon n'est nullement douteux<sup>5</sup>. Fantoni n'a donc aucune raison de traiter ce prince d'usurpateur ;

5° Enfin la prétendue donation d'une partie d'Avignon faite en 1128, en faveur de l'évêque & de la communauté de cette ville, par Guillaume, comte de Forcalquier, est une chimère & Fantoni<sup>6</sup> avoue qu'on

n'en trouve pas l'acte. Il est vrai que cet auteur rapporte un titre par lequel Guillaume le Jeune, comte de Forcalquier, confirma en 1206, en faveur de l'évêque & de la communauté d'Avignon, l'autorité & la juridiction qu'ils exerçoient dans cette ville depuis soixante-dix ans, mais cela ne regarde que le privilège d'avoir des magistrats municipaux, comme ce prince s'en explique lui-même : *Et omnimodam libertatem quam quilibet magistratus habere seu exercere debent*; & non pas le haut domaine ou la seigneurie. Guillaume le Jeune ajoute qu'il *croit* que Guillaume, comte de Forcalquier, leur avoit accordé cette liberté ; mais ce qui fait voir évidemment que ce dernier ne céda pas le domaine & la seigneurie d'Avignon aux habitans de cette ville en 1128, c'est que Guillaume le Jeune dit dans cet acte que ces mêmes habitans *lui* avoient toujours été *fidèles & à ses prédécesseurs*; qu'il se réserve les *chevauchées* auxquelles les consuls d'Avignon étoient *obligés suivant la coutume*; qu'il promet de ne pas aliéner ces droits en faveur de quelqu'un *des autres seigneurs* d'Avignon, de protéger les habitans, &c. Enfin Guillaume III ne peut avoir donné, en 1128, aux mêmes habitans la partie du domaine ou de la seigneurie de cette ville qui lui appartenoit, puisque Adélaïde sa mère, dans un acte<sup>7</sup> passé dans Avignon, se qualifie *comtesse* de cette ville en 1129, postérieurement à la mort & à la prétendue donation de ce prince. La difficulté de savoir la raison pour laquelle les comtes de Toulouse & de Barcelone partagèrent entre eux la ville d'Avignon, sans faire mention des comtes de Forcalquier, qui auparavant s'en disoient comtes, subsiste donc en son entier.

Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeler ce que nous avons dit ailleurs<sup>8</sup> touchant le partage qui fut fait après l'an 1054, entre Geoffroy I & ses deux neveux, Guillaume-Bertrand II & Geoffroy II, fils de son frère Guillaume-Bertrand I, des droits

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertat.* p. 58 & suiv.

<sup>2</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 56 & 128. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVI.

<sup>3</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 43 & suiv.

<sup>4</sup> Hauter serre, de *Ducibus & Com.* p. 224 & 269.

<sup>5</sup> Voyez tome IV, *Note XIV*, p. 30.

<sup>6</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 53.

<sup>7</sup> Fantoni, *Histoire d'Avignon*, p. 53.

<sup>8</sup> Ruffi, *Comtes de Provence*, p. 130. — Ruffi, *Dissertat.* p. 71.

<sup>9</sup> Voyez *Note XIV*.

qu'ils avoient en commun sur la moitié de toute la Provence. On a vu que le premier céda alors aux autres les droits de ceux de leur branche sur la haute Provence, entre autres sur le comté de Sisteron ou de Forcalquier & sur celui d'Avignon, mais qu'il s'y réserva cependant la principale autorité en qualité d'ainé. Or, comme dans le partage de l'an 1125, le comte de Barcelone représentoit Geoffroy I, & en sa personne tous les descendans de Guillaume I, comte de Provence, ce n'étoit proprement qu'avec lui que le comte de Toulouse devoit régler ce partage, sauf aux successeurs de Guillaume-Bertrand I d'avoir recours au même comte de Barcelone, pour être maintenus dans la possession des pays qui leur avoient été cédés par Geoffroy I. Cela posé, il paroît que le comte de Barcelone ne se réserva la moitié d'Avignon & de son comté, par le partage de l'an 1125, que pour en faire jouir les successeurs de Guillaume-Bertrand I, envers lesquels il en étoit garant & qui en avoient été dépouillés par les comtes de Toulouse durant les différends que ceux-ci avoient eus auparavant avec les descendans de Geoffroy I, au sujet du partage de toute la Provence.

On peut appuyer ce système : 1<sup>o</sup> sur ce que les deux fils de Guillaume-Bertrand I se qualifioient <sup>1</sup> *comtes d'Avignon* vers l'an 1059 & qu'en 1063 ils possédoient <sup>2</sup> une partie du comté de cette ville, comme il paroît par une donation qu'ils firent alors d'une église du Pont de Sorgues à l'abbaye de Cluny ; 2<sup>o</sup> sur ce que Raimond de Saint-Gilles, qui tenoit d'Emme <sup>3</sup>, son aïeule, une partie d'Avignon & de son comté, possédoit, à ce qu'il paroît, tout ce comté en entier <sup>4</sup> en 1095, dans le temps du mariage de Bertrand, son fils, avec Electe de Bourgogne ; 3<sup>o</sup> sur ce qu'en 1110, Adélaïde, héritière de Forcalquier, ne se disoit pas <sup>5</sup> comtesse d'Avignon, comme ses prédécesseurs, mais seulement de Forcalquier, & qu'en

1129, quatre ans après le traité conclu entre les comtes de Toulouse & de Barcelone, elle se qualifioit <sup>1</sup> *comtesse d'Avignon* ; 4<sup>o</sup> enfin, sur ce qu'on n'a aucun monument qui prouve que les comtes d'Arles ou de Provence, descendans de Raimond Béran ger III, comte de Barcelone, aient exercé quelque autorité dans Avignon, depuis le traité de l'an 1125 jusques à l'union des comtés de Forcalquier & de Provence, par le mariage de Garsinde, héritière de Forcalquier, avec Ildefonse II, comte de Provence, & que, depuis l'an 1129 jusques en 1206, ce furent toujours les comtes de Forcalquier qui dominèrent sur une partie d'Avignon.

## NOTE XVI

*Si Raimond Pons succéda à Acfred, neveu de Guillaume le Pieux, dans le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, & sur l'époque de sa mort.*

I. RAIMOND PONS, comte de Toulouse, étoit qualifié <sup>2</sup> & se qualifioit lui-même *duc d'Aquitaine* ou *prince des Aquitains* en divers monumens de l'an 936 & de l'an 940. Le roi Louis d'Outremer lui donne le titre de *prince des Aquitains* dans une <sup>3</sup> charte de l'an 941. Enfin Guillaume, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, ses arrière-petits-fils, le qualifient <sup>4</sup> *grand duc* ou *prince des Aquitains*, de même qu'Aimeri I, vicomte de Narbonne.

II. On voit, d'un autre côté, que Raimond Pons étendoit son autorité sur l'Auvergne en 936, par l'acte <sup>5</sup> de fondation du monastère de Chanteuge qu'il autorisa & auquel

<sup>1</sup> Voyez Note XIV.

<sup>2</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 67.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVI, CCC & suiv.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCC.

<sup>5</sup> Ruffi, *Dissertation*, p. 70 & suiv.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 142.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII & LXIX.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. LXXI.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXVIII, CCXCVIII, CCCLXXXVIII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. LXII.

il souscrivit le premier; & Chunibert, prévôt, & les autres chanoines de Brioude, le mettent dans cet acte à la tête de leurs seigneurs ou princes. Raimond Pons prend la qualité de prince des Aquitains & elle lui est donnée dans cet acte; mais M. Baluze<sup>1</sup> prétend que cela ne veut pas dire qu'il étoit comte, duc d'Auvergne, mais seulement qu'il avoit des biens considérables dans l'Aquitaine où il étoit comte de Querci. Nous tirons une conclusion toute contraire, & il est certain que la fondation de Chanteuge prouve du moins que Raimond Pons exerçoit alors sur l'Auvergne une autorité médiate en qualité de duc d'Aquitaine. Il paroît certain d'ailleurs qu'il posséda le comté particulier d'Auvergne; car outre qu'on ne trouve aucun autre comte de ce pays depuis l'an 932 jusques en 950, nous voyons qu'Arnaud, évêque de Clermont, rétablit<sup>2</sup>, vers l'an 937, l'abbaye de Saint-Allire dans sa ville épiscopale, à la prière & avec le secours du comte Raimond. Or, comme Guillaume II, neveu de Guillaume le Pieux, mort en 926, avoit possédé le comté particulier d'Auvergne avec le duché d'Aquitaine, il faut que Raimond Pons lui ait succédé dans ces deux dignités, ou plutôt à Acfred, son frère, qui mourut bientôt après lui, & c'est le sentiment de plusieurs habiles critiques.

III. Le P. Labbe<sup>3</sup> parlant de Raimond Pons, comte de Toulouse, relève Catel, qui doute, dit-il, sans fondement raisonnable que notre Raimond ait été duc de Guienne, puisqu'on peut dire qu'après le décès de Guillaume le Pieux, fondateur de Cluny, advenu vers l'an 918, & celui de Guillaume, son neveu & successeur, l'an 927, Acfred, frère du dernier défunt, prit cette qualité, & qu'après sa mort Raoul la donna, l'an 932, à notre Raimond. Raimond Pons, comte de Toulouse, succéda donc à Acfred dans le duché d'Aquitaine, suivant le P. Labbe.

Le P. Ange, après du Bouchet, ajoute qu'il lui succéda aussi dans le comté parti-

culier d'Auvergne<sup>4</sup>. Raimond Pons, dit ce généalogiste, se soumit au roi Raoul en 932 & embrassa son parti, par la faveur duquel il succéda au duché d'Aquitaine & au comté d'Auvergne, après la mort du comte Acfred.

Il est en effet très-probable que Raimond Pons & Ermengaud son oncle, tous les deux marquis de Gothie, qui avoient toujours refusé de reconnoître Raoul jusques en 932, s'étant soumis<sup>5</sup> alors volontairement à son autorité, ce prince, pour les attirer à son parti, leur ait donné quelque récompense & ait disposé, en faveur du premier, du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne qui vaquoient depuis le décès sans enfans du duc Acfred. On peut s'appuyer d'ailleurs sur ce que nous n'avons aucun monument avant l'an 932, dans lequel Raimond Pons se soit qualifié duc ou prince d'Aquitaine, ou qui prouve qu'avant ce temps il ait eu quelque autorité sur l'Auvergne, & que dans tous ceux qui nous restent avant l'an 932, il ne prend que la simple qualité de comte ou de marquis.

IV. Il est vrai que le roi Charles le Simple paroît<sup>6</sup> avoir disposé du duché d'Aquitaine, après la mort d'Acfred, en faveur d'Ebles, comte de Poitiers, & qu'Adhémar<sup>4</sup> de Chabannes assure que ce roi donna le comté d'Auvergne à Ebles, après le décès de Guillaume II, frère d'Acfred; mais ce prince ne peut<sup>5</sup> avoir fait cette disposition qu'à la fin de l'an 927, ou au commencement de l'année suivante qu'il étoit sorti de prison, & comme, malgré sa délivrance, Raoul son compétiteur conserva toujours la principale autorité dans le royaume, & qu'il fut remis bientôt après en prison, où il demeura jusques à sa mort, Raoul n'aura eu aucun égard à la disposition qu'il peut avoir faite, soit du duché d'Aquitaine, soit du comté particulier d'Auvergne, en faveur du comte de Poitiers. Raoul aura donc regardé ces dignités comme vacantes & il en aura disposé

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 21 & suiv.

<sup>2</sup> Justel, *Histoire d'Auvergne*, preuves, p. 18. — Mabillon, ad ann. 937, n. 83. — *Gallia Christiana*, nov. édit. t. 2, p. 254.

Labbe, *Tabl. gén.* p. 445.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 682.

<sup>4</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 600.

<sup>5</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 110.

<sup>6</sup> Adhémar de Chabanais, p. 165.

<sup>7</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 21 & suiv.



en 932 en faveur de Raimond Pons, comte de Toulouse, pour gagner l'amitié de ce prince qui refusoit de le reconnoître & qui se soumit alors à son obéissance.

V. Il est du moins certain que Raimond Pons étoit reconnu, en 941, pour duc ou prince d'Aquitaine par Louis d'Outremer, successeur de Raoul, comme on l'a déjà vu. Frodoard fait assez entendre que le même Raimond étoit encore duc d'Aquitaine en 944, lorsque parlant du voyage que Louis d'Outremer fit alors dans cette province, il dit qu'il y conféra avec Raimond, prince des Goths, & les autres princes d'Aquitaine (*Cæterisque proceribus Aquitanorum*). Raimond Pons dominoit donc dans ce temps-là sur cette province, & quoiqu'on puisse entendre cet endroit de Raimond I, comte de Rouergue, cousin de Raimond Pons, que Luitprand<sup>2</sup> qualifie *prince des Aquitains* en 946, il prouve toujours qu'en 944 le duché d'Aquitaine étoit dans la maison de Toulouse. Tout ce qu'on en pourroit conclure, en l'entendant de Raimond I, comte de Rouergue, c'est qu'en 932 Raoul donna le duché ou la principauté d'Aquitaine à Ermengaud, comte de Rouergue, & à Raimond Pons, comte de Toulouse, son neveu, pour le posséder par indivis, & que Raimond I, comte de Rouergue, succéda dans cette dignité à Ermengaud, son père, ce qu'on pourroit appuyer d'ailleurs.

VI. Ce que nous venons de dire fait voir combien se trompe le P. Ange<sup>3</sup>, lorsqu'il prétend que le roi Louis d'Outremer disposa en 942 du duché d'Aquitaine en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, & qu'il en dépouilla alors Raimond Pons, comte de Toulouse : « Guillaume, dit cet auteur, ayant été trouver, en 942, le roi Louis d'Outremer à Rouen, ses bons services lui méritèrent de la libéralité de ce prince le duché de Guyenne & les comtés d'Auvergne, du Limousin & du Velai. Quelques auteurs, continue-t-il, ont dit que cette donation ne fut faite qu'après la mort de Raimond III, sur-

« nommé Pons, comte de Toulouse, à qui le roi Raoul avoit fait don de ce duché & de ces comtés, mais le comte Raimond survécut au roi Louis d'Outremer, & une chronique manuscrite qui finit en 1025 & qui fut communiquée à Besly par Pierre Petau, marque la donation des comtés en 946. Il est plus vraisemblable que le comte de Toulouse, ennemi du roi Louis, ayant été dépouillé de ces seigneuries, qui n'étoient pas de son patrimoine, le comte de Poitiers en fut gratifié. En effet, ajoute-t-il, le comte Raimond ne mourut que vers l'an 961 ou au plus tôt en 955. Suivant du Bouchet, & dans un titre de l'an 950, le comte Guillaume s'y qualifie duc de Guyenne. » Examinons en détail toutes ces circonstances.

1° Il n'y a aucune preuve que le roi Louis d'Outremer ait disposé en 942 du duché d'Aquitaine en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes. Il est vrai que ce dernier, au rapport de Frodoard<sup>1</sup>, alla alors trouver le roi à Rouen, mais cet historien ne dit pas que Louis lui ait donné le duché d'Aquitaine & encore moins qu'il en ait dépouillé le comte de Toulouse. Nous avons vu au contraire qu'il reconnoissoit celui-ci pour duc d'Aquitaine à la fin de l'an 941. Frodoard<sup>2</sup> rapporte que Louis ayant fait un voyage dans cette province à la fin de la même année, les Aquitains l'assurèrent de leur fidélité : *Ludovicus rex a Karlo Constantino in Vienna recipitur, & Aquitani ad eum veniunt, illumque suscipiunt*. Parlant ensuite du retour de ce prince en France au commencement de l'année suivante, il dit que tous les Aquitains lui étoient fidèles : *Anno DCCCCXLII. Ludovicus rex firmatis sibi Aquitanis Laudunum revertitur*. Quelle apparence, si Raimond Pons, duc d'Aquitaine, avoit été alors ennemi du roi, que cet historien eût non-seulement passé ce fait sous silence, mais qu'il eût donné à entendre tout le contraire ?

2° L'époque de l'an 946 n'est pas plus certaine ; car, outre que le P. Ange l'abandonne, on ne trouve aucune date<sup>3</sup> dans la

Éd. orig.  
t. II,  
p. 567.

<sup>1</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 608.

<sup>2</sup> Luitprand, l. 5, c. 14.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 514.

<sup>1</sup> Frodoard, *Chronicon*, p. 607.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 606.

<sup>3</sup> Besly, *Histoire de Poitou*, p. 42 & 244.

chronique manuscrite qui finit en 1025 & qu'il cite ;

3° Il n'y a aucune preuve que Raimond Pons, comte de Toulouse, ait survécu au roi Louis d'Outremer & qu'il soit mort ou en 961, ou en 955. Ceux qui l'ont avancé l'ont confondu avec Raimond, premier du nom, comte de Rouergue, son cousin, ainsi que nous l'avons fait voir ailleurs. Rien n'empêche donc que Raimond Pons ne soit mort vers l'an 950 & que le roi Louis d'Outremer n'ait disposé alors du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes, qui, de l'aveu du P. Ange, ne se qualifia pas duc d'Aquitaine avant cette année. Il est vrai qu'on lui donne cette qualité dans un titre daté du mois de juillet de la quinzième année de Louis ; mais il faut observer que ce titre, dont Besly<sup>2</sup> ne rapporte que quelques mots & que le P. de Sainte-Marthe<sup>3</sup> a donné en entier, n'est qu'une simple notice de l'acte écrite fort longtemps après ; ainsi, celui qui l'a dressée peut avoir donné le titre de duc d'Aquitaine à Guillaume, parce qu'il le prit, en effet, mais postérieurement à l'an 950.

VII. Soit donc que le roi Louis d'Outremer ait disposé cette année du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne en faveur de Guillaume, ou seulement l'année suivante lorsqu'il alla dans cette province, ainsi que le croit le P. Labbe<sup>4</sup>, & qu'il est beaucoup plus vraisemblable, ce prince n'aura disposé de ces dignités qu'après la mort de Raimond Pons, comte de Toulouse. Il est vrai qu'on devoit différer cette mort après l'an 954, s'il falloit s'en rapporter à un titre donné par Justel<sup>5</sup>, suivant lequel Arnaud, évêque de Clermont, rétablit le monastère de Saint-Allire, de l'autorité & du consentement du roi Lothaire, du comte Raimond & du vicomte Robert ; mais il y a faute dans ce titre & on doit lire *Louis* au lieu de *Lothaire*. En

effet, Arnaud n'étoit plus évêque de Clermont, & S. Odon qui réforma l'abbaye de Saint-Allire ne vivoit plus sous le règne de ce dernier prince : aussi les PP. Mabillon<sup>2</sup> & de Sainte-Marthe placent-ils le rétablissement de cette abbaye au commencement du règne de Louis d'Outremer.

VIII. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que si Ebles, comte de Poitiers, posséda le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne après la mort de Guillaume II ou d'Acfred, Guillaume Tête-d'Étoupes, son fils, ne lui succéda pas immédiatement dans ces dignités & qu'il ne les occupa qu'après le décès de Raimond Pons, comte de Toulouse. C'est ainsi qu'il faut expliquer la chronique d'Adhémar<sup>3</sup> de Chabannes, suivant laquelle le roi Louis d'Outremer donna après la mort d'Ebles à Guillaume, son fils, les comtés d'Auvergne, de Velai, de Limousin & de Poitou avec le duché d'Aquitaine ; car nous venons de voir que Guillaume ne parvint au plus tôt à ce duché que l'an 950 ; il ne succéda donc immédiatement à Ebles, son père, que dans les comtés de Poitou & de Limousin qu'il possédoit<sup>4</sup> dès l'an 930. En sorte que le roi Louis d'Outremer, en lui donnant, en 950 ou en 951, le duché d'Aquitaine avec le comté d'Auvergne, l'aura seulement confirmé dans la possession des deux autres comtés. En effet, il ne peut les lui avoir conférés en 935, d'abord après la mort d'Ebles, puisqu'il ne commença de régner qu'après le mois de juin de l'an 936. Pour ce qui est du comté de Velai que ce prince lui donna aussi, nous ferons voir dans la Note suivante que ce pays suivit le sort de l'Auvergne depuis Guillaume le Pieux, & qu'il est très-vraisemblable que le roi Raoul en disposa aussi en 932 en faveur de Raimond Pons, comte de Toulouse.

IX. On dira peut-être que ce dernier ne prit le titre de duc ou de prince d'Aquitaine qu'à l'exemple des comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, & parce que lui

<sup>1</sup> Voyez Note VIII.

<sup>2</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 250.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, instrum. p. 465.

<sup>4</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 393.

<sup>5</sup> Justel, *Histoire d'Auvergne*, preuves, p. 18.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 255.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 937, n. 83 ; ad ann. 940, n. 9. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 254.

<sup>3</sup> Adhémar de Chabonais, p. 166.

<sup>4</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 333 & seq.

ou ceux de sa maison possédoient divers comtés en Aquitaine, comme ceux de Quercy, de Rouergue & d'Albigois. Suivant ce système, qui est celui de M. de Baluze, Guillaume Tête-d'Étopes, comte de Poitiers, peut avoir succédé immédiatement à Ebles, son père, dans le duché d'Aquitaine & avoir pris ce titre de son côté dans le temps que Raimond Pons le prenoit du sien. Il est vrai que celui-ci, en qualité de comte de Toulouse & de maître d'une partie de l'Aquitaine, avoit droit de prendre la qualité de duc, ainsi qu'avoient fait ses prédécesseurs; mais comme il est certain qu'il domina sur l'Auvergne & sur la partie de l'Aquitaine qui avoit appartenu à Guillaume le Pieux & à ses deux neveux, il faut qu'il leur ait succédé immédiatement & qu'il ait réuni en sa personne toute l'autorité ducale sur cette province; autorité qui avoit été partagée sous le règne de Charles le Chauve, ainsi que nous l'avons montré ailleurs<sup>1</sup>. Aussi nous ne voyons pas que depuis l'an 932 jusques à 950 aucun autre seigneur que lui ou le comte de Rouergue, son cousin, se soit qualifié duc ou prince d'Aquitaine; que si Ebles, comte de Poitiers, prit cette qualité avant la mort de ce prince, de quoi nous n'avons cependant aucune preuve, ce fut ou par usurpation, comme l'insinue le P. Labbe<sup>2</sup>, ou plutôt parce que le roi Charles le Simple, après avoir été délivré de prison, en 928, ayant disposé du duché d'Aquitaine en sa faveur, il aura cru pouvoir continuer de prendre ce titre, quoique le roi Raoul n'eût pas ratifié cette donation & qu'au contraire il eût disposé du duché d'Aquitaine en faveur de Raimond Pons, comte de Toulouse.

X. Une nouvelle preuve que celui-ci fut pourvu du duché d'Aquitaine possédé auparavant par Guillaume le Pieux & ses deux neveux, & que le roi Louis d'Outremer en disposa après sa mort en faveur des comtes de Poitiers, c'est que nous ne voyons aucun des descendans de Raimond Pons se qualifier duc d'Aquitaine, & que Guillaume Taillefer, son fils, & Pons, son

petit-fils, comtes de Toulouse, se contentèrent de prendre le titre de comtes ou de *comtes Palatins*. Il est vrai que Guillaume IV, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, arrière petits-fils de Raimond Pons, se qualifièrent<sup>3</sup> *ducs*; mais Raimond de Saint-Gilles ne prit que le titre de duc de Narbonne qu'il transmit aux comtes de Toulouse, ses descendans, & Guillaume IV, son frère, se qualifia seulement *comte & duc de Toulouse, d'Albi, de Cahors, de Lodève, &c.*, en sorte que par là il fit seulement revivre l'ancienne autorité ducale<sup>4</sup> dont ses prédécesseurs avoient joui, en qualité de comtes de Toulouse, sur une grande partie de l'ancien royaume d'Aquitaine, sans prendre cependant le titre de duc de cette province.

XI. On pourroit infirmer la preuve que nous tirons de la fondation de l'abbaye de Chanteuge, pour faire voir que Raimond Pons dominoit immédiatement en 936 sur l'Auvergne, & qu'il avoit succédé au duché d'Aquitaine possédé par Guillaume le Pieux & ses neveux, en supposant, avec le P. Mabillon<sup>5</sup>, que l'évêque Arnaud, qui consentit à cette fondation & dont il est parlé dans l'acte comme de l'évêque diocésain, étoit évêque du Puy : *Nec non Arnaldus episcopus Aniciensis in cujus ditione Cantogillum tunc situm erat*. Mais ce célèbre auteur n'a pas fait attention que Gotescalc étoit alors évêque du Puy & qu'il souscrivit à la charte<sup>6</sup>. D'ailleurs il eût fallu que Brioude eût été aussi alors du diocèse du Puy, puisque les chanoines de cette abbaye parlent d'Arnaud comme de leur évêque : *Seu certe<sup>7</sup> noster episcopus Arnaldus*. Enfin il est certain qu'il y avoit<sup>8</sup> alors un Arnaud, évêque de Clermont : ainsi le P. de Sainte-Marthe a eu tort de s'arrêter<sup>9</sup> à l'autorité du P. Mabillon, tandis qu'il ne

Éd. orig.  
t. II.  
p. 568.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXVIII & CCC.

<sup>2</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 936, n. 78.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXII.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 254 & 694.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 436.

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII.

<sup>2</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 389 & 446.

donne aucune place à Arnaud parmi les évêques du Puy.

XII. On pourroit objecter encore qu'il paroît que Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, étoit comte de Velai en 937, & qu'ainsi le roi Louis d'Outremer lui aura donné ce comté en 936, avec celui d'Auvergne & le duché d'Aquitaine. Il est vrai qu'on lit ces mots : *Assensu Guillermi marchionis*, dans l'édition que le P. Mabillon<sup>1</sup> a donnée de la charte par laquelle Gotescalc, évêque du Puy, rétablit l'abbaye de Saint-Chaffre, la seconde année du règne de Louis d'Outremer ; mais il y a certainement faute dans cet endroit & il faut lire *Geilini marchionis*, au lieu de *Guillermi marchionis*. C'est ce qu'on voit dans la copie que le P. Estiennot<sup>2</sup> a faite lui-même de cette charte & qu'il a prise du cartulaire de Saint-Chaffre, d'où le P. Mabillon l'a tirée. On lit aussi *Geilini* dans l'édition que le P. de Sainte-Marthe<sup>3</sup> a donnée de la même charte, & il est évident d'ailleurs qu'il s'agit ici d'un comte de Valence de ce nom<sup>4</sup>, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Chaffre & dont le comté s'étendoit en deçà du Rhône, jusqu'aux frontières du Velai, dans toute la partie du diocèse de Valence qui dépend du Languedoc.

C'est ce qui paroît par différentes chartes citées par le P. Mabillon<sup>5</sup> même, entre autres par un diplôme du roi Conrad le Pacifique qui confirma, vers l'an 950, avec le consentement du comte Geilin, *Cum consensu Geilini comitis*<sup>6</sup>, l'abbaye de Saint-Chaffre dans la possession des biens qu'elle avoit dans les comtés de Die & de Valence & dans ceux qu'elle tenoit de la libéralité de ce comte : *Et adjutorio atque*

*eleemosyna Geilini comitis in pago Diensi atque Valentiniensi possidet*. Nous avons aussi différentes donations de ce comté en faveur de l'abbaye de Saint-Chaffre, lesquelles prouvent qu'il étendoit son autorité en deçà du Rhône. Le P. Estiennot<sup>1</sup> rapporte l'extrait suivant d'une charte de l'an 940 : *Vir inclitus nomine Geilinus comes, cum conjuge sua Gotelina, dedit monasterio S. Petri sanctique Theofredi, in pago Valentiniensi, in vicaria Subdionense, in aice de villa quae dicitur Cornatis, colonicam unam, &c. Actum 11, kal. Julii, Feria 11, regnante Conrado rege*. La ville de Soyon & le lieu de Cornas, dont il est parlé dans cet acte, sont situés en deçà du Rhône & appartiennent au Languedoc. Ce comte, de concert avec sa femme Raimote qu'il avoit épousée sans doute en secondes noces, donna en 961 à la même abbaye<sup>2</sup> le lieu de Macheville, situé dans la partie du diocèse de Valence qui est en deçà du Rhône. Enfin, un autre comte de Valence appelé Geilin, descendant sans doute de l'autre, donna<sup>3</sup>, dans le onzième siècle, & sous le règne du roi Henri, à la même abbaye de Saint-Chaffre, l'église de Saint-Barthélemy, située aussi en deçà du Rhône & dans la partie du diocèse de Valence qui dépend du haut Vivarais.

XIII. Il résulte de ce que nous venons de dire, que c'est sans aucun fondement que M. Baluze<sup>4</sup> a avancé que le roi Louis d'Outremer donna au commencement de son règne les comtés d'Auvergne, du Velai & de Limoges à Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, fils d'Ebles, & qu'il y a preuve qu'il jouit dès l'an 938 du comté de Velai, puisqu'il ne s'appuie pour le prouver que sur la charte où le P. Mabillon a mis Guillermi au lieu de Geilini & qu'il cite à la marge. M. Baluze<sup>5</sup> se trompe aussi en rapportant à l'an 952 la charte où il est fait mention de la soumission des seigneurs

<sup>1</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 569.

<sup>2</sup> Estiennot, *Antiquitates Bened. dioec. Podiens.* mss. latin 12758, p. 221.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, instrum. p. 260 & seq.

<sup>4</sup> Estiennot, *Antiquitates Bened. dioec. Podiens.* p. 118, 121, 127, 140, 146 & seq. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 764 & seq.

<sup>5</sup> Mabillon, ad ann. 956, n. 103.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, instrum. p. 764 & seq.

<sup>1</sup> Estiennot, *Antiquitates Bened. dioec. Podiens.* p. 122.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVI.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 956, n. 103.

<sup>4</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 23.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. 1, p. 24 ; t. 2, p. 2.

NOTE

16

d'Auvergne au même Guillaume Tête-d'Étoupes; car, quoique cette année soit marquée dans le corps de l'acte, comme il est daté de *la première année du règne du roi Lothaire*, elle est par conséquent de l'an 955. Aussi le P. Mabillon<sup>1</sup> la rapporte-t-il à cette dernière année.

NOTE

17

Guillaume le Pieux, nous n'avons rien de certain sur les comtes de Velai. Il est vrai que Gissey admet parmi les comtes particuliers de ce pays Humfrid, marquis de Gothie; mais il n'y a aucune preuve qu'il ait possédé ce comté.

II. Il est certain que Guillaume II, duc d'Aquitaine, étoit comte particulier de Velai, puisque ce fut de son *consentement* que le roi Raoul<sup>2</sup> donna en 924 la ville ou le bourg du Puy à l'évêque Adalard, avec tous les droits *que le comte y avoit*. Il paroît par la charte que Guillaume le Pieux, oncle de Guillaume II, avoit été aussi comte particulier de Velai.

III. Nous ne savons pas en quelles mains passa ce comté après la mort de Guillaume II arrivée en 926. Nous avons seulement lieu de conjecturer qu'Acfred, son frère, le posséda ensuite avec le duché d'Aquitaine, & qu'après leur mort, le roi Raoul en gratifia en 932 Raimond Pons, comte de Toulouse. Ce ne fut, en effet, qu'en 950 ou 951 que le roi Louis d'Outremer, en disposant des dignités que ce comte avoit eues de la succession de Guillaume le Pieux & de ses deux neveux, donna le duché d'Aquitaine, avec les comtés d'Auvergne & de Velai, à Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, ainsi que nous l'avons fait voir dans la *Note* précédente; mais comme ce dernier ne fut reconnu en Auvergne qu'en 955, il ne le fut pas sans doute plus tôt dans le Velai. Il y a même lieu de douter s'il posséda jamais ce dernier comté. Il paroît du moins certain qu'il ne le transmit pas à Guillaume Fier-à-Bras, son fils & son successeur, quoique Besly<sup>3</sup> & le P. Ange<sup>3</sup> donnent à ce dernier le titre de *comte d'Auvergne & de Velai*, sans apporter aucune preuve qu'il ait jamais possédé ces deux comtés. Entrons dans le détail & commençons par l'Auvergne.

IV. Nous voyons<sup>4</sup> sur la fin du règne de Lothaire, Gui, auparavant vicomte de Cler-

Éd. orig.  
t. II,  
p. 569.

## NOTE XVII

NOTE

17

*Sur les comtes de Velai & d'Auvergne.*

I. SI nous en croyons le P. Odon de Gissey<sup>2</sup> dans son *Histoire de Notre-Dame du Puy*, Rorice, qu'on fait<sup>3</sup> évêque du Puy au commencement du neuvième siècle, avoit été auparavant comte de Velai & avoit succédé à Bullus, qui fut revêtu de cette dignité par Charlemagne. Frère Théodore<sup>4</sup>, qui a donné aussi au public une autre *Histoire de Notre-Dame du Puy*, prétend, au contraire, que Bullus succéda à Rorice dans le comté de Velai & que ce dernier vivoit sous le règne de Pépin le Bref. Mais tout ce que ces deux auteurs rapportent d'un prétendu Rorice, comte de Velai, n'est appuyé sur aucun fondement solide; ainsi Bullus est le plus ancien comte de ce pays dont nous ayons quelque connoissance certaine. Béranger lui succéda<sup>5</sup> sous le règne de Louis le Débonnaire, & depuis ce comte jusqu'à Guillaume II, duc d'Aquitaine & neveu de

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 955, n. 81.

<sup>2</sup> Gissey, *Histoire du Puy*, 3<sup>e</sup> édit. p. 225 & 413.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 692.

<sup>4</sup> Théodore, *Histoire du Puy*, p. 155.

<sup>5</sup> Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. 69. — D'après un Diplôme imprimé dans le *Recueil des historiens de France*, on seroit porté à croire que Béranger, comte de Velai, n'est pas le même que Béranger, duc de Toulouse, puisque ce Diplôme, qui est de l'année 833, parle de Béranger comme mort, & que le duc de Toulouse ne mourut qu'en 835. — Entre Béranger & Guillaume II, c'est-à-dire Guillaume III, il faut placer Varin, qui fut comte de Velai en 868 & 869. Voyez au tome II de cette histoire l'addition à la *Note LXXXVII*. [E. M.]

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVIII.

<sup>2</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 46.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 514.

<sup>4</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 37 & suiv.; t. 2, p. 40 & suiv.

mont, se qualifier comte d'Auvergne, & Guillaume, son frère, lui succéder dans ce même comté. Quelques modernes<sup>1</sup> ont cru, à la vérité, que Gui l'avoit obtenu en fief des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine; mais nous avons plutôt lieu de croire que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, le lui donna & que ce prince, se trouvant hors d'état de faire valoir ses droits sur ce pays, aima mieux le céder en titre de comté & avec réserve de la suzeraineté aux vicomtes de Clermont, que de le laisser envahir par les comtes de Poitiers. Deux raisons entre autres nous le persuadent. La première, c'est qu'Étienne, évêque de Clermont, de la maison des vicomtes de cette ville & les principaux d'Auvergne refusèrent de reconnoître Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, pour leur seigneur jusques en 955, quoique Louis d'Outremer lui eût donné ce comté en 950 ou au moins en 951. Or, comme ils étoient soumis auparavant à Raimond Pons, comte de Toulouse, il faut qu'après sa mort, arrivée vers l'an 950, ils aient reconnu Guillaume Taillefer, son fils & son successeur, jusques en 955, à quoi on doit ajouter qu'on trouve une plus grande liaison & des alliances plus fréquentes entre les comtes d'Auvergne, descendans de Guillaume, frère & successeur de Gui, & les comtes de Toulouse, qu'entre eux & les comtes de Poitiers. La seconde, c'est qu'il paroît par divers monumens que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse & ses successeurs, exercèrent leur autorité sur l'Auvergne & le Velai, au lieu qu'il n'y<sup>2</sup> en a aucune qui prouve que les comtes de Poitiers aient étendu la leur sur ces deux pays avant les prétentions de Guillaume IX, dernier comte de Poitiers, & des rois d'Angleterre, ses successeurs, sur le comté de Toulouse.

V. Une charte de l'an 1010 prouve, ce semble, que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, dominoit alors sur l'Auvergne. Il est marqué dans cette charte, dont le

<sup>1</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 97. — Labbe, *Tabl. gén.* p. 394. — *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 132 & 266.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 45.

P. Mabillon<sup>3</sup> rapporte un extrait, qu'un seigneur appelé Gui unit le monastère de Thiern en Auvergne à l'abbaye de Cluny, par la donation du comte Guillaume, son seigneur, qui souscrivit à la charte. Ce Guillaume n'appartient pas certainement à la maison des comtes héréditaires d'Auvergne, puisque dans ce temps-là Robert I possédoit<sup>4</sup> ce comté, & que Guillaume, son père, étoit déjà décédé en 990. Le comte Guillaume, qui souscrivit en 1010 à la charte de Thiern & qui confirma l'union de ce monastère à l'abbaye de Cluny, ne paroît donc pas différent de Guillaume Taillefer, alors comte de Toulouse.

On pourroit soutenir cependant qu'il s'agit dans cette charte de Guillaume VI, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, sur ce que nous en avons une autre<sup>4</sup> en faveur de la collégiale de Thiern, laquelle est datée de la manière suivante : *Anno ab Incarnatione Domini N. J. C. M. XVI, indictione XIII, octavo idus Januarii, luna IV, in Francia regnante piissimo Roberto, Aquitaniam vero gubernante Guillelmo Pictaviensi comite, & in Arvernia Roberto honorabili principe*; mais on ne sauroit faire aucun usage de cette charte pour prouver la suzeraineté des comtes de Poitiers sur l'Auvergne, car ce n'est qu'une notice d'une plus ancienne charte qui a été visiblement interpolée, fort longtemps après sa date & sans doute dans le douzième siècle, lorsque les comtes de Poitiers prétendoient dominer sur l'Auvergne. En effet, outre que les notes chronologiques sont fausses & que le 6 janvier de l'an 1016 on comptoit le vingt & unième jour de la lune & non le quatrième, & la quatorzième indiction & non la treizième, on voit parmi les souscriptions celles des rois Henri & Philippe I. Mais ce qui fait voir qu'il s'agit de Guillaume Taillefer, dans la charte de l'an 1010, c'est que Pons, son fils, se qualifioit comte d'Auvergne quelque temps après.

VI. Il est marqué dans les actes du con-

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 1010, n. 35.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 39 & 43.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 38, & tome 2, p. 42.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. 2, p. 30 & suiv.

cile de Limoges, tenu l'an 1031, « qu'En-  
 « gelric, chanoine du Puy, s'y plaignit de  
 « ce qu'Étienne, évêque de Clermont,  
 « ayant excommunié, il y avoit quelques an-  
 « nées (*ante hos annos*), Pons, comte d'Au-  
 « vergne, pour avoir abandonné sa femme  
 « légitime, & en avoir pris une autre, ce  
 « comte, après avoir été à Rome, s'y étoit  
 « fait absoudre par le pape qui ignoroit  
 « pourquoi il étoit excommunié; que l'é-  
 « vêque de Clermont s'en plaignit au pon-  
 « tife qui répondit pour s'excuser, &c. »  
 On peut d'abord fixer à peu près, par ce  
 que nous venons de rapporter, l'époque  
 de l'excommunication de Pons : 1<sup>o</sup> Étienne  
 n'étoit plus évêque de Clermont en 1028;  
 2<sup>o</sup> le comte, après son excommunication,  
 avoit fait le voyage de Rome & ce ne fut  
 qu'après son retour en Aquitaine qu'É-  
 tienne se plaignit au pape de ce qu'il l'a-  
 voit absous; 3<sup>o</sup> Étienne reçut la réponse  
 du pape : toutes circonstances qui font  
 voir que Pons fut excommunié au plus  
 tard en 1025. Il l'auroit été même avant l'an  
 1024, si on pouvoit s'en tenir à M. de  
 Marca<sup>3</sup>, qui prétend que ce fut le pape  
 Benoît qui releva ce comte de son excom-  
 munication; car ce ne peut être Benoît IX,  
 comme il le prétend, puisque ce pape ne  
 fut élu qu'en 1033, deux ans après le  
 concile de Limoges; ainsi ç'aura été Be-  
 noît VIII mort en 1024.

Cette époque une fois fixée fait voir qu'on  
 ne sauroit appliquer, comme fait M. Ba-  
 luze<sup>4</sup>, à Pons, fils puîné de Guillaume V,  
 comte d'Auvergne, ce que nous venons de  
 rapporter du concile de Limoges, puisque  
 alors ce Pons étoit à peine né; la preuve  
 en est aisée : 1<sup>o</sup> il n'y a aucun monument  
 qui prouve que Guillaume V, père de  
 Pons, ait été comte d'Auvergne avant l'an  
 1043, & M. Baluze<sup>5</sup> convient que le pre-  
 mier ne mourut qu'après l'an 1059. Il rap-  
 porte même un acte<sup>6</sup> qui suppose que ce

comte vivoit encore en 1070. Pons auroit  
 donc été pourvu du comté d'Auvergne dix-  
 huit ou vingt ans avant que son père par-  
 vînt à cette dignité; 2<sup>o</sup> Robert, fils aîné  
 de Guillaume V, comte d'Auvergne, ne lui  
 succéda qu'après l'an 1060 & ne mourut  
 qu'après l'an 1095. Nous n'avons aucune  
 preuve qu'il ait été marié avant l'an 1051.  
 Quelle apparence que Pons, son frère,  
 puîné de plusieurs années, ait été marié  
 plus de vingt-cinq ans avant lui ? 3<sup>o</sup> M. Ba-  
 luze dit que Pons, fils de Guillaume V, prit  
 le titre de comte; mais il n'en apporte au-  
 cune preuve. On ne lui donne, au con-  
 traire<sup>7</sup>, que le simple nom de Pons dans  
 tous les actes où il est parlé de lui, & dont  
 l'un est de l'an 1069. Il est vrai que cet  
 auteur prétend justifier le prétendu comté  
 de Pons par un acte<sup>4</sup> où Guillaume, son  
 frère, se qualifie comte & qu'il date de  
 l'an 1034. Mais d'abord cette date n'est  
 point dans l'acte, & tout ce qu'on sait de  
 son époque, c'est qu'il est de l'épiscopat  
 de Rancon qui étoit encore évêque de  
 Clermont<sup>5</sup> en 1052. Mais quand même  
 Pons, fils de Guillaume V, comte d'Auver-  
 gne, se seroit qualifié comte du vivant de  
 son père ou plutôt de son aïeul, il n'au-  
 roit pas pour cela été comte d'Auvergne,  
 ainsi qu'il est qualifié dans les actes du con-  
 cile de Limoges, puisqu'il est sans exemple  
 que les fils des comtes se soient qualifiés, du  
 vivant de leur père, comtes du même pays  
 dont ces derniers prenoient le titre.

M. Baluze<sup>6</sup>, pour appuyer son système,  
 rapporte un titre de l'an 1010 dans lequel  
 Pons, comte de Gévaudan, fait une dona-  
 tion pour l'âme de son père, de sa femme,  
 de ses fils Étienne & Pons, de ses frères  
 Bertrand & Guillaume, & enfin de ses ne-  
 veux (*nepotibus*) Étienne, Robert & Guil-  
 laume. Il conclut de là que les trois

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auver-  
 gne*, t. 1, p. 53.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 48.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. 2, p. 49.

<sup>4</sup> *Ibid.* *ibid.*

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 259  
 & seq.

<sup>6</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auver-  
 gne*, t. 2, p. 49 & suiv.

<sup>1</sup> *Conciles*, t. 9, p. 908.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 259 & seq.

<sup>3</sup> Marca, *de Concord.* l. 4, c. 8, § 6.

<sup>4</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auver-  
 gne*, t. 1, p. 46 & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 43.

<sup>6</sup> *Ibid.* t. 2, p. 47.

17

derniers sont les mêmes que les fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, lesquels portoient les mêmes noms. Mais : 1° quand cela seroit, il n'est rien dit de Pons dans cet acte; preuve qu'il n'étoit pas encore né, & qu'ainsi il ne peut avoir été marié & avoir répudié sa femme en 1025; 2° il n'y a d'autre raison, pour soutenir que ces trois seigneurs étoient fils d'une sœur de Pons, comte de Gévaudan, & de Guillaume V, comte d'Auvergne, que la ressemblance des noms. Mais qui a dit à M. Baluze qu'ils n'étoient point fils de quelqu'un des frères de Pons, comte de Gévaudan, ou plutôt ses petits-fils, *nepotibus meis*? Or, comme il est certain que Robert, fils aîné de Guillaume V, comte d'Auvergne, ne mourut qu'après l'an 1095, il n'y a aucune apparence que ce soit le même dont il est parlé dans la chartre de 1010.

VII. Si ce que le concile de Limoges de l'an 1031 rapporte de Pons, comte d'Auvergne, excommunié vers l'an 1025 pour avoir pris une seconde femme pendant la vie de la première, ne sauroit convenir à Pons, quatrième fils de Guillaume V, comte de ce pays, il convient parfaitement à Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, né vers l'an 992 & mort en 1060. Ce prince aura donc pris<sup>1</sup> le titre de comte d'Auvergne du vivant de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son père, qui ne mourut que vers l'an 1037 & qui le lui aura donné à cause de la suzeraineté qu'il s'étoit réservée sur ce pays, en le cédant en titre de comté aux vicomtes de Clermont. Quant à l'époque de cette cession, on doit la fixer entre l'an 980 & l'an 986. Nous voyons, en effet, que Gui ne prenoit encore que le titre<sup>2</sup> de vicomte de Clermont la vingt-sixième année du règne du roi Lothaire, ou l'an 979, & il est certain<sup>3</sup> qu'il se qualifia comte d'Auvergne avant la mort de ce prince. C'est donc sans aucun fondement que<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Voyez Note VIII.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 770. — Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 40.

<sup>3</sup> Baluze, *Ibid.* p. 41 & suiv.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. 1, p. 26.

M. Baluze a avancé que « ce comté, après « avoir passé vers l'an 950 en la maison des « comtes de Poitiers, entra dans la maison « des vicomtes d'Auvergne ou de Clermont « après le décès de Guillaume III, comte « de Poitiers, mort en l'année DCCCCXCIII « en l'abbaye de Saint-Maixent, où il s'étoit « rendu religieux; » car, outre qu'on voit par les preuves qu'il rapporte que Gui se qualifioit comte d'Auvergne avant l'an 986, il confond d'ailleurs ici Guillaume III, comte de Poitiers<sup>1</sup>, mort religieux de Saint-Maixent en 963, avec Guillaume IV, surnommé Fier-à-Bras<sup>2</sup>, son fils, mort en 993. Or, M. Baluze convient que le dernier ne succéda pas à son père dans le comté d'Auvergne; il faut donc qu'il y ait eu un comte de ce pays différent du comte de Poitiers, depuis l'an 963 jusque vers l'an 980. Ce ne peut être Gui qui, en 979, ne prenoit encore que la qualité de vicomte. Ce sera donc Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui aura prétendu succéder à son père dans le comté d'Auvergne & qui l'aura cédé en fief vers l'an 980 à Gui, vicomte de Clermont. Faisons voir maintenant que les comtes de Toulouse dominèrent sur le Velai.

VIII. On peut le prouver d'abord par la souscription<sup>3</sup> du comte Pons à une donation faite par Frédol, évêque du Puy, à son église, sous le règne du roi Robert. Nous voyons d'ailleurs que le comte de Toulouse prétendoit<sup>4</sup>, en 1053, nommer à l'évêché du Puy. Pons aura donc étendu son autorité sur le Velai avant & après la mort de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son père.

IX. Raimond de Saint-Gilles, fils & successeur de Pons, fit une donation<sup>5</sup> vers la fin du onzième siècle à l'église du Puy, à la charge d'y célébrer tous les ans la fête de S. Gilles. Ce prince étendoit donc son autorité dans le Velai. Ce qu'on peut encore confirmer par Raimond de Agiles,

<sup>1</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 514 & suiv.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 26.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

<sup>4</sup> *Ibid.* Chartes & Diplômes, n. CXCI.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCXVII.

17



chanoine du Puy & chapelain de ce prince, qui rapporte qu'après la mort d'Aymar, évêque du Puy, ce prélat apparut en songe au même comte & lui ordonna *d'élire son successeur avec ceux qu'il voudroit.*

X. On vient de voir que Pons, comte de Toulouse, domina sur le Velai. Raimond de Saint-Gilles, son fils, n'usurpa donc pas ce pays, comme un moderne<sup>1</sup> l'a avancé. Le P. de Gissey<sup>2</sup> prétend, d'un autre côté, que Raimond acquit le Velai par la vente que lui en fit un prétendu Hugues Aymon, comte de Poitiers, qui n'a jamais existé. Il ajoute que le même Raimond disposa du Velai en faveur de Bertrand, son fils, lorsqu'il le maria en 1095; mais il n'en est rien dit dans le contrat de mariage.

Il paroît cependant que Bertrand, comte de Toulouse, domina sur le Velai & qu'il transmit ce comté à ses descendans; car Pons, comte<sup>3</sup> de Tripoli, son fils, donna en 1132 à l'église du Puy *les châteaux, villages & hommages qu'il possédoit dans le comté de Velai*, ce qui fut confirmé en 1142 par Raimond, comte de Tripoli, fils de ce dernier.

XI. Le P. de Gissey<sup>4</sup> fait mention d'une charte par laquelle « Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, avec sa mère Agnès & son frère Geoffroy, donnèrent & confirmèrent, l'an 1000, à l'église du Puy la moitié de l'île de Rais & différens autres biens que Guillaume, son père, Agnès, sa mère, & ses frères Guillaume & Odon lui avoient donnés pendant son bas âge. » Il prétend que le donateur est le même que Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, à qui, suivant Adhémar de Chabannes, le roi Louis d'Outremer avoit donné l'Auvergne & le Velai; d'où il conclut que ce comte possédoit encore, l'an 1000, ce dernier pays. Frère Théodore<sup>5</sup> & le P. de Sainte-Marthe

ont suivi aveuglément Gissey pour la date de cette charte. Ils n'ont pas pris garde que cet auteur se trompe grossièrement & que cet acte ne sauroit être ni de l'an 1000, ni regarder Guillaume Tête-d'Étoupes, comme Besly<sup>1</sup> l'a démontré, & qu'enfin il doit être de Guillaume<sup>2</sup> VII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, fils de Guillaume V & d'Agnès, sa troisième épouse. Cette charte est donc environ de l'an 1050. Or, on a déjà vu que les comtes de Toulouse dominoient alors sur le Velai, & non pas les comtes de Poitiers. Ce n'est donc qu'une simple donation que la piété de Guillaume VII lui inspira en faveur de l'église de Notre-Dame du Puy, & cet acte ne prouve nullement que ce prince fût maître du Velai; d'ailleurs les biens qu'il donna sont situés dans le Poitou.

XII. Suivant l'auteur de la *Nouvelle description de la France*, les comtes de Poitiers ne dominèrent que *sur la partie du Velai qui est aujourd'hui du gouvernement de l'Auvergne & non pas du Languedoc*. Il prétend que Guillaume Tête-d'Étoupes ou ses descendans donnèrent en fief cette portion de l'Auvergne au vicomte Gui I, & que depuis ce temps-là, les comtes d'Auvergne, descendans de ce dernier, furent soumis aux comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, pendant deux cent cinquante ans; mais tout cela est avancé sans preuve, & nous ferons voir ailleurs que la partie du Velai, qui dépend aujourd'hui du gouvernement d'Auvergne, n'y fut unie que vers la fin du quatorzième siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est que le comté du Puy ou de Velai étoit, vers la fin du douzième, dans la maison des comtes d'Auvergne: ce qui nous donne lieu de croire qu'ils l'avoient reçu en fief, ou des comtes de Toulouse, ou de ceux de Tripoli.

XIII. Un auteur<sup>4</sup> contemporain de Louis le Jeune rapporte en effet, que vers l'an 1103, « le comte de Clermont & son neveu

<sup>1</sup> *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 266.

<sup>2</sup> Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 414.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII.

<sup>4</sup> Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 266 & suiv.

<sup>5</sup> Théodore, *Histoire du Puy*, p. 188. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 697.

<sup>1</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 261.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 517.

<sup>3</sup> *Description de la France*, part. 1, p. 132 & 266.

<sup>4</sup> *Historia Ludovici VII*, édit. Duchesne, t. 4, p. 417.

« *Guillaume, comte du Puy*, commettoient des ravages affreux dans le pays; que les évêques de Clermont & du Puy, & les abbés « *de cette province*, ne pouvant plus supporter de tels désordres, s'adressèrent au « roi qui fit la guerre à ces comtes, se saisit de leurs personnes, &c. » On voit par là que le comté du Puy ou de Velai étoit dans la maison des comtes d'Auvergne vers la fin du douzième siècle, & que ce pays ne faisoit alors qu'une même province avec l'Auvergne.

M. Baluze<sup>1</sup> suppose, après Justel, que Guillaume, comte du Puy, dont nous venons de parler, étoit fils d'un autre comte du Puy ou de Velai, de même nom, & qu'il étoit *neveu* du comte de Clermont ou d'Auvergne, par une sœur de celui-ci, que Blondel appelle Judith<sup>2</sup>; mais ils n'en donnent aucune preuve, & il n'y en a point de l'existence de ce prétendu Guillaume I, comte du Puy. *Guillaume, comte du Puy, neveu de Guillaume, comte de Clermont*, n'est donc pas différent de Guillaume VII, comte d'Auvergne, que Guillaume VIII<sup>3</sup>, son oncle paternel, dépouilla de ce comté, avec lequel il s'accommoda<sup>4</sup> dans la suite, & à qui il laissa, sans doute, par cet accommodement, une partie du domaine de sa maison sous le titre de *comté du Puy* ou de Velai; car il se réserva le comté de Clermont ou d'Auvergne, dont ses descendans jouirent.

XIV. Guillaume VII ne mourut<sup>5</sup> qu'après l'an 1168. Nous ignorons si sa postérité jouit du comté de Velai; nous savons seulement que Dauphin<sup>6</sup>, son fils, possédoit des biens dans ce pays & qu'il fit valoir ses droits sur la ville de Clermont, c'est-à-dire sur le comté d'Auvergne qui avoit passé dans la branche cadette; que lui & ses descendans prirent indifféremment le titre de comtes de Clermont ou d'Auvergne

avec les descendans de Guillaume VIII, & qu'enfin la portion des premiers prit le nom de Dauphiné d'Auvergne. Peut-être que les grandes plaintes que fit l'évêque du Puy contre les vexations de Guillaume VII, engagèrent le roi Louis le Jeune à confisquer sur ce dernier le comté de Velai. Nous ne trouvons plus, du moins depuis ce temps-là, des comtes de ce pays.

XV. Gissey<sup>1</sup> conjecture que le roi Louis le Gros confisqua le comté de Velai sur Guillaume, comte du Puy, & qu'il le donna ensuite aux évêques de cette ville. Il a voulu, sans doute, parler de Louis le Jeune & non de Louis le Gros. Frère Théodore est plus décisif; il prétend<sup>2</sup> que les évêques du Puy furent comtes de Velai depuis la rébellion du même Guillaume, qu'il met en 1164, quoique ces prélats, ajoute-t-il, se soient abstenus par modestie d'en prendre le titre.

On ne voit pas en effet que les évêques du Puy se soient qualifiés comtes de Velai, ni dans le douzième siècle, ni dans le suivant, ni qu'ils y aient dominé alors sur tout le Velai. Tout ce que nous connoissons de plus ancien en leur faveur, c'est la réserve du comté de Velai, que l'évêque fit pour lui & pour son église, par le mariage dont il convint avec le roi Philippe le Bel, en 1307. On pourroit présumer de là que les prédécesseurs de ce prélat jouissoient auparavant du même comté; que le roi Louis le Jeune le confisqua sur le comte Guillaume, & que ce prince, ou plutôt quelqu'un de ses successeurs en gratifièrent les évêques du Puy. Quoi qu'il en soit, ce n'est que longtemps après ce mariage, que ces prélats se sont qualifiés comtes de Velai, & en 1309<sup>3</sup>, deux ans après, Bernard de Castanet ne prenoit encore que le simple titre d'*évêque du Puy*. Le plus ancien monument qui soit venu à notre connoissance, où les évêques du Puy aient pris le titre de comtes de Velai, est<sup>4</sup> de l'an 1405.

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 59. — Justel, *Histoire d'Auvergne*, p. 32.

<sup>2</sup> Blondel, *Tabl. gén.*

<sup>3</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 63 & 66.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 64.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 158 & suiv.

<sup>1</sup> Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 414.

<sup>2</sup> Théodore, *Histoire du Puy*, p. 309.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 239.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 244.

[Note additionnelle ajoutée par les nouveaux éditeurs.]

### Comtes d'Auvergne de la deuxième race.

La généalogie de la seconde race des comtes d'Auvergne n'a jamais été bien éclaircie, du moins quant à son origine. Le tableau qu'en a donné Baluze est rempli d'erreurs; les Bénédictins, dans l'*Histoire de Languedoc*, en ont corrigé quelques-unes, mais ils n'ont pas su éviter tous les écueils; ils ont confondu la famille des comtes de Clermont, souche des Dauphins d'Auvergne, avec celle des comtes de Toulouse, & ils ont voulu rattacher à cette dernière celle des comtes de Gévaudan: ces trois familles sont cependant très-distinctes. Voici une suite chronologique des comtes d'Auvergne de la seconde race, telle qu'elle est fournie par les Cartulaires de Saint-Julien de Brioude & de Sauxillanges.

Gui, fils de Robert deuxième du nom, vicomte de Clermont, est qualifié comte dans une charte de l'année 980; c'est le premier comte de cette famille. Il mourut sans postérité.

Guillaume, frère de Gui, & fils de Robert vicomte de Clermont, que Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* appellent Guillaume IV, succéda à Gui dans le comté d'Auvergne, vers l'année 989, & mourut en 1016; il avait épousé Umberge, dont il eut trois fils: Robert qui suit, Étienne qui fut évêque de Clermont, & Guillaume.

Robert I, fils aîné de Guillaume, possédait le comté d'Auvergne en 1016; il avait épousé Hermengarde, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. De ce mariage il eut Guillaume, qui suit & Hermengarde mariée à Eudes II, comte de Champagne.

Guillaume, appelé Guillaume V par Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, fils de Robert I, lui succéda en 1032 au plus tard; il assista, le 23 mai 1059, au sacre du roi Philippe I, dans l'église de Reims, & mourut vers 1060; il avait épousé Philippine que l'on dit être fille d'Étienne, comte de Gévaudan, dont il eut Robert,

qui lui succéda, Guillaume, qui mourut avant sa mère, & Pons.

Robert, deuxième du nom, tint le comté d'Auvergne depuis l'année 1060 jusqu'en 1096 & peut-être au delà. Il avait épousé en 1051, Berthe, fille unique de Hugues, comte de Rouergue & de Gévaudan. Celle-ci étant morte en 1066, il épousa en secondes noces Judith, sœur de Pierre de Melgueil, dont il eut Guillaume qui suit.

Guillaume, appelé Guillaume VI par Baluze, était qualifié comte de Clermont du vivant même de son père; il partit en 1102 avec la noblesse d'Auvergne pour la Terre-Sainte. Le séjour de ce comte en Palestine fut long, puisqu'il ne revint pas avant l'année 1114; il se rendit alors célèbre par ses nombreux démêlés avec l'évêque de Clermont. Guillaume mourut vers l'année 1136; il avait épousé Emme, fille de Roger, comte de Sicile.

Robert III, fils du comte Guillaume VI, jouissait du comté d'Auvergne en 1136. Il transigea cette année avec les chanoines de Brioude, sur des prétentions qu'il avait poursuivies contre eux les armes à la main; il avait épousé Marquise, fille de Guigues IV, comte d'Albon. De ce mariage naquit un fils nommé Guillaume dit le Jeune & le Grand & qui est le premier qui ait porté le titre de Dauphin d'Auvergne.

Guillaume le Grand, appelé par Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* Guillaume VII, parvint au comté d'Auvergne en 1145. L'auteur de la Vie de Louis le Jeune nous apprend qu'il était aussi comte de Velai; il paraît avoir pris le titre de Dauphin d'Auvergne, à l'imitation de Guigues, son aïeul maternel, qui le premier se qualifia Dauphin de Viennois; il accompagna Louis le Jeune, en 1147, à la croisade, mais il était de retour en juillet 1149. Vers l'an 1155, il fut dépouillé du comté d'Auvergne par son oncle Guillaume le Vieux, mais il conserva une petite portion de ce pays avec le comté de Velai. Dès lors, afin de se distinguer de son oncle, il prit le titre de comte du Puy, & c'est ainsi qu'il est qualifié dans la plupart des chartes où il est fait mention de lui. Après une guerre longue & qui offrit de nombreuses vicissitudes, il fut fait, en 1169, un traité de partage

entre l'oncle & le neveu en vertu duquel, outre la moitié de la ville de Clermont, Guillaume le Jeune eut la chatellenie de Vodable, avec plusieurs autres terres & seigneuries dans la Limagne. Le reste de l'Auvergne demeura à Guillaume le Vieux. Le premier survécut très-peu de temps à cet accord, étant mort à la fin de la même année; il eut de Jeanne de Calabre, son épouse, un fils, Robert qui fut Dauphin, comte de Clermont, & une fille nommée Ansalde, qui fut mariée à Hercule III, vicomte de Polignac.

Guillaume, frère de Robert III, appelé Guillaume VIII par Baluze & les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, dit le Vieux pour le distinguer de son neveu, auquel il enleva la plus grande partie du comté d'Auvergne, transmitt ce comté à ses descendants, qui continuèrent à porter le titre de comtes d'Auvergne jusqu'au milieu du quatorzième siècle. *Voyez ci-après l'addition à la Note XXIX.* [E. M.]

## NOTE XVIII

NOTE  
18  
Éd. orig.  
t. II,  
p. 571.

*Sur quelques évêques de Nîmes. — Époque du commencement du règne de quelques-uns de nos rois de la seconde race dans la Province, de la mort de Hugues Capet & du commencement du règne de Robert, son fils, &c.*

I. ON conserve dans les archives de la cathédrale de Nîmes un ancien cartulaire, écrit vers le milieu du douzième siècle, qui contient entre autres un grand nombre d'actes du dixième, lesquels servent beaucoup à éclaircir divers faits de notre histoire.

Le plus ancien évêque de Nîmes dont il y soit fait mention est Gilbert, qui siégeoit déjà en 875 & 878. Sous son épiscopat, le chapitre de sa cathédrale acquit d'un nommé Ingelvin & d'Archimberge, sa

femme, différentes terres situées dans la Vaunage, *in valle Anagia*, & non pas *in valle Natatoria*, comme on lit dans l'ancienne édition du *Gallia Christiana*. L'acte est daté *du lundi onzième de novembre, la seconde année après la mort de Charles, empereur*. Il est par conséquent postérieur ou à la mort de Charles le Chauve ou à celle de Charles le Gros & prouve qu'après le décès de l'un ou de l'autre de ces deux princes, on fut plus d'un an dans le diocèse de Nîmes, ou en Languedoc, sans reconnoître aucun roi. Comme cependant la lettre dominicale, qui convient également à l'an 877 & à l'an 878, ne sauroit s'accorder avec la seconde année depuis la mort de ces deux princes, nous conjecturons qu'il y a faute dans le cartulaire, & qu'il faut lire *IV idus Novembris* au lieu de *III idus*. Dans ce cas, cette date conviendrait à l'an 878, ce qui se rapporte très-bien au temps des troubles qui agitoient alors la Province, que Bernard II, marquis de Gothie, avoit fait révolter contre le roi Louis le Bègue.

II. Suivant un autre acte, daté de la première année que le roi Charles fut empereur, ou de l'an 878, le même Gilbert, évêque de Nîmes, recouvra le village de *Bisaco* dans la Vaunage. Messieurs de Sainte-Marthe font mention de cet acte en ces termes : *Gilbertus episcopus coram Bertranno vicecomite a novem mensibus, Gisalfredo & Guntario vicariis & caeteris iudicibus, ante castrum Arenae in mallo publico, queritur & postulat pro recuperatione villae de Bisaco, anno primo quo Carolus rex assumpsit imperium.*

III. Il est enfin parlé du même évêque de Nîmes dans le plaid<sup>1</sup> que le comte Raimond tint dans cette ville, & qui étant daté du mois d'avril, la troisième année du roi Eudes, doit appartenir à l'an 890. On pourroit cependant le rapporter à l'an 892, en supposant que ce prince ne fut reconnu dans le diocèse de Nîmes qu'en 890, ce qu'on pourroit confirmer par une donation<sup>5</sup> faite au chapitre de cette ville sous

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 775.<sup>2</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 15.<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 775.<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XII.<sup>5</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 80.

l'épiscopat d'Agelard, & datée *du dimanche 3 avril la huitième année du règne du roi Eudes*; car, suivant la lettre dominicale, ce dernier acte doit être de l'an 897.

Quoi qu'il en soit, on voit par ce que nous venons de dire, qu'Agelard ou Angelard<sup>1</sup> avoit succédé au plus tard en 897 à Gilbert; d'où il s'ensuit que celui-ci aura été évêque de Nîmes, du moins depuis l'an 875 jusques après l'an 890 & vers l'an 895. Il semble cependant qu'il y ait eu deux évêques de Nîmes du nom de Gilbert à la fin du neuvième siècle, car suivant l'auteur de la *Vie de S. Théodard*, archevêque<sup>2</sup> de Narbonne, le siège<sup>3</sup> épiscopal de Nîmes étoit vacant lorsque ce saint prélat fut sacré le dimanche 15 du mois d'août de l'an 885; mais comme cet auteur a écrit fort longtemps après, il s'est trompé sans doute & nous n'avons aucun monument qui nous oblige à distinguer ainsi deux Gilbert, évêques de Nîmes, à la fin du neuvième siècle. Il est encore fait mention d'Agelard, évêque de Nîmes, dans un acte<sup>4</sup> daté de la quatrième année du règne de Charles, après la mort d'Eudes, c'est-à-dire de l'an 901, & nous savons d'ailleurs qu'il assista<sup>5</sup> en 907 au concile de Saint-Thibéry.

IV. Messieurs de Sainte-Marthe<sup>6</sup> font précéder Agelard par un nommé Wichbertus qui assista, disent-ils, en 894 au concile de Jonquières; mais ils se trompent, car ce concile fut tenu en 909 & non en 894. Ainsi l'évêque de Nîmes qui y assista n'est pas différent d'Ugbert qui s'y trouva<sup>6</sup> en effet, & dont il est parlé dans plusieurs autres actes<sup>7</sup> du cartulaire de la cathédrale de Nîmes, depuis l'an 909 jusques en 926. Presque tous ces actes sont datés *du règne de Charles, depuis la mort d'Eudes*. Il y en a un<sup>8</sup> daté *du 24 mars, la douzième année du règne de Charles, fils de Louis*, c'est-à-dire de l'an 909, & un autre *du vingt-huit sep-*

*tembre*<sup>1</sup>, la vingt-neuvième du règne de Charles, après la mort d'Eudes, ou de l'an 926.

V. A Ugbert succéda Raynard, dont il est fait mention dans un acte<sup>2</sup> du même cartulaire daté *du jeudi 15 d'août, la quatrième année du règne de Raoul*. Cet acte est donc de l'an 933 & prouve qu'on ne compta, en Languedoc, les années du règne de ce prince que depuis la mort de Charles le Simple. Il paroît même qu'on n'y compta quelquefois les années de son règne que depuis l'an 932; nous en avons une preuve dans un acte du même cartulaire<sup>3</sup> daté *du mercredi 6 de mai, la troisième année du règne de Raoul*, ce qui revient à l'an 935; mais dès que ce prince eut été reconnu dans le pays, on continua de lui obéir jusqu'à sa mort, comme il paroît entre autres par un acte<sup>4</sup> *du samedi 20 d'octobre, la troisième année que Louis commença de régner après la mort de Raoul*, c'est-à-dire de l'an 938. On ne reconnut pas même le roi Louis d'Outremer en Languedoc aussitôt après son couronnement, dont la cérémonie se fit le 20 de juin de l'an 936; car suivant cet acte & un autre daté<sup>5</sup> *du jeudi 25 de juin, la quatrième année que Louis commença à régner après la mort du roi Raoul*, c'est-à-dire l'an 940, Louis ne fut reconnu dans le diocèse de Nîmes qu'entre le 25 de juin & le 20 d'octobre de l'an 936, quoique Raoul, son prédécesseur, fût mort depuis le 15 de janvier précédent. Il est fait mention dans tous ces titres de l'épiscopat de Raynard, de même que dans un autre<sup>6</sup> daté *du mois d'octobre, la cinquième année du roi Louis*, ou de l'an 940.

VI. Ce prélat eut pour successeur Bernard, que Messieurs de Sainte-Marthe ont omis, & dont il est parlé dans un acte<sup>7</sup> *du 15 de février, la septième année du règne de Louis, après la mort de Raoul*, c'est-à-dire l'an 943. Il est parlé du même Bernard<sup>8</sup>, évêque de

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. V.

<sup>2</sup> Bollandistes, mai, t. 1, p. 141 & suiv.

<sup>3</sup> Gallia Christiana, t. 3, p. 776.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXII.

<sup>5</sup> Gallia Christiana, t. 3, p. 776.

<sup>6</sup> Baluze, Conciles de Narbonne, p. 8.

<sup>7</sup> Cartul. de l'église de Nîmes, fol. 31, 35, 47, &c.

<sup>8</sup> Ibid. fol. 25, verso.

<sup>1</sup> Cartulaire de l'église de Nîmes, fol. 50, verso.

<sup>2</sup> Ibid. fol. 28, verso.

<sup>3</sup> Ibid. fol. 2, verso.

<sup>4</sup> Ibid. fol. 64, verso.

<sup>5</sup> Ibid. fol. 7, verso.

<sup>6</sup> Ibid. fol. 25, verso.

<sup>7</sup> Ibid. fol. 41.

<sup>8</sup> Gallia Christiana, t. 3, p. 777.

Nîmes, dans un autre acte daté *du samedi 25 février, la septième année de Louis*. Messieurs de Sainte-Marthe qui ont confondu ce Bernard avec un autre évêque de Nîmes, de même nom, successeur de Begon, prétendent qu'il fut élu du vivant de ce dernier, parce qu'ils trouvent que Begon étoit évêque de Nîmes, *le 8 de mai de la septième année de Louis, après la mort de Raoul*; mais rien n'oblige de confondre ces deux prélats du nom de Bernard, car depuis le 25 de février jusques au 8 de mai de l'an 943, l'intervalle est assez long pour que Bernard I soit mort & qu'on ait élu Begon à sa place. D'ailleurs, le dernier<sup>1</sup> acte dont nous venons de parler est daté, dans le cartulaire de la cathédrale de Nîmes, *du jeudi 8 de mai, la septième année de Louis après la mort de Raoul*; & si l'on doit s'en tenir à la lettre dominicale, il faut qu'il soit de l'an 945, ce qui forme un plus long intervalle & peut donner lieu de croire qu'on ne comptoit quelquefois les années du règne de Louis d'Outremer, dans le diocèse de Nîmes, que depuis l'an 937, & même depuis l'an 938. Il paroît qu'on s'est servi de ce calcul : 1<sup>o</sup> dans une charte<sup>2</sup> où il est fait mention du même Begon, évêque de Nîmes, & qui est datée *du jeudi 24 décembre, la neuvième année de Louis, depuis la mort de Raoul*; car suivant la lettre dominicale, cette date appartient à l'an 946; 2<sup>o</sup> dans une autre *du lundi 12 de mars, la onzième année de Louis*, ce qui revient, suivant la lettre dominicale, à l'an 949.

VII. Bernard étoit évêque de Nîmes dans le temps de ce dernier acte, & il en est fait mention dans plusieurs autres du cartulaire depuis la onzième année de Louis d'Outremer jusques à la trente-quatrième du roi Lothaire, son successeur, c'est-à-dire depuis l'an 949 jusques en 986. Le dernier titre où il en est parlé est daté<sup>3</sup> *du mardi 16 mars, la trente-quatrième année que Lothaire commença de régner*, ce qui convient à l'an 986. Il est vrai que Lothaire étoit alors déjà décédé depuis le 2 du même mois; mais on pouvoit fort bien ignorer sa

mort en Languedoc quatorze jours après. Au reste, on compte dans cette charte les années du règne de Lothaire depuis le commencement de l'an 953. Nous avons donné ailleurs<sup>4</sup> des preuves de ce calcul différent de celui dont on se servoit communément & qui commençoit à la mort du roi Louis d'Outremer, son père, arrivée le 11 septembre de l'an 954.

VIII. Nous trouvons un Frotaire, évêque de Nîmes, dans un acte<sup>5</sup> *du mardi 20 janvier, la quatrième année que Hugues commença de régner*, c'est-à-dire de l'an 991. On comptoit donc en Languedoc les années du règne de ce prince depuis son éléction en 987, quoiqu'on ne l'eût pas d'abord reconnu dans cette province & qu'on y eût daté les chartes : *régnant Notre-Seigneur J.-C.*, durant les premières années de son règne. Nous en avons diverses preuves, & c'est ce qui nous doit faire rapporter à l'année 988 ou à la suivante, une charte<sup>6</sup> du même cartulaire, où il est parlé de Frotaire, évêque de Nîmes, & qui est datée *du mois de janvier régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Nous avons aussi des actes où il est parlé du même Frotaire, en date<sup>7</sup> *du samedi 9 décembre, la sixième année que Hugues commença de régner*, ou de l'an 992; *du 24 avril*<sup>8</sup>, *la septième année* du règne de ce prince, ou de l'an 994, & enfin *du jeudi*<sup>9</sup> *18 mai, la première année que le roi Hugues mourut*. Suivant la lettre dominicale, ce dernier acte est de l'an 999, mais nous verrons bientôt qu'il doit y avoir faute dans le jour du mois.

IX. Il est parlé, en effet, de Frotaire, évêque de Nîmes, dans une charte<sup>7</sup> datée du 4 d'avril, la sixième année du règne de Robert, laquelle doit être de l'an 1002, puis qu'on en trouve une autre<sup>8</sup> *du jeudi 20 mai, la septième année que Robert commença de régner*. Or, cette dernière appartient cer-

Éd. orig.  
t. III.  
p. 573.

<sup>1</sup> Cartulaire de l'église de Nîmes, fol. 6.

<sup>2</sup> Ibid. fol. 56.

<sup>3</sup> Ibid. fol. 19, verso.

<sup>4</sup> Voyez Note VIII, n. 23.

<sup>5</sup> Cartulaire de l'église de Nîmes, fol. 8, verso.

<sup>6</sup> Ibid. fol. 12.

<sup>7</sup> Ibid. fol. 3, verso.

<sup>8</sup> Ibid. fol. 25.

<sup>9</sup> Ibid. fol. 29.

<sup>10</sup> Ibid. fol. 22.

<sup>11</sup> Ibid. fol. 30, verso.

tainement à l'an 1003, suivant la lettre dominicale : il faut donc qu'on comptât les années du règne de ce prince, dans le diocèse de Nîmes, d'une époque antérieure au 20 de mai de l'an 997, c'est-à-dire ou des premiers mois de cette année; ou plutôt de la fin de l'an 996, ce qui joint à d'autres monumens<sup>1</sup> qui se trouvent dans nos pièces justificatives, confirme les preuves que le P. Mabillon<sup>2</sup> a déjà données pour faire voir que Hugues Capet mourut au mois d'octobre de l'an 996, & qu'on doit compter depuis cette époque les années du règne de Robert, son fils. En effet, outre les anciens<sup>3</sup> historiens qui ne donnent à Hugues que neuf années de règne finies, ou dix de commencées, on peut appuyer ce calcul : 1° sur la date suivante prise du même cartulaire : *Data<sup>4</sup> die sabbati XIII kal. januarii anno XI quod Robertus coepit regnare*; ce qui fait voir que le 20 décembre de l'an 1007, on comptoit la onzième année de Robert ; 2° sur les deux dates qui suivent : *Data<sup>5</sup> die mercurii id aprilis, anno XIII quod Robertus coepit regnare. Data<sup>6</sup> die veneris VI kal. martii, anno XX quod Robertus rex coepit regnare*; car ces deux dates appartiennent, suivant la lettre dominicale : la première à l'an 1009, & l'autre à l'an 1016. M. Baluze<sup>7</sup> rapporte encore la date de trois chartes de la Marche d'Espagne, dont l'une convient parfaitement avec le commencement du règne de Robert, pris depuis le 23 du mois d'octobre de l'an 996, & les deux autres peuvent se prendre d'une époque antérieure au mois de janvier de l'an 997. Cet auteur conclut de là cependant que Hugues Capet mourut à la fin de cette dernière année ; mais rien n'oblige à admettre cette conséquence; & si on trouve quelques chartes

dont la date ne peut convenir avec le commencement du règne de Robert, pris depuis la fin d'octobre de l'an 996, on en trouve un grand nombre d'autres qui prouvent manifestement que Hugues Capet mourut en 996. Le *Marca Hispanica* nous en fournit plusieurs, auxquelles M. Baluze ne fait pas attention :

1° Dans deux chroniques<sup>2</sup> des onzième & douzième siècles, on ne donne que dix années de règne à ce prince, & on en donne trente-cinq à Robert *depuis la mort de son père*. Or, il est certain que ce dernier mourut en 1031. Il commença donc de régner, & Hugues Capet mourut en 996; 2° on a une donation<sup>3</sup> faite par Bernard, comte de Besalu, à l'église de Saint-Geniez de Besalu, sous le pontificat de Grégoire V, mort en février 999, & datée du 28 de mars, la troisième année du règne de Robert. Cet acte n'est donc pas de l'an 1000, comme l'a cru M. Baluze, mais de l'an 999, & quoique Grégoire V fût alors décédé depuis quarante jours, le comte de Besalu pouvoit ignorer sa mort, ou bien il y parle de ce pape, parce que Sylvestre II, son successeur, n'étoit pas encore élu. Si donc on comptoit au mois de mars de l'an 999 la troisième année du règne du roi Robert, Hugues Capet, son père, décéda avant le mois d'avril de l'an 997, & comme il mourut certainement en octobre, ce fut en 996; 3° Raimond<sup>4</sup>, comte de Barcelone, tint un plaid le 25 de juillet, la vingt & unième année du règne de Robert. Ce comte mourut<sup>5</sup> en 1017, cet acte est donc au plus tard de cette année, & non pas de l'an 1018, comme le suppose M. Baluze, & l'on y compte par conséquent les années du règne de Robert, depuis la fin de l'an 996; 4° le comte Guifred fit une donation<sup>6</sup> au monastère de Canigou, en Roussillon, le 12 de juillet de l'an 1007, la onzième année du règne de Robert, dont le commencement ne peut être pris que de la

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXLII, CXLIII, CLIV, CLXI.

<sup>2</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*.— *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, praef. p. xxvii & seq. & ad ann. 996, n. 38, & 1020, n. 77.

<sup>3</sup> Duchesne, t. 3, p. 345.

<sup>4</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 9.

<sup>5</sup> *Ibid.* fol. 22.— *Gallia Christiana*, t. 3, p. 777.

<sup>6</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 19, verso.

<sup>7</sup> *Marca Hispanica*, p. 416 & seq.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 1033, 1039.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 788.— Voyez tome II, aux *Preuves*, Chroniques, n. II.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 955 & seq.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 1453 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 542.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 964 & seq.

fin de l'an 996; 5° il est certain<sup>1</sup>, & M. Baluze en convient<sup>2</sup>, qu'Ermengaud, comte d'Urgel, & Arnoul, évêque d'Ausone, furent tués le 1<sup>er</sup> de septembre de l'an 1010, à la bataille de Cordoue, & que Borrel avoit déjà succédé<sup>3</sup> à ce prélat le 18 de novembre de la même année; or, en premier lieu, nous avons une charte<sup>4</sup> d'Ermengaud, comte d'Urgel, fils du précédent, *lorsqu'il étoit dans la dix-neuvième année de son âge*, & datée du mois de mars, la trente-troisième du roi Robert: la charte est donc de l'an 1029, puisque le jeune Ermengaud étoit déjà<sup>5</sup> né dans le temps de la mort de son père. En second lieu, Borrel, évêque d'Ausone<sup>6</sup>, fut élu le 1<sup>er</sup> d'octobre, la quinzième année du roi Robert. Son élection fut donc faite le 1<sup>er</sup> d'octobre de de l'an 1010, & on comptoit par conséquent dans la Marche d'Espagne les années du règne de ce prince depuis l'an 996; 6° enfin, rien ne prouve mieux l'époque de la mort du roi Hugues Capet que la date suivante: *Facta<sup>7</sup> donatio anno XXV Rodberti regis III idus novembris era MLVIII*; car cet acte est certainement du 11 de novembre de l'an 1020, & la vingt-cinquième année du roi Robert ne peut y être calculée que depuis la fin d'octobre de l'an 996.

A toutes ces différentes dates nous ajouterons la suivante tirée d'un acte d'échange qui se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert: *Facta carta commutationis hujus feria VII, III id. nov. anno VIII, regnante Roberto rege*. Suivant la lettre dominicale cette charte est du 2 novembre de l'an 1004. Or, si on comptoit alors la neuvième année du règne du roi Robert, Hugues Capet, son père, sera décédé par conséquent au mois d'octobre de l'an 996. Nous nous sommes un peu étendus sur cette matière, parce qu'elle n'avoit pas encore été assez éclaircie: revenons aux évêques de Nîmes.

X. Frotaire possédoit encore cet évêché

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 542.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 422.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 977 & seq.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 1086 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 542.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 995 & seq.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 1023.

le 28 de mars de l'an 1006 ou de la dixième année de Robert, ce qui détruit l'épiscopat du prétendu Adalmus, qu'on fait évêque de cette ville depuis l'an 1004 jusques en 1008, sur l'autorité<sup>2</sup> de certains titres dont on ne rapporte rien; mais il est évident que c'est un évêque supposé. Le même Frotaire posséda donc l'évêché de Nîmes depuis l'an 988 jusques en 1006, & il n'est pas différent de l'évêque de ce nom dont il est parlé dans un acte<sup>3</sup> du cartulaire de la cathédrale, daté du mercredi 13 avril de la treizième année de Robert, ou de l'an 1009. Il siégeoit encore<sup>4</sup> en 1010, & on assure<sup>5</sup> qu'il en est fait mention sous le titre d'*ancien évêque de Nîmes*, dans un acte de la dix-huitième année de ce prince, c'est-à-dire de l'an 1014.

XI. Géraud, fils de Bernard, seigneur d'Anduze, succéda à Frotaire, dont on prétend, sans aucun fondement, qu'il étoit frère; il est fait mention de Géraud dans un acte<sup>6</sup> du cartulaire, daté du mois d'avril, la vingt-quatrième année du règne de Robert, ce qui revient à l'an 1020. Le même prélat, avec Bernard, son père, fit une donation<sup>7</sup> considérable à sa cathédrale, le jeudi 20 d'octobre, la vingt-sixième année du règne de Robert: cet acte appartient à l'an 1020, suivant la lettre dominicale, ou à l'an 1022, selon l'année du règne; mais nous soupçonnons qu'il y a faute, & que le copiste, au lieu d'anno XXIV, aura mis anno XXVI, par un renversement de chiffre; ainsi, en lisant anno XXIV tout s'accorde parfaitement. Nous savons d'ailleurs<sup>8</sup> que Géraud d'Anduze possédoit l'évêché de Nîmes en 1019.

XII. Frotaire II, que Messieurs de Sainte-Marthe appellent Frotaire III, lui succéda. Il est fait mention de ce dernier

<sup>1</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 20, verso.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 777.

<sup>3</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 22. — *Gallia Christiana*, t. 3, p. 777.

<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 977.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 777.

<sup>6</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 79, verso.

<sup>7</sup> *Ibid.* fol. 73, verso. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLII.

<sup>8</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CL.



dans un acte<sup>1</sup> du cartulaire, daté du 21 novembre, *la quarante-sixième année du règne de Robert* : mais il y a certainement une faute, car de quelque manière qu'on compte les années du règne de ce prince, il n'a jamais pu régner quarante-six ans. Il est certain cependant que Frotaire II succéda à Géraud durant les dernières années du règne du roi Robert, car il souscrivit<sup>2</sup>, en 1027, à la fondation du monastère de Gallargues dans son diocèse, & en 1029, à celle du prieuré de Sauve. Il y a plusieurs titres dans le cartulaire de Nîmes, datés, en général, du règne du roi Henri, où il est fait mention du même Frotaire; mais l'année précise du règne n'est spécifiée dans aucun. Ce prélat assista<sup>3</sup> en 1056 au concile de Toulouse, & comme le pape Grégoire VII lui écrivit<sup>4</sup> *au mois de mai de l'indiction XII*, qui répond à l'an 1074, c'est une preuve qu'il étoit encore évêque de Nîmes cette dernière année.

XIII. Nous avons<sup>5</sup> une donation faite à la cathédrale de cette ville, par la vicomtesse Ermengarde, en présence de Frotaire, *ancien évêque (episcopi veteris)*. Cet acte est sans date, & Messieurs de Sainte-Marthe<sup>6</sup> le rapportent à l'épiscopat de Frotaire I, mais il doit appartenir à celui de Frotaire II, puisqu'il s'agit ici d'Ermengarde de Carcassonne, femme de Raimond-Bernard, vicomte de Nîmes, dont elle étoit veuve en 1078<sup>7</sup> & dont on ne trouve plus rien après l'an 1073; ainsi elle fit cette donation vers l'an 1075. Nous n'avons, en effet, rien de certain sur l'épiscopat de Pierre Ermengaud, successeur de Frotaire II, avant l'an 1080.

XIV. Frotaire II parvint à un âge extrêmement avancé, & on vient de voir qu'il

posséda du moins l'évêché de Nîmes depuis l'an 1027 jusques en 1074. Comme il se qualifioit *ancien évêque* à la fin de son épiscopat, c'est une marque qu'il avoit pris alors un coadjuteur; ce qu'on peut confirmer par une donation<sup>1</sup> sans date, faite à la cathédrale par Pons de Marsanes (*de Marsancio*), *Frotaire & Eléfant étant évêques de Nîmes* : ainsi Frotaire II aura pris Eléfant pour coadjuteur, ou bien il se sera démis en sa faveur. Il est vrai qu'il n'est rien dit de ce dernier dans le catalogue<sup>2</sup> des évêques de Nîmes, dressé vers le milieu du douzième siècle; mais c'est sans doute parce qu'il ne survécut pas à Frotaire II, & que Pierre Ermengaud succéda immédiatement à celui-ci.

XV. Il est fait mention de ce dernier dans l'union<sup>3</sup> qui fut faite de l'église de Saint-Bausile de Nîmes à l'abbaye de la Chaise-Dieu, par Raimond de Saint-Gilles & la vicomtesse Ermengarde, *le samedi 28 décembre, le vingt-septième jour de la lune, sous le règne de Philippe, roi de France*; ce qui ne peut convenir qu'à l'an 1084.

On doit donc ranger de la manière suivante la suite des évêques de Nîmes, depuis la fin du neuvième siècle jusques à la fin du onzième :

GILBERT, 875-890.  
 AGELARD, 897-907.  
 HUCBERTUS, 909-928.  
 RAYNARD, 929-940.  
 BERNARD I, 942.  
 BEGON, 944-946.  
 BERNARD II, 949-986.  
 FROTAIRE I, 988-1014.  
 GÉRAUD, 1019-1026.  
 FROTAIRE II, 1027-1077.  
 ELÉFANTUS, coadjuteur du précédent en 1077.  
 PIERRE ERMENGAUD, 1080-1084.

[Voyez ci-après, Note LIX, la suite chronologique des évêques de Nîmes.]

<sup>1</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 21, verso.  
<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLXI, CLXIV.  
<sup>3</sup> *Conciles*, t. 9, p. 1086.  
<sup>4</sup> *Ibid.* t. 10, p. 55.  
<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXII.  
<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 777.  
<sup>7</sup> Voyez Note XXI, n. 15.

<sup>1</sup> *Cartulaire de l'église de Nîmes*, fol. 83, verso.  
<sup>2</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. V.  
<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCIV.

## NOTE XIX

*Suite des évêques de Toulouse depuis la fin du neuvième siècle jusques au commencement du douzième.*

I. **CATEL** <sup>1</sup>, d'un seul Raimond, évêque de Toulouse, en fait deux, de même que d'un autre évêque appelé Islo ou Issolus; il admet un Raimond premier du nom en 887, sous le pontificat du pape Jean VIII, & un second au commencement du onzième siècle. Pour ce qui est d'Islo, il le fait vivre en 929, *la première année du règne de Louis d'Outremer*; & il place en 975 un Issolus sur le siège épiscopal de Toulouse. Il a été suivi par Messieurs de Sainte-Marthe <sup>2</sup>, qui ne se sont écartés de son sentiment qu'en ce qu'ils font vivre Raimond I en 932; mais ces célèbres auteurs se sont également trompés, & de deux évêques de Toulouse, l'un appelé Raimond, & l'autre Issolus, ils en ont fait quatre; en voici la preuve:

II. Catel, pour prouver qu'en 887, & sous le pontificat de Jean VIII, il y avoit à Toulouse un évêque appelé Raimond, se fonde en premier lieu sur le prétendu acte de la translation des reliques de S. Antonin de Pamiers, mais nous en avons déjà fait voir la fausseté. Quant au pontificat de Jean VIII, cet auteur se contredit, puisque ce pape mourut en 882, & qu'il rapporte un titre authentique, suivant lequel Bernon étoit évêque de Toulouse en 883. Catel cite, en second lieu <sup>4</sup>, une lettre d'un pape nommé Jean à un évêque de Toulouse appelé Raimond; mais il ne donne aucune preuve que cette lettre soit plutôt de Jean VIII que de tout autre pape de ce nom. Ainsi, comme nous sommes certains qu'il y avoit un évêque de Toulouse appelé Raimond en 1010 <sup>5</sup>,

rien n'empêche de rapporter cette lettre au pape Jean XVIII, élu en 1003 & mort en 1009. Elle doit être de l'an 1007, parce qu'elle est datée de l'indiction v.

Quant à ce que disent Messieurs de Sainte-Marthe, « que Raimond I occupoit « le siège de Toulouse en 932, suivant des « actes très-anciens, quoique, ajoutent-ils, « Catel assure qu'il vivoit sous l'empire de « Charles le Gros, » comme ils ne citent aucun de ces actes, & qu'il est certain d'ailleurs que Hugues a été évêque de Toulouse depuis la fin de l'an 927 jusques en 972, il s'ensuit que Raimond n'a pu occuper le siège épiscopal de cette ville en 932. Venons présentement à Issolus ou Islus.

III. Catel <sup>1</sup> cite deux chartes pour prouver que ce dernier siégeoit en 929, ou comme il s'exprime, durant la première année du règne de Louis d'Outremer: l'une est datée *du mois de juin, la première année que Louis commença à régner*; l'autre n'a point de date, & par conséquent ne prouve rien. Il prétend qu'on doit rapporter la première au règne de Louis d'Outremer, *parce que* <sup>2</sup>, dit-il, *l'an premier du règne de Louis le Gros, Amélius étoit évêque de Toulouse, & l'an premier du règne de Louis le Jeune, c'étoit Raimond*. Mais on peut rapporter cette charte à la première année du règne de Louis V, fils de Lothaire, c'est-à-dire au mois de juin de l'an 986, & c'est sa véritable époque. 1° On n'a aucune preuve qu'il y eût à Toulouse un évêque appelé Islus ou Issolus sous le règne de Louis d'Outremer, au lieu que nous sommes certains qu'en 974 il y avoit <sup>3</sup> un évêque de ce nom, comme Catel en convient; 2° Louis d'Outremer ne commença de régner en Languedoc qu'en 936. Or, Hugues étoit alors certainement évêque de Toulouse: par conséquent Islus ou Issolus, dont Catel & Messieurs de Sainte-Marthe ont fait deux évêques, est le même prélat qui a occupé le siège épiscopal de Toulouse depuis l'an 974 jusques en 986, car Aton, que Catel met sur ce siège

Éd. orig.  
t. II,  
p. 573.

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 853 & suiv.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 677 & seq.

<sup>3</sup> Voyez Note III.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 853 & suiv.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 977.

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 855.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 861.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*. p. 912.

en 982, sur l'autorité d'une charte sans date, où il est fait mention de Garsias, archevêque d'Auch, pouvoit ne le remplir qu'après l'an 986, puisque le même Garsias vivoit encore en 999.

IV. Nous croyons donc qu'il faut ranger de la manière suivante la suite des évêques de Toulouse, depuis la fin du neuvième siècle jusques au commencement du douzième.

BERNARD OU BERNON, 883-890.

ARMAND I, 907-925.

HUGUES I, 927-972.

ATON I, 973.

ISSOLUS OU ISLUS, 974-986.

ATON II, vers 990.

RAIMOND I, 1007-1010.

PIERRE, 1018.

BERNARD, 1035.

HUGUES II, 1043-1045.

ARMAND II, 1056.

DURAND, 1059-1071.

ISARN, 1071-1105.

AMÉLIUS, 1109.

Nous supposons que Bernon, qui, suivant une charte<sup>1</sup> de Bertheis, comtesse de Toulouse, vivoit en 883, est le même que Bernard, qui étoit évêque de cette ville en 887 & 890. En effet, leurs noms se ressemblent, & il peut y avoir faute de la part du copiste, dans la charte de Bertheis. Catel<sup>3</sup> les distingue cependant & met Bernard avant Bernon; mais Messieurs de Sainte-Marthe n'ont rien dit de ce dernier, ce qui nous fait croire qu'ils ont jugé que c'est le même que Bernard.

V. Quant à Hugues I, il étoit évêque de Toulouse dès l'an 927, puisqu'il écrivit au pape Jean X pour lui demander *le pallium* en faveur d'Aymeri, archevêque de Narbonne. Il possédoit encore l'évêché de Toulouse l'an 972<sup>4</sup> de la *trabéation* ou *incarnation de J.-C.*, un vendredi 22 de janvier, la dix-huitième année de Lothaire. Il y a une difficulté touchant cette date,

c'est que la lettre dominicale, qui est celle de l'an 969, ne peut s'accorder avec l'an 972. Le P. Mabillon<sup>1</sup> tâche de corriger cette erreur en lisant *feria* IV au lieu de *feria* VI, ce qui feroit que cette date devoit être rapportée à l'an 973; mais outre que c'est contre la foi de l'acte, où on lit *feria* VI, & *anno* 972, l'année 973 ne sauroit d'ailleurs s'accorder avec la dix-huitième du règne de Lothaire, car c'étoit alors la dix-neuvième. En un mot, ce titre prouve seulement que Hugues étoit encore évêque de Toulouse au commencement de l'an 972. Aton, dont il est fait mention dans une charte<sup>2</sup> datée du 8 de février de l'ère MXI ou de l'an 973, lui succéda.

VI. Hugues, évêque de Toulouse, fit un testament<sup>3</sup> dans lequel il nomme le comte Raimond pour son principal exécuteur testamentaire, & lui fait différens legs. Il paroît certain que ce comte est le même que Raimond premier du nom, comte de Rouergue & marquis de Gothie, lequel céda en 961, ce qui peut servir à fixer à peu près l'époque de ce testament qui n'est pas daté, & qui doit être environ de l'an 960, ce qu'on peut confirmer par les réflexions suivantes: 1<sup>o</sup> l'évêque de Toulouse fait aussi son exécuteur testamentaire *Hugues, fils du comte Raimond*. Or, nous savons que Raimond I, comte de Rouergue, eut un fils de même nom; 2<sup>o</sup> ce prélat donne le château de Saissac, dans le diocèse de Carcassonne, à *Roger & à Arsinde*. Ce Roger, qu'il qualifie *comte* dans un autre endroit, n'est pas différent<sup>4</sup> de Roger, premier du nom, comte de Carcassonne, qui avoit succédé à Arnaud, son père, depuis environ l'an 955, sous la tutelle d'Arsinde, sa mère. Or, il paroît par ce testament, que cette dernière avoit encore alors l'administration du comté de Carcassonne, & nous n'avons aucune preuve qu'elle l'ait eu après l'an<sup>5</sup> 960.

Mais d'où vient, dira-t-on, que Hugues,

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 978.

<sup>2</sup> Voyez tome II, Chartes & Diplômes, n. CXI.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 852.

<sup>4</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 616.

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 312, ad ann. 973, n. 99.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIX.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. XCV & suiv.

<sup>4</sup> Voyez Note XXII.

<sup>5</sup> *Ibid.*

évêque de Toulouse, fait le comte de Rouergue son exécuteur testamentaire, plutôt que le comte de Toulouse ? & n'est-il pas plus vraisemblable que ce Raimond étoit comte de cette dernière ville ? D'ailleurs, Hugues, fils de Raimond I, comte de Rouergue, ne pouvoit avoir qu'environ dix ou douze ans, en 960 ; est-il croyable qu'à cet âge il ait été nommé exécuteur d'un testament ?

Pour satisfaire à cette objection, il faut supposer, comme une chose que nous avons déjà démontrée, savoir, que Raimond Pons, comte de Toulouse, étant mort vers l'an 950, son fils Guillaume Taillefer, qui lui succéda, n'avoit alors que quatre à cinq ans ; ainsi, l'évêque Hugues ayant fait son testament vers l'an 960, il se sera plutôt adressé à Raimond, comte de Rouergue, de la maison de Toulouse, qu'au jeune Guillaume, pour être son exécuteur testamentaire, parce que le premier étoit alors le seul de cette maison en état d'en remplir les fonctions. Que si ce prélat nomme aussi pour exécuteur testamentaire Hugues, fils du comte de Rouergue, qui étoit aussi alors fort jeune, ce n'aura été que pour suppléer après la mort de son père, ce qui ne tire pas à conséquence.

VII. Si nous en croyons le P. Mabillon<sup>2</sup>, il y aura eu deux évêques de Toulouse du nom de Hugues au dixième siècle ; car il fait mention d'une donation faite à l'abbaye de Lézat par Roger, comte de Comminges, du conseil de Bernard, évêque de Toulouse, la onzième année de Lothaire. Mais ce célèbre historien a été trompé par les fausses conjectures de ceux qui lui ont fourni l'extrait de cette donation, qui se trouve dans le Cartulaire de Lézat, & dans laquelle Roger n'a que la simple qualité de comte, & Bernard celle d'évêque ; ainsi, ce prélat n'est pas différent de Bernard, évêque de Conserans, qui vivoit<sup>3</sup> alors, & dont les successeurs avoient l'avouerie de l'abbaye de Lézat.

VIII. Ce même auteur<sup>4</sup> trompé encore par

<sup>1</sup> Voyez Note VIII.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 965, n. 102.

<sup>3</sup> Gallia Christiana, nov. edit. t. 1, p. 1127.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 965, n. 102.

les mémoires manuscrits du P. Estiennot<sup>1</sup>, donne Eudes pour successeur immédiat à Guarin dans l'abbaye de Lézat, & le fait vivre sous le règne de Louis, fils de Lothaire, d'où il conclut qu'il faut distinguer ce Guarin, abbé de Lézat, du célèbre Guarin, abbé de Cuxa en Roussillon, qui vécut jusques à la fin du dixième siècle. Mais outre qu'il est certain<sup>2</sup> que ce dernier administra l'abbaye de Lézat jusques à sa mort, arrivée au commencement du onzième siècle, comme le P. Mabillon<sup>3</sup> en convient lui-même, on n'a d'ailleurs aucune preuve qu'Eudes ait été abbé de Lézat sous le règne de Louis V. Il est vrai que, suivant une charte de cette abbaye, Eudes en étoit abbé la cinquième année du règne de Louis, *anno quinto regnante Ludovico Francigena* ; ce qui a donné lieu au P. Estiennot, qui rapporte un extrait de cette charte, de placer cet abbé sous le règne de Louis V. Mais ce roi n'a pas régné cinq ans depuis la mort de son père : ainsi, cette charte regarde le règne de Louis d'Outremer, de même qu'une autre, de la treizième année du règne de Louis, où il est parlé d'Azis ou Atazius, abbé de Lézat ; charte que le P. Mabillon<sup>4</sup> rapporte au règne de Louis d'Outremer, & que le P. Estiennot<sup>5</sup> avoit mise sous celui de Louis V, fils de Lothaire. Reprenons la suite des évêques de Toulouse.

IX. Le P. Mabillon admet<sup>6</sup>, en 951, un évêque de cette ville appelé Isarn ; mais il a corrigé cette faute dans les *errata* du<sup>7</sup> quatrième volume de ses Annales.

Dom Estiennot<sup>8</sup> fait mention d'un plaid tenu la vingt-troisième année du règne de Louis, par les envoyés du comte Raimond, savoir, par Raimond Aton, évêque de Toulouse, &c. Il rapporte cet acte au règne

<sup>1</sup> Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan. mss.* t. 12, p. 311 & seq.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 966.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 1008, n. 12.

<sup>4</sup> *Ibid.* ad ann. 940, n. 13.

<sup>5</sup> Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan. mss.* t. 12, p. 311 & seq.

<sup>6</sup> Mabillon, ad ann. 951, n. 51.

<sup>7</sup> *Ibid. Annal. Bened.* t. 4, p. 853, col. 1.

<sup>8</sup> Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan. mss.* t. 12, p. 319 & seq.

de Louis d'Outremer & à l'an 952; mais comme ce prince ne fut reconnu qu'en 936 & qu'il mourut en 954, il ne sauroit avoir régné vingt-trois ans. Ainsi, s'il n'y a point de faute dans la date de ce titre tiré du cartulaire de Lézat, il faut qu'il s'agisse d'un autre de nos rois du nom de Louis, & cela ne peut convenir qu'à Louis le Jeune. Il y avoit en effet à Toulouse un évêque appelé Raimond, la vingt-troisième année du règne de ce prince.

X. Adhémar de Chabannes<sup>1</sup>, auteur contemporain, rapporte que *Pierre, évêque de Toulouse*, accompagna Roger, prince normand, dans l'expédition qu'il entreprit contre les Sarrasins sur les côtes de Catalogne, en faveur d'Ermessinde, *veuve* de Raimond, comte de Barcelone. Or, comme ce comte mourut<sup>2</sup> en 1017, l'expédition de Roger doit être postérieure à cette année, & Pierre étoit par conséquent évêque de Toulouse à la fin de l'an 1018 ou au commencement de l'année suivante.

Catel<sup>3</sup> met Arnaud ou Arnould sur le siège épiscopal de Toulouse en 1035, fondé sur les actes du concile de Cuxa, auquel il assista alors. Il a été suivi par Messieurs de Sainte-Marthe<sup>4</sup>; mais on voit par les actes mêmes de ce concile, donnés par le P. Mabillon<sup>5</sup>, que ce fut Bernard, évêque de Toulouse, & non pas Arnaud, qui y assista. Il résulte de là qu'Arnaud, qui étoit évêque de Toulouse en 1056, ne siégeoit pas depuis l'an 1035, comme on le suppose<sup>6</sup>. En effet, nous trouvons un Hugues, évêque de Toulouse, qui, en 1043, souscrivit<sup>7</sup> au huitième concile de Narbonne.

XI. Durand, abbé régulier de Moissac, avoit déjà<sup>8</sup> succédé à Arnaud, au mois de

juin de l'an 1059. Nous trouvons la date précise de l'élection d'Isarn, successeur immédiat de Durand, & par conséquent de la mort de ce dernier, dans un acte<sup>1</sup> dont le P. Mabillon<sup>2</sup> fait mention, & qui est daté *du 6 de décembre de l'an 1061, l'année qu'Isarn fut élu évêque de Toulouse*: mais ce savant auteur, trompé par la copie de cet acte qu'il a trouvée parmi les collections de Dom Estienneot, n'a pas pris garde qu'il y a une faute dans l'an de l'Incarnation, & qu'il faut lire 1071 au lieu de 1061. En effet, il est certain par différens<sup>3</sup> monumens rapportés par le P. Mabillon même, que Durand fut évêque de Toulouse depuis l'an 1059 jusques au mois d'août de l'an 1071. Il est vrai que le P. de Sainte-Marthe<sup>4</sup> semble croire que Durand étoit encore évêque de Toulouse en 1072, mais la charte de cette année, qu'il cite, ne le dit pas; elle porte seulement que quelques seigneurs confirmèrent alors une donation *qu'ils avoient faite auparavant* entre les mains de Durand.

On pourroit objecter encore que, suivant le nécrologe<sup>5</sup> de l'abbaye de Moissac, ce prélat mourut le 8 de mai, & qu'étant certainement en vie au mois d'août de l'an 1071, il ne peut être décédé qu'en 1072. Mais ou il y a faute dans le nécrologe, ou bien Durand se sera démis de l'évêché de Toulouse avant sa mort.

Nous ne disons rien d'une troisième objection qu'on pourroit faire, savoir, que, suivant la Chronique de Lambert<sup>6</sup> de Schaffnabourg, l'évêque de Toulouse mourut en 1069; car il est visible que cet auteur n'a pas voulu parler de Toulouse en Languedoc, mais de quelque autre ville dont le nom est corrompu.

XII. Catel rapporte la mort d'Isarn, évê-

<sup>1</sup> Adhémar de Chabanais, dans Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 178.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 542.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'Hist. du Languedoc*, p. 863.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 678.

<sup>5</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, n. 284, & *Annal. Bened.* t. 4, p. 730.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 678.

<sup>7</sup> Martène, *Thesaurus anec.* t. 4, p. 83 & seq.

<sup>8</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 36, col. 2.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLV.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 1061, n. 96. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLV, 2<sup>e</sup> charte.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 162. — Mabillon, ad ann. 1059, n. 50; 1067, n. 29; 1071, n. 93.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 162.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Lambert de Schaffnabourg, dans le *Recueil* de Pistorius, t. 2, p. 179.

que de Toulouse, environ l'an 1098<sup>1</sup>, prétendant avoir remarqué plusieurs actes où il est parlé d'Amélius, son successeur, en 1100, & Messieurs de Sainte-Marthe<sup>2</sup> l'ont suivi. Ils ne citent cependant aucun monument qui prouve qu'Amélius fût évêque de Toulouse cette dernière année & avant l'an 1111, & nous en avons<sup>3</sup> qui font voir qu'Isarn étoit non-seulement encore évêque de Toulouse en 1100 & 1102, mais encore en 1105. On doit conclure de là que la date suivante, tirée d'un acte du cartulaire de Saint-Sernin cité par Catel, est fautive : cet acte est daté<sup>4</sup> de l'an 1100, Louis, roi de France, régnant, Bertrand étant comte & Amélius évêque. Cet acte est de la fin de l'année 1108, ou du commencement de la suivante, & on ne sauroit s'en servir comme fait le P. Pagi<sup>5</sup> pour prouver l'époque de l'association de Louis le Gros au trône. [Voyez ci-après, Note LXVI, la suite chronologique des évêques de Toulouse.]

Éd. orig.  
t. II,  
p. 577.

dans un autre<sup>1</sup> endroit il fait vivre ces deux vicomtes vers l'an 950.

II. On croit<sup>2</sup> qu'Aton étoit vicomte de Béziers en 895, mais il est plus vraisemblable qu'il étoit vicomte dans la partie méridionale du diocèse de Toulouse. Rainald prend le titre de vicomte du comté de Béziers dans un acte<sup>3</sup> du 16 de juillet de l'an 897, & il paroît<sup>4</sup> qu'il possédoit cette vicomté dès l'an 881. L'acte de l'an 897 est souscrit après le même Rainald par Dide, sa femme, Arsinde & Boson. Ce dernier, dans un titre<sup>5</sup> du 14 de décembre de la même année, se qualifie vicomte de Béziers & d'Agde. Catel<sup>6</sup> a imprimé ce titre sans la date, & Boson y est appelé *Nolo* par une erreur de copiste, mais il est certain qu'on doit lire *Boso* au lieu de *Nolo*, & que l'acte est du 14 de décembre de l'an 897, comme Andoque<sup>7</sup>, qui avoit vu l'original, le témoigne. Nous savons<sup>8</sup> d'ailleurs que Boson fut vicomte de Béziers la dixième & la vingt-deuxième année de Charles le Simple depuis la mort d'Eudes, c'est-à-dire en 909 & 921.

Le vicomte Reginald ou Rainald, son prédécesseur, mourut donc entre le 16 de juillet & le 14 de décembre de l'an 897, & comme il ne se qualifioit que vicomte de Béziers, au lieu que Boson, son successeur, prenoit le titre de vicomte de Béziers & d'Agde, c'est une preuve que celui-ci fut le premier qui unit ces deux vicomtés en sa personne. Or, il ne paroît pas qu'il ait été fils de Rainald, ce qu'il n'auroit pas oublié de marquer dans les deux actes dont nous venons de faire mention; ainsi il devoit être vicomte d'Agde de son chef, & avoir hérité de la vicomté de Béziers. On peut conjecturer que ce fut par sa femme, que nous croyons être la même qu'Adélaïde, qui prend le titre de vicomtesse de Béziers dans

## NOTE XX

*Sur les anciens vicomtes de Béziers & d'Agde, & l'époque de l'union de ces deux vicomtés dans la même maison.*

I. LES plus anciens vicomtes<sup>6</sup> de Béziers que nous connoissons sont Antoine, qui vivoit l'an 845, & Gérin en 858. Le P. Mabillon<sup>7</sup> fait un Aton & un Asnarius vicomtes de Béziers, vers l'an 840, mais ce n'est qu'une conjecture qui n'a aucun fondement. Il se contredit d'ailleurs, puisque

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 876.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 682.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXXIX, CCCXXXII, CCCXLII.

<sup>4</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 151.

<sup>5</sup> Pagi, ad ann. 1095, n. 22.

<sup>6</sup> Voyez tome I, livre IX, n. CXXIX; livre X, n. XXXII & LXXII.

<sup>7</sup> Mabillon, ad ann. 850, n. 25.

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 940, n. 13; ad ann. 949, n. 22. — Voyez Note XXIII.

<sup>2</sup> Voyez tome I, livre X, n. CCII.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVII.

<sup>4</sup> Voyez tome III, livre XI, n. XXXIII & LV.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVIII.

<sup>6</sup> Catel, *Mémoires de la province du Languedoc*, Preuves, p. 651.

<sup>7</sup> Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 47.

<sup>8</sup> Archives de l'église de Béziers.

une vente<sup>1</sup> qu'elle fit en 924, du village de Salacian, en présence d'Agio, archevêque de Narbonne. Elle aura donc été fille & héritière du vicomte Rainald, & veuve en 924 de Boson, vicomte d'Agde.

III. Ce dernier est le plus ancien vicomte d'Agde que nous connoissons, & nous n'avons aucun monument sur ses prédécesseurs. Il étoit fils, selon toutes les apparences, d'Arsinde qui souscrivit avant lui à l'acte de l'an 897. Il posséda cette vicomté avec celle de Béziers, & les transmit à ses successeurs, ce qui paroît par différens titres. Le premier vicomte que nous trouvons après lui est Teudo, dont il est fait mention dans une charte datée de *la vingt-neuvième année de Charles*. Catel<sup>2</sup> rapporte cet acte au règne de Charles le Chauve, prétendant que Charles le Gros & Charles le Simple n'ont pas régné vingt-neuf ans; mais il n'a pas fait attention que ce dernier fut toujours reconnu en Languedoc jusques à sa mort, & qu'ainsi il régna plus de trente ans dans cette province. Aussi se rétracte-t-il<sup>3</sup> dans la suite, & il convient que Teudo vivoit sous le règne de ce prince. En effet il fut<sup>4</sup>, en 933, un des exécuteurs testamentaires de Reginald ou Rainald, évêque de Béziers, qui étoit vraisemblablement son oncle paternel, & frère de Boson. Teudo étoit donc vicomte de Béziers & d'Agde en 926 & 933.

IV. Nous trouvons ensuite<sup>5</sup>, en 937, un Jonus ou Jonas, *vicomte*, qui souscrivit à une donation de Raimond Pons, comte de Toulouse, en faveur de l'église de Béziers, & il est vraisemblable qu'il étoit vicomte de cette ville, & fils ou frère de Teudo.

V. Rainald II succéda à Jonas dans les vicomtés de Béziers & d'Agde. Il les possédoit<sup>6</sup> en 961, & il étoit déjà mort au mois d'octobre de l'an 969, que ses<sup>7</sup> exécuteurs testamentaires, dont la vicomtesse Garsinde

étoit du nombre, délivrèrent un legs qu'il avoit fait à la cathédrale de Béziers. *Le vicomte Guillaume* consentit à cet acte; ainsi il est fort vraisemblable que celui-ci étoit son fils & que Garsinde étoit sa femme. Rainald II avoit épousé cette dame depuis peu en secondes noces & avoit eu Guillaume d'un autre mariage, supposé qu'elle soit la même que Garsinde, qui<sup>1</sup>, en 1046, abandonna au comte Pierre *les alleux & les fiefs qui avoient appartenu au vicomte Guillaume & à sa fille Garsinde*; ce qui nous paroît très-probable, car le même Guillaume qui succéda immédiatement à Rainald II dans les vicomtés<sup>2</sup> de Béziers & d'Agde, avoit déjà épousé Drude ou Ermentrude en 977, & s'il eût été fils de Garsinde, celle-ci auroit été âgée de plus de cent ans en 1046, ce qui ne doit être admis que sur de bonnes preuves. Il est vrai qu'on pourroit croire que celle qui fit l'abandon de l'an 1046 est la même que Garsinde de Besalu, alors vicomtesse de Narbonne, comme nous l'avons d'abord supposé<sup>3</sup> sur le fondement qu'une partie<sup>4</sup> des lieux mentionnés dans le délaissement appartenoient à la maison de Narbonne, à la fin du dixième siècle & dans le onzième; mais nous ne voyons pas pour quelle raison la vicomtesse de Narbonne, qui d'ailleurs étoit alors en puissance de mari, auroit pu faire ce délaissement.

Quoi qu'il en soit, il est fait mention de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, dans un acte daté<sup>5</sup> de *la vingt-huitième année du règne de Lothaire*, ou de l'an 982. Ce vicomte épousa ensuite une autre dame appelée Arsinde, dont il est parlé<sup>6</sup> dans un acte du 17 août, *la septième année du règne du roi Hugues*, ou l'an 993, de même que dans une donation<sup>7</sup> qu'il fit à l'abbaye de Saint-Thibéry, *sur le point d'entreprendre le voyage de Rome*.

Ce dernier acte est daté simplement *du*

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. 1, p. 373.

<sup>2</sup> Catel, *Mémoires de la province du Languedoc*, p. 651 & suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 957 & suiv.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. LXIV.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. XCVII.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CIV & suiv.

<sup>1</sup> *Ibid.* n. CXCH.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CXIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCX.

<sup>4</sup> *Ibid.* nos CII, CXIV & CCXLI.

<sup>5</sup> Catel, *Mémoires de la province du Languedoc*, p. 652.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CXXVII & suiv.

dernier de février, indiction III, mais il est antérieur à l'an 1013, puisque Guillaume étoit alors<sup>1</sup> déjà décédé; il doit être donc ou de l'an 990, ou de l'an 1005, qu'on comptoit l'indiction III. Nous croyons plus volontiers qu'il est de l'an 990, parce que nous n'avons aucune preuve que Guillaume ait vécu après l'an 993. On voit, par le testament<sup>2</sup> que ce vicomte fit vers le même temps, qu'il ne laissa que deux filles, Garsinde & Senegonde. La première fut héritière des vicomtés de Béziers & d'Agde, & épousa<sup>3</sup> en premières noces Raimond, fils aîné de Roger I, comte de Carcassonne, & en secondes noces Bernard, seigneur d'Anduze, avec lequel elle étoit déjà mariée l'an 1013<sup>4</sup>. L'autre épousa Richard, vicomte de Millau en Rouergue. Garsinde eut des enfans de son premier mariage, lesquels héritèrent des vicomtés de Béziers & d'Agde, qui passèrent ainsi dans la maison des comtes de Carcassonne<sup>5</sup>. Au reste, ces deux sœurs devoient être filles d'Ermentrude, première femme de Guillaume, car il n'est point dit qu'elles fussent filles d'Arsinde, ni dans le testament de leur père, où cette dernière est nommée, ni dans l'acte de l'an 1013.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 578.

doit les deux autres de son chef. Examinons en quel temps celles-ci entrèrent dans sa maison, & voyons quelle étoit son origine.

Cécile, veuve de Bernard Aton, fils de Raimond-Bernard, nous fournit là-dessus de grandes lumières dans un acte par lequel elle confirma avec ses trois fils, l'an 1147<sup>1</sup>, *les donations que leurs ancêtres, savoir, la vicomtesse Diafronisse, Bernard, vicomte, son fils, Gauciane sa femme, & leurs fils Frotaire, évêque d'Albi, & Aton, vicomte, avoient faites à l'église de Beaumont en Rouergue*. Les mêmes termes sont énoncés dans une autre charte de l'an 1185<sup>2</sup> par laquelle Roger, vicomte de Béziers & petit-fils de Bernard Aton, confirme ces donations.

II. Il est fait mention de Bernard, vicomte de Nîmes, & de Gauze ou Gauciane, vicomtesse, dans un acte<sup>3</sup> de l'an 956; & comme il est certain qu'Aton, frère de Frotaire<sup>4</sup>, évêque d'Albi, fut vicomte de Nîmes, ils étoient par conséquent fils du même Bernard & de Gauciane, & la vicomté de Nîmes étoit dans leur maison dès le milieu du dixième siècle.

III. Nous trouvons<sup>5</sup>, en 971, un vicomte appelé *Siguin*, qui, avec son frère Bernard, assista à un plaid tenu à Nîmes. Il est fort vraisemblable que ce Siguin possédoit une portion de la vicomté de cette ville; & comme cette vicomté étoit longtemps auparavant dans la maison des Trencavels, il doit entrer sans doute dans leur généalogie, ce qu'on peut confirmer par le nom de Bernard, son frère; mais nous ne connoissons pas son degré de descendance. On pourroit conjecturer que le dernier est le même que Bernard, seigneur d'Anduze & de Sauve, qui, en 1020, avoit<sup>6</sup> un fils évêque de Nîmes, & qui, à ce qu'il paroît, étoit fils d'un seigneur nommé Almerade<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX.

<sup>2</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro XXXIX.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXVII.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. V.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVII.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CLII.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CLIV.

## NOTE XXI

*Sur l'origine des Trencavels, vicomtes d'Albi, de Nîmes, &c.*

I. RAIMOND-BERNARD, surnommé Trencavel, possédoit vers la fin du onzième siècle les vicomtés d'Albi, de Nîmes, Carcassonne, Razès, Béziers & Agde. Bernard Aton, son fils, à qui il les transmit, les partagea entre ses enfans. Il est certain que les quatre dernières vicomtés échurent à Raimond-Bernard, par son mariage avec Ermenгарde de Carcassonne, & qu'il possé-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CXXVIII.

<sup>3</sup> Voyez Note XXII.

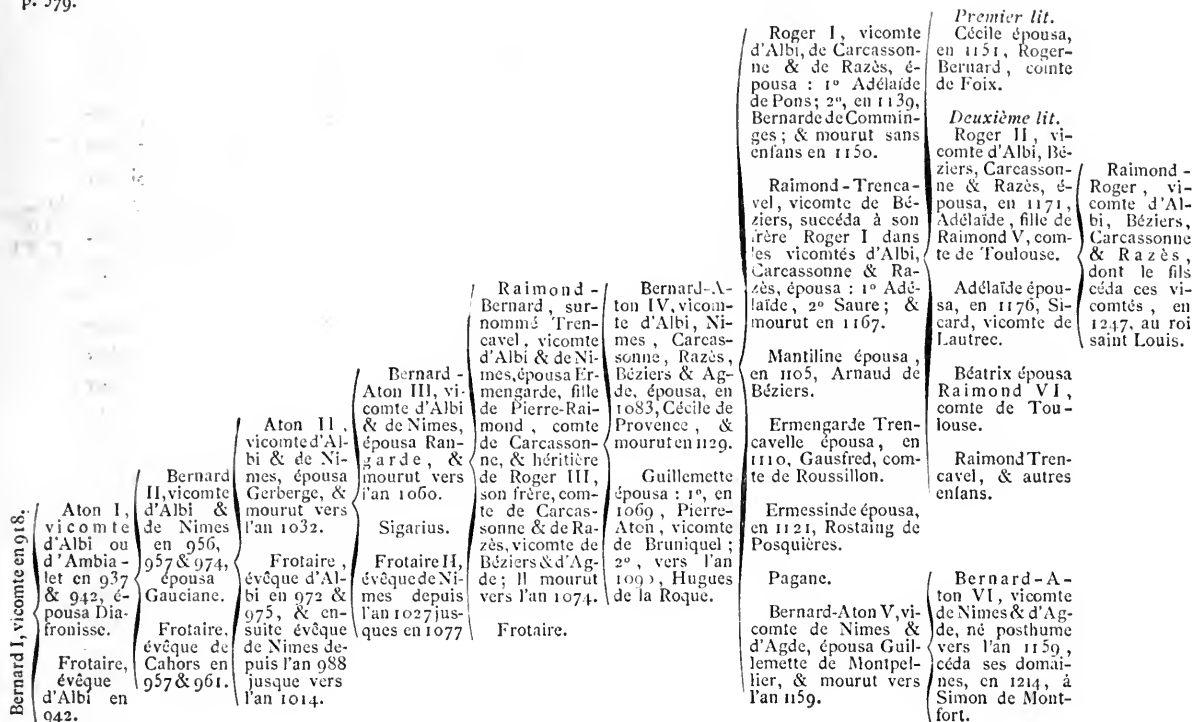
<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.

<sup>5</sup> Voyez Note XXII.



Éd. orig.  
t. II,  
p. 579.

GÉNÉALOGIE DES TRENCVELS.



Éd. orig.  
t. II,  
p. 578.

IV. Suivant un acte daté du règne de Lothaire le lundi 13 d'avril le huitième jour de la lune (ce qui ne peut convenir qu'à l'an 957), une dame appelée Sénegonde & ses fils donnent à Frotaire, évêque, & à son frère Bernard la moitié du château de la Tour en Rouergue. Nous ne doutons pas qu'il ne s'agisse ici de notre Bernard, vicomte de Nîmes, qui, comme on l'a déjà vu, possédoit des biens considérables dans le Rouergue, où il fonda le monastère de Beaumont. Frotaire, frère de ce vicomte, étoit donc déjà évêque dès l'an 957, & c'est le même, à ce qu'il nous paroît<sup>1</sup>, que Frotaire, évêque de Cahors, dont il est fait mention en 961, dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue.

V. Comme il est certain que le même

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXVIII.

<sup>2</sup> Voyez Note VIII, n. 12. — Gallia Christiana, nov. edit. t. 1, p. 125.

Bernard<sup>1</sup>, vicomte de Nîmes, fut père du vicomte Aton & de Frotaire, évêque d'Albi, cela nous donne lieu de croire qu'il étoit fils du vicomte Aton, qui<sup>2</sup>, avec sa femme, fit en 942 une donation à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, & dont le père s'appeloit Bernard, car, suivant l'usage constant des neuvième, dixième & onzième siècles, les petits-fils portoient ordinairement le nom de leurs aïeux paternels. Il est fait mention d'ailleurs, dans un acte de l'an<sup>3</sup> 1070, d'un Aton, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, qualifié l'ancien (vetulo). Or, cet Aton appartient certainement à la généalogie des Trencavels, & par conséquent il n'est pas différent du vicomte Aton qui, en 942, fit la donation dont nous venons de parler à l'abbaye de Saint-Pons, & qu'on

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX.

<sup>2</sup> Ibid. n. LXXI.

<sup>3</sup> Ibid. n. CCXLVIII.

qualifia *l'ancien*, pour le distinguer d'Aton, frère de Frotaire, évêque d'Albi, qui est le seul de cette maison qui ait porté le nom d'Aton tout seul depuis l'an 956 jusques en 1070.

VI. Il résulte de ce que nous venons de dire qu'Aton I, vicomte d'Albi, qui vivoit en 942, avoit épousé Diafronisse, puisque celle-ci étoit mère<sup>1</sup> de Bernard qui possédoit la vicomté de Nîmes en 956. Or, comme nous n'avons aucun monument qui prouve qu'Aton I ait été vicomte de Nîmes, nous ne doutons pas que Gauciane, épouse de Bernard, son fils, n'ait apporté cette vicomté dans sa maison, ce que l'acte de l'an 956 paroît d'ailleurs<sup>2</sup> insinuer. Gauze ou Gauciane aura donc été fille & héritière d'un vicomte de Nîmes, & par son mariage avec Bernard, fils d'Aton I, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, ces deux vicomtés auront été réunies dans la maison de ce seigneur, qui est la même que celle des Trencavels.

La donation<sup>3</sup> que le vicomte Aton fit en faveur de l'abbaye de Saint-Pons en 942 est souscrite immédiatement après lui *par Frotaire, évêque, Bernard, le comte Hugues, &c.* La souscription des deux premiers avant celle de ce comte marque, ce semble, qu'ils étoient les mêmes que Frotaire, évêque, & Bernard, vicomte de Nîmes, fils d'Aton I, dont nous avons déjà parlé. Nous croirions cependant volontiers que ce Frotaire étoit frère d'Aton I & évêque d'Albi, car Frotaire, fils de ce vicomte, qui fut évêque de Cahors, ne peut avoir rempli le siège épiscopal de cette ville, occupé alors par Amblard<sup>4</sup>. Nous n'avons<sup>5</sup> rien d'ailleurs sur les évêques de cette église depuis la sixième année du règne de Lothaire jusques à la quinzième, c'est-à-dire depuis l'an 941 jusques en 951.

VII. Il est remarquable que, suivant l'acte de l'an 942, le vicomte Aton I possédoit le lieu de Brousse, *dans la viguerie de Lautrec* en Albigeois. Cela pourroit donner lieu de conjecturer que les anciens vicom-

tes de Lautrec avoient une origine commune avec ceux d'Albi ou d'Ambialet; que le vicomte Sicard, dont il est fait mention dans un acte de l'an 940<sup>1</sup>, & qui paroît avoir été vicomte de Lautrec, étoit frère d'Aton I; que leur père leur partagea la vicomté d'Albigeois; qu'Aton, qui étendoit son autorité dans la partie septentrionale du pays, prit le nom de vicomte d'Albi ou d'Ambialet, & Sicard, dont le domaine étoit compris dans la partie méridionale, se qualifia vicomte de Lautrec, principal château de cette vicomté.

On peut appuyer cette conjecture sur deux<sup>2</sup> actes qui regardent certainement les vicomtes de Lautrec, & qui se trouvent dans un ancien cartulaire du château de Foix, lequel contient les titres de la maison des Trencavels. Le premier de ces deux actes est un serment fait par Frotaire, évêque, fils d'Ermentrude, à *Isarn, fils de Rangarde*, pour le château de Lautrec dont chacun possédoit une partie. On voit par là que le nom de Frotaire étoit commun dans les maisons des vicomtes d'Albi & de Lautrec, ce qui prouve, ce semble, leur descendance commune. Ce *Frotaire, évêque, fils d'Ermentrude*, ne paroît pas différent de Frotaire II, évêque de Cahors, mort en 990<sup>3</sup>; car il ne sauroit être le même que Frotaire, évêque d'Albi en 972, & ensuite<sup>4</sup> évêque de Nîmes, puisque celui-ci étoit *fils de Gauciane*<sup>5</sup>, ni le même que Frotaire, qui étoit évêque de Nîmes au onzième siècle, lequel étoit *fils de Gerberge*<sup>6</sup>. D'ailleurs nous trouvons un Isarn, vicomte en Albigeois en<sup>7</sup> 974 & 987, ce qui convient parfaitement avec l'épiscopat de Frotaire II, évêque de Cahors.

Le second acte est un serment fait par *le vicomte Sicard, fils d'Avierne*, au même *Frotaire évêque, fils d'Ermentrude*, pour le châ-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CXXI, CXXVI.

<sup>3</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 154. — Voyez Note VIII, n. 40 & suiv.

<sup>4</sup> Voyez Note XVIII, n. 7 & 8.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CLX.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CXI & suiv. & n. CXXIII.

<sup>1</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. LXXXVII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. LXXI.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 124.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 8 & 48.

teau de Lautrec dont chacun avoit une portion. Cet acte est conçu dans les mêmes termes que le précédent; ainsi ce vicomte Sicard étoit vraisemblablement fils d'Isarn & petit-fils du vicomte Sicard, qui vivoit en 940. Nous trouvons en effet un Isarn<sup>1</sup>, vicomte de Lautrec vers l'an 1038, & nous voyons ici les noms de Sicard & d'Isarn portés alternativement par les vicomtes de Lautrec, ce qui prouve leur filiation, car, suivant l'usage des dixième & onzième siècles, le nom de l'aïeul passoit ordinairement au petit-fils, comme on l'a déjà remarqué.

Pour revenir aux vicomtes d'Albi, nous trouvons un Aton vicomte, qui en 937<sup>2</sup> souscrivit à la donation que Raimond Pons, comte de Toulouse, fit alors à la cathédrale de Béziers, & nous ne doutons pas que ce ne soit le même que notre Aton I, vicomte d'Albi ou d'Ambialet.

VIII. On a déjà prouvé que le père de ce dernier s'appeloit Bernard. Nous trouvons, en 933 & 934<sup>3</sup>, un vicomte de ce dernier nom dans le Rouergue, ce qui pourroit faire conjecturer que c'est le même que le père d'Aton I, d'autant plus que ce dernier & son fils Bernard, vicomte de Nîmes, possédoient des terres dans ce pays; cependant comme le même Bernard, vicomte dans le Rouergue, ne fait mention dans un acte d'échange<sup>4</sup> de l'an 937 que de ses deux fils Béranger & Bernard, il paroît bien qu'il étoit de la maison d'Aton I, vicomte d'Albi, mais non pas son père. Nous parlerons ailleurs<sup>5</sup> de la postérité de Béranger & de Bernard, fils de Bernard vicomte dans le Rouergue, dont le premier fut vicomte de Millau dans ce pays, & l'autre vicomte de Gévaudan.

IX. Pour ce qui est de Bernard, père du vicomte Aton I, nous croyons que c'est le même que Bernard, qui, en qualité de *vicair*e, *d'envoyé (missus)* & *d'avocat* de Raimond, comte de Toulouse, & d'Eudes son

père, tint un plaid, en 918, à Alzonne, dans le diocèse de Carcassonne<sup>1</sup>. Ce Bernard étoit vraisemblablement fils ou frère d'Aton, *vicair*e du même Eudes, comte de Toulouse, qui, en 898, tint<sup>2</sup> un autre plaid au nom de ce comte dans le même lieu d'Alzonne. Comme nous trouvons un Aton vicomte de Toulouse vers l'an 940<sup>3</sup>, & que celui-ci étoit fils d'un vicomte de la même ville appelé Benoît, dont il est parlé dans la Vie de S. Géraud d'Aurillac, son oncle maternel, & qui vivoit vers l'an 968, on peut conjecturer que ce vicomte & Aton I, vicomte d'Albi, étoient de la même maison. Enfin Aton, *vicair*e d'Eudes, comte de Toulouse en 898, paroît fils ou petit-fils d'Aton qui en 867<sup>4</sup> avoit usurpé l'abbaye de Saint-Volusien dans le Toulousain & divers autres biens dans la Septimanie, sur l'abbaye de Saint-Thibéry.

X. Après avoir donné nos preuves & nos conjectures sur les ascendans de Bernard, vicomte d'Albi & de Nîmes, qui vivoit en 956, nous allons entrer dans le détail de ses descendans. Il paroît d'abord que ce vicomte<sup>5</sup> est le même que le *vicomte Bernard*, à qui Garsinde, comtesse douairière de Toulouse, fit vers l'an 974 un legs par son testament ou codicille. Il eut de Gauciane, son épouse, Frotair, évêque d'Albi, & le vicomte Aton deuxième du nom. Il est parlé de ce dernier dans divers titres qui sont sans date<sup>6</sup>, & où il est appelé *fils de Gauciane*. Son frère Frotair passa, vers l'an 988, de l'évêché d'Albi à celui de Nîmes, qu'il possédoit encore<sup>7</sup> vers l'an 1014.

XI. Le vicomte Aton II est le même *qu'Aton qui, avec sa femme Gerberge & ses fils Bernard & Frotair*, donna à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert quelques biens<sup>8</sup>

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. XXI.

<sup>3</sup> Voyez Note XXXIII.

<sup>4</sup> Voyez tome I, l. X, n. cii, 2<sup>e</sup> alinéa.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI & suiv.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CLIX, CLXIII.

<sup>7</sup> Voyez Note XVIII, n. 8 & suiv. — Voyez tome V, Chroniques, n. V.

<sup>8</sup> *Ibid.* Chartes & Diplômes, n. CXXXI, 7<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXXI & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. LXIV.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. LIX.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. LXVII.

<sup>5</sup> Voyez Note XXVI.

situés dans le comté d'Albi. La charte est datée d'un lundi 18 de mars, *Dieu régnant & dans l'espérance d'un roi*, ce qui doit se rapporter aux premières années du règne de Hugues Capet, qui ne fut pas d'abord reconnu dans le pays; ainsi, suivant la lettre dominicale, cette charte doit être de l'an 993. Il est vrai qu'Aton ne s'y qualifie pas vicomte, mais nous savons d'ailleurs qu'il fut vicomte d'Albi, que sa femme s'appeloit Gerberge<sup>1</sup> & qu'entre autres il en eut deux fils, Frotaire & Bernard.

Suivant un autre acte<sup>2</sup> de l'an 1028, deux seigneurs, qui étoient frères, cédèrent à Aton, fils de Gauciane, la troisième partie de la moitié du château d'Auriac dans le Lauragais. Or, cet Aton est le même que notre vicomte d'Albi & de Nîmes, puisque cet acte se trouve dans le cartulaire de sa maison & que ses descendans furent seigneurs du château d'Auriac. Enfin ce même vicomte fut présent, en 1029, à la fondation du monastère de Sauve<sup>3</sup>, dans le diocèse de Nîmes.

XII. Aton II vécut jusques après l'an 1030, comme il paroît par un acte<sup>4</sup> tiré du même cartulaire, & daté d'un mardi du mois de juillet, sous le règne du roi Henri; suivant cet acte, deux seigneurs donnent à Frotaire, évêque, & à ses frères Bernard & Sigarius leur part des châteaux de Cahuzac & de Bérens en Albigeois, en réparation de la mort de leur père Aton (*Propter emendamentum de morte patris eorum Atoni*). Il n'y a pas lieu de douter que ce dernier ne soit le même qu'Aton II, vicomte d'Albi & de Nîmes, puisque nous avons d'ailleurs d'autres preuves<sup>5</sup> que ses descendans possédèrent les châteaux de Cahuzac & de Bérens.

Le même vicomte posséda aussi le château de Dourgne dans le Toulousain, car il y a dans le même cartulaire un acte d'hommage<sup>6</sup> rendu pour ce château à Aton, fils de Gauciane, & à Frotaire, fils de Ger-

berge; ce qui prouve que cet acte est antérieur à l'an 1027, car le même Frotaire étoit alors évêque de Nîmes, & on auroit marqué sa qualité d'évêque dans l'acte, s'il l'avoit été dans le temps qu'il fut passé.

XIII. On voit par cet acte que les seigneurs se distinguoient alors par le nom de leurs mères, à cause que les surnoms n'étoient pas encore en usage. Ils se distinguoient aussi souvent en ajoutant à leur nom celui de leur père. C'est ainsi que Bernard, fils d'Aton II, vicomte d'Albi & de Nîmes, s'appela Bernard Aton, *Bernardus Atoni*, comme qui diroit *Bernard fils d'Aton*. Le même Bernard, que nous appellerons Bernard III, se qualifie *proconsul*, c'est-à-dire vicomte de Nîmes & prince d'Albi, dans un acte<sup>1</sup> par lequel il donne son consentement avec son frère Frotaire, évêque de Nîmes, pour la construction du pont d'Albi. Cet acte est sans date, mais on peut la fixer à peu près par l'époque de l'épiscopat de Géraud, évêque de Rodez, & de B., évêque de Cahors, qui s'intéressèrent à cette construction: or, elle est postérieure à l'an 1031, puisque le siège épiscopal de Rodez étoit vacant à la fin de cette année; & comme nous trouvons, en 1052, un Bernard<sup>2</sup>, évêque de Cahors, qui peut l'avoir été dès l'an 1032, le pont d'Albi aura été construit vers l'an 1035. Géraud, qui a été omis dans le catalogue des évêques de Rodez, pouvoit alors remplir ce siège, puisque nous n'avons<sup>3</sup> rien sur ces prélats depuis l'an 1028 jusques en 1052.

XIV. Il est encore fait mention<sup>4</sup> de Frotaire, évêque, & de Bernard, *proconsul* ou vicomte, son frère, dans une donation qu'ils firent vers l'an 1050, avec Guillaume, évêque d'Albi, à l'église de Saint-Salvi de la même ville. Le vicomte Bernard & Frotaire, évêque, son frère, avoient disposé<sup>5</sup> quelques années auparavant de cet évêché en faveur du même Guillaume, pour en jouir après la mort d'Amélius qui en étoit alors parvu. On

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CLXIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CLXIV, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CLXXII & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CLXXIII & CCXXI.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CLIX.

<sup>1</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CLXXIII.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 127.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 203.

<sup>4</sup> *Ibid.* t. 1, *instrum.* p. 5, col. 1.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXI.

voit par ces actes que Frotaire, évêque de Nîmes, devoit être l'aîné de Bernard, vicomte de cette ville & de celle d'Albi, son frère, car il est toujours nommé avant lui, à moins que ce ne soit par respect pour sa dignité. Il est certain du moins qu'ils possédèrent conjointement le domaine de leur famille.

XV. Bernard-Aton, troisième du nom, vicomte de Nîmes & d'Albi, mourut longtemps avant Frotaire, évêque de Nîmes, son frère. Il vivoit encore au mois d'octobre de la vingt-sixième année du règne du roi Henri & de l'an 1056, car nous ne doutons pas qu'il ne soit le même que le vicomte Bernard-Aton, qui souscrivit à la donation que Raimond, comte de Pailhas, fit alors à Valence, sa femme. Il eut de sa femme Rangarde, un fils qu'on nomma Raimond-Bernard, & qui jouit, conjointement avec son oncle, du domaine de sa maison. On en a la preuve en différens hommages<sup>1</sup> sans date, rendus conjointement à Frotaire, évêque, fils de Gerberge, & à Raimond, fils de Bernard, vicomte, son neveu, fils de Rangarde; & en particulier par l'union<sup>2</sup> que le même Frotaire, évêque de Nîmes, & son neveu le vicomte Raimond, firent en 1062 de l'abbaye de Sorèze, & en 1073, de celle de Castres à la congrégation de Saint-Victor de Marseille. Le même Raimond eut un frère appelé Frotaire<sup>3</sup> comme son oncle. Il épousa après l'an 1054 Ermengarde, fille de Pierre Raimond, comte de Carcassonne & de Razès & vicomte de Béziers & d'Agde, héritière de ces dignités, ce qui rendit sa maison extrêmement puissante. Nous ne trouvons plus rien de lui après l'an 1074, & il paroît qu'il étoit déjà décédé en 1078; nous avons en effet un acte<sup>4</sup> de cette dernière année, suivant lequel Ermengarde, sa femme, avoit alors toute l'autorité dans ses domaines. Il est vrai qu'il est fait mention de lui, comme

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 1106.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXIX & suiv.

*Ibid.* n. CCXX. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 13.

<sup>4</sup> *Cartulaire du château de Foix*.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXIV.

vivant, dans l'acte<sup>1</sup> de la réformation de l'église d'Albi, daté de la douzième année du pontificat d'Alexandre II, la treizième du roi Philippe, la dix-septième du cycle décennoval, l'an MLXXVIII de l'Incarnation, concurrent VII, &c.; mais il est évident qu'il y a faute dans l'année de l'Incarnation, & qu'il faut lire l'an MLXXII, car toutes les autres notes chronologiques conviennent à cette année, comme le P. de Sainte-Marthe l'a remarqué; d'ailleurs Guiraud, évêque d'Ostie, dont il est fait mention dans l'acte comme vivant, mourut<sup>2</sup> en 1077. La postérité de Raimond-Bernard est connue & il n'y a aucune difficulté là-dessus. Telle est l'origine de la maison des Trencavels, ce qu'on comprendra encore mieux par la généalogie que nous joignons à cette Note.

## NOTE XXII

*Suite & origine des comtes héréditaires de Carcassonne & de Razès de la seconde race, & des comtes héréditaires de Comminges, de Conserans & de Foix.*

I. NOUS avons parlé, dans le premier volume de cette histoire, des comtes héréditaires de Carcassonne & de Razès de la première race, dont Acfred II, qui vivoit en 934, a été le dernier. Nous ignorons s'il laissa postérité; il paroît cependant qu'il eut une fille, appelée Arsinde, qui porta ces deux comtés dans la maison des comtes de Comminges & de Conserans, lesquels lui succédèrent en effet, & dont nous entreprenons de développer ici l'origine & la succession.

Nous remarquerons auparavant que cette matière est d'autant plus obscure que, pendant les dixième & onzième siècles, la plupart des comtes ne prenoient ordinairement que leur nom de baptême, avec le

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 6, col. 1.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 1077, n. 2.

simple titre de comte, sans ajouter le nom du pays sur lequel ils dominoient; & comme la plupart des chartes de ces deux siècles sont sans date, qu'elles sont d'ailleurs assez rares, & que les noms se perpétuoient dans les familles, cela jette une étrange confusion dans l'histoire. Le seul moyen de débrouiller leur généalogie & de connoître leurs comtés, c'est d'observer : 1<sup>o</sup> la situation des lieux de leur domaine dont ils font mention dans leurs chartes; 2<sup>o</sup> les noms de leurs pères ou de leurs mères, qu'ils ajoutaient alors fort communément au leur, pour se distinguer entre eux. Ainsi les uns se disoient, par exemple, *Petrus Rogerii*, *Rogerus Bernardi*, &c.; c'est-à-dire Pierre fils de Roger, Roger fils de Bernard, & les autres *Roger fils de Garsinde*, *Pierre fils d'Adélaïde*, &c. Après cette observation, nous entrerons dans l'examen de la suite des comtes héréditaires de Carcassonne & de Razès de la seconde race, que nous n'établirons que sur l'autorité des chartes; c'est pourquoi on ne doit pas être surpris si nous nous écartons souvent dans cette discussion du sentiment des divers auteurs qui ont traité le même sujet, lesquels ne nous ont donné la plupart que de vaines conjectures ou des fables ridicules.

II. Nous trouvons d'abord<sup>1</sup> un seigneur appelé *Arnaud* qui, conjointement avec sa femme *Arsinde* & ses fils *Roger* & *Odon*, donna, en 949, à l'abbaye de Montolieu, dans le diocèse de Carcassonne, un alleu situé dans le même diocèse & que son frère *Roger* lui avoit cédé. Or, comme nous prouverons bientôt qu'il y avoit, vers la fin du dixième siècle, un comte de Carcassonne appelé *Roger*, que son frère *Odon* étoit comte de Razès, & qu'ils se disent l'un & l'autre fils d'*Arnaud* & d'*Arsinde*, nous concluons de là que ce dernier étoit comte de Carcassonne & de Razès, quoiqu'il ne prenne pas la qualité de comte dans cet acte, les dignités étant certainement alors héréditaires.

<sup>1</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, 1. 3, c. 5, n. 2. — *Marca Hispanica*, p. 542 & seq.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXVIII & suiv.

*Arnaud* & sa femme *Arsinde* donnèrent<sup>1</sup> en 944, à l'abbaye de Lézat, l'alleu de Saint-Ybar, situé dans le pays de Foix, qui, à la fin du dixième siècle, appartenoit aux comtes de Carcassonne & de Razès; ainsi *Arnaud* possédoit dès lors ces deux comtés. Enfin nous trouvons un acte de déguerpissement<sup>2</sup> fait en faveur de *Daniel*, abbé de Lézat, en présence du comte *Arnaud*. Ce *Daniel*<sup>3</sup> étoit abbé de ce monastère la neuvième année du règne de *Louis d'Outremer*, ou vers l'an 945.

III. Il paroît qu'*Arnaud* étoit déjà décedé & qu'*Arsinde*, sa femme, étoit veuve à la fin de l'an 957. Nous avons en effet un acte<sup>4</sup> de vente fait le 29 de novembre, la quatrième année du règne de *Lothaire*, par la comtesse *Arsinde* & le comte *Roger*, son fils, ce qu'on peut confirmer par un autre titre<sup>5</sup> suivant lequel la comtesse *Arsinde* & le comte *Roger* autorisent, au mois de juin de la cinquième année de ce prince, une donation en faveur de l'abbaye de Montolieu dans le diocèse ou comté de Carcassonne. *Arnaud* auroit vécu encore cependant jusques en 974, si on pouvoit s'en rapporter aux historiens<sup>6</sup> de la maison de Foix, qui prétendent que ce comte & *Arsinde*, sa femme, donnèrent, la même année, à leur fils *Roger* le château de Castelpenent dans le pays de Foix, & l'église d'Amplan à l'abbaye de Saint-Volusien. Mais, outre qu'il n'y a aucun fond à faire sur ces auteurs qui n'ont ni exactitude ni critique, nous verrons plus bas que *Roger*, fils d'*Arnaud*, étoit certainement comte de Carcassonne en 970. Ainsi ces donations doivent être antérieures à cette année. D'ailleurs *Catel*<sup>7</sup> assure qu'il n'est rien dit de ces donations dans un manuscrit qu'il avoit du plus ancien de ces historiens, & il croit avec raison que du

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. LXXVI, la 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 949, n. 22.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXIX.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. XCI.

<sup>6</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 695 & suiv.

<sup>7</sup> *Catel*, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 626.

moins les dates de ces titres sont fausses. Il est vrai qu'il prétend qu'Arnaud ne mourut qu'en 994, mais il a été suffisamment réfuté là-dessus par M. de Marca<sup>1</sup>.

IV. Outre Roger & Odon, qu'Arnaud eut de son mariage avec Arsinde, il eut encore un troisième fils nommé Raimond; c'est ce qui paroît : 1<sup>o</sup> par une restitution<sup>2</sup> que le comte Raimond, fils du comte Arnaud, fit à l'abbaye de Saint-Hilaire, dans le diocèse de Carcassonne, d'un alleu situé dans le comté de Roussillon, la troisième année du règne du roi Hugues; 2<sup>o</sup> par une notice<sup>3</sup> sans date qui se trouve dans le Cartulaire de la cathédrale de Narbonne, & qui porte « que la comtesse Arsinde & ses fils les comtes Eudes & Raimond ayant donné en engagement « à quelques juifs l'alleu de Magrignan & « de Cuxac, dans le comté de Narbonne, & « l'ayant racheté ensuite, le même comte « Raimond donna à sa mort la part qu'il « avoit à cet alleu, à la cathédrale de Narbonne, que l'archevêque Ermengaud en « jouit pendant sa vie, & la laissa à sa mort « à son église, » ce qui peut servir à fixer à peu près le temps du décès du comte Raimond, fils d'Arnaud, comte de Carcassonne, puisque nous venons de voir qu'il vivoit encore la troisième année du règne du roi Hugues, ou l'an 990, & qu'il mourut avant Ermengaud, archevêque de Narbonne, décédé vers l'an 1015.

V. Les comtes Roger, Eudes & Raimond partagèrent donc la succession d'Arnaud leur père. Roger qui étoit l'aîné eut le comté de Carcassonne en partage. Quelques auteurs<sup>4</sup> l'appellent Roger II, ou Roger III, pour le distinguer d'un ou de deux autres prétendus comtes de Carcassonne de ce nom, qui n'ont jamais existé; car, pour ce qui est du prétendu Roger I, il n'est fondé<sup>5</sup> que sur les actes de la transla-

tion des reliques de saint Antonin qu'on met en 887, & dont nous avons fait voir la fausseté. Il est certain d'ailleurs que le comté de Carcassonne étoit possédé alors<sup>1</sup> par des comtes d'un autre nom. Quant à Roger II, admis par Catel, M. de Marca a fait voir qu'il l'a confondu avec notre Roger fils d'Arnaud.

VI. Ce Roger fut donc le premier comte de Carcassonne de son nom; il le fut aussi de Conserans & d'une partie du Comminges, & posséda outre cela un grand nombre de terres dans la partie méridionale du diocèse de Toulouse, ou plutôt tout le domaine de ce canton, & plusieurs châteaux dans les comtés ou diocèses voisins, comme l'on voit par son testament.

Il est parlé de lui dans divers actes depuis l'an 957 jusques en 1012. Il étoit déjà marié avec Adélaïde dès l'an 970, comme il paroît par un échange<sup>2</sup> qu'il fit au mois d'avril de la seizième année du règne de Lothaire, & par l'acte de la translation<sup>3</sup> des reliques de saint Hilaire. Le P. Mabillon<sup>4</sup> a donné cet acte, & il le rapporte après Catel & Marca à l'an 978; mais ces auteurs n'ont pas fait assez d'attention à la date marquée en ces termes : *Anno DCCCCLXX VIII kal. martii*, & au lieu de séparer *octavo kalendas martii* de cet autre chiffre, *anno nonagesimo septuagesimo*, ils ont lu comme si ces chiffres étoient joints & qu'il y eût *anno DCCCCLXXVIII, kal. martii*. En effet, outre que ces chiffres sont séparés dans la copie qui est à la bibliothèque de Colbert & qui a été prise sur l'original, il est certain d'ailleurs que cette translation fut faite le 22 de février, comme le témoignent Catel<sup>5</sup> & Marca eux-mêmes, sur l'autorité de l'ancien bréviaire de l'abbaye de Saint-Hilaire; or, le 22 février, on comptoit VIII *kalend. martii*. L'acte de cette translation est donc de l'an 970 & non de l'an 978, &

<sup>1</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 695 & suiv.

<sup>2</sup> Archives de l'abbaye de Saint-Hilaire, dans dom Estiennot, *Antiquit. Bened. Occitan.* t. 2, p. 60.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes n. XCI & suiv.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 623. — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 695.

<sup>5</sup> Voyez Note III.

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 100 & suiv.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVI.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CV.

<sup>4</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 5, & ad ann. 978, n. 74. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 625.

<sup>5</sup> Catel, *ibid.* — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 696.

c'est par inadvertance que le P. Mabillon le place ailleurs<sup>1</sup> sous l'an 938.

VII. Roger I entreprit<sup>2</sup> en l'an 1002 le voyage de Rome, qu'il avoit déjà fait vingt ans auparavant. Nous ne doutons pas qu'il n'ait fait alors son testament, que Catel<sup>3</sup> a donné le premier, & qui est daté, dans son édition, du 22 mars de l'an 1062, sous le règne de Henri, roi de France. Mais il est certain que cette date est fautive & qu'elle a été ajoutée par quelque copiste ignorant. C'est de quoi il est aisé de se convaincre par trois différentes copies qu'on voit de la même pièce, dans le recueil des titres concernant les maisons de Carcassonne, Foix, &c., qui est à la bibliothèque Colbert. L'une a été prise sur l'original qui étoit alors dans la caisse 17 des archives du château de Foix; elle n'a aucune date, ce qui lève toute la difficulté. Les deux autres sont extraites du Cartulaire de la maison de Foix, qui étoit dans la caisse 15 des mêmes archives. La première de ces deux dernières copies n'a non plus aucune date, & l'autre a celle qu'on lit dans Catel. Mais ce qui fait voir évidemment sa fausseté & qu'elle a été ajoutée longtemps après, c'est: 1<sup>o</sup> que le roi Henri I ne vivoit plus en 1062; 2<sup>o</sup> c'est que si le testament est de cette dernière année, Roger I l'auroit fait à l'âge de près de cent vingt ans, puisque nous avons déjà vu qu'il étoit né du moins quelques années avant l'an 949.

M. de Marca<sup>4</sup>, qui a donné aussi ce testament pris sur une copie qui se trouve aux archives de Pau, fait voir plus au long la fausseté de cette date, à quoi on doit ajouter que, suivant sa copie, l'acte est du premier d'avril, au lieu que, selon Catel, il est du 22 mars. M. de Marca suppose<sup>5</sup> cependant qu'il étoit daté, & que *le copiste a failli non-seulement aux caractères du chiffre, mais encore en l'expression du roi, le nom duquel, ajoute-t-il, étant désigné à l'ordinaire*

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 988, n. 7.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVII.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 627.

<sup>4</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 707 & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 709.

par la première lettre H, il a interprété du roi Henri ce qui doit être entendu du roi Hugues. Il est inutile de recourir à cette explication, puisque nous avons déjà vu qu'il n'y a aucune date dans l'original. Quant à la raison qu'apporte cet illustre auteur pour prouver que ce testament est antérieur à l'an 1000, savoir que le testateur met sous *la baillie*, régence ou administration de la comtesse Adélaïde sa femme, ses enfans, qui par conséquent devoient être alors en bas âge, elle ne nous paroît pas tout à fait concluante, parce que suivant l'usage de nos provinces, où on a toujours suivi le droit écrit, un père peut donner à sa femme l'administration & la jouissance de ses biens, quoique ses enfans soient majeurs & avancés en âge. Nous en avons divers exemples dans ce siècle.

VIII. Roger I fit vraisemblablement ce testament vers l'an 1002, avant que d'entreprendre son second voyage de Rome, quoiqu'il ne soit mort que vers l'an 1012. Il paroît en effet que cet acte fut exécuté de son vivant, car Bernard & Pierre ses fils prennent le titre de comtes dans leur souscription à une donation<sup>1</sup> qu'il fit l'an 1011, avec sa femme Adélaïde, en faveur de l'abbaye de Saint-Hilaire; & dans ce même acte, Roger qualifie comte Raimond, son autre fils, qualité qu'il ne donne à aucun d'eux dans son testament. Au reste, comme Raimond ne souscrivit pas avec ses deux frères à l'acte de l'an 1011 & que son père y déclare qu'il fait cette donation *pour l'âme de son frère le comte Eudes, & du comte Raimond, son fils*, nous inférons de là que ce dernier étoit alors déjà décédé. Nous verrons bientôt que Garsinde, veuve de Raimond, étoit déjà remariée en 1013 avec Bernard d'Anduze.

IX. Nous n'avons plus rien de Roger I après l'an 1012, & ce comte décéda sans doute peu de temps après. M. de Marca<sup>2</sup> prétend qu'Adélaïde, sa femme, étoit sœur de Baudouin, sire de Pons en Saintonge. Il se fonde sur un fragment du testament de ce seigneur tiré du Cartulaire de Saint-

Éd. orig.  
l. II.  
p. 584.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLIV.

<sup>2</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 697.



GÉNÉALOGIE DES COMTES DE CARCASSONNE ET DE RAZÈS DE LA SECONDE RACE ; DES COMTES DE FOIX, DE CONSERANS ET DE COMMINGES.

Asnaricus, comte de Comminges & de Conserans vers l'an 900.

<p>Arnaud I, comte de Comminges en partie, &amp; comte de Conserans, épousa Arsinde, vraisemblablement héritière des comtes de Carcassonne &amp; de Razès; il vivoit en 944 &amp; 956.</p>	<p>Raimond I, comte de Carcassonne, épousa Garsinde, fille aînée &amp; héritière de Guillaume, vicomte de Béziers &amp; d'Agde, laquelle se remaria avec Bernard d'Anduze; il mourut vers l'an 1010.</p>	<p>Guillaume, comte en partie de Carcassonne vers l'an 1045.</p>	<p>Raimond II, comte en partie de Carcassonne avec ses frères.</p>
<p>Roger I, comte de Carcassonne &amp; de Conserans, &amp; en partie de Comminges depuis l'an 957, épousa Adélaïde, &amp; mourut vers l'an 1012.</p>	<p>Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne, vicomte de Béziers &amp; d'Agde, épousa Rangarde de la Marche, &amp; mourut vers l'an 1060.</p>	<p>Pierre. Bernard.</p>	<p>Roger III, comte de Carcassonne &amp; de Razès, vicomte de Béziers &amp; d'Agde, épousa Sybille, &amp; mourut en 1067 sans enfans.</p>
<p>Bernard, comte de Conserans &amp; de Foix &amp; en partie de Carcassonne, épousa Garsinde, héritière du comté de Bigorre, &amp; mourut vers l'an 1034.</p>	<p>Gilberge épousa, en 1036, Raimond I, roi d'Aragon.</p>	<p>Garsinde, femme de Raimond, vicomte de Narbonne.</p>	<p>Ermengarde, héritière de son frère, épousa Raimond-Bernard, vicomte d'Albi &amp; de Nîmes.</p>
<p>Pierre, évêque de Girone depuis l'an 1010 jusques en 1050.</p>	<p>Etienne, épousa, en 1036, Garcias, roi de Navarre.</p>	<p>Adélaïde épousa Guillaume, comte de Cerdagne.</p>	<p><i>Premier lit.</i> Raimond, comte de Bigorre, mort l'an 1080.</p>
<p>Ermessinde épousa, vers l'an 1001, Raimond, comte de Barcelone, &amp; mourut en 1058.</p>	<p>Bernard, comte de Bigorre, épousa : 1<sup>o</sup> Clémence, 2<sup>o</sup> Etienne; mourut vers l'an 1065.</p>	<p>Roger II, comte de Carcassonne en partie, &amp; 1<sup>er</sup> de Foix, épousa Amica, &amp; mourut sans enfans vers l'an 1064.</p>	<p><i>Deuxième lit.</i> Béatrix, héritière du comté de Bigorre, épousa, en 1079, Centule, vicomte de Béarn.</p>
<p>Arnaud I, comte de Comminges en partie, &amp; comte de Conserans, épousa Arsinde, vraisemblablement héritière des comtes de Carcassonne &amp; de Razès; il vivoit en 944 &amp; 956.</p>	<p>Roger II, comte de Carcassonne en partie, &amp; 1<sup>er</sup> de Foix, épousa Amica, &amp; mourut sans enfans vers l'an 1064.</p>	<p>Pierre, comte de Foix après la mort de son frère, épousa Ledgarde, &amp; mourut vers l'an 1071.</p>	<p>Roger II, comte de Foix en 1072, épousa : 1<sup>o</sup> Sicarde, 2<sup>o</sup> Etienne, &amp; mourut vers l'an 1124.</p>
<p>Odon ou Eudes, comte de Razès, épousa Altrude, &amp; mourut vers l'an 1018.</p>	<p>Raimond I, comte de Carcassonne, épousa Garsinde, héritière du comté de Bigorre, &amp; mourut vers l'an 1034.</p>	<p>Pierre, comte en 1084.</p>	<p>Roger III, comte de Foix, épousa Ximène de Barcelone; mourut vers l'an 1148.</p>
<p>Raimond I, comte en partie de Comminges en 980, mourut vers l'an 997.</p>	<p>Roger II, comte de Foix après la mort de son frère, épousa Ledgarde, &amp; mourut vers l'an 1071.</p>	<p>Raimond II, comte de Razès, mort sans enfans vers l'an 1065.</p>	<p>Bernard, comte de Béarn. Braidimène.</p>
<p>Amélius Simplicius, comte ou marquis en partie de Comminges en 997.</p>	<p>Arnaud, comte de Razès.</p>	<p>Raimond I, comte de Razès en 1034, épousa Béliarde.</p>	<p>Roger II, comte de Foix en 1072, épousa : 1<sup>o</sup> Sicarde, 2<sup>o</sup> Etienne, &amp; mourut vers l'an 1124.</p>
<p>Garcias, chef de la branche des comtes d'Aure dans le Comminges.</p>	<p>Bernard I, comte de Comminges.</p>	<p>Pépin, comte de Comminges, se fit religieux à Alaon en 1039.</p>	<p>Raimond II, comte de Carcassonne en partie, &amp; 1<sup>er</sup> de Foix, épousa Amica, &amp; mourut sans enfans vers l'an 1064.</p>
<p>Arnaud II, comte de Comminges en partie en 979.</p>	<p>Roger.</p>	<p>Bernard, comte ou marquis.</p>	<p>Bernard II, comte de Comminges depuis l'an 1030.</p>
<p>Pierre, évêque de Conserans en 979.</p>	<p>Guillaume, comte ou marquis de Comminges en 1015 &amp; 1025.</p>	<p>Raimond-Bernard, comte de Comminges vers l'an 1075 par indivis avec ses frères.</p>	<p>Galinde.</p>
<p>Roger I, comte de Comminges en partie, épousa Adélaïde.</p>	<p>Eudes ou Odon, comte en partie de Comminges en 1035.</p>	<p>Bernard-Odon, comte en partie de Comminges vers l'an 1062.</p>	<p>Raimond. Bernard IV, comte de Comminges en 1130; épousa Dias de Muret; il mourut en 1150.</p>
<p>Arnaud III, comte de Comminges en partie en 1062 &amp; 1070.</p>	<p>Bernard, évêque de Toulouse en 1035.</p>	<p>Roger, abbé de Peyrissas.</p>	<p>Bernard V, comte de Comminges en 1153; étoit mort en 1166.</p>
<p>Roger II, comte en partie de Comminges en 1021, 1026 &amp; 1035, épousa Al-dane.</p>	<p>Arnaud II, comte de Comminges en partie en 979.</p>	<p>Arnaud III, comte de Comminges en partie en 1062 &amp; 1070.</p>	<p>Roger. Fortanier.</p>
<p>Roger III, comte de Comminges par indivis avec ses frères en 1114.</p>	<p>Roger II, comte en partie de Comminges en 1021, 1026 &amp; 1035, épousa Al-dane.</p>	<p>Bernard, abbé de Lézat &amp; évêque de Conserans en 1060.</p>	<p>Roger. Fortanier.</p>
<p>Roger III, comte de Comminges par indivis avec ses frères en 1114.</p>	<p>Roger, moine.</p>	<p>Roger III, comte de Comminges par indivis avec ses frères en 1114.</p>	<p>Raimond-Guillaume.</p>

22  
Éd. orig.  
t. II,  
p. 581.

Eutrope de Saintes, où on lit ces mots : *Ego Balduinus miles, dominus de Ponto. Item volo ut filius meus primogenitus & heres solvat Adalaxae uxori Rogerii comitis Carcassonnensis sorori meae, totum quod sibi a patre datum est, & praeterea totum illud quod me constabit debere, aut censum dari consuetum ratione debiti.* Mais cet acte ne ressent nullement le style du dixième siècle ou du commencement du suivant, & il est sans exemple que les seigneurs prissent alors le titre de *miles* & celui de *dominus*. Cet acte regardera donc Roger, vicomte de Carcassonne, qui se qualifioit *comte*<sup>1</sup> de cette ville en 1136, & qui peut avoir épousé Adélaïde de Pons en premières noces; car il ne se maria qu'en 1139 avec Bernarde de Comminges, & il étoit alors avancé en âge.

X. Suivant le partage que Roger I fit de son domaine par son testament<sup>2</sup>, il donna à Raimond, son fils aîné, le comté de Carcassonne, une portion de celui de Razès & la troisième partie de celui de Comminges; à Bernard, son second fils, le comté de Conserans avec la terre de Foix, & à Pierre, le troisième, la plupart des abbayes situées dans ces différens pays; mais il paroît, par ce que nous dirons dans la suite, que Roger fit quelque changement à cette disposition. La mort de Raimond, son fils, qui précéda la sienne, occasionna peut-être ce changement.

Le même Raimond<sup>3</sup>, en 981, étoit né depuis quelques années; ainsi il avoit environ quarante ans lorsqu'il mourut, vers l'an 1010. Il laissa deux fils en bas âge, Pierre & Guillaume, qu'il avoit eus de Garsinde, sa femme, fille aînée & héritière de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, laquelle étoit déjà remariée, en 1013, avec Bernard d'Anduze. Ces faits sont fondés sur différens actes, suivant lesquels : 1° Garsinde, fille aînée<sup>4</sup> & héritière de Guillaume, vicomte de Béziers, étoit mariée en 1013 & 1024 avec Bernard, seigneur d'Anduze; 2° elle eut de ce seigneur un fils appelé

Bermond<sup>5</sup>; 3° elle fut aussi mère<sup>6</sup> de Pierre Raimond, comte de Béziers & de Carcassonne, & de Guillaume, qui se qualifioit comte; 4° le même Bermond d'Anduze étoit frère<sup>7</sup> de ces derniers; 5° il n'étoit que leur frère utérin, puisque Bernard, son père, faisant mention de tous ses fils dans un acte<sup>8</sup> de l'an 1020, ne dit rien de Pierre Raimond & de Guillaume. Nous savons d'ailleurs que ceux-ci étoient fils<sup>9</sup> de Garsinde, sa seconde épouse; qu'il n'eut de cette dernière<sup>6</sup> que Raimond & Bermond, & que Frédol, Gérard & Almerade étoient d'une première femme appelée Ermengarde. Il est donc certain que Raimond I, comte de Carcassonne, épousa Garsinde de Béziers; car, quoique nous n'ayons aucun acte qui parle expressément de ce mariage, c'est une suite nécessaire des faits que nous venons d'établir. On peut ajouter que *Pierre-Raimond*, comte de Carcassonne, étant certainement fils d'un premier mariage de Garsinde de Béziers, il devoit être aussi fils de Raimond I, comte de Carcassonne, tant parce qu'il posséda ce comté, qui étoit héréditaire, que parce qu'il ajoutoit le nom de *Raimundi*<sup>7</sup> à celui de Pierre, ce qui veut dire fils de Raimond.

XI. Pierre<sup>8</sup>, fils de Raimond I, comte de Carcassonne, & de Garsinde de Béziers, succéda à son père dans une portion du comté de Carcassonne & il hérita, après la mort de sa mère, arrivée vers l'an 1037, des vicomtés de Béziers & d'Agde qu'il transmit à ses descendans. Comme il étoit de race comtale & qu'il posséda une partie du comté de Carcassonne, il prit le titre de comte, & quelquefois celui de *comte de Béziers*<sup>9</sup>, quoiqu'il ne fût proprement que vicomte de cette ville; il se qualifia aussi *comte de Carcassonne*<sup>10</sup>. Quant à Guil-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CLXXV, CLXXVII, CXCH, CCXLVII, CCXLVIII, &c.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CLXXV.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CLII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CLXIX & CLXXXVIII.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CLII & CLXXX.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CLXXXVIII.

<sup>8</sup> *Ibid.* n. CLXXVII, CCXLVII.

<sup>9</sup> *Ibid.* n. CCXI.

<sup>10</sup> *Ibid.* n. CCCXXXIV.

<sup>1</sup> Martène, *Thesaurus novus anecd.* t. 1, p. 335.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CXVI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CXXXVIII, CXLVII, CLVI.

laume', son frère, il prit aussi le titre de comte, eut pour son partage une portion du comté de Carcassonne avec une partie du Lauragais, & laissa des enfans.

XII. Nous avons, en effet, un acte sans date<sup>1</sup>, suivant lequel *Raimond-Guillaume* donne au comte *Pierre*, son oncle, l'alleu de *Magrignan*, pour en jouir pendant sa vie, &c. Comme ce domaine étoit dans la maison<sup>2</sup> de Carcassonne, c'est une preuve que le comte *Pierre* est le même que *Pierre*, fils de *Raimond I*, comte de Carcassonne, & que par conséquent *Raimond*, son neveu, étoit fils de *Guillaume*, son frère; ce qu'on peut confirmer sur ce que le même *Raimond* prend le surnom de *Guillaume*, c'est-à-dire, fils de *Guillaume*. *Pierre* & *Bernard-Guillaume*, qui vendirent<sup>3</sup>, en 1068, au comte de Barcelone leurs droits sur les comtés de Carcassonne & de Razès, étoient aussi fils du même *Guillaume*. Enfin *Guillaume IV*, comte de Toulouse, déclare, dans l'acte de vente<sup>4</sup> qu'il fit en 1071 à *Raimond*, comte de Barcelone, du château de Laurac & de ses dépendances, qu'il en avoit acquis une partie de *Raimond-Guillaume* & de *Bernard*, son frère. Or, ces deux frères ne sont pas différens de *Raimond* & de *Bernard*, fils de *Guillaume*, comte en partie de Carcassonne; car les filles du comte *Pierre-Raimond*, frère du même *Guillaume*, vendirent<sup>5</sup> le Lauragais en 1070 au comte de Barcelone; d'où il résulte: 1° que dans le partage que firent *Pierre* & *Guillaume*, fils de *Raimond I*, comte de Carcassonne, ils eurent chacun une portion du Lauragais; 2° que les fils de *Guillaume* aliénèrent leur part en faveur de *Guillaume IV*, comte de Toulouse; 3° que *Raimond*, l'aîné d'entre eux, vivoit encore en 1060, puisque *Guillaume IV*, qui ne fut comte de Toulouse qu'après cette année, acquit de lui une portion du Lauragais; 4° enfin, que le

même *Raimond* étoit décédé en 1068, puisqu'il n'est pas fait mention de lui dans la vente que ses deux frères firent alors au comte de Barcelone de leurs droits sur les comtés de Carcassonne & de Razès.

XIII. Les descendans de *Raimond I*, comte de Carcassonne, ne jouirent donc que d'une partie du comté de Carcassonne, quoique ce comté lui eût été donné en entier par le testament du comte *Roger I*, son père. Il est certain d'ailleurs que *Bernard*, frère de *Raimond I*, & ses descendans, en possédèrent la moitié<sup>1</sup>, avec plusieurs autres biens qui avoient été destinés à ce dernier; ce qui prouve, ou que *Roger I* changea la disposition de son testament, ou que pendant le bas âge des enfans de *Raimond I*, leurs oncles s'emparèrent d'une partie des domaines qui leur étoient échus en partage.

*Pierre*, comte de Carcassonne, fils de *Raimond I*, avoit en 1054<sup>2</sup> un fils nommé *Roger* & trois filles de *Rangarde*, sa femme, sœur<sup>3</sup> d'*Almodis*, comtesse de Toulouse. Ce *Roger* succéda vers l'an 1060 au comte *Pierre-Raimond*, son père, sous la tutelle de sa mère, dans une portion du comté de Carcassonne & dans les vicomtés de Béziers & d'Agde. Nous l'appelons *Roger III*, parce qu'il est certain que le comte *Roger*, son oncle à la mode de Bretagne, avec lequel il s'accorda<sup>4</sup> sur le comté de Carcassonne, posséda la moitié du même comté. Cet accord est sans date, mais il est postérieur à l'an 1060 & antérieur à l'an 1067, puisqu'il y est fait mention, d'un côté, de *Guillaume*, comte de Toulouse, qui ne succéda au plus tôt à *Pons*, son père, qu'en 1060, & que, de l'autre, *Roger III* mourut sans enfans avant l'an 1067. En effet, *Rangarde*, sa mère, & ses sœurs, qui lui avoient succédé après son décès, vendirent<sup>5</sup> cette dernière année le comté de Carcassonne au comte de Barcelone. Par là finit la postérité masculine

Ed. orig.  
t. II,  
p. 285.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. VI, & Chartes & Diplômes, n. CLXXVIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* Chartes & Diplômes, n. CXCIV.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. XCI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCXL.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCLIV.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCXLVIII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCIV.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCLIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCXXIII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCXXXV.

de Raimond I, comte de Carcassonne. Les biens de cette branche passèrent dans la maison des Trencavels par le mariage d'Ermengarde, sœur & héritière de Roger III, avec Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nîmes, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Venons présentement aux descendans de Bernard, second fils de Roger I, comte de Carcassonne.

XIV. Bernard étoit déjà né<sup>1</sup> en 981. Outre le comté de Conserans & le pays de Foix, que Roger, son père, lui laissa par son testament<sup>2</sup>, il posséda une partie du comté de Carcassonne, comme on voit par un accord<sup>3</sup> ou partage que firent entre eux, après sa mort, l'évêque Pierre, son frère, & Roger, son fils. Ce dernier se dit *fils de Garsinde* dans l'acte du serment<sup>4</sup> qu'il prêta à cette occasion à l'évêque Pierre, son oncle paternel.

XV. Nous inférons de là que Bernard, fils de Roger I, comte de Carcassonne, est le même que *Bernard-Roger* (*Bernardus Rogerii*), comte de Bigorre, qui, de sa femme *Garsinde*, eut<sup>5</sup> une fille appelée Gilberge, laquelle épousa, en 1036, Ramire I, roi d'Aragon; car il paroît certain que ce Bernard, comte de Bigorre, étoit fils d'un comte appelé Roger. Or, nous ne trouvons aucun comte de Bigorre de ce dernier nom depuis<sup>6</sup> l'an 945 jusque vers l'an 1032. *Garsinde*, femme de Bernard-Roger, comte de Carcassonne & de Foix, aura donc été fille, ou plutôt sœur & héritière de Garcias, comte de Bigorre, qui mourut vers l'an 1032 & dont on ne connoît aucune postérité. Nous savons d'ailleurs que ce Bernard, comte de Bigorre, laissa un fils de son nom<sup>7</sup> qui lui succéda dans ce comté; & il paroît d'un autre côté que Bernard-Roger, comte de Carcassonne & de Foix, laissa plusieurs fils auxquels il *partagea*<sup>8</sup> ses domaines. Il aura donc disposé de sa

portion du comté de Carcassonne en faveur de Roger II, son fils, & Bernard, son autre fils, aura hérité du comté de Bigorre.

XVI. Ce dernier vivoit en 1064, ce qui s'accorde très-bien. Il eut une fille appelée Béatrix<sup>1</sup>, qui porta en 1079 le comté de Bigorre dans la maison des vicomtes de Béarn, par son mariage avec Centule, vicomte de ce pays; mais comme nous trouvons<sup>2</sup> un Raimond, comte de Bigorre, vers l'an 1070, sous le règne de Philippe I, il faut que celui-ci ait été fils de Bernard II, que Béatrix ait été sa sœur, & qu'étant mort sans enfans, elle lui ait succédé. Centule possédoit ce comté avec sa femme Béatrix au mois d'avril<sup>3</sup> de l'an 1080, qu'ils unirent de concert l'abbaye de Saint-Savin à celle de Saint-Victor de Marseille. Étienne, *mère de Béatrix*, intervint dans l'acte, d'où il s'ensuit que Bernard, comte de Bigorre, l'épousa en secondes noces, puisqu'en<sup>4</sup> 1062 il étoit marié avec Clémence. Ainsi Raimond aura été du premier lit & Béatrix du second. Au reste, le mariage de cette dernière avec Centule doit être postérieur au mois de mars de l'an 1079. En effet, ce vicomte étoit encore marié alors avec Guisle, sa cousine, qu'il répudia ensuite; & M. de Marca<sup>5</sup> s'est trompé en mettant la date de la lettre<sup>6</sup> du pape Grégoire VII, où il est parlé de ce mariage, à l'an 1078, car elle est de l'indiction II.

XVII. Quant à l'époque de la mort de Bernard, fils de Roger I, comte de Carcassonne, il est certain d'abord qu'il décéda avant l'an 1050, puisque Pierre, évêque, son frère, fit<sup>7</sup> après sa mort l'accord dont nous avons déjà parlé avec Roger, son neveu, fils du même Bernard. Or, ce prélat n'est pas différent de *Pierre Roger*, qui étoit déjà pourvu de l'évêché de Girone<sup>8</sup> dès l'an 1010 & qui étoit mort en 1050, puisqu'il est certain qu'Ermessinde, comtesse

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXVI.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CXXXVIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CLXX.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CLXXI.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CLXXVII.

<sup>6</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 802 & suiv.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.* n. CLXX.

<sup>1</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 802 & suiv.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLI.

<sup>3</sup> Martène, *Ampliss. collect.* t. 1, p. 504 & seq.

<sup>4</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 810.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 295.

<sup>6</sup> Grégoire VII, l. 6, epist. 20.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.

<sup>8</sup> *Marca Hispanica*; p. 423, 442, 444, 1083, 1153.

de Barcelone, sa sœur<sup>1</sup>, étoit fille<sup>2</sup> de Roger I, comte de Carcassonne.

XVIII. Il paroît d'un autre côté que Bernard-Roger, comte de Carcassonne, étoit déjà décédé en 1036, par le contrat de mariage passé cette année entre Stéphanie, sa fille<sup>3</sup>, & Garcias surnommé de Nagera, roi de Navarre : il est dit en effet dans cet acte<sup>4</sup> que *Stéphanie se maria du conseil de la comtesse, sa mère* ; d'où Bris Martinez conclut avec raison que le comte, son père, étoit alors décédé. Il est vrai que cet auteur se trompe ou plutôt se contredit ; car d'un côté il suppose, après les anciens monumens de l'abbaye de Nagera, que Stéphanie étoit de la maison de Foix, & il réfute fort bien Guaribai, qui prétend que cela ne peut être, parce que alors il n'y avoit pas de comtes de Foix ; mais il conjecture de l'autre que Stéphanie étoit fille de Raimond-Borrel, comte de Barcelone, & d'Ermessinde, sa femme, sur ce que le roi Garcias alla dans cette ville pour l'épouser. Il ignoroit sans doute qu'Ermessinde, comtesse de Barcelone, étoit fille de Roger I, comte de Carcassonne, & sœur de Bernard, père de Stéphanie, comme nous l'avons déjà fait voir ; ainsi il n'est pas extraordinaire que cette dernière, lorsqu'elle épousa le roi Garcias, fût auprès de sa tante, veuve depuis longtemps du comte Raimond-Borrel.

Il résulte de ce que nous venons de dire que Gilberge, femme de Ramire I, roi d'Aragon, étant aussi fille du même Bernard, les deux sœurs épousèrent la même année les deux frères ; car Ramire étoit frère naturel de Garcias. Aussi n'est-il pas dit dans le contrat<sup>5</sup> de mariage de la première que son père, Bernard-Roger, fût alors en vie, & en effet nous voyons, par cet acte, que ce fut l'évêque de Tarbes & les vicomtes de Lavedan qui emmenèrent

Gilberge en Aragon pour la marier avec Ramire.

XIX. Pierre, évêque de Girone, troisième fils de Roger I, comte de Carcassonne, posséda le comté de Carcassonne en tout ou en partie, suivant l'accord<sup>1</sup> qu'il fit là-dessus avec son neveu Roger II. Celui-ci lui survécut, & en vertu de cet accord lui succéda dans ce comté, dont il jouit avec Roger III, son cousin<sup>2</sup>, arrière-petit-fils de Roger I. Il posséda aussi le comté de Foix, & fit sa principale résidence dans le château de ce nom ; ce qui lui donna occasion de s'en qualifier comte, pour se distinguer sans doute de Roger III, son cousin ; ainsi il a donné proprement l'origine au comté & aux comtes de Foix, dont il fut le premier de son nom & le deuxième de Carcassonne ; il épousa une dame appelée Amica, comme il paroît par la lettre qu'il écrivit<sup>3</sup> vers l'an 1060 à S. Hugues, abbé de Cluny. Le P. Mabillon<sup>4</sup>, qui en rapporte un fragment considérable, n'a pas fait attention que le nom de la femme de ce comte est dans la suscription ; c'est donc sans aucun fondement qu'il prétend que cette dame s'appeloit Sicarde, en quoi il a été suivi en dernier lieu par le P. Ange<sup>5</sup>. Mais Sicarde étoit femme de Roger II & non de Roger I, comte de Foix.

Celui-ci étoit décédé en 1067, ce qu'on peut prouver par l'acte de vente que firent cette année<sup>6</sup> au comte de Barcelone, Rangarde, veuve de Pierre-Raimond, comte de Béziers, & Ermengarde, leur fille, *du comté de Carcassonne & de tout l'honneur que Roger, comte de Foix, avoit possédé*.

XX. Roger I, comte de Foix, mourut sans enfans ; en effet, Roger II, comte du même pays, qui vivoit à la fin du onzième siècle & au commencement du suivant, n'étoit que

Ed. orig.  
t. II,  
p. 386.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 440 & 1065.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLIX.

<sup>3</sup> *Marca, Histoire de Béarn*, p. 709.

<sup>4</sup> Sandoval, *Obisp. de Pamp.* p. 45. — Bris Martinez, *Historia de San Juan de la Pena*, p. 423.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, 6<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCXXIII & suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCXIV.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 1066, n. 66.

<sup>5</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 3, p. 343.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXV.

son neveu', fils d'un de ses frères. On a ignoré jusqu'ici le nom de ce frère de Roger I, comte de Foix; mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne s'appelât Pierre, ce que nous inférons d'un acte suivant lequel *le comte Pierre-Bernard (Petrus-Bernardi), du consentement du comte Roger, son fils, restitue*<sup>1</sup>, vers l'an 1070, au monastère de Camon, divers droits qu'il exigeoit dans le village de Calsan. On voit par là que ce comte Pierre exerçoit son autorité dans les pays soumis à la domination de la maison de Carcassonne & de Foix, puisque le monastère de Camon & le village de Calsan sont situés, le premier dans la partie méridionale du diocèse de Mirepoix, & l'autre dans le diocèse de Pamiers, & que les comtes de Carcassonne avoient l'avouerie<sup>2</sup> du même monastère. Il aura donc été frère de Roger I, comte de Foix, & père de Roger II, qui, par son père, étoit neveu de Roger I.

Il y a cependant une difficulté, c'est que dans l'acte<sup>4</sup> du serment prêté à Roger I, comte de Foix, par Roger III, comte de Carcassonne, ce dernier, après avoir excepté Guillaume, comte de Toulouse, & Raimond, son frère, excepte encore *Pierre-Bernard, son oncle (avunculo meo)*. Or, suivant ce que nous venons de dire, le même Pierre-Bernard ne pouvoit être oncle de Roger III, comte de Carcassonne, à prendre ce terme dans sa signification propre; mais il suffit que Pierre-Bernard fût oncle de Roger III à la mode de Bretagne, comme il l'étoit effectivement, pour qu'il ait pu<sup>5</sup> se servir de ce terme.

Nous trouvons un autre comte nommé Pierre qui, avec ses deux fils, Roger & Raimond, donna<sup>6</sup> en l'année 1084 à l'abbaye de Cluse un alleu situé dans le comté de Toulouse. On pourroit croire d'abord que c'est le même que Pierre, comte de Foix, père de Roger II; mais voici ce qui

nous persuade le contraire, quoique nous ne doutions pas qu'ils ne fussent les uns & les autres de la même maison: 1° on a déjà vu que, dans l'acte de déguerpissement de l'an 1070, Roger II se qualifioit comte. Or, Roger ne prend pas cette qualité dans la donation de l'an 1084; 2° Roger II étoit certainement comte de Foix en 1071, 1073 & 1075, & il étoit déjà marié avec Sicarde avant l'an 1073. Ainsi le comte Pierre, qui fit la donation de l'an 1084, aura été, selon toutes les apparences, frère puîné de Roger II, comte de Foix.

XXI. Ce dernier se dit *fils de Ledgarde*, dans un acte qui est environ de l'an 1074<sup>2</sup>. Ainsi ceux<sup>3</sup> qui le font fils d'Amélie se trompent. Il épousa Sicarde, comme on voit entre autres par la donation qu'il fit avec elle à l'abbaye de Cluny<sup>4</sup>, *le dimanche jour de la conversion de S. Paul, le 4 de la lune, l'an 1074*. C'est le même comte<sup>5</sup> Roger qui autorisa l'union de l'abbaye de Lézat à celle de Cluny, au mois de novembre de l'an 1073. Nous avons encore une donation qu'il fit vers l'an 1075<sup>6</sup>, avec sa femme Sicarde, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières. Il n'eut point d'enfans de cette dame, car Roger III, son fils aîné, se dit *fils de Stéphanie*<sup>7</sup>; il aura donc épousé celle-ci en secondes noces. En effet, il n'avoit pas encore d'enfans en 1095, comme il paroît par l'accord<sup>8</sup> qu'il passa cette année avec Ermengarde de Carcassonne, sa cousine, & non en 1097, comme M. de Marca<sup>9</sup> l'a avancé. Il étoit alors sans doute veuf, mais il épousa Stéphanie bientôt après, car Roger III, son fils aîné, étoit déjà grand en 1108<sup>10</sup>. Roger II, *neveu de Roger I*, vivoit encore en 1111<sup>11</sup>, & il est certain qu'il

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIV.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCLX.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 3, p. 343.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 1074, n. 66.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLVI.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCLX.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CCCCXII.

<sup>8</sup> *Ibid.* n. CCCX.

<sup>9</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 717.

<sup>10</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLIX.

<sup>11</sup> *Ibid.* n. CCCLV.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLV.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCXLV.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CLXXI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCXXIII.

<sup>5</sup> Du Cange, *in verb.* AVUNCULUS.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCIII.

ne mourut<sup>1</sup> qu'après l'an 1121, mais avant Pâques de l'an 1125. On voit par là que la conjecture de M. de Marca<sup>2</sup>, qui le fait mourir en 1116 & qui a été suivi en dernier lieu par le P. Ange<sup>3</sup>, est très mal fondée. La preuve que Roger II mourut avant Pâques de l'an 1125 se tire de deux actes<sup>4</sup> passés entre ses trois fils : Roger, qui prend le titre de comte de Foix, Pierre & Raimond d'un côté, & le vicomte Bernard-Aton de l'autre.

On doit inférer de là que Roger II eut au moins quatre fils de Stéphanie ou Étienne, sa seconde femme ; car dans les actes de l'an 1121<sup>5</sup>, il nomme lui-même Roger, Bernard & Pierre, & dans ceux de l'an 1125, c'est le comte Roger, avec ses frères Pierre & Raimond, qui s'accorde avec le vicomte de Carcassonne. Au reste, comme il est certain que Roger III étoit fils de Stéphanie, seconde femme de Roger II, il s'ensuit que ses frères puînés étoient du même lit. Ainsi c'est sans fondement que le P. Ange<sup>6</sup> a dit qu'on ne sait de quelle femme de Roger II vinrent Pierre & Raimond-Roger, ses fils.

XXII. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire : 1<sup>o</sup> qu'on n'a aucune connoissance de cette prétendue Arsinde que le P. Ange<sup>7</sup> donne pour seconde femme, après Oihenart & M. de Marca, à Roger II, comte de Foix ; 2<sup>o</sup> que ce comte, qui posséda le comté de Foix depuis l'an 1073 jusques en 1121, fut à la première croisade, & non pas Roger I, son oncle paternel, comme on le prétend<sup>8</sup> ; 3<sup>o</sup> que Roger I ne mourut pas à cette expédition, comme les mêmes auteurs l'ont avancé, puisqu'il étoit décédé en 1067, comme nous l'avons déjà prouvé. Quant à la maison de Stéphanie, seconde femme de Roger II, M. de Marca & le

P. Ange la font *dame du pays des Marches de la basse Provence*, sans autre preuve que quelques vers d'un poëte appelé Honorat Bonnet ; mais ces vers sont trop modernes pour être de quelque autorité, & on ne voit pas d'ailleurs que les comtes de Foix, descendants de Stéphanie, aient jamais rien possédé en Provence : nous ne nions pas cependant que cette dame n'ait pu être de la maison des comtes de Provence, mais il n'y a rien de certain là-dessus.

C'est là la véritable origine & la succession des premiers comtes de Foix, appuyée sur les actes originaux, assez différente de celle qu'on trouve dans divers auteurs qui, sans aucune critique, ont écrit sur cette matière depuis la fin du quinziesme siècle. Tels sont Arnaud Squarrier, Bertrand Hélie, Guillaume de la Perrière, Honorat Bonnet, Médiavilla, cordelier, Pierre Olhagaray & Guillaume Besse, qui se sont copiés les uns les autres, & dont le premier paroît être le même que l'auteur de la *Chronique des comtes de Foix* qu'on voit à la Bibliothèque du roi parmi les manuscrits<sup>9</sup> de M. Baluze. Il est vrai que cette chronique est en françois, & que Squarrier écrivit son ouvrage en langage du pays ; mais c'est peut-être une traduction de son ouvrage. Quoi qu'il en soit, ces auteurs ont induit en erreur ceux qui ont travaillé après eux sur les comtes de Foix, comme Catel, Oihenart, M. de Marca, & en dernier lieu le P. Ange ; car quoique ces derniers aient relevé quelques-unes de leurs fautes & que par leurs recherches ils aient tâché d'éclaircir cette matière, ils en ont adopté cependant plusieurs autres, & en particulier le prétendu mariage de Bernard, fils puîné de Roger I, comte de Carcassonne & tige de la maison de Foix, avec Béatrix de Béziers ; car on a déjà vu que la femme du même Bernard s'appeloit Garsinde, & qu'elle est différente de Garsinde, héritière de Béziers, qui épousa Raimond I, comte de Carcassonne, frère de Bernard. Les PP. Ange & Simplicien ont évité cette faute ; mais ils sont tombés

Éd. orig.  
t. II,  
p. 587

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVII.

<sup>2</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 719.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 3, p. 343.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCC.

<sup>5</sup> *Ibid.* CCCLXXXVII.

<sup>6</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 3, p. 343.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVIII.

<sup>2</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 713 & suiv.

dans une autre<sup>1</sup>, en supposant que Roger I, comte de Foix, étoit fils de Raimond & de Garsinde de Béziers; au lieu qu'il est certain qu'il étoit fils de Bernard & d'une autre Garsinde. Il est vrai que les anciens historiens de Foix citent<sup>2</sup> une donation sans date faite à l'abbaye de Foix par le comte Bernard & Béatrix de Béziers, sa femme; mais outre que ce sont des garants peu assurés & que cela est contraire aux titres authentiques que nous avons cités, ils auroient dû rapporter cet acte qui, suivant leur témoignage, n'a d'autre date que celle-ci : *régnant Notre-Seigneur J.-C.*, ce qui ne décide rien. D'ailleurs, il est sans exemple que dans le onzième siècle les femmes des comtes prissent le surnom de leur maison.

XXIII. Nous ne disons rien de la prétendue érection du comté de Foix par le comte de Toulouse en faveur du même Bernard, avancée par la plupart de ces auteurs, parce que M. de Marca<sup>3</sup> a suffisamment réfuté leurs imaginations sur ce sujet. Cet historien se trompe cependant lorsqu'il prétend<sup>4</sup> « qu'une partie des terres du comté de Foix étoit assise dans le pays Toulousain ou l'évêché & comté de Toulouse, & que l'autre, qui com-  
« prenoit le château de Foix & ses dépendances, étoit dans l'ancien comté de Conserans; & que c'est la raison pour laquelle la première partie étoit tenue à foi & hommage des comtes de Toulouse, & que l'autre n'en relevoit pas. » Il s'appuie sur les hommages rendus par les comtes de Foix à ceux de Toulouse, « suivant lesquels, ajoute-t-il, ceux-ci limitent l'hommage aux terres du comté de Foix qui sont assises dans l'évêché de Toulouse, depuis le lieu nommé communément le Pas de la Barre, qui est à une lieue au-dessous de la ville de Foix; » en sorte que, suivant M. de Marca, toute la partie du pays de Foix qui s'étend depuis le Pas de la Barre jusques aux Pyrénées avoit été an-

ciennement comprise dans le diocèse & le comté de Conserans : mais cet illustre prélat n'apporte aucune preuve que cette portion du pays de Foix ait anciennement dépendu du diocèse & comté de Conserans, & nous en avons, au contraire, qui font voir que tout ce canton étoit anciennement du Toulousain, & soumis pour le spirituel aux évêques de Toulouse. 1° Le Lordadois & la vallée de Sabarthés, situés au delà du Pas de la Barre, vers les frontières d'Espagne, étoient du comté & du diocèse de Toulouse<sup>1</sup> en 970 & 1074; 2° en 1047, le lieu de Mérens, situé à l'extrémité du comté de Foix, sur les frontières de la Cerdagne & du diocèse d'Urgel, dépendoit<sup>2</sup> aussi du comté de Toulouse; 3° le comté de Foix fait aujourd'hui partie du diocèse de Pamiers. Or, il est constant & M. de Marca en convient<sup>3</sup>, que lorsqu'on érigea ce dernier évêché à la fin du treizième siècle, son diocèse fut entièrement démembré de celui de Toulouse. La partie du pays de Foix qui s'étend vers les Pyrénées dépendoit donc alors de ce diocèse, & on doit supposer qu'elle en avoit toujours dépendu auparavant, à moins qu'on n'apporte des preuves du contraire, ce qu'on ne fait pas. Enfin, il n'est point dit dans les hommages cités, qu'il n'y eût que la partie du pays située en deçà du Pas de la Barre qui fût du diocèse de Toulouse, comme M. de Marca l'a entendu, mais seulement qu'elle étoit située dans ce diocèse<sup>4</sup>, ce qui n'exclut pas l'autre.

C'est donc à quelque autre raison qu'il faut recourir pour expliquer d'où vient qu'il n'y avoit qu'une partie du comté de Foix qui relevât des comtes de Toulouse, au treizième siècle, quoique tout ce comté fût compris dans l'ancien diocèse & comté de cette ville : voici, à ce qu'il nous paroît, ce qui occasionna cette distinction. Ermen-  
garde, héritière de la branche aînée de Carcassonne, vendit en 1067, au comte de Barcelone, *tous les fiefs que le comte de*

<sup>1</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 3, p. 343.

<sup>2</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 713.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 710 & suiv.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 711.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVI.—Mabillon, ad ann. 1074, n. 61.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 1092.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 711.

<sup>4</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes des années 1221 à 1249.



*Carcassonne avoit tenu de quelque<sup>1</sup> manière que ce fût, du comte de Toulouse, dans le comté de Carcassonne; tous les fiefs que le comte Pierre-Raimond, son père, avoit tenus du même comte de Toulouse, dans le Carcassès & le Toulousain, & tous les alleux & les fiefs que Roger, comte de Foix, avoit tenus du vivant du même Pierre-Raimond & de Roger, son fils.* Dans un acte du même jour, le comte de Barcelone<sup>2</sup> donna en fief à la même Ermengarde « & à son mari le vicomte « Raimond-Bernard, tous les fiefs & tout « l'honneur que le comte Pierre-Raimond « & Roger son fils avoient tenus du comte de « Toulouse, tant dans le comté de Carcas- « sonne que dans celui de Toulouse. » Il s'ensuit de là que tout le domaine de la maison de Carcassonne & de Foix avoit été tenu jusqu'alors en fief des comtes de Toulouse, & que par conséquent tout le comté de Foix étoit encore, en 1067, de la mouvance de ce prince : mais comme nous trouvons<sup>3</sup> que Roger-Bernard, comte de Foix, reconnu, en 1150, Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, pour son seigneur, il se sera sans doute déclaré son vassal pour la partie de son comté située au delà du Pas de la Barre, & sera demeuré pour l'autre dans le vasselage du comte de Toulouse, ce qui aura donné l'origine à cette distinction, dont, en effet, on ne trouve rien avant le treizième siècle.

La succession des comtes de Foix ne souffre aucune difficulté depuis Roger II. Examinons présentement celle du comte Eudes, frère de Roger I, comte de Carcassonne.

XXIV. Il est certain<sup>4</sup> qu'Eudes ou Odon fut comte de Razès; qu'il vivoit encore en 1017, & qu'il eut un fils appelé Arnaud, qui lui succéda dans ce comté. Nous ignorons si celui-ci laissa des enfans : mais comme il ne paroît pas que la branche des comtes de Carcassonne ait réuni à son domaine, avant l'an 1067, le comté de Razès qui

leur étoit substitué<sup>1</sup> par défaut de mâles, suivant le testament du même Roger I, & que nous trouvons, depuis l'an 1030 jusque vers l'an 1064, deux comtes de Razès du nom de Raimond, nom usité parmi les mêmes comtes de Carcassonne, nous ne doutons pas que Raimond, qui en 1034<sup>2</sup> fit une donation, avec sa femme Béliarde, à l'abbaye de Saint-Hilaire, pour avoir remporté la victoire sur un seigneur qui lui disputoit le château de Razès, ne fût fils & successeur d'Arnaud, comte de ce pays. Il est vrai que Raimond ne prend pas le titre de comte dans cet acte; mais outre qu'il étoit maître de la capitale du Razès, & que le P. Mabillon<sup>3</sup> ne fait pas difficulté de lui donner ce titre, quoiqu'il se trompe en le qualifiant comte de Carcassonne, nous voyons d'ailleurs un comte appelé Raimond<sup>4</sup> qui, vers l'an 1059, se dit fils de Béliarde & promet par serment à Rangarde, comtesse de Carcassonne, de la laisser en la possession de cette ville & de celles de Béziers & d'Agde, sans parler du comté de Razès; ainsi, ce Raimond étoit vraisemblablement fils de Raimond I, & petit-fils d'Arnaud, comtes de ce pays. M. de Marca prétend<sup>5</sup> cependant « qu'Arnaud, « fils d'Eudes, comte de Razès, mourut sans « postérité; que ce comté fut réuni par là à « celui de Carcassonne, suivant la clause « du testament de Roger I, comte de Car- « cassonne, qu'il appelle Roger II, & « qu'enfin Roger III eut un frère appelé « Eudes qui fut le second comte de Razès « de ce nom, & qui étant mort avant lui, « Ermengarde, leur mère, recueillit leur « succession. » Mais cet auteur ne donne aucune preuve qu'il y ait eu un Eudes deuxième du nom, comte de Razès, & que Roger III, comte de Carcassonne, ait eu un frère; car la transaction de l'an 1068, sur laquelle il se fonde, n'en dit rien, & il n'est parlé, dans les actes de l'an 1070 qui ont

Éd.orig.  
t. II,  
p. 588.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXV.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCXXXVI.

<sup>3</sup> Voyez tome III, livre XVIII, n. xv.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXXXVIII, CXLIX, CCXLVII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CLXIX, 3<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>3</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 553, & ad ann. 1034, n. 44.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCX.

<sup>5</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 700.

rapport à cette transaction<sup>1</sup>, que d'Odon, comte de Razès, frère de Roger le Vieux, comte de Carcassonne, c'est-à-dire de Roger I. On voit d'ailleurs qu'il y avoit un comte de Razès appelé Raimond, vers l'an 1060, dans une bulle<sup>2</sup> de Pascal II, par laquelle ce pape confirma, l'an 1116, l'union qui avoit été faite de l'abbaye de Saint-Polycarpe à celle d'Alet, situées l'une & l'autre dans le Razès, par le comte Guillemond, du temps de l'empereur Charles, par le comte Raimond, sous le règne du roi Philippe, & depuis peu par la comtesse Ermengarde : preuve que celle-ci avoit succédé immédiatement à Raimond II dans le comté de Razès; que ce dernier vivoit vers l'an 1060 & qu'il mourut sans enfans avant 1067, puisque Ermengarde<sup>3</sup> disposa alors du même comté. Venons maintenant aux descendans de Raimond, troisième frère de Roger I, comte de Carcassonne.

XXV. Raimond eut pour son partage une partie du comté de Comminges. En voici la preuve : nous trouvons<sup>4</sup> sous le règne du roi Lothaire & l'épiscopat d'Oriolus, évêque de Comminges, c'est-à-dire vers l'an 980, un comte de ce pays appelé Raimond. Or, celui-ci n'est pas différent de Raimond, fils d'Arnaud, comte de Carcassonne; car 1<sup>o</sup> nous savons d'ailleurs<sup>5</sup> que Raimond, comte de Comminges, qui vivoit vers l'an 980, étoit fils d'un comte du pays appelé Arnaud, & petit-fils par ce dernier d'un autre comte appelé Anerius ou Asnarius; 2<sup>o</sup> on voit par le testament<sup>6</sup> de Roger I, comte de Carcassonne, & par divers actes de ses descendans, qu'ils avoient droit sur le Conserans & sur une partie du Comminges : ce devoit être en vertu de quelque partage, puisque les dignités & les fiefs étoient alors héréditaires; Roger I, comte de Carcassonne, étoit donc de la

même maison que les comtes de Comminges qui vivoient de son temps, & le comte Arnaud, son père, n'est pas différent du comte de Comminges de ce nom, père de Raimond, comte du même pays. Nous conjecturons de là que le même Arnaud avoit possédé de son chef les comtés de Comminges & de Conserans, & qu'il unit à son domaine ceux de Carcassonne & de Razès, par son mariage avec Arsinde, que nous supposons, avec beaucoup de vraisemblance, avoir été fille & héritière d'Acfred II, qui étoit comte de ces deux pays en 934. On peut fortifier cette conjecture en ce qu'il ne paroît pas que Roger, frère du même Arnaud, comte de Carcassonne & de Razès, ait rien possédé dans ces deux comtés, & que nous avons fait voir ailleurs qu'Acfred II appartenoit à une autre maison. Il est vrai qu'Oihenart<sup>1</sup> donne le nom d'Enard au père de Raimond, comte de Comminges; mais on voit assez que c'est le même nom que celui d'Arnaud, comme nos plus habiles généalogistes<sup>2</sup> en conviennent.

XXVI. Raimond I, comte de Comminges, eut un<sup>3</sup> fils appelé Bernard. On prétend que celui-ci<sup>4</sup> mourut avant son père & sans enfans, & qu'il eut un frère appelé Roger, qui succéda à Raimond leur père. Quoi qu'il en soit, la conformité de leurs noms avec ceux des descendans d'Arnaud, comte de Carcassonne, confirme leur descendance commune. Nous trouvons ensuite un Pépin, comte de Comminges<sup>5</sup>, qui en 1039 embrassa l'état religieux dans l'abbaye d'Alaon au diocèse d'Urgel. Il étoit vraisemblablement petit-fils de Raimond I, soit par Bernard, soit par Roger, fils de ce comte; il avoit lui-même un fils appelé Bernard qui lui succéda dans le comté de Comminges. Raimond I eut plusieurs

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLVII & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCLXXII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCXXXVII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CXV, 3<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>5</sup> Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX, CCXLVII & suiv.

<sup>1</sup> Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 629.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV, 3<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 629.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII, 2<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

frères' qui dominèrent conjointement avec lui sur le Comminges, & qui possédèrent diverses terres dans le Toulousain, aux environs du pays de Foix.

XXVII. Entre les frères de Raimond<sup>1</sup>, il y en eut un appelé Amelius, dont nous croyons trouver les descendans. Il est fait mention dans divers titres<sup>1</sup> du Cartulaire de Lézat, abbaye située dans le pays de Foix, vers les frontières du Conserans & du Comminges, d'un *Amelius Simplicius, seigneur très-puissant*, qui vivoit vers la fin du dixième siècle, qui fut père de Guillaume & aïeul de Bernard & de Raimond-Guillaume. Or, tous ces seigneurs possédèrent différentes terres dans les pays dont nous venons de parler; & Guillaume, de même que son fils Raimond-Guillaume, se qualifie *marquis*, ce qui ne nous permet pas de douter qu'ils ne descendissent d'Arnaud, comte de Comminges, de Conserans & de Carcassonne, & seigneur du pays de Foix.

XXVIII. On a déjà vu que ce dernier avoit un frère appelé Roger, dont il est fait mention dans divers<sup>4</sup> actes; c'est de lui que nous croyons que descendoient les comtes héréditaires de Comminges qui vivoient au douzième siècle; sur quoi nous allons développer nos conjectures. On trouve<sup>5</sup> un comte appelé *Arnaud* qui se dit *frère d'Adélaïde*, & qui conjointement avec *Pierre, évêque & comte*, confirma une donation que Roger I, comte de Carcassonne, fit en 979, avec sa femme Adélaïde, à l'abbaye de Saint-Hilaire. Arnaud & Pierre devoient être parens du même Roger, puisqu'ils confirment cette donation; mais ils ne pouvoient être ses fils, puisque Raimond, son fils aîné, étoit alors fort jeune. Ce comte Arnaud ne peut être non plus le comte de Razès de ce nom, puisque ce dernier étoit fils<sup>6</sup> d'Altrude, & qu'il n'étoit

pas encore né en 979. Il étoit donc vraisemblablement fils de Roger, frère d'Arnaud I, comte de Comminges & de Carcassonne. Pour ce qui est de Pierre, évêque & comte, qui souscrivit au même acte, nous conjecturons qu'il étoit évêque de Conserans & frère du même Arnaud II, comte de Comminges.

XXIX. Un seigneur<sup>1</sup> restitua, au mois de novembre de l'an 1021, à l'abbaye de Pessan, l'église de Saint-Maixent dans le comté de Comminges, sous l'évêque Pierre & le comte Roger. Ce dernier étoit donc alors comte de Comminges, & c'est sans doute le même Roger, comte de ce pays, qui présida<sup>2</sup>, en 1026, à une assemblée tenue à Toulouse, où l'on examina si le monastère de Peyrissas, dans le Comminges, dépendoit de l'abbaye de Lézat. Le P. Ange<sup>3</sup> fait ce Roger comte de Comminges, qui fut le deuxième de son nom, fils de Raimond; mais nous croyons plus vraisemblablement qu'il étoit fils d'Arnaud II, dont nous venons de parler. Ce qui nous le persuade, c'est que le même Roger, qui vivoit en 1026, eut un fils appelé Arnaud: ainsi le petit-fils aura porté le nom de son aïeul, suivant l'usage assez ordinaire dans ce siècle.

XXX. Nous avons en effet une donation<sup>4</sup> en faveur de l'abbaye de Lézat, faite par le comte Roger, alors malade dans le château de Caselas, dans le Comminges<sup>5</sup>, & elle est souscrite par le comte Arnaud, son fils. Bernard, évêque de Toulouse, souscrivit aussi à cet acte & le confirma avec ce dernier, ce qui nous donne lieu de croire qu'il étoit frère de Roger II, comte de Comminges. L'acte est daté en général du règne du roi Henri, & il doit être environ de l'an 1035, car Bernard étoit alors évêque de Toulouse, quoique Catel<sup>6</sup>, & après

<sup>1</sup> Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521. — Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 629.

<sup>2</sup> Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXXXII, CXLVIII, CLVIII, CXCIV.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. LXXIX, CXXIV.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CXV, 2<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>6</sup> Voyez tome III, livre XII, n. xx.

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 1020, n. 84.

<sup>2</sup> Mabillon, *Annal.* t. 3, p. 711.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 629.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, 2<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCCLV.

<sup>6</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 862 & suiv. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 678.

lui Messieurs de Sainte-Marthe, prétendent que c'est Arnold qui occupoit ce siège en 1035, & qu'il souscrivit la même année à l'acte de fondation de deux chapelles dans l'abbaye de Cuxa en Roussillon; mais suivant cet acte même de fondation donné par le P. Mabillon<sup>1</sup>, ce fut Bernard, évêque de Toulouse, qui y souscrivit; ce qui est appuyé de l'autorité de M. Baluze<sup>2</sup>.

XXXI. Roger II, comte de Comminges, fit la donation<sup>3</sup> dont nous venons de parler, pour son père, sa mère, son frère *Eudes*, &c. Ce dernier posséda une partie du même comté, comme nous l'inférons d'un acte<sup>4</sup>, suivant lequel un prêtre nommé Garcias vendit un champ au monastère de Peyrissas dans le Comminges, *au mois de mai, le dix-huitième jour de la lune, régnant le comte Eudes*.

XXXII. Le comte Arnaud, fils de Roger II, que nous nommerons Arnaud III, autorisa<sup>5</sup> une donation en faveur de l'abbaye de Lézat, sous le règne du roi Henri, & la souscrivit avec *Roger, son fils, Bernard, évêque de Conserans, son frère, & le comte Bernard-Odon*. On lit ces souscriptions dans l'extrait de cette pièce, que dom Claude Estiennot inséra en 1680 dans son Recueil manuscrit<sup>6</sup> de fragmens historiques; mais elles manquent dans la copie qui est dans les manuscrits de Colbert & qui fut faite en 1668. Peut-être que dom Estiennot & les agens de M. Colbert ont copié ce titre sur différens exemplaires. Il y a d'ailleurs beaucoup de difficulté sur la date de cette charte, qui est de l'an 1048. On y voit en effet les souscriptions de Durand, évêque de Toulouse, & de Raimond, comte de Saint-Gilles. Or, le premier ne parvint pas à l'évêché de Toulouse avant<sup>7</sup>

l'an 1059, & l'autre étoit en bas âge en 1048; ainsi la date de cette charte est interpolée, & doit être de l'an 1060. Quoi qu'il en soit, nous savons<sup>1</sup> d'ailleurs qu'Arnaud III, comte de Comminges, avoit un frère évêque, appelé Bernard, & qu'il y avoit un<sup>2</sup> comte de ce pays vers le milieu du onzième siècle, nommé *Bernard-Odon*, c'est-à-dire fils d'Odon; ainsi nous ne doutons pas que ce Bernard ne fût fils d'Odon, comte de Comminges, frère de Roger II.

XXXIII. Le P. Mabillon<sup>3</sup> semble supposer cependant que le comte Bernard-Odon, dont nous venons de parler, étoit fils d'un comte d'Astarac; mais à bien examiner la charte<sup>4</sup> sur laquelle il s'appuie, il paroît qu'il s'est trompé. Il est dit dans l'acte « que le comte de Comminges, protecteur « du monastère de Peyrissas, situé dans le « même pays, étant mort, ce monastère « vint au pouvoir du comte d'Astarac; que « Bernard-Odon, son fils, s'éleva contre lui « pour venger la mort de son père, &c. » *In potestate postea comitis Astaracensis, mortuo comite Convenarum, surrexit Bernardus Odo filius ejus, insequens jura patris sui, mortemque ejus cupiens vindicare*. Tout consiste à savoir à qui on doit rapporter ces termes *filius ejus*, mais il est évident qu'ils regardent le comte de Comminges décédé, & non pas celui d'Astarac, qui avoit usurpé le monastère de Peyrissas.

Pour ce qui est de la date dont ce titre manque, on peut la fixer sur ce qu'on y trouve de la généalogie des comtes de Comminges. Il y est fait mention *de Roger, abbé de Peyrissas*, monastère soumis à l'abbaye de Lézat, & *de ses frères les comtes Raimond-Bernard, Bernard père de Raimond, Guillaume & Fortanier*. Or, suivant un titre postérieur<sup>5</sup>, Fortanier étoit comte du temps de Vidian, abbé de Lézat, qui occupoit<sup>6</sup> cette abbaye sous le règne de Philippe I,

<sup>1</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 615, & *Annales*, t. 4, p. 730 & suiv. — *Ibid.* ad ann. 1035, n. 58.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 438.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, 2<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> Archives de l'abbaye de Lézat.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCIV.

<sup>6</sup> Dom Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan.* t. 12, p. 313.

<sup>7</sup> Voyez Note XXXII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCVIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCLXIII.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 949, n. 22.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXIII.

<sup>5</sup> Mabillon, ad ann. 949, n. 22.

<sup>6</sup> Dom Estiennot, *Fragm. hist. Aquitan.* t. 12, p. 315.

& avant l'an 1105, d'où il résulte que l'acte dont nous cherchons l'époque est environ de l'an 1075. Or, comme suivant cet acte, l'abbé Roger & les comtes ses frères étoient fils de Bernard-Odon, comte de Comminges, il s'ensuit aussi que ce dernier posséda ce comté avant l'an 1075. Au reste, le comte Fortanier, oncle de Raimond-Guillaume, dont il est fait mention dans des titres<sup>1</sup> de l'abbaye de Lézat des années 1121 & 1123, est le même sans doute que notre Fortanier, comte en partie de Comminges, qui, étant le puîné de ses frères, leur aura survécu & aura eu l'administration du comté de Comminges & du domaine de sa famille au nom de ses neveux.

XXXIV. Quant à Bernard, évêque de Conserans, dont nous venons de parler, le P. de Sainte-Marthe<sup>2</sup> lui donne le surnom de Pelet, mais en cela il n'a fait qu'adopter une conjecture du P. Estiennot<sup>3</sup>, qui a cru que ce prélat étoit de la maison des comtes de Melgueil, ou de Mauguio, ce qui n'est appuyé sur aucune preuve. Il est certain d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà vu, que cet évêque étoit frère d'Arnaud, comte de Comminges, maison différente de celle de Melgueil & de Pelet. Ces auteurs donnent à ce prélat le nom de *Bernardus Raimundi*, ce qui pourroit faire croire que son père se nommoit Raimond. Nous venons de voir cependant qu'il étoit fils du comte Roger, sur quoi il faut remarquer que nous n'avons qu'une charte<sup>4</sup> sans date, où on trouve un *Bernardus Raimundi*, évêque de Conserans, qui étoit en même temps abbé de Lézat, dont il fit rebâtir l'église. Mais comme cet évêché fut rempli<sup>5</sup> par un Bernard, du moins de-

puis l'an 1032 jusque vers l'an 1078, on peut admettre un Bernard Raimond, évêque de Conserans & abbé de Lézat depuis l'an 1032 jusque vers l'an 1046, & un autre Bernard, aussi évêque de Conserans depuis cette dernière année jusques en 1078; l'un & l'autre pouvoient être de la maison de Comminges ou de celle de Foix, qui étoit la même, & qui au onzième siècle avoit l'avouerie de cette abbaye.

XXXV. On a déjà vu que tous les fils de Bernard-Odon, comte de Comminges, se qualifioient comtes vers l'an 1075 & que l'un d'entre eux s'appeloit Bernard. Il est fait mention de ce dernier dans un acte<sup>6</sup> de déguerpissement fait en faveur du monastère de Peyrissas vers l'an 1100. Cet acte est souscrit, après le comte Bernard, par Galinde, qui, à ce que nous croyons, étoit ou sa mère ou sa femme, & héritière de l'autre partie du comté de Comminges possédée par les descendans de Raimond I. Deux raisons nous le persuadent. La première, c'est que Pépin, comte de Comminges, avoit en 1039 une fille<sup>7</sup> appelée Galinde. La seconde, c'est que nous ne connoissons pas les descendans de Bernard, comte de Comminges, fils de Pépin, qui vivoit au milieu du onzième siècle, & que la branche de Bernard-Odon paroît avoir possédé tout ce comté depuis ce temps-là.

XXXVI. Quoi qu'il en soit, on trouve un Roger, comte de Comminges, qui souscrit à l'acte d'union<sup>8</sup> de l'abbaye de Pessan à l'abbaye de Simorre dans le diocèse d'Auch. Dom Denys de Sainte-Marthe, qui a donné cet acte, lequel est sans date, l'a d'abord<sup>9</sup> rapporté à l'an 983, ou à la fin du dixième siècle, mais il appartient certainement au milieu du onzième, comme cet auteur a été obligé<sup>10</sup> d'en convenir dans la suite. Roger, comte de Comminges, qui souscrivit à cet acte<sup>11</sup>, n'est donc pas différent de Roger II,

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCLXXXVII & CCCXCII, 2<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1127.

<sup>4</sup> Dom Estiennot, *Fragmenta historiae Aquitanicae* p. 313, & *Antiquitates ben. Vasconiae* t. 2, p. 293.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCV.

<sup>6</sup> *Marca Hispanica*, p. 1052. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1127 & seq.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIX.

<sup>8</sup> *Ibid.* n. CLXXXIII.

<sup>9</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. *instrum.* t. 1, p. 167 & seq.

<sup>10</sup> *Ibid.* p. 1004.

<sup>11</sup> *Ibid.* t. 2, p. 903.

<sup>12</sup> *Ibid.*

dont nous avons déjà parlé, & qui vivoit en 1026 & 1035.

XXXVII. Nous avons prouvé que ce dernier fut père d'Arnaud III. Celui-ci est sans doute le même que le comte de ce nom qui, sous le règne de Philippe I, & vers l'an 1070, donna ' au monastère de Peyrissas le lieu de Martignan, situé dans le Comminges, & qui avoit un frère appelé Roger, lequel fut moine de Lézat.

XXXVIII. Le P. Ange<sup>2</sup> donne à Arnaud III un fils appelé Roger qui fut le troisième de son nom, & qui avoit succédé à son père en 1114. Il lui donne aussi deux autres fils, Bernard-Arnaud & Raimond-Arnaud, qui prirent, ajoute-t-il, le titre de comtes de Comminges, suivant l'usage de ce temps, que les fils de comtes prenoient souvent la même qualité que leurs pères. Il pouvoit ajouter suivant l'usage plus particulier de la maison de Comminges. Nous avons vu en effet que tous les descendans d'Arnaud I, comte de ce pays & de Carcassonne, se qualifièrent comtes, & comme ils portoient la plupart les noms d'Arnaud, de Roger ou de Bernard, l'uniformité de leurs noms jette une grande confusion dans leur généalogie, que nous avons tâché d'éclaircir, & qu'on entendra encore mieux par la table que nous joignons à cette note<sup>3</sup>.

XXXIX. Au reste, il n'y a aucun monument qui prouve que Bernard, comte de Comminges, qui vivoit en 1130, que nous appelons Bernard IV & qui avoit épousé Dias de Muret, fût fils d'un Roger, comte du même pays, comme cet auteur<sup>4</sup> le suppose. Nous croyons plutôt qu'il étoit fils de Bernard III, qui vivoit vers l'an 1080 & qui étoit d'une autre branche. Quoi qu'il en soit, tous les comtes de Comminges qui ont vécu ensuite dans le douzième siècle & les suivans, descendent du même Bernard IV, ainsi que les vicomtes de Conserans & plusieurs autres branches.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLI.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 630.

<sup>3</sup> Voyez ci-devant, p. 113, le tableau généalogique des comtes de Comminges & de Carcassonne.

<sup>4</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 630.

## NOTE XXIII

*Sur l'époque & les circonstances de la fondation des abbayes de Lézat & de Saint-Pierre de la Court ou du Mas-Garnier.*

I. IL est marqué dans un acte qu'on trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat, & parmi les titres<sup>1</sup> de la maison de Foix, « que du temps de Dagobert, roi « d'Aquitaine, de la Gaule & de toute la « France, & sous Raimond, comte de Toulouse, & Hugues, évêque de cette ville, « le comté de Toulouse étoit agité de divers troubles ; qu'un vicomte, appelé « Benoît, homme courageux & puissant, « & issu d'une race très-illustre, voulant « soumettre ses parens & ses voisins à son « autorité, leur fit une guerre cruelle ; « qu'ayant été tué dans un sanglant combat qu'il leur livra, ils continuèrent de « faire la guerre à Aton, son fils, lequel fut « secouru par le comte de Toulouse, qui le « délivra de tous ses ennemis ; que par ce « moyen Aton ayant obtenu la paix, il « épousa une comtesse appelée Amélie, « dont il n'eut point d'enfans, ce qui leur « fit prendre la résolution de fonder chacun un monastère dans leur propre fonds « sous l'invocation de S. Pierre, à condition que celui de ces monastères où la « discipline régulière seroit la mieux observée auroit la supériorité sur l'autre ; « qu'Amélie fonda celui de Saint-Pierre « de la Court sur la Garonne, & le vicomte « Aton-Benoît (*Ato Benedicti*), son mari, ce « lui de Lézat, auquel il fit de grandes libéralités ; que ce seigneur alla ensuite à « Rome, où il soumit le monastère qu'il « avoit fondé au pape Callixte ; qu'à son « retour, il en céda le patronage au comte « de Carcassonne son oncle, à condition « de le partager avec l'évêque, le comte de « Toulouse & les autres *princes* du pays ; « que le comte de Carcassonne donna

<sup>1</sup> Château de Foix, caisse 34.

« pour défenseur ou avoué à l'abbaye de  
« Lézat un seigneur nommé Amélius Sim-  
« plicius, l'un des plus puissans du voisi-  
« nage; que le vicomte Aton, ayant pris  
« l'habit monastique dans cette abbaye, y  
« mourut dans la pratique exacte de tou-  
« tes les vertus religieuses; & qu'enfin on  
« y célèbre tous les ans son anniversaire. »  
L'acte est daté *du palais de Latran, l'an 842, indiction IX, sous le règne de Dagobert, & le pontificat du pape Callixte.*

II. Quelque fabuleux que paroisse ce titre par les anachronismes dont il est rempli, il est cependant appuyé pour le fond sur divers monumens authentiques: 1<sup>o</sup> il est dit dans l'acte d'union qui fut faite en 1073<sup>1</sup> de l'abbaye de Lézat à celle de Cluny, que la première avoit été fondée autrefois par *Aton Benoît (ab Atone Benedicti)* en l'honneur de l'apôtre S. Pierre: on sait d'ailleurs par l'ancienne tradition de ce monastère qu'il reconnoît pour son fondateur un *Athonius* ou *Antonius*, qu'on fait<sup>2</sup> vicomte de Béziers; on voit enfin par le même acte d'union que Roger II, comte de Foix, descendant des comtes de Carcassonne, avoit alors le principal patronage de la même abbaye, & qu'il le partageoit avec divers seigneurs du voisinage qui avoient avec lui le droit d'élire l'abbé & de veiller à la manutention de la discipline régulière; 2<sup>o</sup> il est certain qu'il y avoit au commencement du dixième siècle<sup>3</sup> un vicomte de Toulouse appelé Benoît, qui, ayant été fait prisonnier par Raimond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, peut avoir causé divers troubles dans le pays & avoir laissé un fils appelé Aton. Nous trouvons en effet un vicomte de ce dernier nom dans divers monumens<sup>4</sup> du milieu du dixième siècle, entre autres dans des chartes des comtes de Toulouse, & il paroît qu'il possédoit de grands biens dans le Toulousain; 3<sup>o</sup> il est certain aussi qu'il y avoit<sup>5</sup>, vers la fin du même siècle, un seigneur appelé

Amélius Simplicius qui avoit ses domaines aux environs de l'abbaye de Lézat.

En supposant donc la vérité des faits énoncés dans cette charte, les abbayes de Lézat & du Mas-Garnier auront été fondées vers le milieu du dixième siècle, la première par Aton, vicomte de Toulouse, & l'autre par Amélie, son épouse. Aussi le P. Mabillon rapporte-t-il la fondation de ces deux monastères à l'an 940, quoique, trompé sans doute par la fausse date de l'acte, il ait placé ailleurs celle de la première à l'an 840. Il n'est pas cependant hors de vraisemblance que l'abbaye de Lézat ait été fondée cette dernière année par un Antoine, vicomte de Béziers, qui vivoit alors, comme nous l'avons expliqué dans un autre endroit<sup>6</sup>. Elle peut avoir été depuis ruinée ou entièrement envahie par les séculiers, & avoir été rebâtie vers l'an 940, par Aton, vicomte de Toulouse, qu'on aura confondu avec Antoine, vicomte de Béziers, son fondateur, à cause de la ressemblance de leurs noms.

III. Il est marqué qu'Aton, vicomte de Toulouse, soumit l'abbaye de Lézat à celle de Cluny. Nous voyons, en effet, un *Eudes*, abbé de Lézat, *la cinquième année du règne de Louis<sup>4</sup> d'Outremer*, & un *Adazius<sup>5</sup> la huitième année du même prince*. Or, il est certain que S. Eudes, abbé de Cluny, prit<sup>6</sup> un abbé appelé Adazius, pour l'aider dans le gouvernement des monastères de sa réforme, situés dans les provinces méridionales du royaume, & que ce dernier administroit en cette qualité, vers l'an 940, ceux de Sarlat & de Tulle. Adazius, qualifié abbé de Lézat en 944, n'est donc pas différent du coadjuteur de S. Eudes, comme le P. Mabillon le conjecture<sup>7</sup>: ce qui prouve que ce monastère fut soumis à celui de Cluny, dès sa fondation ou son rétablissement, & qu'il subsistoit déjà en 940.

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann, 940, n. 13.

<sup>2</sup> *Ibid.* ad ann. 840, n. 25.

<sup>3</sup> Voyez tome I, livre X, n. xxxii.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 965, n. 102. — Voyez Note XIX, n. 8.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXIII.

<sup>6</sup> Mabillon, ad ann. 940, n. 14.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. 13.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLVI.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 940, n. 13.

<sup>3</sup> Voyez tome III, livre XI, n. LXXIX.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIV & LXIX.

<sup>5</sup> Voyez Note XXII, n. 27.

On peut appuyer ce que nous venons de dire sur ce que le même Adazius étoit encore abbé de Lézat *la treizième année de Louis*<sup>1</sup>, & sur ce que nous voyons un Daniel<sup>2</sup>, abbé du même monastère, la neuvième année de ce prince, ce qui paroît se contredire : mais on se tire aisément de cette difficulté en supposant, comme il est certain, que quoique S. Eudes, abbé de Cluny, & Adazius, son coadjuteur, prissent le titre d'abbés de tous les monastères soumis à leur réforme, ils les faisoient cependant gouverner en particulier par un abbé qui leur étoit subordonné. C'est ainsi qu'après que l'abbaye de Lézat se fut soustraite de la dépendance de celle de Cluny, à la fin du même siècle, pour se soumettre à celle de Cuxa, dans le Roussillon, & à Guarin, son abbé, celui-ci, qui fut comme l'abbé général<sup>3</sup> de plusieurs monastères, se disoit<sup>4</sup> abbé de Lézat, quoiqu'il y eût cependant un autre abbé de ce monastère qui le gouvernoit sous son autorité.

## NOTE XXIV

*Quel étoit le siège épiscopal de l'archevêque Géraud, qui donna le lieu de Saint-Saturnin, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit, à l'abbaye de Cluny?*

CETTE donation<sup>5</sup> faite en 945 par Géraud, Archevêque, est souscrite par ce prélat qui, dans la souscription, ne prend que le titre d'évêque; elle est aussi souscrite par Rostaing, évêque. Il s'agit de savoir quels étoient les sièges de ces deux prélats. Le P. Mabillon<sup>6</sup> qui rapporte un fragment de ces actes avoue qu'il n'en sait rien; les

Bollandistes<sup>1</sup> conjecturent que Géraud étoit archevêque de Narbonne, & Rostaing de Vienne, sur la supposition que nous n'avons rien sur les évêques de ces deux églises, depuis l'an 924 jusques en 955; mais comme il est certain qu'Aymeri étoit<sup>2</sup> archevêque de Narbonne longtemps avant & après l'an 945, toutes leurs conjectures sur le siège de Géraud sont inutiles. Quant à Rostaing, il est vrai qu'on<sup>3</sup> trouve un archevêque de ce nom au dixième siècle, parmi ceux qui ont occupé le siège de Vienne, mais nous n'avons aucune preuve du temps précis où il a vécu; on sait<sup>4</sup> d'ailleurs que Sobbon étoit archevêque de Vienne avant & après l'an 945. Il faut donc chercher ailleurs le siège de ces deux prélats.

Il est d'abord certain que l'archevêque Géraud ayant donné à l'abbaye de Cluny le lieu de Saint-Saturnin sur le Rhône, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit dans le diocèse d'Uzès, & qu'ayant daté sa donation de ce lieu, son siège n'en devoit pas être fort éloigné, & qu'il faut le chercher dans les provinces voisines de ce fleuve, de même que celui de Rostaing. Or, nous trouvons<sup>5</sup> un évêque d'Apt de ce dernier nom au milieu du dixième siècle, & nous n'en connoissons pas d'autre dans ces différentes provinces durant ce siècle. Il en est fait mention dans une charte de l'an 950, où il est dit qu'il étoit neveu de Griffon, comte d'Apt. Cependant, comme son siège n'est pas marqué dans la charte d'une manière bien claire, rien n'empêche de conjecturer que Rostaing, dont il est parlé dans la donation de l'archevêque Géraud, ne fût évêque d'Uzès, ce qui est d'autant plus vraisemblable que nous n'avons rien sur les évêques de cette ville pendant presque tout le dixième siècle.

Pour ce qui est de Géraud, comme il se qualifie archevêque, quoiqu'il ne prenne

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 940, n. 13.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. 22.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 966.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 965, n. 102; ad ann. 1008, n. 12. — Voyez Note XIX, n. 18.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXIV & suiv.

<sup>6</sup> Mabillon, ad ann. 945, n. 77.

<sup>1</sup> Bollandistes, mai, t. 7, p. 89.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIX & suiv.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, t. 1, p. 796.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 943, n. 57. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 796.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 353.



que le titre d'évêque dans la souscription, nous ne voyons entre tous les sièges métropolitains du Languedoc, de la Provence & du Dauphiné, que celui d'Aix qu'il ait pu remplir en 945. Il est vrai qu'on met<sup>1</sup> un Odolric sur le siège épiscopal de cette ville, depuis l'an 928 jusques en 947, & même jusques à la treizième année du règne du roi Lothaire, c'est-à-dire jusques en 966; mais il est visible qu'on a confondu ici la ville de Dax, en Gascogne, dont Odolric étoit en effet évêque en 928, avec celle d'Aix, en Provence, comme le P. Pagi<sup>2</sup> l'a fait voir. D'ailleurs cet Odolric ne sauroit être l'archevêque de ce nom dont le roi Lothaire fait mention dans une charte datée de la treizième année de son règne, ainsi qu'on le prétend<sup>3</sup>, puisque ce dernier Odolric n'est pas différent<sup>4</sup> de l'archevêque de Reims de ce nom, qui étoit chancelier de France, & qu'on convient<sup>5</sup> qu'Israël occupoit le siège d'Aix la douzième année de Conrad, roi de Bourgogne, ou l'an 948, ce qui s'accorde très-bien avec l'époque de la démission que fit Géraud de son archevêché, en 945, pour se retirer à Cluny.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 592.

suzzeraineté sur tout leur diocèse. Il faut donc que le comté de Lodève, après avoir été possédé successivement par divers comtes, ait été uni à leur église; mais de savoir quels ont été les comtes héréditaires de cette ville, quand & de quelle manière cette union s'est faite, c'est ce qui est fort obscur, & que nous allons tâcher de développer.

II. On prétend<sup>1</sup> que S. Guillaume, fondateur de l'abbaye de Gellone, étoit comte particulier de Lodève au commencement du neuvième siècle. Il est vrai que ce prince possédoit dans le Lodevois de grands biens, dont il disposa en faveur de cette abbaye; mais on n'a aucune preuve qu'il en ait été comte particulier, & nous avons fait voir ailleurs<sup>2</sup> que c'eût été contre l'usage observé sous le règne de Charlemagne.

III. Il est fait mention dans une<sup>3</sup> charte de Charles le Chauve, de l'an 844, des comtes Milon & Arvaldus, qui avoient usurpé les biens de l'église de Lodève. Il est fort probable que l'un ou l'autre, & peut-être même tous les deux avoient possédé successivement le comté ou gouvernement de ce diocèse<sup>4</sup>. Depuis ce temps-là, nous ne trouvons plus aucun comte de Lodève jusques à Guillaume IV, comte de Toulouse, qui prend<sup>5</sup> ce titre vers la fin du onzième siècle. Le comté de Lodève étoit donc alors dans la maison de ce prince, & il y étoit encore à la fin du siècle suivant, puisqu'on trouve dans les archives de l'église de cette ville « que

## NOTE XXV

*Sur les comtes & vicomtes de Lodève.*

I. PLUSIEURS chartes<sup>6</sup> du neuvième siècle & des deux suivans font mention du comté de Lodève, & il n'y a pas lieu de douter que le diocèse de cette ville n'ait été gouverné par des comtes particuliers, sous la seconde race de nos rois & au commencement de la troisième. D'un autre côté, les évêques de Lodève, qui se disent comtes de Montbrun, jouissent en cette qualité de la

<sup>1</sup> Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 24.

<sup>2</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 7.

<sup>3</sup> Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 31 & suiv. p. 169.

<sup>4</sup> Il serait téméraire d'affirmer qu'il n'y avait pas de comtes particuliers de Lodève sous les Carolingiens. Néanmoins, à l'exception du comte Arnaldus, cité par Dom Vaissete, on n'en saurait nommer d'autres. Milon étoit comte de Narbonne. Il est à supposer que par suite de l'institution du marquisat de Gothie, le marquis qui résidait à Narbonne retenait pour lui le titre de comte de Lodève, comme cela avait lieu pour les autres comtés de la Gothie, & qu'alors il n'y avait à Lodève qu'un vicomte. [E. M.]

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 303.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 929, n. 3.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 303.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 961, n. 47.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 303.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI & CLXIX. — Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 32.

« Raimond V, comte de Toulouse, donna ' « vers l'an 1191, peu de temps avant sa « mort, à Gaucelin, évêque de Lodève, tout « ce que ce prélat avoit acheté, soit dans « la ville de Lodève, soit dans le diocèse, « de Hugues, comte de Rodez, lequel le « tenoit en fief du même comte de Tou- « louse, qui donna aussi à Gaucelin tout « ce qu'il possédoit lui-même, ou devoit « posséder dans le Lodevois. »

IV. Plantavit<sup>2</sup> marque que Pierre de Posquières, évêque de Lodève, son prédécesseur, délivra cette ville au milieu du douzième siècle du joug & de la servitude des comtes de Rodez : preuve que ces comtes dominoient alors sur le Lodevois. Mais malgré ce que dit cet auteur, Pierre de Posquières ne délivra pas Lodève du joug des comtes de Rodez. En effet, 1<sup>o</sup> Gaucelin<sup>3</sup>, successeur de ce prélat, transigea, en 1167, avec Richard, comte de Rodez (ou plutôt vicomte<sup>4</sup> de Carlad, & fils puîné de Hugues II, comte de Rodez), & reconnut que la moitié de la tour & du château de Montbrun lui appartenait, & qu'il n'en avoit lui-même que la moitié.

2<sup>o</sup> On voit<sup>5</sup> que Hugues III, comte de Rodez, entretenoit une garnison à Lodève en 1173, & qu'il emprunta dix-huit mille sols melgoriens de l'évêque, du chapitre & des habitants, à condition qu'il ne feroit valoir ses droits sur cette ville & sur le diocèse que quarante jours après qu'il auroit rendu cette somme ; condition de laquelle il ne tint aucun compte, comme il paroît<sup>6</sup> par une bulle d'Alexandre III, de l'an 1175.

3<sup>o</sup> Enfin Raimond<sup>7</sup>, évêque de Lodève, acquit en 1188, du même comte de Rodez, tout ce qu'il possédoit au château de Montbrun & dans le diocèse de Lodève, pour le prix de soixante mille sols melgoriens, ou de vingt-quatre mille livres tournois, somme alors

très-considérable. Guillaume, comte de Rodez, fils de Hugues III, ratifia<sup>1</sup> cette vente en 1204, ce qui n'empêcha pas les comtes de Rodez de conserver encore quelque autorité sur le Lodevois, puisqu'en<sup>2</sup> « 1262, « Richard, comte de Rodez, se plaignit de « ce qu'on avoit fait l'élection d'un évêque « à Lodève sans sa participation, & de ce « qu'on ne lui avoit pas donné la garde du « palais épiscopal, suivant le droit qui de « tout temps appartenait à ses prédécesseurs ; « en sorte qu'on fut obligé de lui donner « mille sols melgoriens pour l'apaiser. » Quoiqu'on se soit trompé ici sur le nom de celui qui étoit comte de Rodez en 1262, & que ce fût<sup>3</sup> Hugues IV & non pas Richard, on voit toujours par cet endroit que l'autorité que ces comtes prétendoient sur la ville & le diocèse de Lodève étoit fort ancienne. Or, ces comtes tenoient<sup>4</sup> en fief de ceux de Toulouse ce qu'ils possédoient à Lodève & dans le diocèse ; d'où il s'ensuit que les évêques n'ont exercé leur juridiction temporelle sur tout le pays que vers la fin du douzième siècle.

V. Avant de rapporter les titres sur lesquels elle est fondée, il est bon d'examiner d'où les comtes de Rodez tiroient la leur. Nous remarquerons d'abord que ces comtes descendoient des anciens vicomtes de Millau, en Rouergue, & qu'ils ne possédoient le comté de Rodez que depuis la fin du onzième siècle ou le commencement du suivant<sup>5</sup>. Nous avons<sup>6</sup>, d'un autre côté, une suite de vicomtes de Lodève depuis le milieu du dixième siècle jusque vers le commencement du onzième, & nous ne doutons pas que leur maison n'ait fondu dans celle des vicomtes de Carlad. Nous avons en effet une donation<sup>7</sup> que firent, en 1048, Gilbert, vicomte, Nobilie, sa femme, & leur fils Bernard, en faveur de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, dans

<sup>1</sup> Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 98 & 136.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 86.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 91.

<sup>4</sup> Le P. Ange, *Hist. général. des pairs de France*, t. 2, p. 697.

<sup>5</sup> Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 92.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 93.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 96.

<sup>1</sup> Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 105.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 200.

<sup>3</sup> *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 700.

<sup>4</sup> Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 98.

<sup>5</sup> Voyez Note XLII.

<sup>6</sup> Voyez tome III, livre XII, n. LI.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCXV, la première charte citée sous ce numéro.

le diocèse de Lodève. Il est certain que ce Gilbert étoit vicomte de Carlad, sur les frontières de l'Auvergne & du Rouergue, & il paroît qu'il l'étoit aussi de Lodève, tant par cette donation même que parce que nous ne trouvons plus des vicomtes particuliers de Lodève depuis le commencement du onzième siècle. Or, comme nous savons que la maison de ce vicomte fonda dans celle des vicomtes de Millau, que ceux-ci exercèrent dans la suite leur autorité sur le diocèse de Lodève, & que nous n'avons aucun monument qui prouve qu'ils l'aient exercée avant cette alliance, nous inférons de là que Nobilie, femme de Gilbert II, vicomte de Carlad, aura été fille & héritière d'Odon<sup>1</sup>, vicomte de Lodève, qui vivoit vers l'an 1000, & qu'Adèle, fille & héritière de Gilbert II & de Nobilie, aura porté la vicomté de Lodève avec celle de Carlad dans la maison de Millau, par son mariage avec Béranger II, vicomte de cette ville. Il paroît d'ailleurs que ce dernier fut vicomte de Lodève par une donation<sup>2</sup> en faveur de l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guillem, faite vers l'an 1077, en présence de Bernard, évêque de Lodève, du vicomte *Béranger-Richard*, ou fils de Richard, &c. Venons présentement à l'origine de la juridiction temporelle que les évêques de Lodève exercent sur tout leur diocèse.

VI. Si nous en croyons Bernard Guidonis, évêque de cette ville<sup>3</sup>, qui a écrit au quatorzième siècle la Vie de S. Fulcrand, son prédécesseur, ces prélats<sup>4</sup> jouissoient déjà au milieu du dixième, dans leur ville épiscopale, *d'une plénitude de juridiction qui leur avoit été accordée par nos rois & par l'autorité apostolique*. Il convient cependant que S. Fulcrand<sup>5</sup> fut élu par le crédit d'Eudes & d'Eldin, *princes du peuple*, c'est-à-dire vicomtes de Lodève. Il donne lui-même<sup>6</sup> la

qualité de vicomte au dernier, & S. Fulcrand fait mention du même Eldin, *vicomte de Lodève*, dans son testament<sup>1</sup>. Ces vicomtes jouissoient donc au dixième siècle d'une partie du domaine du Lodevois, sous les comtes de Toulouse qui en étoient les suzerains, ainsi que nous l'avons déjà vu.

VII. Quant aux chartes de nos rois & aux bulles des papes, qui peuvent avoir donné aux évêques de Lodève la juridiction temporelle sur leur ville épiscopale ou sur le diocèse avant S. Fulcrand, Bernard Guidonis n'en cite aucune en particulier. Ce prélat compila<sup>2</sup> dans cinq gros cartulaires toutes les chartes de son église, dont Guillaume Briçonnet, son successeur, dressa un inventaire en 1498. La plupart de ces cartulaires ont péri par la fureur des Calvinistes; mais l'inventaire s'est conservé : or, il n'y est fait mention d'aucune charte de nos rois qui ait donné aux évêques de Lodève la temporalité sur leur ville ou sur leur diocèse, avant le milieu du douzième siècle.

VIII. Il est vrai qu'il paroît, suivant cet inventaire, que Charlemagne, Louis le Débonnaire & Charles le Chauve accordèrent chacun<sup>3</sup> un diplôme en faveur de l'église de Lodève, & qu'on prétend que celui de ce dernier prince est daté *du monastère de Saint-Saturnin, lorsque les Normands assiégeoient Toulouse, le 1<sup>er</sup> de juin de l'an 879*; mais Charles le Chauve ne vivoit plus en 879, & le diplôme étant daté du monastère de Saint-Saturnin près de Toulouse, au mois de juin, il doit avoir été donné en 843 ou 844, lorsque ce<sup>4</sup> prince (& non pas les Normands) assiégeoit cette ville. D'ailleurs toutes ces chartes ne contiennent que la donation ou restitution de quelques terres ou villages en faveur de l'église de Lodève, & il n'y est point parlé de l'autorité temporelle des évêques de cette ville sur tout leur diocèse.

IX. Le plus ancien monument qui semble prouver cette autorité est un acte de l'an 1122, par lequel on prétend que Rai-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXV.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXI.

<sup>3</sup> Voyez tome III, livre XII, n. v.

<sup>4</sup> *Vita S. Fulcranni* dans les Bollandistes, févr. t. 2, p. 312, n. 9.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. 6.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. 5 & 10.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 6.

<sup>2</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 289 & 352.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 29, 31, 32, 91, 169.

<sup>4</sup> Voyez tome I, livre X, n. XXI & suiv.

mond', alors évêque de Lodève, institua un maître de la monnaie, avec permission d'en fabriquer; d'où l'on pourroit conclure que ce prélat jouissoit alors des droits régaliens; mais outre que nous n'avons plus cet acte, qu'on ne connoît que par une simple notice, les évêques de Lodève pouvoient alors, en qualité de seigneurs temporels d'une partie de leur ville ou de leur diocèse, s'être attribué le droit de faire battre monnaie, à l'exemple de plusieurs autres prélats & seigneurs, soit du royaume, soit de la Province, sans avoir cependant la juridiction temporelle sur tout leur diocèse.

X. Ce n'est donc proprement qu'au roi Louis le Jeune qu'il faut rapporter la première origine de cette juridiction. Ce prince, suivant l'inventaire<sup>2</sup> de Briçonnet, confirma en 1157 les privilèges de l'église de Lodève & donna à ses évêques les *droits régaliens* sur tout le diocèse, avec toutes les mines qu'on y avoit déjà découvertes ou qu'on y découvreroit dans la suite, & qui appartenoient au domaine. Il confirma<sup>3</sup> cette charte l'an 1162, en faveur de l'évêque Gaucelin. Nonobstant cette concession, les comtes de Toulouse, en qualité de *comtes de Lodève*, conservèrent la suzeraineté sur le Lodevois, suzeraineté dont ils jouissoient encore à la fin du douzième siècle<sup>4</sup>, sans contradiction de la part des évêques, ainsi qu'on l'a déjà vu.

XI. Le roi Philippe-Auguste confirma<sup>5</sup>, en 1188, en faveur de Raimond, évêque de Lodève, le diplôme de Louis le Jeune & accorda en 1210, par une autre charte<sup>6</sup>, à Pierre, successeur de Raimond, *les chemins publics, les forteresses, le droit de battre monnaie, la puissance judiciaire, les mines déjà découvertes ou à découvrir*, & enfin les *droits régaliens dans tout l'évêché de Lodève*. Il confirma ce privilège en 1216<sup>7</sup> & ordonna

à tous les seigneurs & vassaux du diocèse de prêter serment de fidélité à l'évêque & de lui obéir comme à lui-même.

XII. Dans la suite, le roi Louis VIII, pour<sup>1</sup> reconnoître les services que Pierre, évêque de Lodève, lui avoit rendus durant la guerre des Albigeois contre Raimond, comte de Toulouse, accorda en 1225 à ce prélat & à ses successeurs *le comté de Montbrun avec ses dépendances, pour en jouir de la manière dont le même comte Raimond & ses prédécesseurs en avoient joui paisiblement depuis plusieurs siècles*. Ce prince maintint en même temps les évêques de Lodève dans la possession des droits régaliens qui leur avoient été donnés par les rois ses prédécesseurs.

XIII. Plantavit ajoute que Louis VIII voulut, par sa charte, qu'en mémoire des services que Pierre, évêque de Lodève, lui avoit rendus durant la guerre des Albigeois, cette ville, qu'on nommoit auparavant *Luteva*, s'appelât à l'avenir *Lodova*, comme qui diroit *la ville de Louis*; mais ce fait nous paroît douteux, pour ne pas dire faux, puisque la même ville est appelée *Lodova* dans la charte<sup>2</sup> de Louis VII de l'an 1162, dans celle de Philippe-Auguste de l'an 1210 & même dans des titres du dixième siècle<sup>3</sup>.

XIV. Raimond le Jeune, comte de Toulouse, ayant cédé en 1228 à S. Louis le duché de Narbonne & tout ce qu'il possédoit en Languedoc, à la réserve du Toulousain & d'une partie de l'Albigeois, les évêques de Lodève ont été depuis ce temps en possession des droits que nos rois leur avoient accordés, & ils ont reçu l'hommage de tous les seigneurs du pays; quelques-uns, entre autres ceux de Clermont, firent cependant difficulté pendant longtemps de se soumettre à la suzeraineté de ces prélats; mais enfin ils y furent contraints après plusieurs ordres réitérés de la part de nos rois.

XV. Il résulte de ce que nous venons de dire: 1° que le comté de Lodève dépendoit anciennement du domaine des comtes de

<sup>1</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 31.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 86 & suiv.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXII.

<sup>4</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 93.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 96.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 112, & tome VIII de cette édition.

<sup>7</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 131.

<sup>1</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 135 & suiv.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CVIII.

NOTE  
25

Toulouse, qui en jouirent du moins jusqu'à la fin du douzième siècle. Comme le comté de Rouergue qui est limitrophe étoit déjà dans leur maison au milieu du neuvième, & que nous ne trouvons aucun comte particulier de Lodève depuis ce temps-là, il est fort vraisemblable qu'ils dominèrent sur le Lodevois, au moins dès la fin du même siècle ; mais il est incertain si ce pays échut en partage à la branche de Toulouse ou à celle de Rouergue, après leur séparation vers le milieu du siècle suivant. Cependant comme Guillaume IV, comte de Toulouse, se qualifioit comte de Lodève en 1080, & qu'il paroît que Raimond de Saint-Gilles, son frère, possédoit alors tous les domaines qui avoient appartenu à la branche de Rouergue, il y a lieu de croire que le comté de Lodève appartint toujours aux comtes de Toulouse ;

2° Que le domaine que les comtes de Rodez prétendoient sur une partie de la ville & du diocèse de Lodève n'est pas différent de la vicomté de cette ville. On peut ajouter que les vicomtes<sup>1</sup> de Lodève exerçoient la principale autorité dans l'élection des évêques au dixième siècle, & nous avons vu que les comtes de Rodez prétendoient la même autorité au treizième siècle : ceux-ci étoient donc les successeurs des autres ;

3° Que bien que les évêques de Lodève eussent obtenu dès le milieu du douzième siècle, par divers diplômes de nos rois, les droits régaliens dans tout le Lodevois, ils ne les possédèrent cependant absolument qu'après que les comtes de Toulouse, seigneurs suzerains du pays, & les comtes de Rodez, leurs vassaux en qualité de vicomtes de Lodève, leur eurent vendu ou cédé les droits qui leur appartenoient sur le pays & dont auparavant ils avoient toujours joui paisiblement. C'est donc seulement depuis le commencement du treizième siècle & principalement depuis la charte de Louis VIII, que ces prélats ont exercé une juridiction temporelle sur tout le Lodevois, à la réserve du domaine de l'abbaye<sup>2</sup> de Saint-Guillem

<sup>1</sup> *Vita S. Fulcranni*, dans les Bollandistes, févr. t. 2, p. 712.

<sup>2</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 230.

du Désert, nommément exceptée dans les transactions passées entre les abbés de ce monastère & les évêques de Lodève ;

4° Enfin que le château de Montbrun, situé sur une élévation à cinq cents pas de la ville, étoit le chef-lieu du domaine des comtes & des vicomtes de Lodève, & que la qualité de comtes de Montbrun, que prennent les évêques de cette ville, n'est pas différente de celle de comtes de Lodève. Au reste, quoique ces prélats aient été en droit de se qualifier comtes depuis l'an 1225, nous ne voyons pas cependant qu'ils aient pris ce titre avant le quatorzième siècle ; le plus ancien évêque de notre connoissance qui se soit qualifié comte de Montbrun est Jean II, dans un acte<sup>3</sup> de l'an 1372.

NOTE  
25

## NOTE XXVI

NOTE  
26*Sur les anciens comtes & vicomtes de Gévaudan.*

I. TOUTS ceux qui ont écrit sur ces comtes & ces vicomtes les ont confondus ; il est certain néanmoins qu'on doit les distinguer.

Nous avons déjà parlé, dans le premier volume<sup>3</sup>, de Pallade & d'Innocent, successivement comtes de Gévaudan sous la première race de nos rois. Depuis ce temps-là nous n'avons rien de bien positif sur leurs successeurs jusque vers le milieu du dixième siècle, faute de monumens.

II. Étienne, évêque de Mende, rétablit<sup>1</sup> en 951 le monastère de Sainte-Enimie, du consentement & de la volonté de Raimond, marquis, & de Bernard, vicomte, &c. Il y avoit donc alors un marquis ou comte & un vicomte dans le Gévaudan. Voyons quels furent les successeurs de l'un & de l'autre, & tâchons de remonter jusqu'à leurs pré-décesseurs.

<sup>1</sup> Plantavit, *Evêques de Lodève*, p. 310.

<sup>2</sup> Voyez tome I, livre VI, n<sup>os</sup> IV & XXVI.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXX.

III. Dans les Gestes<sup>1</sup> de Gui d'Anjou, évêque du Puy, il est fait mention de Pons & Bertrand, *consuls* (c'est-à-dire comtes) d'*Aquitaine*, ses neveux, fils de sa sœur Adélaïde & d'Étienne. Nos meilleurs critiques conviennent que ce dernier fut *comte de Gévaudan*<sup>2</sup>; on verra bientôt en effet que ses deux fils furent comtes de ce pays. Comme ceux-ci furent présens<sup>3</sup> en 975, quand Gui d'Anjou, leur oncle maternel, prit possession de l'évêché du Puy, & qu'ils étoient alors qualifiés comtes, nous inférons de là qu'Étienne, leur père, étoit alors déjà décédé; il l'étoit du moins en<sup>4</sup> 993, lorsque Gui fonda le monastère de Saint-Pierre du Puy, de l'avis de la comtesse Adélaïde, sa sœur, & des fils de cette dernière, Pons & Bertrand, ses neveux, qui souscrivirent à la fondation. Elle est datée de l'an 996 dans l'édition que le P. de Sainte-Marthe<sup>5</sup> a donnée des Gestes du même Gui; mais outre qu'elle est de l'an 993 dans les éditions du P. Labbe<sup>6</sup> & du P. Mabillon, & dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Chaffre, l'indiction & le jour de la lune ne sauroient convenir à l'an 996, au lieu qu'ils s'accordent avec l'an 993. Du reste, il ne faut pas confondre, comme quelques modernes l'ont fait, Adélaïde d'Anjou, femme d'Étienne, comte de Gévaudan, avec une autre Adélaïde d'Anjou que Guillaume I, comte de Provence, épousa en secondes noces après l'an 978.

Il est parlé aussi du comte Pons<sup>7</sup> & de son frère Bertrand dans la fondation qu'Étienne,

vicomte de Gévaudan, fit en 998 du prieuré de Langogne dans ce pays. Enfin le même Pons prend la qualité de *comte de Gévaudan & de Forez*, dans<sup>1</sup> une charte datée du mois de février de l'an 1010 ou de l'an 1011, suivant notre manière de compter. Il est fait mention, dans le même acte, d'*Etienne, son père, d'Adélaïde, sa mère, de Théotberge, sa femme, de ses fils Etienne & Pons, & de ses frères Bertrand & Guillaume*.

IV. M. Baluze<sup>2</sup> conjecture que Pons étoit comte de Forez par Théotberge, sa femme; il ajoute que le comte Étienne, qui souscrivit, la seconde année du roi Robert ou l'an 1033, à une donation en faveur de l'église de Clermont, est le même qu'Étienne, fils du comte Pons, & qui lui avoit succédé dans le comté de Gévaudan, ce qui est fort vraisemblable.

V. Nous trouvons ensuite que Robert II, comte d'Auvergne, prend le titre de *comte de Gévaudan* dans un acte<sup>3</sup> qui est sans date, mais qui doit être postérieur à l'an 1064, puisqu'il y fait mention de Judith, sa seconde femme, & que Berthe, la première, vivoit<sup>4</sup> encore cette année. Enfin Raimond de Saint-Gilles se qualifie *comte de Gévaudan* dans une charte de l'an 1085<sup>5</sup>, du vivant du même Robert, comte d'Auvergne.

VI. M. Baluze<sup>6</sup> croit que ce dernier avoit hérité du comté de Gévaudan de Guillaume V, son père, ou plutôt de Philippe, sa mère, qu'il prétend avoir été tante paternelle & héritière d'Étienne II, comte de Gévaudan, mort sans enfans; mais il nous paroît beaucoup plus vraisemblable que Robert ne se qualifioit comte de Gévaudan que par la même raison qu'il prenoit le titre de comte de Rouergue, c'est-à-dire comme ayant épousé Berthe, fille & héritière de Hugues, comte de Rouergue, de la maison de Toulouse. Voici sur quoi nous

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223 & seq. — Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 749 & seq.

<sup>2</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 835. — Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 43.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223 & seq. — Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 749 & seq.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223 & seq.

<sup>6</sup> Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 749 & seq. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 5, p. 839.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIII & suiv.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLIV.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 43 & seq.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. 2, p. 53.

<sup>4</sup> Voyez tome III, livre XIV, n. LXV.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVIII.

<sup>6</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 44.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 595.

nous fondons : 1° M. Baluze convient<sup>1</sup> que le comté de Gévaudan *ne passa pas à la postérité de Robert*, ce qui auroit dû arriver si ce comte eût possédé le Gévaudan en qualité d'héritier de Philippe, sa mère; 2° il est certain que Raimond de Saint-Gilles se qualifioit comte de Rouergue après la mort de Berthe, sa cousine, première femme de Robert, comte d'Auvergne, & qu'il recueillit sa succession; or, on a déjà vu qu'il prenoit le titre de comte de Gévaudan en 1085, du vivant de Robert; il aura donc possédé ce comté avec celui de Rouergue, comme héritier de Berthe, sa cousine; 3° il paroît qu'Étienne, comte de Gévaudan, père des comtes Pons & Bertrand, étoit de la maison de Toulouse & de la branche de Rouergue, ce qu'on peut appuyer, tant sur la conformité des noms de Pons & Bertrand avec ceux qui étoient alors en usage dans la maison de Toulouse, que sur ce que nous voyons un Raimond, marquis, exercer son autorité dans le Gévaudan en 951.

VII. Nous croyons donc : 1° que le comté de Gévaudan appartint successivement<sup>2</sup>, au commencement du dixième siècle, avec le comté d'Auvergne, à Guillaume le Pieux & à ses deux neveux, Guillaume II & Acred, ducs d'Aquitaine; 2° qu'après leur mort, le roi Raoul, pour attirer à son parti Raimond-Pons & Ermengaud, princes de Gothie, disposa du Gévaudan en faveur du dernier & de l'Auvergne en faveur de l'autre, par le traité qu'il conclut avec eux en 932; 3° qu'Étienne I, comte de Gévaudan, étoit fils puîné du même Ermengaud<sup>3</sup>, qui eut certainement *plusieurs fils*<sup>4</sup>; 4° que Raimond I, comte de Rouergue, fils aîné d'Ermengaud, conserva la principale autorité sur le Gévaudan; 5° qu'Étienne II, petit-fils d'Étienne I, comte de ce pays, étant

décédé sans enfans vers l'an 1035, Hugues, comte de Rouergue, lui succéda comme son plus proche héritier; 6° que ce dernier transmit le Gévaudan à Berthe, sa fille, & qu'enfin cette princesse étant morte sans postérité, Raimond de Saint-Gilles, son cousin, lui succéda dans le comté de Gévaudan, comme il est certain qu'il lui succéda dans le comté de Rouergue, ainsi que nous l'avons vu ailleurs.

VIII. Le Gévaudan demeura par là dans la maison de Toulouse depuis l'an 932 jusques à Raimond de Saint-Gilles, qui s'en qualifioit comte en 1085, & ce prince le transmit sans doute à ses descendans. Il faut avouer cependant que leur autorité diminua beaucoup dans la suite en ce pays; à quoi l'éloignement ou l'absence de ces princes, qui furent presque toujours occupés depuis à diverses guerres, surtout à celles d'outremer, contribua beaucoup, ce qui donna occasion aux évêques de Mende d'y faire valoir leur autorité & de demander enfin en 1161 au roi Louis le Jeune les droits régaliens sur tout leur diocèse, que ce prince leur accorda; en sorte que ces prélats devinrent enfin seigneurs suzerains du pays & s'en qualifièrent comtes. Venons aux vicomtes de Gévaudan.

IX. On a déjà vu que Bernard possédoit cette vicomté en 951. Nous ne doutons pas que ce vicomte ne soit le même que Bernard<sup>1</sup>, fils d'un autre Bernard qui étoit vicomte dans le Rouergue en 937, sous l'autorité des comtes de Toulouse, & frère puîné de Béranger, duquel descendent les vicomtes héréditaires de Millau. Nous apporterons bientôt les raisons qui nous le persuadent.

X. Après Bernard, on trouve un *Étienne*<sup>2</sup> vicomte de Gévaudan, qui, avec sa femme Almodis, fonda vers l'an 998 le prieuré de Langogne dans le pays. Ce vicomte fait mention dans cet acte de Rigaud, son frère; il vivoit<sup>3</sup> encore en 1011 & en 1029 & mourut sans enfans<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 44.

<sup>2</sup> Voyez tome II, *Note LXVII*, n. 107. — Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 19 & suiv.

<sup>3</sup> Cette conjecture de Dom Vaissete est démentie par les documents. Voyez ci-après, à la fin de cette *Note*, la véritable origine du comte Étienne I, mari d'Adélaïde d'Anjou. [E. M.]

<sup>4</sup> Voyez *Note VIII*, n. 20 & suiv.

<sup>1</sup> Voyez tome V, *Chartes & Diplômes*, n. LXVII.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n. CXXXIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CXLIV. — Archives du prieuré de Langogne.

<sup>4</sup> Voyez t. V, *Chartes & Diplômes*, n. CXXXIII.

XI. Richard II, vicomte de Millau, succéda à Étienne dans la vicomté de Gévaudan ; en voici la preuve . Richard soumit<sup>1</sup> vers l'an 1050 le monastère de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille ; or, le lieu de la Canourgue étoit certainement une des dépendances de la vicomté de Grèzes, & cette vicomté n'est pas différente de celle de Gévaudan. Richard II, vicomte de Millau, étoit donc en même temps vicomte de Gévaudan, & avoit succédé à Étienne dans cette dernière vicomté. Nous concluons de là que le même Richard & Étienne, vicomtes de Gévaudan, avoient une descendance commune, puisque cette vicomté ne peut être entrée dans la maison du premier que par succession agnatique & droit héréditaire, & non pas par femmes ; car l'épouse de Richard I, père de Richard II, étoit<sup>2</sup> fille d'un vicomte de Béziers, & celle de Richard II étoit de la maison des vicomtes de Narbonne.

XII. Béranger, fils aîné de Richard II, vicomte de Millau, lui succéda dans la vicomté de Gévaudan. C'est ce qu'on voit par un acte<sup>3</sup> de l'an 1060, suivant lequel Aldebert, évêque de Mende, unit l'église de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, conjointement avec *Béranger Ricardi*, ou fils de Richard vicomte. Le doyen & les chanoines de la Canourgue consentirent aussi à cette union, *du conseil & de la volonté du vicomte Béranger*.

Il paroît que les frères de ce dernier eurent quelque part avec lui dans la vicomté de Gévaudan, par un acte<sup>4</sup> de l'an 1058, suivant lequel *Roger & Bernard son frère, fils de Richard vicomte*, donnèrent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille quelques biens situés aux environs de la Canourgue.

XIII. Béranger, vicomte de Millau & de Gévaudan, qu'on appelle Béranger I, & que nous nommons Béranger II, épousa Adèle, héritière des vicomtés de Carlad & de Lo-

dève<sup>5</sup>. Il en eut entre autres deux fils, entre lesquels il partagea ses principaux domaines : Gilbert, l'aîné, eut une portion de la vicomté de Carlad avec les vicomtés de Millau & de Gévaudan ; Richard, le puîné, eut l'autre portion du Carladois, avec la vicomté de Lodève & devint ensuite comte de Rodez.

XIV. Gilbert parvint aussi à la dignité de comte par son mariage avec Gerberge, héritière du comté d'Arles ou de Provence ; car il est faux qu'il ait été par lui-même *comte de Rodez, de Millau & de Gévaudan*, comme un moderne<sup>6</sup> l'a avancé. Ce fut Richard, son frère, qui acquit le comté de Rodez des comtes<sup>7</sup> de Toulouse. Quant au Gévaudan & à Millau, il n'en fut jamais que vicomte. Le même auteur ne se trompe pas moins, lorsqu'il dit que Gilbert fut dépouillé du comté de Rodez par Raimond de Saint-Gilles, & il tombe là-dessus dans plusieurs autres fautes qu'il est inutile de relever.

Gilbert eut deux filles de son mariage avec Gerberge de Provence. L'aînée, appelée Douce, fut leur principale héritière ; elle épousa, en 1112, Raimond-Béranger, comte de Barcelone. Gerberge, sa mère, lui donna<sup>8</sup> alors *le comté de Provence, de Gévaudan & de Carlad, avec tout l'honneur qui est dans le comté de Rouergue, dont elle avoit hérité de ses parens ou que le comte Gilbert, son mari, lui avoit donné* ; ou bien, comme elle s'exprime dans le contrat de mariage passé quelques jours après, *le comté de Provence qu'elle possédoit, & le comté de Gévaudan, la vicomté de Carlad & tous les biens qu'elle avoit dans le comté de Rouergue, & qui provenoient du feu comte Gilbert, son mari*. On donne ici le titre de comté aux vicomtés de Gévaudan & de Millau, possédées par Gilbert, & désignées par un auteur<sup>9</sup> qui a écrit à la fin du treizième siècle sous le nom général de *comté de Millau* ; mais c'est improprement, & il est certain, comme

<sup>1</sup> Le P. Ange, *Histoire gén. des pairs de France*, t. 2, p. 696.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 23 & seq.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCVII.

<sup>5</sup> Voyez Note XXV, n. 5 & suiv.

<sup>6</sup> *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 176 & 263.

<sup>7</sup> Voyez Note XLII.

<sup>8</sup> *Marca Hispanica*, p. 1237 & seq.

<sup>9</sup> *Ibid.* p. 546.



nous le verrons dans la suite, que Raimond-Béranger & les descendans de Douce, son épouse, ne possédèrent que la vicomté (& non pas le comté) de Gévaudan, de même que la vicomté de Millau.

XV. Raimond-Béranger domina en conséquence sur une partie du Gévaudan & donna<sup>1</sup> en fief, en 1126, à Guarin & à Odilon frères, le château de Randon, situé dans le même pays. Il fit son testament<sup>2</sup> en 1130, & laissa à Béranger-Raimond, son second fils, le comté de Provence avec *ce qu'il possédoit dans le Gévaudan & le Carladois*. Ce dernier jouit de la vicomté<sup>3</sup> de Grèzes ou de Gévaudan. Il mourut en 1144 & laissa un fils en bas âge, appelé Raimond-Béranger, qui lui succéda & qui n'eut qu'une fille unique<sup>4</sup> qu'il promit en mariage à Raimond VI, fils de Raimond V, comte de Toulouse; mais cette princesse étant morte avant son mariage, & Raimond-Béranger, son père, étant décédé lui-même sans enfans en 1166, Alphonse II, roi d'Aragon, son cousin germain, lui succéda dans tous ses États.

XVI. Raimond V, comte de Toulouse, avoit différens droits sur cette succession qui comprenoit<sup>5</sup> le comté de Provence & la terre de Millau, de Gévaudan & de Carlad. Il fondoit entre autres ces droits sur le mariage projeté entre son fils & la fille de Raimond-Béranger, & il les fit valoir contre le roi d'Aragon. Ces deux princes en vinrent enfin, en 1176, à une transaction par laquelle le roi d'Aragon promit de satisfaire le comte de Toulouse sur l'article du Gévaudan, & lui donna trois mille cent marcs d'argent. Moyennant cette somme, ce dernier abandonna à l'autre toutes ses prétentions sur le comté d'Arles ou de Provence. Ils confirmèrent<sup>6</sup> cet accord en 1184, & firent réciproquement les mêmes réserves,

savoir : de la part du roi d'Aragon, sur le comté de Melgueil, possédé par le comte de Toulouse, & celui-ci sur ce que l'autre possédoit *dans les évêchés de Rouergue & de Gévaudan*, dont chacun demeura en possession.

XVII. Il est certain, en effet, que Pierre, roi d'Aragon, fils & successeur d'Alphonse, jouit des vicomtés de Millau & de Gévaudan, puisqu'en 1204 il engagea à Raimond VI, comte de Toulouse, fils & successeur de Raimond V, *ce qu'il possédoit dans tout le comté de Millau & de Gévaudan* pour la somme de cent cinquante mille sols melgoriens, évalués à trois mille marcs d'argent.

Il paroît, par un acte<sup>7</sup> de l'an 1213, que le comte de Toulouse remit cette somme au roi d'Aragon, & qu'il lui relâcha *le comté de Millau avec ses dépendances*; mais la guerre des Albigeois, à laquelle ces deux princes eurent beaucoup de part, fit que le légat du pape s'empara de la vicomté de Millau, & que l'évêque de Mende se saisit de son côté du château de Grèzes, chef-lieu de la vicomté de Gévaudan, pour le tenir en garde comme étant un fief de sa mouvance.

XVIII. Jacques, roi d'Aragon, fils & successeur de Pierre, fit tous ses efforts<sup>8</sup> en 1223 pour rentrer dans la possession de ces deux vicomtés désignées alors sous le titre de comté de Millau, soit qu'elles eussent été érigées en titre de comté ou plutôt qu'on le leur donnât à cause qu'elles avoient été possédées par le comte Gilbert & les comtes de Barcelone, ses successeurs. Jacques employa pour cela le crédit de Guillaume, évêque de Mende, & il y a lieu de croire qu'il réussit, du moins pour la vicomté de Gévaudan, puisque deux ans après il déclara tenir<sup>9</sup> de ce prélat & de l'église de Mende *le château de Grèzes avec toute la terre de Gévaudan*.

XIX. Les rois d'Aragon ne demeurèrent pas pour cela paisibles possesseurs de la

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIV, la 6<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>2</sup> Diego, *Cond. de Barcelon.* l. 2, c. 117.

<sup>3</sup> Trésor des Chartes de Toulouse, sac 8, n. 53, & 90.

<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 1368 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 1379 & seq.

<sup>7</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro LXXX.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. instrum. t. 1, p. 25.

*vicomté de Grèzes* ou de Gévaudan. Le roi S. Louis prétendit que *cette vicomté* faisoit partie des biens confisqués sur le comte de Toulouse, & que le prix de l'engagement de l'an 1204 n'avoit pas été payé; ainsi, ce prince la donna en garde<sup>1</sup>, au mois de janvier de l'an 1227, à Béraud de Mercœur, *jusqu'à ce que le roi d'Aragon eût satisfait au prix de l'engagement*. Louis étant entré l'année suivante dans le droit du comte de Toulouse, par le traité de paix qu'ils firent ensemble, suivant lequel ce comte céda au roi tout ce qu'il avoit en deçà du Rhône, à la réserve du Toulousain, du Quercy, du Rouergue & d'une partie de l'Albigeois, &c., le Gévaudan se trouva compris dans les domaines cédés à la couronne. Ainsi, Louis continua de jouir de la vicomté de Grèzes, dans laquelle il établit<sup>2</sup> l'évêque de Clermont pour son lieutenant, après la mort de Béraud de Mercœur; & en 1250, Raoul du Roure gouvernoit cette vicomté en qualité de bailli de ce prince.

XX. Enfin S. Louis acquit entièrement les droits du roi d'Aragon sur le Gévaudan par la transaction<sup>3</sup> qu'ils passèrent ensemble en 1258, & dans laquelle le dernier céda au premier les droits qu'il avoit *sur Millau & le comté de Millau, sur Grèzes, la vicomté de Grèzes & le Gévaudan, que Pierre, roi d'Aragon, avoit engagés autrefois à Raimond, comte de Toulouse*. Quoiqu'on donne ici le nom de comté à l'ancienne vicomté de Millau, & qu'on qualifie aussi comté la vicomté de Grèzes dans un compromis<sup>4</sup> fait trois ans auparavant entre les deux princes, il ne s'agit cependant que des vicomtés de Millau & de Gévaudan, possédées anciennement par le vicomte Béranger & par Richard I, son fils, de qui les comtes de Barcelone & rois d'Aragon tiroient leur droit. C'est ainsi que la vicomté de Gévaudan fut entièrement réunie à la couronne : elle comprenoit entre autres le

château de Grèzes, qui en étoit le chef-lieu, les villes de Marvejols, Chirac, la Canourgue, &c., comme il est énoncé dans les actes de 1265<sup>1</sup> & 1266, par lesquels Odilon, évêque de Mende, céda à S. Louis la suzeraineté qu'il prétendoit sur cette vicomté en qualité de seigneur de tout le Gévaudan, & ce prince lui donna divers biens en échange; en sorte que les successeurs de ce prélat ne dominèrent plus que sur une partie du Gévaudan jusques au règne de Philippe le Bel, qui fit un traité de pariage, en 1306, avec Guillaume, évêque de Mende, & lui permit de même qu'à ses successeurs de se qualifier *comtes de Gévaudan*. Ces prélats prirent sans doute ce titre dans la suite; cependant le plus ancien d'entre eux, que nous connoissons s'être qualifié comte de Gévaudan, est Jean de Corbie, qui se donne cette qualité dans un acte<sup>2</sup> de l'an 1416.

[Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.]

Les Bénédictins n'ont pas connu la véritable origine des comtes de Gévaudan qui vivaient aux dixième & onzième siècles; ils ont cherché à rattacher le comte Étienne, mari d'Adélaïde d'Anjou, à la famille des comtes de Toulouse : c'est une hypothèse qui ne peut plus être soutenue en présence des textes que renferme le cartulaire de Saint-Julien de Brioude. En 892<sup>3</sup> on voit, dans une charte, un particulier nommé Érail ou Eralius, cité comme possesseur d'une vigne située dans la viguerie de Nonette, *in villa Severiaco*. Cet Érail figure comme témoin dans une autre charte du mois de septembre de l'année 909<sup>4</sup>, par laquelle un prêtre nommé Eudes donne à Saint-Julien un clos de vignes situé dans le comté de Brioude, *in villa Burgedis*. Cet Érail est le grand-père d'Étienne I, comte de Gévaudan; sa femme s'appelait Gode<sup>5</sup>; il eut un fils nommé Bertrand, qui, dans une

<sup>1</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX, la 1<sup>re</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 1444 & seq. — Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, n. CCCXXVII.

<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 1440.

<sup>1</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CCCLII.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 27.

<sup>3</sup> *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, n. 212.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. 23.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. 74 & 88.

Érail, cité en 892 & 909, avait épousé une femme nommée Gode.	Bertrand, fils d'Érail, qualifié de fidèle par le comte Acfred II dans son testament, avait épousé Emilie ou Emilde, dont il eut un fils.	Étienne épousa : 1 <sup>o</sup> Anne, qui vivait en 943; 2 <sup>o</sup> Adélaïde d'Anjou, sœur de Geoffroi Grisegonelle & de Gui, évêque du Puy.	Guillaume, appelé comte dans les chartes de Saint-Julien depuis l'année 955 jusqu'en 1010.	Étienne, désigné pour son successeur, par son grand-oncle Gui d'Anjou, à l'évêché du Puy. Robert. Guillaume.
		Bertrand, dit fils d'Adélaïde d'Anjou & qualifié comte par l'auteur de la Chronique du Puy.		

donation faite en 937, nomme son père Érail, sa mère Gode, sa femme Émilie ou Émilde, & son fils Étienne. Bertrand, fils d'Érail, est cité le 11 octobre 926, dans le testament qu'Acfred, comte d'Auvergne, fit en faveur de Saint-Julien de Brioude. Ce prince appelle Bertrand son fidèle & lui lègue une villa située dans la viguerie de Nonette<sup>1</sup>. Aucun acte ne donne à Bertrand le titre de comte ou de vicomte; Étienne, mentionné comme son fils, dans plusieurs chartes, eut deux femmes : la première s'appelait Anne & vivait en 943<sup>2</sup>; la seconde fut Adélaïde, fille de Foulques le Bon, comte d'Anjou, sœur de Geoffroi Grisegonelle & de Gui, abbé de Cormeri, de Saint-Aubin d'Angers, & évêque du Puy en 975<sup>4</sup>. Étienne, auquel les chartes ne donnent cependant pas le titre de comte, eut trois fils : Guillaume, Pons & Bertrand. Peut-être Guillaume était-il fils du premier lit? Il faut croire, en tout cas, que c'est lui qui est qualifié comte & nommé comme le protecteur de l'abbaye de Saint-Julien de Brioude, dans un grand nombre de chartes, depuis l'an 955 jusqu'en 1010 environ; il eut trois fils : Étienne, Robert & Guillaume, cités dans une charte du 26 février 1011, comme neveux de Pons, fils d'Étienne & d'Adélaïde. Le premier qui était petit-neveu de Gui d'Anjou, évêque du Puy, est probablement cet Étienne, signalé par la Chronique du Puy comme ayant été désigné par Gui, son oncle, pour son suc-

cesseur de son vivant, & dont le pape dut casser l'élection.

Pons, frère de Guillaume, prend le titre de comte de Gévaudan & de Forez, dans une charte de l'année 1011 qui énumère tous ses parents<sup>3</sup>; il avait épousé une femme nommée Théotberge, dont il eut deux fils, Étienne & Pons. Étienne est cité dans plusieurs actes comme comte de Gévaudan; c'est le deuxième du nom. Après sa mort & celle de son frère, le titre de comte de Gévaudan passa dans la famille des comtes d'Auvergne. [E. M.]

## NOTE XXVII

NOTE  
27

*Sur Oliba Cabreta, comte de Besalu, de Cerdagne, de Fenouillèdes, &c., & ses successeurs.*

Éd. orig.  
t. II,  
p. 597.

I. PIERRE Damien rapporte<sup>1</sup>, dans la Vie de S. Romuald, « que lorsque ce saint « demuroit au voisinage de l'abbaye de « Cuxa, gouvernée par l'abbé Guarin, un « comte du voisinage nommé Oliba, sei- « gneur très-puissant, qui exerçoit son auto- « rité sur ce monastère, mais dont la cons- « cience étoit chargée de crimes, l'alla « trouver dans sa cellule & lui découvrit « toute sa vie comme en confession; que

<sup>1</sup> Cartulaire de Saint-Julien de Brioude, n. 74.<sup>2</sup> *Ibid.* n. 315.<sup>3</sup> *Ibid.* n. 293.<sup>4</sup> Chronique du Puy, t. V, dans les Preuves.<sup>1</sup> Cartulaire de Saint-Julien de Brioude, n. 831.<sup>2</sup> Bollandistes, févr. t. 2, p. 108 & seq. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 875 & seq.

« S. Romuald lui dit sans le flatter qu'il « n'y avoit de salut pour lui que dans la « fuite du monde & la profession monas- « tique ; sur quoi ce comte prit la résolu- « tion d'aller au Mont-Cassin, pour s'y « consacrer à Dieu pour toujours. » Il ajoute « que S. Romuald étant ensuite re- « tourné en Italie, l'abbé Guarin, qui en- « treprit le même voyage, emmena avec lui « le comte Oliba, qui, après avoir aban- « donné ses biens à ses fils, se retira dans « ce monastère, &c. » Ce qu'on vient de rapporter ne peut convenir qu'à Oliba Cabreta, comte de Besalu & de Cerdagne, qui se rendit célèbre à la fin du dixième siècle. Nous ne connoissons en effet alors que lui seul de ce nom dans la Marche d'Espagne & dans la Septimanie : nous savons d'ailleurs qu'il étoit sa domination sur le Conflans, où l'abbaye de Cuxa est située ; qu'il exerçoit son *autorité* sur cette abbaye, qu'il l'avoit fait rebâtir avec Sunifred, comte de Barcelone, son frère, qu'ils y avoient établi Guarin pour abbé, &c.

Le P. Mabillon<sup>1</sup> rapporte toutefois cet endroit de la Vie de S. Romuald à Oliba, évêque d'Ausone, troisième fils d'Oliba Cabreta. Il le fait partir<sup>2</sup> en 982 pour aller prendre l'habit religieux au Mont-Cassin, & revenir ensuite dans l'abbaye de Cuxa pour y vivre suivant sa profession ; mais plusieurs raisons nous empêchent d'admettre le sentiment de ce savant auteur : 1° Il est certain qu'Oliba, fils d'Oliba Cabreta, prit<sup>3</sup> l'habit monastique dans l'abbaye de Ripoll en Catalogne, & non pas au Mont-Cassin ; 2° ce ne fut qu'après l'an 1000, car il étoit<sup>4</sup> encore séculier cette dernière année, & prenoit le titre de comte ; or, l'abbé Guarin étoit alors déjà décédé, comme nous le ferons voir plus bas ; 3° nous n'apprenons par aucun monument qu'Oliba,

évêque d'Ausone, ait été marié, & encore moins qu'il ait eu des enfans ; or, nous venons de voir que lorsque le comte Oliba partit pour aller au Mont-Cassin, *il céda ses biens à ses fils* ; 4° Oliba, évêque d'Ausone, qui ne mourut<sup>5</sup> qu'en 1047, étoit encore trop jeune lorsque S. Romuald demuroit dans l'abbaye de Cuxa pour avoir déjà commis de grands crimes ; 5° enfin il ne paroît point que ce prélat avant & après sa retraite ait exercé quelque autorité comme seigneur temporel sur cette abbaye. C'est donc sans difficulté Oliba Cabreta qui se retira & mourut au Mont-Cassin, ce qui peut servir à rectifier la chronologie de la vie de S. Romuald & de celle du B. Pierre Urseole, duc de Venise, & moine de Cuxa, chronologie qui est assez embrouillée, & sur laquelle les auteurs varient beaucoup.

II. Il est certain d'abord qu'Oliba Cabreta ne peut avoir entrepris le voyage d'Italie pour se retirer au Mont-Cassin qu'entre le commencement de l'an 988 & la fin de l'an 990. Il mourut<sup>6</sup> en effet cette dernière année, & il étoit encore dans la Marche d'Espagne où il prenoit le titre de comte, & vivoit en séculier le 14 février de l'an 988, comme on voit par une donation<sup>7</sup> qu'il fit alors à l'abbaye d'Arles en Roussillon, & dans laquelle il donne de grandes marques de componction. Cela nous donne lieu de croire qu'il étoit en ce temps-là sur son départ pour le Mont-Cassin, & qu'il s'y rendit la même année, aussi est-ce le dernier acte que nous ayons de lui. Ce n'est donc ni en 982, comme l'a cru Dom Mabillon, ni en 996 suivant Baillet<sup>8</sup>, qu'il fit ce voyage & qu'il prit l'habit monastique.

III. Il y a cependant une difficulté, qui est que Pierre Damien marque au même endroit que Pierre Urseole, duc de Venise, étoit déjà décédé dans l'abbaye de Cuxa, lorsque S. Romuald & le comte Oliba partirent, l'un pour la Romagne, & l'autre pour le Mont-Cassin. Or, on prétend que

<sup>1</sup> *Gesta comit. Barcin. — Marca Hispanica*, p. 541.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 853, 869, 911, 934 & seq.

<sup>3</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 878 & seq.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 982, n. 22.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 1297 & seq.

<sup>6</sup> Voyez tome III, livre XIII, n. XLI. — *Marca Hispanica*, p. 418, 954 & seq.

<sup>7</sup> *Marca Hispanica*, p. 445 & 543.

<sup>8</sup> *Gesta comit. Barcin. — Marca Hispanica*.

<sup>9</sup> *Marca Hispanica*, p. 934, 940 & seq.

<sup>10</sup> Baillet, *Vie de S. Romuald*, 7 fév.

Pierre Urseole ne mourut que vers l'an 997<sup>1</sup>. On se fonde sur cet endroit de sa vie écrite environ un siècle après sa mort<sup>2</sup> : *In hora autem nona fratribus omnibus circumstantibus, IIII idus januarii, jam reddito fructu XVIII ad alta siderum cacumina oculos elevans reddidit spiritum*. Le P. Mabillon, qui a ajouté dans le texte le mot *annorum* entre deux crochets, *reddito fructu XVIII [annorum] ad alta, &c.*, conclut de là que Pierre Urseole dans le temps de sa mort avoit passé dix-neuf ans à Cuxa dans l'exercice de la vie monastique : mais ou cette interprétation est fautive, ou s'il s'agit des années que Pierre vécut dans le cloître, il doit y avoir erreur dans le chiffre, & l'on aura ajouté x à VIII. En effet, si la mort de Pierre Urseole précéda le départ du comte Oliba pour le Mont-Cassin, comme l'atteste Pierre Damien, le premier doit être décédé vers l'an 987. Ainsi s'étant retiré en<sup>3</sup> 978 dans l'abbaye de Cuxa, il y aura professé la vie monastique pendant neuf ans.

IV. L'auteur des *Gestes<sup>4</sup> des comtes de Barcelone* ne donne que trois fils à Oliba Cabreta, savoir : Bernard, Guifred & Oliba ; il faut en ajouter un quatrième, savoir Béranger premier du nom, évêque d'Elne, lequel avoit déjà succédé<sup>5</sup>, en 993, à Soniarus dans cet évêché. En effet, Béranger étoit *fiis* de la comtesse Ermengarde, qui tint<sup>6</sup> en 994, dans le comté de Valespir, un plaid dans lequel elle fait mention de Tote sa bru. Or, comme nous apprenons<sup>7</sup> d'ailleurs que Bernard, comte de Besalu, fils d'Oliba Cabreta & d'Ermengarde, domina sur le Valespir, & qu'il épousa<sup>8</sup> une dame appelé Tote, par conséquent Béranger premier du nom, évêque d'Elne, étoit son frère<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 876.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 887.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 978, n. 79 & seq.

<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 541.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 947.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 948.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 541. — Voyez p. 911 & seq. 924, 940, &c.

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 951, 1009, 1027, 1029.

<sup>9</sup> *Ibid.* p. 952.

Il paroît par là que M. Baluze s'est trompé lorsque, dans sa table du *Marca Hispanica*, il fait trois personnes de la comtesse Tote que nous venons de nommer, savoir une comtesse de Roussillon & deux comtesses de Besalu, au lieu que c'est toujours la femme de Bernard, comte de Besalu, fils d'Oliba Cabreta ; car c'est sans aucun fondement que parlant<sup>1</sup> de la donation que fit en 997 le même Bernard avec Tote, sa femme, à l'abbaye de Ripoll, il ajoute que ce comte étoit *fiis de Borrel, comte de Barcelone*, ce qui n'est pas marqué dans l'acte<sup>2</sup>, & ce Bernard n'est pas différent du fils d'Oliba Cabreta.

V. Celui-ci étoit fils de Miron, comte de Barcelone, mort en 928. Il eut pour son partage le comté de Cerdagne, & à ce qu'il paroît celui de Berga, situés l'un & l'autre dans le diocèse d'Urgel ; car il est certain qu'il transmit ces deux comtés à ses descendants, de même que ceux de Besalu & de Fenouillèdes dont il hérita, en 967, de Sunifred ou Seniofred, comte de Barcelone, son frère, mort alors sans enfans. Il dut aussi hériter, du même Sunifred, des comtés de Conflans & de Valespir, portion du diocèse d'Elne ; car il est marqué dans le plaid qu'Ermengarde, sa veuve, tint dans le Valespir, que les seigneurs qui demeuroient dans le même comté étoient ses vassaux (*suos proceres*).

VI. Oliba, troisième fils d'Oliba Cabreta, ayant embrassé l'état monastique, n'eut aucune part à sa succession. Il étoit déjà abbé de Cuxa & de Ripoll en 1011<sup>3</sup>. Il conserva l'administration de ces deux abbayes après qu'il eut été promu à l'évêché d'Ausone en 1019. Le P. Mabillon, qui paroît l'avoir confondu<sup>4</sup> avec Oliba Cabreta, son père, prétend<sup>5</sup> cependant qu'il ne fut abbé de Cuxa qu'après l'an 1017, fondé sur ce qu'on voit la souscription d'Aster, abbé de Saint-Michel, dans l'acte de l'élection<sup>6</sup> qui

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 416.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 952.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 423.

<sup>4</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 313.

<sup>5</sup> *Ibid.* saec. 5, p. 878.

<sup>6</sup> *Capitulaires*, t. 2, p. 630 & suiv.

fut faite cette année, de Borrel évêque de Rota; mais il n'est pas certain que cette abbaye de Saint-Michel soit la même que celle de Saint-Michel de Cuxa, & quand cela seroit, Oliba peut l'avoir fait gouverner par un abbé particulier, quoiqu'il l'ait retenue certainement<sup>1</sup> jusques à sa mort, avec celle de Ripoll. C'est ainsi que Guarin, son prédécesseur dans l'abbaye de Cuxa, la gouverna<sup>2</sup> jusques à sa mort, avec plusieurs autres, en qualité de supérieur général, ce qui n'empêchoit pas qu'elles n'eussent des abbés particuliers.

VII. C'est ce qui paroît par une bulle<sup>3</sup> donnée par M. Baluze, & que cet auteur & le P. Mabillon<sup>4</sup> après lui, rapportent à l'an 1008 & au pontificat du pape Jean XIX, mais elle appartient certainement à celui de Jean XV, & à l'an 993; la preuve en est aisée. En effet, Guarin, abbé de Cuxa, en faveur de qui elle fut expédiée, ne vivoit plus l'an 1000, puisqu'il est fait mention de lui comme étant déjà décédé<sup>5</sup>, dans une charte du mois de février de cette dernière année, où il est appelé *de vénérable mémoire*, & qui fut donnée en faveur de Guifred, abbé de Cuxa, *son successeur*. Cette bulle doit donc être rapportée à Jean XV, & comme elle est datée *du mois de juin, indiction VI*, elle ne peut être que de l'an 993 qu'on comptoit cette indiction.

VIII. Le P. Mabillon<sup>6</sup> s'est encore trompé en supposant qu'Oliba fut évêque d'Alzonne dans le diocèse de Carcassonne; en quoi il a été suivi par M. l'abbé Fleuri<sup>7</sup> qui a confondu aussi Oliba Cabreta avec son fils de même nom. Mais il est constant que c'est d'Ausone ou de Vic, dans la Marche d'Espagne, qu'Oliba fut évêque, & qu'il n'y a jamais eu d'évêché à Alzonne dans le diocèse de Carcassonne. Ce qui a peut-être fait donner le premier dans cette erreur, c'est qu'il a cru qu'Oliba qui possé-

doit l'abbaye de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne<sup>1</sup>, en 1026 & 1034, est le même que notre évêque d'Ausone; mais comme celui-ci étoit déjà évêque en 1019, il auroit pris sans doute ce titre dans les actes de l'abbaye de Saint-Hilaire cités par le P. Mabillon<sup>2</sup>, dans lesquels Oliba ne prend que la simple qualité d'abbé.

On pourroit croire cependant qu'Oliba, fils d'Oliba Cabreta, succéda à Guarin, abbé de Cuxa, son prédécesseur, dans le gouvernement général de l'abbaye de Saint-Hilaire & des autres dont ce dernier avoit eu l'administration, sur ce qu'il est marqué dans la Vie du B. Pierre Urseole, que le même Oliba fut père de plusieurs monastères, mais surtout de ceux de Sainte-Marie & de Saint-Michel; ce qu'on doit entendre de ceux de Sainte-Marie de Ripoll (& non de Sainte-Marie d'Arles, comme l'interprète le P. Mabillon<sup>3</sup>), & de Saint-Michel de Cuxa, mais nous n'avons aucune preuve certaine qu'il ait succédé à Guarin dans le gouvernement des abbayes de Lézat, d'Alet, de Saint-Hilaire & du Mas-Garnier.

Ce que nous venons de rapporter peut servir à expliquer un endroit<sup>4</sup> de la Chronique de l'abbaye de Ripoll écrite en 1285, où on lit ces mots touchant le même Oliba: *Sedit<sup>5</sup> etiam in episcopatu annis XXVIII & rexit coenobia XXXVIII*. Le P. Mabillon<sup>6</sup> a pris ces derniers termes à la lettre, & a cru qu'Oliba avoit gouverné trente-huit monastères; mais M. Baluze<sup>7</sup> a fait voir que cela doit s'entendre qu'il fut évêque pendant vingt-huit ans, & abbé de Ripoll & de Cuxa durant trente-huit. Or comme il mourut en 1047, nous apprenons par là qu'il parvint à l'évêché d'Ausone en 1019. Il est certain en effet qu'il le possédoit<sup>8</sup> cette même année. Il fut élu par conséquent abbé de Ripoll

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 553 & 878.

<sup>2</sup> Mabillon, *Annales*, t. 4, p. 711.

<sup>3</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 888.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 878.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 543.

<sup>6</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 878.

<sup>7</sup> *Marca Hispanica*, p. 445 & 1297.

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 431.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 1297.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 966.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 1008, n. 14.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 954 & seq.

<sup>6</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, p. 313.

<sup>7</sup> Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, l. 57, n. 4.

& de Cuxa en 1009, ce qui convient parfaitement, car on a déjà vu qu'il possédait ces deux abbayes en 1011.

IX. Bernard & Guifred, fils d'Oliba Cabreta, lui succédèrent : le premier dans les comtés de Besalu & de Fenouillèdes, & le second dans ceux de Cerdagne & de Berga, & firent deux branches. L'auteur<sup>1</sup> des *Gestes des comtes de Barcelone* nous a donné la suite des comtes de Besalu & de Fenouillèdes descendant d'Oliba Cabreta, mais il paroît que cet historien, qui n'a écrit qu'à la fin du treizième siècle, a erré sur quelques articles; voici ce qu'il rapporte : « Bernard surnommé *Taillefer* succéda à Oliba Cabreta, son père, dans le comté de Besalu, & se noya en passant le Rhône l'an 1020. Guillaume surnommé le Gros, « son fils, lui succéda & mourut en 1052. « Il laissa deux fils, Guillaume surnommé « *Trunnus* & Bernard. Ce dernier, qui « étoit le puîné, succéda à son père & « consentit, à ce qu'on dit, à l'assassinat de « son frère. Le même Bernard fut comte « de Besalu pendant soixante ans; il mourut l'an 1111 sans enfans, & laissa ses « domaines à Raimond-Béranger III, comte « de Barcelone. »

1° Guillaume<sup>2</sup>, comte de Besalu, sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, fit une donation, en 1055, à l'église de Girone. Si cette donation est de Guillaume le Gros, il vécut encore longtemps après l'an 1052. Que si au contraire il s'agit de Guillaume *Trunnus*, son fils, comme il est plus vraisemblable, c'est une preuve que celui-ci succéda immédiatement à son père dans le comté de Besalu.

2° Nous voyons, en 1070, un Bernard qui prenoit le titre<sup>3</sup> de comte de Besalu & qui possédait aussi le comté de Fenouillèdes. Il unit alors l'abbaye de Saint-Martin de Lez, dans ce dernier comté, à celle de Saint-Pons, pour son âme & celle de son frère Guillaume, dont il fait mention, de même que de son père Guillaume de bonne mémoire, dans une donation qu'il fit en 1074 à l'é-

glise de Besalu<sup>4</sup>. Nous avons divers monumens du même Bernard, comte de Besalu, depuis l'an 1070 jusques en 1095 qu'il vivoit encore; car dans un acte<sup>5</sup> de cette dernière année, il se dit  *fils de Guillaume*, & fait mention de son frère Guillaume. Il se dit  *mari d'Ermengarde* dans un titre<sup>6</sup> de l'an 1078. Quant à son frère Guillaume, on n'a rien de lui depuis l'an 1055.

3° On trouve<sup>4</sup>, en 1107, un Bernard, comte de Besalu, qui se dit  *fils de Stéphanie*. Or, celui-ci doit être différent de Bernard, comte de Besalu, dont nous venons de parler, puisque ce dernier étoit  *fils d'Adélaïde*. Bernard, fils de Guillaume le Gros, ne fut donc pas le dernier comte de Besalu, comme l'a avancé l'auteur des *Gestes des comtes de Barcelone*, & il faut en admettre un troisième de ce nom avant l'union qui fut faite de ce comté, en 1111, au domaine des comtes de Barcelone.

4° Ce Bernard III, comte de Besalu, épousa<sup>5</sup>, en 1107, une fille du comte de Barcelone. C'est le même que Bernard, comte de Besalu,  *fils de feu Stéphanie*, lequel vers l'an<sup>6</sup> 1084 fit une promesse à Aymeri, vicomte de Narbonne,  *fils de Foy, au nom de Raimond, comte de Rouergue, fils de la comtesse Almodis*, c'est-à-dire de Raimond de Saint-Gilles.

Nous inférons de ce que nous venons d'établir : 1° que Bernard III, comte de Besalu, n'étoit pas fils de Bernard II, puisque le premier étoit  *fils de Stéphanie* & que l'autre avoit épousé  *Ermengarde*; mais il devoit être fils de Guillaume II, surnommé  *Trunnus*, frère de Bernard II; 2° que ces deux frères succédèrent également à leur père Guillaume I, après sa mort, arrivée en 1052, & qu'ils jouirent par indivis de ses domaines; 3° que Guillaume  *Trunnus* ayant été tué, laissa Bernard III, son fils, en bas âge, lequel fut d'abord sous la tutelle ou administration de Bernard II, son oncle

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 1163.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 1232.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 1168.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 1232.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 1230.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVI & suiv.

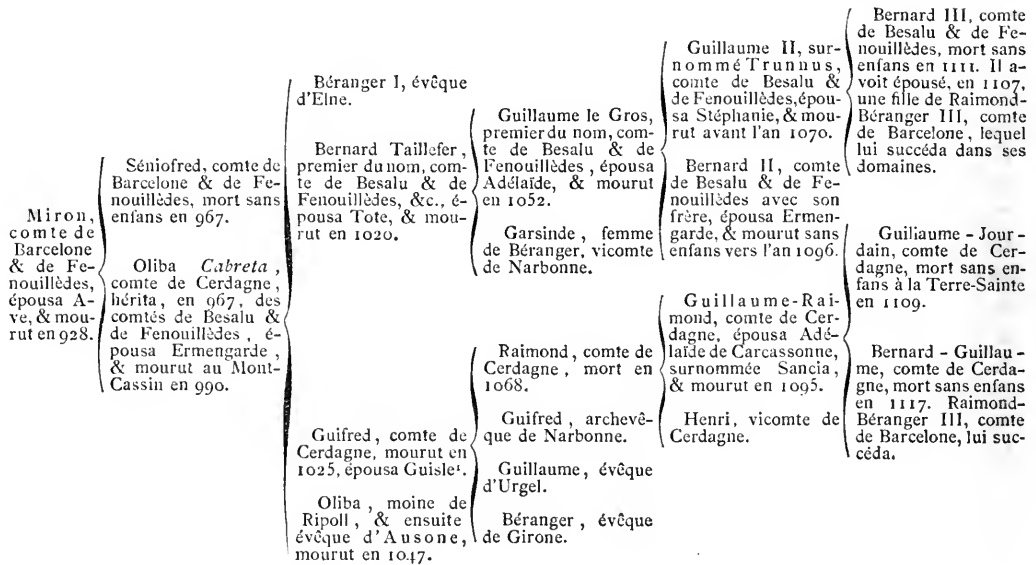
<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 423.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 542.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 1105.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXLV.

## GÉNÉALOGIE DES COMTES DE BESALU, DE CERDAGNE ET DE FENOUILLEDÈS.



<sup>1</sup> Guifred vécut jusqu'en 1050. Voyez tome II, *Note additionnelle* à la *Note LXXXVII*.

paternel, qui, vers l'an 1084, lui aura remis l'administration de la moitié des domaines de sa branche ; 4<sup>o</sup> que Bernard II, qui vivoit encore en 1095, étant alors avancé en âge, mourut bientôt après sans postérité, & que Bernard III, son neveu, recueillit toute sa succession. Ce dernier étant décédé aussi sans enfans, en 1111, tous ses domaines qui consistoient dans les comtés de Besalu & de Ripoll, de Valespir, de Fenouillèdes & de Pierrepertuse, échurent au comte de Barcelone, son héritier, conformément à la donation<sup>1</sup> qu'il lui en avoit faite au mois d'octobre de l'an 1107.

X. Il nous reste quelques réflexions à faire sur les descendans de Guifred, comte de Cerdagne, fils d'Oliba Cabreta. Guifred fut père<sup>2</sup> de Raïmond, lequel lui succéda en 1025<sup>3</sup> & mourut en 1068. Guillaume-Raïmond, fils aîné & successeur de Raïmond, décéda en 1095 & laissa deux fils : Guillaume-Jourdain & Bernard-Guillaume ; tout cela ne souffre aucune difficulté. Il y

en a une au sujet de la mère du même Guillaume-Jourdain ; la voici : Guillaume-Raïmond, père de ce comte, avoit déjà épousé<sup>4</sup>, dès l'an 1067, Adélaïde, fille de Pierre-Raïmond, comte de Carcassonne & de Rangarde de la Marche. Or, la même Adélaïde vivoit encore en 1102<sup>5</sup> ; elle survécut par conséquent au comte de Cerdagne, son mari, mort en 1095. Nous trouvons cependant que la femme de celui-ci s'appeloit Sancia en 1084 & 1086<sup>6</sup>, que Guillaume-Jourdain, fils du même Guillaume-Raïmond, fit son testament en 1102, *du consentement de Sancia, sa mère*<sup>7</sup> ; & qu'enfin Bernard, frère & successeur de Guillaume-Jourdain, se dit aussi  *fils<sup>8</sup> de Sancia*. Guillaume-Raïmond, comte de Cerdagne, auroit-il donc répudié Adélaïde de Carcassonne pour épouser Sancia, ou Adélaïde auroit-elle porté deux noms, & les auroit-elle pris indifféremment ?

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXVII & suiv. & n. CCXLIX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXXXIV.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 1174 & 1178.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 1225.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 1235.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 1231.

<sup>2</sup> *Gesta comit. Barcin.* p. 545. — *Marca Hispanica*.

<sup>3</sup> Erreur ; Guifred ne mourut qu'en 1050. [E. M.]



Nous voyons, d'un autre côté, que Guillaume-Jourdain étoit *neveu* d'Ermengarde de Carcassonne, sœur d'Adélaïde. Nous savons d'ailleurs<sup>1</sup> que le même Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, étoit *neveu* de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Or, Almodis, mère de ce dernier, étoit *sœur*<sup>2</sup> de Rangarde, comtesse de Carcassonne & mère d'Adélaïde, comtesse de Cerdagne; par conséquent celle-ci & Raimond de Saint-Gilles étoient cousins germains, & ce prince n'étoit oncle de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, qu'à la mode de Bretagne; ce qui prouve que *Sancia*, mère du même Guillaume-Jourdain, n'est pas différente d'Adélaïde de Carcassonne, qui par conséquent aura pris indifféremment ce nom avec celui de *Sancia*, conformément à l'usage assez ordinaire dans ce siècle, dont on pourroit citer plusieurs exemples<sup>4</sup>.

Il résulte de ce que nous venons de dire que tous les modernes qui ont voulu fixer la parenté qui se trouvoit entre Raimond de Saint-Gilles & Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, & expliquer la qualité de *nepos* que les anciens donnent à ce dernier par rapport à l'autre, se sont trompés; car ce terme ne signifie<sup>5</sup> pas toujours, dans les auteurs du moyen âge, fils d'un frère ou d'une sœur.

1° Le P. Pagi<sup>6</sup> prétend que Guillaume-Jourdain étoit fils de Bertrand, comte de Toulouse & petit-fils de Raimond de Saint-Gilles : *Ei successit*, dit-il, en parlant de ce dernier, *in comitatu Tripolitano a se capto, nepos ejus Guillelmus Jordanus filius Bertrandi, cui comitatus Tolosanus obtigit*. Il cite Catel pour garant de cette filiation<sup>7</sup>; mais ce dernier ne dit pas que Guillaume-Jourdain fût fils de Bertrand, comte de Toulouse; & en effet, Albert d'Aix-la-Chapelle<sup>8</sup>, auteur

contemporain, ne qualifie Guillaume-Jourdain que *cousin* de Bertrand.

2° Le P. Possin<sup>1</sup>, dans sa traduction de l'*Alexiade*, fait Raimond de Saint-Gilles *oncle paternel* (*patruus*) de Guillaume-Jourdain. Il n'y a dans le grec que le mot *ανεψιός*, qui ne veut dire proprement que *cousin*.

3° Enfin du Cange<sup>2</sup>, après Besly, fait Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, fils d'une sœur de Raimond de Saint-Gilles, & il est surpris de ce que ceux qui ont dressé la généalogie des comtes de Toulouse n'ont rien dit de cette sœur de Raimond : mais il n'y a aucun monument<sup>3</sup> qui prouve que ce dernier ait eu d'autre sœur qu'Almodis, comtesse de Melgueil. Au reste, M. Baluze<sup>4</sup> a avancé que Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, mourut en 1103. Il est certain cependant que ce ne fut<sup>5</sup> que six ans après.

## NOTE XXVIII

*Sur quelques évêques du Puy.*

I. GUI, fils de Foulques le Bon, comte d'Anjou, fut élu évêque du Puy en 975, suivant le P. Mabillon<sup>6</sup>, ou seulement en 976, selon le P. de Sainte-Marthe<sup>7</sup>. Il étoit certainement décédé en 998, car il est marqué dans le concile romain<sup>8</sup> tenu au mois de mai de cette année qu'Étienne, son neveu, qui avoit été élu de son vivant, avoit été ordonné *après sa mort* par deux évêques. Nous trouvons d'un autre côté un Gui, évêque du Puy, qui, avec les évêques Deusdet de Rodez, Frédélon d'Elne, Fulcrand de Lodève & plusieurs

<sup>1</sup> *Alexiad.* l. 2, p. 332.

<sup>2</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 375 & seq.

<sup>3</sup> Voyez Note XXX, n. 8, & Note XXXVI, n. 5.

<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 477.

<sup>5</sup> Voyez livre XVI, n. XIX & suiv.

<sup>6</sup> Mabillon, ad ann. 965, n. 98; ad ann. 975, n. 34.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 695.

<sup>8</sup> *Conciles*, t. 9, p. 773. — Baluze, *Miscellanæ*, t. 7, p. 62.

<sup>1</sup> Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXI.  
<sup>2</sup> Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2. — Voyez tome III, livre XVI, n. XIX & suiv.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIII.

<sup>4</sup> *Marca Hispanica*, p. 963.

<sup>5</sup> *Menagiana*, t. 3, 3<sup>e</sup> édit. p. 316 & seq.

<sup>6</sup> Pagi, ad ann. 1105, n. 3.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Albertus Aquensis, l. 2, c. 8.

autres, fit dans une assemblée, dont l'acte n'est pas daté, des statuts pour l'établissement de la paix. Cet acte doit être postérieur à l'an 1000 & antérieur à l'an 1006, puisque Béranger, prédécesseur de Frédélon, étoit encore évêque d'Elne<sup>2</sup> au mois de mars de l'an 1000, & que S. Fulcrand, évêque de Lodève, mourut<sup>3</sup> au mois de février de l'an 1006. D'ailleurs, comme nous ne trouvons rien de Frédélon, évêque d'Elne, avant le mois d'octobre de la septième<sup>4</sup> année de Robert, indiction II, c'est-à-dire de l'an 1003, on ne sauroit rapporter guère plus tôt qu'à cette année l'époque de ces statuts. Gui, évêque du Puy, qui les fit dresser, est différent par conséquent de Gui d'Anjou, évêque de cette ville, & rien n'empêche qu'il n'ait pu siéger en 1004, car nous n'avons rien sur Théodard, élu en 998, qui aille au delà de l'an 1001<sup>5</sup>, & il n'y a aucun monument qui prouve que Frédol d'Anduze ait été évêque du Puy avant l'an 1016.

II. Au reste, l'époque de l'épiscopat de Frédélon, évêque d'Elne, dont nous venons de parler, peut servir à fixer celle du testament<sup>6</sup> d'Ermengaud, archevêque de Narbonne, qui est sans date, & dans lequel ce dernier lui fait un legs. Or, Frédélon étoit déjà décédé<sup>7</sup> au mois de mars de l'an 1009, & Oliba lui avoit alors succédé : le testament d'Ermengaud est donc antérieur à cette année & postérieur à l'an 1003.

III. Il est fait mention de Frédol d'Anduze, évêque du Puy, dans une lettre<sup>8</sup> du pape Benoît VIII, dont le P. Mabillon<sup>9</sup> fixe l'époque au mois de septembre de l'an 1016. Mais le P. Pagi<sup>10</sup> fait voir qu'elle est postérieure au dernier de mai de l'an 1018 & antérieure à l'an 1021. En effet,

parmi les évêques à qui elle est adressée, il est parlé de Gauslenus, évêque de Màcon, qui ne fut élu que l'an 1019. Ainsi cette lettre est de l'an 1020. Il paroît cependant que Frédol d'Anduze étoit déjà évêque du Puy, l'an 1016, par une donation<sup>1</sup> qu'il fit au monastère de Saint-Pierre du Puy, le dernier du mois de janvier, le dix-huitième jour de la lune, sous le règne du roi Robert, ce qui ne peut convenir qu'à cette année.

IV. Étienne avoit déjà succédé à Frédol d'Anduze dès l'an 1031. Suivant une ancienne chronique<sup>4</sup> de Saint-Pierre du Puy, ce prélat étoit de la maison de Mercœur, en Auvergne. M. Baluze<sup>5</sup> prétend, au contraire, qu'il étoit fils de Gui II, vicomte de Thiern : mais il n'en donne d'autre preuve qu'une charte<sup>6</sup> fort postérieure, où il est fait mention à la vérité d'un Étienne, évêque, fils de ce vicomte, mais où il n'est pas dit qu'il ait été évêque du Puy, ni en quel temps il a siégé. Ainsi, l'autorité de la Chronique de Saint-Pierre du Puy demeure en son entier.

V. Étienne de Mercœur assista le 4 janvier<sup>7</sup> de l'année 1052, la vingt-deuxième du règne du roi Henri, à la consécration d'Ic-térius, évêque de Limoges. Ce prélat vivoit donc encore le 4 de janvier de l'an 1053, car dans cette date on ne commence l'année qu'à Pâques. Il étoit décédé au mois de mars de la même année, puisqu'on élut<sup>8</sup> alors un évêque du Puy. Il ne mourut donc pas le 4 du mois d'août, comme on le prétend<sup>9</sup>. Pierre II, son neveu, lui succéda, & décéda en 1073, à son retour de Jérusalem<sup>10</sup>.

VI. Étienne de Polignac, troisième du nom, déjà évêque de Clermont, s'empara du siège du Puy après la mort de Pierre II. M. Baluze fait cet Étienne de la maison

Éd. orig.  
t. II,  
p. 601.

<sup>1</sup> Mabillon, de Re diplomatica, p. 577. — Gallia Christ. nov. edit. t. 2; instrum. p. 225 & seq.

<sup>2</sup> Marca Hispanica, p. 955.

<sup>3</sup> Plantavit, Evêques de Lodève, p. 64.

<sup>4</sup> Marca Hispanica, p. 96.

<sup>5</sup> Mabillon, ad ann. 1001, n. 15.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXL & suiv.

<sup>7</sup> Marca Hispanica, p. 969 & seq.

<sup>8</sup> Conciles, t. 9, p. 810.

<sup>9</sup> Mabillon, ad ann. 1016, n. 19.

<sup>10</sup> Pagi, ad ann. 1018, n. 8 & seq.

<sup>1</sup> Gallia Christiana, nov. edit. t. 4, p. 1058.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

<sup>3</sup> Conciles, t. 9, p. 868 & seq.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

<sup>5</sup> Baluze, Histoire général. de la maison d'Auvergne, t. 1, p. 30.

<sup>6</sup> Ibid. t. 2, p. 30. — Voyez Note XVII, n. 5.

<sup>7</sup> Conciles, t. 9, p. 1068 & seq.

<sup>8</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCIX.

<sup>9</sup> Gallia Christiana, nov. edit. t. 2, p. 698.

<sup>10</sup> Ibid. — Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

de Mercœur : mais il se trompe encore, car il est certain que ce prélat étoit fils d'Armand, vicomte<sup>2</sup> de Polignac, comme il paroît par un acte daté *d'un vendredi du mois d'octobre, le premier jour de la lune, sous le règne du roi Philippe*, ce qui convient parfaitement à l'an 1081. Cependant, comme ce n'est qu'une simple Notice, & que Durand, qui fut élevé sur le siège épiscopal de Clermont en 1078, s'y trouve souscrit en qualité d'abbé de la Chaise-Dieu, il pourroit bien s'être glissé quelque faute dans la date de cet acte, qui, du moins, sera antérieur à l'an 1078.

VII. Adhémar ou Aimar fut évêque du Puy après Étienne de Polignac. Nous ne savons pas l'époque précise de son élection, & nous n'avons<sup>3</sup> rien de lui avant l'an 1087. On prétend qu'il étoit fils d'un comte de Valence; ce qu'il y a de certain, c'est que son frère, qui le suivit à la guerre d'outre-mer, s'appeloit<sup>4</sup> *Raimond-Hugues de Monteil*.

VIII. Ce prélat étant décédé le 1<sup>er</sup> d'août de l'an 1098, le siège du Puy demeura vacant jusques en 1102, que *Pons*<sup>5</sup>, *abbé de la Chaise-Dieu*, fut élu. Les uns<sup>6</sup> disent que cet abbé étoit de la maison de Tournon en Vivarais, qu'il mourut vers l'an 1130, & qu'il fut inhumé dans le prieuré de Rochepaule. Les deux historiens<sup>7</sup> de l'église du Puy lui donnent pour successeur un autre Pons, qu'ils font abbé du même monastère, & qu'ils prétendent avoir été inhumé dans ce prieuré. L'un d'entre eux nie, contre l'autorité de la Chronique de Flavigny, que le premier Pons ait été abbé de la Chaise-Dieu, & il fait le second de la maison de Tournon, au lieu que l'autre le dit de celle de Montboissier. Enfin le P. de Sainte-Marthe<sup>8</sup>

n'admet qu'un seul Pons sur le siège épiscopal du Puy, depuis l'an 1102 jusques en 1128, sous prétexte que Dom Claude Estiennot, fondé sur la Chronique de Saint-Pierre du Puy, n'en met qu'un dans tout cet intervalle, qu'on ne dit rien de l'un qu'on ne puisse assurer de l'autre, & qu'on n'est pas certain de quelle maison ils étoient. Nous sommes surpris qu'on cite la Chronique de Saint-Pierre du Puy pour prouver qu'il n'y a eu qu'un seul Pons, évêque du Puy, depuis l'an 1102 jusques en 1128, car elle dit tout le contraire; & comme elle a été écrite par un auteur contemporain, son témoignage est décisif. Il est marqué dans cette chronique qu'après la mort d'Aimar, évêque du Puy, on élut « *Pons, abbé de la Chaise-Dieu*, « pour lui succéder; » ce qui est appuyé sur la Chronique de Hugues de Flavigny, autre auteur contemporain. Celle de Saint-Pierre du Puy ajoute « que le même Pons fut « inhumé le 24 de janvier, sous le règne « du roi Louis, au monastère de Rochepaule, dépendant de la Chaise-Dieu, & « fondé par ses parens dans leur propre « fonds; que Pons, surnommé Maurice, lui « succéda; que ce dernier fut sacré à « Rome par le pape Pascal II; qu'ayant « entrepris dans la suite le pèlerinage de « Jérusalem, où il demeura deux ans, il « mourut à son retour, dans le château de « Montboissier en Auvergne, le 20 d'avril, « & qu'il fut inhumé dans l'abbaye de la « Chaise-Dieu, sous le règne du roi « Louis. »

Il est évident, par ce que nous venons de rapporter, qu'on doit distinguer deux Pons, évêques du Puy, au commencement du douzième siècle : le premier, qui étoit auparavant abbé de la Chaise-Dieu, élu en 1102 & décédé sous le règne de Louis le Gros, c'est-à-dire après l'an 1108, mais avant la mort de Pascal II, c'est-à-dire avant l'an 1118; & l'autre, qui étoit de la maison de Montboissier, élu sous le pontificat de ce pape, & mort vers l'an 1128.

Quant à la maison du premier, on croit communément qu'il étoit de celle de Tournon, en Vivarais; mais nous ne voyons pas qu'on en donne aucune preuve, à moins

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 28, 41, 46, &c.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, instrum. p. 229.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 701.

<sup>4</sup> Raymond de Agil. p. 177.

<sup>5</sup> Hugo Flaviniac. *Chronicon*, p. 269.

<sup>6</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 2, p. 219.

<sup>7</sup> Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 328 & suiv. — Frère Théodore, *Histoire du Puy*, 1. 2, c. 21 & suiv.

<sup>8</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 703.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

qu'il ne soit certain que la terre de Roche-paule étoit alors dans cette maison. Au reste, ce lieu n'est pas situé dans le diocèse<sup>1</sup> de Die en Dauphiné, comme l'a avancé le P. Mabillon trompé par MM. de Sainte-Marthe, mais dans la partie de celui<sup>2</sup> de Valence située en deça du Rhône, laquelle confine avec le Velay & dépend du Vivarais; ce qu'il y a de vrai, c'est que Pons I, évêque du Puy, étoit *oncle* (*avunculus*)<sup>3</sup> de Pons, vicomte de Polignac, & peut-être étoit-il de la maison de ces vicomtes. [*Voyez ci-après, Note LXXIII, la suite chronologique des évêques du Puy.*]

## NOTE XXIX

*Si Constance, seconde femme de Robert, roi de France, étoit fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou de Guillaume I, comte d'Arles.*

I. NOS historiens sont fort partagés sur la maison de cette princesse. Ils conviennent tous que son père s'appeloit Guillaume; mais ils ne sont pas d'accord sur la dignité de ce dernier. Les uns prétendent que c'est le même que Guillaume III, dit *Taillefer*, comte de Toulouse, & les autres soutiennent que c'est Guillaume premier du nom, comte d'Arles ou de Provence. Quelques-uns supposent que Guillaume, père de la reine Constance, étoit tout ensemble & comte de Toulouse & comte d'Arles. Enfin le P. Pagi<sup>4</sup>, après avoir discuté cette matière, décide que le père de cette reine étoit Guillaume I, comte d'Arles, & non pas Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & prétend en avoir donné de si bonnes preuves qu'il ne reste plus, dit-il, aucune difficulté.

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 2, p. 219, & ad ann. 1102, n. 47.

<sup>2</sup> Frère Théodore, *Histoire du Puy*, l. 2, c. 21.

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 704.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 998, n. 5 & seq.

Quelque déférence que nous ayons pour les lumières de cet habile critique, nous sommes persuadés que ses raisons ne sont pas sans réplique, & qu'il y a encore bien de la difficulté sur cette question que nous entreprenons de soumettre à un nouvel examen. Comme les différens sentimens de nos modernes ne sont fondés que sur l'autorité des anciens, & que ce sont ceux-ci proprement qui doivent faire pencher la balance & former la décision, il est à propos de rapporter leurs témoignages pour voir à laquelle de ces opinions ils sont le plus favorables.

II. Nous commencerons par Glaber, auteur contemporain. Cet historien<sup>1</sup> qui avoit été à la cour du roi Robert, après avoir dit un mot de Hugues, évêque d'Auxerre, qui avoit pris la défense de ce prince contre ses ennemis, ajoute : *Accepit autem supradictus rex illius cognatam, nomine & animo Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet Willelmi prioris Aquitaniae ducis, ex qua etiam suscepit filios quatuor & filias duas.* Il dit quelques lignes après : *Veneruntque missi a Fulcone Andegavorum comite, avunculo scilicet ejusdem reginae, fortissimi milites, &c.* Nous observerons que ce Foulques, comte d'Anjou, *oncle* de la reine Constance, étoit Foulques *Nera*, fils de Geoffroi Grisegonelle; nous ferons usage de cette remarque dans la suite. On voit donc, par le témoignage de cet auteur, que Guillaume, père de la reine Constance, étoit duc *de la première Aquitaine*. Or, ce titre ne peut convenir qu'à Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; car, outre qu'il dominoit sur le Querci, l'Albigeois, &c., qui faisoient partie de cette province, il étoit fils & héritier de Raimond-Pons, lequel se qualifioit<sup>2</sup> duc ou prince *d'Aquitaine*. Il est certain d'ailleurs que Glaber n'a pas voulu parler en cet endroit de Guillaume IV, comte de Poitiers, qui vivoit alors, comme Besly<sup>3</sup> l'a démontré.

III. Le P. Pagi, pour se débarrasser de

<sup>1</sup> Glaber, l. 3, c. 2. — Duchesne, t. 4, p. 25 & suiv.

<sup>2</sup> Voyez *Notes VIII & XVI*.

<sup>3</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 53 & suiv.

ce témoignage qui détruit son système, prétend : 1° qu'on doit interpréter ces mots *Willelmi prioris Aquitaniae ducis*, comme s'il y avoit *Willelmi primi, Aquitaniae ducis*; 2° qu'on doit entendre la Provence par l'Aquitaine. Sur cette supposition, il conclut de là que Glaber a voulu parler dans cet endroit de Guillaume premier du nom, comte d'Arles ou de Provence. Mais : 1° il est sans exemple que par le mot *prioris* les auteurs aient voulu désigner le chiffre dont on s'est servi dans la suite pour distinguer en premier, deuxième, troisième, &c., les comtes d'un même nom qui ont gouverné un certain pays; on se servoit plutôt, dans le onzième siècle, de divers surnoms ou sobriquets pour marquer cette distinction; 2° on ne la trouve marquée par différens chiffres, ni dans Glaber qui parle de plusieurs comtes de même nom, d'un même pays, ni dans aucune des chartes des comtes de Provence, que MM. de Ruffi, père & fils, ont rapportées en grand nombre; 3° l'explication du P. Pagi est contredite par tous nos plus habiles modernes<sup>1</sup> qui ont traduit comme nous ces mots : *duc de la première Aquitaine*. Ainsi, l'autorité de Glaber demeure dans toute sa force, & il est évident qu'il a voulu parler de l'Aquitaine première ou proprement dite, & nullement de la Provence.

C'est ce qu'on peut confirmer par un autre endroit du même auteur<sup>2</sup>, que le P. Pagi tâche vainement de détourner dans un sens favorable à son sentiment. C'est dans le dernier chapitre du troisième livre, où Glaber, faisant l'éloge de S. Guillaume, abbé de Dijon, rapporte les soins que cet abbé se donna auprès du roi Robert & de la reine Constance, pour éloigner de leur cour divers bouffons & autres personnages dont la conduite étoit dérégulée, & qui avoient passé d'Auvergne & d'Aquitaine en France, à l'occasion du mariage de cette princesse : *Olim igitur circa millesimum incarnati Verbi annum, cum rex Robertus accepisset sibi reginam a partibus Aquitaniae in*

*conjugium, coeperunt confluere gratia ejusdem reginae in Franciam atque Burgundiam, ab Arvernia & Aquitania, homines omni vanitate vanissimi, moribus & veste distorti, &c.* Le P. Pagi croit reconnoître clairement les Provençaux dans ce passage; & comme il ne sauroit comprendre dans la Provence l'Auvergne, désignée nommément dans cet endroit, il avoue qu'il y est parlé aussi des Auvergnats, parce que, dit-il, Ermengarde, femme de Robert II, comte d'Auvergne, étoit sœur de la reine Constance. Mais, puisque ce portrait convient aux Auvergnats, de l'aveu du P. Pagi, pourquoi ne conviendrait-il pas aussi au reste des Aquitains, sujets de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse? On sait d'ailleurs que ce prince étendoit sa domination jusques au Rhône, & qu'il possédoit une partie de la Provence.

Glaber n'a donc confondu, ni dans cet endroit ni dans l'autre, l'Aquitaine avec la Provence; il distingue au contraire nommément ces deux provinces. Après avoir parlé, au chapitre IV du quatrième livre, d'une cruelle famine qui, vers l'an 1000, désola toute l'Europe, il décrit, dans le cinquième, les mesures que prirent les évêques de France pour apaiser la colère du Ciel, réformer les mœurs corrompues & rétablir la paix troublée presque partout par une infinité de guerres particulières : *Tunc ergo primitus, dit-il, coepere in Aquitaniae partibus ab episcopis & abbatibus..... coadunari conciliorum conventus..... dehinc per Arelatensem provinciam atque Lugdunensem, sicque per universam Burgundiam, usque in ultimas Franciae partes per universos episcopatus, &c.* Il est clair que cet auteur distingue ici l'Aquitaine d'avec la province d'Arles ou la Provence, qu'il comprend dans la Bourgogne; car alors on partageoit<sup>3</sup> la monarchie en trois royaumes : la France ou Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine; ainsi, les États de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, faisoient avec la Septimanie partie de ce dernier royaume, d'où l'on doit

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 998, n. 5 & seq.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 40.

<sup>3</sup> Glaber, l. 3, c. 9.

<sup>1</sup> Voyez Note XIV.

<sup>2</sup> Glaber, l. 4, c. 5.

<sup>3</sup> Adrien de Valois, *Not. in carm. Adalberoni*, p. 264 & seq.

conclure que Constance étant fille d'un duc d'Aquitaine, & étant venue d'Aquitaine en France, elle ne sauroit être fille d'un comte de Provence.

IV. Glaber fait mention<sup>1</sup> un peu auparavant d'un Guillaume, qu'il appelle *duc d'Arles* : *Nec non*, dit-il, en parlant des ennemis du roi Robert, *etiam Willermus, Henrici ducis privignus, ac Alberti Longobardorum ducis filius, eidem regi aliquando rebellis exstitit, favente ei Landrico Nivernis comite, qui ejus filiam uxorem duxerat, & Brunone Lingonensi episcopo, cujus habebat in matrimonio sororem, ex qua suscepit filios & filias, de quibus prius natam Landricus, reliquas uterque Willermus, scilicet Pictavensis & ARELATENSIS duxere uxores.* Le P. Pagi<sup>2</sup> conclut de cet endroit que Glaber regardoit les titres de duc d'Arles & de duc d'Aquitaine comme synonymes, sur la supposition que le dernier Guillaume dont parle cet auteur est le même que Guillaume III, duc d'Arles ou de Provence, petit-fils de Guillaume I, désigné, dit-il, par Glaber sous le nom de *duc d'Aquitaine*. Nous en tirons une conclusion toute contraire, car cet auteur parle ailleurs<sup>3</sup> du même Guillaume I, à l'occasion de la défaite des Sarrasins par ce prince en 972, & il le qualifie duc d'Arles : *ipsi denique Saraceni... circumacti ab exercitu Willermi Arelatensis ducis*; preuve certaine qu'il distinguoit ce dernier de Guillaume, *duc d'Aquitaine*, père de la reine Constance.

V. Mais, ajoute le P. Pagi, « plusieurs « anciens auteurs ont donné le nom d'A- « quitaine à la Provence, à cause, comme « Besly nous l'apprend, de la ville d'Aix, « métropole de cette dernière province. C'est « ainsi que Léon<sup>4</sup> d'Ostie appelle *duc* « *d'Aquitaine*, au dixième siècle, Hugues, « roi d'Italie, avant qu'il parvint à cette « couronne, tandis qu'il est certain qu'il « ne fut que comte de Provence; c'est « ainsi que Guillaume de Malmesbury<sup>5</sup> « confond la Provence avec l'Aquitaine,

« en parlant du mariage d'Edgive, fille « d'Édouard, roi d'Angleterre, avec *Louis*, « *prince d'Aquitaine*, lequel n'est point dif- « férent de Louis l'Aveugle, roi de Pro- « vence, & qu'enfin Boson, comte & ensuite « roi de Provence, est appelé *duc d'Aqui-* « *taine* par quelques historiens. » 1<sup>o</sup> Nous avons déjà réfuté ailleurs<sup>1</sup>, en partie, l'opinion de quelques modernes, lesquels pour expliquer un passage de Léon d'Ostie, qui est certainement fautif, ont supposé que les auteurs des dixième & onzième siècles ont confondu la Provence avec l'Aquitaine; 2<sup>o</sup> pour ce qui est de la conjecture de Besly<sup>2</sup> adoptée par le P. Pagi, que la Provence a été appelée Aquitaine à cause de la ville d'Aix, sa métropole, il est surprenant qu'un aussi habile critique & un auteur aussi instruit de l'histoire de sa patrie que le P. Pagi se soit appuyé sur une étymologie si vaine, & qu'il n'ait pas fait attention que la ville d'Aix n'a été regardée comme la métropole ou la capitale de la Provence que depuis les derniers siècles, & qu'auparavant c'étoit la ville d'Arles; 3<sup>o</sup> quant au témoignage de Guillaume de Malmesbury, nous avons fait voir ailleurs<sup>3</sup>, après Besly, que *Louis, prince d'Aquitaine*, dont il parle, & qui épousa la fille d'Édouard, roi d'Angleterre, n'est pas différent d'Ébles, comte de Poitou & duc d'Aquitaine; 4<sup>o</sup> il est vrai que Besly prétend<sup>4</sup> que Boson, roi de Provence, avoit été auparavant duc d'Aquitaine; mais il entend par ce terme l'Aquitaine propre, & non la Provence, à cause que Boson avoit été en effet comte de Bourges. Il ne reste donc que Léon d'Ostie; mais si cet auteur a confondu la Provence avec l'Aquitaine, c'est ou une faute évidente, ou une altération de son texte. D'ailleurs, de quel poids peut être le seul témoignage d'un étranger fort postérieur au siècle où vivoit Hugues, roi d'Italie, pour l'opposer à l'autorité de tous nos historiens du moyen âge, & de toutes les chartes qui ont toujours distingué ces deux pro-

<sup>1</sup> Glaber, l. 3, c. 2.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 998, n. 15.

<sup>3</sup> Glaber, l. 1, c. 4.

<sup>4</sup> Léon d'Ostie, l. 1, c. 64.

<sup>5</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 2, c. 6.

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 97 & suiv.

<sup>2</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 54.

<sup>3</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 97 & suiv.

<sup>4</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 21. — Voyez tome II, Note LXXXVII, n. 85.

vinces ? Si cela avoit lieu, on feroit dire aux auteurs tout ce qu'on voudroit, & notre histoire, d'ailleurs assez embarrassée dans ces siècles obscurs, deviendrait un chaos impénétrable.

Enfin, dit le P. Pagi, Glaber<sup>1</sup> donne quelquefois des noms particuliers ou extraordinaires aux provinces. Il nomme *Rhétie première* le royaume de Lothaire, & fait dériver ce nom de celui du Rhin ; mais d'abord nous tirons une induction contraire au sentiment du P. Pagi des paroles de Glaber : car puisqu'il nomme la *Rhétie première*, pourquoi n'aura-t-il pas pu nommer aussi l'*Aquitaine première* ? En second lieu il n'y a aucune équivoque dans cet endroit, & si Glaber s'est trompé en comprenant la Rhétie première dans le royaume de Lothaire, dont elle confinoit en effet, c'est une preuve qu'il étoit peu instruit de l'ancienne géographie, mais non pas qu'il a confondu deux provinces différentes qui subsistoient, & dont le nom étoit en usage de son temps. Il paroît donc certain, par tout ce que nous venons de dire, que Glaber, auteur contemporain, en parlant du duc Guillaume, père de la reine Constance, n'a pu avoir en vue que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

VI. A son témoignage on peut joindre celui d'un religieux de l'abbaye de Fleuri, qui demuroit au prieuré de la Réole, sur la Garonne, & qui écrivoit l'an 1108, comme il le marque lui-même à la fin de sa Chronique : *Anno<sup>2</sup> ab Incarnatione Domini MCVIII ... tempore Paschali cum essem super fluvium Garonnae in loco qui dicitur Scyrs, &c.* Cet historien assure positivement que la reine Constance étoit fille de Guillaume, comte de Toulouse : *Hic<sup>3</sup> (Robertus) multas fundavit Ecclesias... cujus erga Deum devotio- nis affectum, & insignium opera virtutum si quis plenius cognoscere voluerit, legat gesta ipsius ab Helgaldo composita monacho. Hic in suum ascivit conjugium filiam Guillelmi Tolosani comitis nomine Constantiam, cognomento Candidam, strenuam sane puellam & suo nomine dignam.* Ces paroles sont d'au-

tant plus décisives qu'outre que l'auteur écrivoit dans le pays, & qu'il pouvoit par conséquent être mieux informé que tout autre, il témoigne avoir pris ce qu'il rapporte d'Helgaud, son confrère, auteur contemporain, qui avoit écrit la *Vie du roi Robert*, dont il ne nous reste plus que l'abrégé. Comme donc son témoignage renferme celui d'Helgaud, nous avons par là, en comptant Glaber, celui de deux historiens contemporains, & d'un auteur presque contemporain.

VII. Aimoin<sup>1</sup>, troisième auteur du temps, pourroit décider la question s'il se fût expliqué plus clairement ; mais il ne parle qu'en passant du mariage du roi Robert avec Constance, à l'occasion d'un miracle arrivé alors à l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire. Il rapporte que ce prince prit la route de ce fleuve pour aller au devant de la princesse qui venoit du côté de la province d'Arles : *Hugonides Rotbertus uxoriam inire copulam jamdudum mente tractans, & ab Arelatensium partibus assumere sibi conjugem volens, exercitum congregat, sponsae jam jamque occursurus. Dum ergo iter agens exercitus ulteriorem Ligeris ripam teneret, contigit, &c.*

Il semble d'abord que ce passage autorise le sentiment de ceux qui prétendent que la reine Constance étoit fille d'un comte d'Arles ; mais comme il est certain que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui avoit épousé en secondes noces Emme, fille de Rothold, comte de Provence, faisoit alors sa résidence ordinaire avec sa famille dans cette province, on ne sauroit conclure de là rien de précis. Nous voyons, en effet, que *Guillaume, comte de Toulouse & sa femme Emme*, étoient<sup>2</sup> à Arles en 992 ; qu'en 1004, lui<sup>3</sup> & son fils Pons étoient sur les frontières de la Provence avec les autres comtes du pays ; qu'en 1005, il souscrivit<sup>4</sup> avec Rothold, son beau-père, la comtesse Alix & son

<sup>1</sup> Aimoin, *Miracula S. Bened.* l. 3, c. 8. — Duchesne, t. 4, p. 141.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXX. — Ruiffi, *Dissertation sur les comtes de Venaissin*, p. 45.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 1004, n. 59.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 109 & seq.

<sup>1</sup> Glaber, l. 4, c. 8.

<sup>2</sup> Duchesne, t. 4, p. 95.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 85.

fil Guillaume, comte de Provence, à l'acte que fit alors Pons, évêque de Marseille, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor; qu'en 1015, la comtesse Emme, sa femme, résidoit en Provence<sup>1</sup>; qu'en 1024, elle & son mari étant dans cette province, donnent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille<sup>2</sup> un lieu situé dans le comté de Sisteron; que la même année cette comtesse<sup>3</sup>, avec *Pons & Bertrand ses fils*, fait une autre donation d'une maison située dans Avignon, à l'abbaye de Saint-André; & qu'enfin les deux derniers furent présents en 1030 à une donation que Guillaume, comte de Provence, fit à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Tous ces différens actes font voir : 1<sup>o</sup> que Guillaume Taillefer, depuis son mariage avec Emme de Provence, fit son séjour ordinaire dans ce pays; en effet, nous n'avons presque aucun monument qui prouve qu'il ait résidé à Toulouse, & il n'est fait mention, dans aucun titre du haut Languedoc, de la comtesse Emme, son épouse; 2<sup>o</sup> qu'il possédoit de grands biens en Provence, au nom d'Emme, son épouse, & qu'elle avoit hérité<sup>4</sup> d'une partie de la succession du comte Rotbold, son père, même du vivant du comte Guillaume, son frère. Ainsi, soit que Guillaume Taillefer résidât depuis l'an 992 dans la Provence proprement dite, ou seulement sur les frontières, Aimoin a pu fort bien dire que le roi Robert alla au devant de Constance, son épouse, qui venoit du côté d'Arles, *ex Arrelatensium partibus*, & cela ne prouve nullement qu'elle fût fille de Guillaume I, duc de cette ville. Aucun historien contemporain ne favorise donc le sentiment de ceux qui prétendent que la reine Constance étoit fille de ce dernier. Voyons si les auteurs postérieurs leur sont plus favorables.

VIII. Celui dont ils peuvent se prévaloir davantage, c'est Yves, évêque de Char-

tres, mort vers l'an 1116. Ce prélat, dans une lettre qu'il écrit à Raoul, archevêque de Reims, lui raconte<sup>1</sup> « ce qu'il a ouï dire « à la cour du pape Urbain II, touchant le « degré de parenté qui étoit entre le fils « du comte de Flandre & la fille du comte « de Rennes ou de Bretagne, par un moine « d'Auvergne; il ajoute qu'il ne sauroit lui « amener ceux qui étoient instruits de cette « généalogie, parce qu'ils n'étoient pas ses « diocésains, & qu'il ignoroit s'ils vivoient « encore. » Il marque à la fin de cette lettre ces différens degrés de parenté; en sorte qu'il suppose que la mère de la reine Constance, qu'il appelle *Blanche, comtesse d'Arles*, étoit sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou.

Il est aisé de voir qu'Yves parle ici de cette généalogie d'une manière fort incertaine, & sur le rapport d'autrui. Il s'est trompé, en effet, sur divers chefs : 1<sup>o</sup> il contredit Glaber qui assure positivement que Foulques Nera, comte d'Anjou, étoit oncle, *avunculus*, de la reine Constance, au lieu qu'il n'auroit été que son cousin, suivant le calcul d'Yves de Chartres; 2<sup>o</sup> M. Baluze<sup>2</sup> a fait voir que ce prélat n'a pas rapporté les choses comme elles étoient, puisque Caston, qui est ce moine d'Auvergne, suivant le rapport qu'en fit le cardinal de Palestrina au pape Pascal II, compte différemment ces degrés de parenté, & fait venir celle qui étoit entre Baudouin, fils du comte de Flandre & la fille d'Alain, comte de Bretagne, non pas des descendans de Foulques Nera, comte d'Anjou, mais de ceux d'Ermengarde, comtesse d'Auvergne, sœur de la reine Constance, & qu'il ne dit rien de Blanche, comtesse d'Arles, mère de cette princesse; 3<sup>o</sup> enfin M. Baluze<sup>3</sup> atteste que les manuscrits de cette épître d'Yves de Chartres sont *très-fautifs & fort différens*, ce qui prouve qu'on ne sauroit faire aucun fond sur son autorité.

Il ne reste donc d'autre témoignage parmi

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLVII.

<sup>2</sup> Ruffi, *Histoire de Provence*, p. 56 & suiv. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLV.

<sup>3</sup> Ruffi, *Histoire de Provence*, p. 46.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLVII & CLXXIX. — Voyez Note XIV, n. 18.

<sup>1</sup> Yves de Chartres, p. 211.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 39 & suiv. t. 2. p. 45. — *Geneal. comit. Fland. Martène, Thesaurus anecd.* t. 3, p. 377 & seq.

<sup>3</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 39.



les anciens, à ceux qui prétendent que la reine Constance étoit fille d'un comte d'Arles, que celui d'une chronique dont on ne connoît pas le temps, & de l'auteur des Gestes des comtes d'Anjou.

IX. La première est imprimée au tome quatrième de Duchesne, sous ce titre : *Chronici veteris excerptum*<sup>1</sup>; ce qui prouve qu'elle vient d'un compilateur, & que c'est le fragment d'un ouvrage beaucoup plus ample. Il est vrai qu'elle finit à l'an 1109, mais il est évident que l'auteur a écrit fort longtemps après, puisqu'il dit que le roi Philippe I mourut cette même année MCIX<sup>2</sup>, tandis qu'il est constant que ce prince décéda en 1108. Cet auteur, quel qu'il soit, commence ainsi sa Chronique : *Religiosus rex Robertus praecepto patris vivente patre, Aurelianus in regem coronatus est anno dominicae Incarnationis DCCC LXXXVI regnavitque cum eo IX annis. Duxit autem uxorem Constantiam filiam Willelmi comitis Arelatensis, natam de Blanca sorore Gaufridi comitis Andegavensis, &c.* Nous ne relèverons pas ici la faute que fait cet auteur dès la première ligne de sa Chronique, de faire couronner le roi Robert l'an 986, étant certain que cette cérémonie se fit le 1<sup>er</sup> de janvier de l'an 988. Nous nous contenterons de remarquer qu'il fait Blanche, mère de la reine Constance, sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, tandis que, suivant Glaber, elle étoit sa fille. Ainsi cet auteur ne se sera fondé, sans doute, à l'exemple d'Albéric<sup>4</sup> dans sa Chronique, que sur la fausse généalogie rapportée dans la lettre d'Yves de Chartres dont nous avons déjà parlé.

X. C'est sans doute de la même source que Jean, moine de Marmoutier, dans ses Gestes<sup>5</sup> des comtes d'Anjou, qu'il a écrits après le milieu du douzième siècle, aura pris que la reine Constance étoit fille de Blanche d'Anjou & de Guillaume, comte d'Arles. Il est vrai que cet auteur s'écarte

du sentiment d'Yves de Chartres & du chroniqueur que nous venons de citer, en avançant que la mère de la reine Constance étoit sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou, & par conséquent fille de Geoffroi Grisegonelle, & non pas sa sœur; en quoi il a suivi l'autorité de Glaber qu'il copie d'ailleurs presque mot à mot sur tout cet article, comme le P. d'Achery a eu soin de le faire remarquer. Son autorité n'a donc de poids qu'autant qu'elle est conforme à celle de Glaber : or, nous avons fait voir que ce dernier donne d'une manière assez claire à la reine Constance Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, pour père. L'auteur des Gestes aura vu, selon les apparences, dans la lettre d'Yves de Chartres, que la mère de la reine Constance, qui n'est pas nommée dans Glaber, s'appeloit Blanche, & qu'elle étoit femme d'un comte d'Arles; ce qui aura suffi pour lui faire confondre ce dernier avec Guillaume, *duc de la première Aquitaine*, dont parle Glaber; & il n'aura pas cru s'écarter en cela de l'autorité de cet historien qu'il suit d'ailleurs pas à pas sur cet article, comme nous venons de le dire. C'est ce qu'on peut confirmer par ce qu'il dit à la tête de son ouvrage en l'adressant à Henri II, roi d'Angleterre : *Historiam sive gesta Andegavorum consulum, antecessorum tuorum, ex multis doctorum scriptis excerpti, & in uno corpore voluminis compilavi, &c.* Il ajoute qu'il a mis diverses choses qu'il a ouï dire à plusieurs personnes qui vivoient de son temps, & qu'il nomme. *Son ouvrage, en effet, est plein de fables*, au jugement d'un habile critique<sup>3</sup>.

Mais ce qui fait voir le peu de fond qu'il y a à faire sur cet auteur, même pour le commencement du onzième siècle, sinon autant que ce qu'il rapporte est conforme aux historiens & aux monumens du temps, c'est qu'il donne<sup>3</sup> pour fils & pour successeur à Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, un prétendu Maurice qui n'a jamais existé que dans son idée, dont il décrit la vie assez au long & qu'il fait père de Foulques Nera,

<sup>1</sup> Duchesne, t. 4, p. 96.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 98.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 96.

<sup>4</sup> Albéric, *Chronicon*, ad ann. 1013.

<sup>5</sup> *Gesta consul. Andeg. — Spicilegium*, t. 10, p. 466.

<sup>1</sup> *Spicilegium*, t. 10, p. 399.

<sup>2</sup> Le Long, *Bibliothèque historique*, n. 14947.

<sup>3</sup> *Spicilegium*, p. 450 & seq.

lequel étoit certainement fils de Geoffroi Grisegonelle, comme il est marqué expressément dans le fragment<sup>1</sup> de l'histoire d'Anjou écrite à la fin du onzième siècle par Foulques Rechin, comte d'Anjou, qui connoissoit sans doute la généalogie de ses prédécesseurs, & qui étoit petit-fils par sa mère du même Geoffroi Grisegonelle.

Ce sont là tous les anciens qui ont parlé de l'origine de la reine Constance, sur quoi on peut juger lesquels méritent la préférence, & si, suivant toutes les règles de la critique, les auteurs contemporains ou presque contemporains, qui font Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, père de cette princesse, ne doivent pas l'emporter sur les postérieurs qui disent le contraire; tandis que ceux-ci, loin de faire voir que ceux qui ont écrit avant eux se sont trompés, ne parlent que sur des oui-dire & manquent d'exactitude.

XI. Quant aux chartes, on n'en trouve aucune où il soit parlé de la généalogie de la reine Constance; la seule dont le P. Pagi<sup>2</sup> fait mention est un acte tiré des archives de l'abbaye de Montmajour, par lequel la comtesse Adélaïde, son fils le comte Guillaume & sa fille Constance, font une donation à cette abbaye, au mois d'août, sous le règne de Raoul, roi de Bourgogne, *indiction* XIV. Ce critique conclut de là, qu'étant certain d'ailleurs que la même Adélaïde étoit surnommée Blanche, sa fille Constance ne peut être différente de Constance, reine de France, & qu'ainsi celle-ci étoit fille de Guillaume I, comte d'Arles. Mais, 1<sup>o</sup> il faudroit prouver auparavant que Constance, fille d'Adélaïde, comtesse d'Arles, étoit la seule princesse de ce nom au onzième siècle, & que Guillaume Taillefer n'a pu avoir une fille qui portât ce nom; 2<sup>o</sup> il faudroit, outre cela, que cette charte fût certainement de l'an 1001, comme le P. Mabillon, qui suppose<sup>3</sup> que la reine Constance étoit fille de Guillaume, comte de Toulouse & d'Arles, & d'Adélaïde<sup>4</sup>, le pré-

tend, *parce que*, dit-il, *c'est la première indication de ce nombre qui se rencontre depuis la mort du roi Conrad, père de Raoul*. Mais cette *indiction* peut convenir également à l'an 1016; car Adélaïde, qui ne mourut qu'en 1026, vivoit alors de même que son fils le comte Guillaume, & si la charte est de l'an 1016, ce qui est aussi vraisemblable, toutes les inductions qu'on en tire s'évanouissent.

XII. Cet acte ne sauroit donc prouver nécessairement, soit par rapport à sa date, soit par rapport au nom de Constance qu'on y lit, que Robert n'avoit pas épousé la reine Constance au mois d'août de l'an 1001; mais comme nous apprenons d'ailleurs qu'il étoit déjà marié avec elle avant cette année, il s'ensuit manifestement que Constance, fille d'Adélaïde, comtesse de Provence, ne sauroit être la même que la reine Constance.

Glaber<sup>1</sup> rapporte l'époque de ce second mariage du roi Robert à l'an 1000; le P. Pagi en convient, mais il prétend que cet auteur n'a pas parlé *d'une manière déterminée*. On pourroit donc également rapporter ce mariage, avec Besly<sup>2</sup>, à l'an 998 comme à l'an 1002. Mais ce qui fait voir que Glaber le fixe au moins à l'an 1000, c'est qu'il donne vingt-huit ans à Hugues, fils aîné de Robert & de Constance, dans le temps de sa mort; or, ce prince décéda au plus tard avant le mois de mai de l'an 1028.

Nous n'ignorons pas que le P. Pagi<sup>3</sup> prétend, après le P. Mabillon, que Hugues n'avoit que dix-huit ans dans le temps de sa mort, & qu'il faut lire *bis denis* au lieu de *ter denis minus excreverat duobus* dans l'épithaphe que Glaber composa pour ce prince. En effet, quoiqu'on lise *ter denis* dans toutes les éditions<sup>4</sup>, & que le P. Mabillon<sup>5</sup> atteste qu'un ancien manuscrit de la Bibliothèque Colbert porte la même leçon, il

<sup>1</sup> Glaber, l. 3, c. ult.

<sup>2</sup> Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, part. 1, p. 297.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 1028, n. 3. — Mabillon, *Praef. in Act. Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec 6, part. 1, n. 52.

<sup>4</sup> Glaber, *édit. de 1596*, p. 36. — Duchesne, t. 4, p. 36.

<sup>5</sup> Mabillon, ad ann. 1026, n. 85.

<sup>1</sup> *Spicilegium*, p. 392 & seq.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 998, n. 6.

<sup>3</sup> Mabillon, ad ann. 990, n. 38; 998, n. 74.

<sup>4</sup> Mabillon, *Praef. in Act. Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, n. 50.

faut avouer cependant qu'il est beaucoup plus vraisemblable que Hugues mourut en 1025<sup>1</sup>, âgé de dix-huit ans, & que ce calcul est plus conforme à ce que rapporte d'ailleurs le même Glaber de l'âge de ce prince, lorsqu'il fut couronné en 1017 : ainsi il sera né en 1007, ce qui fait voir que le roi Henri I, son frère puîné, lorsqu'il décéda en 1060, n'avoit pas cinquante-cinq ans, comme le veut le P. Ange<sup>2</sup>, & que le P. Daniel<sup>3</sup> s'est trompé lorsqu'il prétend que Hugues avoit dix-sept à dix-huit ans, quand le roi Robert, son père, l'associa au trône en 1017.

XIII. Ce que nous venons de dire n'empêche pas que le roi Robert n'ait pu épouser Constance en 998, car les deux chartes qu'on cite pour prouver le contraire ne le disent pas. La première, dont le P. Labbe<sup>4</sup> & ensuite les PP. Mabillon<sup>5</sup> & Pagi font usage, & qui se trouve dans le cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés, est ainsi datée : *Factum<sup>6</sup> anno Incarnationis Christi M indictione XII* (& non pas XIII, comme le suppose mal à propos le P. Pagi<sup>7</sup>), *anno vero regni inclyti regis Roberti XII feliciter*. Cette charte, qui est la même que celle que le P. Labbe cite dans ses *Mélanges*, quoique le P. Pagi<sup>8</sup> veuille qu'elle soit différente, prouve bien que Berthe se qualifioit femme du roi Robert, dans le temps de sa date ; mais il n'est rien moins que certain que cette date appartienne à l'an 1000. En effet, de trois caractères chronologiques qu'elle renferme, deux appartiennent nécessairement à l'an 999, savoir l'indiction & l'année du règne ; car tous nos critiques conviennent, & le P. Pagi comme les autres, que Robert fut couronné du vivant de son père, le 1<sup>er</sup> de janvier de l'an 988. Il étoit

par conséquent, le 1<sup>er</sup> de janvier de l'an 1000, dans la treizième année de son règne ; y ayant donc deux caractères chronologiques dans cette charte, qui la fixent à l'an 999, ils doivent l'emporter sur le troisième, qui est l'année de l'Incarnation, laquelle peut avoir été altérée ou ajoutée par ceux qui ont transcrit la pièce dans le cartulaire, ou qui l'ont insérée dans la Vie du comte Burchard<sup>1</sup>, où elle se trouve avec la même faute.

L'autre charte, qui fut donnée en faveur de l'abbaye de Bourgueil, & qui est datée du mois de septembre de l'an 1000, est citée par les PP. Mabillon<sup>2</sup> & Pagi<sup>3</sup> ; mais ils en tirent chacun une induction toute contraire : le premier, que Berthe étoit alors séparée du roi Robert ; & en effet elle prouve que cette princesse étoit en ce temps-là éloignée de la cour & au milieu de sa famille ; l'autre, qu'elle étoit encore femme de ce prince, parce qu'elle prend le titre de reine. Le P. Pagi ne peut pas ignorer que les reines veuves ou répudiées, même celles qui se remarquoient avec de simples seigneurs, continuoient de prendre le titre de reines aux onzième & douzième siècles ; ainsi cette charte ne décide rien.

Mais nous avons d'ailleurs des preuves certaines que Robert avoit déjà épousé Constance au mois de novembre de l'an 998, dans une épître<sup>4</sup> du pape Grégoire V adressée à *Constance, reine des Gaules*, & datée du mois de novembre, indiction II. Ainsi, cette lettre appartient à l'an 998, comme le P. Cossart l'a fait voir, car Grégoire V étoit déjà mort au mois de février de l'année suivante, ce qui tranche toute la difficulté & fait voir que Constance, fille de Guillaume, comte de Provence & d'Adélaïde, ne peut avoir épousé le roi Robert, puisqu'elle étoit encore fille l'an 1001. Au reste, il n'est pas nécessaire de lire indiction XII, au lieu de II, dans la date de cette épître, comme l'insinue le P. Cossart ; car on peut supposer que les copistes

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 1025, n. 3 ; ad ann. 1028, n. 2 & seq.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 1, p. 73.

<sup>3</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 1021.

<sup>4</sup> Labbe, *Miscellanea*.

<sup>5</sup> Mabillon, *Praef. in Act. Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, n. 49. — Pagi, ad ann. 998, n. 10.

<sup>6</sup> Duchesne, t. 4, p. 119.

<sup>7</sup> Pagi, ad ann. 998, n. 10.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>1</sup> Voyez Duchesne.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Conciles*, t. 9, p. 756. — Voyez *Notes de Cossart, ibid.*

ont écrit l'indiction 11 de chiffre arabe, pour la XI de chiffre romain, & il n'est pas certain que les papes ne se servissent pas quelquefois, au dixième siècle, de l'indiction romaine calculée depuis le mois de janvier; or, l'indiction onze convient parfaitement à l'an 998.

XIV. Nous ne disconvenons pas cependant qu'Adélaïde, surnommée Blanche, & femme de Guillaume, comte de Provence, ait été de la maison d'Anjou, & même sœur de Geoffroi Grisegonelle, & c'est sans doute ce qui aura donné occasion à Yves de Chartres & à ceux qui l'ont suivi, de supposer que la reine Constance étoit sa fille. Ce prélat aura cru, sans faire distinction entre la nièce & la tante, que la reine Constance étant fille d'une princesse de la maison d'Anjou, & qu'étant venue de Provence en France pour épouser le roi Robert, elle étoit fille de Guillaume I, comte d'Arles & d'Adélaïde d'Anjou, au lieu qu'elle étoit fille d'Arsinde d'Anjou, nièce d'Adélaïde & première femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui faisoit alors sa résidence ordinaire en Provence depuis son second mariage; ou bien *par le comte d'Arles*, il aura entendu Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui posséda en effet diverses terres en Provence, & dont les descendans prirent le titre de comtes<sup>1</sup> ou de marquis *de Provence*. Ceux-ci, du temps d'Yves, possédoient une portion du comté<sup>2</sup> d'Arles, ce qui lui aura donné lieu de les confondre avec les successeurs de Guillaume I.

XV. Le P. Pagi<sup>3</sup> prétend que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ne peut avoir épousé Blanche d'Anjou, parce qu'il se maria avec Emme de Provence; mais nous avons fait voir<sup>4</sup> ailleurs que celle-ci ne fut que sa seconde femme. Rien n'empêche donc qu'Arsinde, qu'il épousa en premières noces, ait été fille de Geoffroi Grisegonelle & sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou, & qu'elle ait pris le sur-

nom de Blanche, suivant l'usage du siècle.

XVI. Au reste, quand nous disons qu'Arsinde pouvoit avoir pris le surnom de Blanche, c'est dans la supposition qu'Yves de Chartres ne se soit pas trompé, & que la mère de la reine Constance ait pris, en effet, ce surnom; car comme c'est le plus ancien auteur qui le lui ait donné, il pourroit bien avoir confondu Adélaïde, surnommée Blanche, femme de Guillaume I, comte de Provence, avec Arsinde, comtesse de Toulouse, comme nous l'avons déjà remarqué, & avoir supposé par là que la mère de la reine Constance s'appeloit Blanche, quoiqu'elle n'eût que le nom d'Arsinde. Quoi qu'il en soit, si la même Adélaïde étoit sœur de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, ainsi que nous le supposons, il faudra dire avec M. Baluze<sup>1</sup> que ce comte avoit deux sœurs de même nom, car il est certain<sup>2</sup> qu'Adélaïde, femme d'Étienne I, comte de Gévaudan, étoit sa sœur, & qu'elle est différente d'Adélaïde, femme de Guillaume I, comte de Provence. Il est faux, en effet, qu'Adélaïde, sœur de Geoffroi Grisegonelle, ait épousé successivement Étienne, comte de Gévaudan, & le même Guillaume I, comme Bouche<sup>3</sup> l'a avancé. Adélaïde fut comtesse de Provence<sup>4</sup> depuis l'an 982 jusques en 1026 qu'elle mourut, & Adélaïde d'Anjou étoit comtesse de Gévaudan vers l'an 975 & l'an 993.

XVII. Comme Alix ou Adélaïde d'Anjou eut plusieurs fils d'Étienne I<sup>5</sup>, comte de Gévaudan, entre autres Pons, Bertrand & Guillaume, la conformité de leurs noms avec ceux de Pons & de Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, peut servir à confirmer leur alliance commune & à faire voir qu'Arsinde, première femme de ce dernier, étoit de la maison d'Anjou.

<sup>1</sup> Voyez Note XIV.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLI.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 998.

<sup>4</sup> Voyez Note VIII, n. 37.

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 43 & suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 595 & seq. *instrum.* p. 223 & seq.

<sup>3</sup> Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 49.

<sup>4</sup> Voyez Note XIV.

<sup>5</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 695 & seq. *instrum.* p. 223 & seq.

XVIII. Par tout ce que nous venons de dire, il est aisé de juger s'il ne reste plus aucune difficulté touchant l'origine de Constance, reine de France, s'il est aussi clair & évident que le prétend le P. Pagi qu'elle étoit fille de Guillaume I, comte d'Arles, & si enfin Catel<sup>1</sup>, le P. Petau<sup>2</sup> & quelques autres de nos historiens ou critiques ont été fondés pour assurer qu'elle étoit fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. On peut joindre à ces auteurs Besly<sup>3</sup>, d'Hauteserre<sup>4</sup>, le P. Labbe<sup>5</sup>, MM. de Sainte-Marthe<sup>6</sup> dans la dernière édition de leur *Histoire de la maison de France*, M. Baluze<sup>7</sup> & le P. Mabillon<sup>8</sup>, qui supposent que Guillaume, père de la reine Constance, étoit tout ensemble & comte de Toulouse & comte d'Arles; car, quoique ces auteurs se soient trompés<sup>9</sup> en confondant Guillaume I, comte de Provence, avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & qu'on doive certainement les distinguer, on voit cependant que la plupart ne se sont déterminés à ne faire qu'une même personne de ces deux princes, que parce qu'ils voyoient d'un côté, par l'autorité des anciens, que nous venons de discuter, que Constance étoit fille d'un comte de Toulouse, & que de l'autre, d'autres anciens ayant dit qu'elle étoit fille de Blanche, comtesse d'Arles ou de Provence, ils ont cru pouvoir concilier ces différentes autorités en supposant que Guillaume, père de cette princesse, étoit tout ensemble & comte de Toulouse & comte d'Arles. Du reste, nous ne disons rien de l'opinion de Mézerai<sup>10</sup>, qui prétend que Constance étoit fille de Guillaume, comte d'Arles, *filz de Guillaume, duc d'Aquitaine*, parce que cet historien

parle à son ordinaire sans citer aucune autorité.

[Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.]

NOTE  
ADDIT.

*Sur la famille de la reine Constance.*

La question de savoir à quelle famille appartenait la reine Constance, seconde femme du roi Robert, a été longuement controversée. Deux principaux systèmes ont été proposés : l'un, soutenu par dom Vaissete, consiste à prétendre que la reine Constance étoit fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; l'autre la fait descendre de Guillaume I<sup>er</sup>, comte d'Arles ou de Provence. Nous croyons, avec Mabillon & le P. Pagi, que ce dernier est le véritable père de la reine Constance, ce que nous espérons prouver à l'aide d'arguments irréfutables. Nous commencerons par donner l'énumération des textes qui peuvent nous éclairer dans l'étude de la question; ce sera écarter de la discussion tous les arguments inventés par les historiens, à l'appui d'opinions qui ne reposent sur aucune base sérieuse.

1<sup>o</sup> Le premier texte nous est fourni par Raoul Glaber, qui en parlant du roi Robert (liv. III, c. 2) dit : *Quorum non dispar fuit secundus Odo, filius scilicet prioris Odonis, qui quanto potentior, tanto fraudulentior caeteris.... Sed huic plurimum adversatus restitit Hugo, filius Lamberti Cabilonensis comitis, viri honestissimi, qui inter caetera quae gessit optima, monasterium etiam construxit in pago Augustidunense quod dicitur Paredo, in honore sanctae Mariae, sanctique Johannis Baptistae, in quo etiam sepultus honorifice quiescit. Fuit enim idem Hugo episcopus Autissioderi, regensque comitatum patris ex imperio regis, quoniam praeter eum pater non habuit sobolem sexûs masculini; idcirco hostibus regis contrarius, quoniam regi fidelissimus parebat in omnibus. Accepit autem supradictus rex illius cognatam nomine & animo Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet prioris Willelmi Aquitaniae ducis, ex qua etiam suscepit filios quatuor & filias duas.*

Tel est le texte de Raoul Glaber donné

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 108.

<sup>2</sup> P. Petau, *Rationarium temporum*, l. 8, c. 19.

<sup>3</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 54.

<sup>4</sup> Hauteserre, *Rerum Aquitaniae* l. 9, c. 3.

<sup>5</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 449.

<sup>6</sup> *Histoire de la maison de France*, édit. de 1647, l. 12, c. 2.

<sup>7</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, p. 40.

<sup>8</sup> Mabillon, ad ann. 990, n. 38.

<sup>9</sup> Voyez Note XIV. — Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*.

<sup>10</sup> Mézerai, *Histoire de France*, t. 2, p. 20.

par les meilleurs manuscrits<sup>1</sup>. Il en est un cependant qui contient pour la fin de ce passage une variante des plus importantes. On lit dans ce manuscrit, qui est du onzième siècle, en interligne & au-dessus du passage que nous venons de citer : *Quoniam regi fidelissimus parebat in omnibus. Accepit autem supradictus rex neptam praedicti Fulconis nomine & animo Constantiam, inclitam reginam, filiam Guillelmi comitis Arelatensis, natam de Blanca sorore ejus, ex qua etiam suscepit filios quatuor et filias duas.*

2° Le second texte que nous citerons est l'*Építome* ou *Histoire abrégée de la vie du roi Robert*, par Helgaud, moine de Fleuri. Helgaud, parlant de la reine Constance, dit : *Haec, accensa furore, jurat per animam Willelmi sui genitoris, custodibus mala se irrogaturam fore luminibus privari*<sup>2</sup>.

3° Le troisième est une lettre écrite vers l'an 1110 ou 1111, par Yves de Chartres à Raoul, archevêque de Reims, & dans laquelle il lui raconte ce qu'il a entendu dire à la cour du pape Urbain II, sur le degré de parenté qui existait entre le fils du comte de Flandres & la fille du comte de Rennes, par un moine d'Auvergne nommé Castus. Nous donnons ci-dessous le texte de cette lettre<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Remarquons, en effet, que le texte imprimé de Raoul Glaber n'est pas conforme aux manuscrits. Ceux-ci, par exemple, disent que Foulques Nera était cousin de la reine Constance & non pas son oncle, comme le portent les textes imprimés. C'est une circonstance qui n'a pas peu contribué à faire tomber les Bénédictins dans l'erreur au sujet de la mère de la reine Constance.

<sup>2</sup> *Recueil des Historiens* de Duchesne, t. 4, p. 66.

<sup>3</sup> « Consanguinitatem, quae dicitur esse inter filium Flandrensis comitis & filiam comitis Redonensis, didici cum essem in curia papae Urbani, non propter istos pueros, qui nundum fortasse nati erant, sed propter avos eorum, aut proavos paternos aut maternos, de quorum consanguinitate tunc temporis, urgente necessitate, tractabatur. Computavit enim eam ad suggestionem domini papae, me audiente, quidam monachus Arvernensis, nomine Castus, aetate maturus, de nobilibus terrae illius progenitus, vita & fama honestus. Computaverunt eandem consanguinitatem alio tempore in praedicta curia legati Fulconis, comitis Andegavensis, & probaverunt cum accusaretur rex Francorum Philip-

4° Un quatrième nous est fourni par une Chronique écrite par un religieux de Fleuri, qui demeurait au prieuré de la Réole sur la Garonne, & qui est imprimée par Duchesne, sous le titre de *Fragmentum historiae Francicae a Roberto ad mortem Philippi regis*. Cette chronique dit que la reine Constance était fille de Guillaume, comte de Toulouse. *Hic (Robertus) in suum ascivit conjugium filiam Guillelmi Tholosani comitis nomine Constantiam, cognomento Candidam, strenuam sane puellam, & suo nomine dignam. De qua suscepit inclitos filios, Hugonem, Ainricum, Robertum, Odonem, &c.*<sup>1</sup>.

5° Enfin une autre chronique anonyme qui se termine à l'année 1109, imprimée aussi par Duchesne, d'après un manuscrit de la bibliothèque de de Thou, contient au sujet de la reine Constance le passage suivant : *Duxit autem uxorem Constantiam, filiam Willelmi comitis Arelatensis, natam de Blanca, sorore Gaufridi comitis Andegavensis, de qua genuit quatuor filios, &c.*<sup>2</sup>.

A ces textes on pourrait ajouter celui d'Albéric de Trois Fontaines ; mais cet auteur ne fait que reproduire le système généalogique contenu dans la lettre d'Yves de Chartres, qu'il cite à l'appui de ce qu'il avance.

Telles sont les sources les plus authentiques qui doivent nous servir à déterminer :

pus, quod praedicto comiti consanguineo suo uxorem suam subtraxerat, quam etiam illicite retinebat. Propter quam accusationem & patrati incestus comprobationem excommunicatus est rex Philippus, a domno papa Urbano, in Claromontensi concilio... Haec scribo absens, qui nihil aliud quod ad rem pertineret dicturus essem praesens.... Computatores vero genealogiae quos monebatis mecum venire, quorum mentionem superius feci, non sunt parochiani mei, neque etiam novi utrum vivant, ut possim eos ad hanc discussionem invitare. Generatio autem sic est : Gaufridus Grisagoneus, Fulco Andegavensis comes, comitissa Vastinensis, Fulco Rechius, comitissa Redonensis, filia ejus N. — Blanca Arelatensis comitissa, Constantia regina, Adela Flandrensis comitissa, Robertus Friso, Robertus filius Frisonis, sexto gradu filius hujus Roberti N. — Ivonis Carnotensis *Epist.* CCXI. »

<sup>1</sup> *Recueil des Historiens* de Duchesne, t. 4, p. 85.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 96.

1° quel est le père de la reine Constance ;  
2° quelle est sa mère, ou du moins la famille maternelle de cette princesse.

Un fait hors de doute, attesté par tous les chroniqueurs, c'est que le père de la reine Constance se nommait Guillaume. Or, à raison de quelque ambiguïté dans les termes dont se sert Raoul Glaber, qui appelle le père de la reine *dux Aquitaniae*, on peut hésiter pour savoir si le personnage désigné est Guillaume, comte de Toulouse, ou Guillaume, comte d'Arles. Mais, à ce texte on peut opposer celui de la variante du manuscrit latin 10912 de la Bibliothèque Impériale, que nous avons citée plus haut, & qui dit que la reine Constance était fille de Guillaume, comte d'Arles. A cette autorité, nous pouvons ajouter celle de la Chronique imprimée par Duchesne, qui s'arrête à l'année 1109, & de la lettre d'Yves de Chartres, qui nomment Guillaume, comte d'Arles, le père de la reine Constance. Quant au moine Helgaud, il dit simplement que le père de la reine s'appelait Guillaume, & ne lui donne aucune qualité. Ceux qui comme dom Vaissete soutiennent que Constance était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, n'ont donc pour eux que le fragment historique écrit par le moine de Fleuri, qui résidait à la Réole. Cet ouvrage dit effectivement que la reine Constance était fille de Guillaume, comte de Toulouse. Mais quelle autorité peut avoir ce texte en présence de tous les autres ? Il est le plus récent & de beaucoup ; l'auteur cite comme garant des faits qu'il avance le moine Helgaud, qui dans son histoire ne dit absolument rien de ce qu'on lui prête. Le fragment historique du moine de Fleuri ne peut donc avoir aucun poids, & il demeure établi que la reine Constance était bien fille de Guillaume premier du nom, comte de Provence.

C'est bien là du reste le sens qu'il faut donner au passage de Raoul Glaber : *filiam videlicet prioris Willelmi Aquitaniae ducis* (& non *Willelmi prioris Aquitaniae ducis*, comme portent à tort les imprimés). Dom Vaissete a traduit cette phrase par fille de Guillaume, duc de la première Aquitaine, & il tirait de cette traduction un argument

en faveur de sa cause. Mais s'il avait eu recours aux manuscrits, si seulement il eût remonté quelques lignes plus haut dans le texte de Glaber, il se fût épargné un contresens évident & une erreur historique. En effet, il aurait vu cette expression *prior* appliquée également à Eudes, premier du nom, comte de Blois, par opposition à Eudes II, comte de Blois & de Champagne, son fils ; il n'eût donc pas hésité à traduire *filiam prioris Willelmi Aquitaniae ducis*, par Guillaume I, ou l'ancien, duc d'Aquitaine (lisez d'Arles), & n'eût point inventé une division en première & deuxième Aquitaine, à une époque où l'on avait perdu jusqu'au souvenir de cette division.

Il est plus difficile de décider quelle était la famille maternelle de la reine Constance. Les textes que nous venons d'énumérer nous mettent à cet égard en présence de trois systèmes, qui, si l'on s'en tenait à la lettre, pourraient à la rigueur être soutenus avec un égal succès.

1° La reine Constance était parente de Lambert, comte de Châlon-sur-Saône, & de Hugues son fils. Elle était aussi alliée de Foulques Nera, comte d'Anjou. Telle est la version donnée par Raoul Glaber dans le passage déjà cité.

2° La reine Constance était nièce de Foulques Nera, comte d'Anjou ; Blanche, sa mère, était sœur de ce dernier. C'est ce qu'affirment la variante du texte de Raoul Glaber contenu dans le manuscrit 10912 & la lettre d'Yves de Chartres.

3° Blanche, mère de la reine Constance, n'était pas fille de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou ; c'était sa sœur, au dire de la Chronique imprimée par Duchesne, qui se termine à l'année 1109.

On conçoit qu'en présence d'une telle divergence d'opinions dans les témoignages les plus anciens, la question ne soit pas facile à résoudre. Où est la vérité ? faut-il s'en rapporter à Raoul Glaber, ou à Yves de Chartres ? car au fond, ce dernier est la source où ont puisé tous les chroniqueurs qui parlent de Blanche, sœur ou nièce de Foulques Nera. Mais il est facile de voir par sa lettre qu'Yves ne connaissait les faits que par ouï-dire & d'une manière incertaine ; il rapporte ce qu'il a entendu ra-

conter à Rome à la cour du pape Urbain II, il ne se rend pas garant de ce qu'il avance & ne sait s'il existe encore des témoins des faits. C'est évidemment là un témoignage bien vague. Or nous avons établi que le véritable père de la reine Constance était Guillaume I, comte d'Arles ou de Provence : Guillaume a-t-il eu ou a-t-il pu avoir une femme du nom de Blanche ? là est toute la question, & nous croyons qu'il faut la résoudre d'une manière négative. Les chartes établissent que Guillaume I, comte d'Arles, mort vers l'année 992, eut deux femmes. Arsinde, la première, vivait en 968 & en 979; la seconde, appelée Adélaïde, mère de Guillaume II, comte d'Arles, & vraisemblablement de la reine Constance, est citée dans des chartes de 986 & de 992<sup>1</sup>. Où trouver entre ces dates la place d'une troisième femme du nom de Blanche ?

Cette objection a paru sérieuse à ceux qui ont voulu ajouter foi quand même à la lettre d'Yves de Chartres; ils ont tourné la difficulté en prétendant que la comtesse appelée Blanche par Yves de Chartres, n'était autre qu'Adélaïde, seconde femme de Guillaume. On ne peut cependant citer aucun texte à l'appui de cette assimilation, qui repose sur une simple conjecture; aussi Dom Vaissete, en soutenant que la reine Constance était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, a-t-il fait usage, avec aussi peu de raison, d'une semblable conjecture, en disant que la comtesse appelée Blanche par Yves de Chartres était la même qu'Arsinde, que l'on croit avoir été la première femme de Guillaume Taillefer. Les partisans des deux systèmes s'accordent en un point, savoir que Blanche-Adélaïde ou Blanche-Arsinde était fille de Geoffroi Grisegonelle & sœur de Foulques Nera, comte d'Anjou. Il n'est pas besoin d'insister sur le peu de vraisemblance qu'offrent ces hypothèses. Blanche, sœur ou tante de Foulques Nera, est pour nous un personnage imaginaire qu'il faut effacer de l'histoire.

Il est bien vrai que Foulques Nera avait non point une sœur, mais une tante du nom

d'Adélaïde, qui avait épousé Étienne I, comte de Gévaudan, & qui était mère de Pons & de Bertrand, comtes du même pays; mais cette Adélaïde n'aurait pu épouser en deuxième nocces Guillaume I, comte d'Arles, car Étienne, son premier mari, était mort en 961, en la laissant mère de deux enfants au moins, & elle n'aurait pu se remarier avant 980 ou 981, âgée d'environ 44 ou 45 ans. Peut-on admettre qu'à cet âge elle ait pu donner le jour à Guillaume, deuxième du nom, & à Constance ? & aurait-elle prolongé son existence jusques en 1028, époque où la seconde femme de Guillaume I, comte d'Arles, vivait encore ! Évidemment non. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher la parenté ou l'alliance entre la famille de la reine Constance & celle des comtes d'Anjou, si cette parenté ou cette alliance existait effectivement.

Nous croyons qu'il sera toujours difficile de trouver le véritable nœud de la question; aussi nous bornerons-nous à indiquer les alliances suivantes, qui prouvent que c'est la version donnée par le texte de Raoul Glaber, cité plus haut, qu'il faut adopter, & non pas la variante, ou, ce qui est la même chose, la lettre d'Yves de Chartres.

Adèle de Vermandois, mère de Foulques Nera, était fille d'Herbert I & sœur de Robert, comte de Vermandois : Robert avait épousé Werra, fille de Gislebert, comte de Châlon; tandis qu'Adélaïde, autre fille du comte Gislebert, avait épousé Lambert, qui, par suite de ce mariage, devint comte de Châlon. Lambert étant mort en 980 environ, Geoffroi Grisegonelle, qui avait perdu sa femme depuis quelques années, épousa sa veuve, c'est-à-dire, la sœur de la femme de son ex-beau-frère Robert, & il en eut un fils nommé Maurice; ainsi s'expliquent les alliances qui existaient entre les comtes de Châlon, d'Anjou & de Vermandois; mais le degré de parenté qui pouvait exister entre la reine Constance & Foulques Nera n'en reste pas moins obscur. Tout ce qu'on peut supposer, c'est qu'Adélaïde, mère de Constance, était ou sœur de Lambert, comte de Mâcon, ou sœur de Robert, comte de Vermandois; mais ce sont là des hypothèses qu'on ne peut vérifier faute de documents.

<sup>1</sup> Ces dates sont fournies par les Chartres de l'abbaye de Montmajour & du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*.



NOTE  
ADDIT.

Ce qui reste acquis, c'est que la reine Constance était fille de Guillaume I, comte d'Arles, que sa mère s'appelait Adélaïde & non Blanche, qu'elle n'était point sœur de Foulques Nera, que le personnage appelé Blanche est purement imaginaire & n'a jamais existé; enfin, que la parenté de la reine Constance & de Foulques Nera est une chose fort hypothétique. [E. M.]

NOTE  
30

copat. Il paroît en effet qu'il étoit mort dès l'an 1061, par un délaissement fait cette même année à la cathédrale de Béziers<sup>1</sup>, & dans lequel il est marqué qu'*Arnaud, évêque de Maguelonne*, avoit restitué *avant sa mort* deux condamines à cette cathédrale; qu'*après son décès*, Béranger, évêque de Béziers, les avoit données à Pons-Pierre, neveu de ce prélat; que Pons refusa de les restituer, qu'il mourut subitement, & que ses fils firent cette restitution, &c. Il est vrai qu'on prétend<sup>2</sup> que Pierre, évêque de Maguelonne, assista en 1043 au concile de Narbonne; mais on voit par les actes<sup>3</sup> de ce concile, que ce fut *Arnaud* lui-même, & non pas Pierre, qui s'y trouva. Cela posé, Arnaud peut avoir rétabli le siège épiscopal de Maguelonne dès l'an 1037, car Verdale assure que ce rétablissement se fit *trois cents ans* après que Charles Martel eut détruit cette ville en 737.

## NOTE XXX

*Époque du rétablissement de la ville & du siège épiscopal de Maguelonne & de la dédicace de la nouvelle cathédrale de cette ville.*

NOTE  
30Éd. orig.  
t. II,  
p. 606.

I. CES deux époques dépendent de celle de l'épiscopat d'Arnaud, évêque de Maguelonne, qui vivoit vers le milieu du onzième siècle. Arnaud de Verdale, dans l'histoire<sup>1</sup> qu'il a écrite des évêques de cette église, ses prédécesseurs, dit qu'Arnaud ne parvint à l'évêché de Maguelonne qu'en 1048, fondé sur une épitaphe qu'il rapporte, & dans laquelle on ne lui donne que trente ans d'épiscopat. Or, comme il le fait mourir en 1078, Arnaud fut élu par conséquent en 1048. Il est certain cependant que ce prélat<sup>2</sup> assista en 1035 au concile de Cuxa, & nous savons<sup>3</sup>, d'ailleurs, qu'il siégeoit en 1038. Il faudra donc, ou que Verdale, Gariel & les anciens éditeurs du *Gallia Christiana* se soient trompés en rapportant la mort d'Arnaud à l'an 1078, ou que son épitaphe qui ne lui donne que trente ans d'épiscopat soit fautive; mais comme ce monument paroît véritable, & qu'il n'y a aucune preuve qu'Arnaud ait été évêque de Maguelonne après l'an 1058, il doit avoir été élu vers l'an 1030, & être décédé vers 1060, après trente ans d'épis-

II. Quant à l'époque de la dédicace de l'église de Maguelonne, Verdale qui ne la marque pas, se contente de dire<sup>4</sup> qu'Arnaud convoqua pour cette cérémonie quatorze archevêques ou évêques dont il rapporte les noms; ainsi il est aisé de la fixer par celle de l'épiscopat de ces prélats: 1<sup>o</sup> Arnaud, évêque d'Elne, qui se trouva à cette dédicace, ne remplit<sup>5</sup> son siège que depuis l'an 1053 jusques en 1058; 2<sup>o</sup> nous n'avons rien avant l'an 1050 sur les évêques Gonthérius d'Agde & Rostaing de Lodève, & après l'an 1058 sur Gillibert de Barcelone, qui s'y trouvèrent aussi; 3<sup>o</sup> Bernard III, évêque de Béziers, qui y assista, fut élu<sup>6</sup> en 1053 & on n'a rien de lui après l'an 1056. Nous concluons de là que l'église de Maguelonne fut dédiée vers le printemps de l'an 1054. En effet les évêques qui assistèrent à cette cérémonie vivoient tous alors, & c'est presque le seul temps où ils aient siégé tous ensemble.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 607.

III. On trouve entre ces prélats un *Austenchus episcopus Aviciensis*, & Alphonse, évê-

<sup>1</sup> Arnaud de Verdale, Labbe, *Bibl. nova manuscr.* t. 1, p. 795 & seq.

<sup>2</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 615. — *Annal.* t. 4, p. 730 & seq.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 1066.

<sup>1</sup> *Cartulaire de la cathédrale de Béziers.*

<sup>2</sup> De Vic, *Histoire de Carcassonne*, p. 59.

<sup>3</sup> Martène, *Thesaur. anecd.* t. 4, p. 83 & seq.

<sup>4</sup> Arnaud de Verdale, p. 797.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 443.

<sup>6</sup> Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 55.

que d'Ast (*Astensis*). Si les noms de ces deux sièges ne sont pas corrompus, comme l'est certainement celui de Hugues d'Uzès appelé *episcopus Eutyensis*, pour *Uceciensis*, c'est une preuve qu'Austenchtus étoit évêque du Puy, & qu'Alphonse l'étoit d'Ast en 1054. Nous voyons cependant ces deux sièges occupés alors, l'un par Pierre II<sup>1</sup> & l'autre par un nommé Girlemus<sup>2</sup>. Il est vrai que le P. de Gissey<sup>3</sup> admet sur cette seule autorité un Austenchtus, évêque du Puy sous le pontificat du pape Jean XIX, depuis l'an 1024 jusques en 1033, & qu'il a été suivi par Frère Théodore<sup>4</sup>; mais c'est avec raison que les anciens & les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* l'ont rejeté du catalogue des évêques de cette ville. En effet il est évident qu'il faut lire *Austindus episcopus* ou *archiepiscopus Ausciensis* au lieu d'*Aviciensis*; car 1<sup>o</sup> nous avons un archevêque d'Auch appelé Austinde<sup>5</sup>, depuis l'an 1042 jusques à 1068; 2<sup>o</sup> le nom d'*Austenchtus*<sup>6</sup> paroît dans l'acte de consécration de l'église de Maguelonne, parmi ceux des archevêques & avant ceux des évêques.

IV. Quant à Alphonse d'Ast, nous croyons avec Catel<sup>7</sup> qu'il faut lire *Elefantus Aptensis*, au lieu d'*Alphonsus Astensis*, & il est bien plus vraisemblable qu'Éléfant d'Apt, qui siègeoit en<sup>8</sup> 1054, ait assisté à cette cérémonie, qu'un évêque italien beaucoup plus éloigné de Maguelonne.

V. Tout cela fait voir qu'il y a plusieurs noms altérés dans l'édition que le P. Labbe nous a donnée de l'ouvrage de Verdale, & nous ne doutons pas qu'au lieu de *Pierre*, évêque de Carcassonne, qui est nommé parmi<sup>9</sup> ceux qui assistèrent à la dédicace de l'église de Maguelonne, il ne faille lire *Guifred*; voici nos raisons. Il est certain que Guifred, ou Wifred, dont de Vic a

fait deux évêques<sup>1</sup>, l'un sous le nom de Guifred ou Sifred, & l'autre sous celui de Viscafred, occupa le siège<sup>2</sup> épiscopal de Carcassonne depuis l'an 1032 jusque vers l'an 1050. Nous trouvons ensuite un *Arnaud, évêque*, qui assista au concile<sup>3</sup> de Toulouse de l'an 1056, & qu'on prétend<sup>4</sup> avoir été évêque de Carcassonne; comme nous voyons cependant un évêque dans cette ville appelé Guifred au mois d'août<sup>5</sup> de l'an 1054 & en 1058, en admettant un Pierre au printemps de l'an 1054 & Arnaud en 1056, il faudroit qu'il y eût eu trois Guifred, évêques de la même ville dans un très-court intervalle, savoir: depuis l'an 1032 jusques en 1056, ce qui n'est nullement vraisemblable; ce sera donc le même & unique Guifred, ou Wifred, qui aura occupé l'évêché de Carcassonne pendant tout ce temps-là. Il est vrai que MM. de Sainte-Marthe<sup>6</sup> admettent un Pierre, évêque de Carcassonne en 1050, qu'ils prétendent être le même que Pierre, fils de Roger I, comte de cette ville, mais ils n'en donnent aucune preuve, ce qui fait que de Vic le rejette<sup>7</sup>. En effet: 1<sup>o</sup> Pierre III, fils de Roger I, comte de Carcassonne, fut évêque de Gironne<sup>8</sup> depuis l'an 1010 jusque vers l'an 1050, ainsi qu'on l'a déjà prouvé<sup>9</sup> ailleurs; 2<sup>o</sup> le siège de Carcassonne se trouve rempli par d'autres pendant tout cet intervalle.

VI. Il y a une autre difficulté par rapport à Guillabert, ou Gislibert, évêque de Barcelone<sup>10</sup>, qui assista à la dédicace de l'église de Maguelonne, car nous trouvons que Guifred, évêque de Barcelone, se trouva<sup>11</sup> au mois d'août de l'an 1054 au concile de Narbonne, mais il paroît qu'il faut lire *Gislibertus* au lieu de *Guifredus*,

<sup>1</sup> De Vic, *de Episc. Carcas.* p. 59 & seq.

<sup>2</sup> Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 447 & 1052.

<sup>3</sup> *Conciles*, t. 9, p. 1086.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 476.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 1157.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 476.

<sup>7</sup> De Vic, *de Episc. Carcas.* p. 59 & seq.

<sup>8</sup> *Marca Hispanica*, p. 1865.

<sup>9</sup> Voyez Note XXII, n. 17.

<sup>10</sup> Arnaud de Verdale, *apud* Labbe, *Bibl. nova*, *manusc.* t. 1, p. 795.

<sup>11</sup> *Marca, Concordantia*, nov. edit. p. 452 & seq.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 699.

<sup>2</sup> *Italia sacra*, nov. edit. t. 4, p. 354 & seq.

<sup>3</sup> Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 268.

<sup>4</sup> Théodore, *Histoire du Puy*, p. 190.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 980.

<sup>6</sup> Labbe, *Bibl. nov.* t. 1, p. 795 & seq.

<sup>7</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 985.

<sup>8</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 356.

<sup>9</sup> Arnaud de Verdale, *apud* Labbe, *Bibl. nova*, *manusc.* t. 1, p. 795.

NOTE  
30

dans les actes de ce concile. La preuve en est qu'il est certain que Gislibert fut évêque de Barcelone du moins depuis l'an 1050<sup>1</sup> jusques en 1058.

VII. Une des raisons qui nous engagent à fixer l'époque de la consécration de l'église de Maguelonne au printemps de l'an 1054, c'est qu'on prétend que Hugues<sup>2</sup> succéda la même année, dans l'archevêché d'Embrun, à Guineminarius qui siégeoit certainement encore en 1054 & qui se trouva à cette cérémonie; cependant il n'est pas bien certain<sup>3</sup> que Hugues ait été archevêque d'Embrun, & s'il le fut, c'étoit un simoniaque qui usurpa ce siège sur Guineminarius qui par conséquent pouvoit se dire encore archevêque en 1055. Quoi qu'il en soit, si Guineminarius siégeoit encore en 1055, c'est une preuve que d'un seul archevêque d'Embrun qui a siégé depuis environ l'an 1048 jusques en 1066, on en a fait quatre dans la nouvelle édition du *Gallia Christiana*, sous les noms de Vivernus, de Winamanus, de Guinevinarius, Viminianus & Guinamandus, car ce n'est que le même nom.

[Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.]

*Sur la reconstruction de la cathédrale de Maguelone.*

Nous croyons devoir emprunter les détails suivants sur la reconstruction de la cathédrale de Maguelone par l'évêque Arnaud, à l'excellent ouvrage publié récemment par M. A. Germain, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, & intitulé : *Maguelone sous ses évêques & ses chanoines*. [E. M.]

« Ce fut alors (à la date fixée par dom Vaissete) que l'évêque Arnaud, de généreuse mémoire, entreprit de reconstruire sa cathédrale de Maguelone. Je ne reproduirai à ce sujet ni le récit d'Arnaud de Verdale, ni celui de la Chronique anonyme beaucoup

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 447, 452 & seq.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 3, p. 1069 & seq.

<sup>3</sup> *Ibid.*

NOTE  
ADDIT.

plus ancienne que j'ai éditée en 1853, je me bornerai à condenser par manière d'analyse la substance de ces deux documents.

« Arnaud rebâtit ou restaura l'église de Maguelone, en y joignant diverses constructions accessoires aujourd'hui détruites. Il lui fallait bien loger ses chanoines; ils n'étaient que douze, il est vrai, secondés par autant de prébendiers; il leur persuada d'adopter un régime uniforme & de vivre en communauté.

« Le besoin en était impérieux, car nos chanoines avaient contracté dans leurs pérégrinations de déplorables habitudes de relâchement; le courageux évêque crut donc devoir refaire son chapitre en refaisant sa cathédrale, & pour enlever à ses prêtres tout prétexte d'opposition, il pourvut libéralement à leur subsistance; il acquit à leur usage l'étang de Maguelone avec sa pêcherie, possession indispensable pour une communauté fréquemment soumise au maigre; puis il les dota de terres à Villeneuve & à Cocon, propres à leur fournir les aliments nécessaires, en fruits ou en légumes, avec un moulin sur la Mosson, où se préparerait leur farine.

« Afin de les prémunir en même temps contre la reprise des pirateries sarrasines, il ferma l'ancien Grau, qui, en servant de port à Maguelone, pouvoit donner accès à l'ennemi. Il en ouvrit un autre moins périlleux conduisant à un nouveau port mieux abrité, & relia l'île à la terre ferme en la mettant au moyen d'un pont en permanente communication avec le territoire de Villeneuve.

« Arnaud fut de ceux qui entreprirent le pèlerinage de Jérusalem avant les croisades. Il mourut à Villeneuve à son retour de la Terre-Sainte, & fut inhumé au sein même de sa fondation, d'abord au seuil du cloître de Maguelone, puis, à la suite d'une sorte de pieux avertissement qu'aurait reçu en songe son successeur, dans la nouvelle cathédrale où l'on voyait encore au quatorzième siècle son épitaphe.

« L'œuvre de restauration n'était néanmoins qu'ébauchée à Maguelone, & il restait encore beaucoup à faire pour son achèvement: l'évêque Godefroid s'en chargea, il termina les bâtiments commencés & com-

pléta la réforme canoniale; il dota ses chanoines des revenus de nombre d'églises qu'énumèrent nos Chroniques & dont voici la liste : les églises de Montpellier & de MontPELLIÈRE, de Villeneuve, de Vic, de Mireval, d'Exindre, de Maurin, de Cocon, de Montels, de Chaulet, de Prunet, de Juvignac, d'Antignac, de Pignan, de Saint-Jean-de-Vedas, de Saint-Georges, d'Orques, de Murviel, de Sauteyrargues, de Sauret, de Novigens, de Montauberon, de Saint-Michel & Saint-Vincent de Sauviac, de Pérols, de Saint-Jean de Frejorgues, de Notre-Dame d'Auroux, de Sainte-Agnès de Maron, du Saint-Sépulcre de Salaison, de Saint-Romain de Melgueil, de Saint-Etienne de Ginestet, de Saint-Brès, de Saint-Félix de Substantion, de Castelnaud, de Saint-Seriès, de la Verune, de Clapiers, de Saint-Jean & de Saint-André de Buèges, de Saint-Barthélemy, de Bailargues, &c. »

## NOTE XXXI

*Époque du concile de Tulujes où l'on établit la paix & la trêve de Dieu.*

I. M. BALUZE nous a donné dans ses additions<sup>1</sup> au *Traité de la concorde du sacerdoce & de l'empire* de M. de Marca, les actes d'un concile tenu à Tulujes dans le Roussillon, pour établir la paix & la trêve de Dieu. Ces actes sont sans date, & ce n'est que par le temps où vivoient ceux qui assistèrent à ce concile qu'on en peut fixer l'époque. M. Baluze, dans les deux premières éditions de la *Concorde*, & dans le *Marca Hispanica*<sup>2</sup>, l'a marquée à l'an 1045. Le P. Cossart l'a mise ensuite dans

<sup>1</sup> *Maguelone sous ses chanoines & ses évêques*, étude historique & archéologique d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites, par A. Germain, professeur d'histoire & doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, correspondant de l'Institut. Montpellier, 1869, in-4°.

<sup>2</sup> Marca, *Concordantia*, édit. de 1704, p. 432 & seq.

<sup>3</sup> *Marca Hispanica*, p. 443 & seq.

l'édition des Conciles<sup>3</sup> à l'an 1065, & enfin M. Baluze avoue dans la dernière édition de la *Concorde*, qu'il y a sur cela de très-grandes difficultés, en ce que Béranger, évêque de Girone, Raimond, évêque d'Elne, & Guillaume, comte de Besalu, se trouvèrent à ce concile, tandis que le premier ne parvint à l'évêché de Girone qu'en 1050, & le second à celui d'Elne qu'après l'an 1058; que Guillaume, comte de Besalu, mourut en 1052, & qu'enfin les actes du concile de Narbonne de l'an 1054 paroissent faire mention du concile de Tulujes.

M. Baluze propose<sup>4</sup> un expédient pour se tirer de cette difficulté. Il suppose que ce concile fut tenu en effet en 1045; que les évêques Béranger de Girone & Raimond d'Elne n'y souscrivirent que dans la suite, & que cela aura donné lieu aux copistes d'insérer leurs noms dans les actes; mais dans cette supposition, il n'y a rien qui oblige de rapporter la tenue de ce concile à l'an 1045 plutôt qu'à l'an 1041, ou à telle autre année. La raison que M. Baluze apporte, pour la fixer à l'an 1045, c'est, dit-il, parce que Guifred, archevêque de Narbonne, Oliba, évêque d'Ausone, & Pons, comte d'Ampurias, qui y assistèrent, se trouvèrent la même année à la dédicace d'une église dans le comté d'Ampurias; mais cela ne prouve rien, puisque ces prélats & ces seigneurs du pays peuvent également s'être assemblés dans le Roussillon en 1041.

Cette dernière année est, à ce que nous croyons, la véritable époque du concile de Tulujes; en voici les raisons : Hugues de Flavigny<sup>3</sup> nous apprend dans sa chronique, que la trêve de Dieu fut établie pour la première fois en 1041, ce qui est confirmé par Glaber<sup>4</sup>, auteur contemporain, qui rapporte cet établissement à la même année. Suivant le dernier auteur, la trêve fut établie d'abord dans les parties de l'Aquitaine où l'on tint des conciles, & ensuite dans les autres

<sup>1</sup> *Conciles*, t. 9, p. 1186.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 444.

<sup>3</sup> Hugo Flaviniac. *Chronicon*. — Labbe, *Bibl. nova manuscr.* t. 1, p. 187.

<sup>4</sup> Raoul Glaber, l. 5, c. 1, p. 55.

provinces des Gaules. Or : 1° on a déjà prouvé<sup>1</sup> que la province ecclésiastique de Narbonne, qui renfermoit alors la Septimanie & la Marche d'Espagne, étoit comprise au commencement du onzième siècle dans l'*Aquitaine*, prise en général ; 2° suivant la remarque d'un savant critique<sup>2</sup>, le mot *trêve* vient de la langue espagnole ou romaine, & comme on se servit de ce terme dans tous les conciles où l'on établit la *trêve de Dieu*, c'est une preuve que son nom a été employé pour la première fois dans ce concile, tenu vers les frontières de l'Espagne, ce qui convient au concile de Tulujes, lequel, par conséquent, aura été tenu en 1041.

Quant à la difficulté prise de l'épiscopat des évêques de Girone & d'Elne, on peut répondre que comme la *trêve de Dieu* fut confirmée dans la suite en divers conciles de la province de Narbonne, & que les évêques & les comtes du pays en ordonnèrent<sup>3</sup> l'exécution en différentes années dans des assemblées diocésaines, où l'on inséroit tout au long les décrets du concile de Tulujes qui l'avoit établie pour la première fois, il a été aisé aux copistes, en transcrivant ces décrets, d'y ajouter les noms des évêques qui en avoient ordonné l'exécution & de les mettre à la tête, comme s'ils s'étoient trouvés à ce concile, parmi ceux qui y avoient effectivement assisté.

II. M. Baluze<sup>4</sup> nous a donné les actes d'un synode du diocèse d'Elne, tenu au même lieu de Tulujes, le premier de juin de l'an 1027, par Oliba, évêque d'Ausone, au nom de Béranger, évêque d'Elne, qui étoit allé alors en pèlerinage à la Terre-Sainte. On établit dans ce synode une *trêve* à peu près semblable, depuis le samedi à trois heures jusques au lundi matin. Supposé la vérité de cette date, c'est une nouvelle preuve que la *trêve de Dieu* fut établie pour la première fois dans la province de Narbonne, & qu'il s'est tenu à ce sujet

deux assemblées à Tulujes, dans le Roussillon, l'une particulière du diocèse d'Elne en 1027, & l'autre générale de toute la province, en 1041. Mais comme, suivant Glaber & Hugues de Flavigny, la trêve de Dieu ne commença<sup>5</sup> à être établie que cette dernière année & que M. Baluze<sup>6</sup> prétend qu'il est fait mention de la grande assemblée de Tulujes, tenue selon lui en 1045, dans les actes de celle de l'an 1027, il doit y avoir faute dans cette dernière date, & il faudra lire 1047 au lieu de 1027. En effet nous savons que Béranger II fut évêque d'Elne jusqu'en 1053. Oliba, évêque d'Ausone, peut avoir donc tenu au nom de ce prélat le synode de Tulujes au mois de juin de l'an 1047, car quoiqu'il soit certain qu'Oliba mourut la même année, nous ne savons pas cependant en quel mois, & il peut avoir vécu jusques au mois de décembre.

## NOTE XXXII

*Sur Pons, comte de Toulouse, fils de Guillaume Taillefer, & sur Almodis, sa femme.*

I. **O**N trouve plusieurs chartes où il est fait mention de ce prince, mais la plupart n'étant pas datées, on ne sauroit marquer précisément l'époque de son avènement au comté de Toulouse. Il paroît seulement que Guillaume Taillefer, son père, mourut<sup>7</sup> vers la fin de l'an 1037 & il est certain que Pons possédoit le comté de cette ville dès l'an 1045.

II. Nous ignorons également l'époque précise de son mariage avec Almodis. Comme nous savons cependant que Guillaume & Raimond leur fils étoient déjà en âge de gouverner par eux-mêmes vers l'an 1061, & qu'il paroît que le dernier étoit marié vers

<sup>1</sup> Voyez Note XXIX, n. 3.

<sup>2</sup> Pagi, ad ann. 1041, n. 6.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXVII. — *Marca Hispanica*, p. 1138 & seq.

<sup>4</sup> Baluze, *Concordantia*, p. 435 & seq.

<sup>5</sup> Pagi, ad ann. 1034, n. 4.

<sup>6</sup> Baluze, *Concordantia*. — *Marca Hispanica*, p. 1138 & seq.

<sup>7</sup> Voyez Note VIII, n. 45.

l'an 1066<sup>1</sup>, il faut que Pons ait épousé Almodis vers l'an 1040.

Les modernes ont été fort partagés sur l'extraction de cette comtesse, mais l'auteur de la Chronique<sup>2</sup> de Maillesais, écrite avant le milieu du douzième siècle, assure positivement qu'elle étoit sœur d'Aldebert, comte de la Marche. Cet auteur lui donne trois maris, savoir : Hugues de Léznem, qui la répudia sous prétexte de parenté, après en avoir eu un fils; Pons, comte de Toulouse, qui la répudia aussi, & Raimond Béranger premier du nom, comte de Barcelone. Quelques généalogistes<sup>3</sup> qui se fondent sur Guillaume de Malmesbury<sup>4</sup>, prétendent que Guillaume III, comte d'Arles, l'épousa après Hugues de Léznem & avant le comte de Toulouse, mais ils se trompent certainement, car on ne trouve aucune comtesse d'Arles ou de Provence du nom d'Almodis. On donne seulement<sup>5</sup> à Guillaume I, comte de Provence, une fille nommée Almodis, à laquelle on fait épouser Boson, comte de la Marche, & ensuite Guillaume V, duc d'Aquitaine, sur l'autorité de<sup>6</sup> l'Histoire de Maillesais, différente de la Chronique; mais d'autres<sup>7</sup> prétendent avec plus de fondement que cette dame étoit veuve d'Aldebert I, comte de la Marche, & fille de Géraud, vicomte de Limoges. En effet nous apprenons d'un auteur<sup>8</sup> contemporain qu'Almodis, femme de Guillaume V, duc d'Aquitaine, avoit épousé en premières noces Aldebert, comte de Périgord & de la Marche, fils de Boson le Vieux, comte de la Marche, & qu'elle étoit fille de Géraud, vicomte de Limoges. Ainsi elle aura eu de son premier mariage Ber-

nard, comte de la Marche, père d'Almodis, comtesse de Toulouse, qui aura pris le nom de son aïeule.

III. Pons, comte de Toulouse, avoit déjà répudié Almodis, & celle-ci avoit épousé<sup>1</sup> le comte de Barcelone dès le 12 de novembre de l'an 1054, la vingt-quatrième année du règne du roi Henri. Nous avons encore deux<sup>2</sup> actes où il est parlé de Raimond, comte de Barcelone, & d'Almodis, sa femme, datés l'un du 18 de février & l'autre du 17 d'avril de la vingt-quatrième année du règne du roi Henri, c'est-à-dire de l'an 1055, & non pas l'un de 1053, & l'autre de l'an 1054, comme le suppose M. Baluze. Nous trouvons enfin que Raimond, comte de Barcelone & Almodis étoient<sup>3</sup> dans la troisième année de leur mariage, le 4 de novembre de la vingt-septième année du même roi, ou de l'an 1056. Il faut donc que ce mariage ait été célébré après le 4 de novembre de l'an 1053, & avant pareil jour de l'année suivante.

IV. Nous voyons d'un autre côté que Pons, comte de Toulouse, étoit encore marié avec Almodis dans le temps qu'il unit l'abbaye de Moissac à l'ordre de Cluny; union sur l'époque de laquelle nos modernes ne sont pas d'accord, ce qui vient de la fausse date qui a été ajoutée à l'acte qui en fut dressé. Le P. Mabillon<sup>4</sup> le rapporte à l'an 1062, quoique dans la copie qu'il en a donnée on ne lise que la date suivante : *Datum sub die tertio kal. junii*. Après ces mots, on lit encore ceux-ci dans l'édition du même acte donnée par M. Baluze<sup>5</sup> : *III feria regnante Philippo, rege Francorum*. Le P. de Sainte-Marthe<sup>6</sup>, qui a donné la même chartre parmi les pièces justificatives du premier volume du *Gallia Christiana*, la rapporte dans un endroit avec la même date de M. Baluze, & dans l'autre avec celle-ci : *Datum sub die III kal. junii III feria anno ab Incarnatione Domini*

Éd. orig.  
t. II,  
p. 609.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIX.

<sup>2</sup> *Chronicon Malleac*. Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 120. — Baluze, *Marca Hispanica*, p. 448 & seq.

<sup>3</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 456. — Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 684.

<sup>4</sup> Guillaume de Malmesbury, *Historia*, l. 2.

<sup>5</sup> Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 19 & suiv.

<sup>6</sup> Labbe, *Bibl. nova*, p. 228.

<sup>7</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, p. 516 & seq.

<sup>8</sup> Adhémar de Chabanais, p. 166, 170 & 174.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 1103.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 1099 & 1104.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 1110.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 1062, n. 120.

<sup>5</sup> Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 465.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 30 & 37.

M. LXVII. Enfin, on lit cette dernière date dans la copie de la même pièce rapportée par Aymeric de Peyrat, abbé de Moissac, qui vivoit au quatorzième siècle, dans sa Chronique<sup>1</sup> manuscrite de cette abbaye, sur laquelle nous avons collationné notre édition<sup>2</sup>.

Nous remarquerons d'abord, au sujet de cet acte, qu'on n'en a pas l'original & que toutes les copies qui en ont paru sont tirées ou du cartulaire de l'abbaye de Moissac, ou de celui de Cluny. Or, les copistes auront infailliblement ajouté d'eux-mêmes l'année de l'Incarnation ou celle du roi Philippe, ce qu'il est aisé de démontrer :

1° Il est dit dans le corps de l'acte<sup>3</sup>, qu'il fut passé *le jour de la solennité des apôtres S. Pierre & S. Paul*. Il faut donc lire : *III kal. julii*, & non pas *junii*. Il est marqué aussi que c'étoit *un mardi*, & par conséquent la lettre dominicale étoit C ; or, elle ne sauroit convenir ni à l'an 1062, ni à l'an 1067. D'ailleurs, Pons, comte de Toulouse, étoit alors déjà décédé.

2° Almodis ayant quitté ce comte pour épouser le comte de Barcelone, avant le mois de novembre de l'an 1054, ainsi que nous venons de le prouver, il s'ensuit que la charte dont nous examinons la date est antérieure à cette année.

3° Il est certain que l'abbaye de Moissac étoit déjà unie à l'ordre de Cluny dès l'an 1055, & *sous le règne du roi Henri*, comme il paroît par une donation<sup>4</sup> faite alors à ces deux abbayes en la personne de leurs abbés, Hugues & Durand, & dans laquelle le donateur veut que la donation subsiste *quand même l'abbaye de Moissac viendroit à se séparer de celle de Cluny*.

4° Cela est si vrai, que le P. de Sainte-Marthe convient<sup>5</sup> que Durand, moine de Cluny, étoit déjà abbé de Moissac *dès l'an 1052, indiction 1*, & il est fait mention d'une charte qui le prouve. Nous apprenons de plus de la Chronique d'Aymeric<sup>6</sup> de

Peyrat, que S. Odilon, abbé de Cluny, étant dans le Querci en 1047, Gauzbert, abbé séculier de Moissac, lui donna cette abbaye à réformer, du consentement de Pons, comte de Toulouse, & de l'évêque de Cahors, & qu'il y mit alors Durand pour abbé. L'acte donné par Pons, pour l'union de cette abbaye à celle de Cluny, n'est donc pas éloigné de cette année ; & comme la lettre dominicale C convient à l'an 1053, il n'y a pas lieu de douter que la charte de Pons & d'Almodis pour confirmer cette union ne soit de la même année. Il s'ensuit de là qu'on doit rayer du catalogue des évêques de Cahors Bernard IV, qu'on met sur le siège épiscopal de cette ville en 1067, sans autre autorité que celle de la fausse date de la même charte ; car Bernard qui fut présent à cet acte n'est pas différent de l'évêque de Cahors de ce nom qui siégeoit en 1052, & à qui Foulques succéda depuis l'an 1055 jusques en 1063.

V. Suivant la même charte, Gauzbert, abbé séculier de Moissac, rendit au comte de Toulouse le droit qu'il avoit sur cette abbaye, à condition qu'il n'y auroit plus dans la suite que des abbés réguliers. M. Baluze<sup>7</sup> demande à ce sujet d'où vient que le même Gauzbert déclare dans un acte de l'an 1063<sup>8</sup> qu'il avoit acheté cette abbaye pour trente mille sols, de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & qu'on voit cependant dans la Chronique d'Aymeric de Peyrat, que Pierre, abbé régulier de Moissac, avoit institué un abbé *chevalier* en 1042. On peut répondre que les religieux de Moissac ne pouvant s'empêcher d'avoir Gauzbert pour leur avoué, s'accommodèrent avec lui, & qu'ils le choisirent pour leur défenseur particulier, moyennant certains biens qu'ils lui abandonnèrent, avec le droit qu'on appeloit *captennium*<sup>9</sup>.

VI. Pons, comte de Toulouse, mourut à la fin de l'année 1060, ou au commencement de la suivante. Nous savons en effet

<sup>1</sup> Aymeric de Peyrat, *Chronicon*.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CC.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCV.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 162.

<sup>6</sup> Aymeric de Peyrat, *Chronicon*, fol. 156, verso.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 127.

<sup>8</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 45 & seq.

<sup>9</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIII.

<sup>4</sup> Baluze, *Hist. Tutel.* p. 45, — Ducange, *Glossarium ad scriptores mediae & infimae latinitatis*.

qu'il vivoit encore<sup>1</sup> sous le règne du roi Philippe I, qui succéda au roi Henri, son père, au mois d'août de l'an 1060, & que Guillaume, son fils, se qualifioit<sup>2</sup> comte de Toulouse en 1061.

VII. Un généalogiste moderne<sup>3</sup> prétend qu'Almodis, femme de Pons, ne se remaria qu'après la mort de ce prince, avec le comte de Barcelone; mais on a déjà vu que ce dernier l'avoit déjà épousée en 1054. Cet auteur ne se trompe pas moins lorsqu'il avance qu'Almodis étoit *veuve* de Hugues, seigneur de Lézignem, lorsqu'elle épousa le comte de Toulouse, puisqu'il est certain que Hugues de Lézignem, *premier mari d'Almodis*, vivoit<sup>4</sup> encore en 1060. Cette comtesse eut donc trois maris qui vivoient en même temps, & c'est mal à propos que Catel<sup>5</sup>, qui a supposé aussi qu'Almodis n'épousa le comte de Barcelone qu'après la mort de celui de Toulouse, a relevé l'historien des comtes de Barcelone, pour avoir avancé que le premier se maria avec elle en 1053.

VIII. Si nous en croyons Besly<sup>6</sup>, « Pons, comte de Toulouse, laissa d'Almodis, sa femme, deux filles dont l'une fut femme du... comte de Cerdagne, dont vint Guillaume surnommé Jourdain, comte de Tripoli, & l'autre fut épouse de Hugues I de Lézignem, lequel pour cette occasion l'*Histoire de la guerre sainte* appelle partout frère de Raimond de Saint-Gilles. » La Faille<sup>7</sup> rapporte à peu près les mêmes termes sans pourtant citer Besly d'où il les avoit tirés; il qualifie seulement Gui III de Lézignem, le prétendu gendre de Pons, comte de Toulouse; mais il n'y a aucune preuve que ce prince ait eu ces deux filles d'Almodis: 1<sup>o</sup> il est vrai que les divers historiens de la guerre sainte donnent à Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, le titre de neveu

(& non pas de frère) de Raimond de Saint-Gilles, qu'il suivit dans cette expédition; mais il n'étoit que son neveu à la mode de Bretagne, comme nous l'avons fait voir ailleurs; 2<sup>o</sup> il est surprenant que Besly<sup>3</sup>, qui rapporte un extrait de la Chronique de Maillesais où il est marqué expressément qu'Almodis, femme de Pons, comte de Toulouse, avoit été mariée en première nocces avec Hugues de Lézignem surnommé le Pieux, dont elle eut un fils appelé Hugues, ait supposé que ce dernier étoit *neveu* de Raimond de Saint-Gilles, & fils d'une prétendue fille de Pons, comte de Toulouse, tandis qu'il est constant qu'il étoit son frère utérin; mais on doit cesser d'être surpris de cette bévue, dès qu'on voit que le même auteur<sup>3</sup> donne pour père à Raimond de Saint-Gilles un prétendu Guillaume-Raimond, comte d'Arles & de Toulouse qui n'a jamais existé.

## NOTE XXXIII

*Sur les vicomtes de Toulouse & de Bruniquel.*

I. BENOIT dont il est<sup>4</sup> parlé dans la Vie de Saint-Géraud, est le plus ancien vicomte de Toulouse que nous connoissons. Catel<sup>5</sup> fait mention d'un Raimond, vicomte & viguier de Toulouse, sous le règne du roi Raoul, c'est-à-dire vers l'an 932. Nous trouvons ensuite un Aton, vicomte de Toulouse, vers l'an 940, qui<sup>6</sup>, à ce qu'il paroît, étoit fils ou petit-fils de Benoît; & enfin, un Adhémar, aussi vicomte de Toulouse, mentionné<sup>7</sup> vers l'an 961, dans le testament de Raimond I, comte de Rouergue.

II. Un autre Adhémar, vicomte de Tou-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCXVII.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 684.

<sup>4</sup> *Chronicon Malleac.* p. 210.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 117.

<sup>6</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 126.

<sup>7</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 93.

<sup>1</sup> Voyez Note XXVII, n. 10.

<sup>2</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 343, 443 & suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 136.

<sup>4</sup> *Vita S. Gerald.* l. 2, c. 28 & seq.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 33.

<sup>6</sup> Voyez Note XXI, n. 9.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.



louse, étant à l'article de la mort<sup>1</sup>, déclare, par un acte qui est sans date, qu'il avoit usurpé autrefois l'alleu de Majeuse, situé en Querci, sur l'abbaye de Moissac; qu'il avoit d'abord reçu en fief l'alleu qui lui portoit cent sols de rente de Guillaume, évêque, son seigneur, & ensuite de Gauzbert, abbé séculier de Moissac; & enfin, qu'il avoit remis la moitié de cette rente entre les mains de Durand, alors abbé de Moissac. Il s'ensuit de là qu'Adhémar étoit vicomte de Toulouse : 1<sup>o</sup> sous l'épiscopat de Guillaume, évêque de Cahors, dont nous examinerons bientôt l'époque; 2<sup>o</sup> du temps de Gauzbert qui fut abbé séculier de Moissac depuis environ l'an 1030 jusques en 1063; 3<sup>o</sup> sous Durand qui fut élu abbé régulier de ce monastère vers l'an 1052 & qui, ayant été promu à l'évêché de Toulouse en 1059, le conserva avec l'abbaye jusques à sa mort arrivée en 1071; 4<sup>o</sup> enfin après la mort de ce prélat, puisque, parlant de lui, il dit qu'il étoit alors abbé de Moissac.

III. Quant à l'épiscopat de Guillaume, évêque de Cahors, dont on vient de parler, on peut le placer entre l'an 1028 & l'an 1052, intervalle durant lequel nous n'avons rien sur les évêques de cette église; d'où il s'ensuit qu'Adhémar étoit vicomte de Toulouse, au moins vers l'an 1050.

IV. Nous avons une restitution<sup>2</sup> datée de Toulouse, & faite à l'abbaye de Moissac vers l'an 1060, du conseil du vicomte Adhémar & en présence de Pons, comte de Toulouse. Ce vicomte vécut encore longtemps après. Il fit une donation à l'abbaye de Moissac en 1074<sup>3</sup>, de concert avec le vicomte Armand, Pons & Raimond, ses frères, & Guillaume, son fils. Comme Raimond, l'un des frères du vicomte Adhémar, prend dans cet acte le nom de *Raimundus-Ademarii*, c'est une preuve, suivant le style de ce siècle, que leur père s'appeloit Adhémar; ainsi, Adhémar, vicomte de Toulouse, qui vivoit en 961, aura été vraisemblablement

leur aïeul & leur aura transmis son nom & ses domaines. On ne voit parmi ces quatre frères qu'Armand & Adhémar qui aient pris le titre de vicomte. Ils possédèrent la vicomté de Toulouse par indivis avec leurs autres biens situés la plupart dans le Querci, comme il paroît entre autres par la fondation<sup>4</sup> qu'ils firent conjointement, en 1083, d'un prieuré sous la dépendance de Moissac, auprès du château de Bruniquel. Il est encore fait mention du vicomte Adhémar dans un acte<sup>5</sup> postérieur à l'an 1085. Nous trouvons enfin un Adhémar, vicomte de Toulouse, en 1098.

V. Il résulte de ce que nous venons de dire : 1<sup>o</sup> qu'Adhémar III a été vicomte de cette ville, depuis environ l'an 1050 jusques en 1098, & qu'ainsi c'est à cette dernière année qu'il faut rapporter l'acte qu'il fit, étant au lit de la mort, & dont nous avons déjà parlé; 2<sup>o</sup> que ce même Adhémar n'est pas différent d'Adhémar qualifié avec son fils *princes de la province de Cahors*, lesquels fondèrent en 1090<sup>4</sup> *indiction XIV*, du conseil de Géraud, évêque de Cahors, & de Guillaume, comte de Toulouse, le prieuré de Saint-Gilles de Négrepelisse. Il est fait mention dans le Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse, d'Adhémar, vicomte de Bruniquel, dans un acte sans date fait en présence de Raimond Ebon, évêque de Lectoure & prévôt de la cathédrale de Toulouse, lequel posséda cet évêché<sup>5</sup> depuis l'an 1061 jusques en 1097, ce qui prouve évidemment qu'Adhémar III, vicomte de Toulouse, prenoit aussi le titre de vicomte de Bruniquel; car on a déjà vu qu'il possédoit le domaine de ce château avec son frère Armand. C'est à ce dernier titre que leurs successeurs se fixèrent, & à celui de vicomtes de Montclar, château situé sur les frontières de Querci dans le voisinage de celui de Bruniquel, parce que ces deux châteaux étoient les principaux lieux de leur domaine; en sorte que depuis Adhémar III, il ne paroît

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIV.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 127.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* CCLIX.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 39.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIX.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCCXXIII.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 182.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 1073 & seq.

pas qu'ils aient pris le titre de vicomtes de Toulouse.

VI. *Guillaume de Toulouse & son fils Pons* accordèrent en 1163<sup>1</sup> à l'abbaye de Grandseve une exemption de péage sur leurs terres. Nous trouvons encore dans un acte du cartulaire<sup>2</sup> de Saint-Sernin, daté du mois d'août de l'an 1173, un *Pons de Toulouse, vicomte, fils de Guillaume de Toulouse de Montclar*. On voit par là que ce Guillaume descendoit d'Adhémar III, vicomte de Toulouse, s'il n'étoit pas le même que son fils de ce nom, & que ce dernier eut le château de Montclar en partage. Ce Guillaume, père de Pons, n'est pas différent, sans doute, du *vicomte de Montclar* dont on ne marque pas le nom, & qui en 1153 échangea<sup>3</sup> le château de Janes-Méjanes en Albigeois contre la troisième partie du château de Montclar, que la vicomtesse de Montredon lui céda. Le même Guillaume eut une fille, & nous trouvons en 1159 un *Armand de Montpezat* (en Querci), *gendre de Guillaume de Toulouse*. Nous apprenons<sup>4</sup> enfin que Raimond V, comte de cette ville, donna en fief le 1<sup>er</sup> d'avril de l'an 1177 au même Armand de Montpezat, à Bertrand, son frère & à Bertrand de Villemur, leur beau-frère, les châteaux de Montclar & de Montpezat, à condition qu'ils n'auroient aucun commerce avec *Pons de Toulouse*; preuve que ce comte confisqua alors la vicomté de Montclar sur ce dernier, dont nous ne connoissons pas la postérité.

VII. Nous trouvons au douzième siècle une suite de vicomtes de Bruniquel qui paroissent être une branche des vicomtes de Toulouse. Nous savons en effet qu'Adhémar III, vicomte de Toulouse & de Bruniquel, eut *plusieurs fils*<sup>5</sup>.

1<sup>o</sup> Armand & Adhémar, son frère, *vicomtes de Bruniquel*, vendirent<sup>6</sup> en 1156 à Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, tous les domaines *que leur aïeule Guillel-*

*mette, mère de leur père Aton*, avoit eus en dot. Celle-ci étoit fille de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nîmes, & aïeul de Raimond Trencavel; elle épousa, en 1069<sup>7</sup>, Pierre Aton.

2<sup>o</sup> Ce Pierre Aton fut vicomte de Bruniquel, car outre que son fils & ses petits-fils possédèrent cette vicomté, Guillelmette sa femme se qualifie *vicomtesse* dans une donation<sup>8</sup> qu'elle fit à l'église de Bioule, en Querci, aux environs de laquelle le château de Bruniquel est situé.

3<sup>o</sup> Nous trouvons<sup>9</sup> un *Pierre appelé Aton, fils de Guillelmette*, qui en 1126 reçut l'hommage pour le château de Vinassan au diocèse de Narbonne. Or, comme les deux vicomtes Adhémar & Armand vendirent<sup>4</sup> en 1156 à Raimond Trencavel ce château qui venoit de la dot de Guillelmette, leur aïeule, c'est une preuve qu'ils étoient fils du même Pierre, lequel se dit *fils de Guillelmette*, & se qualifie *vicomte* en 1139<sup>5</sup>. Ce Pierre Aton ne paroît pas différent du *vicomte*<sup>6</sup> *Aton* qui, avec *Fine, veuve d'Armand, vicomte*, fit vers l'an 1120 une fondation dans l'abbaye de Moissac pour l'âme du même Armand & de ses parens.

4<sup>o</sup> Armand & son frère Adhémar se qualifient encore *vicomtes de Bruniquel* dans un bail à fief qu'ils firent<sup>7</sup>, en 1156, de la bastide de Blango. Le même Adhémar, *vicomte de Bruniquel*, fonda<sup>8</sup> vers l'an 1163 l'abbaye de Saint-Marcel en Querci, située au voisinage de ses terres.

5<sup>o</sup> Nous avons un acte<sup>9</sup> par lequel *la vicomtesse Pétronille, son fils Arnaud-Bernard & sa fille Braide* donnent vers l'an 1165, à l'abbaye de Moissac, ce qu'ils avoient dans la paroisse de Bioule. Une autre<sup>10</sup> donation

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXLIV.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCLIX.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCCVI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. DII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCCXLVII.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCCLXXXIV, la 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>7</sup> Archives des Jacobins de Rodez.

<sup>8</sup> La Croix, *de episc. Cadurc.* édit. de 1626, p. 74.

<sup>9</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXLIII, la 7<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCXXIV.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. DII.

<sup>10</sup> *Gallia Christiana*, nov. édit. t. 1, instrum. p. 46,

col. 2.

faite en 1163, par *Arnaud-Bernard de Montlavard & Braide, sa sœur*, à l'abbaye de Saint-Marcel en Querci, est souscrite par *Armand, vicomte de Bruniquel*. Nous conjecturons que cette vicomtesse Pétronille étoit sœur & héritière d'Armand & d'Adhémar, vicomtes de Bruniquel, & que ceux-ci décédèrent sans postérité. On a vu en effet qu'ils vendirent une grande partie de leurs domaines.

6° Un *vicomte nommé Frotard de Brusques* fit hommage<sup>1</sup> en 1134, pour le château d'Eissène en Rouergue, à Hugues, comte de Rodez. Comme le château de Brusques étoit alors dans la maison des vicomtes de Bruniquel, c'est une preuve que Frotard appartient à leur généalogie; ce qu'on peut confirmer sur ce qu'un nommé Géraud, sa femme Guillelmette & ses cousins le *vicomte Pierre & Frotard* donnent vers<sup>2</sup> l'an 1106 l'église de Cambon, en Albigeois, à l'abbaye de Vabres en Rouergue. Or, on a déjà vu que le fils de Guillelmette, vicomtesse de Bruniquel, prenoit indifféremment le nom de Pierre ou de Pierre Aton; ainsi ce sera le même qui vers ce temps-là<sup>3</sup> fit avec Foy, sa femme, un échange contre l'abbaye de Vabres.

7° Si Aton qui étoit archevêque d'Arles en 1115 appartient à la maison des vicomtes de Bruniquel, comme nous le conjecturons, il devoit être frère de Pierre Aton, vicomte de Bruniquel, qui épousa Guillelmette en 1069. Ainsi Aton, leur père, aura épousé une sœur de Richard, archevêque de Narbonne, car ce dernier étoit<sup>4</sup> oncle d'Aton, archevêque d'Arles, & parent ou allié du vicomte Bernard Aton, frère de Guillelmette.

VIII. Nous ne trouvons plus rien sur les vicomtes de Toulouse, de Bruniquel & de Montclar depuis l'an 1177 jusques en 1224, que ces deux dernières vicomtés appartenoient à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, qui les donna à son frère Bertrand en le mariant avec Comtoresse de Rabas-

tens. Les descendants de Bertrand prirent le titre de vicomtes de Bruniquel & de Montclar, vicomtés qui passèrent dans la suite à une branche cadette de la maison de Comminges. Or, ce qui prouve manifestement que cette vicomté de Bruniquel est la même que celle que possédoit Adhémar III, vicomte de Toulouse au onzième siècle, c'est que ce dernier restitua<sup>1</sup> à l'abbaye de Moissac l'alleu de *Majeuse*, qu'il avoit usurpé, & qu'en 1380, Roger, vicomte de Bruniquel, fit hommage du même alleu à Aymeric de Peyrat, abbé de Moissac.

IX. C'est tout ce que nous avons pu recueillir sur les anciens vicomtes de Toulouse & de Bruniquel, dont on peut rapporter fort vraisemblablement l'origine à Aton, vicomte dans le Toulousain, qui vivoit en 867, ou du moins à Benoît qui étoit vicomte de Toulouse au commencement du dixième siècle, ainsi que nous l'avons<sup>2</sup> marqué dans la généalogie des Trencavels qui, à ce qu'il paroît, étoient de la même maison.

## NOTE XXXIV

*Époque du concile de Saint-Gilles tenu au milieu du onzième siècle, & de quelques autres conciles tenus à Narbonne vers le même temps.*

I. SUIVANT ce que nous reste de ce concile de Saint-Gilles, dans les<sup>3</sup> additions de M. Baluze au livre de la Concorde de M. de Marca, il fut tenu le 4 du mois de septembre, & composé de vingt-deux évêques, du nombre desquels étoient *Raimbaud d'Arles, Guillaume d'Albi, Bernard de Lodève, Pierre d'Aix, &c.* M. Baluze prétend qu'il fut assemblé en 1056<sup>4</sup>, en quoi il a été suivi par les éditeurs des<sup>5</sup> *Conciles*; mais ils

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVI.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXLIV.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Voyez tome III, livre XVI, n. XLIX.

<sup>1</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXIV.

<sup>2</sup> Voyez Note XXI.

<sup>3</sup> Marca, *Concordantia*, l. 4, p. 441, édit. de 1704.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Labbe, *Conciles*, t. 9, p. 1082.

se trompent, car nous avons les actes d'un autre concile tenu<sup>1</sup> certainement à Toulouse, le 13 de septembre de l'an 1056, auquel se trouvèrent *Raimbaud d'Arles, Pons d'Aix, Rostaing de Lodève, &c.* Le P. de Sainte-Marthe<sup>2</sup>, qui a vu cette difficulté, convient que le concile de Saint-Gilles fut assemblé quelques années avant l'an 1056, mais il n'en fixe pas l'époque; tâchons de suppléer à son défaut.

1° Il est certain que ce concile est antérieur à l'an 1054, puisque Rostaing fut évêque de Lodève depuis cette<sup>3</sup> année jusques en 1061, & au pontificat d'Alexandre II.

2° Le concile de Saint-Gilles est également antérieur à l'an 1050, car on n'a aucune preuve que Pierre, archevêque d'Aix, qui y assista, ait siégé après l'an<sup>4</sup> 1048, & Pons, son successeur, étoit déjà archevêque d'Aix en 1050.

3° Il doit avoir précédé l'an 1044. En effet Gaucelin, évêque de Fréjus, qui s'y trouva, ne possédoit plus alors cet évêché, occupé cette année<sup>5</sup> par Bertrand, son successeur.

4° Il doit être postérieur à l'an 1040 en ce qu'Amélius étoit encore alors évêque d'Albi, & que Guillaume, son successeur<sup>6</sup>, s'y trouva.

5° Enfin il fut tenu après l'an 1041, puisque<sup>7</sup> André, évêque de Nice, y souscrivit, & que Nitard, son prédécesseur, écrivit à tous les évêques d'Italie pour leur faire recevoir *la trêve de Dieu*. Or, nous avons déjà prouvé que cette trêve ne fut établie pour la première fois qu'en 1041. Le concile de Saint-Gilles fut donc tenu ou l'an 1042 ou l'an 1043, & rien n'empêche que les vingt-deux évêques qui y assistèrent ne siégeassent tous alors, ce qui peut servir à rectifier l'époque de leur épiscopat, qu'on a fort brouillée à l'occasion de la fausse date de ce concile. Comme nous voyons

pendant<sup>1</sup> que Raimbaud, archevêque d'Arles, & les évêques Bernard de Lodève, Hugues d'Uzès, & Frotaire de Nîmes, assistèrent au concile tenu à Narbonne le premier d'août de l'an 1043 & qu'ils se trouvèrent aussi au concile de Saint-Gilles, nous ne doutons pas que ce dernier n'ait été tenu le 4 de septembre de l'année précédente, & que ce ne soit là sa véritable époque.

II. Il reste une difficulté, c'est que Clément, évêque de Cavillon, souscrivit au concile de Saint-Gilles. Or, on prétend<sup>2</sup> que Pierre, aussi évêque de Cavillon, qui souscrivit à celui de Narbonne tenu le 1<sup>er</sup> d'août de l'an 1043, assista à un autre concile de Narbonne tenu *vers l'an* 1032. Pierre aura donc rempli le siège de Cavillon depuis l'an 1032, jusques en 1043 & par conséquent Clément, son successeur, ne peut avoir souscrit le 4 de septembre de l'an 1042 au concile de Saint-Gilles. Mais la souscription de Pierre, évêque de Cavillon, au concile qu'on prétend avoir été tenu à Narbonne en 1032, ne décide rien : 1° on y voit celle<sup>3</sup> de Béranger, évêque de Girone, qui ne parvint à cet évêché qu'en 1050. Ainsi ces prélats & quelques autres ne souscrivirent à ce concile que longtemps après sa tenue, & pour en adopter les canons; 2° on ne donne d'autre preuve<sup>4</sup> que Pierre, évêque de Cavillon, siégeoit en 1032, que sa souscription au concile qu'on prétend avoir été tenu cette année à Narbonne; mais comme il est certain, d'un côté, que le même Pierre étoit<sup>5</sup> évêque de Cavillon le 1<sup>er</sup> d'août de l'an 1043, & que, de l'autre, Clément occupoit ce siège en 1040<sup>6</sup>, c'est une preuve que le premier succéda à celui-ci, qui par conséquent peut avoir souscrit au concile de Saint-Gilles le 4 de septembre de l'an 1042.

III. Au reste, nous avons cru d'abord que le concile qu'on dit avoir été tenu à Narbonne en 1032, n'est pas différent de celui qui fut assemblé dans cette ville le 1<sup>er</sup> d'août

<sup>1</sup> Labbe, *Conciles*, t. 9, p. 1084 & suiv.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 554.

<sup>3</sup> Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève*, p. 78.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 306 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 427.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 10.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 1277.

<sup>1</sup> Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 85 & seq.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 944.

<sup>3</sup> Martène, *Ampliss. coll.* t. 7, p. 56 & seq.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 944.

<sup>5</sup> Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq.

<sup>6</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 944.

de l'an 1043, sur ce que Raimbaud, archevêque d'Arles, & quelques autres prélats assistèrent à l'un & à l'autre : mais depuis qu'on a imprimé les actes du premier, on voit que les évêques Étienne de Béziers & Étienne d'Agde y assistèrent, au lieu que Bernard de Béziers & Guillaume d'Agde se trouvèrent à celui de l'an 1043, preuve que ce sont deux conciles différens ; mais rien n'oblige de fixer l'époque du premier à l'an 1032, puisqu'on ne la fonde que sur la mort d'Odombellus, évêque de Lodève, qui y assista, & qui mourut, dit-on, cette année, ce qui est très-incertain<sup>1</sup>. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ce concile de Narbonne fut tenu entre l'an 1032 & l'an 1040.

étaient présens au concile où Béranger porta cette plainte, & ces deux prélats se trouvèrent au concile de Toulouse de l'an 1056 ; 3<sup>o</sup> enfin, si cette plainte étoit postérieure au pontificat du pape Victor II, le vicomte n'auroit eu garde de ne faire mention que d'une seule excommunication lancée contre l'archevêque, puisqu'il est certain, par le témoignage du pape Grégoire VII, que ce prélat fut excommunié par plusieurs papes ses prédécesseurs. M. Baluze croit donc que Guifred fut excommunié par le pape Victor II, au concile tenu à Florence en 1055, & que c'est cette excommunication dont Béranger fait mention.

II. Avant que d'entrer dans l'examen de toutes ces raisons, nous en apporterons une qui détruit entièrement l'époque de M. Baluze. Il est certain, en effet, que la plainte de Béranger est postérieure à l'an 1058, puisqu'il y est fait mention du soin qu'eut Guifred de transférer dans sa cathédrale les corps des SS. Just & Pasteur. Or, suivant une chronique du douzième siècle & l'ancien Nécrologe de l'église de Narbonne cité par Catel<sup>3</sup>, cette translation ne fut faite qu'en 1058 ; par conséquent la plainte de Béranger est postérieure à cette année.

III. Il est aisé d'ailleurs de réfuter les raisons de M. Baluze : 1<sup>o</sup> Béranger peut avoir porté sa plainte devant les légats du pape, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles, sans qu'il soit nécessaire que cela ait été fait au concile de Toulouse de l'an 1056, & il n'est nullement marqué dans l'acte, comme cet auteur l'insinue, que Victor II vivoit dans le temps de cette plainte. On peut tirer une induction toute contraire des<sup>4</sup> paroles suivantes qui y sont rapportées : *Quem novimus... a papa Victore cum CXX episcopis anathematisatum* ; 2<sup>o</sup> il n'est pas marqué non plus que les évêques de Lodève & d'Elne fussent présens au concile. *Quod si non creditis, est-il dit, Lutevensem requirite episcopum, & Helenen-*

Éd. orig.  
t. II,  
p. 613.

## NOTE XXXV

*Époque de la plainte de Béranger, vicomte de Narbonne, contre Guifred, archevêque de cette ville.*

I. CATEL<sup>4</sup> a donné la traduction française de cette plainte, dont M. Baluze a imprimé une copie latine dans ses *Conciles de la Gaule Narbonnoise*. Ce dernier en fixe l'époque, dans une note<sup>6</sup>, à l'an 1056, en quoi il a été suivi par le P. Labbe, qui a inséré la même plainte dans les<sup>7</sup> additions au neuvième volume de son édition des *Conciles*. Les raisons qui ont déterminé M. Baluze à embrasser cette époque sont : 1<sup>o</sup> que suivant cet acte, Béranger présenta sa plainte aux légats du pape, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles, & à ce qu'il croit, du vivant du pape Victor II. Or, le même Raimbaud & Pons, archevêque d'Aix, présidèrent à un concile tenu en 1056 ; 2<sup>o</sup> les évêques de Lodève & d'Elne

<sup>1</sup> Martène, *Ampliss. coll.* t. 7, p. 56 & seq.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève*, p. 75.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 575 & seq.

<sup>5</sup> Baluze, *Concil. Gall. Narb.* p. 8 & seq.

<sup>6</sup> *Ibid.* Note, p. 9 & seq.

<sup>7</sup> *Conciles*, t. 9, p. 1254 & suiv.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

<sup>2</sup> *Ibid.* Chroniques, n. V.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 780.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

*sem, & hi hoc vobis testificentur, qui ab eo sunt ordinati.* Mais quand même ces prélats auroient été présents, ce pouvoit être à quelque autre concile de la province qu'à celui de Toulouse de l'an 1056; 3° quoique Guifred ait été excommunié par plusieurs papes, rien n'empêche cependant que la plainte de Béranger ne soit postérieure à l'an 1058, puisque Nicolas II, & ensuite Alexandre II, prédécesseurs de Grégoire VII, peuvent l'avoir excommunié. Le concile où le pape Victor II excommunia Guifred peut donc être différent de celui de Florence de l'an 1055, & il est bien plus vraisemblable que ce fut au concile que ce pontife tint à Rome au mois d'avril de l'an 1057, car nous savons que ce dernier concile fut général<sup>1</sup>, & que, suivant la plainte, cent vingt évêques y assistèrent, au lieu que le concile de Florence de l'an 1055 ne fut qu'un concile particulier, & que nous n'avons aucune preuve qu'il ait été fort nombreux.

IV. Nous croyons donc que Béranger, vicomte de Narbonne, porta sa plainte contre son archevêque dans un concile tenu dans la province ou aux environs, vers l'an 1059; car, suivant la suite des faits qui y sont marqués, il s'écoula un assez long intervalle entre la translation des reliques des SS. Just & Pasteur dans la cathédrale de Narbonne, arrivée en 1058, & la plainte du vicomte, qui, ayant été enfin excommunié par l'archevêque, en porta sa plainte au concile assemblé à Arles<sup>2</sup>. Mais si l'on veut que ce vicomte se soit plaint à un concile tenu à Toulouse, nous savons<sup>3</sup> que Hugues, légat du pape Nicolas II, en assembla un dans cette ville vers l'an 1060; & suivant ce que nous venons de rapporter, ce sera plutôt à ce dernier qu'à celui de l'an 1056, que Béranger se sera adressé.

V. Nous remarquerons en passant que Catel & M. l'abbé Fleuri entendent différemment la parenté ou l'alliance qui, suivant cet acte, se trouvoit entre Guifred, archevêque de Narbonne, & le vicomte Béranger. Voici les termes de la plainte :

<sup>1</sup> Conciles, t. 9, p. 1057.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

<sup>3</sup> Ibid. n. CCXIX.

*Cujus consanguineam*<sup>1</sup>, dit ce dernier en parlant de l'archevêque lorsqu'il fut élu, *ego jam possidebam uxorem.* Catel traduit<sup>2</sup> ainsi : *duquel j'avois épousé la cousine*; & M. l'abbé Fleuri<sup>3</sup> : *dont j'avois épousé la sœur.* Le dernier se trompe; Garsinde, femme de Béranger, vicomte de Narbonne, étoit cousine<sup>4</sup> germaine de l'archevêque Guifred, & non pas sa sœur. En effet, ce prélat étoit fils de Guifred, comte de Cerdagne, & de Guisle sa femme, au lieu que Garsinde étoit fille<sup>5</sup> de Bernard, comte de Besalu, frère de Guifred, comte de Cerdagne, & de Tote son épouse.

## NOTE XXXVI

*Sur les comtes héréditaires de Substantion ou de Melgueil.*

I. M. BALUZE<sup>6</sup> nous a donné la généalogie de ces comtes, à l'occasion de Judith, seconde femme de Robert II, comte d'Auvergne, qu'il prétend avoir été fille de Pierre I, comte de Melgueil ou Mauguio : mais comme cette matière n'est pas encore bien éclaircie, nous allons tâcher de la développer.

Nous ne parlons pas ici des comtes de Maguelonne qui ont vécu avant le dixième siècle, & dont les successeurs prirent le titre de comtes de Substantion ou de Melgueil; on peut avoir recours à ce que nous en avons déjà dit dans le premier volume. Il s'agit uniquement de ces derniers qui descendoient des autres, du moins par femmes, puisque Pons<sup>7</sup>, abbé de Cluny & fils de Pierre, comte de Melgueil, dans les lettres d'association de prières qu'il établit au com-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

<sup>2</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 575.

<sup>3</sup> Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, l. 60, n. 21.

<sup>4</sup> Voyez Note XXVIII.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 951, 1009, 1027, 1029.

<sup>6</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 50.

<sup>7</sup> Mabillon, ad ann. 1109.

commencement du douzième siècle entre son abbaye & celle d'Aniane, attesté *qu'il appartenait par le sang aux fondateurs* de ce dernier monastère, & par conséquent au père de S. Benoît d'Aniane, comte de Maguelonne, qui vivoit sous le règne de Pépin le Bref.

Nous avons, en premier lieu<sup>1</sup>, un testament d'une dame appelée Guillemette, qui fait *le comte Bernard, son fils*, son exécuteur testamentaire. Il n'y a pas lieu de douter que ce comte ne le fût de Substantion ou de Melgueil, tant parce que cet acte se trouve dans l'ancien cartulaire des comtes de ce nom, que parce que sa teneur fait assez voir que la testatrice & son fils exerçoient leur autorité dans le diocèse de Maguelonne. Ce testament est daté en général *du règne du roi Charles*, & il paroît qu'on doit le rapporter aux dernières années du règne de Charles le Simple. Bernard, comte de Melgueil, qui vivoit alors, a donc été le premier de ce nom.

II. On trouve ensuite un autre Bernard, comte de Melgueil, marié avec Senegonde en 985<sup>2</sup>. Il est fait mention de la même comtesse dans un acte qui est sans date<sup>3</sup>, mais qu'on doit fixer aux premières années du règne de Hugues Capet, & vers l'an 989, pour les raisons<sup>4</sup> que nous avons déduites ailleurs. Par cet acte, *la comtesse Senegonde, son fils Pierre, évêque, ses deux petits-fils (nepotes) Bernard comte, & Pierre, & ses petites-filles font une donation à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, d'un alleu situé auprès du château de Substantion, &c.* Il est aisé de conclure de là que Senegonde étoit femme, & non pas fille & héritière, comme quelques-uns le prétendent, d'un comte de Melgueil; or, comme nous trouvons un Béranger<sup>5</sup>, comte de Melgueil, qui, sous l'épiscopat de Ricuin, évêque de Maguelonne, & vers le milieu du dixième siècle, avoit un fils appelé Bernard, de sa femme Guisle, on peut supposer fort vraisemblablement

que ce comte Béranger étoit fils de Bernard I; qu'il fut père de Bernard II, mari de Senegonde, & qu'enfin celle-ci, après la mort de son mari arrivée vers l'an 986, eut la tutelle de ses petits-fils alors en bas âge. Nous ignorons le nom du père de Bernard III, comte de Melgueil, petit-fils de Senegonde; mais il est certain, par ce que nous venons de rapporter, que Pierre, évêque de Maguelonne, qui vivoit à la fin du dixième siècle & au commencement du suivant, étoit oncle paternel du même Bernard III.

III. Celui-ci étoit donc déjà comte de Substantion ou de Melgueil vers l'an 989, sous la tutelle de la comtesse Senegonde son aïeule, & il est sans doute le même que Bernard, comte de Substantion<sup>1</sup>, qui vivoit en 1025, mais qui étoit décédé en 1055, lorsque *Adèle, comtesse de Melgueil, Raimond son fils, & Béatrix, femme de ce dernier*, firent une donation<sup>2</sup> à l'église de Maguelonne. Adèle étoit donc alors veuve de Bernard III, qui lui aura laissé l'administration de son comté. Aussi voyons-nous qu'elle prenoit encore<sup>3</sup>, en 1066, le titre de *comtesse de Substantion*, quoique son fils Raimond fût marié dès l'an 1055.

IV. Raimond I & Béatrix eurent un fils nommé Pierre, comme il paroît par diverses donations<sup>4</sup> que ce dernier, qui prend le titre de comte de Substantion, fit, en 1079, avec sa femme Almodis, à l'église de Maguelonne. Quelques généalogistes<sup>5</sup> ont avancé, sans en rapporter la preuve, que cette dernière étoit fille de Pons, comte de Toulouse, & d'Almodis de la Marche sa femme, & qu'elle étoit par conséquent sœur de Raimond de Saint-Gilles; nous allons suppléer à leur défaut. Il est certain, d'un côté, que Raimond de Saint-Gilles avoit une sœur dont il ne dit pas le nom, mais dont il fait mention<sup>6</sup> dans un acte de l'an 1065. Nous voyons, d'un

Ed.orig.  
t. II,  
p. 614.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CXX.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CXXV.

<sup>4</sup> Voyez tome III, livre XIII, n. XIX.

<sup>5</sup> Arnaud de Verdale, *apud* Labbe, *Bibl. nova*, t. 1, p. 794.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCVI.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCXXXI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCLXXVI.

<sup>5</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 684.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXVI.

autre côté, que Pons, abbé de Cluny, & fils de Pierre, comte de Substantion, & d'Almodis, sa femme, étoit *parent*<sup>1</sup> de Hugues de Lézignem. Or, ce dernier étoit fils d'un<sup>2</sup> autre Hugues de Lézignem, & de la même Almodis de la Marche, laquelle épousa en secondes noces Pons, comte de Toulouse. Ainsi, il n'y a pas lieu de douter que leur parenté ne vînt de ce côté-là, & qu'Almodis, mère de Pons, abbé de Cluny, ne fût fille de Pons, comte de Toulouse, & d'Almodis de la Marche; à quoi on doit ajouter que cet abbé ne prit, selon les apparences, le nom de Pons, étranger à sa famille, que parce que Pons, comte de Toulouse, étoit son aïeul : par conséquent cet abbé étoit neveu de Hugues II de Lézignem, frère utérin d'Almodis, comtesse de Mauguio.

V. M. Baluze prétend<sup>3</sup> que Judith, seconde femme de Robert II, comte d'Auvergne, étoit fille du même Pierre, comte de Substantion, & d'Almodis sa femme; la raison qu'il en donne, c'est que Judith étoit *tante (amita)* de Pons, abbé de Cluny, & cela est vrai<sup>4</sup> : mais il s'ensuit de là en même temps que Judith étoit *sœur*, & non pas *fille* de Pierre, comte de Substantion ou de Melgueil, puisqu'il est certain que Pons, abbé de Cluny, étoit fils du même Pierre. Ce qui a trompé M. Baluze, c'est qu'il a fait deux degrés de génération où il n'y en a qu'un, & qu'il suppose que Pons, abbé de Cluny, étoit fils d'un prétendu Pierre II, lequel n'est pas différent de Pierre I, le seul comte de Substantion de ce nom que nous connoissions.

VI. Pierre avoit, en 1085<sup>5</sup>, un fils nommé Raimond qui prenoit le titre de comte, & qui signa avec lui la donation qu'il fit alors de son comté à l'Église romaine. Il eut aussi deux filles de son mariage avec Almodis; il donna l'une, dont nous ignorons le nom,

en mariage à Guillaume de Montpellier<sup>1</sup>; l'autre, qui s'appeloit Adèle, épousa un seigneur nommé Pierre du Puy.

VII. Raimond, son fils, lui succéda dans le comté de Substantion. Il entreprit le voyage de Jérusalem vers l'an 1109, & fit<sup>2</sup> alors son testament dans lequel il fait mention de son fils qui n'étoit pas encore majeur, & dont il ne dit pas le nom; mais nous apprenons d'ailleurs que ce dernier s'appeloit Bernard.

On pourroit croire que Raimond II, comte de Melgueil, vécut au moins jusques à l'an 1125, sur ce que nous avons : 1° un contrat<sup>3</sup> de mariage passé l'an 1120, entre *Raimond, comte de Melgueil*, & Guillelmette, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier; 2° une constitution de douaire<sup>4</sup> du mois de janvier de l'an 1121, faite par Raimond, comte de Melgueil, à *Guillelmette, sa femme*; 3° enfin un<sup>5</sup> accord passé au mois de mai de l'an 1125, par l'entremise de divers prélats, entre *Raimond, comte de Melgueil*, & Guillaume, seigneur de Montpellier; mais il est évident que tous ces actes sont fautifs, & qu'il faut lire *Bernardus*, au lieu de *Raimundus comes Melgoriensis*. Nous remarquerons d'abord que nous avons tiré ces actes d'une<sup>6</sup> copie prise du cartulaire des anciens comtes de Melgueil. Or, il paroît que les copistes auront pris la lettre initiale B, marquée dans le cartulaire, pour un R, & auront mis le mot entier *Raimundus* au lieu de *Bernardus*. Voici nos raisons :

1° Il est prouvé<sup>7</sup> par divers actes que Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, fils du comte Raimond & de Marie sa femme, épousa Guillelmette, fille de Guillaume V, seigneur de Montpellier, & d'Ermessinde, & sœur de Guillaume VI. Si le contrat de mariage de l'an 1120 regardoit

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 1134.

<sup>2</sup> *Chronicon Malleacense*, p. 218.

<sup>3</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 50.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 1135. — Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 53.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVII & suiv.

<sup>1</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXXIV.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, t. 9, p. 135.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXV.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCCI & suiv.

<sup>6</sup> Manuscrit n. 81 de la bibliothèque d'Aubays.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXV. — Voyez aussi *Note XXXVII*.



Raimond, comte de Melgueil, & non pas Bernard son fils, il s'ensuivroit que le père & le fils auroient épousé deux sœurs de même nom, ce qui ne seroit pas impossible, quoique assez singulier; mais comme Guillaume V, seigneur de Montpellier, n'eut certainement qu'une fille appelée Guillemette, il s'ensuit que le contrat de mariage de l'an 1120 regarde Bernard, comte de Melgueil, & non pas le comte Raimond, son père.

2° Il est également certain qu'il s'agit de Bernard dans l'acte de 1125, car nous avons un autre accord<sup>2</sup> de l'an 1128, passé entre *Bernard, comte de Melgueil*, & Guillaume I, seigneur de Montpellier, par lequel ils rappellent celui de l'an 1125, qu'ils déclarent avoir été passé entre eux. D'ailleurs il est parlé du comte Raimond dans l'acte de 1125, en tierce personne<sup>3</sup>. *Si quis... probare poterit hoc acquisivisse a Petro comite vel filio ejus Raimundo, &c.*

3° Nous trouvons clairement dans un acte<sup>4</sup> que nous avons tiré nous-mêmes du cartulaire d'Aniane, que Bernard étoit comte de Melgueil en 1123. Cet acte est daté du jeudi premier de novembre de l'an 1123, le sixième jour de la lune, ce qui s'accorde parfaitement.

4° Il est fait mention, dans l'acte de l'an 1125, de la comtesse, aïeule<sup>5</sup> du comte de Substantion, laquelle vivoit encore alors. Or, cette comtesse aïeule n'est pas différente d'Almodis de Toulouse qui vécut jusque vers l'an 1132<sup>6</sup>, & qui en effet étoit aïeule de Bernard & mère de Raimond.

Il s'ensuit de ce que nous venons d'établir: 1° que Raimond deuxième du nom, comte de Melgueil, fils de Pierre & père de Bernard IV, décéda avant l'an 1121; 2° que son fils Bernard, qui lui avoit déjà succédé en 1120, épousa alors Guillemette, fille de Guillaume V, seigneur de Montpellier.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVI.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCCVII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCCCI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCCXCI, la 4<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCCI.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCCXXIX.

VIII. Bernard IV n'eut qu'une fille nommée Béatrix, qui se dit dans divers actes fille de Guillemette, & nous apprenons d'ailleurs<sup>1</sup> que celle-ci étoit *sœur de Guillaume, seigneur de Montpellier, fils d'Ermessinde*. Bernard IV fit son testament<sup>2</sup> en 1132 étant au lit malade, *en présence de son aïeule*; il y a lieu de croire qu'il mourut la même année, comme nous le verrons bientôt. Almodis<sup>3</sup>, son aïeule, se qualifioit alors *comtesse de Montferrand*, pour se distinguer sans doute de Béatrix, son arrière-petite-fille, comtesse de Melgueil, que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, son oncle & son tuteur, promit<sup>4</sup> en mariage à Béranger-Raimond, comte de Provence; ce qui donna lieu à celui-ci de se qualifier dans la suite comte de Melgueil.

Nous avons un acte<sup>5</sup> daté de l'an 1130, dans lequel Béranger-Raimond prend le titre de *comte de Melgueil & marquis de Provence*: mais cet acte est postérieur à cette année, puisqu'on y suppose que Bernard IV, comte de Melgueil & père de Béatrix, étoit alors décédé; & l'on a déjà vu que ce dernier vivoit encore en 1132.

Comme Béranger-Raimond se qualifie<sup>6</sup> *comte de Melgueil & marquis de Provence* dans une donation qu'il fit en 1132 à l'abbaye de Lérins, & qu'il est certain que Guillaume IV, seigneur de Montpellier, ne promit la comtesse Béatrix, sa nièce, en mariage à ce prince, qu'après la mort du même Bernard IV, c'est une preuve que celui-ci mourut la même année & que cette promesse de mariage suivit de près. L'accord<sup>7</sup> qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, & Guillaume de Montpellier firent au sujet du comté de Melgueil & de la tutelle de Béatrix, doit être placé entre deux & appartenir, par conséquent, à l'an 1132. Il est vrai que Gariel prétend que

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIX.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXXVII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCCXXIX.

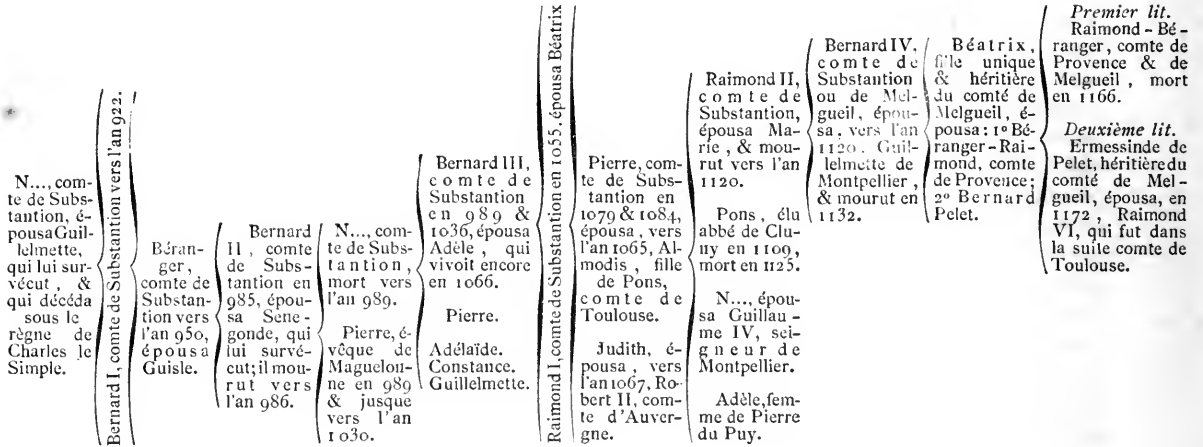
<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCXXV.

<sup>6</sup> *Chronol. Lerin.* p. 162.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXVIII.

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE SUBSTANTION ET DE MELGUEIL.



cet accord est de l'an 1165 ou 1166<sup>1</sup>, & qu'il regarde le mariage d'Ermessinde, fille de Béatrix, avec le fils de Raimond V, comte de Toulouse. Mais outre qu'Alphonse, comte de Toulouse, mourut en 1148, il est marqué dans l'acte que, si ce prince & Guillaume n'étoient pas d'accord touchant le choix du mari qu'ils donneroient à Béatrix, ils s'en rapporteroient à la décision d'Arnaud, archevêque de Narbonne & de Hugues, comte de Rodez. Or, Arnaud, archevêque de Narbonne, mourut en 1149.

La même Béatrix avoit épousé, dès le commencement de l'an 1146, en secondes noces, Bernard Pelet. Elle en eut une fille nommée Ermessinde, qui épousa en 1172 le fils de Raimond V, comte de Toulouse, lequel par ce mariage unit le comté de Melgueil à son domaine.

[Note ajoutée par les nouveaux éditeurs.]

Nous croyons devoir compléter cette Note en empruntant les détails suivants à un excellent travail de M. A. Germain, inséré dans le tome III des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, inti-

<sup>1</sup> Gariel, *Series episcoporum Magalonensium & Montispeliensium*, p. 174 & seq. — *Ser. praes. Magal.* 2<sup>e</sup> édit. p. 214 & seq.

tulé : *Étude historique sur les comtes de Maguelone, de Substantion & de Melgueil*. M. Germain, dans ce travail auquel nous renvoyons le lecteur, a complété & sensiblement amélioré le récit des Bénédictins.

« La ville de Maguelone ayant été ruinée en 737 par Charles Martel, ses comtes émigrèrent à Substantion, petite ville assez forte, & selon toute apparence, assez considérable au huitième siècle. Ils paraissent avoir séjourné longtemps dans ce poste intermédiaire; mais sans renoncer toutefois à leur titre de comte de Maguelone, suivant en cela vraisemblablement l'usage des évêques diocésains, qui continuèrent à garder le nom de leur église même en n'y résidant pas. Ce fut à Substantion que se tinrent le comte Aigulf, que l'on croit être le père de S. Benoît d'Aniane, ainsi que ses successeurs Amic & Robert. Substantion dont la fortune devait bientôt pâlir devant celle de Montpellier, hérita durant cette première période de l'importance administrative de Maguelone, & même en partie de son influence religieuse, puisque les chanoines de la cathédrale insulaire y célébrèrent leurs offices pendant trois cents ans. Il n'est pas jusqu'à l'atelier monétaire de la contrée qui n'y ait eu au moins momentanément son siège, à en juger par la légende du denier de Carloman, bien connu des numismatistes. Mais le jour vint, quoiqu'on ne puisse en

préciser rigoureusement la date, où la petite ville de Substantion dut se dessaisir de ce sceptre d'emprunt. Les chanoines la quittèrent vers le milieu du onzième siècle. Depuis quelque temps déjà les comtes avaient élu domicile ailleurs. On les trouve installés à Melgueil dès 920. Ils s'accoutumèrent depuis cette époque à prendre le titre de comtes de Melgueil, mais sans perdre complètement celui de comtes de Substantion, de même que naguère ils avaient gardé concurremment avec ce dernier titre leur titre primitif de comtes de Maguelone. C'est qu'en effet, à part le double changement de résidence dont il s'agit, & les vicissitudes subies par son chef-lieu, l'ancien comté de Maguelone correspondait toujours au diocèse de Maguelone. On ne sait pas grand chose des premiers comtes de Maguelone'. C'est en 920 qu'on rencontre la première mention expresse de leurs successeurs, résidant alors à Melgueil. Il s'agit du testament de la comtesse Guillemette, par lequel elle ordonne au comte Bernard, son fils, de distribuer ses biens, soit meubles, soit immeubles, à différentes églises & choisit en outre Saint-Pierre de Maguelone pour sa sépulture.

« Son fils, que l'on appelle Bernard I, est la tige d'une série de princes dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous..... On possède néanmoins peu de détails sur Béranger I & Bernard II, ses deux successeurs immédiats. Ce dernier eut un fils dont on ignore le nom, mort en 989, & qui fut père de Bernard III, comte en 999 & en 1036, époux de la comtesse Adèle. Nous n'ajouterons rien à ce qu'a dit dom Vaissete de Raimond I, leur fils, comte en 1055, & époux de Béatrix.

« Son fils Pierre se rendit célèbre par sa déférence envers l'autorité ecclésiastique & ses libéralités envers l'Eglise. Le 27 avril 1085, il fit hommage de son comté au pape, se déclarant solennellement vassal de l'Eglise romaine & s'engageant à lui payer annuellement le cens d'une once d'or. C'est en vertu de cet acte que les évêques de Maguelone devinrent par la suite comtes de Melgueil. Pierre avait épousé Almodis,

sœur de Guillaume IV de Toulouse, & de Raimond de Saint-Gilles; Judith, une de ses sœurs, épousa Robert II, comte d'Auvergne, & après la mort de son mari se fit religieuse à Saint-Pierre de Cornillon, au diocèse de Grenoble, & Armengarde, la seconde, Guilhem IV, seigneur de Montpellier.

« Raimond II, son fils aîné, encore enfant fut son successeur au comté de Melgueil sous la tutelle de sa mère Almodis qui vécut jusqu'en 1132; le second fils de Pierre de Melgueil, Pons, d'abord moine à Saint-Pons, devint plus tard abbé de Cluny; Ermessinde, une de ses deux filles, épousa Guillem V, seigneur de Montpellier, & Adèle épousa Pierre du Puy.

« Raimond II, mort en 1120, n'eut qu'un fils Bernard quatrième du nom; il épousa vers 1120 Guillemette de Montpellier & mourut en 1132, ne laissant qu'une fille Béatrix qui, seule héritière de son père, épousa en 1135 Béranger-Raimond, comte de Provence, & en secondes noces, vers 1146, Bernard Pelet, seigneur d'Alais.

« De son premier mariage, elle eut Raimond-Béranger deuxième du nom, comte de Provence, qui fut comte de Melgueil sous le nom de Raimond III & mourut en 1146 ne laissant qu'une fille Dulcia, qui prétendit avoir des droits au comté de Melgueil. De son second mariage, elle eut Ermessinde Pelet qui, d'accord avec sa mère Béatrix, transmit le comté de Melgueil aux comtes de Toulouse, après avoir épousé en 1272 le fils de Raimond V, qui succéda à son père sous le nom de Raimond VI, & Bertrand Pelet qui, déshérité par sa mère Béatrix, disputa à sa sœur Ermessinde & à sa nièce Dulcia le comté de Melgueil, & devint la tige d'une branche rivale qui ne renonça à ses prétentions qu'en 1276. »

Jusqu'ici, comme on le voit, la suite des comtes de Melgueil, telle qu'elle est donnée par M. Germain, ne diffère pas sensiblement de celle dressée par dom Vaissete; ce savant trace cependant un tableau plus complet de chaque génération. C'est ce qui nous engage à lui emprunter le tableau généalogique suivant que le lecteur pourra comparer avec celui de dom Vaissete. [E. M.]

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note LXXXVII.

<p>Pierre (1079) épouse, vers 1065, Almodis, fille du comte Pons de Toulouse, &amp; se déclare, en 1085, vassal de l'Eglise romaine.</p> <p>Judith épouse, vers 1067, le comte d'Auvergne Robert II, &amp; se retire ensuite au monastère de Saint-Pierre de Cornillon.</p> <p>Ermengarde, femme de Guillem IV, seigneur de Montpellier.</p>	<p>Raimond II, mort vers 1120.</p> <p>Pons, abbé de Cluny en 1109, mort en 1125.</p> <p>Ermessinde, femme de Guillem V, seigneur de Montpellier.</p> <p>Adèle, femme de Pierredu Puy.</p>	<p>Bernard IV, épouse, en 1120, Guillelmette de Montpellier, &amp; meurt en 1132.</p> <p>Béatrix, fille unique &amp; héritière de Bernard IV, épouse : 1<sup>o</sup>, en 1135, le comte de Provence Béranger-Raimond (Béranger II de Melgueil); 2<sup>o</sup>, en 1146, le seigneur d'Alais Bernard Pelet (Bernard V de Melgueil). Elle a</p>	<p><i>Du premier lit :</i> Raimond-Béranger II, comte de Provence (Raimond III de Melgueil), mort en 1146, dont la fille Dulcia conserve sur le comté de Melgueil des droits qui font retour aux comtes de Toulouse.</p> <p><i>Du deuxième lit :</i> Ermessinde Pelet, qui transmet, d'accord avec sa mère Béatrix, le comté de Melgueil aux comtes de Toulouse, après avoir épousé, en 1172, le fils de Raimond V, plus tard Raimond VI.</p> <p>Bertrand Pelet qui, déshérité par sa mère Béatrix, dispute néanmoins à sa sœur Ermessinde &amp; à sa nièce Dulcia le comté de Melgueil, &amp; devient la tige d'une branche rivale qui ne renonce à ses prétentions qu'en 1276.</p>
--	---	---	--

## SUITE DES COMTES.

Raimond V, comte de Toulouse (Raimond IV de Melgueil), 1172-1194.

Raimond VI, comte de Toulouse (Raimond V de Melgueil), 1194-1211.

1211. Confiscation du comté de Melgueil par ordre d'Innocent III, qui l'inféode, le 14 avril 1215, à l'évêque de Maguelone Guillaume d'Antignac, pour lui & les évêques ses successeurs.

COMTES ECCLÉSIASTIQUES <sup>1</sup>.

Ces comtes ne sont autres que les évêques de Maguelone, &, à partir de 1536, de Montpellier; en voici la liste, avec la date de leur avènement :

Guillaume d'Antignac, 1215.  
Bernard de Méze, 1216.  
Jean de Montlaur, 1232.  
Raynier, 1247.  
Pierre de Conques, 1249.  
Guillaume de Cristol, 1256.  
Beranger de Fredol, 1263.  
Gaucelin de la Garde, 1296.  
Pierre de Levis, 1304.  
Jean de Comminges, 1309.  
Galhard Saumate, 1317.  
André de Fredol, 1318.  
Jean de Vissec, 1328.  
Pictavin de Montesquiou, 1334.

Arnaud de Verdale, 1336.  
Audoin-Aubert, 1352.  
Durand de Chapelles, 1353.  
Pierre de Canillac, 1361.  
Deodat, 1361.  
Gaucelin de Deaux, 1367.  
Pierre de Vernobs, 1373.  
Antoine de Lovier, 1389.  
Pierre Adhémar, 1405.  
Le B. Louis Aleman, 1418.  
Guillaume Forestier, 1423.  
Leger Sabors, 1429.  
Bertrand-Robert, 1431.  
Robert de Rouvres, 1433.  
Maur de Valleville, 1453.  
Jean Bonal, 1472.  
Guillaume le Roy, 1487.  
Isarn Barrière, 1487.  
Guillaume Pellicier I, 1498.  
Guillaume Pellicier II, 1529.  
Antoine Subjet, 1573.  
Guittard de Ratte, 1597.  
Jean Garnier, 1603.  
Pierre Fenoillet, 1608.  
François Bosquer, 1656.  
Charles de Pradel, 1676.  
Charles-Joachim Colbert de Croissy, 1697.  
George-Lazare Beryer de Charency, 1733.  
François-Renaud de Villeneuve, 1748.  
Raimond de Durfort, 1766.  
Joseph-François de Malide, 1774.

<sup>1</sup> Cette liste des comtes ecclésiastiques de Melgueil est également donnée par M. Germain, dans son *Étude historique sur les comtes de Melgueil*.

## NOTE XXXVII

*Suite des seigneurs de Montpellier.*

I. L'ORIGINE des seigneurs de Montpellier est très-obscur & leur suite très-embarrassée, à cause du nom de Guillaume qu'ils ont porté presque tous; en sorte que ce n'est guère que par celui de leur mère, qu'ils ont ajouté quelquefois au leur, qu'on peut les distinguer.

Le premier qui nous soit connu, c'est Gui ou plutôt Guillaume, qui, en 975, prit la ville de Montpellier en inféodation de Ricuin, évêque de Maguelonne, & qui vivoit encore en 985. On voit ensuite un Guillaume & un Guillaume-Bernard, qui, en 1019<sup>3</sup> souscrivirent à l'acte de fondation de l'abbaye de S. Geniès, dans le diocèse de Maguelonne; & quoiqu'ils ne prennent pas le surnom de Montpellier, il y a cependant lieu de croire qu'ils étoient frères & seigneurs de cette ville pour les raisons suivantes: 1<sup>o</sup> les principaux seigneurs du diocèse se trouvèrent à cette cérémonie; 2<sup>o</sup> il est certain qu'il y avoit alors un seigneur de Montpellier, & nous avons des preuves qu'il se nommoit Guillaume.

II. Ce seigneur qui signa, sous le seul nom de Guillaume, un acte dressé dans une autre assemblée des principaux seigneurs du diocèse de Maguelonne, tenue en 1025<sup>4</sup>, épousa Béliarde. On a en effet un serment<sup>5</sup>, prêté en 1059, à *Guillaume, fils de Béliarde*, & nous savons que ce dernier étoit seigneur de Montpellier: ainsi, il fut le troisième de son nom. C'est le même que *Guillaume de Montepistellario*<sup>6</sup> dont il est fait mention vers l'an 1060, dans un titre du cartulaire de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, & dans deux<sup>7</sup> actes de l'an 1067 & 1068.

III. Guillaume III épousa Ermengarde, comme il paroît par un accord<sup>1</sup> fait en 1090 entre Godefroy, évêque de Maguelonne & *Guillaume de Montpellier, fils d'Ermengarde*. Ce dernier fut le quatrième ou plutôt le cinquième de son nom, comme nous le prouverons bientôt. Il fait mention de *Guillaume, son aïeul*, dans une autre transaction<sup>2</sup> qu'il passa en 1103 avec l'évêque de Nîmes, & dans laquelle il est dit qu'il s'étoit trouvé à Jérusalem lorsque cette ville fut prise par les Croisés.

IV. Suivant un accord<sup>3</sup> passé entre Pierre de Melgueil & Guillaume de Montpellier, le premier donne à l'autre sa fille en mariage & ratifie l'achat que *Bernard-Guillaume, père du même Guillaume*, avoit fait du château de Melgueil. Il paroît que cet acte est postérieur à l'an 1080, & antérieur à l'an 1088, puisque Pierre, comte de Melgueil, étoit déjà décédé<sup>4</sup> cette dernière année, & qu'il ne pouvoit avoir une fille nubile avant l'an 1080. Ce Guillaume doit être différent de Guillaume, seigneur de Montpellier, fils d'Ermengarde; car 1<sup>o</sup> le père de ce dernier s'appeloit Guillaume, & nous venons de voir que le père de celui qui épousa la fille de Pierre, comte de Melgueil, se nommoit Bernard-Guillaume; 2<sup>o</sup> il est certain que Bernard, fils de Raimond, comte de Melgueil, épousa une sœur de Guillaume de Montpellier, fils d'Ermesinde<sup>5</sup>. Or, si Guillaume de Montpellier, fils d'Ermengarde, se fût marié avec une sœur de Raimond, comte de Melgueil, Bernard, son fils, auroit épousé sa cousine germaine, ce qui n'a aucune vraisemblance dans un temps où les papes désapprouvoient extrêmement ces sortes de mariages. Il faut avouer cependant qu'il y a de la difficulté, en ce que nous voyons que *Guillaume, fils d'Ermengarde*, étoit seigneur<sup>6</sup> du château de Melgueil: mais il le possédoit apparemment conjointement avec

<sup>1</sup> Arnaud de Verdale, apud Labbe, t. 1, p. 794.

<sup>2</sup> Voyez tome III, livre XII, n. LXXXV.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CL.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CLVII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCIX.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCXV, la 3<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>7</sup> *Ibid.* n. CCXXXIII.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXXXVI.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCLXXXIV.

<sup>4</sup> Voyez tome III, livre XV, n. xxvii.

<sup>5</sup> Voyez Note XXXVI.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVII.

l'autre Guillaume, qui épousa la fille de Pierre, comte de Melgueil.

V. Ce dernier Guillaume fut donc le quatrième seigneur de Montpellier de son nom ; & Bernard-Guillaume, son père, étoit vraisemblablement frère puîné de Guillaume II, & le même que Bernard-Guillaume qui vivoit en 1019 & 1025 & dont nous avons déjà parlé. M. Baluze<sup>1</sup> prétend que la fille du comte de Melgueil, qui épousa Guillaume IV, s'appeloit Mahaut ou Mathilde, de quoi il ne donne aucune preuve. Gariel<sup>2</sup> veut, au contraire, qu'elle se nommât Ermessinde, supposant que c'est la même que la mère de Guillaume VI. Mais on a déjà vu que Guillaume IV étoit d'une ligne collatérale. Au reste, ce dernier épousa sans doute en secondes noces la fille du comte de Melgueil ; car il y a lieu de croire que Raimond-Guillaume qui<sup>3</sup> étoit évêque de Nîmes en 1103, & qui possédoit conjointement avec Bernard-Guillaume, son frère, une partie du domaine de Montpellier, étoient ses fils.

VI. Guillaume V étoit encore jeune & sous la tutelle de son *aïeule*, lorsque Raimond, comte de Saint-Gilles, promit<sup>4</sup> vers l'an 1076 de lui conserver ses domaines. Il paroît qu'Ermengarde, sa mère, se maria avec Raimond d'Anduze, puisque ce même Guillaume donne la qualité de *son frère* à Bernard d'Anduze, fils de Raimond, dans son testament<sup>5</sup> de l'an 1114.

VII. Les enfans de Guillaume V n'avoient pas encore atteint l'âge de quatorze ans, lorsqu'il fit ce testament. Il en fit un autre<sup>6</sup> en 1121, & il laissa entre autres d'Ermessinde, sa femme, deux fils appelés Guillaume ; l'aîné, qui fut le sixième de son nom, lui succéda peu de temps après. Le second fut seigneur d'Omélas, dans le diocèse de Béziers, & fit une branche dont nous parlerons dans la suite.

<sup>1</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 50.

<sup>2</sup> Gariel, *Series episcoporum Magalonensium & Montispeiliensium*, p. 135.

<sup>3</sup> Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVI.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCLXVI.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCLXV.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCCLXXXVI.

VIII. Guillaume VI épousa<sup>1</sup> Sybille en 1129 & testa en 1146, du vivant d'Ermessinde, sa mère. Il fit son héritier Guillaume, son fils aîné, qui fut le septième de son nom. Il prit peu de temps après l'habit monastique dans l'abbaye de Grandselve, ordre de Cîteaux, & il en étoit déjà religieux au mois de juillet de<sup>2</sup> l'an 1149.

Gariel<sup>3</sup> reprend avec raison Catel<sup>4</sup> d'avoir cru que Guillaume VI, seigneur de Montpellier qui se fit religieux à Grandselve, étoit le fils & non le mari de Sybille : mais il se trompe lui-même en supposant que le même Guillaume VI se fit religieux à Grandselve aussitôt après son testament, daté du mois de décembre de l'an 1146, & que ce fut Guillaume VII, son fils, qui se trouva en 1147 au siège d'Almeria, en Espagne. Voici les raisons qui prouvent que Guillaume VI fut à cette expédition : 1° L'historien contemporain<sup>5</sup> qui nous en a laissé le récit donne l'épithète de *Grand* à Guillaume, ce qui ne peut convenir à Guillaume VII, qui, à la fin de l'an 1146 ne pouvoit avoir guère plus de quinze ans : ainsi comme on n'a aucune preuve que Guillaume VI ait été religieux de Grandselve, avant le mois de juillet de l'an 1149, il peut s'être trouvé au siège d'Almeria ; 2° Il est certain<sup>6</sup> que Guillaume VI embrassa l'institut de Cîteaux à Grandselve : or, cette abbaye ne fut unie à cet ordre que vers le milieu de l'an 1147, comme il paroît par la lettre que S. Bernard<sup>7</sup> écrivit après le mois d'août de cette année aux Toulousains, & dans laquelle il leur recommande Bertrand, abbé de Grandselve & sa maison, qui, dit-il, a été unie en dernier lieu à notre ordre : *Nuper nobis & nostro ordini tradita*. Enfin, il est certain que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, se trouva au siège de Tortose qui fut fait à la fin de l'an 1148. Nous en

<sup>1</sup> *Spicilegium*, t. 9, p. 140 & seq.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro, CCCCLXXXVI.

<sup>3</sup> Gariel, *Series episcoporum Magalonensium & Montispeiliensium*, 2<sup>e</sup> édit. p. 189.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 664 & suiv.

<sup>5</sup> Sandoval, *Chron. d'Alphonse VII*, p. 195.

<sup>6</sup> *Vie de S. Bernard*, l. 4, c. 1.

<sup>7</sup> *Bernardi epist.* 242, édit. de 1690.

avons la preuve dans la donation<sup>1</sup> que Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, fit alors à l'église de Gennes, d'une île de l'Ebre, *en présence & du consentement de Guillaume de Montpellier & de ses fils*. Or, nous avons démontré que Guillaume VII ne pouvoit avoir des fils en âge de servir en 1148. Guillaume VI, son père, ne se retira donc à Grandselve que vers la fin de cette année ou le commencement de la suivante.

IX. Guillaume VII épousa Mathilde de Bourgogne. Il testa le dernier de septembre de l'an 1172, & étoit déjà décédé en 1174<sup>2</sup> lorsque Guillaume VIII, son fils, épousa en premières noces Eudoxie Comnène, dont il eut Marie, qui fut son héritière, & qui par son mariage avec Pierre, roi d'Aragon, qu'elle épousa en 1204, porta la seigneurie de Montpellier dans la maison de ce prince.

Au reste, c'est entre la fille de Guillaume VII & Raimond, fils de Bertrand d'Anduze, que fut passé le contrat de mariage, qui est faussement daté de l'an 1109 dans le *Spicilegium*<sup>3</sup>. Il est constant, en effet, que cet acte doit être fort postérieur à cette année : car 1° il fut passé en présence de J., évêque de Maguelonne : or, en 1109, c'étoit Gautier qui occupoit ce siège ; 2° il est dit qu'il fut dressé à Montpellier dans la maison *des chevaliers du Temple* ; mais ces chevaliers ne furent institués qu'en 1118. Cet acte est donc de l'an 1169, car il y est marqué que la fille du seigneur de Montpellier avoit alors douze ans, & Guillaume VII épousa en 1156 Mathilde de Bourgogne. Jean III étoit alors évêque de Maguelonne, & tout convient parfaitement.

X. Guillaume de Montpellier, seigneur d'Omélas, fils puîné de Guillaume V, épousa Tiburge<sup>4</sup>, fille & héritière de Raimbaud, comte d'Orange, dont il eut un fils de ce nom qui fut son héritier & qui prit le surnom d'Orange, comme il avoit pris lui-même celui d'Omélas. Il eut aussi deux filles qui portèrent l'une & l'autre le nom

de Tiburge, qui étoit celui de leur mère, ainsi qu'il paroît par son testament daté de l'an 1156. La première étoit alors veuve de Gausfred de Mornas, seigneur provençal, & la seconde avoit épousé en 1150 Aymar de Murviel qui vivoit encore en 1191<sup>5</sup>. Celle-là se maria avec le seigneur de Baux, dans la maison duquel elle apporta le comté ou la seigneurie d'Orange ; ce qui prouve que Raimbaud, son frère, décéda sans enfans. On voit d'ailleurs que celui-ci aliéna<sup>6</sup> ou engagea ses domaines de Languedoc en 1168 & 1171. Il paroît qu'il étoit déjà mort, & que Tiburge, sa sœur, femme du seigneur de Baux, lui avoit déjà succédé dans la principauté d'Orange, vers l'an 1180, car nous avons deux donations<sup>7</sup>, faites l'une en 1182 à la grande Chartreuse, par Bertrand de Baux, *du conseil & de la volonté de Tiburge d'Orange, sa mère* ; & l'autre en 1184, à la cathédrale d'Orange, par Guillaume de Baux, *en présence de Tiburge, sa mère*.

Telle est la suite des seigneurs ou comtes d'Orange de la maison de Montpellier, suite fondée sur des titres authentiques, qui jusques ici n'avoient pas été connus. Elle sert à confirmer & à rectifier<sup>8</sup> celle que divers auteurs nous ont donnée des seigneurs d'Orange qui vivoient au douzième siècle. Suivant ces auteurs, Tiburge, fille & héritière de Raimbaud II, comte d'Orange, mort à la Terre-Sainte à la fin du onzième siècle, épousa Guillaume d'Orange dont ils avouent que l'origine est obscure ; mais comme on vient de le voir, ce seigneur n'est pas différent de notre Guillaume d'Omélas ou de Montpellier. Ils ajoutent que Tiburge eut deux fils de ce mariage, Guillaume & Raimbaud, & deux filles appelées Tiburge, dont l'une épousa Bertrand de Baux, fils puîné de Raimond & d'Étiennette de Provence, & l'autre Adhémar de Murviel ; que Tiburge leur mère, par son testament daté de l'an 1150, partagea la prin-

Éd. orig.  
t. II,  
p. 613.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 617.

<sup>1</sup> *Italia sacra*, t. 4, p. 862, nov. edit.

<sup>2</sup> Voyez t. VIII, Chartes & Diplômes, n. XIV.

<sup>3</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 165.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXX & DI.

<sup>5</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 110.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DI.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 133, col. 2.

<sup>8</sup> La Pie, Orange, p. 61 & suiv. — *Description de la France*, in-fol. part. 1, p. 336.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 617.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

<p>Gui ou Guillaume I vivoit en 975 &amp; 985.</p>	<p>Guillaume II vivoit en 1019 &amp; 1025; il épousa Béliarde.</p>	<p>Guillaume III vivoit en 1054 &amp; 1067; il épousa Ermengarde.</p>	<p>Guillaume V fut à la première croisade en 1096, épousa Ermessinde, &amp; mourut vers l'an 1121.</p>	<p>Guillaume VI, mineur d'âge en 1114, épousa Sybille en 1120, testa en 1146, se fit religieux à Grandseve en 1149, &amp; mourut en 1162.</p>	<p>Guillaume VII épousa, en 1156, Mathilde de Bourgogne; testa &amp; mourut en 1172.</p>	<p>Guillaume VIII, épousa: 1<sup>o</sup>, en 1174, Eudoxie Comnène; 2<sup>o</sup> Agnès en 1187, mourut en 1202.</p>	<p>Premier lit. Marie, héritière de Montpellier, épousa, en 1204, Pierre, roi d'Aragon</p>
<p>Guillelmette, femme de Bernard IV, comte de Melgueil.</p>	<p>Ermengarde.</p>	<p>Adélaïde.</p>	<p>Bernard.</p>	<p>Guillaume VII épousa, en 1156, Mathilde de Bourgogne; testa &amp; mourut en 1172.</p>	<p>Guillaume VIII, épousa: 1<sup>o</sup>, en 1174, Eudoxie Comnène; 2<sup>o</sup> Agnès en 1187, mourut en 1202.</p>	<p>Deuxième lit. Guillaume, Thomas, &amp;c., déclarés bâtards.</p>	
							<p>Guillelmette, femme de Bernard IV, comte de Melgueil.</p>

Éd orig.  
t. II,  
p. 618.

cipauté d'Orange & ses autres domaines à ses deux fils, Guillaume & Raimbaud; que le premier eut un fils appelé Guillaume, & une fille nommée Tiburge, qui partagèrent également leur moitié d'Orange; que la

dernière n'eut point d'enfans de Raimbaud Guiran son mari, & qu'elle donna sa portion d'Orange aux Hospitaliers de Jérusalem; que Guillaume, son frère, eut un fils appelé Raimbaud qui lui succéda, qui



donna aussi sa part d'Orange aux mêmes Hospitaliers, mourut sans enfans à Courthéson, & appela à sa succession Bertrand de Baux, son beau-frère, & Guillaume Bertrand & Hugues de Baux ses neveux, fils de ce dernier, qui possédèrent ainsi la moitié d'Orange avec les terres assises à la gauche du Rhône, & qu'il donna ses autres domaines situés à la droite de ce fleuve, à Aymar de Murviel, son autre beau-frère. Telle est la descendance de Guillaume d'Omélas ou de Montpellier, mari de Tiburge, comtesse d'Orange, rapportée par ces auteurs qui ont négligé d'en donner les preuves. On peut douter cependant si Guillaume d'Omélas eut un fils aîné nommé Guillaume, de Tiburge, comtesse d'Orange sa femme, car il n'en dit rien dans son testament, & cette dernière peut l'avoir eu d'un premier lit & n'avoir épousé Guillaume d'Omélas qu'en secondes noces. Nous savons en effet que celui-ci étoit encore fort jeune en 1121<sup>1</sup> dans le temps du testament de Guillaume V, seigneur de Montpellier, son père, & que Tiburge, qui en 1126 fit une restitution<sup>2</sup> à l'église d'Orange, devoit être alors avancée en âge, puisque le comte Raimbaud II, son père, mourut à la Terre-Sainte l'an 1097. Comme nous ne trouvons cependant aucune preuve que Tiburge ait été mariée en premières noces avant que d'épouser Guillaume d'Omélas; que ceux qui citent son testament assurent au contraire que ses deux fils Guillaume & Raimbaud étoient d'un même lit; qu'il n'est pas sans exemple dans ces siècles qu'on omette à parler de quelques-uns de ses enfans dans son testament, surtout lorsqu'ils étoient établis; que Guillaume d'Omélas ne nomme pas<sup>3</sup> même sa femme dans le sien, & qu'enfin le nom de Guillaume a été porté par tous les seigneurs de Montpellier & par la plupart de leurs enfans, nous croirons que Guillaume, fils aîné de Tiburge, dame d'Orange, étoit de la maison de ces seigneurs jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves du contraire<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVI.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instr. p. 132.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DI.

<sup>4</sup> M. Pegat a inséré, au tome I<sup>er</sup> des *Mémoires*

## NOTE XXXVIII

*Sur l'origine de la ville de Beaucaire.*

I. LE plus ancien monument que nous connoissons, où il soit fait mention de Beaucaire, c'est l'acte de partage<sup>1</sup> fait vers l'an 1067 entre Raimond & Bernard, fils de Béranger, vicomte de Narbonne, suivant lequel ce lieu dépendoit alors de leur domaine. On peut confirmer par là le sentiment de M. de Valois<sup>2</sup>, qui, fondé sur la distance marquée depuis Nîmes jusques au château d'*Ugernum*, dans Strabon & dans les anciens Itinéraires, croit que Beaucaire est cet ancien château; car il est certain que Béranger, vicomte de Narbonne, étoit seigneur du château d'*Ugernum*, & qu'il en reçut<sup>3</sup> l'hommage avant le milieu du onzième siècle: or il n'est rien dit d'*Ugernum* dans le partage de ses deux fils; c'est donc le même lieu que Beaucaire dont ils font mention dans cet acte.

II. On doit ajouter à cela qu'on a découvert<sup>4</sup> depuis peu un ancien chemin romain qui va en droite ligne de Nîmes jusques à Beaucaire, & qui est marqué d'espace en espace par des colonnes milliaires dont la plupart subsistent encore. Le sentiment du P. Pagi<sup>5</sup>, qui croit que l'ancien château d'*Ugernum* est différent de Beaucaire, sous

de la Société archéologique de Montpellier, un travail sur les Guillem, seigneurs de Montpellier. Mais ce travail, fait presque en entier d'après l'*Histoire de Languedoc*, ne modifie en rien celui des Bénédictins. On peut recourir au *Mémoire* de M. Germain sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil ou de Montpellier (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 3); on y trouvera sur les seigneurs de cette ville des détails intéressants omis par les Bénédictins. Ce *Mémoire* est accompagné de pièces justificatives importantes pour l'histoire de cette contrée pendant le moyen âge. [E. M.]

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 582.

<sup>2</sup> Adrien de Valois, *Notit. Galliarum*, p. 601.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLIV.

<sup>4</sup> Voyez le *Mercure de France* d'aout 1731.

<sup>5</sup> Pagi, ad ann. 584, n. 4.

prétexte que dans l'Itinéraire de Théodose, ou la Table de Peutinger, ce château est placé à quelques milles du Rhône, ne sauroit d'ailleurs se soutenir. En effet, outre que cette table est peu exacte pour la position précise des lieux, nous avons le témoignage de Jean de Biclair, auteur du septième siècle, qui dans sa chronique met le château d'*Ugernum sur le rivage du Rhône*. Enfin ces autorités détruisent entièrement l'opinion de M. du Cange<sup>1</sup>, qui prétend que ce château est le même que Saint-Gilles.

III. Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que le château d'*Ugernum* subsistait encore sous ce nom au commencement du onzième siècle, & qu'il a donné l'origine à une ville qu'on bâtit auprès vers le milieu du même siècle, & qui fut appelée *Bellum-Cadrum* ou *Belli-Cadrum*, Beaucaire, peut-être à cause de sa situation dans une plaine carrée; le château prit ensuite le nom de la ville<sup>2</sup>. Nous ferons voir bientôt qu'on l'appeloit de Beaucaire vers l'an 1070. Il a enfin été détruit en 1632, sous le règne de Louis XIII.

IV. Le château d'*Ugernum* ne pouvoit être bâti, comme l'insinue M. de Valois, dans l'île qu'on nommoit anciennement *Gernica*, située autrefois entre Beaucaire & Tarascon, & jointe aujourd'hui par atterrissement à cette dernière ville, puisque ce château étoit situé *sur les bords du Rhône*<sup>3</sup>, suivant Jean de Biclair; mais il est très-probable que le château donna son nom à l'île, & qu'elle fut d'abord appelée *Ugernica*, & ensuite *Gernica* du nom d'*Ugernum*. M. de Valois<sup>4</sup> prétend, sur l'autorité de Catel<sup>5</sup>, qu'on appeloit communément cette île la Vergne; on n'en a d'autre preuve qu'un passage de la Chronique de Guillaume de Puylaurens<sup>6</sup>, où elle est appelée *Vernia*,

mais il est visible que le texte de cet auteur est corrompu en cet endroit, & qu'il faut lire *Ugernia* ou *Gernica* au lieu de *Vernia*, car dans tous les autres monumens où il est fait mention de cette île, elle est toujours nommée *Gernica*.

V. C'est ainsi que le nom de Beaucaire a été visiblement altéré dans une charte<sup>1</sup> du Cartulaire de l'église d'Arles. C'est un accord passé, vers l'an 1070, entre Aicard, archevêque de cette ville, & Raimond de Saint-Gilles. Voici les termes de l'acte: *Aicardo Arelatensi archiepiscopo, Raimundus comes reddit & donat ecclesiam S. Paschae, cum omnibus ad eandem pertinentibus, excepto quod dedit ad faciendum claustrum de castro Bellauro. Simili modo reddit totum honorem qui est in Argentia, &c.* Il est évident qu'il faut lire en cet endroit *Belcadro* ou *Bellicadro* au lieu de *Bellauro*, car l'église de Sainte-Pasque<sup>2</sup> étoit située dans le château de *Beaucaire*, & on ne sait ce que c'est que ce château de *Bellauro*. Il résulte donc de cet acte que le château d'*Ugernum* avoit déjà pris le nom de Beaucaire vers l'an 1070.

VI. Quant à la *terre d'Argence (Ager Argenteus)* dont il est fait mention dans cet acte, elle étoit déjà connue en 885, comme il paroît par une charte de l'empereur Louis le Débonnaire; elle appartenoit<sup>3</sup> alors à Leibulfe, comte d'Arles, qui l'avoit reçue de nos rois en *benéfice*, & qui la donna en échange, du moins pour la plus grande partie, à l'église de cette ville. Elle comprenoit la portion du diocèse d'Arles qui est à la droite du Rhône, dans le Languedoc, & consiste en onze paroisses, dont la ville de Beaucaire est le chef-lieu. Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, en étoit le maître vers l'an 1037<sup>4</sup>, & comme elle dépendoit du comté d'Arles, il l'avoit eue sans doute d'Emme de Provence, sa mère, ou de Guillaume III, comte de Provence, son oncle maternel. Pons ou ses prédécesseurs la

<sup>1</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 364.

<sup>2</sup> Beaucaire doit son nom à sa position ou du moins à la position de son château sur un roc élevé. Beaucaire, c'est, mot à mot, *belle pierre*. Voir le savant ouvrage de M. Houzé : *de la Signification des noms de lieu.* [E. M.]

<sup>3</sup> Johannes Biclariensis, *Chronicon.*

<sup>4</sup> Adrien de Valois, *Notit. Galliarum*, p. 601.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 361.

<sup>6</sup> Guillaume de Puylaurens, *Chronicon*, c. 44.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXXI.

<sup>3</sup> Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XLIII.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX.

donnèrent en fief aux vicomtes de Narbonne; car on a déjà vu que ceux-ci possédoient le château d'*Ugernum* & la terre d'Argence au milieu du onzième siècle: Raimond de Saint-Gilles la tenoit lui-même, du moins en partie, de l'église d'Arles.

VII. On a observé que l'île de *Gernica* ou *Ugernica*, située entre Beaucaire & Tarascon, ne subsiste plus depuis longtemps, quoique quelques géographes modernes la marquent dans leurs cartes. Elle subsistait encore en 1298, comme il paroît par les lettres de Charles II, roi de Jérusalem & comte de Provence, mentionnées dans l'arrêt du conseil du 8 de mai de l'an 1691, rendu au sujet des îles du Rhône, qui furent déclarées faire entièrement partie de la province de Languedoc. Le même roi donna par ces lettres un cens de trois deniers à prendre dans l'île de *Gernica*, près de Tarascon, où étoient les couvens des Cordeliers & des Jacobins. Or, comme on ne voit plus aujourd'hui aucune île entre Beaucaire & Tarascon, & que ces deux couvens sont situés vers les bords du Rhône dans cette dernière ville, c'est une preuve certaine que l'île de *Gernica* y a été jointe par atterrissement; ce qui le confirme, c'est qu'on appelle *Jarnègue* la porte de Tarascon qui est de ce côté-là.

VIII. Au reste, il est fait mention dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, d'un pont appelé *Pons Ærarius*, situé sur la grande route entre Nîmes & Arles. Il devoit être par conséquent sur le Rhône. On prétend qu'il étoit au-dessous du château d'*Ugernum*, en ce que l'un & l'autre sont marqués à une égale distance de Nîmes; car Strabon compte cent stades de chemin depuis cette ville jusques à *Ugernum*, & dans l'*Itinéraire* dont nous venons de parler on compte douze milles depuis Nîmes jusques à ce pont, ce qui revient à peu près au même. Cela souffre cependant quelque difficulté; car le même *Itinéraire* compte huit milles depuis le pont *Ærarius* jusques à Arles, & l'*Itinéraire* de Théodose, ou la *Table de Peutinger*, en marque six seulement depuis *Ugernum* jusques à Arles. Ainsi, si ces calculs sont bien justes, le pont *Ærarius* devoit être situé sur le Rhône, à deux milles ou environ au-dessus du château d'*Ugernum*.

## NOTE XXXIX

*Si Frotard, évêque d'Albi au onzième siècle, fut excommunié & déposé pour cause de simonie.*

I. UN auteur<sup>1</sup> qui a écrit après le milieu du douzième siècle, nous a donné une *Notice* touchant l'église de Vieux (*Viancium*) au diocèse d'Albi, dans laquelle il marque que Frotard, évêque de cette ville, après avoir été promu par simonie, fut déposé & excommunié par le pape Grégoire VII. Pour juger de la foi qu'il mérite, il est nécessaire de rapporter toutes les circonstances dont il accompagne son récit.

« L'église de Saint-Eugène de Vieux, « dit-il, est un alleu de celle d'Albi, selon « les anciens monumens, & elle a toujours « été sous l'autorité des évêques & du chapitre de la cathédrale de cette ville depuis le roi Charles & l'évêque Agambert « jusques à l'épiscopat de Frotard, qui fut « élu par simonie, & qui fut accusé de ce « crime devant Grégoire VII. Ce pape « l'ayant mandé à Rome, il s'y rendit suivi « d'un moine de Conques, & y fut déposé « comme simoniaque. Frotard, se voyant « condamné, alla trouver à Ravenne Gui- « bert, archevêque de cette ville, que quelques prélats séditieux avoient élu pape à « la place de Grégoire. Il eut recours à la « protection de cet antipape & en obtint des « lettres qu'il eut soin de tenir cachées. A « son retour à Albi, il en produisit d'autres « de Grégoire VII qu'il avoit fabriquées, « & ses chanoines ne firent aucune difficulté là-dessus de le recevoir pour leur « évêque.

« Peu de temps après, le moine de Conques qui avoit accompagné Frotard à « Rome, mécontent de ce que ce prélat ne « l'avoit pas récompensé comme il le lui « avoit promis, produisit les véritables lettres de l'antipape & découvrit tout le « mystère. Hugues, archevêque de Lyon, en

<sup>1</sup> Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq.

« ayant été informé, cita Frotard au concile qu'il tenoit alors à Toulouse, mais ce dernier ayant refusé de comparoître, soit par lui-même, soit par procureur, l'archevêque de Lyon qui étoit certain de la simonie le déposa & l'excommunia en plein concile.

« *Deux ans après*, Artman, moine transfuge de l'abbaye de Gaillac, lequel après avoir été chassé de Conques s'étoit réfugié dans celle d'Aurillac, forma le dessein de soumettre l'église de Vieux à cette dernière abbaye, & de l'ôter de la soumission de l'église d'Albi. Dans cette vue il alla trouver Bernard & Guillaume d'Aymeric, *seigneurs (principes)* du château de Cadalen, lesquels tenoient en fief de l'église d'Albi l'avouerie de celle de Vieux, pour les engager à unir celle-ci à l'abbaye d'Aurillac. Ces deux seigneurs refusèrent d'abord d'acquiescer à cette proposition, mais enfin ils se rendirent moyennant la somme de quatre cent sols. Bernard d'Arifat, Ermengaud son frère, & Pierre Bordones qui consentirent aussi à cette union, furent également récompensés en présence de Frotard de Cahusac & d'Adhémar *Raimundi* de Vieux. Cela fait, Artman alla trouver les principaux conseillers de Frotard, qui malgré son excommunication se maintenoit sur le siège épiscopal. Ces conseillers étoient Roger de Cardonag, Bernard Amalfredi, & Echard, qui n'étant que laïque, possédoit cependant l'archidiaconé d'Albi. Artman promit à chacun une mule, & soutenu de leur secours, il persuada à l'évêque Frotard, sous la promesse d'une somme considérable & de divers présens, de consentir à cette union; ceci arriva dans le temps que ce prélat ayant fait le saint chrême, Amé, légat du Saint-Siège en Aquitaine & en Espagne, lequel fut ensuite évêque d'Oloron, passa aux Avalats dans le diocèse d'Albi, & qu'on lui présenta un enfant à baptiser; mais ayant appris que ce chrême avoit été consacré par Frotard, il jeta par terre la fiole qui le contenoit, disant qu'il n'étoit pas consacré, & qu'il étoit plus propre pour les ânes que pour les chrétiens.

« Frotard s'étant rendu ensuite à Vieux,

« assembla les chanoines qui desservient cette église, & leur dit qu'il vouloit qu'ils l'abandonnassent, ou qu'ils embrassassent la vie religieuse. Ceux-ci connoissant le piège, déclarèrent qu'ils étoient prêts à professer la vie des chanoines réguliers, à quoi Frotard ayant consenti, ils députèrent quelques-uns d'entre eux à Toulouse pour y apprendre la règle & les usages de cet institut. Les députés revinrent quelque temps après, chacun avec un surplis & l'acte de sa profession authentique, comme c'est l'usage de cette religion, mais ils trouvèrent que pendant leur absence Frotard avoit chassé leurs confrères pour mettre les moines d'Aurillac à leur place, ce qui les engagea à en appeler au siège de Rome & à celui d'Albi; ils entrèrent dans le cloître, & dirent qu'ils vouloient y vivre en religieux comme ils l'avoient promis, & qu'ils n'en sortiroient pas à moins qu'on ne les en chassât. L'évêque Frotard transporté de fureur leur déchira les surplis & les chassa. Des députés du chapitre d'Albi vinrent en même temps pour s'opposer à l'union, mais Frotard ne voulut tenir aucun compte de leur opposition: l'un d'entre eux, pour en donner un signe certain, coupa alors la corde des cloches & en emporta les morceaux à Albi. L'union étant consommée, l'évêque alla à l'abbaye d'Aurillac y recevoir son paiement, accompagné de l'archidiacre Echard; mais à leur retour ayant été faits prisonniers & conduits au château de Peyrolle, le dernier fut obligé de donner mille sols, & l'autre deux cents pour leur rançon.

« Dans ce temps-là Pons *Stephani*, évêque de Rodez, après avoir été sacré dans le concile où Frotard avoit été excommunié, passant dans le diocèse d'Albi, apprit que Bernard Amalfredi, l'un des conseillers de ce prélat, étoit fort mal & qu'il avoit demandé les derniers sacrements; il défendit qu'on les lui administrât, à moins qu'il ne fit serment de ne plus communiquer avec Frotard, qui étant tombé malade lui-même à Albi peu de temps après, demanda le saint viatique; mais son clergé refusa de communiquer avec lui jusqu'à ce qu'il se fût démis

« de l'épiscopat & qu'il eût rendu l'an-  
 « neu & le bâton pastoral. Après sa mort  
 « les moines d'Aurillac continuèrent de  
 « jouir du monastère de Vieux, nonobstant  
 « les plaintes des chanoines d'Albi. Ceux-  
 « ci les ayant portées devant Guillaume  
 « Poitevin, successeur de Frotard, ce pré-  
 « lat fit avertir l'abbé d'Aurillac de se  
 « rendre à Albi où il vouloit juger ce dif-  
 « férend. Guillaume prit pour assesseurs  
 « Artallus, évêque de Carcassonne, l'abbé  
 « de Sorèze & le prieur de Saint-Sernin de  
 « Toulouse. Les parties ayant comparu &  
 « défendu leur cause, les arbitres rendirent  
 « un jugement le premier de janvier, par  
 « lequel ils ordonnèrent au moine Artman  
 « de se représenter dans l'octave de la  
 « Pentecôte prochaine, & de faire serment,  
 « lui septième, comme l'abbé & les reli-  
 « gieux d'Aurillac n'avoient rien donné  
 « pour l'union de l'église de Vieux à leur  
 « monastère, faute de quoi elle seroit ren-  
 « due à l'église d'Albi. Les religieux d'Au-  
 « rillac ne voulurent pas se soumettre à  
 « cette sentence & conservèrent l'église  
 « de Vieux jusqu'au temps de Bertrand, évê-  
 « que d'Albi & d'Alphonse, comte de Tou-  
 « louse, qui connoissant la juste demande  
 « des chanoines d'Albi, leur rendirent cette  
 « église. » Telles sont les circonstances de  
 cette histoire, qui paroissent d'abord avoir  
 un air de vérité, mais à les examiner de  
 près il est aisé de démontrer que la plu-  
 part sont altérées, si elles ne sont pas en-  
 tièrement controuvées. Mais avant que  
 d'entrer dans cette discussion, il est à pro-  
 pos d'établir la date de quelques faits.

1° Le pape Grégoire VII, par une lettre  
 datée<sup>1</sup> du 12 d'avril de la III<sup>e</sup> indiction ou de  
 l'an 1080, confirma les religieux d'Aurillac  
 dans la possession du monastère de Vieux  
 qu'ils avoient acquis des princes du pays, du  
 consentement de l'évêque & de son clergé.

2° Guibert, archevêque de Ravenne, ne  
 fut élu pape que le 25 de juin de l'an 1080.

3° Hugues, évêque de Die, ne parvint<sup>2</sup>  
 au plus tôt à l'archevêché de Lyon qu'en  
 1082 ou 1083.

4° Amé étoit déjà évêque d'Oloron<sup>1</sup> en  
 1073.

Cela posé, il est aisé de faire voir que  
 l'histoire dont il s'agit est pleine de contra-  
 dictions & d'anachronismes.

1° Suivant cet écrivain, Grégoire VII  
 dut déposer Frotard, évêque d'Albi, pour  
 crime de simonie, au plus tard, au concile  
 romain tenu le 7 de mars de l'an 1080, puis-  
 que ce prélat alla trouver aussitôt après  
 sa condamnation à Rome l'antipape Guibert,  
 & que celui-ci ne fut élu qu'après ce con-  
 cile, le 25 de juin de la même année. Le  
 concile de Toulouse où Hugues, archevêque  
 de Lyon, confirma la déposition de Fro-  
 tard, devoit donc être postérieur. En effet,  
 il ne peut avoir été tenu au plus tôt, suivant  
 cet auteur, qu'en 1080, puisque Frotard dit  
 que Hugues étoit alors archevêque de Lyon.  
 Or, il assure positivement qu'il y eut deux  
 ans d'intervalle entre le concile de Tou-  
 louse & l'union que fit Frotard de l'église  
 de Vieux à l'abbaye d'Aurillac, d'où il s'en-  
 suit que cette union fut faite vers l'an 1085;  
 mais nous venons de voir qu'elle étoit déjà  
 consommée dès le 12 d'avril de l'an 1080.

2° L'auteur avance que les chanoines  
 d'Albi s'opposèrent fortement à cette union,  
 & nous venons de voir que Grégoire VII  
 atteste qu'elle s'étoit faite du consentement  
 de l'évêque & de son clergé.

3° Il est marqué dans cette narration  
 qu'Amé, légat du Saint-Siège, qui fut ensuite  
 évêque d'Oloron, passant dans le diocèse  
 d'Albi ne voulut pas communiquer avec  
 Frotard, qui étoit déjà excommunié; or,  
 Amé étoit évêque d'Oloron dès l'an 1073.  
 Il faut donc que Frotard ait été déposé  
 avant cette année, ce qui suppose plusieurs  
 autres contradictions qu'il est inutile de  
 relever.

4° Suivant le même auteur, Pons, évêque  
 de Rodez, fut sacré dans le même concile  
 de Toulouse où la déposition de Frotard  
 fut confirmée. Or, Pons étoit certainement  
 évêque de Rodez dès la<sup>2</sup> fin de l'an 1079. Il  
 faut donc que ce concile de Toulouse ait

<sup>1</sup> Gallia Christiana, nov. edit. t. 1, p. 1265.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, nu-  
 méro CCLXXVII, la 1<sup>re</sup> charte citée sous ce nu-  
 méro.

<sup>1</sup> Grégoire VII, l. 7, epist. 19.

<sup>2</sup> Gallia Christiana, nov. edit. t. 4, p. 98 & seq.

été tenu la même année, ce qui renverse toute la suite des faits historiques avancés par l'auteur de la narration. D'ailleurs il se contredit manifestement en faisant passer le même Pons par le diocèse d'Albi immédiatement après sa consécration au concile de Toulouse, lorsque l'union de l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac étoit déjà faite, puisqu'il met d'un autre côté deux années d'intervalle entre l'union & le concile<sup>1</sup>.

5° Enfin, il marque que Bertrand, évêque d'Albi, & Alphonse, comte de Toulouse, rendirent l'église de Vieux à celle d'Albi<sup>2</sup> : mais il est certain<sup>3</sup> que l'abbaye d'Aurillac jouissoit paisiblement en 1204 de l'église de Vieux, & qu'elle l'échangea alors avec les chanoines d'Albi.

Il résulte de toutes ces remarques qu'il n'y a aucun fond à faire sur cet auteur, dont la prévention contre les religieux d'Aurillac se manifeste assez d'ailleurs<sup>4</sup>. Il étoit, selon toutes les apparences, chanoine de l'église d'Albi, car M. Baluze a tiré son écrit d'un vieux parchemin des archives de cette église. Or, comme il y eut quelques différends au douzième siècle entre les chanoines d'Albi & les religieux d'Aurillac, au sujet de l'église de Vieux, qui avoit été donnée aux premiers par Pons, comte d'Albi en 987<sup>5</sup>, cet auteur, pour rendre la possession des religieux d'Aurillac odieuse, aura écrit sur de faux mémoires, ou aura tiré de son propre fonds la manière dont l'union de cette église avoit été faite à cette abbaye, sous l'épiscopat de Frotard ; & ce prélat ayant été déposé pour cause de simonie, tout cela lui aura donné lieu de fabriquer une histoire à sa fantaisie, & de supposer que cette union ne peut avoir été que simoniaque.

II. Au reste, si Frotard fut déposé pour cause de simonie, ce qui est très-vraisemblable, puisque de son temps la plupart des évêques de la province & de l'Église

étoient infectés de ce vice, ce fut au plus tard en 1079, car Guillaume lui avoit succédé dès cette année. Nous en avons la preuve dans l'acte<sup>1</sup> d'union qui fut faite la même année des abbayes de Saint-Théodard & de Gaillac à la congrégation de la Chaise-Dieu, du *consentement de Guillaume, évêque d'Albi, & d'Étienne, évêque de Cahors*: union qui fut confirmée l'année suivante<sup>2</sup> par une bulle de Grégoire VII, datée du 27 de mars, la septième année de son pontificat, indiction III.

III. On peut rectifier par là le catalogue des évêques de Cahors qui est fort confus<sup>3</sup> depuis l'an 1068 jusques en 1112. Ainsi, Géraud de Gourdon aura occupé ce siège depuis l'an 1068 jusques en 1074. Étienne, en 1079 & 1080, & enfin, Géraud de Car-dailiac, depuis l'an 1083<sup>4</sup> jusques en 1112.

IV. Il est fait mention de Frotard<sup>5</sup>, évêque d'Albi, dans une charte de l'an 1083, d'où l'on peut inférer que, quoique déposé depuis l'an 1079, ce prélat se maintint cependant dans son siège ; sur quoi l'auteur de la relation peut avoir été fondé, de même que sur quelques autres faits qui ne regardent pas l'union de l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac<sup>6</sup>. Voici ce qui nous paroît de plus vraisemblable touchant cette histoire. Frotard, qui paroît avoir été de la maison des vicomtes de Lautrec, en Albigeois, ayant été élu évêque d'Albi au plus tard<sup>7</sup> en 1066, aura obtenu cet évêché à prix d'argent, comme avoient déjà fait plusieurs de ses prédécesseurs, & comme c'étoit alors un usage très-commun, il aura uni avant l'an 1078, du consentement de son clergé, & par l'autorité des seigneurs du pays, l'église de Vieux à l'abbaye d'Aurillac. Il aura été ensuite accusé de simonie auprès du pape Grégoire VII & fait le voyage de Rome en 1078 pour se justifier ; mais n'ayant pu prouver la canonicité de son élection, il sera revenu dans son diocèse

<sup>1</sup> Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 9, 16, 44 & 47.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 11.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIII & suiv.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, p. 330.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* t. 1, p. 129.

<sup>4</sup> Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 164.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 11.

<sup>6</sup> Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 11.

& aura été ensuite déposé & excommunié au concile qui fut tenu à Toulouse vers la fin de l'an 1079, & auquel Hugues, alors évêque de Die, & non archevêque de Lyon, légat du Saint-Siège, aura présidé. Guillaume aura été nommé par le même concile pour lui succéder : mais Frotard lui aura disputé l'évêché, se sera maintenu malgré son excommunication, soit par le crédit & l'autorité que sa maison avoit dans le pays, soit en se déclarant en faveur de l'antipape Clément III, & sera enfin décedé vers l'an 1084, après s'être reconnu & avoir donné la démission volontaire de son évêché. Il n'y a rien dans tout cela qui ne soit confirmé par de pareils exemples du même temps, & sans sortir de la province nous avons celui d'Étienne de Polignac, qui quitta l'évêché de Clermont pour s'emparer de celui du Puy, qu'il conserva malgré son excommunication, & celui de Pierre de Narbonne, évêque de Rodez, qui, s'étant fait élire archevêque de Narbonne, posséda cet archevêché pendant quelques années, nonobstant sa déposition & son excommunication.

Au reste, il est fort vraisemblable que Pons, successeur de Pierre de Narbonne dans l'évêché de Rodez, fut sacré au concile de Toulouse de l'an 1079, comme il est marqué dans la même relation; car, outre que nous n'avons aucune preuve qu'il ait occupé cet évêché avant la même année, il est certain, d'ailleurs, que Pierre le quitta seulement alors pour passer à celui de Narbonne. Les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* se sont donc trompés<sup>1</sup> en avançant que Pons étoit déjà évêque de Rodez en 1076, & il n'est<sup>2</sup> pas nécessaire de lire 1067 au lieu de 1077, comme ils le supposent, dans la charte par laquelle *Pierre, évêque de Rodez*, confirma l'union de l'église de Sermur, dans son diocèse, à l'abbaye de Moissac<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 205.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 204.

<sup>3</sup> Voyez ci-après, *Note LXXI*, la suite chronologique des évêques d'Albi, & aussi, tome V, le catalogue des Chartes & Diplômes relatifs à l'église d'Albi. [E. M.]

## NOTE XL

*Sur l'époque de la mort de Guillaume IV, comte de Toulouse, & le droit que Raimond de Saint-Gilles, son frère, avoit à sa succession.*

I. GÉRAUD, évêque de Cahors, établit la vie commune parmi ses chanoines, du consentement de *Guillaume, comte de Toulouse*. Quoique cet acte ne soit pas daté, nous en concluons que Guillaume vivoit encore à la fin de l'an 1089, car ce prélat fit cet établissement<sup>1</sup> de l'avis & de l'autorité de Hugues, abbé de Cluny, de Hugues, archevêque de Lyon, & d'Amé, archevêque de Bordeaux, légat du Saint-Siège. Or, ce dernier ne fut élu<sup>2</sup> archevêque de Bordeaux que le 4 de novembre de l'an 1089. Il est vrai que les anciens & les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* rapportent le concile de Saintes, durant lequel Amé fut promu à l'archevêché de Bordeaux, au 4 de novembre de 1088. Mais Dom Ruinart<sup>3</sup> a fait voir qu'il appartient certainement à l'an 1089.

II. Guillaume IV, comte de Toulouse, souscrivit<sup>4</sup> le 14 de mars de l'an 1090, au testament du même Géraud, évêque de Cahors. Nous aurions une nouvelle preuve que ce prince vivoit encore alors, si l'on pouvoit s'appuyer sur la date d'une charte suivant laquelle Guillaume, comte de Toulouse, s'accorda au mois de septembre de cette année avec *Raimond, comte de Barcelone & de Carcassonne, & Raimond, son fils*, touchant le château de Laurac & le pays du Lauragais; mais il est certain que cette date est fautive & qu'il faut lire l'an 1071, au lieu de l'an 1090, pour les raisons suivantes :

1° On trouve deux copies de cette charte<sup>5</sup>

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 28, col. 2.

<sup>2</sup> *Chronicon Malleac.* p. 213.

<sup>3</sup> Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 63, p. 70 & seq.

<sup>4</sup> *Spicilegium*, t. 10, p. 162 & seq.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIV.

dans la collection des titres de la maison de Foix, qui est parmi les manuscrits de Colbert; l'une prise sur l'original ou du moins une très-ancienne copie, tirée de la caisse 20 des archives du château de Foix & du cartulaire qui étoit dans la caisse 15 des mêmes archives. Or, dans l'une & dans l'autre copie, on lit : *anno millesimo septuagesimo primo*.

2° Cette charte ne sauroit appartenir en aucune manière à l'an 1090, car cette année c'étoit Béranger, & non pas Raimond qui possédoit le comté de Barcelone, tant en son nom qu'en celui de Raimond, son neveu, âgé alors seulement de huit à neuf ans. D'ailleurs, Béranger, comte de Barcelone, n'eut point d'enfans & son neveu Raimond étoit trop jeune en 1090 pour en avoir. De plus, *Humbert, évêque élu de Barcelone*, fut présent à cet acte : or, Bertrand posséda l'évêché de cette ville depuis l'an 1086 jusques en 1096, au lieu que Humbert étoit encore évêque de Barcelone, en 1078<sup>3</sup>, & rien n'empêche qu'il ait été élu en 1071.

3° Raimond-Béranger premier du nom, comte de Barcelone, acquit enfin entièrement<sup>4</sup>, au mois d'avril de l'an 1071, les droits que la comtesse Rangarde & ses filles avoient sur le comté de Carcassonne & le château de Laurac, que leurs prédécesseurs avoient tenu<sup>5</sup> des comtes de Toulouse. Il est bien plus naturel que le comte de Barcelone, qui devoit l'hommage à celui de Toulouse à cause de cette acquisition, se soit accordé avec lui là-dessus, quatre à cinq mois après, que d'avoir attendu dix-neuf ans. Il est donc évident qu'il y a faute pour l'année de l'Incarnation dans la copie de cet accord que M. d'Hérival communiqua à Dom Luc d'Achéry, & qu'on doit s'en tenir à la date marquée dans les titres de la maison de Foix.

Ces titres nous donnent lieu de remplir une lacune qui se trouve dans le *Spicilegium*, au sujet de la somme que le comte de Barcelone donna alors à celui de Toulouse. *Propter hoc*, est-il dit dans cet acte, *jam dictus Barcinonensis comes atque Carcassonensis ad praedictum Tolosae comitem.... millia mancosos monetae Barchinonae, &c.* Il n'y a aucune lacune dans les titres de Foix où on lit : *Ad praedictum Tolosae comitem decem millia marchas monetae Barchinonae, &c.* Nous ne doutons pas cependant que les copistes employés par feu M. Colbert n'aient failli & qu'ils n'aient lu *marchas* au lieu de *mancosos*, terme ordinairement exprimé dans les anciens actes par ces caractères abrégés MAN. En effet, outre que la somme de dix mille marcs eût été exorbitante & que le mot *marca* est toujours suivi de celui d'*argenti* dans les titres, nous voyons dans tous ceux de Barcelone<sup>1</sup> & dans la plupart de ceux de la Marche d'Espagne, que dans le onzième siècle on comptoit les sommes par *mancosos*, monnoie d'or qu'on frappoit dans cette ville.

III. Les PP. Mabillon<sup>2</sup> & Ruinart fixent à l'an 1094 la lettre<sup>3</sup> que le pape Urbain II écrivit à Guillaume, comte de Toulouse, & qui est sans date. La raison que ce dernier en donne est que, suivant un acte de l'an 1093 rapporté par Catel<sup>4</sup>, la sépulture des comtes de Toulouse étoit encore alors à Saint-Sernin, au lieu que suivant cette lettre, le pape permet à Guillaume de se faire inhumer à la Daurade, lui & toute sa postérité. D'ailleurs, il est fait mention<sup>5</sup> de ce prince comme vivant, dans un acte de l'an 1093. Comme nous n'avons cependant aucune preuve qu'il ait vécu au delà, nous fixons l'époque de sa mort à la fin de cette année ou au commencement de la suivante. Il est certain du moins que lorsque

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 463 & 545. — Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 79 & suiv.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 466. — Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 77.

<sup>3</sup> *Conciles*, édition Hardouin, t. 2, p. 1673 & suiv.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCXXXV.

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, append. — Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 77.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 1094, n. 103. — Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 164.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVII.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 874.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCV.



Philippe, sa fille, se maria en 1094 avec Guillaume, comte de Poitiers, il étoit déjà décédé.

Philippe avoit été mariée en premières noces avec Sanche, roi d'Aragon, comme l'atteste Geoffroi<sup>1</sup>, prieur de Vigeois, auteur du douzième siècle. Sanche peut l'avoir épousée en 1085, car la reine Félicie<sup>2</sup>, sa première femme, mourut le 24 d'avril de cette année. Félicie auroit vécu, cependant, en 1096, s'il falloit s'en rapporter à une charte<sup>3</sup> datée de l'ère MCXXXIV, suivant laquelle Sanche, roi d'Aragon, sa femme Félicie & leur fils Pierre font une donation à l'abbaye de la Sauve : mais il est constant que cette date est fautive, puisque Sanche fut tué<sup>4</sup> au siège d'Huesca, au commencement de juin de l'an 1094. Il s'ensuit de là que Philippe, fille de Guillaume IV, comte de Toulouse, n'épousa le duc d'Aquitaine en secondes noces que vers la fin de cette année.

IV. Il est assez difficile de fixer le droit qu'avoit Raimond de Saint-Gilles à la succession de Guillaume, comte de Toulouse, son frère, qu'il recueillit à l'exclusion de cette princesse; & les auteurs sont fort partagés là-dessus. Catel<sup>5</sup>, après avoir examiné leurs sentimens, adopte celui de Guillaume de Malmesbury<sup>6</sup>, auteur étranger, à la vérité, mais qui étoit presque contemporain, puisqu'il écrivoit en 1120<sup>7</sup> & dont l'autorité est d'autant moins suspecte, que ce qu'il rapporte est entièrement opposé aux prétentions des rois d'Angleterre, ses souverains, sur le comté de Toulouse en qualité d'héritiers de la même Philippe. Or, suivant cet historien, Guillaume IV vendit le comté de Toulouse à Raimond, son frère, quelques années avant sa mort; ce qui paroît d'autant plus certain, quoique d'Hauteserre<sup>8</sup> ait avancé le contraire, que

nous voyons le même Raimond prendre le titre de comte de Toulouse dès l'an 1088, plusieurs années avant la mort de Guillaume, son frère, ce qui fixe à peu près l'époque de cette vente.

V. Le témoignage de Guillaume de Malmesbury paroît contredit par Robert<sup>9</sup>, abbé du Mont Saint-Michel, & Guillaume de Neubrige, historiens sujets des rois d'Angleterre. Le premier, qui écrivoit à la fin du douzième siècle & qui a été suivi par l'auteur anonyme<sup>3</sup> de la *Chronique de Normandie*, assure que Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, mari de Philippe de Toulouse, voulant aller au secours de la Terre-Sainte en 1101, engagea à Raimond de Saint-Gilles le comté de Toulouse qu'il possédoit au nom de cette princesse. Guillaume de Neubrige<sup>4</sup>, qui vivoit au commencement du treizième siècle, prétend d'un autre côté que Guillaume, duc d'Aquitaine, fit cet engagement pour avoir de quoi fournir à ses plaisirs. Catel réfute ces deux auteurs, sur ce qu'il est constant que Raimond de Saint-Gilles étoit paisible possesseur du comté de Toulouse longtemps avant l'an 1101. A quoi on peut ajouter que Raimond étoit cette année-là à la Terre-Sainte.

On peut cependant concilier ces deux historiens avec Guillaume de Malmesbury, en supposant : 1<sup>o</sup> que Raimond de Saint-Gilles avoit un droit acquis au comté de Toulouse, tant par la vente que son frère Guillaume lui en avoit faite, que par une substitution dont nous parlerons bientôt; 2<sup>o</sup> qu'il en prit possession après la mort de ce dernier & en jouit paisiblement jusqu'après son départ pour la Terre-Sainte; 3<sup>o</sup> que Guillaume, comte de Poitiers, profitant de son absence, fit une tentative pour se rendre maître de ce comté, sous prétexte des droits de Philippe, sa femme; mais que reconnoissant enfin que son droit étoit litigieux, il le céda au même Raimond de Saint-Gilles, ou plutôt à Bertrand, son fils,

Ét. orig.  
t. II,  
p. 623.

<sup>1</sup> Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 304.

<sup>2</sup> Ferreras, ad ann. 1085, n. 6.

<sup>3</sup> Martène, *Thesaur. anecd.* t. 1, p. 271.

<sup>4</sup> Ferreras, ad ann. 1094, n. 1.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 132 & suiv.

<sup>6</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 79.

<sup>8</sup> Hauteserre, *Rerum Aquit.* l. 10, c. 8.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

<sup>2</sup> Robert du Mont, *Chronicon*.

<sup>3</sup> Duchesne, *Chron. Normannorum*, ad ann. 1153, p. 995.

<sup>4</sup> Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

qui étoit demeuré en Occident, & qui pour cette cession lui aura donné une somme dont il se sera servi pour les frais de son voyage d'outre-mer, à moins que le duc d'Aquitaine, ayant perdu ses troupes & ses équipages dans son expédition de la Terre-Sainte, n'ait cédé alors à Raimond de Saint-Gilles lui-même, pour une somme, ses droits sur le comté de Toulouse, comme Catel<sup>1</sup> le conjecture. Il n'y a rien en cela qui ne soit fondé sur les monumens du temps & sur les anciens historiens qu'on met parfaitement d'accord. Il est vrai que Robert du Mont & Guillaume de Neubrige parlent d'un engagement, & non d'une vente ou cession du comté de Toulouse faite par Guillaume IX, duc d'Aquitaine, en faveur de Raimond de Saint-Gilles : mais ces auteurs sont justement suspects<sup>2</sup> d'avoir voulu en cela chercher à justifier les prétendus droits & les entreprises des rois d'Angleterre, leurs souverains, sur ce comté.

VI. Outre la vente que Guillaume fit de son vivant à Raimond de Saint-Gilles du comté de Toulouse, il paroît qu'il y avoit une substitution, suivant laquelle le dernier étoit appelé à la succession de l'autre à l'exclusion des filles; voici sur quoi on peut se fonder : 1° Gauzbert<sup>3</sup>, abbé séculier de Moissac, lorsqu'il confirma en 1063 l'abandon qu'il avoit fait auparavant de ses droits sur cette abbaye en faveur de Pons, comte de Toulouse & de son fils Guillaume, « déclare que celui-ci & son fils après lui, « auront sur cette même abbaye l'autorité « qu'il leur cède; que si Guillaume, fils de « Pons, n'avoit pas des fils légitimes, ce droit « appartiendroit alors à Raimond & à Hugues ses frères & à leurs fils légitimes; & « qu'enfin si la race de tous ces comtes palatins venoit à manquer, ce même droit « appartiendroit à celui qui posséderoit le « comté de Toulouse. » Il est aisé de conclure de là, qu'en 1063, deux ans après la mort de Pons, comte de Toulouse, c'étoit une chose reconnue dans le pays, que les fils

puînés du même Pons devoient lui succéder l'un après l'autre dans ce comté au défaut de fils légitimes; 2° suivant le témoignage de Bernard<sup>1</sup>, prieur de Sainte-Gemme dans la Saintonge & religieux de l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui a écrit en 1160 la vie de S. Robert, premier abbé de cette abbaye, Raimond de Saint-Gilles, après être allé prier sur le tombeau du saint, fut reconnu sans difficulté dans le comté de Toulouse & les autres provinces qui lui étoient échues de la succession de son père. Or, cet événement n'arriva qu'après la mort de Guillaume IV, frère de Raimond, puisque en 1061, dans le temps de la mort de Pons leur père, S. Robert n'étoit pas encore décédé & qu'il ne mourut qu'en 1067. Nous avons donc le témoignage d'un auteur voisin du pays & presque contemporain, suivant lequel Raimond avoit droit à l'hérédité de son père, à laquelle il n'avoit pas eu de part. Ce ne peut donc être qu'en vertu d'une substitution énoncée dans le testament de Pons que nous n'avons pas.

Le droit de Raimond de Saint-Gilles sur le comté de Toulouse, le Querci, l'Albigeois & les autres domaines qu'avoit possédés Guillaume IV, son frère, & qui venoient de la succession du comte Pons, leur père, étant incontestable suivant le témoignage même des historiens anglois les plus anciens, il s'ensuit que ni Guillaume IX, comte de Poitiers, ni les rois d'Angleterre descendans de ce prince & de Philippe de Toulouse, sa femme, n'avoient aucune prétention légitime sur le comté de Toulouse ni sur les autres domaines possédés par Guillaume IV, au préjudice des descendans de Raimond de Saint-Gilles.

VII. Au reste, le témoignage de Bernard, prieur de Sainte-Gemme, prouve évidemment que le marquisat de Gothie ou duché de Narbonne & le marquisat de Provence, possédés par Raimond de Saint-Gilles longtemps avant la mort du comte Guillaume IV, son frère, n'avoient pas appartenu à Pons, comte de Toulouse, leur père. Il est certain en effet que Raimond hérita du marquisat de Gothie, ou duché de Nar-

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 163.

<sup>2</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 80.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXII.

<sup>1</sup> Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 2, p. 183, 208 & 215.

bonne, vers la fin de l'an 1065, après la mort de Berthe, comtesse de Rouergue, sa cousine, ainsi qu'on l'a expliqué ailleurs. Quant au marquisat de Provence, on avoit cru jusqu'ici que Pons, comte de Toulouse, en avoit hérité d'Emme de Provence, sa mère, qu'il l'avoit transmis à Guillaume, son fils aîné, & celui-ci à Raimond de Saint-Gilles, son frère; mais nous ferons voir ailleurs<sup>2</sup> que Bertrand, frère puîné de Pons, eut ce marquisat pour son partage, & que sa fille, qui fut son héritière, épousa Raimond de Saint-Gilles, d'où ce dernier tiroit son droit sur cette province. Il est vrai qu'un historien<sup>3</sup> contemporain de Guillaume IV & de Raimond de Saint-Gilles, son frère, assure que le premier fut comte de Toulouse & l'autre de Provence: *Vocati sunt autem, dit cet auteur, filii Pontii, Raimundus de S. Egidio & Guillelmus de Tolosa, ex quibus unus extitit Tolosanus comes, alter Provincianus*; mais il ne s'ensuit pas de ces termes que Raimond de Saint-Gilles ait succédé immédiatement à Pons son père dans le comté de Provence. Il suffit que sa première femme le lui ait apporté en mariage pour qu'il l'ait possédé indépendamment des droits de son père; & ce témoignage, loin de contredire celui de Bernard de Sainte-Gemme, sert au contraire à l'expliquer.

## NOTE XLI

*Si Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, étoit bâtard ou légitime, & sur les différentes femmes de ce dernier.*

I. CATEL<sup>4</sup> croit que Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, étoit bâtard: il se fonde tant sur ce qu'il n'étoit pas certainement fils d'Elvire ou Gelvire de

<sup>1</sup> Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaisin*, p. 46 & suiv.

<sup>2</sup> Note XIV, n. 20. — Note XLI.

<sup>3</sup> *Chronicon Malleac.* t. 2. — Labbe, *Bibliotheca nova*, p. 210.

<sup>4</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 151.

Castille, femme légitime de Raimond, que sur l'autorité de Guibert de Nogent & de Guillaume de Malmesbury, dont le premier appelle Bertrand *fils naturel* de Raimond, & l'autre dit qu'il naquit d'une de ses concubines. Il ajoute, pour confirmer son sentiment, que Raimond, parlant de Bertrand dans son testament, ne l'appelle pas son fils. Cet auteur a été suivi par la plupart des modernes, entre autres par le P. Labbe<sup>1</sup>, la Faille<sup>2</sup> & le P. Ange<sup>3</sup>; ce dernier ne met pas Bertrand au rang des comtes de Toulouse, quoique Catel ait donné des preuves certaines, & que nous en ayons plusieurs autres, qu'il posséda ce comté du vivant & après la mort de Raimond son père.

II. D'un autre côté, quelques auteurs espagnols & françois, entre autres Mariana<sup>4</sup>, ont avancé que Bertrand étoit légitime, prétendant qu'il étoit fils d'Elvire de Castille, femme légitime de Raimond; mais, outre que Catel a fait voir le contraire, & qu'il est certain que Bertrand prenoit le titre de comte dès l'an 1080<sup>5</sup>, longtemps avant le mariage de son père avec Elvire, l'historien<sup>6</sup> contemporain cité par Mariana ne donne pour fils à Elvire qu'Alphonse-Jourdain. Si donc Bertrand étoit légitime, il devoit être né d'un autre mariage; & c'est ce que nous allons examiner après avoir remarqué que la Faille<sup>7</sup>, qui convient de la bâtardise de Bertrand, prétend que Raimond de Saint-Gilles *le légitima*, sans apporter aucune preuve de cette prétendue légitimation.

III. Il est certain que Raimond de Saint-Gilles avoit une femme légitime vers l'an 1066, car il s'exprime ainsi dans un accord<sup>8</sup> qu'il fit avec Guifred, archevêque de Narbonne: *Et haec omnia faciat dare & confirmare*

<sup>1</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 462 & 464.

<sup>2</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 82.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 686 & 692.

<sup>4</sup> Mariana, l. 9, c. 20.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII, la 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>6</sup> Mariana, l. 9, c. 20.

<sup>7</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 82.

<sup>8</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIX.

*per uxorem suam comitissam*. Cet acte est à la vérité sans date, mais il est relatif au traité<sup>1</sup> passé la même année entre ce prélat, d'une part, & Bernard Béranger & les autres vicomtes de Narbonne de l'autre, par l'entremise du même Raimond de Saint-Gilles; d'ailleurs Guifred étant décédé en 1075, avant le mariage de ce prince avec Mathilde de Sicile qu'il n'épousa qu'en 1080, il s'ensuit qu'il avoit été déjà marié auparavant. Nous prouverons en effet bientôt qu'il avoit épousé une de ses parentes avant l'an 1076.

Mathilde, fille de Roger, comte de Sicile, fut donc la seconde femme de Raimond. Geoffroi<sup>2</sup> Malaterre, auteur contemporain, qui rapporte les circonstances de ce mariage, dit qu'il fut célébré en 1080, époque que nos historiens & nos généalogistes ont ignorée, quoiqu'elle soit expressément marquée dans cet auteur. Enfin, Raimond avoit déjà épousé Elvire de Castille en troisièmes noces l'an 1094<sup>3</sup>.

IV. Ces faits étant incontestables, rien n'empêche que Bertrand ne fût fils de la première femme de Raimond de Saint-Gilles: aussi voyons-nous par tous les monumens qui nous restent, que Raimond regardoit ce fils comme légitime. En 1080<sup>4</sup>, Bertrand souscrit à deux actes & prend la qualité de *comte, de fils de Raimond & de neveu de Guillaume, comte de Toulouse*. En 1095<sup>5</sup>, le comte Raimond & son fils Bertrand font conjointement un déguerpissement en faveur de l'abbaye de Psalmodi. La même année<sup>6</sup>, le même Bertrand prend le titre de *très-noble, se dit fils de Raimond*, épouse Hélène ou Électe, fille du duc de Bourgogne, & lui assigne pour son douaire les villes, comtés & diocèses de Rodez, Viviers, Avignon & Digne. Si Bertrand fût né d'une simple maîtresse, auroit-il épousé la fille d'un duc de Bourgogne & lui auroit-il assigné pour son douaire un domaine si con-

sidérable, tandis que son père étoit actuellement marié avec une jeune princesse qui lui donna d'autres fils? De plus, Raimond donne la qualité de *son fils* à Bertrand dans plusieurs autres actes dressés au nom de l'un & de l'autre, sans y ajouter celle de *naturel*, & il lui laissa le gouvernement de tous ses domaines à son départ pour la Terre-Sainte. Enfin Bertrand prit le titre de comte de 'Toulouse' avant & après la mort de son père, dans le temps que ce dernier avoit un fils légitime capable de lui succéder.

V. Mais Raimond, dit-on, ne donne pas dans son testament la qualité de son fils à Bertrand. Quand cela seroit, cette raison ne prouveroit rien, puisque nous avons un grand nombre d'autres monumens où il le qualifie son fils: d'ailleurs il fait mention dans cet acte, qui est plutôt un codicille<sup>2</sup> qu'un testament, de *ses fils* en général; or, il ne lui restoit plus alors d'autre fils que le seul Alphonse-Jourdain, qu'il ne nomme pas en particulier non plus que Bertrand. Il est vrai qu'Elvire & son fils Alphonse souscrivirent à cet acte; mais c'est parce qu'ils étoient présents: Bertrand l'auroit aussi signé sans doute s'il n'eût été absent & en deçà de la mer. Mais ce qui fait voir évidemment que dans cet acte Raimond regardoit Bertrand comme son fils légitime, c'est qu'il le charge de l'exécuter en qualité de son successeur & qu'il ne dit rien d'Alphonse-Jourdain: *Precor denique Bertrammum & omnes successores, & homines & amicos meos, &c.* Aussi Bertrand succéda-t-il immédiatement à Raimond son père dans le comté de Toulouse & ses autres domaines, à l'exclusion de son frère Alphonse. On doit ajouter à cela le témoignage de Guillaume<sup>3</sup> de Tyr, qui parlant du voyage de Bertrand dans la Terre-Sainte & de la dispute qu'eut ce prince avec Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, touchant la possession des châteaux conquis par Raimond de Saint-Gilles, son père, dit que le premier, qu'il appelle simplement *fils* de Raimond, sans

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXX.

<sup>2</sup> Gaufridus Malaterra, *Histoire de Sicile*, l. 3.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCLXXVIII, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCIX.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCCXI & seq.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXVIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. CCCXL.

<sup>3</sup> Guillaume de Tyr, l. 11, c. 19.

ajouter *naturel*, se fondeoit sur ce qu'il devoit succéder à son père comme son héritier légitime : *Bertramno patris de successione illegitante... ille in bona paterna tamquam haeres legitimus volebat succedere*, &c. Si Bertrand eût été bâtard, auroit-il pu se fonder là-dessus du vivant d'Alphonse son frère, qui étoit certainement légitime ?

VI. D'où vient donc que Guibert, abbé de Nogent, donne à Bertrand la qualité de *fil naturel de Raimond* ? En voici la raison. Il est certain que ce dernier épousa en premières noces *sa cousine germaine (conso-brina)*, & que Grégoire VII l'excommunia<sup>1</sup> en 1076 & en 1078, à cause de ce mariage incestueux : comme donc Bertrand étoit déjà né lorsque Raimond son père épousa solennellement, en 1080, Mathilde de Sicile, c'est une preuve qu'il étoit fils de cette première femme, & cela aura suffi à l'abbé Guibert pour regarder sa naissance comme illégitime, quoiqu'il fût né sous la foi du mariage & d'une mère qui étoit d'une condition égale à celle de son père. On doit en dire de même de Guillaume de Malmesbury, dont le témoignage est d'ailleurs peu assuré sur ce qui regarde nos comtes de Toulouse ; il fait entre autres Raimond de Saint-Gilles *fil<sup>s</sup> de Guillaume*, tandis qu'il étoit certainement fils de Pons. Si nous croyons cet historien, le même Raimond ne contracta de mariage légitime que dans un âge extrêmement avancé avec Elvire de Castille : *Legitimam uxorem non desideravit*, dit-il, *multimodo concubinato voluptatem exersens. Denique ex una pellicum nothum Bertramnum cognatione & haereditate dignatus est*, &c. Mais cet auteur est suffisamment réfuté par les historiens & les monumens du temps, qui prouvent que Raimond eut successivement trois femmes légitimes & qu'il épousa solennellement, en 1080, Mathilde de Sicile, plusieurs années avant son mariage avec Elvire de Castille. Au reste, le témoignage de cet historien touchant l'incest & la vie déréglée de Raimond de Saint-Gilles est manifestement contredit par Anne Comnène, qui l'avoit connu particulièrement durant le séjour de près de

deux ans qu'il fit à Constantinople à la cour de l'empereur Alexis son père : elle loue<sup>1</sup> extrêmement Raimond sur la pureté de ses mœurs, & elle assure<sup>2</sup> qu'après l'invention de la lance de Notre-Seigneur à Antioche, tous les princes lui en confièrent la garde comme au *plus chaste* (αγρωτέρω) d'entre eux.

VII. Il paroît certain que la première femme de Raimond de Saint-Gilles étoit fille de Bertrand, oncle paternel de ce prince. On a déjà vu, en effet, que cette première femme étoit *sa cousine germaine*, & l'on doit observer que suivant l'usage constant de ce siècle, l'aîné des petits-fils portoit presque toujours le nom de son aïeul paternel ou maternel. Entre un grand nombre d'exemples qu'on pourroit citer, nous voyons que le fils<sup>3</sup> aîné de Guillaume, comte de Toulouse, frère de Raimond, fut appelé Pons, du nom de son aïeul paternel, & qu'Alphonse-Jourdain, frère puîné de Bertrand, prit le nom d'Alphonse, roi de Castille, son aïeul maternel. Il paroît aussi que c'est de ce mariage que le même Raimond tiroit son droit<sup>4</sup> sur le marquisat de Provence, & que sa première femme le lui apporta en dot ; de là vient sans doute qu'il aima mieux subir deux fois la peine de l'excommunication de la part du pape que de s'en séparer. Il eut donc de cette première femme Bertrand, son fils aîné, qu'il regarda toujours comme légitime, mais que divers auteurs ont traité de fils naturel à cause de cette excommunication.

VIII. Outre la foi du mariage, Raimond pouvoit se fonder pour regarder son fils Bertrand comme légitime, sur l'exemple & sur la coutume. Il avoit épousé cette première femme longtemps avant le pontificat de Grégoire VII, lorsque ces sortes d'alliances étoient<sup>5</sup> censées permises & autorisées par l'usage. C'est ainsi que Centule, vicomte de Béarn, dont ce pape loue

<sup>1</sup> *Alexiade*, l. 10, p. 305.

<sup>2</sup> *Ibid.* l. 11, p. 327.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII.

<sup>4</sup> Voyez Note XIV, n. 30.

<sup>5</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, p. 295 & suiv.

<sup>1</sup> *Conciles*, t. 10, p. 356 & 371.

<sup>2</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

41 extrêmement la piété & les bonnes mœurs, avoit épousé alors Guisle, sa proche parente. Grégoire VII lui ordonna<sup>1</sup> à la vérité de la répudier, & Centule obéit enfin; mais cela n'empêcha pas que Gaston, leur fils, ne lui succédât & qu'il ne fût regardé comme légitime. De même, ce pape ordonna à Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, de se séparer de sa proche parente qu'il avoit épousée, comme il paroît par une lettre<sup>2</sup> de ce pontife, datée du mois de septembre, indiction XIII, ou de l'an 1074; cependant Guillaume IX, né en 1071 de ce mariage, a toujours passé pour légitime. Enfin, pour omettre plusieurs autres exemples des dixième & onzième siècles, qu'on pourroit rapporter, il suffira de remarquer qu'il n'y eut jamais de mariage plus illégitime que celui que contracta en 1053 Raimond-Béranger I, comte de Barcelone, avec Almodis de la Marche, puisqu'elle avoit alors deux autres maris actuellement vivans; or, Raimond & Béranger qui naquirent de ce mariage n'ont jamais passé pour bâtards, parce qu'ils étoient nés sous la foi d'un mariage contracté entre des personnes d'une égale condition. Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, étoit donc en droit, à plus forte raison, de jouir du même privilège, & s'il doit être censé bâtard suivant les anciens canons, dont la corruption du siècle avoit interrompu l'observation jusqu'au pontificat de Grégoire VII, il doit passer pour légitime suivant l'usage & la coutume de ce temps-là.

IX. Le P. Labbe<sup>3</sup> croit que le mariage de Raimond de Saint-Gilles avec Mathilde de Sicile ne fut pas de durée, ou qu'il fut dissous pour quelque parenté, suivant la coutume du temps; mais c'est une conjecture qui n'est appuyée sur aucun fondement. On voit au contraire que Raimond, qui avoit épousé Mathilde en 1080, étoit encore marié avec elle en 1088<sup>4</sup>, & il pouvoit l'être en 1093, car nous n'avons aucune preuve qu'il ait

épousé Elvire de Castille avant l'an 1094.

X. M. Baluze<sup>5</sup> révoque en doute le mariage de Mathilde de Sicile avec Raimond de Saint-Gilles, & il reprend Zurita de l'avoir cru. Il prétend que Geoffroi Malaterre s'est trompé en donnant le nom de Raimond au mari de cette princesse, & que comme il le qualifie en même temps *comte de Provence*, c'est de Bertrand, comte d'Arles ou de Provence, qu'il s'agit, parce que la femme de ce dernier s'appeloit Mathilde. Cet auteur n'a pas fait attention que Geoffroi<sup>2</sup>, dans un autre endroit de son histoire, dit que le même Raimond, mari de Mathilde, étoit maître de *Saint-Gilles*, où il alla recevoir *Emme, fille de Roger, comte de Sicile, sa belle-sœur*. Geoffroi qui écrivait alors ne s'est donc pas trompé, & si la femme de Bertrand, comte d'Arles ou de Provence, s'appeloit Mathilde, ce n'est pas une raison qu'elle fût la même que la fille de Roger, comte de Sicile.

XI. Au reste, on voit par ce que nous venons de dire que Bertrand ne pouvoit être fils de Mathilde, seconde femme de Raimond de Saint-Gilles, comme l'a cru Besse<sup>3</sup>, qui soutient que le même Bertrand étoit légitime; car Raimond n'épousa Mathilde qu'en 1080, & Bertrand prenoit dès lors le titre de comte, ainsi que Besse le reconnoît lui-même, & que nous l'avons déjà prouvé.

XII. Le même auteur se trompe aussi, lorsqu'il prétend<sup>4</sup> « que Bertrand, avant « son mariage avec Hélène de Bourgogne, « avoit épousé en premières noces Adé- « laïde, fille du vicomte Raimond-Bernard « Trencavel & d'Ermengarde de Carcas- « sonne ». Il se fonde 1° sur ce que *Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, & sa femme Adélaïde*, sont nommés comme témoins dans la donation que le dernier fit à l'abbaye de Saint-Gilles en 1096, durant le concile de Nîmes, ce qui est faux<sup>5</sup>. D'ail-

<sup>1</sup> *Marca Hispanica*, p. 464.

<sup>2</sup> Gaufridus Malaterra, l. 4, c. 8.

<sup>3</sup> Besse, *Histoire du duché de Narbonne*, p. 290 & suiv.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCXIV.

<sup>1</sup> Grégoire VII, l. 6, ep. 20. — Voyez Marca, *Histoire de Béarn*, p. 295.

<sup>2</sup> Grégoire VII, l. 2, ep. 2.

<sup>3</sup> Labbe, *Tabl. général.* p. 452.

<sup>4</sup> Gaufridus Malaterra, l. 4, c. 8.

leurs Bertrand étoit alors marié avec Hélène de Bourgogne; 2<sup>o</sup> sur l'autorité d'un acte qui dit tout le contraire de ce qu'il lui fait dire, & qu'il n'avoit sans doute pas lu.

voyage de la Terre-Sainte, sépara la ville & le comté de Cahors du reste du Querci & qu'il les vendit à l'évêque, auquel il les donna en fief sous la foi & l'hommage; en sorte que depuis cette vente on doit regarder les comtes de Toulouse seulement comme comtes du pays de Querci, mais non pas de la capitale.

## NOTE XLII

*En quel temps les comtes de Toulouse ont aliéné les comtés de Cahors & de Rodez.*

I. ON doit distinguer ces deux comtés de ceux de Querci & de Rouergue, sur quoi la plupart de nos modernes<sup>1</sup>, entre autres ceux qui ont écrit l'histoire de la Province n'ont pas fait assez d'attention. Les comtés de Querci & de Rouergue renfermèrent d'abord toute l'étendue de pays dont ils portoient le nom; ils passèrent dans la maison de Toulouse dès le milieu du neuvième siècle, comme on l'a prouvé ailleurs<sup>2</sup>, & furent réunis à la couronne en 1271 après la mort de Jeanne, comtesse de Toulouse & d'Alphonse, comte de Poitiers, son mari. Les deux autres comtés subsistèrent depuis cette réunion; ils furent formés par l'aliénation que les comtes de Toulouse firent des villes de Cahors & de Rodez, & d'une portion du domaine du Querci & du Rouergue. On convient de cette aliénation, mais il y a de la difficulté, tant sur ce qui l'occasionna que sur son époque; commençons par le comté de Cahors.

II. Marc-Antoine Dominicy, dans un traité<sup>3</sup> manuscrit qu'il composa en 1642 sur les anciens comtes de Querci & de Cahors, réfute le sentiment de ceux qui avoient cru jusques alors que les évêques de cette ville avoient usurpé ce comté sur les comtes de Toulouse, durant la guerre des Albigeois; il prétend que Raimond de Saint-Gilles, pour fournir aux frais de son

Cet auteur se fonde: 1<sup>o</sup> sur l'hommage rendu au mois de juin de l'an 1211 durant le siège de Toulouse par Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, à Simon de Montfort, dans lequel on lit ces termes: *Comitatum Caturcensem recepit ab illo, sicut ab R. quondam comite Tolosano & praedecessoribus suis melius tenuerunt eundem.* Dominicy conclut de là que Raimond, comte de Toulouse, de qui l'évêque de Cahors & ses prédécesseurs avoient tenu le comté de cette ville, ne peut être Raimond le Vieux, puisque ce prince étoit encore reconnu en 1214 pour comte de Toulouse, & qu'il s'agit de Raimond V mort en 1194.

Le raisonnement de cet auteur ne nous paroît pas concluant; il est certain en effet que Guillaume de Cardaillac ne reconnoissoit pas en 1211 Raimond le Vieux pour comte de Toulouse, puisque devant tenir de lui en cette qualité le comté de Cahors, il en fit hommage à un autre, & ensuite au roi Philippe-Auguste; d'ailleurs, ce prélat ne parvint qu'en 1208 à l'évêché de Cahors; or, comme il marque qu'il avoit tenu auparavant le comté de cette ville de Raimond, comte de Toulouse, cela doit s'entendre de Raimond le Vieux, & non de Raimond V mort en 1194. Ainsi ce prélat, après avoir reconnu le premier en 1208, aura cessé de lui être soumis en 1211 comme il le fait assez entendre par le mot *quondam*. Il est vrai qu'assurant que ses prédécesseurs avoient tenu le comté de Cahors des prédécesseurs de Raimond, cela prouveroit que les évêques de cette ville en possédoient le comté longtemps auparavant.

2<sup>o</sup> Pour faire voir que Raimond de Saint-Gilles aliéna ce comté, Dominicy s'appuie sur le témoignage de Guillaume de Malmes-

Ed. orig.  
t. II,  
p. 626.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXC.

<sup>2</sup> Catel. — La Faille, *Abrégé*, p. 95 & suiv.

<sup>3</sup> Voyez tome II, Note XCIX.

<sup>4</sup> *Bibliothèque du Roi*, mss. de Baluze, n. 684.

<sup>1</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CIV.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 131.

bury<sup>1</sup>, qui rapporte que l'évêque de Cahors engagea Raimond de Saint-Gilles, dont il avoit toute la confiance, à faire le voyage de la Terre-Sainte, & qu'ils appelèrent conjointement le pape Urbain II en France pour publier la croisade. Mais ce dernier historien ne dit rien de l'aliénation du comté de Cahors, & toute la preuve de Dominicy se réduit à une simple conjecture.

3<sup>o</sup> Cet auteur fait mention d'une bulle<sup>2</sup> du pape Urbain II, dans laquelle il est marqué que Géraud, évêque de Cahors, avoit donné à son chapitre *la moitié du revenu de la monnoie*; or, conclut-il, ce prélat n'avoit droit de battre monnoie qu'à cause que Raimond de Saint-Gilles avoit aliéné en sa faveur la seigneurie de cette ville. On peut rétorquer cette autorité contre Dominicy; car 1<sup>o</sup> la bulle d'Urbain est du mois d'août de l'an 1095, & par conséquent antérieure au temps que Raimond de Saint-Gilles se croisa; 2<sup>o</sup> la donation<sup>3</sup> que Géraud fit à son chapitre de la moitié du revenu de la monnoie, est de l'an 1090, & Guillaume IV, comte de Toulouse, qui la confirma, dominoit alors sur le Querci; d'où il s'ensuivroit que les évêques de Cahors jouissoient du comté de cette ville avant la première croisade, & avant que Raimond de Saint-Gilles succédât à Guillaume IV, son frère, dans le comté de Querci.

On pourroit satisfaire à cette difficulté en admettant une objection que Dominicy se fait, savoir : que les évêques de Cahors ne jouissoient que par privilège de faire battre monnoie sous le pontificat d'Urbain II, mais il y répond lui-même en faisant voir : 1<sup>o</sup> que le contraire résulte des termes de la bulle suivant laquelle Géraud avoit disposé de la moitié de ce droit, comme étant du patrimoine de son église; 2<sup>o</sup> en ce que par le paréage fait en 1306, entre l'évêque de Cahors & le roi Philippe le Bel, ce prélat qui se réserva à lui seul le titre de baron & de comte de Cahors, déclare qu'il n'entend pas communiquer le droit qu'il a de faire battre monnoie,

*comme étant étroitement attaché à la qualité de comte de Cahors qu'il se réserve.*

4<sup>o</sup> Enfin Dominicy prétend que les évêques de Cahors possédoient le comté de cette ville, du moins au milieu du douzième siècle, sur ce qu'on mettoit alors leur nom dans la date des actes avec ceux des rois de France & des comtes de Toulouse; mais cela ne décide rien, puisqu'on mettoit également alors dans la date des chartes, à Toulouse & dans plusieurs autres villes dont les évêques ne possédoient certainement pas le domaine, les noms de ces prélats avec ceux des rois & des comtes qui y dominoient.

III. On voit par ce que nous venons de rapporter : 1<sup>o</sup> que les évêques de Cahors ont tenu en fief le comté ou domaine de cette ville des comtes de Toulouse qu'ils reconnoissoient pour leurs suzerains, & que par conséquent ces derniers ont aliéné en leur faveur le domaine de la ville capitale & ce qui composa le comté de Cahors; 2<sup>o</sup> que cette aliénation est antérieure à la guerre des Albigeois, suivant l'hommage rendu en 1211 par Guillaume de Cardaillac à Simon de Montfort, puisque ce prélat fait mention d'un semblable hommage rendu par ses prédécesseurs à ceux de Raimond, comte de Toulouse; 3<sup>o</sup> que la même aliénation doit être antérieure à l'an 1090, si le droit qu'avoient alors les évêques de Cahors de faire battre monnoie étoit étroitement attaché à la qualité de comte de cette ville, suivant le paréage de l'an 1306, comme le prétend Dominicy; mais nous ne trouvons pas ces termes dans l'acte de paréage. Il y est dit seulement que<sup>1</sup>, nonobstant cette association, *l'évêque sera censé baron & comte de Cahors* & qu'il se réserve le droit de faire battre monnoie. Or, les évêques de Cahors pouvoient avoir ce droit & en jouir dès l'an 1090, comme seigneurs en partie de la ville, sans qu'il fût attaché à leur qualité de comte & sans que les comtes de Toulouse eussent encore aliéné ce comté en leur faveur. Il paroît en effet que les comtes de Toulouse jouissoient<sup>2</sup> du do-

<sup>1</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, t. 1, p. 131, *instrum.* p. 31.

<sup>3</sup> *Spicilegium*, t. 8, p. 161 & seq.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 34, col. 2.

<sup>2</sup> Voyez tome II, livre XVIII, n. xxxviii.



maine de Cahors en 1159, puisque le roi d'Angleterre assiégea alors cette ville sur eux. Dominicy prétend que ce fut à cause qu'elle étoit de leur mouvance; mais c'est ce qu'il auroit fallu prouver, & qui est contredit par le paréage<sup>1</sup> suivant lequel le roi, comme comte de Querci & successeur des comtes de Toulouse, prétendoit que les tours, les murailles & les fossés de Cahors lui appartenoient. Or, comme nous n'avons aucun monument dans l'antiquité qui prouve que les évêques de Cahors se soient qualifiés comtes de cette ville avant l'an 1211, voici, à ce qu'il nous paroît, comme ils sont parvenus à cette dignité.

On ne sauroit disconvenir que le droit de battre monnoie, dont ces prélats jouissoient en 1090, ne soit une preuve qu'ils étoient seigneurs de Cahors, du moins en partie, à moins qu'ils ne tinsent ce droit indépendamment du domaine de cette ville & de la libéralité des comtes de Toulouse, comme les évêques d'Ausone ou de Vic dans la Marche d'Espagne le tenoient<sup>2</sup> par la donation des comtes de Barcelone, & comme les évêques de Girone<sup>3</sup> avoient le tiers de la monnoie de cette ville, ce qui n'empêchoit pas qu'il n'y eût des comtes de Girone & d'Ausone, qui possédoient le domaine immédiat de ces villes. Guillaume IV, comte de Toulouse & de Querci, qui a laissé divers monumens de sa piété, aura donc donné avant 1090 aux évêques de Cahors le domaine de cette ville, ou du moins le droit de faire battre monnoie, & se sera réservé la suzeraineté, avec les tours, les murailles & les fossés. Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, aura profité des troubles & de la guerre des Albigeois pour s'ériger en comte de cette ville, & ne voulant plus reconnoître Raimond le Vieux pour son seigneur, il se sera adressé en 1211 à Simon de Montfort, compétiteur de ce prince, qui reçut son hommage pour le comté de Cahors, en quoi il fut favorisé par le roi Philippe-Auguste à qui ce prélat fit un semblable hommage au mois d'oc-

tobre de la même année<sup>4</sup>, à cause du droit incertain de Simon sur les domaines de Raimond le Vieux, alors excommunié & chassé de ses Etats. Enfin le roi S. Louis ayant exempté nommément l'évêque de Cahors de l'hommage que ce prélat devoit à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, par le traité<sup>5</sup> de paix qu'il fit en 1228 avec ce prince, les évêques de Cahors auront joui depuis du domaine de cette ville sous l'autorité de nos rois, dont ils se reconnoissoient feudataires, jusques en 1306 que Philippe le Bel prétendant, en qualité de successeur de Raimond le Jeune, que les tours, les murailles & les fossés de Cahors lui appartenoient, fit avec Raimond III, évêque de Cahors, le paréage dont on a déjà parlé, & par lequel ce prélat se réserva le titre de comte, dont ses successeurs ont joui depuis. Venons présentement au comté de Rodez.

IV. Geoffroi, prieur de Vigeois<sup>3</sup>, rapporte dans sa Chronique écrite vers la fin du douzième siècle, que Raimond de Saint-Gilles établit comte de Rodez Richard, fils d'un autre Richard, vicomte de Carlad, moyennant une somme qu'il reçut de lui pour son expédition de la Terre-Sainte. *Raimundus filius Pontii Tolosani, pro argento cum quo Jerosolymam abiit, Ruthenis praefecit comitem Richardum filium Richardi vicecomitis de Carlad.* Nous avons donc ici l'époque & les circonstances de l'aliénation que firent les comtes de Toulouse de la ville de Rodez & d'une partie du Rouergue en faveur des vicomtes de Carlad, car c'est sans aucun fondement que quelques modernes donnent le titre de comtes de Rodez aux vicomtes de Carlad avant cette aliénation. Ceux<sup>4</sup> qui les font auparavant vicomtes de Rodez, ne sont pas mieux fondés, car ces seigneurs ne possédoient que la vicomté de Millau en Rouergue avant l'acquisition du comté de Rodez.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instr. p. 132.

<sup>2</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII.

<sup>3</sup> Gaufridus prior Vosiensis.— Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 304.

<sup>4</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 695 & suiv.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, instrum. p. 3.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 839.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 959.

V. Quelque précis que soit le témoignage de Geoffroi de Vigeois, il y a lieu cependant de le révoquer en doute, & il est certain que cet auteur manque très-souvent d'exactitude. On voit dans le même endroit qu'il donne pour père à Richard I, vicomte de Carlad, Raimond Tête-d'Étoupes, comte de Barcelone, ce qui est absolument faux. De plus, Richard II qui, selon lui, acquit le comté de Rodez de Raimond de Saint-Gilles, n'étoit pas fils, comme il l'avance, de Richard I, mais son petit-fils. Enfin le même Richard I ne fut jamais vicomte de Carlad, mais cette vicomté entra dans sa maison par le mariage de Béranger son fils, père de Richard II, avec Adèle qui en étoit héritière.

Voici ce qui peut faire révoquer en doute le témoignage de cet auteur. Bonal<sup>1</sup> dans son histoire manuscrite des comtes de Rodez, rapporte l'extrait d'un testament sans date en ces termes : *Breve quod fecit trahere Hugo comes filius Ricardi, de illo breve quod jussit facere Poncius abbas, quando divisit honorem suam inter ecclesias Dei & parentes vel amicos suos pro anima sua, & pro anima genitoris sui & genitricis suae, & pro anima Raimundi comite seniore filio Adalais.* Ce Raimond comte de Rouergue<sup>2</sup>, fils d'Adélaïde, est le même que Raimond premier du nom, qui étoit en même temps marquis de Gothie & qui testa vers l'an 961. Ainsi le testament de l'abbé Pons est du milieu du dixième siècle, comme il paroît d'ailleurs par les paroles suivantes qui le terminent, rapportées par Bonal : *Precor amicos meos Desiderio episcopo, Ramo-Hugo & Aicfre, & aliis sanguineis meis, sicut superius scriptum est, sic observanda sit usque in diem judicii. Facta divisione ista in mense novembri sub die sabbato.* En effet Didier<sup>3</sup>, évêque de Rodez, étoit contemporain de Raimond I, comte de Rouergue. A la fin du testament de l'abbé Pons on lit ces mots : *Facta fuit translatione ista, sicut superius scriptum est, in mense octobri sub die kal. V, luna VI, autore ipso Hugone comite qui hunc brevem jussit*

<sup>1</sup> Bonal, l. 2, c. 1, mss. de Colbert, n. 145, aujourd'hui Biblioth. Impériale, F. Fr. n. 2638.

<sup>2</sup> Voyez Note VIII, n. 12 & suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. 12.

*feri. Willelmus scripsit in anno illo in quo Ricardus comes & filius ejus acquisierunt Ruthenensem comitatum d'Amphos comite Tolosano.* Il s'ensuit de ces dernières paroles, contre le témoignage de Geoffroi de Vigeois, que ce fut Alphonse-Jourdain, fils de Raimond de Saint-Gilles, & non pas Raimond de Saint-Gilles lui-même, qui aliéna le comté de Rodez en faveur du vicomte Richard & de son fils Hugues. Il faut avouer cependant qu'il y a encore de la difficulté, car Richard prend le titre de comte dans un acte<sup>4</sup> de l'an 1103, & celui de *comte de Rodez* dans un autre de l'an 1112. Or, Alphonse-Jourdain n'étoit pas encore comte de Toulouse en 1103 & lorsqu'il parvint à ce comté, en 1112, à peine avoit-il neuf ans accomplis. Il faut donc que Richard eût acquis ce comté de Raimond de Saint-Gilles.

VI. On pourroit concilier ces différentes autorités en supposant, avec un moderne<sup>5</sup>, que Raimond de Saint-Gilles engagea seulement à Richard le comté de Rodez & que dans la suite Alphonse, son fils, l'aliéna entièrement en faveur du même Richard & de Hugues son fils. Cet auteur se trompe cependant sur deux articles au sujet de cet engagement : 1<sup>o</sup> en ce qu'il avance que l'acte en est rapporté par le prieur de Vigeois, qui se contente de dire que Raimond de Saint-Gilles établit Richard comte de Rodez ; 2<sup>o</sup> en ce qu'il suppose que Raimond de Saint-Gilles fit cet acte *lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte* en 1097 ou au printemps de l'an 1098, comme il le dit ailleurs<sup>6</sup> ; mais Raimond se mit<sup>5</sup> en chemin pour la Terre-Sainte au plus tard à la fin d'octobre de l'an 1096, & Richard ne prenoit encore que le titre de vicomte au commencement de l'an 1097. C'est ce qui paroît par une donation<sup>6</sup> qu'il fit alors avec Adé-

<sup>1</sup> Mabillon, ad ann. 1103, n. 66.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLX.

<sup>3</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 697.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 635.

<sup>5</sup> Voyez Note XLIII, n. 1.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVIII, la 3<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

laïde, sa femme, à l'abbaye de Conques. L'acte est daté à la vérité *du lundi, veille de l'Épiphanie, de l'an 1096, indiction IV, le quinzième jour de la lune*, mais il est évident qu'il appartient à l'an 1097 suivant notre manière de compter, car quoique l'indiction convienne à l'an 1096, la lettre dominicale & le jour de la lune ne peuvent s'accorder qu'avec le 5 de février de l'an 1097. Si donc Raimond de Saint-Gilles engagea le comté de Rodez au vicomte Richard, ce ne fut que durant le cours de son expédition de la Terre-Sainte, & comme il ne revint plus en France, & qu'en partant il se démit de ses États en faveur de Bertrand, son fils, ce dut être proprement ce dernier qui, pour envoyer de l'argent à son père, aura engagé le comté de Rodez.

VII. Bonal prétend qu'Alphonse-Jourdain ne donna qu'en engagement<sup>1</sup> le comté de Rodez à Richard, fondé sur ce que ce comté étoit hypothéqué en 1239 à Raimond le Jeune, comte de Toulouse, pour 1600 marcs d'argent (& non pas 600 comme lit un auteur<sup>2</sup>); mais cette hypothèque venoit d'ailleurs, ainsi que nous l'expliquerons en son temps. Rien n'empêche donc qu'Alphonse, après son avènement au comté de Toulouse, n'ait entièrement aliéné le comté de Rodez en faveur *de Richard & de Hugues, son fils*, comme il est porté dans l'extrait cité par Bonal. Toute la difficulté consiste à fixer l'époque de cette aliénation.

Bonal<sup>3</sup> la met vers l'an 1147, lorsque Alphonse-Jourdain fit le voyage de la Terre-Sainte, & pour avoir de quoi fournir à la dépense de ce voyage; il est certain cependant qu'elle est antérieure, puisque Alphonse la fit en faveur de *Richard & de Hugues son fils*: or, le même Richard prend le titre de *comte de Rodez*, & son fils celui de comte, dans une charte qui est datée à la vérité de l'an MCXC, mais qui est évidemment de l'an 1119 par les raisons suivantes: 1<sup>o</sup> cette charte est du 27 de juillet,

<sup>1</sup> Bonal, l. 2, c. 1, Bibliothèque Impériale, F. Fr. n. 2638.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, p. 697.

<sup>3</sup> Bonal, l. 2, c. 1, Bibliothèque Impériale, F. Fr. n. 2638.

*le quatorzième jour de la lune*, ce qui convient parfaitement à l'an 1119, & ne sauroit s'accorder avec l'an 1190; 2<sup>o</sup> c'est une restitution faite du monastère de Saint-Amand de Rodez à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille<sup>1</sup>; or, Adhémar, évêque de Rodez, confirma<sup>2</sup> cette restitution en 1120; 3<sup>o</sup> enfin, elle est du temps de Rodolphe, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui occupa<sup>3</sup> cette abbaye depuis l'an 1117 jusques en 1123. Il paroît d'ailleurs que Richard, comte de Rodez, étoit décédé dès l'an 1135, car nous avons<sup>4</sup> un hommage rendu à *Hugues, comte de Rodez, fils d'Adélaïde*, à Ermengarde, sa femme & à leur fils Raimond, par Frotard, vicomte d'Eyssène en Rouergue: or, comme cet acte est daté *d'un dimanche du mois de novembre, le quatrième jour de la lune, sous l'épiscopat d'Aymar, évêque de Rodez*, & que ce prélat<sup>5</sup> mourut avant l'an 1144, le quatrième jour de la lune ne peut convenir qu'au 9 de novembre de l'an 1135 qui étoit *un dimanche*. Hugues étoit donc alors *comte de Rodez* & avoit succédé à Richard son père; nous voyons enfin que Hugues étoit *comte de Rodez* dès<sup>6</sup> l'an 1132 & en 1138. Alphonse, comte de Toulouse, aura donc vendu auparavant ce comté en faveur de Richard, & peut-être même dès l'an 1112 immédiatement après la mort du comte Bertrand, son frère.

Au reste, soit que ce soit Alphonse, Bertrand son frère, ou Raimond de Saint-Gilles, qui aient aliéné le comté de Rodez en faveur de Richard II, vicomte de Millau & de Carlad, il est certain que ces princes se réservèrent la suzeraineté, en sorte que depuis cette aliénation ils ne dominèrent plus immédiatement que sur les deux tiers du Rouergue, & médiatement sur l'autre tiers, qui, avec la capitale, composa le comté de Rodez.

<sup>1</sup> Voyez le Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, publié dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, ch. 811. [E. M.]

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 686.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 479.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 206.

<sup>6</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXXVIII & CCCXLI, 2<sup>e</sup> pièce citée sous ce numéro.

## NOTE XLIII

*Sur quelques circonstances qui regardent l'expédition de Raimond de Saint-Gilles en Orient.*

LES différens auteurs qui ont écrit l'histoire de la première croisade ne sont pas toujours d'accord sur diverses circonstances de cette célèbre expédition; nous n'entreprenons pas de les concilier, nous nous bornons à ce qui regarde la personne de Raimond de Saint-Gilles qui y eut beaucoup de part; on a déjà tâché d'éclaircir dans le corps de cette histoire certains faits qui intéressent sa réputation, il nous reste à ajouter ici quelques réflexions.

I. Aucun des anciens historiens n'a marqué l'époque précise du départ de ce prince pour la Terre-Sainte; nous l'avons fixée vers la fin du mois d'octobre de l'an 1096, & il est certain qu'il étoit en chemin avant la fin de cette année. Voici nos raisons : 1° suivant le témoignage de Foucher de Chartres<sup>1</sup>, auteur contemporain, tous les chefs de la croisade, entre lesquels étoit Raimond de Saint-Gilles, partirent depuis le mois d'avril jusques à celui d'octobre de l'an 1096; 2° on voit<sup>2</sup> que Raimond étoit sur son départ dans le temps du concile de Nîmes tenu au mois de juillet de la même année; 3° le chapelain de Raimond<sup>3</sup> de Saint-Gilles, qui étoit à sa suite, témoigne qu'il employa quarante jours *d'hiver* à traverser la Dalmatie; il falloit donc qu'il fût parti des bords du Rhône avant la fin de l'automne; 4° enfin Tudebodus & l'auteur de la Chronique<sup>4</sup> de Maillesais mettent son départ avec celui des autres chefs sous l'an 1096. Les modernes<sup>5</sup> qui l'ont mis sous l'an 1097 ou 1098 se sont donc trompés.

<sup>1</sup> Foucher de Chartres, l. 1, c. 2.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXIV & suiv.

<sup>3</sup> Raimond de Agiles, *Hist. de Jérusalem*, p. 139.

<sup>4</sup> *Chronicon Malleac.* p. 214. — Pagi, ad ann. 1096, n. 12.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 134.

II. Nous ne relèverons pas ici l'erreur de Maimbourg qui a avancé<sup>1</sup> que Raimond de Saint-Gilles amena avec lui à la Terre-Sainte son fils Bertrand. La Faille<sup>2</sup> l'a fait avant nous, mais ils se trompent également l'un & l'autre en supposant que Bernard, archevêque de Tolède, suivit Raimond dans cette expédition. Il est vrai que ce prélat avoit résolu de faire le voyage, mais le pape l'en<sup>3</sup> empêcha à cause que sa présence étoit nécessaire en Espagne.

III. On ne sait pas bien le nombre des croisés qui suivirent Raimond à la Terre-Sainte. La plupart des modernes lui donnent une armée de cent mille hommes, ce qui est fort vraisemblable, car on fait monter à plus de trois cent mille les croisés qui partirent de France pour cette expédition, & il est certain que tous ceux qui se croisèrent dans les provinces méridionales du royaume marchèrent sous les enseignes de Raimond de Saint-Gilles. La Faille<sup>4</sup> prétend que ce prince avoit ramassé toutes ces troupes *dans ses terres*, mais cette circonstance n'est pas mieux fondée que celle qu'avance le P. Daniel<sup>5</sup>, « que les sujets de « Raimond s'étant cotisés à l'envi, lui fournirent de grosses sommes avec lesquelles il leva de nombreuses troupes pour « cette expédition. » Nous ne dirons rien ici de quelques autres fautes de la Faille<sup>6</sup>; nous remarquerons seulement que cet auteur dit que le fer de la lance de Notre-Seigneur fut trouvé dans l'église de *Saint-André* d'Antioche, tandis qu'on sait que ce fut dans la cathédrale de Saint-Pierre de cette ville. Il prétend encore que Pierre Barthélemy s'exposa à l'épreuve du feu pour assurer la vérité de cette lance, *malgré Aymar, évêque du Puy*; ce prélat étoit alors déjà décédé depuis plus de huit mois.

Ed. orig.  
t. II,  
p. 629.

— Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 685, 697.

<sup>1</sup> Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 1, p. 130.

<sup>2</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 183 & suiv.

<sup>3</sup> Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 225.

<sup>4</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 183.

<sup>5</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 1104.

<sup>6</sup> La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 88 & suiv.

IV. Anne' Comnène rapporte dans son *Alexiade* qu'un seigneur qu'elle appelle Κέμης Πρεβέντζης, suivit de près Boémond, qu'il fréta un vaisseau pirate dans un port de la Calabre, & que s'étant embarqué avec toutes ses troupes & ayant fait voile vers la Macédoine, il fut attaqué sur la côte de Durazzo par la flotte de l'empereur Alexis. Le P. Possin, dans sa traduction de l'*Alexiade*, entend ceci d'un comte de Provence, & le savant<sup>2</sup> du Cange, dans ses notes sur cet ouvrage, prétend que cela regarde Raimond de Saint-Gilles alors comte de Provence; mais toutes les circonstances nous persuadent le contraire, & qu'il est parlé de quelque comte du royaume de Naples ou de Sicile qui suivit Boémond, ou de Gilbert, comte d'Arles ou de Provence au nom de Gerberge, sa femme, ou enfin de Guillaume d'Urgel, comte de Forcalquier. En effet : 1<sup>o</sup> Raimond de Agiles qui étoit du voyage de Raimond, & qui le décrit exactement jusques à l'arrivée de ce prince à Constantinople, ne dit nulle part qu'il se soit embarqué; & bien loin d'avoir abordé à quelque port de l'Italie ou de la Calabre, nous savons au contraire, par le témoignage de cet historien & de tous les autres auteurs latins du temps, que Raimond fit tout le voyage par terre jusques à Constantinople, qu'il prit du côté du Frioul, traversa la Dalmatie, &c. Aussi du Cange avoue-t-il que les mêmes auteurs gardent un profond silence sur ce voyage de Raimond de Saint-Gilles par mer; 2<sup>o</sup> suivant le récit d'Anne Comnène, le comte de Provence s'embarqua avec toutes ses troupes sur le vaisseau pirate qui n'étoit accompagné que de deux barques; or, ces bâtimens n'étoient pas suffisans pour transporter toutes les troupes de Raimond de Saint-Gilles; 3<sup>o</sup> enfin cette princesse parle fort au long de ce prince en différens endroits<sup>3</sup> de son histoire, & elle lui donne toujours le nom de Σαγγελήη ou Ισαγγελήης, c'est-à-dire comte de Saint-Gilles, sans le qualifier jamais comte de Provence.

<sup>1</sup> *Alexiade*, l. 10, p. 289 & suiv.

<sup>2</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 354 & seq.

<sup>3</sup> *Alexiade*, l. 10 & 11, p. 305, 309, 327 & suiv.

V. Maimbourg<sup>1</sup> prétend que Raimond de Saint-Gilles fut attaqué deux fois par le sultan Soliman durant le siège de Nicée, & il met un intervalle de près d'un mois entre les deux attaques; mais, suivant tous les historiens latins de la première croisade, ce sultan ne livra qu'un combat aux croisés le jeudi 16 de mai, après lequel il revint encore à la charge le même jour, ou au plus tard le lendemain, suivant Anne Comnène, qui<sup>2</sup> rapporte qu'après cette dernière tentative il fit dire aux assiégés qu'ils n'avoient qu'à se défendre, & ne reparut plus depuis. Maimbourg se trompe également après du Cange sur<sup>3</sup> la durée du siège de Nicée qu'ils font commencer<sup>4</sup>, comme il commença en effet, le 14 de mai, & qu'ils font durer pendant *sept semaines*: mais étant certain<sup>5</sup> que la place se rendit<sup>6</sup> le 20 de juin, le siège ne peut avoir duré que cinq semaines; ainsi lorsque quelques<sup>7</sup> anciens le font durer sept semaines & trois jours, cela doit s'entendre depuis l'arrivée des croisés devant la place le 6 de mai, jusques à leur départ qui fut le 29 de juin.

VI. Le P. Daniel<sup>8</sup> dit qu'après la prise d'Antioche, Raimond de Saint-Gilles *assiégea Tripoli*, & que comme il vouloit en continuer le siège les autres princes firent la paix, malgré lui, avec l'émir de cette ville. Raimond n'entreprit pas alors le siège de Tripoli, mais celui<sup>9</sup> d'Archos que les autres princes l'obligèrent de lever; ce même historien se trompe aussi au sujet du siège de Jérusalem, lorsqu'il<sup>10</sup> dit que le comte de Toulouse ayant campé d'abord à la porte occidentale de la ville, se transporta quel-

<sup>1</sup> Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 2, p. 146 & suiv.

<sup>2</sup> *Alexiade*, l. 10, p. 310 & suiv.

<sup>3</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 366.

<sup>4</sup> Maimbourg, *Histoire des Croisades*, p. 145.

<sup>5</sup> Tudebod. l. 2. — *Chronicon Malleac.*

<sup>6</sup> Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina & in Oriente gesti*, 1540, l. 3, c. 12.

<sup>7</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 366.

<sup>8</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 1120.

<sup>9</sup> Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina & in Oriente gesti*, 1540, l. 7, c. 13 & seq.

<sup>10</sup> Daniel, *Histoire de France*, p. 1123.

que temps après *vers le nord*, sur la montagne de Sion. Outre que cette montagne est située au midi de Jérusalem, tous les anciens historiens<sup>1</sup> assurent que Raimond transporta son camp *vers le midi* de la ville. Guillaume<sup>2</sup> de Tyr qui a avancé le contraire a induit là-dessus Catel<sup>3</sup> en erreur, & aussi sans doute le P. Daniel.

VII. Du Cange<sup>4</sup> fait partir Raimond de Saint-Gilles en 1100 pour aller à Constantinople avec le duc de Normandie & le comte de Flandres, *un peu avant la mort du roi Godefroy*, décédé<sup>5</sup> le 18 juillet de la même année, & non le 8 comme le dit Maimbourg<sup>6</sup>; mais il est certain que le duc de Normandie & le comte de Flandres partirent pour Constantinople vers la fin du mois de septembre de l'an<sup>7</sup> 1099, & que Raimond de Saint-Gilles demeura encore longtemps dans la Syrie après leur départ. Il est également certain qu'il étoit dans cette province en 1100, *après<sup>8</sup> la mort de Godefroy*, & qu'il étoit arrivé à Constantinople avant l'élection de Baudouin, successeur de ce prince, qui fut faite trois mois après; ainsi Raimond sera allé à Constantinople vers le mois de septembre de l'an 1100. Il y séjourna jusques à Pâques de l'année suivante qu'il se mit à la tête d'une nouvelle armée de croisés, laquelle fut mise en déroute par les Turcs.

VIII. Du Cange met cette défaite<sup>9</sup> vers le mois de juin de l'an 1101; mais elle doit être postérieure, car les croisés n'arrivèrent à Constantinople que<sup>10</sup> vers la Pentecôte, qui étoit le 9 de juin, & n'entrèrent dans les défilés des montagnes que la veille de la

*Saint-Jean-Baptiste*. Ils continuèrent ensuite leur route au moins pendant vingt-quatre ou vingt-cinq jours, & furent attaqués enfin un vendredi ou un samedi, & entièrement défaits le lundi suivant: cette défaite arriva par conséquent au plus tôt le lundi 22 de juillet de l'an 1101. Par là, on peut à peu près fixer l'époque de la défaite de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, laquelle arriva environ *quinze jours après<sup>1</sup>*.

IX. Suivant<sup>2</sup> Anne Comnène, Raimond de Saint-Gilles construisit la forteresse du Mont-Pèlerin avant son départ pour Constantinople, & par conséquent vers les mois de juillet & d'août de l'an 1100, ce qui est confirmé par l'auteur des *Gestes de Tancrede<sup>3</sup>*, qui dit que Raimond ne partit pour cette capitale qu'après avoir commencé le siège de Tripoli. Du Cange<sup>4</sup>, qui ne fait commencer la fondation du château du Mont-Pèlerin par Raimond qu'après qu'il eut pris Tortose en 1102, se trompe donc & il n'y a aucun fond à faire sur Albert d'Aix-la-Chapelle<sup>5</sup>, quand il dit que Raimond mourut deux ans après avoir fondé ce château, puisqu'étant décédé le dernier février de l'an 1105, il n'auroit commencé à le bâtir qu'en 1103, à moins que cela ne s'entende qu'il l'acheva entièrement cette dernière année.

X. Orderic Vital, suivi par l'abbé Fleury<sup>6</sup>, prétend<sup>7</sup> que Raimond de Saint-Gilles étoit à Constantinople lorsque Guillaume, duc d'Aquitaine, & le comte de Nevers y arrivèrent en 1101, & que ceux-ci se mirent avec leur troupe sous la conduite de ce prince. Albert d'Aix-la-Chapelle<sup>8</sup>, auteur plus ancien & beaucoup plus croyable, rapporte le contraire; & il est certain que Raimond étoit alors déjà parti à la tête des Lombards & des Allemands, ce qui fait voir que ce prince n'eut aucune part à la défaite du

Ed. orig.  
t. II,  
p. 630.

<sup>1</sup> Baudri, p. 132. — Guibert de Nogent, l. 3, c. 2. — Gilo, l. 6, p. 261. — *Chronicon Malleac.*

<sup>2</sup> Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri a principibus christianis in Palestina & in Oriente gesti*, l. 8, c. 5.

<sup>3</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 145.

<sup>4</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 375.

<sup>5</sup> Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 9, c. 23.

<sup>6</sup> Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 3, p. 367.

<sup>7</sup> Albertus Aquensis, l. 6, c. 59 & seq.

<sup>8</sup> *Alexiade*, l. 11, p. 329 & suiv. — Albertus Aquensis, l. 7, c. 27. — Foucher de Chartres, l. 1, c. 21 & seq.

<sup>9</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 375.

<sup>10</sup> Albertus Aquensis, l. 8, c. 7 & seq.

<sup>1</sup> Albertus Aquensis, l. 8, c. 28 & 34.

<sup>2</sup> *Alexiade*, l. 11, p. 329 & suiv.

<sup>3</sup> *Gesta Tancredi*, c. 145.

<sup>4</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 374 & seq.

<sup>5</sup> Albertus Aquensis, l. 9, c. 32.

<sup>6</sup> Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 65, n. 23.

<sup>7</sup> Orderic Vital, ad ann. 1101, p. 790 & seq.

<sup>8</sup> Albertus Aquensis, l. 8, c. 22 & seq.; c. 34 & seq.

duc d'Aquitaine, comme le même Orderic l'en accuse. M. l'abbé Fleury<sup>1</sup> rapporte d'un autre côté à l'an 1102 la défaite des Lombards & la mort de Hugues le Grand; mais il est certain que cet événement arriva en 1101. Guillaume, duc d'Aquitaine, fut défait<sup>2</sup>, au plus tard, au mois d'août de l'an 1101; ainsi Guillaume de Malmesbury<sup>3</sup> se trompe en ne faisant partir de France ce prince qu'au mois de septembre de la même année. Enfin, suivant Orderic<sup>4</sup>, Alphonse, fils de Raimond de Saint-Gilles, naquit à Constantinople durant le séjour qu'y fit ce prince depuis l'an 1100 jusques en 1102; mais Guillaume de Tyr<sup>5</sup> assure positivement qu'Elvire, femme de Raimond, demeura dans la Syrie pendant son absence & qu'elle accoucha d'Alphonse en 1103, au château du Mont-Pèlerin, près de Tripoli. Il est vrai que Guillaume de Tyr est moins ancien qu'Orderic Vital, mais son témoignage doit l'emporter pour deux raisons : la première, parce que Foucher<sup>6</sup> de Chartres, témoin oculaire, assure que Raimond en allant à Constantinople laissa sa femme à Laodicée où il la rejoignit; la seconde est tirée du surnom de Jourdain donné<sup>7</sup> à Alphonse pour avoir été baptisé dans ce fleuve; or, s'il fût né à Constantinople, il auroit été sans doute baptisé dans cette ville; d'ailleurs, Guillaume de Malmesbury assure<sup>8</sup> qu'il naquit un fils à Raimond de Saint-Gilles pendant qu'il faisoit le siège de Tripoli. Cet auteur se trompe cependant en donnant le nom de Guillaume à ce fils de Raimond, car il est certain que c'est d'Alphonse-Jourdain qu'il a voulu parler.

XI. Raimond de Saint-Gilles mourut le dernier de février de l'an 1105, suivant le témoignage<sup>9</sup> de Foucher de Chartres & de Guillaume de Tyr, & non pas du mois de

janvier, comme l'a avancé un moderne'. S'il falloit cependant s'en tenir au calcul d'Albert d'Aix-la-Chapelle<sup>2</sup>, Raimond ne seroit mort qu'en 1106, car il marque l'époque de son décès *deux ans après la prise de Ptolémaïde par Baudouin I, roi de Jérusalem, & depuis que Raimond eut construit le château du Mont-Pèlerin*; or, la prise de Ptolémaïde tombe au mois de mai de l'an 1104, & l'on a déjà vu que la forteresse du Mont-Pèlerin étoit construite dès l'an 1103. Cet auteur s'est donc trompé : nous n'avons en effet aucun monument qui prouve que Raimond de Saint-Gilles ait vécu après le mois de février de l'an 1105, & l'on ne sauroit adapter à l'année 1106, en la commençant à Pâques, le testament<sup>3</sup> de ce prince daté *du mardi, dernier de janvier de l'an 1105, indiction XIII*, notes qui conviennent parfaitement à l'an 1105, suivant notre manière de compter.

XII. Enfin Mariana<sup>4</sup> prétend que Raimond fut tué d'un coup de flèche au siège de Tripoli, mais on ne peut ajouter foi à cette circonstance, non plus qu'à plusieurs autres faits fabuleux avancés tant par cet historien que par quelques autres auteurs espagnols<sup>5</sup>, qui font venir le comte Bertrand en Aragon l'an 1116, quatre ans après sa mort, se liguier avec le roi Alphonse & lui faire hommage du comté de Toulouse & de ses autres domaines<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 686.

<sup>2</sup> Albertus Aquensis, l. 9, c. 32.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXL.

<sup>4</sup> Mariana, l. 10, c. 15.

<sup>5</sup> Sandoval, *Histoire d'Alphonse VI, roi de Castille*, p. 84.

<sup>6</sup> Depuis la publication de l'*Histoire de Languedoc*, de nombreux documents ont été publiés, qui éclairent d'un nouveau jour les événements de la première croisade. On peut surtout contrôler les récits des écrivains occidentaux par ceux des écrivains orientaux. Parmi ces derniers nous indiquerons, comme fournissant des renseignements sur Raimond de Saint-Gilles, le *Récit de la première croisade*, traduit de l'arménien par Edouard Dulaurier, publié dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, Toulouse, 1851, & dans le *Recueil des historiens des croisades*, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, le

<sup>1</sup> Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 65, n. 23.

<sup>2</sup> Albertus Aquensis, l. 8, c. 22 & seq. c. 34 & seq.

<sup>3</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 3.

<sup>4</sup> Orderic Vital, ad ann. 1099, p. 779.

<sup>5</sup> Guillaume de Tyr, l. 9, c. 13; l. 10, c. 27.

<sup>6</sup> Foucher de Chartres, l. 1, c. 20.

<sup>7</sup> Roderic de Tolède, *Hispania illustr.* t. 2, p. 125.

<sup>8</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

<sup>9</sup> Foucher de Chartres, l. 2, c. 29. — Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 11, c. 2.

## NOTE XLIV

*Sur l'époque & le lieu de la naissance de Guillaume X, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine.*

BESLY<sup>1</sup>, suivi par le P. Labbe & par le P. Ange, met l'époque de la naissance de ce duc à l'an 1099. Ces auteurs se fondent sans doute sur l'auteur de la Chronique de Mailleisais<sup>2</sup>, qui rapporte sous cette année la naissance de Guillaume X, en ces termes : *Eo anno (1099)... Willelmo comiti natus est filius aequivoce Guillelmo vocatus ex supradicta conjugue. Habuit quoque quinque filias, quarum unam desponsavit vicecomiti Toarcensi. Novissime genuit apud Tolosam uterinum videlicet Raimundum, qui postea regnavit in Antiochia.*

Il s'ensuit de là : 1° que Raimond, prince d'Antioche, étant né certainement à Toulouse, durant le séjour que Guillaume IX, son père & Philippe, sa mère, firent dans cette ville, qu'ils avoient envahie sur Raimond de Saint-Gilles & le comte Bertrand, son fils, sa naissance doit être placée au plus tard avant le mois d'octobre de l'an 1100, puisque Guillaume IX, qui assista alors<sup>3</sup> au concile de Poitiers & qui se croisa<sup>4</sup> la même année à Limoges, avoit abandonné Toulouse, où il avoit séjourné sans interruption au moins depuis le mois de juillet de<sup>5</sup> l'an 1098 ; 2° que Guillaume X, fils aîné de ce duc, naquit par conséquent dans cette ville ; 3° enfin, que si Raimond, prince d'Antioche, son frère, naquit aussi en 1099, comme l'auteur de la Chronique de Maille-

premier volume des *Documents arméniens*, publiés par le même, in-folio, 1869 ; puis, dans la série des *Documents arabes*, du même recueil, la Chronique arabe d'Iba Alattier, traduite par MM. Reinaud & Defremery. [E. M.]

<sup>1</sup> Besly, *Histoire de Poitou*, c. 32. — Labbe, *Tabl. gén.* p. 412. — Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 520.

<sup>2</sup> *Chronicon Malleacense*, p. 216.

<sup>3</sup> *Conciles*, t. 10, p. 722.

<sup>4</sup> *Chron. Malleac.* p. 216.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXI.

sais semble le faire entendre, on doit placer sa naissance à la fin de la même année, & celle de Guillaume X, son aîné, au commencement.

## NOTE XLV

*Si le Languedoc a jamais été appelé la province de Saint-Gilles.*

CATEL<sup>1</sup> prétend qu'au douzième siècle le Languedoc étoit appelé *la province de Saint-Gilles* ; il cite en preuve la Chronique de Sigebert, Godefroi de Viterbe, Foucher de Chartres, Albert d'Aix-la-Chapelle, & le roman *du Charroi de Nimes*, ce qui feroit remonter cette dénomination jusque dans le onzième. Examinons en particulier le témoignage de chacun de ces auteurs.

1° La Chronique de Sigebert ne dit rien de ce que Catel lui fait dire ; un des continuateurs de ce chronographe rapporte seulement les paroles suivantes sous l'an 1118 : *Gelasius papa per Gallias venit, & per Burgundiam & Gothiam, quae provincia S. Aegidii dicitur, agit synodales causas.* Cet endroit est attribué par M. de Valois<sup>2</sup> à Anselme, abbé de Gemblours au diocèse de Namur, qui a continué la Chronique de Sigebert jusques à l'an 1135. Quelques-uns paroissent l'attribuer à Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, autre continuateur de cette chronique, mais on ne le trouve pas dans l'édition<sup>3</sup> que le P. d'Achery a donnée des ouvrages de cet abbé. Quoi qu'il en soit, il paroît du moins par là que ce témoignage est postérieur à Sigebert, décédé en 1113, & bien loin que ce dernier ait donné à la Gothie le nom de province de Saint-Gilles, M. de Valois<sup>4</sup> en rapporte un endroit qui fait voir qu'il comprend le territoire de Saint-Gilles dans la Provence prise en général.

<sup>1</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 38 & suiv.

<sup>2</sup> Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 515.

<sup>3</sup> D'Achery, in *edit. Guiberti Novig.*

<sup>4</sup> Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 460.



2° On ne sauroit faire aucun usage de l'autorité de Godefroi de Viterbe, pour prouver que de son temps le Languedoc étoit appelé *la province de Saint-Gilles*. Cet historien, qui vivoit à la fin du douzième siècle, fait entendre au contraire, dans l'endroit cité par Catel<sup>1</sup>, que la ville de Saint-Gilles étoit *dans la Narbonnoise*.

3° On lit à la vérité ces mots dans l'histoire de Jérusalem de Foucher de Chartres, de l'édition<sup>2</sup> de Bongars : *Anno 1109..... venit Bertramnus Raimundi comitis filius, de provincia quae dicitur S. Aegidii, adhibitis sibi Januensibus, &c.*; mais il y a tout autrement dans l'édition plus correcte que Duchesne a donnée de cet historien. *Anno MCIX*, est-il dit dans cette édition, *Bertramnus Raimundi comitis filius venit Tripolim adhibitis Januensibus, &c.*, & il n'y est point parlé de la province de Saint-Gilles.

4° Catel fait dire à Albert d'Aix-la-Chapelle, dont il ne cite pas l'endroit, que Bertrand, comte de Toulouse, étoit parti de *la province de Saint-Gilles* pour aller à la Terre-Sainte. On ne lit rien de semblable dans cet ancien historien : il marque<sup>3</sup> seulement que Bertrand, ayant rassemblé un grand corps de troupes, s'embarqua dans le lieu ou ville de Saint-Gilles : *Navigio a loco & urbe S. Aegidii egressus, &c.* Cet auteur, parlant dans un autre<sup>4</sup> endroit d'une flotte de Flamands & de Frisons qui abordèrent à Saint-Gilles, s'exprime en ces termes : *Provincia libus, in terra S. Aegidii de potestate comitis Raimundi, associatis, &c.* Cet endroit, loin de prouver que le Languedoc étoit alors appelé la province de Saint-Gilles, fait voir au contraire que les habitans de Saint-Gilles étoient compris sous le nom général de Provençaux, parce qu'en effet on donnoit alors ce nom aux peuples des provinces méridionales de la France; c'est ce qu'on peut confirmer par les paroles suivantes du même auteur<sup>5</sup> : *Nondum vero Raimundus praefatus comes de terra S. Aegidii quae dicitur Provincia, vires & opem contulerat, &c.*

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*. p. 4.

<sup>2</sup> *Gesta Dei per Francos*, t. 1, p. 420.

<sup>3</sup> Albertus Aquensis, l. 11, c. 3.

<sup>4</sup> *Ibid.* l. 6, c. 55.

<sup>5</sup> *Ibid.* l. 2, c. 24.

En effet, Albert donne le nom de *Provence* à tous les domaines de Raimond de Saint-Gilles, comme il paroît par ce texte : *Erat & alia turris in qua apostatae ex Provincia de comitatu Raimundi..... resistebant, &c.*

5° Catel rapporte les vers suivans du roman intitulé le *Charroi de Nimes* :

Cette cité dont je vous chante, Nimes,  
Est en la terre de Monseigneur Saint-Gilles.

Tout ce qu'on peut inférer de ces paroles, c'est que la ville de Nimes étoit située dans le territoire de Saint-Gilles, & non pas que le Languedoc ait été appelé *la province de Saint-Gilles*; d'ailleurs ce romancier paroît fort postérieur au douzième siècle, & il étoit étranger, puisqu'il a écrit en François<sup>1</sup>.

6° Enfin Catel se sert du témoignage d'Othon de<sup>2</sup> Frisingue, qui donne le nom de métropole à la ville de Saint-Gilles. Le P. le Cointe<sup>3</sup>, qui rapporte le passage d'Othon, prétend que cet historien donne à la ville de Saint-Gilles le nom de métropole, non pas qu'elle ait jamais été la capitale de tout le pays, mais parce qu'on donnoit alors à la Septimanie ou Gothie le nom de province de Saint-Gilles; ainsi, ce fameux critique adopte le sentiment de Catel, quoiqu'il convienne que Foucher de Chartres & Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ne disent rien qui puisse le favoriser.

Cet auteur, fondé sur l'autorité du roman du *Charroi de Nimes*, qu'on a déjà expliqué, dit que le Languedoc a commencé d'être

<sup>1</sup> Albertus Aquensis, l. 10, c. 47. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 460.

<sup>2</sup> Les vers que citent ici les Bénédictins appartiennent en effet à la chanson intitulée *le Charroi de Nimes*, qui est une branche du *Guillaume au court nez*. Il est fâcheux que nos auteurs aient cru devoir réfuter une erreur historique qui ne s'appuie que sur un roman. Voici, du reste, les vers en question :

Ceste cité dont je vous chant de Nymes  
Est en la tere de Monseigneur Saint-Gile  
O une part des estres de la vile  
Mais à celle heure n'en i avoit il mie  
Ains iert la loi de la gent paënnie  
Là où ils prient Mahomet & les ydres  
Et Thagan qu'il leur fust en aie.

[E. M.]

<sup>3</sup> Otho Friss. l. 4, c. 29.

<sup>4</sup> Le Cointe, ad ann. 531, n. 14.

appelé *la province de Saint-Gilles* lorsque les comtes de Toulouse prirent le titre de comtes de Saint-Gilles; il ajoute que les historiens de la guerre sainte ont désigné tous les États de Raimond IV par le nom de *terre de Saint-Gilles*, parce qu'ils ont qualifié ce prince comte de Saint-Gilles; d'où il conclut que *la terre de Saint-Gilles* est la même que la Narbonnoise ou Septimanie. Il convient cependant que ces auteurs ont donné aussi le titre de *comte provincial ou provençal* à Raimond; mais il prétend que par là ils ont voulu signifier la même chose que s'ils l'eussent appelé comte de Saint-Gilles ou de la Narbonnoise, quoique, ajoute-t-il, ce prince ait possédé une partie de la Provence & se soit qualifié *comte & marquis de Provence*; en sorte que, suivant ce système, le titre de comte de Saint-Gilles aura été le même que celui de comte de Toulouse & de duc de Narbonne. Il tâche de s'appuyer sur quelques anciens, dont il rapporte les passages, lesquels prouvent bien que du temps de ces auteurs le territoire de Saint-Gilles étoit compris dans la Provence prise en général; mais non pas qu'en donnant à Raimond le titre de *comte provincial*, ils aient restreint la signification de ce terme à la seule Narbonnoise première ou Septimanie, & que cette province ait été appelée *la terre ou la province de Saint-Gilles*. Il ne reste donc d'autre autorité au P. le Cointe que celle d'Othon de Frisingue & le nom de *comte de Saint-Gilles* donné à Raimond: mais 1° ce nom ne prouve nullement que la Septimanie fût comprise sous cette dénomination, & c'est une pure supposition; 2° le témoignage d'Othon de Frisingue & celui d'Anselme de Gemblours, ou de tout autre continuateur de la Chronique de Sigebert, ne sont d'aucun poids, & ces deux auteurs étrangers doivent céder sans doute à tous les monumens du pays, dans lesquels on ne trouve rien qui puisse favoriser l'opinion de Catel, & à tous les historiens contemporains de Raimond de Saint-Gilles, entre autres à son propre chapelain, qui comprennent la Gothie ou Septimanie dans la Provence prise en général.

<sup>1</sup> Raimond de Agiles, *Historia Jerusal.* p. 144.

Au reste, nous convenons que c'est le même Raimond, qui, le premier, aura donné occasion de croire que la ville de Saint-Gilles étoit la capitale de ses États & qu'elle donnoit son nom à toute la Province. Il est certain, en effet, que ce prince, qui n'eut d'abord pour son partage de l'hérédité paternelle que le domaine ou comté de Saint-Gilles, qu'il posséda conjointement avec Almodis de la Marche, sa mère, ne prit très-souvent<sup>3</sup>, lorsqu'il eut hérité dans la suite du marquisat de Provence, de celui de Gothie ou duché de Narbonne & du comté de Toulouse, que le simple titre de *Raimond de Saint-Gilles* ou de comte de Saint-Gilles; ce qu'il fit soit par dévotion envers ce saint; soit par affection pour son premier patrimoine. On doit ajouter que la plupart des anciens historiens de la première croisade, dans laquelle il acquit une si grande réputation, ne l'ont désigné que sous ce titre, & que les comtes de Toulouse, ses successeurs, se sont contentés quelquefois, à son exemple, de se qualifier *comtes de Saint-Gilles*. Quelques auteurs postérieurs & étrangers auront cru sur ce fondement, par une erreur qui leur est pardonnable, que la ville de Saint-Gilles étoit la capitale de tous les domaines de ces comtes, & qu'on donnoit à ces domaines le titre de *Province de Saint-Gilles*.

Quant au titre de *comte d'Arles*, on n'a aucune preuve que Raimond de Saint-Gilles l'ait jamais pris, quoique le P. le Cointe ait avancé le contraire, mais seulement celui de comte ou de marquis de Provence, pays qui lui appartenait par droit héréditaire, & non en partie par usurpation, comme le même auteur le suppose. Lors donc que les historiens de la guerre sainte ont qualifié Raimond comte de Provence ou *comte provençal*, ils ont voulu parler de la Provence propre dont il étoit le maître & non pas de la Septimanie, qui cependant fut comprise en ce siècle sous le nom de Provence prise en général, & ses peuples sous celui de Provençaux, ainsi qu'on l'a montré ailleurs.

<sup>1</sup> Voyez tome III, livre XIV, n. XLVIII, &c.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXI.

<sup>3</sup> Voyez tome III, livre XVI, n. XXIX à XXXIII.

## NOTE XLVI

*Époque de la prise de Carcassonne par Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, sur le vicomte Bernard-Aton, & de la reprise de cette ville par le dernier.*

I. ALPHONSE, roi d'Aragon & comte de Barcelone, fit faire une enquête en Catalogne vers l'an 1170, touchant les droits qu'il avoit au comté de Carcassonne. Il est marqué dans cet acte<sup>1</sup> « que Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, son aïeul, « ayant été promu à la chevalerie, demanda « au vicomte Bernard-Aton la restitution « de Carcassonne, dont ce vicomte s'étoit « emparé sur lui pendant sa minorité; & « que sur son refus il alla assiéger cette ville « qui se soumit volontairement. Bernard-Aton, est-il dit dans ce monument, eut « alors recours au comte de Toulouse, & « lui ayant fait hommage de la ville & du « comté de Carcassonne, il obtint son secours avec lequel il reprit cette ville; ce « que le comte de Barcelone, occupé à la « guerre contre les Sarrasins, ne put empêcher. Bernard-Aton fit serment aux habitants de ne leur faire aucun mal : mais « Roger, son fils aîné, sans aucun égard « pour cette promesse solennelle, en fit « mutiler un grand nombre qu'il chassa de « Carcassonne; ce qui irrita tellement le « comte de Barcelone, que ce prince, ayant « rassemblé toutes ses forces, déclara la « guerre au vicomte, avec lequel cependant « il passa un accord par l'entremise de leurs « amis communs, &c. »

II. Tel est le récit de ces divers évènements dont on ne marque pas l'époque : nous apprenons d'ailleurs celle de l'accord<sup>2</sup>, qui est daté du mois de juin de l'an 1112; ainsi la guerre que le comte de Barcelone déclara au vicomte Aton, & qui précéda immédia-

tement, doit appartenir à la même année. Quant à l'époque de la prise de Carcassonne par le même comte, après qu'il eut reçu l'ordre de chevalerie ou qu'il fut parvenu à la majorité, Diego<sup>1</sup> & Ferreras la rapportent à l'an 1097, parce que cette année Raimond-Béranger atteignit l'âge de majorité. Mariana<sup>2</sup> diffère cette prise jusques à l'an 1102, & il est certain qu'on doit la différer encore de plusieurs années; en voici les raisons.

1° Il n'est point marqué dans l'enquête, que Raimond-Béranger III ait pris Carcassonne aussitôt après qu'il eut reçu l'ordre de chevalerie ou qu'il fut majeur : rien ne nous oblige donc à rapporter cet événement à l'an 1097.

2° Il n'est nullement vraisemblable que Raimond-Béranger III se soit mis, à l'âge de quatorze à quinze ans, à la tête d'une armée & se soit exposé aux fatigues d'un siège. La prise de Carcassonne par ce prince est donc postérieure à l'an 1097.

3° Cet événement doit être antérieur à l'an 1108, puisqu'il est marqué que la guerre que le comte de Barcelone eut à soutenir contre les Sarrasins l'empêcha de reprendre Carcassonne : or, cette guerre n'est pas différente de l'irruption que firent ces infidèles en Espagne & en Catalogne en 1107 & 1108, dont il est parlé dans les auteurs<sup>3</sup> du temps, & qui engagea le comte de Barcelone à demander du secours au roi Louis le Gros pour se soutenir. Nous concluons de tout ce que nous venons de dire, que Raimond-Béranger III prit Carcassonne sur Bernard-Aton vers l'an 1107, que ce vicomte la reprit la même année ou du moins la suivante, avec le secours de Bertrand, comte de Toulouse, qui partit en 1109 pour la Terre-Sainte; & qu'enfin le comte de Barcelone ne se mit en état de soumettre de nouveau cette ville qu'en 1112, & qu'il s'accorda alors sur ce sujet avec le vicomte Bernard-Aton. Mariana & quelques autres auteurs

<sup>1</sup> Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 79. — Ferreras, ad ann. 1096, n. 11.

<sup>2</sup> Mariana, l. 10. c. 7.

<sup>3</sup> *Chronicon S. Petri Vivi*. — *Spicileg.* t. 2, p. 753 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 479 & seq. p. 1232 & seq. — Ferreras, ad ann. 1108, n. 8.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. VI.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLVIII.

espagnols', qui ignoroient la date de cet accord, se sont donc trompés en avançant que le vicomte Bernard-Aton s'adressa, en 1115, au comte de Toulouse pour l'aider à reprendre Carcassonne sur le comte de Barcelone.

étoit parti de France au commencement de mars, pendant le carême.

2° Foucher' de Chartres, auteur contemporain, marque expressément sous l'an 1109 le départ de Bertrand pour la Terre-Sainte, la mort de Guillaume-Jourdain & la prise de Tripoli; mais ce qui ne laisse aucun doute touchant l'époque de ces trois événemens, c'est qu'il ajoute qu'ils arrivèrent *la onzième année depuis la prise de Jérusalem.*

3° Un ancien historien<sup>2</sup> les rapporte à la vérité sous l'an 1108, mais il est visible que c'est une faute de copiste & qu'il faut lire MCVIII au lieu de MCVIII. En effet, l'auteur parle, sous l'année précédente, de la mort de Philippe I, roi de France, arrivée au mois de juillet de l'an 1108, & il fait mention de divers événemens arrivés en 1110, immédiatement après la prise de Tripoli.

4° Enfin Guillaume de Tyr<sup>3</sup> assure positivement que Tripoli fut pris *le 10 de juin de l'an 1109*, & il rapporte sous la même année le départ de Bertrand & la mort de Guillaume-Jourdain. Il n'y a donc pas lieu de douter, sur le témoignage de ce célèbre historien & sur celui de Foucher de Chartres, que ces trois événemens ne soient pas arrivés la même année : aussi le P. Pagi rapporte-t-il la prise de Tripoli sous<sup>4</sup> l'an 1109. On doit par conséquent ne faire aucun fond sur la Chronique de Maillesais<sup>5</sup>, qui marque que cette ville se rendit au mois de mai de l'an 1108.

II. Il reste encore cependant quelque difficulté sur le jour précis de la prise de Tripoli; car Foucher de Chartres & Guillaume de Tyr ne sont pas d'accord là-dessus. On vient de voir que le premier dit que cette ville se rendit le 10 de juin; l'autre assure<sup>6</sup> que *le soleil étoit alors depuis vingt-sept jours dans le signe de l'écre-*

## NOTE XLVII

*Époque du départ de Bertrand, comte de Toulouse, pour la Terre-Sainte, de la prise de Tripoli & de ses autres expéditions jusques à sa mort.*

I. IL est certain qu'on doit rapporter à la même année le départ de Bertrand pour la Terre-Sainte, la mort de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, & la prise de Tripoli, en Syrie, par les chrétiens : ainsi, dès que l'on aura l'époque de l'un de ces événemens, on aura celle des autres; car c'est sans aucun fondement qu'un généalogiste<sup>2</sup> moderne les met sous différentes années, & qu'il place le départ de Bertrand au mois de mars de l'an 1108 & la prise de Tripoli au mois de juin de l'année suivante.

Du Cange<sup>3</sup> assure que Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, mourut en 1108. Il cite le témoignage d'Albert d'Aix-la-Chapelle, de Foucher de Chartres, de l'histoire de Jérusalem & de Guillaume de Tyr. Bertrand, comte de Toulouse, sera parti par conséquent la même année pour la Terre-Sainte; mais il s'en faut bien que ces auteurs conviennent de cette époque.

1° Albert d'Aix-la-Chapelle<sup>4</sup> ne marque pas l'année de la mort de Guillaume-Jourdain : il dit seulement qu'elle arriva peu de jours après la prise de Tripoli; il dit ailleurs<sup>5</sup> que Bertrand, comte de Toulouse,

Éd. orig.  
t II,  
p. 633.

<sup>1</sup> Mariana, l. 10, c. 9. — Zurita, l. 1, c. 14.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 2, p. 692.

<sup>3</sup> Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 396.

<sup>4</sup> Albertus Aquensis, l. 12, c. 15.

<sup>5</sup> *Ibid.* c. 3.

<sup>1</sup> Foucher de Chartres, *Hist. Jerusal.* l. 2, c. 38, édit. Duchesne.

<sup>2</sup> *Gesta Dei per Francos*, t. 1, p. 608 & seq.

<sup>3</sup> Guillaume de Tyr, l. 11, c. 10.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 1109, n. 15.

<sup>5</sup> *Chronicon Malleacense*, p. 217.

<sup>6</sup> Foucher de Chartres, *Historia Jerusal.* l. 2, c. 39, édit. Duchesne.

visse, ce qui revient au 19 de juillet. L'autorité de cet auteur contemporain devrait naturellement l'emporter sur celle de Guillaume de Tyr, qui a écrit à la vérité dans le même siècle, mais longtemps après. Nous préférons cependant le témoignage du dernier, fondés sur une charte<sup>1</sup> du comte Bertrand, datée du 26 de juin de l'an 1109, par laquelle il donne aux Génois, qui l'avoient aidé à la prise de Tripoli, la troisième partie de cette ville. Il s'en étoit donc rendu maître avant le 19 de juillet.

Au reste, on peut concilier les divers sentimens touchant l'époque du départ de ce comte pour la Terre-Sainte, par la différente manière de prendre le commencement de l'année, & dire avec le P. Labbe<sup>2</sup> qu'il passa la mer au mois de mars de l'an 1108, suivant l'ancienne supputation françoise, ou de l'an 1109, selon notre manière présente de compter.

III. Bertrand, après la prise de Tripoli, marcha au secours de Baudouin, roi de Jérusalem, pour le siège de Baruth ou Berythe, dont il n'est pas aisé de fixer l'époque. Suivant Albert<sup>3</sup> d'Aix-la-Chapelle, cette ville fut assiégée au mois de décembre, l'année d'après le siège de Tripoli. Cet auteur fait durer ce siège jusques au printemps suivant, & ajoute que la place se rendit le vendredi avant la Pentecôte; d'où il s'ensuit que le siège de Berythe commença au mois de décembre de l'an 1110, & que la place se soumit le 19 de mai suivant. D'un autre côté, Guillaume<sup>4</sup> de Tyr fait commencer ce siège au mois de février de l'an 1110 & prendre la place le 27 avril de l'an 1111. Enfin, Foucher<sup>5</sup> de Chartres, suivi par l'anonyme<sup>6</sup> qui a écrit l'histoire de Jérusalem, assure que la ville de Berythe fut attaquée au mois de février de l'an 1110 & qu'elle se rendit le 17 de mai suivant, après soixante-quinze jours de siège. L'autorité de Foucher nous paroît mériter la préfé-

rence, tant à cause qu'il étoit contemporain & sur les lieux, que parce que son époque convient beaucoup mieux avec la suite des expéditions de Bertrand dans la Terre-Sainte.

IV. L'époque précise de la mort de ce comte est clairement marquée dans la suite du discours d'Anne Comnène, & il est certain qu'elle arriva vers la fête de Pâques de l'an 1112. Or, comme Tancrede mourut durant l'avent<sup>2</sup> de la même année, c'est une preuve que ce prince décéda environ huit mois après Bertrand, ce qui peut servir à corriger le P. Labbe<sup>3</sup>, qui a avancé que la mort de Bertrand arriva après celle de Tancrede.

## NOTE XLVIII

*Sur S. Raimond, évêque de Balbastro.*

LES Bollandistes<sup>4</sup> nous ont donné les actes de ce saint qu'ils ont accompagnés, à leur ordinaire, de savantes notes. Il y a seulement certains endroits qui demandent quelques éclaircissemens.

1<sup>o</sup> Il est dit dans la *Vie de S. Raimond*, qu'il étoit natif d'Urban, dans le diocèse de Toulouse : *In Tolosana dioecesi de Urbano oppido*. Les Bollandistes<sup>5</sup> conviennent que Tamayo a lu de *Urbano* dans ces actes, & ils préfèrent cette leçon au mot *Durbanum* qu'ils lisent dans leur copie. Cette dernière leçon est cependant sans difficulté celle qu'il falloit retenir. La raison pour laquelle le P. Papebrock, auteur de la critique des actes, préfère la première, c'est, dit-il, *parce que le lieu de Durban ne subsiste nulle part, & qu'on voit un Orban dans le diocèse d'Albi, à douze lieues de Toulouse, vers l'orient*. Mais 1<sup>o</sup> il est marqué dans les actes de S. Raimond, écrits par un auteur contemporain, comme ce critique

<sup>1</sup> Voyez au tome V, Chartes & Diplômes, numéro n. CCCLI.

<sup>2</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 464.

<sup>3</sup> Albertus Aquensis, l. 11, c. 15 & suiv.

<sup>4</sup> Guillaume de Tyr, l. 11, c. 13 & suiv.

<sup>5</sup> Foucher de Chartres, l. 2, c. 40.

<sup>6</sup> *Gesta Dei per Francos*, t. 1, p. 609.

<sup>1</sup> *Alexiad.* l. 14, p. 428 & seq.

<sup>2</sup> Albertus Aquensis & Guillaume de Tyr.

<sup>3</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 465.

<sup>4</sup> Bollandistes, janv. t. 4, p. 125 & suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 128, col. 2.

en convient, qu'il étoit *natif du diocèse de Toulouse* & non pas de celui d'Albi; & s'il étoit permis de donner cette interprétation forcée au texte de l'auteur, on devroit plutôt faire le saint natif du bourg de Durban, dans le diocèse de Narbonne. 2° Nous trouvons un lieu appelé Durban, dans le comté de Foix, situé sur les frontières de l'ancien Toulousain & du diocèse de Conserans; c'étoit un château qui a donné son nom à une des plus illustres familles du comté de Foix, & qui le donne encore à une des premières baronies du pays, quoique présentement ce soit la terre la moins considérable de celles qui composent la baronie, & que ce ne soit plus qu'une annexe de la paroisse d'Aillières, dans le Conserans. Or, comme l'église de ce village est ancienne & fort bien bâtie, suivant les mémoires que M. l'évêque de Conserans nous a fournis là-dessus, il est très-vraisemblable que, le château & le bourg de Durban ayant été détruits par les guerres, son église a été réduite à une simple annexe; qu'ils étoient anciennement du diocèse de Toulouse, & qu'on a uni cette église à la paroisse d'Aillières, dans le diocèse de Conserans, à cause de la proximité; en sorte que le lieu de Durban se trouve aujourd'hui compris par hasard dans ce dernier diocèse, mais sans avoir changé de district par rapport au civil, car la paroisse d'Aillières dépend du comté de Foix, comme le lieu de Durban son annexe.

Éd. orig.  
t. II,  
p. 634.

Il n'y a pas lieu de douter que S. Raimond, évêque de Balbastro, ne fût natif de ce château; ce qu'on peut confirmer : 1° en ce que nous savons qu'il embrassa la vie canoniale dans l'abbaye de Frédélas ou de Pamiers, qui n'en est pas éloignée; 2° parce que suivant les anciens monumens, il fit durant son épiscopat divers voyages dans le pays de Foix & le Toulousain, où il consacra<sup>1</sup> entre autres en 1118 l'église du château de Rutilans, situé aux environs de l'abbaye de Lézat, en présence de *Pierre de Durban, l'un des principaux chevaliers* de ce château.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXVI.

2° L'auteur de la vie de ce saint, parlant de sa naissance, se contente de dire en général qu'il étoit d'une famille très-illustre : *Quantum ad saeculare stemma, regali & consulari parentela claruit... ex parentibus illustrissimis editus fuit.* Comme Raimond prenoit le surnom de Guillaume, le P. Papebrock<sup>1</sup> conclut de là qu'il étoit de la maison des comtes de Toulouse & fils de Guillaume IV. Ainsi, ajoute ce critique, « S. Raimond aura été petit-neveu de « Guillaume III, comte de Toulouse, qui « épousa, selon Catel, Sancie, fille de Raimire, roi d'Aragon, & par là l'on prouve « son extraction royale. » Mais : 1° outre que le mariage de Guillaume III, comte de Toulouse, avec Sancie d'Aragon, est une chimère, si on peut dire que S. Raimond étoit *de race royale* parce qu'il descendoit des rois par femmes, on pourra dire aussi qu'il n'étoit de race de comtes que par les femmes; 2° il ne peut avoir été fils de Guillaume IV, comte de Toulouse, puisque ce prince ne laissa qu'une fille unique à sa mort arrivée vers l'an 1094. D'ailleurs Guillaume IV, né vers l'an 1040, ne se maria que vers l'an 1067. Or, suivant le P. Papebrock, S. Raimond avoit cinquante ans lorsqu'il fut élu en 1104 évêque de Balbastro. Enfin, si ce saint prélat avoit été fils de Guillaume IV, il en seroit fait mention dans quelque monument, ou du moins l'auteur contemporain de sa vie n'auroit pas manqué de l'observer. Si donc Raimond appartenoit aux rois & aux comtes par le sang, ce n'est que du côté des femmes, & il n'y a pas lieu de douter, par ce que nous venons de dire, qu'il ne fût de la maison de Durban, l'une des plus anciennes & des plus illustres du pays de Foix.

3° Le P. Papebrock prétend<sup>2</sup> que S. Raimond avoit été moine avant que d'être évêque, mais à prendre ce terme à la rigueur, on n'en a aucune preuve; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut religieux dans l'abbaye de Frédélas, desservie de son temps par des chanoines réguliers, comme il paroît par une charte de l'an 1111<sup>3</sup>, dans

<sup>1</sup> Bollandistes, janv. t. 4, p. 128, col. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 134, col. 1.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLV.

laquelle il est dit que notre prélat *étoit fils* de cette abbaye : elle est encore desservie par ces chanoines, car elle n'est pas différente de la cathédrale de Pamiers, ce que les Bollandistes<sup>1</sup> ont ignoré. Nous voyons d'ailleurs que S. Raimond, avant son élection à l'épiscopat, avoit été *prieur* ou *prévôt*<sup>2</sup> de Saint-Sernin de Toulouse, église aussi desservie par des chanoines réguliers depuis le pontificat de Grégoire VII. S. Raimond ne fut que trois ou quatre ans prieur ou prévôt de Saint-Sernin, car il possédoit cette prévôté lorsqu'il fut élu évêque en 1104. Or<sup>3</sup> Pierre l'occupoit en 1098 & Munion en 1100. Au reste, Catel<sup>4</sup> prétend que le premier abbé de Saint-Sernin fut un *Raimundus Guillelmi, évêque de Balbastro*, qui vivoit, ajoute-t-il, en 1122. Il seroit à souhaiter que cet auteur en eût apporté la preuve, & qu'il ne se fût pas contenté de citer les archives de Saint-Sernin en général, car il paroît qu'il a confondu S. Raimond, évêque de Balbastro, avec Raimond qui étoit abbé de Saint-Sernin<sup>5</sup> en 1119.

4° S'il étoit bien certain, comme le P. Papebrock l'a avancé<sup>6</sup>, que S. Raimond ne prit plus que le titre d'évêque de Rota ou Rote depuis qu'il eut été chassé de Balbastro, on pourroit assurer qu'il siégeoit encore dans cette dernière ville en 1111, puisqu'il se qualifioit alors<sup>7</sup> *évêque de Balbastro*. Mais comme il paroît que ce saint prélat continua de prendre ce dernier titre après son expulsion, dont les Bollandistes<sup>8</sup> disent ignorer l'époque, & qu'ils fixent cependant dans un autre<sup>9</sup> endroit à la neuvième année de son épiscopat ou à l'an 1113, nous n'avons rien de certain là-dessus. En effet S. Raimond est qualifié *évêque de Balbastro*

dans des actes de l'an 1115 & de l'an 1118<sup>1</sup>, & il prend cette qualité en souscrivant<sup>2</sup> en 1119 au concile de Toulouse.

5° Enfin les Bollandistes<sup>3</sup> marquent dans un endroit la mort de S. Raimond au 22 de mai, tandis que dans un autre ils la placent au 21 de juin, jour auquel ils ont donné sa Vie; ils auroient dû donner la raison de cette différence.

## NOTE XLIX

*Sur l'époque du concile tenu à Toulouse par le pape Callixte II.*

IL est marqué<sup>4</sup>, dans les actes que nous avons de ce concile, qu'il fut tenu le 6 de juin, l'an 1120 de l'Incarnation, indiction XII, ère 1158, épacte 7, concurrent II, la première année du pontificat de Callixte, sur quoi les éditeurs des *Conciles* marquent avec raison qu'on doit lire l'an 1119 de l'Incarnation, au lieu de l'an 1120, ce qui paroît, disent-ils, tant par l'indiction que par l'année du pontificat de Callixte. Il est certain en effet que ce concile fut tenu en 1119, comme on voit : 1° par la bulle<sup>5</sup> que le même pape donna à Toulouse, durant sa tenue, en faveur de l'abbaye d'Aniane, & qu'il date du 13 de juillet, indiction XII, l'an 1119 de l'Incarnation, la première année de son pontificat; 2° par un acte rapporté par Catel<sup>6</sup>. Nous avons cependant une<sup>7</sup> autre bulle de Callixte donnée à Toulouse le 17 de juillet, indiction XII, l'an 1120 de l'Incarna-

<sup>1</sup> Bollandistes, janv. t. 4, p. 128, col. 2.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 131, col. 2.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXII & CCCXXX, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 522.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 878.

<sup>6</sup> Bollandistes, janv. t. 4, p. 131, col. 2.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLV.

<sup>8</sup> Bollandistes, janv. t. 4, p. 125, col. 2.

<sup>9</sup> *Ibid.* p. 130, col. 2.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCLXX & CCCLXXVI.

<sup>2</sup> *Conciles*, t. 10, p. 860.

<sup>3</sup> Bollandistes, janv. t. 4, p. 125, col. 2, & p. 134, col. 1. — Voyez aussi au tome 2 de janvier des *Acta Sanctorum*.

<sup>4</sup> *Conciles*, t. 10, p. 856 & suiv.

<sup>5</sup> *Spicilegium*, t. 6, & *Conciles*, t. 10, p. 856 & 868.

<sup>6</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 877. — *Conciles*, t. 10, p. 861.

<sup>7</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXII.

tion, mais cette bulle appartient également à l'an 1119, sans qu'il y ait faute<sup>1</sup> dans sa date, non plus que dans celle des actes du concile : la raison en est que ce pape, à l'exemple de ses prédécesseurs, suivit communément, durant les premières années de son pontificat, le calcul Pisan qui anticipe d'une année le calcul ordinaire. C'est ainsi que la bulle qu'il donna en faveur de l'église de Valières, étant à *Saint-Théodard le 20 de juillet, indiction XII, la première année de son pontificat*, est datée de *l'an 1120* dans l'original qu'on voit à l'abbaye de la Grasse, d'où cette église dépendoit, tandis qu'elle appartient à l'an 1119, comme M. Baluze l'a marqué dans l'édition<sup>2</sup> qu'il en a donnée. Nous savons en effet d'ailleurs que Callixte II étoit à l'abbaye de Saint-Théodard<sup>3</sup> le 20 de juillet de l'an 1119. On peut confirmer ce calcul particulier, que les éditeurs des *Conciles* ont ignoré, par une autre bulle<sup>4</sup> du même pape qui se trouve dans leur collection, & qui est datée de Sauxillanges *le 10 de mai, indiction XII, l'année 1120 de l'Incarnation & la première de son pontificat*, car il n'y a pas lieu de douter qu'elle n'appartienne à l'an 1119 suivant notre manière de compter.

II. Il est donc certain que Callixte II tint le concile de Toulouse en 1119, comme il est marqué dans l'auteur contemporain de la Chronique<sup>5</sup> de Maillesais, & non en 1120, ainsi que quelques modernes l'ont cru. Il faut corriger par là l'ère espagnole & lire dans les actes 1157 au lieu de 1158. D'ailleurs l'épacte & le concurrent conviennent parfaitement, de même que l'indiction, à l'an 1119.

Il y a quelque difficulté pour le mois où ce concile fut tenu, & nous sommes persuadés qu'il faut lire<sup>6</sup> dans les actes VIII *idus julii* au lieu de *junii*; en voici la preuve. Callixte II donna une bulle<sup>7</sup> en faveur de

l'église de Besançon, à *Maguelonne, le dernier de juin, indiction XII, l'année 1120 de l'Incarnation & la première de son pontificat*. Cette bulle est de l'an 1119, par les raisons que nous avons déjà dites. Ce pape ne peut avoir commencé par conséquent le 6 du même mois le concile de Toulouse, & l'avoir continué jusques au 15 de juillet suivant, & il doit y avoir faute par rapport au mois, ou dans les actes du concile, ou dans la bulle donnée en faveur de l'église de Besançon. Mais ce qui prouve que le nom du mois est mal marqué dans les actes, c'est que nous avons deux autres bulles<sup>1</sup> du même pape, qui prouvent qu'il étoit dans le bas Languedoc à la fin du mois de juin de l'an 1119. La première est datée de *Maguelonne, le 28 de juin de l'an 1120 de l'Incarnation, indiction XII, la première année de son pontificat*; & la seconde de *Saint-Gilles le 29 de juin, indiction XII, l'an 1120 de l'Incarnation*. Ces deux bulles appartiennent certainement à l'an 1119, quoique datées de l'an 1120, ainsi qu'on l'a déjà prouvé. On voit par là que Callixte étoit à Maguelonne le 28 de juin de l'an 1119, qu'il alla le lendemain à Saint-Gilles & qu'il revint le jour suivant à Maguelonne; en quoi il n'y a rien de fort extraordinaire, puisque la distance n'est que de six à sept lieues. Il n'y a donc pas lieu de douter que ce pape ne fût dans le bas Languedoc à la fin de juin de l'an 1119. Nous n'avons d'ailleurs aucun monument, si l'on excepte les actes du concile de Toulouse, qui prouve qu'il ait été dans cette ville durant tout le mois de juin de la même année, & ces actes ont été pris dans la collection<sup>2</sup> de Bernard Guidonis, auteur peu exact.

Callixte II écrivit à l'abbé de Saint-Victor de Marseille une lettre<sup>3</sup> qui est datée simplement de *Béziers le premier de juillet*. Nous inférons de là que cette lettre est de l'an 1119, car nous savons bien que ce pape alla à Montpellier & à Saint-Gilles<sup>4</sup> en 1120,

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 1119, n. 6 & seq. n. 13.

<sup>2</sup> Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 193.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 877.

<sup>4</sup> *Conciles*, t. 10, p. 842.

<sup>5</sup> *Chronicon Malleac.* p. 2

<sup>6</sup> *Conciles*, t. 10, p. 856.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 835.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXII.

<sup>2</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 877. — *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 177.

<sup>3</sup> Martène, *Ampliss. collectio*, t. 1, p. 663.

<sup>4</sup> Pandulph. *apud Baronium*, ad ann. 1120.



avant son départ pour l'Italie ; mais il ne paroît pas qu'il se soit avancé alors jusques à Béziers, contre le sentiment de ceux qui ont fait imprimer cette lettre, au lieu qu'il étoit naturel qu'allant de Maguelonne à Toulouse, en 1119, il passât par Béziers. C'est donc une nouvelle preuve que le concile de Toulouse ne fut pas tenu au mois de juin, qu'il commença seulement le 8 de juillet de l'an 1119 & qu'il ne dura que huit jours, puisqu'il finit le 16 du même mois.

III. Ces actes & divers autres monumens font voir que Callixte II demeura en France depuis son élection jusques à la conférence de Gisors tenue au mois de novembre de l'an 1119, & que c'est sans aucun fondement qu'un de nos historiens modernes<sup>1</sup> a avancé que ce pape, ayant été reçu à Rome après son élection, revint quelques mois après en France & se fit médiateur entre les rois de France & d'Angleterre ; qu'il alla trouver le dernier à Gisors, &c.

IV. L'auteur du *Fasciculus temporum* met un autre concile tenu à Toulouse en 1124 par le même pape, & Catel<sup>2</sup> ajoute que le cardinal Richard, évêque d'Albano, y présida : mais ce concile n'est pas différent de celui de l'an 1119, comme les éditeurs<sup>3</sup> des *Conciles* l'ont observé ; celui de Toulouse où ce cardinal présida fut tenu en 1110, comme nous l'avons dit ailleurs.

## NOTE L

*Sur Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse.*

I. SUIVANT le témoignage de Guillaume de Malmesbury<sup>4</sup>, Guillaume de Montpellier & les autres seigneurs de Provence,

<sup>1</sup> Orderic Vital, l. 12, p. 864.

<sup>2</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1147.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 879.

<sup>4</sup> *Conciles*, t. 10, p. 907.

<sup>5</sup> Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

ayant appris la mort de Raimond de Saint-Gilles, emmenèrent en Occident le fils que ce prince avoit eu à la Terre-Sainte : *Cujus morte audita*, dit cet historien, *Willelmus de Montepessulano & caeteri duces Provinciae, Willelmum peregrinum quem in obsidione ex Hispania susceperat, vix quadrimum in patriam devehendum curarunt; nec invitus Bertrannus factum, quamvis se inconsulto, audivit, ut paternas adoras instauraret.* Catel<sup>1</sup> remarque fort bien qu'il faut lire dans cet endroit *Hispana* au lieu d'*Hispania*, & que Guillaume de Malmesbury s'est trompé sur le nom du fils de Raimond de Saint-Gilles, qui étoit Alphonse & non pas Guillaume. Du reste, si l'on peut compter sur les autres circonstances rapportées par cet auteur, nous trouvons ici l'époque précise de l'arrivée d'Alphonse-Jourdain dans la Province. En effet, il avoit alors à peine quatre ans : or, comme il étoit né en 1103, il s'en suit qu'il fut amené en France l'an 1107, & par conséquent deux ans après la mort de Raimond de S. Gilles, son père. Alphonse sera donc demeuré au château du Mont-Pèlerin, en Syrie, durant cet intervalle, & Guillaume de Montpellier, qui, l'an 1103<sup>2</sup>, étoit de retour de la première croisade, aura fait un second voyage à la Terre-Sainte en 1106 ou 1107 pour aller chercher ce jeune prince.

II. Depuis l'arrivée d'Alphonse de la Terre-Sainte jusques en 1121, nous n'avons aucun monument qui fasse mention de lui, à la réserve d'un accord fait vers l'an 1107<sup>3</sup> entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne, dans lequel le dernier excepte du serment de fidélité qu'il fait à l'autre, *le comte de Toulouse & Alphonse, fils dit de Raimond.* Le même vicomte de Narbonne<sup>4</sup>, dans un autre serment qu'il fit vers le même temps au vicomte Bernard-Aton, excepte *le comte de Tolose & le comte de Rodens.* Celui-ci ne peut être le même que le vicomte Richard, qui acquit au commencement du douzième siècle le comté de Rodez des

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 124.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXV.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCCXLV.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCCXLVI.

comtes de Toulouse, puisqu'il est aussi excepté nommément dans ce serment. Il paroît donc certain que le comte de Rodez ou de Rouergue, dont il s'agit ici, est le même que notre jeune Alphonse, qui aura porté le titre de comte de Rouergue pendant la vie de Bertrand son frère, comte de Toulouse, à l'exemple des puînés de la maison des comtes de Toulouse ses prédécesseurs, & qui aura eu comme eux ce pays en partage.

III. On peut inférer de ces actes & de quelques autres que le jeune Alphonse étoit à Toulouse ou aux environs lorsque Bertrand, son frère, mourut en 1112 à la Terre-Sainte, & qu'il lui succéda immédiatement dans tous ses domaines d'Occident; ce qu'on peut confirmer par la charte<sup>1</sup> qu'il donna en faveur de l'abbaye de Moissac, suivant laquelle il se reconnoît coupable pour avoir mis autrefois un abbé *chevalier* ou séculier dans cette abbaye, car, suivant les termes dont il se sert, il étoit alors encore enfant : *Et nunc, dit-il, quia tunc puerilis sensus erat in me, recognosco me culpabilem.* Cette charte est du temps de Roger, qui fut abbé de Moissac depuis<sup>2</sup> l'an 1108 jusques en 1125. Alphonse ne fut pas cependant longtemps paisible possesseur du comté de Toulouse, & il est certain que Guillaume IX, comte de Poitiers & Philippe, sa femme, s'en emparèrent peu de temps après la mort de Bertrand; la difficulté est de fixer l'époque précise de cette invasion.

IV. On lit la date suivante<sup>3</sup> dans un acte du Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse : *Actum in mense Decembrio in festum S. Thomae, feria II, sub episcopo Tolosano Amelio-Raimundo, & Pictaviensi comite Wilhelmo.* Cet acte doit être de l'an 1114, car la lettre dominicale D ne sauroit convenir à d'autre année depuis l'an 1108 jusques en 1125, & cette dernière année, Alphonse étoit depuis longtemps paisible possesseur de Toulouse; c'est donc une preuve que le comte de Poitiers étoit maître de Toulouse dès l'an 1114.

Nous en avons une nouvelle dans la do-

nation<sup>1</sup> que la comtesse Philippe, femme de ce prince, fit au B. Robert d'Arbrissel, de la forêt de l'Espinasse, à deux lieues de Toulouse, pour y fonder un monastère de l'ordre de Fontevault, & dans la confirmation qui en fut faite par Amélius, évêque de Toulouse; car cet acte est daté *du samedi 12 de mars de l'an 1114, le sixième jour de la lune, la quatorzième année du pontificat du pape Pascal II, indiction VII.* Toutes ces notes conviennent très-bien au 12 de mars de l'an 1114, pris suivant notre manière de compter, excepté la lettre dominicale, car ce jour-là étoit un jeudi, & non pas un samedi. Cela nous pourroit donner lieu de croire qu'il y a quelque interpolation dans la charte : d'ailleurs l'évêque de Toulouse s'y sert de ces termes, alors inusités, *cum nostro sigillo munivimus.* Mais, comme nous apprenons d'ailleurs<sup>2</sup> que le B. Robert d'Arbrissel étoit à la suite du comte & de la comtesse de Poitiers, lorsqu'ils s'emparèrent de Toulouse sur le jeune Alphonse, & que cet événement arriva en 1114, il s'ensuit que c'est à la même année qu'on doit rapporter la fondation du monastère de l'Espinasse.

Nous inférons enfin que le comte de Poitiers envahit, en 1114, le comté de Toulouse sur le jeune Alphonse, & que Pierre, évêque de Pampelune, fut tué dans cette occasion, des vers suivans tirés de l'építaphe de ce prélat, rapportée dans le Cartulaire de l'abbaye de Conques dont il avoit été religieux :

Felix stirpe satus Petrus est hic vir pietatis, &c.  
Laudibus immensis qui praesul Pampilonensis, &c.  
Pugnam Tolosae dum reprimeret studiose  
Pacis amore ruit, mors preciosa fuit.  
Tolosae moritur, Pampilonae sepelitur.  
Quam vitiis lavit fonte parente David,  
Templum virtutis tibi pastor porta salutis  
Dat lapis interitum; Dextra Dei meritum, &c.  
Carni commixtus fuerat quo tempore Christus, &c.  
Mille sub annorum spacio nonaginta duorum  
Istius pactum doni cognoscitur actum,  
Qui sublimatus ad honorem pontificatus,  
Petrus pollebat annos bis quinque gerebat, &c.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCIH.

<sup>2</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 165.

<sup>3</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 68.

<sup>1</sup> Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXVI.

<sup>2</sup> *Ibid.* — *Clypeus nasc. Fontebraldensis ordinis*, t. 1, p. 27.

Ces vers nous donnent d'abord le commencement de l'épiscopat de Pierre, que les auteurs espagnols<sup>1</sup> ont marqué diversement. On vient de voir en effet qu'il étoit évêque *depuis dix ans en 1092*; il avoit donc été élu en 1082. Quant à l'époque de sa mort, les mêmes auteurs conviennent qu'il décéda en 1115, & Garibay, qui ignore l'épithaphe dont nous venons de rapporter un fragment, atteste que ce fut à *Toulouse, un jeudi, le 15 d'octobre*; mais cela prouve en même temps que ce fut en 1114 & non en 1115, puisque la lettre dominicale ne peut convenir à cette dernière année & qu'elle convient très-bien à l'autre. Ainsi, cet auteur, qui aura trouvé le jour de la mort de Pierre dans le nécrologe de l'église de Pampelune, y aura ajouté de lui-même l'année, parce que ce prélat vécut en effet jusque vers ce temps-là. Or, ayant été tué à Toulouse le 15 d'octobre de l'an 1114, durant un combat, dans le temps qu'il vouloit mettre la paix entre les citoyens, il s'ensuit que sa mort arriva pendant les troubles qui s'élevèrent dans cette ville à l'occasion de l'invasion du comte de Poitiers, qui étoit certainement maître de cette ville à la fin de la même année.

L'époque du commencement & de la fin de l'épiscopat de Pierre de Pampelune nous donne lieu de remarquer ici que c'est le même Pierre, évêque de Pampelune, qui assista, en 1095, au concile de Clermont, & qui siégeoit en 1110, à quoi le P. Mabillon, trompé par Tamayo, n'a pas fait assez d'attention; car il dit<sup>2</sup>, sur l'autorité de cet hagiographe, que Pierre, évêque de Pampelune, qui vivoit en 1094, 1095 & 1097, étoit profès de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, & il prouve très-bien ailleurs<sup>3</sup> que l'évêque qui siégeoit à Pampelune en 1110 étoit profès de Conques.

V. Suivant le P. Labbe<sup>4</sup>, « c'est d'Alphonse-Jourdain & non pas de son frère Bertrand, qu'il faut entendre ce que disent

« Zurita, Garibay & les autres auteurs espagnols, qu'en l'an 1115 il alla trouver son aïeul Alphonse, roi de Castille & de Léon, pour le prier de l'assister au recouvrement de son comté de Toulouse & autres terres envahies par le Poitevin & autres. » Mais cet auteur n'a pas pris garde qu'en 1115 Alphonse, roi de Castille & de Léon, aïeul d'Alphonse-Jourdain, étoit déjà décédé depuis six ans & qu'ainsi le jeune Alphonse, son petit-fils, ne peut s'être réfugié à sa cour. Il est vrai que Mariana<sup>1</sup> & quelques autres prétendent que c'est à la cour d'Alphonse, roi d'Aragon, que Bertrand, comte de Toulouse, se retira en 1116, dans le temps de cette invasion : mais quand on devroit entendre d'Alphonse & non pas de Bertrand, mort en 1112, ce que ces auteurs rapportent, comme ils ne donnent aucune preuve de ce qu'ils avancent, on doit le mettre au rang des fables. Quelle apparence, en effet, que le roi d'Aragon eût donné retraite dans ses États, en 1115 ou 1116, à Alphonse-Jourdain, tandis qu'il se ligua vers le même temps<sup>2</sup> avec le duc d'Aquitaine, compétiteur de ce jeune prince? Le P. Pagi<sup>3</sup> prouve d'ailleurs, après l'historien<sup>4</sup> de la maison de Lara, que ces auteurs ont confondu Bertrand, comte de Toulouse, avec un autre comte de ce nom qui avoit épousé Elvire, petite-fille d'Alphonse IV, roi de Castille. Il est vrai qu'il se trompe en deux choses, en ajoutant que « Catel a fort bien relevé leur erreur & a fait voir que Bertrand, comte de Toulouse, étoit bâtard, qu'il étoit alors décédé, & qu'Alphonse-Jourdain étoit mort avant l'an 1121, ou l'année suivante; » car 1<sup>o</sup> Bertrand, comte de Toulouse, pouvoit fort bien n'être pas fils d'Elvire sans être bâtard; 2<sup>o</sup> il est faux qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse & frère de Bertrand, fût mort en 1121 ou en 1122.

VI. Catel<sup>5</sup> assure qu'il « avoit des titres depuis l'an 1121 jusques à la mort d'Alphonse, sur la fin desquels il est dit qu'ils

<sup>1</sup> Garibay, *Compendium histor.* l. 23, c. 7. — Tamayo, *Martyrologium Hispanicum*, t. 1, p. 573 & seq.

<sup>2</sup> Mabillon, ad ann. 1094, n. 104; 1095, n. 22; 1097, n. 63.

<sup>3</sup> *Ibid.* ad ann. 1110, n. 114.

<sup>4</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 466.

<sup>1</sup> Mariana, l. 10, c. 9.

<sup>2</sup> *Chronicon Malleac.* p. 219.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 1127, n. 29 & seq.

<sup>4</sup> Salazar, *Hist. de la casa de Lara*, l. 2, c. 12.

<sup>5</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 187.

« sont faits Alphonse étant comte. » Cet auteur n'en rapporte cependant aucun de l'an 1121; en voici quelques-uns. Nous avons : 1° deux actes<sup>1</sup> de Roger II, comte de Foix, en faveur de l'abbaye de Lézat, datés du mois de mars de l'an 1121, indication XIV, dominant Alphonse, comte de Toulouse. L'indiction prouve que ces deux actes sont de l'an 1121, suivant notre manière de compter; 2° on lit dans un autre<sup>2</sup> titre : *In mense septembris sub die feria III, luna 7, regnante Lodovico Franciaie rege, Ildefonso comite, anno Domini 1121, Hugo abbas S. Theodardi Tolosam venit cum suis monachis, & fecit quaerimoniam in praesentia D. Amelii episcopi contra G. Hospitalista & alios qui aggressi erant alodem B. Theodardi, &c.*

VII. Il est donc certain qu'Alphonse exerçoit son autorité dans Toulouse, dès le mois de mars de l'an 1121, & il y a lieu de croire qu'il avoit recouvré cette ville dès l'an 1120, par la date suivante rapportée par Catel dans son *Histoire des archevêques de Narbonne* : *Hoc donum fuit factum cum consilio & voluntate Ildefonsi comitis, Amelii Tolosae episcopi, nec non Arnaldi Biterrensis episcopi qui tunc tenebat Tolosam pro Ildefonso comite, qui postea fuit Narbonensis archiepiscopus & Romanus legatus.* On voit par là qu'Alphonse étoit maître de Toulouse avant l'élection d'Arnaud de Lèvezon, évêque de Béziers, à l'archevêché de Narbonne, laquelle ne fut faite qu'au commencement de l'an 1121. Nous savons en effet que Richard, son prédécesseur, mourut<sup>4</sup> le 15 de février, après avoir tenu cet évêché quatorze ans trois mois & dix jours; or, comme Richard étoit archevêque de Narbonne dès le mois de juillet de l'an<sup>5</sup> 1107, il faut que son élection tombe au 5 de novembre précédent & qu'il soit décédé le 15 de février de l'an 1121. Ainsi, Arnaud n'a pu lui succéder avant ce temps-là, & ayant eu le gouvernement de Toulouse au nom du comte

Alphonse lorsqu'il étoit encore évêque de Béziers, ce prince aura été maître de Toulouse au moins à la fin de l'an 1120.

On peut rectifier par là l'erreur de quelques auteurs<sup>1</sup> qui mettent Arnaud de Lèvezon sur le siège épiscopal de Narbonne dès l'an 1119. Il est d'autant plus surprenant qu'on ait commis cette faute, qu'on pouvoit apprendre aisément l'époque précise de son élection dans le martyrologe de l'église de Narbonne rapporté par Catel<sup>2</sup>, où il est dit qu'Arnaud mourut le 30 de septembre de l'an 1149, après avoir été archevêque de Narbonne vingt-huit ans cinq mois & quatorze jours, ce qui fixe l'époque de cette élection au 16 d'avril de l'an 1121 & confirme celle de la mort de Richard, son prédécesseur.

VIII. Nous avons des preuves<sup>3</sup> qu'Alphonse-Jourdain étoit à Toulouse ou aux environs en 1125; Catel<sup>4</sup> en apporte plusieurs pour les années 1126 & 1127. Guillaume<sup>5</sup> de Puylaurens dit cependant dans sa chronique écrite vers le milieu du treizième siècle, & quelques autres auteurs après lui, « qu'Alphonse ayant succédé à « Bertrand, son frère aîné, & étant retenu « dans Orange, les Toulousains mirent une « armée sur pied, furent le chercher en 1133 « & l'amenèrent dans leur ville où ils le re- « connurent pour leur seigneur naturel, « après en avoir chassé Guillaume de Saint- « Marcel (ou plutôt de Montmaurel, suivant un excellent manuscrit<sup>6</sup> de la même « chronique) qui commandoit à Toulouse « pour le comte de Poitiers. » D'où l'on devroit conclure qu'Alphonse ne recouvra la ville de Toulouse qu'en 1133.

Catel<sup>7</sup>, pour se tirer de cette difficulté, rejette le témoignage de Guillaume de Puylaurens, « auteur, dit-il, qui étoit peu cer-

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. 1, p. 376, col. 2.

<sup>2</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 737.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCV.

<sup>4</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 186.

<sup>5</sup> Guillaume de Puylaurens, c. 5.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVII.

<sup>2</sup> Archives de la cathédrale de Montauban.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 786.

<sup>4</sup> Mabillon, ad ann. 1108, n. 69. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 785.

<sup>5</sup> *Conciles*, t. 10, p. 670.

<sup>6</sup> Bibliothèque du Roi, mss. de Baluze, n. 261, aujourd'hui mss. latins, n. 5212.

<sup>7</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 185.

« tain de ce qu'il écrivoit, qui n'avoit ap-  
« pris ce fait que par tradition, & qui se  
« trompe en plusieurs autres choses. » Pour  
nous, nous croyons qu'il n'est pas néces-  
saire de rejeter l'autorité de cet écrivain,  
& qu'il s'est glissé seulement une erreur de  
chronologie dans les manuscrits de son ou-  
vrage. En effet, en lisant 1123 au lieu de  
1133, ainsi que nous l'avons corrigé<sup>1</sup> dans  
une chronique languedocienne que nous  
donnons dans les *Preuves*, au tome V, d'où  
Guillaume de Puylaurens peut l'avoir pris,  
tout s'accorde très-bien. Ainsi, pour réta-  
blir l'ordre des faits, le jeune Alphonse se  
sera retiré en Provence en 1114, lorsque  
le comte de Poitiers envahit sur lui la ville  
& le comté de Toulouse; ce dernier ayant  
quitté Toulouse en 1119, après la mort de  
Philippe sa femme, les peuples auront se-  
coué le joug de sa domination & se seront  
déclarés en 1120, ou au plus tard au com-  
mencement de l'an 1121, en faveur d'Al-  
phonse, qui aura donné le gouvernement  
de Toulouse pendant son absence, & durant  
la guerre qu'il avoit à soutenir alors en Pro-  
vence contre le comte de Barcelone, allié  
du comte de Poitiers, à Arnaud de Lèvezon,  
évêque de Béziers. Les Toulousains auront  
assiégé, en 1122, Guillaume de Montmau-  
rel qui commandoit dans le château Nar-  
bonnois de Toulouse pour le comte de Poi-  
tiers, & après l'avoir obligé à se retirer, ils  
auront été en corps d'armée à Orange en  
1123, pour délivrer le comte Alphonse as-  
siégé dans cette ville par le comte de Bar-  
celone, & après avoir fait lever le siège, ils  
auront amené ce prince dans leur ville. Il  
n'y a rien dans tout cela qui ne soit fondé  
sur les monumens du temps & sur divers ac-  
tes dont on a déjà fait mention.

IX. Les termes dont se sert Guillaume  
de Puylaurens font assez comprendre qu'Al-  
phonse étoit assiégé dans Orange lorsque  
les Toulousains l'allèrent chercher dans  
cette ville... *Alfonsus*... *qui cum apud Au-  
rasicam teneretur impeditus, cives Tolosani  
illuc exercitum in manu valida transmiserunt  
anno Domini MCXXXIII & adductum eum sibi  
tanquam naturalem dominum praefecerunt,*

*expulso enim Guillelmo de Monte-Maurello  
militi, qui pro comite Pictaviensi, &c.* En  
effet, si ce prince n'avoit pas été assiégé,  
quelle nécessité y avoit-il que les Tou-  
lousains lui envoyassent un corps d'ar-  
mée pour le ramener dans leur ville? une  
simple députation n'auroit-elle pas suffi?  
On peut confirmer la certitude de ce siège:  
1<sup>o</sup> sur un acte que le même Alphonse donna  
en 1126 en faveur de l'évêque d'Orange,  
pour le rétablir dans les droits dont il  
jouissoit dans cette ville *avant la guerre &  
la destruction de son église*; 2<sup>o</sup> sur une ligue  
qu'Alphonse forma peu de temps après son  
rétablissement dans le comté de Toulouse  
& avant l'an 1125, avec le vicomte Bernard-  
Aton qu'il promit d'aider *contre les comtes  
de Poitiers & de Barcelone*, ce qui fait voir  
que ce dernier, qui étoit maître d'une par-  
tie de la Provence, étoit ennemi d'Alphonse  
& qu'il l'avoit assiégé dans Orange.

X. Besly<sup>2</sup> prétend que Guillaume X,  
comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, fils de  
Guillaume IX & de Philippe de Toulouse,  
fut en guerre avec Alphonse-Jourdain au  
sujet du comté de Toulouse. « Guillaume,  
« dit cet auteur, possédoit le comté de  
« Toulouse & tenoit dans le château de  
« Narbonne, qui étoit la forteresse de Tou-  
« louse, un gentilhomme d'Angoumois ap-  
« pelé Geoffroi de Mont-Moreau, qui le gar-  
« doit en son nom; d'autre part, Alphonse  
« passoit le temps dans son pays de Pro-  
« vence en la ville d'Orange, en attendant  
« secours du roi Alphonse de Castille, son  
« oncle maternel... quand tout à coup les  
« Toulousains... entrèrent en rébellion  
« contre le duc. S'étant élevés en armes,  
« ils se saisirent premièrement du château  
« de Narbonne dont nous avons parlé, en  
« chassèrent le gouverneur & de là s'en al-  
« lèrent à la ville d'Orange, d'où ils rame-  
« nèrent le comte Alphonse, qu'ils recon-  
« nurent pour leur seigneur. Le duc à ces  
« nouvelles mena une armée en Languedoc,  
« où croyant venir facilement à bout des re-  
« belles, le roi Alphonse de Castille se jeta

Éd. orig.  
t. II,  
p. 638.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, nov. édit. t. 1, *instrum.*  
p. 132, col. 1.

<sup>2</sup> Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, c. 36,  
p. 132.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chroniques, n. VII.

<sup>2</sup> Guillaume de Puylaurens, c. 5.

« dans la Gascogne & assiégea Bayonne, afin  
« de divertir le duc, qui en effet se retira  
« pour secourir la ville & ses sujets, &c.  
« Comme on pensoit que la guerre dût  
« s'échauffer, le roi Alphonse moyenna un  
« accord entre les deux cousins, le duc & le  
« comte Alphonse, sans que les historiens  
« s'expliquent davantage. » Besly place cet  
événement sous l'an 1133 ou 1131, ce qui  
fait voir que cet auteur a adopté la fausse  
chronologie de Guillaume de Puylaurens, &  
qu'il rapporte au temps de Guillaume X, duc  
d'Aquitaine, le rétablissement d'Alphonse  
dans le comté de Toulouse, tandis que cet  
événement arriva sous Guillaume IX.

Quant à la guerre qu'il prétend que Guil-  
laume X fit à Alphonse-Jourdain au sujet  
du comté de Toulouse, & à la diversion  
qu'Alphonse, roi de Castille, fit en faveur  
du dernier par le siège de Bayonne, il a été  
suivi par le P. Labbe & le P. Ange. Le pre-  
mier<sup>1</sup> se contente de dire en général que  
*Guillaume X eut débat touchant le comté de  
Toulouse avec Alphonse*. L'autre<sup>2</sup> s'étend  
un peu plus & avance « que Guillaume,  
« duc d'Aquitaine, eut un différend après  
« l'an 1131 pour le comté de Toulouse,  
« contre son cousin Alphonse, & que ces  
« deux princes s'accommodèrent par l'en-  
« tremise d'Alphonse VII, roi de Castille,  
« beau-frère de Guillaume. » Mais ces diffé-  
rends de Guillaume X, duc d'Aquitaine,  
avec Alphonse, au sujet du comté de Tou-  
louse, & leur accommodement avancé par  
tous ces auteurs, sont tout à fait chimé-  
riques; entrons en preuve.

1<sup>o</sup> Ce fut<sup>3</sup> Alphonse I, roi d'Aragon, &  
non pas Alphonse, roi de Castille, qui assié-  
gea Bayonne en 1130; mais quand c'eût été  
le dernier, on ne sait à quel titre Besly le  
qualifie *oncle maternel* d'Alphonse-Jourdain,  
& le P. Ange, *beau-frère de Guillaume X, duc  
d'Aquitaine*; car Alphonse VII, roi de Cas-  
tille qui régnoit en 1130, étoit petit-fils  
d'Alphonse VI & n'étoit par conséquent  
que cousin germain d'Alphonse-Jourdain.  
Cette observation n'est pas inutile, car

<sup>1</sup> Labbe, *Tabl. gén.* p. 417.

<sup>2</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*,  
t. 2, p. 250.

<sup>3</sup> Ferreras, ann. 1130, n. 4; 1131, n. 8.

Alphonse I, roi d'Aragon, n'ayant aucune  
liaison de sang avec Alphonse-Jourdain, on  
ne sauroit dire qu'il n'assiégea Bayonne  
que pour faire diversion en sa faveur, à  
moins qu'on n'en apporte des preuves, ce  
qu'on ne fait pas.

2<sup>o</sup> Il est vrai que quelques<sup>1</sup> Espagnols  
modernes ont avancé qu'Alphonse-Jour-  
dain, comte de Toulouse, se trouva à ce  
siège, de même que le comte de Bigorre &  
le vicomte de Béarn; mais ils ne citent rien  
pour autoriser ce fait & il faut s'en rap-  
porter uniquement à leur propre autorité,  
qui est fort sujette à caution. En effet, les  
uns<sup>2</sup> prétendent que le roi d'Aragon n'as-  
siégea Bayonne que parce que cette ville  
étoit de son domaine, prétention dont  
M. de Marca<sup>3</sup> a démontré la fausseté. D'au-  
tres disent que ce prince<sup>4</sup> entreprit ce  
siège pour tirer raison des Anglois qui  
avoient fait des courses jusque dans la  
basse Navarre, autre fausseté également  
manifeste, puisque Bayonne n'appartint  
aux Anglois que fort longtemps après l'an  
1130. Mais, en supposant même que ces  
auteurs ne se trompent pas au sujet d'Al-  
phonse-Jourdain & que ce comte se trouva  
en effet au siège de Bayonne, quelle preuve  
a-t-on que le roi Alphonse ait entrepris ce  
siège pour faire diversion en sa faveur, &  
qu'il ait ensuite moyenné son accommodement  
avec le duc d'Aquitaine?

Nous n'ignorons pas qu'on pourroit s'ap-  
puyer sur l'autorité de M. de Marca<sup>5</sup>, qui  
conjecture que le roi d'Aragon entreprit  
le siège de Bayonne « en faveur d'Alphonse  
« Jourdain, comte de Toulouse, *hommager*  
« *d'Aragon*, contre le comte de Poitiers,  
« duc de Gascogne, qui possédoit encore,  
« ajoute-t-il, une partie du patrimoine des  
« comtes de Toulouse. » Mais cette con-  
jecture n'étant fondée que sur deux sup-  
positions évidemment fausses, elle tombe  
entièrement. La première est qu'Alphonse-  
Jourdain étoit *hommager d'Aragon*; en quoi

<sup>1</sup> Juan Bris Martinez, *Hist. Pinnat.* l. 5, c. 9. —  
Mariana, l. 10, c. 15. — Garibay, l. 23, c. 9, &c.

<sup>2</sup> Blanca, *Comment. rerum Aragon.* p. 643.

<sup>3</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, l. 5, c. 22.

<sup>4</sup> Juan Bris Martinez, *Hist. Pinnat.* l. 5, c. 9.

<sup>5</sup> Marca, *Histoire de Béarn*, l. 5, c. 22.

M. de Marca a adopté trop facilement la fable avancée par quelques auteurs espagnols, savoir : que Bertrand, comte de Toulouse, & frère d'Alphonse, pour obtenir du secours du roi d'Aragon, lui fit hommage en 1116. La seconde est qu'Alphonse-Jourdain ne rentra qu'en 1133 dans la possession du comté de Toulouse, occupé jusques alors par le comte de Poitiers, ce que nous avons suffisamment réfuté.

XI. M. de Marca adopte un autre fait avancé par quelques historiens espagnols lequel est également chimérique, qui est qu'Alphonse, comte de Toulouse, tua durant le siège de Bayonne, dans un combat singulier, le comte Pierre de Lara. Mais l'auteur qui a écrit l'histoire<sup>2</sup> de la maison de Lara a fait voir que ce n'est qu'une fable & on doit la regarder comme telle, nonobstant ce qu'en dit le nouveau traducteur de Mariana<sup>3</sup>, qui, s'objectant le silence des historiens des comtes de Toulouse sur une circonstance si mémorable, prétend que *ce n'est là qu'un argument négatif, qui ne doit pas l'emporter sur le témoignage exprès des historiens espagnols* : ce témoignage n'est pas *si exprès*, & Juan Bris Martinez, qui s'étend le plus là-dessus, doute fort de ce duel. D'ailleurs aucun des historiens espagnols qui adoptent ce fait n'en apporte aucune preuve.

XII. Il y a quelque difficulté sur l'époque précise du départ d'Alphonse-Jourdain pour l'expédition de la croisade. Le P. Pagi<sup>4</sup> prétend que, *suivant le Continuateur d'Aimoin & les autres*, ce prince marcha avec le roi Louis le Jeune, qui prit la route de l'Allemagne & de la Hongrie, & partit le 14 de juin de l'an 1147; d'où il conclut que la lettre de S. Bernard à Alphonse est antérieure à cette époque, de même que le voyage de ce saint abbé en Languedoc : « Mais il est incertain, ajoute-t-il, si ce voyage précéda ou suivit l'assemblée

« d'Étampes, tenue le 16 de février de la « même année, & à laquelle S. Bernard se « trouva. »

1° Nous ne trouvons aucun ancien qui marque qu'Alphonse, comte de Toulouse, se soit mis en marche avec le roi Louis & qu'il ait traversé avec lui l'Allemagne & la Hongrie; on ne trouve rien de semblable dans le Continuateur<sup>1</sup> d'Aimoin. Eudes de Deuil & l'auteur des Gestes de Louis VII, qui sont entrés dans un grand détail sur le voyage de ce prince & sur ses circonstances, n'en disent rien non plus, & si Alphonse eût été à sa suite, ils ne l'auroient pas sans doute oublié, puisqu'ils parlent de plusieurs autres seigneurs de moindre importance. Enfin le dernier historien<sup>2</sup>, Guillaume de Tyr, & le continuateur de la chronique de Sigebert, font entendre le contraire, puisqu'ils marquent qu'Alphonse arriva du port d'Acre ou de Ptolémaïde *avec une flotte*, tandis que le roi Louis le Jeune étoit encore aux environs d'Antioche & de Tripoli, où il étoit arrivé par terre.

2° Le P. Pagi n'a pas fait assez d'attention à l'époque de la mission de S. Bernard en Languedoc : elle est marquée clairement dans la lettre que Geoffroi<sup>3</sup>, disciple du saint abbé, qu'il accompagna dans ce voyage, écrivit alors aux religieux de Clairvaux. Suivant cette lettre, S. Bernard étoit à Albi à la fin du mois de juin & comptoit être de retour à Clairvaux vers la fin du mois d'août de l'an 1147. Il est donc certain que ce saint abbé écrivit à Alphonse, comte de Toulouse, & qu'il alla dans les États de ce prince longtemps après l'assemblée d'Étampes. En effet, il assista avant ce voyage au concile tenu à Paris, à la fête de Pâques de la même année; il étoit à Clairvaux lorsqu'il entreprit le voyage de Toulouse : il s'ensuit de là, que si Alphonse reçut à Toulouse le légat Albéric & S. Bernard, ce qui est fort vraisemblable, il ne peut être parti avec Louis le Jeune qui se mit en marche à Metz le 14 de juin.

<sup>1</sup> Juan Bris Martinez, *Historia Pinnat.* l. 5, c. 9. — Mariana, l. 10, c. 15.

<sup>2</sup> Luis de Salazar, *Hist. de la casa de Lara*, t. 1, l. 2, p. 99.

<sup>3</sup> Charenton, *Histoire d'Espagne de Mariana*, t. 2, p. 501.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 1147, n. 17.

<sup>1</sup> Aimoin, édit. 1567.

<sup>2</sup> *Gesta Lud. VII*, c. 16. — Guillaume de Tyr, l. 16, c. 28. — Append. ad Sigebertum p. 459, édit. 1583.

<sup>3</sup> Gaufridi Epist. in fine Vitae S. Bernardi, l. 6

Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, ne suivit donc pas Louis le Jeune & s'embarqua avec ses troupes pour la Terre-Sainte, ce qu'on peut confirmer par l'autorité<sup>1</sup> d'une ancienne chronique de Nîmes, qui porte : *Que le comte Alphonse se rendit au port de Boc* [aujourd'hui Bouc], *au mois d'août, pour aller, avec les rois, à l'expédition de Jérusalem.* Il est vrai qu'il y a faute pour l'année, & que cette chronique met cet événement sous l'an 1149 au lieu de l'an 1147; mais ce qui fait voir qu'elle ne se trompe pas pour le mois, c'est que Raimond Trencavel<sup>2</sup>, vicomte de Béziers, qui fut de cette expédition<sup>3</sup>, étoit encore dans le pays au mois d'août de l'an 1147. Roger de Hoveden<sup>4</sup>, qui fait partir Alphonse, comte de Toulouse, à la Pentecôte de cette année, dans le même temps que l'empereur Conrad & le roi Louis le Jeune, s'est donc trompé.

XIII. Nous ne connoissons pas le détail du voyage d'Alphonse depuis son départ du port de Bouc, situé vers l'embouchure du Rhône, jusques à son arrivée à Acre, dans la Palestine, où il débarqua vers le 15 d'avril de l'an 1148. Ce prince passa sans doute l'hiver dans quelque port d'Italie ou de Grèce, ou peut-être même à Constantinople, d'où il se sera rembarqué au printemps pour la Palestine, à peu près dans le même temps que l'empereur Conrad. Un ancien auteur<sup>5</sup> le fait entendre en disant que le roi Louis, l'empereur Conrad & *Alphonse, duc de Narbonne*, allèrent à Jérusalem en 1148, *par les terres d'Emanuel, empereur des Grecs.*

XIV. Un moderne prétend<sup>6</sup> que la comtesse de Toulouse, femme d'Alphonse, partit pour la Terre-Sainte au mois de juin de l'an 1147 avec la reine Éléonore *qu'elle accompagna.* Cet écrivain cite pour son garant le livre intitulé *Gesta Dei per Francos*, tome 1, page 1. Mais c'est une preuve bien claire, entre plusieurs autres, qu'il n'a nul-

lement consulté les historiens du temps, & que son ouvrage tient bien plus du roman que de l'histoire. Il n'est rien dit en effet, dans le *Gesta Dei per Francos*, de la femme d'Alphonse, comte de Toulouse; cet écrivain a avancé ailleurs<sup>1</sup> que la même comtesse de Toulouse se trouva à l'assemblée de Ptolémaïde, tenue au mois de mai de l'an 1148, & qu'elle étoit derrière le roi avec les dames françoises, autre fable dont il a embelli son ouvrage.

XV. On a ignoré jusqu'ici de quelle maison étoit cette comtesse, qui s'appeloit Faydide; nous l'apprenons d'une lettre<sup>2</sup> que Raimond, évêque de Viviers, écrivit vers l'an 1160 à Louis le Jeune, roi de France; car ce prélat se qualifie *oncle maternel (avunculus) du comte de Toulouse*, qui étoit alors Raimond V, fils d'Alphonse-Jourdain & de Faydide. Or, ce prélat étoit certainement<sup>3</sup> fils de Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières; par conséquent Faydide étoit de la maison d'Uzès & fille du même Raimond Decan, mort en 1138.

XVI. Duchesne<sup>4</sup> a avancé, dans son *Histoire des Dauphins de Viennois*, que Béatrix, fille aînée & héritière du Dauphin dit Guignes IV, comte d'Albon, de Vienne & de Graisivaudan, mort en 1163, épousa en premières noces Taillefer, comte de Saint-Gilles, fils puîné de Raimond V, comte de Toulouse & de Constance de France. Il se fonde d'un côté sur la Chronique de Guillaume de Puylaurens<sup>5</sup>, où il est dit que Raimond V eut un fils appelé Taillefer, & de l'autre, sur celle qu'on attribue à Albéric<sup>6</sup>, moine des Trois-Fontaines, & dans laquelle il est rapporté « qu'Albéric « Taillefer, comte de Saint-Gilles, étant « mort, le duc de Bourgogne épousa en « 1184 sa veuve, qui étoit fille de l'ancien « Dauphin. » Duchesne a conclu de là qu'Albéric Taillefer, mari de Béatrix, fille du

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. V.

<sup>2</sup> Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 306.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> Roger de Hoveden, p. 280, verso.

<sup>5</sup> Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 306.

<sup>6</sup> Gervaise, *Vie de Suger*, l. 6, n. 34.

<sup>1</sup> Gervaise, *Vie de Suger*, l. 6, n. 35.

<sup>2</sup> Duchesne, t. 4, p. 653.

<sup>3</sup> Voyez Note LII, n. 1.

<sup>4</sup> Duchesne, *Histoire des Dauphins du Viennois*, p. 14 & suiv.

<sup>5</sup> Guillaume de Puylaurens, c. 5.

<sup>6</sup> Albéric, *Chronicon*, ann. 1184, p. 366.



Dauphin, n'est pas différent de Taillefer, fils de Raimond V, comte de Toulouse. Il se contredit cependant; car il convient sur l'autorité de la vie de S. Pierre de Tarentaise écrite par Geoffroi<sup>1</sup>, abbé de Haute-Combe, auteur contemporain, que le premier mari de Béatrix est nommé *Alphonse, comte de Toulouse*: tâchons d'éclaircir ce fait de notre histoire. *Inter<sup>2</sup> principem suum comitem Humbertum*, est-il dit dans cette Vie, & *Hildefonsum comitem Tolosanum, in regione Gratianopolitana eo tempore dominantem, non sine multis incendiis & homicidiis guerram diutius agitatam multo labore sedavit, cujus occasione negotii ad illustrem Anglorum regem Henricum desideratus accessit, &c.* Guichenon<sup>3</sup> rapporte avant l'an 1167 cette guerre entre Humbert III, comte de Savoie & Alphonse de Toulouse, qu'il dit mari de Béatrix & qu'il appelle cependant Taillefer; on ne sauroit en effet la reculer guère davantage: 1<sup>o</sup> S. Pierre de Tarentaise vécut encore longtemps après, comme il est marqué dans sa Vie, & il ne mourut<sup>4</sup> qu'en 1174; 2<sup>o</sup> il est dit que cette guerre duroit *depuis longtemps*; il y avoit donc, suivant le témoignage de l'abbé Geoffroi, témoin oculaire, vers l'an 1167, un prince de la maison de Toulouse, appelé Alphonse, qui dominoit sur le Dauphiné, & nous savons d'ailleurs que Raimond V, comte de Toulouse<sup>5</sup>, reconnu en 1155 & 1160, tant en son nom qu'en celui de son frère *Alphonse*, que divers droits de la ville de Carpentras appartenoient à l'évêque.

On pourroit croire que c'est le même Alphonse, frère de Raimond V, qui épousa Béatrix, héritière de Dauphiné, si nous ne savions d'ailleurs que *Raimond V<sup>6</sup>, comte de Toulouse, promit son fils en mariage à la fille & héritière du comte Dauphin*: c'est ce qui paroît par une lettre que ce comte écrivit

au roi Louis le Jeune, & dans laquelle il lui marque qu'il avoit déjà reçu, en vertu de cette promesse, une partie du Dauphiné. Cette lettre n'est pas datée, mais il est aisé d'en fixer l'époque, car elle fut écrite<sup>7</sup> peu de temps après que Raimond eut conclu la paix avec Raimond Trencavel, vicomte de Béziers: or cette paix fut arrêtée au mois<sup>2</sup> de juin de l'an 1163. Ce mariage ne fut célébré cependant que longtemps après; car 1<sup>o</sup> Taillefer, fils puîné de Raimond, comte de Toulouse, ne pouvoit avoir alors plus de six ans, puisque Raimond VI, son frère aîné, n'étoit né qu'en<sup>3</sup> 1156; 2<sup>o</sup> Béatrix se maria en troisièmes noces, après<sup>4</sup> la mort du duc de Bourgogne, son second mari, arrivée au mois d'août de l'an 1191, & elle eut plusieurs enfans de ce troisième mariage: elle étoit donc fort jeune en 1163 lorsqu'elle fut promise au fils puîné du comte de Toulouse. Au reste, on ne sait où le P. Ange<sup>5</sup> a pris que le premier mari de Béatrix, comtesse de Vienne, s'appeloit Guillaume Taillefer.

Par ce que nous venons de dire on explique la raison pour laquelle Alphonse, frère de Raimond V, comte de Toulouse, exerçoit son autorité dans le Dauphiné vers l'an 1167 & faisoit la guerre au comte de Savoie: c'est sans doute parce que Raimond, qui avoit déjà pris possession de ce pays dès l'an 1163<sup>6</sup> au nom de son fils, ayant alors d'autres guerres à soutenir & étant occupé d'ailleurs du gouvernement de ses propres États, lui avoit confié celui du Dauphiné & l'avoit établi comme tuteur du jeune Albéric Taillefer, son fils<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Duchesne, t. 4, p. 271.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVIII.

<sup>3</sup> Guillaume de Puylaurens, c. 5. — Voyez tome V, Chroniques, n. VII.

<sup>4</sup> Le P. Ange, *Histoire général. des pairs de France*, t. 1, p. 541.

<sup>5</sup> *Ibid.* t. 2, p. 687.

<sup>6</sup> Martène, *Ampliss. Collect.* t. 2, p. 733.

<sup>7</sup> Aux preuves que nous avons déjà données de l'existence d'Alphonse, fils puîné d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, on peut en ajouter une bien authentique<sup>1</sup>. C'est une de ses chartes de

<sup>1</sup> Voyez tome III, l. xvii, n. 81; & tome IV, *Note VIII*, au tableau des pages 30 & 31.

<sup>1</sup> Bollandistes, mai, t. 2, p. 320.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 330.

<sup>3</sup> Guichenon, *Histoire de Savoie*, l. 1, p. 231.

<sup>4</sup> Robert du Mont, *Chronicon*. — Pagi, ad ann. 1174, n. 11 & seq.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 148 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DXX.

<sup>6</sup> Duchesne, t. 4, p. 271.

XVII. Alphonse, frère de Raimond V, comte de Toulouse, vivoit encore en 1185, car nous avons vu une charte originale de l'église de Chartres, par laquelle *Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie & de Guyenne & comte d'Anjou*, étant à Tours, confirma les donations qui avoient été faites en faveur de cette église par *Richard, marquis de Normandie*; ce qu'il fit en présence d'*Alphonse, frère du comte de Saint-Gilles*, de Guillaume, archevêque de Reims, de Barthélemy, archevêque de Tours, &c. Cette charte n'est pas datée; on y voit seulement le sceau pendant du roi d'Angleterre; mais elle doit être postérieure à l'an 1175, puis-

que cette année<sup>1</sup> est la première de l'épiscopat de ces deux archevêques, & que Henri, archevêque de Reims, prédécesseur de Guillaume, ne mourut que le 13 de novembre de l'an 1175. D'un autre côté, cet acte est antérieur à la mort de Henri II, roi d'Angleterre, arrivée en 1189. Ainsi, il est vraisemblablement de l'an 1185, dans le temps qu'Albéric, fils de Raimond V, comte de Toulouse étant mort, Béatrix, sa veuve, héritière du Dauphiné, se fut remariée avec le duc de Bourgogne. Alphonse, qui auparavant avoit eu le gouvernement du Dauphiné au nom de son neveu, se retira sans doute à la cour d'Angleterre aussitôt après ce mariage.

l'an 1154 dans laquelle il prend le titre : *Par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence*, & donne le château de Lirac, dans le diocèse d'Avignon, en deçà du Rhône, à Isnard de Laudun, religieux de Saint-André & prieur de Saint-Pierre de Lirac. Cet acte prouve notre conjecture qu'Alphonse partagea avec Raimond V, son frère, les domaines d'Alphonse-Jourdain, leur père, ou plutôt qu'ils les possédèrent par indivis. Nous ignorions qu'Alphonse, frère puîné de Raimond V, eût laissé postérité; mais nous trouvons dans cet acte qu'en 1154 il avoit un fils nommé Raimond, qu'il faudra ajouter à la généalogie des comtes de Toulouse. Raimond, fils d'Alphonse II, sera mort vraisemblablement sans postérité, puisque Raimond V, son oncle, réunit en sa main tous les domaines de la maison de Toulouse. Nous ajouterons ici cet acte, qui est très-intéressant.

ANN. 1154<sup>2</sup>. — « Notum sit omnibus & manifestum, quod anno Domini incarnationis MCLIV mense decembri, domino domino Ludovico Francorum rege. Ego Anfos Dei gratia comes Tolose, dux Narbonne, marquo Provincie; essendo apud Aliracum Avenionensis diocesis in presentia domini Isnardi de Lauduno, monacho monasterii Sancti Andree, prioris ecclesie Sancti Petri de Aliraco, dono, concedo tuis, tibi, & ecclesie tue omnibus in futurum successoribus in dicta ecclesia prioribus existentibus, meum castrum supradictum, cum villa, & totum terre sibi contiguum & adjacentem, cultum, sive incultum, patuosum, & nemorosum, & montuosum, omnes tascas fructuum, sexte, sep-

time, octave & none partis fructuum, molendinum, & furnum banerium, usagia aquarum, decursus ipsarum, cum omni media jurisdictione meri & mixti imperii & juris alodii, & trezeni, quod pater meus habebat, & ego habeo in predictis terris, tam urbanis quam rusticis, excepto illo tenemento quod dat tascam domino de Sabrano tanquam sibi pertinenti. Dono autem omnia hec pro salute anime mee; parentumque meorum, ut illa habeas & possideas quiete & pacifice; que videlicet terminantur & confrontantur cum supradicto tenemento de Sabrano, & tenemento sancti Victoris ab una parte, & ab alia parte cum terra sancti Laurentii de Arboribus, & ab alia cum patuis de Tavellis; necnon de Rocamaura, sive, illius tenemento, & nemore de Clare; & propter hoc tu mihi dedisti mille & quater centos solidos Raimundenses, in presentia mei filii Raimundi & domini Guerandi abbatis monasterii Sancti Andree. Testes hujus rei fuerunt Petrus Sabrano decano Sancti Andree, Bernardus de Rocamaura, & Petrus ejus filius, Guillelmus de Podio-alto. Ugo de Baucio, Feraldo de Baucio, Raimundo Alberti, Raimundus Pelegrinus, Raimundus Rocafort, Joannes Robin, Petrus Raimundi, & multi alii. Ego Stephanus notarius presens fui & de mandato, & autoritate dicti domini comitis, & ad requisitionem jam dicti domini prioris hoc instrumentum scripsi, signavi, cum bulla plumbea in fillis sette rubee pendentis sigillavi. » [Cette note avait été insérée par dom Vaissete à la p. 681 du tome V de l'édition originale.]

<sup>1</sup> Gallia Christiana, t. 1.

<sup>2</sup> Sur l'original conservé dans les archives du monastère de Notre-Dame de Rochefort.

## NOTE LI

*Sur le concile tenu à Narbonne, sous l'épiscopat d'Arnaud de Lèvezon.*

LE P. Labbe<sup>1</sup> fait mention d'un concile tenu à Narbonne en 1134, par Arnaud, archevêque de cette ville, légat du Saint-Siège, dans lequel il fut traité des ravages causés par les pirates sarrasins dans le Roussillon; c'est tout ce qu'il nous apprend de ce concile : il ajoute seulement que M. de Marca avoit une copie des actes, tirée des archives de la ville d'Elne. M. Baluze<sup>2</sup> s'étend un peu plus sur ce concile, sans en donner cependant les actes; il le met aussi sous l'an 1134 & dit qu'outre Arnaud, archevêque de Narbonne, les évêques Bernard de Béziers, Raimond de Maguelonne, Raimond de Carcassonne, Raimond de Toulouse & Udalgarius d'Elne, y assistèrent : d'où il est aisé de conclure que ce concile est postérieur à l'an 1134, car Amélius étoit encore évêque de Toulouse en 1136, 1137 & 1139<sup>3</sup>. Si donc Raimond, son successeur, assista au concile de Narbonne, comme on doit le croire sur l'autorité de M. Baluze, qui sans doute en avoit vu les actes, il faut qu'il ait été tenu vers l'an 1140, temps auquel tous les prélats dont nous venons de parler occupoient leurs sièges, car Raimond étoit déjà évêque de Toulouse cette dernière année, & Raimond, évêque de Carcassonne, mourut le 1<sup>er</sup> de juin<sup>4</sup> de l'an 1141. Au reste, on doit lire *Bermond* au lieu de *Bernard* de Béziers, puisque le premier occupa<sup>5</sup> le siège épiscopal de cette ville depuis l'an 1130 jusques en 1150.

<sup>1</sup> *Conciles*, t. 10, p. 1824.

<sup>2</sup> *Marca Hispanica*, p. 494.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 880.

<sup>4</sup> De Vic, *Histoire des évêques de Carcassonne*, p. 68 & suiv.

<sup>5</sup> *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 414.

## NOTE LII

*Sur les anciens seigneurs d'Uzès.*

I. L'ORIGINE & la suite des anciens seigneurs d'Uzès est assez obscure, tant à cause des différentes branches qui ont partagé la seigneurie de cette ville & transmis leur droit & leur nom à d'autres maisons, que par la ressemblance des noms propres.

Suivant une épitaphe<sup>1</sup> qu'on lisoit sur les murs de l'église de l'abbaye de Psalmodi, au diocèse de Nîmes, Raimond Decan, *seigneur de Posquières & d'Uzès*, qui y fut inhumé, & qui mourut au mois d'août de l'an 1138, fut père des évêques Raimond de Viviers, Raimond d'Uzès, Pierre de Lodève & Albert de Nîmes; sur quoi nous remarquerons que cette épitaphe doit avoir été dressée longtemps après la mort de Raimond Decan, puisque Raimond, son fils, ne fut élu évêque de Viviers qu'en 1158.

Il est fait mention du même Raimond Decan & de Raynier ou Rainon, *son frère*, dans un acte<sup>2</sup> de la même abbaye de Psalmodi, de l'an 1097, mais ces deux frères ne prennent aucun titre dans cet acte. Le premier se qualifie *Raimond Decan* ou seulement *Decan*, dans divers<sup>3</sup> titres des années suivantes jusques en 1103, & nous ne trouvons aucun monument où il soit qualifié seigneur d'Uzès que son épitaphe. Nous conjecturons de là que la seigneurie de cette ville lui échut par succession. En effet, nous trouvons un *Elzear d'Uzès* qui, en 1088, souscrivit à la charte<sup>4</sup> de Raimond de Saint-Gilles en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon; & comme le même Elzear d'Uzès vivoit<sup>5</sup> en-

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1146.

<sup>2</sup> Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 617 & seq.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXXXVI, CCCLXXXV, CCCLXXXVII, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro, CCCXI & CCCXIV.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCC.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCLXXVII & CCCII.

## GÉNÉALOGIE DES ANCIENS SEIGNEURS D'UZÈS ET DE POSQUIÈRES.

Elzear I, seigneur d'Uzès en 1088 & 125.	Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, épouse vraisemblablement N., fille & héritière de Rostaing I de Posquières, qui vivoit en 1066. Raimond Decan mourut en 1138.	Rostaing II, seigneur de Posquières, épouse, en 1121, Ernesinde de Béziers. Il mourut en 1146.	Pierre de Posquières vivoit en 1138 & 1146.	Rostaing III de Posquières en 1138 & 1146.	Douce, héritière de Posquières, épouse, en 1210, Eracle, seigneur de Montlaur.
		Bermond I, seigneur d'Uzès pour la moitié en 1141; il étoit aussi seigneur de Posquières en 1169, 1171 & 1179.	Elzear II, seigneur de Posquières en 1181, 1193 & 1208.	Rostaing IV, seigneur de Posquières & de Marguerites en 1209.	
		Aldebert, évêque de Nîmes depuis 1150 jusques en 1177.	Pierre, abbé de Psalmodi en 1174.	Bermond, dont les enfans moururent sans postérité.	
		Raimond, évêque d'Uzès depuis 1130 jusques en 1179.	Raimond, dit Rascas, seigneur d'Uzès en partie en 1186 & 1206.	Bermond II, seigneur d'Uzès en 1211 & 1254.	Decan, seigneur de la moitié d'Uzès en 1254. testa en 1283.
		Pierre, évêque de Lodève en 1158 & 1160.		<i>Premier lit.</i> Garsinde, comtesse de Forcalquier, épouse, en 1193, Idelonse II, comte de Provence & roi d'Aragon.	
		Raimond, évêque de Viviers, en 1159 & 1160.	Raimon II, seigneur d'Uzès pour un quatrième, & seigneur du Caylar. épouse : 1 <sup>o</sup> Garsinde, comtesse de Forcalquier; 2 <sup>o</sup> N.... Il étoit mort en 1224.	Béatrix, dame du Caylar, épouse, en 1202, le dauphin André de Bourgogne, dit Guigues X.	
		Faydide, femme d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse.		<i>Deuxième lit.</i> Guillaume, dit Martorel, seigneur d'Uzès pour un huitième, épouse Ermessinde, qui étoit veuve en 1260.	
		Guillaume Raimon vivoit en 1141, & mourut sans enfans.		Raimon III, seigneur de la Tour-d'Aigue & d'Uzès pour un huitième, qu'il vendit en 1242 à l'évêque de cette ville.	Elzear de Sabran, seigneur d'Uzès pour un huitième, qu'il vendit à l'évêque de cette ville en 1280. Il a fait la branche des comtes d'Arrian.
		Roscie, dame d'Uzès pour la moitié & du Caylar au diocèse de Nîmes, épouse Rostaing de Sabran; elle mourut avant l'an 1206.		Elzear IV, seigneur d'Uzès pour un quatrième, épouse Guillemette, fille de Raimond Gaucelin, seigneur de Lunel, & de Sybille de Montpellier; il mourut avant l'an 1254.	Elzear IV, seigneur d'Uzès, épouse Guillemette, & vivoit encore en 1272.
			Elzear III de Sabran, seigneur d'Uzès pour un quart en 1208.	Raimon IV, seigneur d'Uzès pour un quatrième, épouse Guillemette, fille de Raimond Gaucelin, seigneur de Lunel, & de Sybille de Montpellier; il mourut avant l'an 1254.	Raimon V, seigneur d'Uzès en partie.
			Raimond Gaucelin I, seigneur d'Uzès en partie, épouse Béatrix de Fredol, qui étoit veuve en 1279.	Raimond Gaucelin II, seigneur d'Uzès en partie, de Ledenon, &c. Rousselin, seigneur de Lunel, son cousin, lui donna cette baronnie, qu'il partagea avec Géraud d'Ami; il échangea sa part, en 1295, avec le roi Philippe le Bel. Il testa en 1316. Béatrix, sa fille, épouse Reforciat de Montauban.	

core en 1118 & 1125, c'est une preuve que Raimond Decan ne posséda la seigneurie de cette ville qu'après la mort d'Elzear, qui est le plus ancien seigneur d'Uzès que nous connoissons & qui, vraisemblablement, fut père du même Raimond Decan & de Raimon, son frère, seigneurs d'Uzès après lui.

Rostaing de Posquières souscrivit<sup>1</sup> en 1066 à l'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Cluny, & en 1088 à la charte de Raimond de Saint-Gilles, immédiatement après Elzear d'Uzès; ce qui, joint à ce que Raimond Decan prenoit le surnom de Pos-

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

quières dès l'an 1103<sup>1</sup>, nous donne lieu de croire que ce dernier épousa une fille du même Rostaing qui fut héritière de la seigneurie de Posquières.

Le vicomte Bernard-Aton vendit<sup>2</sup>, en 1141, à Rainon & Guillaume Rainon, les pâtis qu'il avoit aux environs du Caylar & de Teillan dans le diocèse de Nîmes, sur les frontières de leurs domaines. Or, comme nous apprenons d'ailleurs<sup>3</sup> que les seigneurs d'Uzès possédoient les terres de Posquières & du Caylar, & qu'ils étoient vassaux<sup>4</sup> du même vicomte pour les domaines qu'ils possédoient dans ce diocèse, ce Rainon ne doit pas être différent de Rainon, seigneur d'Uzès en<sup>5</sup> partie & frère de Raimond Decan : il vivoit encore par conséquent en 1141. Guillaume Rainon, dont il est parlé dans cet acte, étoit vraisemblablement son fils & mourut sans doute sans postérité, car nous voyons<sup>6</sup> que Rose ou Roscie, fille de Rainon & femme de Rostaing de Sabran, porta une partie de la seigneurie d'Uzès dans la maison de ce dernier.

II. Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, eut plusieurs fils, dont quatre furent évêques dans la Province, comme on l'a déjà vu, savoir : Albert ou Aldebert de Nîmes, depuis l'an 1141 jusques en 1177; Pierre de Lodève, depuis l'an 1144 jusques en 1160, Raimond de Viviers, en 1158 & 1160, & enfin Raimond d'Uzès. MM. de Sainte-Marthe<sup>7</sup> prétendent que celui-ci est le même que Raimond qui étoit évêque d'Uzès en 1130, & qui siégeoit dès<sup>8</sup> l'an 1114; mais ce Raimond ne peut avoir été fils de Raimond Decan, & c'étoit plutôt Raimond qui fut évêque d'Uzès depuis environ l'an 1150 jusques en 1179, & que ces messieurs appellent de *Bompar*. Nous en trouvons la

preuve dans un acte original de l'an 1169, que nous avons vu dans le Trésor<sup>1</sup> des chartes du roi, par lequel Galburge & Hugues d'Ussel son fils rendent foi & hommage à Uzès, à Raimond, comte de Toulouse, pour les châteaux d'Ussel, de Saint-Laurent & de Sainte-Colombe, en présence de Raimond, évêque d'Uzès, & de Bermond d'Uzès, son frère. Raimond, évêque d'Uzès, qui vivoit en 1169, étoit donc de la maison des seigneurs de cette ville & non de celle de Bompar; & il ne peut être différent de Raimond, fils de Raimond Decan : 1° en ce qu'on n'a aucune preuve que Raimond, qui fut évêque d'Uzès depuis l'an 1114 jusques en 1130, fût fils du même Raimond Decan; 2° en ce que les trois autres fils de ce dernier ne furent élevés à la dignité épiscopale qu'en 1141, 1154 & 1158. Enfin, il est marqué dans un autre titre du Trésor<sup>2</sup> des chartes du roi, de l'an 1154, que Raimond, évêque d'Uzès, qui vivoit alors, étoit frère d'Aldebert, évêque de Nîmes. Or, il est constant, & MM. de Sainte-Marthe en conviennent, que ce dernier étoit fils de Raimond Decan.

III. On vient de voir que celui-ci eut un fils appelé Bermond qui lui succéda dans une portion de la seigneurie d'Uzès. Nous trouvons<sup>3</sup> en effet un Bermond, seigneur d'Uzès, qui vivoit en 1146 & les années suivantes, ce qui fait voir que MM. de Sainte-Marthe<sup>4</sup> se trompent encore lorsqu'ils appellent Raimond, au lieu de Bermond, le frère du même Aldebert, évêque de Nîmes.

Bermond se qualifioit<sup>5</sup> seigneur d'Uzès & de Posquières en 1168, & prenoit le titre<sup>6</sup> de seigneur d'Uzès & de Posquières par la grâce de Dieu en 1174. Il avoit alors deux fils, Elzear & Raimond dit Rascas, qui firent deux branches. Le dernier eut en partage

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVI.

<sup>2</sup> Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 489.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVI. — Archives d'Aubais.

<sup>4</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXVII.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCLXIX.

<sup>6</sup> Manuscrit d'Aubais.

<sup>7</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1146.

<sup>8</sup> *Ibid.* nov. edit. t. 2, p. 267.

<sup>1</sup> Trésor des chartes du roi, Toulouse, sac 17, n. 6.

<sup>2</sup> *Ibid.* sac 13, n. 19.

<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXIX, DIII, DXXIII, DXXXVII, 2<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro. DXXXVIII, 4<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>4</sup> *Gallia Christiana*, t. 3, p. 778.

<sup>5</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DLII. 3<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>6</sup> Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro XIX, 4<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

une portion de la seigneurie d'Uzès<sup>1</sup>. Cette portion fut érigée en vicomté en 1328, en faveur de Robert, l'un de ses descendants mâles. Elle fut portée en 1486 dans la maison de Bastet-Crussol, par le mariage de Simone d'Uzès, héritière de cette branche, avec Jacques de Crusol & érigée en duché en 1572. Éléazar ou Elzear, l'aîné, qui étoit déjà grand en 1161<sup>2</sup>, fit la branche de Posquières & de Marguerites qui tomba en quenouille au commencement du treizième siècle.

IV. Il y avoit eu auparavant une autre branche de la maison d'Uzès qui avoit porté le nom de Posquières; car *Rostaing, fils de Decan de Posquières*, épousa en 1121<sup>3</sup> Ermessinde, fille de Bernard-Aton, vicomte de Béziers. Or ce Decan, père de Rostaing, n'est pas différent<sup>4</sup> de Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, dont on a déjà parlé. Rostaing de Posquières, fils de Decan & mari d'Ermessinde, étoit donc frère de Bermond I, seigneur d'Uzès. Il hérita de la terre de Posquières & des autres domaines du diocèse de Nîmes; &, comme il étoit déjà marié en 1121, il devoit être l'aîné. Il eut deux fils d'Ermessinde<sup>5</sup> de Béziers sa femme, Pierre & Rostaing qui vivoient en<sup>6</sup> 1146 & qui moururent, à ce qu'il paroît, sans postérité avant l'an 1168, parce que Bermond, qui ne se qualifioit en 1146 & les années suivantes que *Bermond d'Uzès*, prenoit, en 1168, le titre de *seigneur d'Uzès & de Posquières*, ce qui fait voir qu'il leur succéda<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DLII.

<sup>2</sup> *Ibid.* n. DXXXIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* n. CCCLXXXVIII.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. CCCCLXXXVI.

<sup>5</sup> *Ibid.* n. CCCXIII.

<sup>6</sup> *Ibid.* n. CCCCLXIX, DLII, la 3<sup>e</sup> charte citée sous ce numéro.

<sup>7</sup> La généalogie des seigneurs d'Uzès, donnée ici par les Bénédictins, ne paraît pas établie avec beaucoup de certitude, ce qui tient au peu de renseignements que fournissent les documents. Consultez cependant, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, par le marquis d'Aubais, t. 1, p. 320, une généalogie des seigneurs de Posquières, qui en plusieurs points rectifie celle de dom Vaissete. [E. M.]

## NOTE LIII

*Époque du voyage du roi Louis le Jeune dans la Province, à son retour de Saint-Jacques en Galice.*

LE P. Pagi<sup>1</sup> prouve très-bien la vérité du pèlerinage du roi Louis le Jeune à Saint-Jacques, en Galice, après son mariage avec Constance de Castille, malgré le silence de la plupart de nos anciens historiens; mais il se trompe en fixant le temps de cet événement à la fin de l'an 1155, & en reprenant Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, qui le rapporte à l'an 1154. Cette dernière année est en effet la véritable époque du voyage de ce prince au delà des Pyrénées; en voici la preuve :

1<sup>o</sup> Nous avons une charte<sup>2</sup> de Louis datée de Toulouse l'an 1154, *lorsqu'il passoit dans cette ville à son retour de Saint-Jacques*.

2<sup>o</sup> Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, renonça à la dépouille des archevêques de cette ville, par un acte<sup>3</sup> daté de Montpellier, le samedi 15 de janvier de l'an 1155, régnant Louis, roi de France, & lorsqu'il revenoit de Saint-Jacques. Cette date ne sauroit convenir à l'an 1156, en commençant l'année à Pâques, suivant l'ancien style, malgré ce qu'en dit M. l'abbé Fleury<sup>4</sup>, puisque la lettre dominicale ne peut s'accorder avec cette dernière année, au lieu qu'elle convient très-bien à l'année 1155, prise suivant notre manière de compter depuis le premier de janvier. Ce n'est pas là la seule preuve que nous ayons qu'on datoit indifféremment dans la Province, au douzième siècle, ou depuis l'Incarnation, ou depuis la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3<sup>o</sup> Il est certain d'ailleurs que le roi Louis le Jeune étoit aux environs de Montpellier

<sup>1</sup> Pagi, ad ann. 1155, n. 10 & seq.

<sup>2</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCIV.

<sup>3</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 590 & seq. — Baluze, *Not. in Concordant. sacerdot.* & imp. p. 1275, édit. 1704.

<sup>4</sup> Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 70, n. 17.

au commencement de l'an 1155; il donna en effet un ' diplôme en faveur de l'église de Maguelonne, aux environs de cette ville, *le mercredi, jour des Cendres, 9 de février de la même année*, calculée par conséquent depuis la Nativité, ce qui fixe encore l'époque de la charte d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne.

4° Enfin Raoul<sup>2</sup> de Diceto, auteur contemporain, parle du voyage du roi Louis le Jeune à Saint-Jacques, sous l'an 1154; ainsi, l'abbé Robert, autre historien du temps, n'est pas le seul qui le mette sous cette époque.

Mais, dit le P. Pagi<sup>3</sup>, il est certain que la reine Constance, femme de Louis le Jeune, étoit en Espagne auprès d'Alphonse, roi de Castille, son père, le 1<sup>er</sup> de janvier & le 6 d'octobre de l'an 1156. Seroit-il vraisemblable qu'ayant accompagné sans doute le roi son mari dans son voyage, elle eût demeuré ensuite si longtemps séparée de lui? A cela on peut répondre que, quand même Louis le Jeune n'auroit entrepris ce voyage qu'en 1155, Constance auroit toujours demeuré plus de neuf mois séparée de lui, & qu'à son retour en France ce prince l'auroit laissée auprès du roi de Castille, son père. Mais quel qu'ait été le motif du séjour de Constance au delà des Pyrénées sans le roi son mari, il est certain que ce dernier étoit déjà de retour en France à la fin de l'an 1154 & au commencement de l'année suivante. Comme le roi de Castille étoit alors à la fin de ses jours, Louis peut lui avoir donné la consolation de laisser auprès de lui, pendant quelque temps, la reine sa femme qui sera demeurée sans doute à la cour d'Espagne jusques à la mort du roi son père, qui arriva le 21 d'août de l'an 1157.

<sup>1</sup> Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCV.

<sup>2</sup> Radulfus de Diceto, *Imag. histor.* p. 529.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann. 1155, n. 10 & seq. — Le P. Pagi s'est en effet trompé, & dom Vaissete a parfaitement raison de fixer à la fin de l'année 1154 le voyage de Louis VII en Espagne. Indépendamment de l'autorité de Robert du Mont, nous avons celle de Raoul de Diceto qui, à l'année 1154, dit: *Ludovicus rex Francorum orationis causa perrexit ad Sanctum Jacobum.* [E. M.]

## NOTE LIV

*Sur l'époque du siège de Toulouse par Henri II, roi d'Angleterre, & sur quelques circonstances de son expédition.*

I. UN nouvel historien<sup>1</sup> d'Angleterre, parlant du siège que le roi Henri II mit devant Toulouse, & de quelques autres évènements célèbres arrivés durant la guerre que ce prince entreprit tant contre le roi Louis le Jeune que contre Raimond V, comte de Toulouse, place leur époque confusément & en général depuis l'an 1159 jusques en 1163, & suspend son jugement sur la date particulière d'un chacun, à cause, dit-il, de la diversité qui se trouve parmi les historiens sur ce sujet. Mais il n'est pas difficile, avec un peu d'attention & de critique, de la fixer. Arrêtons-nous à l'époque du siège de Toulouse, comme à celle qui nous intéresse davantage.

1° Presque tous les anciens historiens<sup>2</sup> anglois & françois la fixent à l'an 1159, & en particulier Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, Roger de Hoveden & Jean de Salisburi<sup>3</sup>, auteurs contemporains ou témoins oculaires. Le premier<sup>4</sup> marque expressément, sous l'an 1159, que Henri II fit assembler ses troupes à la mi-carême de la même année pour cette entreprise, & l'on ne sauroit dire que ce fût au carême de l'an 1160, pris suivant notre manière de compter, ainsi que Diego<sup>5</sup> paroît l'avoir

<sup>1</sup> Rapin de Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, l. 7, p. 157.

<sup>2</sup> Radulfus de Diceto, *Imag. histor.* ann. 1159. — *Chronicon Andegavense* dans Labbe, *Bibl. nova manuscr.* t. 1, p. 278 & 290. — Martène, *Thesaurus anecd.* t. 3, p. 1439. — Voyez tome V, Chroniques, n. V. — Pagi, ad ann. 1159, n. 17.

<sup>3</sup> Jean de Salisburi, *de Nug. Curial.* l. 8, cap. ult.

<sup>4</sup> Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, éd. Duchesne, p. 778 & suiv.

<sup>5</sup> Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 169.

entendu, puisque Robert compte toujours le commencement de l'année depuis la Nativité, comme on peut le vérifier dans l'édition exacte que le P. d'Achery a donnée de sa Chronique; cela doit servir à rectifier la chronologie de la chronique donnée par Duchesne<sup>1</sup>, qui est la même, & qui rapporte l'expédition de Toulouse à l'an 1158, au lieu de l'an 1159, ce qui a trompé le P. Daniel.

Roger de Hoveden<sup>2</sup> n'est pas moins précis: il rapporte l'expédition de Henri II, roi d'Angleterre, contre la ville de Toulouse, à l'an 1159, la cinquième année du règne de ce prince, qui parvint au trône d'Angleterre au mois d'octobre de l'an 1154. Il n'y a donc que Guillaume de Neubrige<sup>3</sup>, historien du temps, qui paroisse contraire; car il place cette expédition sous la septième année du règne du roi Henri, & la fixe par conséquent à l'an 1161; mais on peut fort bien expliquer cet auteur & le concilier avec les autres historiens, en supposant qu'il compte les années de Henri depuis qu'il fut associé au trône d'Angleterre, en 1153, par le roi<sup>4</sup> Étienne, après la mort d'Eustache, fils de ce dernier, arrivée le 10 août de la même année.

2° Il est certain que<sup>5</sup> Raimond-Béranger, comte de Barcelone, se ligua avec le roi d'Angleterre, qu'il le joignit pour cette expédition & qu'ils eurent auparavant là-dessus une entrevue à Blaye. L'abbé Robert rapporte cette entrevue sous l'an 1159, immédiatement après avoir dit que le roi d'Angleterre célébra la fête de Noël de l'an 1158 à Cherbourg, avec la reine Éléonore, sa femme; ainsi cette conférence se tint au commencement de l'an 1159. Or, nous voyons que le comte de Barcelone, dans un acte du 14 de juillet de l'an<sup>6</sup> 1159, promet, s'il revenoit de la présente armée où il alloit, de confirmer dans une assemblée générale

une restitution qu'il fit alors à l'église de Girone; ce qui s'accorde parfaitement avec sa jonction avec le roi d'Angleterre pour l'expédition de Toulouse, où ils furent occupés pendant les mois d'août & de septembre, comme nous le verrons bientôt.

II. Suivant Roger de Hoveden<sup>1</sup>, Henri II se fit couronner pour la troisième fois à Winchester, avec la reine Éléonore, sa femme, à la fête de Pâques de l'an 1159, la même année qu'il assiégea Toulouse, & avant que d'entreprendre cette expédition, ce qui prouve: 1° qu'après l'entrevue de Blaye, Henri se rendit en Angleterre & que cette entrevue est par conséquent du commencement de l'an 1159; 2° que, quoique Henri eût assemblé ses troupes dès la mi-carême de la même année, suivant l'abbé Robert, pour l'expédition de Toulouse, il ne passa cependant la mer pour se mettre à la tête de l'armée qu'après la fête de Pâques, qui cette année tomba le 12 d'avril, ce qui est conforme à ce que nous apprend Geoffroi de Vigeois, témoin oculaire; car, selon cet auteur<sup>2</sup>, le roi Henri n'arriva à Périgueux pour cette expédition que vers la fête de S. Martial, qui tombe le 30 de juin.

Il s'ensuit de là qu'on doit rectifier la date suivante d'une charte rapportée par Guillaume de la Croix: *Actum<sup>3</sup> anno Domini MCLVIII, Henrico rege cum exercitu suo super Raimundo comite instante, & apud oppidum Castri-novi de Strictis fontibus manente*. On ne sauroit appliquer cette date aux trois premiers mois de l'an 1159, en commençant l'année à l'Incarnation, comme on faisoit alors très-souvent, puisque le roi Henri n'arriva sur les frontières des États du comte de Toulouse qu'à la fin de juin de l'an 1159; ainsi il y avoit sans doute MCLVIII dans la charte, & la Croix n'aura pas fait attention au dernier chiffre.

Le P. Pagi<sup>4</sup> a adopté cette faute & conclu de là que la guerre que Henri II, roi d'Angleterre, déclara à Raimond V, comte de Toulouse, commença dès l'an 1158; mais le contraire paroît par tout ce que nous ve-

<sup>1</sup> Duchesne, *Recueil des hist. de Normandie*, p. 995.

<sup>2</sup> Roger de Hoveden, *Chronicon*, part. 2, p. 281, recto.

<sup>3</sup> Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 1161, n. 7.

<sup>5</sup> Robert du Mont, *Chronicon*.

<sup>6</sup> *Marca Hispanica*, p. 1327.

<sup>1</sup> Roger de Hoveden, *Chronicon*, part. 2, p. 281.

<sup>2</sup> Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 310.

<sup>3</sup> *Acta episc. Cadurc.* edit. 1626, p. 74.

<sup>4</sup> Pagi, ad ann. 1161, n. 7.



nons de rapporter. Ce critique a commis une autre faute pour avoir suivi trop aveuglément Catel, qui, citant dans deux endroits différens<sup>1</sup> de son *Histoire des comtes de Toulouse*, cette date rapportée par la Croix, a mis par erreur dans le premier *Ludovico rege... super Raimundo comite instante*, au lieu de *Henrico rege*. Si le P. Pagi, qui a employé la première leçon, avoit consulté lui-même Guillaume de la Croix, il auroit évité cette faute.

III. Geoffroi de Vigeois<sup>2</sup> n'est pas d'accord avec Roger de Hoveden touchant une circonstance de cette expédition : c'est au sujet de Malcolm, roi d'Écosse. Le premier assure que le roi d'Angleterre donna à ce prince, qui étoit à sa suite, la ceinture militaire dans un pré voisin de Périgueux, avant le siège de Toulouse; & l'autre<sup>3</sup> prétend que ce fut à Tours au retour de cette expédition. L'autorité de Geoffroi, qui étoit sur les lieux, nous paroît d'autant plus préférable, que quoiqu'il fût alors assez ordinaire de donner indifféremment la ceinture militaire avant ou après quelque entreprise considérable, il n'est pas cependant vraisemblable que Henri ayant été obligé de lever honteusement le siège de Toulouse, ait voulu faire une cérémonie, qui, lorsqu'elle étoit postérieure à l'action, n'étoit d'usage qu'après la victoire.

IV. Ces deux historiens conviennent que Henri assiégea Toulouse, & nous avons une lettre<sup>4</sup> de Jean de Salisberi, écrite *durant ce siège*, dont il parle en d'autres endroits de ses ouvrages. Robert, abbé du Mont-Saint-Michel<sup>5</sup>, & Guillaume de Neubrige semblent cependant nier la vérité de ce siège : ils prétendent que le roi Louis le Jeune s'étant jeté dans la ville, Henri n'osa l'assiéger par respect; mais on peut fort bien les expliquer, en supposant, comme il est certain, que Henri assiégea en effet la ville de Toulouse, & que s'étant consumé

inutilement à ce siège, ainsi que le témoigne Roger de Hoveden, auteur non suspect, il se servit du prétexte du respect qu'il avoit pour le roi Louis le Jeune, son seigneur, qui défendoit la place, pour ne pas continuer les attaques & décamper avec quelque honneur; c'est ce que Geoffroi de Vigeois fait entendre d'une manière assez claire.

V. Cette expédition dura *près de trois mois*, suivant l'abbé Robert<sup>1</sup>, qui assure que Henri, après avoir pourvu à la défense de Cahors, s'en retourna en Normandie *au mois d'octobre*. Cela s'accorde parfaitement avec Geoffroi de Vigeois, suivant lequel ce prince, qui s'étoit rendu à Périgueux pour cette expédition à la fin de juin, s'en retourna par le Limousin & arriva à Uzerche à la Saint-Michel ou à la fin du mois de septembre; d'où il résulte : 1° qu'un auteur<sup>2</sup> anglois, qui a écrit à la fin du douzième siècle, se trompe lorsqu'il avance que le roi Henri assiégea Toulouse depuis la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la Toussaint; 2° que le P. Pagi<sup>3</sup>, qui, sur un endroit mal entendu de Guillaume de Neubrige, fait durer cette expédition depuis l'an 1158 jusques en 1160, n'est pas mieux fondé.

VI. L'abbé Robert qualifie *comte de Nimes* Trencavel, qui se joignit pour cette expédition au roi d'Angleterre, avec lequel il s'étoit ligué contre le comte de Toulouse. Mais Trencavel n'étoit que vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi & de Razès. C'étoit son frère Bernard-Aton qui étoit alors vicomte & non pas *comte* de Nimes. Il ne paroît pas d'ailleurs que ce dernier ait pris aucune part à ce siège. Guillaume de Neubrige<sup>4</sup> a évité cette faute; mais il en a commis une autre en donnant le nom de Guillaume à Trencavel, tandis qu'il est certain qu'il s'appeloit Raimond. Le P. Daniel<sup>5</sup>, qui rapporte le siège de Toulouse à l'an 1158, a adopté ces deux fautes, en disant que *Guillaume-Trencavel, comte de Nimes* & vicomte de Béziers, se ligua aussi avec le roi d'Angleterre.

<sup>1</sup> Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 201 & 202.

<sup>2</sup> Gaufridus Vosiensis, p. 310.

<sup>3</sup> Roger de Hoveden, *Chronic.* part. 2, p. 281.

<sup>4</sup> Jean de Salisberi, *Epist.* 60. — Voyez de *Nug. curial.* l. 8, c. ultim.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>1</sup> Robert du Mont, éd. Duchesne, p. 778 & seq.

<sup>2</sup> Gervas. Dorobern. *Chronic.* p. 1381.

<sup>3</sup> Pagi, ad ann, 1161, n. 7.

<sup>4</sup> Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

<sup>5</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1216.

VII. Si nous en croyons ce dernier historien<sup>1</sup>, le roi Louis le Jeune n'entra dans Toulouse pour défendre cette ville que longtemps après que Henri en eut commencé le siège. « Henri, dit cet auteur, assiégea Toulouse; il perdit beaucoup de gens de qualité à ce siège; mais il commençoit à serrer de plus près les Toulousains, lorsque le roi, après avoir forcé un quartier du camp, entra lui-même dans la place avec de très-bonnes troupes. Ce succès déconcerta le roi d'Angleterre; il fit dire au roi que le voyant en résolution de défendre la place en personne, il abandonneroit cette entreprise par respect pour lui qui étoit son seigneur, &c. » Le P. Daniel cite à la marge Henri (il falloit dire Roger) de Hoveden : mais cet historien anglois ne dit rien de cette circonstance, ni même du roi Louis le Jeune; & les autres historiens<sup>2</sup>, qui parlent de la défense de Toulouse par ce prince, font assez entendre qu'il étoit dans la place dès le commencement du siège.

## NOTE LV

*Sur Gaucelin d'Azillan, maître des hospitaliers de Jérusalem, & quelques autres grands maîtres de cet ordre.*

I. GUILLAUME, vicomte<sup>3</sup> de Minerve, étant à Carcassonne au mois de décembre de l'an 1161, reconnut tenir en fief de Raimond Trencavel, vicomte de cette ville, & de Roger, son fils, le château de Lauran, dans le diocèse de Narbonne, en présence de *Gaucelin, prieur de l'Hôpital de Jérusalem*. Il est marqué dans un<sup>4</sup> autre acte du 4 d'octobre de l'an 1163, qu'Ermen-

garde, vicomtesse de Narbonne, confirma l'abbaye de Quarante, située dans le diocèse de cette ville, dans la possession de la moitié du château de *Coëmeraco*, en présence d'*Arnaud de Montescot, maître de la milice; de Gaucelin d'Azillan, maître de l'Hôpital de Jérusalem, &c.* Nous concluons de là que Gaucelin d'Azillan doit être mis au rang des grands maîtres de l'ordre des hospitaliers ou de Malte, qui, dans le douzième siècle<sup>5</sup> & les suivans, ne se qualifioient pas autrement. Toute la difficulté consiste en ce qu'aucun historien de cet ordre n'a fait mention de Gaucelin, & qu'ils mettent, depuis l'an 1160 jusques en 1164, d'autres grands maîtres de l'Hôpital de Jérusalem. Voyons sur quoi ils se fondent.

Henri Pantaléon<sup>2</sup>, le plus ancien de ces historiens, dans son ouvrage latin imprimé à Bâle en 1581, dit qu'Arnaud de Comps, quatrième grand maître & successeur d'Auger, mourut *fort âgé vers l'an 1157*, & que Gilbert *Ascalus* lui succéda. Il ajoute que ce dernier abdiqua la maîtrise en 1167.

Jacques Bosio<sup>3</sup>, dans son histoire italienne de Malte imprimée en 1621, dit au contraire que le grand maître Raimond du Puy étant mort en 1160, Auger de Balben lui succéda la même année. Il marque ensuite que le même Auger assista comme grand maître des hospitaliers au concile de Nazareth tenu en 1160; qu'après la mort de Baudouin III, roi de Jérusalem, décédé le 10 de février de l'an 1163, il favorisa l'élection<sup>4</sup> du roi Amauri, son successeur; qu'il mourut peu de jours après; qu'Arnaud de Comps lui succéda immédiatement, & qu'enfin ce dernier accompagna le roi Amauri en Égypte dans l'expédition que ce prince entreprit au mois de septembre de l'an 1163 contre le soudan Dargan, &c. Mais il est certain que tous ces faits sont avancés sans aucun fondement, comme nous le verrons bientôt. M. l'abbé de Vertot<sup>5</sup>, moins

<sup>1</sup> Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1217.  
<sup>2</sup> Radulfus de Diceto, *de Imag. hist.* ad ann. 1159.  
— Rapin Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, l. 7.  
<sup>3</sup> Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXIV.

<sup>4</sup> *Ibid.* n. DXLI.

<sup>5</sup> Guillaume de Tyr, l. 17, c. 3; l. 20, c. 5. — Nabérat, *Privilèges de l'ordre de Malte*, p. 11, &c.

<sup>2</sup> Henri Pantaléon, *de Ord. Joan. rebus gestis* l. 2, p. 39 & 43.

<sup>3</sup> Jacques Bosio, *Histoire de Malte*, l. 6, p. 219.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 224.

<sup>5</sup> Vertot, *Histoire de Malte*, l. 2.

occupé, dans sa nouvelle *Histoire de Malte*, à enrichir son ouvrage par des recherches qu'à l'embellir par les grâces du discours, les a adoptées; il s'écarte néanmoins en un endroit de Bosio, sans en dire la raison, & il ne donne<sup>1</sup> qu'à peine deux ans de gouvernement au grand maître Auger de Balben, qu'il fait mourir vers la fin de février de l'an 1163; Auger n'aura donc succédé à Raimond du Puy qu'en 1161. Entrons dans le détail.

1<sup>o</sup> Il est certain que Raimond du Puy étoit encore maître des hospitaliers en 1155 suivant le témoignage de Guillaume de Tyr<sup>2</sup>, mais cet historien ne parle plus de lui ni d'aucun autre maître de l'Hôpital, jusques en 1167, qu'il fait mention<sup>3</sup> de *Gerbert surnommé Assalit*. Ainsi on ne sait sur quelle autorité les historiens de Malte mettent Auger de Balben & Arnaud de Comps au rang des grands maîtres.

2<sup>o</sup> Supposons cependant qu'ils aient eu en main des preuves de l'existence de ces deux grands maîtres, & qu'ils aient jugé à propos de les supprimer dans un siècle aussi obscur pour leur histoire; il est certain du moins qu'ils n'en ont aucune pour l'époque de leur magistère ou gouvernement; & cela est si vrai<sup>4</sup> que Nabérat, dans son *Histoire française de Malte*, postérieure à celle de Bosio & imprimée en 1629, convient de bonne foi que le maître Auger de Balben, qu'il fait mourir peu de temps après son élection & avant la mort de Baudouin III, roi de Jérusalem, n'a laissé autre mémoire de soi que son nom; & dans le traité que cet<sup>5</sup> auteur a fait des privilèges de l'ordre de Saint-Jean, il avoue encore au sujet du même Auger, qu'on ne trouve rien de remarquable de lui que son nom, non pas même de quelle nation il étoit. Aussi ne cite-t-il aucun monument où il soit parlé de lui, non plus que d'Arnaud de Comps, son prétendu successeur.

3<sup>o</sup> On n'a aucune preuve qu'Auger de

Balben, maître de l'Hôpital, ait assisté au concile de Nazareth de l'an 1160; qu'il ait favorisé l'élection d'Amauri, roi de Jérusalem; qu'il soit mort peu de jours après cette élection; qu'Arnaud de Comps lui ait succédé, & que celui-ci ait suivi ce prince dans l'expédition qu'il entreprit en Egypte en 1163. En effet il n'est rien dit d'Auger, ou du maître de l'Hôpital, ni dans les actes<sup>1</sup> du concile de Nazareth, ni dans les monumens qui y ont du rapport, ni enfin dans ce que nous a laissé Guillaume de Tyr sur la mort de Baudouin III, roi de Jérusalem, sur l'élection d'Amauri son successeur & sur l'expédition que ce dernier entreprit en Egypte au mois de septembre de l'an 1163. Tout ce qu'il dit sur ce dernier<sup>2</sup> article, c'est qu'Amauri ayant assemblé une nombreuse armée, s'avança vers le soudan Dargan : *Congregatis militaribus copiis, & exercitu copioso*. Ces paroles suffirent à M. l'abbé de Vertot<sup>3</sup> pour faire trouver le prétendu grand maître Arnaud de Comps à l'expédition d'Egypte, & faire convoquer pour cela à Amauri la noblesse & les deux ordres militaires; mais si les paroles de Guillaume de Tyr peuvent souffrir cette interprétation, il est certain du moins qu'il n'y est rien dit d'Arnaud de Comps, ni du maître des hospitaliers.

On n'a donc rien de certain sur les maîtres de l'Hôpital de Jérusalem depuis l'an 1155 jusques en 1167. Nabérat<sup>4</sup> fait mention seulement d'un diplôme accordé en 1158 aux hospitaliers de Jérusalem par le roi Louis le Jeune, du temps de Raimond du Puy, second grand maître. Ainsi sans doute Raimond vivoit encore alors; mais il peut être décédé la même année, ou si l'on veut en 1160. Rien n'empêche donc qu'Auger de Balben ne lui ait succédé immédiatement, que celui-ci ne soit mort avant le mois de décembre de l'an 1161, que Gaucelin d'Azil-lan n'ait succédé dès lors à ce dernier, & qu'il n'ait été grand maître jusques après le mois d'octobre de l'an 1163. Quant à Ar-

<sup>1</sup> Vertot, *Histoire de Malte*, p. 140.

<sup>2</sup> Guillaume de Tyr, l. 17, c. 3.

<sup>3</sup> *Ibid.* l. 20, c. 5.

<sup>4</sup> Nabérat, *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, l. 1, c. 3, p. 8.

<sup>5</sup> *Id.* *Privilèges de l'ordre de Saint-Jean*, p. 12 & suiv.

<sup>1</sup> Guillaume de Tyr, l. 18, c. 29. — *Conciles*, t. 10, p. 1403 & suiv.

<sup>2</sup> Guillaume de Tyr, l. 19, c. 5.

<sup>3</sup> Vertot, *Histoire de Malte*, p. 140.

<sup>4</sup> Nabérat, *Privil. de l'ordre de Saint-Jean*, p. 11.

naud de Comps il peut avoir succédé à Gaucelin ou à la fin de la même année ou la suivante, & être mort avant l'an 1167, que Gilbert Assalit possédoit le magistère de l'Hôpital de Jérusalem. Gaucelin d'Azillan aura donc été certainement grand maître de cet hôpital.

Il n'y a pas lieu de douter que ce grand maître ne fût natif de Languedoc : outre que nous le voyons en 1161 & 1163 à la cour des vicomtes de Carcassonne & de Narbonne, nous trouvons<sup>1</sup> dans la Province une famille noble de son nom, à laquelle le château d'Azille ou d'Azillan dans le diocèse de Narbonne avoit donné le sien. A cela on doit ajouter que le Languedoc faisoit alors, comme il le fait encore aujourd'hui, la portion la plus considérable de la langue de Provence, la plus ancienne de l'ordre; que les hospitaliers eurent leurs premiers établissements d'Occident dans cette province, entre autres à Saint-Gilles sur le Rhône, d'où ils s'établirent dans le voisinage sous la protection des comtes de Toulouse & des grands seigneurs du pays, qui les favorisèrent toujours beaucoup, & que les deux grands prieurés de la langue de Provence, les deux premiers de l'ordre, sont situés en Languedoc, ce qui fait qu'on ne doit pas être surpris si les premiers grands maîtres des hospitaliers étoient de la langue de Provence. Or, nous avons prouvé ailleurs<sup>2</sup> qu'on comprenoit alors, sous le nom de *Provence*, non-seulement la Provence proprement dite, mais le Languedoc & les provinces voisines : preuve certaine qu'on ne doit pas attribuer plutôt à la Provence propre qu'à ces autres provinces les grands maîtres qui ont été tirés de la langue de Provence & dont on ignore le lieu précis de la naissance.

II. Ces observations, qui sont incontes- tables, nous donneront lieu dans la suite de revendiquer au Languedoc quelques grands maîtres qu'on fait natifs, sans autre preuve & à la faveur de cette équivoque, de la Provence propre.

<sup>1</sup> Voyez à la table de ce volume, sous le nom d'Azillan.

<sup>2</sup> Voyez tome III, l. XIV, n. ci, & livre XVIII, n. LXXX.

On peut les appliquer en particulier à Raimond du Puy, second grand maître de l'ordre & proprement son instituteur, dont on ignore la patrie. Il est vrai que quelques modernes ont prétendu qu'il étoit natif du Dauphiné; mais, de leur aveu, tous les anciens gardent là-dessus un profond silence, & tous les soins que s'est donnés en dernier lieu un savant magistrat<sup>1</sup> par ses nouvelles recherches, pour assurer ce grand maître au Dauphiné, n'ont abouti qu'à prouver qu'il y avoit une maison du Puy établie dans cette province, aux environs de Romans, dans le douzième siècle & les suivans, ce qui ne décide pas la question, puisqu'il y avoit alors d'autres familles de ce nom dans les provinces voisines, & qu'il y a pour le moins autant de vraisemblance que le grand maître Raimond étoit de la maison du Puy en Languedoc que de celle du Puy en Dauphiné.

En effet : 1<sup>o</sup> nous trouvons<sup>2</sup> en 1110 un *Pierre-Raimond du Puy* dont les domaines s'étendoient dans la partie méridionale du Toulousain. On voit ici le nom de *Raimond* dans cette maison, & l'on n'a aucune preuve qu'il ait été en usage dans celle de Dauphiné : or, personne n'ignore que les noms se perpétuoient alors dans les familles.

2<sup>o</sup> Ce Pierre-Raimond du Puy avoit épousé<sup>3</sup> alors Adèle, sœur de Raimond, comte de Melgueil & de Substantion, qui vers l'an 1109 entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Adèle, sa femme, étoit<sup>4</sup> cousine germaine de Bertrand, comte de Toulouse, qui, la même année, alla en Orient pour continuer les expéditions de Raimond de Saint-Gilles, son père, que le même auteur appelle<sup>5</sup> mal à propos *Raimond-Béranger*. Adèle de Melgueil étoit encore cousine germaine des comtes de Barcelone & d'Auvergne : preuve bien certaine que Pierre-Raimond du Puy, son mari, étoit d'une

Éd. orig.  
t. II,  
p. 646.

<sup>1</sup> Le président de Valbonnais, *Mém. de littérat.* t. 6, part. 1.

<sup>2</sup> *Spicilegium*, t. 9, p. 135 & seq. — *Bibl. Cluniac.* p. 578. — Voyez tome III, livre XVI, n. xv.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Voyez Note XXXVI.

<sup>5</sup> Le président de Valbonnais, *Mém. de littérat.* t. 6, part. 1, p. 157.

noblesse des plus distinguées. Raimond du Puy, qui fut depuis grand maître de l'ordre des hospitaliers, aura donc été de cette maison, & il aura suivi le comte de Toulouse ou celui de Melgueil, ses parens ou ses alliés, dans la Terre-Sainte.

3° Nous apprenons enfin qu'Amélius, évêque de Toulouse, frère du même Pierre-Raimond du Puy, étoit très-affectionné à l'ordre des hospitaliers. Ce prélat fonda en effet en 1119, dans sa ville épiscopale, la commanderie de Saint-Remi, qui est décorée aujourd'hui du titre de grand prieuré, & il leur accorda<sup>2</sup> trois ans après de grands privilèges.

III. On doit ajouter aux grands maîtres de cet ordre, natifs du Languedoc, Gilbert *Assalit*, qu'on fait successeur immédiat d'Arnaud de Comps : 1° on trouve une famille noble de même nom établie<sup>3</sup> au commencement du douzième siècle dans le diocèse de Carcassonne ; 2° il y a une parfaite ressemblance entre le surnom du grand-maître & celui de cette maison, qui est assez particulier & qu'on ne trouve pas ailleurs ; car c'est sans aucun fondement que les écrivains<sup>4</sup> de l'ordre de Malte l'appellent Gilbert *d'Assaly*, *d'Assalit*, *de Sailli*, ou *de Sully*. Guillaume de Tyr, son contemporain, qui le nomme *Gerbert Assalit*, ne laisse aucune équivoque sur son nom.

IV. Du reste on pourroit dire peut-être que Gaucelin d'Azillan ne fut que maître particulier des hospitaliers en Provence, ou même si l'on veut en Occident, de la même manière qu'on voit en 1143<sup>5</sup> un maître des templiers dans les Gaules & un autre maître des templiers en Provence & dans une partie de l'Espagne, subordonnés à Robert, maître de la milice de Jérusalem. On trouve encore, en 1149, un maître de la mi-

<sup>1</sup> Voyez tome III, livre XVI, n. vxi.

<sup>2</sup> Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 379.

<sup>3</sup> Voyez à la table de ce volume, sous le nom d'*Assalit*.

<sup>4</sup> Nabérat, *Privil. de l'ordre de Saint-Jean*, p. 15. — Vertot, *Histoire de Malte*, p. 150. — *Martyrologe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, &c.

<sup>5</sup> *Marca Hispanica*, p. 1292 & seq.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 1303.

lice du Temple dans les parties d'Aragon, de Catalogne & de Provence ; mais outre qu'on n'a aucune preuve que l'ordre des hospitaliers ait été gouverné dans ces provinces au douzième siècle par des maîtres particuliers, c'est que ceux de l'ordre des templiers prenoient leur dénomination des provinces de leur département, au lieu que Gaucelin d'Azillan prend, en 1161 & 1163, le simple titre de *prieur* ou de *maître de l'Hôpital de Jérusalem*, terme affecté alors aux grands maîtres de tout l'ordre.

## NOTE LVI

*Apologie de Raimond deuxième du nom, dernier comte de Tripoli de la maison de Toulouse.*

PLUSIEURS historiens modernes, sur l'autorité de quelques anciens qu'ils ont crus trop légèrement, forment contre ce prince divers chefs d'accusation qui ternissent sa réputation & déshonorent sa mémoire. On l'accuse : 1° d'avoir reçu de l'argent des infidèles en 1173 pour lever le siège de Harenc qu'il avoit entrepris ; 2° d'avoir fait mourir le jeune Baudouin V, roi de Jérusalem, pour régner à sa place ; 3° d'avoir traité avec le sultan Saladin contre le roi Gui de Lusignan ; de s'être fait mahométan pour obtenir le secours de ce prince infidèle, & d'avoir trahi en sa faveur l'armée chrétienne à la bataille de Tibériade ; 4° d'avoir sommé Saladin après cette bataille de lui donner le royaume de Jérusalem, conformément à leur traité ; 5° enfin d'être mort mahométan, de rage & de désespoir de n'avoir pu obtenir ce royaume. Il est aisé de justifier Raimond sur tous ces articles.

1° Il n'est point vrai qu'il ait reçu de l'argent des infidèles pour lever le siège de Harenc en 1173, & ceux qui ont ajouté foi

<sup>1</sup> Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 4. — Daniel, *Histoire de France*, t. 1, in-fol. p. 1286. — Vertot, *Histoire de Malte*, l. 2, &c.

à cette circonstance<sup>1</sup> l'ont rapportée très-infidèlement; voici le fait: Saladin, sultan d'Egypte, s'étant emparé de Damas sur le fils de Noradin, mahométan comme lui, ses conquêtes alarmèrent les chrétiens, & le comte de Tripoli, alors régent du royaume de Jérusalem, dans le dessein d'arrêter ses progrès, entreprit le siège de Harenc, château situé à douze milles d'Antioche. Sur ces entrefaites, le sultan de Mosul, frère de Noradin, ayant appris que Saladin faisoit la guerre à son neveu, marcha à son secours & vint camper du côté d'Alep. Saladin étoit alors occupé au siège d'Emèse, & après avoir pris cette ville sur le fils de Noradin, il en attaquoit vivement le château dont la garnison se défendoit de son côté avec beaucoup de valeur. Les assiégés voyant cependant qu'ils n'étoient pas en état de faire une longue résistance, envoyèrent au comte de Tripoli, occupé au siège de Harenc, pour le prier de les secourir, avec promesse de lui remettre, en reconnaissance, les otages qu'il avoit donnés à Noradin, pour soixante mille écus d'or qui lui restoient à payer de sa rançon, & plusieurs autres prisonniers chrétiens qui étoient gardés dans le château d'Emèse. Raimond, dans l'espérance de recouvrer ces otages & ces prisonniers, interrompit le siège de Harenc & marcha avec toutes ses forces vers Emèse; mais ne trouvant aucun moyen de faire lever le siège, il vint reprendre celui du château de Harenc. Saladin s'approcha alors d'Alep, livra bataille au sultan de Mosul, le défit & revint ensuite devant le château d'Emèse, qui fut obligé de se rendre. Il envoya aussitôt au comte de Tripoli, pour le prier de ne pas s'opposer au progrès de ses armes contre le fils de Noradin, & pour l'y engager, il lui remit ses otages & tous les autres prisonniers chrétiens qui étoient gardés dans le château d'Emèse, ce qui engagea ce comte à faire la paix avec lui, & à se retirer de devant Harenc. Est-ce là une faute si considérable?

2° On cite<sup>2</sup> l'autorité de Sanuto, auteur

<sup>1</sup> Vertot, *Histoire de Malte*, p. 174 & suiv. édition in-4°.

<sup>2</sup> Guillaume de Tyr, l. 21, c. 6 & 8.

<sup>3</sup> Vertot, *Histoire de Malte*, p. 197.

du quatorzième siècle, pour prouver qu'on soupçonna le comte de Tripoli d'avoir fait empoisonner le jeune roi Baudouin V, dans la vue de lui succéder. Cet historien ne dit rien cependant de ce fait, ni dans l'endroit cité, ni ailleurs: il est vrai que quelques auteurs plus anciens parlent de ce soupçon & forment divers autres chefs d'accusation contre le comte, mais ils ne le font que sur des ouï-dire, & sur des bruits vagues & incertains, ainsi qu'ils le témoignent eux-mêmes (*ut putatur, ut dicitur, ut creditur, &c.*)<sup>3</sup>. Or, comme il est constant que Raimond eut des ennemis puissans qui donnèrent eux-mêmes occasion à la perte de Jérusalem & de la Terre-Sainte, il n'est pas extraordinaire que pour se disculper ils aient fait courir des bruits désavantageux sur son compte, & qu'ils l'aient calomnié tant sur la mort du jeune Baudouin que sur la perte de la bataille de Tibériade & de la Palestine, le pouvant faire impunément, puisque ce prince mourut peu de temps après cette bataille. Mais ce qui fait voir évidemment qu'on ne sauroit le soupçonner, sans une injustice criante, d'avoir empoisonné Baudouin V, c'est que ce jeune prince demeura toujours jusques à sa mort dans la ville d'Acre, sous la garde & la conduite du comte Josselin, son grand-oncle, qui ne le quitta jamais, & le garda au mieux<sup>3</sup> qu'il pouvoit, ainsi que s'exprime un historien du temps, & que le comte de Tripoli ne se mêla de lui en aucune manière, suivant le témoignage du même historien. Cet auteur ne dit rien de ce prétendu empoisonnement; il assure au contraire que le comte Josselin fit tout ce qu'il put après la mort de Baudouin V, pour faire tomber la couronne de Jérusalem sur la tête de Sybille, sa nièce, contre les conventions qu'il avoit jurées, & qu'il agit en traître à l'égard du comte de Tripoli & surprit sur lui la ville de Béryte.

3° Outre la relation<sup>4</sup> que nous a laissée

<sup>1</sup> Sanuto, l. 3, part. 6, c. 24.

<sup>2</sup> Guillaume de Neubrige, l. 3, c. 16 & suiv. p. 328, 333, 335, 342. — Roger de Hoveden, p. 362.

<sup>3</sup> Continuateur de Guillaume de Tyr, *apud Martène, Ampliss. Collect.* t. 5, p. 585 & seq.

<sup>4</sup> Martène, *Ampliss. Collect.* t. 5, p. 548 & seq.

de la bataille de Tibériade Raoul Coggeshale, auteur grave & contemporain, & dans laquelle on trouve la justification du comte de Tripoli touchant la trahison dont on l'accuse dans cette occasion, nous avons le récit de la même bataille par divers historiens arabes du temps, dans lequel on ne découvre non-seulement aucun vestige de cette prétendue trahison, mais où la conduite de ce prince est pleinement justifiée. Le témoignage de ces historiens est d'autant plus décisif, que s'il étoit vrai, comme on le prétend, que le comte de Tripoli se fût déclaré en faveur de Saladin & qu'il eût embrassé le mahométisme, ils n'auroient pas manqué de faire trophée d'une action si avantageuse à leur secte. Nous avons déjà rapporté ailleurs<sup>1</sup> ce que nous apprend de cette bataille Bohadin<sup>2</sup>, l'un de ces historiens, dans la Vie qu'il a écrite du sultan Saladin dont il avoit toute la confiance, & qui fut témoin de la plupart des expéditions de ce prince.

Amadoddin d'Ispahan<sup>3</sup>, autre auteur arabe qui a écrit l'histoire de l'expédition de Jérusalem par le sultan Saladin dont il étoit secrétaire, raconte à peu près de la même manière que Raoul Coggeshale ce qui précéda la bataille de Tibériade, & ne dit rien qui puisse faire soupçonner le comte de Tripoli d'avoir été d'intelligence avec ce prince infidèle. Il parle seulement, dans un fragment<sup>4</sup> qu'on nous a donné depuis peu de son ouvrage, de la division qui régnoit auparavant entre le comte Raimond & le roi de Jérusalem, & entre les principaux de l'armée chrétienne. « Comme ceux-ci « virent, ajoute-t-il, qu'il falloit bientôt « combattre les Musulmans, ils cherchè-  
« rent à se réconcilier. Le roi alla trouver  
« le comte, lui témoigna une amitié sin-  
« cère, prit une entière confiance en lui &  
« tâcha, par sa familiarité, d'adoucir la fé-  
« rocité de ce prince. Ils se réconcilièrent

« ainsi & s'unirent très-étroitement, après  
« avoir été extrêmement aliénés l'un de  
« l'autre. Alors les François, dans les visites  
« fréquentes qu'ils se rendirent, délibère-  
« rent sur leur salut commun & s'exhor-  
« tèrent mutuellement à ne rien crain-  
« dre, &c. Le comte qui étoit un capitaine  
« aguerri, prudent & expérimenté, leur dit  
« entre autres choses : Ce Saladin est plus  
« formidable qu'aucun des sultans qui ait  
« jamais été ; il est extrêmement véhément,  
« son courage ne lui fait rien trouver de  
« difficile & il affronte aisément les pé-  
« rils ; s'il nous entame une fois, nous ne  
« pourrons plus nous relever ; usons de ruse  
« avec lui, & fatiguons-le, tant par de  
« petites escarmouches que par notre pa-  
« tience : il est à propos de ne pas l'atta-  
« quer à force ouverte, mais d'écouter ses  
« propositions. Le roi répliqua au comte  
« en ces termes : Il faut que la crainte  
« vous ait saisi pour parler de cette ma-  
« nière ; j'attaquerai moi-même le sultan  
« & le presserai si vivement que je l'oblige-  
« rai à se retirer ; j'élèverai l'étendard de  
« la Croix, & aucun des ennemis ne pourra  
« résister, &c. Le comte, qui ne goûtoit  
« pas ce discours, l'écouta avec peine :  
« mais il n'en témoigna rien au dehors. Le  
« roi, de son côté, compta que ce prince  
« approuvoit sa résolution, & la paix ayant  
« été rétablie parmi eux, ils s'occupèrent à  
« disposer leurs troupes pour le combat. »  
Le fragment finit ici, & ne nous apprend  
ni l'issue de la bataille, ni le sort du comte  
de Tripoli, mais il prouve que le roi de  
Jérusalem la donna contre l'avis de ce  
prince.

Abulféda<sup>5</sup>, troisième historien arabe qui a écrit vers le commencement du quatorzième siècle, ne s'écarte pas de ce que rapportent Raoul Coggeshale & Bohadin du comte de Tripoli ; il s'énonce en ces termes : « Saladin étant venu camper à Tibé-  
« riade, il se rendit aussitôt maître de cette  
« ville dont la citadelle se défendit. L'une  
« & l'autre appartenoient au comte, qui,  
« ayant conclu une trêve avec le sultan,  
« avoit promis d'en exécuter fidèlement les  
« articles ; mais les François lui ayant député

<sup>1</sup> Voyez tome III, livre XVII, n. LXXXIII.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Bohadin, *Vita & res gestae Saladini*, c. 34 & seq. p. 66 & seq. edit. Lugd. Batav. 1732.

<sup>4</sup> *Secund. auctuar. ad vitam Saladini*, *ibid.* p. 17 & seq.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 22 & seq.

<sup>1</sup> *Excerpt. Abulfedae*, c. 26 & seq. *ibid.* p. 40 & seq.

« leurs prêtres avec le patriarche, pour  
 « lui en faire des reproches & le détour-  
 « ner de faire alliance avec le sultan, ce  
 « prince se rendit à leurs remontrances  
 « & unit de nouveau ses armes avec les  
 « leurs. Ils se préparèrent ensuite de con-  
 « chercher avec toutes leurs forces. Ce  
 « dernier décampa alors de Tibériade &  
 « alla le samedi à la rencontre des chré-  
 « tiens. Les deux armées en étant venues  
 « aux mains, l'action devint très-vive : le  
 « comte de Tripoli voyant combien il im-  
 « portoit de vaincre, se jeta alors à corps  
 « perdu dans la mêlée & attaqua la première  
 « ligne des Musulmans. Tacoddin, prince  
 « d'Amad, qui y commandoit, fit ouvrir  
 « aussitôt ses bataillons pour le recevoir  
 « avec ceux de sa suite, qu'il enveloppa &  
 « qu'il tailla en pièces. Le comte trouva  
 « moyen cependant de s'échapper, & étant  
 « arrivé à Tripoli, il y mourut furieux peu  
 « de temps après. »

On voit par tous ces témoignages que Raimond II, comte de Tripoli, chercha à la vérité son salut dans la fuite à la bataille de Tibériade, mais qu'elle se donna contre son sentiment & qu'il ne se retira qu'après y avoir donné des marques de sa valeur. « Il est surprenant, dit un célèbre « journaliste ' de nos jours à l'occasion de « la *Vie de Saladin* écrite par Bohadin, « dont il a fait l'extrait, que cet auteur ne « dise pas un mot de la trahison que nos « historiens attribuent au comte de Tripoli. « Il est vrai que Bohadin convient qu'il « s'enfuit lâchement dès le commencement « de la bataille de Tibériade, mais sans « rien ajouter qui puisse faire soupçonner « la moindre collusion entre ce prince & « Saladin. » Enfin, pour achever de démon-  
 « trer que Raimond II ne fut pas coupable de la prétendue trahison dont on l'accuse, & qu'il ne fut nullement d'intelligence avec Saladin à cette mémorable journée, nous n'avons besoin d'autre preuve que de la lettre que le grand maître des templiers écrivit à tous les princes chrétiens après la prise de Jérusalem, & par conséquent

<sup>1</sup> *Journal littéraire* de La Haye, année 1731, part. 1, p. 418 & suiv.

après la mort de ce comte, & qu'un ancien historien ' nous a conservée : ce grand maître y fait la relation de la bataille, mais il ne dit rien qui puisse faire tort à la réputation du comte de Tripoli; il dit au contraire *que ce prince eut beaucoup de peine à se sauver de la bataille*. Si Raimond eut été coupable d'un crime aussi noir que celui dont on le charge, le grand maître, son ennemi, l'auroit-il dissimulé ?

4° La prétendue sommation faite à Saladin par ce comte, après la bataille, de lui remettre le royaume de Jérusalem, conformément au traité qu'ils avoient conclu ensemble, est une fable inventée de nos jours. En effet, comment Raimond pouvoit-il demander qu'on lui remît le royaume de Jérusalem, puisqu'il mourut certainement avant la prise de cette ville par les infidèles ?

5° On a déjà vu que les historiens arabes du temps rapportent les circonstances de la mort de Raimond d'une manière bien différente des auteurs postérieurs. Nous trouvons encore de quoi faire l'apologie de la fin de ce comte dans le Continuateur de Guillaume de Tyr, auteur ancien ' & d'autant moins suspect qu'il accuse ce prince d'avoir appelé d'abord Saladin à son secours contre Gui de Lusignan, qui lui avoit déclaré la guerre aussitôt après son couronnement; mais il le justifie pleinement au sujet de la bataille de Tibériade & ne dit rien de sa prétendue trahison, ni des autres circonstances que nous venons de réfuter. Il témoigne, au contraire, que le comte agit toujours de bonne foi depuis sa réconciliation avec le roi, & attribue<sup>3</sup> uniquement la perte de la bataille & toutes ses funestes suites à la haine implacable que Gérard de Rochefort, grand maître des templiers, avoit conçue contre lui, parce que le comte lui avoit refusé autrefois en mariage la dame du château de Boterin. *Gérard, après ce refus, ajoute-t-il, se rendit au Temple par mautalent, dont la haine commença, par quoi la Terre fu perdue.*

<sup>1</sup> Roger de Hoveden, p. 463.

<sup>2</sup> Continuateur de Guillaume de Tyr, *apud Martène, Ampliss. collect.* p. 596.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 609.



Suivant cet historien<sup>1</sup>, le comte de Tripoli se retira à Tyr après la bataille de Tibériade, avec le fils du prince d'Antioche & quelques autres seigneurs qui avoient échappé comme lui de cette funeste journée. « Saladin, continue-t-il, parut bien-tôt après devant cette place, qu'il n'osa « attaquer, parce que la garnison étoit trop « forte. Il passa outre, alla assiéger Sidon « à six milles de là, prit cette ville & ensuite celle de Giblet & le château de « Boterin qui appartenoient au comte. « Celui-ci voyant que les infidèles s'em- « paroient de ses États & menaçoient sa « capitale, s'y rendit par mer avec le fils « du prince d'Antioche & tout ce qu'il put « rassembler de chevaliers, dans le dessein « de la défendre contre Saladin; mais il ne « vécut pas longtemps après son arrivée, « & mourut en duel, ainsi qu'on le rap- « porte. Il laissa ses États au fils du prince « d'Antioche, qui jouit depuis du comté de « Tripoli. » On ne voit rien ici qui marque le désespoir auquel on prétend<sup>2</sup> que le comte s'abandonna après la bataille de Tibériade, & qui le fit tomber, ajoute-t-on, dans une espèce de frénésie, dont il mourut peu après toujours agité de colère & de fureur.

Il est vrai qu'un des historiens arabes<sup>3</sup> que nous avons cités prétend que le comte de Tripoli *mourut furieux*; mais on doit interpréter ce terme de la douleur<sup>4</sup> que ce prince conçut tant de la perte de la bataille de Tibériade que des malheureuses suites qu'il prévint qu'elle alloit avoir pour les chrétiens d'Orient, & nullement des reproches d'une conscience agitée du remords d'avoir embrassé le mahométisme & trahi sa patrie avec sa religion. Si Raimond fût mort mahométan, comme on le prétend, les historiens arabes du temps n'auroient pas oublié une pareille circonstance, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; mais on

voit, au contraire, qu'ils parlent toujours de lui comme d'un de leurs plus cruels ennemis. Enfin, si ce prince eût été coupable d'une telle apostasie, Boémond VI, son successeur dans le comté de Tripoli, n'auroit osé le qualifier de *bonne mémoire* peu d'années après sa mort, comme il fait dans une charte par laquelle il confirma, au mois d'août de l'an 1196, les privilèges que ce prince avoit accordés aux hospitaliers de Tripoli & les donations qu'il avoit faites en leur faveur.

Si donc Raimond donna quelque occasion à la perte du royaume de Jérusalem, ce fut par ses divisions avec Gui de Lusignan, qu'il vouloit éloigner du trône, tant parce qu'il n'étoit pas capable de régner, de l'aveu de tous les historiens, que parce qu'il s'en étoit emparé contre la foi d'un traité solennel, autorisé par les états généraux du royaume dans le temps qu'ils lui en avoient déferé la régence. Ainsi l'ambition de Gui fut proprement la première cause de tous ces malheurs. En effet, suivant l'auteur de la continuation de Guillaume de Tyr, le roi en déclarant le premier la guerre au comte, pour s'assurer la possession d'un royaume où il n'étoit pas encore reconnu, força en quelque manière ce prince à appeler les infidèles à son secours contre lui.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire, que le roi Gui de Lusignan, le maître des templiers & les autres ennemis du comte de Tripoli, tant pour se disculper eux-mêmes des suites funestes de la bataille de Tibériade, dont ils étoient la principale cause, que par animosité & par vengeance, firent courir des bruits désavantageux à la mémoire de ce prince, après sa mort, dans le temps qu'il n'étoit pas en état de se défendre, ce qui aura trompé quelques historiens étrangers & peu instruits, qui ont adopté trop facilement ces bruits sans en examiner la vérité. Aussi l'un de ces historiens<sup>5</sup>, de meilleure foi que les autres, avoue-t-il que *les plus anciens auteurs* excusoient la conduite du comte de Tripoli en beaucoup de choses.

Au reste, il nous paroît que Vincent de

<sup>1</sup> Continuateur de Guillaume de Tyr, *apud Marten. Ampliss. Collect.* p. 607 & 609.

<sup>2</sup> Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte*, p. 225.

<sup>3</sup> *Excerpt. Abulfedae*, c. 26 & seq. p. 40 & seq.

<sup>4</sup> Guillaume de Neubrige, l. 3, c. 19. — Bernardus Scolast. — *Scriptores rerum Italicarum*, t. 7, p. 792.

<sup>5</sup> Jacq. de Vitri, p. 117 & suiv.

<sup>6</sup> Albéric, *Chronicon*, an 1187.

Beauvais<sup>1</sup>, auteur dont on connoît assez le penchant pour la fable & le peu d'exactitude, est le premier qui a assuré positivement que le comte de Tripoli avoit embrassé le mahométisme, & que c'est de lui que Nangis & tous les autres auteurs postérieurs<sup>2</sup> ont emprunté cette accusation, à laquelle ils en ont ajouté d'autres aussi faibuleuses : c'est ce qu'il nous seroit aisé de faire voir, mais cela nous mèneroit trop loin.

Nous avons cru devoir entrer dans ce détail pour rétablir la mémoire d'un des plus grands princes de la maison de Toulouse.

## NOTE LVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS<sup>3</sup>*Église de Narbonne.*

LA cathédrale de Narbonne a été fondée d'après la tradition par S. Paul, premier évêque de cette ville. Cette première église fut détruite par un incendie au com-

<sup>1</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum histor.* 1. 3o, c. 43, ed. 1526.

<sup>2</sup> *Scriptores rerum Italic.* t. 7, p. 659 & seq.

<sup>3</sup> Nous avons rédigé les Notes qui suivent à l'aide du *Gallia Christiana* & des matériaux manuscrits laissés par les continuateurs des historiens de la province de Languedoc. Nous nous sommes particulièrement servis de l'ouvrage manuscrit de Dom Malherbe, intitulé : *Le clergé de Languedoc ou Tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés, abbeses & chefs des chapitres principaux de la Province, &c.* Cet ouvrage est conservé à la Bibliothèque Impériale de Paris, dans la collection de Languedoc. Nous avons jugé inutile de renvoyer aux sources, pour chacun des faits avancés dans les séries chronologiques des évêques ou des abbés. Ces citations auraient fait double emploi, puisque ces faits ont déjà été presque tous rapportés à leur date, dans le courant de l'*Histoire*. Quant à ceux avancés comme nouveaux ou qui n'auraient pas encore été mentionnés, il suffira de se reporter aux inventaires des archives d'abbayes que nous donnerons dans nos volumes de Preuves, pour trouver l'indication des actes sur lesquels ils s'appuient. [E. M.]

mencement du cinquième siècle. L'évêque Rustique entreprit de la reconstruire ; il fit raser les murs calcinés qui subsistaient encore & fit commencer la nouvelle église le 13 octobre de l'an 441. Elle fut achevée au bout de quatre ans le 29 novembre 445, selon la supposition la plus vraisemblable, en 448 selon d'autres. Ce n'est que sous Charlemagne que la cathédrale de Narbonne fut placée sous l'invocation de S. Just & S. Pasteur, l'empereur ayant, selon la tradition, rapporté les corps de ces martyrs d'Espagne. En 890 l'évêque Théodard fit élever dans l'église un autel de marbre blanc, soutenu par des colonnes de même matière. Cet autel remplaça celui que les Sarrasins avaient détruit cent ans auparavant. Théodard en fit la dédicace le 3 octobre 890 ; près de l'autel fut construit un trône épiscopal également en marbre.

Au treizième siècle, l'église de Narbonne tombait en ruines. Gui Foucauld ou Fulcodi, depuis pape sous le nom de Clément IV, eut le projet de la rebâtir ; ce fut Maurin, son successeur, qui en 1272 en fit commencer la reconstruction. Le pape Clément IV envoya de Rome la pierre fondamentale toute bénite & ornée d'une croix d'or. Ce fut le troisième jour d'avril que Maurin jeta les fondements du nouvel édifice, mais ce prélat n'eut que le temps de faire élever les murs du devant jusqu'à la croisée seulement ; il mourut la même année & fut enterré dans la chapelle de Saint-Charles, qui faisait partie du bâtiment de cette église. Après sa mort on continua les travaux des ailes & des chapelles qui environnent le chœur, on construisit aussi les deux grosses tours qui servent de clochers, mais on ne poussa pas les travaux plus loin, & ce n'est que le dimanche de Pâques 1332 qu'on put célébrer la messe dans le chœur. L'église resta inachevée jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, que M. de la Berchère résolut de la terminer. Il posa solennellement la première pierre de la nef le 17 juin 1708. L'ouvrage ayant été interrompu, M. de Beauvau, successeur de M. de la Berchère, le fit reprendre en 1722 & les années suivantes.

Nous trouvons dans les notes de Dom Malherbe les renseignements suivants sur

cette église. « Cet édifice, situé dans la cité, à quelque distance du canal en entrant dans la ville par la Porte-Neuve, est remarquable par la hauteur de ses voûtes & la hardiesse de sa construction; sa longueur est de 43 toises dans l'œuvre & sa largeur de 23 toises. On y voit plusieurs tombeaux de marbre, entre autres celui de Philippe le Hardi, qui est au milieu du chœur. Le chapitre de Narbonne reçut pour faire l'anniversaire de ce prince plusieurs legs pieux du roi Philippe le Bel. Ce tombeau fut transféré de l'ancienne cathédrale de Narbonne dans la nouvelle au mois d'octobre 1344. On y voit représenté le roi Philippe le Hardi, en marbre blanc, couché & revêtu de ses habits royaux; il tient de la main droite un long sceptre & de l'autre ses gants. Derrière le revers du tombeau est une inscription latine. Le convoi est représenté sur les quatre faces de ce tombeau. Des chanoines qui portent des aumusses les uns sur la tête les autres sur le bras y sont représentés; d'un autre côté sont des princesses qui portent aussi des aumusses sur la tête. On y voit enfin le roi Philippe le Bel entre ses deux gardes; il est en habit de deuil, sa cornette est rabaisée sur ses épaules, tandis que les autres la portent sur la tête.

« Cette église avoit, il n'y a pas encore longtemps, un orgue d'un travail merveilleux. Il y a aussi un ostensor ou *soleil* si pesant, qu'il ne faut pas moins de huit prêtres pour le porter; une de ses plus belles décorations étoit un tableau de Sébastien de Venise représentant la résurrection de Lazare. Le cardinal Jules de Médicis lui avoit fait présent de ce chef-d'œuvre en 1722. Le duc d'Orléans, régent du royaume, témoigna le plus vif désir d'avoir ce tableau. Les chanoines ne crurent pas devoir le lui refuser & le lui envoyèrent. Ce prince leur donna en compensation 20,000 livres pour continuer la construction de leur église, & en outre il leur fit tenir une bonne copie de leur tableau.

« Le palais archiépiscopal, situé encore plus près du canal que la primatiale, est assez proche des moulins & écluses (entre les deux villes); c'est une espèce de forteresse composée de plusieurs corps de logis

& flanquée de plusieurs tours carrées; il y a un jardin spacieux.

« L'église de Narbonne qui avait quatre archidiacres, n'en eut plus que trois depuis l'érection de l'évêché d'Alet; celui de Narbonne s'appelle le grand archidiacre.

« Il y a cinq paroisses dans la ville, celle de Saint-Just & Saint-Pasteur, celle de Saint-Paul, celle de Saint-Sébastien, celle de Lamourguier & celle de la Major. »

### *Suite chronologique des évêques de Narbonne.*

I. S. PAUL, que nous donnons comme le premier évêque de Narbonne, est celui qui, selon Grégoire de Tours, fut sacré à Narbonne & prêcha l'Évangile dans toute la contrée vers le milieu du troisième siècle. Le poète Prudence, dans ses *Hymnes sacrées*, atteste que le nom de Paul a été célèbre dans toute l'Église dès le quatrième & le cinquième siècles. Son culte a toujours été en grande vénération à Narbonne, où l'on conserve ses reliques dans l'église de son nom. Dans les anciens martyrologes, qui le qualifient disciple des apôtres, sa fête est marquée au deuxième de mars; dans le martyrologe d'Usuard, dans ceux de Saint-Just & de l'abbaye de Quarante, on trouve sa mort indiquée au 12 de décembre.

II. ÉTIENNE, diacre & disciple de S. Paul, est regardé comme son successeur. L'histoire ne nous a transmis aucun détail sur cet évêque.

III. GAVIDIUS souscrivit au concile de Rimini [an 359], mais son nom n'est suivi d'aucune indication du siège auquel il appartenait. De ce que Sulpice Sévère, qui résidait à *Primulac*, l'appelle *episcopus noster*, on a conclu que ce siège étoit celui de Narbonne.

IV. HILAIRE est l'évêque de Narbonne auquel le pape Zozime écrivit au mois de septembre 417 pour lui défendre de faire des ordinations dans la Narbonnaise, ce droit étant réservé à l'évêque d'Arles. Nous ne reviendrons pas sur les causes des prétentions de l'évêque d'Arles. Hilaire répondit au pape pour se plaindre de ce qu'il vouloit le dépouiller d'un droit qui lui étoit

acquis par la disposition des canons. Zozime persista, mais Hilaire ne se rebuta pas & finit par obtenir de Boniface I la justice que lui avait refusée son prédécesseur. Patrocle, privé de la protection du patrice Constance, ne put justifier l'ordination qu'il avait faite dans l'église de Lodève soumise à la juridiction du métropolitain de Narbonne & le pape Boniface enjoignit, en 422, à Hilaire de se rendre à Lodève pour en ordonner de nouveau l'évêque. Le P. Pagi place au 9 octobre l'ordination de son successeur, ce qui fixe l'époque de la mort d'Hilaire.

V. RUSTIQUE naquit vers l'année 394, il était fils d'un saint évêque nommé Bonose & neveu par sa mère d'un autre évêque appelé Arator. Fidèle aux traditions de sa famille, Rustique résolut d'embrasser la vie religieuse; il demanda des conseils à S. Jérôme, qui, en 411, lui donna des règles de conduite & lui traça le plan qu'il devait suivre. Il lui proposa comme modèles Exupère, évêque de Toulouse, & Procule, évêque de Marseille, dont il pouvait recevoir fréquemment des avis salutaires. « Vivez dans votre monastère, lui écrivait-il, de manière à vous rendre digne de la cléricature. » Rustique, fidèle à ses conseils, s'ensevelit dans un monastère de Toulouse, où il vécut quelque temps avec Venerius, depuis évêque de Marseille. Il fut ordonné prêtre en même temps que lui, & l'an 427, il fut élu évêque de Narbonne. L'église cathédrale de Narbonne lui dut sa reconstruction. Il fit éclater son zèle & sa charité à l'occasion des chrétiens d'Afrique, qui, chassés par les Vandales, cherchèrent un refuge dans les Gaules & principalement dans la Narbonnaise. Rustique fut un des quarante-quatre évêques des Gaules assemblés à Arles en 451, qui approuvèrent la lettre de S. Léon à Flavien, évêque de Constantinople. Il se rendit ensuite au concile convoqué par Ravenne, évêque d'Arles, pour terminer une contestation qui s'était élevée entre Théodore, évêque de Fréjus, & le prêtre Fauste de Lérins & les moines de ce monastère. Rustique mourut en 461, le 26 du mois d'octobre, jour auquel on célèbre sa fête.

VI. HERMÈS, archidiacre de Narbonne

fut d'abord ordonné évêque de Béziers par Rustique, sous le pontificat de S. Léon; mais le clergé & le peuple de la ville ayant refusé de le reconnaître, il ne fit aucune démarche pour les y obliger. Il vécut hors de ce diocèse jusqu'à ce que Rustique, se voyant approcher de sa fin, le désigna comme son successeur, & il écrivit au pape S. Léon pour le prier d'autoriser cette destination qui était contraire à l'usage; le pape ne crut pas devoir le faire. Hermès fut cependant reconnu évêque de Narbonne après la mort de S. Rustique.

VII. CAPRARIUS était métropolitain de Narbonne en 506; il envoya cette année le prêtre Anilius à sa place au concile d'Agde, convoqué avec l'autorisation d'Alaric.

VIII. AQUILIN est regardé comme métropolitain de Narbonne vers le milieu du sixième siècle, quoiqu'on ne trouve nulle part le nom de cet évêque, si ce n'est dans la vie de S. Victorien, abbé en Espagne, publiée par les Bollandistes, où il est désigné comme un disciple de ce saint qui mourut en 560.

IX. MIGÉTIUS ou MÉGACE souscrivit en 589 au troisième concile de Tolède, auquel soixante-douze évêques d'Espagne & de la Septimanie se trouvèrent en personne ou par leurs députés. Au mois de septembre de la même année, Mégace présida le concile de la Septimanie qu'il assembla à Narbonne. Il souscrivit en 597 à un autre concile de Tolède.

X. SERGIUS souscrivit en 610 à l'édit de Gondemar, successeur du roi Recarède, en faveur de l'évêque de Tolède, métropolitain de la Carthaginoise, à la juridiction duquel quelques évêques de cette province voulaient se soustraire.

XI. SELVA assista au quatrième concile de Tolède, en 633, & présida au sixième de cette métropole en 648.

XII. ARGEBAUD est regardé par Catel comme placé sur le siège de Narbonne vers le commencement du règne de Wamba en 672. Ce prélat n'omit rien pour traverser les projets du duc Paul, qui, à la tête de quelques mécontents révoltés contre Wamba, avait formé le projet de s'emparer de Narbonne. Paul, ayant cependant appris les desseins de l'évêque, entra dans la ville

& y établit une forte garnison; il s'empara du trésor des églises & se fit proclamer roi. Mais à la nouvelle de l'arrivée du roi Wamba, il abandonna cette ville pour se retirer à Nîmes; Argebaud obtint du roi la grâce des rebelles.

XIII. SUNIFRED assista par procureur, en 683, au douzième concile de Tolède. Nous trouvons un bel éloge de cet évêque dans une lettre que lui écrivit Idalus, évêque de Barcelone. Ce prélat loue beaucoup sa vigilance & son application à remplir les devoirs de son ministère; il lui envoya en même temps l'ouvrage de S. Julien de Tolède intitulé *Prognosticon futuri saeculi* que Sunifred lui avait demandé.

Nous n'avons aucune connaissance des évêques de Narbonne depuis la fin du septième siècle jusqu'à plus de la moitié du huitième, ce qui comprend un espace d'environ quatre-vingts ans; on doit attribuer cette lacune à l'invasion & à l'occupation de la Septimanie par les Sarrasins.

XIV. ARIBERT nous est connu par le fragment d'une lettre que lui écrivit le pape Étienne III, en 768, concernant les juifs, qui possédaient encore héréditairement des biens allodiaux dans la Septimanie. Faute d'avoir examiné auquel des papes du nom d'Étienne cette lettre doit être attribuée, Catel & ceux qui l'ont suivi se sont trompés sur le temps de l'épiscopat d'Aribert.

XV. DANIEL occupait le siège de Narbonne en 769; il se trouva cette année avec onze autres évêques de France à un concile tenu à Rome par le pape Étienne IV, concernant l'élection du Saint-Père & le culte des images. Il obtint en 782 un jugement contre le comte Milon qui s'était approprié quelques biens dépendants de son église; il présida le concile de la Province tenu en 791. L'année de sa mort n'est pas connue.

XVI. NÉBRIDIUS ou NÉFRIDIUS, successeur de Daniel, est considéré comme étant l'abbé de la Grasse du même nom. Il assista avec Leidrad, archevêque de Lyon, & Benoît, abbé d'Aniane, aux conciles tenus à Urgel, contre Félix, évêque de cette ville, en 799 & 800; il fut envoyé par Charlemagne en 813 au sixième concile d'Arles. Louis le Débonnaire donna, en 814, un diplôme en sa faveur. En 822, il assista avec Agobard à

l'élection de Tructesinde, successeur de S. Benoît d'Aniane, & en 824, il institua Mercoral, abbé de Saint-Étienne de Bagnols; on ignore l'année de la mort de ce prélat qui est marquée dans le nécrologe de la Grasse au 1<sup>er</sup> janvier. Théodulphe, évêque d'Orléans, a fait l'éloge de Nébridius dans une de ses pièces de vers.

XVII. BARTHÉLEMY était archevêque de Narbonne en 828, puisqu'il reçut ordre des empereurs Louis & Lothaire de se trouver avec Nothon, archevêque d'Arles, Agiulphe de Bourges, & Adalelme d'Eause ou de Bordeaux, au concile qu'ils avaient indiqué à Toulouse pour cette même année; il souscrivit aussi en 834 la charte d'Aldric, archevêque de Sens, en faveur du monastère de Saint-Remi de cette ville. Barthélemy embrassa le parti de Lothaire contre l'empereur son père, & accompagna ce prince dans son voyage d'Italie, abandonnant son siège contre les lois de l'Église, dit Frodoard; il se réconcilia avec l'empereur en 838, à la diète de Kiersi. Charles le Chauve, lors de son avènement à la couronne en 840, lui fit quitter son siège, parce qu'il était passé de nouveau dans le parti de Lothaire avec Éblon, archevêque de Reims; il se retira alors à Rome où probablement il finit ses jours.

XVIII. BÉRARIUS paraît avoir succédé à Barthélemy immédiatement après la déposition de ce prélat, puisqu'il se trouva en 842 à la diète de Kiersi, à la célébration des noces de Charles le Chauve avec Hirmintrude; il obtint de ce prince, le 31 mai 843, une charte par laquelle il donne à son église le village de Cessero. Par un autre diplôme, daté du 20 du mois suivant, Charles confirma la même église dans la possession de tous ses biens.

XIX. FRÉDOLD ou FRÉDALD ou FRÉDULE, à la sollicitation d'Udalric, marquis de Gothie, reçut en 856 deux diplômes de Charles le Chauve en faveur de son église; ils sont datés du palais de Kiersi, le 15 de février 860. Par ces diplômes, ce prince accorde à l'église de Narbonne & de Razès plusieurs terres situées dans ce diocèse. Frédold assista la même année au concile de Tusey, composé de quarante évêques des quatorze provinces. Le nom de Frédold se

trouve dans une requête présentée à Charles le Chauve pour le monastère d'Exalat, requête à laquelle ce prince fit une réponse favorable le 5 août de l'année 872; ce qui prouve que Sigebode n'était pas évêque en 864, comme l'ont prétendu quelques auteurs. Cet évêque mourut cependant cette même année ou au commencement de la suivante, ainsi qu'il ressort des termes d'un jugement rendu en 873 par le comte Salomon.

XX. SIGEBODE consacra, le 21 septembre 873, l'église de Notre-Dame de Formiguera, que les comtes Wifred & Miron son frère, Oliba & Acfred avaient fait construire dans le comté de Razès & avaient donnée au monastère de Saint-Jacques pour le salut de leurs âmes & de celles de leurs parents: ce prélat prit part en 875 à une assemblée d'évêques faite à Châlon-sur-Saône à l'occasion de l'ordination d'Adalgérius, évêque d'Autun. Retenu pour cause de maladie, il envoya, en 878, à Nîmes Théodard, son archidiaque, avec quelques moines de Saisi-les-Bois, pour recevoir les reliques de saint Bausile. Sigebode prit part, la même année, au concile qui se tint à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il reçut plusieurs donations de princes & de seigneurs pour son église & mourut vers l'an 885, peu de temps après que Wifred, comte de Barcelone, l'eut prié de prendre l'administration de l'église d'Ausone.

XXI. THÉODARD ou AUDARD, né dans le pays de Toulouse ou Montauréol, appelé depuis Montauban, fut promu d'assez bonne heure à la cléricature. Les auteurs de sa Vie racontent beaucoup de faits qui prouvent sa prudence & son savoir. Ayant été désigné pour succéder à Sigebode, il fut sacré archevêque de Narbonne le dimanche 15 août 885, par les évêques Gisleran de Carcassonne, Agilbert de Béziers, & Ausinde d'Elne; il alla à Rome l'année suivante, & le pape Étienne VI le décora du *pallium*. Il en obtint des lettres contre un clerc espagnol, nommé Selva, qui, ayant chassé Ingelbert du siège d'Urgel, s'était mis à sa place. De retour à Narbonne, il réunit un concile à Port, village situé entre Maguelonne & Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 887, pro-  
duisit les lettres du pape & excommunia

l'intrus qui fut ensuite déposé. Théodard, étant allé trouver le roi Eudes à Orléans, en 888, en obtint deux diplômes, l'un en faveur de son église, confirmatif de celui de Carloman pour la réunion de Saint-Laurens à Saint-Just; l'autre en faveur de l'église d'Ausone. Il fit, en octobre 890, la consécration d'un autel de marbre blanc, soutenu sur des colonnes de même matière, qu'il avait élevé dans sa cathédrale. Il se trouva en 891 au concile assemblé par le roi Eudes à Meung-sur-Loire, convoqué par ce prince pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Sentant sa fin prochaine, il se fit transporter à Montauréol, lieu de sa naissance, où ses ancêtres avaient construit un monastère sous l'invocation de saint Martin. Il mourut dans ce lieu le 1<sup>er</sup> mai 895 & fut inhumé dans ce monastère. Son corps, déposé d'abord dans un cercueil de pierre près de l'autel, en fut tiré par la suite pour être mis dans une châsse d'argent & exposé à la vénération des fidèles. Au dixième siècle, le monastère de Saint-Martin prit son nom & reçut celui de Montauban en 1144, lorsque Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, eut fondé cette ville auprès de laquelle il était situé. Le pape Jean XXII l'érigea en cathédrale au commencement du quatorzième siècle. Au seizième, il fut détruit par les calvinistes qui pillèrent la châsse & dispersèrent ses ossements.

XXII. ARNUSTE obtint en 896, du pape Étienne VI, une bulle confirmative des privilèges de son église. Le 19 avril de l'année suivante, il convoqua un concile à Port, qui adjugea à un prêtre nommé Adelbert l'église de Saint-Jean-Baptiste de Cocone au diocèse de Maguelonne. Arnuste obtint de Charles le Simple deux diplômes confirmant l'église de Narbonne dans la possession de ses biens ou de ses privilèges, l'un en 898 & l'autre le 6 juin 899. En 902 il présida le concile d'Azillan, en 906 les conciles de Barcelone & de Saint-Thibéry, & en 911 celui de Fontcouverte. Ayant entrepris peu de temps après un voyage en Espagne, il fut assassiné en route avant le mois de juin 912.

XXIII. AGIO ou AGIUS, abbé de Vabres en Rouergue, fut élu par les évêques réunis à Narbonne comme successeur d'Ar-

nuste. Il eut à lutter contre Gérard, nommé indûment par Rostaing, archevêque d'Arles, & Amélius, évêque d'Uzès, l'un & l'autre sujets de Louis l'Aveugle, roi de Provence; mais il obtint le *pa'llium* & finit par se faire reconnaître pour le seul et véritable évêque. Agio assista en 915 au concile de Châlon-sur-Saône, il consentit à la donation d'un alleu, qu'Éudes, vicomte de Narbonne, & Richilde sa femme, firent le 1<sup>er</sup> décembre 924 à Alphonse, abbé de Montolieu. Il mourut vers la fin de l'année 926 ou au commencement de l'année 927.

XXIV. AYMERI succéda à Agio; il fut sacré archevêque vers 927 & présida avec Pons, comte & marquis de Gothie, un plaïd tenu à Narbonne en 933 au mois de mars pour juger le différend que Donadeus, abbé du château de Mallast ou de Montolieu & son monastère avaient avec le comte Pons. Ce prélat fit, le 15 août 936, avec les évêques Wisande de Carcassonne, Rodalde de Béziers & Thiéri de Lodève, la dédicace de l'église du monastère de Saint-Pons, fondé par le comte Raymond-Pons, qui le soumit à l'Église romaine. Les mêmes évêques & quatre autres de la Province tinrent un concile à Ausède en 937, concile dont il n'est pas fait mention dans les collections. Aymeri donna au monastère de Saint-Pons plusieurs églises & chapelles de son diocèse, par acte du mois d'août 940. Il convoqua un concile le 27 mars 947 dans son église cathédrale pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique & la confirmation de Riculphe nommé évêque d'Elne.

Le 4 février 947, il sacra S. Fulcrand évêque de Lodève. En 951 il acheta de Matfred, vicomte de Narbonne, le bien de Creisse ou de Creissan. En 958 il donna aux chanoines de Saint-Paul un alleu situé au lieu appelé Anseduna. En 959 Sunarius, abbé de la Grasse, lui donna six arpents & demi de vigne & les terres qui avaient appartenu à un nommé Raynaud, pour l'église de Saint-Asciscle dans le comté de Narbonne. Jean & Ode, sa femme, lui donnèrent au mois d'avril 963 l'alleu de Fontjoncouse & les églises de Saint-Leucade, de Saint-Christophe & de Saint-Victor du même lieu. En 966 il fut nommé un des exécuteurs tes-

tamentaires de Matfred, vicomte de Béziers & d'Adélaïde sa femme, lorsqu'ils entreprirent leur pèlerinage à Rome. En 969 il convoqua un synode à Narbonne pour terminer le différend qu'il avait avec Gausfred, abbé de Saint-Pons. En 970 il s'opposa inutilement au rétablissement de l'ancienne métropole de Tarragone provoqué par Borrel, comte de Barcelone; il assista au mois d'octobre 975 à la dédicace de l'église de Lodève rebâtie par S. Fulcrand, & mourut avant le mois le juin 977.

XXV. ERMENGAUD, fils de Matfred, vicomte de Narbonne, & d'Adélaïde, & frère de Raimond, fut un des exécuteurs testamentaires d'Aymeri & son successeur. Par son testament en date du 4 octobre 977, sa mère lui légua les biens qu'elle possédait en Albigeois; ce prélat fit en 982 la dédicace de l'église de Notre-Dame de Quarante. Ermengaud tint un concile de sa province en 990, pour arrêter les usurpations de la noblesse sur les biens des églises; il nomma en 991 Ermessinde, abbesse de Saint-Laurens, à condition qu'elle ferait rebâtir l'église. En 1004 il fit une donation à l'abbaye de Cuxa & tint un plaïd dans le village de Saint-Georges au mois de mars de l'an 1007; il s'opposa efficacement en 1017 à l'érection d'un évêché projetée par le comte de Besalu dans l'église de Saint-Geniès de Besalu. Il mourut vers cette époque.

XXVI. GUIFRED DE CERDAGNE, fils puîné de Guifred, comte de Cerdagne, & de Guisle première femme de ce comte, n'était guère âgé que de dix ou douze ans à la mort d'Ermengaud. Son père acheta cent mille sols d'or, au vicomte Raimond, ses prétentions sur l'archevêché de Narbonne & en assura la possession à son fils puîné, qui fut sacré sans opposition le 6 octobre 1019. Il consacra la nouvelle église de Notre-Dame de Formiguera dans le Capcir, qu'Aribert, abbé de Saint-Jacques de Jocou dans le Razès, & Salomon qui en était prieur avaient fait séparer. Vers le même temps ce prélat consacra l'église de Saint-Martin de Rieurtort; il fit en 1022 la dédicace de l'église de Roses, dans le comté d'Ampurias. En 1035 il assembla un concile dans l'abbaye de Cuxa, auquel assistèrent un grand nombre d'évêques qui confirmèrent cette abbaye dans la pos-

session de l'église de Notre-Dame de Trémesaignes. En 1033 il fit la dédicace de l'église de Girone; il présida en 1040 le concile de Tulujes en Roussillon, qui établit la paix ou trêve de Dieu dans la province de Narbonne, & envoya des députés au concile de Saint-Gilles en 1042. Au mois de novembre 1046 il se rendit à Arles en Roussillon pour la dédicace de l'église de cette abbaye; il assista en 1054 à la dédicace de l'église cathédrale de Maguelonne, & présida le 25 août de la même année un concile tenu à Narbonne, & un autre tenu l'année suivante dans la même ville. Guifred eut de grands démêlés avec Béranger, vicomte de Narbonne, & fut excommunié par le pape Victor II, le 18 avril 1057, pour cause de simonie. Le Pape leva sans doute cette excommunication peu de temps après, puisque c'est lui qui fit, le 14 novembre de la même année, la consécration de l'église cathédrale de Barcelone. Guifred s'accorda en 1066 avec Raimond de Saint-Gilles, qui lui promit de le seconder & de vivre en bonne intelligence avec lui. Les fils de Béranger, vicomte de Narbonne, firent hommage à ce prélat & se réconcilièrent avec lui dans cette même année; il assista en 1064 au concile de Girone & confirma en 1070 l'achat des comtés de Carcassonne & de Razès fait par le comte de Barcelone; il approuva en 1073 l'union de l'abbaye de la vallée de Cubières à l'ordre de Cluny. Guifred assista au concile de Besalu où il fut excommunié pour cause de simonie. Ce prélat se préoccupa peu de faire lever cette sentence & mourut en 1079, âgé de soixante-treize ans; il avait occupé le siège de Narbonne pendant soixante-trois ans.

XXVII. PIERRE I BÉRANGER, évêque de Rodez, fils de Béranger, vicomte de Narbonne, & de Garsinde, frère de Raimond Béranger, vicomte de cette ville, s'empara du siège aussitôt après la mort de Guifred; il était évêque de Rodez depuis 1051. Dès que le pape Grégoire VII eut appris que Pierre s'était emparé par la force de l'archevêché de Narbonne, il le déposa & l'excommunia au mois de mars 1080. Pierre tint peu de compte de cette excommunication; il s'intitulait Pierre élu archevêque, patron de l'église de Narbonne & vicomte

de cette ville. Pierre Béranger conserva le temporel de l'archevêché jusqu'en 1086 qu'il retourna à Rodez.

XXVIII. DALMACE, abbé de la Grasse, fut élu à la place de Pierre au commencement de septembre 1081. Pierre soutenu par Aymeri I, vicomte de Narbonne, son neveu, retenait injustement les revenus de l'archevêché & ne permettait pas que Dalmace fût intronisé. Grégoire VII écrivit le 28 décembre suivant à Raimond de Saint-Gilles, comte de Narbonne, & à Bernard, comte de Besalu, leur recommandant les intérêts du nouvel archevêque. Dalmace conserva son abbaye de la Grasse jusqu'au mois de mai 1086; il en avait besoin pour subsister, puisque son compétiteur détenait les revenus de l'archevêché; mais en 1086 il devint paisible possesseur de l'archevêché, comme il paraît par la donation qu'il fit cette année à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille de l'église de Notre-Dame de Narbonne, qu'il avait consacrée. Il présida au mois de septembre de la même année le concile qui se tint dans l'abbaye de Saint-Étienne de Bagnols, & pendant lequel se fit la dédicace de l'église; il assista au printemps de l'an 1090 au concile de Toulouse, fit ensuite un voyage à Rome & se trouva en 1094 au concile tenu à Brioude, puis à celui convoqué à Clermont par le pape Urbain II, qui en fit l'ouverture le 14 novembre 1095. Dalmace mourut à Rieux, dans son diocèse, le 17 janvier 1097, après seize ans trois mois & seize jours d'épiscopat; il fut enterré dans la cathédrale, & il est qualifié de bienheureux dans un nécrologe de son église.

XXIX. BERTRAND DE MONTREDON fut élu par les évêques de la Province, assemblés dans la cathédrale de Narbonne pour les obsèques de Dalmace. Le pape Urbain II, qui l'avait consacré en 1095 évêque de Nîmes, approuva sa translation à Narbonne tout en déclarant qu'il n'en permettrait plus de pareille à l'avenir; il accorda à ce prélat & à son église la suprématie sur la métropole d'Aix, par une bulle du 6 novembre 1097. Pascal II en 1099 confirma cette suprématie. Bertrand souscrivit, en 1100, une des deux chartes que Bertrand, comte de Toulouse, de Rouergue & d'Albigeois,



donna en faveur de l'église de Saint-Sernin. Bertrand unit en 1103 l'abbaye de Saint-Chinian à celle de Saint-Pons; ce prélat fut toujours en lutte avec les vicomtes de Narbonne, qui parvinrent à le faire déposer en 1106.

XXX. RICHARD DE MILLAU, fils de Richard II, vicomte de Millau & de Gévaudan, & de Rixende, fille de Béranger I, vicomte de Narbonne, abbé de Saint-Victor de Marseille en 1075, puis légat en Espagne du pape Grégoire VII, qui l'avait élevé au cardinalat, fut élu archevêque de Narbonne le 5 novembre 1106 après la déposition de Bertrand. Le premier soin de Richard, aussitôt après sa promotion, fut de se faire restituer tous les domaines qui dépendoient du temporel de l'archevêché, & dont les vicomtes s'étaient emparés à la faveur des troubles. Le vicomte Aymeri II lui fit hommage en 1107; Bernard Aton, vicomte de Béziers & de Carcassonne, lui fit également hommage pour les biens qu'il tenait de l'église de Narbonne. Richard, qui était allié de Bernard Aton & de Raimond Béranger, comte de Barcelone, réussit en 1112 à faire déposer les armes à ces deux seigneurs, qui étaient sur le point d'en venir aux mains au sujet des comtés de Carcassonne & de Razès; il s'accorda peu de temps après avec Aymeri II, vicomte de Narbonne, au sujet des droits de justice de cette ville. Il assista au mois d'octobre 1115 à la consécration de l'église du monastère de Cassan, au diocèse de Béziers. Richard accompagna le pape Gélase dans ses voyages à travers les provinces du midi; il assista au concile de Toulouse en 1119, souscrivit la même année une charte en faveur de Saint-Victor de Marseille, assista en 1120 au Concile de Saint-Thibéry & reçut en 1121 l'hommage du vicomte Bernard Aton pour le château d'Auriac. Il mourut le 15 février de la même année, après quatorze ans trois mois & dix jours d'épiscopat.

XXXI. ARNAUD I DE LEVENON ou DE LÈVEZON, qui occupait le siège de Béziers depuis plus de vingt ans, fut élu archevêque le 16 avril 1121; il était fils du comte de Lèvezon ou Levenon & d'Arsinde, de la famille des comtes de Rouergue. Ce prélat, après avoir reçu en 1121 les hommages de Ber-

nard Aton & de Raimond de Termes, & en 1122 celui d'Aymeri II, vicomte de Narbonne, assista en 1129 au mariage de Guillaume, seigneur de Montpellier, avec la dame Sybille. Arnaud alla à Rome en 1123, & en 1124 il fut nommé légat par le pape Honorius. De retour de Rome, en 1125, il rendit à son chapitre l'église de Saint-Étienne, située près des murs de Narbonne. En 1128, il exempta les religieux de Joncel de la juridiction de ceux de Psalmodi. Il tint au mois de mars 1129 un concile de la Province dans l'église cathédrale de Narbonne & assista au concile tenu au mois de novembre 1130, par le pape Innocent II, dans la ville de Clermont. Il fut présent, le 5 décembre 1132, à la dédicace de l'église de Creisan, située dans son diocèse. Arnaud, par ordre d'Innocent II, approuva, en 1135, les conventions passées entre Guillaume de Montpellier, père de Béatrix, & le comte de Provence; il présida en 1140 un concile tenu dans sa cathédrale. Eugène III lui recommanda, en 1144, d'accorder sa protection & son assistance à l'abbé & aux religieux de Saint-Audard contre Alphonse, comte de Toulouse, qui leur portait préjudice en fondant la ville de Montauban. Il assista, en 1148, au concile de Reims, présidé par Eugène III, où fut dressé un canon contre les hérétiques de Gascogne & de Provence, & leurs fauteurs. Arnaud fit son testament le vendredi 28 septembre 1149, & choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Paul, où il fonda un anniversaire; il en fonda un autre dans sa cathédrale & fit de grands biens à ces deux églises; il légua le château de Monteil à Arnaud, archidiacre, son neveu, & ses *Sarrasins*, c'est-à-dire les esclaves qu'il avait de cette nation, à l'évêque de Béziers, son parent & son ami. Il mourut deux jours après, le dernier jour de septembre. Il fut évêque pendant vingt-huit ans trois mois & quatorze jours.

XXXII. PIERRE II D'ANDUZE, religieux & abbé de Saint-Gilles, fils de Bernard, comte d'Anduze, & de Sybille de Montpellier, fut élu archevêque de Narbonne peu de temps après la mort d'Arnaud. Il eut tout d'abord de grands différends avec les abbés de la Grasse & de Saint-Pons, & quelques-

uns de ses vassaux. Il s'adressa au pape Eugène III, qui écrivit plusieurs lettres à ces abbés pour les engager à renoncer à leurs prétentions. Pierre reçut, en 1155, l'hommage d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, pour les domaines qu'elle tenait en fief de l'église de Saint-Just. Adrien IV le qualifie dans une lettre légat du Saint-Siège; il mourut la même année. Son épiscopat ne dura, selon Catel, que cinq ans & demi.

XXXIII. BÉRANGER I, fils d'Aymeri I, vicomte de Narbonne, & de Mathilde de Pouille ou de Sicile, avait été offert solennellement par son père, en 1103, à l'abbaye de Saint-Pons. Il fut élu archevêque de Narbonne au mois d'août 1156; il était alors abbé de la Grasse. Ce prélat fut légat du Saint-Siège, ce qui paraît par les actes de la dédicace de l'église d'Arles en Roussillon, qu'il fit au mois d'octobre de l'année 1157, & par une lettre que le pape Adrien IV lui adressa pour confirmer la sentence qu'Eugène III, son prédécesseur, avait portée contre Gausfred, comte de Roussillon. Louis le Jeune le confirma dans la possession de la moitié des droits domaniaux du diocèse. Il fit un traité d'alliance au mois de janvier 1158 avec Raimond, comte de Barcelone, & mourut le 7 avril 1162, après cinq ans huit mois & dix-huit jours d'épiscopat.

XXXIV. PONS D'ARSE OU D'ARSAC, fils de Senegonde, tirait son surnom d'Arse, près de Corbières, dans le diocèse de Narbonne, où il avait pris naissance. Il était archidiaacre de Narbonne quand il fut nommé archevêque au mois d'avril 1162. Il fut consacré au mois de mai par le pape Alexandre III. C'est alors qu'il approuva, avec Étienne, abbé de Cluny, l'échange des prieurés de Cuzelan & de Saint-Florent fait par Raimond, évêque d'Uzès, & Guillaume, prieur de Saint-Pierre dans la ville du Pont-Saint-Espirit. Il se trouva au mois de mai 1163 au concile tenu à Tours par le pape Alexandre III, & au concile de Lumbers qui se tint au mois de mai de l'an 1165, au sujet des hérétiques nommés alors les *bonshommes*. Pons confirma, en 1166, au mois de juillet, à Capestang, petite ville de son diocèse, la condamnation qu'il avait déjà faite de ces hérétiques aux conciles de Tours

& de Lumbers. Louis le Jeune confirma cette année, en faveur de Pons, tous les droits que les rois ses prédécesseurs avaient accordés à l'église de Narbonne. Ce prélat fut un des médiateurs de l'alliance qui se fit le 12 de novembre 1165, entre les villes de Gènes & de Narbonne; il fut présent, en 1176, à la paix conclue dans l'île située entre Beaucaire & Tarascon, entre le roi d'Aragon & le comte de Toulouse, & fit donation en 1177 aux hospitaliers de Saint-Gilles de diverses églises de son diocèse. Il assista, en 1179, au concile de Latran, dont le dernier canon fut dressé contre les hérétiques. Pons fut déposé en 1181 par Henri, abbé de Clairvaux, légat du Saint-Siège, envoyé en Languedoc pour la répression des hérétiques. Jean de Ballenner, évêque de Poitiers, fut nommé à sa place. Mais ayant été choisi vers ce même temps pour remplacer l'archevêque de Lyon déposé par le même légat, Jean préféra remplir ce siège & donna sa démission de celui de Narbonne.

XXXV. BERNARD I GAUCELIN, fils de Gaucelin, baron de Lunel & de Guillemette de Montpellier, évêque de Béziers, fut élu archevêque de Narbonne après la promotion de l'évêque de Poitiers à l'archevêché de Lyon. Il conserva l'administration de l'évêché de Béziers jusqu'en 1184. Cet archevêque vendit, en 1185, du consentement de ses chanoines, le château du Terrail à l'abbé de Fontfroide; il reçut cette même année le *pallium*. En 1187, il termina un grand procès que l'évêque de Lodève avait avec l'abbaye de Fontfroide. Il approuva cette année l'incorporation des moines de Sainte-Eugénie dans cette abbaye, & assigna, en 1130, à l'église de Narbonne un setier d'huile pour entretenir continuellement une lampe sur l'autel de Saint-Just. Il mourut, selon le nécrologe de Cassan, le 8 avril 1191.

XXXVI. BÉRANGER II, oncle de Pierre, roi d'Aragon, fils naturel de Raimond-Béranger, comte de Barcelone, aïeul de ce prince, précédemment abbé de Montaragon, dans la province de Tarragone, évêque de Lérida, fut élu archevêque de Narbonne à la place de Bernard Gaucelin; son élection fut confirmée par le pape Célestin III, au mois de juillet 1191. Béranger consentit,

sauf son droit, à la disposition que fit le roi d'Aragon, en 1193, de la vicomté de Narbonne, du château & du pays de Pierreperouse, du comté de Fenouillèdes, en faveur du comte de Foix. Il se fit rendre hommage par tous les vassaux de son église, & acheta, en 1200, l'île de Cauchenne pour le prix de quatre mille sous. Il se trouva, au mois de septembre 1202, à une assemblée convoquée à Cervera, où l'on fit de nouveaux statuts pour la paix & la trêve de Dieu. Il se brouilla avec les légats du pape venus dans le diocèse de Narbonne pour extirper l'hérésie, & ne tint aucun compte de la sentence de suspension qu'ils prononcèrent contre lui. Le pape Innocent III, irrité de ce qu'il ne procédait pas avec assez d'énergie contre les hérétiques & de ce qu'il persévérât dans sa résistance aux légats qu'il avait envoyés, donna commission aux légats de le déposer. Béranger, pour calmer l'orage élevé contre lui, fit le voyage de Rome. De retour à Narbonne, il fit donation de l'église de Saint-Martin de Limoux à S. Dominique. Il y eut encore de nouvelles plaintes portées en 1210 contre lui. Le pape chargea l'évêque de Riez & l'abbé de Cîteaux, ses légats, d'informer; mais on ignore le résultat de cette information nouvelle, & si Béranger mourut avant la nomination de son successeur.

XXXVII. ARNAUD II, surnommé Amalric, successivement abbé de Grandselve & de Cîteaux, légat du pape depuis 1204, fut élu archevêque de Narbonne le jour de Saint-Grégoire, 12 mars 1212; il fut confirmé le même jour par Raimond, évêque d'Uzès & légat du pape, qui lui conseilla de prendre possession du duché de Narbonne; Arnaud fit arborer le drapeau de l'église de Narbonne sur la tour du palais archiépiscopal, & le lendemain il reçut, en qualité de duc de Narbonne, l'hommage & le serment de fidélité du vicomte Aymeri. Peu de temps après, le 2 mai 1212, il assembla à Narbonne les évêques & les abbés de sa province pour assister à sa consécration, & donna le même jour à la cathédrale l'église de Cuxa. Le vicomte Aymeri lui donna ce jour-là un grand festin à titre d'albergue & en qualité de son vassal pour le duché de Narbonne. Peu de temps après Arnaud partit pour

aller diriger en Espagne la croisade contre les infidèles; il se mit en route le mardi d'après l'octave de la Pentecôte, à la tête de cent chevaliers & d'un corps d'infanterie considérable & prit une part active à cette croisade dont il nous a laissé une relation. De retour dans son diocèse, Arnaud fut un des conseils de Simon de Montfort & devint un des plus dangereux adversaires de Raimond, comte de Toulouse. Il ne tarda pas cependant à se brouiller avec Simon de Montfort, au sujet des murs de la ville de Narbonne que celui-ci voulait faire abattre contre la volonté de l'archevêque. Simon s'étant fait adjuger le duché de Narbonne en 1215 au concile de Latran, Arnaud s'opposa de tout son pouvoir à la prise de possession & excommunia Simon de Montfort. Arnaud mourut le 25 septembre de l'an 1225, étant à Fontfroide. Son corps fut apporté à Cîteaux où on lui érigea un mausolée dont on trouve la description dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres (t. 3, p. 18).

XXXVIII. PIERRE III AMEIL, chanoine & grand archidiacre de Narbonne, camérier de l'église de Béziers, fut le successeur d'Arnaud. Ce fut un malheur pour le comte Raimond, car Pierre lui fut aussi opposé qu'Arnaud lui était devenu favorable. Ce prélat fut un des agents les plus actifs du roi Louis VIII, lorsque ce prince vint en personne pour recevoir la soumission du Languedoc. Il tint pendant le carême de l'année 1228 un concile de la Province où il fut pris de nouvelles mesures contre les hérétiques; il assista comme témoin à l'accord fait la même année entre le roi S. Louis & Olivier & Bernard de Termes pour le château de Termenois, diocèse de Carcassonne; il se trouva à Meaux avec le comte Raimond, à la conférence qui y était indiquée pour la conclusion de la paix avec ce prince, & se rendit à Paris où il fut témoin de la réconciliation du comte le 12 avril 1229, devant le grand portail de Notre-Dame. Pierre Ameil se joignit avec plusieurs chevaliers & cinq cents hommes de pied à Jacques, roi d'Aragon & seigneur de Montpelier, pour aider ce prince à continuer la conquête du royaume de Valence sur les Maures. Ce prélat se distingua dans cette

expédition & contribua beaucoup à la prise de Valence. En 1242 il excommunia le comte Raimond, qu'Aymeri, vicomte de Narbonne, avait introduit dans la ville & qui s'était emparé de tout le domaine & du palais de l'archevêque. Le prélat se réfugia à Béziers. En 1244 il présida un concile de sa province qu'il avait convoqué à Narbonne & où furent dressés vingt-neuf canons, qui occasionnèrent une nouvelle recherche des hérétiques. Pierre entreprit au mois de mars 1244 le siège du château de Montségur sur les hérétiques, & ce château fut pris vers la mi-carême. La mort empêcha Pierre Ameil d'assister au concile convoqué à Lyon, & qu'Innocent IV y tint à la fin du mois de juin. Cet archevêque mourut à Narbonne le 20 mai 1245, & fut inhumé dans le monastère de Cassan où il avait choisi sa sépulture.

XXXIX. GUILLAUME I DE LA BROUE, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers & chanoine de l'église de Narbonne, fut élu archevêque quatre jours après la mort de Pierre Ameil. Il ne reçut que plus tard la confirmation de cette dignité, car au mois de décembre il se qualifiait encore archevêque élu. Au mois de février suivant, Innocent II lui accorda, comme à son prédécesseur, le privilège de faire porter la croix devant lui dans toute la Province; il tint le 15 avril de cette même année un concile à Béziers, auquel assistèrent tous les évêques de la Province, à l'exception de celui de Maguelonne; quelques mois après, Guillaume se rendit auprès du roi S. Louis, qui était alors à Lorris & qui venait de prendre la croix; il fit un nouveau voyage à la cour au mois d'octobre 1247 & promit au roi de faire payer exactement dans sa province les décimes imposés par ordre du pape sur tout le clergé de France pour la guerre d'outre-mer. Il présida en 1255, le 8 de mai, un concile tenu dans le palais épiscopal de Béziers, dans lequel fut enregistrée l'ordonnance rendue par S. Louis pour les sénéchaussées de Beaucaire & de Carcassonne; il accorda à Françoise, abbesse de l'ordre de Saint-Damien, un local dans la paroisse de Saint-Félix pour y construire un monastère, & mourut le 25 juillet 1257. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel ou Saint-Lazare, de l'ancienne église de

Saint-Just. Sous l'épiscopat de Maurin son tombeau fut transporté dans la nouvelle basilique.

XL. JACQUES, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, fut élu par le chapitre de Narbonne archevêque de cette ville; il présida le 25 septembre 1258 le concile tenu à Montpellier. Cet archevêque eut de grandes difficultés avec le sénéchal de Carcassonne contre lequel il réclama la protection du pape Alexandre IV & celle de S. Louis. Il reçut, au mois de septembre 1259, le serment de fidélité de Béranger, consacré évêque d'Elne par Pierre, évêque d'Agde, porteur de sa procuration; fit son testament le 27 septembre & mourut peu de temps après, le 5 octobre, selon la chronique de Saint-Paul, le 3 selon le nécrologe de Saint-Just.

XLI. GUI FOUCAULD ou FULCUDI, ancien conseiller d'Alphonse, comte de Poitiers & de Toulouse, employé par ce prince dans des traités & des négociations importantes dès 1239, jurisconsulte renommé, commissaire réformateur dans les États d'Alphonse en 1252, fut nommé évêque du Puy en 1257; sa réputation & ses talents éminents le firent élire archevêque par les chanoines de Narbonne le 10 octobre 1259. Gui Fulcodi ne prit pas cependant immédiatement possession de l'archevêché & continua de gouverner l'évêché du Puy jusqu'au 22 juillet 1260, & même il se qualifie encore évêque du Puy & archevêque nommé de Narbonne le 13 décembre 1260, dans la sentence arbitrale qu'il rendit alors à Montpellier dans le palais & en présence de Jacques, roi d'Aragon, au sujet des différends qui s'étaient élevés touchant le domaine & la justice de la même ville entre ce prince & Guillaume, évêque de Maguelonne.

Gui Fulcodi ne posséda pas longtemps l'archevêché de Narbonne. Créé cardinal & évêque de Sabine au mois de décembre 1261, il fut obligé de quitter cette église & partit pour l'Italie en 1262. Le pape le nomma légat en Angleterre à la fin de l'année 1263; à son passage, il consacra, la veille de la Pentecôte 1264, l'église des Frères mineurs de Montpellier. Après avoir accompli son voyage en Angleterre, il retourna à Rome & apprit en route que les cardinaux assem-

blés à Pérouse l'avaient élu pape à la place d'Urbain IV. Il prit le nom de Clément IV parce qu'il était né le jour de S. Clément. On sait que Gui Fulcodi était né à Saint-Gilles.

XLII. MAURIN, chapelain du pape & chanoine de l'église de Narbonne, fut élu par le chapitre archevêque de cette ville après le départ de Gui Fulcodi pour l'Italie. Urbain IV ne confirma son élection que le 24 avril 1262, le sacra lui-même à Rome & lui mit le *pallium*. Ce prélat accompagna le roi S. Louis dans son expédition d'Afrique. Après son retour, il fit commencer la construction de la nouvelle cathédrale de Saint-Just, mais il mourut le 24 juillet 1272, peu de temps après avoir jeté les fondements du nouvel édifice.

XLIII. PIERRE DE MONTBRUN, chanoine de l'église de Narbonne, notaire & camérier du pape, recommandable par sa science & ses mœurs, fut élu par les compromisaires du chapitre de Saint-Just archevêque de cette ville, le 24 octobre 1272. Le pape Grégoire X confirma l'élection de Pierre par une bulle datée du 2 décembre de la même année. Le nouvel archevêque, après avoir pris possession de son église, reçut, le dernier jour de mai 1273, l'hommage d'Aymeri, vicomte de Narbonne. Pierre de Montbrun acheta en 1277, de Guillaume du Capitole, toute la portion du Capitole que celui-ci possédoit dans la ville de Narbonne, dans la paroisse de Saint-Sébastien, avec les maisons dépendantes, &c. Il consacra en 1280, au mois de juin, dans l'église du monastère de Grandselve, un autel en l'honneur du Sauveur & de la Sainte-Croix & un autre le 1<sup>er</sup> juillet en l'honneur de S. Bernard. Il mourut le 3 juin 1286 selon le nécrologe de Saint-Paul, & légua à cette église 50 livres melgoriennes pour y fonder son anniversaire. Les nécrologes des églises de Narbonne, de Béziers & de Quarante marquent le jour de sa mort au 29 mai 1286.

XLIV. GILLES AYCELIN, de la maison des comtes d'Auvergne, chanoine de Narbonne, prévôt de l'église de Clermont. Sur le refus d'Adenulf d'Anagnie, prévôt de Saint-Omer, nommé à l'archevêché de Narbonne par le pape Honorius IV, auquel le chapitre de Narbonne, ne pouvant s'accor-

der, avait déferé la nomination, fut choisi par Nicolas IV pour remplir le siège de cette église le 11 janvier 1290; il était frère de Hugues, cardinal & évêque d'Ostie, & de Jean, évêque de Clermont; il se fit sacrer par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, le samedi 17 mars 1291. Le lendemain de son ordination il nomma pour son vicaire général Gaucelin de la Garde, doyen de l'église de Brioude; il partit ensuite pour l'Italie où il était appelé par ordre de Nicolas IV, & y fut sacré évêque par le cardinal-évêque de Sabine au mois de mai de la même année. Les nombreuses ambassades & négociations auxquelles il fut employé ne lui firent point négliger la reconstruction de sa cathédrale. Boniface VIII lui accorda une bulle, au mois d'août de cette année, par laquelle ceux qui contribueraient au rétablissement de cette église obtiendraient cent jours d'indulgence. Gilles Aycelin fut nommé avec l'évêque de Rennes, le comte de Dreux & le comte de Bourgogne, par Philippe le Bel, en 1302, pour présider le parlement composé de treize clercs & de treize laïcs qu'il venait d'établir à Paris. Gilles Aycelin, délégué comme un des examinateurs de l'affaire des Templiers par lettres de Clément V données à Poitiers le 12 août 1307, fut nommé garde des sceaux le 27 février 1309; il permuta en 1311 avec Bernard de Farges & fut nommé archevêque de Rouen.

XLV. BERNARD III DE FARGES, fils de Raimond de Farges & d'une sœur du pape Clément V, frère de Beraud, évêque d'Albi, & de Raimond-Guillaume, cardinal, était né en 1280. Il fut nommé en 1301 archidiacre de Beauvais. Au mois de février 1306, Clément V le promut à l'évêché d'Agen & le transféra au mois de juin suivant à l'archevêché de Rouen; il permuta, en 1311, contre l'archevêché de Narbonne. Cette permutation fut confirmée par le pape par une bulle du 5 mai 1311. Il fonda, en 1317, le collège de Narbonne à Paris, au faubourg de Saint-Côme, dans la rue de la Harpe, pour neuf écoliers natifs de Narbonne. Il mit des chanoines dans l'église paroissiale de Saint-Etienne hors des murs de la ville de Narbonne, & il les dota en 1330. Bernard fit son testament le 23 avril 1341; il

élut sa sépulture dans la cathédrale, à laquelle il fit présent de sa crosse, de sa mitre & de sa chapelle. Il fit par le même acte plusieurs donations à la collégiale de Saint-Etienne qu'il avait fondée.

XLVI. GAUZBERT DU VAL que Guillaume de la Croix appelle à tort Gasbert de Bellame, natif de Donzai dans le Querci, archevêque d'Arles en 1323, fut transféré à l'archevêché de Narbonne par le pape Benoît XII, en vertu d'une bulle datée d'Avignon le 1<sup>er</sup> octobre 1341. Il reçut le *pallium* au mois de novembre suivant, après avoir fait sa soumission à la Chambre apostolique; & le 13 février 1342, l'hommage du vicomte de Narbonne. Il fonda le 17 de mars suivant le collège de Narbonne dans l'Université de Toulouse, où il avait autrefois étudié, pour douze pauvres écoliers. Il donna, pour la fondation de ce collège, une maison qu'il avait acquise dans la paroisse de Saint-Sernin. Le 3 juin 1345, il obtint du roi Philippe VI l'autorisation de bâtir une chapelle pour les sœurs repenties dans le Capitole. Il mourut en 1347.

XLVII. PIERRE DE LA JUGIE, natif de Limousin, fils de Jacques, anobli en 1338 par Philippe de Valois, & de Guillemette Reine, sœur de Clément VI, frère de Nicolas de la Venière, de Guillaume, cardinal; de Hugues, évêque de Béziers; de Guillaume de Colonge & de demoiselle Hélise, avait fait d'abord profession dans l'ordre de Saint-Benoît. Il fut prieur de Sainte-Livrade, en Agenois. Le pape, son oncle, le nomma en 1342 à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, & l'année suivante à celle de la Grasse. Il fut nommé, en 1344, à l'archevêché de Saragosse, d'où il passa à celui de Narbonne au mois de janvier de l'an 1347. Pierre de la Jugie rebâtit le palais archiépiscopal de Narbonne; il fonda dans ce palais la chapelle de Saint-Martial. Au commencement de 1367, il assista le pape Urbain V qui fit la consécration du grand autel du monastère qu'il avait fait bâtir en l'honneur de S. Benoît & de S. Germain à Montpellier. Peu de temps avant sa translation à l'archevêché de Rouen, en 1375, il confirma les privilèges & l'exemption de l'abbaye de la Grasse. Quoique archevêque de Rouen, on l'appela toujours le cardinal de Narbonne,

à cause de la longue possession qu'il avait eue de ce siège. Il mourut à Pise, & conformément à son testament, son corps fut transporté à Narbonne & déposé dans un magnifique tombeau en marbre blanc qu'il s'était destiné de son vivant. On y fit sculpter sa statue ainsi que l'écusson de sa famille. Son anniversaire était célébré tous les ans dans l'église collégiale de Saint-Etienne.

XLVIII. JEAN I ROGER, Limousin de naissance, frère du pape Grégoire XI, & neveu du pape Clément VI, fut transféré par son frère à l'archevêché de Narbonne par une bulle en date du 27 août 1375. Il avait été évêque de Carpentras, nommé archevêque d'Auch au mois de juin 1371, camérier du Saint-Siège en 1374, & archevêque de Narbonne l'année suivante. En 1376 il accompagna le pape Grégoire XI, son frère, en Italie. Il fit son testament en 1391, & mourut vers le mois de septembre de cette même année selon Baluze. L'église de Narbonne célébrait son anniversaire le 31 janvier.

XLIX. FRANÇOIS I DE CONZIÉ, fils de Pierre, seigneur de Conzié & d'Anclise de Verbos, évêque de Grenoble, & successivement archevêque d'Arles, de Toulouse & de Narbonne, fut transféré à ce dernier siège par le pape Clément VII, le 19 septembre 1391. Nommé peu de temps après camérier de l'Église romaine, cette fonction qu'il exerça sous les papes Clément VII, Benoît XIII, Grégoire XII & Alexandre V, l'obligea de résider à Avignon, où les papes tenaient leur cour. Il gouverna son diocèse par ses vicaires généraux. En 1417 ce prélat fit reprendre la construction du cloître de l'église de Narbonne, dont la première pierre fut posée par le vénérable Pierre de Treilhia, chanoine & sous-chantre de la cathédrale. Cet archevêque mourut le 31 décembre 1432 & fut inhumé dans l'église des Célestins d'Avignon.

L. FRANÇOIS II DE CONDOLMER, ou CONDULMIER, noble vénitien, neveu & camérier du pape Eugène IV, cardinal du titre de Saint-Clément, fut nommé par son oncle administrateur perpétuel de l'archevêché de Narbonne, par une bulle en date du 1<sup>er</sup> ..... 1433. On trouve son nom dans

quelques actes passés en 1434; il donna sa démission en 1436. On prétend qu'il fut alors transféré à l'archevêché de Besançon. On a eu tort de mettre un François de Collemede au rang des archevêques de Narbonne; le successeur de Condulmier fut le suivant.

LI. JEAN II D'HARCOURT, de l'ancienne maison des d'Harcourt, fils de Jacques, seigneur de Montgomery & de Jeanne d'Enghien, dame d'Haurech, fut d'abord évêque d'Amiens, puis de Tournai, & sur la démission de François de Condulmier, Eugène IV étant alors à Bologne le nomma à l'archevêché de Narbonne le 2 novembre 1436. Il prêta, en 1438, entre les mains de l'évêque d'Arras le serment de fidélité usité alors envers le Saint-Siège, & fit son entrée solennelle à Narbonne le 25 de mars de l'année suivante. La même année, le 16 de novembre, il se trouva présent avec Marie d'Harcourt, abbesse de Fontevault, au mariage de Jean d'Orléans, comte de Dunois, avec Marie, fille du frère du comte de Tancarville. Cette cérémonie se passa au château de Montreuil-Bellai en Anjou. Jean d'Harcourt s'obligea, le 16 août 1440, pour une somme de 6,000 écus pour la rançon du duc d'Orléans, détenu prisonnier en Angleterre, duquel il acheta à son retour pour la somme de 48,000 livres la seigneurie de Beaugenci, dont il gratifia Jean d'Orléans, bâtard du comte de Dunois, qui avait épousé Marie d'Harcourt, sa nièce.

Jean d'Harcourt fit en 1451, le 17 de janvier, la bénédiction de trois autels dans l'église de Saint-Sébastien qu'il avait bâtie, & le dimanche dernier jour du même mois, il transféra la collégiale de Saint-Étienne, fondée hors des murs de la ville par Bernard de Farges, dans la nouvelle église de Saint-Sébastien à laquelle il réunit l'église paroissiale de Saint-Étienne. Jean d'Harcourt fut promu au patriarcat d'Alexandrie, le 10 décembre 1451, & mourut peu de temps après, le 31 janvier 1452.

LII. LOUIS I D'HARCOURT, fils naturel de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale & de Marguerite de Preulay, vicomtesse de Dreux, succéda au précédent. Il était alors élu évêque de Béziers. Il reçut le 7 avril 1452 les hommages des différents feuda-

taires de l'église de Narbonne. En 1454, il fut nommé président de l'Échiquier de Normandie siégeant à Caen. Il paraît qu'il n'était pas encore allé dans son diocèse, puisque devant y faire sa première entrée le 13 mars de cette année, il somma le comte de Foix, vicomte de Narbonne, dans la personne de son procureur, de tenir à pied la bride de son cheval & de le conduire depuis la porte royale jusqu'à la cathédrale. Il était abbé de Lyre en 1457.

Deux ans après les chanoines de Bayeux réunirent leurs suffrages sur Louis d'Harcourt pour remplacer leur évêque Zénon qu'ils venaient de perdre. Pie II confirma cette élection par des lettres données à Mantoue, le 18 janvier 1460. Mais pour que ce prélat ne prît pas un siège inférieur au sien, le pape le nomma patriarche de Jérusalem. Louis d'Harcourt mourut à Rouen, au mois de décembre 1479, dans la paroisse de Saint-Godard. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Bayeux.

LIII. ANTOINE DU BEC CRESPIN, fils de Guillaume, baron du Bec Crespin & de Maulny, & de Jacqueline d'Auvricher, frère de Jean, sénéchal de Normandie, protonotaire apostolique, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, évêque de Laon, succéda en janvier 1460 à Louis d'Harcourt. Il reçut le *pallium* le 24 mai 1462. Le pape le nomma, le 3 août 1464, administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Jean de Laon. Il était abbé de Jumièges en 1464 & avait présidé en 1466, le 5 avril, les états généraux de Languedoc assemblés au Puy. Il mourut à Rouen le 15 octobre 1472, & fut inhumé le lendemain dans l'église des Frères prêcheurs. Le siège de Narbonne n'était donc pas vacant en 1471, comme le prétend Gariel.

LIV. RENAULT DE BOURBON, fils naturel de Charles I, duc de Bourbonnais, oncle paternel d'Hector, archevêque de Toulouse, fut transféré de l'évêché de Laon à l'archevêché de Narbonne le 15 mars 1473. Il avait prêté serment de fidélité au roi le 6 février, & fut reçu par son chapitre le 20 décembre suivant. Il avait présidé pendant les mois de mars & d'avril les états généraux de Languedoc dans la ville de Béziers; il présida également ceux

qui furent assemblés à Montpellier, au mois de mars 1474, & en 1477 ceux assemblés dans la même ville. Le 21 février 1480, il ordonna, de concert avec son chapitre, que la moitié du revenu de chaque bénéfice vacant dans le diocèse serait réservé pour la construction de l'église cathédrale. Il fit présent en 1482 d'un beau devant d'autel à l'église de Saint-Sébastien, & mourut cette même année, le 7 de juin, dans son prieuré de Montverdun, diocèse de Lyon. Il y fut inhumé au milieu du chœur avec cette épitaphe : *Hic jacet reverendus in Christo pater & dominus dominus Reginaldus de Borbonio miseratione divina & sanctae sedis apostolicae archiepiscopus Narbonensis, qui obiit anno domini MCCCLXXXII.*

LV. GEORGES D'AMBOISE, fils de Georges-Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, & d'Anne de Bucil, réunit les suffrages du chapitre de Narbonne le 18 juin 1482. Les actes capitulaires portent que, « sans aucune convention préalable & comme par une inspiration de l'Esprit saint, tous les chanoines avaient élu unanimement noble & généreux homme Georges d'Amboise, docteur en décrets, protonotaire du Saint-Siège, d'un âge mûr, recommandable par son caractère, sa prudence, ses connaissances littéraires, sa conduite & ses mœurs, &c. » Messieurs de Sainte-Marthe croient que Georges d'Amboise, n'ayant pu obtenir de bulles, n'avait probablement pas pris possession & s'était désisté; mais il est certain, au contraire, qu'il ne renonça point à ses droits & qu'il s'efforça de les faire valoir contre son compétiteur François Hallé, nommé par le roi & approuvé par le Saint-Siège. Il disputa contre lui jusqu'en 1484, & par suite d'un accord volontaire & du consentement du pape Innocent VIII, François transigea moyennant une pension en faveur de Georges, canoniquement élu, lequel nommé peu de temps après à l'évêché de Montauban, transmit à François le droit qu'il avait au siège de Narbonne.

LVI. FRANÇOIS III HALLÉ, chanoine & archidiacre de Paris en 1466, chancelier de l'ordre de Saint-Michel & président de l'Échiquier & des trois ordres de Normandie en 1482, abdiqua ces fonctions, lorsque, le 12 de juillet de cette même année, Louis XI

le nomma archevêque de Narbonne. Les registres du Vatican portent qu'il fut pourvu de cette dignité le 19 août 1482; il fut sacré le 12 de septembre sans s'être démis de son canonicat & de son archidiaconé. Il transigea au mois de mai 1484 avec Georges d'Amboise, & devint paisible possesseur de l'archevêché de Narbonne en 1485; Charles VIII lui conserva le titre de conseiller honoraire avec droit de séance & voix délibérative au Parlement. François présida, en 1486, les états généraux de Languedoc assemblés à Montpellier. Ce prélat mourut à Paris le jeudi 23 février 1492 (n. s.), & fut enterré à Notre-Dame de Paris près de la chaire de l'archidiacre où se voyait son épitaphe.

GEORGES D'AMBOISE, qui, du siège de Narbonne était passé à celui de Montauban en 1484, revint au premier le 6 de mai 1492 après la mort de François Hallé. Il fit son entrée à Narbonne le 30 décembre de la même année en grande pompe. Le 20 février 1494, il fut transféré à l'église de Rouen & conserva néanmoins une pension annuelle de 2,000 livres sur l'archevêché de Narbonne. Le chapitre de cette église, soutenant que cette réserve était contraire aux privilèges de la métropole, la lui disputa le 22 mai 1499. Georges d'Amboise fut premier ministre du roi Louis XII; nommé cardinal du titre de Saint-Sixte & légat du pape en France en 1498, il mourut le 25 mai 1510.

LVII. PIERRE VI D'ABZAC DE LA DEUZE, de la famille de la Deuze dans le Périgord, religieux de Saint-Jean d'Angély, docteur en décrets & professeur dans l'Université de Poitiers en 1459, abbé de Notre-Dame de la Grasse & des Alleux, diocèse de Poitiers, évêque de Rieux, puis de Lectoure, fut transféré à Narbonne le 20 juin 1494. Il fit son entrée solennelle dans la ville de Narbonne le 10 janvier 1495. Ce prélat mourut en 1502 au mois de mai. C'est à lui que Raimond de Vialat dédia son livre des *Hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît.*

LVIII. FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU CLERMONT LODÈVE, fils de Pierre Tristan, baron de Castelnau & de Clermont-Lodève, & de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges, archevêque de



Rouen, archidiacre de l'église de Narbonne, évêque de Saint-Pons de Thomières en 1501, avec dispense d'âge, n'ayant alors que vingt-deux ans, fut élu par le chapitre métropolitain archevêque de Narbonne le 22 juin 1502, n'étant encore que diacre. Il fut confirmé le 15 juillet de la même année par le pape Alexandre VI qui, en lui accordant la dispense d'âge, lui permit de conserver un canonicat & une prébende dans l'église d'Albi, la prévôté de Beaumont & deux prieurés en commende. Il obtint aussi, peu de temps après, le prieuré de Notre-Dame du Parc, de l'ordre de Grammont, dans le diocèse de Rouen. Il fut créé cardinal du titre de Saint-Étienne au Mont Cœlius par Jules II, le 29 novembre 1503, & transféré en 1507 à l'archevêché d'Auch après la mort de Jean de la Trémouille. Il fut aussi légat d'Avignon, évêque de Valence & d'Agde, mourut doyen des cardinaux en 1540 & fut inhumé aux Célestins d'Avignon.

LIX. GUILLAUME II BRIÇONNET, fils de Jean, contrôleur général des finances, & de Jeanne Berthelot, s'était marié avant que d'entrer dans les ordres; il était frère de Robert, archevêque de Reims & chancelier de France. Il eut beaucoup de part aux bonnes grâces de Charles VIII & de Louis XII. Il obtint les abbayes de Saint-Germain des Prés, de Saint-Nicolas d'Angers & de Grammont. Il fut évêque de Saint-Malo & de Nîmes. Créé cardinal du titre de Sainte-Pudentienne par Alexandre VI, en 1495, le 16 de janvier, on l'appelait le cardinal de Saint-Malo. Il fut archevêque de Reims après son frère en 1497, & conserva ce siège jusques en 1507 qu'il fut nommé gouverneur de Languedoc & ensuite archevêque de Narbonne par le roi Louis XII. Il fut confirmé par le pape au mois de décembre de la même année. S'étant brouillé peu de temps après avec le pape Jules II, celui-ci le priva du cardinalat & de l'évêché de Tusculum qu'il avait eu après celui d'Albano. Mais la pourpre lui fut rendue avec l'évêché de Préneste, le 7 avril 1514, par le pape Léon X. Il retint l'évêché de Saint-Malo jusqu'au 18 août de cette année. Guillaume Briçonnet fit entourer sa ville de fortes murailles qui subsistaient encore il y a peu de temps. Il mourut à Narbonne

le 13 décembre 1514 & fut inhumé dans la cathédrale, à laquelle il avait légué trois mille livres pour fonder son anniversaire. On lui a élevé un tombeau richement décoré en marbre; il est enclavé dans le mur du sanctuaire du côté de l'évangile.

LX. JULES, cardinal de Médicis, archevêque de Florence, vice-chancelier de l'Église romaine, fut nommé archevêque de Narbonne le 18 février 1515. On voit par les registres du secrétariat de la métropole que le vicaire général de Jules administra ses revenus & conféra les bénéfices depuis le 23 mars 1515 jusqu'au 26 novembre 1521. Jules fut élu pape sous le nom de Clément VII, en 1523, le 19 novembre.

LXI. JEAN III DE LORRAINE, cardinal, fils de René II, duc de Lorraine, & de Philippette de Gueldres, entra de bonne heure dans le clergé. Léon X le créa cardinal du titre de Saint-Onuphre le 28 mai 1518; il présida à plusieurs églises & eut l'administration de beaucoup d'évêchés. Il posséda les abbayes de Fécamp, de Cluny, d'Aurillac, de Marmoutier & de Saint-Ouen de Rouen. Il succéda à Jules de Médicis dans l'archevêché de Narbonne le 11 janvier 1524 & en prit possession la même année. Ce prélat, à la sollicitation de ses chanoines, unit à la mense capitulaire, le 28 janvier 1543, la chapelle paroissiale de Bethléem, située dans l'église de Narbonne. En revenant du conclave, où Jules III avait été élu pape en 1550, Jean mourut le 10 mai à Neuvy en Puisaye, sur la Loire, d'une attaque d'apoplexie; son corps, déposé à Joinville pendant quelque temps, fut transporté à Nancy & déposé chez les franciscains.

LXII. HIPPOLYTE D'ESTE, fils d'Alphonse I, duc de Ferrare & de Lucrece Borgia, créé par Paul III cardinal diacre du titre de Sainte-Marie-la-Neuve, posséda en même temps en France, en commende, les archevêchés d'Arles, d'Auch & de Lyon; les évêchés d'Autun & de Tréguier; les abbayes d'Ainay, de Flavigni, de Pontivi & de Bolbone; & en Italie, l'archevêché de Milan & l'évêché de Ferrare. En 1550, le 27 juin, il succéda à Jean de Lorraine dans l'archevêché de Narbonne & s'en démit peu de temps après en faveur de François, cardinal de Tournon, qui le céda à son tour, avant

que d'en prendre possession, au suivant.

LXIII. FRANÇOIS IV PISANI, fils d'Aloisius Pisani, procureur de Saint-Marc à Venise, fut fait cardinal à quarante-trois ans par le pape Léon X en 1517, dignité qu'il conserva pendant cinquante-trois ans. Il fut élu évêque de Pavie & puis de Trévise; Jules II le nomma à l'archevêché de Narbonne le 3 mai 1551, avec la réserve du tiers net des revenus en faveur du cardinal de Tournon & de la présentation aux bénéfices. Il nomma Alexandre Zerbinatis, professeur de droit & protonotaire du Saint-Siège, pour son vicaire général. Dans les différents actes faits au nom du cardinal Pisani, il est toujours qualifié administrateur perpétuel ou commendataire de l'archevêché de Narbonne. Le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, chargea Zerbinatis de conférer en son nom les bénéfices de la métropole de Narbonne. François Pisani se démit de l'archevêché de Narbonne en 1563; il mourut à Rome en 1570, âgé de quatre-vingt-seize ans, doyen du Sacré Collège. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Marc.

HIPPOLYTE D'ESTE reprit possession du siège de Narbonne, le 8 d'octobre 1563, sur la démission du cardinal Pisani. Depuis cette époque nous voyons que Jérôme Tudeschi, son vicaire général, conféra les bénéfices du diocèse en son nom jusqu'en 1573, même après la mort d'Hippolyte qu'il ignorait sans doute. Hippolyte mourut à Rome le 2 décembre 1572; son corps fut d'abord déposé dans l'église de Sainte-Catherine & transféré ensuite dans l'église des Franciscains à Tivoli.

LXIV. SIMON VIGOR, natif d'Evreux, docteur de Sorbonne, chanoine pénitencier de l'église d'Evreux, recteur de l'Université de Paris en 1540, chanoine théologal de l'église de Paris, curé de Saint-Paul de cette ville, & prédicateur du roi en 1563. Il fut député par Charles IX pour assister au concile de Trente & fit en 1568, dans l'église de Notre-Dame de Paris, l'oraison funèbre d'Elisabeth, reine d'Espagne. Charles IX le nomma à l'archevêché de Narbonne & Grégoire XIII lui délivra ses bulles le 13 décembre 1572; il n'avait pas encore pris possession de son siège le 21 mars 1573. Il a publié des sermons pour le temps du

carême & celui de Pâques. Simon tomba malade au palais épiscopal de Carcassonne, fit son testament le 23 octobre 1575, mourut le 1<sup>er</sup> novembre suivant & fut inhumé le lendemain dans la cathédrale de cette ville, devant le maître-autel.

Le siège de Narbonne demeura vacant jusqu'en 1582.

LXV. FRANÇOIS V DE JOYEUSE, né près de Carcassonne, le 14 juin 1562, de Guillaume, vicomte de Joyeuse, lieutenant général de Languedoc, maréchal de France & de Marie de Batarnay, fut élevé au collège de Navarre & y prit ses degrés. Henri III le nomma à l'archevêché de Narbonne & Grégoire XIII lui expédia ses bulles en 1582; il prit possession le 14 mars de la même année. François fut créé cardinal, d'abord du titre de Saint-Sylvestre, & ensuite de la Sainte-Trinité. Le 14 juin 1587 il fit la consécration solennelle de l'église métropolitaine. Désigné d'abord pour l'archevêché de Toulouse, il écrivit le 24 février 1590 au chapitre de Narbonne pour lui déclarer qu'il se démettait de ce siège en faveur de Raimond Cavalesi, évêque de Nîmes. Cette démission ne fut pas acceptée, puisque François conserva encore quelques années les deux archevêchés; il fit construire un monastère pour les minimes à Narbonne en 1593, & admit les capucins en 1597. Il fut promu à l'archevêché de Rouen en 1600.

LXVI. LOUIS II DE VERVINS, d'une ancienne maison du diocèse de Carpentras, était né en 1547 le jour de la fête de Saint-Dominique, dans l'ordre duquel il fit profession à Carpentras; il reçut le doctorat dans l'Université d'Aix & professa la théologie à Toulouse. En 1577, l'évêque de Castres le nomma vicaire général & official de son diocèse. Ami du cardinal de Joyeuse, ce prélat le fit connaître à Henri IV, qui le nomma à l'archevêché de Narbonne dont il reçut les provisions de Clément VIII le 8 décembre 1600. Il présida le 22 août 1601 les états généraux de la Province assemblés à Pézénas, ainsi que ceux qui se tinrent dans la même ville le 17 octobre 1602. Ce prélat contribua pour une large part à la décoration de son église, & l'enrichit de tapisseries & d'ornements; il distribua des calices & des vasessacrés dans les différentes églises de son

diocèse ; introduisit à Narbonne, le 16 juillet 1619, les pères de la Doctrine chrétienne, leur donna le collège de cette ville & y établit un cours de philosophie ; il reçut, le 17 mai 1620, les religieuses carmélites ; il fit rebâtir en entier une partie du monastère des dominicains. Son grand âge l'empêchant de vaquer à tous ses devoirs, il choisit en 1622 Claude de Rebé pour son coadjuteur & mourut le 8 ou le 9 février 1628, peu de temps après avoir fait faire une chässe d'argent pour renfermer le corps de S. Thomas d'Aquin, & fut inhumé dans la cathédrale.

LXVII. CLAUDE DE REBÉ, fils de Claude, seigneur de Rebé, baron d'Amplepuis & de Jeanne de Meysé, chanoine, chantre & comte de Lyon, prévôt de Saint-Pierre de Mâcon, coadjuteur de Louis de Vervins en 1622, succéda à celui-ci le 8 février 1628. Urbain VIII lui envoya le *pallium* le 28 septembre de la même année. Claude de Rebé fonda une chaire de théologie dans le collège confié aux pères de la Doctrine chrétienne ; il introduisit à Narbonne des sœurs de la Visitation de Sainte-Marie en 1641 & les chargea de l'éducation des jeunes filles ; il augmenta les revenus de l'hôpital de la Charité, appela à Limoux les pères de la Doctrine chrétienne & y fonda leur collège ; il enrichit & décora l'église collégiale de Saint-Sébastien, fit mettre en ordre les archives de l'archevêché négligées depuis longtemps, & fit réparer le palais archiépiscopal où il reçut & logea Louis XIII pendant le siège de Perpignan. Ce prince voulant rendre la vue de ce palais plus agréable donna l'ordre d'abattre la tour mauresque & plusieurs maisons voisines. Claude de Rebé fit son testament le 21 mars 1658 ; il y ajouta un codicille le 15 mars 1659 & mourut le 17 mars de cette dernière année, âgé de soixante-quinze ans, après trente ans d'épiscopat. Il fut enterré dans la chapelle de Bethléem de l'église cathédrale.

LXVIII. FRANÇOIS VI, fils de François Fouquet, maître des requêtes & depuis conseiller d'Etat & de Marie de Maupeou, frère de Louis, évêque d'Agde, & de Nicolas, maître des comptes & surintendant des finances ; était abbé & baron de Saint-Sever au diocèse de Coutances, prieur & seigneur de Cassan au diocèse de Béziers. Il fut

nommé évêque de Bayonne en 1637, transféré à Agde en 1643, au mois de juillet ; coadjuteur de Claude de Rebé le 18 décembre 1656, il prit possession après sa mort de l'archevêché de Narbonne le 17 mars 1659. Après avoir prêté serment de fidélité au roi le 26 mars de la même année, il fit son entrée solennelle à Narbonne le 2 mai 1660. Besse, qui lui dédia son ouvrage sur les ducs de Narbonne, lui donne dans une épître dédicatoire le titre de duc de cette ville. Enveloppé dans la disgrâce du surintendant, François fut exilé à Alençon ; il ne cessa pas néanmoins de s'occuper des intérêts de son troupeau ; il fonda en 1672, dans la ville de Narbonne, un hôpital pour les incurables, admit les sœurs de l'institut de la Croix pour enseigner les jeunes filles, & mourut dans son exil en 1673, le 19 octobre. Il fut inhumé chez les franciscains, à côté du maître-autel.

LXIX. PIERRE VII, fils de François comte de Bonzi, ministre du roi à Mantoue & de Christine, comtesse de Riaria, né à Florence en 1631 ; était neveu de Dominique de Bonzi, cardinal & coadjuteur de Béziers, mort le 30 avril 1621 ; il était petit-neveu du cardinal Jean de Bonzi, évêque de Béziers & grand aumônier de Marie de Médicis. Pierre fut nommé à l'évêché de Béziers en 1659 & sacré en 1660 ; il fut employé par le roi en différentes ambassades, nommé archevêque de Toulouse le 8 décembre 1669 & archevêque de Narbonne au mois d'octobre 1673 ; il prêta serment de fidélité au roi le 16 avril 1674. Il avait été nommé cardinal le 22 février 1672, sur la présentation du roi de Pologne & était grand aumônier de la reine Marie-Thérèse d'Autriche depuis le 1<sup>er</sup> août 1670. Il fit la consécration du maître-autel de son église le 21 mars 1695 ; on trouve son nom cité dans la charte d'érection du diocèse d'Alais ; il posséda plusieurs abbayes, entre autres celle de Villemagne dont il augmenta le logis abbatial, celles d'Aniane & de Mortemer. Il mourut à Montpellier le 11 juillet 1703, âgé de soixante-treize ans, & fut inhumé dans la chapelle de Bethléem de l'église cathédrale.

LXX. CHARLES LE GOUT DE LA BERCHERE, d'une ancienne famille de Bourgogne, était fils de Pierre, premier président du

parlement de Dijon & de Louise Joly. Charles s'appliqua surtout à l'étude de la théologie; il prit sa licence en Sorbonne & y reçut le bonnet de docteur; devenu aumônier du roi, il fut nommé évêque de Lavaur au mois de juin 1677; on l'appela à la métropole d'Aix en 1685. Deux ans après on le désigna pour l'archevêché d'Albi. A la mort du cardinal de Bonzi, le roi le destina à l'archevêché de Narbonne le 15 août 1703; il reçut de Rome ses bulles & le *pallium* au mois de novembre de la même année & prêta serment de fidélité au roi le 27 juin 1704, à Versailles. Le 24 août suivant il harangua Sa Majesté à la tête des députés des états généraux de Languedoc. En 1706 il fut nommé membre honoraire de l'Académie de Montpellier nouvellement érigée. Il publia des statuts synodaux, le 17 juin 1708. C'est lui qui posa la première pierre de la nef de l'église métropolitaine, il scella dans cette pierre une cassette renfermant des reliques des saints martyrs Just & Pasteur, patrons de son église. C'est lui enfin qui proposa aux états généraux de la province de Languedoc, dans l'assemblée tenue à Montpellier au mois de janvier 1708, de faire rédiger une histoire complète de Languedoc, proposition qui fut reçue avec applaudissements & menée à bonne fin.

Charles le Gout mourut le 2 juin 1719, & fut inhumé dans la chapelle Saint-Charles de l'église métropolitaine de Narbonne.

LXXI. RENÉ FRANÇOIS DE BEAUVAU DU RIVAU, d'une maison originaire d'Anjou, était fils de Jacques de Beauvau, marquis du Rivau & de Marie de Cambel de Saujon. Il fut reçu docteur de Sorbonne le 13 mai 1694; le roi le nomma le 1<sup>er</sup> novembre 1700 à l'évêché de Bayonne; il fut sacré le 17 de juillet 1701, & fut appelé à l'évêché de Tournai le 23 avril 1707; le 27 juillet 1713, il fut transféré à l'archevêché de Toulouse. Il fut choisi pour succéder à Charles le Gout sur le siège de Narbonne. Quoique nommé dès 1719, il ne fut proposé au consistoire que le 28 mai 1721 en qualité d'archevêque élu. René de Beauvau fut nommé en 1724 commandeur des ordres du roi & mourut le 4 août 1739.

LXXII. JEAN-LOUIS BALBI DE BERTON DE CRILLON, successivement évêque de

Saint-Pons le 15 octobre 1713, archevêque de Toulouse en 1727, il fut transféré à Narbonne au mois de novembre 1739. Nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1742, il mourut à Avignon le 15 mars 1752.

LXXIII. CHARLES-ANTOINE DE LA ROCHE-AYMON, sacré évêque de Sarepta le 5 août 1725, nommé évêque de Tarbes en 1729, archevêque de Toulouse en 1740, archevêque de Narbonne en octobre 1752, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1753, grand aumônier de France en 1760, abbé de Fécamp en 1761, transféré à Reims en 1762, doyen des évêques de France en 1770, ministre de la feuille des bénéfices en 1771, cardinal le 16 décembre de la même année, abbé de Saint-Germain des Prés en 1772. C'est lui qui sacra Louis XVI à Reims le 11 juin 1775. Charles-Antoine de la Roche-Aymon mourut en 1777 & fut inhumé dans l'église de Saint-Germain des Prés, dans la chapelle de Saint-Maur.

LXXIV. ARTHUR RICHARD DILLON, d'une famille irlandaise, né à Saint-Germain en Laye en 1721, sacré évêque d'Évreux le 28 octobre 1753, nommé à l'archevêché de Toulouse le 10 mai 1758, à celui de Narbonne le 5 décembre 1762, abbé de Saint-Jean des Vignes en 1766, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1776, abbé de Saint-Étienne de Caen en 1777, président de l'assemblée du clergé de France en 1785; l'un des notables convoqués à Versailles par le roi en février 1786; s'y fit remarquer par les mêmes qualités qui l'avaient déjà fait présider avec distinction les états généraux de la province de Languedoc; fut nommé abbé de Signi en 1787 & mourut en 1790. [E. M.]

## NOTE LVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

*Église de Béziers.*

SAINTE PAUL, évêque de Narbonne, est considéré comme l'apôtre de Béziers. C'est lui, dit-on, qui fit construire la première église, & ordonna pour évêque de

cette ville, vers 245, Aphrodise, le plus zélé de ses disciples, qui a donné son nom à une église qui par la suite est devenue le siège d'une importante abbaye, construite vraisemblablement sur l'emplacement de son tombeau.

La cathédrale de Béziers est sous l'invocation des saints Nazaire & Celse; cette église a été enrichie par un grand nombre de bienfaiteurs. Nous citerons parmi ceux-ci l'évêque Réginald en 933; Raimond-Pons, comte de Toulouse & Garsinde, sa femme, en 937; Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie en 961; Adélaïde, vicomtesse de Narbonne en 977.

Le 24 août 977, Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde ainsi qu'Ermentrude, sa femme, donnèrent à la cathédrale le lieu de Ligne, situé dans le comté de Béziers, pour aider à la reconstruction de cette cathédrale; Pierre-Raimond, comte de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, avant de faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, le 29 septembre 1043, donna à Saint-Nazaire un domaine situé près des murs de Béziers. Cécile de Provence, veuve de Bernard-Aton, permit au mois d'août 1147 aux chanoines de percer une porte dans la muraille de leur cloître à condition que s'il s'élevait quelque guerre, ils nommeraient un d'entre eux pour la garder.

En 1294 Raimond V, de Colombiers, évêque de Béziers, fit agrandir la nef de la cathédrale.

« Cette église, dit dom Malherbe, est assez bien ornée, mais elle n'est pas grande, elle consiste en une nef séparée en deux dans sa longueur par le chœur. Au frontispice sont quelques figures très-estimées. La tribune de l'orgue est portée par des pilastres où sont adossés des termes portant des paniers de fleurs sur leurs têtes, & d'une disposition peu convenable à un lieu saint. Il en est de même de trois satyres de menuiserie qui sont au-dessus des termes, & qui forment une espèce de console, laquelle soutient les orgues. Ces orgues sont doubles, elles sont d'ailleurs ornées par un beau travail de menuiserie. Il y a dans cette église un chapitre, composé d'un évêque qui en est le chef, & de douze chanoines.

« Le diocèse de Béziers est divisé en trois archiprêtres, qui sont ceux de Cazouls, Bousagues & Pouget. Cet évêché a toujours tenu le rang de premier suffragant de Narbonne. »

### *Suite chronologique des évêques de Béziers.*

I. SAINT APHRODISE est regardé comme le premier évêque de Béziers, il vécut, dit-on, au milieu du troisième siècle, & fut ordonné par S. Paul, évêque de Narbonne.

Nous n'avons rien de bien certain sur les évêques de Béziers, avant Paulin qui vivoit en 418. Nous devons néanmoins faire remarquer qu'en 356 un concile fut assemblé à Béziers, dans lequel S. Hilaire de Poitiers fut exilé en Phrygie, par suite des intrigues de Saturnin, évêque d'Arles.

II. PAULIN occupait le siège de Béziers, lorsque Théodoric succéda à Wallia, roi des Visigoths. Ce prélat nous est connu par la lettre circulaire qu'il envoya au sujet de certains prodiges arrivés à Béziers.

III. DYNAMÈME contribua pour cinquante sous à la construction de la nouvelle église de Narbonne en 446. Le P. Quesnel, dans ses notes sur les *Épîtres de S. Léon*, pense que c'est ce Dynamè qui souscrivit en 450 la lettre synodique de Ravenne, adressée à S. Léon.

IV. HERMÈS, diacre, fut ordonné évêque de Béziers par S. Rustique, mais il ne put prendre possession de son siège. Il succéda à S. Rustique après la mort de ce dernier.

V. SEDAT assista au troisième concile de Tolède tenu en 589.

VI. PIERRE I se rendit au quatrième concile de Tolède, tenu l'an 633 de J.-C.

VII. CRESCITARUS ou CRESCITURUS fut présent au treizième concile de Tolède en 683.

VIII. PACOTASE assista au quinzième concile de Tolède, célébré au mois de mai 688.

IX. ERVIGE ou ERVINGE se trouva au seizième concile de Tolède, convoqué au mois de mai 693. C'est du temps de cet évêque, que les Juifs, chassés de Béziers par

Wamba, obtinrent de Witiza la permission d'y revenir.

Les ravages & les dévastations des Sarrasins ne nous ont pas permis de connaître les successeurs d'Ervige, pendant près d'un siècle. D'ailleurs, Charles Martel, vainqueur de ces barbares, brûla en 737 la ville de Béziers. Mais en 752, Pépin, père de Charlemagne, restaura les églises de la Narbonnaise & fit rétablir sur leurs sièges les évêques qui en avaient été chassés par les Sarrasins.

X. VULFEGAIRE assista par procureur, en 791, au concile de Narbonne.

XI. ETIENNE I souscrivit en 833, dans le concile de Sens, le privilège accordé par Aldric, archevêque de cette ville, en faveur du monastère de Saint-Remi. Il assista aussi à la diète de Kiersi, dont il souscrivit les actes.

XII. ALARIC souscrivit une charte par laquelle les évêques de la province de Lyon, assemblés à Châlon-sur-Saône en 875, confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession de ses biens. Il approuva aussi les actes du deuxième concile de Troyes tenu en 878.

XIII. AGILBERT ou GILBERT sacra Théodard archevêque de Narbonne, le dimanche 15 août 885. Il assista en 891 au concile de Meung-sur-Loire, & se trouva en avril 897 au deuxième concile de Port. Il est vraisemblable qu'il mourut pendant cette assemblée.

XIV. FRUCTUARIUS ou TRUCTARIUS succéda au précédent pendant le concile de Port & souscrivit aux actes de ce concile. Le 29 juillet 897, il consacra l'église de Notre-Dame de Villeneuve construite par un nommé Walcheron. L'épiscopat de Fructuarius ne fut pas de longue durée.

XV. MATFRED I lui avait succédé au mois d'octobre 898.

XVI. RAINALD I ou RÉGINALD, des vicomtes de Béziers, était évêque de cette ville en 906. Il assista en 907 au concile de Saint-Thibéry; il se rendit en 909, le 3 de mai, au concile de Jonquières, diocèse de Maguelonne. Il est cité dans une charte du prêtre Ildegair en faveur de Saint-Thibéry en 924. En 930, il légua par son testament à son église, celle de Saint-Pierre

d'Hautpoul, avec un bois & un moulin, à condition que ces biens seraient constamment possédés en commun par les chanoines de Saint-Nazaire. Rainald mourut en 933.

XVII. RODOALD ou RODALL, qu'on croit être le même que l'abbé de Saint-Thibéry de ce nom, fut le successeur de Rainald. Il occupait le siège de Béziers en 937, & fut présent à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il mourut en 957.

XVIII. BERNARD I GERALDI reçut, en 957, d'Abbon & de sa femme Servande, la donation des alleux qu'ils possédaient dans le territoire de Badon. Le 20 août 959, Bernard & les chanoines de son église donnèrent à Giselmond le lieu de Saint-Pierre d'Hautpoul & ses dépendances pour une rente annuelle de six setiers de froment. Il vivait encore en 978.

XIX. MATFRED II, natif de Villeron, diocèse de Lodève, était parent d'Ermenegaud, archevêque de Narbonne. Archidiacre de Saint-Just en 1025, il succéda à Bernard dans l'évêché de Béziers. S. Fulcrand, évêque de Lodève, son ami intime, mit sous sa protection l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève qu'il avait fondée. Il se trouvait à Lodève en 1006, lorsque mourut S. Fulcrand, & se fit élire à sa place évêque de Lodève. Il administra ce diocèse pendant neuf ans, conjointement avec celui de Béziers.

XX. URBAIN, successeur de Matfred, consacra, en 1016, par l'ordre d'Ermenegaud, archevêque de Narbonne, la chapelle de Saint-Martin dans l'église de Quarante. Il mourut peu de temps après.

XXI. ETIENNE II occupait le siège de Béziers dès 1016, puisqu'il donna alors, en qualité d'évêque de cette ville, à Rainaud, prêtre, les vignes de Badon à replanter à frais communs. Il assista, vers 1032, à un concile provincial tenu à Narbonne par Guifred, archevêque de cette ville, où furent confirmés les privilèges de l'abbaye du Canigou. Le 7 février de l'année 1037, il donna, du consentement de l'abbé de Saint-Aphrodise, aux chanoines de Saint-Nazaire, quelques terres voisines de cette abbaye.

XXII. BERNARD II, successeur d'Étienne, souscrivit au concile que Guifred, archevê-

que de Narbonne, tint dans l'abbaye de Cuxa, en Roussillon, le 23 juin 1035, pour l'union de l'église de Trémesaigues. Ce ne fut vraisemblablement qu'après la tenue du concile; car il est certain que son prédécesseur vivait encore en 1035 & même en 1036. Bernard souscrivit, en 1045, à l'acte de consécration de l'église du monastère de Saint-Martin de Lez au diocèse de Narbonne.

XXIII. BÉRANGER I souscrivit au concile tenu dans l'abbaye de Saint-Thibéry, diocèse d'Agde, le 15 juillet 1050, par Guifred, archevêque de Narbonne; il assista à la dédicace de l'église de Quarante le 19 novembre 1053, & mourut la même année.

XXIV. BERNARD III ARNAULD, originaire du pays de Foix, était sacré évêque de Béziers avant le 20 août 1053. Le 13 juillet 1054, il donna, avec ses frères Amélius, Raimond & Guillaume, un alleu situé dans le comté de Toulouse & le territoire du château de Foix à l'abbaye de Saint-Pierre de Roses dans la Marche d'Espagne. Il assista, en 1054, à la dédicace de l'église de Maguelonne, se trouva au concile de Narbonne, convoqué par Guifred, le 1<sup>er</sup> octobre 1055, & assista à celui de Toulouse le 18 septembre 1056, assemblé par ordre du pape Victor II, pour détruire la simonie qui s'était introduite parmi les gens d'Église.

XXV. BÉRANGER II s'empara, en 1061, au préjudice de ses chanoines, de deux condamines restituées au chapitre de Saint-Nazaire par Arnaud, évêque de Maguelonne, & voulut en gratifier Pons-Pierre, neveu de ce prélat qui venait de mourir. Mais Pons, effrayé par la mort de son fils, enlevé subitement, rendit peu de temps après ces terres au chapitre.

XXVI. MATFRED III avait été chanoine de Saint-Nazaire & était abbé de Saint-Aphrodise, lorsqu'il fut élu évêque de Béziers, au mois de janvier 1077. Ce prélat affranchit son église en 1084 de la servitude à laquelle ses prédécesseurs avaient été soumis, en vertu de laquelle les grands vassaux prétendaient que toute la dépouille des évêques décédés leur appartenait. C'est ce qu'on voit par un acte où Raimond, comte de Saint-Gilles, cède en faveur de la cathédrale de Béziers & de Matfred, évêque

de cette ville, le droit qu'il avait d'unir à son domaine la succession des évêques décédés. Ce prélat, pour reconnaître ce bienfait, donna au comte un cheval du prix de deux cents sous melgoriens.

XXVII. ARNAUD DE LÈVEZON, sacré par Dalmace, archevêque de Narbonne, assista le 12 mars 1096 aux obsèques de son consécrateur. Il se trouva, au mois d'octobre 1115, à une assemblée tenue à Cassan, pour la consécration de l'église de ce monastère, & il lui donna l'église de Royan. Le 16 avril 1121, il fut nommé archevêque de Narbonne.

XXVIII. GÉRAUD, qui a souscrit plus de soixante-quatorze chartes du prieuré de Cassan, était né en 1070 à Puisselicon, diocèse de Béziers. Il fut consacré dès son enfance au monastère de Cassan dont il devint prieur après Pierre I. Il tenait déjà cette place dès 1106 au mois d'août. Peu de temps après, il fonda une hôtellerie près de ce monastère. Il en fit construire l'église qui subsiste encore, & dont la dédicace fut faite en 1115, le jour de la fête de sainte Foy. Élu évêque de Béziers en 1121, il mourut le lundi 5 novembre 1123, jour auquel on célèbre sa fête dans le diocèse de Béziers; il fut enterré dans l'église de Saint-Aphrodise. Son tombeau a été détruit en 1562 par les calvinistes; nous possédons encore l'inscription qui le décorait.

XXIX. GUILLAUME DE CERVIEZ doit trouver ici sa place: il est cité dans deux chartes de l'abbaye de Gellone. Dans l'une, passée sous l'abbé Guillaume II, en 1127, Guillaume de Cerviez est désigné comme évêque de Béziers, &, en cette qualité, donne, avec l'avis & l'agrément de Raimond Gaucelin, archidiacre de Murviel, & de dix autres chanoines, à l'autel de Saint-Sauveur de Gellone, l'église de Saint-Vincent de Popien; dans l'autre, écrite du temps de l'abbé Raimond, un autre Guillaume, évêque de Béziers, restitue cette même église qu'il n'ignorait pas avoir été donnée précédemment à cette abbaye par Guillaume de Cerviez & Raimond.

XXX. BERMOND ou BREMOND DE LÈVEZON, neveu de l'archevêque de Narbonne de ce nom, était grand archidiacre de l'église de Béziers, lorsqu'il en fut élu évêque après



Guillaume. Il donna, en 1128, à l'hôpital de Béziers, l'église & les dîmes de Saint-Martin de Luc, du consentement de Raimond de Montredon, archidiacre, & des autres chanoines. Guillaume de Béziers, son frère, avant son départ pour visiter le saint Sépulcre, lui donna, le 2 juillet 1129, toutes ses possessions dans la ville de Béziers & tout le sel qu'il recueillait dans le territoire de Narbonne, à condition qu'il en donnerait cent charges à Marie, leur sœur. Il se trouva, le 5 décembre 1132, à la consécration de l'église paroissiale de Saint-Martin de Creisan, diocèse de Narbonne. Il donna, en 1138, son consentement à Pierre, évêque de Lodève, pour l'établissement que fit alors ce prélat de chanoines réguliers sur le Mont-Corneille. Après la mort de Béranger de Ventagon, abbé de Saint-Aphrodise, il fut pourvu de cette abbaye qu'il administra avec son évêché. Eugène III lui écrivit, le 10 octobre 1149, pour qu'il permit à Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, qui revenait de Jérusalem, de bâtir une chapelle dans son palais & d'y établir un chapelain. Bernard vivait encore en 1152.

XXXI. GUILLAUME II, promu à l'évêché de Béziers, reçut une lettre de Raimond, comte de Toulouse & marquis de Provence, par laquelle ce prince l'exhortait à ne pas permettre que Trencavel usurpât les droits de son église, avec promesse de lui accorder la même protection que ses prédécesseurs avaient accordée aux autres évêques de Béziers. En 1154, il fit un voyage à Rome où le pape Adrien IV le traita avec une grande considération.

XXXII. RAIMOND nous est connu par les archives de Salvanez ; il est cité comme présent dans une charte accordée en 1159 par Béranger, archevêque de Narbonne, en faveur du monastère de Salvanez en Rouergue ; il se trouve vers le même temps désigné dans une exemption de péage que Hugues, abbé de Villemagne, accordait auxdits religieux de Salvanez pour des biens situés dans son territoire.

XXXIII. GUILLAUME III est cité comme présent à une charte par laquelle le même Hugues, abbé de Villemagne, exempta Ermengaud, abbé de Valmagne, de tout leude ou péage dans son territoire pour les affaires

de son abbaye, & dans laquelle ces abbés font une mutuelle association de prières. Le 5 mars 1167, Guillaume donna à Bernard, prieur de Taurat, les églises de Notre-Dame de Thiber & de Saint-Martin de Croses avec leurs dépendances.

XXXIV. BERNARD, de la maison des Gaucelin, barons de Lunel, était petit-fils de Guillaume, seigneur de Montpellier ; il succéda à Guillaume en 1167. Giraud de Montpierreux lui fit donation d'une partie du moulin de Carlet, sur la rivière d'Orb. Il établit, en 1172, un trentin pour tous les chanoines qui viendraient à décéder ; il confirma en 1173, au monastère d'Aniane, la possession de toutes les églises que cette abbaye avait dans son diocèse & la gratifia du prieuré de Saint-Pierre de Nérac. Au mois de septembre 1177, il unit au chapitre de sa cathédrale l'église de Saint-Pierre de Léznigan, située dans son diocèse, & celles de Saint-Etienne de Boian, de Notre-Dame de Badon & de Notre-Dame de Ponsac, avec ses dépendances. Nommé à l'archevêché de Narbonne en 1181, Bernard conserva néanmoins l'évêché de Béziers jusqu'en 1184.

XXXV. GAUFRED ou GEOFFROI, fils de Hugues Geoffroi, cousin de Roncelin, vicomte de Marseille, était, selon MM. de Sainte-Marthe, abbé de Saint-Victor de cette ville ; selon d'autres, chanoine de Béziers, lorsqu'il fut élu évêque de cette ville au commencement de l'année 1185, ou plutôt le 8 novembre 1184, jour de la mort de Pierre de Leboyrac, archidiacre. Il fut présent en 1185 à une donation faite au monastère de Valmagne par Uga, femme d'Othon de Comon. Au mois de mai 1195, il accorda à Raimond de Corneillan la permission d'entourer de murs le bourg de Livran & de le fortifier, à condition qu'il lui en rendrait hommage ; il mourut le 16 mai 1199 & fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin, auprès de Saint-Victor de Marseille, d'où il fut transféré dans cette église sous le pontificat d'Urbain V.

XXXVI. GUILLAUME DE REQUOSEILLE ou ROQUESEILLE, abbé de Saint-Aphrodise & chanoine de Saint-Nazaire, fut élu évêque de Béziers peu après la mort de Gaufred ; il fut présent, au mois d'août 1199, à



une concession que fit Roger, vicomte de Béziers, à Étienne de Cerviez du Puy ou de la Garde de Valran. Au mois d'octobre 1203, il donna avec l'agrément de son chapitre à Bermond, commandeur de la maison des Templiers de Pédenac, les églises de Saint-Pierre de Casouls & de Saint-Véran d'Uzelat. Il fut déclaré suspens par le légat Pierre de Castelnau pour avoir refusé d'aller avec lui sommer le comte de Toulouse de chasser les hérétiques, & n'avoir pas même voulu avertir les consuls de sa ville épiscopale d'abjurer l'erreur & de prendre la défense de l'Église. On ignore les suites de cette affaire ; il fut tué en 1205 le 22 mai, par la trahison de ses domestiques, & il fut inhumé dans le cloître du monastère de Cassan, dont il avait été prieur régulier avant que de parvenir à l'épiscopat. Son épitaphe était gravée sur une pierre de marbre attachée à une des colonnes du cloître.

XXXVII. ERMENGAUD était abbé de Saint-Pons lorsqu'il fut élu évêque de Béziers, après la mort de Guillaume ; il était déjà évêque le 28 avril 1206, puisqu'il termina alors un différend entre Étienne de Cerviez & l'abbé de Villemagne au sujet du château de Caissan, dont il adjugea la propriété à l'abbaye, à la charge néanmoins que l'abbé payerait au seigneur de Cerviez deux mille cinq sous melgoriens & qu'il ne pourrait l'engager ni au comte de Toulouse, ni au vicomte de Béziers, ni au seigneur de Montpellier. Ermengaud mourut le 26 août 1208.

XXXVIII. REGINALD ou RAINAUD II, nommé aussi Arnaud de Montpayroux, était chanoine de Saint-Nazaire lorsqu'il fut élevé sur le siège de Béziers ; il reçut en 1209 l'hommage de Pons de Bécian pour plusieurs maisons qu'il tenait en fief du château de Bécian, dépendant de l'évêque ; il fut député par l'abbé de Cîteaux & les chefs de l'armée des croisés aux habitants catholiques de Béziers qui étaient assiégés par cette armée. La ville fut prise & ruinée le jour de la Magdelaine ; il y périt sept mille habitants selon la relation de Pierre de Vaucernai. La mémoire de cet événement nous est conservée par ce distique :

Anno milleno ducentoque noveno  
In Magdalena ruit urbs Bitterris amena.

Rainaud se trouva aussi au siège du château de Minerve, diocèse de Saint-Pons, où Simon de Montfort lui fit donation du Château-Neuf dans la paroisse de Vendres & du droit de justice, le 20 juillet 1210. Ce prélat mourut en 1211.

XXXIX. PIERRE II D'AIGREFEUIL, chanoine de Béziers, succéda à Rainaud en 1211 ; il fut présent, en 1212, à la prise de possession de l'archevêché de Narbonne par Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux. Il assista à la consécration du nouvel archevêque & mourut à la fin de la même année 1212.

XL. BERTRAND I DE SAINT-GERVAIS fut élu au refus : 1° de saint Dominique, qui, selon Percin, annaliste de son ordre, n'accepta pas davantage les évêchés de Comminges & de Conserans qui lui furent offerts ; 2° au refus de Guillaume, archidiacre de Paris, un des croisés, qui se trouvait à Béziers lors du décès de Pierre, & qui, selon Pierre de Vaucernai, réunit les suffrages de tous les chanoines de Saint-Nazaire. Bernard de Béziers, l'un des vassaux de l'évêque, qui prétendait que le cheval, la chape & les autres ornements de l'évêque lui appartenaient à la prise de possession, se désista de ce droit le 1<sup>er</sup> janvier 1213 en faveur de Bertrand & de ses successeurs. Bertrand mourut le 13 janvier 1215, le jour de la fête de S. Hilaire.

XLI. RAIMOND deuxième du nom, surnommé Niger, fut élu au mois de février 1215. Cet évêque donna mille sous melgoriens pour la construction de l'église cathédrale & quatre mille sept cent trois sous pour fonder un hebdomadaire perpétuel. Il mourut le 20 août & fut inhumé dans l'église cathédrale.

XLII. BERNARD V DE CUXAC était évêque dès le mois de juillet 1215, selon les tables de dom Martène. Au mois de janvier 1216 il acheta de Guillemette de Rodemol, pour deux mille sous melgoriens, la moitié du moulin de Carlet ; il ne prenait encore que le titre d'élu, mais il était sacré au mois de mai 1216. Le 29 avril 1226, il reçut comme délégué de Pierre, archevêque élu de Narbonne, le serment de fidélité des habitants de Béziers, serment par lequel ils promettaient obéissance à Romain, cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège & à

Louis VIII, roi de France. En 1227 il légua cinq mille sous melgoriens pour reconstruire le monastère de Valmagne; il fut médiateur en 1241 entre Jacques, roi d'Aragon & Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, sur la justice de Montpellier. Il mourut le 23 janvier 1242, & fut inhumé dans l'église de Saint-Nazaire devant l'autel de Saint-Michel.

XLIII. R. Nous ne connaissons ce prélat que par la première lettre de son nom; il était archidiacre de Saint-Nazaire lorsqu'il fut élu évêque. On voit par les lettres écrites par les chanoines de cette église, le 17 février 1243, à Pierre leur métropolitain, qu'ils avaient élu R. leur doyen, & ils le prient de confirmer l'élection. C'est du temps de ce prélat que Raimond, comte de Toulouse, indépendamment de l'appel qu'il avait interjeté au Saint-Siège de l'excommunication portée par les légats, pria les évêques de se réunir à lui contre cette sentence; ceci se passa dans le palais épiscopal de Béziers, dans l'octave de Pâques, en 1243.

XLIV. P. Ce prélat ne nous est connu que par la souscription d'un concile tenu à Narbonne en 1244.

XLV. RAIMOND DE SALE a été omis par MM. de Sainte-Marthe & les historiens de Languedoc, ainsi que les deux précédents. Raimond fut élu évêque de Béziers en 1245. Le 14 juin de cette année les évêques de la province de Narbonne, assemblés à Béziers, écrivirent au pape Innocent IV pour qu'il fit en sorte que les inquisiteurs exerçassent librement leurs fonctions contre les hérétiques. Dans ces lettres R. est désigné comme élu par la première lettre de son nom & signe le dernier. En 1247, il unit l'église de Bassan à sa cathédrale; il fut présent à la cession que fit la même année Trencavel, vicomte de Béziers & de Carcassonne, fils de Raimond-Roger, de tous les droits qui lui appartenaient à Béziers & à Carcassonne entre les mains du roi S. Louis. Le nécrologe marque la mort de Raimond au 25 juillet 1247.

XLVI. RAIMOND DE VALLANQUEZ était de Montpellier. Il fut élu par les chanoines de Saint-Nazaire, le 19 septembre 1247; il était prieur de Saint-Firmin de Montpellier. Innocent IV, par une bulle datée de

Lyon le 27 octobre, recommanda à l'archevêque de Narbonne de ne pas tarder à confirmer son élection. Ce prélat mourut le 6 juin 1261.

XLVII. PONS, neveu de Raimond, son prédécesseur, était fils de Bernard de Saint-Just, près Lunel. Il était également neveu de Bertrand de Saint-Just, évêque d'Agde. Pons avait d'abord été chanoine, ensuite camérier, puis grand archidiacre. Il fut élu évêque en 1261 & promit obéissance à Gui Fulcodi, archevêque de Narbonne, le 19 juin 1262. Il augmenta au mois de janvier 1272 le luminaire de la cathédrale, à raison de quoi il fit présent au sacristain du tiers de la dîme de Luc. Le 24 août 1273, conformément à une bulle du pape Clément II, il défendit aux frères mineurs d'admettre dans leur ordre aucun profès de l'ordre des frères prêcheurs. Il se trouva le 1<sup>er</sup> janvier 1275 à l'assemblée des états de la sénéchaussée de Carcassonne, convoquée par G. Cohardon, chevalier, sénéchal de Carcassonne, pour délibérer sur l'exportation des blés. Il obtint en 1290 des lettres patentes de Philippe le Bel, qui lui accorda la permission de faire bâtir à Béziers un hôpital, & d'acquérir dans les fiefs & arrière-fiefs du roi jusqu'à cent livres de rente, pour doter cette maison. Cet hôpital fut bâti dans le faubourg à la tête du Pont de l'Orb. Il établit trois chapelles dans l'église du lieu & y ajouta plusieurs biens de sa mense épiscopale. Il mourut le 19 avril 1293, & le 6 juillet 1299 son corps fut transféré dans un tombeau de marbre placé dans le chœur de l'église.

XLVIII. RAIMOND cinquième du nom, de Colombiers, était chanoine de Saint-Nazaire lorsqu'il succéda à Pons de Saint-Just en 1293. Il fit agrandir la nef de son église. Ce prélat ne vécut pas longtemps; il mourut le 28 juin 1294 & légua pour ses funérailles 50 sous tournois au chapitre.

XLIX. BÉRANGER III DE FRÉDOL, né au château de la Verune, près de Montpellier, fut pourvu fort jeune d'un canonicat de Saint-Nazaire; il fut ensuite sous-chantre de cette église, puis abbé de Saint-Aphrodise, archidiacre de Corbières & chanoine de Narbonne. Il fut élu évêque de Béziers à l'unanimité des suffrages des chanoines

en 1294, ce qui est prouvé par une bulle du pape Célestin V, donnée à Aquilée le 13 septembre de cette année, par laquelle il autorise Gilles Aicelin, archevêque de Narbonne, à confirmer l'élection de Béranger au siège de Béziers. On voit par un acte tiré des archives des dominicains de Clermont qu'il fut sacré par le pape même, le dimanche 28 octobre, fête de S. Simon & S. Jude. Ce prélat était très-versé dans l'étude du droit canonique. Le manuscrit latin de la Bibliothèque Impériale 15415 contient deux traités de Droit canonique dont il est l'auteur, intitulés l'un, *Berengarii episcopi Biterrensis Inventarium juris canonici*, & l'autre *Tractatus de absolute ad cautelam, & de excommunicatione*. Boniface VIII le choisit pour l'employer avec Guillaume de Mandagot, archevêque d'Embrun, Bertrand de Senlis, vice-chancelier du Saint-Siège, & un troisième docteur, à la compilation du texte des Décrétales. Ce pape le chargea de diverses autres commissions importantes. Cet évêque résolut d'établir à Béziers un monastère de filles, sous le nom du Saint-Esprit, pour vingt-quatre chanoinesses. Cette fondation fut confirmée par des lettres royales du mois de janvier 1300. Béranger, du consentement de son chapitre, créa en 1304 une congrégation d'hospitalières, pour desservir l'hôpital fondé par son prédécesseur Pons. Il porta à trente le nombre des religieuses dont elle devait se composer. Clément V, nouvellement élu pape, confirma cet établissement le 6 octobre 1305. Béranger fut nommé cardinal à Lyon le 16 décembre 1305 par le pape Clément V. Élu évêque de Maguelonne, après la mort de Gaucelin en 1306, il refusa cette preuve de vénération de la part des chanoines de cette église. Il fut présent, au mois de janvier 1309, à la découverte des reliques de S. Bertrand, confesseur dans le diocèse de Comminges, & à la cérémonie qui y fut faite par le pape Clément V. Au mois de juin de la même année, le pape le nomma évêque de Tusculum, & en même temps grand pénitencier de l'Église romaine. A la mort de Clément V, les suffrages des cardinaux furent partagés entre Béranger, cardinal de Béziers, & Arnaud de Pelle-

grue. On s'en tira par un compromis, & Jacques d'Ossat fut élu & prit le nom de Jean XXII. Béranger mourut à Avignon le 11 juin 1323. Son corps fut porté à Béziers, du temps & par les soins de Guillaume Frédol, son neveu & l'un de ses successeurs, & déposé dans la chapelle de Saint-Etienne de l'église de Saint-Nazaire.

L. RICHARD NEVEU, Normand de naissance, abbé d'Aubeterre dans le diocèse de Périgueux, archidiacre d'Auge, dans l'église de Lisieux, remplit le siège de Béziers vacant par la promotion de Béranger III au cardinalat. Il fut envoyé en qualité de réformateur dans la sénéchaussée de Toulouse en 1303, par Philippe le Bel; il ratifia en 1307 la fondation faite par son prédécesseur dans l'église de Saint-Nazaire, pour la nouvelle chapelle construite sous l'invocation du Saint-Esprit, de l'établissement de six chapelains qui prieraient pour le repos de son âme & de celle de Clément V. Richard mourut de la lèpre en 1309, le 8 mai.

LI. BÉRANGER IV FRÉDOL, dit le Jeune, neveu du cardinal de Béziers, succéda à Richard en 1309; il avait d'abord été chanoine & camérier de l'église de Saint-Nazaire. Clément V le créa cardinal le 23 décembre 1312, & le pape Jean XXII le fit, en 1317, évêque de Porto. On vit alors en même temps deux cardinaux de la même famille, l'oncle & le neveu, portant le même nom. Béranger Frédol le Jeune mourut vers l'an 1323.

LII. GUILLAUME, fils de Pierre Frédol, seigneur de la Verune, frère du précédent, avait encore un autre frère évêque de Maguelonne. Guillaume succéda en 1312 dans l'évêché de Béziers. Dans un synode tenu à Béziers en 1315, le jour de la fête de Saint-Luc, il ordonna que dans chacune des églises de son diocèse on adopterait un sceau particulier, gravé & portant le nom de l'église qui en devait faire usage. Il fonda en 1318 un obit pour Pierre Frédol, son père; fit transporter d'Avignon en 1321 le corps du cardinal de Béziers, Béranger III, son oncle, & le déposa dans la chapelle de Saint-Etienne en l'église de Saint-Nazaire. Il fut accusé en 1337 d'avoir employé des incantations & des

rites profanes pour faire périr le pape Jean XXII. Le pape Benoît XII ordonna d'en informer, mais il y a lieu de croire qu'il se purgea de cette accusation. Il mourut en 1349 dans un âge très-avancé & doyen des évêques de la province de Narbonne. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Michel de l'église cathédrale.

LIII. GUILLAUME VI DE LAUDUN, abbé d'Aniane, succéda à Guillaume FrédoI. Il fut sacré dans l'église de Narbonne, par l'archevêque auquel il jura obéissance le 13 février 1350. Les éditeurs du *Gallia Christiana* donnent à ce Guillaume le surnom de Landorre, & les historiens de Languedoc celui de Laudun. Il est vraisemblable qu'il eut pour concurrent Hugues, nommé à l'évêché de Béziers dès le 4 décembre 1349 par le pape Clément VI, son oncle. Guillaume, qui devait avoir été élu par le chapitre, vécut fort peu de temps.

LIV. HUGUES I DE LA JUGIE, Limousin de naissance, fils de Jacques de la Jugie, que Philippe VI avait anobli en 1338 & de N. sœur du pape Clément VI, était frère de Pierre de la Jugie, successivement métropolitain de Narbonne, de Rouen & ensuite cardinal. Il était simple clerc & trésorier de l'église de Tours, lorsqu'il fut nommé; de là vient qu'il demeura si longtemps à se faire sacrer. Il n'était encore qu'élu en 1351, lors de la tenue du concile de Béziers auquel il n'assista pas. Il n'avait pas encore fait son entrée solennelle à Béziers en 1354. En 1367, Hugues permit aux Juifs de Béziers d'avoir une école, une synagogue & un cimetière. Il assista en 1366 à la cérémonie de la translation d'Italie à Toulouse du corps de S. Thomas, qui fut déposé le 28 janvier dans la chapelle *del Feretra*. Le 13 juillet de la même année, il renouvela & confirma dans un chapitre général les anciens statuts synodaux de ses prédécesseurs. Au mois de juin 1371, il fut transféré au siège de Carcassonne, & mourut au mois de juillet à Avignon, où il s'était rendu auprès du pape Grégoire XI. Son frère, l'archevêque de Rouen, fit apporter son corps à Béziers, où il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Gilles de l'église cathédrale.

LV. SICARD, de la famille des vicomtes

de Lautrec, était de la branche des seigneurs d'Ambres. Il était fils du vicomte Aymeri & de Marguerite de Périgord-Taleyrand, sœur du cardinal de ce nom. Il avait été fait évêque d'Agde en 1354 & il succéda en 1371 à Hugues de la Jugie. Il fit son entrée solennelle le 4 décembre de la même année, & jura à la porte des Clarisses de maintenir les privilèges de la ville. Il prit un soin tout particulier de la décoration de son église & dépensa en 1374 quarante mille sols melgoriens pour l'orner de tableaux & de peintures. Il mourut le 23 juillet 1383.

LVI. GUI DE MALSEC ne nous est connu comme évêque de Béziers que par le registre de la taxe des prélats, où il est inscrit le 17 août 1383 comme ayant fait sa soumission à la chambre apostolique. Gui de Malsec fut successivement évêque de Lodève, de Poitiers, d'Agde & de Béziers.

LVII. SIMON DE CRAMAUD fut nommé par Clément VII à l'évêché de Béziers. Les éditeurs du *Gallia Christiana* le désignent comme évêque commendataire, créé par l'antipape Benoît XIII. On trouve dans les notes de Gaignières que Simon, évêque de Béziers & conseiller du roi, avait reçu le 9 mars 1333 & le 2 mars 1384 de l'argent pour se rendre en Languedoc. Il fut obligé de céder son siège à un autre évêque élu par le clergé.

LVIII. BARTHÉLEMY DE MONTCALVE, profès de l'ordre de Saint-Antoine, en Viennois, commandeur de Lodi, & ensuite de Ranvers, fut nommé évêque de Béziers en 1384. Ayant différé après son élection & son inauguration de faire son voyage à Rome, l'archevêque de Toulouse, camérier du pape, l'excommunia. Il fut en conséquence obligé de payer la taxe, & il y satisfit le 21 février 1385. En 1386, il promit de payer pour Simon, son prédécesseur. Le 18 juillet 1398, il unit à la Chartreuse de Castres, sous le bon plaisir de l'évêque & du chapitre diocésain, les églises de Saint-Jean de Gresan & de Saint-Vincent. Il mourut le 22 juin 1402 & fut inhumé dans l'église des Antonins de Vienne où il avait choisi sa sépulture.

L'évêché de Béziers resta vacant pendant près de six ans, après la mort de Barthé-

lemy. En 1403, l'archevêque de Mithène, vicaire-général de l'archevêque de Narbonne, fit la consécration du maître-autel de Saint-Nazaire, & des autels de Sainte-Croix, de Saint-Etienne & de Saint-Eloi de l'église de Béziers.

LIX. BERTRAND II DE MAUMONT, originaire du Limousin, neveu de Hugues de Saint-Martial, cardinal, après avoir rempli successivement les sièges de Mirepoix & de Lavaur, fut nommé à celui de Béziers par Benoît XIII en 1408. Le chapitre refusa de le reconnaître & ne l'admit enfin que par force. Bertrand permuta, en 1422, avec Hugues, évêque de Tulle.

LX. HUGUES II DE COMBAREL, né en Limousin, fils de Jean de Combarel, écuyer, seigneur de Noailles, conseiller à la Cour des aides, évêque de Tulle, prit possession de l'église de Béziers dès le mois de janvier 1422. Il accorda aux Juifs de Béziers la permission d'y avoir une synagogue & un cimetière, à condition qu'ils payeraient tous les ans, le jour de Pâques, un gros d'argent par tête. Martin V transféra Hugues à Poitiers par une bulle du 14 février 1424.

LXI. GUILLAUME VII, fils de Louis de Montjoie, vice-roi de Naples en 1389, fut transféré par le pape Martin V de l'évêché de Verdun à celui de Béziers par une bulle en date du 14 février 1424, & prêta serment de fidélité au roi Charles VII, dans la chapelle du château d'Espaly, près du Puy. Il profita des bienfaits & de la libéralité du monarque pour réparer sa ville épiscopale à laquelle les Anglais avaient fait souffrir de grandes pertes. En 1427 il céda aux carmes quelques maisons dans la ville de Béziers. Le comte de Foix pria l'évêque Guillaume, en 1428, de lui prêter son palais épiscopal pour tenir l'assemblée des états; l'évêque y consentit. L'assemblée étant finie, le comte au lieu de rendre le palais au prélat y mit garnison & le fit fortifier & garnir d'artillerie, ainsi que la cathédrale & les maisons des chanoines. Guillaume s'adressa au pape & au roi, qui écrivirent fortement au comte de remettre ce palais à l'évêque : la lettre du roi est datée de Chignon le 18 novembre 1428, & le bref du pape du 28 du même mois. Cette affaire traîna en longueur, & les troupes occu-

paient encore le palais au mois de décembre suivant. Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, de Jérusalem & de Sicile, comte de la Marche, institua Guillaume son exécuteur testamentaire le 24 janvier 1435, avec Pierre, évêque de Saint-Papoul. Ce prélat se rendit en 1437, vers les fêtes de Pâques, à Montpellier, auprès de Charles VII, & obtint de ce prince le rétablissement du consulat dans la ville de Béziers qui en était privée depuis quinze ans. Par un codicille ajouté à son testament, il choisit, en 1451, le cimetière des pauvres du grand hôpital de la ville pour le lieu de sa sépulture & légua une partie du château de Ligne pour fonder la chapelle de Saint-Nazaire. Il orna le maître-autel de riches tapis & de reliquaires d'argent & de vermeil. Guillaume mourut le 3 avril 1451, & fut enterré dans le cimetière des pauvres de l'église de Saint-Félix.

LXII. LOUIS, fils naturel de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, & de Marguerite de Preullay, fut pourvu le 13 octobre 1451 de l'évêché de Béziers; il ne resta que deux mois sur ce siège & fut transféré à celui de Narbonne le 10 décembre de la même année.

LXIII. PIERRE III BUREAU fut d'abord archidiacre de Reims, protonotaire apostolique, évêque d'Orléans, & ensuite évêque de Béziers le 10 décembre 1451. On a peu de monuments de son administration. Il mourut en 1456 ou 1457, & fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, près de la grande porte de l'église de Saint-Nazaire.

LXIV. JEAN I, fils de Jean Bureau, seigneur de Montglat, & de Germaine Hesselin, était probablement parent de Pierre, son prédécesseur. Jean était archidiacre de Reims; sa sœur avait épousé Nicolas de la Balue, seigneur de Villepierreux, frère de Jean, cardinal d'Angers. La faveur dont jouissait son beau-frère lui procura l'évêché de Béziers, dont il reçut les bulles du pape Callixte III en date du 29 décembre 1457. Il ne fit son entrée à Béziers qu'en 1460. Ce prélat a fait plusieurs fondations & beaucoup d'unions en faveur de son église. Il institua, en 1478, que tous les samedis & à toutes les fêtes de la Vierge, on chanterait devant sa chapelle les antien-

nes *Inviolata & Salve regina*, orna le tour du sanctuaire de l'église d'une tapisserie de soie représentant en détail les mystères de la Passion de Notre-Seigneur & légua, en 1490, tout son patrimoine à sa mère. Il mourut la même année à Paris & fut inhumé dans l'église des Célestins le 2 mai. Son épitaphe, inscrite sur une lame de cuivre, était placée à l'entrée de la chapelle des ducs d'Orléans.

LXV. PIERRE IV JAVAILHAC, chanoine & camérier de Béziers, vicaire général de Jean, son prédécesseur, fut élu à sa place par le suffrage des chanoines. Le roi avait nommé Antoine du Bois, & Innocent VIII lui avait donné un bref d'investiture en date du 7 janvier 1491; mais Pierre, l'évêque élu, conserva son droit. Il fit hommage à Louis XII le 8 août 1498 de plusieurs fiefs qu'il possédait à Moret, dans la mouvance du roi. Cependant, comme il craignait son compétiteur protégé par le roi, il abdiqua, & Antoine lui résigna un canonicat de la Sainte-Chapelle de Paris, dont il prit possession le 2 février 1503. Il mourut en 1510. Pierre fut le dernier des évêques élus par le chapitre de Béziers.

LXVI. ANTOINE DU BOIS, protonotaire apostolique, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, surnommé Antoine de Fiennes, comte de Chaumont, en Bassigni, était fils de Jean, seigneur du Bois de Querdes, & frère de Barbe du Bois, deuxième femme de François, premier comte de la Rochefoucault. Son oncle, Philippe de Crèvecœur, gouverneur de Picardie, voulut lui procurer l'évêché de Beauvais quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans, ce qui est attesté par une bulle d'Innocent VIII. Deux ans après, il fut nommé administrateur de l'église de Béziers. Après la mort de Jean, en 1490, il fut même qualifié du titre d'évêque. Elu le 5 mai de la même année, il prit possession le 22 septembre. Jean, abbé de Saint-Lucien de Beauvais, étant décédé, Innocent VIII lui donna l'administration de cette abbaye par une bulle en date du 9 juillet, dans laquelle Antoine est encore appelé élu de Beauvais, & administrateur de Béziers, quoiqu'il eût pris possession de ce dernier siège, où il était nommé par le

roi & dont il avait l'investiture du pape. Les chanoines s'opposèrent toujours à son intronisation, & Pierre élu par eux soutint la validité de son élection. Mais Pierre s'étant démis en 1503, Antoine reçut de nouvelles provisions de Jules II, le 10 mai 1504. Ce qui n'empêcha point les chanoines de proclamer évêque Gui de Châteauneuf de Bretenous, qui fut évincé par un arrêt du parlement de 1506. Pierre Siffredi, grand archidiacre de Saint-Nazaire, prétendit alors qu'à raison de sa dignité il était vicaire général né, comme doyen & premier dignitaire de la cathédrale. L'évêque, au contraire, arguait contre lui de l'ancienne possession de son siège. Le viguier de Béziers rendit une sentence qui donna gain de cause à l'évêque. Cette sentence fut confirmée par arrêt du parlement. En 1515, l'évêque Antoine donna le dénombrement de ses biens. En 1533, il reçut solennellement François I<sup>er</sup> dans la ville de Béziers. Il mourut le 17 avril 1537.

LXVII. JEAN II DE LETTES, frère d'Antoine Desprès, seigneur de Montpezat, dans le Querci, maréchal de France, était fils d'Antoine de Lettes, seigneur de Puis-selicon, en Languedoc, & de Blanche Desprès, sœur de Jean, évêque de Montauban. Après la mort d'Antoine du Bois, Jean fut le premier évêque de Béziers nommé en vertu du concordat entre Léon X & François I<sup>er</sup>. Sa nomination date du 13 juillet 1537; il avait été auparavant doyen de l'église collégiale de Montpezat, après Jean, son oncle. Il n'était pas encore sacré en 1542. En 1543 il permuta, avec l'agrément du roi, l'évêché de Béziers contre l'abbaye de Moissac, qu'avait alors Jean de Narbonne. Jean posséda aussi l'évêché de Montauban, conjointement avec celui de Béziers; il possédait encore plusieurs autres bénéfices. Il se démit de l'évêché de Montauban pour le faire passer à son neveu Jacques Desprès, & de l'abbaye de Moissac en faveur du cardinal de Guise. Enfin ayant renoncé à tous ses bénéfices, il se retira à Genève, où il se maria après avoir abjuré la foi catholique.

LXVIII. JEAN III, fils de Guillaume de Narbonne, baron de Capendu, & de Blanche de Cousier de Cesseras, abbé com-

mendataire de Moissac, prieur de Notre-Dame de la Daurade, était frère d'Antoine mort à Naples avec le seigneur de Lautrec, en 1528. Il était neveu de Guérin de Narbonne, seigneur de Sallèles, gouverneur des châteaux de Perpignan & de Châteauneuf à Naples. François I<sup>er</sup> le nomma à l'évêché de Béziers. Paul III lui envoya sa lettre d'investiture le 30 mars 1543. Il prit possession le 31 août suivant. Le 2 février 1544, il fit son entrée solennelle à Béziers, assisté des abbés de Lodève & de Villemagne. Il mourut le 15 novembre 1545 dans le château de Ligne, & fut inhumé dans la cathédrale auprès du grand autel.

LXIX. FRANÇOIS, fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnavet, amiral de France, & de Louise de Crèvecœur, avait pour frères François Gouffier, seigneur de Bonnavet, & François, commandant en Picardie. Il avait d'abord servi dans l'ordre de Malte, & était protonotaire apostolique, lorsque Paul III lui délivra ses bulles de l'évêché de Béziers sur la nomination du roi, le 15 octobre 1546. Il prit possession par procureur le 12 février 1547, & se démit la même année entre les mains du pape Paul III en faveur de Laurent Strozzi. Il mourut l'année suivante en Angleterre, où il était envoyé extraordinaire.

LXX. LAURENT, né à Florence, fils de Philippe Strozzi & de Claire de Médicis, nièce du pape Léon X, après avoir fait ses études à Pise & à Padoue passa en France, où il servit sous Pierre Strozzi, son frère, maréchal de France. Il entra ensuite dans le clergé & fut abbé de Staffarde, en Piémont. Il fut promu à l'évêché de Béziers après la démission de François, le 5 décembre 1547 ; mais il ne fut sacré que le 7 juin 1550. Comblé de bénéfices par la reine Catherine de Médicis, sa parente, il eut les abbayes de Saint-Victor de Marseille, d'Aniane, &c. Paul IV le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine en 1557. En 1561, il fut transféré à l'évêché d'Albi, & ensuite à l'archevêché d'Aix. Il mourut à Avignon au mois de mai 1571.

LXXI. JULIEN DE MÉDICIS, originaire de Florence, fils de Pierre-François de Médicis & de Marie Soderini, devint évêque de Béziers, après la translation de Lau-

rent à Albi, en 1561. Les religionnaires causèrent de grands maux dans son diocèse. En 1562, le 6 mai, ils s'emparèrent de la ville ; l'église de Saint-Nazaire fut pillée, les tombeaux des évêques & de Jeanne de France furent brisés. Julien fut nommé en 1570 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. En 1571, il fut transféré à Aix, & en 1574, à l'archevêché d'Albi. Il mourut en 1588 dans son abbaye de Saint-Victor, où il fut inhumé. Après sa nomination au siège d'Aix l'évêché de Béziers vauqua pendant deux ans. Andoque assure, d'après deux chartes tirées de l'église d'Aix, qu'André Étienne, chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, avait été nommé évêque de Béziers, le 25 janvier 1572, mais sa nomination fut retirée dès le 27 avril 1573.

LXXII. THOMAS I DE BONZI, fils de Robert de Bonzi, était parent des Médicis, des Strozzi, des Fiesque. Il fut d'abord vicaire général de Béziers sous l'épiscopat du cardinal Strozzi & de Julien de Médicis, ses parents. A la recommandation de la reine Catherine, sa cousine, le roi le nomma à l'évêché de Béziers le 18 novembre 1575. En 1594 cet évêque introduisit les capucins à Béziers ; il consacra le 21 décembre de la même année le grand autel de son église nouvellement reconstruit & dans lequel il déposa des reliques de S. Jean-Baptiste & de S. Nazaire. Enfin en 1596 il se démit de son évêché en faveur de Jean de Bonzi, son neveu, & mourut le 22 décembre de l'année 1603, à l'âge de quatre-vingts ans ; il fut inhumé dans la cathédrale dans la chapelle de Saint-Etienne. Son épitaphe fut placée dans la chapelle de Saint-Charles Borromée par Clément de Bonzi.

LXXIII. JEAN IV, fils de Dominique de Bonzi, premier ministre du duc de Toscane, & de Constance Vettori, était neveu de Thomas de Bonzi son prédécesseur, qui lors de sa démission, sollicita la nomination du roi en sa faveur. Il fut en effet nommé par Henri IV à l'évêché de Béziers en 1596, prit possession de son siège en 1598, & racheta le 30 septembre de la même année de Silvain Pompée la seigneurie de Châteauneuf, qui avait été aliénée de son domaine. Il admit dans Béziers, le 16 avril 1599, les pères de la Société de Jésus, pour y enseigner.



Le 18 décembre suivant, Henri de Montmorency lui ayant fait présent d'une tour qu'il avait élevée dans le temps des troubles près du palais épiscopal, le prélat y plaça une riche bibliothèque; il réforma les religieuses de Sainte-Claire; il reçut des lettres de naturalisation en France, & le 21 février 1603 la cour lui permit de posséder des bénéfices nationaux. Le 9 juin 1607, il donna un établissement aux minimes dans sa ville épiscopale & logea les récollets dans le couvent des frères mineurs. Il administra le baptême à Gaston, troisième fils de Henri IV, à Fontainebleau, le 25 août 1608, & se trouva à Saint-Denis en 1610 au couronnement de Marie de Médicis. Le 17 août 1611, Paul V le créa cardinal, & il fut nommé abbé de Gellone. Il se démit en 1615 de la charge de grand aumônier de la reine qu'il avait reçue en 1601, en faveur de Dominique de Bonzi, son neveu, qu'il obtint en même temps pour coadjuteur & qui fut nommé évêque titulaire d'Éphèse. Le 13 juin 1616, il le nomma son vicaire général & administrateur du diocèse ainsi que des abbayes d'Aniane & de Gellone, mais ce coadjuteur mourut avant lui. Le cardinal assista le 9 février 1621 à l'élection du pape Grégoire XV, & mourut le 4 juillet suivant. Son corps fut transporté à Florence & inhumé dans l'église de Saint-Michel des Théatins où on lit son épitaphe rapportée par le *Gallia Christiana*.

DOMINIQUE, fils de Pierre, comte de Bonzi & de Lucrèce Manelli, neveu de Jean, cardinal de Bonzi, avait dès sa jeunesse une telle maturité de jugement que la reine-mère ne faisait rien d'important sans le consulter. Devenu grand aumônier de cette princesse & coadjuteur de Béziers en 1615, ce qu'attestent ses bulles en date du 31 août de cette année, il administra dès le 13 juin 1616 l'évêché de Béziers & les abbayes d'Aniane & de Gellone; il mourut prématurément le 30 avril 1621, & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Étienne de l'église de Saint-Nazaire où se trouvait son épitaphe.

LXXIV. THOMAS deuxième du nom, frère de Dominique, vicomte de Vallien, passa en France à l'âge de six ans. Il fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Béziers, après la mort de Jean, & à l'abbaye de Gel-

lone en 1621. Ce prélat consacra tous ses soins à rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse. Il rétablit la réforme dans le monastère de Gellone, fit ériger dans l'église des dominicains une chapelle en l'honneur de S. Charles Borromée qu'il s'était proposé pour modèle, & mourut le 27 août 1628; son éloge fut consigné dans une épitaphe qui se voyait sur son tombeau.

LXXV. CLÉMENT, frère de Dominique & de Thomas de Bonzi, baron de Château-neuf, vicomte de Vallien, abbé d'Aniane & de Lodève, chanoine de Saint-Pierre de Rome, fut nommé évêque de Béziers après la mort de Thomas. Il se trouva à l'assemblée des états généraux de Languedoc, tenue dans la maison des augustins de Béziers, où fut proclamé l'édit de 1632. Il introduisit les ursulines à Béziers & donna aux minimes l'église de Notre-Dame de Consolation. Il plaça les dominicains dans la maison de Notre-Dame de Mongeret, accorda Servian aux capucins, & appela à l'hôpital des religieux de la Charité de Paris; il répara le château de Ligne détruit par les calvinistes & ajouta de nouveaux ornements à la chapelle de Saint-Charles, érigée par son prédécesseur. Pierre Andoque lui dédia, en 1651, son *Histoire des évêques de Béziers*. Ce prélat mourut dans cette ville le 6 octobre 1659. Pendant son épiscopat, il ne sortit qu'une seule fois de la Province, & ce fut pour porter au roi les cahiers des doléances des États de Languedoc.

LXXVI. PIERRE V, fils de François, comte de Bonzi, sénateur de Florence, était né le 15 avril 1531. Clément, son oncle, veilla à son éducation; il n'entra qu'à vingt-quatre ans dans les ordres, fut député à l'assemblée générale du clergé de France en 1656, & y fit la fonction de promoteur. Le roi pendant sa résidence à Saint-Jean de Luz le nomma à l'évêché de Béziers vacant par la mort de son oncle, & aux abbayes d'Aniane & de Saint-Sauveur de Lodève. En 1659, il prêta serment de fidélité au roi le 2 septembre dans la chapelle de Marly. Il avait été sacré le dimanche précédent, par François Dubosquet, évêque de Montpellier. Il célébra le 19 avril 1661, dans la chapelle



du Louvre, le mariage de Côme, fils du duc de Toscane, avec la fille de Gaston, duc d'Orléans, mariage qu'il avait procuré. Il fut employé par le roi en de nombreuses négociations dans lesquelles il montra beaucoup d'habileté. De retour d'une ambassade en Pologne, il fut transféré à Toulouse le 8 décembre 1669. Clément X le créa cardinal en 1672. Il fut nommé archevêque de Narbonne en 1673.

LXXVIII. JEAN ARMAND DE ROTUNDIS DE BISCARAS, fils de Jacques, gouverneur de Charleville & de Françoise de Gleisenove, était docteur en théologie. Il fut nommé à l'évêché de Digne en 1668; mais avant d'avoir pris possession il fut nommé évêque de Lodève en 1669, sacré en 1670, & transféré à Béziers le 5 janvier 1671. Il assista avec Louis-Armand de Simiane, évêque de Langres, le 26 avril 1676, dans l'église des carmélites de la rue du Bouloi, à Paris, à la consécration d'Antoine-Benoît de Clermont-Tonnerre, faite par François de Harlay, archevêque de Paris. Il se trouva, avec d'autres évêques, à Aniane, lorsque le cardinal Pierre de Bonzi posa la première pierre de l'église de cette abbaye, le 28 avril 1679. C'est à la munificence & à la libéralité de Jean-Armand qu'est due la reconstruction du palais épiscopal, qu'il releva à grands frais. Il mourut dans son diocèse à la suite d'une longue maladie, le 15 février 1702.

LXXIX. LOUIS-CHARLES DES ALRIS DE ROUSSET, originaire du Dauphiné, fut nommé à l'évêché de Béziers le 15 avril 1702. Il était docteur de la Faculté de Paris en 1698, doyen & vicaire général de Carcassonne, lorsqu'il fut proclamé évêque de Béziers. Il fut sacré dans la même année, le 3 décembre, à Montpellier, par l'évêque de Carcassonne. Il prêta serment de fidélité au roi le 25 janvier 1703 dans la chapelle du château de Marly. Il fit faire, en 1721, une légende plus exacte de la *Vie des Saints* honorés particulièrement dans son diocèse & mourut en 1743.

LXXX. LÉON-ANGE DE GHISTELLE, nommé en 1744, fut remplacé en 1745 par le suivant.

LXXXI. JOSEPH-BRUNO DE BEAUSSET DE ROQUEFORT, né à Aubagne, diocèse

de Marseille, en 1702, nommé le 11 novembre 1745, & sacré évêque de Béziers le 5 de juillet 1746, mourut le 18 juin 1771.

LXXXII. AIMARD-CLAUDE DE NICOLAÏ, né à Paris le 4 août 1738, vicaire général des diocèses de Verdun & de Reims, nommé évêque de Béziers le 4 août 1771, fut sacré le 13 octobre & fut évêque de Béziers jusqu'en 1790. [E. M.]

## NOTE LIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église de Nîmes.*

QUOIQUE l'Église de Nîmes soit considérée comme une des plus anciennes des Gaules, on n'a rien de bien certain sur son origine & sur ses évêques avant le commencement du sixième siècle. S. Félix, le premier dont on ait connaissance, est mentionné dans les Actes de S. Amat comme martyrisé en 407.

L'église cathédrale, connue d'abord sous le nom de Notre-Dame, joignit à ce titre celui de Saint-Bausile, puis celui de Saint-Castor, que l'on prétend en avoir été le premier évêque. Elle fut reconstruite au onzième siècle, consacrée & dédiée par le pape Urbain II, en 1096, en présence de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui s'était rendu à Nîmes pour y recevoir le Souverain Pontife & qui alors dota cette cathédrale.

Les chanoines étaient soumis à la règle de Saint-Augustin. Leur chapitre fut sécularisé en vertu d'une bulle du pape Paul III, du 22 décembre 1539. Il fut alors composé de six dignitaires & de douze chanoines. Les dignitaires étaient le prévôt, le grand archidiacre, l'archidiacre de Caveirac, l'archidiacre de Saint-Germain, le grand chantre & le trésorier.

L'église cathédrale fut démolie en 1562 par les calvinistes. C'était un vaste édifice bâti, comme nous l'avons dit, en 1096, voûté en pierre & à trois nefs. Celles de côté étaient ornées de plusieurs chapelles avec

des colonnes de différents ordres. Le pavé était en mosaïque. Il y avait à côté de l'église un cloître où étaient les maisons des chanoines & diverses chapelles. Dans l'une d'elles placée à main gauche en sortant de l'église, les magistrats recevaient les serments des officiers & des parties. Le tombeau de Pons de Toulouse, dont nous avons l'építaphe, était tout près de cette chapelle. Le 1<sup>er</sup> octobre 1567 les huguenots rasèrent cet édifice jusqu'aux fondations, à l'exception de la façade qui supporte le clocher. L'église fut réédifiée en 1590 & rebâtie de nouveau en 1621. Enfin, elle fut reconstruite en 1646 telle qu'on la voit à présent. Hector Douvrier la bénit le 18 mars.

Il y avait au neuvième siècle sept paroisses ou églises paroissiales dans la ville de Nîmes. La première était celle de Saint-Jean, située hors de la ville, à l'endroit même où les chevaliers de Malte ont eu depuis un jardin & un puits à roue audessous de l'esplanade.

La deuxième était l'église dédiée à saint Julien, martyr de Brioude, grande & bien bâtie, & où plusieurs évêques avaient élu leur sépulture.

La troisième était celle de Saint-Étienne du Capitole, que les consuls avaient fait bâtir pour la commodité de l'hôtel de ville qui n'en était pas éloigné.

La quatrième était celle de Saint-Thomas, apôtre, bâtie près de la ville. Le cimetière était à l'endroit où les capucins ont été établis depuis.

La cinquième était l'église de Saint-Laurens, martyr, située hors de la ville, près du terrain où l'on bâtit ensuite le monastère des clarisses, presque vis-à-vis de la porte Saint-Antoine.

La sixième était celle de Sainte-Eugénie, située dans le centre de la ville.

La septième, enfin, était l'église de la Madeleine, près de la porte de la ville qui en a retenu le nom, entre celles des Récollets & de Saint-Antoine.

Toutes les églises de ces paroisses ont été détruites pendant les guerres de religion. L'église de Sainte-Eugénie seule a été rebâtie.

Le sceau du chapitre de Nîmes était une

Vierge qui tenait sur ses genoux l'enfant Jésus; une petite croix en chef, & autour : *Sigillum Capituli Nemausensis sedis.*

### *Suite chronologique des évêques de Nîmes.*

I. S. FÉLIX est mentionné dans la Vie de S. Amat, évêque d'Avignon. Suivant l'auteur de cette Vie, il aurait souffert le martyre pendant l'invasion des Vandales, en 407.

II. SEDAT ou SEDATUS assista au concile d'Agde tenu le 11 septembre 506.

III. JEAN I, archidiacre de l'église de Nîmes, fut le successeur de Sedatus vers 511. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Julien qui a subsisté jusqu'au seizième siècle.

IV. PÉLAGE assista par procureur au troisième concile de Tolède tenu le 5 mai 589. Le 1<sup>er</sup> novembre de la même année, il assista en personne au concile de Narbonne où il fut établi que l'on chanterait *Gloria Patri* à la fin de chaque psaume.

V. REMESSARIUS assista au quatrième concile de Tolède tenu le 5 décembre 633. Il fut inhumé comme Jean, son prédécesseur, dans l'église de Saint-Julien.

VI. AREGIUS était évêque de Nîmes lorsque le comte Hildéric entraîna les habitants de cette ville dans la révolte après l'élection du roi Wamba, c'est-à-dire en 672. Hildéric chassa de son siège Aregius qui n'avait pas voulu embrasser son parti & fit sacrer à sa place, par deux évêques étrangers, l'abbé RAMIRE ou RANIMIR, qui l'avait secondé dans ses projets. — Ramire doit être considéré plutôt comme un intrus que comme un évêque légitime.

PALLADE est mis au rang des évêques de Nîmes par les auteurs du *Gallia Christiana* sur la foi d'un ancien bréviaire de Nîmes; mais comme ce fait n'est appuyé sur aucun monument, on ne croit point devoir prononcer sur ce point comme l'observe justement Ménard.

Il en faut dire autant de CASATUS & de GRÉGOIRE qu'on range dans la suite des évêques de Nîmes sur la seule autorité de l'ancien bréviaire de cette église.

VII. SESNAND n'est pas mentionné par

les éditeurs du *Gallia Christiana*. Ménard l'a réintégré dans la suite chronologique des évêques de Nîmes, d'après une sentence qui se trouve dans les archives de l'évêché & qui se rapporte à l'année 791, la quatrième année de l'épiscopat de Sesnand. Cette sentence fut rendue sous l'évêque Agilard, au sujet des limites de la terre de Garous donnée par l'évêque Remessaire. Depuis la mort d'Arejus jusqu'à l'élection de Sesnand on trouve une lacune considérable, surtout si l'on n'admet pas comme évêques de Nîmes les prélats que nous avons cités ci-dessus; mais on ne peut en être surpris, si l'on fait attention aux troubles & aux calamités qui affligèrent cette ville. Nîmes fut brûlée en 737 par ordre de Charles Martel, & les Sarrasins dévastèrent ensuite toute la province.

VIII. VINTERING, que le bréviaire de Nîmes appelle Viteriscus, assista le 27 juin 791 au concile tenu à Narbonne.

Catel place un Aimeric après Vintering, mais il appuie son opinion sur un acte qui ne paraît pas authentique.

IX. JEAN deuxième du nom était, à ce qu'on croit, évêque de Nîmes en 813, lorsqu'il souscrivit le testament de Dadila.

X. CRESTIEN obtint de Charlemagne en 814 qu'il prît l'église de Nîmes sous sa protection. Elle était alors dédiée à Notre-Dame & à S. Bausile. Il se trouva à la diète de Thionville, en 835, pour examiner la conduite des évêques partisans de Lothaire qui avaient contribué à la déposition de Louis le Débonnaire.

XI. ISNARD succéda à Chrestien, selon l'ancien bréviaire qui marque que le pape Nicolas I lui confirma l'abbaye de Saint-Gilles & le monastère de Saint-Bausile. Il vivait en 860.

XII. ANGLARD remplaça Isnard, selon le même manuscrit. Il vivait en 867.

XIII. GILBERT souscrivit en qualité d'évêque de Nîmes une charte de l'an 875, par laquelle les évêques de la province de Lyon, assemblés à Châlon-sur-Saône, maintinrent l'abbaye de Tournus dans les possessions du prieuré de Jouï dans le Velai & de ses autres biens. Gilbert assista au concile de Port, que Théodard, archevêque de Nar-

bonne, assembla le 17 novembre 887, pour la déposition des deux évêques intrus de Girone & d'Urgel. Gilbert fut des premiers à reconnaître l'autorité du roi Eudes & à avoir recours à son autorité pour se faire rendre Bissac, dont un nommé Genèse s'était emparé.

Allidulfe, commissaire du roi, après des informations judiciaires, fit rendre en 891 ces domaines au prélat, en présence de Raimond, comte de Nîmes.

XIV. ANGLARD II succéda à Gilbert. Il assista en qualité d'évêque de Nîmes au deuxième concile de Port, convoqué le 19 avril 897, par Arnuste, archevêque de Narbonne. Anglard obtint, le 3 mai 898, une sentence en sa faveur au sujet des limites du lieu appelé Garous. Il assista au concile tenu dans l'église de Saint-Thibéry en 907.

XV. HUBERT, UGBERT ou WICBERT reçut en donation, d'un prêtre appelé Martèze, une vigne qu'il céda à l'église de Nîmes, le 24 avril 909.

Ugbert est cité dans plusieurs titres passés depuis 909 jusqu'en 928. L'église de Nîmes fit des acquisitions considérables sous son épiscopat. Les chanoines en prenant possession faisaient alors quelque donation à l'église. En 918, Didyme, archidiaire, céda au chapitre quelques fonds dans le bourg de Valmagne, auprès de la basilique de Saint-Côme & de Saint-Damien. Ugbert est encore nommé en 928 dans la donation faite au même chapitre par un nommé Auger.

XVI. RAINALD ou RAINARD succéda à Ugbert. Le pape Jean XI lui confirma en 929 la possession de plusieurs églises ou monastères qui avaient été donnés à l'église de Nîmes sous ses prédécesseurs. Rainard assista en 937 au concile d'Ausède, lieu que l'on croit situé où est aujourd'hui un petit hameau du même nom, à une lieue de Saint-Pons de Thomières. Il fut encore présent à un grand nombre d'actes passés en faveur du chapitre depuis l'an 933 jusqu'à l'an 941.

XVII. BERNARD I a été omis par les auteurs du *Gallia Christiana*; il est connu par deux chartes, datées l'une du 15 février 943 & l'autre du 25 février de la même année.

XVIII. BEGON fut élu immédiatement après Bernard ; il fut présent à un acte passé le jeudi 8 de mai 945 : c'est un acte d'échange que Begon, évêque de Nîmes & les chanoines de son église font avec un nommé Pons & sa femme, appelée Hermessinde, d'un champ situé près de la porte *Spane* ou d'Espagne, avec une vigne située près de la même porte, au lieu dit Cabane. Il est encore parlé de ce prélat dans une chartre du jeudi 24 décembre 946.

XIX. BERNARD II D'ANDUZE est cité comme évêque de Nîmes dans un acte du lundi 12 mars 949. Bernard fut un des plus illustres évêques de ce siège. Il vivait encore en 986.

XX. FROTAIRE I était évêque d'Albi lorsqu'il passa à Nîmes en 987. Il était fils de Bernard II, vicomte d'Albi & de Nîmes, & de Gauciane. Il fonda en 991 l'abbaye des filles de Saint-Sauveur de la Fontaine, surnom qu'elle prit de sa situation auprès de la fontaine de la ville. On voit par un échange que fit Frotaire avec Bernard le Brun, de quelques terres situées au comté d'Uzès, qu'il occupait encore le siège de Nîmes en l'année 1015. Frotaire eut un coadjuteur nommé Adelme dont il est fait mention dans plusieurs actes du chapitre de 1004 à 1008, mais qui mourut avant Frotaire.

XXI. GÉRAUD D'ANDUZE, deuxième fils de Bernard d'Anduze & d'Ermengarde, était évêque de Nîmes sur la fin de 1015. Il souscrivit l'acte de fondation du monastère de Saint-Geniès, diocèse de Maguelonne, & signa en 1025 l'acte d'élection de Judith à l'abbaye de Saint-Geniès. Sa mort est indiquée dans le nécrologe de Saint-Gilles au 16 septembre.

XXII. FROTAIRE II, fils d'Aton II, vicomte d'Albi & de Nîmes, & de Gerberge, était neveu de Frotaire premier du nom, évêque de Nîmes. Il occupait ce siège en 1027, année où il signa l'acte de fondation du monastère de Gallargues, près de Nîmes, fondé par Rostaing, seigneur du lieu. En 1029, il signa l'acte de fondation du monastère de Sauve, situé alors dans son diocèse & depuis dans celui d'Alais, monastère qui fut soumis successivement comme prieuré aux abbayes de Saint-Guillem du

Désert & de Saint-Victor de Marseille. En 1040, Amélius, évêque d'Albi, Frotaire, évêque de Nîmes & Bernard-Aton, son frère, qui prenait le titre de prince d'Albi, firent construire un pont dans cette dernière ville, sur la rivière du Tarn. Frotaire eut l'avouerie des abbayes de Castres, de Saint-Salvi d'Albi & de Sorèze. Il signa le 26 septembre 1058, avec plusieurs autres évêques de la Province, un acte par lequel Hali, mahométan, duc de Denia & des îles Baléares, soumettait toutes les églises de ses États à celle de Barcelone. On trouve dans le cartulaire de Nîmes une donation faite à l'église cathédrale, par Pons de Marsannes & par sa femme Elisbe, à Frotaire & à Elfant, évêque de Nîmes en 1066. On peut en conclure que Frotaire, déjà avancé en âge, avait pris un coadjuteur. On sait d'ailleurs que, dans sa vieillesse, il se nommait lui-même ancien évêque de Nîmes. Il vécut jusqu'à l'an 1077, après avoir possédé cet évêché pendant près de cinquante ans.

XXIII. ELFANT fut d'abord coadjuteur de Frotaire. Il survécut à ce dernier. M. Ménard cite une donation qui fut faite à l'église de Nîmes, par un nommé Guillaume, sa femme Éliarde & leurs enfants, d'un domaine situé dans le comté de Nîmes ; dans cette donation du 21 avril 1084, il est fait mention d'Elfant. On prétend cependant que Pierre occupait ce siège en 1080.

XXIV. PIERRE I ERMENGAUD remplit le siège de Nîmes après la mort d'Elfant, puisqu'il est prouvé que celui-ci survécut à Frotaire. Les historiens du Languedoc & les auteurs du *Gallia Christiana* le font évêque de Nîmes dès 1080, contre le sentiment de Ménard qui ne le suppose évêque qu'en 1084. Les premiers citent un bref de Grégoire VII du 18 avril 1080, qui confirme à Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, la possession de l'église de Saint-Pierre de Maurisse que Pierre, évêque de Nîmes, lui avait donnée en présence des évêques & des cardinaux de l'Église romaine. Raimond de Saint-Gilles & Ermengarde, vicomtesse de Nîmes, voulant relever le monastère de Saint-Bausile, engagèrent de concert Pierre Ermengaud & ses chanoines, réunis dans une assem-

blée qui fut tenue dans cette ville le 13 décembre 1084, à le donner à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu & à ses successeurs; ce qui fut fait. Pierre vivait encore en 1090.

XXV. BERTRAND I DE MONTREDON fut sacré évêque de Nîmes par le pape Urbain II qui le réconcilia avec Odilon, abbé de Saint-Gilles. Il assista au concile de Clermont convoqué par ce pontife en 1095, & où fut arrêtée la croisade contre les infidèles. Le pape s'étant rendu à Nîmes en 1096, consacra l'église cathédrale dont les bâtiments étaient terminés depuis peu. Dalmace, archevêque de Narbonne, étant mort, les évêques qui assistèrent à son enterrement le 12 mai 1097, s'assemblèrent pour lui choisir un successeur. Leur choix tomba sur Bertrand, qui fut élu du consentement du clergé & du peuple. Urbain II approuva sa translation à Narbonne à cause, est-il dit, de l'urgente nécessité.

XXVI. RAIMOND I GUILLAUME, né à Montpellier, était fils de Guillaume VI, selon Ménard, & issu d'une branche cadette, selon les Bénédictins. Il fut élu évêque de Nîmes peu de temps après la translation de Bertrand à Narbonne, car on voit qu'en qualité d'évêque de Nîmes, il fut nommé arbitre, conjointement avec Bertrand, son prédécesseur, & Gibelin, archevêque d'Arles, par le pape Urbain II, pour juger le différend qui existait entre Foulques, abbé de Psalmodi, qui prétendait ne relever que du Saint-Siège & Richard, cardinal & abbé de Saint-Victor de Marseille, qui soutenait que ce monastère lui était soumis. Le cardinal acquiesça à la décision qui lui fut contraire. L'acte est de 1097. Raimond ne fut sacré qu'en 1098; il mourut en 1112.

XXVII. JEAN III, prêtre, fut consacré évêque de Nîmes en 1113; on croit qu'il était cousin de Pierre, évêque de Viviers, & natif de Bourgogne. Il assista en 1115 à l'assemblée tenue à Cassan, dans le diocèse de Béziers, pour la consécration de l'église de ce monastère. En 1118, il transigea avec l'abbé de Saint-Gilles au sujet de ses droits épiscopaux. Jean assista à la consécration de l'église de Saint-Martin de Creisan, dans le diocèse de Narbonne, faite par Arnaud, archevêque de cette ville, en qualité de légat

du Saint-Siège, le 5 décembre 1132. Il se mit en chemin, en 1134, pour faire le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, mais il tomba malade à Tolède où il mourut. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Servan qui joint les murs de la ville.

XXVIII. GUILLAUME I fut élu évêque de Nîmes, dès qu'on eut appris dans cette ville la mort de Jean. Il fut sacré dans la même année, & assista à un concile tenu à Uzès dans la cathédrale, par ordre du pape Innocent II, en 1139, pour terminer le différend qui existait encore entre les abbayes de Saint-Thibéry & de la Chaise-Dieu, au sujet de l'église de Bessan. Guillaume eut pour coadjuteur Aldebert de Posquières, qui ne fut sacré qu'après sa mort & qui prit néanmoins le titre d'évêque du vivant du premier, dont l'épiscopat ne fut pas long. Il n'occupa le siège que sept ans, & mourut en 1141. Il fut inhumé dans la cathédrale, près du tombeau de S. Guillaume, évêque; c'est ainsi que l'énonce le bréviaire que nous avons souvent cité. Mais on ne voit point de Guillaume, évêque de Nîmes, avant ce dernier, ni de saint qualifié de ce titre avant S. Guillem.

XXIX. ALDEBERT, ADALBERT ou ALBERT DE POSQUIÈRES était de la maison d'Uzès, fils de Raimond Decan, seigneur de Posquières & d'Uzès, frère de Raimond, évêque de Viviers, en 1160; de Pierre, évêque de Lodève, en 1154; de Raimond, évêque d'Uzès, en 1150; de Rostaing deuxième du nom, seigneur de Posquières, qui épousa, en 1121, Ermessinde, fille de Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne; de Bernard, qui prit le surnom d'Uzès, & de Faidide, femme d'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse; tous enfants de Raimond, fils d'Elzéar, le plus ancien seigneur d'Uzès dont on ait quelque connaissance. Aldebert se trouvait à Rome en 1141, lorsque Guillaume mourut. Il fut sacré dans la Ville éternelle le jour de S. Thomas par le pape Innocent II. Ce fut sous Aldebert que l'abbaye de Franquevaux fut fondée, en 1143, par Pons-Guillaume. Aldebert fut présent, en 1176, au traité de paix conclu entre le roi d'Aragon & le comte de Toulouse, passé dans l'île dite *Gernica*, située entre Beaucaire & Tarascon. Il signa, en 1180, une chartre par laquelle

Guillaume, abbé de Psalmodi, cède à l'abbaye de Franquevaux la dime & un cens sur la métairie des Pêcheries.

Arnaud, que les frères de Sainte-Marthe appellent Ainard de Montredon, est désigné par ces écrivains comme le successeur d'Aldebert. Ménard prétend qu'il avait commencé par être coadjuteur de celui-ci & que c'est Arnaud qui assista au concile de Lombers, qu'il appelle le concile d'Albi. Mais Ménard ne cite aucune preuve de sa coadjutorerie, & suppose également sans le prouver qu'il assista à ce concile, qu'il place mal à propos en 1176, puisqu'il se tint en 1165. Les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* n'admettent point ce coadjuteur & donnent pour successeur à Aldebert Guillaume qui suit.

XXX. GUILLAUME II, que les Bénédictins & les auteurs du *Gallia Christiana* surnommement d'Uzès, & Ménard de Languisel, était né à Nîmes. Il était archidiacre de Maguelonne lorsqu'il fut promu à l'évêché de Nîmes; il occupait ce siège en 1183; il est encore mentionné en 1184 & en 1188. Il est désigné en 1206 & 1207 comme présent aux traités de paix entre le roi d'Aragon & les habitants de Montpellier.

XXXI. R... Cet évêque de Nîmes, désigné seulement par la première lettre de son nom, dans un acte de 1210 conservé dans les archives de Toulouse & dans le cartulaire de Montmajour, a été omis par les frères de Sainte-Marthe & par Ménard. Le premier acte est daté du mois d'août, veille de la Saint-Barthélemy; par le second, tiré du cartulaire de Montmajour, on voit que R..., évêque de Nîmes, conjointement avec B..., évêque de Cavaillon, & L..., prévôt d'Avignon, en vertu de lettres du pape Innocent III, convoqua en 1210 P... de Vérunne & quelques autres, pour qu'ils se trouvassent à Arles la veille de S. Simon & S. Jude, afin de s'accorder au sujet des marais de Montmajour, dont les habitants d'Arles s'étaient emparés.

XXXII. ARNAUD était abbé de Saint-Ruf lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Nîmes en 1212. Il assista au concile de Lavaur au mois de janvier 1213. Simon de Montfort lui fit donation, en 1215, de la terre & seigneurie de Millau, dont il était, disait-il, le

maître. C'est sous son épiscopat que furent introduits à Nîmes les ermites de Saint-Augustin, les frères mineurs & les clarisses. Il transigea en 1228 avec Raimond de Roquefeuil pour le château de Martir, que Raimond reconnut tenir de lui, & lui rendit hommage. Dans cet acte, Arnaud est surnommé Emans. Il fut pris en 1241 par la flotte de l'empereur Frédéric, avec les autres prélats du royaume qui allaient à Rome au concile convoqué par Grégoire IX contre cet empereur, qui relâcha quelque temps après, à la prière de S. Louis, tous les prélats français; mais Arnaud était mort dans sa prison. Il décéda à Avellino dans la Terre de Labour. Il fut d'abord inhumé dans la cathédrale de cette ville, son corps fut ensuite porté dans celle de Nîmes.

XXXIII. RAIMOND II AMAURI ou AMALRIC est cité le 19 juillet 1241; il se trouva au concile de Narbonne tenu en 1244, à celui de Béziers en 1246, à celui de Valence en 1248. Le livre synodal de l'église de Béziers fut fait par Raimond en 1252; il fit travailler Pierre de Sampson à celui de Nîmes. Les dominicains s'établirent sous cet évêque à Nîmes, en 1263. Raimond Amauri mourut en 1272, & fut inhumé sous l'autel de la chapelle de Sainte-Agnès, qu'il avait fait bâtir dans l'église cathédrale.

XXXIV. PIERRE II GAUCELIN, de la maison de Lunel, était prévôt de Marseille lorsqu'il fut élu évêque de Nîmes par la majeure partie du chapitre de cette église; quelques chanoines avaient donné leur suffrage à Bertrand, notaire du pape Urbain IV. Cette concurrence fit que Pierre ne fut sacré qu'en 1273. Pierre jura obéissance à Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, le jour de l'Épiphanie 1275. Le nécrologe de l'abbaye de Saint-André-lès-Avignon place sa mort au 10 mai 1280.

XXXV. BERTRAND II DE LANGUISEL était natif de Nîmes, frère de Bernard, archevêque d'Arles, depuis cardinal-évêque de Porto, & d'André, évêque d'Avignon, neveu d'André, prévôt de l'église de Nîmes. Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, fait mention de son élection à l'évêché de Nîmes dès le 17 août 1280. C'est sous l'épiscopat de Bertrand que fut fondé l'Hôtel-Dieu de Nîmes, le 22 mars 1313, par Bertrand Ruffi,

citoyen de cette ville. Bertrand céda aux consuls de Nîmes, le 26 octobre 1319, les étaux de la boucherie situés au devant de l'église cathédrale, lesquels avaient été donnés à Arnaud, l'un de ses prédécesseurs, par Raimond, comte de Toulouse. Ce prélat mourut en réputation de sainteté le 8 de janvier 1324, après quarante-quatre ans d'épiscopat. Il fut inhumé dans la cathédrale au côté gauche du maître-autel.

XXXVI. ARMAND DE VERNAU ou DE VERNEUF succéda à Bertrand le 1<sup>er</sup> mars 1324; il ne vécut que deux ou trois mois après sa nomination & mourut à la cour du pape.

XXXVII. BERNARD troisième du nom fut élu au mois de juillet 1324 évêque de Nîmes, comme l'apprennent les registres du Vatican. Il fut transféré par le Pape du siège de Quimper à celui de Nîmes. Il ne conserva son deuxième évêché que cinq ou six semaines & mourut en Lombardie.

XXXVIII. BERNARD quatrième du nom, omis par MM. de Sainte-Marthe & Ménard, fut promu à l'évêché de Nîmes par le pape Jean XXII, le 23 août 1324. Il n'était pas encore sacré au mois d'octobre quand il paya sa contribution à la Chambre apostolique. Il mourut en 1330. On croit qu'il était de l'ordre des frères mineurs; d'autres le disent de l'ordre de Saint-Dominique.

XXXIX. GÉRARD DE LANGUISEL fut élu évêque de Nîmes au commencement de l'année 1331. Il fit son obligation à la Chambre apostolique le 2 avril. Il prêta serment de fidélité entre les mains de Hugues Quiéret, sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, le 18 février. Il avait été archidiacre de Corbières dans l'archevêché de Narbonne. Il n'occupa le siège de Nîmes que pendant six ans & mourut le 24 avril 1337.

XL. GUILLAUME III CURTI ou DE COURT, né dans le diocèse de Toulouse, avait fait profession en l'abbaye de Bolbonne, ordre de Cîteaux, dont il devint abbé. A la mort de Gérard, le pape le nomma évêque de Nîmes au mois d'avril 1337; au mois de septembre de la même année, Benoît XII le transféra à l'évêché d'Albi & le créa cardinal le 18 décembre 1338.

XLI. AYMÉRI GUIRAUD fut élu évêque de Nîmes le 10 décembre 1337. Il fit sa sou-

mission à la Chambre apostolique le même jour. Benoît XII l'envoya à Rome pour des affaires importantes; on assure qu'il mourut en revenant de cette ville en 1340. On trouve cependant un acte de lui en 1341: c'est la création de la cure d'Ortaux, présentée par l'abbé d'Aniane.

XLII. BERTRAND III DE DEAUX, DE DEUX ou D'EUSE, était parent de Jean XXII. Il fut élu évêque de Nîmes au mois de mai 1342. Bertrand mourut à Montefiascone, en Italie, au mois de juillet 1348. Son corps fut apporté à Nîmes & inhumé dans la cathédrale à côté du maître-autel.

Les frères de Sainte-Marthe & Ménard remplacent Bertrand, à Nîmes, par Paul de Deaux, son parent & son compagnon de voyage, qui, selon ces écrivains, fut élu cette même année, & mourut aussi en Italie sans avoir jamais pris possession de l'évêché, n'ayant vécu que quelques mois après son élection.

Les mêmes auteurs font succéder Jacques de Deaux à Paul, son frère. Ils prétendent qu'il était prieur de Sumène, qu'il fut élu évêque le 27 novembre 1348 & qu'il n'occupa le siège que six mois; ils citent en preuve les registres du Vatican, sur lesquels est portée son obligation envers la Chambre apostolique. Mais ces faits ne peuvent se concilier avec les lettres de Clément VI, citées par Baluze & datées d'Avignon le 17 septembre 1348, lesquelles se trouvaient dans les archives de l'archevêché de Narbonne. Elles portent que Jean de Blanzac, évêque de Nîmes, qui assista au concile de Béziers en 1351, avait été chapelain de Clément VI, qui le nomma évêque de Nîmes après Bertrand le 17 septembre de l'année de la mort de ce prélat; d'où Baluze conclut que c'est à tort que quelques-uns reculent son élection jusqu'en 1350, & ajoute qu'on n'est pas mieux fondé à nommer pour intermédiaires, entre Bertrand & lui, Paul & Jacques de Deaux.

XLIII. JEAN IV DE BLANZAC, né dans le pays d'Uzès, était neveu de Bertrand de Deaux, archevêque d'Embrun & cardinal du titre de S. Marc. Il fut nommé évêque de Nîmes le 17 septembre 1348. En 1355, Bertrand de Deaux, son oncle, cardinal-évêque de Sabine, lui légua par testament

son *grand Formulaire* & le nomma son exécuteur testamentaire. Il mourut à Avignon le 8 juillet 1361, & fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Dizier de cette ville près du maître-autel. Il convertit la prison épiscopale de Nîmes en une chapelle sous l'invocation de S. Augustin, & fit réparer le cachot qu'il donna pour chambre au chapelain.

XLIV. JACQUES I DE DEAUX fut, après l'élévation de Jean, son frère, au cardinalat, évêque de Montauban en 1355, & de Gap en 1357; il fut transféré à l'évêché de Nîmes le 6 avril 1362. Le 9 du même mois il fit sa soumission à la Chambre apostolique.

XLV. GAUCELIN DE DEAUX était neveu du cardinal Bertrand de Deaux; il avait été abbé régulier de Psalmodi. Urbain V le nomma évêque de Nîmes en 1362. Il fut sacré par le cardinal Raimond de Canillac dans l'église de Saint-Nicolas, & devint trésorier du pape en 1363. Ce prélat établit dans Nîmes des écoles publiques qu'il entretenait à ses frais; il rassemblait souvent les élèves dans son palais & leur faisait des exhortations dans la chapelle qu'il y avait fait bâtir sous l'invocation de S. Nicolas. Le pape Urbain V le transféra à l'évêché de Maguelonne le 5 mars 1367. Il mourut dans ce diocèse le 31 mars 1373.

XLVI. JEAN V DE GASC, abbé d'Aniane, était de la maison d'Uzès. Il fut nommé évêque de Nîmes par Urbain VI le 20 mars 1367. Ce prélat fit de grandes réparations au palais épiscopal dont il exhaussa les tours; il fit abattre les maisons voisines pour creuser des fossés au pied des tours; ses successeurs comblèrent ces fossés pour donner plus d'étendue aux appartements & inféodèrent le reste. Jean de Gasc n'occupa le siège de Nîmes que cinq ans, & mourut en 1372 au mois d'août.

XLVII. JEAN VI D'UZÈS fut élu évêque de Nîmes en 1372, le 4 décembre; il fit sa reconnaissance de ce qui était dû par son prédécesseur à la Chambre apostolique. Il mourut en 1380, après huit ans d'épiscopat.

XLVIII. SEGUIN D'AUTHON, gentilhomme de Saintonge, fils de Jean & de Philippe de Torsai, avait été nevoyé en Italie

en 1376 par le roi Charles VI, pour négocier le mariage de Louis, duc d'Orléans, avec Catherine, fille aînée de Louis, roi de Hongrie. Il fut nommé par le pape Urbain VI le 10 juillet 1380, quoique le chapitre de Nîmes eût tenté d'en élire un autre. En 1381, il était tout à la fois administrateur de l'évêché de Nîmes & patriarche d'Antioche. Il fut encore administrateur de l'archevêché de Tours, & mourut dans ce diocèse en 1394. Il s'était démis volontairement de l'évêché de Nîmes le 4 novembre 1383.

XLIX. BERNARD V DE BONNAVAR ou DE BONNEVAL était du diocèse de Limoges. Élu par le chapitre de Nîmes après la démission du précédent, son élection fut confirmée par le pape Urbain VI. Il fut transféré à l'évêché de Limoges le 9 janvier 1391.

Ménard & les frères de Sainte-Marthe placent ici, comme administrateur de l'évêché de Nîmes, Pierre Gérard, natif de Saint-Saphorin-le-Châtel en Forez. Ils ajoutent qu'il conserva pendant cinq ans l'administration de l'église qui lui avait été confiée par Clément VII; mais il était évêque du Puy dès 1386. Il ne pouvait donc pas avoir eu l'administration de Nîmes avant cette promotion, comme ils l'ont avancé.

L. GILLES DE LASCOURS, natif d'Alais, fut évêque de cette ville en 1391. Les registres du Vatican font foi qu'il avait fait sa soumission à la Chambre apostolique le 20 juin, & qu'il avait donné une reconnaissance de ce qui était dû par Bernard, son prédécesseur. Il assista en personne au concile de Pise en 1409, où il se distingua par son érudition & sa capacité. Gilles vivait encore en 1416. On ignore le temps précis de sa mort qui a dû arriver vers 1418.

LI. NICOLAS HABERT, licencié en droit, chanoine du chapitre de Nîmes, prieur de Cauvisson, précédemment chanoine de Cambrai, fut élu par ses confrères évêque de ce diocèse en 1418; il fut confirmé par le pape Martin V le 4 septembre 1420, & ne fut sacré, à ce qu'il paraît, que cette année; on voit par diverses reconnaissances qu'il était encore évêque en 1429. Jean Mathesi, grand archidiacre & son vicaire général, recevait ces reconnaissances en son



nom. Sa mort n'est pas éloignée de cette époque.

LII. LÉONARD FLOTE, surnommé *de Dalphinis*, était docteur en droit, chanoine de l'église de Nîmes, archidiacre de Posquières. Martin V le nomma évêque de Nîmes, après la mort de Nicolas, le 9 décembre 1429; c'était un homme très-savant qui veilla avec soin sur la conduite des ecclésiastiques de sa province. Le 23 novembre 1430, il prêta serment de fidélité au roi entre les mains de Pierre de Remoullins, prévôt de Nîmes. Il fit des réparations considérables au palais épiscopal & dans les villages appartenant aux évêques, comme à Millau, où il fit bâtir une grosse tour. Il institua le chapitre de Nîmes pour son héritier, & mourut le 5 août 1438, selon MM. de Sainte-Marthe & Ménard. On lit néanmoins dans les registres du Vatican que Galèse de Monsols, protonotaire du Saint-Siège, avait été pourvu de l'évêché de Nîmes, vacant par la mort du dernier titulaire, sur la révocation de la commende donnée à Lancelot de Lusignan, aussi protonotaire, le 2 mai 1438.

LIII. GUILLAUME IV DE CHAMPEAUX était évêque & duc de Laon, lorsque, par la mort de Léonard, il fut nommé administrateur perpétuel de l'église de Nîmes, le 17 octobre 1438, par Eugène IV, & ensuite de celle d'Uzès, le 17 mai 1441; on le révoqua alors de celle de Nîmes. C'est ce que nous apprennent les registres du Vatican. Ménard n'a point parlé de ce prélat; il assure que le chapitre avait nommé Geoffroi Floreau, mais que le pape, brouillé avec les Pères du concile de Bâle, & loin d'approuver les réglemens de l'assemblée de Bourges maintenus par ce concile, prétendit avoir seul le droit de nommer aux évêchés & qu'il ne voulut pas confirmer l'élection de Geoffroi.

LIV. GUILLAUME V D'ESTOUTEVILLE, d'une ancienne maison de Normandie, fils de Jean, seigneur d'Estouteville & de Valmont, & de Marguerite d'Harcourt, posséda nombre de bénéfices. Il fut d'abord archidiacre d'Angers, prieur de Saint-Martin des Champs, & eut plusieurs abbayes. Eugène IV le fit cardinal le 18 décembre 1439. Le même pape lui donna ensuite pour neuf ans la commende de l'évêché de Nîmes

au mois de mai 1441; il avait déjà celle de Mirepoix. En 1444, Guillaume, qui avait été fait camerlingue de l'Église romaine, fut nommé administrateur de l'église de Béziers, par la translation de Guillaume de Montjoie à l'archevêché d'Embrun, mais cette translation ne s'effectua pas, & l'on voit, par les registres du Vatican, que le cardinal, ayant été nommé à la commende de l'évêché de Lodève, se démit de celle de Nîmes en 1450. Il fut aussi archevêque de Rouen & mourut à Rome le 3 janvier 1483. Il fut enterré dans l'église des augustins qu'il avait fondée.

LV. GEOFFROI FLOREAU, abbé de Saint-Crépin & Saint-Crépinien de Soissons, fut élu par le chapitre évêque de Nîmes, après la démission de l'évêque d'Angers. Ménard prétend que son élection date de la mort de Léonard, mais le pape Nicolas V ne confirma son élection que le 7 janvier 1450; Geoffroi prit possession le 22 avril suivant. Il eut néanmoins un compétiteur dans ALAIN DE COETIVY, cardinal d'Avignon, auquel le pape avait donné la commende de Nîmes au mépris de l'élection du chapitre, & Geoffroi fut transféré au mois d'octobre 1453 à l'évêché de Châlons-sur-Marne. Il devint abbé de Saint-Germain des Prés, à Paris.

Le chapitre de Nîmes, voulant encore user de son droit, élut pour évêque Emmanuel Buade, chanoine-véturier; mais il ne put obtenir de bulles du pape Nicolas V. Le cardinal Alain prétendit constamment jouir des revenus, ce qui donna lieu à un procès qui fut porté au parlement de Toulouse. Un arrêt du 3 mars 1455 renvoya à l'archevêque de Narbonne la connaissance du différend. Alain, pendant le procès, continua de jouir des revenus sans que les prétentions de son adversaire lui fissent obstacle.

D'autre part, le pape Callixte III voyant toutes ces contestations, transmit l'évêché de Nîmes à JEAN DE CASTRES, archevêque de Vienne, vers la fin de 1455, selon MM. de Sainte-Marthe. Ménard soutient qu'il ne fut que simple administrateur de Nîmes: ce qui paraît très-vraisemblable, car il n'est pas probable que ce prélat eût quitté un archevêché pour être seulement évêque; d'ailleurs l'église de Nîmes, avant

& après cette époque, fut longtemps gouvernée par des vicaires généraux que le chapitre avait choisis; c'est ce qu'on voit par plusieurs reconnaissances passées à Pierre Barron & Gabriel Palajarguès, chanoines & vicaires généraux du chapitre pendant les années 1458, 1459 & 1460, lesquelles font toutes mention de la vacance du siège. Cependant les derniers éditeurs du *Gallia Christiana*, sur la foi des registres pontificaux, disent que Jean de Castres, qu'ils appellent du Chastel, fut transféré à l'évêché de Nîmes le 22 octobre 1453 ou le 21 novembre de la septième année de Nicolas V, & que de Nîmes il fut encore transféré à Carcassonne le 7 juillet 1456; en conséquence ils comptent parmi les évêques de Nîmes, & Jean de Castres ou du Chastel, & Alain de Coetivy, cardinal d'Avignon, le premier depuis 1453 jusqu'en 1456, le deuxième depuis 1456 jusqu'en 1461; ils ne parlent même pas de l'élection d'Emmanuel Buade, & ils portent cette affaire au parlement de Toulouse quelques années avant qu'elle y eût été déferée.

LVI. ROBERT DE VILLEQUIER, né dans le bailliage de Caudebec, en Normandie, appartenait à la famille de Villequier; il avait fait profession dans l'ordre de Cluny, était docteur en théologie & abbé de Saint-Jean-d'Angély. Il fut élu évêque de Nîmes par le chapitre de cette église après la translation de Geoffroi Floreau à Châlons, en 1453. Ses compétiteurs l'empêchèrent de prendre possession avant 1460; il était intronisé lorsqu'il fut pourvu du prieuré de Saint-Martin des Ponts, diocèse de Saintes, le 10 novembre 1461; le 8 mai 1463, il prêta, en chapitre, le serment usité par ses prédécesseurs devant l'autel de la chapelle de Saint-Honest, à l'entrée de la cathédrale. La bulle du pape Pie II, pour l'inauguration de Robert, n'est datée que du 1<sup>er</sup> novembre 1464. Cet évêque mourut en 1481.

LVII. ÉTIENNE DE BLOSSET, originaire de Normandie, archidiacre d'Auge, dans l'église de Lisieux, fut élu par le chapitre de Nîmes après la mort de Robert; le pape Sixte IV lui accorda ses bulles le 10 septembre 1481; elles furent enregistrées à la sénéchaussée le 29 décembre suivant. Il

prit possession le 1<sup>er</sup> janvier 1482; le 12 juillet suivant il fut transféré à l'évêché de Lisieux, où il mourut le jour de la Toussaint 1505.

LVIII. JACQUES II DE CAULERS, prêtre du diocèse de Paris, était abbé commendataire de l'abbaye de la Grissetière, diocèse de Luçon, lorsque Sixte IV le nomma évêque de Nîmes, le jour même qu'il transféra Étienne à Lisieux. Ménard le dit natif de Becour en Berry; il ajoute que Jacques, voulant conserver la paix & la tranquillité dans l'église de Nîmes, laissa au chapitre l'usage de ses droits pour l'élection & ne se servit pas de ses provisions. Le chapitre, sensible à ce procédé, s'assembla le 15 septembre, & l'élection tomba unanimement sur lui; il prit alors possession & prêta le serment accoutumé au chapitre le 10 décembre suivant. Il fit construire un auditoire & une galerie contigus à l'église cathédrale, pour les audiences de l'officialité; mais le procureur du roi l'obligea à les démolir en 1488, sous divers prétextes. Il fit bâtir à ses frais un très-beau parvis devant la porte de la cathédrale; il confirma en 1491 la confrérie des maîtres chirurgiens déjà fondée en 1431 dans l'église des carmes, sous l'invocation de S. Côme & S. Damien. Jacques mourut en 1496.

LIX. GUILLAUME V BRIÇONNET, originaire de la Touraine, fils de Jean Briçonnet & de Jeanne Berthelot. Il avait été nommé cardinal par Alexandre VI & était appelé cardinal de Saint-Malo, parce qu'il était évêque de cette ville lorsqu'il fut institué administrateur de l'évêché de Nîmes par le même pape, au mépris de l'élection de Jacques Faucon, prévôt de la cathédrale, faite par le chapitre de cette église, après la mort de Jacques de Caulers. Jacques Faucon se pourvut au parlement de Toulouse & y poursuivit la cassation des provisions obtenues par Guillaume Briçonnet, comme abusives & contraires aux règlements de l'église gallicane. Ce procès traîna pendant plusieurs années. Le cardinal de Saint-Malo ayant fait évoquer le procès au parlement de Bordeaux, Jacques Faucon craignant le crédit du cardinal consentit à un accommodement & lui céda tous ses droits. Le cardinal conserva

donc l'administration. Il fit rebâtir l'ancien palais épiscopal & lui donna une forme nouvelle. C'était un très-bel édifice qui fut détruit lors des guerres des protestants. Peu de jours avant sa mort le cardinal se démit de l'administration de l'évêché de Nîmes en faveur de Michel Briçonnet, son neveu. Il mourut le 13 décembre 1514.

LX. MICHEL BRIÇONNET, fils de Guillaume Briçonnet, seigneur de la Querée, & de Jeanne Brinon, neveu du cardinal Guillaume, était abbé de Saint-Guillem du Désert & vicaire général de son oncle lorsqu'il fut nommé, sur la démission de ce dernier, évêque de Nîmes. Il prit possession en 1515. Il promit en cette qualité obéissance à l'archevêque de Narbonne en 1518. On voit dans un des registres du Vatican qu'un Claude Briçonnet avait été nommé évêque de Nîmes, sur la démission de Michel Briçonnet, le 3 avril 1554, mais comme il n'en a pas été fait mention depuis, il est probable que cette démission n'eut pas lieu. Et en effet, Michel fut évêque de Nîmes jusqu'en 1560 qu'il permuta avec Bernard d'Elbène, évêque de Lodève. C'est sous l'épiscopat de Michel que le calvinisme commença à s'introduire dans Nîmes.

LXI. BERNARD VI D'ELBÈNE, Florentin, fils de Pierre d'Elbène & de Bartholomée Corsini, oncle d'Alphonse premier du nom, évêque d'Albi, prit possession de l'église de Nîmes en 1560. Sous son épiscopat, la ville de Nîmes fut très-agitée & souvent troublée par les querelles des protestants & des catholiques. Les premiers s'emparèrent de plusieurs maisons religieuses de la ville & y établirent ouvertement des prêches. Bernard, qui avait assisté au concile de Trente, ne put à son retour rentrer dans sa ville épiscopale, si ce n'est en 1567, après le voyage du roi en Languedoc. Cependant, dans un des tumultes provoqués par les protestants, il fut fait prisonnier dans son palais, traîné dans les rues de la ville & il n'échappa qu'avec peine à la mort. S'étant retiré au Puy, il y mourut le 4 juillet 1569.

LXII. RAIMOND III CAVALESI, de l'ordre des dominicains, fut nommé évêque de Nîmes & prit possession le 22 août 1573 seulement. Il fut député par le clergé des

sénéchaussées de Beaucaire & de Nîmes aux états tenus à Blois, le 6 décembre 1576. Il promit obéissance le 6 mai 1580 au chapitre de Narbonne, pendant la vacance de l'archevêché. Raimond profita de quelques moments de calme, en 1590, pour rétablir le service divin dans son église; mais comme la cathédrale était trop endommagée pour être réparée promptement, il y suppléa en convertissant l'ancien réfectoire des chanoines en une église ou chapelle convenable, dans laquelle on fit le service accoutumé. Raimond mourut le 22 août 1594, après avoir institué le chapitre son héritier.

LXIII. PIERRE III DE VALERNOD, né à Saint-Valier, bourg situé sur le Rhône, le 25 mai 1551, de Jean de Valernod & de Françoise de Luc, fut d'abord archidiacre de Carcassonne & ensuite chantre de l'église de Nîmes. Il fut sacré évêque de cette ville le 24 février 1598. Dès le commencement de son épiscopat, il s'attacha à rétablir la discipline parmi les ecclésiastiques de son diocèse & à faire célébrer convenablement le service divin. Il introduisit les récollets dans Nîmes, en vertu d'un bref du pape Paul V du 10 juin 1612, qui leur adjugea le couvent que les cordeliers occupaient dans cette ville. Les dominicains rentrèrent aussi en 1620. Ils furent rappelés par l'évêque; leur ancien monastère ne subsistant plus, ils logèrent dans une maison particulière qu'ils tenaient à loyer & qu'ils achetèrent ensuite. Pierre de Valernod se retira sur la fin de ses jours à Saint-Valier & y mourut le 12 septembre 1625. Il fut enterré dans le tombeau de sa famille.

LXIV. CLAUDE DE SAINT-BONNET DE TOIRAS, fils de Claude Aimar, seigneur de Toiras, & de Françoise de Glaret de Saint-Belin, fut d'abord chanoine & grand archidiacre de l'église de Montpellier, abbé de Saint-Gilles, de Longueville dans le diocèse de Boulogne, prieur commendataire de Longpont, diocèse de Paris, de Perci, diocèse d'Autun, de Saint-Bausile, diocèse de Nîmes, agent général du clergé de France à l'assemblée duquel il se trouva en 1610, fut choisi pour coadjuteur, en 1622, par Pierre de Valernod & devint définitivement évê-

que de Nîmes en 1625. Le 18 octobre de la même année, il sacra Jean Plantavit de la Pause, évêque de Lodève. Les troubles suscités par les guerres religieuses recommencèrent sous son épiscopat. Claude fut entraîné dans la révolte du duc de Montmorency, il reçut son pardon du roi en 1632, après la bataille de Castelnaudary, mais il fut obligé de se démettre de son évêché. Il se retira alors à Montpellier où il était prévôt de la cathédrale & où il mourut le 4 mai 1642, ou dès 1633, selon Ménard, qui ajoute qu'il fut enterré dans l'église paroissiale de Montferrier près de Montpellier. C'est pendant l'épiscopat de Claude que les capucins de Provence vinrent s'établir à Nîmes; ils y arrivèrent le 27 septembre 1630. Leur église fut commencée en 1660 & finie au mois de juin 1663. Elle fut dédiée à S. Denis.

LXV. ANTOINE DENIS COHON, natif de Craon en Anjou, docteur de Sorbonne, prédicateur célèbre, fut d'abord chanoine du Mans & posséda successivement le prieuré de Saint-Louan, les abbayes du Tronchet, diocèse de Dol, de Saint-Léger, diocèse de Saintes & de Beaulieu, diocèse du Mans. Il s'attacha au cardinal de Richelieu & à son frère Alphonse, archevêque de Lyon, qui le choisirent pour prédicateur ordinaire du roi. A la prière du premier, le roi le nomma évêque de Nîmes le 19 novembre 1633. Il reçut ses provisions de Rome le 24 juillet 1634 & fit son entrée dans Nîmes le 30 juillet 1635. Il avait été sacré à Paris au mois d'octobre précédent, dans la chapelle du palais archiépiscopal, & il prêta serment de fidélité au roi trois jours après. C'est sous son épiscopat que fut commencée la reconstruction de la cathédrale & du palais épiscopal. Antoine de Cohon donna le château de Nîmes aux dominicains qui y furent maintenus par lettres patentes datées de Chantilly, au mois d'août 1633. Vers le même temps les religieuses de Sainte-Ursule bâtirent à Nîmes un premier couvent. L'évêque en fonda un autre du même ordre quelques années après. En 1641, il fit rebâtir le couvent des récollets. Il se démit de son évêché en 1643.

LXVI. HECTOR DOUVRIER, natif de

Toulouse, fils de Rigail Douvrier, conseiller au parlement de la même ville, & de Béatrix Potier de la Terrasse, était originaire d'Auvergne. Il avait été aumônier de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, qui le fit nommer en 1629 à l'évêché de Dol. Il permuta en 1643 avec Antoine-Denis Cohon pour l'évêché de Nîmes. Le roi l'ayant agréé, il obtint ses bulles le 2 de mai 1644, mais il ne fit son entrée dans cette ville que le 13 février 1645. Un de ses premiers soins fut de bénir l'église cathédrale de Nîmes nouvellement construite. Cette cérémonie eut lieu le 18 mars 1646. Les capucins vendirent, sur la fin de l'année 1652, la maison qu'ils avaient dans la ville, & avec l'argent qu'ils en retirèrent, ils achetèrent un terrain au delà de la porte de la Couronne & y bâtirent une autre maison. Les carmes construisirent la leur en 1653 par l'acquisition qu'ils firent d'une maison voisine. Hector mourut le 20 juin 1655.

ANTOINE-DENIS COHON, ayant appris la mort d'Hector, demanda à rentrer en possession de son ancien évêché, ce qu'il obtint par la protection du cardinal Mazarin qui le fit nommer de nouveau en 1655. Il eut quelque peine à obtenir ses bulles & ne fut préconisé qu'en 1657. On doit à ce prélat le rétablissement de la plupart des églises qui subsistèrent jusqu'à la Révolution. Il fit venir des religieuses hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph pour desservir l'Hôtel-Dieu; ces religieuses furent tirées de la maison de la Flèche en Anjou & prirent possession au mois de mai 1663. Il fonda un deuxième couvent de religieuses ursulines sous le titre de l'Annonciation. Les lettres patentes du roi, autorisant cette fondation, sont datées de Paris au mois de novembre 1665. Il établit à Nîmes, pour les jeunes ecclésiastiques, un séminaire dont il confia la direction aux pères de la Doctrine chrétienne; il leur donna la cure des faubourgs. Par délibération consulaire du 27 juin 1664, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie furent introduites à Nîmes; l'évêque les logea à la porte de la Madeleine, sur le chemin qui conduit à la Fontaine. Il fonda, en 1669, la maison de la Providence pour les orphelines & les nou-

velles converties sans fortune. Antoine fit présent de sa bibliothèque aux doctrinaires & mourut le 7 novembre 1670. Il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir derrière le maître-autel de la cathédrale, en l'honneur de la Conception de la Vierge.

LXVII. JEAN-JACQUES SEGUIER, fils de Jacques, seigneur de la Verrière, & de Marguerite Tardieu, était docteur de Sorbonne & avait été théologal de Notre-Dame de Paris. Il était très-savant & versé dans la connaissance des saintes Écritures; il fut nommé évêque de Lombes en 1662, & sacré le 6 août de la même année dans la chapelle de la Sorbonne par l'évêque de Meaux. Il fut transféré à Nîmes au mois de janvier 1671, & prêta serment de fidélité au roi au mois de septembre. Il établit à Nîmes un petit séminaire pour de jeunes ecclésiastiques pauvres & un mont-de-piété, mais ces deux établissements ne lui survécurent pas; le palais épiscopal fut commencé & achevé par ses soins. Il y habita le premier. Les bénédictins achetèrent la maison qui depuis les troubles avait servi de palais épiscopal, par contrat du 7 mars 1685. C'est sous son épiscopat qu'eurent lieu à Nîmes les mesures prescrites en vertu de la révocation de l'édit de Nantes. Les carmes prirent cette même année possession de leur nouveau couvent bâti par les soins du P. Féréol, sur les fondements de l'ancien; le même jour, 4 novembre, leur chapelle fut bénie & dédiée à S. Charles Borromée. Le grand âge du prélat ne lui permettant plus de vaquer à toutes les fonctions de son ministère, il se démit de son évêché en 1687 entre les mains du roi qui lui donna deux abbayes, celle de Lyre & celle de Livri. Il mourut le 8 novembre 1689, âgé de plus de quatre-vingts ans.

LXVIII. ESPRIT FLÉCHIER, né à Perne, petite ville du comtat Venaissin, diocèse de Carpentras, le 1<sup>er</sup> juin 1632, fut élevé & instruit par le P. Hercule Audifret, son oncle, depuis général de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Esprit fit profession dans cet institut. Étant venu à Paris, il se chargea de l'éducation de Louis-Urbain Lefèvre, fils aîné de M. de Caumartin, conseiller d'État, & de Marie Urbaine de Sainte-Marthe. Protégé par le duc de

Montausier, il fut nommé à l'Académie française en 1673, après la mort de M. Godeau, évêque de Vence. Il fut choisi pour écrire l'histoire de l'empereur Théodose, à l'usage du Dauphin, & la publia en 1679. Il fut aumônier ordinaire de Madame la Dauphine en 1680. Le roi lui donna les abbayes de Saint-Séverin, de Saint-Étienne & le prieuré de Peyrac. Au mois de novembre 1685, le même prince le nomma à l'évêché de Lavaur, dont il n'avait pas encore pris les bulles, quand il le pourvut en 1687, au mois d'août, de l'évêché de Nîmes dont il attendit longtemps les provisions à cause des brouilleries survenues entre la cour de Rome & celle de France, au sujet de la franchise des ambassadeurs. Le cardinal d'Estrées le proposa au consistoire le 9 juin 1692; il y fut préconisé. Ayant reçu ses bulles, il fut sacré dans l'église du Val-de-Grâce par le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, & se rendit ensuite à Nîmes pour prendre possession; il consentit à la distraction d'Alais de son diocèse & à l'érection d'un évêché dans cette ville par le pape Innocent XII, à la prière de Louis XIV, le 16 mai 1694. Le diocèse de Nîmes ne fut plus alors composé que de quatre archiprêtres, Nîmes, Aimagues, Sommières & Quissac. Esprit Fléchier acheva la maison de la Providence commencée par Antoine Cohon; il fit venir d'Avignon quelques religieuses de Notre-Dame du Refuge & il établit dans Nîmes un couvent de cette congrégation, pour lequel les consuls cédèrent l'ancien hôtel de ville; il renouvela l'Académie royale de Nîmes, dont il fut le protecteur. Il publia, en 1693, *l'Histoire du cardinal Ximenès*, & fit imprimer ensuite ses *Panegyriques*, ses *Sermons* & ses *Oraisons funèbres*. Les dernières années de son épiscopat furent attristées par les guerres de religion & les massacres qui eurent lieu jusque dans Nîmes même. Il mourut le 16 février 1710, à l'âge de soixante-dix-huit ans, & fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait bâtir dans l'église cathédrale.

LXIX. JEAN-CÉSAR ROUSSEAU DE LA PARISIÈRE, né à Poitiers le 3 mai 1667, fils de César Rousseau, chevalier, seigneur de la Parisière, &c., & de Marie Reveau, avait

été député de la province de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1705. Louis XIV le nomma à l'évêché de Nîmes le 11 juillet 1710. Il reçut ses bulles le 1<sup>er</sup> décembre & fut sacré dans la grande chapelle du palais épiscopal de Paris le 8 février 1711 par le cardinal de Noailles. Il prononça l'oraison funèbre de Louis, dauphin de France, & de la dauphine Marie-Adélaïde de Savoie, aux états généraux du Languedoc tenus à Montpellier le 19 janvier 1713. Ce prélat gouverna son église avec beaucoup de douceur & de modération. Il mourut le 15 novembre 1736 & fut inhumé deux jours après sous le sanctuaire de la cathédrale.

LXX. CHARLES-PRUDENT DE BEC-DE-LIÈVRE, né à Nantes le 27 février 1705, nommé le 3 juillet 1737, fut sacré le 12 janvier 1738; & mourut au mois de janvier 1784.

LXXI. PIERRE - MARIE - MADELEINE CORTOIS DE BALORE, né à Dijon en 1734, sacré évêque d'Alais le 30 juin 1776, fut transféré en 1784 à Nîmes, dont il resta évêque jusqu'en 1790. [E. M.]

## NOTE LX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

*Église de Lodève.*

ON ne sait rien de l'église de Lodève avant le commencement du cinquième siècle. L'entreprise de Patrocle prouve, en effet, qu'il y avait en 422 une église dans cette ville & un évêque. Comment s'appelait cet évêque? était-ce S. Flour, qui est considéré comme le premier? C'est ce qu'on ne saurait affirmer. A vrai dire, ce n'est qu'à partir du sixième siècle, avec Materne qui vivait en 506, que commence avec quelque certitude la série des évêques de Lodève.

S. Geniès est le premier patron de la cathédrale; l'évêque S. Fulcrand qui vivait au neuvième siècle en est devenu le second. Il fit agrandir & embellir cet édifice, &

il en fit la dédicace en 975. Cette église a été depuis lors reconstruite plusieurs fois.

*Évêques de Lodève.*

I. S. FLOUR est considéré comme le premier évêque de Lodève; mais on ne possède aucun renseignement sur lui.

C'est à tort que quelques historiens ont compté au nombre des évêques de Lodève S. SILVAIN, qu'on suppose avoir été évêque en 305; S. AMANT, qu'on dit avoir passé de l'évêché de Lodève à celui de Rodez en 401; & HELLADE, dont l'existence ne s'appuie que sur le manuscrit de Savaron.

II. MATERNE est le premier des évêques de Lodève dont on ne peut révoquer l'existence en doute; il était contemporain du pape Symmaque. Il assista en 506 au concile d'Agde.

III. DEUTÈRE assista au concile de Clermont, en Auvergne, en 535 & non en 541 comme l'annonce Plantavit.

C'est à tort que Bernard Guidon & Plantavit mettent un Edibius, qui aurait assisté au concile de Paris en 557, au nombre des évêques de Lodève.

IV. AGRIPPIN assista au troisième concile de Tolède convoqué en 589 par Reccarède. Il se trouva aussi à celui de Narbonne le 1<sup>er</sup> novembre de la même année.

V. LÉONTIEN, appelé aussi Léonce, souscrivit le décret de Flavius Gondemar, successeur du roi Reccarède, en faveur de l'évêque de Tolède, métropolitain de la Carthaginoise, de la juridiction duquel certains évêques de sa province voulaient se soustraire.

VI. ANATOLIUS assista à deux conciles de Tolède, au quatrième en 633, & au sixième en 638. Le pape Honorius I fixa en 638 le nombre des chanoines de Lodève à douze, avec défense de l'augmenter sans la permission du Saint-Siège.

VII. FIRMIN, selon Plantavit, était évêque en 652, du temps du pape Martin I. Il se trouva à une assemblée tenue à Narbonne pour députer deux des évêques de la Province au huitième concile de Tolède.

VIII. ANSEMOND envoya le diacre Gisebert pour le représenter au treizième concile de Tolède, en 683.

EUGÈNE a été mis à tort au nombre des évêques de Lodève comme ayant assisté au dix-septième concile de Tolède en 694.

C'est également à tort qu'on a compté au nombre des évêques de Lodève :

BONNECHAIRE, cité par Bernard Guidon, en 711 ;

CHRÉTIEN, abbé de Moustier-Saint-Jean, que le P. le Coïnte a prouvé avoir été évêque d'Amiens en 732 ;

MICHEL, que Plantavit annonce comme contemporain de Pepin ;

NEBRIDIUS, nommé par Plantavit, mais dont on ne trouve le nom cité dans aucun document ;

RAIMOND, que Catel, d'après une pièce fautive, a supposé avoir assisté en 805 à la consécration de l'autel d'Aniane.

Pour trouver le nom d'un évêque ayant réellement appartenu au siège de Lodève, de la fin du septième siècle il faut arriver au commencement du neuvième.

IX. SISEMOND était évêque de Lodève en 817, comme on le voit par un diplôme de Louis le Débonnaire du 19 mai de cette année.

RADULFE a été mis à tort parmi les évêques de Lodève comme vivant en 840.

AUDEBERT, qu'on donne pour successeur au précédent, n'a point assisté, comme on l'a dit, à l'assemblée de Pistres en 862.

X. TATILA ou TOTILLUS était évêque dès 844, lorsque Charles le Chauve ratifia en sa faveur les donations faites à Sise-  
mond par Louis le Débonnaire.

XI. S. GEORGES, originaire du pays de Rouergue, fut d'abord religieux de Conques d'où il passa dans le monastère de Vabres vers 863. Il devint ensuite évêque de Lodève vers 877, avant la mort de Charles le Chauve. Ses reliques ont été conservées dans l'église cathédrale jusqu'aux guerres des protestants. On célébrait sa fête le 9 novembre

XII. MACAIRE succéda à S. Georges en 884 ; il assista le 17 novembre 887 au concile de Port.

XIII. AUTGAIRE ou AUDEKAIRE souscrivit une chartre qu'Emme, abbesse de Saint-Jean-Baptiste, présenta aux évêques assemblés dans l'église de Sainte-Croix de Barcelone en 906 ; l'année suivante il se trouva

au concile de Saint-Thibéry. Il assista également à celui de Jonquières le 3 mai 909.

Il faut retrancher de la liste des évêques de Lodève :

RODULFE, désigné comme successeur d'Autgaire par Plantavit ;

HERIMANN, qui ne pouvait occuper le siège de Lodève en 915, puisque Théodoric était alors évêque ;

HILDUIN, qui fut évêque de Vérone & archevêque de Milan.

XIV. THÉODORIC ou THIERRI assista en qualité d'évêque de Lodève au concile convoqué par Arnuste, en 910, dans l'église de Fontcouverte. Il se trouva en 937 à la dédicace de l'église de Saint-Pons & au concile d'Ausède dont elle fut suivie. Ce prélat, qui vécut dans une grande réputation de sainteté, mourut au mois de janvier 949 selon le nécrologe de Saint-Geniès.

XV. S. FULCRAND était, dit-on, de la famille des comtes de Substantion ou de Melgueil ; confié par sa mère aux soins de Théodoric, c'est sous cet évêque qu'il fit ses études. Il fut nommé ensuite archidiacre de Maguelonne. Il en exerçait les fonctions lorsque l'évêché vint à vaquer par le décès de Thierrî, le 7 janvier 949. Il fut choisi par le peuple pour le remplacer & sacré par Aymeri, archevêque de Narbonne, dans la basilique de cette ville, le 4 février 949. Un des premiers soins de Fulcrand, après sa nomination, fut de faire réparer & exhausser sa cathédrale dont il fit la dédicace. Il se trouva en 972 à la consécration de l'autel & de l'église de Gaillac faite par Frotaire, évêque d'Albi. Il augmenta en 975 les revenus de ses chanoines, lors de la dédicace de l'église cathédrale de Saint-Geniès. Il fonda dans la ville de Lodève un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, transféra les religieux dans un lieu plus commode & leur donna l'église de Saint-Sauveur, près de la cathédrale. Il fit réparer à grands frais le monastère de Joncels, presque détruit alors, & y plaça pour abbé un religieux du nom d'Étienne. Il fit son testament en 987. Il assista en 1004 à une assemblée de prélats convoqués à Psalmodi pour la reconstruction de ce monastère. Enfin, après cinquante-sept ans & neuf jours d'épiscopat, il mourut le mercredi 13 fé-

vrier 1006 & fut inhumé dans un caveau qu'il avait pratiqué dans la chapelle de Saint-Michel pour lui & ses successeurs. L'église de Lodève célèbre sa fête le jour de sa mort, 13 février.

XVI. MATFRED, évêque de Béziers, eut pendant neuf ans l'administration de l'église de Lodève après la mort de son ami S. Fulcrand. Il conserva ces deux évêchés jusqu'en 1015.

XVII. OLIMBEL ou EUDES ODIMBEL remplaça, dit-on, Matfred en 1015, mais on ne voit aucune trace de son administration avant 1033. Il assista à deux donations faites au monastère de Gellone, dont l'une le 1<sup>er</sup> février.

XVIII. BERNARD I se trouva en personne au concile tenu à Saint-Gilles le 4 septembre 1042, où furent confirmés les décrets du concile de Tulujes, touchant la trêve de Dieu. Bernard obtint, en 1046, de Clément II l'union des églises de Saint-André de Sangon & de Saint-Pierre de Grainpiac à la mense épiscopale. Il mourut en 1049 selon le nécrologe de Lodève.

XIX. BERNARD II assista au concile de Saint-Thibéry tenu en 1050. On pourrait croire, d'après le nécrologe de Lodève, que c'est le même que le précédent.

XX. ROSTAING assista en 1054 à la dédicace de l'église de Maguelonne. Il souscrivit en 1064 une charte de Hugues, évêque de Nevers, en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne, dans le concile de Châlons-sur-Saône. Rostaing partit pour Rome sous le pontificat d'Alexandre II, duquel il obtint entre autres privilèges que les morts de son diocèse ne fussent pas transportés dans un autre sans sa permission. Il mit la première pierre, par ordre du même pape, à l'église que les habitants de Gignac lui avaient demandé la permission de construire près de la porte de leur ville, au refus ou en l'absence de l'évêque de Béziers.

XXI. BERNARD III DE PROVENCHÈRES, nommé en 1068, fut présent à la rédaction d'une charte de Jourdain de Creissel en faveur du monastère de Gellone en 1077. Le 2 d'octobre 1095, Bernard retira, moyennant trois mille sous du Puy, des mains de Guillaume de Provenchères, son cousin, l'église de Saint-Georges, diocèse de Rodez, dans

le canton de Valléoles, & la donna à Richard, abbé, & aux religieux de Saint-Victor de Marseille. Plantavit dit que Bernard assista au concile tenu à Clermont par le pape Urbain II, qu'il se mit au nombre des croisés & qu'il mourut trois ans après dans la Terre-Sainte. Catel & MM. de Sainte-Marthe placent son décès en 1099. Il est certain, d'après le Cartulaire de Gellone, qu'il vivait encore en 1097.

XXII. DEODAT I DE CHALUS acheta, selon Plantavit, sa promotion au siège de Lodève & fut déposé deux ans après par ses comprouvinciaux.

XXIII. PIERRE I RAIMOND remplaça, selon Plantavit, Deodat de Chalus après l'expulsion de celui-ci; il ajoute qu'il s'appelait Bonus Pastor, mais il est plus probable qu'il s'appelait Raimond. Il fut élevé dans le diocèse d'Agde, & occupait le siège de Lodève en 1102 selon le Cartulaire de Gellone; il fut présent en 1129 au contrat de mariage d'Arnaud d'Omelas avec Sybille, fille de feu Pierre Obillion dont il était cousin. Pierre institua des chanoines réguliers en 1138 dans l'église de Notre-Dame de Cornils & leur donna le mont & l'église de ce nom, à condition qu'ils y seraient au nombre de treize. Ce prélat fut présent au serment que prêta Raimond, comte de Toulouse, de ne rien tenter contre la vie ou les domaines de Roger, vicomte de Carcassonne, le 2 mai 1147; il décida avec deux autres arbitres, en 1152, un différend entre Raimond, évêque, & le chapitre de Maguelonne; l'acte lui donne le nom de Pierre-Raimond. Pierre fit plusieurs donations à son église; il mourut en 1154 & fut inhumé dans la chapelle épiscopale, sous le clocher.

XXIV. PIERRE II DE POSQUIÈRES, fils de Raimond Decan, seigneur de Posquières & d'Uzès, frère des évêques Raimond de Viviers, Raimond d'Uzès & Albert de Nîmes, fut présent en 1155 à la charte par laquelle Ermengarde, vicomtesse de Béziers, confirmait sa renonciation aux dépouilles des archevêques de Narbonne, sous le règne de Louis le Jeune qui se trouvait alors à Montpellier. Il donna, du consentement de son chapitre, aux frères hospitaliers de Jérusalem l'église de Saint-



Julien & de Saint-Vincent de Nébian ; il fit en 1160 un accord avec ses chanoines au sujet de la forteresse d'Olmet. Ce prélat fut le bienfaiteur non-seulement de son église, mais de la ville de Lodève ; il entourra celle-ci de murs, fit faire à ses frais des portes & des fossés, & institua l'aumône du cloître. Il mourut le 6 juillet 1160 selon les historiens du Languedoc, en 1161 selon les éditeurs du *Gallia Christiana*, fondés sur un acte du monastère de Salvanez.

XXV. GAUCELIN RAIMOND DE MONTPEYROUX, abbé d'Aniane, fut institué évêque de Lodève par Alexandre III qui lui accorda la faculté d'administrer en même temps son abbaye ; il paraît qu'il ne fut promu à l'évêché qu'en 1162, à en juger par la bulle qu'Alexandre III adressa de Tours, le 3 janvier de la quatrième année de son pontificat, aux chanoines de Lodève, où il leur prescrit d'obéir à Gaucelin comme à leur évêque. Il eut une altercation avec Richard, comte de Rouergue, pour la possession du château de Montbrun ; ils convinrent, en 1167, qu'ils en jouiraient alternativement pendant six mois de l'année. Ce prélat était versé dans la connaissance des saintes Ecritures ; il orna sa ville épiscopale de beaux édifices, embellit ses dehors & la rendit célèbre. Il mourut, à quatre-vingt-deux ans, le 7 juin 1187, après vingt-sept ans d'épiscopat ; il fut inhumé dans le caveau des évêques.

XXVI. RAIMOND-GUILLAUME DE MONTPELLIER, successeur de Gaucelin dans l'abbaye d'Aniane, le remplaça aussi à Lodève en 1187 ; il accorda en 1189 à Raimond de Popian la permission de construire un moulin sur l'Hérault, sous la redevance annuelle d'un cens de trois hémines de froment & autant d'orge. Pierre de Lara, vicomte de Narbonne, cousin de Raimond, archidiacre, lui donna en 1192 divers domaines qu'il avait dans la ville & le diocèse de Lodève. Raimond V, comte de Toulouse, lui céda peu de temps après tout ce qu'il avait dans le Lodevois. Cet évêque fut présent, en 1194, au serment de fidélité de Guillaume, seigneur de Montpellier, à Raimond, comte de Toulouse. Il céda en 1198 au mois de novembre, à Guillaume, seigneur de Montpellier, son neveu, tant en son nom

qu'en celui de son église, & comme donataire de Gaucelin, son prédécesseur, tout ce que ledit seigneur de Montpellier pouvait prétendre sur ses biens. Raimond ne mourut, selon Catel, qu'en 1201 & fut inhumé dans le caveau des évêques.

XXVII. PIERRE III FROTIER, de la maison de ce nom dans le Périgord, succéda à Raimond en 1201, & non en 1195 comme le prétend Plantavit. Guillaume, comte de Rodez, ratifia au mois d'avril la vente faite par son père & son frère à l'évêque Raimond de tout ce qu'ils avaient dans le Lodevois. Pierre eut en 1207 de grands démêlés avec les habitants de Lodève qui envahirent son palais épiscopal & l'obligèrent avec ses chanoines à jurer l'observation de leurs privilèges & de leurs coutumes. Ayant été obligés lui & ses chanoines de faire ce serment, ils en obtinrent dispense du pape ; mais leur querelle avec les habitants s'étant renouvelée à cette occasion & Pierre ayant refusé de confirmer les coutumes, il fut assassiné dans son palais & inhumé dans la chapelle des évêques.

XXVIII. PIERRE IV DE LODÈVE, de la maison de Lodève, résolut aussitôt sa nomination de venger la mort de son prédécesseur ; il eut recours à Aymeri Guillaume, seigneur de Clermont, qui se saisit des principaux assassins & les fit mourir. Pierre établit en 1214 deux inspecteurs des bouchers de la ville de Lodève. Il se rendit, en 1215, au concile de Montpellier où fut condamnée l'hérésie des albigeois. En 1219 le roi Philippe Auguste accorda à Pierre & à ses successeurs le droit de tendre des chaînes dans les rues de Lodève. En 1225 Louis VIII, pour reconnaître les services que Pierre de Lodève avait rendus dans les expéditions contre les albigeois & dans la victoire remportée sur le comte Raimond VII, lui donna & à ses successeurs le comté de Montbrun, ou plutôt lui confirma la donation que Raimond VI en avait faite à Raimond-Guillaume. Pierre se rendit en 1228 d'abord à Meaux, puis à Paris, avec Pierre Ameil & les autres évêques de la Province pour assister à la réconciliation entre le roi S. Louis & Raimond, comte de Toulouse. En 1236, il construisit la grande tour du château de Castelar & fit quelques

acquisitions. Pierre prit dans ses derniers jours l'habit de Saint-François, dont il avait introduit les religieux à Lodève du vivant de leur fondateur & auxquels il avait donné une maison dans laquelle il décéda. Il fut inhumé en 1237 devant l'autel des franciscains de Lodève.

XXIX. BERTRAND I DE MORNAY, d'une famille originaire d'Avignon, religieux bénédictin de Saint-André, prieur de Salagon, puis de Saint-Laurent de Barrète, diocèse de Gap, fut élu évêque de Lodève avant la mort de Pierre, & confirmé par Pierre Ameil, métropolitain de Narbonne; mais pendant quatre ans qu'il gouverna l'église de Lodève, il ne put être sacré. Bertrand mourut en 1241 dans un voyage qu'il faisait du canton de Nîmes, diocèse de Béziers, au château du Caylar. Il fut transporté à Lodève & inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

XXX. GUILLAUME I DE CASOULS fut élu évêque de Lodève peu de jours après la mort de Bertrand. En 1241, il était prévôt de Nîmes & connu par sa prudence & son érudition; il fut sacré par Chrétien, évêque d'Agde, assisté de ceux de Béziers & de Maguelonne, dans l'église paroissiale de Pézénas. Il fut commis en 1244 par le pape Innocent IV, pour s'informer si Raimond, comte de Toulouse, était mort catholique ou non. Guillaume de Casouls publia, en 1252, le livre des statuts synodaux à l'usage du diocèse. On s'en est longtemps servi aux synodes annuels. Il mourut en 1159 dans un âge très-avancé. Il fut inhumé le 23 octobre dans l'église du prieuré de Saint-Michel de Grammont, à une lieue de Lodève, dont il était le bienfaiteur.

XXXI. RAIMOND II BELLIN, trois jours après les obsèques de Guillaume, fut élu évêque de Lodève le 26 octobre 1259; il était chanoine de l'église d'Albi. Il fut sacré dans l'église de Narbonne par l'évêque d'Agde, le 11 de janvier suivant, & le même jour il fit serment d'obéissance au chapitre, le siège métropolitain étant vacant. A peine eut-il pris possession, qu'il exigea des habitants le serment de fidélité. Raimond accorda, en 1261, divers privilèges aux chanoines de son église; il permit à l'abbé & aux religieux de Saint-Sauveur la

conduite & la direction de certaines eaux dans leur monastère. Il transigea avec le comte de Rodez en 1262.

XXXII. RAIMOND III ASTULFE, de la maison de Roqueseille, que Plantavit a confondu avec le précédent, fut élu le 13 janvier 1263. En 1270, il présenta au roi saint Louis une requête divisée en cinq chefs pour se plaindre de Guillaume de Cohardon, chevalier, sénéchal de Carcassonne & de Béziers, qui exigeait de sa part un hommage pour les biens qu'il tenait de Sa Majesté. Raimond mourut en 1279 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Fulcrand.

XXXIII. BÉRANGER I DE BOUSSAGUES succéda à Raimond en 1279; il était né dans le diocèse de Lodève & réunissait toutes les qualités nécessaires pour concilier les esprits. Pierre, archevêque de Narbonne, écrivit le 17 août 1280 à ses suffragants pour les inviter à assister dans cette ville, le jour de la S. Mathieu, à la consécration de Béranger, élu évêque de Lodève. Il proleagea cette cérémonie au 6 octobre. Cet évêque mourut le jour des Saints-Innocents de l'an 1284 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

XXXIV. BÉRANGER II GUITARD, que Plantavit appelle Gérard, succéda à Béranger de Boussagues le samedi d'après l'Épiphanie 1285; il fut élu par compromis, étant archidiacre de cette église. Pierre, archevêque de Narbonne, confirma son élection le 13 janvier & invita ses suffragants à sa consécration pour le 26 de février. Béranger érigea en paroisse la chapelle de Notre-Dame de Celleneuve en 1286. Il institua en 1289 une collégiale de quatre chapelains dans l'église de Saint-Étienne de Gigean, pour y célébrer tous les jours la messe. Il mourut en 1290 & fut inhumé dans le caveau des évêques.

XXXV. BERTRAND IV DE POITIERS, inconnu à Catel & admis par Plantavit à raison d'un ancien acte du 1<sup>er</sup> octobre 1290, par lequel Salomon de Felgaire, seigneur de Lunas, se reconnaît vassal de Bertrand de Poitiers, évêque de Lodève, pour le lieu de Saint-Maurice.

XXXVI. GAUCELIN, fils de Gérard de la Garde, doyen de Brioude, vicaire général de Gilles, archevêque de Narbonne, fut élu

évêque de Lodève en 1290; il promit obéissance à son métropolitain le 23 mai 1292. Des arbitres terminèrent cette année les différends qui subsistaient entre l'évêque de Lodève & le commandeur de Nébian. Boniface VIII nomma Gaucelin à l'évêché de Maguelonne en 1296.

XXXVII. ITÉRIUS, de Bordeaux, de l'ordre des frères mineurs, fut élu évêque de Lodève à la place de Gaucelin par le pape Boniface VIII; la bulle est datée du 17 décembre 1296. Dès qu'il eut pris possession, Béranger-Guillaume, baron de Clermont, & Raimond Abrand, lui rendirent hommage. Il fit serment d'obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne, en 1299, fut nommé la même année légat du Saint-Siège, institua en 1300 un office de héraut dans la ville de Lodève & le conféra à Hugues de Carennac. Itérius mourut le 29 juin 1302, & fut transporté à Bordeaux où il fut inhumé dans l'église des frères mineurs.

XXXVIII. DÉODAT II DE BOUSSAGUES, neveu de l'évêque du même nom, succéda à Itérius en 1302; il fut convoqué par Boniface VIII au concile qu'il avait indiqué à Rome au sujet de ses discussions avec Philippe le Bel, mais ne se rendit pas à cette invitation. Le jeudi avant la Saint-Nicolas de l'année 1308, il promit obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne; il forma, en 1312, une association avec l'église d'Agde & mourut cette année, selon Catel. Mais Plantavit admet un second Déodat, successeur du premier, fait qui n'est appuyé d'aucune preuve & dont il n'est pas lui-même bien sûr. On ne peut admettre non plus l'évêque Clément que Plantavit place après Déodat de Boussagues.

XXXIX. BERNARD V reçut, en 1313, divers hommages des feudataires relevant de l'évêché. Il accorda, le 4 mars de la même année, au curé de Clermont la permission de faire bénir par l'évêque qui lui conviendrait le cimetière de sa paroisse.

XL. GUILLAUME II DU PUY succéda à Bernard dès le 19 mars 1314. Le registre de Benoît XI en fait foi. On voit par plusieurs lettres de Louis le Hutin, que ce monarque avait une affection particulière pour Guillaume. Cet évêque ne conserva l'évêché

que deux ans; il était de la famille de Gérard du Puy, cardinal du titre de S. Clément.

XLI. GUILLAUME DE MANDAGOT, d'une famille de Lodève, était neveu du cardinal Guillaume de Mandagot; honoré de la pourpre par Clément V; archevêque d'Embrun & ensuite d'Aix, puis recteur du comtat Venaissin en 1305.

Plantavit dit que Guillaume, son neveu, passa de l'évêché d'Uzès à celui de Lodève. Il semble qu'il faille dire le contraire, car on voit un Guillaume de Mandagot, évêque d'Uzès de 1318 à 1344; peut-être y eut-il deux évêques de ce nom dans l'une & l'autre église. Quoi qu'il en soit, ce prélat reçut l'hommage de tous ses vassaux en 1316, & spécialement de Béranger-Guillaume, seigneur de Clermont. En 1317, il fit quelques échanges avec Gérard de Lodève. S'il est vrai, comme l'assure Plantavit, qu'il mourut & fut inhumé à Lodève en 1317, c'est une raison de plus pour convenir que Guillaume, évêque d'Uzès, était un autre prélat du même nom.

XLII. GUI I prêta serment de fidélité au roi, en qualité d'évêque de Lodève, le 30 avril 1317.

XLIII. JACQUES I DE CONCOSSE, originaire de Cahors, appartenait, selon Plantavit, à l'ordre de Saint-Dominique; il était pénitencier de Jean XXII & son confesseur, & fut nommé par ce pape à l'évêché de Lodève, en 1317. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 3 mars 1318. Plantavit dit que cet évêque établit les dominicains dans la ville de Clermont; leur maison y fut bâtie le 17 avril 1321, sur un emplacement que leur céda Béranger-Guillaume, seigneur de cette ville. On voit par les registres du Vatican que Jacques fut transféré cette même année, par le pape Jean XXII, à la métropole d'Aix.

XLIV. JEAN I DE LA TISSERENDERIE fut nommé à l'évêché de Lodève par Jean XXII après la translation qu'il fit de Jacques à Aix. Jean était de l'ordre des frères mineurs. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 20 juillet 1322, mais il ne prit pas possession de ce siège, ayant été nommé par Jean XXII à l'évêché de Rieux à la place de Bertrand, transféré par le

même pape à Cahors, par une bulle datée d'Avignon du 20 juillet 1324.

XLV. BERNARD GUIDON ou DE LA GUYONIE, natif de La Roère en Limousin, entra dans l'ordre de Saint-Dominique en 1279, dans le couvent de Limoges. Après y avoir rempli les divers offices de son institut pendant trente-cinq ans, il fut nommé inquisiteur en 1308, procureur-général de son ordre en 1312, légat du pape Jean XXII en Italie, en France & en Flandre pour engager les princes chrétiens à conserver la paix, & évêque de Tuy en Galice en 1323. Le même pape le transféra à Lodève au mois de juillet 1324. Ce prélat fit sa soumission à la Chambre apostolique le 2 août & prit possession le 21 mars 1325. Bernard était très-versé dans la connaissance de l'histoire & composa plusieurs ouvrages. Une partie s'est perdue dans les guerres de religion. On peut voir la liste de ceux qui nous restent dans la *Bibliothèque des frères prêcheurs*. Bernard répara le palais épiscopal de Lodève & l'augmenta. Il fit faire le chemin de Lodève à Montbrun. Après avoir rempli les fonctions épiscopales pendant huit ans, il mourut au château de Lauroux, une des dépendances de son évêché, en 1331, le lendemain de la fête de Saint-Thomas, à l'âge de soixante-onze ans. Son corps fut porté à sa maison professe de Limoges, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament. Il fut inhumé dans le sanctuaire, à la gauche du grand autel; une inscription fut mise sur son tombeau. L'histoire de sa vie se trouve dans le P. Labbe, *Nova Bibliotheca manusc.* &c., t. 2, p. 820.

XLVI. BERTRAND II DU MAS fut élu évêque de Lodève le 17 février 1332, par la faveur de Jean XXII; il assista au mois de mai au chapitre général de son église & y confirma les statuts dressés par ses prédécesseurs.

XLVII. ROBERT était évêque de Lodève, selon Plantavit, dès 1348; il fut commis la même année par Clément VI, pour donner des dispenses de mariage à Arnaud de Lozières & à Agnès de Montesquiou, parents au degré prohibé. Les archives de la Chambre des comptes de Paris ne portent néanmoins son élection & sa confirmation qu'en 1349. Robert transigea, en 1351, avec les

syndics de la communauté du château du Caylar touchant la garde de ce château; il vécut jusqu'en 1356 environ.

XLVIII. GIBERT ou GILBERT, appelé aussi GAUBERT, fut transféré de l'évêché de Gap à celui de Lodève en 1358, selon les registres du Vatican. Plantavit prétend qu'il remplissait ce siège dès le mois de novembre 1357, fondé sur un acte des archives du monastère de Gellone, où il est fait mention de ce prélat. De son temps, en 1359, les carmes furent transférés de leur monastère de Montbrun dans un autre endroit, près le pont de Lergue, au pied de la montagne où ils sont restés depuis. Gibert mourut en 1360 ou 1361.

XLIX. AYMERI HUGUES était chanoine de Poitiers & official de Bourges, avant d'être promu à l'évêché de Lodève par le pape Innocent VI, le 21 juillet 1361. Il fit plusieurs acquisitions dans la ville de Clermont & reçut divers hommages en 1364. Il promit obéissance à Pierre, archevêque de Narbonne, le 5 juillet 1365, & mourut le 24 avril 1370.

L. GUI II DE MALSEC, originaire de Tulle, neveu de Grégoire XI, docteur en théologie à Limoges, après avoir professé le droit canonique à Toulouse, archidiaacre de Corbières dans l'église de Narbonne, chapelain & acolyte du pape, petit-neveu de Nicolas Roger, archevêque de Rouen, fut nommé à l'évêché de Lodève, le 27 mai 1370, par Urbain V qui le transféra à Poitiers l'année suivante.

LI. JEAN deuxième du nom succéda à Gui en 1372. C'est le premier évêque de Lodève qui ait ordonné qu'on conservât dans cette église les saintes espèces, comme il est d'usage de les conserver dans les autres églises, dans un saint ciboire élevé dans un ostensor ou renfermé dans un tabernacle sous la clef. Il institua en même temps une confrérie du Saint-Sacrement dans sa cathédrale en 1374. Plantavit nous a conservé l'acte de cette fondation.

LII. FERRI CASSINEL de Lucques, en Italie, fils de François Cassinel & de N. de Pomponne, fut d'abord clerc & notaire du roi, conseiller d'État, docteur en théologie, grade pour le repas duquel Charles V lui fit donner deux cents livres. En 1372, il devint

archidiacre du Vexin en l'église de Rouen, & fut promu en 1374 à l'évêché de Lodève. Le duc d'Anjou, gouverneur de Languedoc, le nomma capitaine-général de toute la langue d'Oc. Ce prélat établit sa principale résidence à Toulouse & y assembla au mois d'août les communes de la Province qui accordèrent au roi, pour la guerre, deux francs quatre sous par feu. Dans une charte du mois de septembre de la même année, Ferri prend le titre de comte de Montbrun & de conseiller du roi. Il fut transféré à Auxerre en 1382.

LIII. PIERRE V GIRAUD ou GÉRARD, né au château de Saint-Symphorien dans le Forez, était licencié ès lois & archidiacre de Bourges le 9 février 1373; clerc de la Chambre apostolique en 1377; chanoine d'Autun, grand pénitencier de Clément VII, en 1380. Il fut ensuite prévôt de Marseille & nommé par le pape Clément VII à l'évêché de Lodève, non en 1380, selon l'opinion commune, mais le 22 octobre 1382; il fut transféré à l'église du Puy le 15 juillet 1385. Baluze croit qu'il passa au siège d'Avignon en 1386; il devint cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens & évêque de Tusculum. Par son testament du 8 octobre 1410, il légua les ornements d'une chapelle à l'église de Lodève.

LIV. CLÉMENT, originaire d'Italie, auditeur de rote, camérier de la Chambre apostolique, succéda à Pierre Giraud en 1385. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires du cardinal de Luxembourg, le 29 juin 1387, demeura constamment à Avignon & gouverna son diocèse par procureur. Si c'est de lui qu'il est question dans le nécrologe des célestins de Paris au 28 mai, son surnom était de Grammont. Il mourut en 1392.

LV. GUILLAUME IV DE GRIOMARD, neveu du pape Urbain V, clerc de la Chambre apostolique, devint par élection évêque de Lodève, & succéda à Clément en 1392; il ne prit point possession de son église & resta toujours à Avignon auprès du pape. On voit, par plusieurs pièces tirées des archives de Narbonne, qu'il vécut jusqu'en 1398 & qu'il mourut avant le 28 avril de cette année.

LVI. JEAN III DE LA VERGNE, seigneur

de Tressan dans le diocèse de Béziers, grand chantre de l'église de Saint-Geniès & clerc de la Chambre apostolique, fut élu évêque après la mort de Guillaume. Il fut sacré au mois de novembre par Barthélemy, évêque de Béziers; il promit obéissance à François, archevêque de Narbonne, en 1398, & fit serment de fidélité au roi entre les mains de Pierre de Mornay, chevalier, lieutenant du sénéchal de Carcassonne, le 3 juillet 1400, dans la chapelle de Saint-Blaise de la citadelle. Il mourut en 1413.

LVII. MICHEL I LEBEUF, licencié en droit, conseiller intime du duc de Berry, succéda à Jean de la Vergne le 25 août, selon le registre des provisions de Jean XXIII, & le 17 septembre 1413, selon le registre de l'antipape Benoît XIII. Il mourut en 1430.

LVIII. PIERRE VI DE LA TRILLINE succéda à Michel le 13 février 1430, selon le registre des provisions de Martin V. Il était très-versé dans le maniement des affaires; Martin V l'avait employé comme légat en 1426 auprès du roi de Castille. Il était archidiacre de Lodève avant d'occuper le premier siège de cette ville. Il fut sacré à Paris par Jacques du Chastellier, évêque de cette ville. Il se trouva au concile de Narbonne le 29 mai 1430. Pierre prêta serment de fidélité au roi le 11 octobre de la même année. Il institua, en 1431, un vicaire perpétuel dans l'église de Saint-Jean des Plans & défendit, en 1433, sous peine d'excommunication, d'introduire des chevaux ou autres animaux dans les églises de son diocèse, abus qui y subsistait encore pour cause d'amusement. Il mourut en 1441.

LIX. JACQUES II DE GAUJAC succéda à Pierre de la Trilline le 20 novembre 1441; il était chanoine & grand chantre de Saint-Geniès. Il se fit rendre hommage par les habitants de Lodève en 1445; il est qualifié conseiller du roi dans des chartes de Gaignières qui en font mention en 1446, le 4 juillet 1448, le 29 janvier 1449 & le 22 janvier 1450.

LX. GUILLAUME V D'ESTOUTEVILLE, originaire de Normandie, fils de Jean d'Estouteville & de Marguerite d'Harcourt, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin des Champs, d'abord évêque de Saint-Martin, ensuite d'Angers, archevêque de Bour-

ges, &c., cardinal; eut la commende de l'évêché de Lodève après celle du diocèse de Nîmes, le 7 janvier, selon le livre des provisions de Nicolas V; il la conservait encore en 1453 lorsqu'il fut transféré à Maurienne le 26 janvier de cette année.

LXI. BERNARD VII DE CASSILIAC était chanoine d'Albi, lorsqu'il reçut les provisions de l'évêché de Lodève le 26 janvier 1453, selon les actes du consistoire du Vatican. On n'a aucun renseignement sur son administration.

LXII. JEAN IV DE CORGUILLERAY était abbé commendataire de Saint-Thibéry, conseiller de Louis XI, au sacre duquel il assista à Reims le 15 avril 1461, & par lequel il fut chargé de différentes négociations à l'occasion de la guerre du *bien public*. Quelques mois après le sacre du roi, Jean fut élu évêque de Lodève, le 26 avril 1462; il prit possession la même année, obtint en 1465 la commende de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert & mourut en 1488 dans un âge très-avancé. Il fut enterré dans la chapelle de Saint-Fulcrand qu'il avait fait agrandir & décorer.

LXIII. GUILLAUME VI BRIÇONNET, originaire de Touraine, fils de Guillaume Briçonnet, ministre d'État & gouverneur de Languedoc & de Raoulete de Beaune, fit ses études au collège de Navarre, devint chanoine de Saint-Martin de Tours, bachelier en droit & notaire apostolique; il fut nommé évêque de Lodève le 24 avril 1489, âgé de 17 ans seulement. Il obtint vers ce temps la commende de l'abbaye de Gellone, prêta serment de fidélité au roi Charles VIII le 22 mai 1491, à Tours. En 1496 il devint grand aumônier d'Anne, duchesse de Bretagne. C'est par ses soins que fut fait en 1498 le répertoire des privilèges, droits & renseignements de l'église de Lodève & des faits mémorables de ses évêques; c'est en quelque sorte l'abrégé de l'ouvrage de Bernard de la Guyonie. Il fut reçu chanoine de l'église de Paris en 1502. Devenu évêque de Meaux en 1516, il se démit de l'évêché de Lodève en faveur de son frère.

LXIV. DENIS BRIÇONNET, frère du précédent, archidiacre de Reims, d'Avignon, doyen de l'église collégiale de Tarascon, &c.; commissaire pour le roi aux états

de Bretagne, évêque de Toulon en 1511, abbé de Saint-Martin d'Épinay en 1512, évêque de l'église de Saint-Malo en 1513, enfin évêque de Lodève en 1516, sur la démission de son frère sous la réserve de 1200 livres de pension & de la collation des bénéfices du diocèse, nommé ambassadeur par le roi auprès de Léon X, il pressa la canonisation de S. François de Paule, fondateur des mimmes, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> juin 1519. Il conserva l'église de Lodève jusqu'en 1520.

LXV. RENÉ I DU PUY, frère de Jacques du Puy, seigneur de Naselles, était abbé de Cormeri, en Touraine, prieur de Pommier-Aigre, ordre de Grammont, lorsqu'il devint évêque de Lodève en 1520 en permutant son abbaye avec Denis Briçonnet, aux mêmes conditions de la part de celui-ci que celles que lui avait imposées son frère Guillaume, excepté qu'il institua René du Puy son vicaire général pour la collation des bénéfices le 2 février 1521. Cet évêque mourut au mois d'août 1524 à Lodève & fut inhumé dans le caveau des évêques de cette ville.

LXVI. JEAN V MATHIEU nous est connu par les recherches de Plantavit, qui faisant la visite de son diocèse trouva un livre de reconnaissance fait par ordre de Jean Mathieu, évêque de Lodève, en 1526.

LXVII. LAURENT TOSCAN, originaire de Milan, fut nommé évêque de Lodève en 1528; il ne géra son diocèse que par procuration. Jean-Mathieu Toscan, son frère, poète latin, a fait son épitaphe en deux vers.

LXVIII. LÆLIUS URSINUS CERCHI, Florentin, sur la démission de Laurent, résidant en cour de Rome, fut nommé par François I<sup>er</sup> en 1530. Étant encore à Rome, il institua vicaire général Pierre de Barrault. Lælius se démit en 1545 en faveur du suivant.

LXIX. GUI ASCAGNE SFORZA, fils de Bossius, comte de Santa Fiora & de Constance Farnèse, fille naturelle du pape Paul III, était à peine âgé de seize ans lorsque le pape Paul III le nomma cardinal, en 1534; l'année suivante il fut promu à l'évêché de Parme &, sur la démission de Lælius, il fut nommé évêque de Lodève, le 7 juin 1546, légat du Saint-Siège à Bologne, puis envoyé

par le pape en Pannonie lors de la guerre avec les Turcs. Jules II le nomma cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in via lata*. Sous Paul IV il fut protecteur des églises d'Espagne; il s'était démis après un an de l'évêché de Lodève & mourut en 1564.

LXX. DOMINIQUE DU GABRE, natif de Gascogne, obtint divers bénéfices par la faveur du cardinal de Tournon; il était protonotaire apostolique, premier aumônier du roi de France, ambassadeur à Venise & chef des finances en Italie, pendant son séjour dans cette contrée. Il permuta, avec Gui, l'évêché de Lodève contre la commanderie de Bailleul. Le 17 août 1547 il prit possession par procureur, & personnellement l'année suivante. Il mourut à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1557.

LXXI. BERNARD VIII D'ELBENE, fils de Pierre, seigneur de Montfort & de Bartholomette Corsini, docteur en droit, archidiacre d'Auch, référendaire de la cour de Rome, fut nommé évêque de Lodève le 18 janvier 1558 par Henri II. Il prit possession la même année & fut transféré à Nîmes en 1560.

LXXII. MICHEL II, fils de Guillaume Briçonnet, conseiller au parlement de Paris & de Jeanne Brisson, neveu du cardinal Guillaume, archevêque de Reims & de Narbonne, fut d'abord avocat au parlement, ensuite vicaire général du diocèse de Narbonne; chanoine de Paris le 18 juillet 1513 à la place de Guillaume dont il prit également le siège à Nîmes en 1515; enfin il passa à celui de Lodève en 1560 & s'en démit l'année suivante. Il mourut en 1574.

LXXIII. CLAUDE BRIÇONNET, fils de Guillaume Briçonnet, devint évêque de Lodève par la démission de Michel, son oncle, au mois de mars 1561; il se démit en 1566 en faveur de Pierre son cousin, sous la réserve de la seigneurie de la ville & du comté de Montbrun. Après sa mort son corps fut transporté à Lodève & inhumé dans le caveau des évêques.

LXXIV. PIERRE VII, fils d'Olivier Barraud, trésorier de Bretagne, & de Pétronille Briçonnet, était chanoine de Lodève & vicaire général de feu Lælius Ursinus Cerchi; il devint évêque par la démission de Claude, son cousin, le 8 février 1569,

mourut le 17 août 1569 dans sa maison canoniale, & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

LXXV. ALPHONSE VERCELLI, prêtre du diocèse de Bologne, docteur en droit & aumônier de Catherine de Médicis, abbé de Sublac, au diocèse de Cahors, fut nommé par cette reine évêque de Saluces, mais le pape n'y ayant pas consenti, il fut promu à l'évêché de Lodève le 10 février 1570; peu de temps après sa promotion, la reine le nomma ambassadeur auprès de l'Empereur. En 1573 la ville de Lodève fut prise par les calvinistes; le palais épiscopal & les maisons canoniales furent renversées & spoliées, les églises démolies & les reliques des saints, entre autres celles de S. Fulcrand, furent traînées dans les rues; l'évêque était alors à Avignon où il mourut en 1573. Il fut inhumé chez les franciscains.

LXXVI. RENÉ II DE BIRAGUE, originaire de Milan, était né le 2 février 1506; il était docteur en droit lorsqu'il fut envoyé comme ambassadeur auprès de François I<sup>er</sup> qui le retint à sa cour. Il fut fait conseiller au parlement, maître des requêtes & président à Turin où il était en 1560. Le roi le nomma ambassadeur au concile de Trente. Il fut fait garde des sceaux, en 1570, après la retraite de Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans. Il avait épousé Valence de Ballis, dont il eut une fille unique; sa femme était morte en 1572; il succéda en 1573 au chancelier de l'Hôpital. Alphonse, évêque de Lodève, étant mort, il obtint l'administration de cet évêché le 12 octobre 1574; il avait depuis peu embrassé l'état ecclésiastique. L'année suivante, il fut fait abbé de Flavigny. Il institua pour vicaire général de Lodève, le 13 décembre 1574, Désiré Albi, chanoine de Saint-Geniès. Il abdiqua les fonctions de garde des sceaux en 1578, fut fait cardinal par Grégoire XIII le 23 mars, & nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 1<sup>er</sup> décembre, lors de la première promotion. Il se démit en 1580 de son diocèse à cause de son grand âge & mourut trois ans après, le 24 novembre 1583, à soixante-dix-sept ans; il fut enterré à Paris dans l'église Sainte-Catherine.

LXXVII. CHRISTOPHE DE LESTANG

avait à peine vingt ans lorsqu'il fut promu à l'évêché de Lodève, en 1580; il fut sacré l'année suivante par dispense du pape; prit possession solennelle le 5 juin, & le 9, après avoir fait le serment d'observer les statuts du chapitre, il reçut la soumission des chanoines. Il fut transféré à l'évêché d'Alet en 1602 & à celui de Carcassonne en 1604; il fut nommé en 1619 commandeur des ordres du roi.

CHARLES DE LÉVIS, fils d'Anne, duc de Ventadour, fut nommé par Henri IV, en 1604, à l'évêché de Lodève; trop jeune pour être sacré, il quitta l'état ecclésiastique & abdiqua en 1607.

LXXVIII. GÉRARD DE ROBIN, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, fut nommé par Henri IV à l'évêché de Lodève, en 1607. Gérard ayant reçu ses provisions de Paul V, fit son entrée à Lodève sans cérémonie; il demeura dans la maison de l'archidiaconé & ne pensa qu'à remplir avec zèle les fonctions de son ministère. Il fit réparer la forteresse de Montbrun & introduisit les récollets dans Lodève. Gérard mourut le 15 janvier 1611 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

LXXIX. FRANÇOIS I DE LÉVIS-VENTADOUR, frère de Charles, prédécesseur de Gérard, fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Lodève, en 1612, & confirmé par Paul V; il n'avait encore que seize ans, son âge ne lui permettait pas de se faire sacrer; il institua des vicaires généraux pendant treize ans entiers & alla à Rome en 1622, à l'âge de vingt-six ans. A son retour il suivit l'exemple de son frère & quitta l'Eglise pour l'épée; il prit le titre de comte de Vauvert, & fut tué en 1625 à l'expédition de la Rochelle.

LXXX. JEAN DE PLANTAVIT DE LA PAUSE, docteur en théologie, protonotaire apostolique, abbé de Saint-Martin de Rurecourt, était né dans les Cévennes de Christophe & d'Isabelle d'Assas de Marcassargues; il avait été élevé dans la religion réformée dont il fit abjuration dans l'église cathédrale de Béziers en 1604; il étudia la théologie à La Flèche & partit ensuite pour Rome. A son retour il fut fait grand aumônier de la reine-mère Marie de Médicis & ensuite d'Elisabeth, sa fille, femme

de Philippe IV roi d'Espagne. Avec l'agrément de Louis XIII, Jean permuta l'abbaye de Rurecourt contre l'évêché de Lodève, avec le comte de Vauvert, le 7 mai 1624; il fut confirmé par Urbain VIII le 16 août & sacré à Paris, dans l'église Saint-Louis, le 18 octobre, par François de Harlay, archevêque de Rouen. Au mois de novembre il prêta serment de fidélité au roi dans la chapelle de Saint-Germain en Laye, & fut reçu à Lodève avec solennité la veille de Noël; il fit de l'archidiaconé son palais épiscopal, l'augmenta & le décora. Il fit bâtir la maison des récollets & en consacra l'église; il exécuta la visite de son diocèse, dressa de nouveaux statuts pour les consuls de Lodève & de Saint-André, fit réparer & ouvrir des chemins publics, corrigea l'office propre de son église & le fit imprimer; il forma le tableau ou la chronologie de ses prédécesseurs. Après vingt-trois ans de travail dans l'épiscopat il se démit en 1648, en faveur de François Bosquet son ami, sous la réserve d'une pension de six mille livres & se retira à Margon, diocèse de Béziers. Il y vécut jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans & mourut le 28 mai 1651 à Pézénas. Il fut transporté dans l'église de Lodève & inhumé dans la chapelle de Saint-Michel dans un tombeau de marbre qu'il avait fait élever.

LXXXI. FRANÇOIS II BOSQUET, né à Narbonne le 28 mai 1605, fils du savant Durand Bosquet, premier juge de la ville & de Jeanne Lenoir, contracta une étroite amitié avec Pierre de Marca au collège de Foix, à Toulouse; il s'appliqua à tous les genres de littérature & spécialement à l'étude des langues, de l'histoire, de la théologie & du droit; il était docteur dans cette Faculté dès l'âge de dix-sept ans. Il remplit d'abord en 1634 les fonctions de juge à Narbonne, plaida ensuite avec distinction comme avocat au barreau de Paris, & fut fait intendant de Languedoc, puis nommé par le roi évêque de Lodève, sur la démission de Jean de Plantavit, son ami, au mois d'avril 1648. Il fut proclamé à Rome par Innocent X le 29 septembre, & sacré à Narbonne, le 20 décembre, dans l'église cathédrale, par Claude de Rébé, primat de cette église. Il prit possession le jour de l'Épiphanie 1649,



il transféra les religieuses ursulines de quelques maisons particulières dans un monastère commode, confia le collège & l'instruction de la jeunesse aux pères de la Doctrine chrétienne & fit mettre ce qui restait des reliques de S. Fulcrand dans une châsse d'argent, de concert avec son chapitre. Sur la démission du cardinal d'Este de l'évêché de Montpellier, François fut transféré à cette église le 10 juillet 1656.

LXXXII. ROGER DE HARLAY-CESY, fils aîné du comte de Cesy & de Marie de Béthune, était abbé de Notre-Dame d'Eschalis, de Saint-Pierre d'Auxerre & de Perseigne, lorsqu'il fut nommé par le roi à l'évêché de Lodève en 1657; il fut sacré dans l'église des feuillans, à Paris, par Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, le dimanche 2 juin 1658 & prêta serment au roi le 1<sup>er</sup> août. Il posa en 1667 la première pierre du palais épiscopal qu'il commença à construire à grands frais. La mort l'empêcha de le continuer. Il décéda à Pézénas le 14 mars 1669 lors de l'assemblée des états généraux de la Province dans cette ville; son corps fut transporté à Lodève & inhumé dans la chapelle des évêques.

LXXXIII. JEAN-ARMAND DE ROTUNDIS DE BISCARAS, fils de Jacques, gouverneur de Charleville, & de Françoise de Gleisenove, fut fait évêque de Digne en 1668 & nommé à Lodève en 1669, avant d'avoir pris possession de ce premier siège; il fut sacré en 1670, prêta serment de fidélité au roi le 24 octobre & fut transféré à Béziers le 5 janvier 1671.

LXXXIV. CHARLES-ANTOINE DE LA GARDE DE CHAMBONAS fut nommé évêque de Lodève en 1671 & sacré le 15 de novembre dans la chapelle des chartreux, à Paris, par l'évêque de Viviers, son oncle; il prêta serment au roi le 19, assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1685 & fut transféré à l'église de Viviers après la mort de Louis-François de la Beaume de la Suze en 1690.

LXXXV. JACQUES-ANTOINE PHÉLIPAUX DU VERGER, docteur en théologie, abbé de Saint-Gilles de Nîmes, fils d'Antoine Phéliepeaux, seigneur du Verger, conseiller d'Etat, & de Marie de Villebois, fut fait abbé de Bourg-Moyen en 1688, &

nommé évêque de Lodève le 1<sup>er</sup> novembre 1690. Ayant reçu ses provisions, il fut sacré à Paris le 24 août 1692 par l'archevêque de Bourges; il prit possession la même année. Le roi lui donna les abbayes de Saint-Pierre de Nant, le 24 décembre 1694, & de Saint-Sauveur de Lodève à la Toussaint 1697. Il mourut dans son diocèse à la fin d'avril 1732.

LXXXVI. JEAN-GEORGES DE SOUILLAC était fils de François de Souillac, seigneur de Verneuil, & de Charlotte d'Aubusson; il était docteur en théologie & vicaire général de l'évêché de Périgueux. Le roi le nomma à l'évêché de Lodève le 14 juin 1732; au mois de janvier 1733 il fut sacré à Agde par Cl. de la Chastre, évêque de ce diocèse. Il prêta serment de fidélité au roi le 10 mai de la même année, & quitta l'évêché en 1749.

LXXXVII. JEAN-FÉLIX-HENRI DE FUMEL, né à Toulouse en 1717, fut nommé en mars 1750 & sacré le 5 juillet suivant; il avait été pourvu le 25 juin 1746 de l'abbaye de Belleperche, diocèse de Montauban; il s'en démit en 1753, & fut nommé à celle de Saint-Guillem ou de Gellone, dans son diocèse, en 1781. En 1790 l'évêché de Lodève fut supprimé. [E. M.]

## NOTE LXI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église d'Uzès.*

LE diocèse d'Uzès a été démembré de celui de Nîmes à la fin du quatrième siècle en même temps que celui d'Agde; mais on ne connaît la suite de ses évêques qu'à partir du cinquième siècle.

L'église cathédrale est dédiée à S. Théodoric ou Thierry, prêtre & martyr à Antioche. Le chapitre a été régulier pendant plusieurs siècles. Les chanoines suivaient la règle de Saint-Augustin. Il n'a été sécularisé qu'en 1719, sous l'épiscopat de Michel Poncet de la Rivière. Au dix-septième siècle, il était composé de quatre dignitaires & de seize chanoines. Après la sécularisation il

comprit un prévôt, un archidiacre, un sacristain, un capiscol & vingt-quatre chanoines. L'église cathédrale fut reconstruite par Nicolas de Grillé en 1657 ; elle fut consacrée solennellement en 1663 par son successeur Jacques Adhémar de Monteil. Ce prélat fit aussi bâtir le palais épiscopal.

*Suite chronologique des évêques d'Uzès.*

I. CONSTANTIUS, CONSTANTIANUS ou CONSTANTINUS, noms qui désignent le même personnage, occupait le siège d'Uzès de l'an 419 à l'an 455 ; il assista au premier concile d'Orange en 441. Quoique le siège de Constantin, cité le premier dans la trente-sixième lettre du pape S. Léon, ne soit pas désigné, Baluze croit que c'est bien de l'évêque d'Uzès qu'il s'agit dans cette lettre. Ce prélat est également au nombre de ceux que le pape S. Léon félicitait le 1<sup>er</sup> février 452 sur leur orthodoxie. Au troisième concile d'Arles, vers 455, il décida un différend entre trois évêques & Fauste, abbé de Lérins.

II. PROBATIUS ou PROBATIANUS assista en 506 au concile d'Agde auquel S. Hilaire présida.

III. RORICE, qu'on croit fils de Ferréol, préfet des Gaules, fut d'abord marié à Papeanille, parente de l'empereur Avitus. Sous son épiscopat, le pays d'Uzès fut conquis par Théodebert & soumis à la métropole de Bourges. Roricé mourut en 538 à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il avait associé son neveu, fils de Tonance Ferréol, à ses travaux<sup>1</sup>.

IV. FIRMIN, fils de Tonance Ferréol & frère puîné d'Ansbert, mari de Bathilde &

d'où, dit-on, descendent nos rois de la seconde race & même, selon quelques-uns, ceux de la troisième, avait plusieurs frères. Son père Ansbert était duc d'Austrasie. Il fut élevé avec un de ses neveux nommé Ferréol par les soins de Rorice, & en 538, à vingt-deux ans, il fut élu pour lui succéder par le clergé & le peuple. Sa réputation de sainteté le fit connaître jusque dans les pays étrangers & il fut mis au nombre des saints après sa mort arrivée le 11 octobre 553. On célèbre sa fête le même jour. Arator, poète contemporain, sous-diacre de l'Église romaine, fit son éloge en vers. On attribue à Firmin la fondation de l'église de Saint-Bausile, près d'Uzès, & d'une autre dédiée à S. André, apôtre, à S. Julien, martyr & à S<sup>te</sup> Basillisse, au centre de la ville. Son corps resta longtemps dans l'église de Saint-Bausile. Son tombeau fut détruit par les religionnaires.

V. FERRÉOL, fils d'Ansbert, duc d'Austrasie, & de Bathilde, fut élevé par son grand-oncle Rorice avec son oncle Firmin & élu évêque d'Uzès à l'âge de trente-deux ans. Il fut sacré par l'évêque d'Arles, alors son métropolitain. Ses relations avec les juifs, qu'il cherchait à convertir, le firent accuser auprès du roi Childebert, qui le retint à Paris exilé de son diocèse pendant trois ans. Le roi lui rendit enfin sa confiance & le renvoya dans son diocèse. Il fonda un monastère sous la protection de S. Ferréol, martyr. Après vingt-huit ans d'épiscopat, il mourut à soixante ans le 4 janvier 581. Il a écrit quelques lettres dans le genre de celles de Sidoine. Il avait fait bâtir à Uzès une église dédiée à S. Pierre & à S. Paul où il fut inhumé. Son corps fut brûlé au seizième siècle. On célèbre sa fête le 4 janvier.

VI. ALBIN, ancien gouverneur de Marseille, fut élu évêque d'Uzès par l'adresse de Dyname qui lui succéda dans le gouvernement de Marseille. Childebert voulut déposséder Albin ; mais celui-ci soutenu par Dyname se maintint en possession pendant trois mois qu'il survécut à son élection.

JOVIN, soutenu par le roi Childebert, entra en concurrence avec Marcel, diacre & fils du sénateur Félix, élu par les soins du gouverneur Dyname. Jovin mit le siège

<sup>1</sup> Nous avons reproduit dans ces notices les assertions des historiens du Languedoc & des auteurs du *Gallia Christiana*, qui considèrent les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> évêques d'Uzès comme appartenant à la famille de Tonance Ferréol ; mais tout ce qu'ils avancent sur cette prétendue parenté est tiré de l'ouvrage de Dominicy, intitulé : *Ansbertus Redivivus*, ouvrage rempli d'assertions erronées & de pièces fausses. On ne peut nier que ces évêques aient existé ; mais il faut retrancher de leur histoire tout ce qui regarde leur famille. [E. M.]

devant Uzès & conclut avec Marcel un accommodement qui permit à celui-ci de garder l'évêché en payant à son compétiteur une somme considérable. Jovin ne doit pas être compté au nombre des évêques d'Uzès.

VII. MARCEL fut évêque vers 581. On ignore ce qui se passa sous son épiscopat & même quel fut son successeur immédiat.

VIII. AURÉLIEN était évêque d'Uzès en 660; c'est à cette époque que S. Éloi, évêque de Noyon, vint à Uzès & y fut reçu par Aurélien avec tous les honneurs dus à son mérite & à sa haute réputation.

IX. AUDOIN ou OUVEN était évêque d'Uzès en 661, suivant les uns; d'autres lui substituent Mummole, qui probablement était évêque d'Arise ou du Vigan, siège de l'évêché d'Arisidium. Audoin reçut S. Amand, évêque de Tongres ou de Maëstricht, comme S. Éloi avait été reçu par Aurélien. Saint Amand, avec l'autorisation de Childéric, roi d'Austrasie, fit construire un monastère à Nant, dans le Rouergue, vers les Cévennes.

MUMMOLE peut être regardé comme évêque d'Arisidium & non d'Uzès. Après lui, cet évêché fut joint à celui de Nîmes.

POTENTIN doit être considéré comme ayant été évêque d'Utique dans la Bétique en 688 & non d'Uzès, qui a véritablement été quelquefois appelé *Utica* au lieu d'*Uccia*, mais bien plus tard que le septième siècle.

SIGEBERT ne doit pas non plus être mis au rang des évêques d'Uzès. Il aurait été ordonné, dit-on, par Nebridius ou Nimbrisius, archevêque de Narbonne, en 773; mais Nimbridius ne fut archevêque de Narbonne qu'en 799.

X. ARIMOND ou HARMOND était évêque d'Uzès en 791; il souscrivit à la condamnation de Félix d'Urgel.

XI. ELEFANT, évêque d'Uzès en 800, l'était encore en 841 lorsqu'il conduisit à Bernard, duc de Septimanie, un second fils que ce prince venait d'avoir de son épouse Dodane.

GÉRAUD assista, dit-on, comme évêque, à la consécration de l'autel de Saint-Sauveur d'Aniane; mais l'acte de cette consécration est faux.

ARBAUD ou ARIBAUD, s'il n'est pas le même qu'Arimond dont il a été parlé plus

haut, ne diffère pas d'Arribaud qui n'a existé que vers la fin du dixième siècle.

XII. WALAFRID devait être évêque d'Uzès en 857. Aimoin, religieux de Saint-Germain des Prés, en parle dans l'histoire de la translation des reliques des Saints Georges, Aurélius & Natalée en 858. Walafriad assista au couronnement de Louis, fils de Charles le Chauve, en 877. Ce prélat est le même que Widefrid qui fut présent à l'invention du corps de S. Bausile, dont les reliques furent transférées à Soissi-les-Bois, diocèse d'Auxerre.

XIII. ASAEL est désigné comme évêque d'Uzès en 885 dans la *Vie de S. Théodard*, archevêque de Narbonne.

XIV. AMÉLIUS I assista le 17 novembre 887 au concile tenu à Port, diocèse de Nîmes, par S. Théodard, archevêque de Narbonne, pour le rétablissement de Sévère, évêque de Girone. Il assista à un autre concile tenu au même lieu par Arnuste, archevêque de Narbonne, en 897. Amélius vivait encore en 914 & favorisait Gérard, qu'il avait nommé archevêque de Narbonne de concert avec Rostaing, archevêque d'Arles.

SIGEBERT II était, dit-on, évêque en 897; ce qui ne peut être puisque Amélius occupait encore le siège d'Uzès à cette époque.

NANTIGISE était évêque d'Urgel & non pas d'Uzès.

GÉRAUD, placé après Nantigise, était réellement archevêque d'Aix en 945, & se retira cette même année à Cluny.

ROSTAING est indiqué comme évêque, mais le nom de son siège n'est pas désigné; on n'a pas de monuments sur les évêques d'Uzès du dixième siècle, de sorte qu'on peut aussi bien compter Rostaing parmi ces évêques que l'en rejeter.

XV. AMÉLIUS II est cité trois fois dans le cartulaire de Gellone comme évêque d'Uzès en 966 & en 969.

XVI. ARIBALD ou ARBAUD assista au concile d'Anse, diocèse de Lyon, en 994; il assista en 1026 aux comices généraux convoqués à Lyon par l'empereur Conrad. Ce fait est consigné dans les mémoires du capiscol de l'église d'Uzès; on y lit Raimbaldu évêque d'Uzès, mais on voit que c'est le même personnage.

XVII. HUGUES, évêque d'Uzès, confirma par sa souscription l'établissement fait en 1019 de la vie canoniale & régulière du chapitre de Girone; il devint évêque d'Uzès vers 1030 & confirma en 1066 les lettres de la comtesse Almodis & de Raimond, comte de Rouergue, son fils, pour la donation de l'église de Saint-Gilles à la congrégation de Cluny; il donna à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, les églises de Saint-Laurent & de Saint-Vincent; enfin il assista en 1080 au concile de Bordeaux.

XVIII. RAIMOND I ne paraît pas avoir été évêque d'Uzès longtemps avant 1096; le comte Raimond fit cette année, en présence de cet évêque, une donation à l'église du Puy. Raimond en 1111 céda l'église de Saint-Martin de Caux, dans le comté d'Agde, au monastère de Gellone; il est encore fait mention de lui en 1130 & 1138.

XIX. EBRARD I parut au concile d'Uzès en 1139 & mourut en 1150, le 15 juillet.

PIERRE, après la mort d'Ebrard, était prévôt de Saint-Théodoric; il fut élu par le clergé & le peuple & présenté à l'archevêque de Narbonne pour qu'il confirmât son élection; on ne sait ce qui empêcha l'effet de cette élection, mais il est certain qu'il ne fut pas évêque d'Uzès.

XX. RAIMOND II était fils de Raimond Decan, seigneur de Posquières & d'Uzès; il avait trois frères évêques: Raimond, de Viviers; Pierre, de Lodève; Albert, de Nîmes; il était religieux de la Chaise-Dieu. Ces détails se lisaient dans une épitaphe de Raimond, leur père, placée dans l'église du monastère de Psalmodi où les vicomtes d'Uzès avaient deux tombeaux en marbre. Raimond fut présent, en 1154, à la rédaction d'une charte par laquelle Bernard Aton, vicomte de Nîmes, donna en fief le château de Bernis à Eléazar de Sauves. Louis VII donna à Raimond & à son église, en 1156, certaines églises & abbayes & plusieurs domaines fortifiés. Raimond fit donation à son chapitre de diverses églises, sous la réserve de l'hommage à lui & à ses successeurs. Il vécut jusqu'en 1188 & donna, cette année, à l'abbesse Ermessinde le lieu d'Angostren pour y bâtir un monastère de l'ordre de Cîteaux.

XXI. BERTRAND I succéda à Raimond;

il n'occupa le siège que très-peu de temps. Le jour de sa mort est marqué au mois de juillet dans le nécrologe de Saint-André d'Avignon.

XXII. GUILLAUME I DE VENEJAN OU DE BENEJAN, fils d'Austor, des vicomtes d'Uzès, fut élu en 1190; il assista en 1200 avec plusieurs autres prélats à la dédicace de l'église de Notre-Dame de la Croix à Montpellier; il fit présent aux chartreux de l'église de Bondillon (1203), de ses droits & dépendances, pour y bâtir le monastère de Valbonne dans son diocèse. Guillaume abdiqua en 1203 & se retira dans la Chartreuse de Valbonne; il mourut en 1214.

XXIII. EBRARD II succéda à Guillaume en 1203 & confirma en 1207 la transaction passée entre Bermond d'Uzès & l'évêque Raimond.

XXIV. RAIMOND III, appelé Rainard par suite d'une faute de copiste, reçut en 1208, le 8 d'août, une reconnaissance de Raimond & d'Eléazar d'Uzès pour tout ce qu'ils possédaient dans le diocèse; il gouverna cette église pendant quatre ans & abdiqua en 1212.

XXV. RAIMOND IV DU MAS D'ANDRÉ fut élu évêque d'Uzès en 1212 & mourut en 1228; il reçut en 1212 le serment des consuls d'Uzès & la reconnaissance de Raimond Pelet pour le château de Rosson; en 1213, l'hommage de Bermond, seigneur d'Uzès. Louis VIII, roi de France, donna à perpétuité à cet évêque & à ses successeurs tout ce que Raimond, ancien comte de Toulouse, pouvait avoir à Moriac & à Saint-Benoît.

XXVI. BERLÉON, appelé quelquefois BEL & BELLON, est mentionné dans des chartes de 1228; il fit un compromis, le 28 février 1232, avec Rostain de Sabran concernant la justice de la ville de Saint-Marcel & il mourut ou abdiqua en 1239.

XXVII. PONS DE BECANILS OU DU PONT était prévôt de Saint-Théodoric lorsqu'il fut élu évêque en 1239; il prit possession de son siège en 1240 & à son entrée dans la ville on lui en présenta les clefs; on portait devant lui l'étendard de Saint-Théodoric sur lequel était peint un lion rouge. Il reçut en 1241 les hommages de plusieurs seigneurs & mourut le 16 avril 1249 selon

le nécrologe de Saint-André d'Avignon. En ce temps S. Dominique fut élu à l'évêché d'Uzès, mais il le refusa.

XXVIII. BERTRAND II ARMAND, prêtre & chanoine d'Uzès, prieur de Bagnols, succéda à Pons le 31 mars 1249; il reçut divers hommages des seigneurs feudataires de son siège, & fonda le 5 juin 1278 une chapelle en l'honneur de S. Théodoric dans l'église cathédrale; il gouverna jusqu'en 1285.

XXIX. GUILLAUME II DE GARDIES, prévôt de Saint-Théodoric, succéda à Bertrand en 1285; il confirma les statuts des religieuses de Valsauve, près de Bagnols, reçut beaucoup d'hommages & adhéra en 1303 à l'appel du roi Philippe le Bel contre les prétentions du pape Boniface; il bâtit la chapelle de la Vierge & mourut en 1307. Après sa mort les chanoines se divisèrent en deux partis: l'un élut André de Fré dol, chanoine de Maguelonne; l'autre, Guillaume de Mandagot, neveu du défunt évêque; il y eut procès & vacance du siège jusqu'en 1315.

BREMOND, supposé évêque en 1272 & BERNARD en 1283, ne peuvent être mis au rang des évêques d'Uzès, puisque le siège était occupé encore par Bertrand en 1285.

PIERRE, évêque en 1303, ne peut être admis puisque Guillaume ne mourut qu'en 1307.

XXX. ANDRÉ DE FRÉDOL, d'une famille noble, chanoine de Maguelonne, fut élu par une partie du chapitre de Saint-Théodoric, & Guillaume de Mandagot par l'autre partie. André de Fré dol l'emporta. Quoique élu en 1308, les registres pontificaux ne le désignent comme tel qu'en 1314, au mois d'avril; il ne fut même qualifié d'évêque élu que dans un acte du 14 décembre 1315; il fut transféré en 1318 à l'évêché de Maguelonne.

XXXI. GUILLAUME III DE MANDAGOT, élu en 1308 en concurrence avec le dernier évêque, remplit le siège d'Uzès après la translation d'André de Fré dol; il reçut quelques hommages en 1319, & en 1321 il fit un accord avec Robert & Béranger, ses coseigneurs d'Uzès, touchant la nomination & la destitution des consuls; il fonda le 22 mai 1331 quatre chapellenies

dans la chapelle de la Vierge construite par Guillaume de Gardies, son oncle; il vivait encore en 1244.

XXXII. HÉLIE DE SAINT-YRIEIX était originaire du Limousin & religieux de Saint-Benoît, docteur en théologie & abbé de Saint-Florent de Saumur en Anjou; il devint évêque d'Uzès en 1344 & fut promu au cardinalat par Innocent VI, le 23 septembre 1356. Urbain V le nomma à l'évêché d'Ostie en 1363; il mourut à Avignon en 1367, le 10 de mai, & fut inhumé dans l'église cathédrale de cette ville.

XXXIII. PIERRE I<sup>D'</sup>AIGREFEUILLE, d'une ancienne maison du Limousin, religieux & abbé de Saint-Jean d'Angely & ensuite de la Chaise-Dieu, puis évêque de Clermont en 1347, & enfin d'Uzès en 1357, en vertu des bulles du pape Innocent VI; reçut en 1362 les clefs de la ville d'Uzès de la main des consuls. Par suite d'une sentence portée par Jean, évêque de Beauvais, chancelier de France, il nomma deux des six consuls; en 1363, les consuls de Moissac avouèrent qu'ils devaient cinquante livres tournois à chaque nouvel évêque d'Uzès & lui comptèrent cette somme; il est encore question de lui en 1365.

XXXIV. PIERRE II GÉRARD OU DE LA ROVÈRE succéda à Pierre d'Aigrefeuille en 1365; il était neveu du pape Urbain V. Le 11 d'août 1366 il fut transféré à l'évêché de Mende.

XXXV. BOMPARD dit VIRGILE fut nommé évêque d'Uzès par le pape Urbain V, le 11 août 1366. Bompar était docteur en droit & prévôt de l'église de Mende; il fut transféré à l'église de Mende par Grégoire XI, en 1371.

XXXVI. BERNARD I DE SAINT-ÉTIENNE fut pourvu par Grégoire XI le 24 juin 1371; il se trouva le 1<sup>er</sup> juin 1372 à la translation du corps d'Urbain V à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; il envoya un représentant, en 1374, au concile provincial de Narbonne.

XXXVII. MARTIAL était évêque d'Uzès le 3 mars 1375; il reçut l'hommage d'Eléazar de Sabran pour le quart de la baronnie de Sabran en 1381; il assista en 1398, à Paris, à une assemblée de prélats pour l'extinction du schisme.

XXXVIII. PIERRE III DE BEAUBLÉ fut élu & sacré en 1398, lorsque l'église gallicane décida de se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII ; il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Louis, duc d'Orléans, le 19 octobre 1403 & fut transféré à l'évêché de Séez en 1405.

XXXIX. GUILLAUME IV succéda à Pierre ; il assista, dit-on, au concile de Pise en 1409 ; mais il se peut qu'on ait substitué le nom de Guillaume à celui de Guiraud qui suit ; dans ce cas, il n'y aurait pas eu d'évêque entre Pierre & Guiraud.

XL. GÉRAUD ou GUIRAUD DU BREUIL entra à Uzès avec grande solennité, mais on ne dit pas l'année ; il est mentionné dans divers actes en 1412 & 1414 ; il reçut en 1418 l'hommage de Guillaume de Médullion ; il permit le 7 février 1424 à frère René de Cambrone, religieux de l'ordre de Saint-Benoît du diocèse de Vicence, de vivre en ermite dans le monastère de Notre-Dame de Casan, diocèse d'Uzès ; il mourut à la fin de 1425 ou au commencement de 1426.

XLI. PIERRE IV SOIBERT fut élu par le chapitre de Saint-Théodoric & confirmé par Martin V le 28 janvier 1426. Pierre était docteur en théologie & chanoine de l'église d'Albi ; il fut transféré au bout de deux mois à l'église de Saint-Papoul.

XLII. BERTRAND III DE CADOENÉ était religieux de Cluny, abbé de Sauve, diocèse de Nîmes ; il fut successivement évêque de Paphos en Chypre, de Saint-Flour & enfin d'Uzès le 4 mai 1426 ; il assista au concile de Bâle en 1432 ; le 29 octobre 1437, Jean, vicomte d'Uzès & son frère Eléazar lui rendirent hommage ainsi qu'à Guillaume Soibert, prévôt de Saint-Théodoric.

XLIII. GUILLAUME V DE CHAMPEAUX, évêque-duc de Laon, conseiller d'Etat, fut pourvu de la commende de l'église d'Uzès le 20 mai 1441, mais il ne la garda pas longtemps.

XLIV. ALAIN DE COETIVY, évêque d'Avignon & ensuite cardinal, gouverna l'église d'Uzès, sous le titre d'administrateur perpétuel, depuis le 2 octobre 1442 jusqu'au mois de juin 1445.

XLV. GUILLAUME VI SOIBERT était prévôt de Saint-Théodoric ; la commende d'Uzès ayant été ôtée à Alain, il fut nommé

évêque de cette église le 12 juillet 1445 ; l'année suivante il fut transféré à Carpentras.

XLVI. OLIVIER DU CHASTEL, originaire de Bretagne & protonotaire apostolique, fut nommé à l'évêché d'Uzès après la promotion de Guillaume à Carpentras, le 29 mai 1446 ; il avait été trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, en 1445 ; prieur commendataire du Pont-Saint-Esprit en 1444, & était frère de Tanneguy du Chastel, sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, &c.

XLVII. GABRIEL DU CHASTEL, neveu d'Olivier, protonotaire apostolique, prit possession de l'évêché d'Uzès le 3 décembre 1448 ; il n'était pas encore sacré en 1452 & n'avait que vingt-trois ans ; il fut consacré l'année suivante. Guillaume de Laon rendit hommage à Gabriel pour ce qu'il possédait dans les fossés & au-dessous de la ville d'Uzès. Ce prélat mourut à Rome en 1463, à l'âge de trente-quatre ans, au mois de décembre ; il fut inhumé dans l'église de Sainte-Praxède.

XLVIII. JEAN I DE MAREUIL est porté comme évêque d'Uzès le 28 septembre 1463 dans les registres du Vatican ; il était alors évêque de Bayonne, & il fut pourvu de l'évêché d'Uzès après la mort de Gabriel. Les archives du chapitre lui donnent quelquefois le surnom de *Mirabilibus*, au lieu de *Marolio* ou *Marilhogio*, qu'il se donne lui-même ; il fut nommé abbé de Saint-Gilles par Sixte IV en 1472. L'abbaye de Bassac, diocèse de Saintes, faisait chaque année deux anniversaires pour ce prélat qui s'était montré libéral envers elle ; il mourut en 1483.

XLIX. NICOLAS I MAUGRAS, chanoine d'Uzès, succéda à Jean sur le siège de cette église le 8 août 1483 ; il était religieux profès de Saint-Théodoric, prévôt, conseiller du roi & docteur en droit canonique. Le pape, malgré l'élection du chapitre, nomma pour évêque, au mois de septembre de cette même année, Jacques de Saint-Gelais ; il y eut au parlement de Paris un procès qui n'était pas terminé en 1488 ; il est cité comme évêque d'Uzès dans les registres du parlement de Toulouse en juillet 1484 & prêta serment de fidélité, en 1486, à Charles VIII ; il mourut en 1503.

L. JACQUES I DE SAINT-GELAIS, fils de Pierre, seigneur de Saint-Aulaye & de Philiberte de Fontenay, notaire apostolique, bachelier en théologie, avait été institué par le pape Sixte IV évêque d'Uzès le 3 septembre 1483; il ne put prendre possession cependant qu'en 1503 après la mort de Nicolas. Jacques de Saint-Gelais mourut en 1539, âgé de quatre-vingt-cinq ans; il était abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Maixent. Il avait résigné en 1531 en faveur de son neveu.

LI. JEAN II DE SAINT-GELAIS, neveu du précédent, lui succéda en 1531 dans l'évêché d'Uzès & dans l'abbaye de Saint-Maixent, diocèse de Poitiers; il fut accusé d'avoir embrassé le protestantisme & fut déposé par le pape Pie V; sur son appel au roi Charles IX, il fut rétabli momentanément sur son siège. Jean assista en 1561 à l'assemblée générale du clergé tenue à Poissy-sur-Seine; il mourut le 13 mars 1574, près de la ville de Saint-Maixent, & fut apporté dans l'église abbatiale.

Le pape, après sa déposition en 1560 pour avoir embrassé le protestantisme & s'être marié à une abbesse, lui nomma trois successeurs :

1° Antoine Garcie, de l'ordre de Cîteaux, qui fut fait évêque d'Uzès le 22 mars 1564;

2° Marc-Antoine Oradin, cleric du diocèse de Paris, docteur en droit, nommé le 6 octobre 1565;

3° Jean de Chéremont, qui fut fait évêque d'Uzès le 17 mars 1567; mais aucun d'eux ne fut mis en possession du siège, qui resta par le fait vacant de 1560 environ à 1570.

LII. ROBERT DE GIRARD, né à Vezembre, était chanoine régulier de Saint-Théodorique lorsqu'il fut élu évêque de l'église d'Uzès; il occupait ce siège en 1570 & le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1595.

LIII. FRANÇOIS I ROUSSET, prêtre & chanoine d'Uzès, en fut nommé évêque par le roi après la mort de Robert & chargé de l'administration des biens par un arrêt du grand conseil du 16 juillet 1595, en attendant ses bulles; il abdiqua dans la suite.

LIV. LOUIS DE VIGNE, de l'ordre des carmes, fut nommé à l'évêché d'Uzès par Henri IV, au plus tard en 1601. C'est lui

qui le premier prit le titre de comte d'Uzès. Ses successeurs l'ont conservé jusqu'en 1723; ils furent alors obligés d'y renoncer en vertu d'un arrêt du parlement de Paris du 2 juin de cette année. Sous son épiscopat furent fondés les minimes du Pont-Saint-Esprit; il mourut à Avignon dans la maison de son ordre en 1624.

LV. PAUL-ANTOINE DE FAY-PERRAULT, fils de Jean, baron de Perrault & de Vezembre, & de Marie de Montmorency, fille naturelle du connétable Henry, avait été pris par Louis comme coadjuteur en 1614; il devint évêque d'Uzès en 1624 & mourut en 1633 accusé d'avoir fomenté les troubles qui survinrent alors en Languedoc.

LVI. NICOLAS II DE GRILLÉ, doyen du chapitre de Provins, prédicateur de la reine Anne d'Autriche, fut nommé à sa demande à l'évêché de Vaison en 1631 & transféré à celui d'Uzès en 1633; il fut chargé au mois de juin 1643 de faire l'oraison funèbre de Louis XIII. Commis par le pape avec l'évêque d'Auxerre Pierre Debros & l'archevêque de Sens Octave de Bellegarde, il autorisa l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux; il assista en 1656 à Paris à l'assemblée du clergé. Nicolas rétablit son église cathédrale; il composa un catéchisme & des instructions pour son diocèse & mourut à Uzès le 12 février 1660, ayant pris pour coadjuteur Jacques Adhémar de Monteil de Grignan.

LVII. JACQUES II ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN passa, en mai 1657, de l'église de Saint-Paul trois Châteaux à celle d'Uzès en qualité de coadjuteur. Le 18 février 1660 il prit possession par procureur; le 5, il avait prêté serment de fidélité au roi; il fut l'un des députés vers le roi pour demander à Sa Majesté sa façon de penser sur l'édit de Nantes auquel les religieux donnaient un sens favorable à leurs opinions; il fit bâtir le palais épiscopal d'Uzès, admit dans la ville les religieuses de Notre-Dame & entretint à ses frais une compagnie de soldats pour la défense du pays; il mourut au mois de septembre 1674.

LVIII. MICHEL PHÉLIPEAUX DE LA VRILLIÈRE fut nommé le 22 novembre 1674 à l'évêché d'Uzès; il obtint un arrêt du conseil pour éliminer les religionnaires

du consulat, & fut transféré à l'archevêché de Bourges le 18 juin 1677 ; il était abbé de l'abbaye d'Absie, diocèse de Poitiers, de celles de Nioeil, diocèse de Maillezais & de Saint-Lô, diocèse de Coutances.

LIX. MICHEL II PONCET DE LA RIVIÈRE, docteur de Sorbonne, abbé du Breuil Benoît, diocèse d'Évreux, fut nommé évêque d'Uzès le 18 juin 1677 & sacré à Paris dans l'église de la Sorbonne le 8 mai de l'année suivante, par l'archevêque de Paris, assisté des évêques d'Angoulême & de Montauban ; il fit détruire le temple des calvinistes en 1684, par arrêt du parlement de Toulouse, & bâtit une chapelle dans l'hôpital de Saint-Sauveur ; député par les états de Languedoc, il harangua le roi, le 22 juin 1693. Il donna un témoignage juridique de l'utilité d'un nouveau diocèse érigé à Alais, mourut à Paris en 1728, doyen des évêques de France, & fut inhumé à Saint-Gervais.

LX. FRANÇOIS II DE LASTIC DE SAINT-JAL, originaire du Limousin, était vicaire général à Bordeaux, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame des Andelys & vicaire général de Rouen, lorsqu'il fut nommé par le roi, le 26 novembre 1728, à l'évêché d'Uzès ; il reçut la consécration à Paris, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, des mains de l'archevêque de Rouen, assisté des évêques d'Angers & de Luçon, le 3 juin 1729, & fut transféré à l'évêché de Castres le 8 septembre 1736.

LXI. BONAVENTURE BAUYN, né à Lyon, fils de Jean-Baptiste Bauyn, conseiller au parlement de cette ville, d'abord chanoine de l'église de Saint-Étienne, docteur de Sorbonne, le 7 juillet 1728, abbé commendataire de Saint-Barthélemi de Noyon au mois de janvier 1729 & vicaire général de Paris au mois de mai 1730, fut nommé à l'évêché d'Uzès le 8 septembre 1736. Il fut consacré à Paris le 24 mars 1737, dans la chapelle de l'archevêché, par l'archevêque de Paris.

LXII. HENRI-BENOIT-JULES DE BETHISY DE MÉZIÈRES, né au château de Mézières, diocèse d'Amiens, le 28 juillet 1744, vicaire général de Reims, fut nommé évêque d'Uzès au mois de novembre 1779 & sacré le 16 janvier 1780. [E. M.]

## NOTE LXII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église d'Agde.*

ON ne peut faire remonter l'origine de l'église d'Agde plus haut que la fin du quatrième siècle. Ce diocèse fut démembré de celui de Nîmes en même temps que l'évêché de Lodève.

L'église cathédrale fut dédiée à saint Étienne. Il existe plusieurs diplômes du neuvième siècle qui attribuent à l'évêque le tiers du domaine de la ville. Louis VII, en 1173, accorda au chapitre l'autorisation de bâtir des tours & des fortifications pour se mettre à l'abri des incursions des Sarrasins.

Les comté & vicomté d'Agde, qui étaient unis au domaine de l'église, furent d'abord possédés en commun par l'évêque & les chanoines & ensuite par l'évêque seul. Sicard de Lautrec en rendit hommage au roi Jean, entre les mains du vignier de Béziers, en 1363, & c'est depuis lors que le comté demeura tout entier aux évêques.

Le sceau de l'évêque d'Agde représente dans un champ ovale d'azur un évêque debout, tenant sa crosse de la main gauche & la droite élevée à côté de l'épaule, la paume tournée en dehors.

*Suite chronologique des évêques d'Agde.*

I. S. VENUSTE. Si l'on pouvait considérer la Vie de S. Amat, évêque d'Avignon, comme un texte digne de toute confiance au point de vue historique, S. Venuste pourrait être regardé comme le premier évêque d'Agde ; d'après ce document, S. Venuste aurait vécu vers 405 ou 407.

II. BETICUS. D'après la légende de S. Sévère, Beticus était évêque d'Agde en 450.

III. SOPHRONIUS est le premier évêque d'Agde dont l'existence nous est attestée d'une manière positive. Il assista au concile



qui fut assemblé à Agde dans l'église de Saint-André au mois de septembre de l'année 506, avec l'autorisation d'Alaric II, concile composé de trente-cinq évêques appartenant aux provinces qui faisaient partie du royaume des Visigoths.

IV. LÉON était évêque d'Agde en 541; il est cité par Grégoire de Tours à propos d'un miracle où figure comme acteur Gomacharius, comte de la même ville.

V. FRONIME ou FRONIMIUS, natif du Berry, vint en Septimanie sous le règne de Liuva. Ce prince, quoique arien, favorisa néanmoins l'élection de Fronime au siège d'Agde, élection qui eut lieu vers l'année 569; mais il n'en fut pas de même de Leuvigilde, son successeur, qui par sa persécution força Fronime à se retirer en France. Quoique exilé, il assista en 585 au deuxième concile de Mâcon, passa ensuite à la cour de Childebert, & neuf ans après sa retraite d'Agde il fut pourvu de l'évêché de Vence, après la mort de Deuthérius, évêque de cette ville.

VI. TIGRIDIUS, appelé aussi Nigradius, assista au mois de mai 589 au troisième concile de Tolède, convoqué par le roi Reccarède, converti à la foi catholique. Les évêques d'Espagne & de Septimanie y assistèrent au nombre de soixante-douze & y rédigèrent une formule de foi qui anathématisait l'arianisme. Le 1<sup>er</sup> novembre de la même année, Tigradius se trouva au concile célébré à Narbonne avec ceux de ses comprouvinciaux qui s'étaient rendus à Tolède.

VII. GEORGES se rendit en 653 au concile convoqué à Tolède par le roi Recceswinde au mois de décembre; ce concile dura jusqu'au mois de février suivant & l'on y traita des affaires de l'Église & de celles de l'État. Georges, évêque d'Agde, & Sylvestre, évêque de Carcassonne, furent les seuls évêques de la Septimanie qui souscrivirent à ce concile. On prétend que Georges fut ensuite transféré à l'archevêché de Vienne.

VIII. WILESINDE, que Luc de Tuy appelle Vilesmond, était évêque d'Agde lors de la révolte du duc Paul contre le roi Wamba. Les rebelles s'étant emparés de cette ville, elle fut assiégée par le prince;

le prélat en prit la défense avec son frère appelé Wilesinde, comme lui, ou Ranosinde, selon Luc de Tuy, & un seigneur nommé Arangisèle. Ils firent d'abord une vigoureuse résistance, mais ils furent ensuite obligés de se rendre & de se mettre à la merci du roi qui les fit prisonniers.

IX. PRIMUS envoya le diacre Dexter au treizième concile de Tolède assemblé pour la sûreté de l'élection du roi Ervige en 683; peu de temps après la ville d'Agde fut prise par les Sarrasins. Dans la guerre que leur fit Charles Martel, en 737, la ville d'Agde fut brûlée & ses murailles abattues; on ignore les noms des évêques qui ont vécu pendant cette période malheureuse.

X. JUST assista au concile de Narbonne en 791.

XI. DAGBERT ou AGBERT obtint de Charles le Chauve, le 11 août 848, à la demande d'Apollonius, comte d'Agde, la restitution du tiers des droits domaniaux de ce comté; il assista, en 860, au concile de Tusey, diocèse de Toul. Dagbert obtint encore un diplôme de Charles le Chauve en faveur de son église en 872.

XII. BOSON, invité à la cérémonie du sacre de Théodard, archevêque de Narbonne, le 15 août 885, ne put s'y trouver; mais il assista au premier concile de Port sur les confins des diocèses de Maguelonne & de Nîmes, le 17 novembre 887. Il se rendit aussi au deuxième tenu au même endroit en 897.

XIII. GÉRARD I était déjà évêque d'Agde en 899; il assista en 907 au concile de Saint-Thibéry, & en 909 à celui de Jonquières. Il est encore fait mention de lui en 922.

XIV. ÉTIENNE I succéda à Gérard, comme on le voit par une donation que lui fit Berthe le 19 août 922.

XV. DAGBERT II ou DAGOBERT assista à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il approuva l'élection de Riculfe à l'évêché d'Elne, dans un concile tenu dans l'église cathédrale de Narbonne le 27 mars 947.

XVI. BERNARD I est cité dans une chartre de Raimond, fils de Guillaume-Bernard de Marcillan, de 949.

XVII. SALOMON I fit un échange en 954

avec Geiron & Adalinde, sa femme. On le voit encore cité en 957.

XVIII. BERNARD II figure comme évêque d'Agde dans une charte de 958.

XIX. AMÉLIUS était évêque en 971, quand il eut une contestation avec Raimond II, comte de Rouergue, qui avait acquis d'Ermengarde l'église de Saint-Martin, dans le comté d'Agde.

XX. SALOMON II succéda à Amélius en 972 au plus tard; il est cité en 974 & 976.

XXI. ARMAND était évêque en 982; on lui donne aussi le nom d'Arnaud. Il présida un plaaid avec le vicomte de Béziers le 20 décembre 982.

XXII. ÉTIENNE II fut avec Matfred, évêque de Béziers, exécuteur testamentaire des volontés de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, en 990. Ermengaud, archevêque de Narbonne, fit don par testament à Étienne d'une partie de son argenterie en 1005. Le 22 août 1024, cet évêque fit la dédicace de l'église de Saint-Félix de Vairac dite du Palais, sous l'invocation de Notre-Dame & de sainte Foi. C'est Étienne, évêque d'Agde, qui donna l'habit monastique à S. Isarn, qui devint abbé de Saint-Victor de Marseille.

XXIII. GUILLAUME I assista au septième & au huitième conciles de Narbonne, convoqués en 1043 par l'archevêque Guifred.

XXIV. GONTHIER ou GONTHAIRE assista le 13 juillet 1050 au concile de Saint-Thibéry & au neuvième de Narbonne tenu en 1054; il assista la même année à la consécration de l'église de Maguelonne. Gonthier vivait encore en 1064, lorsque Roger, comte d'Agde, donna à Durand, abbé de Saint-Victor de Marseille, l'abbaye de Saint-André, près d'Agde.

XXV. BÉRANGER I se trouva au concile que le cardinal Hugues Leblanc, légat du pape Alexandre II, tint à Girone en 1068. Grégoire VII l'excommunia, parce qu'il était resté fidèle à Guifred, archevêque de Narbonne, que ce pape avait frappé d'anathème. Il assista néanmoins au concile de Girone tenu le 6 décembre 1077; il était en 1090 du nombre des évêques qui prononcèrent l'anathème contre ceux qui s'étaient emparés des biens des chanoines de Béziers. Béranger est encore cité dans une

charte de 1098 pour Saint-Vincent de Jonquières.

XXVI. BERNARD III DÉODAT succéda à Béranger en 1098. Il fit donation le 20 février de cette année à Béranger, abbé, & aux religieux de Gellone, de l'église de Saint-Martin, dans le diocèse d'Agde. Il se trouva au mois d'octobre 1115 à la consécration de l'église du monastère de Cassan, diocèse de Béziers. Il vivait encore le 12 septembre 1022.

XXVII. ADELBERT succéda à Bernard en 1123. Il est cité dans une charte d'Arnaud, archevêque de Narbonne, qui donne en février 1125, à l'église des SS. Just & Pasteur, la prévôté dont jouissait l'évêque Matfred. Le jour de sa mort est marqué dans le nécrologe de Cassan au 24 juin; il mourut en 1129.

XXVIII. RAIMOND I DE MONTREDON avait été offert dès son enfance par son père à l'église de Nîmes. Il y fut élevé jusqu'à son adolescence, devint chanoine de cette église & archidiacre de Béziers & fut élu évêque d'Agde en 1130. Il autorisa, le 16 décembre 1139, Guillaume, abbé de Cadouin, & Foulque, abbé d'Ardorel, à bâtir un monastère sous l'invocation de la Vierge dans le lieu de Valmagne. Raimond fut promu à l'archevêché d'Arles en 1142.

XXIX. ERMENGAUD succéda à Raimond en 1142. Il confirma en 1149 aux chanoines la possession de l'abbaye de Saint-André. Il fit son testament au mois de septembre de la même année & laissa plusieurs legs pour la construction de l'église de Saint-Étienne.

XXX. BÉRANGER deuxième du nom était prieur de Cassan lorsqu'il fut choisi pour remplacer Ermengaud le 6 février 1149. Il fit son testament en 1152 & mourut le 17 septembre.

XXXI. PONS succéda à Béranger en 1152. En 1153, il engagea quelques domaines à Guillaume-Raimond pour cent quarante sous melgoriens. Il mourut la même année.

XXXII. ADHÉMAR fut élu à la fin de 1153. Il termina comme arbitre un différend entre l'évêque de Béziers & le prieur de Cassan; il est mis au rang des bienfaiteurs de son église, dont il augmenta les revenus par une fondation annuelle de messes au profit

de la mense des chanoines. Il est cité dans une charte de 1162.

XXXIII. GUILLAUME II succéda à Adhémar en 1165. Il obtint du roi Louis VII la confirmation des privilèges accordés par Charlemagne à l'église d'Agde en 1173. Il institua en l'honneur des douze apôtres douze chanoines dans sa cathédrale, à chacun desquels il assigna une maison prise sur la mense épiscopale.

XXXIV. PIERRE, surnommé RAIMOND dans les actes des archives de Valmagne, fut élu en 1173. Au mois de décembre 1175, Guillaume de l'Île & sa femme Garsinde lui engagèrent pour cent sous melgoriens le fief qu'ils avaient à Saint-Bausile. Pierre était encore vivant en 1191.

XXXV. RAIMOND II DE MONTPELLIER, frère de Guillaume, seigneur de cette ville, religieux de l'abbaye de Grandselve, succéda à Pierre en 1192. Il fit donation aux chanoines de Saint-Étienne des dîmes qu'il avait acquises à Saint-Jean de Florensac, de Bessan & de Castelnaud. Il fut témoin, en 1197, des conventions matrimoniales entre Bernard, comte de Comminges, & Marie, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier, sa nièce. Il se trouva en 1200 à la dédicace de l'église de Sainte-Marie & Sainte-Croix de Montpellier. En 1212, il assista au concile tenu à Narbonne le 29 avril. Raimond fit son testament le 3 novembre 1213; il légua à son chapitre une propriété sur l'Hérault pour la subsistance de l'hebdomadaire, sa bibliothèque à l'église de Saint-Étienne & un psautier à l'abbaye de Valmagne.

XXXVI. PIERRE II PULVEREL ou POUVEREAU, chanoine de l'église de Paris, fut élu par le clergé d'Agde pour succéder à Raimond. Les chanoines écrivirent à Arnaud, métropolitain, pour lui en donner avis. Pierre n'était pas encore sacré en 1214. Il vécut fort peu de temps.

XXXVII. THÉDISE avait été d'abord chanoine de l'église de Gênes & associé par Innocent III à Hugues, évêque de Riez, avec lequel il avait prononcé une sentence contre Raimond, comte de Toulouse, & contre les hérétiques albigeois. Il fut élu évêque d'Agde en 1215, & nommé commissaire au mois de septembre avec Isarn

d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, pour décider une contestation entre Guillaume, abbé, & les religieux de la Grasse, d'une part, & Simon de Montfort, de l'autre, touchant la propriété de certains châteaux. MM. de Sainte-Marthe, qui font un grand éloge de ce prélat, assurent qu'il mourut le 30 mai 1236; mais il est certain que Bertrand, son successeur, occupait son siège en 1233. Ainsi, à moins que Thédise n'eût abdicqué, il était mort auparavant. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale dans un tombeau de marbre élevé sur de petites colonnes, du côté gauche. Ce tombeau a été détruit par les protestants en 1562.

XXXVIII. BERTRAND DE SAINT-JUST, quelquefois nommé Bernard de Saint-Just, était évêque d'Agde en 1233, selon le cartulaire de cette église. Bertrand se rendit à la cour l'année suivante & fit au mois de juin avec le roi un accord suivant lequel il céda à ce prince le château de Montagnac & les droits qu'il avait sur la chancellerie du comte de Toulouse; le roi s'engagea de son côté à lui donner en fief les biens situés dans la mouvance de l'église d'Agde qui avaient été confisqués pour crime d'hérésie. Bertrand fut fait prisonnier par la flotte de l'empereur Frédéric, comme il allait au concile convoqué à Rome par le pape; il mourut dans sa prison au mois de septembre 1241. Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, son neveu, fit transporter son corps de Capoue à Béziers, où il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel.

XXXIX. CHRÉTIEN succéda à Bertrand en 1241. Il sacra Guillaume de Casouls, élu évêque de Lodève, à Pézénas, dans l'église paroissiale.

XL. PIERRE III RAIMOND FABRI était du nombre des prélats que Raimond, comte de Toulouse, invita, le 20 avril 1243, à faire des enquêtes contre les hérétiques. Il signa, en 1245, un compromis avec Guillaume de Lodève, chevalier, pour la pêche de l'étang de Thau. En 1263, il reçut divers hommages, & assista, au mois de juillet 1269, aux états généraux de la Province tenus à Carcassonne. On voit par son testament, fait vers 1270 & conservé dans les archives d'Agde, que ce prélat s'appelait Pierre-Raimond Fabri; ce qui est confirmé par les

martyrologes de Saint-Just & Saint-Pasteur, & de Saint-Paul de Narbonne, qui marquent sa mort au 16 de mars 1270. Le nécrologe de Béziers porte 1271.

XLII. PIERRE IV BÉRANGER, frère de Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, succéda à Pierre Fabri; il était auparavant archidiacre de cette église. Guillaume de Lodève lui rendit hommage au mois d'août pour le lieu de Boussugues; il assista au concile provincial de 1277, & fut le premier à dresser des statuts synodaux pour son église. Guillaume de Pézénas lui fit hommage le 4 février 1292, & il mourut en 1296 selon le nécrologe de Saint-Paul de Narbonne.

XLIII. RAIMOND III DU PUY succéda à Pierre-Béranger; aussitôt qu'il fut nommé les habitants de Marseillan lui rendirent hommage le 5 mars 1296. Il se rendit en 1302 au concile de Rome convoqué par Boniface VIII; il eut quelques discussions avec l'évêque de Maguelonne sur les limites de leurs diocèses; elles furent terminées au mois de mai 1303. Le 24 août 1324, il érigea une prévôté distincte de l'archidiaconé & la conféra à Pierre-Raimond de Montbrun, chanoine; il institua en 1225 deux chapelains dans l'église de Notre-Dame, située près de la chapelle de l'évêché. Raimond mourut vers 1331; on croit qu'il fut enterré dans l'église de Notre-Dame dans un tombeau de marbre, au côté droit de l'autel.

XLIII. GÉRAUD II, que Catel appelle Bernard ainsi que MM. de Sainte-Marthe, fut élu en 1332; il prêta serment de fidélité au roi pour les comté & vicomté d'Agde, qui relevaient féodalement de la couronne. Géraud institua, en 1337, la fête de la translation du corps de S. Étienne & assigna pour ce jour une certaine distribution aux chanoines ainsi qu'aux deux jours d'obituaire qu'il fonda pour le repos de son âme.

XLIV. GUILLAUME III HUNAUD DE LANTAR, abbé de Lézat, évêque de Tarbes, fut transféré de ce siège à celui d'Agde le 4 décembre 1337; il institua le 23 avril 1340 huit enfants de chœur & mourut à la fin de l'année 1341 ou au commencement de la suivante.

XLV. PIERRE V DE BÉRAIL, de la maison

de Cessac en Querci, avait été chanoine d'Arras, archidiacre d'Anvers en 1332. Il était archidiacre de Paris & n'avait que l'ordre du diaconat lorsque Clément VI le nomma à l'évêché d'Agde, le 26 juin 1342. Pierre fit son testament le 13 juillet 1351; il choisit sa sépulture dans l'église des dominicains de Cahors auxquels il fit plusieurs présents. Il assista cette même année, le 7 novembre, au concile de Béziers & mourut au château de Nezignan le 22 février 1353. Il fut inhumé le 18 du mois suivant, comme il l'avait ordonné, dans la chapelle de Notre-Dame de Confort, dans le cloître des dominicains de Cahors.

XLVI. ARNAUD ALBERT, natif de Monts, près Pompadour, diocèse de Limoges, fils de Gui Albert & de Marguerite de Livron, neveu du pape Innocent VI, était doyen de l'église collégiale de Saint-Yrier depuis le 27 février 1351, lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Agde en 1354, au mois d'avril; il passa bientôt à l'évêché de Carcassonne d'où il fut transféré à l'archevêché d'Auch.

XLVII. SICARD DE LAUTREC, des vicomtes de ce nom, succéda à Arnaud le 16 août 1354. Il satisfît à la Chambre apostolique pour son prédécesseur le 2 avril 1356, & le 13 février 1358 pour lui-même. Il rendit hommage au roi en 1360 pour le comté ou la vicomté d'Agde entre les mains du viguier de Béziers, commis à cet effet; il prêta serment d'obéissance à l'archevêque de Narbonne le 17 mars & passa au siège de Béziers en 1371.

XLVIII. HUGUES DE MONTRUC, originaire du Limousin, fils d'Étienne, frère de Pierre de Montruc, prêtre cardinal & vice-chancelier de l'Église romaine, neveu d'Innocent VI par sa sœur, succéda à Sicard le 24 juillet 1371, selon les registres des taxes. Il transigea en 1384 avec les chanoines & s'obligea, lui & ses successeurs, à fournir à perpétuité à la subsistance de huit enfants de chœur pour remplacer la fondation faite par Thédise. Il rendit hommage au roi en 1391 pour le temporel de son évêché, qu'il reconnut avoir & tenir du roi. Hugues peut être regardé comme le deuxième fondateur du collège de Sainte-Catherine à Toulouse, dans le quartier de la Daurade, institué le 4 février 1382 par le

cardinal Pierre, son oncle; il fit, en 1402, des statuts pour ce collège & prit le titre de patron & de proviseur de cette école. Hugues mourut le 27 juillet 1408; il avait fait le chapitre d'Agde son légataire.

XLIX. GUI DE MALSEC, cardinal, fut nommé par Alexandre V, le 8 juillet 1409, administrateur de l'évêché d'Agde pour trois ans. Ce prélat avait occupé successivement les évêchés de Lodève, de Béziers & de Poitiers. Il avait assisté, en 1405, au concile de Pise & avait beaucoup contribué à éteindre le schisme. Le pape Jean XXIII révoqua, en 1411, la commende qu'Alexandre V, son prédécesseur, avait donnée à ce prélat.

L. PHILIPPE DE LEVIS, fils de N. de Levis, seigneur de Florence & d'Adélaïde de Quélus, était grand chantre de l'église de Béziers, licencié ès lois & sous-diacre. Jean XXIII le nomma à l'évêché d'Agde à la place du commendataire le 8 juin 1411. Brunesinde, vicomtesse de Lautrec, le nomma son exécuteur testamentaire en 1418. Martin V le transféra le 14 février 1425 à l'archevêché d'Auch.

LI. BÉRANGER III GUILHOT, archevêque de Tyr, cardinal d'Armagnac, fut nommé par Martin V, le 19 mars 1425, administrateur commendataire de l'évêché d'Agde. Ce fait est prouvé par le registre des provisions du Vatican.

LII. JEAN I TESTE, docteur en droit & chanoine de Narbonne, fut promu à l'évêché d'Agde par Martin V, le 22 mai 1426; il excommunia en 1429 les chanoines qui s'absentant des offices se faisaient inscrire comme présents; il est cité dans une lettre synodale du 26 novembre 1435.

LIII. REGNAUD DE CHARTRES, archevêque de Reims, chancelier de France, fut chargé par Eugène IV, le 4 avril 1436, de la commende de l'évêché d'Agde.

LIV. GUILLAUME CHARTIER, natif d'Issoire en Auvergne, avait été intendant des finances comme ses parents Guillaume & Jacques; il fut transféré d'Orléans à Agde le 8 janvier 1439 par Eugène IV; il mourut peu de temps après en 1440.

LV. JEAN II DE MONTMORIN, fils de Delphine de Thinières & de Geoffroi de Montmorin, famille d'Auvergne, fit quelques mois

de noviciat dans l'abbaye de la Chaise-Dieu; il devint ensuite chanoine de Saint-Jean & comte de Lyon en 1417, doyen du chapitre de Saint-Julien & comte de Brioude le 21 avril 1428; il était docteur en droit, maître des requêtes, prieur de Saint-Gilles de Surgères, lorsque Eugène IV le nomma évêque d'Agde, le 12 décembre 1440. Ce prélat mourut en 1448 & fut inhumé dans l'église d'Agde.

LVI. ETIENNE III DE ROUPI dit DE CAMBRAY, oncle de Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges en 1492, fut d'abord chanoine de Béziers, puis d'Urgel, & de Saint-Etienne d'Agde, fut fait évêque le 26 juillet 1448; il assista à l'hommage rendu au roi par Pierre, duc de Bretagne, à Montbason en Touraine le 3 novembre 1450; il fit la consécration de son église cathédrale le dimanche 8 juillet 1453, il était encore évêque le 8 octobre 1460 & se démit quelque temps avant sa mort.

LVII. CHARLES DE BEAUMONT, chanoine de Pampelune, fut nommé évêque d'Agde par Pie II, le 26 avril 1462; il vivait encore en 1470.

LVIII. JACQUES DE MINUTOLIS, né à Lucques en 1434, docteur en droit, se rendit à Rome & reçut plusieurs missions importantes des papes Pie II & Paul II; ce dernier le fit secrétaire de la pénitencerie & comte du palais de Latran; le pape Sixte le nomma évêque de Nucéria, en Ombrie. Envoyé en France avec le légat Jean, cardinal d'Angers, il sut inspirer une telle confiance à Louis XI que ce prince le nomma son procureur à Rome & qu'après la mort de Charles, il le nomma évêque d'Agde, le 18 août 1476. Jacques écrivit l'histoire de la guerre de Rimini; il mourut en France, mais on ignore en quelle année.

LIX. MÉDÉRIC ne nous est connu comme évêque d'Agde que par une chartre de l'abbaye de Saint-Thibéry; on ignore l'année de sa mort.

LX. NICOLAS DE FIESQUE, fils de Jacques de Fiesque, d'une famille de Gênes, était cousin de Jean-Louis de Fiesque pour lequel le roi avait un grand attachement. Nicolas obtint plusieurs bénéfices en France par la faveur de ses parents; il fut pourvu de l'évêché d'Agde en 1490 & fut trans-

féfé à Fréjus le 25 février 1494; il devint évêque de Toulon, archevêque d'Embrun, abbé de Grammont & enfin cardinal.

LXI. JEAN III DE VESC, fils d'Estienne de Vesc, chambellan de Charles VIII, fut d'abord chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, chantre de la même église & ensuite évêque de Vence, d'où il fut transféré à Agde le 25 février 1494; il était en même temps doyen commendataire de l'église de Bayeux; il institua en 1500 la congrégation ou collégiale des prêtres de la Trinité dans l'église paroissiale de Genesac, & corrigea le bréviaire de son église en 1510. Le pape Léon X lui donna, en 1519, l'abbaye de Caunes; il se démit en 1525 en faveur du suivant.

LXII. ANTOINE DE VESC, fils de Charles de Vesc, baron de Grimault & d'Antoinette de Clermont, grand chantre de l'église d'Avignon, succéda à Jean, sur sa démission, le 6 octobre 1525; il était en même temps abbé de Saint-Aphrodise de Béziers & de Caunes; il fut transféré vers 1530 à l'évêché de Valence par permutation, & mourut vers 1551.

LXIII. FRANÇOIS-GUILLAUME DE CASTELNAU, cardinal de Clermont, fils de Tristan de Castelnau, seigneur de Bretenous & de Clermont-Lodève & de Catherine d'Amboise, fut pourvu de l'évêché d'Agde qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée à Avignon en 1540.

LXIV. CLAUDE, fils de Pierre, seigneur de la Guiche & de Françoise de Chazeron, avait d'abord été protonotaire apostolique, abbé de Haute-Combe en Savoie & de Bolbec en Normandie, commendataire de l'abbaye de Gaillac. Il fut nommé évêque d'Agde après la mort de François en 1540 & ne prit possession que le 19 mai 1545. Il assista au concile de Trente & fut transféré en 1546 à Mirepoix.

LXV. GILLES BOHIER, fils de Thomas Bohier, baron de Saint-Cergue & de Catherine Briçonnet, était curé de la paroisse de Saint-Mars du Fresne lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Agde le 17 décembre 1546; il mourut en 1561.

LXVI. AIMERI DE SAINT-SÉVERIN, de la famille des princes de Bisignani dans le royaume de Naples, devint évêque d'Agde

le 31 janvier 1561; il mourut à Barcelone le 21 juin 1578, lors d'un pèlerinage qu'il faisait au Mont-Serrat.

LXVII. BERNARD IV DU PUY, religieux de l'ordre de Saint-François, connu pour son érudition, succéda par élection à Aimeri en 1578; il confirma en 1583 l'introduction & la fondation des RR. PP. capucins, faite par Henri de Montmorency, gouverneur du Languedoc & connétable de France, sur le bord de la mer & à l'embouchure de l'Hérault, près d'une chapelle dite Notre-Dame du Grau. En 1634 on y déposa les ossements du duc Henri, conformément à son testament. Bernard, en vertu d'un rescrit apostolique, érigea en collégiale, en 1601, l'église paroissiale de la ville de Nîmes.

Louis de Valois, fils de Charles, comte d'Auvergne & duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX & de Charlotte de Montmorency, abbé de la Chaise-Dieu depuis l'année 1608, fut nommé évêque d'Agde par Louis XIII en 1612. Dix ans après il se démit sans avoir été sacré. Il fut alors gouverneur de Provence, chevalier des Ordres, duc d'Angoulême, comte d'Alais; il épousa Henriette de la Guiche & mourut à Paris le 13 novembre 1653.

LXVIII. BALTHASAR DE BUDOS DE PORTES, fils de Jacques de Portes & de Catherine de Clermont-Montoison, était déjà évêque titulaire d'Augustopolis & coadjuteur de Castres depuis 1616. Il fut nommé évêque d'Agde sur la démission de Louis; il mourut le 24 juin 1629.

LXIX. FULCRAND DE BARREZ, chanoine & sacristain de l'église d'Agde, vicaire général de Béziers, fut nommé par Louis XIII à l'évêché d'Agde le 11 juillet 1629; il en prit possession le 4 juin 1630 & fut sacré dans sa cathédrale le 2 février 1631. Il fit venir de Béziers à Agde, en 1631, des religieuses de Notre-Dame & leur fit bâtir un monastère. Il décéda à Pouzols, diocèse de Béziers, à trois lieues d'Agde, au mois de mars 1643. Il fut apporté & inhumé dans sa cathédrale.

LXX. JEAN DOLCE, né à Bayonne, neveu de Bertrand Deschaux, archevêque de Tours, abbé de Saint-Vincent de Luc, diocèse d'Oloron, & de la Boissière, diocèse d'Angers, fut transféré de l'évêché de Bou-

logne à celui d'Agde le 13 juin 1643, mais n'ayant pas pris possession de ce dernier évêché, il pémuta dans la même année avec François, évêque de Bayonne.

LXXI. FRANÇOIS FOUQUET, fils de François Fouquet, conseiller d'Etat & de Marie de Maupeou, né le 26 juillet 1611, frère de Nicolas Fouquet, était évêque de Bayonne & abbé de Saint-Séver lorsqu'il pémuta avec Jean Dolce le 26 juin 1643, ce qui fut confirmé par une bulle d'Urbain VIII du 17 août de la même année; il prit possession par procureur le 18 janvier 1644, fit son entrée solennelle dans Agde le 17 avril suivant & prêta serment de fidélité au roi au mois de septembre 1648. Pendant son pontificat on bâtit une nouvelle église sous l'invocation de saint Joseph dans l'île de Cette; elle fut achevée en 1652. Dans la même année on jeta les fondations de la maison du séminaire pour l'instruction des jeunes ecclésiastiques, près l'église paroissiale autrefois abbatiale de Saint-André. François établit aussi un hôpital. Devenu coadjuteur de Narbonne le 17 décembre 1656, il fut transféré à cette métropole en 1659.

LXXII. LOUIS FOUQUET, frère de François, né le 4 février 1633, clerc du diocèse de Paris, docteur en droit, conseiller au parlement de Paris, maître de la chapelle du roi, abbé de Vezelai & du Jard, de Ham & de Sorèze, désigné par le roi à l'évêché d'Agde sur la démission de son frère, reçut ses provisions d'Alexandre VII, le 24 juin 1657. Il prêta serment de fidélité au roi le 24 août, & prit possession par procureur le 20 septembre 1658; il fut sacré évêque par François, archevêque de Rouen, le 2 mars 1659, & nommé chancelier des Ordres du roi le 15 juin de la même année. Il passa vingt-trois ans en exil à Issoudun enveloppé dans la disgrâce de son frère, le surintendant des finances. Il confia la direction du séminaire d'Agde aux prêtres de l'Oratoire auxquels il légua sa bibliothèque, & mourut le 4 février 1702.

LXXIII. PHILIBERT CHARLES DE PAS DE FEUQUIÈRES, né en 1657, docteur de Sorbonne le 31 mai 1686, d'abord abbé de Saint-Pierre de Châlons, ensuite de Cormeilles diocèse de Lisieux, en 1681, vicaire

général de l'archevêque de Sens, fut nommé évêque & comte d'Agde le 15 avril 1702. Il fut sacré à Paris par Hardouin Fortin de la Hogue, archevêque de Sens, le 10 septembre, dans l'église des carmes déchaussés. Il prêta serment de fidélité au roi le 13 dans la chapelle de Versailles, & mourut dans son diocèse, en 1726.

LXXIV. CLAUDE-LOUIS DE LA CHASTRE, fils de Louis-Charles-Edmond, comte de Nançay, marquis de la Chastre & d'Anne Charlotte de Beaumanoir de Lavardin, était abbé de Saint-Michel du Tréport en 1717. Il fut nommé à l'évêché d'Agde le 17 octobre 1726 & fut sacré le 28 octobre 1727 dans la chapelle intérieure des RR. PP. minimes de la place Royale de Paris par l'archevêque de Toulouse; il assista à l'assemblée générale du clergé en 1735 & mourut en 1740.

LXXV. JOSEPH-FRANÇOIS DE CHARLEVAL fut nommé évêque d'Agde le 27 novembre 1740; il fut remplacé en 1758 par le suivant.

LXXVI. CHARLES-FRANÇOIS-SIMÉON DE SAINT-SIMON DE SANDRICOURT, nommé évêque le 6 mai 1759, resta évêque d'Agde jusqu'en 1790, époque à laquelle cet évêché fut supprimé. [E. M.]

## NOTE LXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église de Maguelonne.*

COMME Elne & Carcassonne, Maguelonne ne fut érigée en évêché qu'au sixième siècle. Au concile d'Agde tenu en 506, & où assistèrent tous les évêques de la dépendance du royaume des Visigoths, ne figure pas celui de Maguelonne, ce qui fait supposer qu'il n'y en avait pas encore. Le premier dont le nom soit connu est Boèce qui vivait en 589. Charles Martel, en 737, chassa les Sarrasins qui s'étaient emparés de l'île de Maguelonne, il fit raser la ville & les habitants furent obligés de s'expatrier; le siège épiscopal fut alors transporté à

Substantion, petite ville située à peu de distance sur les bords du Lez. C'est ce qu'indiquent ces vers de Théodulphe :

*Hinc Magalona habuit laevam, Sextatio dextram :  
Hic scabris podiis cingitur, illa mari.*

C'est à Villeneuve-lès-Maguelonne que M. Germain fixe la résidence des évêques de Maguelonne après la ruine de cette ville. Au onzième siècle, l'évêque Arnaud entreprit de relever l'ancienne cathédrale; il rétablit & restaura l'église, entourra la ville de Maguelonne de murailles, fit construire des maisons & fonda une nouvelle ville qu'il alla habiter avec ses chanoines en 1037; il soumit son chapitre à la règle de Saint-Augustin & pourvut libéralement à sa subsistance. Il acquit à l'usage des chanoines l'étang de Maguelonne avec sa pêcherie, puis il les dota de terres, à Villeneuve & à Cocon, propres à leur fournir des aliments nécessaires en fruits & en légumes avec un moulin sur la Mosson. Afin de mettre la ville à l'abri des pirateries sarrasines, il ferma l'ancien grau qui, en servant de port à Maguelonne, pouvait donner accès à l'ennemi; il en ouvrit un autre moins périlleux, conduisant à un nouveau port mieux abrité & relia l'île à la terre ferme au moyen d'un pont. C'est en 1054 environ que, l'église étant terminée, il en fit la dédicace assisté d'un grand nombre d'évêques. Arnaud mourut sans avoir entièrement terminé son entreprise qui fut menée à bonne fin par Godefroi, un de ses successeurs.

Celui-ci termina les bâtiments commencés & compléta la réforme canoniale. Il dota les chanoines, qui étaient au nombre de douze, plus douze prébendiers, avec les revenus d'un grand nombre d'églises dont on trouve les noms dans les chroniques & dont voici la liste : les églises de Montpellier & de Montpelièret, de Villeneuve, de Vic, de Mireval, d'Exindre, de Maurin, de Cocon, de Montels, de Chaulet, de Prunet, de Juvignac, d'Autignac, de Pignan, de Saint-Jean de Vedas, de Saint-Georges d'Orques, de Murviel, de Sautairagnes, de Sauret, de Novigens, de Montauberon, de Saint-Michel & de Saint-Vincent de Sauviac, de Perols, de Saint-Jean de Frejorgues,

de Notre-Dame d'Auroux, de Sainte-Agnès de Marou, du Saint-Sépulcre de Salaison, de Saint-Romain de Melgueil, de Saint-Étienne de Ginestet, de Saint-Brès, de Saint-Félix de Substantion, de Castelnau, de Saint-Seriès, de la Vérune, de Clapiers, de Saint-Jean & de Saint-André de Buèges, &c. Les laïcs eux-mêmes vinrent bientôt enrichir le chapitre. En 1055, la comtesse Adèle de Melgueil, d'accord avec son fils Raimond & sa belle-fille Béatrix, lui fit donation de la partie de l'étang de Maguelonne située à droite de l'embouchure de la Mosson jusqu'à la plage. En 1083 le comte Pierre de Melgueil engagea aux chanoines, moyennant finance, ses droits sur les navires qui abordaient soit dans l'île, soit sur la côte, & finit par s'en dessaisir complètement en leur faveur. Ce même comte, en 1085, fit hommage de toute sa seigneurie à Saint-Pierre de Rome, en la personne de Grégoire VII, en signe de quoi il s'obligea à payer chaque année une once d'or au Saint-Siège. Pierre de Melgueil se désista en même temps des prétentions de sa famille sur le choix des évêques de Maguelonne & en laissa la nomination au chapitre sous l'autorité du pape.

Urbain II inaugura son pontificat en acceptant au nom du Saint-Siège à la place de Grégoire VII, mort trop tôt pour avoir pu s'acquitter de ce soin, la donation de Pierre de Melgueil, & en confiant à l'évêque de Maguelonne la surveillance spéciale de ce nouveau domaine de l'Église. Ce fut là comme le prélude de la prise de possession du comté de Melgueil qui eut lieu plus tard de la part des évêques de Maguelonne. L'évêque Gautier ou Galtier reconstruisit en partie le bâtiment de l'église qui menaçait ruine. Raimond I, son successeur, fit bâtir la salle capitulaire, suivant la vieille chronique éditée par M. Germain en 1853, & creuser la citerne destinée à l'usage commun; il acheva la tour du Saint-Sépulcre & construisit celle de la Cuisine. C'est à lui que l'on doit l'autel de Saint-Pierre, la chaire épiscopale placée derrière, le bassin qui est dans le cloître, les murs & le portail du cimetière des laïcs, la maison du moulin, celle où l'on enferme les lits, celle des convers, celle qui, près du pont, sert à abriter



les chevaux des arrivants ; il enrichit sa cathédrale de livres, de chapes en soie, de tuniques, de dalmatiques, de chasubles, de tapis & d'ornements de divers genres.

Jean de Montlaur doit aussi être considéré comme un des fondateurs de l'église de Maguelonne. Il en fit reconstruire une portion & fournit à une grande partie de la dépense. C'est en 1178 que les travaux dont il prit l'initiative furent terminés.

On peut voir dans l'ouvrage déjà cité de M. Germain (*Maguelone sous ses évêques & ses chanoines*, p. 70 & suivantes), la description de l'île de Maguelonne au quatorzième siècle & des églises & bâtiments qu'elle renfermait. Aujourd'hui il ne reste plus debout que la cathédrale.

Au commencement du seizième siècle la ville de Maguelonne était presque entièrement dépeuplée. Il n'y avait d'autres habitants que les chanoines de la cathédrale & ceux de la collégiale de la Trinité, qui faisaient même leur résidence à Montpellier où ils avaient leurs maisons. Le pape Paul III, à la demande des chanoines & des habitants de Montpellier, transféra la cathédrale de Saint-Pierre de Maguelonne dans l'église de Saint-Benoît & Saint-Germain de Montpellier, en vertu d'une bulle du 27 mars 1536. Les bénédictins qui desservaient cette dernière église furent unis aux chanoines réguliers & ne firent qu'un chapitre ; leur nombre fut fixé à vingt-quatre.

La cathédrale de Montpellier était une fort belle église, bâtie en pierres de taille ; elle fut détruite par les protestants, en 1561, avec trente-cinq autres églises de la ville. La nouvelle cathédrale doit son existence à la générosité de Louis XIII & du cardinal de Richelieu, qui séjournèrent à Montpellier en 1629. Cette ville, divisée en six quartiers, avait autrefois autant de paroisses ; le nombre en fut réduit à trois : Saint-Pierre dans la cathédrale, Notre-Dame des Tables & Sainte-Anne. On en a érigé depuis une quatrième dans le faubourg, sous l'invocation de S. Denis.

### *Évêques de Maguelonne.*

I. BOETIUS est le premier évêque connu de Maguelonne ; il envoya Genesisus son

archidiacre au concile de Tolède tenu en 589.

II. GENESIUS, archidiacre de l'église de Maguelonne, succéda à Boetius ; il assista au concile de Tolède tenu en 597. Il vivait encore en 633.

III. GUMILDUS ou GUIMILDUS, successeur de Genesisus, prit part à la révolte des comtes Hilderic & Paul contre le roi Wamba, en 672, & prit la fuite lors de l'approche de ce dernier, qui venait punir les révoltés.

IV. VINCENT était évêque de Maguelonne en 683 ; il assista au treizième concile de Tolède tenu le 4 novembre de cette année. On ignore s'il était encore évêque de Maguelonne en 737, lorsque Charles Martel fit raser cette ville pour priver les Sarrasins d'un lieu de refuge qui leur permettait de ravager facilement les côtes de la Septimanie. Après la destruction de Maguelonne l'évêque & les chanoines se retirèrent à Substantion, ou, comme le dit M. A. Germain, à Villeneuve-lès-Maguelonne.

V. JEAN I assista comme évêque de Maguelonne au concile de Narbonne, tenu en l'année 791.

VI. RICUIN I est omis dans le catalogue de Verdale & de Catel ; il occupa le siège depuis 812 jusqu'en 817.

VII. ARGEMIRE succéda à Ricuin ; il était évêque en 819, comme le témoigne un diplôme de Louis le Débonnaire de cette année.

VIII. STABILIS succéda à Argemire ; il est cité en 823.

IX. MALDOMAR est nommé dans un jugement prononcé par le concile de Port, en 867.

X. ABBON souscrivit en 875 une chartre par laquelle les évêques de la province de Lyon confirmèrent l'abbaye de Tournus dans ses possessions ; il assista au deuxième concile de Port, en 897.

XI. GONTAR ou GONTIER souscrivit une chartre en 906 & assista au concile de Jonquières, le 3 mai 909.

XII. PONS nous est connu par plusieurs actes authentiques : il assista au concile d'Ausède, en 937, & fut présent à la consécration de l'église de Saint-Pons de

Thomières & au concile tenu à Narbonne le 27 mars 947.

XIII. RICUIN deuxième du nom, que Bernard Guidon appelle *Riquinus*, assista en 975 à la consécration de l'église de Saint-Geniès, bâtie par S. Fulcrand, évêque de Lodève. Ce prélat reçut pour son église un grand nombre de donations.

XIV. PIERRE I, fils de Bernard II, comte de Melgueil & de Senegonde, avait succédé à Ricuin dès 988; il souscrivit en 1004 l'acte de l'assemblée de Psalmodi pour le rétablissement de cette abbaye. Pierre assista à l'assemblée provinciale tenue à Urgel en 1007 pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de la cathédrale de cette ville; il fit un voyage à Rome en 1013; il vivait encore en 1030.

XV. ARNAUD I succéda à Pierre de Melgueil vers l'an 1030; il assista au concile de Narbonne convoqué par l'archevêque Guifred, vers l'an 1032, en faveur du monastère du Canigou. C'est cet évêque qui releva la ville & l'église de Maguelonne & y transporta, de Substantion, la résidence de l'évêque & les chanoines; il se trouva au mois de mai 1035 au concile provincial tenu à Cuxa. Après avoir entièrement réparé la cathédrale de Maguelonne, il en fit la dédicace assisté d'un grand nombre d'évêques. Enfin après avoir établi un cimetière dans les faubourgs & fait construire les églises de Saint-Mathieu, de Saint-Paul & de Saint-Nicolas, il partit pour visiter les lieux saints; il mourut en 1060 environ, dans son diocèse à Villeneuve, après trente ans d'épiscopat. Son corps fut transporté à Maguelonne le 28 juin & enterré dans la cathédrale.

XVI. BERTRAND s'empara par la force de l'évêché de Maguelonne qu'il garda depuis 1061 jusqu'au mois d'août 1079; il fut suspendu de ses fonctions par le pape, & cependant ne cessa pas de les exercer.

XVII. GODEFROI fut élu dans les formes canoniques en 1080, & sacré par Dalmace, archevêque de Narbonne, en 1082. C'est à lui que revint le comté de Substantion & de Melgueil donné par le comte Pierre, le 27 avril 1085, au pape Grégoire VII & à l'Église romaine. Ce prélat assista en 1090 au concile tenu à Toulouse;

il fit plusieurs donations aux abbayes de la Chaise-Dieu, de Gellone & de Psalmodi, & donna aussi de nombreux domaines à son chapitre qui avait embrassé la vie commune sous la règle de saint Augustin. En 1093, Guillaume, seigneur de Montpellier, délaissa à Godefroi toutes les églises & les dîmes qu'il avait en propre à Montpellier & à Montpelièret & lui prêta serment de fidélité à raison des biens qu'il tenait de lui. A sa prière, Urbain II se transporta à Maguelonne au retour du concile de Clermont, le 28 juin 1096, & y prêcha le lendemain dimanche jour de Saint-Pierre, patron de l'église. Godefroi fut présent en 1101 à l'acte d'union des abbayes de Saint-Chinian & de Saint-Pons de Thomières; il mourut vers le mois de mai 1104.

XVIII. GAUTIER, élève & successeur de Godefroi, était né à Lille en Flandre; il n'est pas différent de Walter auquel on attribue une collection sur les psaumes; mais Gautier n'est pas l'auteur de cet ouvrage appelé la *Fleur des psaumes*; il ne fit que mettre une préface à cet ouvrage écrit par Letbert, chanoine de Lille & ensuite abbé de Saint-Ruf d'Avignon. Gautier répara l'église de Maguelonne, construisit la tour du Saint-Sépulcre, le réfectoire, le dortoir & le chapitre; il enrichit d'ornements la sacristie & en augmenta l'argenterie; il donna aux chanoines les églises de Saint-Brice & de Lauret. Gautier fut nommé en 1125 par Callixte II, avec plusieurs autres évêques, pour terminer le différend qui subsistait entre Bernard, comte de Substantion & Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Il vivait encore en 1129; il est marqué dans son épitaphe qu'il fut inhumé dans le même endroit que Godefroi, son prédécesseur & son maître, c'est-à-dire à Maguelonne. Le jour de sa mort est indiqué au 5 décembre dans un nécrologe de Saint-Gilles.

XIX. RAIMOND I, que Gariel prétend avoir été de la maison des seigneurs de Montpellier & doyen de Posquières, était chanoine de Maguelonne lorsque ses confrères l'élirent évêque au mois de juillet ou d'août 1129; il reçut à l'ordinaire la confirmation & l'inauguration d'Arnaud, métropolitain de Narbonne; il appela en

1138 des religieux de Cluny auxquels Guillaume de Montpellier avait accordé la permission de bâtir un monastère & il leur donna un terrain sur les bords du Lez, non loin de Sauzet. Il fit un accord au mois de septembre 1140 avec Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Ce prélat consacra en 1143 une chapelle que le même seigneur avait fait bâtir dans son palais. Cette chapelle devint depuis une collégiale. Raimond occupa pendant trente ans trois mois & douze jours le siège de Maguelonne; il mourut sur la fin d'octobre 1158.

XX. JEAN II DE MONTLAUR était fils de Guillaume, petit-fils de Pons de Montlaur, neveu de Bernard de Valhauquès qui était parti pour la Terre-Sainte avec Raimond, comte de Toulouse & Guillaume de Montpellier; il avait été chanoine de la cathédrale. On croit que Raimond s'était démis de son évêché en sa faveur en 1158; il se trouva à l'assemblée que Louis le Jeune tint à Beauvais au mois de juillet & se déclara constamment un des plus zélés partisans d'Alexandre III. Il reçut au mois de janvier 1162 l'hommage de Guillaume de Montpellier dans l'église de Saint-Pierre de Maguelonne; Alexandre III, dans le voyage qu'il fit en France, passa à Maguelonne le 11 avril 1162; Jean de Montlaur le reçut avec la plus grande distinction; le pape consacra le maître-autel de l'église de Saint-Pierre. En 1165, Cécile, vicomtesse de Béziers, érigea à Montpellier un monastère de l'ordre de Clairvaux; Jean assista au concile de Capestang, tenu en 1166 pour la condamnation des albigeois. Guillaume de Montpellier donna, en 1180, un diplôme pour permettre l'enseignement public de la médecine dans la ville de Montpellier. Jean reçut, au mois d'avril 1184, le serment de fidélité de Guillaume de Montpellier dont il avait été le tuteur pendant sa minorité; il érigea en 1190 une chapelle sous l'invocation de saint Jean dans l'église cathédrale, il fit son testament & mourut cette même année après trente-deux années d'épiscopat.

XXI. GUILLAUME I RAIMOND succéda à Jean de Montlaur; il fit beaucoup de bien à son église & lui fit accorder un grand nombre de privilèges; il termina toutes les

contestations qui s'étaient élevées entre ses prédécesseurs & le chapitre de Maguelonne dont Gui était alors prévôt. Guillaume, seigneur de Montpellier, lui rendit hommage dans l'église de Saint-Nicolas de Maguelonne. Cet évêque fut présent au serment de fidélité prêté par Guillaume, seigneur de Montpellier, à Raimond, comte de Toulouse & de Melgueil; il mourut le 27 janvier 1195, après quatre ans quatre mois & douze jours d'épiscopat.

XXII. GUILLAUME II DE FLEIX, natif de Montpellier, chanoine de Maguelonne, fut élu évêque de cette église le 7 mars 1195. Ce fut pendant son épiscopat qu'Innocent III, par une bulle du 23 avril 1198, confirma l'ordre régulier des hospitaliers du Saint-Esprit fondé à Montpellier par maître Gui & lui accorda divers privilèges. Cet ordre, dont on a mal à propos indiqué la fondation à l'année 1144, existait seulement depuis l'année 1194. Gui, son fondateur, mourut en 1208 à Rome, où il avait été appelé par le pape. Innocent III décida vers le même temps, en faveur du prélat, un différend qui existait entre lui & le prévôt de Maguelonne pour la nomination de l'archidiacre. Guillaume assista à la consécration de l'église de Sainte-Croix, bâtie par Guillaume de Montpellier & dont Imbert, archevêque d'Arles, fit la dédicace au mois de novembre 1200. En 1202 il approuva la donation faite à l'hôpital du Saint-Esprit d'un jardin & de ses dépendances. Guillaume décéda le 13 décembre 1202, après sept ans neuf mois & six jours d'épiscopat.

XXIII. GUILLAUME III D'AUTIGNAC, d'une famille noble du diocèse de Lodève, chanoine de Saint-Pierre, fut élu évêque de Maguelonne en 1203; il fut sacré par Bé ranger, archevêque de Narbonne, en 1204. Guillaume de Montpellier lui rendit hommage au mois de juin. Pierre, roi d'Aragon, lui prêta serment de fidélité pour la même seigneurie au mois de janvier 1205. Ce prélat établit à ses frais l'hospice de Saint-Étienne de Briniac en 1213. Le pape, par une bulle datée du 14 avril 1215, disposa du comté de Melgueil en qualité de seigneur suzerain en faveur de Guillaume d'Autignac, évêque de Maguelonne, & de ses succes-

seurs auxquels il l'inféoda moyennant une redevance annuelle de vingt marcs d'argent. Guillaume érigea, le jour de la Pentecôte 29 mai 1216, l'église de Notre-Dame des Tables en paroisse. Il mourut peu de temps après, le 21 juin, & fut inhumé dans l'église de Maguelonne. Il avait siégé douze ans & quatre mois.

XXIV. BERNARD I DE MÈZE, natif de Montpellier, prévôt de la cathédrale, succéda à Guillaume le 11 juillet 1216. Il fut sacré au mois d'août par Arnaud Amalric, son métropolitain. Une de ses premières opérations fut de confirmer l'érection de Notre-Dame des Tables en paroisse & de concilier le nouveau curé avec le prieur de Saint-Firmin, conciliation qui fut approuvée par le cardinal de Préneste & à laquelle les deux curés acquiescèrent. En 1217 fut établi à Montpellier un monastère de l'institut de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Les dominicains furent admis en 1220 dans la ville, & l'hôpital fondé pour les pèlerins de Saint-Jacques fut doté par Guillaume de Pérefixe. Le 1<sup>er</sup> septembre de cette année le cardinal Conrad, légat, conjointement avec les évêques de Maguelonne, d'Agde, de Lodève & d'Avignon, promulgua des statuts pour le rétablissement de la Faculté de médecine à Montpellier; il fut ordonné entre autres dispositions que nul ne pourrait exercer la profession de médecin qu'il n'eût soutenu un acte public & en présence de l'évêque & des anciens médecins. En 1225 le prélat fit la consécration solennelle des églises des dominicains & des religieux de l'ordre de Grandmont. Il réunit en 1230 plusieurs prélats pour rendre plus solennelle la nouvelle consécration de l'église de Notre-Dame des Tables, agrandie & rebâtie sous une plus belle forme. On place également en cette année la fondation du couvent de Saint-François faite à Montpellier par Jacques, roi de Majorque. Le petit Thalamus indique la mort de ce prélat au 25 août 1230.

XXV. JEAN III DE MONTLAUR fut élu par les chanoines de Maguelonne en 1232. Il fut sacré seulement deux ans après par Pierre Ameil, archevêque de Narbonne. En 1235, Rostaing de Montlaur, frère de

Jean, lui rendit hommage pour le château de ce nom. En 1236, Grégoire IX accorda vingt jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame des Tables qui devenait de plus en plus célèbre par les miracles qui s'y opéraient. Le roi d'Aragon qui avait refusé de rendre hommage à l'évêque Bernard le rendit publiquement à Jean, en présence du saint sacrement exposé sur l'autel de Saint-Firmin, le 16 décembre 1236. Jean de Montlaur, chancelier de l'université de Montpellier, fit, en 1142, divers règlements du consentement des professeurs & des élèves de la Faculté des arts, touchant les maîtres & les écoliers qui s'appliqueraient à la grammaire & à la logique à Montpellier & à Montpelièret. Jean mourut à Lyon, à la cour du pape, au mois de juin ou de juillet 1247.

XXVI. RAYNIER, Italien de naissance, de l'ordre des frères prêcheurs, fut nommé par le pape Innocent IV à l'évêché de Maguelonne au mois de juillet 1247; il était vice-chancelier de l'Eglise romaine sous Grégoire IX, en 1237. Les évêques de Maguelonne devaient toujours être pris parmi les chanoines réguliers de cette église; mais comme Jean était mort à la cour du pape, Gariel conjecture que ce pontife usa, pour le nommer, du droit de la chancellerie de cette cour de nommer aux bénéfices de ceux qui y décédaient. Le zèle que Raynier déploya pour rétablir dans son clergé la discipline ecclésiastique qui y était fort déchue lui attira des ennemis qui l'empoisonnèrent, en 1249, avec une hostie consacrée. Le pape ordonna au prévôt & au sacristain de Maguelonne, exécuteurs du testament de Raynier, d'envoyer les livres, les ornements & les biens qu'il avait avant sa promotion au prieur des dominicains de Montpellier, comme des effets appartenant à cet ordre.

XXVII. PIERRE II DE CONQUES fut élu à Lyon en présence du pape qui approuva son élection; il était natif de Montpellier & sacristain de l'église de Maguelonne, lorsqu'il fut élu évêque au mois de février 1249. En 1251 Pierre obtint du prieur de Murviel la seigneurie de ce lieu qui relevait de l'évêque, & ce prélat l'échangea ensuite avec les frères de l'Hôpital de Saint-

Jean de Jérusalem, à Montpellier. En 1254, Innocent IV confirma à l'abbaye & aux religieux du Paradis, de l'ordre de Saint-Damien, dans un des faubourgs de Montpellier, les immunités & privilèges que l'évêque venait de leur accorder, par lesquels ce monastère fut déclaré exempt en plusieurs choses de la juridiction de l'ordinaire. La bulle est datée de Naples du 15 mars 1254. Pierre mourut le 4 février 1256, après six ans onze mois & vingt-quatre jours d'épiscopat. Le petit Thalamus place la mort de ce prélat au 21 février 1256.

XXVIII. GUILLAUME IV CHRISTOPHE, chanoine & archidiacre de Maguelonne, originaire de Montpellier, prédicateur de mérite, fut élu évêque de cette ville par les chanoines de Saint-Pierre, au commencement de mai 1256. En 1258 les consuls & l'université de Montpellier choisirent Guillaume pour arbitre dans les discussions qu'ils avaient avec le roi d'Aragon. Ce prélat mourut en 1263; il avait siégé six ans huit mois onze jours. Il mourut par conséquent le 14 janvier 1263.

XXIX. BÉRANGER DE FRÉDOL, frère de Pierre, seigneur de la Vérune, chanoine & prévôt de l'église de Maguelonne, fut élu évêque au commencement de 1263; il assembla peu après un synode pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Dans la même année, il permit à Jean de Rive & à deux autres habitants de Montpellier de frapper une monnaie appelée milliaire, à dix deniers d'aloï, dans tout l'évêché & comté, excepté dans le château de Melgueil & dans celui de Montferrand. Gui Fulcodi, archevêque de Narbonne, consacra l'église des frères mineurs de Montpellier, reconstruite & agrandie, la veille de la Pentecôte 1264, & le 28 octobre suivant, fête de Saint-Simon & Saint-Jude, on monta dans la tour de Notre-Dame une cloche du poids de soixante-dix milliers. Béranger consacra en 1268 les églises de Notre-Dame des Tables, de Saint-Firmin & de Saint-Denis; il prêta en 1271 serment de fidélité au roi S. Louis & le reconnut pour seigneur suzerain de Montpellier. Au mois d'octobre 1280 Béranger fonda & dota la chapelle de Saint-Blaise auprès du château de Melgueil, à la charge

que le chapelain y célébrerait la messe tous les jours & assisterait à l'office canonial dans l'église voisine de Notre-Dame. En 1287, il rétablit la police qui avait été fort négligée dans le comté de Melgueil & publia de nouvelles ordonnances. Béranger fut présent en 1290 au serment d'obéissance que Raimond Coste, évêque d'Elne, prêta au chapitre de la métropole; il acheta au mois de février 1295, de Pierre de Frédol, seigneur de la Vérune, son frère, pour le prix de cent cinquante livres melgoriennes, la moitié du moulin de Balaruc & quelques autres terres. En cette même année il établit à Montpellier un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique qui y furent appelées du monastère de Prouille. Ce couvent fut bâti dans le faubourg, hors la porte de Vérune. Béranger mourut au mois d'août 1296 après trente-trois ans & quelques mois d'épiscopat; il fut inhumé dans un tombeau qu'il s'était destiné à la droite du maître-autel.

XXX. GAUCELIN DE LA GARDE, sur la renonciation de Bernard de Vissec, élu d'abord par les chanoines, partagés entre eux sur le choix d'un évêque, & qui renonça à son droit entre les mains de Boniface VIII, fut nommé par le pape & transféré de Lodève à Maguelonne. Il avait été doyen de l'église de Brioude; il reçut en son nom & en celui du chapitre le serment de fidélité des habitants de Balaruc, au mois de novembre 1297, dans un chapitre général. Gaucelin assista au concile de Béziers tenu au mois d'octobre 1299; il fut nommé par Philippe le Bel avec l'évêque de Soissons, en 1302, ambassadeur pour traiter de la paix avec Jacques, roi d'Aragon. Il se joignit aux prélats du royaume qui appelèrent au concile des entreprises de Boniface VIII contre le roi & le clergé en 1303. Il fixa alors les limites de l'étang de Thau & celles de son diocèse d'avec celui d'Agde. Gaucelin mourut au château du Terrail le 11 mars 1305. Il fut inhumé en grande cérémonie à Maguelonne devant le maître-autel.

XXXI. PIERRE III DE LEVIS DE MIREPOIX, neveu du maréchal de ce nom, chanoine de Paris, fut nommé par le pape Clément V, au mois de janvier 1306. Il as-

sista à la translation du chef de S. Louis à la Sainte-Chapelle de Paris, en 1306, avec plusieurs autres prélats. En cette même année les juifs furent contraints de sortir de Montpellier. Ils avaient habité successivement trois quartiers de cette ville : 1<sup>o</sup> auprès du palais; 2<sup>o</sup> auprès de la prébende; 3<sup>o</sup> dans la rue des Cévennes. On leur avait accordé deux cimetières dans les faubourgs, l'un sur le chemin de Villefranche, près de l'église Saint-Antoine, l'autre entre la porte Saint-Guillaume & celle de Peyronée. Pierre jura obéissance à Gilles, archevêque de Narbonne, au mois de novembre 1308. Clément V revint cette année ou la précédente à Montpellier. Il demeura dans la maison des templiers, dont il devait bientôt proscrire l'ordre avec rigueur. Cet ordre avait à Montpellier une maison enrichie par les dons des Guillem, dont les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont hérité. Pierre ordonna par un statut que les religieuses de l'abbaye de Saint-Geniès ne pourraient pas excéder le nombre de cent cinquante; il fit élever dans un des faubourgs de Montpellier un vaste hospice pour les pauvres chevaliers de l'ordre teutonique. Pierre de Levis fut transféré, en 1309, à l'évêché de Cambrai, d'où il passa à celui de Bayeux.

XXXII. JEAN IV RAIMOND, fils de Bernard V, comte de Comminges & de Laure de Montfort, fut nommé à l'évêché de Maguelonne par le pape Clément V. Ce prélat favorisa l'établissement de deux hôpitaux fondés par deux solitaires, l'un par Gautier en faveur des étrangers & des blessés, l'autre par Jacques de Rome, ermite, pour servir de refuge aux enfants pauvres ou orphelins. Jean-Raimond assista en 1312 au concile de Vienne. Les registres de la ville constatent que ce prélat ordonna, en 1315, qu'on sonnerait une cloche le soir pour annoncer la salutation angélique; il assista le 7 avril 1317 à la canonisation de Louis, évêque de Toulouse, faite par le pape Jean XXII, dans cette ville. Quelques mois après il devint le premier archevêque de Toulouse lorsque cette église fut érigée en métropole, & ensuite cardinal & évêque de Porto.

SIMON DE COMMINGES, frère de Jean-

Raimond, lui succéda dans l'évêché de Maguelonne, mais il mourut avant son sacre.

XXXIII. GAILLARD SAUMATE, né en Rouergue, était évêque de Riez lorsqu'il fut transféré à Maguelonne par Jean XXII. Il solda sa contribution à la Chambre apostolique, le 6 novembre 1317, & confia l'administration de sa nouvelle église à son oncle Ulric Saumate, prieur de Saint-Hippolyte de Rodez. Au mois de février de l'année suivante le pape le nomma à l'archevêché d'Arles. Il mourut en 1323.

XXXIV. ANDRÉ DE FRÉDOL, fils de Pierre de Frédol, seigneur de la Vérune, frère de Béranger & de Guillaume, évêque de Béziers & chanoine de Maguelonne, était devenu évêque d'Uzès. Jean XXII le transféra à Maguelonne, par une bulle datée d'Avignon le 7 février 1318. André fit sa soumission le 25 à la Chambre apostolique. Les chanoines de Saint-Pierre allèrent à sa rencontre jusqu'à Lunel le Vieux. C'est sous son épiscopat, en 1319, que Sanche, roi de Majorque, fonda une maison, sous l'invocation de S. Antoine, pour ceux qui seraient atteints de la maladie appelée le feu Saint-Antoine. Il y annexa la commanderie & l'hospice de Villefranche. André obtint de Philippe le Long des lettres patentes pour réprimer les exactions des officiers royaux qui vexaient les ecclésiastiques, & il interdit le port d'armes aux étudiants de l'université. Ce prélat mourut en février 1328, après dix ans & douze jours d'épiscopat. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Maguelonne.

XXXV. JEAN V DE VISSEC, de la famille des seigneurs de Vissec, diocèse de Lodève, était chanoine de Maguelonne & docteur en droit. Il devint prévôt de Saint-Pierre & auditeur de rote. Jean XXII le nomma à l'évêché de Maguelonne le 8 avril 1328. Il continua de faire son séjour à Avignon & gouverna son diocèse par des grands vicaires. Les officiers de Philippe de Valois lui cherchèrent querelle sur la possession des comtés de Melgueil & de Montferrand, mais le pape Jean XXII prit vivement sa défense & écrivit en sa faveur en 1331 à ce prince. Il ne paroît pas que les rois aient inquiété davantage les évêques de Maguelonne sur la possession de ces comtés qui

n'en faisaient qu'un. Ce prélat mourut au château du Terrail, en 1334. Il avait passé six ans six mois & onze jours dans l'épiscopat. Il fut enterré au mois d'août dans l'église de Saint-Pierre de Maguelonne.

XXXVI. PICTAVIN, originaire du pays d'Auch, d'une famille que les historiens de l'*Histoire de Languedoc* appellent Montesquiou & les éditeurs du *Gallia Christiana* Montesquiou, fut nommé par le pape Jean XXII le 4 septembre 1334. Il fit sa soumission à la Chambre apostolique le 20 du même mois. Il était auparavant évêque de Bazas. Aussitôt qu'il eut pris possession de son siège, il termina les différends qui subsistaient depuis longtemps entre ses prédécesseurs & les consuls de Montpellier. En 1338, il eut quelques difficultés avec l'université de Montpellier; elles furent aplanies par Guillaume d'Aure, ancien abbé de Montolieu & alors cardinal. Pictavin fut transféré l'année suivante à Albi par Benoît XII, après quatre ans & quatre mois de résidence à Maguelonne. Il mourut en 1356.

XXXVII. ARNAUD II DE LOUBENS DE VERDALE, d'une famille originaire de Carcassonne, né à Saissac, frère de Pierre, abbé de Nieul, diocèse de Maillezais & parent de Hugues de Loubens de Verdale, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem & cardinal, fut élevé par Raimond Alzei, chanoine régulier & sacristain de l'église de Carcassonne, son oncle maternel, & devint chanoine & official de Mirepoix en 1321. Il prit le grade de docteur en l'un & l'autre droit à Toulouse en 1330, après quatorze ans d'études dans cette université, & il professa ensuite dans celle de Montpellier. Il fonda le 5 décembre de l'an 1333, à Toulouse, un collège de son nom pour douze pauvres écoliers dont il laissa la nomination à Raimond & à Bernard de Verdale, ses frères, & à leurs successeurs. Le pape Benoît II le nomma le 20 avril de l'an 1339 à l'évêché de Maguelonne. Quand il arriva dans son diocèse, il assembla le 20 octobre 1339, dans l'église paroissiale de Saint-Denis à Montpellier, un synode général où furent convoqués les prieurs, les recteurs ou curés, les vicaires & tous les chanoines du dio-

cèse. On dressa des statuts qui sont imprimés au tome VI du *Gallia Christiana*. En 1340 il fit la consécration de l'église paroissiale de Combaillous, érigée dans le château de ce nom par ses prédécesseurs, dotée par Jean de Vissec, & il la mit sous l'invocation de S. Blaise. Il s'en réserva la collation. En 1341, le roi Philippe confirma par lettres patentes le droit dont jouissait le prélat de faire planter un poteau dans le port sur le territoire de Sainte-Croix.

Depuis vingt ans ses prédécesseurs avaient négligé de payer à la Chambre apostolique le cens annuel de vingt marcs pour le comté de Melgueil & de Montferrand. Il en obtint la remise de la bienveillance du pape Benoît XII. Il fut présent à Avignon le 16 juin 1347 à la canonisation de S. Yves, prêtre breton & avocat, faite par le pape Clément VI. Ce prélat acheta le 25 février 1351 un champ voisin du monastère des augustins, dans le faubourg Saint-Gilles, pour agrandir leur enclos. Au mois de novembre suivant, Arnaud se trouva le plus ancien des évêques au concile tenu à Béziers & y occupa la première place après l'archevêque. Il mourut à Montpellier le 3 décembre 1352. Ce prélat a écrit la chronique des évêques de Maguelonne, ses prédécesseurs.

XXXVIII. AUDOUIN, fils de Gui Aubert, anobli par le roi en 1338, & de Marguerite de Livron, neveu du pape Innocent VI, était né à Bassac, diocèse de Limoges. Il avait été curé à Tilli, chanoine de Cambrai, puis de Sainte-Radegonde de Poitiers & prévôt de la collégiale d'Aire. Clément VI le nomma évêque de Paris en 1349. Il fut transféré à Auxerre en 1351. Enfin Innocent VI, son oncle, le fit passer à l'évêché de Maguelonne à Noël 1352 & le créa cardinal le 15 février 1353. Audouin & son frère Raoul rachetèrent en 1353, au mois de février, l'hommage que leurs neveux devaient à Renout Hélie deuxième du nom, pour des possessions qu'ils avaient acquises à Pompadour. Audouin fut fait évêque d'Ostie en 1361 & couronna le pape Urbain V. Il mourut à Avignon le 9 mai 1363 & fut inhumé chez les chartroux à côté de son oncle.



XXXIX. DU RAND, dit DE CHAPELLES, fut nommé par Innocent VI à l'évêché de Maguelonne. Il fut reçu froidement par le chapitre, parce qu'il était étranger, mais il finit par conquérir la sympathie de son clergé grâce à ses vertus. Il fit des règlements qui renouvelèrent la discipline. Il prêta serment de fidélité au roi entre les mains du sénéchal de Beaucaire le 3 février 1354 & il satisfit le 26 avril pour ce que Audouin, son prédécesseur, n'avait pas payé à la Chambre apostolique. Il donna des règlements aux religieuses de Notre-Dame & de Saint-Gilles, dont le monastère avait été fondé en 1348 par Béranger de Mairose, sur la paroisse de Saint-Denis. En 1358, il procéda à l'inhumation dans l'église des franciscains de Montpellier de la fille du roi de Majorque, femme du marquis de Montferrat. Ce prélat mourut au mois de janvier de l'an 1361.

XL. PIERRE IV DE CANILLAC avait été religieux & abbé de Montmajour en 1348. Il était évêque de Saint-Pons de Thomières, quand Innocent VI le transféra à Maguelonne, par une bulle datée d'Avignon au mois de janvier 1361. Cet évêque était fils de Guillaume de Canillac. Il ne conserva l'évêché de Maguelonne que six mois, & mourut à la cour du pape au mois de juillet 1361. Il fut inhumé dans le monastère de Saint-Pierre de Montmajour. Ce prélat fonda l'église collégiale de la Trinité à Montpellier.

XLI. DÉODAT DE CANILLAC était religieux & chambrier de l'abbaye d'Aniane, lorsqu'il fut élu évêque de Saint-Flour. Après la mort de Pierre, Innocent VI le transféra à l'évêché de Maguelonne par une bulle datée d'Avignon le 10 août 1361. Au mois de janvier 1367, Urbain V vint à Montpellier pour faire la visite d'un monastère qu'il avait fait construire à grands frais dès la première année de son pontificat en l'honneur de saint Benoît & de saint Germain, & qu'il avait doté de revenus convenables pour y entretenir un certain nombre de religieux de l'ordre de Saint-Benoît, qui devaient y célébrer l'office divin & vaquer dans une retraite commode à l'étude des lettres & des sciences. Ce pontife n'avait rien épargné pour

donner à cet édifice une vaste étendue ; était situé dans l'intérieur de la ville. Le pape fit la consécration du maître-autel avec un appareil imposant ; il était assisté de douze cardinaux ; il enrichit l'église de meubles, d'ornements & de calices du plus grand prix. Déodat mourut pendant le séjour d'Urbain V à Montpellier, après cinq ans & quelques mois d'épiscopat.

XLII. GAUCELIN DE DEAUX surnommé DE PRADELLES, du lieu de sa naissance, était évêque de Nîmes lorsque le pape Urbain V le transféra à Maguelonne, le 13 mars 1367 ; il avait été gouverneur du comtat Venaissin & trésorier du pape ; celui-ci, pour reconnaître les services qu'il lui avait rendus dans ces fonctions, le gratifia de deux mille écus d'or à retenir sur ce qui était dû à la Chambre apostolique par les évêques de Maguelonne pour leur contribution au service commun. Arrivé à Rome, Urbain V confirma le 1<sup>er</sup> février 1368 la fondation du monastère de Saint-Benoît & de Saint-Germain de Montpellier qu'il soumit à la juridiction de l'abbé de Saint-Victor de Marseille. En 1368 Gaucelin fit réunir en un cartulaire ou recueil tous les titres isolés concernant les droits & prérogatives de l'église de Maguelonne. L'année suivante Urbain V, par une bulle datée de Viterbe le 25 septembre 1369, fonda à Montpellier un collège de douze médecins qui devaient être nés à Mende & lui assigna un revenu suffisant. Gaucelin mourut à Maguelonne le 9 août 1373.

XLIII. PIERRE DE VERNOS, abbé d'Aniane, trésorier du pape, fut nommé évêque de Maguelonne par une bulle du pape Grégoire XI donnée à Avignon le 13 août 1373 ; il fut présent le 5 mai 1374 au testament de Grégoire XI qui le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires. Pierre confirma en 1375 la confrérie établie sous l'invocation de Notre-Dame de Bethléem dans la chapelle consulaire de Montpellier, & la mit sous l'administration des consuls. En 1376 l'église de Notre-Dame des Tables menaçant ruine, les consuls obtinrent une bulle du pape pour exciter les fidèles à concourir à sa reconstruction & à son agrandissement ; le prélat était alors à Avignon auprès du pape : il adressa de cette



ville une lettre aux habitants de Montpellier par laquelle il accorda quarante jours d'indulgence à ceux qui coopéreraient à cette bonne œuvre. Pierre de Vernobs fit en 1380 l'oraison funèbre de Charles V dans l'église de Notre-Dame des Tables. En cette même année il donna son consentement à la translation des religieuses de Saint-Dominique du monastère fondé pour elles en 1288 dans le clos Arnaud, hors de la ville, à l'hôpital de Saint-Guillaume bâti dans l'intérieur des murs. Le prélat accueillit avec égards le roi d'Arménie, qui vaincu par le sultan de Babylone & emmené en captivité avec sa femme & ses enfants avait été racheté moyennant une très-forte rançon par le roi d'Aragon. Au mois de juillet 1381 ce prélat procura à la ville de Montpellier un morceau de la vraie croix qui y avait été apporté par un habitant de cette ville; cette relique avait d'abord été déposée dans l'église du Saint-Esprit, sise dans le faubourg. De là elle fut transférée processionnellement dans la chapelle consulaire, d'où, après un sermon prêché par l'abbé de Saint-Gilles, elle fut portée dans l'église des bénédictins. En 1388, il réunit les sœurs repenties avec les religieuses de la Madeleine; il assista le 15 novembre, à Avignon, au testament de Pierre de Croze, archevêque-cardinal d'Arles. De retour à Montpellier, il mourut dans cette ville le 12 octobre 1389 après avoir comblé son chapitre de biens; son corps fut porté dans l'église des franciscains & le lendemain il fut transféré à Maguelonne. Jean, frère mineur, prononça son oraison funèbre.

XLIV. ANTOINE DE LOVIER, originaire de la ville de Revel, diocèse de Vienne, docteur en droit, chanoine & doyen de l'église de Vienne, devint évêque de Rennes. De ce siège le pape Clément VII le transféra à celui de Maguelonne le 19 octobre 1389; il fut aussi trésorier du pape, & ces fonctions l'obligeant de résider à la cour de Clément VII, à Avignon, il nomma pour vicaire général Barthélemy Barrière, du diocèse de Castres. Ce prélat fonda, le 22 avril, dans l'église de Vienne où il avait été doyen, douze anniversaires pour chaque mois de l'année. Le 7 novembre, Clément VII

le transféra à Toulouse, mais cette translation n'eut pas lieu. Au mois de septembre 1394, Antoine se rendit à Maguelonne & prit possession du comté de Melgueil; il visita l'église de Saint-Martin de l'Esquif, unie au collège de Saint-Ruf, & il ordonna d'en rebâtir la tour & d'y remonter la cloche; il reçut Charles VI à Montpellier, au retour de ce prince pour se rendre à Paris. Antoine mourut dans son palais épiscopal de Montpellier le 23 octobre 1405. Son corps fut déposé dans l'église des augustins, d'où il fut transféré trois jours après à Vienne en Dauphiné, où il avait élu sa sépulture, & où il fut inhumé dans la chapelle de la cathédrale de cette ville qui porte le nom de Maguelonne.

XLV. PIERRE VI ADHÉMAR, d'une famille consulaire de Montpellier qui était différente de celle des Adhémar, barons de Gigean & de Monteils, chanoine & infirmier de l'église de Maguelonne, en fut nommé évêque par Benoît XIII, en 1405, peu de temps après la mort d'Antoine; il ne prit possession qu'en 1408. Son attachement au pape Benoît XIII lui attira plusieurs disgrâces. Charles VI fit saisir ses revenus pour avoir négligé de lui prêter serment de fidélité; il se rendit dans son diocèse où les habitants de Villeneuve lui prêtèrent hommage; ceux de Montferrand lui remirent à l'ordinaire une prestation de cinquante livres. En 1415, après le rétablissement de la paix dans le royaume, Adhémar prêta serment de fidélité au roi. La même année, l'empereur Sigismond revenant du concile de Constance pour se rendre en Aragon, arriva à Montpellier le 13 du mois d'août. Le prélat à la tête de son clergé alla au devant du prince à la porte Saint-Gilles & le conduisit à l'église de Notre-Dame des Tables; de là il amena le prince au palais épiscopal où il le traita avec magnificence. Adhémar mourut en 1418.

XLVI. LOUIS, fils de Jean Alemand, seigneur d'Arbençon & de Marie de Castillon, né en 1390, embrassa dès sa jeunesse la profession ecclésiastique; il fut d'abord chanoine de Lyon, ensuite grand chantre de Valence, abbé de Saint-Pierre-la-Tour & enfin évêque de Maguelonne; il fut nommé par Martin V, le 22 juin 1418,

pendant qu'il était à Florence, à la cour du pape où il remplissait les fonctions de camérier. Ne pouvant se rendre dans son diocèse, il en confia l'administration à Pierre, abbé d'Aniane & à quelques autres coopérateurs en qualité de vicaires généraux le 8 mars 1419; il obtint en 1422 du pape Martin V un grand nombre de privilèges en faveur de l'université de Montpellier. Au mois de décembre 1423, Martin V transféra ce prélat à l'archevêché d'Arles sans qu'il fût jamais venu dans le diocèse de Maguelonne; il fut fait cardinal en 1430; sa vie fut toujours laborieuse & édifiante. Cet évêque a été mis au nombre des saints.

XLVII. GUILLAUME V FORESTIER, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, fut nommé par Martin V, le 3 décembre 1423; il fut reçu à Montpellier avec une distinction toute particulière : les consuls, les magistrats, la noblesse & le peuple allèrent au devant de lui jusqu'à la porte de la Sonnerie; là il reçut les compliments de la ville & il se rendit à cheval accompagné de ce cortège à l'église de Notre-Dame; il en sortit par la rue de l'Aiguille, qui avait été jonchée de rameaux verts & tendue de tapisseries des deux côtés, & il se rendit à son palais au milieu des acclamations. Ayant appris que le comte de Foix était désigné par le roi pour être gouverneur de Languedoc & d'Aquitaine, il partit pour Paris dans l'intention d'en obtenir des lettres de protection contre les incursions fréquentes des soldats dans son diocèse; il réussit dans son projet. L'année suivante le comte vint à Montpellier exempter les terres de l'évêque & des consuls de la contribution aux fortes impositions qu'il exigea. Guillaume reçut cette année l'hommage de Jean de Montlaur en qualité de chancelier de l'université; il vint à bout de terminer de vives discussions entre les docteurs séculiers & réguliers de Montpellier & fit inscrire sa sentence sur les registres de l'université. Guillaume permuta au mois de février 1429, entre les mains du pape, avec Léger, évêque de Gap.

XLVIII. LÉGER SAPORIS était, selon Gariel, d'une famille consulaire de Montpellier; il était docteur en l'un & l'autre

droit & avait acquis une grande réputation dans la profession d'avocat; il entra dans l'Église & devint le conseil de l'évêque de Maguelonne. Le pape Jean XXIII, ayant eu connaissance de son mérite, le nomma évêque de Gap en 1411, à la place d'Alexis, qu'il transféra à Plaisance. Martin V, par une bulle en date du 11 février 1429, agréa sa permutation avec Guillaume Forestier; il prit possession la même année de son nouveau diocèse & reçut peu après l'hommage de Guérin Thaler, prévôt de l'hôpital du Saint-Esprit, pour des terres qu'il possédait dans la mouvance de l'évêque. En 1430, Léger confirma la donation d'une chapelle faite par Pierre Jousselin, curé d'Agauze; il mourut vers la fin de juillet de l'année 1430.

XLIX. BERTRAND II ROBERT, docteur ès lois, référendaire du pape, ancien président à la cour des comptes de Paris, fut nommé par Eugène IV, le 27 juin 1431. Occupé à Rome, à la cour du pape, il nomma le 11 juillet, Jean, abbé d'Aniane, l'un de ses vicaires généraux, pour prendre possession en son nom & prêter serment de fidélité au roi. Gariel assure que Bertrand conserva l'évêché de Maguelonne jusqu'en 1433.

L. ROBERT DE ROUVRES, évêque de Séez, conseiller d'État du roi Charles VIII, fut transféré à l'évêché de Maguelonne par le pape Eugène IV, le 4 mars 1433. Ayant été employé à différentes ambassades, il ne put se rendre dans son nouveau diocèse & fut obligé d'en confier l'administration à des vicaires généraux du nombre desquels était Guillaume, évêque de Laon. Robert fut présent au contrat de mariage entre Iolande, fille de Charles VII, & Amédée, fils aîné de Louis, duc de Savoie, le 16 août 1436; il reçut par procureur les hommages de ses vassaux : celui de Guillaume Pelet pour le château de la Vérune, celui de Charles de Frontignan pour le château de Fabrègues. En 1437 Robert était garde des sceaux de France & son nom a été omis dans la liste de ces grands officiers; il ne prêta serment de fidélité au roi qu'en 1445 & mourut vers la fin de l'année 1453.

LI. MAUR DE VALLEVILLE, originaire

de Touraine, chanoine de Maguelonne, fut nommé évêque de ce diocèse par le pape Nicolas V, le 19 décembre 1453 & non en 1450, comme l'écrivit Gariel contre la lettre des registres du Vatican; il fut sacré, selon cet auteur, par Jean de Harcourt, archevêque de Narbonne, assisté des évêques de Béziers & d'Agde; il assista en 1464 aux états généraux de la Province assemblés dans la ville du Puy pour le rétablissement des tailles. Maur présida en février 1467 les états généraux de Languedoc; il légua sa chapelle à son église, sa bibliothèque au chapitre ainsi qu'un calice & un ciboire d'argent; il mourut en 1471.

LII. JEAN V BONALD, né à Ganges, dans le diocèse de Maguelonne, fils de Jean, seigneur de Fesques & de la Balme, était chanoine & véturier du chapitre de Maguelonne; il fut élu par le chapitre à la place de Maur, auprès duquel il remplissait les fonctions de vicaire général, & fut sacré par Bernard du Rosier, archevêque de Toulouse, dans l'église de Narbonne. Il s'occupait tout d'abord à réformer les mœurs de son clergé; il fit son entrée à Villeneuve en cérémonie & assista au mois de mars 1473 aux états généraux de Languedoc assemblés à Montpellier. Les années suivantes il fit la consécration du maître-autel de Notre-Dame des Tables nouvellement reconstruit; il fit la dédicace de l'église de Sainte-Marie dans le cimetière de Saint-Barthélemy, & confirma aux habitants de Frontignan la pêche & les pacages de l'île de Maguelonne. En 1485 il procéda à la nomination du recteur de l'université & défendit de donner le bonnet de docteur à ceux qui n'auraient pas fait publiquement leurs leçons probatoires. En 1486, Guillaume Bonald, son frère, reconnut tenir de lui un château qu'il venait d'acheter pour le prix de quatre cents livres de Rostaing d'Assas. L'année suivante ce prélat légua à son chapitre ses meubles & sa bibliothèque & mourut dans son palais épiscopal, le 15 août 1487. Il fut inhumé dans l'église de Maguelonne.

LIII. GUILLAUME VI, fils de Guillaume le Roi, seigneur de Chavigni dans le Languedoc & de Françoise de Fontenai, licencié en droit, archidiacre de Bayeux, fut

élu évêque de Maguelonne après la mort de Jean, le 3 octobre 1487, ainsi qu'il est prouvé par les registres d'Innocent VIII. Comme il ne se trouve pas sur les tableaux de l'église de Maguelonne, Gariel & les frères de Sainte-Marthe n'en ont point parlé. Il eut un concurrent dans Isarn élu par le chapitre. La mort de Guillaume, arrivée en 1488, termina le différend.

LIV. ISARN BARRIÈRE, originaire de Montpellier, chanoine & procureur de l'église de Maguelonne, en fut élu évêque par le concert de François Hallé, archevêque de Narbonne, & de Jean de la Coste, prévôt de Saint-Pierre. Le roi approuva son élection; l'archevêque de Narbonne, assisté des évêques de Béziers, d'Agde & de Nîmes, lui donna la consécration; il prêta serment de fidélité au roi, reçut l'hommage des habitants de Villeneuve selon l'usage, & fut maintenu par un arrêt du parlement de Toulouse, en date du 3 avril 1488, après la mort de Guillaume, son compétiteur; il avait sans doute été élu, comme le prouve Gariel, en 1487, mais il ne fut paisible possesseur qu'en 1488. François, archevêque de Narbonne, lui donna commission le 1<sup>er</sup> mai 1491, de sacrer le nouvel évêque d'Alet. Il termina en 1492 le différend qui subsistait entre les évêques & le chapitre touchant le canton de Villeneuve; il fit en 1495 la dédicace de l'église de Saint-Pierre de Poussan & enrichit cette église de plusieurs reliques. En 1496, il érigea en collégiale l'église de Sainte-Anne de Montpellier fondée par Pierre Ariste. Vers ce temps le roi lui fit compter une somme d'argent, prélevée sur l'impôt des salines, pour réparer les églises & les murs de la ville de Montpellier. Isarn mourut le 19 avril 1498; il fut inhumé à Maguelonne.

LV. GUILLAUME VII PÉLISSIER, surnommé l'Ancien, né à Melgueil, chanoine & cellerier de Saint-Pierre, versé dans la connaissance de la théologie, était déjà fort âgé lorsqu'il fut élu par son chapitre évêque de Maguelonne, au mois de mai 1498. Le pape avait nommé le cardinal de Sienne qui abdiqua le 17 juin. Guillaume jura obéissance à Pierre, archevêque de Narbonne; il prêta serment de fidélité au roi

en 1499 & eut ordre de Louis XII de congédier les anciens professeurs de Montpellier & de les remplacer par quatre autres nommés par Sa Majesté; il accueillit en 1500 dans son palais épiscopal Philippe, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien, auquel il fit, par ordre du roi, une réception brillante. Guillaume approuva le 3 mai 1514 la confrérie de Saint-Denis de Ginestet, établie par Bernard du Bosc, bachelier en droit, chanoine de Maguelonne & prieur dudit Saint-Denis. Louis XII avait donné un diplôme quatre ans auparavant, par lequel il mettait sous sa sauvegarde la Sainte-Chapelle fondée dans son palais à Montpellier & promettait de lui fournir les ornements nécessaires au culte. En 1522, année où François I institua à Montpellier une chambre des comptes, Guillaume Péliissier fit faire une nouvelle édition du missel & du bréviaire de l'église de Maguelonne; l'année suivante il désigna pour son coadjuteur son neveu Guillaume; il transféra en 1527 les religieuses de Sainte-Claire dans le couvent de la petite observance & rétablit la discipline régulière dans le monastère des dominicains de Montpellier. Ce prélat mourut à Maguelonne à la fin de l'année 1529 & fut inhumé dans l'église cathédrale.

### *Évêques de Montpellier.*

I. GUILLAUME PÉLISSIER, dit le Jeune, chanoine de Maguelonne, doyen de la collégiale de la Trinité, coadjuteur de son oncle, obtint l'administration du diocèse en 1529. Il s'était appliqué dès sa jeunesse à l'étude des sciences & à la culture des lettres; il avait fait plusieurs voyages dans la vue de s'instruire & avait visité les plus riches bibliothèques d'Italie & de France. Cujas a fait le plus grand éloge de ce prélat auquel, selon ce jurisconsulte, le fameux Rondelet doit une partie des notes dont il a enrichi son *Traité des poissons*. Guillaume avait fait aussi des observations sur Pline, & Gariel prétend que son manuscrit était conservé dans la bibliothèque de Peiresc. François I qui faisait grand cas de ses talents l'employa à de nombreuses négocia-

tions; il fut envoyé à Cambrai pour négocier la paix, & prit part au traité qui y fut conclu le 5 août 1529. En 1533 Guillaume demanda à Clément VII la translation du siège de Maguelonne à Montpellier, mais il n'obtint l'autorisation nécessaire qu'en 1536, après la mort de Clément VII, en vertu d'une bulle donnée au mois de mars par le pape Paul III.

François I envoya en 1540 Guillaume comme ambassadeur à Venise, où il remplit non-seulement les vues politiques du roi, mais encore son intention particulière pour le progrès des sciences; il fit une collection précieuse de volumes grecs, hébreux, syriaques, & chargea une personne instruite de prendre soin d'examiner & de compléter tous les exemplaires dont il fit l'acquisition & à la vérification desquels le prélat travailla lui-même. Guillaume revint ensuite dans son diocèse dont il fit la visite, mais il fut un des premiers compromis dans les mesures que le parlement de Toulouse crut devoir prendre pour s'opposer aux progrès du protestantisme. On reprocha au prélat d'être lié d'amitié avec Ramus, on l'accusa d'avoir amené avec lui une femme de Venise & de s'être enrichi aux dépens de l'église; en conséquence il fut arrêté & conduit prisonnier à Beaucaire, & ses revenus saisis. Mais le clergé de Maguelonne prit fait & cause pour ce prélat & ses démarches parvinrent à le faire mettre en liberté; il lui fut facile de se justifier en prouvant qu'il avait été calomnié. Il resta néanmoins sensible à sa disgrâce & se retira dans son palais où il vécut dans une vraie solitude, sans autre compagnie que ses livres. Pendant ce temps le protestantisme fit des progrès rapides; les religionnaires causèrent de nombreux désordres à Montpellier en 1561; ils en commirent de plus grands encore en 1562. Quarante-six églises furent démolies dans les faubourgs; Gariel nous en a conservé les noms; il en restait encore dix-sept qui avaient échappé à la fureur des protestants, mais en 1565 ceux-ci en détruisirent encore quatorze, & des trois qui subsistèrent ils en prirent deux pour leur usage. La basilique de Saint-Pierre ne fut pas renversée, l'église de Notre-Dame

des Tables devint le temple des religieux, & l'église consulaire de Notre-Dame fut changée en arsenal. En 1567 la cathédrale subit elle-même le sort des autres églises & les chanoines furent obligés de se réfugier à Frontignan. Guillaume Pélissier mourut peu de temps après dans la ville de Saint-Mathieu, près de Montferland, le 25 janvier 1568. Le lendemain son corps fut porté sans cérémonie à Maguelonne où les chanoines de Frontignan lui rendirent les derniers devoirs.

Après la mort de Guillaume le maréchal de Damville fit nommer par le roi Pierre de Boulhe à l'évêché de Montpellier, mais le pape lui ayant refusé des provisions & le clergé n'ayant pas voulu le reconnaître, il ne prit pas possession, n'exerça aucune fonction épiscopale, ne prêta pas serment de fidélité au roi & par conséquent il ne doit pas être compté au nombre des évêques de Montpellier. Il administra néanmoins par procureur les revenus de l'évêché pendant quatre ans depuis 1569 jusqu'en 1573. Le spirituel était dirigé par Léonard Aguillon, prévôt de Maguelonne, que les chanoines avaient élu vicaire général après le décès de Guillaume. Guillaume de Pelet lui succéda dans la prévôté & le vicariat & gouverna le diocèse jusqu'à l'inauguration d'Antoine. Pierre de Boulhe vivait encore en 1599. Montpellier était alors privé de ministres catholiques. Enfin le sieur de la Croisette étant devenu gouverneur de la ville, la paix y fut rétablie, on fit sortir de Montpellier tous les étrangers au nombre de plus de deux mille cinq cents, & le culte catholique y fut rétabli.

II. ANTOINE DE SUBIET, surnommé Cardot, était né près d'Avignon, le 8 octobre 1514; il avait été élevé parmi les enfants de chœur de Saint-Symphorien d'Avignon & montra de telles dispositions pour la musique que s'étant présenté à Paris, il fut agréé pour un des musiciens du roi; il était déjà prêtre. Quelques années après il partit pour la Palestine. De retour en France il fit le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle; il revint de là à Paris & reprit ses fonctions de musicien de la cour; il gagna si bien les bonnes grâces du roi que le prince le nomma doyen de Tarascon,

abbé de Tiron & enfin évêque de Montpellier. Ayant transigé avec Pierre de Boulhe & reçu gratuitement ses bulles de Rome, il arriva à Montpellier en 1573 & prêta le serment usité, le 3 novembre. L'année suivante il s'occupa de rétablir l'ordre dans son diocèse, rappela les religieux dans la ville, introduisit l'usage du bréviaire & du missel approuvés par le concile de Trente & fit faire le service divin dans quelques maisons particulières, faute d'églises pour le célébrer. Les religieux redevinrent encore maîtres de la ville & en chassèrent l'évêque & tous les catholiques; le maréchal de Damville la reprit sur eux en 1576. Le prélat y rentra en 1579 & fut encore forcé peu après de se retirer à Frontignan. C'est en 1580 que les religieux détruisirent l'église de Notre-Dame des Tables, qui jusque-là avait été respectée. Les chanoines de retour dans la ville en 1582 furent obligés de faire l'office dans la Canourgue. Antoine fit rebâtir la chapelle du château épiscopal; parvenu à l'âge de quatre-vingt deux ans, il fit son testament en 1596, légua sa chapelle au chapitre & fonda son anniversaire; il mourut le 8 novembre 1596 & fut enterré à Maguelonne.

III. GUITARD DE RATTE, d'une ancienne famille de Montpellier qui a fourni des chevaliers à l'ordre de Malte & plusieurs magistrats à la Province, embrassa l'état ecclésiastique & se livra à l'étude des lois; il fut bientôt pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Toulouse. Antoine de Subiet, sentant sa fin prochaine, se démit de son évêché entre les mains du roi en faveur de Guitard de Ratte, le 15 juillet 1596. En lui faisant obtenir ses provisions de la cour de Rome, Henri IV le nomma son grand aumônier. Il avait été déjà pourvu des abbayes de Saint-Chinian, de la Corne & de Saint-Sauveur de Lodève. Guitard ne fut sacré qu'en 1597, à Paris, par le cardinal de Gondi; il assista au mois de décembre de la même année aux états tenus à Pézenas par le duc de Ventadour. En 1598 il fit la visite de son diocèse & entreprit la reconstruction des églises de Merueil, de Pignan & de Cournonterrail. Il s'entremit activement en 1602 pour faire rendre au culte catholique les églises de Montpel-

lier qui subsistaient encore. Dans un voyage à Toulouse qu'il entreprit la même année, il fit une chute de cheval dont il mourut le 7 juillet. Son corps fut embaumé, renfermé dans un cercueil de plomb & transporté d'abord à Montpellier, à la Canourgue, puis à Maguelonne, où il fut inhumé. Pierre de Ratte, conseiller du roi à la cour des aides, neveu du prélat, fit graver sur sa tombe une épitaphe dont on trouvera le texte parmi les preuves de cette histoire. Guitard n'était alors âgé que de cinquante ans; il avait été évêque pendant six ans.

IV. JEAN GARNIER, né à Bar-sur-Seine, diocèse de Langres, avait fait profession dans l'ordre de Saint-Benoît & à Saint-Denis; il se fit recevoir docteur de Sorbonne, devint curé de Saint-Aubin de Châlons-sur-Marne, chapelain & prédicateur du roi. Henri IV le nomma à l'évêché de Montpellier en 1603; il fut sacré à Paris, d'où il partit pour son diocèse. Son premier soin fut de faire travailler à la reconstruction de la cathédrale. Les travaux faits jusqu'alors à l'église de Notre-Dame des Tables languissaient faute d'argent; il en marchandait l'exécution avec Latouze, fameux architecte, moyennant la somme de dix-sept mille deux cents écus & l'ouvrage fut bientôt achevé. Jean Garnier mourut le 15 septembre 1607; il ne fut point enterré à Maguelonne comme ses prédécesseurs mais dans l'église de Notre-Dame des Tables. On lui attribue plusieurs ouvrages dont on trouve les titres dans l'*Histoire* de Gariel.

V. PIERRE FENOILLET, né à Annecy en Savoie, fit ses études à Tournon & à Avignon; il fut reçu docteur en théologie & devint un prédicateur de talent. S. François de Sales, évêque de Genève, voulut se l'attacher, il le nomma chanoine de son église cathédrale. Ses oraisons funèbres, qui furent imprimées à Paris en 1608, lui firent une si grande réputation que le roi le nomma à l'évêché de Montpellier après la mort de Jean Garnier; il n'avait alors que trente ans. Pierre fut sacré à Paris, le 8 août 1608; il partit pour Montpellier deux mois après & fit son entrée dans cette ville le 14 décembre; il fit venir les pères capucins à Montpellier & acheta pour eux un

vaste emplacement dans la ville, appelé le Grand-Jardin; il y eût à cette occasion des désordres dans la ville, occasionnés par les protestants, mais la paix fut rétablie par un acte de vigueur. Le prélat voulut alors rappeler les autres religieux exilés de la ville. Les dominicains, les franciscains, les augustins, les carmes, les trinitaires furent introduits successivement. En 1614 le prélat rendit à l'université & surtout à la Faculté de théologie son ancien lustre. Avant les guerres de religion, les quatre ordres mendiants avaient des professeurs qui enseignaient publiquement; les leçons probatoires & la licence se faisaient avec un appareil imposant. On n'obtenait des degrés que par les suffrages de censeurs préposés pour juger du mérite des candidats. Après l'expulsion des réguliers, tous ces exercices furent supprimés; le prélat ranima les études & en rappela la forme. Il se trouva à l'assemblée des notables, à Paris, en 1617. Le roi lui permit de faire célébrer à Montpellier le jubilé accordé par Paul V. Les guerres de religion ayant recommencé en 1622, Pierre de Fenouillet fut obligé de se réfugier au château de Montferrand; les religionnaires détruisirent le château du Terrail, ils firent le siège de celui de Montferrand, mais ne purent le prendre; Pierre alla trouver le roi à Béziers & le détermina à assiéger Montpellier; la paix ayant été conclue le 18 octobre, l'évêque rentra dans Montpellier avec le roi. On établit des consuls mi-partie catholiques & protestants. Les pères capucins se rendirent processionnellement dans une maison plus commode que celle qu'on leur avait donnée d'abord. Le prélat introduisit en 1629 les jésuites à Montpellier & leur donna le jardin dans lequel avait été bâti le palais épiscopal. En 1631 il fit venir d'Annecy des religieuses de la Visitation & plaça des ursulines à Pézénas. Des négociants cédèrent à Montpellier la chambre de commerce qu'on appelait la Loge, pour y reconstruire l'église cathédrale de Saint-Pierre. Le prélat fit refaire les autels, réparer le temple & rétablir le culte public à Notre-Dame des Tables; on en perpétua le souvenir par une inscription qui porte son nom. Il assista en 1640 aux états tenus

à Pézénas & il fut désigné pour porter au roi le cahier des doléances. Parvenu à un âge avancé, doyen des évêques de France, Pierre mourut à Paris le 24 novembre 1652. Le lendemain son corps fut porté dans l'église de Saint-Eustache. Son cœur fut transféré, selon ses intentions, dans l'église de la Visitation de Montpellier.

VI. RAINAUD D'ESTE, cardinal, fils d'Alphonse, duc d'Este & d'Elisabeth de Savoie, abbé commendataire de Vauluisant, avait été nommé cardinal par le pape Urbain VIII, le 16 septembre 1641. Louis XIV le nomma à l'évêché de Montpellier après la mort de Pierre Fenoillet; il prit possession par procureur le 16 octobre 1653, & les vicaires généraux nommés par le chapitre conservèrent l'administration spirituelle du diocèse. Rainaud préféra garder l'évêché de Reggio auquel il avait été nommé par Innocent X & il renvoya à Louis XIV le bref de celui de Montpellier.

VII. FRANÇOIS BOSQUET, né le 28 mai 1605, à Narbonne, était fils du savant Durand Bosquet & de Jeanne Lenoir; il fut élevé au collège de Béziers & acheva ses études à celui de Foix, à Toulouse. Nommé évêque de Lodève au mois d'avril 1646, il passa au siège de Montpellier le 10 juillet 1655; il était alors à Paris, député de la province de Narbonne à l'assemblée générale du clergé; il reçut ses bulles le 31 janvier 1656, mais il ne se rendit à Montpellier que le 24 juin 1657. François Bosquet appela dans son diocèse les carmes déchaussés & les récollets & fonda à Montpellier la maison de la Providence pour les jeunes personnes nouvellement converties. Il érigea deux paroisses, celles de Saint-Pierre & de Sainte-Anne, construisit le palais épiscopal, répara les châteaux de Gigean & du Terrail & fit de nouveaux règlements pour l'université en 1658. Il assista en 1675 à l'assemblée générale du clergé de France, à Paris; prit son neveu Charles de Pradel pour coadjuteur & mourut l'année suivante, le 24 juin 1676, à l'âge de 71 ans; il fut inhumé, selon ses intentions, dans la chapelle de l'Ange-Gardien.

Outre l'abrégé de tout le droit romain qu'il avait donné avec des notes, Bosquet

avait écrit l'histoire de l'Église, depuis sa naissance jusqu'à la paix dont elle jouit après les persécutions; il donna une seconde édition de cette histoire & publia celle des papes originaires de France; il fit imprimer ses notes sur les lettres d'Innocent III, & édita l'ouvrage de Raimond Martin, dominicain, intitulé *Pugio fidei*; c'est un traité contre les juifs & les maures. Il a écrit la vie de S. Fulcrand, évêque de Lodève, & a laissé d'autres ouvrages manuscrits.

VIII. CHARLES DE PRADEL, fils de la sœur de François Bosquet & frère de François de Pradel, gouverneur de Saint-Quentin, était chanoine de l'église de Montpellier, lorsqu'il fut accordé par le roi pour coadjuteur de l'évêque son oncle, en 1675; il fut reçu docteur le 19 juin 1676, & succéda à François Bosquet quelques jours après; il assista aux assemblées générales du clergé en 1681 & 1682 & mourut à Montpellier le 22 septembre 1696.

IX. CHARLES-JOACHIM COLBERT DE CROISSY, né le 11 juin 1667, fils de Charles Colbert, marquis de Croissy & de Marguerite Beraud, était frère de Jean-Baptiste, marquis de Torci, ministre & secrétaire d'Etat. Il entra fort jeune dans le clergé; le roi le nomma abbé commendataire de Fontfroide au mois de mai 1684; il fut agent général du clergé de France au mois d'octobre 1691, & fut reçu docteur de Sorbonne le 21 mars 1692. Le roi le nomma à l'évêché de Montpellier le jour de la Toussaint 1696. Ayant reçu ses provisions de Rome, il fut sacré par l'archevêque de Rouen, le 10 mars 1697, à Paris, dans l'église des feuillants & prêta serment de fidélité au roi dans la chapelle du château de Marly le 19 du même mois. Il assista en 1700 aux états généraux de Languedoc & fut chargé de porter en cour le cahier des doléances. Au mois de décembre 1706 il fut nommé académicien honoraire de la société littéraire de Montpellier, & renouvela en 1736 les statuts de ses prédécesseurs.

X. GEORGES-LAZARE BERGER DE CHARENCEY succéda à Charles-Joachim Colbert de Croissy en 1738 & posséda l'évêché de Montpellier jusqu'en 1748.

XI. FRANÇOIS-JOSEPH MOREL DE VIL-

LENEUVE DE MONS fut nommé évêque de Montpellier en 1748; il tint le siège jusqu'en 1766.

XII. RAIMOND DE DURFORT, nommé évêque de Montpellier en 1766, fut remplacé en 1774 par le suivant.

XIII. JOSEPH-FRANÇOIS DE MALIDE, nommé évêque de Montpellier en 1774, occupa ce siège jusqu'en 1790. [E. M.]

---

#### NOTE LXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

#### *Église de Carcassonne.*

CARCASSONNE n'a été érigée en évêché qu'au sixième siècle par les Visigoths. Aussi ne voit-on pas la signature d'un évêque de Carcassonne figurer à un concile avant le milieu du sixième siècle.

La cathédrale de Carcassonne a été bâtie sous l'invocation de S. Nazaire; le chapitre a suivi pendant longtemps la règle de Saint-Augustin, mais il fut sécularisé en 1439, par Eugène IV, à la sollicitation de Geoffroi de Pompadour, évêque de cette ville; cette sécularisation changea l'ordre des dignités: celle de doyen devint la première, l'archidiaconé la seconde, la trésorerie la troisième; il y eut quinze chanoines y compris le chantre.

On ne connaît pas le détail des premières fondations faites à l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne; ce n'est qu'à partir du dixième siècle que l'histoire de cette église commence à être bien connue; elle compte au nombre de ses principaux bienfaiteurs Raimond I, comte de Rouergue en 961, Sunifred, comte de Barcelone en 965, Adélaïde, vicomtesse de Narbonne en 977, Ermengarde, comtesse de Carcassonne & Bernard-Aton son fils, en 1085, &c.

On trouvera ci-après, sous chaque évêque & à leur ordre chronologique, les mentions relatives aux reconstructions ou aux réparations de l'église cathédrale de Saint-Nazaire.

#### *Suite chronologique des évêques de Carcassonne.*

I. S. HILAIRE est le premier évêque de Carcassonne. Il est difficile de fixer exactement l'époque où il a vécu. On croit que c'est dans la seconde moitié du sixième siècle. Il fut enterré dans une église de son diocèse, qui était alors dédiée à saint Saturnin & qui, au neuvième siècle, est devenue un monastère sous l'invocation de saint Hilaire. Sa fête est célébrée le 3 juin à Carcassonne.

II. SERGIUS est le premier évêque de Carcassonne dont on puisse fixer l'époque avec certitude. Il assista au troisième concile de Tolède qui commença le 6 mai 589.

III. SOLEMNIUS vivait en 633 lors de la tenue du quatrième concile de Tolède. C'est mal à propos que dans les éditions des *Conciles* on a inséré la souscription d'Elpidius comme évêque de Carcassonne au cinquième concile de Tolède. Elpidius était évêque de Tarragone en Espagne.

IV. SYLVESTRE assista au huitième concile de Tolède en 653. Ce concile finit au mois de février 654. Sylvestre ne se trouva point à celui tenu l'an 656 comme on l'a prétendu.

V. ÉTIENNE était évêque en 683; la tradition le regarde comme un bienheureux. On trouve sa vie dans les Bollandistes au 6 août.

VI. HISPICIO souscrivit en 791 les actes du concile de Narbonne, où fut condamné Félix, évêque d'Urgel. Il vécut selon le père le Coïnte jusqu'en 798.

VII. ROGER fut ordonné évêque par le pape Léon III, en 800.

VIII. SENIOR, évêque de Carcassonne, souscrivit le 14 octobre 813 l'acte d'une donation faite par un prêtre appelé Ruderic, d'une maison située dans la ville à Attala, abbé, & au monastère de la Grasse.

LIVIULA est cité comme évêque de Carcassonne dans un ancien écrit trouvé dans la châsse de S. Lupin, confesseur, mort en 851 & dont Christophe de l'Estang, évêque du même diocèse, fit l'ouverture en 1607. Mais ce titre est apocryphe.

IX. EURUS est cité comme évêque de



Carcassonne dans les actes du concile de Tusey en 860.

X. ARNULFE, abbé de Saint-Sauveur d'Aniane, fut fait évêque de Carcassonne dans les dernières années du règne de Charles le Chauve, vers 875.

XI. GISLERAN ou WILLERAN fut présent à un plaid tenu à Carcassonne, au mois de février 883. Il assista en 885 à l'élection de Théodard, archevêque de Narbonne, & le sacra le dimanche 15 août 885. Il se trouva au deuxième concile de Port, en 897, sous Arnuste, archevêque de Narbonne.

XII. GUIMERA ou S. GIMIER succéda au précédent en 902 ou 903. Il assista en 906 au concile de Barcelone & à celui de Saint-Thibéry, & en 911 à celui de Fontcouverte. Guimera assista en 917 à la dédicace de l'église cathédrale d'Elne. Ce prélat mourut le 13 février 982. Il fut enterré dans l'église de Saint-Nazaire. On célèbre sa fête à Carcassonne, le jour de sa mort. Gérard de Vic a fait trois évêques de ce Guimera; il place le premier en 300 & le second en 865. Mais ces évêques n'ont jamais existé.

XIII. ABBON était évêque de Carcassonne en 932 & 933.

XIV. GISANDE ou WISANDE était archidiacre de Narbonne sous l'épiscopat de Guimera. Il est cité comme évêque dans une charte de l'année 936; il se trouva en 937 à la dédicace de l'église de Saint-Pons de Thomières. Il est fait mention de lui en 947, dans les actes d'un concile, tenu à Narbonne, dans lequel fut sacré Riculfe, évêque d'Elne. Gisande vécut jusqu'en 951. De Vic a fait deux évêques de ce prélat, il appelle l'un Gisande & l'autre Wisande.

XV. FRANCON était évêque en 965; il consentit alors à une vente faite le 23 avril par Siger, abbé, & les religieux de la Grasse. C'est sous son épiscopat, le 22 février 970, que fut faite la translation des reliques de S. Hilaire. A la fin de septembre 974, Francon assista à la dédicace de la nouvelle église de Saint-Michel de Cuxa en Roussillon. Il est encore cité dans une charte de l'année 977.

XVI. AYMERI succéda à Francon, au plus tard en 983. Le 1<sup>er</sup> novembre 984, il consacra,

à la prière de Roger I, comte de Carcassonne, une église que ce prince avait fait bâtir dans le lieu de Corneillan; il vivait encore en 986, au mois de février.

XVII. ADALBERT ou ALBERT fut en 1002 le successeur d'Aymeri; il est cité en 1004 dans une charte de l'abbaye de Cuxa. Il assista en 1005 au concile convoqué à Toulouse par Raimond, évêque, & Guillaume, comte de cette ville. Le 18 novembre 1010 il assista à une grande assemblée tenue à Urgel pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de cette église. Albert assista à une autre assemblée d'évêques tenue à Toulouse en 1020.

XVIII. FOULQUE se trouva le 17 novembre 1028 à la dédicace de l'église de Saint-Martial de Limoges. Dom Estiennot pense que cet évêque fit bâtir le monastère du Saint-Sépulcre d'Aigues-Vives dans le diocèse de Carcassonne.

XIX. GUIFRED ou WIFRED était abbé de Champrond avant d'être nommé évêque de Carcassonne. Cet évêque assista en 1032 à la dédicace de l'église de Notre-Dame de Ripoll; il fut présent le 21 septembre 1038 à la dédicace de l'église cathédrale de Girone que Pierre, évêque de cette ville, avait fait reconstruire; il se trouva aussi le 1<sup>er</sup> novembre 1040 à celle de l'église d'Urgel. Le 13 juillet 1050 Guifred assista, par procureur, au troisième concile de Saint-Thibéry, présidé par Guifred, archevêque de Narbonne. Il vivait encore au commencement de l'année 1054.

XX. PIERRE I, fils de Roger I, comte de Carcassonne, assista selon Arnaud de Verdale à la dédicace de l'église de Maguelonne en 1054. Les historiens de la province de Languedoc sont d'un avis contraire, parce que Guifred vivait encore en 1054; mais comme le mois & le jour de cette dédicace ne sont pas marqués, peut-être fut-elle faite à la fin de 1054 ou au commencement de 1055. L'existence d'Arnaud qu'on lui donne pour successeur n'est pas prouvée.

XXI. BERNARD I DE ROCHEFORT était évêque en 1072. Il est fait mention de lui en 1076, dans une donation faite par Roger II, comte de Foix, à l'abbaye de Saint-Pons. Il mourut le 21 octobre selon un fragment du nécrologe de Saint-Nazaire.

XXII. PIERRE ARTAUD II succéda à Bernard; il assista en 1077 au concile de Besalu, où fut excommunié Guifred, archevêque de Narbonne. Il signa le 7 mai 1080 un acte par lequel Pierre, élu archevêque de Narbonne, & ses deux neveux, donnèrent aux chanoines de Saint-Just, qui vivaient en commun, la dîme du sel de toutes les salines de la côte de Sigean. Il est encore cité dans un acte de 1083.

XXIII. PIERRE III, du même nom que le précédent, doit en être distingué, comme le remarque de Vic. En effet, le martyrologe de Montolieu, qui fait mention de Pierre, abbé de ce monastère, qui devint ensuite évêque de Carcassonne, ne parle plus de cet abbé après 1083. C'est indubitablement ce Pierre, évêque, qui avec Pons, abbé de Saint-Sauveur, confirma la donation faite à ce dernier monastère par la vicomtesse Ermengarde de toutes les dîmes à percevoir dans ses domaines, le 26 mai 1085. Pierre avait dès 1083 institué des chanoines réguliers dans la cathédrale de Carcassonne & dans les églises de Sainte-Marie & de Saint-Étienne, situées dans les faubourgs. A la demande de ce prélat, le pape Urbain II confirma au mois de mai 1088 les institutions faites dans ces trois églises. Il est cité dans un acte de Saint-Saturnin de Toulouse, en 1093. Par le concours d'Isarn, évêque de Toulouse, de Simon, évêque d'Agen, & de Pierre, évêque de Carcassonne, fut fait un accord entre les chanoines de Saint-Étienne & ceux de Saint-Sernin au sujet de la sépulture des comtes de Toulouse, laquelle fut adjugée aux derniers. Il reçut à Carcassonne, le 11 de juin 1096, le pape Urbain II qui y resta cinq jours, officia pontificalement le 12 dans la cathédrale & y bénit les matériaux qu'on avait assemblés pour sa reconstruction déjà commencée depuis longtemps. Pierre mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1101 selon le nécrologe de Montolieu.

XXIV. GUILLAUME BERNARD I accepta le 5 novembre 1106 la donation qu'Arnaud-Guillaume fit au chapitre d'un terrain sur lequel furent établis la sacristie & le cimetière de l'église de Notre-Dame de Lierre. Le même prélat & l'archidiacre Sifred Bernard engagèrent la leude de Carcassonne, c'est-à-dire le droit d'imposer un tribut sur

tout ce qui était transporté par cette ville. La charte d'engagement est du 2 août 1107; Guillaume mourut le 10 avril suivant.

XXV. RAIMOND I souscrivit un accord passé en 1108 entre Richard, archevêque de Narbonne & Bernard-Aton, vicomte de Béziers. Il est cité en 1110 dans une ancienne charte de l'église de Narbonne.

XXVI. ARNAUD DE GIRONE reçut en 1113 la restitution faite par Bernard-Aton, son épouse Cécile & leurs enfants, de ce qu'ils retenaient injustement des biens de son église. Arnaud assista, au mois d'octobre 1115, à la consécration de l'église du monastère de Cassan, diocèse de Béziers. Cette même année il donna de concert avec son chapitre, à Pierre Ferréol & à ses frères, la terre de Saint-Nazaire, sur les confins de Saint-Michel, pour la cultiver moyennant les prémices & la dixième partie des fruits au mois de juillet. Il est fait mention d'Arnaud le 2 & le 23 octobre dans le nécrologe de l'église de Carcassonne. Il en réconcilia les habitants avec le vicomte Aton contre lequel ils s'étaient révoltés à cause des charges onéreuses qu'il leur avait imposées.

XXVII. RAIMOND II DE SORECENIS était évêque de Carcassonne, le 10 juin 1131. Il assista le 5 décembre 1132 à une assemblée tenue à Preissan, pour la dédicace de l'église du monastère de ce nom. Il assista en 1140 au concile tenu à Narbonne en faveur du diocèse d'Elne. Raimond mourut en 1141, le 1<sup>er</sup> juin.

XXVIII. PONS I, surnommé DE TRESMALS (*de tribus malis*), était évêque de Carcassonne en 1142; il fut présent en 1146 à un accord entre Roger, vicomte de Carcassonne & Bernarde, son épouse, & le vicomte de Béziers, son frère, d'une part, & l'abbé & les religieux de Saint-Jean de Valseguier, de l'autre, touchant la fondation de la nouvelle ville de Montolieu, située près de cette abbaye. Il augmenta les revenus des chanoines de sa cathédrale par l'union de la dîme de l'église de Preissan qu'il fit en 1156, à la condition que les chanoines récitassent tous les samedis l'office de la Vierge, & annuellement l'office des morts pour son anniversaire, enfin qu'ils donnassent ce jour-là à manger à treize pauvres. Pons mourut le 16 février

1159 suivant le nécrologe de Saint-Nazaire.

XXIX. PONS II DE BRUGAL est différent du précédent, bien qu'on ait fait un seul des deux. Pons II était de la maison de Brugal, suivant une transaction du 21 septembre 1159, datée de Carcassonne; il assista en 1166, au mois de juillet, à la consécration du prieuré de Salelle, à l'ordre de Cluny. Le jour de son décès est indiqué au 2 février dans le nécrologe de Montolieu, & au 3 dans la chronique de G. de Vic.

Vers cette époque les albigeois créèrent dans une assemblée tenue à Saint-Félix de Caraman à cinq lieues de Toulouse, Giraud Mercier évêque de Carcassonne. Ils établirent encore, en 1167, deux autres évêques, l'un à Toulouse, l'autre à Aran. Ces trois diocèses renfermaient les populations attachées à cette croyance.

XXX. OTHON était prévôt & sacristain de Saint-Nazaire en 1165. Il succéda à Pons au plus tard en 1170; il consacra, le dimanche 8 mai 1177, l'autel dédié à la Vierge dans l'église cathédrale, & assista en 1179 au concile de Latran, convoqué le 5 mai par Alexandre III. Le 1<sup>er</sup> mars 1183, Udalguerius de Poncian s'offrit à Dieu, à S. Nazaire, & à l'évêque Othon, à la condition d'être mis au rang des chanoines & lui restitua le fief qu'il avait usurpé à Talabois. Vers 1185, Roger, vicomte de Béziers, comte de Carcassonne, donna à Alphonse, fils du roi d'Aragon du même nom, marquis de Provence & comte de Barcelone, toutes les villes, les bourgs, châteaux, évêchés, abbayes, prieurés & autres possessions qui lui appartenaient, & il adopta pour son fils le donataire, en reconnaissance des services que lui avait rendus le roi d'Aragon. En 1191 un différend entre les chanoines de Saint-Nazaire & les habitants de Carcassonne fut porté devant Othon & le comte Roger : il s'agissait des dîmes des jardins & des champs semés de fourrages. Roger, en présence d'Othon & de divers seigneurs, condamna les habitants à payer la dîme, ainsi qu'en pareille circonstance avait fait & jugé Trenchavel, son père. Othon occupait encore son siège en 1200. Sa mort est marquée le 6 décembre dans le nécrologe de l'église de Carcassonne.

XXXI. BÉRANGER I, neveu d'Othon, était archidiacre de Saint-Nazaire en 1191. Il succéda à son oncle en 1201 & exerça son zèle contre les hérétiques de Carcassonne qu'il tâcha de ramener à l'Église. Ceux-ci le chassèrent de la ville & défendirent d'avoir aucun commerce avec lui. Sous l'épiscopat de Béranger, le 14 septembre 1209, la ville de Carcassonne fut prise par les croisés. Béranger mourut le 23 octobre suivant.

XXXII. BERNARD-RAIMOND DE ROCHEFORT, frère de Guillaume, seigneur de Rochefort, partisan des albigeois, était archidiacre & prévôt de Montlong ou de Monlegan & chanoine de Carcassonne. Il fut élu évêque le 19 février 1209. Il assista le 17 mars à la prise de possession de l'église de Notre-Dame de Prouille par Guillaume Clareti, compagnon de S. Dominique, pour les religieuses fondées par ce dernier. En 1210, durant le siège du château de Termes par Simon de Montfort, château dans lequel se trouvaient sa mère & son frère Guillaume, il fut envoyé avec Gui de Levis, lieutenant de Simon de Montfort, pour traiter avec les assiégés. Il ne put les amener à aucun accommodement; le seigneur de Termes lui refusa même toute communication avec son frère. Bernard demanda à Innocent III d'accepter sa démission de l'évêché de Carcassonne; le pape l'accepta & écrivit à son légat, l'évêque d'Uzès, de faire remplacer Bernard dans les huit jours. On donna à l'évêque démissionnaire, pour sa subsistance, une prévôté dépendant du chapitre de Carcassonne & on lui conserva le titre d'ancien évêque de cette ville. Des historiens ont écrit qu'il avait partagé les opinions des albigeois, mais c'est sans aucun fondement. Il mourut en 1230.

XXXIII. GUI, religieux de Cîteaux, abbé de Vaux-Cernai, fut promu à l'évêché de Carcassonne sur la demande de Simon de Montfort. Il accompagna ce général des croisés dans toutes ses expéditions. Il n'était pas encore sacré en 1211, & assista à cette même époque au siège de Toulouse; il prit possession de son évêché pendant le carême de l'an 1212, fut sacré après Pâques, & choisit S. Dominique pour vi-

caire général de son diocèse ; il alla en France à la mi-janvier 1313 prêcher la croisade contre les albigeois, mais il ne put engager que peu de monde, le cardinal Robert de Courçon prêchant en même temps celle de la Terre-Sainte. Gui, après une année de séjour en France, revint avec un nouveau corps de troupes. En 1215 il servit de conducteur à ce corps de croisés parmi lesquels était Louis, fils de Philippe-Auguste. En 1218, Gui retourna à Paris. Gautier, abbé de Saint-Germain des Prés, l'invita le 22 février à la translation des reliques de S. Leufroi, d'une ancienne châsse dans une nouvelle. L'abbé & les religieux lui firent présent d'un os de ce saint. Le pape l'avait nommé son légat ; il mourut le 21 mars suivant.

XXXIV. CLARIN ou CLARIUS, chapelain & chancelier de Simon de Montfort, n'est cité comme évêque de Carcassonne qu'en 1226. Olivier & Bernard de Termes, frères, cédèrent au roi, en 1228, leur château de Termes & le confièrent en son nom à P..., archevêque de Narbonne, à Clarin & au maréchal Gui de Levis. Clarin assista, le 16 juin 1229, à l'assemblée tenue à Saint-Jean de Verges où le comte de Foix fit sa paix avec l'Église & se soumit au vice-légat & à Mathieu de Marli, lieutenant du roi dans la Province. En 1230, les évêques de la Province députèrent Clarin pour porter leurs plaintes au pape Grégoire IX contre le comte de Toulouse. En 1231, à son retour de Rome, il donna une maison située au bord de l'Aude aux frères prêcheurs qui y bâtirent un monastère & une église. Il donna au chapitre le prieuré de Sainte-Marie situé dans le faubourg de Carcassonne ; ce prieuré fut depuis appelé *de l'abbaye*. En 1237, il donna au chapitre de Saint-Nazaire l'église de Mairal & les dîmes, prémices & autres droits. En 1241, Clarin fut pris par l'empereur avec les autres prélats du royaume qui allaient au concile convoqué à Rome ; il fut relâché avec les évêques français à la prière de S. Louis. En 1246, il fut médiateur de la paix de Trencavel avec le roi de France, & le 23 août 1247 S. Louis ordonna qu'au lieu du bourg de Carcassonne, brûlé par Trencavel, on en construirait un nouveau de l'autre côté

de la rivière d'Aude. Clarin mourut le 26 avril 1248.

XXXV. GUILLAUME II ARNAUD était archidiacre lorsqu'il fut élu évêque de Carcassonne au mois d'août 1248 ; il approuva peu après, avec son chapitre, l'échange fait par le sénéchal de Carcassonne en vertu des ordres du roi, de la moitié du village de Villalier, ou du sol sur lequel avait été bâti le nouveau bourg de Carcassonne, par un diplôme daté d'Aigues-Mortes. Le même évêque donna à la mense capitulaire de Saint-Nazaire, en 1249, l'église de Notre-Dame d'Alzonne avec ses dîmes & dépendances. Il institua deux chapelains dans l'église de Saint-Nazaire, chargés de prier Dieu tous les jours pour lui. Il mourut le 4 septembre 1255.

XXXVI. GUILLAUME III RENOUF ou RAOUL, reçut le 24 octobre 1255 une bulle d'Alexandre IV contre les usurpateurs des granges de Tramesaigues appartenant au monastère de Bolbone. Il recueillit les dominicains dans son palais après une inondation qui détruisit leur monastère, & leur permit, au mois de janvier 1256, de rebâtir leur maison dans un lieu nommé Aigues-Mortes qui lui appartenait. Le jour de sa mort est indiqué au 1<sup>er</sup> d'octobre 1264 dans l'ancien nécrologe de Saint-Nazaire.

XXXVII. BERNARD, de la maison de Capendu, occupait le siège de Carcassonne le 19 septembre 1265. Le roi lui fit présent, vers 1269, d'un emplacement à prendre sur la voie publique pour agrandir le chœur de la cathédrale. Bernard se disait encore élu en 1271 au mois de février ; il fut sacré en 1273, ainsi qu'il résulte de la collation de la cure de Montolieu. Il passa en 1276 un accord avec le sénéchal qui voulait détourner l'Aude pour faire passer cette rivière près du fief du prélat & du chapitre, afin de la conduire au moulin du roi par un endroit plus utile à la ville. Bernard mourut le 18 janvier 1278, suivant l'ancien nécrologe de Carcassonne.

XXXVIII. GAUTIER ou JEAN GAUTIER était archidiacre lorsqu'il fut élu évêque de Carcassonne, le 26 janvier 1278. Il assista en 1280 à un concile tenu à Béziers contre les entreprises des officiers royaux ; son nom est cité dans le nécrologe de Montolieu

au mois d'octobre ; il avait institué deux chapelains pour célébrer tous les jours la messe pour le repos de son âme, de celles de ses prédécesseurs, &c. On dit que le roi de France lui avait permis d'avoir quatre fenêtres ouvertes dans les murs de la ville, à la condition de les faire boucher en temps de guerre.

XXXIX. BÉRANGER II est cité dans le nécrologe de Saint-Paul de Narbonne ; sa mort y est indiquée à l'an 1280. L'existence de cet évêque est douteuse.

XL. ISARN était évêque en 1280, suivant le nécrologe de l'abbaye de Montolieu. Il resta à peine trois ans dans l'épiscopat. Il paraît qu'après lui il y eut vacance jusqu'au 26 juin 1291.

Un Isarn, envoyé en 1255 en Danemark pour obtenir la liberté de Jean, archevêque de Londres, n'était point évêque de Carcassonne, mais archiprêtre de Carcassonne.

XLI. PIERRE IV DE LA CHAPELLE, né dans le bourg de la Chapelle-Taillefer, dans la Marche du Limousin, était fils d'Étienne de la Chapelle, chevalier. Il fut d'abord professeur de droit à Orléans en 1270, où il eut, dit-on, pour auditeur Bertrand de Goth, depuis pape. Il devint chanoine de Paris & aumônier du roi. En 1288, il tint le parlement de Toulouse avec Bertrand, abbé de Moissac & Laurent de Voysin, doyen de Chartres. En 1291 il est cité comme évêque élu de Carcassonne. Le roi Philippe le Bel l'envoya comme ambassadeur, avec deux autres, au pape Nicolas IV, pour demander la levée des décimes pendant six ans sur le clergé de France, pour faire la guerre à Jacques, roi d'Aragon. L'année suivante, le roi lui écrivit pour lui défendre de troubler les clercs du bourg nouvellement bâti. En 1296, il institua du consentement de son chapitre quatre prébendés dans l'église de Mirabelle, pour ceux qui rempliraient les fonctions de curés. Au mois d'octobre 1298, le pape Boniface VIII le transféra à l'évêché de Toulouse, & Clément V le créa cardinal le 15 décembre 1308.

XLII. JEAN I DE CHEVRY, d'abord sous-chantre de l'église de Chartres à laquelle il légua pour son anniversaire sa maison

claustrale, fut ensuite promu à l'archevêché de Rouen. Boniface VIII le nomma à l'évêché de Carcassonne. Il fut sacré par l'archevêque de Narbonne, le deuxième dimanche du carême de l'an 1299. Il mourut le 13 juin 1300.

XLIII. PIERRE IV DE ROQUEFORT était archidiacre de Carcassonne & de la même famille que Bernard-Raimond. Il fut sacré le 30 décembre 1300. Le 15 avril 1306 les cardinaux P., du titre de Saint-Vital, & Béranger du titre de Saint-Nérée lui mandèrent d'avoir soin des gens détenus dans les prisons de l'inquisition. Il institua, le 1<sup>er</sup> janvier 1308, la confrérie de Saint-Louis dans l'église de Saint-Saturnin de Carcassonne & donna aux chartreux l'église de Beaulieu, dans la forêt de Louvière. Il avait fait bâtir cette église & nourrissait alors ces moines ; mais par son testament, il rétracta cette donation & ordonna que le monastère serait mis entre les mains de treize prêtres séculiers. Le pape Jean XXII maintint les chartreux. Il mourut le 31 mars 1321, selon le nécrologe de Saint-Nazaire, & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre & Saint-Paul qu'il avait fait bâtir dans la cathédrale. Il fit reconstruire pour la plus grande partie l'église de Saint-Nazaire, enfermer dans une châsse d'argent le chef de S. Germier, évêque de Carcassonne, & assura une rente à un chapelain qui dirait une messe chaque année le dernier jour de janvier & le 29 de juin pour le repos de son âme.

XLIV. GUILLAUME IV DE FLAVACOURT était évêque de Viviers lorsqu'il fut promu par Jean XXII à l'évêché de Carcassonne. Il passa en 1323 à la métropole d'Auch & quelque temps après à celle de Rouen.

XLV. ÉTIENNE, deuxième du nom, n'est connu que par les registres du Vatican. Il succéda à Guillaume le 7 octobre 1323 & vécut peu de temps.

XLVI. PIERRE VI RODIER, d'une ancienne famille d'Auvergne, était chanoine d'Eymoutiers ; il fut également chanoine de Saint-Martial de Limoges & de l'église de Paris ; il devint chancelier de France en 1321 & conserva cette dignité jusqu'au mois de novembre 1323, époque où il fut nommé évêque de Carcassonne. Il prêta à

Philippe le Long 1600 florins d'or pour l'aider à soutenir la guerre contre les Flamands en 1328. Il mourut au mois de janvier 1330 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Barthélemy qu'il avait fait construire dans la cathédrale.

Après la mort de Pierre, Bernard Vinaud, juge mage & Jacques Barthélemy, avocat du fisc, faisant les fonctions de sénéchal, annexèrent par droit de régale, au fisc, les revenus de l'évêché. Arnaud Pomar, archiprêtre & syndic du chapitre, se pourvut contre le roi, le 6 janvier 1330 & le roi rendit une ordonnance le 3 février, en vertu de laquelle les évêques de Carcassonne étaient exempts de la régale.

XLVII. PIERRE VII DÉJEAN fut nommé évêque de Carcassonne le 14 juin 1330, d'après les registres du Vatican. Le 28 juillet 1332, il fit agrandir le jardin & la clôture de la chartreuse de la Louvière, & fit conduire à ses frais des eaux en abondance au milieu du cloître. Les ermites de Saint-Augustin, en reconnaissance de ce qu'avait fait pour eux Pierre Déjean, arrêtèrent qu'ils célébreraient tous les jours une messe pour lui pendant sa vie & après sa mort pour le repos de son âme. Il paraît que l'évêque avait aidé à la construction du monastère, car le provincial prescrivit à ses moines de fonder également une messe pour Sanche Axilan, chanoine & aumônier de Saint-Nazaire, qui avait contribué de son côté aux frais de cette construction. Le chapitre de l'église de Carcassonne fut chargé, comme patron du collège fondé à Toulouse par Arnaud de Verdale, dans la rue Valade, de choisir les douze étudiants admis à cette école.

XLVIII. GAUCELIN DÉJEAN, natif de Cahors & appartenant à une famille de Dijon, neveu du cardinal Gaucelin & cousin du précédent, lui succéda le 25 mai 1337. Clément VI lui permit, en 1345, de porter à trente le nombre des chanoines de son chapitre, y compris tous les dignitaires. Il fit cette même année l'élévation des os & des reliques de S. Saturnin & des autres saints enterrés à Saint-Hilaire, & les transféra dans un lieu plus convenable. Pendant la peste de 1447, il distribua tout son revenu pour le soulagement des pauvres & des ma-

lades; mais, malgré le soin qu'il prit des cordeliers, ceux-ci moururent tous de la peste.

XLIX. GILBERT DÉJEAN, archidiacre de Montpezat dans l'église de Cahors, n'était encore que diacre, quand il fut nommé par Clément VI pour succéder à son frère décédé à la cour du pape en 1347; il mourut en 1354.

L. ARNAUD ALBERTI, doyen de l'église collégiale & précédemment abbatiale de Saint-Irier de la Perche en Limousin, devint évêque d'Agde & fut transféré au siège de Carcassonne en 1354; il était neveu & camérier d'Innocent VI. L'année suivante, la ville de Carcassonne fut assiégée par le prince de Galles & le bourg fut entièrement détruit. Le 16 janvier 1356, Arnaud fut transféré à l'archevêché d'Auch.

LI. GEOFFROI I DE VAIROLS fut transféré de l'évêché de Carpentras à celui de Carcassonne en 1356. Outre la fête des Morts, le lendemain de la Toussaint, Geoffroi en institua deux semblables, l'une le lundi d'après l'octave de Pâques, l'autre après la fête de Saint-Hilaire. Il fut transféré à l'archevêché de Toulouse le 10 mars 1361, & mourut le 20 juillet 1380. Il fut enterré dans une chapelle de la chartreuse de Cahors où se voyait son tombeau en pierre avec cette épitaphe : ANNO DOMINI : M : CC[C] : LXXX : MORIT : GAUFRE : DE VAIROLS : EL MES : DE : JUL : LO : JORD : DE : S. MARGARITA.

LII. ÉTIENNE III ALBERTI, natif du diocèse de Limoges, fils de Gautier Alberti damoiseau, neveu du cardinal Audoin & petit-neveu d'Innocent VI, fut nommé par celui-ci à l'évêché de Carcassonne en 1361, le 10 mars; il était protonotaire du Saint-Siège. On ignore pourquoi il ne fut jamais sacré. Le 17 de septembre 1361, il fut fait cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie par le même pape, son grand-oncle. On le nommait, le 5 septembre 1367, cardinal de Carcassonne; en 1368, le 22 septembre, il fut nommé cardinal-prêtre. Il mourut à Viterbe le 4 septembre 1369 & fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

LIII. JEAN II FABRI ou FABRE, cousin d'Innocent VI & évêque de Tortose, fut nommé par le pape évêque de Carcassonne

le 10 de janvier 1362; il consacra, le 11 juin 1368, le maître-autel dédié à saint Jean-Baptiste dans l'église de Montolieu. Le 2 avril 1369, il prêta à Louis, fils de Jean, roi de France, gouverneur du Languedoc, cinq cents florins d'or; il obtint du même prince Louis le pardon de ceux qui avaient insulté les commissaires du roi envoyés pour exécuter ses ordres, & mourut en 1370.

LIV. HUGUES DE LA JUGIE fut transféré par Grégoire XI de l'évêché de Béziers à celui de Carcassonne le 28 juin 1371; il mourut à Avignon le 13 juillet de la même année.

LV. PIERRE VIII GARDESI succéda à Hugues le 17 décembre 1371. Le 17 février 1372, il donna une reconnaissance à la Chambre apostolique de ce qui était dû par son prédécesseur. Il est appelé *frère* dans cet acte, ce qui prouve qu'il appartenait à quelque ordre religieux.

LVI. PIERRE IX DE SAINT-MARTIAL, né à la Chapelle-aux-Plas, diocèse de Tulle, fut d'abord évêque de Rieux, puis de Carcassonne, & ensuite archevêque de Toulouse; il occupa le premier siège de 1359 à 1372 & passa cette année au siège de Carcassonne, où il resta jusqu'en 1390; quand il fut transféré à l'archevêché de Toulouse, il fit présent à l'église de Carcassonne de tous les ornements pontificaux dont il s'était servi.

LVII. SIMON DE CRAMAUD, natif du bourg de ce nom, diocèse de Poitiers, fut évêque de Poitiers, d'Agde, de Béziers, d'Avignon, d'Agen, archevêque de Reims & cardinal, chancelier de Jean, duc de Berry, comte de Poitiers, & administrateur de l'évêché de Carcassonne vers le mois d'octobre 1391. A peine entré en fonctions, il appela en cause Pierre de Saint-Martial pour le faire condamner à réparer les paroisses du diocèse de Carcassonne & le palais épiscopal qu'il avait presque laissé tomber en ruines. En 1395, il fut envoyé par le roi & l'église de France vers l'anti-pape Benoît XIII pour le porter à renoncer à la papauté; on fait la remarque qu'en 1398 il fut admis à la table de l'empereur Vincelas avec les deux Charles, rois de France & de Navarre, tandis que

les princes de France & d'Allemagne mangèrent à une autre table. En juillet 1405 il voulut être inscrit parmi les confrères de Sainte-Anne, institués par Hélie, abbé de Montolieu, & son vicaire général, le 26 mai 1397. Il assista au concile de Pise en 1409, comme ambassadeur de Charles VI. Il fut nommé alors archevêque de Reims & en 1413 patriarche d'Alexandrie; il quitta en 1409 Carcassonne.

LVIII. PIERRE X AIMERI DE LORDAT eut en commende l'église de Carcassonne le 25 juillet 1409, selon les registres d'Alexandre V; il était archevêque de Bourges. Une charte de Notre-Dame de la Grasse du 1<sup>er</sup> octobre 1409 fait mention de Pierre comme patriarche d'Alexandrie & administrateur perpétuel de Carcassonne; il mourut le 20 février 1413.

LIX. GÉRAUD ou GUIRAUD DU PUY fut transféré de Mende à Carcassonne le 19 avril 1413. Le 3 décembre le duc de Berry le commit avec plusieurs seigneurs de la Province pour prendre possession en son nom du gouvernement du Languedoc; l'évêque & les seigneurs se qualifiaient conseillers du roi & du duc de Berry. Ils assemblèrent à Nîmes en cette qualité, en 1414, les trois états de la sénéchaussée de Beaucaire. Géraud fut député par l'université de Paris vers Jean XXIII, pour l'engager à renoncer à la papauté; il fut un des ambassadeurs du roi Charles VI au concile de Constance. Le concile l'ayant renvoyé vers le roi, il fut pris pendant son voyage par Henri de la Tour dans le duché de Bar. En 1420, il fit son testament & voulut être enterré dans l'église cathédrale. Il mourut le 4 septembre, suivant le nécrologe de Montolieu.

LX. GEOFFROI II DE POMPADOUR, fils de Renout Hélie, seigneur de Pompadour & de Constance de la Marche, fut transféré de l'église de Saint-Pons de Thomières à celle de Carcassonne, le 21 novembre 1420. Geoffroi unit le 7 décembre 1423 la chartreuse de Castres à celle de Louvière, qui avait souffert de grandes pertes par les guerres & les déprédations des brigands; il sollicita d'Eugène IV, avec l'agrément de Charles VII, la sécularisation de son chapitre. Les chanoines vivaient sous la règle

de Saint-Augustin depuis trois cent trente ans, mais le relâchement s'était introduit parmi eux par la facilité d'y admettre des clercs qui n'avaient pas fait d'études préalables & qui la plupart étaient des enfants de sept à huit ans que les parents y faisaient recevoir par intrigue; il existait alors trente chanoines & trente-deux prébendes, dont deux étaient pour l'évêque. Le revenu de la mense capitulaire avait dépassé six mille livres, mais il était réduit à deux mille; les dignités ne produisaient plus que le tiers de leur ancienne valeur. L'évêque de Lavaur, délégué du pape, prononça la sécularisation & réorganisa le service. L'évêque Geoffroi mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1446 après avoir établi deux obits pour le repos de son âme le 1<sup>er</sup> mars & le 16 septembre.

LXI. JEAN III D'ÉTAMPES, fils de Robert, seigneur de Salbris & de La Ferté Imbault & de Jacqueline Rolland, était prévôt de l'église de Tulle en 1438 & 1439, camérier du pape, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, général des finances du royaume, confesseur de Jean, duc de Bourgogne, maître des requêtes, conseiller d'honneur du parlement de Toulouse; il fut nommé évêque de Carcassonne le 29 octobre 1446. En 1450 il institua dans le diocèse la fête du Saint-Sacrement; il fut un des commissaires chargés de saisir le temporel de l'évêque du Puy, qui n'avait ni prêté serment ni rendu hommage au roi; il mourut à Nevers au palais épiscopal le 25 janvier 1456 & fut inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine de la cathédrale de cette ville.

LXII. GEOFFROI III ou GAUFROI DE BASILHAC, né à Carcassonne, était chanoine de Saint-Nazaire. Le chapitre l'élut pour évêque d'une voix unanime, le 13 février 1456; il n'était que sous-diacre & le pape Callixte III ne voulut pas confirmer l'élection. Ayant été reçu prêtre l'année suivante, il fut élu pour la seconde fois, mais trois chanoines présentèrent leur opposition: Guillaume d'Étampes, Jean du Chastel & Pierre de Trille. La cause fut portée au parlement qui donna arrêt en 1460, mais on ne sait quel en fut le résultat; il parut toutefois que Geoffroi se désista & fut nommé évêque de Rieux le 30 avril 1462.

LXIII. JEAN DU CHASTEL, l'un des opposants à l'élection du précédent, avait été transféré du siège de Vienne à celui de Nîmes. Callixte III le fit passer à celui de Carcassonne le 25 juin 1456; il eut pour concurrents non-seulement Geoffroi de Basilhac, mais aussi Mathieu de Graves qui avait été désigné par Charles VII, le 3 septembre ou décembre 1456. Jean resta paisible possesseur le 8 décembre 1459. Le cardinal de Sainte-Praxède, légat d'Avignon, lui avait donné en 1457 la comende de l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières en Poitou. Il mourut à Toulouse le 15 septembre 1475 dans la maison du prévôt & fut inhumé à Carcassonne dans la cathédrale auprès du grand autel; il était frère de Tannegui du Chastel, vicomte de Bellière.

LXIV. GUISCARD ou GUICHARD D'AUBUSSON, natif de la Marche, frère du cardinal Pierre d'Aubusson, maître des chevaliers de Rhodes, fut d'abord conseiller au parlement de Paris & ensuite évêque de Conserans d'où il fut transféré en 1475 à l'évêché de Cahors; mais avant qu'il eût pris possession, Sixte IV le fit passer à celui de Carcassonne, le 15 juillet 1476; il se rendit à cette église en juillet 1477; il permit en 1478 aux religieuses de Sainte-Claire de quitter Carcassonne pour aller s'établir à Azillan, diocèse de Narbonne. Leur couvent fut occupé dans la suite par les cordeliers. Guiscard fut député de la sénéchaussée de Carcassonne aux états généraux tenus à Tours du mois de janvier au mois de mars 1484; il mourut au mois de novembre 1497.

LXV. PIERRE XI D'AUXILION, bachelier en droit, chanoine de Saint-Nazaire, fut élu évêque d'Alet en 1483 par délégation du chapitre, puis évêque de Carcassonne le 6 décembre 1497 par le suffrage de dix chanoines faisant la majeure partie du chapitre. L'archevêque de Narbonne confirma l'élection le 22 du même mois. Le roi se plaignit que le chapitre eût contrevenu à l'usage de demander l'agrément du roi pour le choix de l'évêque, & sous prétexte que l'élection avait eu lieu à l'instigation de Pierre de Saint-André, juge mage, proche parent de l'élu, le roi mit sous sa main le revenu de l'évêché & nomma à la place de Pierre d'Auxilion, Jean Lopis, cardinal de



Capoue, qui mourut peu après. Le roi nomma alors Jean ou Jacques Hurault, protonotaire apostolique. Celui-ci est inscrit sur les registres de Jules II, en 1504, au 19 janvier. Pierre d'Auxilion exerça cependant ses fonctions avec beaucoup d'exactitude; il prêta serment au roi entre les mains de Louis d'Amboise, évêque d'Albi. En 1503, Jacques Hurault se désista moyennant une pension de mille cinq cents livres tournois; il devint ensuite évêque d'Autun. Pierre d'Auxilion, resté en possession de l'évêché, mourut le 24 septembre 1512 & fut inhumé devant le grand autel.

LXVI. MARTIN DE SAINT-ANDRÉ, chanoine de Carcassonne, fut élu par quatre chanoines seulement, vers 1512, mais il était appuyé par des lettres des pères réunis au concile de Pise, & il était protégé par Louis XII; il eut pour compétiteur Hugues de Voisins, chanoine de Saint-Nazaire, qui eut neuf suffrages. Le chapitre refusa de se réunir en faveur de Martin malgré la demande des envoyés du roi; il y eut procès au parlement de Toulouse, mais Hugues étant mort le 16 décembre 1516, le chapitre, considérant le siège comme vacant, procéda à une nouvelle élection & choisit Jean de Basilhac. Jean était docteur en droit, conseiller au parlement & prêtre, & neuf chanoines sur quatorze lui avaient donné leurs voix; il se fit confirmer par le vicaire général de l'archevêque de Narbonne. Le procureur général du roi, le doyen du chapitre & quatre chanoines en appelèrent & Martin soutint ses droits. Le procès dura quelques années & fut décrit en vers élégiaques par Pierre Antraven, dominicain de Toulouse, dans son *Aurea summa de fuga vitiorum*. Enfin l'affaire fut jugée en 1521: le pape Léon X & le roi François I se prononcèrent en faveur de Martin.

Martin était fils de Pierre, seigneur de Saint-André, professeur ès lois, juge mage dans la sénéchaussée de Carcassonne & premier président au parlement de Toulouse; il prit possession de l'évêché par un commissaire du grand conseil, le 22 juin 1522. Ce prélat aimait les lettres; Pierre Rebuffe, docteur en droit, de Montpellier, lui dédia en 1536 son livre intitulé *Tractatus nominationum & de pacificis possessio-*

*nibus*. Il fit rebâtir à Toulouse, sur un autre emplacement, le collège de Saint-Raimond consumé par un incendie, & ajouta trois bourses aux treize de la première fondation; il mourut le 13 mars 1545 & fut inhumé devant le maître-autel de Saint-Nazaire.

LXVII. CHARLES DE BOURBON, fils de Charles I, duc de Vendôme & de Françoise d'Alençon, naquit en 1523 à La Ferté-sous-Jouarre; il fut d'abord évêque de Nevers en 1539, puis de Saintes en 1544, & enfin de Carcassonne le 28 août 1546; il fut nommé cardinal en 1548 & porta le nom de cardinal de Vendôme jusqu'en 1557; il prit après la mort de son oncle, en 1550, le nom de cardinal de Bourbon; il fut nommé archevêque de Rouen & continua d'administrer l'évêché de Carcassonne jusqu'en 1553, époque où il s'en démit entre les mains du pape, avec la réserve des deux tiers du revenu.

LXVIII. FRANÇOIS DE FAUCON, natif de Montpellier, fils de François de Faucon & de Charlotte de Bueil, d'abord chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, puis abbé de Saint-Jean des Vignes de Soissons, de Ville-magne, de Belleperche & de Hautvillers, conseiller & aumônier du roi, avait été successivement évêque de Tulle, d'Orléans & de Mâcon; il fut transféré à Carcassonne, de l'agrément du roi, le 18 janvier 1554; il reçut Charles IX au mois de janvier à Carcassonne en 1565, & fit compter au chapitre mille deux cents livres pour la fondation de six messes chantées dans la cathédrale. Il mourut le 22 septembre 1565, âgé de quatre-vingt-un ans, & fut inhumé dans l'église de Saint-Nazaire devant la chaire épiscopale.

Charles de Bourbon dénonça de nouveau au chapitre de Carcassonne la bulle du pape Jules III du 25 septembre 1553, par laquelle en cas de mort ou de démission de François de Faucon, le pape permettait à Charles de reprendre le siège de Carcassonne; le chapitre accepta cette condition en prévenant le cardinal que le roi ne lui permettrait pas de se choisir un successeur. En 1567, il se démit cependant en faveur du suivant.

LXIX. VITELLOZZI, natif de Tivoli en

Italie, d'une ancienne famille appelée Vitelli, avait pris ses degrés en droit à Pavie ; il était clerc de la Chambre apostolique lorsqu'il fut nommé évêque de Tivoli, sa ville natale, en 1554. Paul IV le créa cardinal du titre des SS. Serge & Bach, le 20 mars 1557 ; il devint camérier de l'Église romaine le 7 mai 1560 & permuta son siège de Tivoli pour celui d'Imola. Il fut l'un des pères du concile de Trente : c'était un homme éclairé, d'une grande érudition & bon politique ; il fut nommé évêque de Carcassonne sur la démission du cardinal de Bourbon & gouverna par des vicaires généraux ce diocèse où il ne vint jamais & dont il ne percevait même pas les revenus. Vitellozzi mourut à Rome le 19 novembre 1568 ; il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame *in Via Lata*, devant l'autel des SS. Cyriac & Catherine. Massarel, évêque de Vicence, a écrit son éloge qu'on peut lire dans Ciaconius.

LXX. ANNIBAL DE RUCELLAI, natif de Florence, était d'une famille qui comptait des gonfaloniers parmi ses membres ; il était chef du palais pontifical, abbé de Saint-Jean de Jard, près de Melun, & fut nommé par Charles IX évêque de Carcassonne, à la prière de Pie V, le 23 mars 1569 ; il prit possession le 11 novembre 1572, resta à Carcassonne quelques années & retourna ensuite en Italie ; il décéda à Rome le 8 mai 1601 & y fut enterré. Les capucins furent introduits par lui à Carcassonne en 1592.

LXXI. CHRISTOPHE DE L'ESTANG, fils d'Etienne Guilhon, seigneur de l'Estang & du Vialar, président au présidial de Brives & de Louise de Juyé, fut abbé de Montolieu, de Saint-Pierre d'Uzerche & du Mas-Grenier ; il fut grand maître de la chapelle du roi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'État & conseiller au parlement de Toulouse ; il avait été nommé évêque de Lodève en 1580 ; mais en ayant été expulsé par le duc de Montmorency, le roi lui permit d'habiter le palais épiscopal de Carcassonne & de jouir des revenus de l'évêché ; il resta cependant évêque de Lodève jusqu'en 1602 & fut alors transféré à Alet & peu après à Carcassonne dont il ne prit possession que le 24 sep-

tembre 1603. Il présida les états assemblés à Albi le 16 novembre 1604, & ceux réunis à Narbonne le 22 octobre 1605 ; il consacra en 1606 l'église des capucins & fut chargé comme député des cahiers de la Province en 1615 par les états tenus à Béziers, au sujet d'une surtaxe de trente-sept sols, établie par le roi sur chaque quintal de sel ; il mourut le 11 août 1621 & fut inhumé dans la cathédrale devant l'autel du Saint-Sacrement. Christophe s'acquit la confiance des rois Henri III, Henri IV & Louis XIII. Le premier le nomma son ambassadeur en Espagne, le second le combla de faveurs, le troisième lui donna la commission de directeur des finances avec seize mille livres d'appointements.

LXXII. VITAL DE L'ESTANG, fils de Léonard de l'Estang, frère de Christophe, était né à Malzieu, diocèse de Mende, le 23 avril 1588. Il était docteur en théologie de la Faculté de Paris. Son oncle le prit pour coadjuteur avec l'agrément du roi, en 1615, & l'envoya à Rome où il fut sacré par ordre du pape ; il exerça ses fonctions sous le titre d'évêque d'Éphèse & érigea à Malzieu une confrérie de pénitents sous l'invocation de la Vierge immaculée. A la mort de son oncle, en 1621, le 11 août, il prit possession de son diocèse. Sous son épiscopat, les minimes obtinrent de lui une maison dans la ville, & il leur donna l'église de Toroselle près de la ville de Trèbes. Il confia la direction du collège du Bourg aux jésuites & introduisit les ursulines dans la ville. Il fit reconstruire à neuf les orgues de Saint-Nazaire, & permit en 1650 aux religieuses de Rieunette de transférer leur résidence à Carcassonne, & en 1652 d'acheter un terrain pour y bâtir un monastère & une église en deçà des murs. Il mourut le 28 de septembre, à l'âge de soixante-quatre ans, & fut inhumé d'abord dans l'église de Saint-André & transféré un an après dans le tombeau de son oncle.

LXXIII. FRANÇOIS SERVIEN, frère d'Abel, marquis de Sablé, était abbé de Moret, diocèse de Langres, en 1640, de Saint-Jouin de Marne en 1646 & conseiller d'État. Louis XIV le nomma à l'évêché de Carcassonne le 27 mai 1653 ; on ne sait pas pourquoi il n'obtint pas de provisions de la

cour romaine. Après la mort du cardinal de Lyon, François lui succéda dans le doyenné de Saint-Martin de Tours le 15 juillet 1654. Il permuta cette dignité l'année suivante contre l'abbaye du Perré-Neuf, & se démit de l'évêché de Carcassonne le 23 mai 1655.

LXXIV. LOUIS DE NOGARET DE LA VALETTE D'ÉPERNON, frère naturel de Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, fut d'abord coadjuteur de l'évêque de Mirepoix sous le titre d'évêque de Sébaste; il fut sacré à Paris en 1629, & en 1655 le roi le nomma à l'évêché de Carcassonne. Il prêta serment au roi le 24 mai 1656; il était abbé de Lisle, diocèse de Bordeaux. Il mourut le 10 septembre 1679, & fut inhumé dans la cathédrale de Carcassonne.

LXXV. LOUIS D'ANGLURE DE BOURLEMONT, auditeur de rote, avait été nommé évêque de Tournai en 1667. Il refusa ce siège & fut nommé à Lavaur en 1669; il passa à Fréjus en mars 1679, & enfin à Carcassonne en janvier 1680. Avant de prendre possession de cet évêché il fut nommé à l'archevêché de Bordeaux. Il portait encore le titre d'évêque de Carcassonne en 1681.

LXXVI. LOUIS-JOSEPH ADHÉMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN, fils de Louis Gaulcher & de Marguerite d'Ornano, avait été désigné évêque d'Évreux en février 1681; le roi le nomma à l'évêché de Carcassonne au mois de mai suivant, avant qu'il eût reçu ses provisions de Rome. Il fonda une chaire de théologie dans le monastère des jacobins & mourut le 1<sup>er</sup> mars 1722, à l'âge de soixante-quatorze ans, après quarante & un ans d'épiscopat.

LXXVII. LOUIS-JOSEPH DE CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE, fils de François de Châteauneuf & de Thérèse Adhémar de Grignan, aumônier du roi, doyen de Saint-Jean de Lyon, coadjuteur de Louis-Joseph, son oncle, depuis 1718, avait été sacré à Toulouse le 21 juillet 1720; il prêta serment de fidélité au roi & mourut dans son diocèse le 31 décembre 1729.

LXXVIII. ARMAND BAZIN DE BEZONS, fils de Jacques, maréchal de France, & de Marie-Marguerite Menestrel, fut nommé par le roi à l'évêché de Carcassonne au mois de mars 1730; il avait eu l'abbaye de la

Grasse qu'il permuta contre celle de Saint-Jouin, & fut député en 1737 par les états de la Province pour présenter au roi le cahier des doléances. Il mourut en 1778.

LXXIX. JEAN-AUGUSTE DE CHASTENET DE PUYSEGUR, né au diocèse d'Albi en 1740, évêque de Saint-Omer en 1775 & de Carcassonne en 1778, fut transféré à l'archevêché de Bourges en 1788. [E. M.]

## NOTE LXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église d'Elne.*

L'ÉVÊCHÉ d'Elne ne date que du sixième siècle; il a été créé par les Visigoths en même temps que celui de Carcassonne; l'église cathédrale, fondée sous l'invocation de S<sup>te</sup> Eulalie, a été reconstruite plusieurs fois.

Elne, siège d'un évêché, fut jusqu'au douzième siècle la véritable capitale du Roussillon. Vers cette époque l'importance d'Elne commença à décroître. Perpignan, qui dès sa naissance avait pris un développement rapide, attira peu à peu la population, le commerce, l'industrie & enfin le gouvernement politique de la province, ne laissant bientôt à la ville épiscopale que son titre de cité. L'œuvre de décadence fut complétée par la translation de la résidence de l'évêque & du chapitre à Perpignan en 1601. A partir de cette époque les évêques, quoique résidant à Perpignan, continuèrent longtemps à porter le titre d'évêques d'Elne. Le diocèse d'Elne était divisé en trois archidiaconés: celui d'Elne ou de Roussillon, celui de Valespir & celui de Conflant.

*Évêques d'Elne.*

I. DOMNUS gouvernait l'église d'Elne avant l'année 568; il vivait encore en 580.

II. BENENATUS souscrivit en 589 les

actes du troisième concile de Tolède dans lequel les Goths abandonnèrent l'arianisme.

III. AGATULUS ou ACUTULUS assista en 633 au quatrième concile de Tolède; il assista également au sixième qui eut lieu en 638.

IV. ILITARICUS ou ILITARIUS souscrivit les actes du dixième concile de Tolède en 656.

V. HYACINTUS vivait en 676, à l'époque de la révolte du duc Paul contre Wamba.

VI. CLARUS envoya un vicaire au treizième concile de Tolède en 683.

VII. WENEDURIUS vivait en 791. Il eut alors un différend avec Daniel, archevêque de Narbonne, au sujet des limites respectives de leurs diocèses.

VIII. RAMNUS ou RAMUS obtint en 821 un diplôme de Louis le Débonnaire confirmatif des privilèges autrefois accordés à l'église d'Elne.

IX. SALOMON est cité en 832 dans une charte de l'abbaye d'Arles. Il obtint un diplôme de Louis le Débonnaire pour son église en 836. Cet évêque a aussi été désigné par suite d'une erreur de copiste, sans doute, sous le nom de Fulmo.

X. AUDESINDE est cité en 856. Il assista en 860 au concile de Tusey; son nom figure dans un diplôme de Charles le Chauve donné en 871 pour le monastère de Cuxa. Il assista en 885 à la consécration de Théodard, archevêque de Narbonne.

XI. RICULFE I succéda à Audesinde & assista en 887 au concile de Nîmes. Il est mentionné en 893 & en 897 dans le privilège du pape Étienne VI. Il fit son testament en 915, le 9 décembre, & légua tous ses biens à l'église d'Elne. Il mourut la même année.

XII. HELMERADE, frère de Bencion & de Gauzbert, comtes de Roussillon, succéda à Riculfe I sur le siège d'Elne en 916, le premier jour de septembre; il ne vivait plus en 922.

XIII. WADALDE, frère d'Helmerade, lui succéda sur le siège d'Elne en 922. Le nom de cet évêque figure un grand nombre de fois dans le cartulaire de l'église d'Elne, notamment dans des actes des années 925, 927, 928, 930, 932, 942, &c. Wadalde vécut jusqu'en 946.

XIV. RICULFE II devint évêque d'Elne en 947. Le concile de Narbonne rendit le 27 mars 947 un décret portant confirmation de l'élection de cet évêque au siège d'Elne, vacant par la mort de Wadalde. En 949, Riculfe fit au nom de son église un échange de quelques terres avec Amalric, archiprêtre; il en fit un autre en 955 avec Frandalde, abbé de Saint-Étienne, près d'Ille en Roussillon, & reçut en 959 d'un nommé Wifred la donation faite à l'église d'Elne du quart de la terre de Bajas & des étangs qui en dépendaient. En 960 il reçut d'une femme nommée Ermetrude la moitié de ce qu'elle possédait au même lieu de Bajas; il est donc certain, quoi qu'en disent les auteurs du *Gallia Christiana*, que Riculfe vécut au moins jusqu'en 960.

XV. SUNIAIRE I, fils de Gausfred I & d'Ave, était évêque d'Elne en 968; il donna de concert avec sa mère, le 30 juillet 972, son alleu de Troliars à l'église d'Elne. En 974 lui & son père Gausfred donnèrent au monastère de Saint-Pierre de Roses plusieurs biens qui leur appartenaient en propre. En 976 une femme nommée Celse donna à l'évêque Suniaire son alleu situé à Villarasa en Roussillon. Cet évêque assista en 977 à la dédicace de l'église du monastère de Ripoll, faite par Miron, évêque d'Urgel.

XVI. HILDESINDE, abbé de Saint-Pierre de Roses, conserva les fonctions d'abbé de ce monastère bien qu'il fut nommé évêque d'Elne au mois d'avril 979. Il consacra en 982 l'église des Saintes Justine & Rufine située dans la vallée de Prades. L'évêque Hildesinde est encore cité en 989 & dans un acte d'échange du 18 février 991.

XVII. BÉRANGER I, fils d'Oliba Cabreta & d'Ermengarde, est mentionné comme évêque d'Elne dans une donation qu'il fit avec sa mère au monastère d'Arles au mois de février 993. Il assista en l'an 1000 à un plaid tenu le 1<sup>er</sup> novembre, en présence de Seniofred, vicomte de Cerdagne, au sujet du testament d'Auriol, prêtre, qui avait légué certains biens à l'église d'Elne. En 1001 il consentit un échange avec l'abbé Sintilas & les religieux d'Arles, du consentement de Guilabert, comte de Roussillon, & il reçut la donation de quelques

alleux situés dans le même pays qui lui fut faite par Primus, sa femme Elisabeth, & leurs fils Blandinus, Godefroid, Suniaire, &c.

XVIII. FRÉDELON souscrivit en qualité d'évêque d'Elne, en 1004, l'acte par lequel Ermengaud, archevêque de Narbonne, donna à Guifred, abbé de Cuxa & à son monastère, l'alleu de Saint-Laurent. Il reçut la même année l'engagement fait en sa faveur d'un alleu situé à Ortaffa dans le comté de Roussillon par un prêtre nommé Ulger. En 1005 Ermengaud, archevêque de Narbonne, lui légua par son testament quelques objets précieux.

XIX. OLIBA assista, au mois de mars 1009, au synode tenu à Barcelone, dans lequel il fut décidé qu'on érigerait un chapitre dans cette collégiale. En 1013 Oliba fut un des exécuteurs testamentaires de Guilabert, comte de Roussillon, & en cette qualité il donna à l'église d'Elne avec Ermengarde, comtesse de Cerdagne, Guillaume Adalbert, vicomte, Gauzbert & Suniaire, autres exécuteurs testamentaires, un alleu situé à Pia. Oliba mourut la même année.

XX. BÉRANGER II est mentionné en 1013 comme évêque d'Elne. En 1019 il donna son consentement à la vente d'un alleu faite à l'abbaye de Cuxa. Il donna en bénéfice, le 18 mai 1020, à Ulger, archiprêtre, un alleu dans le Valespir sous la redevance envers l'église d'Elne de deux moutons, de quatre jambons, d'une barre de fer & d'un muid de vin. Béranger, à la suite d'un pèlerinage à Jérusalem, fit reconstruire dans un autre emplacement la cathédrale d'Elne qui avait été ruinée plusieurs fois; il dut mourir vers la fin de l'année 1020.

XXI. BÉRANGER III consacra en 1025 l'église Saint-Jean-Baptiste de Perpignan, qui avait été reconstruite par différents seigneurs de Roussillon; il lui assigna les dîmes nécessaires à son entretien.

XXII. SUNIAIRE II est cité comme évêque d'Elne en 1031.

XXIII. BÉRANGER IV assista en 1035 à un concile tenu dans l'abbaye de Cuxa & en 1038 à celui de Ripoll, ainsi qu'à la consécration de la nouvelle église de Girone faite au mois de septembre de la même année; il apposa son sceau à l'acte de con-

sécration de l'église de Saint-Michel de Fluvia dans le comté d'Ampurias le 26 juillet 1045, & fit en 1047 un pèlerinage en Terre-Sainte. Béranger conserva le siège d'Elne jusqu'en 1053.

XXIV. ARNAUD I assista à la consécration de l'église de Maguelonne en 1054, & au concile tenu en 1056 à Toulouse pour la répression de la simonie; il vivait encore en 1061.

XXV. RAIMOND I siégeait en 1064; de concert avec le comte Raimond & la comtesse Adélaïde, il fit construire en 1069 le grand autel de l'église d'Elne en l'honneur de S<sup>te</sup> Eulalie. Il fit quelques donations au monastère de Cuxa en 1075, & assista en 1077, au mois de décembre, au concile convoqué à Besaudun par Amat, évêque d'Oloron & légat du pape; il est cité la même année dans le testament du vicomte Guillaume. Il tint en 1080 un plaïd avec le même vicomte. On trouve encore son nom dans des textes de 1084 & 1086. Il mourut au commencement de 1087.

XXVI. ARTAUD I, cité comme évêque élu d'Elne au mois de mai 1087, fut obligé d'aller à Rome pour se faire consacrer parce qu'il était brouillé avec son métropolitain. Il n'était encore qu'élu au mois de janvier 1089; il assista au concile tenu à Narbonne le 20 mars 1091 & apposa son sceau la même année à l'acte par lequel Guillaume, comte de Cerdagne, soumit l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il fit un règlement le neuvième jour de novembre de la même année au sujet du repas que l'évêque & les dignitaires devaient donner les jours de fêtes solennelles à tout le corps des chanoines. En 1092 il accepta la donation faite à son église par Raimond & Gauzbert d'un alleu situé à Estagel dans le Valespir. Il s'accorda en 1095, au nom de son chapitre, avec Guillaume Ulger, vicomte de Castelnau, en présence de Guilabert II, comte de Roussillon & de Gausfred son fils, au sujet du lieu de Crosanques. Artaud vivait encore en 1096.

XXVII. ERMENGAUD gouvernait l'église d'Elne en 1097, au mois de mars; il assista en 1100 à une enquête faite par Raimond Guillaume, juge du comté de Roussillon, sur

l'exécution des dernières volontés d'Arnaud-Guillaume de Salses ; il reçut en 1101 une donation faite par Raimond-Suniofred d'un alleu situé dans le diocèse d'Elne, dans la ville de Saint-Félix. La même année au mois de mai Pons Adalbert, seigneur de Saint-Laurent, délaissa à l'évêque Ermengaud tous les droits qu'il prétendait sur la métairie d'Éribert, moyennant le payement de quatre livres en argent. Le 13 mai 1109 Ermengaud donna à son chapitre l'église de la Tour avec le presbytère, les dîmes, les offrandes & autres revenus qu'il avait acquis par échange de Bernard-Guillaume de Pia.

XXVIII. PIERRE I BERNARD était évêque d'Elne en 1113. En vertu de la commission qu'il en avait reçue du pape Pascal II, il termina au mois de janvier 1114, avec les autres juges commis à cet effet, le différend qui existait entre les abbayes de Cuxa & d'Arles. Guillaume Ulger, vicomte de Castelnaud, Ermessinde sa femme, Ulger archidiacre, Gauzbert & Artaud leurs fils, se désistèrent en sa faveur en 1115 des prétentions qu'ils élevaient sur les dîmes de Pontella. En 1118 Raimond, comte de Barcelone, lui engagea l'église de Sainte-Justine & Sainte-Rufine, située dans la vallée de Prades. Le 19 octobre 1121, Pierre fit la dédicace de la nouvelle église du monastère de Saint-André de Sorède ; il obtint par acte du 1<sup>er</sup> mars 1123, d'Arnaud-Raimond & de Béatrix, sa femme, la concession d'un aqueduc dont l'eau devait arroser les jardins de l'église cathédrale. Au mois d'août 1128, il fit un accord avec Gauzbert, vicomte de Castelnaud, au sujet des pâturages du Valespir & du Roussillon ; il fut statué qu'ils en partageraient les produits par parts égales. Pierre I est encore cité comme vivant en 1129.

XXIX. ULGER DE CASTELNAU, frère de Gauzbert & d'Artaud, d'abord archidiacre d'Elne, fut élu évêque de cette ville en 1130. Au mois de mars de cette année, Guillaume de Paraquols lui abandonna l'alleu qu'il possédait dans la ville de Saint-Félix ; il transigea en 1133 avec Arnaud de la Tour au sujet de la justice seigneuriale que celui-ci tenait en fief de l'église d'Elne. Ulger assista au quatrième concile de Narbonne

tenu en 1140 & y fit le récit de tous les désastres que les Sarrasins avaient causés dans son diocèse ; il accorda une indulgence plénière à tous ceux qui contribueraient par leurs secours au rachat des chrétiens captifs. Ulger transigea en 1142 avec Raimond Béranger & consacra en 1144 l'église de Corneillan, construite en l'honneur de S. Martin. On voit par plusieurs chartes de la Grasse qu'il vivait encore en 1147.

XXX. ARTAUD II, évêque d'Elne, consacra en 1148 l'autel de Saint-Michel, fondé dans l'église de Saint-Just ; l'année suivante, au mois d'octobre, il reçut le serment de fidélité prêté à lui & aux évêques d'Elne ses successeurs par Raimond, comte de Barcelone ; il fut témoin en 1155 d'un acte accordé par Pierre, archevêque de Narbonne, en faveur d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne ; la même année il fit entourer la ville d'Elne de murailles & de tours. Au mois d'octobre 1157 il consacra la nouvelle église du monastère d'Arles, qu'Ulger son prédécesseur avait fait reconstruire ; il consacra le 18 octobre de l'année suivante l'église de Saint-Étienne du même lieu ; le 20, l'église de Sainte-Cécile *in villa Cocio* ; le 25, l'église de Saint-Martin de Courtsavin, & en 1159, le seizième jour de décembre, l'église de Saint-Pierre de Riuffer. Au mois de juillet 1165, Girard, comte de Roussillon, renonça en sa faveur au droit de procuration qu'il prétendait lui appartenir dans l'église de Saint-Jean de Perpignan. Artaud vivait encore en 1169, année où il apposa sa signature au bas de la donation faite à Notre-Dame d'Aspira par Ermengaud de Villarasa.

XXXI. GUILLAUME I JORDA institua deux prébendes canoniales dans l'église cathédrale. Cet évêque occupait le siège d'Elne au mois de juin 1172 ; il est mentionné en 1184 & en 1186 ; il mourut dans cette dernière année le lendemain de l'Assomption de la Vierge.

XXXII. ARTAUD III est cité en 1188 selon les frères de Sainte-Marthe.

XXXIII. GUILLAUME II est nommé en 1188 dans la charte de vente faite à l'abbaye de Fontfroide par Bernard, archevêque de Narbonne ; il confirma en 1196 une fondation faite par Ponce, sacristain de

l'église d'Elne, & fut présent en 1197 à la rédaction des statuts contre les hérétiques rédigés par Pierre I, roi d'Aragon.

XXXIV. ARTAUD IV assista le 8 novembre 1200 à la consécration de l'église de Sainte-Marie & Sainte-Croix de Montpellier; il mourut au mois de septembre 1201 & fut enterré dans le cloître d'Elne.

XXXV. BÉRANGER V est cité en 1205 dans l'acte par lequel Pierre, roi d'Aragon, confirma les privilèges & les droits de l'église d'Elne. Il n'est pas autrement fait mention de lui dans l'histoire.

XXXVI. GUILLAUME III D'ORTAFA siégea de 1202 à 1209; il abandonna en 1206 à Pierre, prieur de Notre-Damed'Aspira, tout ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Sauveur de Comanals; il assista au serment de fidélité que Guillaume, vicomte de Castelnau, prêta le 20 mars 1207 à Bernard, abbé de la Grasse & à son couvent. Guillaume mourut le 15 avril 1209 & fut enterré dans le cloître de l'église d'Elne.

XXXVII. RAIMOND II DE VILLELONGUE occupait le siége d'Elne en 1212; il mourut en 1216 & fut enterré dans l'église cathédrale d'Elne.

XXXVIII. GAUTIER est dit évêque élu d'Elne en 1217 dans la sentence que Bernard-Raimond, évêque de Carcassonne, rendit en faveur d'Arnaud, archevêque de Narbonne, contre le prieur de Sallèle, & reçut la consécration épiscopale à Rome la même année, des mains du pape Honorius III; il vivait encore au mois de mai 1221 d'après les chartes du chapitre de Narbonne.

XXXIX. ARNAUD II est mis au nombre des évêques d'Elne sur la seule autorité des auteurs de l'ancien *Gallia Christiana*; il est dit avoir occupé le siége en 1223 & en 1224.

XL. RAIMOND III est désigné par la première lettre de son nom dans l'acte qui constate le serment de fidélité, prêté le 16 avril 1225 à l'église & au roi par Raimond de Roquefeuil; il gouvernait encore l'église d'Elne en 1227 & en 1229, année où il transigea avec Guiraud, prieur de Notre-Dame d'Aspira.

XLI. BERNARD I BERGA succéda à Raimond en 1230; il unit à la mense épiscopale la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Jean de Perpignan par Guilabert,

comte de Roussillon. C'est à partir de cette époque que les évêques d'Elne commencèrent à résider tantôt à Elne tantôt à Perpignan; il assista aux états tenus en 1234 à Tarragone par Jacme I, roi d'Aragon, & consacra en 1245 l'église construite dans la vallée de Prades sous l'invocation de S<sup>te</sup> Justine & de S<sup>te</sup> Rufine.

XLII. BÉRANGER VI assista en 1246 au mois d'avril au concile de Béziers; cet évêque est peut-être le même que celui qui est mentionné par les frères de Sainte-Marthe comme occupant le siége d'Elne en 1205.

XLIII. BERNARD II DE ARGILAQUERIS, cité en 1250, institua un chapelain dans l'église Saint-Jean de Perpignan en 1254. En 1256 il acquit le château de Bages du comte d'Ampurias. Cet évêque vivait encore en 1258.

XLIV. BÉRANGER VII DE CHANTELOUP fut élu en 1259; il promit obéissance à Maurin, archevêque de Narbonne, au mois de septembre 1263. On voit par une charte de l'abbaye de la Grasse du 23 septembre 1264, que Jacme I, roi d'Aragon & de Majorque, confirma à lui & à ses successeurs la part qui revenait à l'évêché d'Elne dans les amendes imposées à ceux qui violeraient les statuts de la trêve de Dieu. Béranger est encore cité dans des actes de 1270 & de 1272.

XLV. BERTRAND assista avec les autres évêques de la Province au concile provincial de Béziers, tenu le 4 mai 1279 par l'archevêque Pierre. Peut-être au lieu de Bertrand doit-on lire dans les actes de ce concile le nom du suivant, & alors il ne devrait pas être compté dans la liste.

XLVI. BERNARD III SALA s'excusa en 1280 auprès de Pierre, archevêque de Narbonne, de ne pouvoir assister au concile de Béziers convoqué cette même année.

XLVII. RAIMOND IV COSTA fut consacré & prêta serment de fidélité à l'archevêque de Narbonne le 24 septembre 1290: il fit la même année quelques ordonnances pour le chapitre de Saint-Jean de Perpignan. Nous possédons les actes de l'enquête faite au mois de janvier 1309 par ce prélat au sujet des templiers, auxquels on reprochait différents crimes; il mourut en 1310 & fut enterré dans la chapelle qu'il

avait fait construire près de l'église cathédrale.

XLVIII. RAIMOND V, d'abord chantre puis évêque d'Elne, se rendit auprès de l'archevêque de Narbonne en 1311 pour être consacré. C'est tout ce qu'on sait de lui.

XLIX. GUI I, évêque d'Elne, dédia comme fondé de pouvoir de Thibaut, évêque de Liège, le 28 avril 1312, l'église paroissiale de Saint-Rombaud dans le diocèse de Cambrai.

L. EUDES. Il n'est pas certain que cet évêque ait réellement existé; on le trouve seulement mentionné dans une charte de la Trinité de Poitiers dans laquelle il est dit avoir conféré les ordres dans la ville de Thouars en 1315, avec l'autorisation de l'évêque élu de Poitiers.

LI. GUILLAUME IV était évêque d'Elne le 18 septembre 1315 d'après les archives de l'église de Narbonne; il fit en 1316 & 1317 différents statuts & dut mourir dans le cours de cette dernière année.

LII. BÉRANGER VIII BAJULI promit de payer les contributions obligées à la Chambre apostolique le 19 décembre 1317, selon les registres du Vatican; il se qualifiait encore élu le 10 décembre 1320; il promit obéissance à Bernard, archevêque de Narbonne en 1321. En 1324, pendant son pontificat, Sanche, roi de Majorque, posa la première pierre de l'église de Saint-Jean de Perpignan. Cet évêque édicta plusieurs statuts synodaux en 1326, 1328 & 1330; il est encore nommé en 1332 dans les archives du domaine de Montpellier.

LIII. GUI II TERRENI QU DE PERPIGNAN, fit profession dans l'ordre des carmes, acquit le titre de docteur en théologie à la Faculté de Paris, fut nommé général de son ordre en 1318 & évêque de Majorque en 1320; il fut transféré à l'évêché d'Elne au mois d'octobre 1332 & promulgua différents statuts synodaux en 1335, le 27 avril 1337, le 1<sup>er</sup> mai 1338, le 23 avril 1339, & le 8 avril 1340. Gui ne posséda l'évêché d'Elne que jusqu'en 1342; il a écrit un ouvrage intitulé *Summa de haeresibus omnibus & earum confutationibus*, qui a été imprimé à Paris en 1528, in-folio, & une Concordance des quatre évangélistes avec un commentaire, imprimée à Cologne en 1631; il a laissé plu-

sieurs ouvrages manuscrits dont quelques-uns se trouvent dans les collections de Colbert à la Bibliothèque Impériale.

LIV. PIERRE II, évêque élu d'Elne, promit le 2 octobre 1342 d'acquitter les droits dus à la Chambre apostolique.

LV. THOMAS, omis par les auteurs de l'ancien *Gallia Christiana*, était évêque d'Elne le 8 septembre 1347, ainsi qu'il est prouvé par les registres du Vatican.

LVI. BERNARD IV HUGUES mourut la même année qu'il fut élu, en 1347.

LVII. BERNARD V FOURNIER était chanoine d'Elne quand il fut nommé, le 16 août 1347, évêque de la même ville par le pape Clément VI; il acquitta les droits dus à la Chambre apostolique le 19 septembre suivant & fut sacré à Narbonne par l'archevêque Pierre de la Jugie, le 22 octobre 1348; il prêta serment d'obéissance à son métropolitain le 5 janvier 1349 & mourut au mois de janvier 1350.

LVIII. ETIENNE MALETI OU D'OMALE, parent de Clément VI, était abbé de la Chaise-Dieu lorsqu'il fut nommé, au mois de janvier 1350, à la place de Bernard; il fut transféré à l'évêché de Tortose le 21 mars 1351.

LIX. FRANÇOIS I, successeur d'Étienne, acquitta sa cotisation à la Chambre apostolique le 17 décembre 1353, d'après les registres du Vatican, & mourut peu après.

LX. JEAN I JOFREVI, évêque de Luçon, fut transféré à l'évêché d'Elne par Innocent VI, par lettres données à Avignon le 21 novembre 1354. Il fut envoyé par le pape en 1355 en Angleterre pour établir la paix entre le roi Jean & Édouard, roi d'Angleterre. Il était de retour de ce voyage au mois de mai de la même année. Jean fut transféré à l'évêché du Puy le 26 février 1357.

LXI. RAIMOND VI DE SALG administrait l'évêché d'Elne en 1361 comme on le voit par les registres du pape Innocent VI. Il dut succéder à Jean en 1357 & fut transféré à Évreux le 23 juillet 1361.

LXII. PIERRE III DE CIMA, de l'ordre des frères mineurs, succéda à Raimond de Salg; il acquitta les droits dus à la Chambre apostolique le 26 juillet 1361. En 1374, il plaidait contre Jean, archevêque de Nar-



bonne ; il fit en 1375 plusieurs règlements pour la réformation de son église & passa à l'évêché de Majorque en 1377.

LXIII. RAIMOND VII, qualifié de frère, ce qui prouve qu'il appartenait à un ordre religieux, promit d'acquitter les droits dus à la Chambre apostolique le 27 novembre 1377 d'après les registres du Vatican. Il fut sacré dans l'église cathédrale d'Elne en 1378 ; il est encore cité au mois de mai de l'année 1380.

LXIV. BÉRANGER IX était évêque d'Elne en 1380 selon les frères de Sainte-Marthe.

LXV. BARTHÉLEMI I est connu par les registres du Vatican qui portent qu'il fit sa promesse à la Chambre apostolique le 21 février 1387, & qu'il acquitta sa contribution à ladite chambre le 26 septembre 1391 & le 4 avril 1392. Il est encore cité en 1394.

LXVI. BARTHÉLEMI II, de l'ordre des carmes, était évêque d'Elne en 1398. Barthélemi fit des règlements pour son église en 1401, 1402, 1404 & 1405. Il vivait encore en 1406 selon les frères de Sainte-Marthe.

LXVII. FRANÇOIS II XIMENÈS, de l'ordre des frères mineurs, né en Catalogne, fut évêque d'Elne selon Guillaume Cave. Il mourut en 1409. François Ximenès a laissé un grand nombre d'écrits mystiques & théologiques écrits les uns en latin, les autres en espagnol.

LXVIII. JÉRÔME I était évêque d'Elne en 1417 ; il conféra en 1421 la cure de Rivesaltes & fit quelques règlements pour son église en 1423. Il mourut en 1425 & fut enterré devant l'autel de Saint-Jean.

LXIX. JEAN II DE CASANOVA fut nommé en remplacement de Jérôme par le pape Martin V le 15 décembre 1425, ainsi qu'il ressort des registres du Vatican. Il est encore fait mention de lui dans les mêmes registres au 20 février 1426 ; il fit un règlement le 28 octobre 1430 pour la fondation de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Perpignan dont il était chapelain, & mourut à Florence le 1<sup>er</sup> mars 1431 ; il y fut enterré dans l'église de Sainte-Marie la Neuve d'où, selon Ughelli, ses os furent ensuite portés en Espagne.

LXX. GAUCERAN ALBERTI, de l'ordre de Saint-Benoît, fut pourvu de l'évêché d'Elne

au mois d'août 1431. Il est cité dans des documents de 1437.

LXXI. JEAN III MOLES DE MARGARIT, docteur en décrets & chanoine de Girone, fut fait évêque d'Elne après la mort de Gauceran, le 22 avril 1453, d'après les registres du Vatican. Il nomma à la rectorerie de Rivesaltes le 20 avril 1461 & fut transféré la même année à l'évêché de Girone. Le pape Sixte IV le fit cardinal en 1483. Il mourut le 21 novembre de l'année suivante.

LXXII. ANTOINE I DE CARDONE, archidiacre de Cerdagne dans l'église d'Urgel, fut nommé évêque d'Elne le 23 septembre 1461, ainsi qu'il paraît par les registres du Vatican.

LXXIII. CHARLES I DE SAINT-GELAIS, religieux de l'ordre de Cluny, abbé du Moutier-Neuf au diocèse de Poitiers, fut élu évêque d'Elne au mois d'août 1470 ; il acquitta la taxe à la Chambre apostolique, le 14 du même mois, & prit possession de l'évêché par procuration en 1471 ; il donna sa démission en 1475 après avoir obtenu l'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières.

LXXIV. CHARLES II DE MARTIGNI est dit évêque élu d'Elne sur la démission de Charles de Saint-Gelais dans les registres du Vatican, le 25 octobre 1475 & s'acquitta envers la Chambre apostolique le 20 novembre suivant ; il fut chargé d'une ambassade par Louis XI vers Ferdinand, roi d'Aragon, & Isabelle de Castille, pour traiter de la paix ; il est mentionné dans des actes de l'abbaye de la Grasse de 1484 & de 1485. En 1487 il eut un procès avec Pierre d'Absac, abbé de la Grasse, au sujet du droit de patronage des églises de Pédillan, d'Estagel, de Corneillan, &c. Charles de Martigni fut transféré à l'évêché de Castres en 1494, le 20 janvier, par suite de la mort de Jean.

LXXV. ASCAGNE-MARIE SFORZA, évêque élu d'Elne, est cité dans les registres du Vatican le 20 janvier 1494. Cet évêque est le même que le cardinal Sforza qui a possédé de nombreux évêchés en Italie ; il ne garda pas longtemps celui d'Elne.

LXXVI. CÉSAR BORGIA fut d'abord évêque de Pampelune, puis archevêque de Valence & cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie la Neuve. Nommé à l'évêché d'Elne, il prit possession par procureur le

1<sup>er</sup> juin 1495; il ne se fit pas sacrer, & son frère aîné étant mort, il quitta la carrière ecclésiastique en 1498 pour embrasser l'état militaire.

LXXVII. FRANÇOIS III DE LORRIS, né à Valence, en Espagne, parent d'Alexandre VI, fut nommé évêque d'Elne le 5 novembre 1499 & cardinal le 30 mai 1503, & ensuite patriarche de Constantinople; il était connu sous le titre de cardinal d'Elne. Il mourut à Rome le 22 juillet 1506.

LXXVIII. JACQUES I DE SERRA, originaire d'Espagne, fut fait cardinal-prêtre par Alexandre VI le 28 septembre 1500. Parmi les nombreuses églises dont il eut l'administration, il prit possession de celle d'Elne le 5 septembre 1506. En 1511 cette église, qui avait déjà commencé à se soustraire à l'autorité de l'archevêque de Narbonne, fut soumise au Saint-Siège immédiatement par le pape Jules II.

LXXIX. JEAN IV DE VILLALBA, originaire de Catalogne, gouvernait l'église d'Elne en 1513 & en 1516.

LXXX. BERNARD VI DE MESA, né à Cordoue, de l'ordre des frères prêcheurs, évêque de Tripoli en 1514, fut nommé à l'évêché d'Elne le 12 janvier 1517; il mourut en 1524 & fut enterré à Tolède.

LXXXI. GUILLAUME V VAUDES, évêque d'Elne le 14 novembre 1524, prit possession le 22 avril 1525.

LXXXII. FERDINAND I DE VALDES, originaire de Castille, prit possession de l'évêché d'Elne le 1<sup>er</sup> septembre 1529.

LXXXIII. JÉRÔME DORIA, cardinal-diacre, obtint l'évêché d'Elne le 12 avril 1530; il le possédait encore en 1532, & fut transféré à l'église d'Ostende en 1534.

LXXXIV. JACQUES II RIED ou RICHI, abbé de Ripoll, fut élu évêque d'Elne le 5 juillet 1534, selon les registres du Vatican.

LXXXV. JÉRÔME III DE CRESCENS fut nommé évêque d'Elne après la mort du précédent le 23 juillet 1537; il prit possession de son siège par procureur le 9 de novembre de la même année.

LXXXVI. FERDINAND II DE LOAZÈS, Espagnol de naissance, était inquisiteur de Barcelone, quand il fut nommé évêque d'Elne le 14 juillet 1542; peu après il passa au siège de Tortose.

LXXXVII. PIERRE IV AUGUSTINUS, Espagnol de naissance, docteur en droit, succéda à Ferdinand le 22 janvier 1544; il fut transféré à un autre siège en 1545.

LXXXVIII. MICHEL PUIG, né en Catalogne, docteur en droit civil & canon, & chanoine de Barcelone, fut fait évêque d'Elne le 8 juin 1545 d'après les registres du Vatican; il l'était encore lorsqu'il s'opposa, le 28 avril 1552, au décret du concile de Trente.

LXXXIX. RAPHAEL I UBACH, Espagnol, chanoine de Barcelone, fut nommé évêque d'Elne le 17 juin 1555; il prit possession le 14 septembre suivant.

XC. LOUP-MARTIN DE LA GOVILLA fut nommé le 20 juillet 1558 après le décès de Raphaël. Cet évêque fit des règlements pour l'église d'Elne en 1565 & 1567.

XCI. PIERRE-MARTYR COMA, originaire du diocèse d'Urgel en Catalogne, entra dans l'ordre des dominicains, s'acquît une grande réputation par son éloquence & son érudition; nommé à l'évêché d'Elne en 1568, par Philippe II, roi d'Espagne, il administra cet évêché pendant dix ans & mourut à Perpignan, le 5 mars 1578. Son corps, porté à Elne, fut enterré dans la cathédrale.

XCII. JEAN V TÈRES prit possession de l'évêché d'Elne par procureur le 27 juillet 1579; il assista en 1584 au concile provincial de Tarragone & passa ensuite à l'évêché de Tortose & de là à celui de Tarragone.

XCIII. BENOÎT DE SAINTE-MARIE, archidiacre de Barcelone, est désigné comme évêque d'Elne en 1587.

XCIV. FRANÇOIS IV ROBUSTER DE SALA, originaire de Catalogne, prit possession de l'évêché d'Elne par procureur en 1591; il consacra le 19 juillet 1592 l'autel de Saint-Michel de Cuxa, sous lequel furent déposées les reliques de S. Narcisse, évêque de Gironne, & autres.

XCV. ONUPHRE RÉART, né à Perpignan, chanoine de Barcelone, fut nommé évêque d'Elne à la place de François le 3 mai 1599. C'est sous son épiscopat que le siège d'Elne fut transporté, en 1602, dans l'église collégiale de Saint-Jean de Perpignan, sur la demande de Philippe II & en vertu d'une bulle de Clément VIII. Le cha-

pitre d'Elne fut supprimé & les chanoines entrèrent dans le chapitre de Saint-Jean de Perpignan. La plus grande partie des biens, des bijoux & des reliques passèrent alors au chapitre de Saint-Jean.

### *Église de Perpignan.*

Comme on a pu le voir, dans les volumes précédents, Perpignan est une ville moderne, elle n'existait pas avant le neuvième siècle. L'église fut construite aux frais des habitants & dédiée en 1025 par Béranger, évêque d'Elne, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. Guilabert, comte de Roussillon, y institua un chapitre en 1102. L'église fut reconstruite en 1324, grâce à la libéralité de Sanche, roi de Majorque, qui posa lui-même la première pierre le 27 mars de cette année. Elle fut enfin érigée en cathédrale en 1602 comme nous l'avons déjà dit.

Il y avait quatre paroisses dans la ville de Perpignan : Notre-Dame ou la Real, Saint-Mathieu, Saint-Jacques & Saint-Jean.

### *Évêques de Perpignan.*

I. ANTOINE GALLART fut nommé évêque d'Elne ou de Perpignan le 29 mars 1609; il fut transféré à Vicence en 1610 & mourut en 1614.

II. FRANÇOIS DE VILLA VICENZIO ou DE VEER, religieux de la Merci, puis évêque de Madaure, fut fait évêque de Perpignan en 1613; il mourut à Madrid en 1616.

III. FRÉDÉRIC CORNET, prêtre de Barcelone, docteur en décrets, fut fait évêque de Perpignan le 13 février 1617, prit possession le 23 juin suivant & mourut la même année.

IV. RAIMOND D'IVORRA, docteur en décrets, fut nommé évêque de Perpignan par le roi d'Espagne & institué le 20 novembre 1617; il mourut l'année suivante 1618.

V. RAPHAEL II DE RIPHOS, vicaire général de l'ordre des frères prêcheurs en Espagne, fut appelé au siège d'Elne ou de Perpignan en vertu des bulles expédiées à Rome le 12 novembre 1618; il mourut en 1620.

VI. FRANÇOIS DE SAINT-JUST, né en Catalogne, religieux bénédictin & abbé d'Arles de 1598 à 1614 & ensuite de Ripoll, fut choisi pour évêque de Perpignan par Philippe, roi d'Espagne, en 1621; il reçut ses bulles de Rome le 9 août de la même année. Au mois de novembre de l'année suivante, il passa à l'évêché de Girone & mourut au mois de mars 1627.

VII. PIERRE MAGAROLA, originaire de Barcelone, était prieur de l'église collégiale de Saint-Anne de cette ville lorsqu'il fut fait évêque de Perpignan en 1622. Il reçut ses bulles le 25 octobre de la même année & passa à Vicence en 1627.

VIII. FRANÇOIS LOPEZ DE MENDOÇA, docteur en théologie, inquisiteur de Valence, reçut ses bulles de Rome le 30 août 1627.

IX. GRÉGOIRE PARCERO parvint à l'évêché de Perpignan le 12 août 1630; il était docteur en théologie & abbé de Saint-Martin; il fut ensuite nommé à l'évêché de Girone.

X. GASPARD PRIÉTO, religieux de l'ordre de la Merci, fut pourvu de l'évêché de Perpignan le 18 février 1636.

XI. FRANÇOIS PÉREZ DE ROIG, docteur en théologie, fut nommé à l'évêché de Perpignan en 1638; il fut transféré à celui de Cadix en 1641.

XII. VINCENT DE MARGARIT, frère de Joseph de Margarit, marquis d'Aguilar, fut fait évêque de Perpignan après la soumission du Roussillon à la France; il prit possession le 17 avril 1669, prêta serment de fidélité au roi le 27 août suivant & mourut en 1672, le 21 décembre.

XIII. JEAN-BAPTISTE D'ÉTAMPES fut fait évêque de Perpignan en 1675 ou 1676; mais il ne prit pas possession de son évêché & fut transféré à celui de Marseille au mois de septembre 1680.

XIV. LOUIS HABERT DE MONTMORT, né à Paris, abbé de Notre-Dame de la Roche, fut désigné comme évêque d'Elne ou de Perpignan le 2 novembre 1680. Il fut sacré à Paris le 12 avril 1682, prit possession par procureur le 6 juillet suivant & mourut à Montpellier le 23 janvier 1695.

XV. JEAN HERVÉ BASAN DE FLAMENVILLE, fils d'Hervé Basan, marquis de Fla-

menville & d'Agnès Molé, fut nommé par le roi à l'évêché de Perpignan le 8 septembre 1695; il fut sacré dans l'église Saint-Sulpice par Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, le 12 février 1696, & promit fidélité au roi le 31 mars suivant. Il fit son entrée dans son diocèse le 2 décembre de la même année & mourut au commencement de 1721.

XVI. ANTOINE-JÉRÔME BOIVIN DE VAUROUY, docteur en théologie, chanoine & chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, fut nommé évêque d'Elne par le roi le 22 mai 1721; il fut préconisé à Rome le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, & abdiqua avant d'avoir été sacré.

XVII. JEAN-MATHIAS DE BARTHÉLEMI DE GRAMONT DE LANTA fut désigné le 17 octobre 1723 pour successeur d'Antoine-Jérôme Boivin; il reçut la consécration le 26 mai 1726 seulement, dans la chapelle des jésuites de Paris, & prêta serment de fidélité au roi, à Versailles, le 30 mai suivant. Il mourut en 1743.

XVIII. CHARLES-FRANÇOIS-ALEXANDRE DE CARDEVAC GOUY D'AVRINCOURT fut évêque de Perpignan depuis le 17 février 1744 jusqu'en 1782.

XIX. JEAN-GABRIEL DAGAY, nommé en 1783, fut évêque de Perpignan jusqu'en 1788.

XX. ANTOINE-FÉLIX DE LEYRIS DESPONCHEZ fut nommé évêque en 1789; il l'était encore en 1790. [E. M.]

---

## NOTE LXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

### *Église de Toulouse.*

ON tient que S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut martyrisé du temps de l'empereur Dèce; il était venu dans les Gaules vers l'an 245, & l'on croit qu'il avait été envoyé par le pape saint Fabien. Il bâtit à Toulouse la première église qui y ait été élevée. La tradition rapporte qu'il fut d'abord enterré dans l'endroit où, au com-

mencement du quatrième siècle, S. Hilaire, troisième évêque de Toulouse, fit construire une petite chapelle qui est devenue l'église du Taur. S. Silvius remplaça cette chapelle à la fin du quatrième siècle par une église plus grande & plus belle que S. Exupère acheva & dans laquelle il transporta les reliques du saint.

Dans les premiers temps l'église de Toulouse dépendait de la métropole de Narbonne, dont elle fut la première suffragante. Après la conquête de Clovis, en 507, elle fut rattachée à la métropole de Bourges, Narbonne n'étant pas sous la domination des Francs. Mais lorsqu'à la fin du huitième siècle, Pepin eut conquis toute la Septimanie, le diocèse de Toulouse rentra dans son ancienne province ecclésiastique & y reprit son rang. Boniface VIII, par une bulle du 16 septembre 1296, démembra le diocèse de Toulouse en créant celui de Pamiers & attribua à ce nouveau diocèse toute la partie méridionale de l'ancien; les limites qui lui furent fixées alors ne subsistèrent pas longtemps, elles furent changées en 1317. Le pape assigna au futur évêque de Pamiers sept mille livres tournois de rente sur celui de Toulouse, outre les revenus de l'ancienne abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, desservie par des chanoines qui devinrent les chanoines du nouveau diocèse.

Jean XXII voulut faire de l'ancien diocèse de Toulouse une nouvelle métropole. Ayant pris l'avis de ses cardinaux, il érigea l'église en archevêché, établit en 1317 des évêques à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux & à Lombez dont il érigea en même temps les églises en chapitres. Ces trois dernières villes, qui étaient d'une très-faible importance, dépendaient de l'ancien diocèse de Toulouse, mais celle de Montauban appartenait à celui de Cahors, dont le pape la sépara. Ces nouveaux diocèses, dont le pape traça les limites par différentes bulles, furent déclarés suffragants de Toulouse. La bulle d'érection de l'archevêché de cette ville est datée du 26 mai 1317. Outre ces quatre nouveaux évêchés & celui de Pamiers dont les limites furent rectifiées, le pape attribua à la nouvelle métropole deux autres évêchés qu'il érigea en les démem-

brant encore de celui de Toulouse : ce furent ceux de Lavaur & de Mirepoix. Il érigea en chapitres le prieuré de Saint-Alain de Lavaur & le prieuré de Saint-Maurice de Mirepoix qui appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, de telle sorte que la province ecclésiastique de Toulouse fut composée de sept évêchés outre la métropole.

L'église cathédrale de Toulouse est dédiée à S. Étienne, martyr, & S. Jacques, apôtre. Le plus ancien document où il en soit fait mention est un diplôme de Charles le Chauve donné en 844, par lequel il confirme cette église ainsi que celles de la Daurade & de Saint-Saturnin dans la possession de tous leurs biens ; il y est fait mention d'un diplôme de Louis le Débonnaire donné en faveur de la même église, qui ne nous est pas parvenu. Guillaume IV, comte de Toulouse, concourut vers l'an 1077 avec Isarn, évêque de cette ville, au rétablissement de l'église de Saint-Étienne qui tombait en ruines. Isarn fit à l'église toutes les réparations nécessaires, la pourvut d'ornements & y rétablit la vie commune parmi les chanoines qui embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Raimond VI est considéré comme l'auteur de la construction de la nef de la cathédrale de Saint-Étienne. Il favorisa la reconstruction de l'église entière au commencement du treizième siècle, malgré les guerres qu'il eut à soutenir contre ses ennemis. Bernard de l'Île-Jourdain, évêque de Toulouse, fit par son testament, en 1279, un grand nombre de legs à cette église ; il avait fait rebâtir le chœur & construire quatorze chapelles autour.

Au mois de décembre 1608, le feu prit à la cathédrale ; l'incendie fut si violent qu'il en consuma une grande partie avec tout le chœur, le grand autel, les tombeaux, les reliquaires, l'argenterie & tous les livres. Le dommage monta à plus de 50,000 écus. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, les états & la ville contribuèrent à rétablir le chœur qui était un des plus beaux du royaume.

Les chanoines de Saint-Étienne, qui avaient conservé la régularité depuis le onzième siècle, furent sécularisés en 1510,

sous l'épiscopat de Jean d'Orléans, par une bulle de Jules II à laquelle l'archevêque donna son consentement en 1514. Au dix-septième & au dix-huitième siècle, ce chapitre était composé d'un prévôt, d'un chancelier, d'un grand archidiacre, de quatre archidiaques, d'un grand chantre, d'un théologal & de vingt-quatre chanoines ; il y avait de plus quatre hebdomadiers & quarante-quatre prébendés.

Il y avait six paroisses dans la ville de Toulouse : Saint-Étienne, cathédrale, Saint-Sernin, la Daurade, la Dalbade, Notre-Dame du Taur & Saint-Pierre des Cuisines. Il faut aussi compter les deux paroisses des faubourgs : Saint-Michel au faubourg de ce nom, & Saint-Nicolas au faubourg Saint-Cyprien.

Il y avait à Toulouse quatre séminaires : celui de l'Oratoire ou de la Dalbade, où les prêtres de l'Oratoire desservaient la cure réunie en 1624 à leur maison ; celui des Irlandais, fondé en 1660 dans la paroisse Saint-Pierre, par Anne d'Autriche, sous l'invocation de S<sup>te</sup> Anne, auquel le roi avait accordé une pension de 1200 livres sur les gabelles ; celui de la Mission, établi en 1717 par M. Colbert & dirigé par les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, fondée par S. Vincent de Paul. Ce séminaire portait auparavant le nom de Caraman, parce qu'il avait été bâti sur un terrain qui avait appartenu au comte de Caraman. Il avait d'abord été dirigé par des prêtres de la congrégation de Notre-Dame, fondée en 1633 par Raimond Bonal, mais en 1751 il passa aux Lazaristes ; enfin le séminaire de Saint-Charles, fondé par M. Calvet & dirigé par la congrégation de Saint-Sulpice.

Outre le chapitre abbatial de Saint-Sernin & les collégiales de l'Île-Jourdain, de Saint-Félix, le grand prieuré de l'ordre de Malte, il y avait encore à Toulouse un grand nombre de communautés religieuses.

Les dominicains avaient été établis en 1216, les cordeliers en 1222, les bernardins en 1228, les grands carmes en 1260, les pères de la Merci en 1272, les béguins ou tierçaires en 1287, les grands augustins en 1310, les trinitaires en 1362, les récollets en 1481, les minimes en 1503, les chartroux en 1569, les frères conventuels du

Salin en 1580, les capucins en 1581, les feullants en 1590, les doctrinaires en 1604, les carmes déchaussés en 1622, les petits augustins en 1650.

Les communautés de filles n'étaient pas moins nombreuses : l'abbaye de Salenques avait été fondée en 1152, celle de Saint-Seurin en 1330, celle de Saint-Pantaléon en 1350, les clarisses du Salin avaient été établies en 1386, les clarisses de la Porte en 1464, les madelaines en 1316, les feullantines en 1559, les catherinettes & les ursulines en 1610, les tiercerettes en 1610, les carmélites en 1616, les Maltaises en 1623, les religieuses de Notre-Dame de la Visitation en 1647, celles du Refuge en 1654, les hospitalières en 1657, les filles du Bon-Pasteur en 1715, les dames noires en 1687, les dames de la Providence en 1673, les dames d'Andoin en 1628.

Il y avait aussi un certain nombre de chapelles particulières, comme la chapelle de Saint-Barthélemy, de Nazareth, de Saint-Quentin, de Saint-Géraud, de Sainte-Barbe, de Saint-Julien, de Saint-Aubin, de Saint-Sauveur & de Sainte-Catherine.

Les pénitents blancs furent fondés en 1287 par une bulle de Nicolas IV.

Les pénitents noirs en 1576, les pénitents bleus en 1577, les pénitents gris également en 1577.

La confrérie royale & impériale des pèlerins prétendait avoir été fondée en 814 par Charlemagne.

On comptait à Toulouse trois hôpitaux : l'hôtel Dieu ou de Saint-Jacques, fondé en 1225, confié aux filles de la charité ou sœurs grises de l'institution de Saint-Vincent de Paul ; l'hôpital général de la Grave, sous l'invocation de S. Joseph, établi par les soins des capitouls en 1647, & la maison des Orphelines, fondée en 1621, & régie par une société de personnes charitables.

Les collèges de Toulouse étaient nombreux ; nous citerons :

Le collège de l'Esquille, dirigé par les pères de la Doctrine chrétienne, achevé de bâtir en 1555 ;

Le collège royal, dont l'origine remonte à Henri II en 1555 ; il portait autrefois le nom de collège de Toulouse ;

Le collège des Boursiers, dont la discipline appartenait au doyen du parlement & à l'ancien des conseillers clercs ;

Celui de Saint-Raimond, fondé par S. Raimond, chanoine de Saint-Sernin ;

Le collège de Narbonne, fondé en 1341 par l'archevêque d'Aix ;

Le collège de Saint-Martial, fondé en 1359 par le pape Innocent VI ;

Le collège de Maguelonne, fondé par le cardinal Audouin, dont les intentions furent exécutées par le cardinal de Saint-Albine, son exécuteur testamentaire, en 1370 ;

Le collège de Périgord, commencé par le cardinal de Talleyrand & achevé en 1376 par Grégoire XI ;

Le collège de Sainte-Catherine, fondé en 1382 par le cardinal de Pampelune ;

Le collège de Mirepoix, fondé en 1416 par Guillaume du Puy, évêque de Mirepoix ;

Le collège de Foix, fondé en 1457 par le cardinal Pierre de Foix ;

Le collège de Secondat, fondé en 1514 par Jacques de Secondat, chanoine de Saint-Étienne.

### *Evêques de Toulouse.*

I. S. SATURNIN, vulgairement appelé *S. Sernin*, est le premier évêque connu de Toulouse.

Il fut martyrisé pendant la septième persécution que souffrirent les chrétiens arrivée sous l'empereur Dèce ; quelques-uns disent durant la persécution de Dioclétien.

S. Hilaire fit élever une voûte autour de son tombeau & y joignit une petite chapelle qui fut dans la suite appelée du nom du Taur. Lorsque ce lieu fut rempli des corps inhumés autour du saint martyr, S. Silvius y fit construire une basilique ; elle fut achevée par S. Exupère qui y transporta les reliques de S. Saturnin. Au-dessus du tombeau de marbre où elles étaient renfermées, on éleva une châsse qui fut ornée d'argent & de pierres précieuses ; cette translation fut faite le 25<sup>e</sup> jour de juin.

II. S. HONORAT, suivant les anciens actes de S. Saturnin, fut son successeur dans l'évêché de Toulouse. Il ordonna le premier évêque d'Amiens, S. Firmin, martyrisé

en 287. On ignore la date précise de sa mort, mais on sait que son corps fut enterré auprès de celui de S. Saturnin. L'Église célèbre sa fête le 25 décembre.

III. S. HILAIRE fit élever un autel & un petit oratoire en bois sur le tombeau de S. Saturnin, pour la commodité des fidèles qui venaient invoquer le saint. Cet oratoire devint dans le sixième siècle une église importante qu'on appela & qu'on appelle encore l'église du Taureau ou du Taur. Le corps de S. Hilaire y fut trouvé avec celui d'Honorat, son prédécesseur.

IV. RHODANIUS ou RHODANUSIUS, évêque de Toulouse vers 353, assista en 356 au concile hétérodoxe de Béziers, où Saturnin, évêque d'Arles, élu par la faction arienne & soutenu de la faveur & de toute l'autorité de Constance, fut le maître absolu. Rhodanius fut exilé en Phrygie & y mourut en 358; S. Hilaire, évêque de Poitiers, adressa aux diacres de Toulouse fidèles à leur évêque son livre des *Synodes*.

V. S. SILVE ou SILVIUS commença la construction de l'église de Saint-Saturnin dans le dessein d'y transférer les reliques de ce martyr; mais il mourut avant d'avoir pu achever cet édifice.

VI. S. EXUPÈRE ou EXUPÉRI, que quelques auteurs ont confondu mal à propos avec un rhéteur du même nom qui avait professé les belles-lettres à Toulouse près d'un siècle auparavant, succéda au commencement du cinquième siècle à S. Silvius; il fit achever la basilique commencée par son prédécesseur, la consacra & y fit transporter le corps de S. Saturnin, après avoir observé les prescriptions des lois romaines qui défendaient de toucher aux corps des morts après leur sépulture sans une permission expresse des empereurs. Cette église, placée sous l'invocation de S. Saturnin, fut d'abord desservie par des religieux. On ignore en quelle année mourut Exupère; le jour de sa fête est indiqué dans le martyrologe romain, & dans celui d'Usuard, au 28 septembre, & la mémoire de la translation au 14 juin.

VII. MAXIME est regardé par plusieurs auteurs comme le successeur de S. Exupère. Il avait été courtisan avant d'être prêtre; Sidoine parle de lui dans ses lettres & dit

qu'il était évêque lorsqu'il fit un voyage à Toulouse.

VIII. HÉRACLIANUS assista en 506 au concile d'Agde.

IX. S. GERMIER, natif de Jérusalem, fut évêque de Toulouse en 541 & il occupa le siège pendant trente-six ans. Il fut inhumé dans un lieu appelé Doze, voisin de Muret, & situé sur la Garonne. On y bâtit un monastère qui prit depuis le nom de ce saint & dont il fut peut-être le fondateur; de ce monastère, ses reliques furent depuis portées dans l'église de Saint-Jacques de Muret. On célèbre sa fête le 12 mai.

X. MAGNULFE assista au concile de Mâcon en 585. Ayant parlé avec trop de liberté à Gondebaud, il fut envoyé en exil & son évêché fut donné à Sagittaire, évêque déposé de Gap. Après la mort de Gondebaud, Magnulfe fut rendu à son siège.

XI. WILLÉGISILUS assista au concile de Reims vers l'an 625.

XII. S. EREMBERT, natif de Poissy, près de Paris, avait embrassé la vie monastique vers l'an 649 dans le monastère de Fontenelle, dont S. Wandrille était abbé. Le peuple de Toulouse l'élut pour remplacer son évêque du consentement du roi Clotaire III & de la reine Bathilde, sa mère. Après avoir passé treize ans sur le siège épiscopal il retourna dans son cloître & y mourut vers l'an 671 ou 678, le 14 de mai. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Paul, dans ce monastère, d'où, en 704, son corps fut transféré, le 30 avril, en celle de Saint-Pierre.

XIII. ARRICIUS, ARRICHUS ou ARRICHO était évêque de Toulouse en 785, lorsqu'il souscrivit la charte de fondation de l'abbaye de Charroux. Il assista en 791 au concile de Narbonne.

XIV. MANCION était évêque de Toulouse en 798; il est cité par Théodulfe, évêque d'Orléans, dans ses poésies. Sous son épiscopat eut lieu, en 824, un concile à Toulouse.

XV. SAMUEL, évêque de Toulouse, obtint de Charles le Chauve, en 843, une charte qui confirma son église dans la possession de ses biens. En 844 les Normands remontèrent la Garonne jusqu'à Toulouse & ravagèrent les pays qui se trouvèrent sur

leur passage. En 850, ils se rendirent encore devant Toulouse & s'en emparèrent au moyen d'intelligences nouées avec les juifs; ils la pillèrent & brûlèrent les environs.

XVI. SALOMON, s'il n'est pas le même que Samuël, était évêque de Toulouse en 857. Il donna son consentement cette même année, la vingtième du règne de Charles le Chauve, à la construction & à la dotation de l'église paroissiale de Saint-André de Moissac, située dans son diocèse.

XVII. HÉLISACHAR présida en 861 une assemblée d'abbés convoquée à Toulouse par Raimond I, comte de cette ville & marquis de Provence, où fut décidée la fondation de l'abbaye de Vabres. Cet évêque exposa, en 863, les reliques de saint Vincent amenées d'Espagne & portées à Castres.

XVIII. BERNON OU BERNARD souscrivit en 883 la donation de Berteiz, comtesse de Toulouse, au monastère de Vabres. Il assista en 886 au concile tenu à Port, dans le diocèse de Nîmes; enfin il est cité dans des chartes de 890.

XIX. ARMAN, ARIMAND, ARDEMALD OU ARMAND est cité comme évêque dans une charte de vente du prieuré de Saramon faite par les religieux de Sorèze, la cinquième année de Charles le Simple; il signa aussi une charte confirmative des biens du monastère de Ripoll que l'abbesse Emme présenta en 906 aux prélats assemblés à Barcelone. Il fit en 922 un échange avec l'abbé de Saint-Jean de Val-Siger.

XX. HUGUES écrivit au pape Jean X en 926, assista en 937 au concile d'Ausède & approuva, en 943, la fondation du monastère de Cambon. Il fit son testament vers 960 & confirma en 969 la donation de l'église de Tramesaigues faite au monastère de Cuxa, par Loup, archidiacre de Saint-Étienne. Hugues mourut en 972; il avait succédé immédiatement à Armand, quoi qu'en disent ceux qui admettent Islo ou Isolus entre les deux. Par son testament il légua à sa cathédrale le lieu des Saintes-Puelles, dans le Lauragais.

XXI. ATTON succéda à Hugues au mois de février 973; ce prélat ne jouit pas longtemps de sa dignité.

XXII. ISOLUS était évêque de Toulouse au mois de septembre 974; il inféoda à Benoît & à Pierre, tous deux prêtres & clercs, quelques domaines de l'église de Saint-Étienne. Il acheta de Raimond & de Godile, sa femme, l'alleu de Campbell pour quarante sols, & en fit présent à son église au mois de juin 986.

XXIII. ATTON II souscrivit une donation faite par Guillaume Arnaud, comte d'As-tarac, vers 990.

XXIV. RAIMOND I se trouva en 1004 à une assemblée des évêques & des seigneurs de la Province convoquée par Gui, évêque du Puy. Il assista à une assemblée provinciale tenue à Urgel par Ermengaud, archevêque de Narbonne, en 1007.

XXV. PIERRE ROGER était évêque de Toulouse en 1018. En 1023, il réconcilia Béranger avec Ermessinde, sa mère. Étant à Cluny, vers 1032, il donna aux moines de cette abbaye l'église de Sainte-Colombe située dans son diocèse; il fit exécuter quelques réparations à l'église de Saint-Sernin.

XXVI. ARNAUD I, évêque de Toulouse, souscrivit le 15 janvier 1032 une donation qui fut faite à son église; il assista à la dédicace de l'église de Ripoll.

XXVII. BERNARD II confirma le 23 juin 1035 la donation faite au monastère de Cuxa de l'église de Notre-Dame de Tramesaigues.

XXVIII. HUGUES II assista à un concile de Narbonne convoqué par Guifred le 17 mars 1043.

XXIX. ARNAUD II OU ARMAND assista en 1045 à la consécration de l'église du monastère de Saint-Martin de Fenouillèdes faite par Guifred, évêque de Carcassonne, & en 1056 à un concile tenu à Toulouse par ordre du pape Victor II, qui délégua pour le représenter les archevêques d'Arles & d'Aix. On dressa dans ce concile plusieurs décrets contre la simonie & différents abus qui régnaient alors parmi le peuple & les clercs. (Collection des *Conciles*, t. 9, p. 1054.)

XXX. DURAND HENRI DE BREDON & non DE DOME, comme le dit dom Vaissete, était évêque en 1059; il était natif d'Auvergne & abbé de Moissac, diocèse de Cahors; il conserva son abbaye avec l'évêché de Toulouse pendant toute sa vie; il fit réparer



l'église de l'abbaye de Vabres & en fit la consécration en 1063 accompagné de six autres évêques. L'abbaye de Moissac avait alors quatre abbés, deux réguliers & deux séculiers : les deux réguliers étaient Durand, évêque de Toulouse qui en avait le gouvernement immédiat & S. Hugues, abbé de Cluny, comme supérieur général ; les deux séculiers étaient Gauzbert qui prenait le titre d'abbé laïque & Guillaume, comte de Toulouse, en sa qualité de comte de Querci. Durand assista en 1068 au concile de Toulouse où l'on décida le rétablissement de l'église de Lectoure, qui était détruite depuis longtemps. Le jour de sa mort est marqué dans le nécrologe au 15 mai.

XXXI. ISARN, prévôt de Saint-Sernin, succéda à Durand en 1071 ; il était de la maison des anciens seigneurs de Lavaur ; il engagea Roger II, comte de Foix, à donner à l'abbaye de Cluny le château de Lordat & d'autres domaines situés dans le comté de Toulouse, & unit lui-même l'église de la Daurade, tombée en ruines, à cette même abbaye ; il fit un accord en 1093 avec les chanoines de Saint-Sernin, concernant le droit de sépulture ; il fut convenu que l'évêque, les comtes, les chevaliers, leurs femmes & leurs enfants y seraient inhumés, & en conséquence on établit un cimetière près de la chapelle de Saint-Exupère, qui fut appelé le cimetière des nobles. Il suggéra à Emerade d'Altejus, au lieu de partir pour Jérusalem, de construire le monastère de Saint-Orens. Cet évêque est cité dans des actes de ce monastère le 5 avril 1098 & le 28 avril 1099 ; il est encore question de lui dans une chartre de 1105. On ignore la date exacte de sa mort.

XXXII. AMÉLIUS RAIMOND DU PUY était abbé de Foix, prieur de Frédelas ou Pamiers, lorsqu'il fut élu évêque de Toulouse ; il permit aux religieux de Sorèze de transférer l'église de Saint-Martin de Tournadone près du château de Puy-Laurent en 1106 ; il assista en 1111 à la translation des reliques de S. Volusien & en 1118 il donna son consentement à la fondation de l'abbaye de Grandselve. Le 8 juillet 1119 le pape Callixte II vint présider lui-même le concile qu'il avait convoqué à Toulouse

& où se réunirent presque tous les archevêques, évêques & abbés de la Septimanie, de la Provence, de la Gascogne, de l'Espagne & de la Bretagne citérieure. On y décida la condamnation des albigeois. Amélius fonda en 1120 le grand prieuré de Toulouse de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, & lui céda l'église de Saint-Rémi ; il souscrivit en 1136 à l'acte de fondation du Val-Dieu ; il mourut en 1139.

XXXIII. RAIMOND DE LAUTREC succéda à Amélius. En 1140 il donna son avis sur les coutumes de la ville de Saint-Antoine octroyées par Isarn, Guillaume-Jourdain & Pierre, vicomte de cette ville ; il fut présent en 1143 à la chartre du comte Alphonse, laquelle rapportait les privilèges de la ville de Toulouse ; il est cité dans la chartre d'Alphonse en 1144, par laquelle le lieu de Montauban est cédé aux habitants pour y bâtir une ville, & fut commis en 1145 par le pape Eugène III, avec l'archevêque de Narbonne, pour entendre les plaintes de l'abbé de Saint-Audard sur l'émigration des habitants de Montauriol qui allaient habiter la nouvelle ville de Montauban. Raimond était en même temps abbé de Saint-Antoine de Pamiers en 1149, lorsqu'il convint d'un paréage avec Roger-Bernard, comte de Foix ; il fonda en 1159 à Mérenx, dans le comté de Foix, un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux qui fut uni au quinzième siècle à l'abbaye de Boulbonne ; il assista en 1161 à un concile convoqué à Toulouse à la sollicitation des rois de France & d'Angleterre. Les deux rois se trouvèrent en personne à ce concile. Raimond mourut le 15 avril 1163 suivant le nécrologe.

XXXIV. BERNARD BONHOMME, prévôt de Saint-Étienne, est désigné comme évêque dans une chartre de Bonnefont en 1163 ; il mourut le 15 mars 1164.

XXXV. GÉRAUD DE LA BARTHE, des seigneurs de ce nom dans le Commingeois, était archidiacre d'Auch ; il est cité dans quelques chartes de l'abbaye de Gimont, comme évêque élu en 1162 & 1163 ; on en conclut qu'il fut le concurrent de Bernard qui l'emporta sur lui & auquel il succéda en 1164. Il fut élu archevêque d'Auch en 1170, mais il ne prit possession de ce siège qu'en 1173, ce qui fait qu'il est encore qua-

lifié évêque de Toulouse dans des chartes de Gimont de 1170 & 1171.

XXXVI. HUGUES troisième du nom, abbé de Saint-Sernin, était évêque de Toulouse dès le mois de juillet 1170; il est cité dans des chartes de Gimont, de Bonnefont, &c., en 1173 & 1174; il mourut en 1175.

XXXVII. BERTRAND DE VILLEMUR, prieur de Camon, succéda à Hugues en 1175 & mourut en 1178.

XXXVIII. GAUSSELIN ou GAUCELIN succéda à Bertrand; il fut chargé avec Géraud, archevêque d'Auch & Géraud, évêque de Comminges, de recevoir les déclarations des hérétiques albigeois en 1178. Son nom ne figure dans aucune charte.

XXXIX. FULCRAND était évêque de Toulouse en décembre 1179 suivant une charte de Lézat; il est cité dans une ordonnance de Raimond, comte de Toulouse, concernant la ville, au mois d'août 1181; il fut témoin en 1197 des conventions matrimoniales entre Bernard de Comminges & Marie, fille de Guillaume, seigneur de Montpellier, & il souscrivit la donation faite à l'abbé Béranger par Raimond-Roger, comte de Foix. Fulcrand mourut le 25 septembre 1200.

XL. RAIMOND DE RABASTENS, archidiacre de l'église d'Agen, eut pour concurrent à l'évêché de Toulouse Raimond-Arnaud, évêque de Comminges. L'ambition avait créé deux factions dans le chapitre de Toulouse, & chacune élut son candidat. Les élus s'adressèrent au pape Innocent III qui nomma des commissaires. L'évêque de Comminges l'emporta d'abord, mais Raimond ayant obtenu qu'il fût procédé à une nouvelle élection, fut maintenu dans son siège dont il avait déjà pris possession; il est cité comme évêque dans des chartes de Grandselve aux mois de juin & d'août 1202. De nouvelles charges ayant été portées contre lui au Saint-Siège, Innocent III en commit l'information à Jean, évêque de Limoges & aux abbés P. de Grandselve & R. de la Couronne. Après une sérieuse enquête, ils confirmèrent l'élection de Raimond & l'adressèrent à son métropolitain pour être sacré; il le fut le 4 décembre. Raimond fut présent le 14 de juin 1204 à l'acte que les

consuls dressèrent avec le vicomte de Lomagne, & par lequel les habitants de Toulouse n'eurent plus à payer à Auvilars que la leude ancienne. En 1205 les légats du pape le déposèrent solennellement à cause de sa négligence à remplir les fonctions épiscopales.

XLI. FOULQUE, né à Marseille, était fils d'Alphonse, riche négociant de Gènes; il s'adonna à la littérature dès sa jeunesse & fut mis au rang des meilleurs poètes de son temps; son talent & ses heureuses qualités lui concilièrent l'estime & l'amitié de Richard, roi d'Angleterre, d'Alphonse, roi d'Aragon & de Raimond, comte de Toulouse. Après la mort de ses protecteurs il se retira avec deux de ses fils dans un monastère, & il fut bientôt élu abbé du Touronet, diocèse de Fréjus. Après la déposition de Raimond il fut élu évêque de Toulouse; à la fin de l'an 1205 les légats confirmèrent son élection & le firent ordonner par l'archevêque d'Arles. L'évêque d'Osma & S. Dominique faisaient alors une mission contre les hérétiques; Foulque prit possession le dimanche 5 février 1206 & le comte Raimond de Toulouse le reconnut comme évêque. Foulque se réunit à Diego d'Azebez, évêque d'Osma en Espagne, & à saint Dominique pour combattre les albigeois. Les évêques de la Province le députèrent en 1208 à Rome avec Navarre, évêque de Conserans, pour demander des secours au pape. Le pape, ému de leurs plaintes, établit dans les provinces de Narbonne, de Bourges & de Bordeaux une mission perpétuelle de prédicateurs dont S. Dominique fut déclaré le chef, sous l'autorité de Foulque, évêque de Toulouse. Ce prélat donna l'absolution en 1210 aux habitants de Toulouse excommuniés l'année précédente par le légat. Dans un concile tenu à Saint-Gilles, dont il avait pris l'initiative, Foulque se déclara l'ennemi du comte Raimond & alla demander en France & en Allemagne de nouveaux secours contre les hérétiques & une nouvelle croisade. Au concile de Latran en 1215, Foulque soutint hautement les intérêts de Simon de Montfort contre le comte Raimond de Toulouse qui demandait la restitution de ses biens; il sollicita en même temps la confirmation de l'ordre des frères

prêcheurs. Bertrand, cardinal légat, envoya Foulque en France réclamer de nouveaux renforts pour Simon de Montfort. En 1217 celui-ci employa ces secours contre la ville de Toulouse dont il brûla les maisons. Simon mourut en 1218 & son fils Amauri députa Foulque vers le roi pour en obtenir de nouvelles recrues. Au mois de novembre 1229, à un concile tenu à Toulouse par le cardinal légat de Saint-Ange, l'inquisition fut établie dans le diocèse d'une manière fixe. Foulque se plaignit en 1230 au comte Raimond de Toulouse du ravage de ses domaines pillés par ceux dont la guerre avait favorisé les brigandages & auxquels la paix ôtait le moyen de subsister. Il posa cette même année la première pierre de l'église de la Daurade, & mourut le 25 décembre 1231; il fut inhumé dans l'abbaye de Grandselve de l'ordre de Cîteaux dont il avait été religieux; il a écrit plusieurs ouvrages.

**XLII. RAIMOND DU FALGA OU DE FELGAR**, né au château de Miramont, diocèse de Toulouse, & provincial des frères prêcheurs, fut élu le 21 mars 1232. Il marcha sur les traces de Foulque, poursuivit avec vigueur les hérétiques & défendit avec ardeur les droits de son église. Raimond était frère d'Arnaud, chevalier & oncle de Guillaume de Felgar. En 1234 il fit solennellement les cérémonies de la canonisation de S. Dominique dans l'église de son ordre. Il fut chassé de la ville de Toulouse avec les dominicains au nombre de quarante. L'évêque alla joindre l'inquisiteur à Carcassonne; celui-ci rendit quelques jours après une sentence datée du 10 novembre 1235. Par cette sentence, il excommunia nommément onze capitouls de Toulouse comme auteurs d'hérétiques, & pour avoir pris part à cette expulsion. Raimond se rendit à Rome pour se plaindre au pape Grégoire d'avoir été chassé de sa ville épiscopale ainsi que les dominicains de l'inquisition. Sur une lettre du pape Grégoire, le comte Raimond rappela l'évêque & rétablit les dominicains. En 1240 cet évêque exhorta les habitants de Carcassonne à la fidélité envers le roi. En 1241 il apposa son sceau au contrat de mariage de Raimond, comte de Toulouse, avec la fille du comte de Provence.

Il concourut vers ce même temps à la paix conclue entre le comte de Toulouse, le comte de Foix, le comte de la Marche & le roi d'Angleterre. En 1244, il introduisit les carmélites à Toulouse, & se trouva en 1246 au concile de Béziers où l'on dressa des règlements à suivre par les inquisiteurs. Innocent IV le déclara en 1251 protecteur & défenseur de l'inquisition. Le 6 septembre 1258 il fit l'élévation du corps de S. Saturnin & il en plaça les reliques dans une crypte voûtée & dans un lieu plus apparent. Il donna en 1262, le 26 septembre, aux frères pénitents permission de bâtir une église près de Toulouse. Cette église ayant été délaissée en 1295 n'est pas connue. Raimond mourut le 19 octobre 1270, après trente-neuf ans d'épiscopat.

**XLIII. BERTRAND II DE L'ILE JOURDAIN**, prévôt de la cathédrale, fut élu par le chapitre pour succéder à Raimond. Il fut sacré vers la fin de novembre de l'an 1270; il était fils de Bernard-Jourdain II, seigneur de l'île & d'Indie, fille naturelle de Raimond IV, comte de Toulouse. Il naquit posthume en 1227; il était déjà prévôt de la cathédrale de Toulouse & chapelain du pape, au mois de septembre 1259, lorsque étant à Paris, il termina un différend entre Jourdain IV, seigneur de l'île Jourdain, son frère, Isarn Jourdain & Bernard d'Astafort. Il fut présent en 1271, le 16 septembre, à l'hommage que prêtèrent les consuls au roi & au comte de Toulouse. Il fit bâtir le chœur de sa cathédrale avec les quatre chapelles qui l'entouraient & institua dans la même église douze prébendiers & huit clercs hebdomadiers pour le service du chœur. Il assista en 1279 au concile de la Province, convoqué par Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, contre les entreprises des officiers royaux, & fut député avec l'archevêque au parlement pour la défense des immunités ecclésiastiques. Bertrand rédigea son testament le 14 janvier 1279; il fit par cet acte des legs considérables à presque toutes les églises de son diocèse. Mille calices de vermeil, du poids d'un marc chacun, durent leur être distribués. Il assigna une somme pour entretenir six chevaliers à la Terre-Sainte pendant un an. Il légua encore de quoi ha-

billier mille pauvres & marier plusieurs filles & fit des legs pour cent vingt mille livres tournois. Enfin il institua pour ses héritiers les églises, les monastères & les pauvres de son diocèse & de la province de Narbonne. Sa maison se composait de douze clercs, quatre gentilshommes, douze écuyers, trois courriers, fourriers, cuisiniers, &c.; trois médecins, trois bibliothécaires & un professeur ès lois. Son argenterie qui fut vendue après sa mort monta à plus de mille marcs. Il mourut le 3 février 1286 & voulut être enterré dans le chœur de sa cathédrale. Son tombeau en cuivre, relevé & porté par quatre lions de même métal, fut détruit en 1609 pendant l'embrasement de l'église. Il fut le premier évêque inhumé dans cette cathédrale.

XLIV. HUGUES MASCARON, chanoine de Saint-Étienne & abbé de Lombers, succéda à Bertrand & prêta serment d'obéissance entre les mains de Pierre de Montbrun, archevêque de Narbonne, le 24 mars 1286. Il est cité comme évêque élu dans un échange qu'il fit le 19 mars avec Bertrand de Faudoas. Il prit des arrangements avec Philippe le Bel au sujet du serment de fidélité que le roi exigeait de l'évêque pour son temporel, obtint une surséance & promit quatre mille livres. En 1296 il fit le voyage de Rome à l'occasion du démembrement que le pape Boniface VIII fit cette année de son diocèse, en érigeant en évêché l'ancienne abbaye de Frédelas ou de Saint-Antonin de Pamiers. Hugues mourut à Rome le 6 décembre 1296. Son corps fut apporté à Toulouse & inhumé dans l'église des dominicains. Le pape suspendit pour lors l'élection d'un évêque à Pamiers.

XLV. LOUIS D'ANJOU, fils aîné de Charles II, roi de Sicile & de Jérusalem, comte de Provence & d'Anjou & de Marie de Hongrie, était né à Brignolles, en Provence, en février 1275. Son père, longtemps prisonnier du roi d'Aragon, lui avait donné en 1288 ce jeune prince en otage & deux autres de ses fils. Louis étant tombé dangereusement malade, fit vœu de se faire religieux dans l'ordre de Saint-François & entra dans l'état ecclésiastique. Le pape S. Célestin le nomma à l'archevêché de Lyon le 9 octobre 1294, mais cette nomination fut an-

nulée par Boniface VIII. Le pape le nomma enfin à l'évêché de Toulouse le 29 décembre 1296; il accepta après s'être revêtu de l'habit de l'ordre de Saint-François. Louis prit possession de son siège au commencement de 1297; mais bientôt il se mit en route pour Rome afin de se démettre entre les mains du pape de l'épiscopat & mourut à Brignolles le 19 août, à l'âge de vingt-trois ans & demi. Il fut canonisé en 1317, le 7 avril. Le corps de Louis fut transporté à Marseille dans l'église des franciscains. On l'appelle S. Louis de Marseille. Le roi d'Aragon ayant pris Marseille en 1423, fit porter le corps à Valence en Espagne. Monseigneur Desprez, archevêque de Toulouse, a obtenu en 1863 la restitution d'une partie des reliques de cet évêque. Elles ont été déposées dans la basilique de Saint-Sernin.

XLVI. ARNAUD-ROGER DE COMMINGES, des anciens comtes de cette province, fils du comte Bernard VII & de Thérèse, chanoine & prévôt de Saint-Étienne, était absent lorsqu'il fut élu par son chapitre évêque de Toulouse pour remplacer Louis. Boniface VIII confirma son élection le 2 décembre 1297, & dans les registres du Vatican, Arnaud est énoncé comme ayant été sacré au mois d'octobre 1298. Il mourut à Orvieto le 22 ou 27 octobre de cette année, avant d'avoir pris possession de son siège. Bernard de la Guionnie écrit qu'il fut inhumé dans l'église des frères mineurs de Samatan. Espagne, prévôt du chapitre, ayant appris sa mort, s'empara de tout son mobilier. Pons Blancard, un des chanoines, s'opposa à ce nantissement & en appela au pape.

XLVII. PIERRE II DE LA CHAPELLE-TAILLEFER fut transféré de Carcassonne par le pape Boniface VIII à l'évêché de Toulouse en 1298; il était oncle de Roger Lefort, archevêque de Bourges. Il est cité en 1299 dans des chartes de Foix; promu au cardinalat par Clément V le 15 décembre 1305, le pape lui donna l'évêché de Palestrine au mois de janvier 1306 & le chargea en 1307 des enquêtes à faire sur l'ordre des templiers. Le roi Philippe le Bel lui fit présent de seize mille livres de petits tournois, qui lui étaient dues par Bertrand de Bordes, évêque du Puy, & lui permit de fonder une église à la Chapelle, lieu de sa naissance, en

Limousin. Il mourut en 1312; on mit une longue épitaphe sur son tombeau.

XLVIII. GAILLARD DE PREYSSAC, neveu du pape Clément V, né à Trèbes, diocèse de Bazas, fut nommé par son oncle à l'évêché de Toulouse, après la promotion de Pierre au cardinalat. Il paya son contingent à la Chambre apostolique le 6 février 1306. Au mois de décembre 1308 Clément V fit une entrée solennelle à Toulouse. En 1316 on reprocha à Gaillard de dissiper les biens de son église. Jean XXII nomma des commissaires pour informer sur les dettes immenses qu'il avait contractées & les aliénations qu'il avait faites des biens de l'évêché, aliénations que le pape annula. On assure qu'il déposa Gaillard & qu'il prit le prétexte de l'étendue de ce diocèse pour le diviser; il le sépara de la province ecclésiastique de Narbonne, l'érigea en archevêché & établit des évêques à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux & à Lombez qu'il érigea en même temps en cités. Ces évêques furent déclarés suffragants de Toulouse; la bulle d'érection est du 20 juin 1317. Le pape proposa à Gaillard l'évêché de Riez en Provence, mais Gaillard le refusa & mourut à Avignon en 1327. Sous son épiscopat Honor de Marquèves fonda un couvent à Ayrouville pour vingt religieuses de l'ordre de Saint-Dominique; ce monastère n'existe plus depuis longtemps. Sous ce même épiscopat fut encore fondé le monastère des religieuses chanoinesses de Saint-Sernin, en 1316, par l'abbé de ce chapitre.

### *Archevêques de Toulouse.*

I. JEAN-RAIMOND DE COMMINGES était évêque de Maguelonne depuis 1310 lorsque le pape Jean XXII le nomma archevêque de Toulouse, le 25 de juin 1317. Au commencement de 1318, Jean-Raimond paya à la Chambre apostolique son contingent; le pape érigea en même temps la paroisse de l'Île-Jourdain en collégiale & y établit douze chanoines, un doyen, un sacristain, un chantre, trois hebdomadiers, vingt-quatre chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, six clercs & six enfants de chœur. Conjointement avec les autres

évêques il nomma des commissaires, le 12 septembre 1322, pour tenir un *sermon public* de l'inquisition. Bardin raconte que l'archevêque tint un synode de sa province à Toulouse en 1326, au sujet d'un capitoul nommé d'Escalquens qui, par une dévotion bizarre, avait fait célébrer les cérémonies de ses obsèques de son vivant. Jean-Raimond fut promu au cardinalat le 18 décembre 1327; il fut fait évêque de Porto en 1329 après la mort de Pierre d'Erblay. Il refusa la papauté à la mort de Jean XXII & ordonna par son testament qu'il fût fondé un monastère de deux cents chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin, sous une abbesse, avec une communauté de douze chanoines réguliers, prêtres, pour célébrer la messe. Cette fondation fut exécutée deux ans après sa mort arrivée le 20 novembre 1348: c'est le monastère de Saint-Pantaléon dans la ville de Toulouse. Jean Raimond a laissé quelques ouvrages ascétiques.

II. GUILLAUME DE LAUDUN, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, archevêque de Vienne en Dauphiné en 1321, fut transféré à l'archevêché de Toulouse le 18 décembre 1327. Le pape le chargea le 21 juin 1329 de publier les décrets dressés pour la réformation de l'Université de Toulouse. Il fonda en 1340, le 10 décembre, quatre prébendes dites de Saint-Dominique. Ayant perdu la vue dans un âge fort avancé, il se démit de l'archevêché en 1345 en faveur de Raimond de Canillac, sous la réserve d'une pension annuelle, & se retira à Avignon, dans le monastère des dominicains. Il fit construire une fort belle église à Laudun & y fonda le 5 avril 1352 quatre chapellenies. Il mourut chez les dominicains & fut inhumé dans leur église.

III. RAIMOND DE CANILLAC, docteur en théologie, chanoine régulier & prévôt de l'église de Maguelonne, succéda à Guillaume en 1345. Clément VI le créa cardinal du titre de Sainte-Croix à Jérusalem, le 17 décembre 1350. Suivant l'usage, il se démit de son archevêché. Innocent V, en 1360, le commit pour recevoir le montant des décimes de deux ans imposées pour la rançon du roi Jean. En 1361, il fut fait évêque de Preneste, & à la mort d'Inno-

cent VI il eut deux voix pour le remplacer ; il mourut à Avignon le 20 juin 1373 & fut inhumé dans l'église des franciscains d'où son corps fut transféré à Maguelonne.

IV. ÉTIENNE AUDEBRAND, religieux de Saint-Allyre de Clermont, puis évêque de Saint-Pons de Thomières, fut transféré à la métropole d'Arles le 19 d'août 1348. Il était camérier du pape. Clément VI le transféra à l'archevêché de Toulouse. Il fit sa soumission pour son contingent le 22 décembre 1350. Innocent VI le fit son vicaire à Avignon, en 1354 ; il prit alors pour vicaire général de son archevêché Guillaume Bragose, depuis évêque de Vabres. Le monastère de Sainte-Eulalie ou de la Merci, autrefois hors ville, fut établi dans l'enceinte par le frère Pons de Barelès, Toulousain, général de cet ordre en 1360. Étienne mourut le 15 mars 1361, suivant le nécrologe de l'église de Saint-Étienne. Il fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fondée & dotée dans le monastère de Saint-Allyre.

V. GEOFFROI DE VAYROLES, frère de Gaucelin, chevalier, fut transféré de Carcassonne à Toulouse par Innocent VI, le 10 de mars 1361. En 1362 les religieux de la rédemption des captifs furent introduits dans la ville. Les reliques de S. Thomas, conservées à Fosseneuve, furent transférées à Toulouse dans le monastère des frères prêcheurs, en présence de l'archevêque & de l'Université le 5 juin 1369. Il permit le 6 janvier 1372 aux dominicains de fonder un monastère de religieuses dans une maison de Toulouse dite des *hôtes de la couronne*. Les frères de Sainte-Marthe indiquent sa mort en 1376. Cependant dans une chapelle de la chartreuse de Cahors, où l'on inhumait anciennement les templiers, & qu'on dit avoir été fondée par les seigneurs de Vayroles, on voit leurs armes (une aigle aux ailes éployées en champ d'azur), & devant la porte de cette chapelle, un tombeau de pierre avec cette inscription : ANNO DOMINI MCCCLXXX : MORIT : GAUFRE : DE : VAIROLS : EL : MES : DE : JUL : LO : JORN : DE : S. MARGARITA. D'où il s'ensuivrait qu'il ne serait mort qu'en 1380.

VI. JEAN DE CARDAILLAC, de la maison de ce nom dans le Quercy, avait pris le degré de docteur dans l'Université de Tou-

louse & il y enseigna le droit civil avec distinction. Député vers Clément VI par sa compagnie, il harangua ce pontife qui le nomma à l'évêché d'Orense, en Galice, dont il prit possession en 1356. Transféré en 1359 à l'archevêché de Braga, il fut nommé patriarche d'Alexandrie vers 1371, & en 1372 nonce apostolique auprès de l'empereur. Étant à Rome en 1378, lors de la mort de Grégoire XI & de l'élection d'Urbain VI, ce dernier lui donna l'administration de l'église de Toulouse. Clément VII lui confirma cette administration. Jean était éloquent & d'une prudence consommée, ce qui le fit employer par le roi pour ramener les Aquitains à son obéissance. Suivant Froissart soixante villes se rendirent à la force de ses raisons. Il reçut une bulle de Clément VII datée d'Avignon, le 27 de juin, qui institue la fête de S. Dominique le 7 mars. Il fit faire, en 1383, une châsse d'argent d'un riche travail pour y placer le chef de S. Étienne, patron de la cathédrale. Jean mourut le 7 octobre 1390. Il fut inhumé devant le maître-autel de l'église métropolitaine du côté de l'épître, sous une tombe de marbre ; il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

VII. FRANÇOIS DE CONZIÉ, d'une noble & ancienne maison de Savoie, né dans le Bugey en 1356, était fils de Pierre troisième du nom, chevalier, seigneur de Conzié & d'Anceize de Verboze, fille du seigneur du Chatel. On l'instruisit avec soin dans les sciences à la cour d'Amédée VI, comte de Savoie, auquel il était allié par son aïeule. Robert de Genève (Clément VII) le nomma évêque & prince de Grenoble le 6 février 1380 ; il n'avait alors que vingt-quatre ans. Il fut successivement archevêque d'Arles, de Toulouse en 1390 & primat de Narbonne, camérier de la sainte Église romaine, vice-chancelier apostolique, légat d'Avignon, ambassadeur du concile de Constance auprès de l'empereur Sigismond, &c., enfin désigné cardinal par le pape Eugène IV en septembre 1391 ; mais il n'est pas sûr qu'il ait été revêtu de la pourpre. Il mourut à Avignon en 1432 après cinquante-deux ans d'épiscopat, âgé de quatre-vingt-six ans.

VIII. PIERRE DE SAINT-MARTIAL, né en Limousin, fut évêque de Rieux en 1359,

de Carcassonne en 1372, & archevêque de Toulouse le 23 octobre 1391. En 1392, le saint suaire de Jésus-Christ fut apporté à Toulouse du monastère de Cadouin en Périgord, à cause des excursions des Anglais; cette relique fut déposée dans l'église du Taur. Pierre fit faire à ses frais la châsse de S. Exupère pour l'église de Saint-Sernin. Il avait pour official Jean Corriarius, collecteur des décisions de la chapelle de Toulouse. Le nécrologe marque la mort de ce prélat le 3 novembre 1401. Il fut inhumé devant le maître-autel, à côté de Jean de Cardaillac.

IX. VITAL DE CASTEL-MORON, Toulousain, docteur & professeur en décrets dans l'Université de Toulouse, prévôt de Saint-Étienne, fut élu unanimement par le chapitre pour succéder à Pierre de Saint-Martial; il fut sacré par l'archevêque de Bourges. Benoît X prétendit être en droit de nommer à l'archevêché de Toulouse & en pourvut Pierre Ravot, évêque de Saint-Pons, sa créature. Les deux prétendants s'excommunièrent réciproquement. Vital fut obligé de céder d'abord; mais le parlement de Paris décréta de prise de corps les plus mutins, & Pierre Ravot fut chassé en 1408. Vital s'était réfugié à Bourges. Le concile de Paris condamna Pierre Ravot & les fauteurs de Benoît X, & au concile de Pise en 1409, Vital fut réintégré dans son siège par Alexandre V & décoré du pallium. Il mourut le 1<sup>er</sup> août 1410; son tombeau fut placé dans le chœur de l'église métropolitaine.

X. DOMINIQUE DE FLORENCE, de l'ordre des frères prêcheurs, avait été nommé évêque d'Albi en 1379; transféré à Saint-Pons en 1382, il retourna à Albi en 1392; enfin Jean XXIII le transféra à l'archevêché de Toulouse le 13 mai 1410. Il assista au concile de Constance en 1414, confirma en 1418 la fondation du collège de Maguelonne à Toulouse, & en 1420 celle du collège de Mirepoix. Il présida en cette même année à la première séance du parlement établi à Toulouse au mois de mars par Charles, dauphin de France, depuis Charles VII. Il mourut le 17 mars 1422 & fut inhumé devant le maître-autel.

XI. DENIS DUMOULIN, natif de Meaux,

docteur en droit, chantre de l'église de Vienne, chanoine de Chartres, de Reims, de Tours, d'Albi, d'Embrun, était seulement sous-diacre & conseiller du roi, lorsqu'il fut élu archevêque par le chapitre le 21 avril 1422. Il fut confirmé le 10 juin par les vicaires généraux de l'archevêque de Bourges & sacré par l'évêque de Laon; il n'obtint ses provisions de Rome que le 13 19 mars 1423. Denis Dumoulin fut envoyé plusieurs fois en ambassade par Charles VII; il se trouva à Bourges à l'assemblée où fut rédigée la pragmatique sanction. Il fut transféré à l'évêché de Paris en 1439, le 11 février, & il fut fait cardinal en 1440. Il fut ensuite patriarche d'Antioche & mourut le 15 septembre 1447. Les historiens du temps le représentent comme avide d'argent & peu délicat sur les moyens de s'en procurer.

XII. PIERRE DUMOULIN, licencié en droit, maître des requêtes, conseiller au parlement, fut promu à l'archevêché de Toulouse & confirmé par le pape le 10 juin 1439, & mis en possession par le prévôt Bernard du Rosier le 10 septembre; il avait été général des aides dès l'an 1437. En 1449 il assista aux états généraux de la Province qu'il présida au mois de février & de mars. Il est cité comme conseiller du parlement dans les registres de 1447, 1448, 1449 & 1450. Il fit construire le grand vestibule de la cathédrale & mourut de la peste au château de la Balme le 3 octobre 1451. Il fut inhumé dans un tombeau de marbre dans le chœur. La peste fit cette année de grands ravages dans la Province.

XIII. BERNARD DU ROSIER, né au Mas Saintes-Puelles, dans le Lauragais, avait été dans sa jeunesse nommé chanoine régulier de la cathédrale de Toulouse. Il avait professé le droit pendant vingt ans dans l'Université dont il avait été chancelier. Il devint archidiacre, infirmier & prévôt de Saint-Étienne; il fut quelque temps référendaire à Rome. De retour à Toulouse, il fut nommé évêque de Bazas le 23 février 1447; puis de Montauban le 26 janvier 1450; enfin il fut élu archevêque de Toulouse par le chapitre le 13 juin 1452 & confirmé le 3 janvier 1453 par Nicolas V. Il fonda la confrérie de la Conception de

Notre-Dame & lui donna des statuts au mois d'octobre. Il prêta serment de fidélité au roi entre les mains de Pierre Varnier, premier président du parlement, commis par le roi, le 21 février 1456. En 1463, la ville de Toulouse fut presque entièrement consumée par un incendie. Louis XI fit cette même année son entrée dans cette ville, accompagné des rois de Castille, d'Aragon & de Navarre.

Le roi, par un diplôme du 26 mars, approuva les privilèges & les statuts de la ville de Toulouse. Bernard cultiva les sciences & a laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits, dont un sur la vénération due à la Vierge & à S. Étienne, des sermons, &c. Son traité de *la Principauté sacrée* était dans la bibliothèque des dominicains de Toulouse, & celui sur *les Libertés de l'Église* à la Bibliothèque du roi à Paris. Il se démit de son archevêché entre les mains de Sixte IV, en faveur de Pierre de Lyon, & mourut le 18 mars 1475.

XIV. PIERRE DE LYON, natif du Béarn, frère de Gaston de Lyon de Malause, sénéchal de Toulouse, abbé commendataire de Sorèze & du Pin, fut nommé par Sixte IV archevêque de Toulouse lors de la démission de Bernard, le 5 février 1475. C'est à tort qu'il passe pour avoir été élu après la mort de Bernard, le 9 de mai. Il mourut au mois de janvier 1491.

XV. HECTOR DE BOURBON, fils naturel de Jean, duc du Bourbonnais, & frère de Charles, bâtard du même père, seigneur de Malause & sénéchal de Toulouse, n'eut qu'une très-petite partie des voix du chapitre pour succéder à Pierre de Lyon; le plus grand nombre des voix s'était porté sur Pierre du Rosier, prévôt de la cathédrale, neveu de Bernard & abbé de Montolieu. Il obtint des archevêques de Narbonne & de Bourges, qui se disputaient la primatie sur la Province, de confirmer son élection, & il prit possession le 23 septembre 1493. Hector de Bourbon s'y opposa sous prétexte que l'archevêque de Toulouse était immédiat au Saint-Siège. Pierre du Rosier & le chapitre en appelèrent comme d'abus au parlement de Paris; mais le roi renvoya l'affaire au parlement de Bordeaux en mai 1494. Durant la contesta-

tion, la guerre civile s'éleva entre les deux partis; elle fut suivie de beaucoup de désordres, de troubles, de violences & de meurtres. L'Université se déclara pour Pierre, la noblesse pour Hector; le parlement décida en faveur d'Hector en décembre 1494. En 1502, il mourut & fut inhumé dans l'église de Saint-Étienne.

XVI. JEAN D'ORLÉANS, fils posthume de François, comte de Dunois de Longueville & de Tancarville, gouverneur de Normandie, & d'Agnès de Savoie, sœur de Charlotte, épouse de Louis XI, était né en Poitou le 26 avril 1492. Louis XII le fit élever avec soin & nommer archevêque de Toulouse à la mort d'Hector. Jean prêta serment au roi le 17 mars 1503. Ne pouvant exercer les fonctions épiscopales à cause de son trop jeune âge, on lui donna un vicaire général, Antoine de la Haye-Passavant, son cousin. Les chanoines réguliers de Saint-Étienne furent sécularisés par une bulle de Jules II du 17 août 1510; Jean reçut le diaconat le 25 mai 1516, la prêtrise le 15 juin suivant, & il fut sacré évêque dans l'église de Sainte-Geneviève le 26 avril 1517 par Philippe, cardinal de Luxembourg. Il fut nommé commendataire de l'abbaye du Bec le 26 mars 1520. Élu évêque d'Orléans par le chapitre de cette église, il fut confirmé par Léon X le 13 juin 1521, & reçut la permission de conserver cette église avec la commende du Bec. Il fit son entrée solennelle à Toulouse le 15 mars 1522; le pape Clément VII le nomma le 21 février 1533 cardinal du titre de Saint-Martin aux Monts. Il mourut à Tarascon, en Provence, le 24 septembre 1533; il avait ordonné la construction de la sacristie de Saint-Étienne. Sous son épiscopat, Laurent Lallemand, évêque de Grenoble & abbé de Saint-Sernin, fit bâtir, en 1503, un monastère pour les religieux minimes. Les religieuses de la Madeleine furent fondées par Jean en 1516; après la mort de cet archevêque on fit défense au chapitre, le 4 octobre 1533, de recourir à la voie de l'élection.

XVII. GABRIEL DE GRAMONT, fils de Roger, seigneur de Gramont, sénéchal d'Aquitaine, & d'Éléonore de Béarn, s'adonna de bonne heure à l'étude des lettres & des sciences. Il fut d'abord évêque du



Conserans par la démission de son frère Charles le 27 avril 1522; puis de Tarbes, le 19 juillet 1524; ensuite archevêque de Bordeaux le 14 juillet 1529, & confirmé par le pape le 24 septembre. Il fut nommé cardinal du titre de Sainte-Cécile le 8 de juin 1530, évêque de Poitiers le 16 décembre 1532, & enfin archevêque de Toulouse; Gabriel fit son entrée solennelle dans cette ville le 15 mars 1534. Il avait rempli plusieurs ambassades auprès du pape, de l'empereur Charles V, de Henri VIII, & eut beaucoup de part au traité de Madrid. Il mourut au château de Balma le 26 mars 1534; son corps fut porté au château de Bidache, en Béarn, dans une sépulture de famille.

XVIII. ODET DE COLIGNY, fils de Gaspard de Châtillon & de Louise de Montmorency, & frère de l'amiral Gaspard de Coligny, cultiva les sciences avec succès. François I<sup>er</sup> lui fit donner le titre de cardinal-diacre le 7 novembre 1533, & celui d'archevêque de Toulouse, après la mort de Gabriel, le 28 avril 1534, avec dispense d'âge pour recevoir les ordres sacrés. En 1543, Guillaume Piat, dominicain, archevêque de Tarse & suffragant d'Odet de Coligny, bénit la première pierre du pont de Toulouse construit à cette époque. Odet permuta l'archevêché de Toulouse en 1550 avec Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, pour l'abbaye de Fleuri ou de Saint-Benoît sur Loire, avec la clause de regrès en cas de prédécès de la part du cardinal de Meudon. Celui-ci étant mort en 1559, le cardinal de Châtillon reprit alors l'archevêché de Toulouse & l'abbaye de Vauluisant qu'il lui avait également cédée; mais comme le pape Jules II avait mis dans la bulle accordée à Odet que, si dans le temps du regrès, il était revêtu de plusieurs prélatures, il en résignerait au moins une dans les six mois, Odet fit un marché avec le cardinal d'Armagnac & il permuta avec lui l'archevêché de Toulouse pour les abbayes de Conches & de Belleperche; le roi consentit à cette permutation le 17 avril 1562. Le pape Pie IV, en 1563, dépouilla de la pourpre le cardinal de Châtillon parce qu'il avait embrassé le calvinisme.

XIX. ANTOINE SANGUIN, dit le cardinal

de Meudon parce qu'il était seigneur de ce lieu, fut évêque de Limoges, puis d'Orléans, abbé de Saint-Benoît sur Loire, abbaye qu'il permuta avec l'archevêché de Toulouse en 1550. Créé cardinal le 15 décembre 1538, grand aumônier de France le 7 août 1543, titre qu'il a porté le premier, il mourut à Paris le 25 novembre 1559 & fut inhumé dans l'église du Val des Écoliers, à Paris.

XX. GEORGES D'ARMAGNAC, de l'ancienne & illustre maison de ce nom, en Aquitaine, né en 1500, était fils naturel de Pierre-Charles, comte d'Armagnac & d'Yolande de la Haye. Il fut élevé sous les yeux du cardinal d'Amboise. Le duc d'Alençon & Marguerite de Valois, reine de Navarre, lui procurèrent l'évêché de Rodez, en 1529; il fut évêque de Vabres en 1536, de Lescar en 1555, abbé d'Aurillac & archevêque de Toulouse, par bulles datées du 31 août 1562. Le roi François I<sup>er</sup> l'employa comme ambassadeur à Venise, à Rome, où il fit preuve de talent pour les négociations. Paul III le créa cardinal le 19 décembre 1544. Après la mort du roi Henri II il fut membre du conseil privé & ensuite gouverneur du Languedoc avec pleins pouvoirs. Associé au cardinal Charles de Bourbon dans la légation d'Avignon il défendit la ville contre les religionnaires. Il protégea les lettres & les littérateurs, entre autres Guillaume Philander, mort à Toulouse, qui lui avait dédié ses *Commentaires sur Vitruve*; Guillaume Leblanc, évêque de Toulon, qui publia sous ses auspices l'abrégé que Xiphilin a fait de l'*Histoire Romaine* de Dion. Ce cardinal envoya dans divers pays des gens habiles pour acquérir des livres, &c. Il se démit de l'archevêché de Toulouse en 1577, en faveur de son parent, Paul de Foix, se réservant les fruits & la collation des bénéfices. Il prit l'administration de la métropole d'Avignon & y mourut le 9 juin 1585, âgé de 85 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame des Doms où il s'était fait construire un mausolée. Il avait accordé à Toulouse un collège aux jésuites & un refuge aux chartreux après le massacre de Pamiers en 1566; depuis ces moines y firent bâtir une superbe chartreuse.

XXI. PAUL DE FOIX, fils de Jean de Foix, comte de Foix Carmain, & de Madelaine de Caupène, descendait par les mâles d'un frère du pape Jean XXII, & par les femmes, d'une branche cadette de la maison de Foix. Il était né en 1528; sans fortune, il entra dans les ordres, étudia le droit, après les lettres grecques & latines, & devint conseiller au parlement de Paris. Charles IX le nomma en 1577 à l'archevêché de Toulouse sur la démission du cardinal d'Armagnac; il n'en obtint les provisions que le 5 novembre 1582; il ne prit possession, le roi l'ayant envoyé en ambassade auprès de la république de Venise, & ensuite à Rome, puis en Allemagne. Henri III l'envoya aussi près de Grégoire XIII. Il mourut à Rome le 29 mai 1584, à la veille d'être fait cardinal, & fut inhumé dans l'église Saint-Louis. Cujas, qui lui dédia ses *Paratitles*, fait son éloge & celui de ses talents. Voyez sur cet archevêque le *Mémoire historique & critique pour servir à l'histoire de messire Paul de Foix*, inséré par Secousse dans le XVII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*.

XXII. FRANÇOIS DE JOYEUSE, né à Carcassonne, fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France & de Marie de Batarnay, était abbé de Saint-Sernin, prieur de la Daurade; il avait été nommé à l'archevêché de Narbonne en 1582, cardinal le 12 décembre 1583, il fut pourvu de l'archevêché de Toulouse après la mort de Paul. Il prit possession de son église le dimanche 7 janvier 1590, & la même année, il se démit de l'archevêché de Narbonne en faveur de Raimond, évêque de Nîmes; le pape n'approuva pas cette démission. Nommé en 1605 à l'archevêché de Rouen, il se démit de celui de Toulouse en faveur de Louis de Nogaret. Néanmoins le chœur de Saint-Étienne ayant été brûlé en 1608, François le fit réparer en 1612. Sous son épiscopat furent établis à Toulouse les feuillants, les feuillantines, les récollets & les filles de Sainte-Catherine de Sienne; les pères de la Doctrine chrétienne, les ursulines. De son temps fleurirent Etienne Duranti, Philippe Bertier, président au parlement, François Roaldès & Pierre Grégoire, célèbres jurisconsultes.

XXIII. LOUIS DE NOGARET DE LA VALETTE, né à Angoulême le 8 février 1593, fils de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon & de Marguerite de Foix, comtesse de Candaule, était frère de Henri de Foix de la Valette, duc de Candaule & de Bernard, duc d'Épernon, prince de Buch, de Foix, de Montfort, &c. Il entra dans les ordres par le conseil de son père & s'attacha à la philosophie & à la théologie. Le roi le nomma aux abbayes de Saint-Sernin, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Melaine de Rennes, de Grandselve, de Saint-Vincent de Metz, de la Grasse, & de Saint-Martin des Champs. Sur la démission du cardinal de Joyeuse, il devint archevêque de Toulouse en 1614. Sous son épiscopat les carmélites furent établies à Toulouse en 1616, puis les maltaises, les tiercerettes, les bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur, les théatins, les carmes déchaussés, &c. Il se démit, en 1628, de l'archevêché de Toulouse en faveur de Charles de Montchal & embrassa la carrière militaire pour laquelle il avait toujours eu du penchant. Il mourut le 28 septembre 1639 à Rivoli, en Italie, & fut inhumé à Cardillac, par ordre de son père.

XXIV. CHARLES DE MONTCHAL, fils de Pierre & d'Anne de Guillon, né à Annonai, abbé de Saint-Amand de Boisse, diocèse d'Angoulême, & de Saint-Sauveur de Coutances, fut pourvu de l'archevêché de Toulouse après la démission de Louis, en 1628. Il fut sacré à Paris, à Sainte-Geneviève, le 9 janvier 1628, & fit son entrée solennelle à Toulouse le 14 mai suivant; il assista à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1635. Il se trouva plus tard à celle de Mantes en 1641 & il en rédigea le journal. Il excommunia le 17 avril 1639 plusieurs magistrats de Toulouse qui l'avaient troublé dans ses fonctions & qui s'étaient opposés à une assemblée qu'il avait convoquée à l'hôpital. Le 13 novembre 1644, il fit en grande pompe l'élévation des reliques de S. Edmond, roi d'Angleterre, de S. Symphorien, de S. Claude, de S. Castor & de S. Simplicien, martyrs, des tombeaux de marbre où elles étaient renfermées pour les déposer dans des châsses d'argent, afin de remplir le vœu

fait par les capitouls dans le temps de la peste qui avait enlevé environ la moitié des habitants. Au mois de décembre 1647 Charles releva les corps de Raimond *Scriptor*, archidiacre de Villelongue, chanoine de Saint-Etienne, & de Bernard, son clerc, massacrés par les albigeois, à Avignonet, le 29 mai 1242, & les fit mettre dans une châsse de plomb qui fut placée à l'entrée de la chapelle de Saint-Alexis. Sous l'épiscopat de Charles furent institués le séminaire des jeunes clercs dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Cuisines & l'hôpital des pauvres valides appelé Saint-Joseph de la Grave; les carmes embrassèrent la réforme; les monastères des religieuses de Sainte-Marie de la Visitation, des hospitalières de Saint-Jacques, des frères du tiers-ordre de Saint-François de la ville de l'Île Jourdain, furent établis. Charles était versé dans les langues hébraïque & grecque; il était habile en droit canon. L'étude de toutes les sciences lui était familière. Il fit reconstruire son palais archiépiscopal. S'étant rendu à Carcassonne, aux États généraux de la Province, il tomba dangereusement malade & mourut le 22 avril 1651. Il fut inhumé à Toulouse, dans l'église métropolitaine, au pied du grand autel. Il avait soixante-deux ans dont vingt-trois d'épiscopat. Bertier, coadjuteur d'Uzès, depuis évêque de Montauban, fit son oraison funèbre & Étienne, évêque de Pamiers, prononça son éloge dans le chœur de Saint-Étienne.

XXV. PIERRE III DE MARCA, né à Gan dans le Béarn, le 24 janvier 1594, d'une ancienne famille du pays, était fils de Jacques de Marca, officier au service de Henri IV & de Catherine de Lartet. Il s'appliqua particulièrement à l'étude du droit. Dès 1615 il fut nommé conseiller au tribunal souverain de Pau. Le tribunal ayant été érigé en parlement, le roi nomma de Marca, en 1621, président & le fit ensuite conseiller d'État en 1639. Après la mort de sa femme en 1642, Pierre de Marca embrassa l'état ecclésiastique. Il a écrit l'histoire de son pays en puisant à toutes les sources où il pouvait trouver des monuments authentiques. Il avait eu de sa femme un fils, Golaltère de Marca, qui fut président au parlement de Pau & abbé de

Saint-Aubin d'Angers. Pierre devint évêque de Conserans à la fin de 1642 & ne reçut ses provisions d'Innocent X qu'en 1647. Louis XIV & la reine-mère l'envoyèrent en Catalogne en qualité de commissaire. Il fit imprimer une description de la Catalogne, avec une notice de l'Espagne & spécialement de la province de Tarragone, avec une concordance de l'ancienne géographie, de celle du moyen âge & des temps postérieurs; enfin il visita les archives des cathédrales & des abbayes & recueillit les pièces les plus intéressantes; le roi le nomma, le 27 mai 1652, à l'archevêché de Toulouse. Il fut proclamé archevêque par le pape Innocent X, le 23 avril 1654, & prit possession par procureur en juillet. M<sup>sr</sup> Séguier, évêque de Meaux, lui avait donné le *pallium* le 3 du même mois. Le 26 février 1662, le roi nomma de Marca à l'archevêché de Paris sur la démission du cardinal de Retz, mais il mourut avant d'en avoir pris possession. Baluze, ami particulier de ce prélat & à qui il avait confié ses manuscrits, a donné une édition de ses dernières œuvres sous le nom de *Marca Hispanica*.

XXVI. CHARLES-FRANÇOIS D'ANGLURE DE BOURLEMONT, fils de Claude, marquis de Sy, comte de Bourlemont & prince d'Amblise, dans le Hainaut, & d'Angélique Diacète de Châteauvilain, frère de Louis, archevêque de Bordeaux, conseiller d'État, abbé commendataire de Saint-Pierre au Mont, diocèse de Châlons, &c., fut nommé évêque d'Aire en 1649 & sacré à Paris le 25 mars 1650. Il fut transféré à Castres en 1657 & à Toulouse au mois de juillet 1662. Il obtint ses bulles le 15 septembre 1664. En 1667 le 16 avril, il bénit la première pierre du canal de jonction des deux mers. Deux ans après il mourut à Toulouse, âgé de soixante-quatre ans, le 25 novembre 1669. Il fut inhumé près du grand autel.

XXVII. PIERRE DE BONZY, fils de François, comte de Bonzy, Florentin, & de Catherine Riari, naquit le 15 avril 1631. Il succéda à Clément, son oncle, dans l'évêché de Béziers en 1659; il était abbé commendataire de Saint-Sauveur de Lodève, d'Aniane, de Valmagne, de Mortemer. Il fut transféré à Toulouse le 8 décembre 1669. Il devint grand aumônier de la

reine après la mort de l'évêque de Langres, en 1671, fut décoré de la pourpre romaine, le 22 février 1672, sur la présentation du roi de Pologne, & fit son entrée à Toulouse le 9 avril. Il passa à la métropole de Narbonne au mois d'octobre 1673.

XXVIII. JOSEPH DE MONTPEZAT DE CORBON, d'une ancienne famille d'Aquitaine, était fils de Jean-Antoine de Salies & de Claire de Mauléon. Il succéda à Jean, son frère, dans l'évêché de Saint-Papoul en 1664. Il fut transféré à l'archevêché de Toulouse, le 22 novembre 1674, reçut ses bulles au mois de mai 1675 & prit possession le 17 d'août, par procureur. Il prêta serment de fidélité au roi le 25 décembre, assista en 1685 à l'assemblée générale du clergé de France & obtint le 15 août la commende de Gimont. Il avait publié en 1677 le premier catéchisme qui eût été fait à l'usage du diocèse. Il mourut en 1687, âgé de soixante-douze ans, & fut inhumé devant le grand autel.

XXIX. JEAN-BAPTISTE-MICHEL COLBERT DE VILLACERF, frère de Michel, évêque de Mâcon, était évêque de Montauban & abbé commendataire de Saint-Pierre de la Cour quand il fut nommé par le roi à la métropole de Toulouse, le 15 août 1687; il ne fut proposé à Rome que le 5 octobre 1693 & proclamé le 12, date à laquelle on lui expédia ses bulles. Il reçut le *pallium* le 15 novembre & prêta ce même jour serment de fidélité au roi. Il adhéra à la constitution du pape qui condamnait le livre des *Maximes des saints*, par l'archevêque de Cambrai. Il mourut à Paris le 11 juillet 1710, âgé de soixante & onze ans, & fut inhumé dans l'église des R. P. mineurs de la place Royale le 13 de ce mois. Il avait fondé & fait bâtir à Toulouse la maison des sœurs de Saint-Vincent de Paule.

XXX. RENÉ-FRANÇOIS DE BEAUVAU, de la maison de ce nom, originaire d'Anjou, alliée à la maison de France, était fils de Jacques de Beauvau, marquis du Riveau & colonel des suisses & de Marie de Campel de Saujon. Il fut reçu docteur de la Faculté de théologie de Paris le 13 mai 1694. Le roi le nomma évêque de Bayonne le 1<sup>er</sup> novembre 1700; il fut transféré à Tournai en 1707. Pendant le siège de cette ville, en

1709, il entretint à ses dépens toute la garnison française. En 1713 le roi le nomma à l'archevêché de Toulouse, le 29 juillet. Il assista en cette qualité à l'assemblée générale du clergé de France en 1715. Il passa à la métropole de Narbonne le 5 novembre 1719, & mourut en 1739 à l'âge de soixante-quinze ans. Ce prélat contribua en 1715 à l'établissement du Bon-Pasteur.

XXXI. HENRI DE NESMOND, d'une ancienne famille d'Angoumois également illustre dans les armes & la magistrature, était abbé de Chezi, diocèse de Soissons, lorsqu'il fut nommé évêque de Montauban, le 22 août 1687. Il fut transféré à l'archevêché d'Albi en 1703 & à celui de Toulouse le 5 novembre 1719. Il fut proposé à Rome le 14 janvier 1722 & prêta serment de fidélité au roi le 25 août; il eut l'abbaye de Mas-Grenier, & remplaça Fléchier le 30 juin 1710 à l'Académie française. Il a écrit des discours, des sermons, des mandements, &c. Il mourut dans son diocèse le 27 mai 1727, instituant les pauvres ses légataires universels.

XXXII. JEAN-LOUIS DE BALBY DE BERTON DE CRILLON, de la famille de ce nom, fils de Philippe-Marie, comte de Crillon, fut nommé évêque de Saint-Pons le 22 avril 1713 & transféré par le roi à l'archevêché de Toulouse le 30 juillet 1727. Il fut proclamé à Rome le 27 septembre & prêta serment au roi le 19 janvier 1728. Il reçut le *pallium* le 25 du même mois, & eut la commende de Charlieu en 1735. Le roi le fit passer à la métropole de Narbonne, en 1739. Il mourut à Avignon le 15 mars 1751.

XXXIII. CHARLES-ANTOINE DE LA ROCHE AYMON, fils de Pierre-Nicolas & de Geneviève de Baudri de Biancour, natif de la Marche, docteur de la Faculté de Paris le 10 avril 1724, évêque titulaire de Sarepte en Phénicie en 1725, abbé d'Obasine en janvier 1725, évêque de Tarbes au mois d'octobre de cette année, abbé de Sordes en juillet 1731, fut transféré au siège de Toulouse au mois de janvier 1740. Proclamé à Rome le 8 de novembre, il prêta serment le 7 juillet 1741, & passa à la métropole de Narbonne en octobre 1752.

XXXIV. FRANÇOIS DE CRUSSOL D'UZÈS D'AMBOISE, d'une maison connue an-

ciennement sous le nom de Bastet & qui depuis fort longtemps a pris celui de Crussol, naquit au château de Montmaur dans le Lauragais le 24 janvier 1702, d'Alexandre Galliot de Crussol, comte d'Amboise & sénéchal de Toulouse. Il fit ses études à Toulouse au collège de l'Esquille, embrassa l'état ecclésiastique & fut pourvu en novembre 1727 de la commende de Charroux, diocèse de Poitiers. Le roi le nomma en 1734 à l'évêché de Blois, en 1740 à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre & en 1753, le 18 août, à l'archevêché de Toulouse. Il fut mis en possession, suivant l'usage, le 12 janvier 1755, & mourut à Paris le 30 avril 1758, à l'âge de cinquante-six ans.

XXXV. ARTHUR-RICHARD DILLON, des anciens pairs d'Irlande, né à Saint-Germain en Laye en 1721, abbé commendataire d'Elant, diocèse de Reims, fut nommé par le roi à l'évêché d'Evreux le 18 août 1753, transféré à Toulouse le 4 de septembre 1753 & à l'archevêché de Narbonne le 12 novembre 1762.

XXXVI. ÉTIENNE-CHARLES DE LOMÉNIÉ DE BRIENNE, né à Paris en 1727, fils de Nicolas-Louis, comte de Brienne & d'Anne-Gabrielle de Chamillard-Villatte, prit le degré de docteur en Sorbonne & reçut du roi le brevet de l'abbaye de Bassefontaine, diocèse de Troyes. Le roi le nomma en 1760 à l'évêché de Condom. Il fut transféré à Toulouse en 1762, prêta serment au roi le 9 avril 1763 & fit l'oraison funèbre du dauphin le 1<sup>er</sup> mars 1766. Toulouse doit à cet archevêque de grands embellissements, ses quais, plusieurs places & des rues tracées par lui. Il créa des bibliothèques, fit exécuter le canal qui porte son nom, & qui unit la Garonne au Canal du Midi. Il devint dans la suite abbé de Froimont, diocèse de Beauvais, ministre de Louis XVI, archevêque de Sens, & fut créé cardinal. M<sup>sr</sup> de Brienne était membre de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Toulouse, & de l'Académie des Jeux-Floraux.

XXXVII. FRANÇOIS DE FONTANGES, archevêque de Toulouse en 1788, dut abandonner son siège en 1791 à Antoine-Pascal-Hyacinthe Sermet, évêque constitutionnel. [E. M.]

## NOTE LXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église d'Eauze.*

E<sup>AUZE</sup>, *Elusatium metropolis* dans la plus ancienne Notice des cités de la Gaule, *civitas Elosatium* dans les Notices postérieures, était au quatrième siècle la métropole de la Novempopulanie, province qui renfermait douze cités. Elle a donné son nom à une contrée appelée le *pagus Elisanus* dans les chartes des septième & huitième siècles. Ce *pagus*, qui devait représenter l'étendue du diocèse d'Eauze, disparut au neuvième siècle & fut presque entièrement absorbé par le comté de Fezensac *comitatus Fidentiacus*.

Nous n'avons rien de bien précis sur l'origine de cette église qui paraît avoir été antérieure à celle d'Auch. La tradition veut que S. Paterne, le premier évêque d'Eauze, soit contemporain de S. Saturnin ; mais de lui à S. Taurin on ne compte que trois évêques, & il est prouvé que ce dernier vivait en 406 seulement, lorsque les Vandales détruisirent la ville d'Eauze, ce qui tendrait à établir que cette église ne remonte qu'au quatrième siècle. Quoi qu'il en soit, la ville d'Eauze fut entièrement ruinée au septième siècle par les Sarrasins & non-seulement elle perdit son titre de métropole qui passa à l'église d'Auch, mais son territoire cessa de figurer au nombre des diocèses de la Gaule. Ce n'est cependant qu'à partir du neuvième siècle que les évêques d'Auch prirent le titre de métropolitains.

Nous donnerons ici la liste des évêques d'Eauze, telle qu'elle a été dressée par les auteurs du *Gallia Christiana*; tout en faisant remarquer le peu de certitude qu'il y a dans les dates fixées à l'épiscopat de la plupart de ces évêques.

*Évêques d'Eauze.*

I. S. PATERNE doit être considéré comme le premier évêque d'Eauze. Il était, dit-on,

contemporain de S. Saturnin & administra cette église pendant quarante-neuf ans, depuis le milieu du troisième siècle environ jusqu'au commencement du quatrième.

II. LUPERCULUS que l'on cite au nombre des évêques d'Eauze souffrit, dit-on, le martyre sous l'empereur Dèce; Baronius veut cependant que la mort de ce prélat ait eu lieu en 303. Prudence le cite au nombre des martyrs de la Gaule.

III. MAMERTINUS se rendit avec le diacre Léonce au premier concile d'Arles en 314.

IV. SERVANDUS est mis au nombre des évêques d'Eauze par les frères de Sainte-Marthe qui lui assignent vingt-trois ans d'épiscopat.

V. TAURINUS ou S. TAURIN était évêque d'Eauze en 406, lors de l'invasion des Vandales.

VI. CLARUS assista au concile d'Agde de 506 avec presque tous les évêques de sa province.

VII. LEONTIUS est cité au nombre des trente-deux évêques qui assistèrent au premier concile d'Orléans en 511.

VIII. S. ASPASIUS assista au deuxième concile d'Orléans en 533, au quatrième en 541, au cinquième en 549, & la même année au deuxième de Clermont.

IX. LABAN fut présent au quatrième concile de Paris en 573. Douze ans après, ne pouvant assister en personne au concile de Mâcon, il y envoya un vicaire.

X. DESIDERIUS ou DIDIER. Grégoire de Tours parle de la mort de Laban & de son successeur Didier, sous l'année 585.

XI. SENOCH, SEDOCUS ou SIDOCUS assista en 625 au concile de Reims.

XII. PATERNUS qui souscrivit le privilège de 663 pour Corbie, était évêque d'Eauze comme le conjecture le P. le Cointe.

Après sa mort il y eut encore, dit-on, un certain nombre d'évêques d'Eauze; mais leurs noms ne nous sont pas parvenus. Au neuvième siècle cette ville fut définitivement ruinée par les Normands. Le siège métropolitain de la Novempopulanie avait déjà été transporté à Auch. [E. M.]

## NOTE LXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église de Lectoure.*

LA ville de Lectoure, capitale de la Lomagne, est située sur une montagne au bas de laquelle coule la rivière du Gers. Au dix-huitième siècle c'était encore une place assez forte fermée d'une triple muraille & défendue par un château. Lectoure faisait partie de la Novempopulanie dont Eauze était la métropole; depuis la ruine de cette ville, l'évêché de Lectoure est devenu suffragant d'Auch. On ne peut faire remonter plus haut que le commencement du sixième siècle les origines de cet évêché. L'église cathédrale est dédiée à S. Gervais & à S. Protas. Son chapitre était composé de quatre archidiaques, d'un chantre & de douze chanoines. L'évêque de Lectoure était seigneur de la ville conjointement avec le roi. Il n'y avait dans le diocèse qu'une seule abbaye d'hommes, celle de Bouillas, mais il s'y trouvait un grand nombre de couvents ou maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe.

*Évêques de Lectoure.*

I. On regarde HEUTERIUS comme le premier évêque de Lectoure, mais on ne saurait dire à quelle époque il a vécu, & son existence n'est rien moins que prouvée.

II. VIGILIUS assista au concile d'Agde de 506 avec Clarus, évêque d'Eauze.

III. ALETIUS assista au cinquième concile d'Orléans en 549.

Après Aletius il existe une lacune de cinq siècles dans la série chronologique des évêques de Lectoure. Cela tient à ce que, par suite des ravages des Sarrasins & des Normands, les actes des évêques ont été perdus.

IV. BERNARD I-était évêque de Lectoure vers 990, à ce que nous apprend Oihenart.

V. ARNAUD I fut témoin d'une donation faite en 1052 aux monastères de Cluny & de Moissac. Il consacra la même année l'église de Saint-Denis dans l'Agenois.

VI. JEAN I vivait, dit-on, en 1060, mais on n'a aucune preuve certaine de son existence.

VII. RAIMOND I, d'abord prévôt de l'église de Toulouse, fut nommé évêque de Lectoure tout en conservant ces fonctions. Il assista en 1063 à la dédicace de l'église de Moissac avec Austinde, son métropolitain. Il fut présent en 1066 à la donation qu'Aymeri, comte d'Auch, fit aux moines de Cluny du monastère de Saint-Orens, situé dans la ville d'Auch. En 1068, il reconstitua par l'autorité du cardinal Hugues le Blanc l'évêché de Lectoure, ainsi qu'il appert des actes du concile de Toulouse. (Voir *Gallia Christiana*, t. 1, col. 1074). Le pape Urbain II adressa à Raimond I, le 8 mai 1097, des lettres par lesquelles il lui recommandait de faire rendre au monastère de Moissac les églises de son diocèse qui avaient été usurpées par des laïques. Cette année dut être la dernière de sa vie, puisqu'on trouve cité la même année le nom de son successeur.

VIII. PIERRE I. On voit par des actes de l'abbaye de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, que cet évêque assista le 6 janvier 1098, nouveau style, à la consécration de l'église de ce monastère faite par Simon, évêque d'Agen; en 1103 il autorisa la donation faite à Moissac de l'église de Saint-Michel.

IX. GARCIAS est nommé avec Bertrand, évêque de Comminges, dans une charte de l'église de Toulouse faite du temps d'Arnaud-Raimond, prévôt de l'église de Saint-Étienne, c'est-à-dire entre 1103 & 1118.

X. GUILLAUME I D'ANDOZILE était évêque de Lectoure en 1120; il fut transféré en 1123 à l'archevêché d'Auch.

XI. VIVIEN succéda à Guillaume en 1126; les frères de Sainte-Marthe, sur l'autorité d'Oïhenart, ne font commencer son épiscopat qu'à l'année 1130. On le trouve cité en 1162 comme témoin dans une charte de l'abbaye de Gimont; il est encore cité dans une charte de Belleperche de 1183. Mais peut-être à cette époque avait-il abdicqué déjà depuis longtemps, car on trouve aupa-

ravant le nom d'un autre évêque de Lectoure dans les actes.

XII. BERTRAND I DE MONTAULT était évêque de Lectoure du temps d'Eudes, vicomte de Lomagne, & de Géraud de la Barthe, évêque d'Auch, qui commença à siéger en 1170.

XIII. GARSIAS SANCIUS, évêque de Lectoure, fut témoin d'une donation faite à Auquier, abbé de Belleperche, par Othon, vicomte de Lomagne, & Vivien, son fils, en 1178. Il est encore cité dans des chartes des années 1182, 1185, 1191 & 1194.

XIV. BERNARD II assista le 3 novembre 1197 à la donation faite de l'église de Saint-Jean de Lose au prieuré de Gavarret, dépendant de l'abbaye de Grandselve, par Bernard, archevêque d'Auch. Il obtint ensuite d'Aliénor, reine d'Angleterre & duchesse d'Aquitaine, la confirmation par acte du 1<sup>er</sup> juillet 1199 des privilèges accordés à Grandselve par Henri II & Richard Cœur-de-Lion. Il souscrivit le 15 du même mois le privilège accordé par cette princesse à l'abbaye de Cadouin. L'acte est daté de Poitiers.

XV. ARNAUD II est dit évêque élu de Lectoure dans une charte du 8 août 1215. Il fut témoin en 1216 d'une donation faite à l'abbaye de Belleperche, par Vivien, comte de Lomagne, & Eudes, son fils. Il est encore cité dans des actes de l'année 1217. Les frères de Sainte-Marthe prolongent son épiscopat jusqu'en 1221.

XVI. HUGUES I. Le nom de ce prélat se trouve dans une charte du monastère de Gimont en 1229.

XVII. GAILLARD DE LAMBESC était frère de Pierre & de Bertrand; il figure dans des chartes de Grandselve de l'année 1240.

XVIII. GÉRAUD I, évêque de Lectoure, signa en 1256 un accord avec Guillaume, abbé de Moissac, au sujet des limites de certaines paroisses.

XIX. GUILLAUME II. Oïhenart & les frères de Sainte-Marthe mentionnent cet évêque en 1244, mais à tort évidemment, puisqu'il est certain qu'il fut le successeur de Géraud, comme il paraît par une charte de 1257, contenant la transaction qu'il fit avec Guillaume de Bessens, abbé de Moissac.

XX. GÉRAUD II DE MONTLEZUN, troisième fils d'Oger II de Montlezun, comte de Pardiac, frère d'Arnaud-Guillaume de Montlezun, comte de Pardiac & de Bernard de Montlezun, chevalier, seigneur de Montestruc, était évêque de Lectoure en 1268. Il assista en cette qualité au contrat de mariage du prince Henri d'Angleterre, fils de Richard, roi des Romains, avec Constance, fille de Gaston, vicomte de Béarn. En 1275 il transigea avec Edouard, roi d'Angleterre, au sujet du temporel & de la justice de la ville de Lectoure. Il prit part en 1277 au concile d'Auch, comme il appert d'une lettre synodale adressée à Edouard, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine. Il vivait encore en 1287. Mais ceux qui ont voulu prolonger son épiscopat jusqu'en 1309 se sont abusés. Le nécrologe de Lectoure lui a consacré cette mention : *III calendas aprilis obitus bonae recolendaeque memoriae reverendi in Christo patris & domini nostri Geraldii de Monte Lugduno, qui aedificare fecit testudinem majorem ecclesiae Lactorensis construique chorum ac domos Sanctae Merae & S. Clari de Pessolensiis, aulamque majorem domus Lactorae & demum reliquit ecclesiae maximum acervum auri & argenti.*

XXI. PIERRE II DE FERRIÈRES était évêque de Lectoure en 1301. Le 26 décembre de cette année, étant à Naples, il nomma pour son vicaire général Guillaume Mechin.

XXII. Le nom de RAIMOND II, évêque de Lectoure, figure dans une charte de l'abbaye de Belleperche datée du 25 août 1303. L'année suivante il ratifia la sentence prononcée par arbitres entre Pierre de Ferrières, son prédécesseur & Guillaume, abbé de Moissac, pour la chapelle de Saint-Nicolas de Motets. Quoiqu'on ne trouve aucun acte de cet évêque après l'année 1304, il est cependant vraisemblable qu'il occupa le siège de Lectoure jusqu'en 1307.

XXIII. GUILLAUME III DES BORDES était frère de Bertrand des Bordes qui fut camérier du pape, comme le montre Baluze dans ses notes aux *Vies des papes d'Avignon*. Il est mentionné pour la première fois comme évêque de Lectoure dans des lettres du pape Clément V données en 1307. Le 16 février 1310 il déposa par les mains de Bramevache, chanoine de Saint-Gaudens,

quatre mille livres tournois dans un coffre, placé dans le dortoir des frères prêcheurs de Toulouse, ce qui fut attesté par le sous-prieur du couvent. Il fut exécuteur testamentaire de son frère Pierre des Bordes, chevalier, seigneur de Launac, comme il paraît par des lettres du 27 mars 1327. On dit qu'il consacra en 1325 l'église cathédrale de Lectoure & qu'il siégea jusqu'en 1330. Il est ainsi mentionné dans le nécrologe de Lectoure : *IV calendas martii obitus reverendi in Christo domini Guillelmi de Bordis bonae memoriae episcopi Lactorensis, qui legavit capitulo certos redditus per eum acquisitos in villa S. Clari.*

XXIV. ROGER D'ARMAGNAC aurait été nommé évêque de Lectoure dès 1325 si l'on en croyait Oihenart & les frères de Sainte-Marthe, mais en cette année l'évêché était occupé par son prédécesseur, & il n'a pu être nommé évêque qu'en 1330.

XXV. ARNAUD III GUILLAUME DE LA BARTHE, évêque de Lectoure, est nommé dans la charte de Beraud & de Bertrand de Fautoas, chevaliers, donnée le 14 mai 1344; il est aussi parlé de cet archevêque en 1346 dans les Coutumes de Montfort; il vivait encore en 1349.

XXVI. PIERRE III ANZELERII succéda à Arnaud-Guillaume le 23 février 1350, & occupa l'évêché de Lectoure jusqu'en 1364. En 1357 il fut envoyé en Angleterre pour y traiter de la paix, comme il paraît par certaines lettres du roi d'Angleterre.

XXVII. PIERRE IV. Les actes consistoriaux du Vatican nous apprennent qu'en 1365 à Pierre Anzelerii succéda un autre évêque du nom de Pierre.

XXVIII. HUGUES, évêque de Lectoure au mois d'août 1369, n'eut pas un épiscopat d'une longue durée, puisqu'il mourut en 1370.

XXIX. BERNARD III est cité dans un acte du 27 janvier 1370.

XXX. VIGNIER occupait l'évêché de Lectoure en 1372 & en 1377, comme on le voit par des actes de la trésorerie de Montauban. Grégoire XI écrivit à Vignier pour l'engager à rétablir la paix entre Gaston, comte de Foix, & Jean d'Armagnac.

XXXI. BÉRANGER succéda à Vignier; il était déjà évêque de Lectoure le 14 fe-



vrier 1378 comme on le voit par une charte de l'abbaye de Belleperche. Oihenart & les frères de Sainte-Marthe prolongent son épiscopat jusqu'en 1383.

XXXII. RAINIER DE MALENT. On ne connaît de cet évêque que son nom.

XXXIII. EUDES est porté sur les catalogues des évêques de Lectoure comme vivant en 1384. C'est tout ce qu'on connaît de lui.

XXXIV. RAIMOND III DE CAMBANILHA fut promu à l'évêché de Lectoure en 1384, & mourut au mois d'août 1406. Sa mort est notée dans l'obituaire de l'église de Lectoure au 17 août. Après son décès, il y eut pendant quelque temps vacance du siège épiscopal.

XXXV. ARNAUD IV DE PEYRAC, chanoine & chantre de l'église de Lectoure, fut nommé évêque en 1408; il mourut en 1416. On lit dans le nécrologe de l'église de Lectoure : *II calendas martii obitus bonae & clarae memoriae Arnaldi de Peyrac, quondam episcopi Lactorensis, qui dedit ecclesiae crucem pulcherrimam ponderis quindecim marcarum argenti, calicem pulcherrimum, missale unum & ultra, pro emendis obitibus, LX scuta auri tradidit.*

XXXVI. GÉRAUD III DU PUY ne nous est connu que par sa mort arrivée le 29 juillet 1425.

XXXVII. MARTIN GUITTERIA, né en Navarre, était évêque de Lectoure en 1428; il assista au concile de Bâle où il consacra, le 12 février 1436, l'évêque d'Albi Bernard de Casillac dont l'élection venait d'être confirmée par le concile. Il mourut le 24 mai 1449, & fut enterré à Pampelune chez les franciscains.

XXXVIII. BERNARD IV ANDRÉ, docteur en l'un & l'autre droit & chanoine de l'église de Lectoure, fut élu évêque de cette ville le 1<sup>er</sup> septembre 1449; il mourut sur la fin de l'année 1452 & institua le chapitre pour son héritier.

XXXIX. AMAURI, de l'ordre des frères prêcheurs, fut promu, dit-on, à l'évêché de Lectoure le 7 juillet 1453; il était certainement évêque le 17 septembre de la même année & mourut au mois d'avril 1479. Le siège épiscopal était encore vacant le 24 juillet de la même année.

XL. HUGUES III D'ESPAGNE prit possession de l'évêché en 1481; il publia en 1485

certaines règlements de concert avec son chapitre; cet évêque est appelé dans le nécrologe déjà cité *Hugo de Orsano*. Il mourut en 1387.

XLI. PIERRE V D'ABZAC, de la maison de la Deuze, religieux bénédictin, d'abord évêque de Rieux, fut transféré à l'église de Lectoure après la mort de son prédécesseur; il était abbé de la Grasse & est mentionné comme étant revêtu de ces deux dignités en 1488. Le 5 octobre 1491 il fit la consécration du grand autel de la Grasse & fut créé archevêque de Narbonne en 1494. On lit dans le nécrologe de l'église de Lectoure la mention suivante : *x calendas junii Petrus de Absaco, dioecesis Petragoricensis, quondam abbas monasterii de la Grassa & episcopus Rivorum Lactoraeque & demum archiepiscopus Narbonensis, qui libros cantus novos quatuor cordarum dedit eidem ecclesiae Lactorensi & Sanam, vocatam domini Narbonensis quando vivebat, quam acquisivit ipse existente episcopo.*

XLII. LOUIS I POT, abbé de Saint-Laudmer de Blois, ensuite de Marmoutier & évêque de Tournai, fut transféré à l'évêché de Lectoure le 21 décembre 1500; il mourut en 1505, le 30 mai.

XLIII. PIERRE VI DU FAUR, de la famille des du Faur de Toulouse, docteur en décrets, chanoine de Lectoure, protonotaire du Saint-Siège, prieur de Saint-Orens d'Auch, conseiller aux enquêtes du parlement de Toulouse, obtint l'évêché de Lectoure vacant depuis la mort de Louis Pot, le 26 mars 1506 & fut confirmé par l'archevêque d'Auch; il mourut en 1508.

XLIV. BERTRAND II DE LUSTRAC, abbé de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, ensuite évêque de Lectoure, mourut dans la maison abbatiale de Saint-Maurin qu'il avait fait construire en entier, le 17 avril 1511, & fut enterré le lendemain au côté droit du principal autel de l'église du monastère.

XLV. PAUL assista, le 3 décembre 1512, comme évêque de Lectoure, au cinquième concile de Latran tenu sous le pape Jules II. Il n'est pas fait d'autre mention de lui dans l'histoire.

XLVI. GUILLAUME IV DE BARTON, frère de Jean IV, évêque de Limoges, fut nommé évêque de Lectoure; mais en 1513

il se démit de cet évêché en faveur de Jean, son neveu.

XLVII. JEAN II DE BARTON, fils de Bernard, vicomte de Montbasier & de Marie de Sully, était abbé commendataire de Saint-Augustin de Limoges quand il fut pourvu de l'évêché de Lectoure en 1513, sur la cession de son oncle. Il répara le chœur de l'église de Lectoure & fit reconstruire la nef principale à grands frais. C'est à cette occasion que furent découvertes, dans les fondations de l'ancien édifice, un grand nombre d'antiquités & d'inscriptions. En 1529 Jean fut troublé dans la possession de son évêché par Georges d'Armagnac, élu le 21 août de cette même année par quelques chanoines qui prétendaient que le siège était vacant & que Jean avait opéré sa résignation entre les mains du pape Clément VII; mais Jean protesta contre cet acte, affirmant qu'il n'avait jamais résigné ses fonctions; il mourut le 21 septembre 1544.

XLVIII. GUILLAUME V DE BARTON, fils de Pierre, vicomte de Montbasier & d'Elisabeth de Lévis de Châteaumorant, était neveu de Jean, dernier évêque de Lectoure, & de Roland, abbé de Solesme. L'époque à laquelle il fut pourvu de l'évêché de Lectoure est incertaine; il ne fit son entrée solennelle à Lectoure que le 17 mai 1551. Cet évêque assista au concile de Trente.

XLIX. CHARLES DE BOURBON, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & de Louise de la Beraudière. Il fut transféré de l'évêché de Comminges à celui de Lectoure en 1569. Quoiqu'il n'eût pas reçu la prêtrise, il fut désigné par Henri IV, en 1594, comme archevêque de Rouen, reçut ses bulles en 1597, & fut ordonné prêtre le 26 décembre de la même année.

Le siège de Lectoure resta vacant depuis 1594 jusqu'en 1599.

L. LÉGER DE PLAS, fils d'Annet de Plas & de Marie d'Etampes, naquit en 1549 au château de Plas en Limousin; il fit ses études à Paris avec ses frères François & Claude, & vint ensuite les terminer à Toulouse où il suivit les cours de philosophie & de droit civil & canon; ayant fait profession dans l'ordre de Saint-Benoît, il devint prieur de Saint-Martin d'Alayrac près Agen; il fut appelé au siège de Lec-

ture en 1599 & consacré à Paris pendant les fêtes de Noël par François, cardinal de Joyeuse; son entrée solennelle dans sa ville épiscopale eut lieu le 19 mars suivant. Pendant son pontificat la ville de Lectoure fut deux fois prise par les protestants, & les églises de la ville en partie renversées; il prit pour coadjuteur Jean d'Esdrasses, & mourut le 24 mars 1635.

LI. JEAN D'ESDRESSES OU D'ESTRESSES en Limousin, comme l'appellent les frères de Sainte-Marthe, avait été nommé évêque de Laodicée en 1609; il assista aux états généraux de Paris en 1614; choisi pour coadjuteur par Léger de Plas, il fut son successeur sur le siège de Lectoure. Il mourut le 12 avril 1646, âgé de soixante-quatre ans.

LII. LOUIS II DE LA ROCHEFOUCAULD naquit le 23 décembre 1615; il était fils de François de la Rochefoucauld, pair de France, & de Gabrielle du Plessis de Liancourt. Il fut nommé évêque de Lectoure au mois de mai 1646 & ne fut sacré que le 8 décembre 1649 dans l'église des religieuses de Sainte-Marie de Saintes, par les mains de Jacques Raoul, évêque de la Rochelle. Il mourut au château de Verteuil, au mois de décembre 1654.

LIII. PIERRE-LOUIS III CASET, fils de Louis Caset de Vautorte, président au parlement de Bretagne & de Renée de Fréart, fut nommé à l'évêché de Lectoure par Louis XIV le 9 février 1655. Il reçut ses bulles du pape Alexandre VII au mois de mai de la même année & fut consacré le 21 septembre suivant dans l'église des jésuites de Pontoise par Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. Il fut transféré à l'église de Vannes le 5 janvier 1671.

LIV. HUGUES IV DE BAR, d'une famille originaire de Picardie, fut transféré en 1671 du siège de Dax à celui de Lectoure. Il construisit à grands frais le palais épiscopal & commença la construction du séminaire; il releva la discipline ecclésiastique qui s'était fort relâchée dans son diocèse, & mourut le 22 décembre 1691. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Lectoure.

LV. FRANÇOIS-LOUIS DE POLASTRON, d'une famille originaire d'Armagnac, était vicaire général de l'évêque de Lombez &

abbé de Saint-Sauveur de Blaye lorsqu'il fut promu par le roi à l'évêché de Lectoure le 6 avril 1692 & consacré à Paris le 9 novembre. Il prit possession de son siège le 22 décembre suivant, & mourut le 13 octobre 1717.

LVI. LOUIS III D'ILLERS D'ENTRAGUES fut évêque de Lectoure depuis l'année 1717 jusqu'au mois d'août 1720.

LVII. PAUL-ROBERT BERTAULT DE BEAUFORT, nommé le 8 janvier 1721, fut remplacé en 1745 par le suivant.

LVIII. CLAUDE-FRANÇOIS DE NARBONNE-PELET, nommé au mois de décembre 1745, mourut le 14 mai 1760.

LIX. PIERRE CHAPELLE DE JUMILHAC DE CUBJAC, nommé évêque le 4 janvier 1761, mourut le 26 juin 1772.

LX. LOUIS-EMMANUEL DE CUGNAC, évêque de Lectoure le 7 septembre 1772, posséda le siège jusqu'en 1790, époque à laquelle il fut supprimé. [E. M.]

---

## NOTE LXIX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

### *Église de Comminges.*

LA ville de Comminges a remplacé au onzième siècle la cité romaine de *Lugdunum Convenarum*, désignée dans les différentes Notices des Gaules sous le nom de *Convenae, civitas Convenarum*. On sait que cette ville fut détruite en 588 par l'armée du roi Gontran, qui avait à réprimer la révolte de Gondebaud, qu'elle ne fut relevée qu'au onzième siècle par saint Bertrand, & qu'elle prit le nom de son bienfaiteur. Quoique Suavis, cité en 506, soit le premier de ses évêques dont on connaisse le nom, il est prouvé que le christianisme avait été introduit dans *Lugdunum Convenarum* au commencement du cinquième siècle & peut-être dès la fin du quatrième. Mais ces premiers temps de l'église de Comminges sont remplis d'obscurité.

La ville est située sur une hauteur à la

quelle on arrive par une route en pente assez douce qui fut exécutée par les soins de l'un de ses évêques, M. Charles d'Osmond.

L'église cathédrale est sur le point le plus élevé de la ville. Nous empruntons au *Comminges chrétien*, ouvrage manuscrit de Raimond Pomian, prêtre bénéficiaire de Saint-Gaudens & secrétaire de l'évêché de Comminges, qui nous a été communiqué par M. Morel, membre de plusieurs sociétés savantes, les renseignements suivants sur l'église cathédrale de Saint-Bertrand, telle qu'elle était en 1778.

« L'édifice est entièrement construit en marbre, il est soutenu par seize piliers extérieurs, un d'entre eux renferme un escalier tournant qui est considéré comme un chef-d'œuvre. La porte de l'église est encadrée dans une colonnade en marbre blanc & elle est surmontée d'une tour carrée qui renferme les cloches. Quelques-unes des rosaces seulement possèdent leurs vitraux peints, qui étaient de la plus grande beauté. Les chapelles sont placées dans l'entre-deux des piliers extérieurs, leurs autels sont dédiés à Notre-Dame, à S. Bertrand dans sa translation, à S. Roch, à S. Exupère, originaire d'Arreau, à S. Joseph & à la Sainte-Famille, à Jésus-Christ, dans la Cène, aux SS. Anges Gardiens, à S. Jean-Baptiste, à sainte Marguerite, au Saint-Sacrement & aux âmes du Purgatoire; anciennement il y en avait deux dans les chapelles où on a mis les sacristies, l'autel de Saint-Barthélemy & celui de Saint-Pierre & Saint-Paul. Il y en avait encore deux autres sous la tribune du chœur dédiés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à S. Bertrand. Leurs rétables encore existants en 1778 font corps avec le chœur. On voit dans la chapelle de Notre-Dame le tombeau de Hugues de Castillon, évêque de Comminges, décédé en 1351. Ce mausolée en marbre blanc représente le convoi du prélat composé du chapitre, des corps religieux, des magistrats & du peuple. Le tombeau est couvert par un marbre noir sur lequel est la statue du prélat en pluvial, mitre & crosse. Son épitaphe est sur le mur de la chapelle.

« La chapelle du Saint-Sacrement est destinée aux fonctions paroissiales. Son

autel fut érigé en 1621 par Bertrand de Gémil, alors archidiacre & chanoine de cette église. On voit sur le rétable son effigie peinte, avec une longue barbe. Il est représenté agenouillé aux pieds du Christ. A côté de cet autel & sur le mur de l'église est suspendu un énorme crocodile dont on ne connaît pas la provenance.

« Le chœur de l'église est placé au centre de l'édifice, il est entouré d'une boiserie toute en cœur de chêne, d'une admirable sculpture. Une inscription placée à la partie antérieure, indique que ce chœur a été construit aux frais de l'évêque Jean de Mauléon, & terminé en 1535.

« L'autel du chapitre qui est dans le rond-point du chœur est revêtu de marbre dit sarrancolin. Son rétable est composé de tourelles pyramidales qui s'élèvent jusqu'à la voûte de l'église; il est orné de statues dont la plus remarquable est celle de la Vierge à laquelle l'autel est dédié. La chaire à prêcher & la boiserie de l'orgue portent le même genre d'architecture & de sculpture que le chœur. L'escalier qui conduit à l'un & à l'autre mérite de fixer l'attention par sa légèreté & sa délicatesse. Tous ces ouvrages, chœur, autel, tribune, chaire, orgue, ainsi que les vitraux sont décorés des armoiries de M<sup>sr</sup> de Mauléon, évêque de Saint-Bertrand en 1519, *de gueules au lion rampant d'argent* avec la devise *omnis amor tecum*. A la suite du chœur est le mausolée de saint Bertrand; c'est un petit édifice de marbre, recouvert de bas-reliefs représentant divers miracles opérés par le saint. Sur la face principale est un autel en marbre de Sarrancolin; au-dessus se trouve une niche ou grotte renfermant le buste du saint soutenu par deux chérubins & un reliquaire en forme de bras, le tout en argent massif, enrichi de pierres précieuses; dans le buste est la tête de l'évêque & dans le bras un autre de ses ossements; à la face opposée sont trois niches: celle du milieu conserve le corps de S. Bertrand dans une châsse d'argent massif, surmontée de la statue d'un évêque aussi en argent. Les niches latérales renferment dans deux reliquaires des fragments d'ossements de plusieurs autres saints, tels que S. Chrétien, S. Fulgence, S. Taurin, S. Sylvestre,

S. Denis, S. Alexis, S. Second, S. Thomas de Cantorbéry, SS. Sydive, Misac & Abdenago, saintes Cirice & Juliette, S. Barthélemy, sainte Sabine, un fragment du saint suaire, &c. On voit aux quatre pilastres du mausolée plusieurs statues & les armes du cardinal Pierre de Foix, évêque de Comminges en 1422, & à la libéralité duquel est dû ce monument. »

Le cloître qui entourait l'église était déjà en grande partie détruit à la fin du dix-huitième siècle. On y faisait encore à cette époque la procession aux jours de fête. Il était de forme quadrilatérale & il y avait un autel à chaque angle. Dans une des galeries sont des tombeaux de marbre dont plusieurs portent les armes du roi d'Aragon, des comtes de Comminges, de Foix, &c. On voit sur la muraille des inscriptions d'une haute antiquité.

Le chapitre était composé de cinq archidiacres, quatre personats, treize chanoines, quatre hebdomadaires, trente-sept prébendiers, en tout soixante-trois membres. Nous empruntons encore au *Comminges chrétien* que nous avons déjà cité la description suivante du costume de cérémonie du chapitre, comme ayant son intérêt :

« L'habit de chœur est le surplis & l'aumusse, petit-gris & hermine pour les chanoines, noire & blanche pour les prébendiers; les enfants de chœur portent soutane, camail, collet, calotte & bonnet carré rouge écarlate & le rochet. Le bedeau est revêtu d'une robe noire, long rabbat, bonnet carré, tenant de la main gauche une grande masse d'argent surmontée de la statue de S. Bertrand, & de la droite une canne à pomme d'argent.

« Les profanistes ou porteurs d'antiennes au nombre de deux, quatre ou six selon la solennité, sont décorés de pluviaux & de grands bourdons d'argent. Le suisse en grande livrée verte, en chapeau brodé d'argent, porte sabre, hallebarde & baudrier aux armes du chapitre, lesquelles sont la sainte Vierge en pied & S. Bertrand à genoux.

« Le baptême était administré à Saint-Bertrand d'une manière particulière: l'eau baptismale était contenue dans une grande

colombe d'argent à ailes déployées, laquelle était renfermée dans une coupole faisant le couronnement des fonts. Au moment du baptême cette colombe était baissée par une poulie sur la tête de l'enfant, qui recevait les ablutions prescrites par l'ouverture de son bec. Cette cérémonie a cessé d'être pratiquée depuis que la colombe fut enlevée par des voleurs. La coupole, qui a persisté plus longtemps, ne servait plus que de couronnement aux fonts baptismaux.»

### *Évêques de Comminges.*

I. SUAVIS est le premier évêque de Comminges dont le nom nous soit parvenu ; il assista au concile d'Agde en 506, mais il n'est pas le plus ancien, puisque Sidoine Apollinaire, mort avant la fin du cinquième siècle, parle des persécutions qu'essuyèrent, de la part des Goths ariens, les évêques de Comminges.

II. PRAESIDIUS assista au second concile d'Orléans en 533.

III. S. AFFRIQUE vivait vers l'an 540 ; il se retira, dit la légende, dans le Rouergue à cause de la persécution des ariens & finit ses jours dans un lieu appelé depuis Saint-Affrique.

IV. AMELIUS I assista au cinquième concile d'Orléans en 549.

V. RUFFIN se trouva au concile de Mâcon en 588. L'armée du roi Gontran ayant assiégé & pris la capitale du Comminges pendant le carême de cette année 588, la ville fut entièrement détruite & dépeuplée. Depuis cette époque il existe une lacune dans la série des évêques qui s'étend jusqu'à l'année 738. Peut-être y eut-il pendant ce laps de temps vacance du siège ou du moins peu de régularité dans la succession des évêques. On sait que cet événement si funeste pour le Comminges fut occasionné par la révolte de Gondebaud.

VI. ABRAHAM assista au concile de Narbonne en 788.

VII. INVOLAT siégeait en 879. Son existence nous est connue par la 198<sup>e</sup> lettre du pape Jean VIII adressée à Airard, archevêque d'Auch, à Involat, évêque de Commin-

ges, &c., touchant les dérèglements qui avaient lieu dans leurs diocèses. La charte d'Alaon fait vivre cet évêque en 845, ce qui fournit une nouvelle preuve de sa fausseté.

MAXIME vivait, selon la légende, en 845 ou 850 ; il aurait accompagné S. Taurin à Auch, lorsque celui-ci fut forcé d'abandonner Eauze à cause des ravages des Normands ; mais l'existence de cet évêque est tellement douteuse que nous ne lui assignerons pas de rang dans la série des évêques de Comminges.

VIII. ORIOL, qu'on croit avoir vécu vers 980, ne nous est connu que par le témoignage d'Oihenart, qui affirme qu'il gouvernait l'église de Comminges du temps de Raimond, comte de ce pays.

IX. BERNARD siégeait, dit-on, en 990. Il fut le successeur d'Oriol selon Oihenart, qui le fait vivre du temps du même comte Raimond. On prétend d'après le cartulaire du chapitre de Saint-Gaudens que cet évêque appartenait à la famille des comtes de Comminges & qu'il s'appelait Bernard Roger.

X. PIERRE I, cité dans une charte de Lézat en 1003, vivait encore en 1017, puisqu'il fut l'un des prélats qui ordonnèrent Borel, évêque de Rota en Aragon.

XI. ARNAUD I se trouva, en 1035, à l'abbaye de Cuxa en Roussillon pour y confirmer les donations que Loup, archidiacre de Toulouse, avait faites à cette abbaye de l'église de Sainte-Marie de Tramesaigues dans la vallée d'Aure.

XII. GUILLAUME fut évêque de Comminges depuis 1040 au moins jusqu'en 1055.

XIII. BERNARD II assista, en 1056, au concile de Toulouse tenu par le cardinal Hugues le Blanc.

XIV. GUILLAUME II assista à la dédicace de l'église abbatiale de Moissac, en 1060, & aux conciles de Toulouse & de Girone en 1068.

XV. OLGÉ ou ULGER. On ne sait rien de certain sur cet évêque ; ce fut le prédécesseur de S. Bertrand.

XVI. S. BERTRAND était fils d'Atton-Raimond, seigneur de l'Isle, & de Gervaise, fille de Raimond-Taillefer, comte de Toulouse. Il fut d'abord chanoine & archidiacre de Toulouse & devint évêque de Comminges

vers 1073. Il commença à rebâtir l'église cathédrale & contribua beaucoup à la reconstruction de la ville. Il rassembla les chanoines dans un même cloître & les mit sous la règle de S. Augustin. S. Bertrand mourut le 16 octobre 1123, après avoir siégé cinquante ans environ. Il laissa son nom à l'église dont il est le patron & à la ville dont il est le restaurateur. Il fut canonisé par le pape Alexandre III.

XVII. ROGER DE NURO eut beaucoup de part à la fondation de l'abbaye de Bonnefont en 1130 & à celle de Fabas. Il fonda en 1151 le monastère de Saint-Laurent pour des religieuses de Fontevrault. On croit qu'il mourut en 1153.

XVIII. ARNAUD II ROGER siégeait en 1153 & 1176. Il était chanoine de Toulouse suivant le nécrologe; il confirma la fondation du monastère ou prieuré de Saint-Laurent faite par son prédécesseur.

XIX. ARSIUS ou ARSENIUS assista au concile de Latran en 1179 & siégeait encore en 1188. Il se démit cette année & conserva le titre d'évêque jusqu'en 1190.

XX. RAIMOND-ARNAUD, fils d'Arnaud-Guillaume de la Barthe de Neste, fut vraisemblablement élu en 1188 sur la démission du précédent. Il fut l'un des bienfaiteurs de Fabas & céda en 1195 quelques dîmes à Pétronille, abbesse de ce monastère, à la charge de lui payer une livre de poivre pour lui & une pour le chapitre de Saint-Gaudens. Il paraît par un acte de 1203 dans lequel il accordait un privilège à l'abbaye de Bonnefont, qu'il avait été chanoine de Saint-Etienne de Toulouse. Il siégeait encore en 1205.

XXI. SPERAGUE ou HISPARGUS est dit évêque élu en 1205 & 1206; il est mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Bénissons-Dieu.

XXII. ADHÉMAR DU CHATEL était évêque en 1207 & en 1209. On a de lui des règlements intitulés *Coutumes de la cité de Comminges*. Ces coutumes ont été approuvées par plusieurs évêques, ses successeurs, notamment en 1505 & en 1524.

XXIII. GARCIAS DE LORTE, de *Horto*, appelé aussi Garsicas, fut d'abord abbé de Saint-Pé de Genères dans le diocèse de Tarbes; il devint évêque de Comminges

en 1210. Pierre de Vauxcernay raconte dans son *Histoire des albigeois* que Garcias bénit un grand nombre de soldats qui partaient pour la guerre sainte & que, pour enflammer le courage des croisés, l'évêque ajouta que ceux qui mourraient dans cette expédition jouiraient aussitôt de la gloire des saints. Il était dans Muret le 13 décembre 1213, lorsque le comte de Montfort & ses croisés battirent le roi d'Aragon & les comtes de Foix, de Toulouse & de Comminges. Garcias fut fait archevêque d'Auch peu de temps après cette bataille.

XXIV. GRIMOARD I, évêque de Comminges vers 1215, fut élu abbé de Grandselve en 1221; il vivait encore en 1240 & assista à la fondation du prieuré de Sainte-Anne des Arcs faite en faveur des prémontrés; il mourut le 20 juin & fut enterré dans le chœur de son abbaye de Grandselve.

XXV. ARNAUD III ROGER, fils de Bernard III, comte de Comminges & de Béatrix, était moine de Bonnefont lorsqu'il fut élu évêque; il siégea depuis 1241 jusqu'en 1260; il donna à l'évêché de Comminges la terre de Saint-Frajou avec une partie des fiefs de celle de l'Île en Dodon & fit donation au chapitre de Saint-Gaudens des dîmes de Cardaillac & de Lafitau; il renonça en 1260 à l'évêché de Comminges & continua néanmoins à y faire son séjour, car il est cité dans des actes postérieurs à cette époque.

XXVI. GUILLAUME D'AUDIRAN & non Géraud, comme Oihenart prétend que se nommait le successeur d'Arnaud, acquit le 6 décembre 1260 de Bernard d'Orbessan tout ce qu'il possédait entre la Save & le Touch; il acheta du même Bernard la place où il fit bâtir le château de Saint-Frajou.

XXVII. BERTRAND II DE MIRAMONT fut évêque de Comminges depuis 1263 jusqu'en 1267; il passa en 1264 une transaction avec la comtesse de Benque, abbesse de Fabas; il fit encore une autre transaction en 1266 avec frère Vital, prieur de Saint-Laurent, touchant la cure de ce prieuré.

XXVIII. GUILLAUME IV est cité comme évêque de Comminges dans trois actes du chapitre de Saint-Gaudens, des années 1269, 1273 & 1274. Cet évêque n'a été

connu ni des frères de Sainte-Marthe ni des auteurs du nouveau *Gallia Christiana*.

XXIX. BERTRAND III, évêque de Comminges, est cité dans une charte du même chapitre de l'année 1276.

XXX. RAIMOND II est cité comme évêque de Comminges dans un acte du chapitre de Saint-Gaudens de 1279.

XXXI. BERTRAND IV, évêque de Comminges de 1282 à 1285, nous est connu par un acte du chapitre de Saint-Gaudens de 1282 & par deux transactions de l'an 1285 tirées des archives du château d'Alan. Cet évêque comme les trois précédents est resté inconnu à Oihenart & aux frères de Sainte-Marthe. Aussi ces auteurs comme ceux du nouveau *Gallia Christiana* ont-ils cru que Bertrand de Miramont avait vécu jusqu'en 1282 ou même jusqu'en 1285; mais ils se sont trompés.

Vacance du siège de Comminges de 1285 à 1294. Il est fait mention de cette vacance dans la charte de fondation des jacobins de Saint-Gaudens, où il est marqué que la neuvième année de cette vacance Arnaud de Mascaron fut élu évêque de Comminges.

XXXII. ARNAUD IV DE MASCARON, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse, fut élu en 1294, mais il paraît que cette élection ne fut pas confirmée, & en 1295 le pape donna l'évêché de Comminges à Bertrand de Goth.

XXXIII. BERTRAND V DE GOTH naquit au château d'Uzerte vers 1250; il appartenait à une bonne famille de Gascogne & s'appliqua à l'étude du droit civil & du droit canon; il fut d'abord chanoine & archidiaacre de l'église de Bordeaux en 1294 & devint évêque de Comminges en 1295; il passa à l'archevêché de Bordeaux en 1299 & devint pape en 1305 sous le nom de Clément V; ce fut le premier pape qui fixa sa résidence à Avignon; il vint à Comminges en 1308 & fit le 16 janvier 1309 la translation du corps de S. Bertrand; il mourut à Roquemaure le 20 avril 1314 & fut enseveli dans l'église d'Uzerte.

XXXIV. GUILLAUME V a été omis par tous ceux qui ont fait le catalogue des évêques de Comminges. Son nom nous est fourni par une charte du chapitre de Saint-Gaudens de l'année 1300.

XXXV. BOSON DE SALIGNAC, archidiaacre de Médoc, dans l'église de Bordeaux, fut fait évêque de Comminges en 1300. Il réduisit en 1304 les chanoines de la cathédrale de Comminges de vingt-quatre à treize, & mourut en 1315.

XXXVI. PIERRE-VITAL DE MILLARIO, dominicain, fut promu au siège de Comminges en 1317, par le pape Jean XXII, mais il mourut le 14 janvier 1318 sans être jamais venu à Saint-Bertrand de Comminges.

XXXVII. SCOT DE LINIÈRES, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse, fut nommé évêque de Comminges le 4 septembre 1318; il mourut au mois de juillet 1325. Il avait donné une partie de ses dîmes de Saint-André aux religieuses de Saint-Laurent, à la charge de lui payer annuellement quatre setiers de blé & deux livres de poivre.

XXXVIII. GUILLAUME VI DE LARVO était évêque de Comminges en 1325. Il prit séance au conseil du roi en 1336, suivant Oihenart. On voit par un acte du chapitre de Saint-Gaudens que Hugues, son successeur, était déjà élu évêque de Comminges en 1333: ce qui prouve que Guillaume renonça à son évêché dès cette année-là, mais qu'on continua de marquer son épiscopat jusqu'à ce que Hugues eût fait confirmer son élection.

XXXIX. HUGUES I DE CASTILLON, évêque dès 1333 suivant des chartes de Saint-Gaudens, mourut en 1351 le 4 octobre. Il acheva ou répara la cathédrale de Comminges & fut enseveli dans un très-beau tombeau de marbre blanc devant la chapelle de Notre-Dame.

XL. BERTRAND VI DE COSNAC était né à Brives la Gaillarde en Limousin; il était chanoine régulier de Saint-Augustin & fut élu en 1352; du moins il était évêque de Comminges le 27 janvier de cette même année. Le pape Grégoire XI le créa cardinal du titre de Saint-Marcel en 1372; Bertrand mourut à Avignon le 17 ou le 18 juin 1374 & fut enterré dans l'église des dominicains de cette ville.

Quelques auteurs placent ici trois évêques: Bertrand, Bernard & Bertrand de Cosnac qui ne sont, par le fait, qu'un seul & même évêque.

XLI. GUILLAUME VII D'ESPAGNE, fils d'Arnaud d'Espagne, vicomte de Conserans & baron de Montespan & de Ramefort, & de Marguerite de la Barthe de Neste, fut transféré de Pamiers à Comminges en 1372. Il fonda quatre chapellenies en 1382 dans l'église de Saint-Frajou & mourut la même année.

XLII. AMÉLIUS II DE LAUTREC, de la maison de ce nom, était chanoine régulier de l'église de Saint-Étienne de Toulouse. Il fut fait évêque de Conserans en 1371, nommé référendaire du Saint-Siège par Clément VII, devint évêque de Comminges en 1384 & cardinal en 1385. Il mourut à Avignon le 7 juin 1390.

XLIII. MENAUD DE BARBAZAN, fils de Menaud de Barbazan & de Rose Manhaut, fut fait évêque de Comminges en 1390. Il était frère d'Arnaud-Guillaume de Barbazan, chevalier, chambellan de Charles VII. Le 6 septembre 1391, il reçut à Saint-Frajou l'hommage de Jean Desprès. Menaud vivait encore en 1421. Vers 1391 le palais épiscopal fut brûlé & le feu, qui avait gagné le toit de l'église & celui de la tour, fonda plusieurs cloches.

XLIV. GÉRAUD II D'AURE, élu par les chanoines, ne fut pas confirmé par le pape qui nomma le suivant.

XLV. PIERRE II DE FOIX, fils d'Archambault, seigneur de Grailli, captal de Buch, & d'Isabelle, comtesse de Foix, était de l'ordre des frères mineurs, cardinal & évêque de Lescar. Il fit bâtir en l'honneur de S. Bertrand un beau mausolée à la suite du chœur & fonda à Toulouse le collège de Foix. Il avait reçu l'administration de l'église de Comminges en 1422. En 1437 il fut fait archevêque d'Arles, cardinal-évêque d'Albano, vicaire du pape pour le temporel dans le comté Venaissin, & fut chargé de l'évêché de Tarbes en 1461 tout en conservant celui de Comminges. Il mourut en 1464 le 4 décembre, à Avignon. Ayant accepté la bibliothèque de l'antipape Benoît XIV, il la donna au collège qu'il avait fondé à Toulouse; cette bibliothèque n'était composée que de manuscrits dont plusieurs ont été volés. Elle fut transportée dans la suite à Paris dans la Bibliothèque royale. Pierre de Foix avait fait bâtir la grande

& magnifique église des Cordeliers de Toulouse, la tour & l'escalier d'Alan. On voyait son portrait dans la grande salle de ce château.

XLVI. GRIMOARD II ou GRIMOALD, évêque en 1442; on croit que ce prélat n'était qu'un évêque suffragant d'Auch chargé du spirituel de l'évêché de Comminges, tandis que Pierre de Foix en restait l'administrateur.

XLVII. ARNAUD-RAIMOND V D'ESPAGNE, évêque d'Oloron depuis 1440, fut transféré à Comminges en 1446. Il gouvernait encore cette église en 1462. Le siège fut vacant en 1464 & 1465.

XLVIII. JEAN I ou JEAN CIBO, nommé à l'évêché de Comminges en 1467, créé cardinal par Sixte IV, élu pape en 1484, ne se trouve indiqué dans aucun des actes de cette église.

XLIX. JEAN-BAPTISTE DE FOIX, dit le Bâtard de Grailli, était fils naturel de Mathieu de Foix, comte de Comminges. Il avait un frère naturel nommé Bernard de Foix, dit le Bâtard de Comminges. Il était abbé de Lavedan & évêque de Dax sous la réserve d'une pension de huit cents livres à payer au cardinal Pierre de Foix. Il fut transféré à Comminges en 1471, & mourut le 18 octobre 1501.

L. GAILLARD DE L'HOSPITAL, natif d'Oloron, chanoine de Comminges, fut élu par le chapitre le 14 janvier 1502. Amanieu, cardinal d'Albret, s'étant fait pourvoir de l'évêché de Comminges par Alexandre VI, le troubla dans l'exercice de ses fonctions pendant cinq ou six ans; mais Gaillard obtint gain de cause & fut maintenu sur son siège. Il vivait en 1514.

Le siège était vacant en 1515, 1518, 1520 & 1521, ainsi qu'il est justifié par des actes passés en ces années là.

LI. AMANIEU D'ALBRET, cardinal, compétiteur du précédent, avait été nommé par le pape Alexandre VI & prenait la qualité d'évêque commendataire de Comminges en 1504 & 1507.

LII. JEAN III DE MAULÉON, issu des vicomtes de ce nom, était évêque élu en 1519. Il obtint ses bulles d'Adrien VI en 1523 seulement, après que Louis Douville, nommé par François I<sup>er</sup>, lui eut cédé son



droit sous la réserve d'une pension annuelle. Il fit établir des statues dans le chœur de son église & réparer le cloître de Bonnefont dont il était abbé. Il bâtit la maison épiscopale de Saint-Gaudens, & mourut en 1551, ou peut-être en 1554 seulement, puisque le siège était vacant le 4 décembre de cette dernière année. Il fut inhumé au couvent des frères mineurs de Valcabrière, dont il avait été religieux. Ce fut le dernier évêque élu par le chapitre.

LIII. JEAN IV BERTRAND, nommé premier président du parlement de Paris en 1550, étant devenu veuf, fut nommé à l'évêché de Comminges en 1551, à l'archevêché de Sens en 1555 & cardinal en 1557. Il mourut en 1560 à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

LIV. CHARLES I CARAFFA, né en 1517, était fils de Jean-Alfonse, comte de Montorio & neveu du pape Paul IV. Il fut d'abord chevalier de Malte & bailli de Naples. Paul IV le créa cardinal du titre de Saint-Vit & Saint-Modeste en l'année 1555. Il le nomma légat *a latere* auprès du roi Henri II qui lui donna l'évêché de Comminges aussitôt après la mort de Jean-Bertrand; mais à son retour en Italie il fut exilé par son oncle, auprès duquel il avait été accusé de tyrannie. Pie IV, successeur de Paul IV, le fit mettre en prison, le priva de toutes ses dignités & le fit étrangler; le duc de Paliano, son frère, eut la tête tranchée. Charles fut enseveli dans la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin de l'église de Sainte-Marie de la Minerve. Pie V réhabilita la mémoire de Charles Caraffa; Frison & Oihenart ne disent point qu'il ait été évêque de Comminges.

LV. PIERRE III D'ALBRET, fils naturel de Jean, roi de Navarre, d'abord religieux bénédictin, devint évêque de Comminges en 1561, par la protection de Catherine de Médicis à laquelle Antoine de Bourbon l'avait recommandé; il fut envoyé la même année par ce prince en ambassade auprès de Pie IV. Il assista au concile de Trente. Accusé d'avoir fait battre monnaie dans le château d'Alan, le parlement de Toulouse le condamna pour ce fait en 1565 pour crime de lèse-majesté. Il est auteur d'un ouvrage adressé à Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, intitulé : *Dialogos de los*

*grados de perfeccion que a de tener el cortesano eclesiastico que pretende ser cardenal.* (*Bibliothèque nationale*, ms. espagn. n. 248.) On ne sait quand il mourut.

LVI. CHARLES DE BOURBON, fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, fut nommé évêque de Comminges en 1569 & ne reçut la prêtrise qu'en 1590; il a été aussi pourvu de l'évêché de Lectoure. Son frère Henri IV le fit ensuite passer à l'archevêché de Rouen.

LVII. URBAIN DE SAINT-GELAIS, fils naturel de Louis de Saint-Gelais de Lusignan, sire de Lansac, ambassadeur au concile de Trente, fut envoyé par la reine-mère en Portugal en 1580, étant déjà évêque de Comminges. De son temps, en 1586, les huguenots s'emparèrent de cette ville; les catholiques la reprirent après quarante-huit jours de siège. Urbain institua, en commémoration de cette victoire, une fête le 8 juin. Il assista aux États de Blois en 1588 & mourut en 1613. Les protestants, conduits par le baron de Luz, qui avaient surpris la ville en 1586, la mirent à sac. Le poids des calices, des lampes, chandeliers d'argent, encensoirs & autres objets de même métal, qui furent emportés alors hors de la ville, s'éleva à onze quintaux. Ce fut à l'aide d'un canon qu'il fit venir de Toulouse & après un siège assez long que l'évêque Urbain reprit la ville, comme il a été dit plus haut.

LVIII. GILLES DE SOUVRÉ, abbé de Saint-Florent, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, était fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France & de Françoise de Bailleul; il fut sacré évêque de Comminges en 1617, & passa à Auxerre en 1623. Il assista en qualité d'évêque nommé de Comminges aux États généraux qui se tinrent à Paris en 1614. Il fit en 1621 la visite du prieuré de Saint-Laurent qui dépendait de Fontevrault.

François de Donnadiou, évêque d'Auxerre, permuta avec Gilles de Souvré, évêque de Comminges, pour se rapprocher de sa famille; mais à peine agréé par le pape, il tomba malade & résigna son évêché à son neveu Barthélemy. Guéri de sa maladie, François suivit le nouvel évêque en Comminges & lui servit de grand vicaire.

LIX. BARTHÉLEMY DE DONNADIEU DE GRIET naquit à Montesquieu dans le diocèse de Rieux, en 1592, de Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte & de Jeanne Donnadiéu. Il fut nommé à la place de François, son oncle, qui avait permuté avec Gilles l'évêché d'Auxerre pour celui de Comminges. Il mourut le 12 novembre 1637. Étienne Molinier, prêtre de Toulouse, a publié la vie de Barthélemy, à Paris, en 1639.

LX. HUGUES II DE LABATUT, chanoine de l'église de Comminges & vicaire général du précédent, fut désigné par lui pour être son successeur sous le bon plaisir du roi. Il mourut le 10 février 1644. Il avait succédé à Barthélemy en 1638.

LXI. GILBERT DE CHOISEUIL, frère de César, comte du Plessis-Praslin, depuis maréchal de France, était fils de Frédéric, comte du Plessis & de Madeleine de Beauverger. Il fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris en 1640 & nommé évêque de Comminges le 23 mai 1644. Il fut sacré à Paris en 1646. Gilbert quitta les abbayes de Boulencourt, de Chantemerle & autres. Il refusa l'archevêché de Narbonne & fut transféré malgré lui à Tournai le 5 janvier 1671. Il mourut à Paris le 31 décembre 1689, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On a de lui plusieurs ouvrages dont le plus estimé est intitulé *Mémoires touchant la religion*. L'éloge de ce prélat se trouve dans le *Journal des Savants*, 20 février 1690.

LXII. LOUIS DE RECHIGNEVOISIN DE GURON fut transféré de Tulle à Comminges, le 5 janvier 1671, sacré le 6 décembre de la même année, & mourut le 20 mai 1693, âgé de soixante-dix-sept ans.

LXIII. LOUIS-FRANÇOIS DE BREZAY DE DENONVILLE, archidiacre & vicaire général de Chartres, abbé de Buffières, fut nommé par le roi le 31 mai 1693 à l'évêché de Comminges; il établit un séminaire à Saint-Gaudens & en confia la direction aux jésuites. Il mourut le 12 avril 1710. Sa famille était du Blaisois. Il fut inhumé dans la cathédrale.

LXIV. GABRIEL-OLIVIER DE LUBIÈRES DU BOUCHET, originaire d'Auvergne, fut nommé le 22 juillet 1710 & mourut en 1740. Il avait été chantre de l'église de Rodez.

LXV. ANTOINE DE LASTIC, né en 1709

dans le diocèse de Clermont, vicaire général de Tarbes & abbé de Saint-Guilhem du Désert, fut sacré évêque de Comminges en 1740. Il mourut à Paris le 23 décembre 1763, ayant été nommé à l'évêché de Châlons & à l'abbaye de Montierender.

LXVI. CHARLES - ANTOINE - GABRIEL D'OSMONT DE MÉDAVY, comte de Lyon, né en 1723, sacré évêque de Comminges le 1<sup>er</sup> avril 1764, ci-devant vicaire général d'Auxerre, appartenait à la famille des comtes de Sééz en Normandie. Il se démit de son évêché en faveur de son neveu en 1785, après avoir occupé le siège de Comminges pendant plus de vingt ans, & il se retira dans sa famille.

LXVII. ANTOINE-EUSTACHE D'OSMONT, né à Saint-Domingue le 6 février 1754, était fils du chevalier d'Osmont, frère de l'évêque précédent. Il était docteur de Sorbonne & vicaire général de l'archevêque de Toulouse, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Comminges en 1785. Le roi lui donna en même temps l'abbaye de Foix dans le diocèse de Pamiers & le fit commandeur des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem. Il prit possession de son évêché le 15 octobre 1785 & fixa sa résidence au séminaire de Saint-Gaudens. Ce fut le dernier évêque de Saint-Bertrand. Cet évêché, supprimé à la Révolution, n'a pas été rétabli. [E. M.]

## NOTE LXX

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

NOTE  
70*Église de Conserans.*

L'ÉGLISE de Conserans ne paraît pas remonter plus haut que la seconde moitié du troisième siècle; elle dépendit d'abord de la métropole d'Eauze, & releva ensuite de celle d'Auch. L'ancienne capitale de Conserans est connue depuis le moyen âge sous le nom de Saint-Lizier. Elle doit cette dénomination au saint évêque enterré dans une des églises que renferment ses murs. En effet, il y avait jadis dans la

ville deux églises cathédrales : la primitive dédiée à Notre-Dame, & une autre plus récente, placée sous le vocable de S. Lizier & qui renferme son tombeau. Ces deux cathédrales avaient chacune leur chapitre; elles subsistèrent jusqu'au temps de l'évêque Bernard de Marmiesse, mort en 1680. Bernard réunit les deux chapitres en un seul, & désigna l'église de Notre-Dame comme devant seule conserver le titre de cathédrale. Il n'y avait dans le diocèse de Conserans qu'une seule abbaye, celle de Combelongue.

### *Évêques de Conserans.*

I. S. VALÈRE ou VALERIUS fut le premier évêque de Conserans, à ce que nous apprend Grégoire de Tours (*Gloria confessorum*, cap. 84.) On croit que cet évêque fut enterré sous le pavé, à gauche du grand autel de l'église de Saint-Lizier.

II. GLYCERIUS souscrivit aux actes du concile d'Agde en 506.

III. THÉODORE. Grégoire de Tours parle de la piété de cet évêque envers S. Valère, son prédécesseur; il dit qu'il transforma en une grande basilique le petit oratoire qui était construit sur son tombeau. Théodore envoya en 549 Eleutère, son archidiacre, au cinquième concile d'Orléans.

IV. S. QUINTIEN fut le successeur de Théodore.

V. S. LIZIER était originaire d'Espagne. Après avoir fait ses premières études dans sa patrie, sous son père, qui était professeur d'éloquence, il vint à Tarbes, où il fit profession de la vie religieuse sous la direction de S. Fauste, évêque de cette ville. Peu après il fut nommé archidiacre, puis évêque de Conserans. La vie de ce saint évêque a été imprimée par le père Labbe au tome II de sa *Nova bibliotheca mss.* p. 588. S. Lizier mourut le 27 octobre, jour auquel les habitants de Conserans, qui l'ont pris pour patron de leur église, célèbrent sa fête. C'est de lui que la ville de Saint-Lizier a pris son nom.

VI. FRANCOLIN vivait en 787; il est

mentionné comme ayant assisté l'année suivante au concile de Narbonne.

On ne trouve aucun évêque de Conserans cité depuis Francolin jusqu'en 879.

VII. WAINARD siégeait en 879, ainsi qu'il paraît par une lettre du pape Jean VIII, adressée le 15 juin à Airard, archevêque d'Auch, & à deux autres évêques de la même province.

VIII. ROGER I occupait le siège de Conserans en 887; il assista cette même année à la translation des reliques des SS. Antonin, Jean & Almacharius.

IX. BERNARD I, évêque de Conserans, dédia en 973 l'église de Notre-Dame de Tramesaygues; en 974 il fut présent à la construction de l'église du monastère de Cuxa. Il est encore fait mention de lui en 978, lors de la translation des reliques de S. Hilaire, évêque de Carcassonne.

X. ATTON, évêque de Conserans, est nommé en 1019.

XI. BÉRENGER I. Le nom de cet évêque figure au bas des actes du synode de Narbonne, tenu sous l'épiscopat de l'archevêque Guifred vers 1025.

XII. BERNARD II RAIMOND PELET fut tout à la fois abbé de Lézat & évêque de Conserans; il est cité en cette double qualité en 1035. Il assista à la dédicace de l'église de Girone en 1038, & à celle d'Urgel en 1040. Vers 1050 il prit l'initiative des réparations qui furent faites au monastère de Lézat & assista en 1056 au synode tenu à Toulouse par ordre du pape Victor II. Il vivait encore en 1068; mais en 1078 le siège de Conserans était vacant.

XIII. GUILLAUME I RAOUL est cité comme évêque de Conserans sous l'année 1085 par les frères de Sainte-Marthe. Cet évêque assista en 1095 au concile de Plaisance & il souscrivit le privilège du pape Urbain II pour le monastère de Saint-Gilles.

XIV. JORDAN I est nommé comme évêque de Conserans dans les actes de la consécration de l'église de Saint-Lizier faite en 1117.

XV. PIERRE I occupa le siège de Conserans dans des temps difficiles; les comtes de Conserans étaient partisans des albi-

geois. Bernard, l'un d'eux, s'empara des biens de l'évêché & de la ville de Saint-Lizier, brûla les maisons & emmena la plus grande partie des habitants enchaînés à Saint-Girons. Pierre est mentionné dans différentes chartes jusqu'en 1155.

XVI. ROGER deuxième du nom confirma, en 1165, un accord intervenu entre Pierre, abbé de Bonnefont, & les chevaliers du Temple.

XVII. AUGUSTIN était évêque de Conserans en 1177. Dans le nécrologe de Saint-Lizier, sa mort est marquée le 16 novembre.

XVIII. AUGER I figure comme fidéjussur vers 1180 dans une charte de l'abbaye de Bonnefont, contenant une donation faite par Vital Dorader à Raimond, abbé de Bonnefont.

XIX. ARNAUD I siégeait en 1190, d'après une charte donnée par Pons de Montaigu. On trouve aussi son nom en 1191.

XX. LAURENT, évêque de Conserans en 1195, plaça son église & tous ses biens sous la protection du pape Célestin III. En 1198, il consacra, le 15<sup>e</sup> jour de mars, l'église du monastère de Boulbonne, & fut à la même époque témoin de la donation faite à Bérenger, abbé de Boulbonne, par Raimond-Roger, comte de Foix.

XXI. NAVARRE D'ACQS fit profession dans l'ordre de Prémontré & devint évêque de Conserans vers l'an 1200. Son nom figure à cette époque dans des chartes de Saint-Sever. En 1212, Eudes de Montaigu restitua à l'évêque Navarre & à l'église de Saint-Lizier les biens qui en avaient été distraits. Navarre était abbé de Combelongue.

XXII. SANCHE occupa le siège de Conserans depuis l'an 1213 jusqu'en 1215.

XXIII. C. Cet évêque n'est désigné que par la première lettre de son nom dans des chartes des années 1216 & 1217. Sous son épiscopat l'église de Saint-Lizier recouvra une grande partie des biens que les troubles & la guerre des albigeois lui avaient fait perdre.

XXIV. RAIMOND I parvint à l'évêché de Conserans en 1226, ainsi qu'il ressort d'une transaction passée entre lui & son chapitre.

XXV. CÉRÉBRUNUS ou CEREBRUN DE GOTHEZ succéda à Raimond I; il est nommé en 1229 dans deux actes publiés par Pierre de Marca dans le *Marca Hispanica*. Il occupa le siège de Conserans jusques en 1240 au moins.

XXVI. NICOLAS est nommé en 1246 dans une charte de donation faite à l'église de Notre-Dame & de Saint-Lizier pour le luminaire. En 1251, il fit l'acquisition de quelques bijoux pour son église. Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi saint Louis, lui donna en 1256 la ville de Conserans à titre de fief. Nicolas mourut en 1270, le 4 octobre.

XXVII. PIERRE II DE SABOULIES, frère de Hugues de Saboulies, seigneur d'Encausse, est nommé comme évêque de Conserans dans un acte du 10 février 1271.

XXVIII. RAIMOND II DE SABOULIES, parent du précédent, mourut le 15 octobre 1275.

XXIX. RAIMOND III DE RESTOIL ne fut évêque que peu de temps; il est nommé dans des actes de 1277, 1278 & 1279.

XXX. AUGER II DE MONTFAUCON fut élu en 1279; l'église de Saint-Lizier fut restaurée & ornée de peintures par le soin de cet évêque; il mourut en 1303 & fut enterré dans l'église de Saint-Lizier. C'est de la famille de ce prélat que descend le célèbre Bernard de Montfaucon.

XXXI. BERNARD III DE MONTAIGU prit possession du siège de Conserans en 1303, & mourut le 30 mai 1309. Cette même année, Arnaud d'Espagne & sa femme Philippe, sœur du comte de Foix, fondèrent un couvent de frères prêcheurs dans la ville de Saint-Girons.

XXXII. ARNAUD II FREDET, de l'ordre des frères prêcheurs, succéda à Bernard vers l'année 1310; il mourut en 1329 & fut enterré dans l'église des frères prêcheurs de Rieux, devant le grand autel.

XXXIII. RAIMOND IV DE MONTAIGU est donné pour successeur d'Arnaud par les frères de Sainte-Marthe; il vécut, à ce qu'on croit, jusqu'en 1336.

XXXIV. ANTOINE D'ASPET, parent du pape Clément V, mourut vers l'année 1340, d'après le nécrologe de Saint-Lizier.

XXXV. PIERRE III DE NARBONNE est

mentionné dans des lettres écrites à Avignon, le 17 mai 1346, par quelques évêques, au sujet des indulgences accordées en l'honneur de la Vierge.

XXXVI. DURAND. Le nom de cet évêque nous est révélé par des lettres de Jean, comte d'Armagnac, en date du 16 octobre 1346, qui lui accorda des lettres de répit pour la prestation de foi & hommage qu'il lui devait à raison du temporel de son évêché, en qualité de nouvel évêque de Conserans.

XXXVII. CANARD, chanoine de Lombez, fut fait évêque de Conserans après Durand, en 1354. Il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1358 & fut enterré dans l'église de Lombez.

XXXVIII. JEAN I DE ROCHECHOUARD était évêque de Conserans lorsqu'il fut transféré à l'évêché de Saint-Pons de Thomières par le pape Innocent VI en 1361.

XXXIX. BÉRENGER II mourut le 15 octobre 1362.

XL. PONS DE VILLEMUR, abbé de Lézat depuis l'année 1316 jusqu'en 1362, fut nommé évêque de Conserans le 11 décembre 1362. Il travailla à la réformation de la discipline ecclésiastique dans son diocèse, assista par procureur en 1368 au concile de Lavaur & mourut cette même année; il fut enterré dans la chapelle de S. Benoît du monastère de Lézat.

XLI. AMEIL ou HAMELIN DE LAUTREC, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, docteur en décrets, chanoine & chancelier de Toulouse, fut donné pour successeur à Pons au mois de janvier 1371. Ameil fut ensuite fait évêque de Comminges & cardinal. Il mourut le 7 juin 1390.

XLII. ARNAUD III. Les frères de Sainte-Marthe mentionnent cet évêque en 1381.

XLIII. PIERRE IV, mentionné par les mêmes écrivains dès 1384, figure dans un acte de 1389.

XLIV. GÉRAUD I occupait le siège de Conserans en 1391.

XLV. RAIMOND V DE RAVAT, nommé vers 1395, mourut, selon les frères de Sainte-Marthe & le nécrologe de Saint-Lizier, le 15 avril 1398.

XLVI. SICARD DE BOURGUEROL, docteur en décrets, fut nommé évêque de Conserans vers 1400; il mourut le 19 juillet 1412.

XLVII. GUILLAUME II BEAUMAISTRE succéda à Sicard de Bourguerol en 1412; il est mentionné en cette qualité dans le testament de Jean, duc de Berry, fait à Dourdan le 17 janvier 1413.

XLVIII. GUILLAUME III *de Nalaio* était vicaire général de Guillaume Beaumaistre lorsqu'il fut choisi pour lui succéder en 1417, selon les frères de Sainte-Marthe.

XLIX. ARNAULT DE SALIERS, évêque de Conserans, fut retenu du conseil du roi à 1200 livres de gages le 6 janvier 1425. Le 30 novembre de la même année il était passé à l'évêché de Lescar.

L. GÉRAUD II est mentionné dans l'acte de fondation du collège de Saint-Nicolas d'Avignon en 1428; il vivait encore en 1432.

LI. JEAN II LE JEUNE, originaire de Picardie, parvint à la pourpre après avoir possédé différents évêchés; il était évêque de Conserans en 1438.

LII. ANDRÉ, évêque de Conserans, assista en 1439 au concile de Florence.

LIII. JOURDAIN ou JORDAN II D'AURE fut transféré de l'évêché de Mirepoix à celui de Conserans, en vertu d'une bulle du pape Eugène IV, en date du 15 mai 1441. On voit par les registres du Vatican que Jourdain mourut en 1443; il n'est fait aucune mention de cet évêque dans les actes de l'église de Conserans, non plus que de son successeur Raimond.

LIV. RAIMOND VI DE TULLES, de l'ordre des frères prêcheurs, est dit évêque élu de Conserans le 13 octobre 1443. Ou il ne fut pas sacré, ou il ne resta que peu de temps sur ce siège, puisque, dès l'année suivante, on trouve le nom de son successeur.

LV. TRISTAN D'AURE était évêque élu de Conserans, le 26 janvier 1444; il fut nommé en 1456 commissaire pour lever les décimes dans les provinces de Toulouse & d'Auch; le 23 décembre de la même année, il délégua Pierre, abbé de Moissac, pour percevoir en son nom ces décimes dans le diocèse de Montauban. On ignore l'année de sa mort; il vivait encore en 1458.

LVI. GUICHARD D'AUBUSSON était évêque de Conserans en 1462, quand il fit une transaction avec les clercs de son église.

Le 12 août 1472, il rédigea le contrat de mariage d'Isabelle d'Aubusson, sa parente, avec Guillaume, seigneur de Chateaufort. Il était aussi abbé de Notre-Dame de Palais, en Limousin. En 1475 il passa au siège de Cahors.

LXVII. JEAN III D'AULE avait puisé l'amour des sciences & des lettres dans la compagnie du cardinal de Foix, avec lequel il avait fait ses études. Il est mentionné en qualité d'évêque de Conserans dans des actes de 1480. Le dimanche 10 de janvier 1494, il couronna, à Pampelune, Jean d'Albret & Catherine, sa femme, roi & reine de Navarre. Cet évêque fit exécuter des peintures dans l'église de Notre-Dame, ainsi que d'importantes réparations; il résigna en 1515.

LXVIII. CHARLES DE GRAMONT, fils de Roger, seigneur de Gramont, succéda en 1515 à Jean III; il est mentionné dans des actes de 1518. Il devint en 1520 évêque d'Aire, puis archevêque de Bordeaux.

LXIX. GABRIEL I DE GRAMONT, cardinal du titre de Sainte-Cécile, frère & successeur de Charles, occupait le siège de Conserans en 1520; il est encore mentionné le 13 mars 1524, mais il était devenu évêque de Tarbes le 1<sup>er</sup> octobre 1526. Il fut fait par la suite archevêque de Toulouse.

LX. MENAUD DE MARTHORY, originaire de Béarn, doyen de l'église d'Orléans & ensuite évêque de Tarbes, fut fait évêque de Conserans en 1524, par permutation avec Gabriel de Gramont; il mourut en 1548.

LXI. HECTOR D'OSSUN fut nommé évêque de Conserans en 1548. Ses bulles sont datées du 13 mars 1548, il ne prit possession par procureur que l'année suivante, le 26 mai. Il mourut le 21 septembre 1574, à l'âge de quatre-vingts ans.

LXII. FRANÇOIS BONARD, de l'ordre des frères mineurs, originaire du Piémont, fut nommé à l'évêché de Conserans en 1581 & ne fut sacré que trois ans après.

LXIII. JÉRÔME DE LANGUE, neveu du précédent, auquel il succéda en 1595, mourut en 1612 & fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Conserans.

LXIV. OCTAVE DE BELLEGARDE, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, de Vauluisant

& de Saint-Michel de Tournus, fut sacré évêque de Conserans, à Paris, au mois de mai 1614, dans l'église de Sainte-Genève, par Benjamin de Brichauteau, évêque de Laon. Il fut transféré à l'archevêché de Sens en 1621. Sous son épiscopat, les capucins s'établirent à Saint-Lizier.

LXV. BRUNO RUADE, de l'ordre des chartreux, fut tiré de la Chartreuse de Vauvert près Paris, sur la présentation de Louis XIII, pour occuper le siège de Conserans; il fut nommé en 1624 & sacré le 10 mars, à Paris, par Octave de Bellegarde, son prédécesseur. Il résigna en 1642 & fut enterré aux Chartreux de Toulouse.

LXVI. PIERRE V DE MARCA, originaire de Béarn, diocèse de Lescar, était président du Parlement de Pau lorsqu'il fut nommé évêque de Conserans, à la fin de l'année 1642, par Louis XIII. Il reçut ses lettres de confirmation en 1647, & fut sacré dans la cathédrale de Narbonne, au mois d'octobre 1648, par Claude de Rebé, archevêque de cette ville. Il fut transféré à l'archevêché de Toulouse le 27 mai 1652.

LXVII. BERNARD IV DE MARMESSE, frère de Jacques, baron de Lussan, fut nommé évêque de Conserans en 1653, le 28 mai. Il fut sacré à Pontoise, le 12 novembre 1656, par l'archevêque de Rouen, & mourut le 12 janvier 1680, après vingt-sept ans d'épiscopat.

LXVIII. GABRIEL II DE SAINT-ESTÈVE avait d'abord été abbé de Plainpied en Berry, ensuite de Combelongue. Il fut nommé par le roi évêque de Conserans au mois de février 1680, & sacré au mois d'août. Il mourut le 24 décembre 1707 & fut enterré dans la cathédrale de Notre-Dame de Saint-Lizier.

LXIX. ISAAC-JACQUES DE VERTHAMONT, oratorien, fut choisi par l'évêque de Pamiers, son parent, pour vicaire général de son diocèse. La réputation qu'il acquit dans l'exercice de ces fonctions le fit choisir par le roi pour occuper le siège de Conserans, auquel il fut nommé le 24 janvier 1708. Il fut sacré le 24 juin suivant par l'évêque de Pamiers & mourut en 1725.

LXX. JEAN-FRANÇOIS DE MACHECO DE PREMEAUX, nommé évêque de Conserans en 1726, occupa ce siège jusqu'en 1752.

NOTE

70

LXXI. JOSEPH DE SAINT-ANDRÉ MARNAYS DE VERCEL, nommé le 22 octobre 1752, fut remplacé en 1779 par le suivant.

LXXII. DOMINIQUE DE LASTIC fut nommé évêque de Conserans le 9 janvier 1780. Ce siège fut supprimé en 1790. [E. M.]

## NOTE LXXI

NOTE

71

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église d'Albi.*

L'ÉVÊCHÉ d'Albi, longtemps suffragant de la métropole de Bourges, fut érigé en archevêché en 1676, à la sollicitation de Louis XIV, par le pape Innocent XI. Le défaut de preuves solides ne permet pas de fixer d'une manière précise l'époque de la fondation de cette église. Quelques auteurs ont prétendu que S. Firmin, disciple de S. Saturnin de Toulouse, avait le premier prêché l'Évangile dans l'Albigeois; ce sentiment ne s'accorde pas avec la tradition de l'église d'Albi, qui reconnaît S. Clair, martyr, pour son premier évêque. Suivant une ancienne légende de l'église d'Albi, ce saint était Africain, & il avait été ordonné évêque à Rome pour prêcher la foi dans les Gaules. On ajoute qu'il souffrit la mort à Lectoure. Mais ces faits sont assez douteux & nous n'avons rien de certain sur les premiers évêques d'Albi avant Diogénien qui vivait au commencement du cinquième siècle.

L'église cathédrale d'Albi est fort belle; elle est dédiée à sainte Cécile, vierge & martyre, & a pour seconde patronne sainte Sigolène, abbesse de Troclar, dont les reliques étaient conservées au trésor de la cathédrale dans une châsse d'argent qui fut donnée au chapitre le 31 décembre 1704, par M. le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne.

Au onzième siècle, les chanoines de la cathédrale d'Albi embrassèrent la règle de Saint-Augustin. Ils furent sécularisés dès l'an 1297 par le pape Boniface VIII.

Cinq évêchés relevaient de la métropole

d'Albi : c'étaient Cahors, Castres, Rodez, Mende & Vabre. Il y avait à Albi un séminaire érigé vers l'an 1684 par Hyacinthe Serroni, premier archevêque de cette ville, & dirigé par les prêtres de la mission. Le collège, établi le 19 mai 1623 par Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, fut doté par ce prélat de 3,000 livres de rente. Il y fit unir le prieuré de Saint-Affrique.

L'évêque Louis d'Amboise reconstruisit le chœur de la cathédrale & en fit la consécration le 13 avril 1480. Il légua sa bibliothèque à l'église & enrichit la sacristie de nombreux objets d'orfèvrerie.

L'hôpital d'Albi fut construit vers la fin du dix-septième siècle, par l'évêque Charles le Goux de la Berchère, qui fit venir pour le desservir des religieuses hospitalières de Gaillac.

*Évêques d'Albi.*

I. S. CLAIR est inscrit dans les dyptiques de l'église d'Albi comme le premier évêque. On célèbre sa fête le premier jour de juin, non-seulement à Albi, mais dans les églises de Bordeaux, d'Auch, de Limoges, de Périgueux, de Sarlat & de Lectoure.

II. ANTIME était disciple de S. Clair & passe pour avoir été son successeur.

III. DIOGÉNIEN est mis par Grégoire de Tours au nombre des évêques les plus distingués de l'Aquitaine, en l'an 406.

IV. ANEMIUS souscrivit en 451 la lettre synodale des évêques des Gaules adressée au pape S. Léon.

V. SABIN fut un des évêques qui souscrivirent aux actes du concile d'Agde de l'an 506.

VI. AMBROISE ne put se rendre au concile d'Orléans tenu en 549. Il y envoya son archidiacre nommé Viventius.

VII. S. SALVI ou SAULVE était ami de Grégoire de Tours. Il assista en 580 au concile de Braine. Il mourut à la fin de l'année 584 & fut enterré dans une église d'Albi qui prit depuis son nom.

VIII. DIDIER succéda à S. Salvi en 585 ou 586.

IX. CONSTANCE assista au concile de Reims vers l'an 625.

X. DIDON, omis par les auteurs du *Gal-*

*lia Christiana*, était contemporain de saint Amand. Il vivait en 664, si on ajoute foi à la légende de S. Amand.

XI. RICHARD, successeur de Didon, vivait en 673.

XII. CITRUIN était abbé d'un monastère situé dans le diocèse de Carcassonne lorsqu'il fut député, par Étienne son évêque, au treizième concile de Tolède qui se tint en 683. C'est en 692 qu'il fut élu évêque d'Albi.

XIII. S. AMARAND, abbé de Moissac, fut nommé évêque d'Albi vers l'an 700. Peut-être est-ce le même que S. Amarand qui, avec S. Eugène, fut patron du monastère de Vieux.

XIV. HUGUES I était évêque d'Albi en 722, du temps que les Sarrasins étaient maîtres de cette ville.

XV. JEAN, ainsi que les deux évêques suivants, n'est connu que par la chronique des abbés de Castres. Il vivait, dit-on, en l'année 734.

XVI. VERDAT vivait en 812.

XVII. GUILLAUME I vivait en 825.

XVIII. BAUDOIN vivait en 844.

XIX. PANDEVIUS vivait en 854, selon la chronique des abbés de Castres.

XX. LOUP assista à la diète tenue par Charles le Chauve au palais de Pontion, le 30 juin 876.

XXI. ÉLOI, évêque d'Albi, assista au concile de Port le 17 novembre 886.

XXII. ADOLÈNE est cité dans une chartre de l'année 887, imprimée par Justel, & dans un autre acte de la même année, édité par Mabillon. Il assista en 891 au concile de Meung-sur-Loire.

XXIII. GODOLRIC reçut, en 920, une donation faite par Beneberte, prêtre & archidiacre de l'église Sainte-Cécile d'Avanes, dans le territoire de Montagnac.

XXIV. PATERNE était évêque d'Albi en 921, suivant la chronique de l'abbaye de Castres.

XXV. ANGELVIN nous est connu par une donation de l'église du Monastier faite à l'abbé Deodat, vers l'année 936.

XXVI. MIRON, évêque d'Albi, fit, vers 941, un échange avec Adalard, abbé de Saint-Eugène de Vieux; il est encore mentionné dans un acte de l'année 942.

XXVII. BERNARD I, évêque d'Albi, est cité en 961 dans le testament de Raimond, comte de Rouergue, & dans des chartes de l'an 964 & de 967.

XXVIII. FROTAIRE fit, en 972, la dédicace de l'église de Saint-Michel de Gaillac.

XXIX. AMELIUS ou AMEIL I, neveu de Garsinde, comtesse de Toulouse, est mentionné dans le testament de cette princesse en 975. Pons, comte d'Albi, fit, au commencement de 987, donation à cet évêque du lieu de Vieux, pour y bâtir une église & un monastère.

XXX. INGELBIN, évêque d'Albi, fut un des consérateurs de Gauzbert, évêque de Cahors, le 5 janvier 990.

XXXI. HONORAT était évêque en 992.

XXXII. AMBLARD est connu comme évêque d'Albi par la donation de l'église de Saint-Pierre de Cambon, faite par un nommé Bernard aux prévôts & chanoines de Saint-Salvi en 998.

XXXIII. AMELIUS ou AMEIL II assista à la dédicace de l'église de Saint-Sauveur de Limoges, en 1020 selon les uns, en 1028 selon les autres. Il se trouva en 1031 au concile de Bourges qui mit S. Martial au nombre des apôtres. Il assista en 1040 à la dédicace du monastère de Vendôme.

XXXIV. GUILLAUME deuxième du nom succéda à l'évêque Ameil, en 1040, par voie d'acquisition. Il assista au concile de Saint-Gilles tenu le 4 septembre 1042, & à celui de Narbonne tenu le 5 août 1054 par Guifred, primat de Narbonne, pour confirmer les règlements faits touchant la paix & la trêve de Dieu.

XXXV. FROTARD, comme son prédécesseur, acheta l'évêché d'Albi pour la valeur de quinze chevaux de prix qu'il donna à Frotaire, évêque de Nîmes, & à Bernard, son frère, qui avaient coutume de recevoir une somme considérable pour l'intronisation des évêques d'Albi, en sorte que personne ne pouvait obtenir cet évêché qu'en le recevant de leurs mains. Frotard parvint à l'évêché avant la fin de l'année 1062. Accusé de simonie, il fut déposé & excommunié en 1079 par le concile tenu à Toulouse. Sa mort arriva en 1084.

XXXVI. GUILLAUME troisième du nom fut nommé par le concile de Toulouse pour



succéder à Frotard en 1079. Il fut témoin de la donation faite au chapitre d'Albi de l'église de Lacaune, par le vicomte Bernard-Aton, au mois de novembre 1090.

XXXVII. GAUTIER assista en 1096 à la dédicace & à la consécration solennelle de l'église de Saint-Sernin de Toulouse, qui venait d'être rebâtie. Cette cérémonie fut faite par le pape Urbain II.

XXXVIII. HUGUES deuxième du nom était évêque en 1098 & 1099.

XXXIX. ADELGAIRE I céda, en 1100, l'église de Saint-Remi de Lautrec à Pierre, abbé de Saint-Pons de Thomières. Il est cité dans une charte de l'an 1103.

XL. ARNAUD DE CESSENON, de concert avec son chapitre, donna, en 1103, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières l'église de Lacaune, à la réserve d'un cens. Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* pensent à tort qu'Arnaud a pu succéder à Hugues en 1103, & que les deux Adelgaire distingués ici n'en font qu'un<sup>1</sup>.

XLI. ADELGAIRE deuxième du nom était évêque d'Albi en 1109 & 1110.

XLII. SICARD assista, en 1115, à la consécration de l'église de Notre-Dame de Cassan & fit présent de l'église de Murat à ce monastère, le jour de la fête de Sainte-Foi.

XLIII. BERTRAND, évêque d'Albi, souscrivit un acte en 1115; il est nommé en cette même année par la chronique des abbés de Castres. Il autorisa en 1121 le choix que Hugues Isarn avait fait de sa sépulture dans l'église de Sainte-Cécile. En 1124 il ratifia, avec Bernard-Aton & Roger son fils, la donation d'une partie de la forêt d'Ardorel que plusieurs seigneurs firent au monastère de ce nom, fondé par Cécile, femme du vicomte Bernard-Aton. Bertrand confirma également, en 1125, le don de l'église de Saint-Marcel fait à Moissac par Pierre Begon & Adhémar Gauzbert.

XLIV. HUMBERT est mentionné dans des actes de 1125, de 1126 & de 1132, comme l'ont établi les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, livre XVII, chap. XXII. — C'est par erreur que les auteurs du *Gallia Christiana* lui donnent un Guillaume IV pour successeur en 1127 & 1128 & attribuent à

ce Guillaume une lettre adressée à Foulque, abbé d'Ardorel, copiée par dom Estiennot dans le tome VIII de ses *Fragments historiques*. Cette lettre est de Rigaud, successeur de Hugues III.

On voit par une bulle<sup>1</sup> du pape Innocent II, datée du 12 juin 1136, adressée au chapitre de Sainte-Cécile d'Albi, que l'évêché de cette ville était alors vacant.

XLV. HUGUES III succéda à Humbert. MM. de Sainte-Marthe déclarent qu'il est cité comme évêque dans un acte de l'église du Puy en 1136. Les chartes de l'abbaye de Gellone font mention de ce prélat en 1138 & en 1143.

XLVI. RIGAUD succéda à Hugues en 1143 au plus tôt, puisque son prédécesseur vivait encore en mars 1143. Il souscrivit, en 1144, une donation faite à l'abbaye de Moissac. Ce fut entre les mains de ce prélat que Roger, vicomte d'Albi, renonça en 1144 à l'usage qu'avaient eu jusqu'alors les vicomtes, ses prédécesseurs, de s'emparer de la dépouille des évêques qui venaient à décéder. Rigaud vivait encore en 1155, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit aux religieux de l'abbaye d'Ardorel.

XLVII. GUILLAUME IV, frère de Begon, seigneur de Dourgne, dans le diocèse de Lavaur, succéda à Rigaud en 1157. Il fut présent au serment que fit la même année Raimond V, comte de Toulouse, au vicomte Raimond-Trencavel, avec lequel il s'était réconcilié, de lui conserver ses domaines, ses fiefs, &c. Il termina conjointement avec l'archevêque de Narbonne & autres arbitres, en 1191, un différend qui s'était élevé entre Roger, vicomte de Béziers & de Carcassonne, & Raimond, abbé de Saint-Pons de Thomières. Guillaume est encore cité dans les registres du chapitre de Sainte-Cécile en 1172 & dans une charte de Candeil de 1174.

XLVIII. GÉRARD ou GÉRAUD succéda à Guillaume vers 1176. Il fut présent à l'hommage que Robert, abbé de Gaillac, prêta à Raimond, comte de Toulouse. Géraud fut emprisonné par Roger de Béziers, malgré la foi & la sûreté qu'il lui avait promises; celui-ci fut excommunié pour ce fait.

<sup>1</sup> Voyez ci-dessus, Note IX.

<sup>1</sup> Voyez Collection Doat, t. 105, f. 46.

**XLIX. CLAUDE D'ANDRIA** nous est connu par un acte de cession qu'il fit en 1183 à Guillemette, abbesse de Rieunette, diocèse de Carcassonne, & aux religieuses de cette abbaye, de l'alleu de Carsac près de Carcassonne.

**L. GUILLAUME V PIERRE** fut présent, en 1185, à la confirmation que fit Roger, vicomte de Béziers, d'une donation qu'un bourgeois de Carcassonne avait faite à l'abbaye de Fontfroide. Lorsqu'il fut élu évêque, il était chanoine & prévôt de Sainte-Cécile, chanoine de Saint-Salvi, &c. Son nom est souvent cité dans les archives de l'abbaye de Candeil, notamment en 1186, 1187 & 1188. En 1212, Guilabert, abbé de Gaillac, lui rendit hommage. En 1227, le 21 août, il fit un accord avec Raimond Fraissinet, Gaillard de Rabastens, prévôt de Saint-Salvi, & Sicard, vicomte de Lautrec. En cette même année il se démit de son évêché entre les mains de Grégoire IX, & mourut au mois de mai 1230.

**LI. DURAND**, après la démission de Guillaume entre les mains de Grégoire IX, fut élu évêque d'Albi, à Roc-Amadour dans le Querci, par trois députés du chapitre d'Albi & l'archevêque de Bourges. Durand obtint ses bulles le 24 avril 1228, & fit son entrée solennelle à Albi le 19 juillet 1229. En vertu des lettres de Gautier, évêque de Tournai, légat du Saint-Siège, il rétablit en 1232 les chanoines de Saint-Vincent de Castres en possession de leur église. Les frères mineurs obtinrent par son intermédiaire, en 1242, des indulgences pour ceux qui contribueraient aux frais de construction de leur couvent d'Albi. Au mois d'octobre 1243, ce prélat institua une confrérie contre les hérétiques & transigea, au mois de juin 1248, avec Raimond, comte de Toulouse, & Sicard Alaman, touchant la monnaie raimondine dont ils devaient avoir chacun un tiers. Il resta en possession du siège d'Albi jusqu'en 1254 environ.

**LII. BERNARD II DE COMBRET**, prévôt de Sainte-Cécile, fut élu évêque le samedi avant la fête de Saint-Laurent 1254. Le 29 janvier 1256, il reçut hommage de Bertrand, vicomte de Lautrec, pour le péage de Sénégas. On ne peut fixer exactement le jour de sa mort. Après son décès le siège

vaqua quelque temps. On voit qu'il n'était pas occupé sur la fin de l'année 1271 & en 1272 par l'arrêt rendu, ou mainlevée donnée à Pamiers par Philippe le Hardi des biens saisis indûment en régale.

**LIII. BERNARD III DE CASTANET** exerçait à Rome les fonctions d'auditeur du palais apostolique. Il succéda le 7 mars 1276 à Bernard de Combret, & prit possession de son église le dimanche 1<sup>er</sup> janvier 1277, en vertu des provisions qu'il avait reçues d'Innocent V. Un de ses premiers soins fut de s'occuper activement de la reconstruction de la cathédrale. Il assista, en 1278, au concile provincial de Bourges. En 1301, les habitants d'Albi se plaignirent de lui l'accusant d'avoir, de concert avec les inquisiteurs, condamné plusieurs innocents comme hérétiques. En 1308 il fut transféré au siège du Puy, après avoir occupé celui d'Albi pendant trente-trois ans. Le pape Jean XXII le créa cardinal & évêque de Porto le 18 décembre 1316. Il mourut à Avignon le 14 août 1317, & fut inhumé dans la cathédrale.

**LIV. BERTRAND II DES BORDES**, natif du diocèse de Toulouse, frère de Pierre, seigneur de Launay, que Philippe IV, roi de France, anoblit en 1311, était chanoine de Lectoure & camérier du pape lorsqu'il succéda à Bernard en 1308. Le 2 novembre 1310 il unit à son chapitre la cure de Saint-Georges & ses annexes. Clément V le créa cardinal du titre de Saint-Jean & Saint-Paul le 19 décembre 1310. Bertrand mourut le 21 septembre 1311.

**LV. GÉRAUD** deuxième du nom succéda dans l'évêché d'Albi au cardinal Bertrand en 1311. Il établit les carmes dans sa ville épiscopale, le 13 mars 1312. On croit que ce prélat était mort le 7 mai 1314, & que son successeur avait alors pris possession.

**LVI. BÉRAUD DE FARGES** avait un frère archevêque de Narbonne. Il succéda à Géraud en 1314. Ce prélat prêta serment de fidélité à Philippe le Bel le 12 mars; il ne prenait encore que le titre d'évêque élu. Il fonda en 1333, dernière année de son épiscopat, le prieuré de Farges auquel il unit les paroisses des Arnets près de Puybon & de Sainte-Martiane.

**LVII. PIERRE DE LA VIE**, neveu du cardinal Arnaud de la Vie & petit-neveu du

pape Jean XXII, succéda à Béraud dans l'évêché d'Albi, se trouva à Avignon en 1334, à la mort du pape, son oncle, & prit possession de son église le 29 février 1335. On ignore l'époque de sa mort, mais il ne passa pas l'an 1336.

LVIII. BERNARD DE CAMIET succéda à Pierre le 26 du mois de juillet 1337, selon les registres du Vatican. Il érigea le monastère de la Conception de Notre-Dame où furent ensuite les annonciades, dans la ville d'Albi. Ce prélat mourut la même année, le 28 novembre, & fut inhumé au milieu du chœur de la cathédrale.

LIX. GUILLAUME VI CURTI, originaire du diocèse de Toulouse, prit l'habit religieux à Boulbonne, ordre de Cîteaux, dont il fut abbé & d'où il prit le nom de le Blanc. Il fit ses études à Paris au collège des Bernardins & reçut le degré de docteur. Benoît XII le nomma à l'évêché de Nîmes en 1337, & le transféra le 3 décembre de la même année à Albi, après la mort de Bernard. Il se démit en 1338, lorsqu'il fut promu au cardinalat.

LX. PICTAVIN ou POITEVIN DE MONTESQUIOU, né en Gascogne, avait été d'abord évêque de Bazas, puis de Maguelonne. Il fut élu évêque d'Albi le 27 janvier 1339, peu après la nomination de Guillaume au cardinalat. Il institua pour ses vicaires généraux, le 20 février, l'abbé de Candeil, Pierre de Jaurent, chanoine d'Albi, & Pons de Malfos, chanoine de Carpentras. Poitevin mourut le 1<sup>er</sup> février 1356. Il avait été créé cardinal le 17 décembre 1350.

LXI. ARNAUD-GUILLAUME fut nommé évêque d'Albi après la promotion de Poitevin au cardinalat, ce qui fit vaquer son siège, selon l'usage. Il prit possession solennelle le 10 juillet 1351. Arnaud est encore mentionné en 1354, mais il mourut cette même année.

LXII. HUGUES V AUBERTI avait succédé au précédent avant le 18 octobre 1355. Il reçut en 1356 des lettres en date de Paris le 17 septembre, qui lui annonçaient la détention du roi Jean. Baluze dit que ce prélat ne fit son entrée à Albi que le 22 novembre 1357. Hugues fit un accord en 1373 avec les chapelains de son église, & avec les consuls de la ville en 1374. Il mourut le 11 mars 1379.

LXIII. DOMINIQUE DE FLORENCE, de l'ordre de Saint-Dominique, succéda au précédent en 1379. Il fut obligé, le 5 octobre 1380, de délivrer au chapitre les biens que Hugues avait laissés *ab intestat*, conformément au privilège que le pape Clément VII avait accordé audit chapitre. Cette affaire traîna cependant en longueur & ne fut terminée que par arbitrage le 8 septembre 1381. Dominique fut transféré à Saint-Pons de Thomières en 1382.

LXIV. JEAN II DE SAIE ou D'ALBI, qui avait suivi le duc d'Anjou dans son expédition d'Italie avec le maréchal Louis de Montjoie & Jean, seigneur de Bueil, succéda à Dominique le 24 de juillet 1382. De retour dans son diocèse, en 1383, il promit, à l'exemple de ses prédécesseurs, quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame de Farges, fondée par Béraud. Le nécrologe de l'église d'Albi marque qu'il mourut cette même année & ajoute qu'il donna une statue de la Vierge, en argent, du poids de douze marcs.

LXV. GUILLAUME VII DE LA VOULTE, ancien administrateur de l'église de Toulon, successivement évêque de Marseille, de Valence & de Die, succéda au précédent en 1383. Il acheva le bâtiment de l'église cathédrale. On prétend qu'il fonda l'hôpital de Saint-Pierre & de Saint-André de Gaillac, mais il ne fit que le réparer. Cet hôpital subsistait longtemps avant lui. Guillaume occupa probablement le siège d'Albi jusqu'en 1392.

LXVI. PIERRE deuxième du nom est cité dans le catalogue des évêques d'Albi conservé dans cette église & dans une charte du 1<sup>er</sup> juillet 1386. Il fut probablement compétiteur de Guillaume.

— DOMINIQUE DE FLORENCE, transféré d'Albi à Saint-Pons de Thomières, revint le 5 novembre 1392 dans cette première ville. Il fit un accord, le 30 juin de l'année suivante, avec le prieur de Rabastens, religieux de Moissac, au sujet de quelques dîmes, & assista au concile de Pise en 1409. Jean XXIII le transféra à Toulouse en 1410 & il prit possession le 13 mai 1411.

LXVII. PIERRE III NEVEU, *Nepos*, sous-diacre, licencié ès lois, doyen de l'église collégiale de la Chapelle-Taillefer, diocèse

de Limoges, chanoine de Narbonne & de Clermont, avait été nommé évêque de Lavaur en 1408, lors de la translation de Bertrand de Maumont à Béziers. Il en avait pris possession le 17 octobre. Jean XXIII le transféra à Albi au mois de septembre 1410. Il prêta serment d'obéissance à ce pape en 1411. Pierre confirma en 1428 la fondation d'une messe dans l'église d'Albi, faite par Jacques, roi de Sicile, de Hongrie & de Jérusalem. Il mourut en 1434, à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

LXVIII. BERNARD V DE CAZILHAC, prévôt de Sainte-Cécile, fut élu à la pluralité des voix par le chapitre. Les chanoines demandèrent & obtinrent du concile de Bâle, le 19 décembre 1435, la confirmation de l'élection qu'ils venaient de faire. Le concile permit à ce prélat, qui était présent, d'aller prendre possession de son siège le 9 mars 1436. Dans le même temps Robert Dauphin reçut d'Eugène IV des provisions pour cet évêché, à la prière de Charles VII, du duc de Bourbon & du comte de Montpensier, & en vertu de l'expectative de ce siège, faite par le pape. Le concile avait aboli ces expectatives & rétabli les élections, & Bernard, favorisé par le concile, fut sacré dans l'église des frères mineurs de Bâle, le 12 février 1435, par Martin, évêque de Lectoure; mais Robert ne se désista pas pour cela : aidé de ses partisans, qui avaient pour chef le sénéchal de Rodez, il soutint ses prétentions. Bernard fut cependant maintenu par un arrêt du parlement de Paris, rendu le 1<sup>er</sup> avril 1461. Il mourut l'année suivante au mois de novembre, & fut inhumé devant le grand autel.

LXIX. ROBERT DAUPHIN, qui depuis 1435 jusqu'en 1462 prit & conserva le titre d'évêque d'Albi, était fils de Béraud II, surnommé le Grand, dauphin d'Auvergne & comte de Clermont. Il fut pourvu de plusieurs abbayes & de l'évêché de Chartres. Il mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1462, après avoir fait son testament dans lequel il prenait encore la qualité d'évêque d'Albi.

LXX. JEAN JOUFFROY ou JOFFROY, natif de Luxeuil dans les Vosges, prit les degrés de docteur en décrets & en théologie & mérita les éloges que lui donna Pie II pour sa science, son érudition & son mérite

personnel. Il fut d'abord abbé de Luxeuil, de Saint-Denis en France, évêque d'Arras & cardinal du titre de Saint-Sylvestre & Saint-Martin des Monts. Nommé le 19 décembre 1462, il fit son entrée solennelle le 3 février suivant. Il fut chargé de différentes négociations par Louis XI & par Philippe, duc de Bourgogne. Il transporta à Albi des reliques de sainte Cécile ainsi que des saints Urbain, Tiburce & Valérien que le pape Paul II lui avait données en 1466, & mourut au mois de novembre 1473 dans le prieuré de Rully, diocèse de Bourges, où l'on dit qu'il fut inhumé. On voit cependant par son testament du 14 novembre qu'il avait choisi sa sépulture dans la cathédrale, au pied de la châsse qui conserve un bras de sainte Cécile.

LXXI. LOUIS I D'AMBOISE était frère de Georges, cardinal d'Amboise & archevêque de Rouen, de Jean, évêque de Langres, de Pierre, évêque de Poitiers, & de Jacques, évêque de Clermont, tous fils de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont. Il reçut ses provisions du pape Sixte IV le 24 janvier 1474. Le roi le nomma le 9 octobre 1475 son lieutenant en Languedoc, & le 23 avril 1480 ce prélat consacra la cathédrale dont il avait fait construire le chœur. Il donna à la sacristie une grande quantité d'argenterie & d'ornements, à la condition qu'on ne pourrait les aliéner. En 1486 il fit construire dans la ville le couvent des religieux de l'observance de Saint-François. Par son testament, daté de l'année 1479, il disposa de ses biens meubles & immeubles en faveur des pauvres, à l'exception de sa bibliothèque qu'il légua à son église. Louis se démit en 1502 de son évêché qu'Alexandre VI conféra à son neveu, nommé Louis comme lui. Il mourut à Lyon le 1<sup>er</sup> juillet 1503. Son corps fut transporté dans l'église d'Albi, où il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge.

LXXII. LOUIS D'AMBOISE deuxième du nom, neveu du précédent, fils de Charles, gouverneur de Champagne & de Bourgogne, & de Catherine de Chauvigni, fut pourvu de l'évêché d'Albi en 1502 par le pape Alexandre VI, qui lui avait réservé cette église dès l'an 1497, quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans. Il était alors archidiacre de Narbonne & notaire aposto-

NOTE

NOTE

71

71

lique. Le pape l'avait nommé en 1501 à l'évêché d'Autun, au mois d'août, & lui avait envoyé le *pallium* le 23 septembre 1502. Louis fit son entrée solennelle à Albi en 1503, accompagné de Jacques, son frère, abbé de Cluny. Le 25 février 1506 il donna quatre mille livres pour construire dans le prieuré de Fargues un monastère de religieuses annonciades, de l'institution de Jeanne, fille de Louis XI. En janvier 1510, ce prélat fut nommé cardinal du titre de Saint-Pierre & Saint-Marcellin par le pape Jules II, qui était alors à Bologne. Il mourut en Italie, en 1517, & fut inhumé dans l'église de Lorette. Son cœur fut apporté à Albi & déposé dans la cathédrale, auprès du tombeau de son oncle.

LXXIII. CHARLES ROBERTET, fils de Claude, frère de Florimond, baron d'Al-luye & de Brou, archidiacre d'Orléans & prieur commendataire de Saint-Pierre de la Réole, fut élu évêque par le chapitre d'Albi, au mois de décembre 1510, lorsque Louis fut nommé cardinal. Il acquiesça à son élection au mois de janvier 1511 & prit possession la même année. Il se démit de son évêché en 1515, en faveur de son frère Jacques, & mourut le 9 août de la même année. Il fut inhumé devant la porte latérale du chœur.

LXXIV. JEAN-JACQUES ROBERTET, frère du précédent, prieur de Saint-Rambert, diocèse de Lyon, archidiacre de Bourges, doyen d'Orléans & de Tournai, prévôt de Saint-André de Grenoble, chanoine de Paris, fut pourvu de l'évêché d'Albi en 1515, n'en prit possession qu'en 1517, le 22<sup>e</sup> jour de novembre, & mourut l'année suivante, le 26 mai.

LXXV. ADRIEN GOUFFIER DE BOISSY, cardinal, grand aumônier de France, abbé de Notre-Dame de Bordeaux, de Fécamp, de Bourgueil, de Cormeri, de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Nicolas d'Angers, fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, était protonotaire apostolique quand il fut nommé évêque de Coutances en 1510. Il fut créé cardinal par le pape Léon X, le 24 décembre 1515, & pourvu de l'évêché d'Albi en 1519. Il ne prit cependant possession de cet évêché qu'en 1523, le 16 novembre, & mourut la même année

au château de Villandri en Touraine. Par son testament, il choisit sa sépulture dans l'abbaye de Bourgueil.

LXXVI. AYMAR GOUFFIER, frère du précédent, fut choisi pour son successeur par le chapitre d'Albi, assemblé à Gaillac à cause de la peste qui régnait à Albi. Il prit possession par procureur le 19 juin 1524, mais retarda son entrée solennelle jusqu'au 10 novembre 1527. Aymar mourut le 9 octobre de l'année suivante.

LXXVII. ANTOINE DUPRAT, cardinal, légat du Saint-Siège, chancelier de France, évêque de Meaux; fut élu par le chapitre évêque d'Albi le 19 octobre 1528. Il mourut le 9 juillet 1535.

LXXVIII. JEAN IV DE LORRAINE, cardinal, administra successivement les diocèses d'Arras, de Valence, de Metz & de Narbonne avant d'être évêque d'Albi. Le 11 novembre 1536, il sécularisa l'abbaye de Gaillac, sous la réserve des droits épiscopaux, & mourut en 1550.

LXXIX. LOUIS III DE LORRAINE, cardinal de Guise, était évêque de Troyes lorsqu'il passa à l'évêché d'Albi en 1550. Il devint ensuite archevêque de Sens & transmit, en 1561, le siège d'Albi au cardinal Laurent Strozzi, sous la réserve de neuf mille huit cents livres de pension.

LXXX. LAURENT STROZZI, noble florentin, était petit-neveu de Léon X. Il fut créé cardinal du titre de Sainte-Balbine en 1557. Le roi l'avait fait pourvoir de l'évêché de Béziers en 1547, d'où il passa en 1561 à celui d'Albi, sur la résignation du cardinal de Guise. En 1567 il permuta avec Philippe de Rodolfis l'évêché d'Albi contre l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, & fut plus tard nommé à l'archevêché d'Aix.

LXXXI. PHILIPPE DE RODOLFIS, neveu du précédent, lui succéda sur le siège d'Albi. Il possédait l'abbaye de Saint-Victor de Marseille depuis l'année 1565 quand il prit possession de l'évêché d'Albi, le 10 juin 1568. Il mourut le 30 juin 1574.

LXXXII. JULIEN DE MÉDICIS fut transféré de l'évêché de Béziers à la métropole d'Aix & de celle-ci à Albi après la mort de Philippe. Il mourut à Saint-Victor de Marseille le 28 juillet 1588 & fut inhumé dans l'église de cette abbaye dont il était abbé.

LXXXIII. ALPHONSE I D'ELBÈNE, originaire de Florence, naquit à Lyon où il fut baptisé dans l'église de Saint-Paul. Il obtint l'abbaye de Haute-Combe en Savoie, en 1560, & peu après il eut celle de Mézières, diocèse de Châlon. Henri III le nomma évêque d'Albi au mois d'août 1588 & Sixte V lui délivra ses provisions le 25 septembre 1589. Il prit possession au mois de décembre suivant. Cet évêque a écrit plusieurs ouvrages historiques. Il mourut le 8 février 1608, & fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

LXXXIV. ALPHONSE II D'ELBÈNE, neveu du précédent, abbé de Saint-Pierre de Hautvilliers, diocèse de Reims, archidiacre d'Albi; nommé évêque d'Albi par Henri IV en 1607, il succéda à son oncle en 1608. Il fut député par le clergé de la Province aux États généraux assemblés à Paris au mois d'octobre 1614. Les habitants d'Albi l'ayant chassé de leur ville à raison de son opposition à l'autorité du roi, il se retira à Florence, où il demeura pendant toute la vie du cardinal de Richelieu. Il fut nommé excepté dans l'abolition générale que le roi accorda, par son édit de mars 1633, à tous les habitants du Languedoc & des pays adjacents qui avaient suivi le parti du duc d'Orléans. Il fut alors déposé par une commission, jugé par contumace & condamné pour crime de lèse-majesté, par sentence du 19 juin 1634, à diverses amendes. Le roi nomma alors à l'évêché d'Albi Gaspard de Daillon, évêque d'Agen. A l'assemblée générale du clergé en 1645, les évêques réclamèrent contre cette déposition comme étant contraire aux canons ecclésiastiques. Alphonse revint d'Italie & mourut à Paris le 9 janvier 1651.

LXXXV. GASPARD DE DAILLON, évêque d'Agen, fut transféré à Albi après la prononciation de la sentence de déposition d'Alphonse d'Elbène. Il reçut ses bulles au mois de janvier 1635, prit possession du siège d'Albi comme évêque assistant le 17 mars 1636, prêta serment de fidélité le 20 avril & fit une entrée solennelle le 9 mars 1637. Sous son épiscopat, les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie furent introduites à Albi le 25 mars 1638 & les pères capucins furent installés à

Cordes le 27 août 1642. Ce prélat mourut le 25 juillet 1676, âgé de soixante-quatorze ans. Ce fut le dernier évêque d'Albi, cette église ayant été, après sa mort, érigée en métropole par Innocent XI. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

### *Archevêques d'Albi.*

I. HYACINTHE SERRONI, Romain de naissance, religieux profès de l'ordre de Saint-Dominique, avait été nommé évêque d'Orange en 1646. Il fut nommé par Louis XIV commissaire en Catalogne, avec Pierre de Marca, pour fixer les limites de la France & de l'Espagne. En 1661 le roi le nomma à l'évêché de Mende & le désigna, en août 1676, pour premier archevêque d'Albi. Il mourut le 7 janvier 1687, à l'âge de soixante-dix ans, & fut enterré à Paris dans l'église des dominicains du faubourg Saint-Germain. Ce prélat avait fondé un collège & un séminaire à Mende. Il commença la construction du séminaire d'Albi qui fut achevée par M. de la Berchère.

II. CHARLES LE GOUX DE LA BERCHÈRE était fils de Pierre le Goux, premier président au parlement de Dijon. Il fut reçu docteur de Sorbonne & devint aumônier du roi, qui le désigna pour remplir le siège de Lavaur au mois de juin 1677. En 1685 il le proposa pour la métropole d'Aix, & au mois de janvier 1687 il le nomma archevêque d'Albi. Il ne reçut ses provisions de Rome que le 12 octobre 1692. Ce prélat fit venir dans son diocèse des religieuses de Gaillac pour soigner les malades dans le nouvel hôpital qu'il avait fait construire à Albi. Il obtint de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux des reliques de saint Clair, premier évêque d'Albi, les renferma dans une châsse d'argent & en fit présent à son église. Après la mort du cardinal de Bonzi, Charles le Goux de la Berchère fut nommé archevêque de Narbonne le 15 août de l'an 1703.

III. HENRI DE NESMOND, désigné par le roi pour l'évêché de Montauban le 22 août 1687, fut choisi pour succéder au précédent le 15 août 1703. En 1710 il assista à l'assemblée générale du clergé, & la même année il remplaça à l'Académie fran-

NOTE

71

çaise Esprit Fléchier, évêque de Nîmes. Il fut transféré à la métropole de Toulouse en 1719.

IV. ARMAND-PIERRE DE LA CROIX DE CASTRIES, premier aumônier de la duchesse de Berry, abbé de Saint-Chaffre & de Valmagne, docteur de Sorbonne, sacré archevêque de Tours le 29 octobre 1719, fut transféré au siège d'Albi le 5 novembre de la même année. Il mourut en 1747, le 15 avril.

V. DOMINIQUE DE LA ROCHEFOUCAULD né dans le diocèse de Mende en 1713, sacré archevêque d'Albi le 29 juin 1747, abbé de Cluny en 1757, devint archevêque de Rouen en 1759.

VI. LÉOPOLD-CHARLES DE CHOISEUIL-STAINVILLE, né en Lorraine en 1724, sacré évêque d'Évreux le 29 octobre 1758, & transféré à Albi en 1759, fut nommé à Cambrai en 1764.

VII. FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE DE BERNIS, né au château de Saint-Marcel, diocèse de Viviers, le 22 mai 1715, chanoine, comte de Brioude en 1738, reçu à l'Académie française le 29 décembre 1744, chanoine & comte de Lyon en 1750, abbé de Saint-Arnoul de Metz au mois de juin 1755, & de Saint-Médard de Soissons au mois d'août 1756, fut créé cardinal-diacre le 2 octobre 1758, nommé archevêque d'Albi le 1<sup>er</sup> juin 1764 & sacré dans l'église métropolitaine de Sens le 5 août suivant. Ce prélat fut chargé de nombreuses ambassades dont il s'acquitta honorablement; il conserva le siège jusqu'en 1790. [E. M.]

## NOTE LXXII

NOTE

72

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église de Gévaudan.*

LE diocèse de Gévaudan dont l'origine remonte au commencement du quatrième siècle, fut soumis à la métropole de Bourges jusqu'en 1676. Il en fut séparé à cette époque pour être compris dans la nouvelle province ecclésiastique d'Albi. Les évêques

de Gévaudan avaient d'abord fixé le siège de leur résidence à Javoux, capitale du pays. Cette ville fut détruite par les barbares au commencement du cinquième siècle. Néanmoins on ne voit pas que le siège épiscopal ait été transféré à Mende avant le dixième siècle.

L'église cathédrale de Mende est dédiée à Notre-Dame. Elle renfermait un chapitre composé de quatorze chanoines, parmi lesquels étaient choisis le prévôt, l'archidiacre & le grand chantre.

*Évêques de Gévaudan ou de Mende.*

I. S. SÉVERIEN, que l'on fait disciple de S. Martial, est considéré comme ayant le premier prêché l'Évangile dans le Gévaudan.

II. S. PRIVAT, patron du diocèse de Mende, souffrit le martyre au commencement du cinquième siècle, lors de l'invasion des Vandales. Un monastère ne tarda pas à s'élever sur son tombeau & prit son nom.

III. S. FIRMIN est cité par les actes de S. Privat.

IV. VALÈRE, évêque de Gévaudan, souscrivit la lettre des évêques des Gaules adressée au pape S. Léon, en 451.

V. LEONTIUS ou LEONICUS occupait le siège de Gévaudan en 506. Il envoya le diacre Optimus au concile d'Agde.

VI. S. HILAIRE, vulgairement appelé S. Chely, assista en 535 au concile de Clermont. On conservait les reliques de ce saint dans l'abbaye de Saint-Denis.

VII. S. EVANTHE ou EVANTHIUS était évêque de Javoux en 541. Il assista au concile tenu cette année à Orléans.

VIII. PARTHENIUS est connu par ses querelles avec Palladius auquel le roi Sigebert avait donné & ensuite ôté le gouvernement du Gévaudan. Il est mentionné par Grégoire de Tours.

IX. AGRICOLE assista en 625 au concile tenu à Reims & auquel quelques évêques de la province sujets des Francs se rendirent.

X. S. ILÈRE est connu par les actes de sainte Enimie; il bénit cette sainte en qualité d'abbesse & consacra le monastère qui lui est dédié, vers l'an 630.



Après S. Ilère le catalogue des évêques de Javoux présente une lacune de deux cents ans.

XI. S. FREZAL ou FRODOALD, qu'on honore comme martyr le 4 de septembre, vivait, à ce qu'on prétend, sous le règne de Louis le Débonnaire, en 820.

XII. AGENULFE souscrivit, en 875, l'acte par lequel les évêques de la province de Lyon, assemblés à Chalons-sur-Saône, confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession de ses biens, entre autres du prieuré de Jouhet, situé dans le Velai. Il se trouva au mois de juin de l'année suivante à Pontion, à la diète convoquée par Charles le Chauve.

XIII. GUILLAUME I se trouva au Puy vers l'an 908, lorsqu'on jeta les fondations du monastère de Saint-Pierre.

XIV. ÉTIENNE I rétablit vers 951 le monastère de Sainte-Enimie, qui se trouvait dans une extrême désolation. Peu de temps après, ce prélat fit un voyage à Rome. Étienne est le premier qui se soit qualifié évêque de Mende.

XV. MATFRED était évêque de Mende vers 998 lorsque Étienne, vicomte de Gévaudan, fonda par son conseil le monastère de Langogne.

XVI. RAIMOND assista au concile de Bourges en 1031. On prétend que ce prélat transféra en 1036 les reliques de S. Privat de Javoux à Mende.

XVII. ALDEBERT I DE PEYRE souscrivit en 1052 l'acte d'élection d'Itier, évêque de Limoges. De concert avec son frère Astorge, il fonda en 1062 le monastère de Chirac en Gévaudan, où il appela des religieux de Saint-Victor de Marseille; on prétend qu'il en consacra l'église au mois de juillet 1095, lors du passage du pape Urbain II à Chirac.

XVIII. GUILLAUME II succéda à Adalbert en 1095. Il assista en cette même année à la consécration de l'église de Saint-Flour faite par Urbain II, le 7 décembre.

XIX. ROBERT nous est connu par une charte du prieuré de Chanteuges, datée du mois de septembre 1098.

XX. ALDEBERT II DE PEYRE, neveu d'Aldebert I, fonda en 1109 dans la cathédrale de Mende un anniversaire pour

Astorge, son père, & pour ses proches. Il avait succédé à Robert en 1098 & mourut vers 1109.

XXI. GUILLAUME III succéda à Aldebert II en 1109. Il engagea en 1123 le clergé de la cathédrale à embrasser la vie canoniale sous la règle de Saint-Augustin. Ce prélat mourut en 1151.

XXII. ALDEBERT III DE TOURNEL, surnommé le Vénérable, était prévôt de l'église de Mende, lorsqu'il en fut nommé évêque en l'année 1151. En 1155 il fit une transaction avec Guillaume, abbé de Saint-Victor de Marseille. Aldebert est le premier des évêques de Mende qui ait prêté serment de fidélité au roi. Dans un voyage qu'il fit à la cour en 1161, il obtint de Louis le Jeune le diplôme qui fut le principal fondement de l'autorité temporelle des évêques de Mende; mais cette démarche lui suscita de grands ennemis parmi ses proches & la noblesse du pays. Son propre frère se déclara contre lui, l'assiégea dans le château de Clapier, le prit & le retint dans une étroite prison, où il mourut en 1187. On assure que c'est cet évêque qui fit entourer de murs la ville de Mende.

XXIII. GUILLAUME IV DE PEYRE succéda à Aldebert III, en 1187. Il eut plusieurs démêlés avec les habitants de Mende qui le chassèrent, & il n'y rentra qu'après avoir fait avec eux, en 1194, un accord par lequel il s'obligea à abolir les mauvaises coutumes qu'il avait établies. Ce prélat partit pour Jérusalem en 1223 & se démit de son évêché entre les mains du cardinal Conrad, légat du pape.

XXIV. ÉTIENNE II, surnommé de Brioude, était sacristain de Brioude lorsqu'il fut élu par le chapitre de Mende, l'année même de la démission de Guillaume IV. Il partit pour Rome, où le pape lui donna toutes les dispenses nécessaires & confirma celles qu'il avait déjà obtenues d'Innocent III, & où il fut sacré par Gautier, évêque de Chartres. De retour dans son diocèse, il s'occupa à préserver les paysans des dévastations commises par les nobles et les soldats. Étienne mourut dans un âge très-avancé, en 1247; mais il avait dû se démettre quelques années avant sa mort.



XXV. ODILON DE MERCŒUR était prévôt & doyen de Brioude, lorsque l'évêché de Mende étant venu à vaquer & les chanoines s'étant partagés pour l'élection entre Arnaud de Peyre, prévôt, & Bernard d'Apchier, chanoine de la cathédrale, le pape Innocent IV, qui était alors à Lyon, le nomma de sa propre autorité en 1247. Ce prélat qui était encore fort jeune se montra très-zélé pour les intérêts de son église. Il se comporta avec fermeté à l'égard des seigneurs du pays qu'il obligea de lui rendre hommage. Il força le seigneur de Tournel de lui céder le château de Capieu, & mit en fuite Randon de Château-neuf qui avait mis le siège devant Mende. Odilon siégea jusqu'au commencement de l'année 1274. C'est à tort que les auteurs du *Gallia Christiana* ont donné pour successeur, à Odilon de Mercœur, Odilon II de Tournel. Ce personnage supposé n'est pas différent du premier. Outre son testament, qui est daté de l'an 1273, on a la preuve qu'Odilon de Mercœur ne mourut qu'en 1274. — On trouve en 1247 un Guillaume cité comme évêque de Mende : c'est Guillaume de Baffie, nommé par le chapitre sur le refus d'Arnaud de Peyre & de Bernard d'Apchier, qui fut obligé de renoncer à cause de la nomination d'Odilon, faite par le pape.

XXVI. ÉTIENNE III succéda à Odilon en février 1274 ; il transigea avec son chapitre en 1277, au sujet des quatre archiprêtres & des deux églises de Rieutort & de Crosance ; il assista en 1278 au concile provincial d'Orléans. Après la mort d'Étienne, arrivée en 1279, le siège de Mende vaqua, dit-on, pendant quelque temps.

XXVII. JULIEN, cardinal du titre de S. Pierre ès-liens, prêta néanmoins serment de fidélité pour l'évêché de Mende en 1279, mais c'est la seule mention qui soit faite de ce prélat.

XXVIII. GUILLAUME V DURANT était né dans le diocèse de Béziers ; il se rendit célèbre par ses connaissances en jurisprudence, ce qui lui mérita la confiance de Clément IV, son compatriote. Ce pape le fit sous-diacre, chapelain du palais apostolique & auditeur de son palais. Grégoire XI l'envoya au concile de Lyon en

qualité de légat en 1274 ; il était doyen de l'église de Chartres lorsqu'il fut élu évêque de Mende, en 1286, après Guillaume de Narbonne, archidiacre de Razès, qui refusa l'évêché. Guillaume Durant fit son entrée à Mende le 14 juin 1291 ; il assista la même année au concile de la province de Bourges qui fut assemblé au sujet de la croisade. Ce prélat mourut à Rome le 1<sup>er</sup> novembre 1296 & fut inhumé dans une chapelle de l'église de la Minerve. Guillaume Durant est connu pour avoir écrit plusieurs ouvrages dont le plus célèbre est son *Rationale divinatorum officiorum*.

XXIX. GUILLAUME VI DURANT, neveu du précédent, était archidiacre de l'église de Mende, lorsqu'il fut élevé, en 1296, sur le siège de cette ville par une bulle du pape Boniface VIII ; il n'était pas encore promu aux ordres sacrés. L'année suivante il fit un règlement pour qu'on ne donnât point de canonicat à ceux dont les auteurs auraient fait le moindre tort à l'église de Mende. Ce prélat fit, en 1306, un acte de paréage avec le roi Philippe le Bel ; ils se conservèrent respectivement tous leurs droits & partagèrent l'administration de la justice. Guillaume fonda, à Mende, le collège de Toussaint, dans l'endroit où était la synagogue des juifs. Il gouvernait encore le diocèse de Mende en 1328. Il voulut être inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cassan, au diocèse de Béziers.

XXX. BERNARD, successeur de Guillaume, ne vécut pas longtemps ; on ne trouve de lui que sa souscription à une chartre de l'abbaye de Mercoire de 1329.

XXXI. JEAN I DES ARCIS, élu évêque de Mende en 1331, fut transféré la même année à l'évêché d'Autun. Le chapitre lui remit un pontifical, un missel & deux chapelles qui avaient appartenu à Guillaume Durant le jeune ; Jean les renvoya au chapitre en 1334.

XXXII. P. cardinal du titre de Sainte-Praxède qui, dans les registres de la cour romaine, est énoncé comme évêque élu de Mende en 1331, ne paraît pas néanmoins avoir occupé ce siège. Baluze, dans ses notes sur la vie des papes d'Avignon, n'ajoute aucune foi à cette mention, parce que Jean des Arcis siégeait encore à Mende ;

il croit que ce P. est le même que Pierre Gomez, Espagnol, appelé le cardinal de Tolède.

XXXIII. ALBERT ou ALDEBERT IV DE LORDET fut élu évêque de Mende le 23 décembre 1331, il prêta serment au chapitre en 1332, dota le collège de Saint-Lazare & fit en 1355 un accord avec son chapitre.

XXXIV. PIERRE I D'AIGREFEUILLE, frère de Raimond, évêque de Rodez, succéda à Aldebert IV & ne siégea que deux ans environ.

XXXV. ALDEBERT V DE PEYRE est cité dans des chartes de Mercôire en 1357 & 1360, & dans des actes de l'évêché & du chapitre de Mende en 1361.

XXXVI. GUILLAUME VII gouvernait l'église de Mende en 1361, au mois de décembre, lorsque Pierre de Zinzelles, prieur de Chanteuges, en Auvergne, lui présenta Ithier/Julien pour la cure de Saint-Symphorien, le lundi avant la fête de sainte Luce; il prêta serment de fidélité au roi le 28 mai, à Villeneuve d'Avignon.

XXXVII. PIERRE II GÉRARD DE LA ROVÈRE, neveu d'Urbain V, fut d'abord évêque d'Uzès, d'où il fut transféré à Mende le 11 août 1366, & passa à Avignon en octobre 1368.

Le pape Urbain V n'ayant nommé personne pour lui succéder, fit gouverner cette église par des vicaires, & il doit en être regardé comme le pasteur; il employa tous les revenus du diocèse pour bâtir une église plus vaste & plus magnifique que l'ancienne. Avant qu'elle fût achevée, il y envoya une des épines de la couronne de Notre-Seigneur, & la tête de S. Blaise, enchâssée dans un chef d'argent, deux calices, l'un en or, enrichi de pierres précieuses, & l'autre en vermeil, &c. Urbain V, pendant son administration, fonda deux églises collégiales dans le diocèse, en l'honneur de la sainte Vierge.

XXXVIII. GUILLAUME VIII DE CHANAC, originaire de Limousin, surnommé le cardinal de Mende, était fils de Gui, chevalier, & d'Isabelle de Mentroux; il devint successivement prieur de Longpont, abbé de Bèze, de Saint-Florent de Saumur, chancelier du duc d'Anjou, évêque de Chartres, puis de Mende après la mort

d'Urbain V. Il prit possession de cette église par procureur le 13 février 1371, & fut créé cardinal du titre de S. Vital la même année par Grégoire XI. Il mourut à Avignon le 30 décembre 1383; son corps fut transporté dans l'église de Saint-Martial de Limoges, où il fut enterré à la droite du grand autel.

XXXIX. BOMPAR VIRGILE fut d'abord évêque d'Uzès, puis transféré à Mende le 11 août 1371 après la nomination de Guillaume de Chanac au cardinalat; il institua pour héritier de ses biens le chapitre de son église. On dit que Bompar était né à Mende; il mourut le 31 juillet 1375.

XL. PONS DE LA GARDE succéda à Bompar en 1375; il prit possession par procureur en 1377. Les archives du chapitre font souvent mention de lui; il présida les états de Gévaudan qui s'assemblèrent en juillet 1379 pour délibérer sur les moyens de chasser les Anglais; peut-être conserva-t-il l'évêché de Mende jusqu'en 1387.

XLI. JEAN II D'ARMAGNAC, archidiacre de Lomagne, dans l'église de Lectoure, fut élu évêque de Mende en 1387; il prêta serment de fidélité au roi le 1<sup>er</sup> mai de la même année, & fut transféré à l'archevêché d'Auch en 1390.

XLII. ROBERT DU BOSQ, évêque d'Alet, fut transféré à Mende le 13 novembre 1390. Des chartes de Mercoire font mention de lui en 1392 & 1393. Il fit un accord avec son chapitre en 1402 pour la nomination aux canonicats ou prébendes. Il mourut en 1407.

XLIII. GUILLAUME IX DE BOIS-RATIER fut élu évêque de Mende en janvier 1409, & dès le 21 octobre de la même année il fut transféré à l'archevêché de Bourges; il se démit de l'évêché, entre les mains du chapitre, en faveur du suivant.

XLIV. PIERRE III DE SALUCES, chanoine & comte de Lyon, fils de Frédéric, marquis de Saluces & de Béatrix de Genève, était frère du cardinal Amédée. Il prit possession de son siège en 1409, & mourut en 1412 selon les actes capitulaires.

XLV. GERAUD DU PUY, & non Heraut de Miramont comme le nomment les auteurs du *Gallia Christiana*, fut élu en 1412. Il passa à l'évêché de Carcassonne au mois d'avril 1413.

XLVI. JEAN III DE CORBIE, frère d'Arnaud de Corbie, chancelier de France, fut élu évêque de Mende en 1413; il ratifia en 1424 une transaction faite entre l'abbé de Pebrac dans le diocèse de Saint-Flour, & Robert Dauphin, seigneur de Mercœur. Ce prélat fut transféré, en 1426, à l'évêché d'Auxerre.

XLVII. RAMNULFE DE PEYRUSSE D'ESCARS passa en 1426 de l'évêché de Limoges à celui de Mende, qu'il occupa jusqu'en l'année 1441.

XLVIII. ALDEBERT VI DE PEYRE DE MARCHASTEL fut élu évêque de Mende & confirmé en 1441. Il mourut en 1443.

XLIX. GUI DE LA PANOUSE, archidiacre de Conques, dans l'église de Rodez, fut élu évêque après la mort d'Aldebert en septembre 1443. Il est cité dans des chartes de Mercoire en 1448 & 1455; il se démit & fut nommé archevêque de Damas en 1467.

L. ANTOINE DE LA PANOUSE, neveu du précédent, chantre de l'église de Rodez, succéda à son oncle en 1467. Il prêta serment de fidélité à Louis XI, à Senlis, le 20 août 1468, & mourut le 28 juin 1473.

LI. PIERRE IV RIARIO, né en Italie, religieux de l'ordre des frères mineurs, neveu du pape Sixte IV, fut pourvu successivement de différents sièges. Il posséda entre autres ceux de Florence & de Séville, & ne garda l'évêché de Mende que deux mois. Il fut fait cardinal du titre de Saint-Sixte en 1471, & il mourut à Rome en 1474, âgé de vingt-huit ans.

LII. JEAN IV PETIT DÉ ou PETIT était doyen de Clermont & conseiller de Jean II, duc de Bourbon. Il fut élu évêque de Mende à la recommandation de ce prince, qui écrivit au chapitre le 22 mars 1474. Jean se trouva en 1475 avec Regnaud de Bourbon, archevêque de Narbonne, au contrat de mariage de Jean de Bourbon & de Jeanne de France, fille de Charles VII. Il mourut en 1478.

LIII. JULIEN III DE LA ROVÈRE, cardinal du titre de Saint-Pierre ès-liens, né en Italie & neveu du pape Sixte IV, fut successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie & de Sabine, archevêque d'Avignon, puis évêque de Mende en 1478. Il prêta serment de fidélité entre les mains

d'Eustache de Levis, archevêque d'Arles, alors comme lui à Rome. Julien prit pour suffragant Bertrand Aldegaire, de l'ordre des frères mineurs, évêque de Bethléem en 1481, & se démit en 1483 en faveur de son neveu. Julien fut élevé sur le saint siège en 1503, & prit le nom de Jules II. Il mourut le 20 février 1513, à l'âge de soixante-dix ans.

LIV. CLÉMENT DE LA ROVÈRE, surnommé le Gros, neveu de Jules II, religieux de l'ordre des frères mineurs, était docteur agrégé de l'université d'Avignon, où il était vice-légat, lorsqu'il obtint en 1483 le siège de Mende, par la démission de son oncle. Il prêta serment de fidélité au roi le 28 juin 1485. Jules II son oncle le créa cardinal en 1503, mais il ne jouit pas longtemps de cet honneur & mourut à Rome le 18 août 1504.

LV. FRANÇOIS DE LA ROVÈRE, frère du précédent, devint évêque de Mende en 1504 & abbé de Bonnetcombe par lettres datées du 17 août. François répara l'église cathédrale, fit bâtir deux clochers très-élevés & d'un beau travail, y mit des cloches, dont une pesait cinquante milliers & la deuxième trente-huit; il fit rétablir les ponts de pierre & reconstruire d'autres édifices publics. Il mourut à Rodez, le 24 mai 1524, & fut inhumé dans la chartreuse de Villefranche.

LVI. CLAUDE DUPRAT, abbé de Déols en Berry, frère d'Antoine Duprat, chancelier de France, fut nommé par François I<sup>er</sup> en 1524. Ce prélat mourut en 1532.

LVII. JEAN V DE LA ROCHEFOUCAULD, abbé de Saint-Amand de Boisse, oncle de Jean, abbé de Marmoutier, de Cormeri & de Villeloin en Touraine, fut pourvu de l'évêché de Mende en 1532. Il mourut le 24 septembre 1538, à Mende, dans la maison des Cordeliers, & fut inhumé dans la cathédrale, sous la lampe, vis-à-vis le grand autel.

LVIII. CHARLES I DE PISSELEU, fils de Guillaume, seigneur de Heilli en Picardie, évêque de Condom, fut nommé en 1538 à l'évêché de Mende; il était frère de François, évêque d'Amiens. Il fit un accord avec son chapitre le 24 septembre 1541 pour la collation des bénéfices de son église, & se démit en 1545.

LIX. NICOLAS D'ANGU, abbé de Foix,

conseiller du roi et maître des requêtes, chancelier de Navarre, fut transféré en 1545 de l'évêché de Sées à celui de Mende, sur la démission de Charles. Il fit tous ses efforts, en 1562, pour détourner le roi de Navarre de se déclarer le protecteur des calvinistes. Ce prélat mourut en 1567.

LX. **RENAUD DE BEAUNE**, chanoine de l'église de Paris, maître des requêtes & abbé de Juilly, chancelier de François de Valois, duc d'Anjou, fut nommé par Charles IX à l'évêché de Mende en 1568. Il fut transféré à l'archevêché de Bourges en 1583, puis à celui de Sens, & mourut grand aumônier de France. Il fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale de Paris.

LXI. **ADAM DE HEURTELOU**, né dans le Maine, chanoine de Mende, devint évêque de Mende le 25 juillet 1585. Il ne négligea rien pour s'opposer aux progrès des protestants dans le Gévaudan. Il commença en 1602 à faire reconstruire l'église qu'ils avaient renversée en l'année 1580; l'ouvrage fut terminé en cinq ans. Adam mourut au mois de juillet 1609 & fut inhumé devant le maître-autel de la cathédrale. Il avait pris en 1608 pour coadjuteur Charles Rousseau, son neveu.

LXII. **CHARLES ROUSSEAU** fut d'abord prévôt de l'église de Mende, prieur commendataire de Saint-Pierre d'Espagnac & vicaire général d'Adam de Heurtelou, son oncle, qui le prit pour coadjuteur en 1608. Il avait assisté en 1596 à l'assemblée générale du clergé de France, comme député de la métropole de Bourges, & devint évêque de Mende en 1609. Ce prélat fit en 1620 la consécration de son église cathédrale & établit les capucins à Mende. Il mourut le 4 novembre 1623.

LXIII. **DANIEL DE LA MOTHE DUPLESSIS-HOUDANCOURT**, abbé de Souillac, diocèse de Cahors, frère de Philippe, maréchal de France, duc de Cardone & gouverneur de Catalogne, & de Henri, évêque de Rennes, fut sacré évêque de Mende, à Paris, le 19 février 1625, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, & prit possession le 19 avril suivant. Il accompagna en Angleterre Henriette-Marie de France, dont il était premier aumônier & conseiller; il revint en France deux ans

après & mourut au siège de la Rochelle le 5 mars 1628. Il fut inhumé comme il l'avait ordonné dans l'église de Sainte-Marguerite de cette ville, sans être allé dans son diocèse.

LXIV. **SILVESTRE DE CRUSY DE MARCILLAC** fut nommé évêque de Mende par Louis XIII le 26 mars 1628, & obtint ses bulles au mois d'août suivant; il fut sacré dans l'église d'Albi le 21 décembre, par Alphonse d'Elbène, évêque de cette ville, assisté de Claude de Salignac, évêque de Sarlat, & de François de la Valette Cornusson, évêque de Vabre. Il prit possession sur la fin de 1629 & témoigna beaucoup de zèle pour le rétablissement & le maintien de la foi catholique. Il fit détruire par ordre du roi les forteresses bâties par les religieux dans le Gévaudan & les environs, organisa des missions faites par les carmes déchaussés, les capucins & les feuillants dans les Cévennes & y rétablit la célébration de l'office divin qui avait été interrompu depuis longtemps; il recouvra beaucoup d'églises & de cimetières qui avaient été occupés par les protestants & entreprit la visite de son diocèse qui n'avait point été faite depuis près de deux cents ans. Il réforma les carmes de sa ville épiscopale, embellit sa cathédrale, fonda un couvent d'ursulines à Mende, introduisit des capucins à Langogne & posa, le 15 septembre 1630, la première pierre de leur maison.

Ces religieux furent admis le 8 août 1659 à Marvejols, & le 17 juillet de la même année les religieuses de Notre-Dame furent établies à Langogne. Silvestre de Crusy fit rebâtir en grande partie son palais épiscopal & le château de Chanac, il releva de leurs ruines le pont voisin de la ville de Quesac & ceux de la ville de Mende, & commença la reconstruction de la collégiale de Marvejols. Ce prélat mourut à Paris, le 20 octobre 1660, âgé de quatre-vingt huit ans. Il fut inhumé dans l'église des Petits-Pères.

LXV. **HYACINTHE SERRONI**, né à Rome, religieux de l'ordre de S. Dominique, venu en France avec le cardinal Mazarin, fut d'abord aumônier de la reine-mère, ensuite évêque d'Orange. Il assista comme com-

NOTE

72

missaire du roi au traité des Pyrénées & fut transféré à l'évêché de Mende au mois de mars 1661 ; il prit possession de ce siège sur les provisions expédiées par Alexandre VII, le 15 novembre, & prêta serment de fidélité au roi le 19 août suivant. Il prononça, en présence de l'assemblée du clergé, l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, & fonda le séminaire & le collège de Mende, qu'il confia à la direction des prêtres de la congrégation de la Doctrine chrétienne ; il fit bâtir l'appartement qui est sur la porte du palais épiscopal, celui où est la salle des États, le jardin de l'évêché, où est la chapelle, & fit faire le rétable du grand autel de l'église. Ce prélat fut transféré à Albi en 1676, & mourut à Paris dans sa soixante-dixième année, le 7 janvier 1687.

LXVI. FRANÇOIS-PLACIDE DE BAUDRI DE PIANCOURT embrassa l'état religieux dans l'abbaye de la Croix S. Leufroi, diocèse d'Evreux ; il prit le degré de docteur dans la faculté de théologie de Paris, & fut coadjuteur de l'abbé de la Croix Saint-Leufroi, son oncle, dont il fut le successeur. Au mois de juillet 1677, il fut nommé par le roi à l'évêché de Mende & sacré le 16 janvier 1678 dans l'église de Saint-Germain des Prés, à Paris. C'est à lui qu'on doit les tapisseries du chœur de l'église de Mende, les stalles, le siège épiscopal, les grilles de fer aux trois portes, les deux chapelles au-dessous du jubé, le grand escalier de l'évêché, l'entrée du château de Chanac, la chapelle de l'hôpital ; il fonda les petites heures & un anniversaire dans son église, institua les frères & les sœurs des écoles gratuites, créa quatre places dans son séminaire pour autant de pauvres ecclésiastiques, contribua à la réparation du séminaire qui avait été détruit par un incendie & lui légua sa bibliothèque. Ce prélat mourut à Mende le 13 décembre 1707 & fut inhumé au pied du grand autel de la cathédrale.

LXVII. PIERRE V BAGLION DE LA SALLE DE SAILLANT, grand archidiacre de Poitiers & vicaire général de son oncle, évêque de cette ville, fut nommé évêque de Mende le 24 décembre 1707. Il fut sacré dans la chapelle du palais archiépiscopal de Paris par le cardinal de Noailles, prêta serment de fidélité au roi le 1<sup>er</sup> juillet 1708,

dans la chapelle de Fontainebleau, fit son entrée solennelle à Mende le 20 septembre, & remplit avec zèle les fonctions de son ministère. Il mourut le 27 septembre 1723, âgé de soixante-deux ans.

LXVIII. GABRIEL-FLORENT DE CHOISEUIL-BEAUPRÉ, né en 1688, abbé de Sainte-Colombe de Sens, fut sacré évêque de Saint-Papoul le 17 juillet 1718 & transféré à Mende en 1723. Il mourut le 7 juillet 1767.

LXIX. JEAN-ARNAUD DE CASTELLANE, né au Pont-Saint-Esprit, diocèse d'Uzès, le 11 décembre 1733, aumônier du roi, vicaire général de Reims, nommé évêque de Mende le 1<sup>er</sup> novembre 1767, & sacré dans la chapelle du roi le 14 février 1768. Il conserva cet évêché jusqu'en 1790. [E. M.]

## NOTE LXXIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

NOTE

73

*Église du Velai ou du Puy.*

C'EST à *Ruessium*, la *Civitas Vetula* du moyen âge, aujourd'hui S. Paulien, que les premiers évêques du Velai fixèrent d'abord leur résidence. La tradition veut que S. Georges ait été l'apôtre & le premier évêque de ce pays. Elle lui donne pour successeurs S. Macaire, S. Marcellin, S. Ronce, Eusèbe & S. Paulhan, appelé dans le pays S. Paulien. Celui-ci fut, dit-on, le dernier évêque de *Ruessium*. Evodius ou S. Vosy, qui vint après, aurait fixé sa résidence au Puy, au commencement du sixième siècle. Il aurait eu pour successeur l'évêque architecte Scutaire, après lequel vinrent successivement s'asseoir sur le siège d'*Anicium*, Aurèle I cité par Grégoire de Tours comme vivant en 591, Epipode, Suacre, Armentaire, Faustin, Forbius, Flavien, Aurèle II, Benigne, Agrève, Dulcidius, Hilgeric, Torpion, Basile, &c. Mais parmi ces évêques il en est plusieurs dont l'existence est fort douteuse & la tradition seule établit l'ordre dans lequel nous venons de les énumérer. Cet ordre est celui qui a été

adopté par M. Francisque Mandet, un des plus récents historiens du Velai, le père de Gissey & frère Théodore qui les premiers ont écrit sur l'église du Puy. Il est néanmoins certain que plusieurs de ces évêques n'ont pas occupé la place qu'on leur assigne & qu'il y en a qui n'ont jamais existé; c'est du reste ce que les Bénédictins ont démontré dans une note antérieure<sup>1</sup>. Dans un travail plus récent encore sur les premiers évêques du Puy<sup>2</sup>, M. Aymard a repris la thèse combattue par les Bénédictins (Voyez t. II, Note LXXX & la Note additionnelle), thèse qui consiste à faire remonter la translation du siège épiscopal de *Ruessium* au Puy, sinon au troisième siècle, du moins au quatrième, entre les années 351 & 374; & comme il est prouvé que cette translation a été faite par S. Vosy, il prétend que cet évêque ne peut être l'abbé de Manlieu de même nom qui vivait au septième siècle, mais l'évêque Evodius qui a signé, sans indiquer le nom de son siège, au concile de Valence en 374. Il a été conduit à cette identification en observant qu'il se trouve, dans les catalogues que nous possédons des premiers évêques du Puy, une série de neuf évêques qui ne varie pas relativement aux noms & à l'ordre de succession des évêques qui ont dû siéger au Puy, pendant l'espace de temps compris depuis le transfert de la cité jusqu'à une époque voisine du règne de Charlemagne; période pendant laquelle l'église du Puy a dû faire usage de dyptiques. Passé cette époque, les listes varient à l'infini, ce qui peut s'expliquer par l'impossibilité où, par suite des événements, s'est trouvée l'église de tenir les dyptiques d'une manière régulière. Cette présomption d'une conservation possible des dyptiques par copie a servi de base au système de M. Aymard; c'est elle qui le décide à

rétablir les noms des premiers évêques du Puy dans un ordre qui, il est vrai, s'accorde parfaitement avec la tradition, mais qui s'écarte sensiblement du système adopté par les Bénédictins. En commençant par S. Vosy qui, suivant lui, vivait en 374, M. Aymard énumère les premiers évêques du Puy de la manière suivante : Evodius, Scutarius, S. Epipodius, S. Suacrus, S. Ermentarius ou Armentarius, Forbius, S. Aurelius, S. Benignus, S. Agrippanus, Dulcidius, &c. C'est du reste avec raison qu'il a retranché de cette liste Faustinus & Flavianus inventés par le père de Gissey, & Aurèle I, qui n'est que le produit d'une erreur. Il aurait pu omettre également le nom de Forbius qui ne nous est révélé que par une autorité peu digne de foi. Toutefois, il faut avouer que la grande érudition de M. Aymard & la connaissance approfondie qu'il a des antiquités de son pays, n'ont pu l'empêcher de se heurter à des difficultés qui deviennent de véritables impossibilités historiques. Sa thèse est ingénieuse, elle est fort habilement présentée; néanmoins elle ne convainc pas &, selon nous, elle laisse intact le système des Bénédictins, qui paraît dans son ensemble se rapprocher beaucoup plus de la vérité.

Ainsi, dans le système de M. Aymard, entre Ermentaire, qui vivait en 451, & Aurelius qui, au dire de Grégoire de Tours, était évêque en 591, il n'y a qu'un évêque pour occuper le siège : donc moins de trois évêques pour remplir un espace de cent quarante ans; & encore de ces trois évêques faut-il retrancher le nom de Forbius, qui n'est révélé que par la Vie de S. Didier ou Désiré; cette Vie est fort récente & présente, surtout dans les textes imprimés, de nombreuses interpolations. En donnant Scutarius comme successeur immédiat de S. Vosy, M. Aymard est forcé d'attribuer aux monuments qui nous révèlent l'existence de cet évêque une date beaucoup trop reculée. Il place à la fin du quatrième siècle ou au commencement du cinquième des inscriptions que M. Leblant considère comme de la fin de ce dernier siècle, & ce n'est qu'à l'aide de ce procédé un peu forcé qu'il a pu placer Scutarius, lequel, d'après

<sup>1</sup> Voyez tome II, Note LXXX, sur la translation du siège du Velai au Puy; & ci-dessus, Note XXVIII, sur quelques évêques du Puy.

<sup>2</sup> Aymard, *Les premiers évêques du Puy, Étude critique sur leur ordre de succession & sur la date de la translation du siège épiscopal de S. Paulien au Puy*; in-8°, Le Puy, 1870; & *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences & arts du Puy*, t. XXIX.

M. Leblant, vivait peut-être encore en 493, le troisième sur la liste avant Ermentarius qui, lui, vivait en 451. Quant à S. Vosy, auteur de la translation du siège de *Ruessium* au Puy, est-ce l'évêque Evodius qui a signé au concile de Valence en 374? Est-ce l'abbé de Manlieu de ce nom qui vivait au septième siècle? Les deux hypothèses peuvent être soutenues; cependant, comme, en suivant celle adoptée par M. Aymard, on arrive à des impossibilités matérielles, deux évêques pour un espace de cent quarante ans, &c., on est forcé de reconnaître que le système des Bénédictins offre beaucoup plus de vraisemblance; il y a néanmoins, dans le travail de M. Aymard, des faits dont l'ensemble jette un nouveau jour sur les origines chrétiennes de la ville du Puy. Ainsi il paraît certain que dès le cinquième siècle, & peut-être un peu avant, il y avait une église au Puy; que cette église, probablement reconstruite par Scutarius à la fin du cinquième siècle, a servi de lieu de sépulture à cet évêque<sup>1</sup> & plus tard à ses successeurs; le seul tort de M. Aymard est d'avoir voulu tirer de ce fait des conséquences trop étendues & d'avoir confondu l'époque de la translation du siège épiscopal au Puy avec celle de la construction d'une église sur le mont Anis. Ce sont là, en effet, deux choses fort distinctes; aussi, persistant dans l'opinion que nous avons déjà émise (t. II, Note LXXX) nous dirons que Scutarius, considéré avec raison comme le constructeur de l'église du Puy, a pu être enterré dans l'édifice qu'il avait fait élever à la fin du cinquième siècle, sans que pour cela cette église fût devenue le siège de l'évêché<sup>2</sup>; que plus tard l'église construite

au Puy ayant acquis de l'importance, soit comme lieu de dévotion, soit parce qu'on avait construit à côté un lieu de refuge, les évêques de la *Civitas Vellavorum*, successeurs de Scutarius, qui y avaient fait des séjours plus ou moins prolongés, finirent par s'y établir d'une manière définitive; que ce changement de résidence effectué par l'évêque S. Vosy, le même, croyons-nous, que l'abbé de Manlieu de ce nom, doit être fixé un peu après l'année 657.

Ainsi, en nous conformant à ce qui a été dit ailleurs par les Bénédictins & par nous, nous croyons devoir établir de la manière suivante la liste des évêques du Puy.

### *Évêques du Velai ou du Puy.*

I. S. GEORGES, apôtre du Velai & premier évêque de *Ruessium*.

II. S. MACAIRE, disciple de S. Georges.

III. S. MARCELLIN succéda à S. Macaire. Ses reliques furent, au neuvième siècle, transportées à Monistrol, dont l'église lui est dédiée.

IV. RORICE I.

V. EUSÈBE est désigné comme le successeur de Rorice.

VI. S. PAULIEN ne fut point, comme le prétendent la plupart des auteurs, le dernier évêque de *Ruessium*, puisque S. Vosy, qui transporta le siège au Puy, n'a vécu qu'au septième siècle. Les reliques de S. Paulien ont été conservées dans la crypte de la vieille église de la ville qui porte encore son nom.

VII. S. ARMENTAIRE est probablement l'évêque de ce nom qui souscrivit en 451 la lettre adressée au pape S. Léon par les évêques des Gaules.

VIII. S. SCUTAIRE fut le constructeur de la première église du Puy. Il y fut enterré. Scutaire vivait avant 493 d'après une

<sup>1</sup> La circonstance de la sépulture de l'évêque Scutaire dans l'église du Puy est une preuve manifeste que cette église n'était pas encore devenue le siège de l'évêché. Jamais, aux quatrième, cinquième & sixième siècles, on n'enterrait les évêques dans leur église cathédrale; c'était un usage constant d'ensevelir leurs corps dans une basilique située en dehors des murs de la ville épiscopale, dans un faubourg, & même à une plus grande distance.

<sup>2</sup> C'est à la fin du cinquième siècle seulement, vers 475 & un peu après, que se construisent dans

les Gaules la plupart des basiliques & des cathédrales. (*Saint-Martin de Tours, cathédrales de Nantes, de Clermont, &c.*) Évidemment c'est à la même époque, vers 480, qu'il faut faire remonter la construction de la basilique du Puy par l'évêque Scutaire.



inscription publiée par M. E. Leblant dans son recueil des inscriptions chrétiennes des Gaules.

IX. S. BENIGNE ne nous est connu que par son nom. Il fut inhumé, dit-on, dans l'église qui porte le nom de S. Vosy.

X. S. AURÈLE occupait le siège du Velai lors de l'apparition dans ce pays, vers 591, d'un faux prophète dont parle Grégoire de Tours.

S. SUACRE est peut-être le même que S. Scutaire; il est inscrit au 12 de novembre ainsi que S. EPIPODE, qu'on lui donne comme prédécesseur, dans le martyrologe de l'église du Puy; mais le défaut de données certaines sur ces deux évêques nous empêche de leur assigner un rang dans la série des évêques.

XI. S. VOSY, premier abbé de Manlieu en Auvergne vers l'an 657, fut élu évêque du Velai en 660 ou 670. Il fonda ou fit reconstruire l'église de Notre-Dame sur le mont Anis, & y transféra le siège épiscopal vers la fin du septième siècle. Les reliques de saint Vosy furent transportées sous le maître-autel de l'église de son nom au mois d'avril 1711, ainsi que celles de cinq autres évêques du même siège, & enfermées dans plusieurs châsses en février 1712.

FAUSTIN, FORBIUS & FLAVIEN, qui ne sont admis ni par le père le Cointe ni par les historiens de la province de Languedoc, doivent être retranchés de la série des évêques du Puy.

XII. S. AGRÈVE ou AGRIPPANUS.

XIII. DULCIDE, dont l'existence n'est pas beaucoup mieux établie que celle de Forbius & de Flavianus, fit, dit-on, transporter le corps de S. Agrève au Puy dans la chapelle souterraine de Saint-Étienne. Ce corps fut ensuite transféré dans une église que Dulcide fit bâtir sous son nom & qui depuis fut érigée en collégiale.

XIV. HIGELRIC occupait le siège du Puy en 705. Il vivait encore, croit-on, en 732 lorsque les Sarrasins firent irruption dans le Velai & détruisirent l'abbaye de Saint-Chaffre.

XV. TORPION contribua à relever l'abbaye de Saint-Chaffre.

XVI. BASILE occupait le siège du Puy vers 778.

XVII. RORICE II fut élu évêque vers l'an 800.

XVIII. DRUCTAN, religieux & abbé de Saint-Chaffre, succéda à Rorice vers l'an 840.

XIX. HARDOUIN occupait le siège du Puy en 860. Il assista en 861, seul des évêques du Languedoc, au concile de Thusi, diocèse de Toul, & se trouva au concile de Soissons en 866.

XX. GUI I souscrivit, en 875, un acte par lequel les évêques de la Province confirmèrent l'abbaye de Tournus dans la possession des biens qu'elle détenait dans le Velai. Il fut un des évêques qui ratifièrent en 876 l'élévation de Charles le Chauve à l'Empire. Gui mourut en Toscane, en allant à Rome.

XXI. NORBERT était, à ce qu'on prétend, fils de Bernard, comte d'Auvergne, & de la comtesse Ermengarde. Il succéda à Gui en 880, après avoir été élu par une partie du chapitre dont l'autre donna ses suffrages à Vital, frère du vicomte de Polignac. Les deux concurrents firent valoir leurs droits respectifs; mais ils firent un accord par lequel Norbert garda l'évêché, en cédant la ville de Saint-Paulien à Vital de Polignac. Les corps des premiers évêques du pays y reposaient encore; Norbert transféra les reliques au Puy. Nous devons noter ici que le seul document qui nous révèle l'existence de l'évêque Norbert est d'une authenticité fort douteuse; aussi est-il probable qu'il n'y a pas eu d'évêque du Puy de ce nom.

XXII. ADALARD souscrivit en 919 le testament d'Hervé, évêque d'Autun. Il fit présent à son église d'un recueil des conciles qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

XXIII. HECTOR paraît avoir succédé à Adalard, selon une charte de donation rapportée par dom Mabillon dans le tome IV des *Annales bénédictines*, p. 695. Il était fils d'Engelbert.

XXIV. GODESCALD, abbé de Saint-Chaffre, souscrivit en 936 les lettres de fondation de Chanteuges, monastère situé dans le diocèse de Saint-Flour & dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Cet évêque fut le principal exécuteur testamentaire de



Guillaume II, duc d'Aquitaine. En 951 il souscrivit à un acte de rétablissement du monastère de Sainte-Enimie, en Gévaudan. Il était encore évêque en 961 & permit cette année à Truand, doyen de la cathédrale du Puy, de bâtir une chapelle en l'honneur de S. Michel, sur la cime d'un rocher escarpé, taillé en pyramide, voisin du Puy & nommé l'Aiguille. Cette chapelle porte le nom de Séguret. Godescald mourut en 962.

On a supposé que vers ce même temps un évêque nommé *Arnaud* possédait le siège du Puy, mais il est certain que Godescald occupait alors ce siège, & qu'Arnaud était à cette époque évêque de Clermont.

XXV. BEGON succéda à Godescald en 962. On croit que c'est sous son épiscopat que S. Maïeul, abbé de Cluny, fit un pèlerinage à Notre-Dame du Puy.

XXVI. GUI II d'Anjou fut élu par le clergé & par le peuple en 975. Il était fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou, & de Gerberge. Dès sa jeunesse il avait pris l'habit monastique & avait cultivé les lettres dans l'abbaye de Cormeri en Touraine dont il était abbé. Il possédait aussi les abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Ferrières, diocèse d'Orléans, & de Villeloin, diocèse de Tours. Il en dissipa les biens, mais il s'efforça dans la suite de réparer le mal qu'il avait fait & le scandale qu'il avait causé, & bientôt la grande réputation de probité qu'il s'était acquise le fit élire évêque du Velai. Le roi Lothaire approuva cette élection. Gui trouva son diocèse en proie aux troubles, à la discorde & aux guerres privées. Il s'efforça de remédier aux maux qui l'accablaient, & dans une assemblée des principaux du pays, assisté de ses neveux, comtes de Gévaudan, il institua & fit établir la trêve de Dieu. Il dédia à S. Michel la chapelle que Truand avait élevée sur la roche de l'Aiguille & fonda en 993, de l'avis de sa sœur Adélaïde, comtesse de Gévaudan, le monastère de Saint-Pierre dans la ville du Puy, pour l'expiation de ses péchés & de ceux de ses parents. Gui d'Anjou mourut en 996 ou 997, & fut inhumé dans le monastère de Saint-Pierre qu'il avait fondé.

On a voulu, sur la foi des *Gesta consulum Andegavorum*, mettre Dreux, frère de

Gui d'Anjou, au nombre des évêques du Puy; mais il est aujourd'hui prouvé que l'allégation de l'auteur de cette chronique, au sujet du successeur de Gui d'Anjou, est erronée. C'est ce qui a été déjà reconnu par M. Francisque Mandet dans son *Histoire du Velai*. Celui que Gui désigna d'office pour son successeur & qu'il imposa aux habitants du Puy, de son vivant & sans leur consentement, est Étienne de Gévaudan, son neveu ou son petit-neveu.

XXVII. ÉTIENNE I était petit-fils ou le troisième fils d'Étienne, comte de Gévaudan, & d'Adélaïde, sœur de Gui d'Anjou. Nommé d'office & contrairement aux règlements de l'église par son oncle Gui, il fut déposé dans un concile tenu à Rome en 998 par le pape Grégoire V, comme s'étant emparé de l'évêché sans le consentement du clergé & du peuple.

XXVIII. THÉOTARD fut élu évêque par le clergé & le peuple du Velai en 998. Il était religieux bénédictin d'Aurillac. Son élection fut confirmée par le pape Silvestre II, successeur de Grégoire V, par une bulle de 999.

Le concile qui avait déposé Étienne de Gévaudan statua que le nouvel évêque du Puy serait ordonné par le pape lui-même. C'est depuis lors que les évêques du Puy ont longtemps conservé le privilège d'être exempts de la juridiction des archevêques de Bourges & d'être soumis immédiatement au pape.

Les auteurs de l'ancien *Gallia Christiana* placent ici un Gui III qui n'est autre que Gui II, prédécesseur de Théotard.

XXIX. FREDOL D'ANDUZE, fils de Bernard, seigneur d'Anduze, & de Garsinde, succéda en 1016 environ ou plutôt en 1020 à Théotard dans l'évêché du Puy. Il se montra fort libéral envers son église. On ignore l'époque de sa mort.

XXX. ÉTIENNE II de Mercœur, originaire d'Auvergne, fils de Béraud II & neveu de S. Odilon, abbé de Cluny, ou d'une autre famille selon Baluze, étant fils de Gui II, seigneur de Thiern, paraît comme évêque du Puy en 1031; il souscrivit les lettres de fondation du monastère de Saint-Satur près Sancerre, en 1034. Il mourut en 1053 au mois de mars & fut inhumé dans l'église du

monastère de la Voulte-sur-l'Allier, en Auvergne, qu'il avait fondé de concert avec S. Odilon, abbé de Cluny, son oncle paternel. Suivant une chronique manuscrite de Saint-Pierre du Puy, ce fut en 1043, sous l'épiscopat d'Étienne, qu'Arbert & Rostaing cédèrent le désert de la Chaise-Dieu, en Auvergne, à S. Robert pour y jeter les fondements de la célèbre abbaye de ce nom.

XXXI. PIERRE DE MERCŒUR, qu'on croit être neveu du précédent, était prévôt de la cathédrale du Puy. Pons, comte de Toulouse, s'opposa à son élection & nomma de son autorité privée pour évêque Bernard, archidiacre de Mende, dont il avait reçu une somme considérable. Le roi Henri, gagné aussi, dit-on, par argent, se déclara pour l'archidiacre; mais les députés du clergé & du peuple du Puy eurent recours à l'autorité du pape Léon IX, près duquel ils se rendirent en 1053. Le pape confirma l'élection de Pierre de Mercœur & le sacra lui-même. Cet évêque eut de grands démêlés avec les habitants du Puy & avec les seigneurs voisins, surtout avec le vicomte de Polignac. Il assista en 1056 au concile de Toulouse. En 1062 il reçut l'acte en vertu duquel le comte de Bigorre soumit son comté à l'église du Puy par dévotion à la Vierge. Pierre entreprit ensuite le voyage de Jérusalem; mais au retour il mourut à Gênes le 13 juillet 1073. Des chanoines de Notre-Dame, qui l'avaient accompagné, rapportèrent son corps & le déposèrent dans l'église du monastère de la Voulte, près de son oncle Étienne.

XXXII. ÉTIENNE III DE POLIGNAC, dit Brisefer, fils d'Armand III, était prévôt de l'église du Puy & en même temps évêque de Clermont vers 1052. Pensant que le siège du Puy était plus riche que celui de Clermont & le trouvant plus à sa convenance, il se mit au rang des prétendants, à la mort de Pierre, & réussit à se faire élire; mais il rencontra un dangereux compétiteur dans un certain Étienne qui, ayant gagné par argent une partie des fidèles, s'empara du siège. Étienne de Polignac chassa bientôt cet intrus; mais sachant que son élection n'était guère plus canonique, il alla à Rome pour la faire confirmer par le pape.

Élu en 1073, Étienne conserva son siège jusqu'en 1081 où il fut déposé par le pape pour ne pas s'être conformé aux ordres qu'il lui avait donnés & aux promesses qu'il lui avait faites de n'être que l'administrateur de l'évêché. Il fut même anathématisé dans le troisième concile de Rome, tenu par Grégoire VII, pour cause d'homicide & de simonie, & pour s'être maintenu sur le siège du Puy par la force & la violence.

XXXIII. AYMAR OU ADHÉMAR DE MONTEIL succéda à Étienne vers 1082. Il fit le voyage de la terre sainte & à son retour, vers 1087, afin de retirer les biens ecclésiastiques des mains des vicomtes de Polignac qui s'en étaient emparés, il leur fit la guerre. Ceux-ci se désistèrent de leurs prétentions moyennant 25,000 sols, monnaie du pays.

Le pape Urbain II vint en 1095 au Puy, où il avait d'abord résolu d'assembler un concile; mais ce fut à Clermont que ce concile se tint, le 18 novembre. Adhémar s'y distingua. Le pape, ayant déterminé la croisade pour la délivrance du Saint-Sépulcre, l'expérience & la sagesse d'Adhémar le firent choisir pour conduire les croisés. Il mourut de la peste à Antioche le 1<sup>er</sup> août 1098. A son lit de mort il exhorta les chefs à s'unir entre eux & recommanda sa famille au comte de Toulouse, & son chapelain Bernard, homme de lettres, à Boémond qui le fit nommer plus tard patriarche d'Antioche. Adhémar fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Pierre.

XXXIV. PONS I DE TOURNON, abbé de la Chaise-Dieu, fut unanimement élu en 1102 par le clergé & le peuple du Velay. Le siège avait vaqué quatre ans. Quoique déjà âgé lors de son élection, Pons entreprit de réduire à l'obéissance plusieurs nobles de la ville du Puy, qui avaient érigé des tours dans leurs maisons pour être en état de tyranniser le peuple. Il fut obligé d'employer la force & parvint à réduire ces nobles qui se reconnurent vassaux de l'église, moyennant cependant 10,000 sols qu'il leur distribua. Il mourut en 1112, le 24 janvier.

XXXV. PONS II MAURICE DE MONTBOISSIER fut élu par le clergé & le peuple en 1112. Il était oncle ou grand-oncle ma-

ternel de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Quelques habitants, parmi lesquels il y avait des hommes puissants, ayant contesté son élection, il se rendit à Rome & fut sacré par le pape Pascal II. Ses ennemis lui firent alors la guerre, ce qui causa beaucoup de mal au pays. Pons parvint cependant à obtenir la paix, partit pour Jérusalem & fut absent deux ans & demi. Atteint d'une longue maladie, il se fit porter à Montpellier où il mourut le 11 avril 1128. Il fut inhumé à la Chaise-Dieu.

XXXVI. HUMBERT succéda à Pons en 1128. Il se fit sacrer à Rome en 1130. En 1134, le roi Louis le Gros étant à Orléans lui donna le temporel de la ville du Puy avec le château de Corneille, les droits de péage, de monnaie, de justice, &c. Humbert mourut le 17 octobre 1144.

XXXVII. PIERRE II fut élu en 1145 évêque du Puy. Il reçut d'Eugène III, à Viterbe, la consécration & le *pallium*. En 1146, Louis le Jeune confirma en sa faveur, le 5 mai, les chartes & franchises que ses prédécesseurs avaient accordées à l'église du Puy, sauf toutefois les droits du roi, les droits de justice & les coutumes du royaume. Jean, comte de Rouergue, rendit hommage à cet évêque en 1154 pour les châteaux de Ségur & de Taur. Pierre mourut le 30 août 1155 & fut inhumé à Cistrières.

XXXVIII. PONS III est connu par un diplôme de Louis VII à lui adressé, & daté de Bourges en 1159. Ce diplôme confirme les privilèges accordés précédemment à l'église du Puy.

XXXIX. PIERRE III succéda au précédent en 1159. Il ouvrit les châsses où étaient enfermées les reliques de S. Georges, apôtre du Velai, & de S. Hilaire, évêque de Poitiers, qu'il transporta en 1162 sous l'autel de l'église Saint-Georges. Il ne put mettre fin aux exactions des vicomtes de Polignac qui avaient mis des péages sur tous les chemins & rançonnaient les pèlerins qui se rendaient au Puy. Le roi Louis le Jeune fut obligé de venir à Souvigny pour ménager un accord entre l'évêque & le vicomte de Polignac, qui s'engagea, en donnant des otages & autres sûretés, à ne plus percevoir aucun droit de passage & à vivre en paix avec l'évêque;

mais le vicomte de Polignac recommença bientôt ses exactions, & quelques années après le roi dut revenir pour punir les nouvelles infractions à ses ordres. Pierre donna à l'église du Puy trente marcs d'argent pour fonder son anniversaire. On croit qu'il mourut vers 1189.

XL. AINARD ou AYMARD succéda à Pierre III en 1189. Il prêta serment de fidélité à Philippe-Auguste peu de temps après son retour de la terre sainte. Ce prince donna en 1192 à Aymard la faculté de percevoir les revenus de l'évêché qu'il avait saisis à cause de sa révolte. En 1193, au mois de juin, le roi enjoignit aux habitants du Puy de rendre à leur évêque les honneurs qui lui étaient dus. Par une autre charte, il ordonna au vicomte de Polignac d'observer les traités que lui ou ses prédécesseurs avaient faits avec les évêques du Puy.

XLI. ODILON DE MERCŒUR, fils de Béraud, seigneur de Mercœur, & d'une fille de Guillaume, comte d'Auvergne, était doyen de l'église de Brioude. Il succéda à Aymard en 1197. Bertrand, seigneur d'Espaly, avant de se faire chartreux, donna son château d'Espaly à l'église du Puy. Odilon était encore évêque en 1202.

XLII. BERTRAND DE CHALENÇON est qualifié évêque dès 1198; néanmoins ce n'est qu'en 1202 qu'il succéda régulièrement à Odilon. En 1209 Bertrand prit part à la croisade contre les albigeois. Il commandait un corps de troupes. En 1211 il accorda, de concert avec son chapitre, au roi Philippe-Auguste, un subside de 250 marcs d'argent. Par reconnaissance, ce prince lui donna à lui & à ses successeurs, en augmentation de régale, le château d'Arzon pour lequel l'évêque dut rendre hommage. En 1213, au mois d'août, Pons IV, vicomte de Polignac, fit hommage à ce prélat de sa vicomté. C'est, dit-on, le premier hommage rendu par les vicomtes de Polignac, pour le château de ce nom, aux évêques du Puy. Bertrand mourut le 21 décembre suivant.

XLIII. ROBERT DE MEHUN succéda à Bertrand à la fin de l'année 1213. Il n'était encore qu'évêque élu du Puy lorsque le roi lui accorda, en 1215, comme à ses succes-

seurs, l'amortissement des châteaux de Chalencçon, de Rochebaron, de Chapdeuil, de Glavenas & d'Arzon, qui relevaient du domaine royal, en fief. Robert assista en 1215 au concile de Latran, convoqué par Innocent III. Il avait eu quelques difficultés avec les habitants du Puy; mais de retour dans sa ville étant accompagné de Gui, comte de Forez, il fit signifier aux habitants un bref du pape qui leur ordonnait de se soumettre à leur évêque. Loin d'obéir, les habitants du Puy prirent les armes & Robert fut obligé de se retirer dans le Forez, d'où il excommunia ses adversaires; il finit cependant par faire la paix, mais il n'en jouit pas longtemps. Un chevalier nommé Bertrand de Carès, qui avait été excommunié en raison des dommages qu'il avait causés à l'église, s'associa avec une troupe de bandits et l'assassina le 21 décembre 1219, au village de Saint-Germain de la Prade.

XLIV. ÉTIENNE DE CHALENÇON était déjà élu évêque du Puy en 1220, au mois d'août. Pons de Chapdeuil lui rendit alors hommage pour les châteaux de Chapdeuil, de Mazères, de Beaulieu, &c., qu'il tenait de l'évêque. Étienne se rendit en juillet 1222 près d'Honorius III qui l'ordonna diacre, prêtre, & le sacra évêque. Il lui donna le *pallium*. Étienne introduisit dans la ville du Puy les dominicains & les franciscains. Il eut un différend avec Pons de Montlaur qu'il prit les armes à la main & qu'il retint dans les prisons de l'évêché. Pons, vicomte de Polignac, fit également hommage au prélat, après s'être entendu avec lui. En 1227 Jean, archevêque de Vienne, se rendit au Puy pour y recevoir, par ordre du pape, l'argent que cette église avait emprunté en Italie & s'accorda avec le doyen, le prévôt & le chapitre pour qu'ils payassent mille marcs sterling à leurs créanciers. Étienne reçut en 1229 l'hommage de Philippe & d'Adhémar de Poitiers, comtes de Valentinois, pour les châteaux de Fay, de Montréal, de Queyrières, &c. Ce prélat mourut au mois de février 1231. On lui attribue l'histoire de la vie de S. Placide qu'on trouve dans le recueil de Surius.

XLV. BERNARD DE ROCHEFORT succéda à Étienne en 1231. Il est connu par l'acte

de sécularisation des chanoines réguliers de Mende, car il administrait aussi cette église dont le siège était vacant, & dont les évêques & ceux du Puy se suppléaient réciproquement. Il fit son testament en 1236.

XLVI. BERNARD II DE MONTAIGU, originaire d'Auvergne, convint avec les chanoines, en 1237, de faire élever des murs pour leur défense commune, & d'y renfermer tout l'espace compris entre le palais épiscopal & l'abbaye de Saint-Vosy. En 1239, Bernard accompagna le roi S. Louis à Sens & en reçut en présent une des épines de la couronne de Jésus-Christ. Les habitants du Puy tentèrent de se soustraire à l'autorité temporelle de l'évêque; mais celui-ci, appuyé par le roi, obligea les mécontents à se soumettre. De son temps, le 16 juillet 1247, la foudre tomba sur le clocher de Saint-Michel de l'Aiguille ou de Séguret, & le renversa. Bernard mourut le 23 février 1248.

XLVII. GUILLAUME DE MURAT fut élu en 1248; il était également originaire d'Auvergne; il fut un des commissaires nommés par Innocent IV pour informer sur le fait de la pénitence de Raimond, comte de Toulouse, qui avait été enlevé par une mort subite, & qui, après avoir entendu les témoins, donnèrent l'absolution au feu comte, suivant les dispositions de la bulle publiée à cet effet. Guillaume de Murat vivait encore en 1250.

XLVIII. BERNARD III DE VENTADOUR, de la famille de ce nom en Limousin, fut élu en 1251; il refusa d'abord au roi saint Louis, qui revenant de Syrie passait par le Puy, le 9 août 1254, le droit de régale sur son église; mais s'étant rendu à la cour, il reconnut plus tard ce droit sur la ville du Puy seulement, devant le conseil du roi. Il prêta ensuite serment de fidélité au roi. Bernard résigna la même année; il avait été chapelain du pape Innocent IV.

XLIX. ARMAND DE POLIGNAC, des vicomtes de ce nom, fils de Pons IV & d'Alcinoë de Montlaur, succéda à Bernard III, en 1255, après avoir été abbé de de Saint-Pierre de la Tour & prévôt de Notre-Dame du Puy. Il reconnut, en 1256, le droit de régale du roi sur son siège

pendant la vacance. Cet évêque mourut le 17 mai 1257, & fut inhumé dans le cimetière du monastère de Viages.

L. GUI III FOUCAUD ou FULCUDI, natif de Saint-Gilles, en Languedoc, avait embrassé dans sa jeunesse le métier des armes. Il se livra ensuite à l'étude des lettres & de la jurisprudence, & y acquit une si grande réputation qu'il fut considéré comme le premier jurisconsulte de France. Cette réputation, sa science & son intégrité engagèrent S. Louis à l'admettre dans ses conseils. En 1255, ayant perdu sa femme dont il lui restait deux filles, Gui embrassa l'état ecclésiastique. Il fut d'abord archidiacre du Puy, & ensuite choisi en 1257 pour succéder à Armand. Les chanoines de l'église de Narbonne, déterminés par son mérite, l'élurent pour leur archevêque, le 10 octobre 1259; mais Gui ne prit possession de l'archevêché que longtemps après. Il ne prenait encore que le titre d'archevêque élu en 1260, & continuait d'administrer l'évêché du Puy. Il parvint enfin, en 1265, à la souveraine puissance sous le nom de Clément IV.

LI. GUILLAUME DE LA ROUE, religieux de la Chaise-Dieu, prieur de la Chau, diocèse de Clermont, & de Sainte-Croix de Savigny, diocèse de Lyon, fut élu en juillet 1260 évêque du Puy; mais il eut pour concurrent Simon, trésorier de Saint-Martin de Tours, que le doyen & le prévôt de l'église du Puy avaient élu de leur côté. Guillaume évinça enfin son compétiteur & fut sacré le 22 février 1263 par le pape Urbain IV. Gui Foucaud, devenu pape sous le nom de Clément IV, lui envoya le *pallium* en 1267, & fit en même temps présent à l'église de Notre-Dame du Puy de plusieurs reliques enfermées dans des châsses d'argent. En 1273, Guillaume acheta de Jarenton de Saint-Romain, le château de Beaujeu pour le prix de 1020 francs, & de Guignes de Saint-Didier, le château de Monistrol pour 1360 francs. En 1282, Humbert I de la Tour du Pin, chef de la troisième branche des Dauphins, & son épouse Anne, héritière de la seconde branche, firent hommage à Guillaume pour un canonicat de l'église du Puy que ledit Humbert tenait par héritage de ses ancêtres. Il

eut quelques différends avec les habitants du Puy; le roi prit fait & cause pour l'évêque & priva les habitants révoltés d'une partie de leurs privilèges.

Guillaume décéda au mois d'août 1283 & fut inhumé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Les chanoines élurent pour le remplacer Pierre d'Estaing, archidiacre de Rodez, qui ne voulut pas accepter.

LII. GUI IV fut élu évêque du Puy sur le refus de Pierre d'Estaing. Ce prélat vécut si peu de temps qu'Odon de Gissej n'en a pas même fait mention. Son existence est cependant admise par les historiens de Languedoc. En raison de sa mort ou de sa démission, Caston de Cornon, chanoine & chantre de Notre-Dame du Puy, fut nommé administrateur de l'évêché, conjointement avec les abbés de Séguret & de Saint-Pierre de la Tour, & Jean de Baron, autre chanoine.

LIII. FREDOL II DE SAINT-BONNET, natif de Suse, auparavant évêque d'Oviedo en Espagne, fut nommé par Martin IV, à la prière du chapitre, & recommandé au roi Philippe le Hardi le 2 septembre 1284. Il fit son entrée solennelle dans la ville du Puy le 30 septembre suivant. En 1288, Fredol introduisit les carmes dans la ville du Puy. Il mourut en 1289 & fut inhumé chez les dominicains.

LIV. GUI V DE NEUFVILLE, prévôt de l'église de Chartres, chapelain du pape Nicolas IV, fut nommé évêque en juillet 1290, sur la démission du candidat élu par le chapitre dont on n'a pas conservé le nom. Gui reçut en 1293, pour l'église du Puy, l'hommage du comte de Bigorre. Il fut obligé d'aliéner une partie des trésors de l'église du Puy pour soutenir les droits de cette église. En 1294 il fut transféré à Nantes, & à Saintes en 1296.

LV. JEAN I DE COMINES, abbé régulier de Saint-Victor de Marseille en 1277, & de Saint-Germain des Prés en 1289, fut nommé évêque du Puy par Boniface VIII, qui le recommanda au roi au mois d'avril 1296. Charles, comte d'Alençon, de Valois & d'Anjou, fils du roi, le chargea, en 1296, avec Pierre, évêque d'Orléans, de traiter la paix avec le roi d'Aragon. Cet évêque

admit le roi en paréage, en 1306, pour la ville & le territoire du Puy. Le prince, à cette occasion, lui donna la ville d'Anduze, dans les Cévennes. C'est en raison de cet acte que fut fait le distique suivant :

Ben fut l'évesque del Peu buse,  
Quand changet le Peu per Anduse.

Jean est le premier évêque du Puy qui ait pris le titre de comte de Velai. Il transigea, en 1303, avec le roi pour le comté de Bigorre dont il lui céda le droit pour une rente de 300 livres. Il fut présent à l'ordonnance rendue par Guillaume de Plasian sur la construction du pont Saint-Esprit. Il mourut en 1308 le 24 de juin, & fut inhumé dans l'église des Cordeliers du Puy, dans la chapelle de Saint-Michel.

LVI. BERNARD IV DE CASTANET, natif de Montpellier, avait été auditeur du palais apostolique à Rome & évêque d'Albi depuis 1276, où il fit réparer & en partie rebâtir la cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui. Il succéda à Jean de Comines au mois d'octobre 1308. Il avait possédé l'évêché d'Albi pendant trente ans; mais son zèle extrême contre l'hérésie avait tellement irrité les habitants, que leur opposition l'obligea de changer de résidence. Il fonda, en 1309, une collégiale de treize chanoines dans l'église de Saint-Marcelin de Monistrol en Velai & autorisa, en 1312, la fondation du monastère de filles du Val-Privas. Il reçut l'hommage de Guillaume de Poitiers, comte de Valentinois, & des autres feudataires. Il augmenta beaucoup le temporel de son évêché. Le Pape Jean XXII le nomma cardinal & évêque de Porto le 17 décembre 1316, en lui laissant la faculté de garder en commende l'évêché du Puy. Il mourut à Avignon le 14 du mois d'août de l'an 1317.

LVII. GUILLAUME III DE BROSE, de la famille des seigneurs de Saint-Sevère, était évêque de Rieux lorsqu'il fut transféré au Puy, le 1<sup>er</sup> novembre 1317. Il passa à Meaux en 1318, de là à Bourges, & de Bourges à Sens.

LVIII. DURAND DE SAINT-POURÇAIN, ainsi nommé du lieu de sa naissance, & quelquefois appelé Ferrand, était un sa-

vant dominicain, docteur en théologie. Il succéda à Guillaume en 1318. En 1320 il dressa & promulgua des statuts pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Un édit du roi Philippe V chassa les juifs de la ville du Puy sur l'accusation portée contre eux d'avoir tué un jeune clerc de Notre-Dame. En 1325 l'abbesse de Mercoire rendit hommage à l'évêque qui, en 1326, fut transféré à Meaux. On trouve dans Trithème & dans Bellarmin le catalogue des ouvrages de Durand de Saint-Pourçain. Cet évêque mourut le 10 septembre & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Chaffre.

LIX. PIERRE V GOGUEIL, Parisien de naissance, prit possession du siège, par procuration, le 6 juin 1326. Il est cité dans une charte de la Sauve-Bénite, en 1327. Il mourut au mois de février 1328.

LX. BERNARD V LE BRUN, natif du Limousin, était doyen de Notre-Dame du Puy & peut-être l'était-il aussi de l'église de Limoges. Il succéda à Pierre en 1328 & prit possession le 1<sup>er</sup> mai. Jean XXII lui envoya en cette même année plusieurs reliques & des présents considérables. Bernard assista, en 1330, à la dédicace de l'église de Saint-Louis de Poissy, où se trouva présent le roi Philippe VI. Il fut transféré à l'évêché de Noyon en 1342 & mourut le 23 janvier, suivant le nécrologe des frères mineurs du Puy, où il est surnommé Bruni.

LXI. JEAN II DE CHAMDORAT, natif du Velai, docteur en droit, auditeur du palais apostolique, religieux & abbé de la Chaise-Dieu, fut nommé successeur de Bernard V par le Pape Clément VI, en 1342. Il contribua beaucoup à la réconciliation des habitants du Puy avec le roi Philippe de Valois & leur procura le rétablissement du consulat dans leur ville. Ils en étaient privés depuis qu'ils s'étaient rendus coupables du meurtre des officiers de l'évêque Guillaume de la Roue.

Jean mourut le 15 décembre 1352, à son château de Monistrol, & fut inhumé dans la grande chapelle intérieure de l'abbaye de la Chaise-Dieu, dédiée à Notre-Dame, qu'il avait fait bâtir.

LXII. JEAN III DE JAURENS, ou JOFROI, était originaire du Limousin. Il était né en 1309, & succéda à Jean de Chamdorat

en 1358. Après la mort de cet évêque, le chapitre avait élu Guillaume de Chalencçon, chanoine et trésorier de Notre-Dame; mais celui-ci ne put conserver le siège. Jean était docteur de l'université de Toulouse, où il avait professé le droit. Il a noté lui-même les principaux événements de sa vie dans le calendrier placé en tête de son missel, beau manuscrit du quatorzième siècle, décoré de ses armes, d'argent à trois merlettes d'azur avec une bordure de même. Ce sont les mêmes que celles vues sur son tombeau, & décrites par dom Estiennot dans ses *Fragmenta historiae Aquitanicae*. Quelques-unes de ces notes ont déjà été imprimées par les éditeurs du nouveau *Gallia Christiana*. Nous les publions de nouveau, d'après le manuscrit latin 828, en suivant l'ordre chronologique & le nouveau style', ce qui modifie quelques-unes

1309. VIII aut VII calend. decemb. Anno Domini MCCCIX<sup>o</sup>, fui natus, hic quam potui informari.
1339. Junius, hac mense fui presentatus, examinatus et habui licentiam, anno Domini MCCCXXXIX.
1339. Calend. octob. Hac die fui factus doctor Tholosae, anno Domini MCCCXXXIX.
1342. V calend. octob. Hac die decessit Dominus meus cardinalis de Gardia, anno Domini MCCCXLII.
1343. III nonas martii. Hac die fui factus auditor palatii, anno Domini MCCCXLII.
1344. XII calend. augusti. Hac die decessit B. nepos meus in Bellicadro, anno MCCCXLIV, et jacet ante altare beati Nazarii.
1345. IX calend. martii. Hac die decessit Dominus P. canonicus Albiensis, patruus meus, anno Domini MCCCXLIV.
1346. Calendis martii. Hac die fui presbyter ordinatus in Avenione, anno Domini MCCCXLV.
1347. III nonas aprilis. Hac die decessit D. Nicolaus archiepiscopus Rothomagensis, anno Domini MCCCXLVII.
1347. IV calend. julii. Hac die decessit Dominus P. prior claustralis ecclesiae Tholosanae, patruus meus, anno Domini MCCCXLVII.
1347. IV idus julii. Decessit Tholosae, Stephanus monachus Auriliacensis, nepos meus, anno Domini MCCCXLVII.
1348. VIII idus julii. Hac die natus est Johannes, anno vero MCCCXLVIII.
1348. XIX calend. septemb. Hac die fui factus episcopus Regensis, anno Domini MCCCXLVIII.

des dates données par le *Gallia Christiana* pour la vie de cet évêque. Ainsi on voit qu'il fut auditeur du palais en 1343, prêtre en 1346, puis évêque de Riez en 1348, consacré le 22 mars 1349, évêque de Valence en 1353, évêque de Luçon en 1354, d'Elne dans la même année, d'où il fut transféré au Puy le 27<sup>e</sup> jour de février. Il reçut plusieurs actes d'hommage dans son château d'Espaly, & vécut jusqu'en 1361. Quelques-uns prétendent cependant qu'il mourut en 1359. Il fut inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Vosy, qu'il avait enrichie de ses dons.

LXIII. JEAN IV DE CARDAILLAC ne remplit que peu de temps le siège du Puy, car il fut transféré à la métropole de Braga en 1361, dès la première année de son épiscopat.

LXIV. BERTRAND II DE LA TOUR, fils de Bertrand IV, seigneur de la Tour, & d'Isabelle de Lévis, était abbé séculier de l'église collégiale de Saint-Geniès, près de Clermont, lorsqu'à l'âge de vingt-six ans il fut fait, en 1355, évêque de Toul. Il fut transféré au Puy le 18 décembre 1361, selon Baluze. En 1374, la ville du Puy fut désolée par une grande famine pour laquelle on eut recours à l'intercession de la Vierge.

1349. XI calendas aprilis. Hac die fui consecratus episcopus, anno Domini MCCCXLVIII.
1350. V idus aug. Hac die fui factus auditor contradictarum, anno Domini MCCC<sup>o</sup>.
1352. VIII idus decemb. Hac die in tertiis migravit Dominus Clemens papa VI<sup>us</sup>, anno MCCCCLI.
1352. XV calend. januar. Hac die fuit assumptus Dominus cardinalis Ostiensis in summum pontificem, anno Domini MCCCCLI, inter tertiam et meridiem.
1353. VI nonas martii. Hac die fui translatus ad ecclesiam Valentinensem, anno [Domini] MCCCCLI.
1354. III nonas maii. Hac die fui translatus ad ecclesiam Lucionensem, anno Domini MCCCCLIV.
1354. XI calend. decemb. Hac die fui translatus ad ecclesiam Elnensem [anno Domini] MCCCCLIV.
1355. VII idus maii. Hac die transfretavi mare rediens de Anglia, anno MCCCCLV.
1358. III calendas martii. Hic fui translatus ad Aniciensem ecclesiam de Elnensi, anno Domini MCCCCLVII.



Dans l'automne de la même année, l'église de Notre-Dame fut ébranlée par un tremblement de terre & on fut obligé de la fortifier par un arc-boutant. Bertrand Duguesclin visita la ville & la cathédrale en 1380, & à la prière des habitants, il mit le siège devant le château de Randon, dont le seigneur causait de fréquents dommages à la ville. On sait qu'il perdit la vie pendant ce siège, & que les assiégés apportèrent les clefs de la ville comme ils s'y étaient engagés & les déposèrent sur son cercueil. Une charte de Montaigu donne à Bertrand, administrateur perpétuel de l'évêché du Puy, le titre de patriarche de Jérusalem en 1382. Il mourut le 14 mai & fut inhumé dans l'église des cordeliers de Clermont.

LXV. BERTRAND III DE CHANAC, archevêque de Bourges, & depuis cardinal & patriarche de Jérusalem, eut l'administration de l'évêché du Puy en 1383; il prit dans les actes le titre de comte de Velai & mourut en 1386.

LXVI. PIERRE VI GÉRARD ou GÉRAUD, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, surnommé le cardinal du Puy, était prévôt de Marseille lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Lodève, d'où il fut transféré au Puy en 1386. Clément VII l'employa en qualité de nonce & le créa plus tard, en 1390, cardinal à Avignon. Benoît XIII le nomma évêque de Tusculum en 1402 & grand pénitencier du Siège apostolique. Dans la suite il abandonna le parti de Benoît XIII pour embrasser celui d'Alexandre V & de Jean XXIII; il n'en conserva pas moins la pourpre, l'évêché de Tusculum & la grande pénitencerie. Il fut enfin nommé administrateur d'Avignon, où il mourut le 9 septembre 1415.

LXVII. GILLES DE BELLEMÈRE, fameux canoniste, référendaire & auditeur de rote dont il a recueilli les décisions, fut transféré de Lavour au Puy, le 17 octobre 1390. Peu de temps après il passa sur le siège d'Avignon.

LXVIII. ITHIER DE MARTREUIL fut d'abord chantre de l'église de Poitiers & prévôt de Saint-Omer, chancelier du duc de Berry, & succéda à Gilles vers 1391. Il reçut & traita magnifiquement à son château d'Espaly le roi & ses oncles les ducs

de Berry & de Bourgogne, lors de leur passage au Puy. Il fut transféré, en 1395, à l'évêché de Poitiers.

LXIX. PIERRE VII D'AILLY, né à Compiègne en 1350, célèbre docteur de la faculté de Paris, chancelier de l'université, chanoine d'Amiens en 1379, archidiacre de Cambrai, succéda à Ithier le 30 avril 1395. Il fut transféré à Cambrai le 20 mai 1397, & devint cardinal. Il légua à l'église du Puy 400 moutons d'or pour fonder son anniversaire.

LXX. ÉLIE DE LESTRANGE, savant théologien, grand prédicateur, fut transféré le 20 mai 1397 de l'évêché de Saintes à celui du Puy. Il prit possession du siège le 25 juin 1399. Il fut présent à l'assemblée convoquée par le roi, en 1398, dans le but de se soustraire à l'obéissance de Benoît XIII & se déclara pour la négative. Le duc de Berry, en 1402, fit en conséquence informer contre lui & fit saisir son temporel. L'évêque excommunia Guillaume Barreau, secrétaire du roi, & les autres officiers qui avaient exécuté la saisie. Le roi ayant (1403) reconnu de nouveau Benoît pour pape légitime donna main levée à Élie; mais au lieu de révoquer l'excommunication lancée contre Barreau, Élie renouvela en chaire l'anathème prononcé contre lui, si bien qu'il ne fut rétabli dans la possession des domaines de son église que lorsqu'il eut définitivement abandonné le parti de Benoît XIII. Élie mourut en 1418, le 17 juillet, & fut inhumé dans l'église des Cordeliers du Puy.

LXXI. GUILLAUME III DE CHALENÇON, fils de Guillaume, baron de Chalençon, & de Catherine de la Mothe Saint-Jean, succéda à Élie le 23 septembre 1418, étant doyen de l'église du Puy. En 1419 il reçut Louis, roi de Sicile, & Yolande d'Aragon, sa femme, qui vinrent visiter l'église de Notre-Dame. Le dauphin Charles, depuis Charles VII, fit une entrée solennelle au Puy le 15 mai 1420; peu de jours après le dauphin apprit la mort du roi son père, & fut proclamé roi de France dans le château d'Espaly. En 1432 fut bâti le monastère des Clarisses, dont sainte Colette, née à Corbie, fut la première abbesse.

Guillaume mourut le 25 novembre 1443



& fut inhumé chez les cordeliers du Puy. Il avait accordé aux curés de son diocèse la faculté de tester, & cette permission leur fut confirmée par le pape Martin V.

LXXII. JEAN V DE BOURBON, fils naturel de Jean, duc de Bourbonnais & d'Auvergne, avait été d'abord religieux & abbé de S. André d'Avignon; il fut élu évêque du Puy le 2 décembre 1443, prit possession, par procureur, le 2 janvier 1444, & arriva au Puy le 29 octobre 1445. Les commissaires du roi saisirent en 1450 & mirent sous la main du roi le temporel de l'évêque, qui n'avait pas voulu prêter serment au roi, prétendant qu'il n'y était pas tenu. Il se soumit cependant, & devint abbé de Cluny en 1456. Jean V présida les États assemblés au Puy en 1452, & y dressa les articles des cahiers de doléances; il présida également ceux tenus à Montpellier en 1454, au Puy en 1464 & à Montpellier en 1466. Pendant la tenue de ces derniers, il fut le principal commissaire du roi, & comme le lieutenant général du duc de Bourbonnais, gouverneur du Languedoc. Pendant les États tenus au Puy, en 1467, il engagea l'assemblée à demander au roi la translation du parlement de Toulouse à Montpellier; ce qui eut lieu. Il installa lui-même le parlement dans cette ville & prit part à d'autres États assemblés en 1468, en 1469 & 1472; fut administrateur de l'archevêché de Lyon au nom de Charles, son neveu, désigné pour cette métropole, mais trop jeune pour la gouverner; fit réparer le château d'Espaly, la tour de Monistrol & les autres châteaux qui étaient du domaine de l'évêque. Il mourut le 2 novembre 1485 dans le prieuré conventuel de Saint-Rambert, diocèse de Lyon, & fut inhumé à Cluny dans une très-belle chapelle qu'il avait fait bâtir à ses frais. Sous son épiscopat, les dominicains tinrent au Puy leur chapitre général; ils s'y trouvèrent au nombre de plus de mille huit cents. Louis XI visita deux fois la ville du Puy, & fit de riches présents à l'église de Notre-Dame.

LXXIII. GEOFFROI DE POMPADOUR, fils de Goufier, seigneur de Pompadour, & d'Elisabeth de Comborn, fut chantre & vicaire général du diocèse d'Évreux, archidiacre de Viviers, évêque d'Angoulême en 1465,

abbé de Saint-Amand de Boisse, même diocèse, de Notre-Dame de la Chancelade, diocèse de Périgueux; prévôt d'Arnac; prieur de Saint-Cyprien de Sarlat & de la Celle en Périgord; prévôt & chanoine de Lyon, puis évêque de Périgueux en 1472; conseiller d'État sous les rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII; premier président de la chambre des comptes le 13 décembre 1485, & pourvu de l'évêché du Puy au mois de mai ou de juin 1486. Pierre de Chalençon, protonotaire apostolique, élu par le chapitre, lui disputa le siège; mais Geoffroi l'emporta sur lui. Il prêta serment de fidélité au roi le 22 juillet & conserva néanmoins l'administration du diocèse de Périgueux, car il prenait le titre d'évêque du Puy, d'administrateur de l'évêché de Périgueux, & de grand aumônier du roi. Il est le premier, dit-on, qui ait pris ce dernier titre. Ce prélat fit son testament en 1493. En 1504 il institua, à ses dépens, une collégiale de huit chanoines & de deux clercs dans l'église de Pompadour. Il mourut le 8 mai 1514 & fut inhumé dans l'église d'Arnac dont il était prévôt, & où il avait fondé & doté quatre chapelles & élu sa sépulture.

LXXIV. ANTOINE I DE CHABANNES, des seigneurs de la Palice, fils de Geoffroi, seigneur de la Palice, & de Charlotte de Prie, était chanoine du Puy, protonotaire apostolique & prieur de Saint-Martin d'Ambert, lorsqu'il fut élu évêque du Puy, le 12 juillet 1514. Léon X lui envoya le *pallium* au mois de décembre. Antoine assista aux États de Languedoc comme commissaire du roi, en 1520, & comme président à ceux de Pézénas, en 1524. Il mourut au mois de septembre 1535.

LXXV. FRANÇOIS DE SARCUS, originaire de Picardie, fils de Jean, seigneur de Sarcus, succéda à Antoine en 1536. Il fit quelques statuts pour les ecclésiastiques de son diocèse, & mourut en mars 1557.

LXXVI. MARTIN DE BEAUNE, né en Touraine, maître des requêtes, chancelier de la reine Catherine de Médicis, abbé de Royaumont, diocèse de Beauvais, de Saint-Père en Vallée, diocèse de Chartres, & de Saint-Rigaud, diocèse de Mâcon, fut nommé évêque du Puy en 1557, & obtint

de Henri II l'érection de cette ville en sénéchaussée.

LXXVII. ANTOINE II DE SAINT-NECTAIRE, appelé plus communément DE SENNETERRE, d'une famille d'Auvergne, fils de Nectaire, seigneur de Saint-Nectaire, & de Marguerite d'Étampes, fut nommé évêque du Puy, au mois de juin 1561, étant abbé de Saint-Géraud d'Aurillac & du Monestier Saint-Chaffre. Le 23 mai 1563, dix mille religionnaires, sous la conduite de Blacon, renversèrent le château d'Espaly & ravagèrent les environs de la ville du Puy, contre laquelle ils firent d'inutiles tentatives. Ils se retirèrent le 8 août, & furent harcelés dans leur retraite par Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal. On a longtemps fait une procession annuelle en action de grâces pour la protection accordée par la Vierge dans cette circonstance. L'évêque Antoine assista aux États de Languedoc assemblés à Narbonne en 1563. Il marcha, à la suite de plusieurs autres seigneurs, contre les religionnaires en 1568, & reprit avec le sénéchal du Puy la chartreuse de Bonnefoi dans le Vivarais. Il concourut au siège & à la prise de Sommières par le maréchal de Damville, en 1573, & assista à plusieurs tenues d'États, & entre autres aux États généraux de Blois en 1576 & en 1585. Les religionnaires firent, le 4 décembre 1585, une nouvelle tentative pour s'emparer du Puy, sous les ordres du sieur de Châtillon, fils de l'amiral de Coligni, & de son frère d'Andelot; mais ils furent repoussés & mis en fuite. En 1588, les jésuites furent introduits au Puy. Sous cet épiscopat fut instituée la confrérie des pénitents dits du Gonfanon, sous le titre de l'Annonciation de la Vierge. L'évêque Antoine mourut en 1592 dans son abbaye de Saint-Chaffre, où il fut inhumé.

LXXVIII. JACQUES DE SERRES, d'une famille noble d'Annonay en Vivarais, fut nommé évêque du Puy à la sollicitation d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, seigneur d'Annonay, vers la fin de l'année 1595, & prit possession le 19 avril 1597. Le 6 juillet 1598, Jacques consacra dans son église cathédrale l'autel des Saints Innocents. Il jeta, en 1604, les fondations de l'église du collège. Le 14 juillet de la

même année, il posa la première pierre du couvent de Sainte-Catherine de Sienne. En 1610 il reçut dans la ville les ursulines, & dédia, en 1613, l'église des capucins qu'il avait admis au Puy en 1607. Enfin il céda aux chartreux la maison des lépreux, située au bord de la Loire. Jacques, étant fort âgé, obtint son neveu pour coadjuteur, sous le titre d'évêque de Tyr, mourut en 1621, & fut inhumé dans l'église du collège.

LXXIX. JUST DE SERRES, neveu du précédent & son coadjuteur, prit possession du siège en 1621. En 1624, il fit rédiger le propre des saints du diocèse, & permit en 1630 aux religieuses de la Visitation de bâtir un monastère dans la ville du Puy. Il érigea pour son oncle un tombeau, dans lequel il voulut être enterré lui-même. Il mourut le 28 août 1641. Sous son épiscopat, les capucins bâtirent un couvent à Monistrol, & les chartreux, en 1627, construisirent le leur à Brives-sur-Loire près du Puy; mais en 1699 ils quittèrent Brives & s'établirent à Villeneuve. Sœur Lucrèce de Fay de Gerlande, de l'abbaye de Saint-Just de Romans, & sœur Geneviève de Bronac, de l'abbaye de Notre-Dame de Clavas, fondèrent un couvent de leur ordre, en 1638, à Montfaucon.

LXXX. HENRI CAUCHON DE MAUPAS DU TOUR, natif de la Champagne, fils de Charles Cauchon & d'Anne de Gondi, fut nommé à l'évêché du Puy par Louis XIII, en septembre 1641, fit son entrée au Puy le 27 janvier 1644, consacra la chapelle des visitandines, & plaça dans l'église collégiale de Saint-Georges des prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice, dont le supérieur était Jacques Olier. Il permit aux ermites de Saint-Jean de se bâtir des cellules dans son diocèse, & établit une maison de refuge pour les filles pénitentes. Il institua aussi la congrégation des filles de Saint-Joseph. Les Joséphines furent également établies dans une maison dite des orphelines de Saint-Joseph. Les religieuses augustines, tirées du monastère de Sainte-Madeleine de la Vallée près du Puy, s'établirent à Crapone, en 1646, avec l'assentiment de l'évêque. Henri de Maupas a écrit la vie de Jeanne-Françoise Fremiot,

veuve du baron de Chantal, & celle de S. François de Sales, évêque de Genève. Il fut transféré en 1661 à l'évêché d'Évreux & fut premier aumônier de la reine Anne d'Autriche.

— JACQUES DE MONTRouGE, natif de Paris, évêque de Saint-Flour, fut nommé par le roi à l'évêché du Puy le 1<sup>er</sup> juillet 1661; mais il retourna à sa première église avant d'avoir pris possession & y mourut en 1664.

LXXXI. ARMAND II DE BÉTHUNE, fils d'Hippolyte, comte de Selles en Berry, chevalier des ordres du roi, & d'Anne de Beauvilliers, étudia les lettres & les sciences au collège de Pontlevoy. Il n'avait que vingt-six ans lorsque le roi le nomma à l'évêché de Saint-Flour & bientôt après, le 1<sup>er</sup> juillet 1661, à l'évêché du Puy; il ne fut sacré à cause de sa grande jeunesse que le 25 mai 1665, & fit son entrée au Puy le 25 août de cette même année. Arnaud fit bâtir à ses frais l'église de Saint-Maurice & à côté un monastère pour des religieuses de Saint-Augustin. Il fit construire également l'hôpital général pour les pauvres & les y installa en 1687. C'est lui qui fit l'oraison funèbre de la reine Marie-Anne d'Autriche. Il a composé un poème héroïque sur les victoires de Sobieski. Cet évêque mourut le 10 décembre 1703, dans son château de Monistrol, & fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice, au Puy.

LXXXII. CLAUDE DE LA ROCHE-AYMON, fils d'Antoine, seigneur de la Roche-Aymon, & de Marie de Lusignan, était archidiacre, chanoine & grand-vicaire de Mende, quand il fut nommé par le roi à l'évêché du Puy, le 24 décembre 1703. Il prêta serment de fidélité au roi; en arrivant à Brioude, il fut reçu chanoine & comte de cette ville.

LXXXIII. GODEFROI-MAURICE DE CONFLANS fut nommé par le roi le 8 janvier 1721. Il mourut le 14 mars 1725.

LXXXIV. FRANÇOIS-CHARLES DE BERINGHEN fut nommé le 24 mars 1726 & mourut le 17 octobre 1742.

LXXXV. JEAN-GEORGES LEFRANC DE POMPIGNAN, né à Montauban le 22 février 1715, fut nommé évêque du Puy le 17 décembre 1742 & prit possession le

11 avril 1743. Docteur de Sorbonne, il s'appliqua à l'étude des lettres & des sciences & se fit une réputation brillante; il a laissé plusieurs ouvrages. Il fut transféré à l'archevêché de Vienne en février 1774.

LXXXVI. MARIE-JOSEPH DE GALARD DE TERRAUBE, né dans le diocèse de Lectoure, vicaire général de Senlis, premier aumônier du roi, chanoine, en 1736, de l'église de Paris, fut nommé à l'évêché du Puy en février 1774, & fut sacré le 24 juillet de la même année. Il était en 1761 prieur de Sorbonne & reçut le *pallium* en 1777. [E. M.]

## NOTE LXXIV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

NOTE  
74*Église de Viviers.*

L'ANCIENNE capitale des Helviens, peuple qui habitait le Vivarais, était *Alba Helviorum*, représentée aujourd'hui par le petit village d'Albe ou Alps. Là fut la résidence primitive de l'évêque diocésain. Ce n'est qu'à partir du sixième siècle au plus tôt que les évêques paraissent avoir transporté le siège de leur évêché à Viviers, & ils ont continué, longtemps après cette époque, de porter le double titre d'évêques d'Albe & de Viviers.

Jusqu'en 450 l'évêché d'Albe fit partie de la seconde Narbonnaise. A cette époque il fut attribué à la Viennoise par le pape S. Léon, & depuis lors il a toujours été soumis à la métropole de Vienne. Il y avait trois églises dans la ville de Viviers: celles de Saint-Jean, de Saint-Laurent & de Notre-Dame du Rhône; elles formaient autant de paroisses. La cathédrale, dédiée à saint Vincent, renfermait un chapitre composé de quarante chanoines réduits à vingt-quatre à une époque plus récente, y compris un prévôt, un archidiacre, un chantre, un sacristain, un archiprêtre & un viguier.

On croit que c'est à S. Andéol que le Vivarais est redevable de la lumière de

l'Évangile. Ce saint n'est cependant pas compté au nombre des évêques du pays. Il fut enterré dans une bourgade qui, à raison de cette circonstance, a pris le nom de Bourg Saint-Andéol. Les évêques de Viviers y ont souvent séjourné.

Le père Jean Columbi, jésuite, a écrit en quatre livres l'histoire abrégée des évêques de Viviers, & il l'a dédiée à Louis-François de la Beaume la Suze, évêque de cette ville, qui l'avait engagé à s'occuper de ce travail. Il fut aidé par Charles Symian & Jacques de Bannes, savants chanoines, versés dans la connaissance de l'histoire du Vivarais. Jean Columbi profita de leurs communications & compulsa les archives de l'évêché & de l'abbaye de Mazan; mais ces sources ne lui ont pas fourni des secours suffisants pour assurer aux anciens évêques de Viviers les rangs respectifs qu'ils durent avoir, & les Bénédictins ont exposé dans une note précédente les raisons qui les ont déterminés à apporter à la série du père Columbi des modifications importantes<sup>1</sup>. Tout en profitant de ces modifications pour dresser la liste suivante, nous avons surtout mis à contribution l'excellent travail publié en 1862 par M. l'abbé Rouchier<sup>2</sup>.

### *Évêques de Viviers.*

I. S. JANVIER est considéré par la tradition comme le premier évêque connu de l'église d'Albe; mais on ne sait en quel temps il a vécu, ni quand il est mort.

II. S. SEPTIME succéda à S. Janvier.

III. S. MASPICIANUS fut le troisième évêque d'Albe.

— S. MELANIUS, premier du nom, est placé le quatrième sur la liste des évêques de Viviers par l'abbé Rouchier. Mais comme cet évêque nous paraît faire double emploi avec Melanion II, cité plus loin, nous ne lui assignerons pas de rang dans la série des évêques.

IV. S. EUCHER est placé le vingt-troisième dans la liste des frères de Sainte-

Marthe; mais il paraît, comme le pensent les historiens du Languedoc, que S. Eucher a succédé à S. Maspicien.

V. S. FIRMIN succéda à S. Eucher.

VI. S. AULUS ou S. AVOL fut martyrisé par les Vandales vers 411 ou 412. Ce prélat était, comme les précédents, évêque d'Albe, ville qui fut ruinée de son temps par les barbares. Les raisons alléguées par M. l'abbé Rouchier ne nous paraissent pas suffisantes pour distinguer, contre l'opinion des Bénédictins, S. Aulus de S. Avol.

VII. EUMACHIUS succéda à S. Aulus vers l'année 412.

VIII. AUXONIUS transféra le siège d'Albe à Viviers; il est cité en 431. De son temps, vers 450, l'évêché de Viviers fut soumis à la métropole de Vienne.

IX. S. LUCIEN est le premier évêque qui prit le double titre d'évêque d'Albe & de Viviers.

X. S. VALÈRE occupa le siège de Viviers sur la fin du cinquième siècle. Le martyrologe de cette église place sa mort sous Clovis, l'an 507.

XI. S. VENANT ou VENANCE se trouva au concile d'Epaone ou d'Albon en 517, & à celui de Clermont en 535.

XII. RUSTIQUE.

XIII. S. MELANIUS, évêque vers 549, envoya son archidiacre Cautin au cinquième concile d'Orléans, convoqué par Childebert au mois de novembre 549. Cet évêque ne nous paraît pas devoir être distingué de Melanion I, placé par M. l'abbé Rouchier après S. Maspicien.

XIV. S. LONGINUS siégeait, dit-on, vers l'année 673.

XV. JEAN est nommé dans l'ancienne notice de la dotation de l'église de Viviers.

XVI. ARDULPHE est cité par le même document.

XVII. S. ARCONCE est qualifié du titre de martyr par le Bréviaire de Viviers.

XVIII. ÉRIBAUD.

XIX. THOMAS I obtint de Louis le Débonnaire, le 15 juin 815, un diplôme en faveur de l'église de Viviers.

XX. TENGRINUS souscrivit, suivant Columbi, dans l'assemblée de Worms, en 833, une donation faite à Saint-Remi de Sens.

XXI. CELSE obtint de l'empereur Lo-

<sup>1</sup> Voyez, au tome II de cette édition, la Note XXIX.

<sup>2</sup> *Histoire religieuse, civile & politique du Vivarais*, par M. l'abbé Rouchier, chanoine honoraire de Viviers; t. 1. 1862. In-8°.

thaire, le 18 octobre 850, la confirmation des privilèges de son église.

XXII. BERNOIN. Son épitaphe nous apprend qu'il succéda à Celse en 851, qu'il gouverna l'église de Viviers pendant vingt-trois ans & qu'il mourut le 5 décembre 874. Etherius était, en effet, évêque de Viviers au mois de janvier 875. L'épitaphe de Bernoin nous apprend aussi que c'est à lui qu'est due l'invention des reliques de saint Andéol, qu'il fit déposer dans un nouveau tombeau, le même probablement que celui qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

XXIII. ETHERIUS assista au concile de Chalon en 875, au concile d'Arles en 878 & à celui de Mantaille en 879.

XXIV. ROSTAING I, évêque en 884, est cité dans des actes de 892 & de 900.

XXV. RICHARD, dont l'existence nous est révélée par une charte du cartulaire de l'église cathédrale de Vienne, vivait en 908.

XXVI. THOMAS II était évêque en 950. C'est ce prélat qui fit rédiger le document connu sous le nom de *Charta vetus*, ou charte de la dotation de l'église de Viviers, & que tous les auteurs ont placé, d'après Columbi, en 1152 ou 1153, en faisant deux évêques de Guillaume I qui vivait alors.

XXVII. ROSTAING II est qualifié évêque de Viviers dans une bulle du pape Jean XIII, adressée aux évêques des Gaules en faveur de l'abbaye de Cluny, entre 965 & 970.

XXVIII. ARMAN I vivait en 974, & non en 840, comme l'a prétendu le P. Columbi.

XXIX. PIERRE I, abbé de Saint-Pierre du Puy, était évêque de Viviers en 993. Il conseilla à Étienne, vicomte de Gévaudan, & à sa femme Algemonde, qui venaient de fonder le monastère & l'église de Langogne, de doter cet établissement en lui donnant plusieurs terres. En 994, il assista à une assemblée tenue au Puy & présidée par Gui, évêque de cette ville, pour remédier à la licence & à la tyrannie des seigneurs laïques dans son diocèse.

XXX. ARMAN II se trouva, en 1015, à la consécration de l'église de Saint-Victor. Il assista à la diète de Lyon, convoquée en 1032 par l'empereur Conrad.

XXXI. GÉRAUD I ou GÉRARD succéda à Arman, en 1037. Il occupa le siège de Viviers jusqu'en 1055.

XXXII. GÉBONARD succéda à Géraud, en 1055.

XXXIII. GÉRAUD II succéda à Gébonard, en 1070. Il donna les églises de Saint-Laurent & de Saint-Pons à Pierre de Chavanon, fondateur & premier abbé du monastère de Pebrac en Auvergne.

XXXIV. JEAN II siégeait à Viviers en 1073.

XXXV. LÉGER occupa le siège de Viviers depuis l'an 1096 jusqu'en 1119. Il fit réparer sa cathédrale & l'enrichit de reliques trouvées par ses prédécesseurs.

XXXVI. HATON ou ATON succéda, en 1119, à Léger.

XXXVII. GAUCERAND I ou JAUCERAND succéda, en 1124, à Haton.

XXXVIII. PIERRE II, natif de la Bourgogne, était religieux de Cluny & fut fait évêque vers 1128. Transféré à l'archevêché de Lyon en 1131, il mourut en 1139 à la Terre Sainte où il avait été envoyé comme légat par Innocent II.

XXXIX. GAUCERAND II ou JEAN succéda à Pierre en 1131. On l'a confondu avec Gaucerand I. Il donna, en 1137, plusieurs églises à l'abbé de la Chaise-Dieu. La charte de confirmation des privilèges de Viviers le cite en 1146.

XL. GUILLAUME I, parent de l'empereur Conrad III, succéda au précédent en 1149. Il profita de cette parenté & de la minorité de Raimond V, comte de Toulouse, pour accroître sa domination temporelle. Il fut un des trois prélats chargés par le pape Eugène III de négocier un accord entre Pons, vicomte de Polignac, & Pierre, évêque du Puy. Les rédacteurs de l'*Histoire de Languedoc* & les auteurs du *Gallia Christiana* de cet évêque en ont fait deux, qu'ils nomment Guillaume I & Guillaume II. Cette erreur provient de la fausse date attribuée à l'épiscopat de Thomas II, qu'ils croyaient devoir fixer en 1152.

XLI. RAIMOND D'UZÈS, fils de Raimond Decan, seigneur d'Uzès, succéda, en 1157, à Guillaume II. Il reconnaissait la souveraineté de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, qui accorda un privilège à la ville de Viviers, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des relations très-étroites avec le roi Louis le Jeune. Il écrivait, en 1160, à ce prince une lettre où il se qualifiait oncle du comte de Toulouse,

il était donc frère de Faydide, mère de Raimond V. En 1170, l'empereur Frédéric confirma une donation faite aux environs du Rhône à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Raimond mourut peu de temps après.

XLII. ROBERT ALBERTI succéda à Raimond d'Uzès en 1171 & passa en 1173 à l'archevêché de Vienne.

XLIII. NICOLAS succéda à Robert en 1173. Il donna, en 1177, l'église de Saint-Pierre de Bannes à la commanderie de Jallés. Cet évêque fut accusé avec les ecclésiastiques de son diocèse de divers excès ; ils furent jugés par les légats du pape, en 1205. Sur l'intercession de l'archevêque de Vienne, les juges se contentèrent de la démission de Nicolas.

XLIV. BERNON fut élu par le chapitre de Viviers en 1206. Le 2 août 1207, il reçut l'hommage de Pons de Montlaur pour son château situé en Vivarais, & successivement celui de la plupart des seigneurs de son diocèse. Au sujet d'un procès entre lui & le comte de Toulouse, Bernon transigea, en 1210, avec ce prince. Par cette transaction, Raimond prêta serment de fidélité à l'évêque, & promit que lui & ses successeurs feraient hommage pour le château de Fanjeau à S. Vincent, martyr, sur son autel, dans la cathédrale de Viviers ; & il fut convenu que l'évêque tiendrait la chaîne que le comte porterait au col en baisant l'autel. Le comte & l'évêque se donnèrent réciproquement pour otages ou cautions, Pons de Montlaur & Dragonel de Montdragon, avec la majeure partie des habitants de Largentièrre. L'évêque Bernon s'était désisté de certaines prétentions dans cet accord ; mais il s'était réservé la moitié du revenu des mines de Largentièrre, au lieu du tiers auquel il avait droit en vertu des transactions précédentes, & de plus la dîme du profit de ces mines.

En 1215 Simon de Montfort reçut en fief, de l'évêque Bernon, le château de Fanjeau & la moitié de tous les revenus de ce château, tombés en *commise* par suite de la confiscation des terres du comte de Toulouse.

XLV. GUILLAUME III succéda à Bernon vers 1220. Le pape Grégoire IX écrivit, en 1223, le 18 juin, au cardinal Conrad, de

faire en sorte qu'on laissât à ce prélat le château de Fanjeau ou de Largentièrre si la paix se faisait entre les comtes Raimond & Amaury.

XLVI. BERNARD ou BERMOND D'ANDUZE, fils de Bernard VII, succéda à Guillaume III en 1223, & mourut en 1235.

XLVII. BERNOIN II ou BERNON succéda à Bernard en 1235, suivant Columbi, qui ajoute que l'empereur Frédéric donna à cet évêque, en cette année, un droit de péage à Donzère & dans le Bourg Saint-Andéol jusqu'au fleuve du vieil Ardèche, qui fait la limite de l'Empire. Remarquons cependant qu'on n'a rien de certain sur les évêques de cette église, depuis l'année 1223 jusqu'en 1241, & que Bernoin II pourrait bien être le même que son prédécesseur.

XLVIII. SÉBASTIEN occupait le siège de Viviers en 1241.

XLIX. ARNAUD DE VOGUÉ, évêque de Viviers en 1245, reçut hommage, au mois d'octobre de cette année, de Randon de Châteauneuf & de Bernard d'Anduze, pour le château de Montréal. En 1252 il vendit le péage du Bourg Saint-Andéol pour payer les dettes de son évêché.

L. AYMAR I, successeur d'Arnaud en 1252, est cité, en 1256, dans un acte conservé au trésor des chartes.

LI. AÏMON écrivit, en 1260, avec les autres évêques de la Province, au pape Alexandre IV, pour la canonisation de S. Étienne, évêque de Die. En 1258 il avait pris possession du château de Mirabeau.

LII. HUGUES DE LA TOUR fut élu évêque de Viviers en 1263. Il reçut l'hommage de Bertrand pour Fanjeau & Largentièrre. En 1271 il s'opposa aux tentatives des officiers du roi qui voulaient faire valoir l'autorité du prince en Vivarais.

LIII. LOUIS succéda à Hugues en 1280. Il soutint les prétentions de ses prédécesseurs de ne relever que de l'Empire & non de la couronne de France. Le sénéchal de Beaucaire, Guillaume de Pontchavron, vint à Viviers avec ses officiers recevoir la montre des gens du pays. Louis, de concert avec son chapitre, excommunia le sénéchal, qui mit sous la main du roi le temporel de l'évêque. Celui-ci mourut avant que cette discussion fût terminée.

LIV. HUGUES II, successeur de Louis, omis par Columbi, ne nous est connu, comme son prédécesseur, que par la procédure du sénéchal de Beaucaire. Plus modéré dans ses prétentions, Hugues eut recours aux bonnes grâces du roi qui lui fit donner la mainlevée de son temporel. Il promit au sénéchal de Beaucaire, Guérin d'Amplepuis, par un acte du 27 avril 1287, d'ester en droit devant le roi sur les articles auxquels il était tenu de droit & de coutume, &c. Hugues était encore évêque en 1291.

LV. RAIMOND DE FALGAR succéda à Hugues II. Il accorda, le 12 avril 1292, une exemption de péage, dans le domaine de l'église, à la chartreuse de Valbonne. Il acquit, en 1294, le péage & le château de la Donzère. Le roi Philippe le Bel lui permit, en 1293, de donner cours à la monnaie qu'il faisait frapper à son château de Largentière.

LVI. GUILLAUME DE FOLCHET était de l'ordre de Saint-François. Il siégeait à Viviers en 1296.

LVII. ALDEBERT DE PEYRE, des barons de Peyre, reçut, en 1298, plusieurs hommages, entre autres celui de Montalène, veuve de Bernard de Saint-Marcel, comme tutrice de ses enfants. Il fit son testament le 15 de juillet 1303, par lequel il légua sa bibliothèque & sa chapelle à ses successeurs. Il mourut en 1306.

LVIII. LOUIS DE POITIERS, des comtes de Valentinois, succéda à Aldebert en 1306. Après son sacre, il se rendit à Paris près de Philippe le Bel pour confirmer l'accord que son prédécesseur avait fait à Lyon. L'acte de confirmation est daté de Vincennes, le 2 janvier 1308. Il fut transféré, en 1319, à l'évêché de Langres, & en 1325 à l'évêché de Metz. Il donna sa procuration à Guillaume de Nogaret, chevalier du roi de France, pour assister en son nom aux États généraux convoqués à Tours, en 1308, pour l'affaire des templiers.

LIX. GUILLAUME DE FLAVACOUR fut élu le 24 novembre 1319. Pierre d'Auriac, bailli royal du Vivarais, se plaignit au roi, en 1320, que les officiers de Guillaume & de son prédécesseur, actuellement évêque

de Langres, avaient entrepris sur la juridiction royale, ce qui avait occasionné des troubles. Guillaume fut transféré à Carcassonne en novembre 1334.

LX. PIERRE DE MORTEMAR, natif de Limousin, succéda au précédent en 1322. Le roi Charles le Bel le nomma, en 1325, l'un de ses plénipotentiaires pour faire la paix avec le roi d'Angleterre. Il fut transféré, cette même année, à l'évêché d'Auxerre & créé ensuite cardinal du titre de Sainte-Sabine.

LXI. AYMAR II succéda à Pierre, le 29 septembre 1326. En 1328 il ne fut pas tenu de rendre hommage au roi, mais seulement de prêter serment de fidélité.

LXII. HENRI DE VILLARS succéda à Aymar en 1331. Il était chanoine & chambrier de Lyon. Il reçut un grand nombre d'hommages en 1333 & fut transféré en 1335 à l'évêché de Valence.

LXIII. AYMAR III DE LA VOUTE D'ANDUZE, fils de Bermond, seigneur de la Voute, & de Fleurie de Blacas de Beau-disnar, avait été évêque de Die & de Valence avant de succéder à Henri, en 1336. Il reçut pendant son épiscopat plusieurs hommages, entre autres ceux des habitants de Saint-Andéol en 1349. Il mourut en 1365, après avoir occupé pendant vingt-neuf ans le siège de Viviers.

LXIV. PIERRE DE SARCENAS, auditeur de rote, succéda à Aymar III en 1366. Peu après, il fut transféré à l'archevêché d'Embrun, & fut fait cardinal par l'antipape Clément VII. Il mourut en 1390.

LXV. BERTRAND DE CASTELNAU ou DE CHALENÇON, originaire du Gévaudan, & qui avait été successivement archevêque de Tarente, de Salerne & d'Embrun, fut élu évêque de Viviers lors de la translation de Pierre à Embrun, en 1366. En 1375 un arrêt du parlement de Toulouse lui enjoignit d'abattre un certain nombre de maisons dans la ville de Viviers.

LXVI. BÉRAUD succéda à Bertrand en 1374, & il prêta serment de fidélité au roi la même année.

LXVII. PIERRE V succéda à Béraud en 1374. Il reçut l'hommage pour les terres de Saint-Marcel.

LXVIII. BERNARD D'ARFEUIL était



prieur de Saint-Martin des Champs à Paris lorsqu'il fut élu évêque de Viviers le 26 février 1376. Il vécut jusqu'en 1379.

LXIX. GUILLAUME V succéda à Bernard en 1379.

LXX. JEAN D'EMBROGNY ou D'EMBRONIAS, cardinal d'Ostie, chancelier de l'église romaine, fut élu évêque de Viviers en 1380. Il nomma des procureurs, en 1383, pour vaquer aux affaires de son diocèse, tandis qu'il était occupé à Avignon auprès du pape. Le prieuré de Donzère fut réuni à l'évêché sous son épiscopat. Jean fut transféré à l'archevêché d'Arles en 1385.

LXXI. OLIVIER DE MARTREUIL, originaire du Poitou, succéda à Jean en 1385, le 21 octobre. Il reçut l'hommage du seigneur de Saint-Marcel & des habitants du Bourg Saint-Andéol, & fut transféré à Chalon-sur-Saône en 1387.

LXXII. PILEY DE PRATA, de Fréjus & des comtes de Prata, fut d'abord évêque de Trévise, puis de Pavie en 1359, archevêque de Ravenne en 1370; cardinal du titre de sainte Praxède, créé par Urbain VI, en 1378; légat apostolique auprès de Venceslas, roi de Bohême; vicaire général du même pape en Italie & administrateur de l'église de Viviers en 1387, mais pour peu de temps. Ce cardinal mourut en 1401 à Pavie, où il avait fondé un collège de son nom. Il fut inhumé dans la cathédrale de cette ville.

LXXIII. JEAN IV est nommé évêque de Viviers dans un acte de reconnaissance faite au chapitre par Pierre Aymard, en 1388.

LXXIV. PIERRE VI, cardinal D'AILLY, succéda à Jean IV. Il était savant en théologie, & se disait disciple de Jean Gerson. Il fut d'abord évêque du Puy, ensuite de Cambrai, d'où il passa à Viviers. Jean XXII l'avait nommé cardinal.

LXXV. GUILLAUME VI DE POITIERS paraît avoir succédé à Pierre VI en 1392, lorsque Pierre Ours lui rendit hommage. Il était encore à la tête de cette église en 1407.

LXXVI. JEAN V DE LINIÈRES, fils de Godemar de Linières, seigneur de Menetou, & de Jeanne de Brosse, était neveu du maréchal de Boucicaut; il succéda à Guil-

laume VI le 12 novembre 1407, & fut nommé cette même année, par son oncle, son exécuteur testamentaire. Une sentence du patriarche Jean d'Antioche, député du synode romain, réunit le prieuré de Donzère à son domaine. Il vivait encore en 1442.

LXXVII. OLIVIER II DE POITIERS succéda à Jean V en 1443. Cet évêque reçut l'hommage de Bertrand de Foix.

LXXVIII. GUILLAUME VII DE POITIERS succéda à Olivier II en 1447, reçut l'hommage des terres de Châteauneuf, de Valgorge & de Saint-Marcel, & assista, en 1454, aux États de la Province convoqués à Toulouse; il reçut 300 livres sur les 2,000 de l'aide que le roi y donna aux prélats & aux nobles qui *avaient tenu la main à l'octroi*. Il mourut le 1<sup>er</sup> août 1454.

LXXIX. HÉLIE DE POMPADOUR succéda à Guillaume VII le 29 novembre 1454. Il y avait eu scission entre les chanoines pour l'élection de l'évêque. Six avaient élu Pierre Barillet, professeur ès lois, conseiller-clerc au parlement de Toulouse, maître des requêtes de l'hôtel du roi & chanoine de Viviers depuis l'année 1445, dont on peut voir l'épithaphe au tome X de cette édition. Trois autres nommèrent Hélié de Pompadour, qui avait été aussi conseiller-clerc au parlement de Toulouse & était chanoine de Carcassonne & évêque d'Alet depuis 1448. Le parlement de Toulouse favorisa la majorité du chapitre de Viviers; mais le pape Callixte III se déclara pour Hélié & confirma son élection en 1455. Hélié s'était déjà emparé du temporel avec l'aide de Thomas d'Albert, bailli du Vivarais. Il baptisa cette même année Charles, fils aîné d'Amédée & d'Iolande, duc & duchesse de Savoie. Hélié présida les États de Languedoc assemblés au Puy le 5 avril 1464, & ceux qui se tinrent en 1465 & en 1466 à Montpellier, & eut chaque fois 200 livres sur les épices pour la présidence. Le roi Louis XI, en 1476, accorda à cet évêque l'autorisation de prendre & de posséder, à son gré, le temporel des maisons & châteaux de tout l'évêché de Viviers. Il vivait encore en 1478, selon les archives du diocèse.

LXXX. JEAN VI DE MONTCHENU, nommé en 1479, vécut jusqu'en 1497.



LXXXI. CLAUDE DE TOURNON, fils naturel de Guillaume, seigneur de Tournon, était chanoine & prévôt de l'église de Viviers lorsqu'il fut pourvu, en 1498, de ce diocèse qu'il gouverna pendant quarante-quatre ans. Il était oncle du cardinal de Tournon. Ce prélat enrichit son église, lui assura, en 1510, le droit de péage dans la ville, lui donna une tapisserie tissée en or, argent & soie, représentant la vie de saint Vincent, son patron, bâtit une forteresse à Largentière, & fit placer un jeu d'orgues dans la cathédrale. Il présida les États de la Province assemblés à Tournon, en 1506, & y fit décider que l'évêché de Pamiers n'appartenait pas à la Province. Claude présida d'autres fois les États en 1509, 1512, 1513, 1514, &c. Il mourut en 1542, à Donzère. Son corps fut transporté à Viviers, où il fut inhumé dans un tombeau de marbre blanc qu'il avait fait construire de son vivant dans la cathédrale.

LXXXII. CHARLES DE TOURNON, abbé de la Chaise-Dieu, archiprêtre & prévôt de Viviers, coadjuteur de l'évêque précédent depuis 1536, lui succéda en 1542. Il était fils de Juste, seigneur de Tournon, & de Jeanne de Vissac. Il mourut en 1552.

LXXXIII. SIMON DE MAILLÉ, nommé en 1552, prêta la même année serment de fidélité au roi. Il était abbé du Loroux & appartenait à la maison des Maillé de Brézé en Anjou & en Touraine. Transféré à l'archevêché d'Auch après 1556.

LXXXIV. JACQUES-MARIE SALA, né à Bologne, succéda à Simon en 1556, fit les fonctions de vice-légat à Avignon de 1554 à 1560, confirma aux habitants de Viviers leurs privilèges, & mourut en se rendant au concile de Trente<sup>1</sup>.

LXXXV. ALEXANDRE FARNÈSE, cardinal, succéda à Jacques-Marie; mais il se démit en faveur du suivant avant d'avoir pris possession.

LXXXVI. EUCHER DE SAINT-VITAL, parent du cardinal Farnèse, prit possession du siège de Viviers le 29 juin 1565. Il se

<sup>1</sup> Voir une lettre de cet évêque, du 14 novembre 1557, Bibliothèque nationale, manuscrit latin n° 17029, 204 bis.

tint éloigné de son évêché pendant les incursions des religionnaires, mourut à Avignon le 5 janvier 1571 & fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Agricola.

LXXXVII. PIERRE D'URRE, cousin de François de la Baume, comte de la Suse, fut pourvu de l'évêché de Viviers par le roi Charles IX, en 1571. Il mourut l'année suivante.

LXXXVIII. JEAN VII DE L'HOSTEL succéda au précédent en 1573 & siégea jusqu'au 6 avril 1621, jour de sa mort, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il contribua pour la plus grande partie avec son chapitre, & sous l'inspection de François Morier, grand chantre, à la reconstruction de son église cathédrale. Il présida aux États assemblés en 1599 & en 1600.

LXXXIX. LOUIS-FRANÇOIS DE LA BAUME LA SUSE, nommé coadjuteur du précédent, le 16 mai 1618, sous le titre d'évêque de Pompeïopolis, prit possession le 5 avril 1621 & conserva son siège jusques en 1690. Il se qualifiait évêque, comte de Viviers, prince de Donzère & de Château-neuf, baron de Largentière, seigneur de Saint-Andéol, abbé d'Orbestier, &c. Ce prélat fonda les récollets de Largentière, ainsi que les dominicains de Viviers, fit bâtir dans son palais épiscopal un séminaire dont il donna la direction aux sulpiciens, & mourut au mois de septembre 1690.

XC. CHARLES-ANTOINE DE LA GARDE DE CHAMBNAS, évêque de Lodève, fut transféré à Viviers en septembre 1690, & mourut le 21 février 1713.

XCI. MARTIN DE RATABON, évêque d'Ypres, fut transféré à Viviers le 22 avril 1713. Il se démit en 1723.

XCII. ÉTIENNE-JOSEPH DE LA FARE, nommé évêque de Viviers en 1723, ne prit pas possession du siège, parce qu'il fut nommé peu après évêque-duc de Laon. Il fut sacré le 25 juillet 1724.

XCIII. FRANÇOIS REGNAUD DE VILLENEUVE, abbé de Mortemer, diocèse de Rouen, & de Saint-Barthélemy, diocèse de Noyon, nommé en 1723 à l'évêché de Marseille, fut désigné pour celui de Viviers avant d'avoir pris possession du premier. Sacré le 13 août 1724, il fut transféré à Montpellier le 16 septembre 1748.

XCIV. JOSEPH ROLLIN DE MOREL DE MONS, né à Aix, fut nommé en 1748, & se démit en 1778.

XCV. CHARLES LAFONT DE SAVINE, né à Embrun en 1742, vicaire général de Mende, fut sacré évêque le 26 juillet 1778 & resta en possession du siège de Viviers jusques en 1790. [E. M.]

Thomas II, évêque de Viviers, fit recueillir & transcrire, en 950, les anciens titres de son église qui périssaient de vétusté. C'est à la compilation de ce prélat, connue sous le titre de *Charta antiqua*, *Charta vetus*, que nous sommes redevables des seules données historiques que nous possédions sur les premiers temps de l'église de Viviers. La *Charta vetus* commençait par un catalogue des évêques depuis l'établissement du siège d'*Alba*. On n'avait tiré jusqu'ici qu'un très-médiocre parti de ce précieux document. M. l'abbé Rouchier, le premier, a su en montrer toute l'importance. Il a d'abord établi, point essentiel, que Thomas II vivait en 950 & non en 1150, comme l'ont avancé les auteurs du *Gallia Christiana* & les Bénédictins auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui, pour faire une place à Thomas sur le siège épiscopal du Puy, avaient été obligés de faire de Guillaume, qui vécut de 1147 à 1157, deux évêques de même nom. L'abbé Rouchier a également restitué à l'évêque Arman I sa véritable place, & il a pu enrichir les annales des évêques de Viviers, au dixième siècle, de deux noms inconnus à tous ses prédécesseurs; il a été moins heureux dans l'ordre qu'il a adopté pour les noms des évêques antérieurs au huitième siècle. C'est à tort, selon nous, que, contrairement à l'opinion des Bénédictins, il fait deux évêques de S. Avol & de S. Aulus, & qu'il soutient qu'il y a eu deux évêques du nom de Melanius. On doit aussi regretter que l'abbé Rouchier, qui a si judicieusement écarté de la liste des évêques de Viviers tant de noms supposés, ait cru devoir conserver celui d'Eulalius; ce personnage n'est cité comme évêque de Viviers, que sur la foi d'un manuscrit ayant appartenu à Jean Savanon, manuscrit souvent cité par les Bénédictins comme ne méritant aucune confiance. Tout en nous séparant de l'abbé Rouchier sur quelques points, nous avons dû, pour dresser la liste des évêques de Viviers, largement puiser dans son excellent ouvrage, le suivant chaque fois que nous avons cru qu'il corrigeait utilement les Bénédictins. Il nous reste à exprimer un regret, c'est que l'*Histoire du Vivarais*, qui devait avoir trois volumes, n'ait pas encore été terminée.

[E. M.]

## NOTE LXXV

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église de Saint-Pons de Thomières.*

(Abbaye érigée en évêché en 1318.)

RAIMOND-PONS, comte de Toulouse, & Garsinde, sa femme, fondèrent en 936 l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, sous la règle de Saint-Benoît & sous l'invocation de la Vierge, des apôtres S. Pierre & S. Paul & de S. Pons, martyr. Ils la dotèrent richement & y appelèrent une colonie de religieux de l'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac, en Auvergne. L'abbaye de Saint-Pons devint considérable & elle étendit bientôt sa juridiction sur plusieurs autres abbayes qui lui furent soumises. Elle fut érigée en évêché dépendant de la province ecclésiastique de Narbonne le 18 février de l'année 1318, par le pape Jean XXII, qui assigna au nouvel évêché cinquante paroisses prises à l'ancien diocèse de Narbonne. Cet évêché a été supprimé en 1790.

Le chapitre, qui fut sécularisé en 1612, était composé d'un archidiacre, un aumônier, un préchantre & onze chanoines, outre le théologal. La ville de Saint-Pons de Thomières, qui doit son origine à l'abbaye, est située dans une vallée, à la source de la rivière de Jaur, qui la traverse & se jette dans l'Orb.

*Abbés de Saint-Pons.*

I. OTGARIUS, religieux d'Aurillac, fut amené à Thomières en 936 avec plusieurs autres religieux, par l'abbé Arnoul, à la demande de Raimond-Pons, comte de Toulouse. Il fut choisi pour être le premier abbé du nouveau monastère & fut béni probablement en 937, lors de la dédicace de l'église de Saint-Pons. Il reçut, en 940 & 942, des donations faites à son abbaye par Aimeri, archevêque de Narbonne, par Rodalde, évêque de Béziers & par le vicomte Othon. Son anniversaire est marqué

dans le nécrologe de Saint-Pons au 2 d'octobre, mais on ignore l'année de sa mort.

II. AIMERI I, nommé en 949 & 955, mourut le 13<sup>e</sup> jour de juin, on ne sait en quelle année.

III. GAUFRED, abbé en 969. Son anniversaire est marqué au 19<sup>e</sup> jour de juillet dans le nécrologe.

IV. ARNOUL, en 972. Mort le 23<sup>e</sup> ou le 24<sup>e</sup> jour de mars.

V. HUGUES, en 975 & 978. Mort le 9 mai.

VI. RAIMOND I, en 987.

VII. ADHÉMAR, en 1002.

VIII. JURANDUS, en 1025. Mort le 17 janvier de l'année 1043.

IX. GARNIER succéda au précédent dans le même mois de janvier; il était encore abbé en 1059.

X. FROTARD, en 1060, 1066, 1068, 1070, &c. Le pape Grégoire VII le commit, le 18 juin 1077, avec Amé, évêque d'Oloron, pour rétablir la discipline ecclésiastique en Espagne où il rendit de grands services à l'Eglise. Il assista à plusieurs conciles & figure dans un grand nombre d'actes publics, accords, transactions, qui se firent de son temps entre les évêques & les seigneurs d'Aquitaine & d'Espagne. Il mourut vers l'an 1099, le 20 août, jour auquel son anniversaire est marqué dans le nécrologe.

XI. PIERRE I, abbé en 1100, 1103, 1118, 1129, mourut le 28 mars de l'année 1130.

XII. AIMERI II, abbé en 1138 & 1143.

XIII. PIERRE II, en 1145. Son anniversaire est marqué, dans le nécrologe, au 13<sup>e</sup> jour d'août.

XIV. BÉRANGER I, abbé en 1146.

XV. RAIMOND II DE DOURGNE, abbé en 1153, 1161, 1170, mourut le 14 ou le 15 février de l'an 1181, après avoir été abbé de Saint-Pons pendant vingt-neuf ans trois mois & cinq jours.

XVI. ERMENGAUD, abbé, cité en 1182 & 1192, fut élu évêque de Béziers en 1205.

XVII. GUILLAUME I, après avoir été abbé trois ans & dix mois, mourut le 23 septembre de l'an 1208.

XVIII. BÉRANGER II, en 1212 & 1214.

XIX. ROBERT DE SERRAN paraît avoir assisté au concile tenu à Montpellier au mois de janvier 1215. Il mourut le 25 fé-

vrier de l'an 1221, dans le monastère de Grandmont, où il fut inhumé.

XX. GUILLAUME II DE LISLE, en 1221, 1224 & 1230. On croit qu'il abdiqua la dignité abbatiale pour se retirer chez les chartreux. Son anniversaire est marqué au 14 décembre dans le nécrologe de Saint-Pons.

XXI. PIERRE III, en 1231 & 1235. Sa mort est marquée le 19 mai dans un ancien nécrologe, où l'on rapporte qu'il a gouverné l'abbaye de Saint-Pons pendant treize ans.

XXII. PONS I DE PÉZÉNAS, en 1243, 1247 & 1251; mort le 24 septembre 1252.

XXIII. GUILLAUME III DE PAULIN, abbé en 1252 & 1255.

XXIV. PONS II, cité en 1256 & 1258, obtint, le 7 février 1263, du pape Clément IV, la confirmation de toutes les donations qui avaient été faites à son abbaye & de tous les privilèges qui lui avaient été accordés par les Souverains Pontifes. Il rendit, en 1272, au roi Philippe III, l'hommage des domaines qui appartenaient à l'église de Saint-Pons, & mourut le 28 novembre 1276.

XXV. RAIMOND III DE CASTRIES, abbé en 1276, 1280, 1287, 1298, 1308, gouverna son abbaye pendant trente-trois ans onze mois & douze jours, suivant le nécrologe où son anniversaire est marqué le 18 de septembre 1310.

XXVI. PIERRE IV ROGER. On a prétendu qu'il était oncle du pape Clément VI, nommé Pierre-Roger comme lui; que ce pape était fils de Guillaume-Roger, seigneur de Razès, dans le territoire de Malemont, & que le même pape eut un frère, nommé aussi Guillaume-Roger, qui fut comte de Beaufort & père d'un troisième Pierre-Roger, natif du même lieu de Malemont & dans la suite pape sous le nom de Grégoire XI. Quoi qu'il en soit, Pierre-Roger, abbé de Saint-Pons de Thomières, avait succédé à Raimond avant l'année 1311 & gouvernait cette abbaye lorsque, en 1318, elle fut érigée en évêché par le pape Jean XXII, qui, pour dédommager l'archevêque de Narbonne de la perte qu'il avait faite, l'année précédente, des évêchés de Toulouse & de Pamiers, ses suffragants, lui

en donna deux nouveaux, en érigeant les abbayes bénédictines de Saint-Pons de Thomières & de Notre-Dame d'Alet en églises cathédrales, par une bulle donnée à Avignon, le 18 février de la deuxième année de son pontificat. Le premier jour du mois de mars suivant, il assigna cinquante paroisses de l'ancien diocèse de Narbonne au nouveau diocèse de Saint-Pons, dont il régla les limites; & au mois de juillet, nomma pour premier évêque Pierre-Roger, qui en était abbé depuis plus de sept ans.

### *Évêques de Saint-Pons de Thomières.*

I. PIERRE-ROGER, évêque depuis l'an 1318 jusques en 1324.

II. RAIMOND DE ROQUECORNE, en Agenois, religieux profès de la Chaise-Dieu, successivement abbé de Gaillac, au diocèse d'Albi, & premier évêque de Sarlat, transféré à Saint-Pons le 21 novembre 1324, mourut le 15 septembre 1345, suivant le nécrologe de Saint-Pons.

III. ÉTIENNE ALDOBRANDI, nommé ailleurs *de Combarutis*, religieux de Saint-Allire de Clermont, abbé de Moutiers-la-Celle, au diocèse de Troyes, puis évêque du Mont-Cassin, en Italie, en 1343, & évêque de Saint-Pons le 13 février 1345, fut nommé camérier du pape en 1347, transféré à Arles en 1349, & à Toulouse en 1350.

IV. GILBERT, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, évêque en 1349.

V. PIERRE II DE CANILLAC, abbé régulier de Montmajour, élu évêque de Saint-Pons en 1353, fut transféré à l'évêché de Maguelonne en 1361.

VI. JEAN DE ROCHECHOUARD, évêque de Conserans, fut transféré à Saint-Pons le 29 janvier 1361, ensuite à Bourges en 1381, & de Bourges à Arles.

VII. DOMINIQUE DE FLORENCE, natif de Marseille, dominicain, évêque d'Albi, fut transféré à Saint-Pons en 1381; il retourna à Albi en 1392, & fut ensuite archevêque de Toulouse.

VIII. AIMON, patriarche de Jérusalem, fut administrateur perpétuel ou évêque commendataire de Saint-Pons & de Car-

cassonne, depuis le 18 mars 1393 jusques en 1397 qu'il fut transféré à Tarentaise. Il mourut avant l'an 1409.

IX. PIERRE III RABAT, franciscain, d'abord évêque d'Alet & ensuite de Carpentras, fut transféré à l'évêché de Saint-Pons le 3 décembre 1397, & à l'archevêché de Toulouse en 1402, par Benoît XIII, dont il était partisan; mais la dernière de ces deux translations n'eut aucun effet. Benoît XIII le fit cardinal en 1408, le 22 septembre, & le concile assemblé à Paris, au mois d'octobre suivant, le chassa de son siège comme fauteur & complice de Pierre de Luna. Il mourut au concile de Pise, en 1409.

X. GEOFFROI DE POMPADOUR, conseiller au parlement de Paris, fut élu évêque de Saint-Pons, à la place du précédent, le 16 février de l'an 1409; sacré le 9 juin suivant, & transféré à Carcassonne en 1420.

XI. AIMON NICOLAÏ, dominicain, successivement évêque de Senez, en Provence, & d'Huesca, en Aragon, fut transféré en 1421 à Saint-Pons, & ensuite à Aix en 1422.

XII. GUILLAUME PHILASTRE, cardinal, fut administrateur perpétuel de l'évêché de Saint-Pons en 1423, & mourut en 1428.

XIII. VITAL DE MAULÉON, patriarche d'Alexandrie, après avoir eu l'évêché de Rodez, obtint en 1428 l'administration perpétuelle de l'évêché de Saint-Pons. Il mourut vers l'an 1435.

XIV. GÉRARD DE BRICOIGNE, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, puis évêque de Pamiers, fut transféré à Saint-Pons en 1435. Il vivait encore au commencement de l'année 1463.

XV. PIERRE IV DE COMBORN, Limousin, d'abord administrateur perpétuel de l'abbaye d'Obazin & de l'évêché d'Evreux, fut transféré à Saint-Pons en 1465. Il eut deux compétiteurs élus par le chapitre: Raimond, qui mourut en 1464, & Jean, dont la mort, arrivée en 1465, le laissa paisible possesseur de l'église de Saint-Pons. Le pape Paul II confirma son installation au mois de mai 1466. Il paraît que Pierre de Comborn mourut cette même année.

XVI. ANTOINE BALUE, frère de Jean, plus connu sous le nom de cardinal d'An-

gers, obtint l'évêché de Saint-Pons à la fin d'octobre 1467, & fut transféré à Evreux en 1501.

XVII. FRANÇOIS-GUILHEM DE CASTELNAU-CLERMONT-LODÈVE, n'étant âgé que de vingt & un ans, fut nommé à l'évêché de Saint-Pons, en novembre 1501. Il fut transféré à l'archevêché de Narbonne avant d'avoir pris possession du siège de Saint-Pons. Créé cardinal en 1503, & transféré à Auch en 1507, il redevint pour la seconde fois évêque de Saint-Pons en 1511 jusques en 1514, & pour la troisième fois en 1534 jusques en 1539.

XVIII. FRANÇOIS II DE LUXEMBOURG, élu en 1502, n'ayant que vingt ans, fut transféré au Mans le 27 janvier 1507, par cession du cardinal de Luxembourg, son oncle. Il mourut en 1509.

XIX. PHILIPPE DE LUXEMBOURG, cardinal, reprit l'évêché du Mans après la mort de François, son neveu, à qui il l'avait cédé deux ans auparavant, & fut aussi évêque de Saint-Pons depuis l'an 1509 jusques en 1511.

XX. ALEXANDRE FARNÈSE, cardinal, fut évêque de Saint-Pons depuis 1514 jusque'en 1534. Il eut pour vicaire général Nicolas Melchior, dominicain, sacré évêque de Cyrène. Élu pape sous le nom de Paul III, en 1534, il laissa l'évêché au cardinal de Clermont, qui eut, en 1535, pour grand prieur & vicaire général Gérard de Corneillan, docteur en droit & ensuite abbé de Saint-Thibéry.

XXI. JACQUES DE CASTELNAU-CLERMONT-LODÈVE succéda, le 24 mars 1539, au cardinal de Clermont, son oncle, dans l'évêché de Saint-Pons; il mourut au mois de septembre 1586. C'est pendant l'épiscopat de Jacques de Castelnau, & lorsqu'il était absent, que les religionnaires, commandés par Saint-Amans, ruinèrent l'église cathédrale & le monastère de Saint-Pons; le premier jour d'octobre de l'an 1567, ils entrèrent les armes à la main, dans la ville, par la porte qui était auprès de l'évêché & obligèrent les religieux de la cathédrale d'abandonner le fort (c'est ainsi qu'on nommait l'enclos du monastère qui était fortifié), enlevèrent les ornements & l'argenterie de l'église, les reliquaires, les châsses

d'or & d'argent, les vases sacrés, &c., pillèrent les meubles, les archives & les titres, démolirent tous les bâtiments, n'épargnèrent pas même le magnifique édifice de l'église & emportèrent les cloches; c'est encore à cette époque qu'ils détruisirent le monastère des religieuses de Sainte-Madelaine, qui s'étendait le long des murs de la ville, & plusieurs autres établissements religieux.

XXII. PIERRE V DE FLEYRES, natif du Rouergue, nommé en 1588, eut pour grand prieur, en 1597, Pierre de Cabrol, & mourut en 1633. Les bénédictins de la cathédrale de Saint-Pons ayant été dispersés par les religionnaires en 1567, sous son prédécesseur, & la destruction des lieux réguliers ayant porté de violentes atteintes à l'observance régulière, l'évêque jugea qu'il serait plus conforme aux circonstances & plus avantageux pour la religion de séculariser son chapitre. Cette sécularisation, demandée au Saint-Siège, fut accordée par une bulle du pape Paul V, du 8 juin 1612, fulminée le 22 octobre 1616.

XXIII. JEAN-JACQUES DE FLEYRES, neveu du précédent & son coadjuteur depuis 1621, lui succéda en 1633 & mourut en 1652.

XXIV. MICHEL TUBEUF, aumônier du roi, fut nommé évêque de Saint-Pons le 12 avril de l'année 1654, puis il fut transféré à Castres au mois d'avril 1662, & mourut en 1682.

XXV. PIERRE-JEAN-FRANÇOIS DE PERCIN DE MONTGAILLARD, nommé au mois d'avril 1664, mort le 13 mars 1713.

XXVI. JEAN-LOUIS DE BALBY DE BERTON DE CRILLON, nommé évêque de Saint-Pons le 22 avril 1713, fut transféré à Toulouse le 30 juillet 1727, & à Narbonne en 1739; il mourut en 1752.

XXVII. PAUL-ALEXANDRE DE GUENET, né à Rouen en 1690; nommé évêque de Saint-Pons en 1727, mort au mois de septembre 1769.

XXVIII. LOUIS DE BRUYÈRES LE CHATEL DE CHALABRE, né dans le diocèse de Saint-Papoul en 1731, fut nommé évêque de Saint-Pons le 27 décembre 1769, & sacré le 22 avril 1770. Il garda ce siège jusqu'à sa suppression, en 1790. [E. M.]

## NOTE LXXVI

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église d'Alet.*

(Abbaye érigée en évêché en 1318.)

L'ABBAYE de Notre-Dame, ou de Saint-Pierre d'Alet, fut fondée dans le diocèse de Narbonne, sous la règle de Saint-Benoît, vers l'an 813, par Bera, comte de Razès, & Romille, sa femme. Plusieurs autres monastères ont été dans la suite soumis à sa juridiction, entre autres ceux de Saint-Polycarpe & de Saint-Paul de Fenouillèdes. L'abbaye d'Alet fut érigée en évêché le 18 février 1318 par le pape Jean XXII, qui, voulant dédommager l'archevêque de Narbonne de la perte qu'il avait faite de deux de ses suffragants, les évêques de Toulouse & de Pamiers, par suite de l'érection de l'archevêché de Toulouse, lui en créa deux autres, en partageant le diocèse de Narbonne en trois. Il assigna au nouvel évêché d'Alet quatre-vingts paroisses de l'ancien diocèse de Narbonne. Le chapitre de la cathédrale, sécularisé en 1531, était composé de douze chanoines, dont quatre remplissaient les fonctions de doyen, d'archidiacre, de trésorier & de préchantre, plus seize autres bénéficiers. Le monastère & l'église ayant été détruits par les religieux, en 1573, il ne resta que l'ancien réfectoire qui a longtemps servi de cathédrale. Il y avait dans le diocèse un couvent de dominicains, à Quillan, un d'augustins, à Caudière, & une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, Saint-Paul de Fenouillèdes, qui fut sécularisée par le pape Jean XXII & érigée en collégiale. Arnaud de Verdale était doyen de Saint-Paul en 1336; il fut depuis nommé évêque de Maguelonne.

Il existe de grandes lacunes dans la série des abbés de Notre-Dame ou de Saint-Pierre d'Alet; nous donnerons ici les noms de ceux qui nous sont parvenus, en faisant suivre cette liste de la suite chronologique des évêques d'Alet.

*Abbés d'Alet.*

I. BENOIT, qui vivait en 970, est le premier abbé connu d'Alet. Il avait alors le gouvernement des trois abbayes de Notre-Dame d'Alet, de Saint-Hilaire de Carcassonne & de Saint-Pierre de Lézat. Le pape Jean XV lui confia la conduite de cinq monastères en 993.

II. GRÉGOIRE était abbé en 1050.

III. RAIMOND I, abbé en 1101, 1119 & 1126.

IV. BERNARD I vivait en 1162.

V. PONS AMEIL, cité en 1167, 1173, 1176 & 1180, mourut en 1197, après avoir fait environner de murs la ville d'Alet.

VI. BERNARD II DE SAINT-FERRÉOL était abbé de Saint-Polycarpe lorsqu'il fut élu canoniquement abbé d'Alet en 1197. Mais cette élection déplut à Bertrand de Cessac, qui, en qualité de tuteur du jeune Raimond-Roger, vicomte de Béziers, exerçait une grande autorité dans le pays; il arracha violemment le nouvel abbé de son siège, le retint en prison pendant trois jours & fit procéder à une nouvelle élection.

VII. BOSON, élu par un petit nombre de religieux gagnés par Bertrand de Cessac, & béni par l'archevêque de Narbonne, disputa l'abbaye au précédent. Comme il avait engagé la plupart des domaines de l'abbaye pour se maintenir, celle-ci se trouva tellement endettée qu'à peine au bout d'une année, restait-il de quoi entretenir quelques religieux. Boson fut dégradé par le concile du Puy en 1222. Par suite du jugement de ce concile, l'église d'Alet fut unie, avec tous ses biens, à la cathédrale de Narbonne qui y envoya douze chanoines réguliers pour la desservir.

VIII. UDALGER D'AJORT, *de Ajorto*, en 1234. Les religieux d'Alet qui n'avaient point pris part aux démarches de Boson, ayant porté leurs plaintes au pape Grégoire IX de ce qu'on les avait chassés injustement de leur monastère, le Souverain Pontife commit les abbés de Riuport & de Grandselve pour examiner leurs plaintes, & ces commissaires, après avoir constaté la justice de leur cause, restituèrent en 1233 l'abbaye d'Alet aux religieux qui, peu

de temps après, procédèrent à l'élection d'un nouvel abbé en présence des abbés de Saint-Polycarpe & de Saint-Emilion. Udalger vivait encore en 1258; il avait assisté, au mois de novembre 1253, à l'élection de l'abbé de Jocou faite en faveur d'Armen-gaud, prieur & sacristain d'Alet.

IX. RAIMOND II était abbé d'Alet en 1267, & en même temps chapelain du pape; il vivait encore en 1279. On ignore l'époque de sa mort.

X. BERTRAND, en 1284.

XI. PIERRE était abbé en 1303.

XII. BARTHÉLEMY était abbé, en 1317, lorsque le pape Jean XXII érigea un évêché à Limoux, à deux lieues d'Alet, & y nomma Durand pour premier évêque; mais ce nouvel évêché ayant été supprimé presque aussitôt, sur les représentations de l'archevêque de Narbonne, le pape lui substitua l'évêché d'Alet, en érigeant l'église de l'abbaye en cathédrale, & y établit évêque, le 1<sup>er</sup> mars 1318, Barthélemy, qui en fut ainsi le premier évêque & le dernier abbé.

### *Évêques d'Alet.*

I. BARTHÉLEMY, six ans après son installation sur le siège épiscopal d'Alet, fut envoyé en Lithuanie, avec Bernard, abbé de Saint-Chaffre, par le pape Jean XXII, qui leur donna, le 1<sup>er</sup> juin 1324, la qualité de légats & les chargea d'instruire dans la foi chrétienne le roi & le peuple du pays. Barthélemy vivait encore au mois de septembre 1329.

II. GUILLAUME I D'ALZONNE ou DE MARCILLAC, abbé de la Grasse, fut élu évêque d'Alet en 1333.

III. GUILLAUME II, cité le 26 mai 1348, en 1351 & 1354.

IV. ARNAUD DE VILLARS, d'abord évêque de Mirepoix, fut transféré à Alet le 3 juillet 1362. Il vivait encore en 1376.

V. PIERRE I RABAT resta peu de temps évêque d'Alet; il était transféré sur le siège de Carpentras en 1377, & passa à celui de Saint-Pons en 1397.

VI. ROBERT DU BOSQ ou DU BOIS, originaire d'Auvergne, était évêque d'Alet en 1380, 1386 & 1390. Il fut transféré à Conse-

rans & ensuite à Mende, & se fit représenter, en 1389, au concile de Saint-Thibéry, par Jacques de Bar, grand prieur, vicaire & official de l'église d'Alet.

VII. HENRI I, évêque de Vabres, fut transféré à Alet le 10 juin 1390.

VIII. PIERRE II était évêque en 1399 & en 1400.

IX. NICOLAS I, religieux dominicain, était évêque le 1<sup>er</sup> décembre 1400.

X. HENRI II, évêque en 1409, vivait encore en 1419.

XI. PIERRE III ASSALBIT, Limousin, religieux augustin, d'abord évêque d'Oloron, puis de Condom, fut élu évêque par le chapitre d'Alet & pourvu par le pape Martin V en janvier 1422; il mourut en 1440.

XII. ANTOINE I DE SAINT-ÉTIENNE, évêque en 1441 & en 1442.

XIII. PIERRE IV, évêque en 1443, mort en 1448.

XIV. HÉLIE DE POMPADOUR, conseiller au parlement de Toulouse & archidiacre de Montlaur, dans le diocèse de Carcassonne, fut nommé évêque d'Alet le 18 février 1448, & transféré à Viviers en 1454.

XV. LOUIS D'AUBUSSON, bénédictin & prieur de Villedieu, nommé à Alet le 2 décembre 1454, fut transféré à Tulle en 1455.

XVI. AMBROISE DE CAMBRAI, évêque le 23 ou 24 septembre 1455 & en 1459.

XVII. ANTOINE II GOBERT, évêque le 5 septembre 1461 & en 1464.

XVIII. GUILLAUME III OLIVE ou OLIVIER, religieux profès de l'église de Narbonne, fut nommé évêque d'Alet en novembre 1467; il mourut vers le commencement de l'année 1487.

XIX. PIERRE V D'HALLWIN, clerc du diocèse de Terouanne, élu le 21 novembre 1487, se démit l'année suivante.

XX. GUILLAUME IV DE ROQUEFORT, religieux profès du Mas-d'Azil, abbé de Montolieu, élu évêque d'Alet le 4 février 1489, eut permission de retenir son abbaye & mourut en 1508.

XXI. PIERRE I RAIMOND DE GUERT, nommé le 7 juin 1508, fut nommé abbé de Sorèze au mois de février 1510. Il était encore évêque d'Alet en 1523.

XXII. GILLES, évêque le 12 janvier 1525.

XXIII. GUILLAUME V DE JOYEUSE,

évêque en 1531 & 1540, obtint du pape Clément VII, avec l'agrément du roi François I, la sécularisation de son chapitre. Guillaume, son neveu, posséda aussi l'évêché d'Alet en 1550 & 1551; mais n'ayant pas été sacré, il se maria après avoir cédé l'évêché au suivant, & fut père du célèbre Anne, duc de Joyeuse, de François, cardinal, & de Henri, comte du Bouchage.

XXIV. FRANÇOIS IV DE L'ESTRANGE, nommé le 26 janvier 1560, mourut en 1564.

XXV. ANTOINE III DE DAX, chanoine & prêchant d'Alet & abbé de Saint-Polycarpe, nommé le 26 septembre 1564, vivait encore en 1571.

XXVI. FRANÇOIS II DE JOYEUSE, cardinal, permuta l'évêché d'Alet contre celui de Lodève, avec Christophe de l'Estang, en 1602.

XXVII. CHRISTOPHE DE L'ESTANG, natif de Brives & frère de Jacques, président au parlement de Toulouse, était évêque de Lodève depuis l'an 1581, lorsqu'il fut pourvu de l'évêché d'Alet par la résignation de son prédécesseur en 1602, & transféré à Carcassonne en 1603.

XXVIII. PIERRE VII DE POLVEREL, neveu du précédent, nommé en 1603; mort à Rome la même année, avant l'expédition de ses bulles.

XXIX. ÉTIENNE DE POLVEREL, frère du précédent, prit possession le 24 août 1607 & mourut le 25 avril 1637; il fut maître de la chapelle du roi Louis XIII & grand aumônier de la reine Marie de Médicis.

XXX. NICOLAS II PAVILLON, né à Paris, d'abord prêtre de la Mission, fut nommé au mois de juin 1637; il mourut à Alet le 8 décembre 1677.

XXXI. LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE, né en Provence, nommé le 25 décembre 1677, & transféré à Saint-Omer en 1684.

XXXII. VICTOR-AUGUSTIN MELIAND, né à Paris, était évêque de Gap lorsqu'il fut nommé évêque d'Alet, au mois de juin 1684; il se démit de ce dernier évêché en octobre 1698, & mourut à Paris le 23 septembre 1713.

XXXIII. CHARLES-NICOLAS TAFFOURAU DE FONTAINE, né à Sens, nommé le 1<sup>er</sup> novembre 1698, mourut à Alet au mois d'octobre 1708.

XXXIV. JACQUES MABOUL, nommé le premier jour de novembre 1708, mourut dans son diocèse au mois de juin 1723.

XXXV. FRANÇOIS III DE BOUCAUD, né à Montpellier, nommé à l'évêché d'Alet le 17 octobre 1723; abbé commendataire de l'abbaye du Lac-Dieu, diocèse de Rodez, en 1727, & de Saint-Maurin, diocèse d'Agen, en 1752. Il mourut le 6 décembre 1762.

XXXVI. CHARLES DE LA CROPTE DE CHANTERAC, né dans le diocèse de Périgueux en 1731, nommé au mois de janvier 1763, sacré le 19 juin suivant. [E. M.]

## NOTE LXXVII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

*Église de Montauban.*

(Abbaye de Saint-Théodard, érigée en évêché en 1317.)

SAINTE THÉODARD, archevêque de Narbonne, avait fondé au neuvième siècle une abbaye dédiée à saint Martin, dans un domaine qui lui appartenait, situé au confluent du Tarn & du Tescou, sur les limites du Toulousain & du Quercy. Ce lieu s'appelait Montauriol. L'abbaye de Saint-Martin prit dans la suite le nom de son fondateur, saint Théodard, parce qu'il y mourut & y fut enterré. Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, ayant fondé en 1144 la ville de Montauban, auprès du monastère de Montauriol, céda la moitié du domaine de la ville à l'abbaye & entra en paréage avec l'abbé pour la seigneurie.

L'abbaye de Saint-Martin & Saint-Théodard fut érigée en évêché le 25 juin 1317, sous la métropole de Toulouse, par le pape Jean XXII; elle fut en même temps affranchie de la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu, à laquelle elle était soumise, & de la juridiction de l'évêque de Cahors, dans le diocèse duquel elle était située. Bertrand du Puy, qui en était abbé, & qui résidait alors à Avignon auprès de la cour romaine, fut nommé premier évêque de Montauban. Le même pape, par une bulle du 18 février 1318, démembra de l'ancien



diocèse de Toulouse & attribua à celui de Montauban quatre-vingt-six paroisses, situées aux environs de la Garonne & du Tarn, avec plusieurs annexes.

L'église cathédrale de Saint-Martin & Saint-Théodard, nommée communément *le Moutier*, ayant été pillée & détruite de fond en comble, dans le seizième siècle, par les religionnaires qui restèrent maîtres de Montauban depuis l'an 1561 jusqu'en 1629, le roi Louis XIV la fit rebâtir dans la ville.

Le chapitre, qui avait été sécularisé en 1525, fut composé d'abord d'un prévôt & d'un grand archidiacre, dignitaires, d'un second archidiacre & d'un chantre, person-nats, tous quatre à la collation de l'évêque, & de huit chanoines, dont quatre nommés par l'évêque & les autres par le chapitre, qui créa aussi quatre hebdomadiers, deux diacres, deux sous-diacres, & seize chapelains ou prébendés, à la nomination du chanoine qui est en semaine. Dans la suite on unit à ce chapitre celui de la collégiale de Saint-Étienne, qui avait aussi été érigée par le pape Jean XXII, & qui fut détruite par les religionnaires en même temps que les autres églises de la ville. Ce chapitre était composé d'un doyen, d'un chantre & de dix autres chanoines, avec vingt-six semi-prébendés ou chapelains. Les deux chapitres réunis formèrent le nombre de vingt-quatre chanoines; en y comprenant le prévôt, première dignité, le grand archidiacre, le second archidiacre, le grand chantre, le doyen, le sacristain qui était curé, & le préchantre. Les deux menses restèrent cependant séparées. Les huit premiers chanoines eurent celle de Saint-Martin, & les autres celle de Saint-Étienne.

L'évêque se qualifiait seigneur de Montauban. Cette ville seule était dans le Querci, les autres paroisses du diocèse étaient dans le Languedoc ou dans la Guyenne.

#### *Abbés de Saint-Théodard.*

- I. WILLARD ou GUILLARD vivait en 954.  
II. HUGUES I vivait du temps du roi Lothaire.

III. BASILE, en 961.

IV. HUGUES II, en 963.

V. THÉODEGAIRE était abbé en 969.

VI. GAUZBERT vivait sous le roi Robert, vers 990.

VII. GÉRAUD, abbé en 997.

VIII. ARNAUD I, cité en 1003.

IX. ARNAUD II, cité en 1061, était abbé en 1079, lorsque le monastère de Saint-Théodard fut soumis à celui de la Chaise-Dieu; il vivait encore en 1083.

X. ALBERT I, abbé en 1096 & en 1119.

XI. HUGUES III, abbé en 1121, au mois de septembre, & au mois de juillet 1134.

XII. ALBERT II était abbé de Saint-Théodard en 1144, lors de la construction de la ville de Montauban.

XIII. AMÉLIUS assista à l'assemblée tenue à Béziers en 1149; il autorisa, en 1174, la construction d'une chapelle de Saint-Jacques dans la ville de Montauban.

XIV. GUILLAUME I DE SEVERAC, abbé en 1176.

XV. GAILLARD donna à cens, en 1188, plusieurs églises à l'abbaye de Belleperche.

XVI. GUILLAUME II, cité en 1191.

XVII. RAIMOND D'AZEMAR est mentionné dans des actes de 1202 & de 1212; il eut de grands démêlés avec le comte de Toulouse, qui le retint plus d'un an prisonnier.

XVIII. ROBERT, abbé en 1215.

XIX. ARNAUD III, abbé en 1219 & 1224.

XX. ALBERT II AUREILHE, cité dans des actes du 23 juillet & du 13 octobre 1231, & en 1236.

XXI. ILDEFONSE ou ALPHONSE, abbé en 1238, 1243, 1246, s'accorda le 3 juin 1247 avec les consuls & les habitants de Montauban, au sujet des droits de sépulture.

XXII. PIERRE DE BERMOND, abbé en 1255 & 1266; il confirma, au mois de février 1267, la convention faite avec les consuls de Montauban, par son prédécesseur, au sujet des droits de sépulture.

XXIII. BERNARD DE MALEMORT, abbé en 1270, 1277 & 1288; il eut pour compétiteur Arnaud, moine de la Chaise-Dieu, nommé par l'abbé de la Chaise-Dieu; mais l'élection de Bernard fut confirmée par le pape Clément IV.

XXIV. EUSTORGE, religieux, puis abbé de

la Chaise-Dieu, succéda à Bernard en 1290 & mourut en 1307.

XXV. BERTRAND DU PUY, né à Cahors, nommé en 1308. Il fut le dernier abbé de Saint-Théodard & le premier évêque de Montauban.

### *Évêques de Montauban.*

I. BERTRAND I DU PUY, abbé de Saint-Théodard de Montauban, fut nommé évêque, après l'érection de ce siège, par le pape Jean XXII, par bulles datées du 10 juillet 1317. Il fut sacré à Avignon, par Béranger Fredol, évêque de Tusculum, & mourut en chemin, lorsqu'il venait prendre possession de son évêché.

II. GUILLAUME I DE CARDAILLAC, religieux bénédictin & abbé de Pessan, diocèse d'Auch, fut nommé évêque de Montauban, par le pape, au mois de novembre 1317; il mourut en 1355.

III. JACQUES I DE DEAUX, nommé en 1356, transféré à Gap en 1357, & ensuite à Nîmes.

IV. BERNARD I occupa fort peu de temps le siège épiscopal de Montauban; il était, dit-on, évêque en 1359.

V. BERTRAND II DE CARDAILLAC, évêque en 1360, unit les églises de Saint-Vincent & de Saint-Michel à celle de Saint-Jacques qu'il érigea en paroisse.

VI. ARNAUD DE PEYRARÈDE, patriarche d'Alexandrie, fut nommé par le pape administrateur perpétuel de l'évêché de Montauban, après la mort du précédent, & conserva cette administration jusqu'en 1368.

VII. PIERRE DE CHALAIS, nommé par le pape Urbain V le 27 septembre 1368, mourut le 22 novembre 1379.

VIII. BERTRAND III ROBERT, élu le 26 janvier 1380, acheta dans la ville de Montauban une maison qu'il laissa pour servir de demeure à ses successeurs, par son testament du 8 avril 1398. Il mourut le 8 septembre 1403.

IX. GÉRARD I DEL PUECH ou DU PUY obtint ses bulles le 13 octobre 1403, & fut transféré à l'évêché de Saint-Flour en 1405.

X. RAIMOND DE BAR, nommé le 4 novembre 1405, mourut le 26 mars 1424.

XI. GÉRARD II FEYDIT, chanoine régulier de l'église de Toulouse, prit possession de l'évêché de Montauban au mois de mai de l'année 1425 & fut transféré à celui de Conserans au mois de février 1426.

XII. PIERRE II DE COTIGNY, nommé en 1426, fut transféré à Castres au mois de novembre 1427.

XIII. BERNARD II DE LA ROCHE-FONTENILLES, élu le 29 septembre 1429, fonda un collège à Castelsarrasin, dans l'église de Saint-Sauveur, le 29 janvier 1431, & le composa de douze prêtres, sous la direction d'un prieur; il mourut à Paris en 1445.

XIV. AIMERI DE ROQUEMAURE, grand prieur de l'église de Montauban, fut élu par son chapitre & mis en possession de l'évêché le 6 janvier 1446; il mourut au mois d'octobre 1449.

XV. BERNARD III DE ROUSERGUE<sup>1</sup>, chanoine régulier & prévôt de l'église de Toulouse, était déjà nommé évêque de Bazas lorsqu'il fut élu évêque de Montauban le 9 janvier 1450. Il fut ensuite élu archevêque de Toulouse, le 3 juin 1452, par le chapitre de Saint-Étienne.

XVI. GUILLAUME II D'ÉTAMPES succéda au précédent; il fut transféré à l'évêché de Condom le 18 mars 1455.

XVII. JEAN I DE LABATUT, né dans le Rouergue, nommé évêque le 18 novembre 1455, mourut en 1470.

XVIII. JEAN II DE MONTALEMBERT, prieur de Saint-Martin des Champs, à Paris, élu à la place du précédent, fut confirmé par l'archevêque de Toulouse le 3 août 1470. Il mourut le 29 décembre 1483.

XIX. GEORGES I DE VIGUERIE, docteur en décrets, notaire apostolique & aumônier de l'église de Montauban, fut élu évêque le 7 mai 1484, & mourut peu de temps après.

XX. GEORGES II D'AMBOISE, élu arche-

<sup>1</sup> M. Roschach a établi, dans son *Catalogue du Musée de Toulouse*, que le véritable nom de ce personnage était DE ROUSERGUE & non DU ROSIER, ainsi qu'il est appelé communément dans l'article qui lui a été consacré ci-dessus, comme évêque de Toulouse. On devra donc substituer ce nom à celui de du Rosier que nous lui avons laissé d'après le *Gallia Christiana*.

vêque de Narbonne le 18 juin 1482, céda cette dignité à François Hallé qui y avait été nommé par le roi Louis XI, & reçut en dédommagement l'évêché de Montauban. Il reprit l'archevêché de Narbonne après la mort de François, en 1491, fut ensuite transféré à Rouen, créé cardinal & nommé légat du Saint-Siège en France.

XXI. JEAN III D'AURIOLE, grand archidiaque de Narbonne, fut nommé évêque de Montauban au mois de décembre 1491. Son testament est daté du 13 février 1518; il avait résigné son évêché deux ans auparavant à Antoine d'Auriol, son neveu, qui en avait obtenu les bulles en juillet 1516; mais il paraît que sa résignation n'eut point d'autre effet. Antoine n'est plus qualifié que chanoine de Cahors dans le testament de son oncle, qui l'exclut de sa succession pour cause de mécontentement.

XXII. JEAN IV DES PRÈS DE MONTPEZAT, né dans le Querci, était doyen de l'église collégiale de Montpezat lorsqu'il fut nommé évêque de Montauban le 21 octobre 1518. Il consentit à la sécularisation du chapitre de son église cathédrale en 1525, & mourut en 1539.

XXIII. JEAN V DE LETTES, neveu du précédent par sa mère Blanche des Près, fut transféré de l'évêché de Béziers à celui de Montauban en 1539, & conserva néanmoins celui de Béziers jusqu'au 30 mars 1544, qu'il le permuta pour l'abbaye de Moissac. Il se démit ensuite de cette abbaye en faveur du cardinal de Guise, & de l'évêché de Montauban en faveur du suivant; il se retira, en 1556, à Genève, où il se maria après avoir abandonné la foi catholique.

XXIV. JACQUES II DES PRÈS DE MONTPEZAT, neveu du précédent, nommé le 4 mai 1556, fit son entrée à Montauban le 19 novembre de la même année. Il périt le 25 janvier 1589, dans une embuscade que lui avaient dressée les religionnaires de Caussade.

— HENRI DES PRÈS, marquis de Montpezat, neveu de Jacques, fut nommé à l'évêché de Montauban par le duc de Mayenne, chef de la ligue, mais il n'eut jamais de bulles & se maria quelque temps après; de sorte que le diocèse fut administré, pour le spirituel,

par un vicaire général nommé par le chapitre, qui nomma de même, le 13 juin 1590, un économe pour la régie du temporel, & qui députa un procureur au concile tenu la même année à Toulouse.

XXV. ANNE DE MURVIEL, cousin de Henri des Près, par sa mère, & fils du baron de Murviel, près Béziers, fut aussi nommé par le duc de Mayenne à l'évêché de Montauban, après le mariage de son cousin. Il eut d'abord pour compétiteur un des fils du maréchal de Matignon, qui avait été nommé par le roi Henri IV; mais dans la suite Anne obtint l'agrément du roi, & le pape lui accorda ses bulles le 25 novembre 1600. Il fut sacré le 16 août de l'année suivante, & eut beaucoup à souffrir, jusqu'en 1629, de la part des religionnaires qui étaient maîtres de la ville, ce qui l'obligea de fixer sa résidence dans la petite ville de Montech. Enfin, après la paix qui fut conclue avec eux en cette année 1629, il vint dans sa ville épiscopale, y rappela les chanoines, les religieux & les religieuses, que les calvinistes en avaient chassés, & parvint avec l'aide de son coadjuteur à relever la plupart des églises qui avaient été pillées ou détruites. Il mourut le 8 septembre 1652, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

XXVI. PIERRE III DE BERTHIER, archidiaque de Toulouse, fut nommé coadjuteur du précédent dès l'année 1636, sous le titre d'évêque d'Utique, n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & lui succéda après sa mort. Il devint possesseur, en 1656, de l'abbaye de Belleperche, & permuta en 1665 l'abbaye du Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons, contre celle de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne.

XXVII. JEAN-BAPTISTE-MICHEL COLBERT DE SAINT-POUANGE DE VILLACERF, conseiller au Parlement de Paris, chanoine de l'église de Paris & abbé du Mas-Garnier, fut nommé par le roi évêque de Montauban le 22 septembre 1674, sacré à Paris le 28 octobre suivant, & transféré à Toulouse le 15 août 1687.

XXVIII. HENRI DE NESMOND fut nommé évêque de Montauban le 22 août 1687. Il fit reconstruire son église cathédrale & en posa la première pierre. Transféré à Albi le 15 août 1703.

XXIX. FRANÇOIS DE NETTANCOURT D'HAUSSONVILLE DE VAUBECOURT, docteur en théologie de la faculté de Paris, fut nommé évêque de Montauban le 15 août 1703, & sacré à Paris le 30 mars 1704. Il fit imprimer, en 1719, le propre des saints de son diocèse, composé par le chanoine Figuiet, se démit en 1729, & mourut à Paris le 17 avril 1736.

XXX. MICHEL DE VERTHAMON DE CHAVAGNAC, né à Limoges, nommé par le roi au mois de juillet 1729, fut sacré à Paris le 8 juillet 1730; il mourut le 25 septembre 1762.

XXXI. ANNE-FRANÇOIS-VICTOR LE TONNELIER DE BRETEUIL, nommé évêque de Montauban le 10 octobre 1762, fut sacré le 24 février 1763 & conserva le siège jusques en 1790. [E. M.]

---

### NOTE LXXVIII

AJOUTÉE PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS.

#### *Église de Pamiers.*

(Abbaye de Frédélas, érigée en évêché en 1295.)

L'ABBAYE de Frédélas était fort ancienne. Sa première origine est inconnue. Au onzième siècle elle fut soumise à l'ordre de Cluny & réduite en simple prieuré; elle recouvra son indépendance au douzième siècle & fut alors régie par des abbés particuliers. Elle avait été dédiée primitivement à saint Martin; plus tard elle fut placée sous l'invocation de saint Antonin, dont elle possédait les reliques depuis le dixième siècle au moins; on s'est livré, au sujet de ce saint, à de nombreuses controverses, & les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont prétendu qu'il était le même que saint Antonin d'Apamée, en Syrie, dont les reliques auraient été apportées en ce lieu après la première croisade, à la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, & qu'avant cette époque on ne trouvait pas le nom de Pamiers dans les textes. Mais les reliques de saint Antonin sont citées comme étant conser-

vées dans l'abbaye de Frédélas en 961, elles y étaient probablement avant cette époque. Toutefois ce n'est que plus tard que l'abbaye prit le nom de Pamiers.

Il ressort, en effet, de l'examen attentif des textes, que dans l'abbaye de Frédélas, on conservait des reliques d'un saint Antonin, le même probablement que le saint Antonin de Rouergue & que celui dont on vénérât les reliques à Palencia, en Espagne, qui n'avait rien de commun avec saint Antonin d'Apamée. Le nom de Pamiers provient du mot *Apamiae*, nom primitif du château ou forteresse construit à côté de l'abbaye de Saint-Antonin & du bourg ou ville de Frédélas, ainsi qu'il est prouvé par de nombreux textes; le château (*Apamiae*) finit par acquérir plus d'importance que le bourg primitif (*Fredelacus*), & on finit par ajouter son nom à celui de saint Antonin, à la place de celui de Frédélas, qui avait servi jusqu'alors à distinguer ce saint local des autres Antonins révéérés par l'Église. C'est alors que les légendaires, profitant de la confusion produite dans les esprits par la ressemblance des noms d'Apamiae & d'Apamea, prétendirent que saint Antonin de Pamiers était le même que saint Antonin de Syrie.

Le pape Boniface VIII, reconnaissant que le diocèse de Toulouse était trop étendu pour être convenablement administré, & qu'il pouvait être divisé en plusieurs évêchés, créa l'évêché de Pamiers. Par bulles données le 23 juillet 1295, il décora la ville du titre de cité & la détacha entièrement de la juridiction épiscopale de Toulouse; il érigea en cathédrale l'église de Saint-Martin, voisine de la cité, dans laquelle reposait le corps de saint Antonin, martyr, puis il assigna pour revenus au futur évêque de Pamiers & à ses successeurs, dix mille livres tournois de rente à prendre annuellement, savoir : sept mille livres sur les revenus du diocèse de Toulouse & trois mille provenant chaque année des propres revenus de l'église de Pamiers. Par autres bulles, du 16 septembre 1295, le pape fixa l'étendue du nouveau diocèse, en lui assignant toute la partie méridionale de l'ancien diocèse de Toulouse, avec les villes, châteaux, terres & églises renfermés dans la partie déta-

chée. A cet effet, il partagea ce diocèse en deux, par une ligne transversale, depuis le lieu de Grépiac, sur l'Ariège, d'un côté, jusque vers la Garonne, & de l'autre, jusque vers la rivière de l'Agoût. Par ses bulles du 15 septembre 1295 le pape avait notifié au roi la nomination de Bernard Saisset, comme évêque; mais soit que Philippe le Bel refusât de reconnaître une nomination faite sans son consentement, soit que l'évêque de Toulouse, qui était à Rome, eût obtenu un sursis pour le morcellement de son diocèse, l'installation du nouveau prélat fut ajournée pendant deux ans. Hugues Mascaron, évêque de Toulouse, étant mort à Rome le 6 décembre 1296, le pape, pour apaiser le roi, nomma au siège vacant de Toulouse Louis, fils de Charles II, roi de Sicile, & cousin germain de Philippe le Bel, connu depuis sous le nom de saint Louis de Sicile, & lui confia l'administration de l'évêché de Pamiers, en sorte que si Bernard Saisset fut le premier évêque nommé à ce siège, saint Louis en fut le premier évêque institué; mais celui-ci étant mort le 19 août 1297, Bernard Saisset prit possession de l'épiscopat, du consentement du roi, la vingt-neuvième année de ses fonctions abbatiales dans le monastère de Saint-Antonin.

Ce monastère, pillé en 1562, par les protestants, fut démoli par eux en 1576. Les dominicains le rétablirent sous l'épiscopat de Henri de Sponde & s'y maintinrent jusqu'à la révolution de 1789. A cette époque l'église des Jacobins fut de nouveau détruite en grande partie & le sol vendu<sup>1</sup>.

#### *Abbés de Saint-Antonin de Frédelas.*

GÉRALD ou GÉRAUD, GUICHARD & SULPICE sont cités comme ayant été abbés de Frédelas au dixième siècle. Sulpice vivait, dit-on, en 987; mais il n'est pas impossible que ces trois personnages n'aient été que de simples prieurs. L'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, étant alors occupée par

<sup>1</sup> Cet établissement fut plus tard racheté par la ville, qui en a concédé l'usage au petit séminaire, en s'en réservant la propriété

des chanoines, ne paraît pas avoir eu d'abbés avant la fin du onzième siècle. Vers l'an 1060 ou 1066, Roger, comte de Foix, qui avait usurpé les biens dépendant de la mense de Saint-Antonin, voulant réformer l'abbaye, la soumit à Hugues, abbé de Cluny.

I. PIERRE I était abbé de Frédelas au mois d'avril 1095. Jusqu'en 1138 on ne trouve mentionné dans les actes aucun autre nom d'abbé. Pendant cette période le monastère paraît avoir été régi par des prieurs.

— AMÉLIUS RAIMOND était prieur en 1101.

— ISARN, abbé de Saint-Volusien de Foix, était prieur de Saint-Antonin en 1111.

— PIERRE était prieur de Saint-Antonin en 1129.

II. GUILLAUME I était abbé de Frédelas en 1138.

III. BERNARD est cité comme abbé en 1145.

IV. RAIMOND DE LAUTREC, abbé de Saint-Antonin, consentit en 1149, comme évêque de Toulouse & abbé de Frédelas, au paréage avec Roger-Bernard, fils de Roger & de Ximène.

V. PONS DE BRUGALE, nommé en 1156 dans une charte donnée par Roger-Bernard, comte de Foix, en faveur du monastère de Grandselve, conserva cette abbaye quoique nommé évêque de Carcassonne.

VI. MAURIN I, abbé de Saint-Antonin, est nommé dans des actes de l'an 1170, & en 1172 dans une charte de Sicfred de Pujol, pour le monastère de Boulbonne.

VII. GUILLAUME II est mentionné dans des chartes de l'abbaye de Boulbonne de 1174 & 1176. Il figure en 1178 dans deux actes du cartulaire des paréages des abbés de Frédelas.

VIII. ISARN succéda à Guillaume II; il est cité en 1181 & 1185.

IX. RAIMOND II, abbé de Saint-Antonin, renouvela en 1188, avec le comte Raimond-Roger, le paréage selon la forme & teneur des actes précédents. En 1198 Raimond-Roger fit don à l'abbé Raimond d'une tour appelée Castlar ou Castella, construite près du château de Pamiers, dans la ville de Saint-Antonin.

X. GUILLAUME III siégeait à l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers en 1203.

XI. VITAL était abbé de Saint-Antonin en 1206, suivant les chartes de Boulbonne. Il figure dans plusieurs actes jusqu'en 1211. En septembre 1209, Vital consentit à Simon de Montfort, vicomte de Carcassonne & de Béziers, un bail ou paréage du château & des forteresses de Pamiers, ainsi que de la ville tant ancienne que moderne, avec la moitié des droits & des revenus qui y étaient établis.

XII. PIERRE II occupait le siège abbatial de Saint-Antonin en 1215; il vivait encore en 1218.

L'abbaye était vacante en 1225 & en 1226.

XIII. MAURIN II, religieux profès de Saint-Antonin de Pamiers, était sacristain de l'abbaye en 1209, en 1213 & en 1218. Il fut ensuite à la fois sacristain & prieur jusques en 1227, où il prit le titre d'abbé & promulgua, le 15 janvier, une charte par laquelle il confirma & étendit les coutumes, privilèges & immunités accordés aux habitants du pays. Vers le milieu du mois d'août 1229, Maurin reçut d'Honor & d'Aycard de Miramont, son mari, l'hommage de tous les biens qu'ils tenaient en fief, eux & leurs ascendants, de l'église de Saint-Antonin de Pamiers. On trouve de nombreux actes de l'administration de cet abbé jusqu'en 1256; il est probable que Maurin vécut jusqu'en 1260 ou 1261.

XIV. GUILLAUME IV reçut, le 23 août 1261, l'hommage de Roger, comte de Foix, & le renouvellement du paréage; il vivait encore en 1264.

XV. BERNARD SAISSET, chancelier de l'église de Toulouse, fut élu abbé par les religieux en 1267; il eut de grands démêlés avec le comte de Foix, démêlés qui troublèrent une partie de son existence & qui ne prirent fin que par sentence du roi Philippe IV, en date du 20 février 1293.

### *Évêques de Pamiers.*

I. BERNARD SAISSET. L'église de Pamiers ayant été érigée en évêché, Bernard Saisset fut nommé évêque de Pamiers le 24 juillet 1295, mais il ne prit possession de son évê-

ché, avec l'agrément du roi, que le 19 août 1297. Bernard Saisset ayant, en 1301, embrassé le parti de Boniface VIII, perdit les bonnes grâces de Philippe le Bel; il fut emprisonné, accusé de félonie, & mourut à Pamiers en 1314, après avoir occupé pendant vingt-neuf ans le siège abbatial de Saint-Antonin, & pendant dix-sept ans le siège épiscopal comme premier évêque nommé.

II. PILEFORT DE RABASTENS était élu & confirmé évêque de Pamiers le 28 septembre 1315; il est encore cité comme évêque de Pamiers au mois d'août 1316. En 1317 il fut nommé évêque de Léon, en Espagne; mais le pape Jean XXII le transféra peu de temps après, & avant qu'il eût pris possession, sur le siège de Riez.

III. JACQUES FOURNIER, originaire de Saverdun, dans le pays de Toulouse, religieux profès de l'abbaye de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux, était abbé de Fontfroide, diocèse de Narbonne, lorsqu'il fut nommé évêque de Pamiers en 1317. Il fut nommé, en 1319, juge avec Raimond, évêque de Saint-Papoul, dans la cause de frère Bernard Delicieux<sup>1</sup>, accusé d'avoir voulu empoisonner le pape Benoît XI. Il fut nommé à l'évêché de Mirepoix le 26 janvier 1326, & devint pape sous le nom de Benoît XII.

IV. DOMINIQUE GRENIER, de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Toulouse, célèbre docteur en théologie, nommé évêque de Pamiers à la place de Jacques Fournier, le 13 mars 1326, transigea sur certains droits avec Gaston, comte de Foix, & les consuls de Pamiers, le 24 septembre & le 6 décembre 1336. Il fit construire à ses frais dans le cloître des dominicains de Toulouse, où il avait été moine, une chapelle dédiée à saint Antonin, martyr, dans laquelle il fit faire vingt-quatre caveaux ou cryptes, pour la sépulture des religieux du couvent, & six pour les chanoines de Pamiers qui viendraient à décéder à Toulouse. Cette chapelle fut terminée le 7 novembre 1341. Ce prélat fit également exécuter plusieurs réparations importantes à l'église de Pamiers, & mourut en 1347.

<sup>1</sup> Sur frère Bernard Delicieux, voyez un article de M. B. Hauréau, *Revue des Deux Mondes*, 1869.

V. ARNAUD DE VILLEMUR fut élu évêque de Pamiers le 1<sup>er</sup> avril 1348; il fut nommé cardinal par le pape Clément VI le 17 décembre 1350, & mourut à Avignon le 28 octobre 1355.

VI. GUILLAUME D'ESPAGNE succéda le 7 février 1351 à Arnaud sur le siège de Pamiers, lorsque ce dernier eut été élevé au cardinalat; il assista au concile des trois provinces de Narbonne, de Toulouse & d'Auch, tenu à Pamiers au mois de juin 1368, & fut transféré sur le siège de Comminges avant le 4 juillet 1371.

VII. RAIMOND *de Acconò*, religieux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, du couvent de Pamiers, était évêque de Fréjus lorsqu'il fut nommé évêque de Pamiers, le 4 juillet 1371; il vivait encore en 1378, d'après des actes de l'évêché de Pamiers, & au mois d'octobre 1379, d'après les chartes de l'abbaye de Lézat.

VIII. BERTRAND I D'ORNEZAN fut nommé à la place de Raimond par le pape Clément VII, le 17 mars 1380. D'après les registres du Vatican, il assista au concile de Pise au mois de mars 1409, & mourut en 1424.

IX. JEAN I, nommé évêque de Pamiers en 1425, assista, le 12 décembre 1432, au concile de Bâle.

X. GÉRARD DE BRICOIGNE était conseiller du roi & abbé de Saint-Aphrodise de Béziers au mois d'avril 1429. Évêque de Pamiers en 1433, il reçut, le 7 mai 1436, l'hommage de Gaston, comte de Foix, & fit confirmer l'acte de paréage qui existait entre les évêques de Pamiers & les comtes de Foix; il fut transféré au siège de Saint-Pons de Thomières le 16 avril 1435.

XI. JEAN II MELINI fit son entrée solennelle à Pamiers le 22 juillet 1438. Il vécut jusqu'en 1460.

XII. BARTHÉLEMY I D'ARTIGUALOUBE, conseiller au parlement de Toulouse, occupait le siège en 1461, d'après les registres de ce parlement. Le 5 septembre 1466 il érigea en collégiale l'église paroissiale dite du Camp, à Pamiers; il mourut en 1468.

XIII. PASCAL DUFOUR, né à Pamiers, fut nommé évêque de Pamiers le 16 janvier 1469; il mourut le 29 janvier 1483. Ce prélat ne conserva pas sans difficulté la possession

de son siège; il eut deux compétiteurs, dont le plus sérieux fut Mathieu d'Artigualoube, neveu de Barthélemy.

XIV. PIERRE DE CASTELBAJAC fut nommé évêque de Pamiers après la mort de Pascal; il confirma, le 7 septembre 1488, les privilèges & exemptions accordés aux habitants de Pamiers par ses prédécesseurs, & mourut en 1497.

XV. GÉRARD JEAN était élu & confirmé évêque de Pamiers le 13 août 1498; il fulmina la bulle d'Alexandre VI par laquelle, en 1499, le titre de la vieille cathédrale du Mas-Saint-Antonin, située à quelque distance de la ville de Pamiers, fut transféré dans l'église paroissiale du Mercadal. Il mourut au mois de février 1502.

XVI. AMANIEU D'ALBRET, frère de Jean, roi de Navarre, fut fait cardinal par Alexandre VI en 1500, & nommé à l'évêché de Pamiers deux ans après. Il garda ce siège au moins jusqu'au 10 novembre 1505 & fut ensuite transféré à l'évêché de Pampelune.

XVII. MATHIEU D'ARTIGUALOUBE, neveu de Barthélemy, ci-dessus nommé, docteur en l'un & l'autre droits, avait été élu par le chapitre après la mort de son oncle; mais il ne put prendre possession. Mathieu fit toujours valoir ses prétentions, & ayant enfin obtenu un arrêt favorable du parlement, il fit son entrée solennelle dans la ville de Pamiers le 16 septembre 1506, & mourut en 1518.

XVIII. BERTRAND II DE LORDAT, abbé de Saint-Volusien de Foix, élu évêque de Pamiers en 1520. Il réussit à évincer du siège Jean de Pins qu'on donne comme ayant été son compétiteur, & fit son entrée solennelle à Pamiers le 14 septembre 1524. Il donna en 1530 la bénédiction à Matfroid, abbé de Calers. Ayant été accusé de plusieurs crimes & rébellions, il fut arrêté, enfermé à la Bastille à Paris, & son évêché mis en la main du roi. Rendu à la liberté, Bertrand vécut encore quelque temps dans son diocèse.

XIX. JEAN III DE LUXEMBOURG est cité comme évêque & comme administrateur du diocèse dans des actes de 1540 & 1541; il mourut à Avignon en 1548.

XX. JEAN IV DE BARBANÇON, abbé de Saint-Éloi de Noyon, figure comme évêque

de Pamiers dans des actes de 1550; il est nommé parmi les prélats suspects de calvinisme, que le pape Pie IV cita à Rome, en 1563. Il s'était démis depuis plusieurs années déjà de l'épiscopat.

XXI. ROBERT DE PELLEVÉ, docteur en droits civil & canon, était évêque de Pamiers en 1556. Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 24 avril 1557, & mourut en 1579.

XXII. BERTRAND III DE BARRAU, né dans le diocèse de Condom, fut nommé évêque de Pamiers en 1579. Il mourut le 5 juin 1605 & fut enterré dans l'église de Notre-Dame du Mercadal.

XXIII. JOSEPH D'ESPARBÈS DE LUSSAN, nommé par le roi, fut sacré évêque au mois de février 1608; il assista aux États généraux tenus à Paris en 1614, mourut à Toulouse, le 5 décembre 1625, & fut enterré dans l'église de Saint-Étienne, près de la porte de la sacristie.

XXIV. HENRI DE SPONDE, né à Mauléon le 6 janvier 1568, fut nommé, malgré sa résistance, à l'évêché de Pamiers par le roi Louis XIII, au commencement de l'année 1626; sacré le 16 août de la même année dans l'église de Saint-Louis, à Rome, il fit son entrée solennelle à Pamiers le 23 mai 1627, & rétablit l'exercice de la religion catholique dans son diocèse qui avait été profondément troublé par les guerres religieuses. Après avoir gouverné son église avec le plus grand zèle, il résigna en faveur de son neveu, le 9 juillet 1639.

XXV. JEAN V DE SPONDE, neveu du précédent, fut d'abord son coadjuteur sous le titre d'évêque de Mégare & prit possession en titre de l'évêché, en 1640, sur la démission de son oncle. Il mourut à Pamiers le 31 mars 1643.

— HENRI DE SPONDE, nommé pour la seconde fois au mois d'avril 1643, après la mort de son neveu, résigna le 5 mai en faveur du suivant, & mourut le 18 mai de la même année. Il fut enterré à Toulouse dans l'église métropolitaine.

XXVI. FRANÇOIS I BOSQUET, cleric de l'église de Narbonne, docteur en décrets, avait été désigné par Henri de Sponde comme son successeur; mais la mort soudaine de ce dernier ne permit pas à Fran-

çois Bosquet de prendre possession du siège. Il fut nommé par la suite évêque de Lodève.

XXVII. JACQUES II DE MONTRouGE, originaire de Paris, aumônier d'Anne d'Autriche, docteur en théologie de la maison de Navarre & abbé de Saint-Volusien de Foix, fut nommé évêque en 1643; n'ayant pas obtenu ses bulles, il passa à l'évêché de Saint-Flour en 1644.

XXVIII. FRANÇOIS-ÉTIENNE DE CAULET, un des fondateurs du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, était abbé de Saint-Volusien de Foix lorsqu'il fut nommé évêque de Pamiers en 1644. Il donna ses soins à la réparation de l'église cathédrale & à la construction d'un séminaire à Pamiers, réforma le chapitre diocésain & logea les chanoines dans son palais épiscopal. Il mourut le 7 août 1680 & fut enterré à l'entrée de l'église cathédrale.

Après la mort de François-Étienne de Caulet, Cosme Roger, évêque de Lombez, fut désigné par le roi, mais il ne voulut pas accepter.

XXIX. FRANÇOIS II D'ANGLURE DE BOURLEMONT, neveu de Louis d'Anglure, archevêque de Bordeaux, fut nommé par le roi à l'évêché de Pamiers le 4 juillet 1681. Il ne put obtenir ses bulles & renonça à ses droits au mois de novembre 1685.

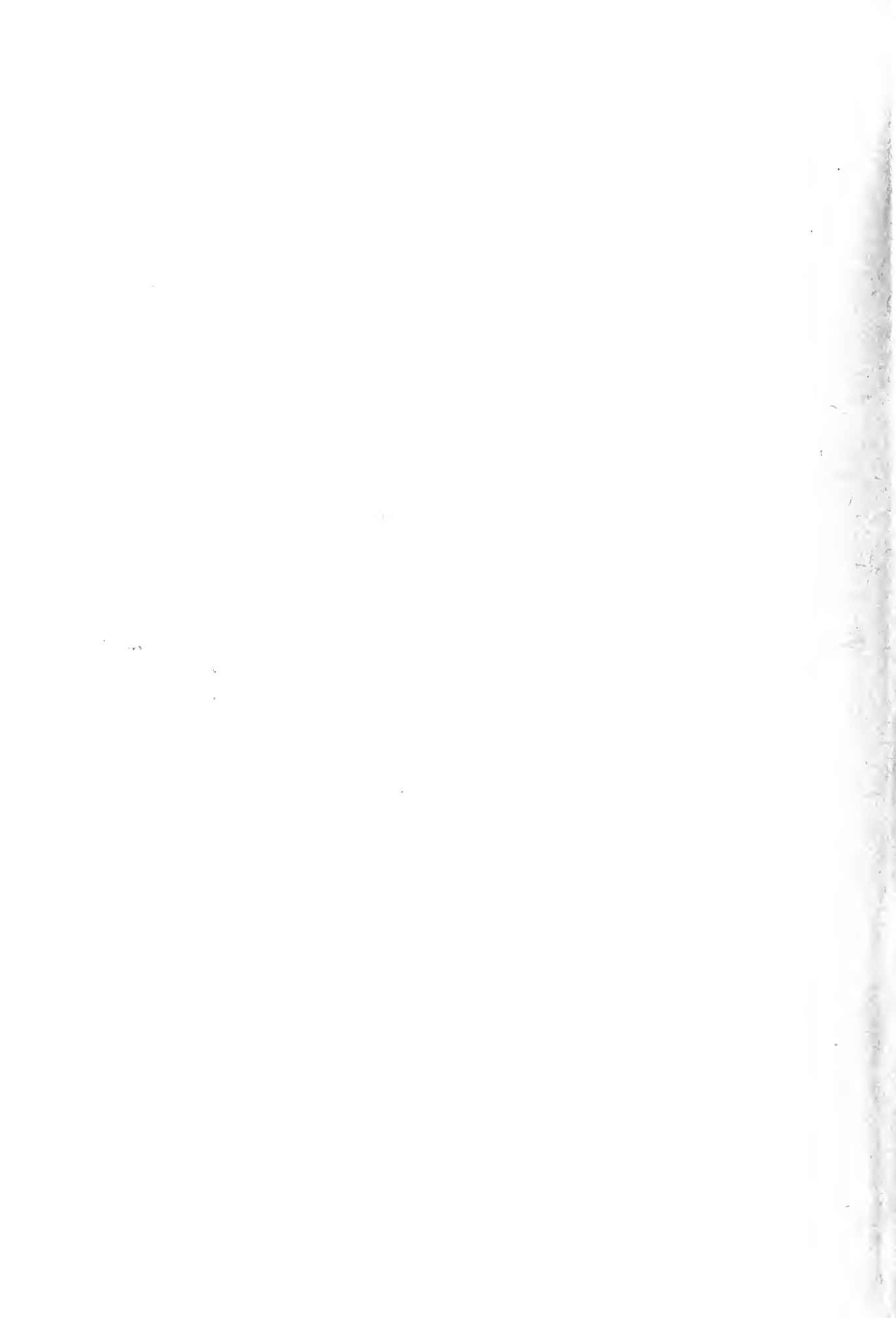
XXX. FRANÇOIS III DE CAMPS fut d'abord vicaire général de l'archevêque d'Albi, puis coadjuteur de l'évêque de Glandève en 1682. Désigné par le roi pour l'évêché de Pamiers le 12 novembre 1685, il ne put obtenir ses bulles, & reçut alors du roi l'abbaye de Signi, près de Reims. Il mourut en 1723, laissant de nombreux travaux manuscrits.

XXXI. JEAN-BAPTISTE DE VERTAMONT, docteur de la maison de Sorbonne, fut désigné par le roi comme évêque de Pamiers le 8 septembre 1693; il fut sacré à Paris le 3 janvier 1694, & mourut en 1735.

XXXII. BARTHÉLEMY DE SALIGNAC, chanoine & archidiacre de Cambrai, fut nommé évêque de Pamiers le 8 octobre 1735 & sacré à Paris le 22 janvier 1736. Il mourut à Paris le 17 juin 1741, à l'âge de cinquante ans, & fut enterré dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.







DC  
611  
L298V5  
1872  
t.4  
pt.1

Vic, Claude de  
Histoire générale de  
Languedoc avec des notes

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

